Wiener Stadt-Bibliothek
24188 A

A 24188

Nr. 7628/8.

N. I.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 3 JANVIER 1767.

De CADIX, *le 18 Novembre.*

LEs gens de l'équipage de la Frégate *Saletine*, qui a fait naufrage le 9 du mois dernier sur la plage près de cette Ville, sont sortis du *Lazaret*, où ils étoient en quarantaine. On les a logés dans les casernes du Fort *Sainte Catherine* avec la liberté de sortir, & ils y resteront jusqu'à ce qu'il se présente une occasion de les renvoyer à *Salé* avec ceux qui ont été mis en quarantaine à *Huelva* & qui composoient l'équipage de l'autre Frégate de *Salé* qui a péri le 10 du même mois sur la pointe d'*Umbria*. On a sauvé tous les agrêts de celle qui a échoué ici.

La nuit du 27 au 28 du mois dernier il s'est perdu sur des rochers de cette plage, entre *Santi-Petri* & *Cadix*, un Navire *François* nommé *la Marie*, de *Bayonne*, d'où il étoit parti le 18 sous le commandement du Capitaine *Bourdet* avec une cargaison de 1800 sacs de froment pour *Marseille*. L'équipage, composé de dix-sept hommes, s'est sauvé avec beaucoup de peine, mais le Bâtiment est presqu'entierement brisé, & l'on n'a pu en sauver que quelques agrêts.

De VERSAILLES *le 20. Decembre.*

Le Roi ayant mandé à son Parlement de se rendre ici, le 17. de ce mois, auprès de sa Personne, cette Com-

Compagnie eſt arrivée, en Corps de Cours, à dix heures du matin. Elle a été préſentée à Sa Majeſté, dans ſa Chambre, par le Comte de *Saint-Florentin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, & conduite par le Marquis de *Dreux*, Grand-Maître des Cérémonies. Le Roi, étant aſſis dans ſon fauteuil, a reçu cette Compagnie qui, après avoir écouté ce que Sa Majeſté avoit à lui dire, eſt ſortie dans le même ordre qu'elle avoit obſervé en arrivant.

Le Roi a dit à ſon Parlement „ ma réponſe à vos dernieres remontrances auroit dû calmer vos inquiétudes ; cependant au lieu de reſpecter mes volontés, vous demandés des Concluſions à mon Procureur Général ſur un Arrêt émané de ma propre perſonne, & vous voulés intereſſer les Princes de mon Sang & les Pairs dans une déliberation, qui ne concerne en rien le droit de la Pairie. Je vous défends de donner aucune ſuite à votre Arrêté ; &, à mon Procureur Général, de prendre aucune Concluſion en conſéquence.„

Le Duc de la *Tremoille* prit congé du Roi & de la Famille Royale, le 14 de ce mois, pour aller aux Etats de *Bretagne*, où il doit preſider à l'Ordre de la Nobleſſe.

La Ducheſſe d'*Aiguillon* a pris auſſi congé de Sa Majeſté le 18 pour ſe rendre en *Bretagne*.

Madame la Dauphine ayant fondé à l'Egliſe paroiſſiale de *Saint Louis* un ſervice ſolemnel pour le repos de l'ame de feu le Prince ſon Epoux, ce ſervice a été célébré aujourd'hui pour la premiere fois : La Reine, Madame la Dauphine, Mgr. le Comte de *Provence*, Mgr. le Comte d'*Artois*, Madame *Alelaide*, & Meſdames *Sophie* & *Louiſe* y ont aſſiſté.

Le 14, l'Académie Royale des Sciences a eu l'honneur de préſenter au Roi & à la Famille Royale le Volume de ſes Mémoires pour 1760 C'eſt le dernier de ceux dont les ſieurs le *Roi*, de la *Lande*, *Tillet* & *Bezout* avoient été chargés de compoſer l'hiſtoire & de préſenter la Publication. La même Académie a préſenté auſſi au Roi *l'Art du Miroquinier* & celui *de l'Hongroyeur*, par le ſieur de la *Lande* ; & *l'Art du Chaufournier*, par le ſieur de *Fourcroy*. Le ſieur de la *Lande*, de cette Académie, chargé par le Roi de calculer, chaque année, la Connoiſſance des Tems pour l'utilité des Aſtronomes & des Navigateurs, a eu l'honneur de préſenter à Sa Majeſté le Volume de cet ouvrage, deſtiné pour 1768, & accompagné d'un grand nombre d'Obſervations & de Tables nouvelles pour l'uſage de l'Aſtronomie.

Les ſieurs *Camus* & de *Montigny*, de l'Académie Royale des Sciences, ont eu l'honneur de préſenter à Sa Majeſté, le même jour, les 79. & 80. Feuilles de la grande Carte de *France*.

Le ſieur de *Rouſſel* a préſenté au Roi, ainſi qu'à Monſeigneur le Dauphin, Monſeigneur le Comte de *Provence* & Monſeigneur le Comte d'*Artois*, la nouvelle Edition de *l'Etat Militaire pour l'année 1767*.

L'Académie Royale des Belles-Lettres de *Caen*, qui avoit propoſé pour ſujet du Prix qu'elle devoit diſtribuer cette année, d'indiquer *quelles ſont les qualités diſtinctives qui, dans un Gouvernement Monarchique, caractériſent le bon Sujet relativement à l'ordre public*, n'ayant pas été ſatisfaite des différens Ouvrages qui lui ont été adreſſés ſur cet objet, elle s'eſt déterminée à propoſer le même ſujet pour le Prix qu'elle diſtribuera le 3 Décembre 1767, & qui conſiſte en une Médaille d'or de trois cens livres.

De LONDRES *le 16 Décembre*

Les *Communes*, qui avoient travaillé le 12. & le 13. de ce mois à la rédaction du Bil, pour *permettre l'importation du Seigle en grain ou en farine, pendant un tems limité, avec exemption du Droit d'*

J. N. 135256

en-

entrée, le passerent hier, & l'envoïérent aux *Seigneurs*, qui, après en avoir fait tout de suite trois fois la lecture, le passérent, ainsi que le Bil, pour *indemniser les Personnes, qui se sont conformées à l'ordre du Roi en son Conseil pour continuër l'embargo sur les Vaisseaux chargés de Froment*, &c. & plusieurs autres Bils, qui avoient passé dans la Chambre des *Communes*. Tous ces Bils & autres, qui se trouvoient prêts, ont été signés aujourd'hui au nom & par ordre du Roi, en vertu d'une Commission nommée à cet effet; & les deux Chambres se sont ajournées jusqu'après les Fêtes de *Noël* & du nouvel an.

Quoique le Roi se trouvât le 12. beaucoup mieux du Rhûme, dont il a été incommodé, Sa Majesté cependant ne jugea pas à propos de paroître en public, & il n'y eut point de Cercle ce jour-là; Mais le Duc de *Grafton*, le Comte de *Chatham*, les deux Sécrétaires d'Etat, & quelques autres Membres du Conseil-Privé virent S. M. au Palais de la Reine, d'où le Roi revint avant-hier à celui de *St. James*. La Cour y fut fort nombreuse à cette occasion pour complimenter S. M. sur le rétablissement de sa santé. Hier il s'y tint un grand Conseil, qui dura jusqu'à 4 heures de l'après-midi, & auquel assistérent le Lord Chancelier, le Duc de *Grafton*, les deux Sécrétaires d'Etat, &c. Le Comte de *Chatham* se trouve actuëllement revêtu du pouvoir necessaire pour régler toutes les affaires selon ses idées, & en écarte tous ceux qu'il pourroit soupçonner capables de les embrouiller.

Il n'y a encore rien de réglé par rapport à la *Taxe de Terres*. On a proposé une nouvelle répartition, suivant laquelle cette Taxe à 2 Chelins par Livre Sterling rapporteroit autant qu'elle le fait actuëlement à 4 Chelins: Mais il est certain, que, de quelque maniére qu'on s'y prenne, cette opération rencontrera toujours bien des obstacles & des inconveniens.

On a reçu de fâcheuses Nouvelles des Isles *Angloises* aux *Indes Occidentales* au sujet des ravages causés par les Ouragans des 17 Septembre & 9 Octobre dernier. Les Isles *Françoises*, *Hollandoises*, & *Danoises*, s'en sont aussi beaucoup ressenties.

On apprend de St. *Christophe* qu'un nouvel Ouragan y avoit causé des Domages trés considerables le 6 Octobre.

De HAMBOURG *le 24 Decembre.*

Suivant les lettres de *Stockolm* la Députation d'Expédition des Etats a fait la clôture de ses Séances sans avoir expédié au Roi la Résolution prise par les Ordres de la *Noblesse*, de la *Bourgeoisie* & des *Paysans* contre celui du *Clergé* & ce malgré l'Ordonnance de la Diète, qui porte expressément, que *tout ce qui est résolu par trois Ordres est valide & sortira son effet:* Cette démarche arbitraire pourroit bien mettre la Députation dans l'embarras de la justifier à la première Diète, qui se tiendra. Voici de quoi il s'agit. „ Le Gouvernement a de tems „ à autre, & par des motifs particu- „ liers, accordé à quelques Prêtres „ une retribution en Grains: Leurs „ Successeurs l'ont jusqu'ici considérée „ comme une suite de l'indemnisation „ accordée par le Roi *Gustave* I. à quel- „ ques Eglises, dont les Terres a- „ voient été annexées aux Domaines „ de la Couronne; & sous ce titre, „ ils avoient incorporé ces graces par- „ ticulières dans la masse des Privilé- „ ges du *Clergé*." Cette affaire avoit été mise sur le tapis dans plusieurs Diètes; Mais on ne l'avoit jamais décidée. Dans la dernière Diète la *Bourgeoisie*, & les *Paysans* ont enfin résolu que *ces graces personnelles, comme étant d'une toute autre nature que les indemnisations accordées par* Gustave I., *seroient supprimées.*

Il a été décidé par les Etats, que *les Vaisseaux & Bâtimens Etrangers, qui navigeront à l'avenir dans les Mers de*

Suè-

Suède, *payeront en Monnoie courante du Roiaume les fraix de pilotage, de Fanaux, & autres; Mais que les Navires de* Pomeranie *& de* Wismar *auront la liberté de le faire en Monnoie courante d'argent de leur Pays.*

Toutes les Opérations des Curateurs, établis pour la liquidation des premier, ſecond, troiſième, cinquième Comptoirs de Change, ont été agréées par les Etats, qui les en ont pleinement déchargés.

Les Etats, en ſe ſéparant, ont fixé l'ouverture de la première Diète au 15. Octobre 1770. Cette ouverture, en conſéquence de la Réſolution du *Clergé*, de la *Bourgeoiſie*, & des *Payſans*, ſe fera à *Norkiöping*; Mais on croit, qu'il ne s'y tiendra que quelques Séances; Et que la Diète viendra enſuite les continuër dans notre Capitale.

De VIENNE *le 3 Janvier.*

Avant hier, jour de l'an, la Cour a été en grand *Gala* & leurs Majeſtés I. & R. A. ainſi que l'Auguſte Famille I. & R. ont reçu les compliments de Leurs Miniſtres, des Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers & de la principale Nobleſſe des deux Sexes.

Vers les neuf heures du matin les compagnies des Gardes Nobles *Allemande* & *Hongroiſe*, vêtues de leur grand uniforme & ayant à leur tête tous leurs Officiers, ſe rendirent ſur la grande place de la Cour, où elles ſe rangerent en face des appartements de leurs Majeſtés & étant enſuite deſcenduës de cheval, elles eurent l'honneur d'aller leur baiſer la main.

Les Grands Officiers de la *Cour* (à l'exception du Grand Maître & du Grand Chambellan, que leur emploi retenoit près de la perſonne du Souverain) ſe rendirent de leur côté en caroſſe au palais précédés chacun de toutes les perſonnes de leur departement, marchantes à pied: Le Grand Ecuyer ſeul y vint à cheval, précédé de ſa Livrée & de toute celle de la Cour, ainſi que des Sous-Ecuyers, Ecuyers, Pages &c. & ſuivi de douze chevaux de main richement caparaçonnés & conduits chacun par deux Palfreniers.

A onze heures S. M. l'Empereur accompagné de L. L. A A. R. R. Mgrs. les Archiducs & précédé de toute ſa Cour & des Chevaliers de la *Toiſon d'Or*, portant par deſſus leur Habit le Grand Collier de l'ordre, ſe rendit à la grande chapelle & y aſſiſta au ſervice Divin. L'Impératrice l'y ſuivit immédiatement avec Mesdames les Archiducheſſes & toute la Cour en revint enſuite dans le même ordre.

S. M. l'Empereur dina après cela en public dans le grand Salon avec S. M. l'Imperatrice & L. L, A. A. R. R. Mgrs. les Archiducs, Mesdames les Archiducheſſes *Marie-Chriſtine*, *Eliſabeth*, *Amelie*, *Joſephe*, *Charlotte* & *Antoine* & Mgr. le Duc de *Saxe-Teſchen*.

Pendant le repas il y eut une très belle Symphonie & le ſoir grand appartement.

Tous les autres Grands & petits *Gala* ont d'ailleurs été ſupprimés par ordre de leurs Majeſtés I. & R. A., & ce ne ſera deſormais (ainſi que cela s'eſt pratiqué le 1 de ce mois) qu'au jour de l'an, qu'Elles recevront de leurs Miniſtres, des Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers, de la Nobleſſe &c. les compliments qu'on aura l'honneur de leur faire pour toute l'année. Le reſte du tems un chacun pourra porter l'habit qu'il jugera à propos, & paroître de cette maniere à la Cour.

N. I.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 3 JANVIER 1767.

Suite de l'Ordonnance de S. M. l'Imperatrice Reine au sujet des prétendus magiciens, sorciers &c.

§ 9. Lorsque le dommage, ou les autres circonstances, desquels une personne est famé, se trouvent averés par les informations, ces indices & autres semblables peuvent determiner le juge à un Decret de prise de corps contre la personne suspecte: Si elle est arrêtée, il faut veiller à ce que ses vêtements soient d'abord fouillés, & à ce qu'on visite sans delai sa maison ou habitation, pour decouvrir, si elle n'a point ou sur elle, ou chez elle des choses pernicieuses, comme poison, ou boetes pleines de différens insectes & autres ingrédiens; des os de cadavres humains, des Hosties, des images de Saints percées de coups, des miroirs magiques, des livrets de sorcelerie, des projets signés ou non signés de pactes ou Contracts avec le Demon, & autres choses de cette espèce.

§. 10 Les Indices pour mettre à la torture, se reduisent au seul cas, où il a en même tems été causé de grands dommages aux hommes, aux bestiaux ou aux fruits de la terre, ou bien lorsque d'autres crimes Capitaux se trouvent joints à la prétenduë Magie. Ces Indices doivent être néanmoins tirés du Fait même & de ses circonstances, & lorsque ces crimes cumulés les rendront suffisans, on pourra, en suivant le reglement general, donner la torture à l'accusé, s'il persiste dans la negative: mais lorsqu'il ne sera uniquement question que de prétenduë Magie ou Sortilege, Nous défendons, vû la delicatesse de la matiere, à toutes nos justices inferieures de porter un Decret de torture contre toute personne qui en seroit famée, quelque grave que pûssent être contre elle les signes ou indices. Voulant que dans ces cas, apres avoir mûrement procédé à l'examen du Fait, leur rapport revêtu de toutes les circonstances soit par elles envoyé à la justice superieure pour Nous être remis suivant la disposition du §. 7.

§. 11. Les interrogatoires à faire subir à une personne suspecte de Magie, doivent être reglés convenablement sur l'Etat du Fait & de ses circonstances, & l'on doit s'enquerir sur tout.

1 Quand le Fait procede de fraude ou de fourberie, par quels motifs & vuës l'accusé s'est porté à cette action?

Par qui il y a été engagé & instruit?

S'il a eu des aides & complices, & quels ils sont?

Quelles sont les conditions qu'ils ont mutuellement stipulées?

Comment & de quelle maniere, par quels moyens, en quel tems, en quel lieu, combien de fois & en présence de qui il a fait ces pratiques frauduleuses, s'il en est resulté du dommage, quel il a été? Et telles autres questions que les circonstances du Fait suggereront à la prudence du juge comme necessaires pour constater la verité.

Si l'accuſé avoue ſon crime, la juſtice criminelle doit prendre de toute part les informations les plus exactes pour reconnoitre ſi en effet cet aveu eſt fondé ſur la verité, & ſi le dommage cauſé aux hommes, aux beſtiaux &c. y eſt réellement conforme; car un ſimple aveu ne peut décider de rien ſur quoi on puiſſe tabler.

2. Lorſqu'il y a de l'apperence que ce qui s'eſt paſſé, a été produit par la folie ou par une maladie du Corps & de l'eſprit, les Interrogatoires doivent être formés avec beaucoup de ſoin; de maniere qu'ils puiſſent faire decouvrir avec certitude le degré de l'égarement d'eſprit, de la folie ou de la maladie qui l'occaſionne & donner à connoître ſi dans le tems de l'action commiſe il y a eu ou non de la malice ou du crime? il faut donc examiner, en le viſitant frequemment, quelles ſont la Conſtitution du Corps & l'aſſiette d'eſprit de l'accuſé, & employer ſur tout d'habiles medecins & Chirurgiens pour ſe convaincre qu'il n'y a point dans ſon fait de feinte ou de ſupercherie.

3. Si l'accuſé a cependant tenté par impieté, & quoique ſans ſuccéés, d'avoir commerce & pratique avec le Demon, ſoit en l'évoquant, ſoit autrement, & de demander ſon aide pour les vuës qu'il ſe propoſoit, il faut principalement l'interroger ſur la maniere dont cette évocation s'eſt faite, ur les paroles qu'il a proferées ſur les moyens qu'il a mis en uſage, ſur les cérémonies qu'il a pratiquées & ſur les expreſſions par leſquelles il s'eſt obligé envers Satan; & cela afin de pouvoir juger du degré de ſa volonté criminelle & de celui auquel ſa malice étoit montée, & pour decouvrir en même tems s'il ne s'y trouve point de blaſphême mêlé.

4. Lorſqu'il paroît que l'accuſé a effectué par magie des choſes ſurnaturelles, il faut s'informer dans les interrogatoires, comment, par quelle methode, par quelles préparations, par l'aide & coopération de qui, il a pratiqué telles ou telles choſes & de la maniere dont il a fait peut-être un prétendu pacte avec le Diable.

La Suite l'ordinaire prochain.

De PARIS, *le 22 Décembre.*

Le Roi, touché des malheurs que le *Languedoc* a éprouvés dernierement par les ſuites des inondations & intemperies de l'air, vient de donner à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon Peuple. Les Etats de *Languedoc* étant convenus dans leur aſſemblée de lever le Don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, Sa Majeſté a bien voulu accorder, en pur don, au corps de la Province un ſecours extraordinaire de douze cent mille livres pour être reparties, aprés l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck* au prix d'une piece de 17 kr. une Comédie *Allemande* en trois Actes intitulée: *Der Geburtstag*: Cette piece a depuis peu été repreſentée pour la premiere fois ſur le Theatre de *Vienne*.

Nutzliche Nachrichten und Abhandlungen das Oeconomie und Commerz Weeſen betreffend. 1. St. gr. 8. 1767. au prix de 24. kr.

Broché 27. kr.

N. 2.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 7 JANVIER 1767.

De VERSAILLES *le 24. Decembre.*

Le Roi s'eſt rendu, le 22, en ſon Conſeil-d'Etat Privé, pour entendre le rapport du Procès des Accuſés de *Bretagne*, dont Sa Majeſté s'étoit réſervé la connoiſſance par l'Arrêt du 22 Novembre dernier ; & après avoir entendu le rapport qui lui a été fait par le ſieur le *Noir*, Maître des Requêtes, Sa Majeſté a dit, qu'Elle étoit très-contente du zèle avec lequel l'inſtruction du Procès avoit été faite ; que le compte qui venoit de lui en être rendu, achevoit de la déterminer au parti qu'Elle avoit en vuë ; qu'Elle n'avoit pas beſoin d'en ſçavoir davantage, & qu'Elle ne vouloit pas qu'il intervint de jugement.

Sa Majeſté a enſuite ordonné au ſieur de *Maupeou*, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux, de faire expédier les Lettres néceſſaires pour éteindre tous délits & toute accuſation à cet égard, & de les faire publier, le Sceau tenant.

Voici la teneur deſdites Lettres, expédiées en conſéquence des ordres de Sa Majeſté.

„ LOUIS, par la Grace de Dieu, Roi de *France* & de *Navarre*. A tous ceux qui ces préſentes Lettres verront, SALUT : Les troubles qui s'étoient élevés dans notre Province de *Bretagne*, nous ayant paru mériter la plus ſérieuſe attention, nous aurions ordonné, des

le

lle mois de Juillet 1765, qu'il en seroit informé : la même fermentation ayant augmenté, nous nous déterminâmes au mois de Novembre de la même année à faire arrêter différens Particuliers, & entr'autres, quelques Officiers de notre Cour de Parlement de *Rennes* qui étoient soupçonnés d'y avoir eu le plus de part, & à renvoyer l'instruction de leur Procès à notre Parlement de *Rennes*, auquel la connoissance devoit en appartenir ; mais, comme les Officiers de notredite Cour auroient persisté, malgré cette marque de notre confiance, dans les démissions qu'ils nous avoient données de leurs Offices, l'instruction dudit Procès fut commencée par les Membres de notre Conseil, que nous avions députés pour tenir notredit Parlement de *Rennes*. Bientôt après, ayant permis à plusieurs des anciens Officiers dudit Parlement de reprendre leurs fonctions, nous leur aurions en même tems laissé la suite de cette instruction ; mais lesdits Officiers s'en étant excusés à raison de différentes causes de récusation, nous avons pris le parti de faire continuer la procédure en notre Ville de *Saint-Malo*, jusqu'à ce que nous pussions en renvoyer la connoissance à notredite Cour de Parlement, ainsi que nous l'avons fait par nos Lettres du 14 Février dernier. Les démarches des Accusés, soit pour recuser la plûpart de nosdits Officiers, soit pour obtenir leur renvoi en un autre Tribunal, ayant engagé notre Parlement de *Bretagne* de nous supplier d'y pourvoir : nous avons enfin retenu la connoissance de ce Procès à nous en notre Conseil."

„ C'est dans ces circonstances que l'instruction ayant été entierement parachevée sous nos yeux, nous avons résolu d'expliquer définitivement nos intentions sur le tout. & de prévenir, par la plénitude de notre puissance, un jugement qui ne pourroit que rappeller à notre souvenir & à celui de nos Sujets une suite de faits, accusations & de procédures que nous voulons ensevelir dans l'oubli le plus profond."

„ Cette résolution, si digne de la Majesté Royale & si conforme aux vues de sagesse, de modération & de bonté qui nous animent, nous a paru d'autant plus convenable, qu'une grande partie des faits qui ont donné lieu à ladite instruction, ne peuvent être regardés que comme l'effet de ces maximes pernicieuses & de ces dangereux systêmes que nous avons suffisamment proscrits par notre Réponse du 3 Mars dernier, & qu'à l'égard des faits particuliers qui ont été compris dans la même instruction, & dont l'offense pourroit porter jusqu'à nous, à nos Ministres & aux Magistrats demeurés fideles à leurs devoirs, nous nous sommes plutôt proposé d'arrêter le cours d'une licence si effrénée, que d'en découvrir les auteurs."

„ Cest par ces différentes considérations que nous avons embrassé une voie par laquelle nous éteignons & assoupissons pour toujours le souvenir passé, par un Acte de notre suprême pouvoir, Nous aurons la satisfaction de ne point trouver de coupables, & il ne nous restera plus qu'à prendre les mesures qui nous paroîtront les plus propres à rétablir entierement & à maintenir le calme dans une Province de laquelle nous avons eu, en tant d'occasions, des preuves de zèle pour notre service."

„ A ces Causes, &c.... Voulons & nous plait que toutes poursuites & procédures intentées en vertu de nos Lettres-Patentes des 18 Juillet & 16 Novembre 1765, 20 Janvier & 14 Février 1766, & de notre Arrêt du 22 Novembre dernier, soient & demeurent éteintes & assoupies, comme nous les éteignons & assoupissons à perpetuité & à toujours par nos presentes Lettres, & que tous les faits & délits, mentionnés esdites procédures, demeurent dans l'oubli, imposant à cet effet, & sur le tout, un si-

len-

lence absolu à nos Procureurs Généraux & à tous autres. „

Dimanche dernier, l'Archevêque de *Reims*, Grand Aumônier de *France*, a administré à Monseigneur le Dauphin, dans la Chapelle du Château, le Sacrement de Confirmation, en présence, de Leurs Majestés & de la Famille Royale. Aujourd'hui, ce Prince, accompagné du Duc d' *Orleans*, du Duc de *Chartres* & du Duc de *Villequier*, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi en survivance du Duc d' *Aumont* son pere, s'est rendu, vers les neuf heures du matin, à l'Eglise Royale & Paroissiale de *Notre Dame* où il a fait sa premiere Communion qu'il a reçue des mains de l'Archevêque de *Reims*, Grand Aumônier de *France*. Le Duc d'*Orléans* & le Duc de *Chartres* soutenoient la nappe dont les coins étoient tenus par l'Evêque de *Senlis*, premier Aumonier du Roi, & l'Abbé de *Sainte-Aldegonde*, Aumonier ordinaire de Sa Majesté.

Extrait d'une lettre de GENEVE *du 15. Decembre.*

L'Ecrit que le Chevalier *de Beauteville* remit, le 15, aux Commissaires de la Bourgeoisie, étoit de la teneur suivante : „ Le Roi, mon Maître, en se réservant de demander satisfaction de divers Actes indécens, insolens même de votre part, qui se sont repétés depuis mon arrivée dans votre Ville, avoit cédé aux sentimens de bonté & d'affection, dont il a toujours honoré cette République. Sa Majesté avoit espéré, qu'un délire passager, fomenté par quelques esprits turbulens, feroit place à une heureuse résipiscence: Que, convaincus, comme vous devez l'être, de la sagesse & de l'impartialité de ses vuës pour le bonheur & la tranquilité de cet Etat, vous apporteriez à la discussion de vos intérêts vis à-vis de son Ministre Plénipotentiaire, & de ceux des Cantons de *Zurich* & de *Berne*, la modestie & la confiance, qui vous convenoient à tant de titres. "

„ Votre *conduite* au contraire, également imprudente & téméraire; des Mémoires où vous sembliez décliner la Garantie; des Représentations choquantes, où vous affectiez de fausses allarmes sur des formes, dont nous ne suspendions la marche que par des motifs salutaires, que vous ne pouviez ignorer; des clameurs indécentes dans la Ville; des Correspondances criminelles au dehors; des Déclarations séditeuses dans les Papiers Publics; Enfin la preuve, qu'a Sa Majesté, que les difficultés, que vous avez fait naître pendant le cours de la Médiation, & en particulier la rejection du Projet, qui vous a été présenté aujourd'hui, ne sont que la suite d'un Plan formé par plusieurs d'entre vous, pour renverser le Gouvernement de votre Patrie, malgré la Garantie des Puissances Médiatrices: Tout met Sa Majesté dans la nécessité de vous faire ressentir comme je vous l'avois annoncé, sa juste indignation. "

Mr. le Chevalier *de Beauteville*, après avoir déclaré que le Roi, son Maître, nous interdisoit l'Entrée & le Commerce dans son Royaume, a ajouté que tous les *Genevois* qui oseroient après cette défense se présenter sur les terres de *France*, y seroient arrêtés.

De LONDRES *le 16 Décembre*

Mardi dernier, le Lord Maire & la Bourgeoisie de cette Ville résolurent unanimement que le Droit de Citoyen seroit présenté en une boëte d'or au Duc de *Cumberland*, de la maniere qu'il avoit été offert aux Ducs d'*Yorck* & de *Gloceſter*.

Les deux Chambres du Parlement se sont ajournées jusqu'au Vendred 16 Janvier prochain. Les Actes, qui y ont passé, pour empêcher la sortie des Grains, & en permettre l'entrée de toutes les parties de l'*Europe* & de

l'*Amé-*

l'*Amérique*, & que l'on met déja en exécution, font baiſſer le prix de toutes les Proviſions.

Le 17 de ce mois le Roi tint un grand Conſeil, auquel la plûpart des Miniſtres aſſiſtérent. On y délibéra, dit-on, ſur des Dépêches reçuës la veille de *Lisbonne*, & quelques autres qu'un Courier avoit apportées de la part du Chévalier *Mitchell*, Envoïé Extraordinaire du Roi à la Cour de *Berlin*: Ces derniéres ſont entre autres relatives à l'affaire des *Diſſidens* en *Pologne*.

L'Aſſemblée des Directeurs & Propriétaires de la Compagnie des *Indes*, tenue le 17 de ce mois, fut très nombreuſe. On y annonça les ordres du Parlement de remettre aux deux Chambres tous les Mémoires & Papiers concernant l'état actuel des Affaires de la Compagnie dans l'*Inde* & en *Europe*. On y propoſa auſſi de préſenter au Parlement pluſieurs Mémoires, à l'effet de mettre les choſes dans un véritable point de vûe, & de prevenir, s'il étoit poſſible, que les avantages, que la Compagnie pourroit retirer des dernieres révolutions dans l'*Indoſtan*, ne lui fuſſent ravis. Il s'éleva de vifs débats ſur les divers objets propoſés, & la matiere fut ſuſpendue juſqu'après les Fêtes de *Noël*, pour être alors repriſe & décidée. Le même jour, la Compagnie envoya en *Hollande* un Exprès, afin d'y informer les Intéreſſés de ce qui s'étoit paſſé dans cette Aſſemblée.

On aſſure que chaque Vaiſſeau du troiſieme rang, quand il a été deux ou trois ans en Station dans les *Indes Orientales*, ſouffre tant des vers, que l'on eſt obligé de le remettre ſur le Chantier, ce qui coute prodigieuſement à la Nation: c'eſt pour parer à cet inconvenient qu'un Chymiſte de cette Ville a propoſé une compoſition qu'il a preſentée aux Lords Commiſſaires de l'Amirauté leſquels ont donné ordre d'en faire l'eſſai ſur le *Scarborough* Vaiſſeau de guerre, prêt à mettre en mer à *Deptford*.

Suivant les lettres de *Dublin* du 6 de ce mois on a pris ſur la côte de *Fingal* une tortuë peſant 500 Liv. Comme n'en a jamais trouvé de ſemblable ſur cette côte, on craint fort que quelque Vaiſſeau venant des *Indes* ne ſoit échoué dans les environs.

Suivant les lettres de *Salisbury* du 15. on y a commençé à juger les priſonnier qui ont eu part au dernier tumultes. Leur nombre étoit de 42. mais il n'y en a eu que 13 de jugés, quatre ont été condamnés à être pendus pour être entrés nuitamment & de force dans une maiſon & en avoir emporté grande quantité de jambons, de fromage &c. un autre a été condamné à être transporté aux Isles & le reſte a été relaché.

On a remis à S. M. une Liſte des revoltés condamnés à la mort dans differents endroits, mais on ne ſçait pas encore ſi quelques-uns ou tous obtiendroit leur grace.

S. M. a accordé depuis peu 42 portions de terrein dans la *Floride-Orientale* à des perſonnes opulentes qui ſe propoſent d'y établir des Colonies, d'y faire cultiver la terre; d'y travailler à des manufactures, & d'y entreprendre les diverſes ſortes de commerce, dont ce païs ſera ſuſceptible. Il y a actuellement dix Seigneurs & quinze Membres du Parlement qui poſſédent des terres & qui ont établi des Colonies & des Plantations dans la même Province.

De HAMBOURG *le 26 Decembre.*

Les lettres de *Drontheim* du 6 de ce mois portent qu'on y avoit appris que deux Garçons de la Paroiſſe de *Kladebbe* qui ci-devant avoient été inoculés avec ſuccés par un Chirurgien de Regiment, y avoient repris la petite Verole naturelle, dont ils avoient été très mal: on n'a point donné acet égard d'autre detail: mais ſi cette nouvelle eſt bien conſtatée, les Antagoniſtes de l'inoculation pourront en tirer parti.

N. 2.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 7 JANVIER 1767.

Suite de l'Ordonnance de S. M. l'Imperatrice Reine au sujet des prétendus magiciens, sorciers &c.

§. 12. Quant a ce qui concerne la punition des operations ou tentatives vraies ou feintes de Magie ou de sortilege, Nous ordonnons comme s'ensuit rélativement à la difference qui en a eté faite ci dessus.

1. Nous voulons que la peine de mort n'ait lieu contre ceux qui se vantent faussement & par fourberie de posseder la Magie, la Divination & autres Secrets diaboliques, d'être sorciers &c. ou contre ceux qui, sans expressement s'en vanter, pourroient avoir entrepris de dessein premedité par vûë de gain ou autres vuës dangereuses, de semblables actions pernicieuses & propres à donner des soupçons de magie ou de sorcelerie, comme par exemple d'avoir évoqué le Diable & pratiqué des charmes & enchantements, d'avoir sciemment conservé ou préparé des choses nuisibles aux hommes, aux bestiaux, aux fruits de la terre &c. que lorsqu'ils auront en même tems commis de propos deliberé quelque autre crime Capital contenu dans la seconde partie de cet ouvrage, comme d'avoir repandu du poison, ou causé mort d'homme par quelque autre moyen, & d'avoir été incendiaires: ce ne sera donc que dans ces cas de crimes cumulés qu'ils seront punissables de mort & leur supplice sera aggravé relativement aux circonstances pour s'être vanté de posseder ces Secrets diaboliques: mais lorsque ces imposteurs ne seront d'ailleurs point coupables d'un crime digne de mort, ils ne doivent être condamnés qu'à une peine corporele proportionnée à leur méfait; & s'ils sont étrangers, on les banira de nos Pays hereditaires en exigeant d'eux le serment usité.

La Suite l'ordinaire prochain.

De VIENNE *le 7 Janvier.*

Lundi dernier 5 de ce mois la Cour donna une superbe Course de Traineaux, qui sortit vers midi du Palais & traversa les ruës & places principales de cette Ville dans l'Ordre suivant:

Un Detachement du Regiment de *Löwenstein* Dragons.
4 Archers à cheval connus sous le nom d'*Einspannier.*
Un Garçon des fourages ou *Futter-Knecht.*
40 Domestiques à cheval appartenant aux Seigneurs, qui étoient de la course, portans des brancards de relai pour les Traineaux.
6 Palfreniers de la Cour en portant de même.
20 autres Palfreniers de la Cour.
1 Sous-Ecuyer de L. L. M. M. ou *Sattelknecht.*
1 Traineau attelé de 6 chevaux avec les Tymballes & Trompettes I. & R.
6 Ecuyers de campagne de la Cour.
2 Sous Ecuyers.
Le Comte de *Dietrichstein*, Grand Ecuyer, seul dans un Traineau, 2 coureurs.
2 Sous Ecuyers ou *Sattel-Knecht.*
Sa Majesté l'Empereur & S. M. l'Imperatrice, suivis de 4 Pages, de 2 *Sattel-Knechte* & de 4 Gardes Nobles *Hongrois*, 4 Coureurs marchans à côté du cheval de leur Traineau.

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie Chriſtine* conduite par le Duc ſon Epoux. Un *Sattel-Knecht*, 2 Gardes Nobles, 2 Coureurs.

Conſeillers d'Etat de L. L. M. M. I. & R.

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Eliſabeth* conduite par le Prince de *Schwarzenberg*, Grand Maréchal de la Cour. Un Ecuyer de campagne 2 Gardes Nobles *Hongrois*, un Ecuyer du Prince 2 Coureurs.

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Amelie* conduite par le Prince de *Stahrenberg*; Un Ecuyer de campagne, 2 Gardes Nobles *Hongrois*, 1 Ecuyer du Prince 2 Coureurs.

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* conduite par le Comte de *Clari*, Grand Veneur. Un Ecuyer de campagne, 2 Gardes Nobles *Hongrois* 1 Ecuyer du Comte, 2 Coureurs.

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Charlotte* conduite par le Comte de *Schönborn*. Un Ecuyer de campagne, 2 Gardes Nobles *Hongrois* 1 Ecuyer du Comte & 2 Coureurs.

Le Comte de *Pergen* & la Princeſſe de *Liechtenſtein*, née Comteſſe de *Sternberg*. Un Ecuyer, 2 Coureurs.

Les Traineaux ſuivans étoient accompagnés de même.

Le Comte Adam *Bathiani* & la Princeſſe d'*Auersperg*,

Le Baron de *Koller* & la Princeſſe de *Kinsky*.

Le Comte Theod. *Bathiany* & la Comteſſe de *Kevenbüller*, Dame de la Clef d'or.

Chambellans de L. L. M. M. I. & R.

Le Prince Jean de *Schwarzenberg* & la Comteſſe de *Korſchensky*.

Le Prince François de *Liechtenſtein* & la Comteſſe de *Daun*, Dame de la Clef d'or.

Le Prince Charles de *Lichtenſtein* & la Comteſſe de *Pergen*.

Le Prince de *Lamberg* & la Comteſſe *Inzaghi*, Dame de la Clef d'or.

Le Prince Adam d'*Auersperg* & la Comteſſe de *Hatzfeld*.

Le Prince de *Kinsky* & la Comteſſe de *Colloredo* Dame de Cour.

Le Comte Jean de *Palfy* & la Comteſſe de *Zinzendorf*, née Princeſſe de *Schwarzenberg*.

Le Comte de *Keglewich* & la Comteſſe de *Trautmansdorf*, Dame de Cour.

Le Comte Charles de *Palfy* & la Comteſſe de *Kollowrat*, Dame de Cour.

Le Comte Gundacre de *Sternberg* & la Comteſſe Joſephe d'*Attems* Dame de Cour.

Le Comte de *Leslie* & la Comteſſe de *Staray*, Dame de Cour.

Le Comte Louis de *Hartig* & la Comteſſe de *Canal*, Dame de Cour.

Le Comte François de *Colloredo* & la Comteſſe d'*Oettingen-Wallenſtein*, Dame de Cour.

Le Comte Antoine de *Lamberg* & la Comteſſe d'*Attems*, Dame de Cour.

Le Comte Ant. *Eſterhazi* & la Comteſſe de *Wallis*, Dame de Cour.

Le Comte Joſ. de *Kollonitſch* & la Comteſſe de *Schlick*, Dame de Cour.

Un Traineau de relai, 2 Patfreniers de la Cour qui en conduiſoient le cheval.

Une Berline de la Cour poſée ſur un Traineau & attelée de 6 chevaux dans laquelle étoient les Grandes Maitreſſes de S. M. l'Imperatrice & celles de L. L. A. A. R. R. Mesdames les Archiducheſſes.

1. Garçon des fourages ou *Futter-Knecht*.

16. Palfreniers de la Cour portant des brancards de relai & 40 autres Domeſtiques à cheval en portant de même.

Tous les Officiers de la Cour étoient en habit écarlate bordé d'or. Ceux des ſeigneurs qui étoient de la courſe, étoient en habit de *Gala* & leurs Domeſtiques dans leur grande livrée.

N. 3.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 10 JANVIER 1767.

De ROME *le 26 Decembre.*

M. le *Bon*, Prêtre des miſſions Etrangéres de *France*, eſt depuis peu arrivé ici du Royaume de *Siam*, où il a été Miſſionnaire pendant 21 ans, & enſuite procureur des miſſions dans la Ville de *Macao*: la Congrégation de la *propaganda* l'a appellé à *Rome* pour y être conſacré Evêque de *Siam*, & créé Vicaire Apoſtolique dans cette partie du monde.

Le Sacré College a unanimement conſenti à une troiſieme extraction de 500. mille Ecus du treſor de l'Egliſe, leſquels ſont deſtinés au payement des grains achettés pour les beſoins de cette Capitalle & des Etats du Pape.

De MADRID *le 9 Décembre.*

Le 3 de ce mois, on célébra à la Cour la Fête de Saint *Françis-Xavier* dont l'un des Infants porte le nom.

Sa Majeſté vient d'accorder une place dans le Conſeil de Guerre au Lieutenant-General Don Juan *Wanmierck*, qui a été remplacé, dans le Commandement du Camp de *Gibraltar*, par le Maréchal de Camp Don Diegue *Tavares*. Don Diegue de *Morales* a été nommé en même tems Miniſtre du Conſeil des Ordres, & Don Gerôme *Belarde* y *Sola* a été fait Auditeur de la Chancellerie de *Valladolid*. Don Bartholomé *Sanz* y *Torres* a obtenu en même tems la place d'Alcade-Major de l'A[illegible]ence des *Aſturies*;

Don

Don Pedro de *Pinna* y *Mazo*, celle de Fiscal de la même Audience ; Don Jean-Antoine de los *Herreros*, celle de Grand-Juge de *Biscaye*, & Don François *Folch* de *Cardona*, celle de Corrégidor de la Province de *Guipuscoa*.

Don Joseph-Clement, Evêque de *Barcelone*, fut sacré, le 23 de ce mois, dans l'Eglise Métropolitaine de *Tarragona*, par l'Archevêque Diocesain qui eut pour Assistans à cette cérémonie les Evêques de *Lerida* & de *Tortose*.

De CADIX, *le 2 Decembre.*

La Frégate de guerre *Angloise le Gibraltar* est venue de *Saint-Jean de Terre-Neuve* en vingt & un jours de traversée, & a relâché, le 19 du mois dernier, en cette Baye, d'où elle doit partir pour se rendre aux côtes de *Provence* & d'*Italie*.

Le 21, le Vaisseau de guerre *Espagnol la Princesse*, commandé par le sieur de *Lombardon*, qui étoit depuis trois semaines sur les Caps, rentra en ce Port, d'où sont partis les Vaisseaux de guerre de la même Nation *la Galice*, commandé par le sieur de *Cordova*, & *le Triomphant*, par le sieur *Caudron* de *Cantein*. Le premier va au *Ferrol*, & le second, à *Cartagene* du *Levant*. Le Vaisseau marchand *la Sainte-Trinite* est parti en même tems, chargé de diverses marchandises pour la *Havane*, d'où il est arrivé ici, le 22, une Flûte du Roi, chargée de sucre, de cuirs & de bois de Gayac.

La Gabarre *Francoise la Forte*, commandée par le sieur de *Proissy* & venant de *Toulon*, a relâché, le 27, en cette Baye d'où elle doit se rendre à *Bayonne*; la Flûte *le Gave*, de la même Nation, commandée par le sieur de la *Mettrie*, laquelle étoit ici depuis quelques jours, en a fait voile, le 30, pour continuer sa route pour *Toulon*.

Le Vaisseau de la Compagnie *Françoise* des *Indes le Choiseul*, commandé par le sieur de la *Mothe*, a relâché en cette Baye, le 29, venant de l'*Orient*, & allant à l'*Isle de France* & à *Pondichery*. Il a sur son bord quatre-vingt-Soldats de la nouvelle Légion destinée pour l'*Isle de France*. Le Vaisseau de la même Compagnie *le Saint-Louis*, destiné aussi pour l'*Isle de France*, & qu'une voie d'eau avoit obligé de relâcher ici, le 23 Octobre dernier, sera en état de partir avec le *Choiseul*.

De VERSAILLES *le 27. Decembre.*

Le Roi, accompagné de Monseigneur le Dauphin, de Madame *Adelaïde* & de Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*, assista, le 25 jour de *Noel* dans la Chapelle du Château, à la Grand'-Messe qui fut chantée par la Musique de Sa Majesté & à laquelle l'Evêque de *Verdun* officia. La quête fut faite par la Marquise de *Brancas*, Dame de Mesdames. La Reine assista à l'Office dans la Tribune, ainsi que Madame la Dauphine, Monseigneur le Comte de *Provence*, Monseigneur le Comte d'*Artois* & Madame. L'après-midi, le Roi, Monseigneur le Dauphin, Madame *Adelaïde* & Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise* entendirent le Sermon, qui fut prononcé par l'Abbé *Dupont*, Docteur de la Maison & Societé de *Sorbonne*, Chapelain & Prédicateur du Roi.

Madame la Dauphine ayant fondé, à la Chapelle du Château de *Fontainebleau*, un Service solemnel pour le repos de l'ame du feu Prince son époux, ce Service a été célébré, le 20 ce mois, pour la premiere fois, par les Chanoines Réguliers de l'Ordre de la *Sainte Trinité*, Chapelanis du Château.

Les Abbesse & Dames de l'Abbaye de *Saint Cyr* ont fait célébrer, le 23, un Service solemnel pour le même objet. L'Abbé de *Sailly*, Aumônier de Madame la Dauphine, a officié à cette cérémonie.

L'Ab-

L'Abbaye Royale de *Panthemont* de cette Ville a fondé à perpétuité un Service solemnel pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin, & ce Service a été célebré, pour la premiere fois, le 20 de ce mois.

On a célébré, le même jour, dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de *Saint-Denis*, le Service solemnel de bout de l'an pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin. Monseigneur le Dauphin, le Duc d'*Orléans*, le Duc de *Chartres*, le Prince de *Condé*, le Duc de *Bourbon*, le Prince de *Conty*, le Comte de la *Marche*, le Comte d'*Eu*, le Duc de *Penthievre* & le Prince de *Lamballe* y ont assisté, ainsi que les *Menins* du feu Prince & tous les Officiers de la Chambre. L'Archevêque de *Reims*, Grand Aumônier de *France*, a officié à la Messe qui a été chantée par la Musique du Roi sous la conduite du sieur *Blanchard*, Chevalier de l'Ordre de *Saint Michel*, & Maître de Musique de la Chapelle de Sa Majesté, & du sieur *Dauvergne*, Surintendant de la Musique du Roi en survivance du sieur *Francoeur*.

Le Soixante douzieme tirage de la Loterie de l'Hôtel de Ville s'est fait le 24 de ce mois, en la maniere accoutumée. Le lot de cinquante mille livres est échu au numéro 94098 ; celui de vingt mille livres au numéro 95872, & les deux de dix mille livres aux numéros 88913 & 92919.

Suite des nouvelles de LONDRES *du 23 Novembre.*

Il n'est resté ici pour ainsi dire, aucun membre du Parlement, & les Ministres du Roi, à l'exception du Comte de *Chatham* & de peu d'autres, sont allés passer à leurs terres les vacances de *Noël*.

Les plaintes de nos Négocians à *Lisbonne* continuent & augmentent même tous les jours, & il se tient à cet égard de frequens Conseils : on espére cependant encore que l'envoi de M. *Lyttleton* qui doit se rendre incessamment à la Cour du Roi T. F. y applanira les difficultés qui subsistent relativement à notre Commerce avec le *Portugal*.

On a été informé par des Lettres arrivées hier de la *Nouvelle-Yorck* que le Chevalier *Moor*, Gouverneur de cette Province y a déclaré à l'ouverture de l'Assemblée Provinciale, qu'il étoit autorisé à donner son consentement à tout Acte qui auroit pour objet le *renouvellement du Cours des Billets de credit* : Ce qui a répandu une joie universelle dans ce Pays là.

Le Vaisseau de la Compagnie des *Indes*, le *Harcourt*, est arrivé de *Bengale*, richement chargé : Il a apporté quelques Nouvelles ultérieures de l'état florissant des affaires de la Compagnie dans l'*Indostan*. On compte, que les exportations, que cette Compagnie fait tous les ans, montent à 2 Millions de Livres Sterling.

De la HAYE *le 28 Décembre.*

Dans peu de jours, le Conseil d'Etat en Corps remettra à l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances la Pétition de Guerre pour l'année prochaine 1767.

*D'*AMSTERDAM, *le 29 Décembre.*

Mr. Corneille *Backer*, Secretaire au Département de l'Amirauté de cette Ville, mourut ici Samedi dernier dans la 75*me*. année de son âge, après avoir dignement rempli cet Emploi pendant 37 ans.

De Halle, *le 24 Decembre.*

La femme d'un Payſan du village de *Trebnitz* s'étant accouchée le 18 de ce mois à 1 heure après minuit d'un garçon, a mis quatre heures ensuite au monde une fille qui a deux cols & deux têtes, qui d'ailleurs est très bien conformée & qui est morte par les difficultés de l'accouchement.

De

De BERLIN *le 30 Decembre.*

On a commencé ici depuis peu des prieres publiques à l'occaſion de la groſſeſſe de la Princeſſe epouſe du Prince Royal de *Pruſſe* & on en fera de même dans tout le Royaume.

L'*Elbe* chariant maintenant conſidérablement, notre Commerce par eau eſt interrompu avec *Hambourg*.

De HAMBOURG *le 3 Janvier,*

Nous avons reçu de *Suede* les nouvelles ſuivantes. Malgré toutes les recherches qu'on a faites on n'a pu découvrir P. *Blomberg*, qui s'eſt depuis peu évadé de la Priſon de *Boras*: cependant les 30 perſonnes impliquées dans la rebellion de *Hoffmann* qui avoient été condamnées par la Commiſſion des Etats à être fouetées, ont ſubi le 19 Novembre leur châtiment ſur la grande place de *Boras*; Et Thomas Niſſon de *Kallared* qui s'étoit évadé avec le ſusdit *Blomberg*, a été pendu à une lieuë & demie de cette Ville au lieu ordinaire de la juſtice.

Comme la derniere Diete de *Suede* a attaqué ou détruit la plus grande partie des Manufactures, dont elle a en même tems réſolu de ſupprimer le Bureau, le Commiſſaire, qui y préſidoit, a prononcé, à cette occaſion, dans la derniere aſſemblée de ce Bureau, un Diſcours très vif qui a été imprimé dans les Papiers publics de ce Pays, Le Sénat en ayant trouvé l'objet & les termes peu conformes aux principes adoptés par les Etats, le Chancelier de Juſtice a eu ordre de faire les perquiſitions néceſſaires pour découvrir par quelle autorité l'impreſſion en a été permiſe.

On a auſſi depuis peu publié à *Stockholm* une Ordonnance, du 29 du même mois, qui défend toute maſcarade publique ou particuliere, ſous peine de trois mille écus d'amende pour quiconque tiendroit des aſſemblées maſquées, & de trois cens écus pour chaque perſonne qui y aſſiſteroit.

De FRANCFORT, *le 24 Decembre*

Les lettres de *Madrid.* ne peuvent aſſez exprimer la joie que le retour du Roi a cauſé aux habitans de cette Capitale.

Les Grands d'*Eſpagne*, & la Bourgeoiſe en corps, ont été a la rencontre de S. M. qui a marché au milieu des acclamations publiques, & les troupes nombreuſes de la garniſon étoient rangées partie en dehors & partie en dedans la ville.

Suivant les derniers avis de *Geneve* tout etoit en deſordre & en combuſtion pour ainſi dire dans cette ville.

De RATISBONNE *le 7 Janvier.*

On apprend d'*Augsbourg* que le Duc regnant de *Würtemberg* a paſſé *incognito* par cette ville le 28 du mois dernier ſous le nom de Comte de *Heidenheim*; que le lendemain matin ce Prince a continué ſa route vers *Veniſe*.

De VIENNE, *le 10 Janvier.*

Le froid devient exceſſif ici. Après avoir été depuis pluſieurs jour aſſez vif, il étoit hier à huit heures du matin au Thermomêtre de *Farenheit* à 16 degrés, ce qui correſpond au degré 7 de celui de *Reaumur*; & le ſoir à dix heures le Mercure étoit à 8 degrés de *Farenheit*; & de *Reaumur* à environ 10. & 3 quarts.

Aujourd'hui à huit heures du matin, il étoit au Thermomêtre de *Farenheit* à un degré au deſſus de O, ce qui fait à celui de *Reaumur* 13 & demi.

La terre eſt d'ailleurs couverte de beaucoup de neige.

N. 3.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 10 JANVIER 1767.

Fin de l'Ordonnance de S. M. l'Imperatrice Reine au sujet des prétendus magiciens, sorciers &c.

§. 12. Art. 2. Ceux, qui par manie, par melancolie par derangement d'esprit, par folie, ou par quelque maladie semblable se seroient vantés d'avoir tenté ou fait des operations magiques, & qui en auroient même fait volontairement l'aveu, ne devront être condamnés à aucun chatiment. S'ils ont agi par alienation d'esprit, il faut les enfermer, & si cette alienation est produite par quelque maladie, il faut les faire transporter à l'hopital & leur fournir dans l'un & l'autre de ces cas, ce qui sera necessaire à leur guerison: si cependant il conste que dans le tems que le méfait a été commis, celui qui en est l'auteur, à sçu qu'il faisoit une chose condamnable & qu'il y ait eu par consequent de la malice mélée dans son Fait, il sera après sa guerison puni suivant l'exigence du cas.

3 On infligera une punition corporelle très severe à ceux qui au mépris de la crainte de Dieu, & par un dessein abominable pouront avoir cherché à faire un pacte avec le Diable & à réussir dans leurs vuës par des actions impies & relatives à la Magie, soit en évoquant de propos deliberé le Demon, soit en minutant un pacte par écrit avec lui, parceque ces malfaiteurs auront fait, quoique sans succès, tout ce qui dependoit d'eux. Et s'ils ne sont pas nos sujets, ils seront en outre bannis de nos pays hereditaires: si d'ailleurs il se trouvoit complication de quelque autre crime capital; le dernier supplice que meriteroit ce crime, sera aggravé suivant les circonstances, & s'il y avoit dans le pacte signé, ou ailleurs, quelque blaspheme exprès, le coupable sera brulé comme blasphemateur.

4. Si quelque circonstance ou évenement au dessus de l'entendement humain pouvoit faire présumer qu'il existe en effet de la magie & du sortilege dans ce qui s'est passé, Nous Nous reservons expressement de décider en cet évenement extraordinaire du genre de peine à infliger au malfaiteur, à quel effet Nous voulons que le procés Nous en soit remis, ainsi qu'il a été ci-dessus statué.

§. 13. Les circonstances aggravantes sont à peu près les suivantes.

1. La multiplication des mechancetés ci-devant énoncées.

2. La durée de leur pratique.

3. La Grandeur du dommage occasionné principalement à des pauvres, à des Communautés entieres; aux Superieurs, aux Parens, ou aux Maitres du delinquant

4 L'incitation & la seduction à l'égard d'une ou de plusieurs personnes, dont il auroit cherché à se faire des complices.

§ 14. Quand aux circonstances qui portent mitigation du chatiment, outres celles qui ont été generalement énoncées au §. 11., appartient sur tout

tout le cas, ou celui qui a tenté ou pratiqué des actions suspectes de magie, en a eu un repentir vrai & sincere, avant que d'avoir été accusé ou deferé & saisi, & si depuis sa conduite a été bonne & chretienne.

§ 15. Et comme notre serieuse intention est d'extirper les pratiques superstitieuses & absurdes nommées vulgairement *Löffeln*, par lesquelles le peuple sur tout, consulte l'avenir pendant certaines nuits qu'il consacre à ces inepties, qui ne sont fondées que sur un excès de simplicité & de Stupidité & sur un usage erroné, Nous voulons que ceux qui les mettent en pratique, soient punis arbitrairement, non cependant par la justice criminelle: mais par les Superieurs ou juges des lieux, où ils se trouveront.

Si cependant il se trouvoit que celui ou ceux qui les employent évoquassent en même tems le Diable; trompassent de propos deliberé d'autres personnes, ou qu'il intervint dans leur Fait des circonstances dangereuses ou malicieuses; s'ils entreprennoient de fouiller la terre pour decouvrir des prétendus Trésors, ou s'ils tentoient quelque autre chose de cette espéce par le moyen de paroles, de caracteres, & d'autres cérémonies superstitieuses, s'ils recitoient des oraisons, où la superstition se mêle, comme celle nommée *Oraison de St. Christophe*, & s'il étoit enfin question d'une assemblée de plusieurs personnes qui eussent mis en usage ces moyens superstitieux: dans tous ces cas ils seront livrés à la justice criminelle, qui agira contre eux pour les punir ainsi qu'il est ci dessus ordonné suivant le degré de leur fourberie & de leur mechanceté, & leur enlevera pour les detruire, après le procès fait & parfait, tous les livres & Ecrits superstitieux, dont ils pourront se trouver munis.

§. 16. Comme enfin l'excès de crédulité est parmi plusieurs de nos sujets parvenu au point, qu'ils tiennent pour apparition de Spectres & pour sorcelerie ce qui n'est que l'effet d'une songe ou de leur imagination séduite, & qu'ils regardent de même les illusions de l'imposture; qu'ils ajoutent sur le champ pleine & entiere foi aux prétendus possedés, & qu'il y a d'ordinaire beaucoup de superstition & de fourberie cachée dans ces prétendus prodiges: Notre sérieuse intention est de purger nos Etats de ces tromperies perverses qui ne font qu'inquiéter le vulgaire. Nous voulons donc & mandons par les présentes que lorsqu'il se trouvera quelque part que ce soit, des prétendus possedés, Spectres, esprits &c. rapport en soit sur le champ fait à nos justices superieures & qu'elles fassent, pour decouvrir le veritable état des choses, les recherches les plus exactes, soit par des membres de leur Departement, soit par le moyen des justices criminelles leur subordonnées: voulant aussi qu'elles s'enquierent de même de l'état de la personne suspecte & de la constitution de son esprit, en les verifiant par le moyen de medecins & de chirurgiens experimentés & en examinant en un mot le tout fondamentalement par une inquisition en forme. S'il est constaté qu'il y ait de l'imposture, le coupable sera corporellement puni suivant les circonstances; si ce qui est arrivé est l'effet de la folie ou de quelque manie, on renfermera celui qui en est atteint, & s'il arrivoit enfin que les juges crussent que l'existence de ces prétendus fantômes, esprits, possedés, fût réele ou apparente, Nous voulons à tout evenement être exactement informée de toutes ces circonstances du Fait, suivant ce qui est dicté par les §. 7. & 12. art. 4, afin que Nous puissions en conséquence les instruire de notre resolution; & leur en faire part.

N. 4.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 14 JANVIER 1767.

De Rome *le 30 Decembre.*

On voit ici en copie le Bref que le Pape a adreſſé, dans le tems, au Prince Primat de *Pologne* au ſujet de l'affaire des *Diſſidens* il eſt conçû dans les termes ſuivans:

Clemens XIII. &c.

Le tems de l'ouverture de la Diete de *Pologne* approchant, nous conjecturons non ſans fondement, que les Diſſidens feront tous leurs efforts pour que les loix portées contre eux, ſoient entierement annulées ou du moins changées de ſorte, qu'elles perdent beaucoup de leur force, c'eſt pourquoi nous jugeons qu'il eſt expedient de prevenir à tems leur entrepriſe. Nous ne pouvons mieux y parvenir qu'en élevant notre voix Apoſtolique & en vous exhortant tous, autant que vous êtes, animés d'un veritable zèle pour la vraie foi, de vous oppoſer, avec toute la prevoyance & la prudence poſſibles, aux Conſeils des ennemis de la doctrine *Catholique*. Comme il eſt ſur tout du devoir de Votre Réverence, en ſuite de la dignité dont elle eſt revêtue dans la République de *Pologne*, de proteger principalement les loix ſalutaires qui tendent au maintien & à la confirmation de la foi pour laquelle Votre Reverence eſt, ainſi qu'il nous eſt connu, très zêlée; Nous avons voulu par les préſentes exciter votre crainte envers Dieu

vo-

votre foi & votre zèle ardent à préſerver le cœur de notre cher fils en J. C. le Roi *Stanislas* de toute maniere & contre toutes les attaques qui pourroient affoiblir la fermeté de ſa foi ou lui faire regarder d'un œil indifferent les pieges qu'on pourroit tendre à la Religion. Nous avons en effet appris que les *Diſſidens* ont inſtamment requis quelques puiſſances qui ne ſont point attachées à notre très Sainte Religion, de s'intereſſer pour la defenſe de leur cauſe auprès du Roi & d'appuyer leur demande par leur mediation. Votre Reverence eſt en conſequence d'autant plus obligée de ſe charger du ſoin d'y veiller, que les *Diſſidens* armés d'un tel ſecours ſolliciteront plus vivement S. M. L'importance de la choſe exige toute votre vigilance, parceque la foi catholique eſt en danger, & ſur tout parceque les diſſidens employeront tous les moyens de la politique la plus raffinée pour l'augmenter encore. Ils ne demanderont pas ouvertement peut-être qu'un chacun puiſſe, ſans être moleſté, profeſſer la Religion à laquelle il adhere : mais il chercheront pluſtot à parvenir à leur but en employant le pretexte de l'avancement des arts & des ſciences, & de l'augmentation du commerce, avec les Nations étrangeres, objets diront-ils, qui augmenteront en même tems le Bien-être de la République.

La Suite l'ordinaire prochain.

De LISBONNE, *le 2 Décembre.*

Sa Majeſté a nommé Don Pedro *Cordero* à la place de Préſident du Tribunal *de Dezembargo de Paço*, à laquelle celle de Chancelier eſt annexée.

M. *Soto*, Intendant Général de Police de *Lisbonne* & du Royaume, eſt mort en cette Ville. Il n'a pas encore été remplacé, mais les fonctions de ſon emploi ont été confiées par *interim* au ſieur de *Fonſeca Siqueira*.

De MADRID *le 16 Décembre.*

Mardi dernier, la Cour fut en gala à l'occaſion de l'anniverſaire de la naiſſance de la Princeſſe des *Aſturies*. Le Roi & Leurs Alteſſes Royales reçurent, à cette occaſion, les complimens des Grands, & des Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers, ainſi que des principales perſonnes de la Cour.

Don Joſeph *de la Plana y Caſtillon*, nouvel Evêque de *Tarrazona*, fut ſacré dans l'Egliſe de la *Mercy* de cette Ville, le 16 du mois dernier, par l'Archevêque de *Pharſale*, Inquiſiteur Général, qui eut pour Aſſiſtans l'Archevêque de *Manille* & l'Evêque de *Botra*, Suffragant de l'Archevêché de *Tolede*. Le nouvel Evêque eut pour parein, à cette cérémonie, le Marquis de *Santa Cruz*.

La Ville de *Huete* a obtenu le privilege de tenir déformais, le lundi de chaque ſemaine, un Marché pour la vente des moutons, en ſe conformant, à cet égard, au Chapitre VII. du Réglement du Roi, du 30 Octobre.

De CADIX, *le 2 Decembre.*

Deux de nos Tartanes de pêche fretées par l'Intendant de la Marine de ce Département, ont fait voile hier de cette Baye pour *Tanger* ou pour un autre Port de *Barbarie* le plus voiſin. L'une y tranſportera ſoixante-huit *Maures*, & l'autre ſoixante & un, des équipages des deux Corſaires de *Salé*, qui firent naufrage ſur cette côte le 9 & le 10 Octobre dernier. Les mâts & agrêts de celui qui a échoué à la plage de cette Ville, n'ayant pu être chargés ſur les deux Tartanes, ſeront tranſportés en *Barbarie* ſur un Navire *Suédois* que l'*Eſpagne* a auſſi frété pour cet effet; quant au caſque de ce Bâtiment, il a été mis en vente. Celui qui a été jetté ſur la pointe d'*Umbria*, a été briſé & perdu ſans reſſource.

De

De GENES *le 30 Décembre.*

On apprend de *Florence* que *Mebemet Aga*, Ambaſſadeur de la Porte *Ottomanne* à la République de *Veniſe* eſt arrivé en cette premiere ville le 20 de ce mois, & qu'après s'y être arrêté une journée pendant laquelle il a fait une viſite au Comte de *Roſenberg*, il en eſt reparti pour ſa deſtination. Ce Miniſtre eſt chargé d'établir une paix ſolide entre la République & les Régences de *Tripoli* & de *Tunis*.

On ajoûte que M. *Honorati*, Nonce du Pape à la Cour de *Toſcane*, a eu le 22 ſa premiere audience publique de S. A. R.

Suivant les lettres de *Madrid* depuis le retour du Roi *Catholique* en cette Capitale le Miniſtére s'y occupoit ſans relache des affaires interieures du Royaume, ainſi que du nouveau reglement concernant le militaire & la marine. Il travaille ſur tout à établir une methode sûre pour pouvoir, au beſoin, raſſembler en peu de tems les forces de terre & de mer que l'on continue d'augmenter ſuivant le plan dont on a deja rendu compte, & à quel effet on leve entre autres pour l'*Eſpagne* un Régiment d'Infanterie dans le Pays de *Liege*.

On mande de *Lisbonne*, que la Cour y avoit déclaré la groſſeſſe de la Princeſſe du *Breſil* laquelle étoit heureuſement entrée dans ſon quatrieme mois, & qu'un Prince *Aſiatique* étoit arrivé à la Cour du Roi T. F. pour faire avec S. M. un traité d'amitié & de Commerce aux articles duquel on travailloit même actuellement.

Le Prince de *Monaco* a fait relacher un Navire de *Raguſe*, qu'il avoit fait arrêter depuis peu de tems, parcequ'il n'avoit pas payé les Droits accoutumés, & à condition qu'il les payeroit doubles ſur toutes les marchandiſes qui compoſent ſon chargement.

Il nous eſt arrivé la ſemaine derniere treize Navires de differentes Nations; dont huit chargés de grain, & l'on a appris par un d'eux qu'un Bâtiment *Anglois* chargé de Draperies & deſtiné de *Londres* pour cette place, avoit fait naufrage dans ſa route.

Les lettres de *Turin* nous apprennent que le Comte de *Viry*, Miniſtre connu de toute l'*Europe*, y eſt mort le 23 de ce mois extrêmement regretté.

De PARIS, *le 30 Décembre.*

Le Duc de *Choiſeul*, voulant prévenir toute inquiétude, où pourroient être tous les Banquiers *Genevois* & les Maiſons de Commerce établies, tant ici que dans les autres Villes de ce Royaume, rélativement à ce qui ſe paſſe à *Geneve*, a fait ſignifier au Miniſtre de la République de ce nom auprès de S. M., qu'ils pouvoient continuer leur réſidence & Commerce dans le Royaume, ſans riſque d'être inquietés, & qu'au contraire ils continueroient de jouir de la protection du Roi & de tous les avantages dont ils ont joui juſqu'à préſent.

De LONDRES *le 26 Décembre*

Il y a eu dans l'aſſemblée generale de la *Nouvelle Angleterre* tenuë à la fin du mois d'Octobre dernier de vives diſcuſſions à l'occaſion des dedommagements à donner aux perſonnes qui avoient été leſées dans les tumultes excités dans ces contrées par l'Acte du *Timbre*. M. Thomas *Hutgbinſon* & divers habitans du pays ayant entre autres demandé par des Requetes compenſation des dommages par eux ſoufferts & ces Requetes ayant été priſes en conſideration par la Chambre des Repreſentans, on y a mis en queſtion ſi cette compenſation devoit on non, etre tirée du tréſor de la province? & la negative l'a emporté: pluſieurs autres moyens propoſés, enſuite ont de même été rejettés, la Chambre s'étant fondée ſur ce que le Gouvernement ne pouvoit être reſponſable des dommages cauſés par de petites troupes de Gens obſcurs, juſte objet de l'indignagon generale de tout ce qu'il y avoit de ſages & d'habitans reglés dans la

pro-

province. Cependant après bien des altercations & des debats, la même Chambre resolut enfin *qu'il jeroit* dressé, un Bill pour compenser les dommages en question, lequel seroit envoyé par les membres respectifs de l'assemblée à toutes les villes de la province qu'ils representoient pour les consulter & en faire rapport.

On parle encore beaucoup d'une prochaine refonte dans le Ministere suivant laquelle il ne restera à ce qu'on pretend que quelques uns des principaux membres qui le composent actuellement, & où le Comte de *Chatam* continuera d'occuper la premiere place.

La Cour de *Lisbonne* paroit très-sensible à la publication, faite ici, de plusieurs Mémoires & autres Piéces authentiques concernant l'état actuel de notre Commerce en *Portugal*, Mr. de *Mello*, son Ministre, a, dit-on, fait des démarches pour répandre des doutes sur l'authenticité de ces Mémoires, & pour faire entrevoir que les faits, qui y sont rapportés, sont palpablement outrés & exaggeres. En général on se recrie contre la conduite des *Portugais*; mais on ne doute point, que les *Anglois* ne s'exposent très-souvent à leur ressentiment par des innovations aux usages & par des infractions aux Loix du Pays.

On a reçu de nouveaux détails fâcheux des desastres causés dans toutes les Isles aux *Indes Occidentales*, par les Ouragans, aux mois de Septembre & d'Octobre dernier. Toutes les productions de ces Isles s'en ressentiront considérablement. Au départ des derniéres Lettres, qu'on en a reçuës, l'Isle de *St. Thomas*, qui appartient aux *Danois*, étoit presque detruite.

L'Ambassadeur de *Maroc* a eu plusieurs Conférences avec les Ministres du Roi; & l'on assure, que l'on sera bien tôt d'accord sur les propositions qu'il est venu faire, relativement entre autres à la cession de l'Isle *Feodale*.

La Compagnie des *Indes* a indiqué au 31 de ce mois une Assemblée générale, pour y convenir des Représentations à faire au Parlement, & délíberer sur quelques changemens aux XXV. XXVIII. XXXII. Loix particulières de la Compagnie. On exigera, dit-on, de cette compagnie 4. Millions pour le renouvellement de ses privileges, & pour lui confirmer l'entiere proprieté de toutes les conquettes faites depuis peu aux *Indes*, & cela pour indemniser le gouvernement des depenses, qu'il a faites en lui donnant des troupes, vaisseaux de guerre &c. pendant plusieurs années, ce qui l'a mise en état de faire ces conquettes.

Le Roi a nommé M. *Campbel Frazer* agent & consul à *Alger*, où il remplace M. *Kirke*.

De la HAYE *le 31 Décembre.*

Le Prince *Stadhoud r* a assisté aujourd'hui aux Deliberations du Conseil d'Etat, ainsi qu'à l'Assemblée des Etats-Généraux conjointement avec ce Conseil, qui a remis à L. H. P. la Pétition & l'Etat de Guerre pour l'année 1767.

*D'*AMSTERDAM, *le 1 Janvier.*

Le Baron de *Reischach*, Envoyé-Extr. de L. M. Imp. auprès de cette Republique arriva en cette Ville Lundi dernier, ce Ministre compte repartir d'ici Vendredi pro chain pour retourner à la *Haye*.

De STOCKHOLM *le 12 Decembre.*

Le Committé-Secret, établi par les Etats lors de la derniere Diete, ayant trouvé que la Couronne avoit à la charge de la Cour de *Petersbourg* une prétention de 300 mille Roubles en vertu d'un Traité conclu en 1745 a supplié très humblement le Roi de faire entamer la Négotiation, proposée pour le payement de cette somme par termes, & sur-tout en fourniſſemens de bleds, article le plus important eu égard à la disete actuelle de cette denrée dans le Royaume.

N. 4.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 14 JANVIER 1767.

De VERSAILLES *le 31 Décembre*

Le 28 de ce mois, Leurs Majeſtés ont admis, pour la premiere fois, Monſeigneur le Dauphin à leur grand couvert.

Le Roi a accordé une place de Commandeur, avec la penſion de trois mille livres, dans l'Ordre Royal & Militaire de *Saint Louis*, au Baron de *Zuckmantel*, Maréchal de Camp & Miniſtre Plenipotentiaire de Sa Majeſté à la Cour de *Dreſde*.

Le Lord *Drumont*, Duc de *Melford*, eſt mort à *Saint-Germain en Laye*, le 26 de ce mois, dans la cinquante-huitieme année de ſon âge.

De PARIS, *le 2 Janvier. 1767.*

L'Abbé de *Talleyran*, nouvel Archevêque de *Traianople* & Coajuteur de l'Archevêché de *Reims*, a été ſacré, le 27 du mois dernier, dans la Chapelle du Séminaire de *Saint Sulpice*, par l'Archevêque de *Reims*, qui avoit pour Aſſiſtans l'Evêque de *Senlis* & l'Evêque d'*Avranches*.

Gabrielle-Anne de *Beaudéan* de *Parabére*, veuve de Rodolphe Comte de *Rottenbourg*, Chevalier de l'Ordre de l'*Aigle Noir*, Major-Général des troupes de Sa Majeſté *Pruſſienne* & Lieutenant Général de ſes Armées, eſt morte ici, le 26 du mois dernier, âgée de cinquante ans.

De FRANCFORT, *le 5 Janvier.*

Suivant les nouvelles qui nous ſont parvenuës de *Geneve*, les affaires de cette ville ſont dans les plus grandes criſes depuis le refus qui y a été fait d'accepter le projet de mediation, & le Chevalier de *Beauteville* a de nouveau déclaré aux Commiſſaires du peuple, que les vingt-quatre repréſentans repondroient en leur propre & privé nom des ſuites fatales que ce refus entraineroit indubitablement. Il paroît en effet que quelques-uns des principaux repreſentans ont eu bonne part au plan d'un Gouvernement abſolument démocratique, qui s'eſt trouvé parmi les papiers de M. *Lenieps* l'un de leurs concitoyens qui a été arrêté à *Paris*, & mis à la *Baſtille* & en conſequence duquel M. de *Beauteville* a bien voulu par un ſurcroit de bonté avertir le peuple de *Geneve*, qu'il ſe trompoit, s'il croyoit en rejettant le premier plan de médiation qu'on lui en propoſeroit quelqu'autre plus analogue à ſa façon de penſer actuelle.

De VIENNE *le 14 Janvier.*

Samedi dernier 10 de ce mois S. M. l'Empereur a donné de la maniere accoutumée au Baron de *Reiſebach*, Chanoine de la Cathedrale, Conſeil-

seiller Intime & premier Plénipotentiaire du Prince-Evêque d'*Augsbourg*, & à M. *Braun*, Conseiller Aulique & second Plénipotentiaire de ce Prince, l'investiture de la Principauté de ce nom.

Dimanche dernier les Bals publics ont commencé dans la Sale des Redoutes & à celle du spectacle allemand: & il y a eu hier dans les appartments du Palais le premier Bal pour la Cour.

L. L. M. M. l'Empereur & l'Imperatrice, & L. L. A. A. R. R. Mesdames les Archiduchesses *Elisabeth*, *Amelie* & *Josephe* accompagnées de quelques Seigneurs & Dames ont été avant-hier en phaetons, posés sur des traineaux, à *Schönbrunn*, où la Cour a diné, & d'où elle est revenuë en cette ville vers les quatre heures après midi.

Le soir il y a eu ici une course de 19 traineaux que la Cour a donnée; elle étoit comme à l'ordinaire précédée des Tymbales & Trompettes, & quatre palfreniers portant des flambeaux éclairoient chaque traineau. Cette course a été suivie d'un souper & d'un Bal.

Le 12 de ce mois jour auquel la Majorité du Roi de *Deux Siciles* a dû être declarée à *Naples*, le Duc de St. *Elisabeth*, Ministre Plenipotentiaire de ce Monarque auprès de Leurs Majestés I. & R. A., a donné un superbe repas aux Ministres de cette Cour, aux Ministres Etrangers & à quantité de Noblesse.

Le 10 au soir le Thermomêtre de *Farenheit* se trouva à 16 degrés.

La nuit il tomba de la neige en assez grande quantité.

Le 11, à huit heures du matin le même Thermomêtre fut encore à 16 degrés & le soir à 20.

Le 12, le ciel fut clair & serein; Le Thermomêtre fut le matin à 18 degrés, & à dix heures du soir à 5.

Hier 13. à huit heures du matin il étoit à 2 degrés au dessous de O., & à neuf heures à 3.

Toute cette journée a été très froide, puisque le Thermomêtre, sur lequel on fait ces observations, exposé en plein air au *Sud-Ouest* à un troisieme étage, étoit à deux heures après midi à 5 degrés au dessus de O., & à dix heures du soir à O.

Aujourd'hui 14 à neuf heures du matin, le tems est assez sombre & chargé; le Thermomêtre est à 4 degrés au dessus de O., & le froid, en comparaison de celui d'hier est par conséquent diminué.

Le Thermomêtre de *Farenheit* exposé en plein air dans les jardins de *Schönbrunn* a été hier depuis cinq heures jusqu'à neuf heures du matin à 7 degrés au dessous de O., ce qui surpasse de 5 degrés le froid qu'il a fait ici en 1740.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Erz Herzoglicher und Herzoglich Sächsischer Hofkalender auf das Iahr 1767. zum Gebrauch des Erzherzoglichen, und Herzoglich-Sächsischen Hofes. Gr. 4. Gebunden. Presburg. 1 fl. 8 kr.

Moser (Friedr. Carl von) Was ist: gut Kaiserlich, und: nicht gut Kaiserlich? Gedruckt im Vaterlande, mit leserlichen Schriften. 8. 1766. 51 kr. Brochirt. 56 kr.

N. 5.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 17 JANVIER 1767.

Fin du Bref du Pape au Primat de Pologne.

En presentant sous cet aspect le Bien de la Republique, ils demanderont la tollerance & la liberté de Religion en bornant peut être leur demande aux artisans & autres ouvriers méchaniques: mais comme le veritable Bien d'un Etat est fondé sur le salut des ames, & que I. C. s'est lui même donné pour nous en rendre participans; il ne nous est pas permis pour l'augmentation des biens temporels de franchir les Justes bornes qui nous sont prescrites.

V. R. comprendra aisément que ce prétendu accroissement des Arts ne tendroit qu'à faire obtenir à chaque Secte la liberté de professer ouvertement sa coupable doctrine; & que rien ne pourroit être plus nuisible à l'Eglise & à la vraye pieté qu'une semblable nouveauté; car ce seroit introduire en effet des brebis infectées pour souiller les agneaux du bercail: vous savez que le sauveur s'est lui même donné pour l'Eglise universelle, afin de la sanctifier & qu'il l'a purifiée dans le bain de l'eau par la parole de vie, afin que cette Eglise fut devant lui une Eglise glorieuse, sans tache, sans ride & sainte & irreprochable. La parole de vie est la parole de l'Evangile: quiconque y croit & l'observe fidellement, est purifié de ses pechés, & c'est d'après cette parole que les vrais pasteurs doivent veiller avec

zéle

zéle, afin que ce qui nous doit être une odeur de vie pour la vie, ne devienne point pour nous par ſes fouillures une odeur de mort pour la mort.

Au ſurplus comme V. R. eſt chargée du ſoin de maintenir la pureté de la foi & qu'elle s'eſt toûjours appliquée à la preſerver des dangers, dont elle étoit menacée au dehors par ſes Ennemis; il eſt néceſſaire, qu'elle porte un oeil également attentif ſur les ennemis, qui cachés au dedans, cherchent à diminuer la ſplendeur & la dignité de notre Egliſe par la privation de tous ſes Droits & privileges. Ainſi c'eſt à V. R. à s'employer de toutes ſes forces avec tous les Evêques, dont elle eſt chef, pour les maintenir inviolablement & fermement tant contre la force ouverte, que contre les machinations ſecretes de ſes ennemis.

C'eſt ce dont nous avons jugé qu'il étoit néceſſaire de vous faire part en acquit de notre devoir Apoſtolique, auquel nous nous reprocherions de n'avoir pas ſatisfait en un ſi grand danger &c.

De MADRID *le 16 Décembre.*

L'On fait fondre une quantité conſiderable de boulets, bombes, grenades & d'autres munitions de guerre, le tout deſtiné à en pourvoir, tant les Arſenaux du Royaume que les Magazins aux *Indes*. On a trouvé à *Barcelone* beaucoup de cuivre, qui y avoit été transferé des *Indes-Occidentales*, du tems du Marquis de la *Enſenada*. Ce metal, tiré des Mines du *Perou*, ſurpaſſe en bonté celui d'*Europe*, & l'abondance en eſt actuellement ſi grande, qu'elle ſuffit pour fondre juſqu'à trois mille pièces d'Artillerie. On dit auſſi qu'il ſe trouve à la *Havane* une quantité non moindre de ce cuivre. & que deſormais il ſervira de leſt aux Vaiſſeaux qui reviendront du *Perou*.

De CADIX, *le 6 Decembre.*

On eſt informé par des lettres de *Gibraltar* que le grand Corſaire de *Salé*, de quarante-quatre canons, qui avoit relâché dans ce premier Port au commencement d'Octobre dernier, étoit entré dans le Port de *Larrache* où doivent ſe trouver quelques Corſaires armés, dont l'un des Capitaines, nommé Raez *Salah*, a ordre de ſa Cour de ſe rendre à *Mequinez* avec ſes équipages.

L'Ambaſſadeur, que le Roi de *Maroc* avoit envoyé à Sa Majeſté, eſt attendu de *Madrid* en ce Port où il s'embarquera pour retourner en *Barbarie* ſur un Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol*, qui y tranſportera en même tems Don George *Juan*, Chef d'Eſcadre, nommé Ambaſſadeur du Roi auprès du Prince *Maure*, à qui il eſt chargé de remettre pluſieurs préſens de la part de Sa Majeſté.

De VENISE, *le 3e Décembre.*

Le Duc Régnant de *Würtemberg* eſt attendu dans peu de jours en cette Ville, où il s'eſt propoſé de paſſer le Carnaval. Le Comte *Andréali*, ſon Chambellan & ſon Adjudant-Général des voyages, eſt déja arrivé pour faire préparer le logement de S. A. S.

De VERSAILLES *le 3 Janvier.*

Les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du *Saint Eſprit* s'étant aſſemblés dans le Cabinet du Roi, vers les onze heures du matin, Sa Majeſté tint un Chapitre & nomma Chevalier de ſes Ordres Monſeigneur le Dauphin. Le Comte d'*Eſtaing* fut enſuite introduit dans le Cabinet, où il fut reçu Chevalier de l'Ordre de *Saint Michel*; après quoi le Roi ſortit de ſon appartement & ſe rendit avec les céremonies accoûtumées à la Cha-

pel-

pelle, précédé des Princes du Sang & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre.

Après la Meſſe, le Roi fut reconduit à ſon appartement en la même maniere. Le même jour, Leurs Majeſtés ſouperent à leur grand couvert : pendant le repas, les Muſiciens du Roi exécuterent pluſieurs ſymphonies.

Le 31 du même mois, le ſieur du *Vaucel* a eu l'honneur de préſenter au Roi la Carte des plus grandes phaſes de toutes les éclipſes de Soleil, viſibles à *Paris* depuis 1767 juſqu'en 1900 incluſivement.

Ces jours derniers le ſieur *Litret* de *Montigny* a eu l'honneur de préſenter à la Reine, à Madame la Dauphine, à Monſeigneur le Dauphin, à Monſeigneur le Comte de *Provence* & à Monſeigneur le Comte d'*Artois* une Eſtampe repréſentant le Médaillon de feu Monſeigneur le Dauphin, préſenté par la *France* à la *Religion* qui va le remettre à l'Eternité.

De PARIS, *le 5 Janvier.*

On aſſure, que le Projet de Réglement, que les Miniſtres Plénipotentiaires de *France*, de *Zurich* & de *Berne*, avoient arrêté pour la pacification des diſſenſions de la République de *Geneve*, ayant été rejetté par le *Conſeil-Général* le 15 du mois, dernier ces Miniſtres ſe diſpoſent à faire exécuter, en vertu de la Garantie, le Réglement de 1738,

On dit que la *France* a fait avancer un Corps de Troupes vers les frontiéres de la *Suiſſe*, à l'occaſion de la fermentation qui exiſte dans *Genéve*. On mande de cette Ville que 815 Bougeois ſont allés trouver les Syndics de la République, pour les prier d'opérer la réconciliation de tous ſes Membres.

Le Régiment Dauphin, Infanterie, fit célebrer à *Montpellier*, le 20 du mois dernier, dans l'Egliſe des *Pénitens Bleus*, un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de feu Monſeigneur le Dauphin.

La mort du ſieur *Hardion* ayant fait vaquer une place & une penſion à l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, la penſion paſſe à l'Abbé *Barthelemi*, Membre de cette Académie & Garde du Cabinet des Médailles, & la place vacante a été donnée au ſieur *Bouchaud*, Docteur-Agrégé de la Faculté des Droits.

L'Univerſité vient de faire publier un Programe par lequel elle annonce que le Prix d'Eloquence Latine, fondé pour les Maîtres-ès-Arts, par le ſieur Jean-Baptiſte *Coignard*, Secrétaire du Roi & Conſervateur des Hypotheques, ſera adjugé en 1767 au meilleur Diſcours ſur ce ſujet : *Quàm feliciter ſe mutuis auxiliis adjuvent Poëſeos & Eloquentiæ ſtudia.* Les Ouvrages qui ont concouru pour le Prix de 1766, n'ayant pas rempli les vues de l'Univerſité, ce Prix eſt propoſé pour la ſeconde fois & ſera auſſi diſtribué en 1767 : le Sujet eſt : *Hoc eſſe præcipuum munus eorum qui præclaras Artes docent, ut pietatem in Deum, amorem in Patriam, Diſcipulorum pectoribus infundant.*

Il va paroître ici tous les mois un Gazetin qui indiquera tout ce qu'il y a de plus renommé & de plus rare, en tout genre de Comeſtible, naturels & factices, tant dans le Royaume que chez l'Etranger. Naturels, comme Veaux, Moutons, Gibiers grand & petit, Volaille, Poiſſon de mer & d'eau douce, Legumes, Fruits verts & ſecs, Vins, Cidres, Bierre, Huile, Truffes, Marons, &c. & Factices, comme toutes ſortes de Pâtiſſeries, Chaircuiteries, Fromages, Beurres, Confitures, Liqueurs, Glaces, &c. En un mot, tous les objets qui concernent le ſervice de la Table, parmi leſquels on ſera agréablement ſurpris d'en trouver beaucoup qui ſont ignorés ou très-peu connus, avec le prix.

D'AMS.

*D'*Amsterdam, *le 4 Janvier.*

Pendant le cours de l'aneée derniere, il eſt entré dans le Port du *Texel* 1772 Vaiſſeaux.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de l'Iſle de Saint-Euſtache, dans l'Amérique, le 17 Octobre 1766.

„ Hier, nous avons eſſuyé ici un ouragan terrible, accompagné d'une ſecouſſe de tremblement de terre. Les Navires qui étoient dans le Port, ont été obligés de prendre le large pour ſe mettre en ſûreté: ceux qui n'ont pas pu lever l'ancre aſſez tôt, ont péri pour la plûpart; les uns ont été briſés ſur la côte ou ont coulé à fond; d'autres ont eu leurs cables rompus & ont été jettés en pleine mer n'ayant preſque perſonne pour gouverner; les coups de vent ont cauſé auſſi beaucoup de ravages dans l'intérieur des terres; pluſieurs maiſons en ont été renverſées; ils ont déraciné des arbres, & détruit une grande partie de la récolte. „

De Copenhague *le 27 Decembre.*

La nuit derniere il eſt arrivé ici de retour de *Petersbourg* un Courier qui y avoit été depêché de notre ville par le Miniſtre de *Ruſſie*. Ce courier a fait en 28 jours ſon voyage tant pour aller que pour revenir.

Il y a quelques jours qu'il eſt tombé ici de la neige, & depuis il gêle ſi fort, que le Thermomêtre étoit hier à 3 degrès & demi du froid: ce qui eſt un évenement très rare avant le tems de la nouvelle année.

De Stockholm *le 23 Decembre.*

Le Comte de *Gillenbourg*, Chambellan du Roi eſt parti hier pour *Petersbourg*, où il va notifier le mariage de S. A. R. Le Prince Héréditaire. Le Baron de *Frieſendorf* nommé Miniſtre de notre Cour à celle de *Madrid* eſt auſſi parti pour ſa deſtination.

Le Baron Paul *Ehrencrona*, Chevalier de l'Ordre de l'Etoile Polaire a été nommé aujourd'hui par S. M. Secretaire d'Etat des affaires interieures à la place du Senateur Baron de *Düben*.

De Ratisbonne *le 11 Janvier.*

Suivant les nouvelles de *Strasbourg* M. *Reuter* a trouvé le moyen de conſtruire un moulin qui au moyen de trois chevaux, qu'on relaie alternativement, peut moudre en 24 heures ſeize ſacs de farine très fine: ce moulin eſt rond, & ſon principal avantage eſt qu'il peut aiſement être transporté d'un lieu à un autre: ce qui deviendra d'une grande utilité dans les tems de guerre & de ſechereſſe.

Eliſabeth Erneſtine Antoine Ducheſſe de *Saxe-Meinungen*, Abbeſſe du Chapître de *Gundersheim* eſt morte le 24 Decembre dernier à l'âge de 83 accomplis étant née le 24 Decembre 1683. Elle étoit Abbeſſe de ce Chapître depuis l'année 1713.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Almanach de Gotha contenant diverſes connoiſſances curieuſes & utiles pour l'année 1767. relié en papier doré. 1. fl. 30 kr. *Allemand* & *François*. Cet Almanac reparoitra l'année prochaine & les ſuivantes ſelon le plan qui lui ſert de baze & ſelon lequel il renfermera a chaque reproduction en partie des articles nouveaux, tant pour ce qui concerne l'hiſtoire naturelle, que le commerce &c. & en partie les articles qui s'y trouvent de fondation pour ſervir à un uſage commun & general.

N. 6.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 21 JANVIER 1767.

De Rome *le 2 Janvier.*

Les Lettres de l'*Ombrie* portent qu'on y a reſſenti les 24 & 25 du mois dernier pluſieurs ſecouſſes de tremblement de terre tant dans la plaine que dans les montagnes & qu'elles ont ſur tout été ſenſibles a *Foligno*, à *Norcia* & dans les environs ſans qu'elles ayent néanmoins cauſé nulle part aucun dommage.

Le Cardinal *Simonetti* eſt très dangereuſement malade.

De Barcelone, *le 18 Decembre.*

On fond dans notre Arſenal un grand nombre de canons & de mortiers: on apprend auſſi de *Madrid* qu'on y fond une quantité conſidérable de boulets, bombes, grenades, le tout deſtiné pour les Arſenaux du Royaume & les Magazins aux *Indes*.

De Versailles *le 7 Janvier.*

Le Roi a donné au Marquis de *Saint-Chamans*, Lieutenant General de ſes Armées, le Gouvernement de *Saint Venant*, vacant par la mort du Marquis de *Balincourt*. Sa Majeſté a diſpoſé en même tems de ſa Lieutenance à l'Hôtel des invalides, vacante par la mort du Comte de la *Marck*, en faveur du ſieur *Daſſon*, Brigadier d'Infanterie, ci-devant Lieutenant du Roi à *Breſt*.

Sa

Sa Majeſté a permis au Marquis de *Gesvres* de prendre le nom de Duc de *Gesvres*: il avoit deja obtenu les honneurs du Louvre au mois de Décembre 1759.

De PARIS, *le 5 Janvier.*

Il vient de paroître quatre Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi, des 7, 9 & 12 Décembre dernier. Le premier ſupprime le Privilege du Bureau de Correſpondance des Affaires de Litige, établi rue des *Prouvaires*, & éteint auſſi le Privilege du Bureau d'Indication, d'Adreſſe & de Rencontre, qui étoit ſitué rue *Saint-Honoré*, à l'Hôtel d'Aligre. Le ſecond ſupprime le Bureau public qui étoit établi rue de *Clery*, ſous le titre de Recette des Rentes, & tous autres Etabliſſemens publics de pareille nature & de Correſpondance. Le troiſieme nomme le Lieutenant-Général de Police pour juger, en dernier reſſort, toutes les conteſtations nées & à naître au ſujet des dettes contractées par le Bureau de la rue des *Prouvaires*; ceux qui ſe prétendent créanciers, ſeront tenus de remettre, dans trois mois, entre les mains de ce Magiſtrat, les pieces juſtificatives de leurs créances, &, après la liquidation, Sa Majeſté ordonnera le paiement des dettes, ainſi qu'il appartiendra. Le quatrieme déclare que le Roi, ayant reconnu les avantages qui doivent réſulter, tant pour ſes Sujets que pour les Etrangers, du rétabliſſement & de la réunion en un ſeul Bureau établi à *Paris*, de tous ceux de Correſpondance, Sa Majeſté a accordé à une Compagnie, étant ſous le nom du ſieur Michel *Jove*, Avocat au Parlement, le Privilege excluſif de tenir un Bureau public, ſous le titre de Bureau Royal de Correſpondance générale. Cette Compagnie a dépoſé, chez le ſieur *Deſplaces*, Notaire à *Paris*, un cautionnement de cinq cens mille livres envers le Public, conſiſtant en bons effets ayant valeur d'argent, renfermés dans un coffre à trois ſerrures différentes, dont une clef eſt entre les mains d'un Commiſſaire nommé par le Magiſtrat de la Police. En conſidération de cette ſureté le Roi a accordé à cette Compagnie le Privilege de tenir un Bureau public de Correſpondance Générale d'Adreſſe & de Rencontre, de Commiſſion, de Recette de rentes, revenus, ſuite d'affaires, & autres commodités réciproques, tant des Sujets du Roi que des étrangers, ſous quelques dénomminations qu'elles puiſſent être connues, pour jouir de ce Privilege, pendant vingt années, ſous les yeux du Lieutenan-Général de Police, chargé de veiller à ſa manutention & de ſe faire repréſenter en tout temps les regiſtres de l'adminiſtration. Cet Arrêt fait défenſe à tous ſes Sujets, ſous peine de punition corporelle, d'établir de pareils Bureaux, déclare qu'il ne pourra être fait aucunes ſaiſies ni oppoſitions ès mains du ſieur *Jouve* & Compagnie ſur les rentiers, parties prenantes & autres, pour les empêcher de délivrer aux Propriétaires les deniers qu'ils auront reçus, & que la connoiſſance des conteſtations qui pourroient s'élever pour raiſon des fonctions dudit ſieur *Jouve* & Compagnie, appartiendra à la Juriſdiction des Juges Conſuls de *Paris*, privativement à tous autres, auxquels Sa Majeſté attribue toute Cour & Juriſdiction pour les juger conformément à l'Edit de leur établiſſement.

On a célébré, le 13 du mois dernier, dans l'Egliſe Metropolitaine d'*Aly*, un ſervice ſolemnel, fondé à perpetuité pour les repos de l'ame de feu Monſeigneur le Dauphin par le Cardinal de *Bernis*, Archevêque de cette Ville, qui y a officié pontificalement. L'Egliſe, au milieu de laquelle on avoit élevé un catafalque, étoit tendue de noir. L'Oraiſon funebre a été prononcée par l'Abbé *Rouſſeau*, Prédicateur du Roi & Cha-

noi-

oine Honoraire de la Métropole d'*Alby*.

On mande de *Breſt* qu'on y a embarqué 10000 fuſils & 1800 quintaux de poudre pour être tranſportés dans l'Isle de St. *Domingue*.

Suite des nouvelles de LONDRE *du 26 Décembre*

On écrit de *Salé* que les Négocians *Anglois* ont obtenu, moyennant certains droits, la liberté de faire venir des caravanes, par terre, à travers les Etats de l'Empereur de *Maroc*, depuis les Etabliſſemens que nous avons en *Guinée*, juſqu'à la mer.

Suivant des lettres de *Charles-Town* dans la *Caroline Méridionale*, un Particulier, qui y eſt arrivé de l'Isle de *Cuba* au commencement d'Octobre dernier, a rapporté que tous les bâtimens conſtruits en bois & en brique à *Bayama Yero* & *Port-au-Prince*, dans cette Isle, ont été totalement détruits par le tremblement de terre qui a fait de ſi grands ravages à *Saint-Jago*, le 11 Juin, dernier; que pluſieurs centaines de perſonnes y ont péri, & qu'on y avoit ſenti, chaque jour, de nouvelles ſecouſſes juſqu'au 1. Août, jour du départ de ce Particulier. Il a ajouté que les Soldats déſertoient en grand nombre, dans la crainte qu'à la ſuite de ces calamités on ne les contreignît à des travaux trop pénibles.

On apprend, que *Marie Wilſon* qui demeure dans la Paroiſſe de *Maidford* au Comté de *Northampton*, eſt parvenue à l'âge de 120 ans. Elle a un fils qui ſe nomme *Jean* & qui eſt déjà âgé de 90 ans. Cette femme gagnoit encore, il y a 4 ou 5 ans, 3 demi Sols par jour à filer de la laine; & quoique depuis ce tems elle ne ſoit plus en état de travailler; elle jouit cependant d'une bonne ſanté & conſerve encore ſa gaieté.

De STOCKHOLM *le 26 Decembre.*

On a dit paſſé quelques tems qu'on feroit une reduction parmi les Regiments de *Pomeranie*, vû que l'état de cette Province coûte annuellement quelques tonnes d'or de plus à la Couronne qu'il n'en rentre à la Caiſſe du Royaume. On voit maintenant le reglement, ſuivant lequel doit ſe faire la reduction.

1. Tous les Soldats, les 4 plus jeunes Capitaines & les 4 plus anciens ſubalternes du Regiment de *Cronbielm* ſeront incorporés dans celui du Colonel *Blixen* & formeront 4 Compagnies de ſorte que ce dernier Regiment ſera comme celui des gardes de la Reine compoſé de 12 Compagnies de 100 hommes chacune.

Le Regiment de *Sprengtport*, qui étoit de 1200 hommes, ſera reduit à 8 Compagnies de 100 hommes chacune & il doit être tranſporté en *Scanie* dès qu'il ſera poſſible.

3. Tous les *paſſe-volans* qu'on trouvera au deſſus de 800 hommes, lors de la reduction, devront être livrés au Regiment du Prince herèditaire & ce s'ils ne forment pas 200 hommes, il ſera completté de la maniere qui ſe pratique, à une revuë generale.

Les Officiers qui auront été reduits, ſeront placés dans les Regiments de *Suede* & de *Finlande*, & jouiront de la Solde expectative ſans faire de ſervice, juſqu'à ce qu'il y ait des places vacantes.

De HAMBOURG *le 9 Janvier.*

La Gêlée eſt ſi forte ici depuis quelques jours, qu'il n'eſt perſonne qui ſe ſouvienne d'avoir ſenti un froid auſſi rigoureux: le mercure au Thermomêtre de *Farenheit* eſt à pluſieurs degrés au deſſous de O.

Suivant les nouvelles de *Cuxhaven* le tems qui depuis trois mois y avoit été fort tranquille, s'eſt tout à coup

chan-

changé le jour de l'an par un vent très impetueux qui a duré jusques au 4 le soir. La Marée est montée pendant ce tems de 8 à 9 pieds, & l'on espére cependant qu'il ne resultera pas beaucoup de dommage de cette tourmente.

De GENEVE, *le 2 Janvier.*

Le Chevalier de *Beauteville*, Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté *Très Chrétienne*, est parti d'ici pour se rendre à *Soleure*; il a adressé au Conseil la Déclaration suivante.

„ Le Roi mon Maître, instruit de la réjection du Plan de conciliation qu'il avoit approuvé & proposé comme propre à rétablir l'ordre & la tranquillité dans la République de *Geneve*, ainsi que de tout ce qui a accompagné ou suivi cet événement, m'ordonne de me retirer de cette Ville & de me rendre à *Soleure*. Sa Majesté invite les Louables Cantons de *Zurich* & de *Berne* à y rassembler leurs Ministres Plénipotentiaires, pour, de concert avec moi, procéder sans délai au Jugement que nous avons à rendre, au nom de nos Souverains respectifs, en vertu de l'Acte de Garantie contenu dans le Réglement de 1738 & sanctioné par les differens Ordres de l'Etat; les choses devant au surplus rester ici *in statu quo*, jusqu'à notre Jugement définitif. „

„ Mais le Roi, ne pouvant confondre la partie saine de la Republique avec les Citoyens mal-intentionnés, m'a ordonné de déclarer que, sans donner la plus légere atteinte à la Souveraineté & à l'indépendance de la République, il prend sous sa protection & sauve garde spéciale tous les Membres du Gouvernement & toutes les personnes qui lui sont restées attachées, qu'il se ressentira du tort qui pourroit être fait à tous & chacun d'eux, tant dans leurs personnes que dans leurs biens; & que Sa Majesté continuera, avec la même bienveillance, de veiller au maintien d'une Constitution qu'Elle a garantie conjointement avec les Louables Cantons de *Zurich* & de *Berne*. „

„ Je requiers le Magnifique Conseil de rendre publique la présente Déclaration.

Donné à Geneve, le 30 Décembre 1766.

Signé, le Chevalier de Beauteville. „

De FRANCFORT, *le 13 Janvier.*

On écrit de *Geneve* que depuis le départ du Chevalier de *Beauteville*, Ministre Plénipotentiaire de S. M. *Très-Chrétienne*, la consternation étoit générale dans la Ville; qu'une grande partie des Magistrats, l'avoit quittée, & que nombre de Bourgeois s'en étoient enfuis avec ce qu'ils avoient de plus précieux, comme s'ils eussent couru le plus grand danger.

Dez le 22 Decembre 850 citoyens & habitans de *Geneve* avoient remis au Conseil des representations par lesquelles ils le supplioient de faire en sorte que la paix & la tranquillité fussent retablies dans leur patrie, & le conseil avoit repondu à ces representations que cette affaire ne dépendoit plus de lui, mais des Puissances Mediatrices.

De VIENNE *le 21 Janvier.*

Le Comte de *Macquire*, General d'Infanterie au Service de L. L. M M. I & R. A. Grand Croix de l'Ordre militaire de MARIE THERESE, Colonel proprietaire d'un Regiment d'Infanterie, Commandant d'*Olmütz* &c. est depuis peu mort en cette derniere ville. Le Regiment d'Infanterie vacant par son decès a été donné au Prince hereditaire de *Hesse Darmstadt*.

Everard Baron de *Gemmingen*, Lieutenant General des armées Imperiales & Royales est aussi depuis peu mort, âgé de 79. ans, à *Luxembourg*, dont il étoit Commandant depuis l'an 1749.

N. 6.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 21 JANVIER 1767.

De Livourne *le 31 Decembre.*

Hier matin on fit partir d'ici pour *Florence* une partie des animaux, que le Roi *Catholique* a envoyés a Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe.

Les dernieres lettres de *France* nous apprennent, que le Navire *Anglois* le *Lord Condel* a péri dans les Mers du *Languedoc*: il étoit chargé de Draps, de ſoyeries & d'autres marchandiſes pour la valeur de plus de 80 mille pièces & l'on évalue à 30 mille la perte du Bâtiment, qui avoit été conſtruit depuis peu, & qui a peri dans ſa premiere traverſée; il ne s'eſt ſauvé de l'equipage que le Capitaine, deux femmes juives paſſageres, & fort peu de matelots.

Il nous eſt arrivé en ſix jours 34 Bâtiments de différentes nations, dont deux avec des chargements de grain.

De Sienne, *le 28 Decembre.*

Les Directeurs de l'Hopital, connu ici ſous le nom de *La Quarconia*, ſe ſont raſſemblés hier, & ont reſolu de prendre à loyer un endroit propre à recueillir les miſerables, qui n'ayant ni feu, ni lieu, paſſoient pendant l'hyver la nuit ſous le ciel, cet établiſſement qui eſt modelé ſur celui fait depuis peu à *Florence*, delivrera cette ville des cris & des eſpèces de hurlements, qui pendant les nuits troubloient le repos de ſes habitans, & la compagnie nommée *della Madona* à voulu y contribuer en accordant à cet effet une ſomme de 200 Ecus, qui avec d'autres charités ſeront employés à la fourniture du pain, qu'on donnera tous les ſoirs aux pauvres qui ſeront logés.

De Genes *le 3 Janvier.*

Suivant les dernieres Nouvelles de *Madrid* on y examinoit par ordre du Roi ceux qui avoient été arrêtés pendant les derniers tumultes, afin de parvenir à la connoiſance des Chefs de ces mouvemens, & de leur faire en conſéquence leur procés.

Les mêmes lettres ajoutent qu'il étoit arrivé à *Cadix* quelques bâtiments *Hollandois* avec des canons de differens calibres, & une certaine quantité de Salpetre que l'*Eſpagne* avoit negociés avec la *Hollande*.

On mande de *Lisbonne* que l'Ambaſſadeur de la *Grande Bretagne* à cette Cour y avoit fait de grandes plaintes ſur les obſtacles que ſouffroit aujourd'hui le commerce *Anglois* dans le Royaume de *Portugal*, & que le Roi T F avoit, à ce qu'on prétend, repondu à ce Miniſtre, que S. M. ne pouvoit tolerer les abus introduits par les *Anglois* au prejudice de ſes Sujets contre les anciens Traités.

De Vienne, *le 21 Janvier.*

Le Froid, qu'il fait maintenant ici depuis l'ordinaire dernier, eſt très ſupportable.

Le Prince de *Schwarzenberg*, Grand Maréchal a donné hier une très belle courſe de Traineaux, laquelle a été ſuivie d'un ſouper de 200 Couverts & d'un Bal. S. A. S. le Prince hereditaire de *Heſſe-Darmſtadt* & les Ambaſſadeurs & Miniſtres étrangers y ont aſſiſté.

La Courſe de Traineaux s'eſt faite dans l'ordre ſuivant:

Un Grand traineau attelé de ſix chevaux avec la muſique.

Un Ecuyer du Prince, seul dans un Traineau.
Le Prince de *Schwarzenberg*, Grand-Maréchal avec la Princesse *Kinsky*.
Le Comte de *Dietrichstein*, Grand Ecuyer avec la Princesse de *Liechtenstein*, née Comtesse de *Sternberg*.
Le Prince Adam d'*Auersperg* avec la Comtesse de *Spork*.
Le Comte de *Kaglowich* avec Mademoiselle la Comtesse de *Colloredo*.
Le Prince de *Lamberg* avec la Comtesse de *Colloredo*.
Le Comte de *Schlik* avec la Comtesse *Lichnowsky*.
Le Comte de *Kollonitz* avec la Comtesse *Kinsky*.
Le Prince de *Hesse Rheinfelt* avec la Comtesse de *Zinzendorf*.
Le Comte de *Lamberg* avec la Comtesse *Esterhazy*.
Le Prince Charles de *Lichtenstein* avec la Comtesse de *Hartig*.
Le Comte de *Hartig* avec Mademoiselle la Comtesse d'*Auersperg*.
Le Comte de *Fecketé* avec la Baronne Victoire de *Jabornegg*.
Le Comte de *Kinsky* avec la Comtesse *Feketé*.
Le Comte d'*Auersperg* avec la Comtesse de *Dietrichstein*.
Le Comte Adam *Bathyani* avec Mademoiselle la Comtesse de *Kevenhüller*.
Le Comte de *Clary*, Grand Veneur, avec la Princesse Therese de *Schwarzenberg*.
Le Prince Jean de *Schwarzenberg* avec la Comtesse *Würmb*.
Le Comte Theodore *Bathyani* avec la Comtesse de *Schlick*.
Le Prince de *Löwenstein* avec Mademoiselle la Comtesse de *Dietrichstein*.
Le Comte *Thunn* avec Mademoiselle la Comtesse de *Clary*.
Le Comte Joseph de *Kaunitz* avec la Comtesse de *Hatzfeld*.
Le Comte Gundacre de *Sternberg* avec la Comtesse de *Wallenstein*.
Le Prince François de *Lichtenstein* avec la Princesse Antoine de *Lichtenstein*.
Le Comte *Leslie* avec Mademoiselle la Comtesse de *Trautmansdorf*.
Chaque traineau étoit accompagné d'un Ecuyer, de deux Coureurs & de quatre palfreniers portant des flambeaux & un second traineau a 6 Chevaux avec des Musiciens fermoit la marche.

AVIS.

Le Sieur Nicolas *Moribel*, qui depuis peu est arrivé en cette Capitale, avertit le Public qu'il possede plusieurs Secrets utiles & curieux. Entre autres.

Le Secret de faire revivre sur du papier, parchemin, ou écorce l'écriture ancienne effacée par laps de tems, Secret dont il a fait usage dans les principales villes & Bibliotheques d'*Italie* ainsi qu'en *France* &c., & dont certificats lui ont été expediés.

Secret pour dessiner en un moment d'après nature toute sorte de feuilles & de fleurs naturelles.

Autre pour copier sur du papier qu'il rend transparent, toute Carte Géographique ou autre peinture sans altérer les originaux & pour restituer ensuite ce papier à sa premiere forme sans que la peinture, ou le crayon s'en effacent.

Il ne parle ici que de ces trois Secrets, parcequ'ils joignent l'agréable à l'utile : mais il aura l'honneur de faire un plus ample detail à ceux qui voudront bien le faire appeller, il ne demande rien d'ailleurs avant que les personnes qui desireront de s'instruire, n'aient fait par elles mêmes l'experience de ce qu'elles souhaiteront leur être enseigné : il Loge sur le *Bauern-Markt dans le Fuchsischen Bier-Hause au premier étage, vis-à-vis du Blauen Herrgott.*

N. 6.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 17 JANVIER 1767.

De Florence *le 3 Janvier.*

Jeudi dernier jour de l'an Mgr. l'Archiduc Grand Duc & ſon Auguſte Epouſe aſſiſterent le matin avec toute leur Cour au ſervice Divin à la Metropolitaine de cette ville, où notre Archevêque chanta la Meſſe. Leurs Alteſſes Royales avoient auparavant donné leur main à baiſer à la Nobleſſe, qui s'étoit renduë en *Gala* à la Cour, ainſi que la Garde Noble, laquelle avoit la veille été complimenter en corps le Comte de *Roſenberg*.

Le Duc de *Strozzi*, Grand Maître declara le même jour 1 Janvier publiquement dans l'Anti-chambre de Madame la Grande Ducheſſe, que la Marquiſe *Degl' Albizzi* née *Dini* avoit été nommée grande Maîtreſſe du Prince ou de la Princeſſe, dont S. A. R. doit dans peu accoucher. On a accordé, aux Miniſtres Etrangers caractériſés, comme on l'avoit accordé au Nonce, l'entrée de leur caroſſe dans la Grande Cour du Palais.

M. *Mann* Envoyé extraordinaire du Roi de la *Grande-Bretagne* a eu ces jours-ci une audience particuliere de Mgr. le Grand Duc, dans laquelle il a fait part à S. A. R. du Mariage de la Princeſſe Caroline *Mathilde* avec le Roi de *Dannemarck*, & ce Miniſtre a de même notifié enſuite cet évenement à Madame la Grande Ducheſſe.

Le 26 du mois paſſé on a ouvert en cette ville cinq Théatres, où l'on repreſentera differens ſpectacles pendant ce carneval. Differens corps & communautés continuent à faire chaque jour dans presque toutes nos Egliſes des prieres publiques pour l'heureuſe delivrance de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe.

De HANOVRE *le 29 Decembre.*

On transporte de toutes les places de ce Duché à *Zell* les canons endommagés pour y être refondus, on y munit auſſi de nouveaux affuts toute la groſſe artillerie, & l'on conſtruit dans ces environs un moulin à poudre de nouvelle invention, dont M. le General Major *Braun*, Chef du Corps d'Artillerie a l'inſpection. Enfin on eſt occupé à *Hertzberg* à faire des Sabres, des Bayonettes & des armes à feu pour les Regiments d'Infanterie.

De HAMBOURG *le 7 Janvier.*

On voit maintenant ici le Reſultat de la derniere diete de *Suede* avec beaucoup de pieces jointes. Entre autres arrangements pour augmenter les revenus du Royaume on a retiré les Douanes au profit de l'Etat & on a reſolu de ne plus les donner en ferme à l'avenir, parcequ'on a remarqué que ce fond rapporte bien au dela de ce qui a été porté en compte juſqu'à preſent.

De FRANCFORT, *le 10 Janvier.*

Le 26 du mois dernier la *Labne* a ceſſé de couler depuis le 9 heures du matin juſqu'à 2 heures après midi à *Runkel* lieu de la reſidence du Comte de *Wied*. Un moulin à 4 roues établi près de cette ville ſur cette riviere n'a pu moudre faute d'eau, ainſi qu'un autre moulin établi à *Debrn*; & le lit de cette même riviere s'eſt enfin trouvé à ſec: pluſieurs perſonnes l'ont paſſé ſans ſe mouiller aucunement & quantité de corbeaux ont mangé les poiſſons qui étoient demeurés ſur le gravier.

Ce qu'il y a de plus singulier c'eſt que cela eſt arrivé à *Willmar* & à *Willbourg*, qui ſont au deſſus de *Runkel* & qu'on n'a rien vu de ſemblable à plus d'une lieuë au deſſous de cette derniere ville, dans les annales de laquelle on a cependant trouvé que la même choſe y eſt arrivée le 15. Decembre 1742 depuis les 3 heures jusqu'à 10 heures du matin.

De VIENNE *le 17 Janvier.*

Depuis le 14 de ce mois le froid a très ſenſiblement diminué par la neige qui eſt encore tombée en abondance : il eſt cependant redevenu un peu plus vif la nuit paſſée & ce matin à 10 heures le Thermomêtre de *Farenheit* eſt à 12 degrés.

Par les obſervations faites depuis le commencement de ce ſiecle à l'obſervatoire des R. P. Jéſuites de cette ville il conſte que le degré du froid de mardi dernier 13 de ce mois a été préciſement le même que celui de l'an 1709 au jour le plus froid.

Le Prince Hereditaire de *Heſſe*-d'*Armſtadt* eſt arrivé ici le 13 au ſoir, & eſt allé deſcendre à l'Hotel du Feld-Maréchal Prince de *Liechtenſtein*, qui a donné le lendemain 14 une trés belle courſe de traineaux laquelle a été ſuivie d'un ſouper de plus de 120 couverts & d'un bal.

La Courſe de traineaux s'eſt faite dans l'ordre ſuivant.

Un grand traineau attelé de ſix chevaux avec la muſique.

Mr. *Rainer*, Ecuyer, ſeul dans un traineau.

Le Prince François de *Lichtenſtein*, avec la Princeſſe *Kinsky*.

Le Comte de *Dietrichſtein*, Grand Ecuyer, avec Mademoiſſelle la Comteſſe de *Dietrichſtein*.

Le Comte de *Clary*, Grand Veneur avec la Princeſſe de *Lichtenſtein* née Comteſſe de *Sternberg*.

Le Comte Antoine de *Lamberg*, avec Mademoiſſelle Victoire *Bervey*.

Le Prince Adam d'*Auerſperg* avec la Princeſſe Antoine de *Lichtenſtein*.

Le Comte Gundacre de *Sternberg* avec Mademoiſelle la Comteſſe de *Clary*.

Le Prince de *Lamberg* avec Mademoiſelle la Comteſſe de *Kevenhuller*.

Le Comte Theodore *Bathiani* avec la Comteſſe de *Hartig*.

Le Comte Louis de *Hartig* avec la Comteſſe *Lichnowsky*

Le Comte de *Kaunitz-Queſtemberg* avec la Comteſſe de *Spork*.

Le Comte de *Keglowich* avec Mademoiſelle la Comteſſe de *Trautmansdorf*.

Le Prince Charles de *Liechtenſtein* avec la Comteſſe de *Pergen*.

Le Comte de *Thunn* avec la Princeſſe de *Schwarzenberg*.

Le Comte de *Fekete* avec Mademoiſelle la Comteſſe d'*Auersperg*.

Le Comte Adam *Batbyani* avec la Comteſſe de *Thunn*.

Le Comte de *Kinsky* avec la Comteſſe *Eſterhazy*.

Le Comte Antoine *Eſterhazy* avec la Comteſſe *Kinsky*.

Le Comte de *Leslie* avec la Comteſſe de *Waldſtein*.

Le Prince de *Löwenſtein* avec la Comteſſe de *Bathyani*.

Le Comte de *Pergen* avec la Comteſſe de *Zinzendorf*.

Le Prince Jean de *Schwarzenberg* avec la Comteſſe de *Hatzfeld*.

Le Comte de *Kollonitz* avec la Comteſſe de *Fekete*.

Le Prince de *Heſſe Rheinfels* avec Mademoiſelle la Comteſſe de *Colloredo*.

Le Prince de *Schwarzenberg*, Grand-Maréchal avec la Comteſſe de *Würmb*.

Chaque Traineau étoit accompagné d'un Ecuyer, de deux coureurs & de quatre palfreniers portant des flambeaux & la marche étoit fermée par un ſecond Traineau à ſix chevaux avec des muſiciens.

Le Prince héréditaire de *Heſſe-Darmſtadt* a eu depuis audience de L. L. M. M. I. & R. A.

N. 7.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 24 JANVIER 1767.

De ROME *le* 9 *Janvier.*

Le Cardinal *Simonetti* eſt mort ici le 4 de ce mois après une maladie de peu de jours : il étoit agé de 58 ans & n'a été revêtu de la pourpre que pendant trois mois & neuf jours.

Samedi dernier il s'eſt tenu une Congrepation particuliere compoſée des Cardinaux *Cavalchini*, *Antonelli*, *Galli*, *Negroni* & *Rezzonico* & de M. *Antonelli* Sécrétaire. On croit que cette Congregation a eu pour objet les affaires de la viſite Apoſtolique de la *Corſe*.

De VERSAILLES *le* 10 *Janvier.*

Le 7 de ce mois, le Roi a déclaré le mariage du Prince de *Lamballe* avec Marie-Thereſe Louiſe Princeſſe de *Carignan*, quatrieme fille de Louis-Victor-Amedée-Joſeph de *Savoie*, Prince de *Carignan*, & de Chriſtine-Henriette de *Heſſe-Rbinfels*.

Ces jours derniers, le ſieur *Gautier Dagoty* a eu l'honneur de préſenter au Roi les premieres Planches de ſa collection de plantes imprimées en couleur; & ſon fils ainé, qui eſt ſon Eleve, a eu auſſi l'honneur de préſenter à Monſeigneur le Dauphin, à Monſeigneur le Comte de *Provence* & à Monſeigneur le Comte d'*Artois* un tableau

bleau représentant le Roi dans le camp de *Fontenoi*.

De PARIS, *le 12 Janvier.*

Le Roi ayant reconnu qu'il seroit avantageux à son Etat & à la sûreté des services qui ont eté faits jusqu'à présent par le Banquier de Sa Majesté, tant dans l'intérieur du Royaume que dans les Pays Etrangérs, relativement aux affaires de Sa Majesté, d'établir dans la Ville de *Paris* une Caisse d'Escompte qui rempliſſe, au lieu & place de son Banquier, tous les objets dont il a été charge, & qui faſſe participer le Public aux bénéfices de cette Caisse, a ordonné, par un Arrêt de son Conseil d'*E*tat du 1. Janvier 1767, qu'il seroit formé, dans la Ville de *Paris*, une Caisse d'Escompte pour dix années, qui finiront au dernier Décembre 1776, laquelle sera administree par quinze Directeurs que Sa Majesté a choisis & nommés à cet effet. Cette Caisse fera, à commencer du mois d'Avril 1767, l'avance de toutes les sommes que Sa Majesté ordonnera, en paiement desquelles il sera remis à ladite Caisse la totalité, sans aucune exception, tant des rescriptions qui seront tirées sur le revenant net au Trésor Royal, des Recettes générales des Finances & Pays d'Etats, que des assignations qui seront données sur le prix du Bail des Fermes Générales, du Bail de la Ferme des Postes & de la Régie d'Alaterre, prélevement fait sur lesdis objets, des charges des états du Roi, du fond des rentes sur l'Hôtel de Ville de *Paris*, & autres rentes & charges assignées sur ces revenus; il sera pareillement remis à ladite Caisse, des assignations sur les autres revenus ou fonds extraordinaires que Sa Majesté jugera à propos de lui destiner; mais dans aucun cas, les veleurs ainsi fournies, ne pourront excéder le terme de douze mois, à compter de celui pour le service duquel elles seront données.

Les intérêts des sommes qui seront avancées par ladite caisse sur le montant des valeurs qui y seront remises, demeureront fixées à 4 pour cent par an, independamment de 2 pour cent du montant des avances pour lui tenir lieu de toute indemnité, fonds morts, remise & bénéfice, & elle aura de plus les frais de voiture sur les rescriptions, tels qu'ils se payoient aux Banquiers de Sa Majesté. Les intérêts ci-dessus fixés ne pourront, en tems de guerre, excéder 5 pour cent, sauf à regler l'indemnité des frais suivant les circonstances Ladite Caisse escomptera au cours de la place, à compter du 1 Octobre prochain, toutes les Recettes Generales des Finances & Pays d'Etat, ainsi que les billets du Caissier des Ferems Générales Unies, qui n'auront que trois mois d'échéance; & recevra, pour comptant, dans les paiemens qui lui seront faits, les mêmes effets payables à *Paris*, qui seront dans le mois de leur échéance. Elle recevra aussi pour comptant, soit dans les paiemens que le public aura à lui faire, soit pour valeur des rescriptions qu'elle sera dans le cas de négocier, tous les coupons d'intérêts payables à la Caisse de arrérages, qui n'auront que deux mois à courir d'après la distribution des numéros indiqués & suivis à la Caisse desdits arrerages.

La suite l'ordinaire prochain.

De STOCKHOLM *le 4 Janvier.*

On a enfin imprimé le Resultat de la Diete. En voici les Points principaux.

1. Lorsqu'on proposera dans une Diete d'interpréter ou de faire quelque changement aux loix fondamentales, ce ne sera qu'à la Diette suivante que la chose devra être decidée & cela afin qu'un chacun puisse murement deliberer sur la proposition faite. Quiconque demanderoit que la chose fut sur le champ decidée, sera regardé comme perturbateur de la tranquillité publique.

2. Les monoyes doivent à l'avenir être frappées sur un même pied savoir sur celui de l'Ecu, le poids & aloi des petites espèces seront reglés sur ce même pied, & les differentes monnoyes precédentes doivent rentrer successivement pour être mises hors de cours.

3. Le Traité d'amitié que le Roi a fait avec la Couronne d'*Angleterre*, ne doit aucunement alterer ou porter prejudice aux alliances & Traités qui ont precedemment subsisté & subsistent encore avec d'autres Puissances.

Finalement les Etats du Royaume supplient le Roi de ne point les convoquer avant la mi Octobre 1770, à moins qu'il ne survint des raisons qui par la forme du gouvernement sont fixées pour anticiper la Diete.

On reçoit des nouvelles de toutes les Provinces qu'il y est tombé une extreme quantité de Neige, ce qui est d'un très grand avantage pour nos forges, en facilitant les charrois de la mine de fer & des charbons & les transports, des barres aux lieux de leur destination.

De HAMBOURG *le 14 Janvier.*

La mortalité des bestiaux etant cessée en *Hollande*. les Etats Generaux ont fait publier le 29 Decembre dernier une Patente qui, pour empêcher que le Pays ne soit de nouveau desolé par ce fleau en y amenant des bestiaux infectés ou venans d'endroits suspects, defend d'y introduire sous quelque pretexte que ce soit, aucune espèce de bestiaux etrangers & ce jusqu'au 1. Avril 1767 sous peine de 2000. fl. d'amende & de punition corporelle si le contrevenant ne se trouve point en etat de payer l'amende, avec ordre de tuer de plus sur le champ les dits bestiaux,

De MANHEIM *le 12 Janvier.*

On a fait ici les observations suivantes à l'egard du froid.

A la fin de novembre & au commencement de Decembre de l'an dernier le froid a été assez fort, de sorte que dès le 4. Decembre le *Neckar* étoit deja gelé. Depuis le 12. jusqu'au 19. le tems a été assez doux, mais le 20. le Thermometre de *Reaumur* étoit à 2 degrés & demi au dessous de O. Cependant le froid a été tolerable jusqu'au 4 de ce mois qu'il s'est augmenté de sorte que le 7 le Thermomêtre étoit à 8 degrés & demi au dessous de O., le 10 à 6 & un quart, & le 11 à 7. Ces observations ont été faites chaque jour à 8 heures du matin.

De Coblence, *le 14 Janvier.*

Comme il est très rare que le *Rhin* gêle ici, où il est fort profond & très rapide, on cherche dans ces cas les moyens de rendre à toujours memorable un semblable evenement. On passe maintenant ce fleuve a pied & en voiture, & les charriots les plus lourds n'y courent aucun risque: il sembloit aujourd'hui qu'il se tint une foire sur la glace.

On y vendoit du pain, du vin, on y faisoit frire des viandes &c les menuisiers y ont fabriqué une table avec toutes les pièces qui y appartiennent; les Tonneliers y ont fait un grand tonneau & les Cordonniers y ont fait des souliers. Tous ces metiers ont passé le Fleuve & traversé la Cour du château avec leurs Drapeaux & tambour battant, & ils ont ensuite presenté a S. A. E. les ouvrages qu'ils y avoient faits. On trouve dans les annales de cette ville que le *Rhin* a été gelé de même l'an 1670 depuis le 11 jusqu'au 17 Janvier & qu'on y a alors pratiqué les mêmes choses sur la glace.

De FRANCFORT, *le 17 Janvier.*

Les differends entre le Magistrat & la Bourgeoisie de *Geneve* sont si peu appaisés jusqu'à present, qu'on en craint, non sans sujet, des suites très facheuses. Le Ministre Plenipotentiaire de *France* en etant parti, ainsi qu'on

ils

l'a dit, celui de *Berne* l'a suivi le 7, & celui de *Zurich* le 8. Des Troupes *Françoises* de la *legion de Flandres* arrivées, dans le Pays de *Gex* dès le 6, ont formé le 8. une ligne pour empêcher toute communication avec la *France*, & M. *Hennin* Resident de S. M. T C. fait expedier depuis le 6 des Passeports pour un mois. à ceux d'entre les *Genevois* que le Roi son maitre a pris sous sa protection,

Suivant les lettres de *Stuttgard* du 4 de ce mois l'hotel occupé par le Comte de *Montmartin*, a été meublé aux depens du Duc de *Wurtemberg* & il est servi par les Officiers de la bouche & autre Officiers de S. A. S. le jour qu'Elle est partie pour *Venise* le Colonel *Rieger* qui etoit depuis longtems arreté, a été remis en liberté: l'on a aussi de nouveau fait une grande reforme parmi le militaire dans laquelle sont compris les generaux de *Wernick*, de *Gemmingen*, de *Holle*, de *Rothkirch*, de *Gablenz* & de *Rittefeld* & l'on doit de même faire un grand changement parmi les Officiers civils.

Les nouvelles des bords de l'*Elbe* portent que la gelée y a été si excessive, que les vaches & les cochons sont morts de froid sur les grands chemins.

Ensuite des observations faites le 6 de ce mois à *Leipzig* le Thermomêtre de *Fahrenheit* y a été ce jour-là a 8 degrés au dessous de O. Le vent étoit *Sud-Ouest* & le Thermomêtre y étoit exposé.

En applaniſſant une hauteur dans les Jardins de l'Electeur *Palatin* à *Schwetzingen* on a decouvert plusieurs Urnes Romaines de differentes grandeurs parmi lesquelles une de metal & une autre de terre d'une grandeur considerable on y a aussi trouvé plusieurs tombeaux; des ossements d'hommes d'une grandeur extraordinaire; differens ustencilles de fer; des epées des boucliers des casques, des lances &c. on y a aussi trouvé une medaille qui paroit avoir été frappée à la fin du deuxieme siecle & être de l'anti-Empereur *Albinus*.

M. *de la Grange*, citoyen de *Tonnerre*, après avoir recherché longtems les moyens de suppléer aux grains dans un tems de disette, pretend avoir découvert une plante dont les racines bien séchées lui ont donné une farine très-blanche, très-légére, & approchante pour le goût & l'odorat de la farine de froment. Il en a fait faire du pain, qui n'étoit pas à la vérité bien blanc, mais assez bon pour être mangé sans aucun dégoût; & n'ayant qu'un goût doux fade à peu près comme celui du bled nouveau quand on l'emploie.

La plante qui a donné cette farine est, à ce qu'on croit, celle que les Botanistes appellent *Ranonculus pratensis* à fleur jaune simple, sa feuille est d'un beau verd & ressemblante au Cochlearia ou au Cresson; les racines ne se terminent point par un fil délié comme celles de la Renoncule des jardins; mais elles sont en forme de poches alongées où se trouve renfermée la substance farineuse avec laquelle on a fait l'espéce de pain dont il est ici question.

Comme les Botanistes prètendent que toutes les espéces de Renoncules prises intérieurement sont dangereuses, M. *de la Grange* a commencé à en donner à manger à des chiens qui n'en ont point été incommodés & il en a mangé ensuite lui-même avec plusieurs personnes qui ne s'en sont point trouvées plus mal. Cette plante est principalement dans les lieux frais & ombrageux, dans les prés aquatiques, & sur tout le long des ruisseaux bordés d'arbres. Le tems d'arracher cette racine seroit à la fin ou même au commencement de l'Eté.

N. 7.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 24 JANVIER 1767.

De Florence *le 10 Janvier.*

Tous les Chef d'Ordres ont été ces jours derniers complimenter Mgr. l'Archiduc Grand-Duc & ont eu l'honneur de baiſer la main à S. A. R.

Depuis le 2 de ce mois il eſt tombé ici ſucceſſivement beaucoup de neige & le Gouvernement a donné les ordres néceſſaires pour en debaraſſer les ruës & en decharger les toits, afin de prevenir les dégats qu'elle pourroit occaſionner lors de la fonte.

Il arrive depuis quelque tems en cette ville beaucoup d'Etrangers & nous y voyons principalement quantité d'*Anglois*.

On a dit, il y a quelque tems, que le Roi des *Deux Siciles* avoit accordé à la ville de *Porto-Ferraio* 800 ſacs de grain en recompenſe de 700 que le Gouverneur de cette ville avoit cedé à celle de *Longone* dans le tems qu'elle en manquoit. Au lieu de cette quantité de 800 ſacs. Sa Majeſté *Sicilienne* a bien voulu en accorder 1900, qui y compris tous fraix de navigation & tous Droits &c. ne reviennent qu'à 19 livres le Sac, & ont été apportés en cette place par une Tartane *Françoiſe* venant d'*Eſpagne*.

On fait dans tous les Etats de S. A. R. des prieres publiques pour la conſervation de nos Princes & pour l'heureuſe délivrance de Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe. Le Magiſtrat de *San-Miniato* entre autres a fait afficher à cette occaſion l'Inſcription ſuivante à l'Egliſe conſacrée à *Jeſus Crucifié*.

D. O. M.
Pro. Incolumitate. Principis. Amatiſſimi.
Leopoldi. Archiducis. Auſtriaci.
Magnique. Etruriae. Ducis.
Et. Aloyſiae. Borboniae. Regiae. Coniugis.
Jamque. Maturo. Properante. Partu.
Sobolis. feliciter. naſciturae.
Vota. publica. ſuſcipienda. decrevit.
S. P. Q. Miniat.

Et l'Evêque de cette ville a fait en même tems diſtribuer en pain des aumônes conſidérables.

De Livourne *le 7 Janvier.*

On a publié ici une défenſe de vendre en cette ville & dans ſon diſtrict aucune ſorte de grain, qui pourroit être gâté.

Le Navire *Suedois* le *Friſtam*, commandé par le Capitaine *Suen-Agman* venant de *Stockholm* & d'*Alicante*, a fait naufrage le 3 de ce mois la nuit ſur le banc de la *Melora* à 4 milles de ce port. Il étoit chargé de fer, de poix, de farine &c. & deſtiné pour cette ville. Il n'a heureuſement péri qu'un ſeul homme de ſon équipage & l'on eſpére de ſauver une partie de ſa cargaiſon.

Il

Il eſt arrivé ici depuis le 31 Decembre dernier jusques compris le jour d'hier 47 Bâtiments de diverſes Nations dont pluſieurs chargés de grain: la quantité de cette denrée qui nous eſt venuë depuis le 27 Decembre juſqu'à ce jour, monte à 96600 Sacs.

On apprend que M. *Godfrei*, Négociant *Anglois*, qui avoit fait ici pendant longtems le commerce, & qui étoit abſent depuis 17 ans, eſt mort à *Londres*, & a laiſſé par ſon teſtament une ſomme de mille pièces de huit pour être diſtribuée aux pauvres de *Livourne* par la veuve de feu Mr. François *Harriman*, *Livournoiſe* qu'il a chargé de l'exécution de ce legs.

De GENES *le 5 Janvier.*

Nous apprennons du Levant que deux Vaiſſeaux de guerre *Napolitains* ont repris dans ces Mers un Bâtiment *Carrarois*, chargé d'argenterie & autres effets, dont un Corſaire *Barbaresque* s'étoit depuis peu emparé du côté de *Fiumicino*.

De VIENNE, *le 24 Janvier.*

Un homme de chambre de S. A. R. Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc eſt arrivé ici hier de *Florence* vers les huit heures du matin avec la nouvelle que S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe étoit heureuſement accouchée d'une Princeſſe le 14 de ce mois à onze heures trois quarts du matin.

On a eu depuis des lettres du 15 par lesquelles on a appris, que S. A. R. & la Princeſſe nouvellement née étoient en auſſi bonne ſanté, qu'on pouvoit le deſirer.

Le General Comte de *Thurn* eſt inceſſamment attendu avec des nouvelles ultérieures de cet évenement, & le Comte de *Franckenberg*, Chambellan de Leurs Majeſtés I. & R. A. eſt nommé pour aller en *Toſcane*, complimenter de leur part leurs Alteſſes Royales.

Aujourd'hui il y a Spectacle *gratis* aux deux Théâtres.

Par une Patente datée du 27 du mois dernier & publiée & affichée enſuite Sa Majeſte l'Impératrice Reine ordonne à tous Superieurs territoriels Eccleſiaſtiques ou Seculiers de ſes Etats d'*Autriche* de quelque rang & dignité, qu'ils ſoient, que loin d'apporter obſtacle aux mariages entre les ſoldats des Troupes de Sa Majeſté & les filles ſujettes à leur Jurisdiction Il aient au contraire à les faciliter à l'avenir &c.

Voulant Sa Majeſté que cette ordonnance ait lieu pour le Bien de l'Etat & la population, & ordonant qu'on tienne exactement la main à ſon execution.

Le 22. de ce mois le Thermometre de *Farenheit* a été 12. degrés.

Le 23. le jour a été ſerein, le même Thermometre etoit le matin à 10; & le ſoir à 13. degrés.

Aujourd'hui 24. il neige & le Thermometre eſt à 14 degrés.

La nommée Thereſe *Fiſcher*, veuve, eſt morte le 20 dans un des fauxbourgs de cette ville à l'âge de 102. ans.

N. 8.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 28 JANVIER 1767.

Suite de l'Arrêt du Roi T. C. *portant établiſſement d'une Caiſſe d'Eſcompte.*

Il ſera fait à la fin de chaque année une balance pour conſtater les bénéfices de l'année ; & en outre, à l'expiration des dix années, il ſera fait une balance générale pour établir la totalité de ſes bénéfices. Il ſera créé pour & au nom de ladite Caiſſe ſoixante mille actions au Porteur, au capital de mille livres chacune, garnies de dix coupons de quarante livres chacun, pour l'intérêt de 4 pour cent, leſquels coupons ſeront payés à ladite Caiſſe ſans aucune diminution du vingtieme, deux ſols pour livre, dixieme d'amortiſſement, ni de telles autres impoſitions que ce ſoit, qui pourroient avoir lieu par la ſuite, ſous quelque dénomination que ce puiſſe être. Ces actions ſeront délivrées à ladite Caiſſe, à compter du 26 du préſent mois, par le ſieur *Dollé*, l'un des Caiſſiers, en payant mille livres pour chacune. Les coupons d'intérêts y ſeront payés, à Bureau ouvert, dès le mois d'Octobre de chaque année à commencer au mois d'Octobre 1767, & alors ils ſeront reçus pour comptant dans les payemens à faire à ladite Caiſſe. Il ſera de plus réparti annuellement, pendant les dix années, entre les ſoixante mille actions, la ſomme de quinze cens mille livres par la voie du Sort, en forme de Loterie, ſuivant la table annexée au même Arrêt ; & cette répartition ſera augmentée dans chacune des années 1769 & 1762 d'une ſomme dont

l'ob-

l'objet ſera décidé par Sa Majeſté d'après les balances préſentées par les Directeurs. Le tirage pour les lots ſera fait, dans une Salle du Château des *Tuileries*, au mois de Décembre de chacune des dix années, à commencer au mois de Décembre prochain; & le paiement des lots ſe fera à ladite Caiſſe, à Bureau ouvert, auſſitôt que la liſte aura été imprimée, en rapportant la reconnoiſſance à laquelle le lot ſera échu. A l'expiration des dix années & à commencer du 1. Juillet 1777, le capital des actions ſera rembourſé, à raiſon de cinq cens par jour, ſuivant l'ordre des numéros; & il ſera, de plus, fait entre les Actionnaires, la répartition des bénéfices qui ſe ſeront accumulés pendant les dix années, déduction faite des intérêts des lots, des honoraires, des appointemens & des frais; & les Actionnaires auront, à cette époque ſeulement, la faculté de demander communication, par la voie des Syndics qu'ils nommeront à cet effet au nombre de ſix, des balances qui auront été arrêtées & ſignées & auxquelles ils ſeront tenus de s'en rapporter. Des ſoixante mille actions, il en appartiendra vingt mille à Sa Majeſté & il n'en ſera fourni au Public que quarante mille. Les Directeurs ne ſeront point garans envers le Roi, ni envers les Actionnaires, d'aucun événement quelconque, ſoit à raiſon de leurs ſignatures dans les diverſes négociations en change, correſpondances ou autres opérations relatives à leur adminiſtration. Ils auront chacun vingt mille livres d'honoraires par année, & la Caiſſe d'Eſcompte donnera chaque année aux Enfans Trouvés une ſomme de cent cinquante mille livres à prendre ſur ſes bénéfices. Il y aura autant de lots que d'actions; ſçavoir, un de 200, 000 liv. un de 100, 000 liv. un de 50, 000 liv. un de 25, 000 liv, ſix de 2000 liv. quarante de 1000 liv, cinquante de 500 liv. trois mille de 50 liv. mille de 40 liv. neuf cens de 30 liv. & cinquante-cinq mille de 15 liv.

Par un autre Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du même jour, Sa Majeſté a ordonné qu'il ſera établi à la nouvelle Caiſſe d'Eſcompte un dépôt libre & volontaire pour tous ceux des Actionnaires qui voudront y dépoſer les actions mentionnées dans l'Arrêt ci deſſus, qu'ils auront acquiſes; afin de les mettre à l'abri des divers accidens qui peuvent arriver dans les maiſons particulieres.

De Florence *le 17 Janvier.*

Mercredi dernier 14 de ce mois vers les 6 heures du matin S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe commença à reſſentir les premiers maux. Sur les 9 heures on fit avertir la Marquiſe degl' *Albizzi* gouvernante future de l'Enfant, qui devoit naître, ainſi que les Dames de la Cour & les Miniſtres de ſe trouver dans les Antichambres, & enfin à onze heures trois quarts S. A. R. mit heureuſement au monde une Princeſſe.

A ſix heures du ſoir tout ayant été diſpoſé pour la cérémonie du Baptême dans un Salon du Palais richement decoré & illuminé à cet effet, toute la nobleſſe s'y rendit ainſi que les Miniſtres Etrangers & l'Archevêque de cette ville accompagné de trois Chanoines; Les Gardes nobles s'y rangerent, & Mgr. l'Archiduc Grand Duc y étant également venu, la cérémonie commença vers les 7 heures. Le Baptême fut adminiſtré à la Princeſſe nouvellement née par notre Archevêque, ayant pour aſſiſtants l'Evêque de *Fieſole*, les trois chanoines dont on a parlé, les cérémoniaires, ſix autres chanoines de la métropole en chape, le Curé, les chapelains de la Cour & le *Baptiſant* de l'oratoire de S. *Jean-Baptiſte*, lequel étoit de ſemaine. La Princeſſe, qui avoit été apportée ſur un Carreau de velours cramoiſi par le Duc de *Strozzi* Grand Maître de la Maiſon de Madame la Grande Ducheſſe, ſuppleant les fonctions du Comte de *Roſenberg*, Grand Maître de la Cour, fut tenuë ſur les fonts par leurs Majeſtés l'Empereur, l'Imperatrice

Reine

Reine *Apoſtolique* & le Roi d'*Eſpagne* repreſentés par le Comte de *Rojenberg*. Par la Comteſſe Douairiere de *Thurn*, née Barone de *Reiſebach*, & par le Marquis de *Viviani* Envoyé du Roi *Cath.* à notre Cour, qui la nommerent *Marie-Thereſe-Joſephe-Charlotte Jeanne.*

L'Archevêque entonna enſuite le *Te Deum*, chanté par la Muſique de la Cour au bruit de la mouſqueterie des Troupes rangées ſur la place du S. *Eſprit*, qui firent une triple decharge à laquelle le canon de la forteresſe de S. *Jean Baptiſte* repondit chaque fois: on tira auſſi de la tour du vieux palais différens feux d'artifice, & toutes les cloches de la ville ſonnerent pendant la cérémonie.

Il y a eu le même jour Grand *Gala* ainſi que les deux jours ſuivants, & il y aura *Gala* ordinaire durant ſix autres jours. Le 15 Mgr. l'Archiduc Grand Duc a donné ſa main à baiſer; Tous les tribunaux ont été fermés pendant les trois premiers jours, les cloches de la Metropole & celles du vieux palais n'ont point ceſſé de ſe faire entendre; tous les Théatres ont été illuminés, & le peuple a donné par des acclamations continuelles des marques de ſa ſatisfaction & de ſon zèle.

Le jour de la naiſſance de la Princeſſe on a depêché à *Vienne* & à *Madrid* & l'on a nommé pour porter en forme la nouvelle de cet évenement le General Comte de *Thurn* conſeiller d'Etat &c. à la Cour I. & R.; Le Marquis *Gino-Capponi* Colonel, Chambellan &c. à la Cour du Roi *Catholique*; Le Marquis degl'*Albizzi* Chambellan &c. à la Cour du Roi des *Deux Siciles*, & le Comte de *Montanto Aretino* Chambellan &c. à S. A. R. le Duc Charles de *Lorraine* à *Bruxelles*.

Les différens Tribunaux & le Magiſtrat de cette ville ont aſſiſté hier 16 au *Te Deum* ſolemnel, qu'ils ont fait chanter dans l'Egliſe de l'*Annonciation* pour rendre graces à Dieu de l'heureuſe delivrance de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe, qui ainſi que la Princeſſe, dont Elle eſt accouchée, ſe porte auſſi bien qu'on puiſſe le deſirer.

Depuis le 2 jusqu'au 13 au ſoir il eſt tombé ici une très grande quantité de neige, & ce tems a fini par un coup de tonnere, qui s'eſt fait entendre dans la matinée du 14.

La rigueur de la ſaiſon ayant obligé pluſieurs pauvres habitans de la Campagne à venir chercher du ſecours dans la capitale, il en eſt mort quelques-uns en chemin de faim & de froid.

Un Bâtiment *François* parti de *Marſeilles* avec une partie des Equipages du Vicomte de *Choiſeul*, Ambaſſadeur du Roi T.C. à *Naples* a été obligé par une bourasque de relacher le 6 à *Portoferraio*.

De Livourne *le 14 Janvier.*

La Frégate de S. A. R. *Laigle St. Leopold* &c. eſt arrivée de *Meſſine* en ce port la ſemaine derniere, & remettra à la voile pour *Genes* au moment, que le tems le permettra.

Il nous arrive tous les jours des Cadets & des Officiers choiſis parmi la Nobleſſe des Etats de *Toſcane* & deſtinés à former la nouvelle garde Marine: l'on travaille d'ailleurs avec diligence à la conſtruction de deux Frégates, qui dans peu ſeront en état d'être lancées à l'eau.

Il eſt entré depuis huit jours dans ce port 31 Bâtiments de différentes nations, dont onze avoient à bord 31100 ſacs de grain & de farine.

Suite des nouvelles de PARIS, *du 12 Janvier.*

On mande de *Laon* que le Village de *Soupire*, qui a déjà eſſuyé un très-violent incendie, le 5 Septembre dernier, a éprouvé le même malheur le 4 de ce mois: ce dernier incendie a réduit en cendres neuf bâtimens dans leſquels s'étoient retirées pluſieurs des perſonnes, dont les maiſons avoient été brûlées au mois de Septembre, & qui ont perdu par ce nouvel accident le peu d'effets qui leur reſtoient.

De

De LONDRES *le 6 Janvier.*

Le 1er. de l'an, Leurs Majeſtés & la Famille Royale reçurent les complimens d'uſage.

On a découvert a *Norwick* une conjuration tendante a mettre le feu à la Ville en trente endroits à la fois, le jour qu'on exécuteroit à mort ceux qui y ſont condamnés comme auteurs des tumultes à l'ocaſion de la chereté du grain & des autres denrées. Un des Conjurés a dénoncé les moteurs de cet horible complot. On délibéra dans le Conſeil d'Etat, tenu Lundi dernier, ſi on puniroit de mort les tumultueux qui en ont été jugés dignes; ou ſi S. M, par un effet de ſa clémence & de ſa compaſſion ordinarie pour les malheureux, voudroit bien commuer leur ſentence de mort en un banniſſement, & après bien des conferences tenues à ce ſujet, il a enfin été décidé que deux des plus coupables ſeroient punis de mort à *Norwich* Samedi prochain. Le ſort des autres ſéditieux n'eſt pas encore décidé.

On a d'ailleurs trouvé le 18 Decembre à *Tichtfield*, pres de *Farebam*, une Lettre anonime, par laquelle le peuple eſt invité à ſe joindre à une nombreuſe troupe de mécontens qui doivent venir de l'Oueſt pour exciter une guerre civile dans le deſſein de contraindre les fermiers & autres poſſeſſeurs de diminuer le prix de leurs denrées. On oſe même dans cette Lettre ménacer les Grands & tous les Ordres de l'Etat. Quoiqu'on ne craigne pas l'effet de ces ménaces, on a pris toutes les précautions poſſibles pour y mettre empêchement, & les habitans de ce lieu ont promis 100 liv. ſterl. à celui qui découvrira l'auteur de la Lettre.

On eſt enfin parvenu à cultiver avec ſuccés la garance dans ce Royaume; & la Société des Arts donnera un recompenſe de 500 liv. ſterl. au plus habile cultivateur de cette production.

De COPPENHAGUE *le 3 Janvier.*

On a reçu ici des lettres du Lieutenant *Niebuhr* datées d'*Alep* le 18 Septembre de l'an dernier, par leſquelles il mande qu'après s'être rendu en toute ſureté dans l'Iſle de *Cypre*, il avoit entrepris un ſecond voyage pour la *Paleſtine*, & fait des obſervations aſtronomiques à *Jeruſalem*, à *Damas*, *Seyda*, *Tripoli*, *Latakia* & dans quelques Ports ſitués ſur les Côtes de *Syrie*. Il ajoute qu'il a deſſein de revenir par terre en paſſant par *Conſtantinople* & qu'il eſpére être ici dans le courant de l'Eté prochain.

De HAMBOURG *le 14 Janvier.*

On apprend de *Helder* en *Nord-Hollande* que la Marée y a été ſi haute le 3 de ce mois, que les paturages des Environs ont été entierement ſubmergés, de maniere qu'il y eſt péri plus de 600 moutons & une quantité prodigieuſe de lapins, qui y ſont en abondance.

La marée qui a été le même jour extrêmement haute à *Oſtende*, à la ſuite d'une violente tempête, a auſſi cauſé à cette ville un dommage aſſés conſidérable.

De FRANCFORT, *le 17 Janvier.*

On apprend de *Geneve* que ſur les repreſentations faites le 31 Decembre à M. M. les Syndics ſur ce qu'une grande quantité d'habitans avoient depuis deux jours quitté cette ville, les Syndics avoient ſimplement repondu le 6. de ce mois d'abord verbalement & enſuite par écrit, que cette eſpéce d'émigration étoit la ſuite du triſte état dans lequel ſe trouvoit la République, & qu'il étoit à deſirer qu'on y vit bientôt renaître la tranquillité & l'union.

On apprend de *Gotha* que le 6 de ce mois le feu a pris dans les ſerres de l'Orangerie du Duc, & que ce Bâtiment a été conſumé par les flammes avec toutes les plantes rares & étrangeres qu'il contenoit.

De VIENNE, *le 28 Janvier.*

La Cour fut Dimanche dernier auſſi nombreuſe que brillante à l'occaſion de la naiſance de la princeſſe dont S A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe eſt heureuſement accouchée à *Florence.* Leurs Majeſtés J. & R. A. donnerent leur main à baiſer, il y eut grand diner public & le ſoir bal, en *Domino.* S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie Anne*, dont la Santé a été derangée depuis quelque mois, reparut pour la premiere fois à ce bal. Le ſpectacle fut encore donné *gratis* le même jour au Théatre *Allemand* & il y eut également *gratis* dans la grande & dans la petite Sale des Redoutes un bal que S. M. l'Empereur honora de ſa preſence.

Leurs Majeſtés I. & R. A. ont nommé le même jour ſix Conſeillers d'Etat & 22 Chambellans: le Comte Antoine de *Schaffgotſch* a auſſi été declaré Grand Maitre de la Maiſon de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſephe*, & la promotion ſuivante s'eſt faite dans le militaire.

Les Lieutenants-Generaux Adam Comte *Bathyani*, Prince de *Kinsky*, Baron de *Siskowics* ont été nommés Generaux d'Infanterie, & le Comte d'*Ayaſaſſa* General de Cavallerie.

Les Généraux Majors Comtes Emeric *Eſterlazy*, *Caramelli*, Phil. *Broute* & Barons *Schakmin* & *Hanig* ont été elevés au grade de Lieutenant Generaux.

Le Baron de *Brockhauſen* Colonel d'*Odonel*, Cuiraſſiers, a eté nommé General-Major & Sous-Inſpecteur de la Cavallerie.

Le lendemain lundi la Cour a donné une nouvelle Courſe de traineau qui a commencé à midi & s'eſt faite dans l'ordre ſuivant.

Un Detachement du Regiment de *Löwenſtein* Dragons.

4 Archers à cheval connus ſous le nom d'*Einſpannier.*

Un Garçon des fourages ou *Futter-Knecht.*

Les Domeſtiques appartenant aux Seigneurs, qui étoient de la courſe, portans des brancards de relai pour les Traineaux.

Les Palfreniers de la Cour en portant de même.

1 Sous-Ecuyer de L. L. M. M. ou *Sattelknecht.*

1 Traineau attelé de 6 chevaux avec les Tymballes & trompettes I. & R.

6 Ecuyers de campagne de la Cour.

2 Sous Ecuyers.

Le Comte de *Dietrichſtein*, Grand Ecuyer, ſeul dans un Traineau, 2 coureurs.

2 Sous Ecuyers ou *Sattel-Knechte.*

Sa Majeſté l'Empereur & S. M. l'Imperatrice, ſuivis de 4 Pages, de 2 *Sattel Knechte* & de 4 Gardes Nobles *Hongrois*, 4 Coureurs marchans à côté du cheval de leur Traineau.

Conſeillers d'Etat de L. L. M. M. I. & R.

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Eliſabeth* conduite par le Prince de *Schwarzenberg*, Grand Marèchal de la Cour. Un Ecuyer de campagne 2 Gardes Nobles *Hongrois*, un Ecuyer du Prince, 2 Coureurs.

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Amelie* conduite par le Prince Fr. de *Lichtenſtein*, Un Ecuyer de campagne, 2 Gardes Nobles *Hongrois*, 1 Ecuyer du Prince, 2 Coureurs.

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* conduite par le Prince Adam d'*Auerſperg*, un Ecuyer de campagne, 2 Gardes Nobles *Hongrois*, 1 Ecuyer du Prince, 2 Coureurs.

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Charlotte*, conduite par le Prince de *Kinſky*, un Ecuyer de campagne, 2 Gardes Nobles *Hongrois*, 1 Ecuyer du Prince & deux Coureurs.

Le Prince de *Stahrenberg* avec la Princeſſe de *Liechtenſtein*, née Comteſſe de *Sternberg*. Un Ecuyer, deux Coureurs.

Les Traineaux ſuivans étoient accompagnés de même.

Le Comte de *Pergen* avec la Princeſſe d'*Auersperg*.

Le Comte de *Clari*, Grand Veneur avec la Princeſſe de *Kinski*.

Le Comte Adam de *Bathiany* avec la Comteſſe de *Kevenhüller*, Dame de la Clef d'or.

Le Comte de *Schlick* avec la Comteſſe de *Korzensky*.

Le Baron de *Koller* avec la Barone de *Reiſchach*, Dame de la clef d'or.

Le Comte Theodore de *Bathyani* avec la Comteſſe d'*Althan*.

Le Comte Jean de *Palfy* avec la Comteſſe de *Daun* Dame de la Clef d'or.

Chambellans de L. L. M. M. J. & R.

Le Prince Auguſte de *Lobkowitz* avec la Comteſſe de *Hanfeld*.

Le Prince Jean de *Schwarzenberg* avec la Comteſſe d'*Inzaghi*, Dame de la Clef d'or.

Le Prince Charles de *Lichtenſtein* avec la Comteſſe de *Zinzendorff*.

Le Prince de *Lamberg* avec la Comteſſe de *Colloredo* Dame de Cour.

Le Comte de *Keglowiz* avec la Comteſſe de *Pergen*.

Le Comte de *Sternberg* avec la Comteſſe de *Trautmansdorf* Dame de Cour.

Le Comte de *Thunn* avec la Comteſſe de *Schlik*.

Le Comte de *Leslie* avec la Comteſſe *Windisgraz*.

Le Comte de *Hartig* avec la Comteſſe Joſephe d'*Athems*, Dame de Cour.

Le Comte François de *Colloredo* avec la Comteſſe de *Kollowrath*, Dame de Cour.

Le Comte Dominique de *Kaunitz* avec la Comteſſe de *Canal*, Dame de Cour.

Le Comte de *Lamberg* avec la Comteſſe d'*Oetting-Wallenſtein*, Dame de Cour.

Le Comte Ferdinand de *Kinsky* avec la Comteſſe d'*Athems*, Dame de Cour.

Le Comte Joſeph de *Kollonitz* avec la Comteſſe de *Wallis*, Dame de Cour.

Le Comte Joſeph de *Kaunitz* avec la Comteſſe de *Brandis*, Dame de Cour.

Le Chevalier *Teſta* avec la Comteſſe de *Schlick*, Dame de Cour.

Un Traineau de relai, 2 Palfreniers de la Cour qui en conduiſoient le cheval.

Une Berline de la Cour poſſée ſur un Traineau & attelée de 6 chevaux dans laquelle étoient les Grandes Maitreſſes de S. M. l'Imperatrice & celles de L. L. A. A. R. R. Mesdames les Archiducheſſes.

Hier il y a encore eu dans la Sale de la Comedie *allemande* un bal *gratis* que toute la Cour à vû des Loges de Leurs Majeſtés.

Les Bateliers du *Danube* ont renouvellé hier vers midi un ancien uſage, ſuivant lequel ils amenent en ville ſur la neige un bâteau, lorsque le *Danube* eſt gelé; ce bateau orné de banderoles jaunes & noires & long d'environ huit toiſes, y a été conduit par quatorze chevaux, monté chacun par un conducteur, les bateliers y ont fait les mêmes manœuvres, qu'ils font ſur la riviere, ils avoient à la proüe une bande de muſiciens, & ils faiſoient leur cuiſine à la pouppe. Ils étoient venus du faubourg de *Roſſau* en cette Capitale, dont ils ont parcouru les ruës & places principales, & entre autres celle de la Cour, dont ils ont fait deux fois le tour.

La Cour reçoit tous les jours des nouvelles de *Florence*; ſuivant les dernieres qui ſont du 19 de ce mois Madame, l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe & la Princeſſe fille de S. A. R. continuoient à ſe porter autant bien qu'on pouvoit le deſirer.

N. 9.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 31 JANVIER 1767.

De LISBONNE, *le 9 Décembre.*

Il est arrivé ici, par la voie d'*Angola*, l'un des deux Vaisseaux du Roi, qui étoient partis pour *Goa*, l'année derniere. La Cour a décidé que désormais tous les Bâtimens destinés pour les *Indes Orientales* relâcheroient aussi à *Angola*, tant en allant qu'en revenant. Ils passoient auparavant par la Baye de *Tous les-Saints*; mais, comme les gens des équipages prétextoient des affaires pour y séjourner, on a remarqué que cette route faisoit perdre beaucoup de tems, inconvénient qu'on évite en prenant la route d'*Angola*.

On a envoyé ordre au Gouverneur de *Fernambuc* de faire passer incessa ment à *Rio Janeïro* l'argent qui s'étoi trouvé à bord du Vaisseau le *Ny n bourg*, appartenant à la Compagni *Hollandoise* des *Indes Orientales* & don une partie de l'équipage s'étoit révol tée, il y a quelques années. Cet ar gent sera transporté delà en cette Capitale sur un des Vaisseaux du Roi, & remis à ladite Compagnie pour en disposer comme elle le jugera à propos.

Le *Erfprins*, Vaisseau de la même Compagnie, commandé par le Capitaine *Van Dalen*, est entré dans ce Port, le 29 du mois dernier. Il étoit destiné pour *Batavia*; mais il a tenu la mer pendant huit mois sans avoir pu achever sa toute. Il a été jetté deux

fois

fois sur les côtes du *Brésil* & a été poussé, le 26 Juillet, dans la Baye de *Surinam*, d'où il a remis à la voile le 3 Septembre suivant ; mais bientôt il a été assailli par une violente tempête qui lui a fait perdre ses mâts, ses voiles & ses cordages, & l'a forcé de gagner promptement le Port d'*Europe* le plus prochain. Ses canons & ses poudres viennent d'être transportés à terre : il a perdu douze ou quatorze personnes de son equipage tant par les maladies que par divers accidens.

De VERSAILLES *le 17 Janvier.*

Le Roi vient d'accorder au Chevalier de *Scepeaux*, Brigadier de ses Armées & Chef de Brigade des Gardes du Corps, Compagnie de *Villeroy*, le Commandement des Provinces du *Lyonnois, Forest* & *Beaujolois*. Sa Majesté a nommé, pour remplir la place vacante dans la Compagnie de ses Gardes, le Comte de *Scepeaux*, Brigadier de ses Armées & Lieutenant-Colonel du Régiment de *Penthievre*, Cavalerie.

Le Marquis de *Fleury*, fils du Duc de *Fleury*, Pair de *France*, Chevalier des Ordres du Roi & Premier Gentilhomme de sa Chambre, a eu l'honneur d'être présenté au Roi, le 14 de ce mois ; &, le 15, il a été presenté à la Reine & à la Famille Royale.

De PARIS, *le 19 Janvier. 1767.*

Le Roi, voulant continuer de donner à l'Université des marques de sa bienveillance, a accordé trois cens livres de gratification à chacun des Professeurs & Régens des Colleges confirmés par son Edit du mois de Février 1763, qui ont obtenu des places d'Agregés aux Arts, au concours ouvert au mois d'Octobre dernier, &, pour donner à un Etablissement si utile une marque singuliere de sa protection, Sa Majesté a chargé en même tems le Contrôleur Général de ses Finances d'instruire l'Université qu'Elle étoit dans l'intention d'accorder une pareille gratification à chacun de ceux desdits Professeurs & Régens qui obtiendront des places d'Agregés au concours qui sera ouvert au mois d'Avril prochain

Depuis le 3 de ce mois jusqu'au 14, il a gelé constamment ici à toutes les heures du jour. Les plus grands froids ont été observés au College Royal de *France*, par le sieur *Messier*, à quatre thermometres exactement réglés. Le 7 entre onze heures & minuit, la liqueur étoit descendue à treize degrés au dessous de la premiére congelation qui est *zero* suivant M. de *Reaumur* ; le Ciel avoit été en partie couvert pendant la journée ; le soir, il étoit tombé un peu de brouillard ; le vent, peu sensible, étoit au Nord est, & le barometre n'avoit presque pas varié de la journée ; sa hauteur étoit de 27 pouces, 10 lignes & demie. Le 12, à sept heures & demie du matin, le thermometre marquoit douze degrés trois quarts : le Ciel fut serein toute la journée ; il faisoit peu de vent, qui étoit entre le Sud & le Sud-est : le barometre étoit descendu presqu'à la grande pluie ; sa hauteur étoit de 27 pouces, 6 lignes trois quarts. Ce froid a surpassé de trois degrés celui de 1740, & il ne différoit que de deux degrés & demi de celui de 1709.

De LONDRES *le 8 Janvier.*

Vendredi dernier, la mer monta à une très grande hauteur, & la marée s'étendit fort au-delà de ses bornes ordinaires : un vent très-fort s'étoit élevé en même tems. Les eaux de la *Tamise* ont reflué aussi avec beaucoup de force, & ont inondé les caves & des magasins pleins de marchandi-

diſes, ſitués ſur les deux bords de la riviere. On a évalué le degât à cinquante mille livres ſterling. Pluſieurs Bateaux ont été coulés à fond par ce mouvement des eaux, & l'on prétend qu'il a fait périr vingt ſept perſonnes.

L'Amirauté a depuis peu envoyé à *Plimouth* & à *Portsmouth* des ordres, pour y preparer ſans delai pluſieurs Vaiſſeaux de guerre. Ces ordres ont d'abord excité dans le Public une certaine fermentation, parcequ'on les a attribué à quelque cauſe ſecrete: mais on a penſé depuis que cet armement ne tend qu'a aller remplacer dans leur croiſiere différens de nos Vaiſſeaux dont le tems eſt expiré.

La rançon de *Manille* ſera, dit-on, payée au mois de Mars prochain, & il n'en ſera deduit que 70 mille livres ſterling pour les dommages que cette ville a ſouffert apres ſa Capitulation.

Depuis le 29 Decembre dernier il y a eu entre nos Miniſtres divers entretiens au Sujet de nos affaires avec le *Portugal*, qui paroiſſent ne pas prendre un tour bien favorable pour nous.

Le Roi a donné au Général *Webb* le 8me. Régiment d'Infanterie qu'avoit le feu Général *Stanwix*, & l'on dit qu'il y aura dans peu une promotion d'amiraux.

Leurs Majeſtés ſe rendirent, le 3 de ce mois, ſans ſuite, au *Muſæum Britannique* où Elles examinerent, avec attention, les choſes les plus curieuſes que renferme ce riche Cabinet.

D'UTRECHT *le 17 Janvier.*

Le jour de l'an, on obſerva que les eaux du *Lecq* au *Vaert* étoient baiſſées, au pied de la digue de *Jaerſveld*, de l'un & de l'autre côté, de 91 à 92 pouces au-deſſous de la marque pour le ſignal du tocſin. Le lendemain au ſoir, un reflux ſubit, accompagné d'un vent de Nord Oueſt, pouſſa les eaux de la riviere, non-ſeulement au-deſſus de *Jaerſveld*, mais même juſqu'au *Vaert*, où le courant s'éleva au lieu de s'abaiſſer, effet dont perſonne ne ſe ſouvient d'avoir jamais vu d'exemple. Ce reflux fit hauſſer les eaux de 81 pouces à *Jaerſveld*, & de 50 au *Vaert*. Le 3 de ce mois, elles baiſſerent encore à un degré extraordinaire, de ſorte que le 4 elles eurent au *Vaert* 96 pouces & à *Jaerſveld*, 95 au deſſous de la marque pour le ſignal du tocſin. Le même jour, elles n'avoient pas plus de 25 à 30 pouces de profondeur, tant au-deſſus qu'au-deſſous de *Vreeſwyk*; on aſſure de plus que le lit ordinaire de l'*Yſſel*, dans la *Gueldre*, eſt entierement à ſec. Ce mouvement irrégulier des eaux, dont on n'apperçoit aucune cauſe extérieure, a fait craindre à pluſieurs perſonnes qu'il n'annonçât quelques mouvemens extraordinaires de la terre.

De HAMBOURG *le 21 Janvier.*

Le Paſſage du *Sund* eſt maintenant entierement fermé, & plus de 50 Bâtiments de diverſes nations, qui revenoient de *Petersbourg*, & comptoient pouvoir le paſſer encore, ſeront forcés de reſter pendant tout l'hyver dans différens Ports, où ils ſont arrivés. Auſſi le froid qu'il a fait dans ces cantons, a-t'il beaucoup ſurpaſſé celui des hyvers de 1709, & de 1740.

Une Eſtaffette nous a dernierement apporté la facheuſe nouvelle qu'un Bâtiment commandé par *Otto Peterſen* venant de *Nantes* avec une riche cargaiſon deſtinée pour cette ville avoit peri dans le canal, & qu'il ne s'étoit ſauvé qu'un ſeul homme de tout ſon equipage.

On

On apprend auſſi de *Cuxhaven* qu'un navire, Patron William *Maybury*, venant de *Corck* en *Irlande* a echoué ſur la côte de *Helgeland*, où il eſt encore actuellement enfoncé dans les ſables. L'Equipage de ce navire a eu le bonheur de ſe ſauver & l'on en a auſſi retiré 633 tonneaux de beurre faiſant partie de ſa cargaiſon.

De FRANCFORT, *le 17 Janvier.*

On a depuis peu decouvert à *Selriesheim* dans le *Bergſtraſſe* le tombeau d'une famille Romaine dans lequel étoit une medaille de l'Empereur *Commode*. Et en creuſant du coté de *Ladnbourge* on a trouvé des reſtes d'un batiment ſervant de bains aux Romains & aſſez bien conſervé pour donner à cet égard des lumieres que les ſcavans n'avoient peut être point encore.

Il paroît à *Bruxelles* un nouveau Journal intitulé :

LE PENSEUR,

dedié à Son Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc CHARLES de LORRAINE & de BAR, &c.

PAR L'AUTEUR

DU NOUVEAU SPECTATEUR.

POuvoir connoître les hommes approfondir les choſes, régler ſa conduite & ſes mœurs ſur l'impreſſion des faits prudemment préſentés & analiſés diſcerner le vrai & le faux eſprit, les vrais & les faux talens, les vraies & les fauſſes vertus, parvenir à prononcer ſans erreur ſur l'état actuel de la ſociété, devenir capable de rendre juſtice aux différens eſprits, & aux différentes nations, être en état de conſidérer ſans préjugé les Sciences, les Lettres, les beaux Arts par rapport à l'effet moral, voir enfin la ſcéne entiere de la nature, ſans illuſion & ſans humeur ; la voir dans des tableaux ſouvent gais, quelquefois touchans : voila (dit l'auteur dans ſon *proſpectus*) le but de cet Ouvrage.

Il paroîtra tous les quinze jours par Cahiers de quatre-vingt ſeize pages *in*-12. & la ſouſcription ſera à *Vienne* chez M. de *Trattner* Imprimeur de la Cour, de 8. florieus d'allemagne par an, qu'on ſera obligé de payer d'avance. Le premier cahier a paru le 15 de Décembre.

AVIS.

Le Public eſt averti qu'il ſe fera le 3 Fevrier prochain & jours ſuivans par licitation une vente de quantité de Livres de Theologie, d'Hiſtoire & de Litterature &c. dont la plus grande partie eſt en François, aux trois arbres verds dans la ruë de Carinthie au premier, où l'on diſtribue *gratis* le Catalogue de ces Livres ainſi que ſur le haut pont dans la Librairie de *Newenſtein*.

N. 9.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 31 JANVIER 1767.

Suite des nouvelles de Florence *du 13 Janvier.*

Le concours des Etrangers étant devenu fort nombreux en cette capitale, le Tribunal des *Huit* a ordonné aujourd'hui de la part de Mgr. l'Archiduc Grand Duc à toute personne quelconque, qui les logera, ou chez laquelle ils ne feroient même que passer une nuit, fut-ce même sans payer de loyer, de donner au dit Tribunal une Note contenant leur nom leurs qualités & le tems de leur arrivée ainsi que de leur depart.

On fait d'immenses préparatifs au Grand Théatre de la ruë de la *Pergola* pour y rendre le plus pompeux qu'il sera possible, l'Opera d'*Iphigenie* qui doit y être representé vers la fin du carneval. Le Chevalier *Gluck*, qu'on a mandé de *Vienne*, est chargé de la composition de la Musique, & l'on compte au nombre des chanteurs, qui l'executeront, les Srs. *Manzuoli* & *Veroli*, dont les talents sont généralement connus.

On a publié à *Sienne* un Edit de S. A. R. portant une nouvelle repartition du *Bas Siennois*, qui sera à l'avenir divisé en huit Baillages, savoir de *Grosseto*, de *Massa*, de *Castiglione*, de la *Pescaja*, de *Scansano*, d'*Archidosso*, de *Pitigliano*, de *Manciano* & de l'Isle del *Giglio*. Chacun de ces Baillages sera composé de quelques communautés nommées dans l'Edit, & aura un chancellier civil, un chancellier criminel & deux à trois Officiers qui leur seront aggregés. Les territoires des dites communautés, assignées aux huit baillages, formeront la Province du *Bas Siennois*, & la separeront du *Haut*, & ces mêmes communautés seront obligées de procéder tous les ans à la revision des confins, ainsi que des bornes qui les forment, & d'en rendre compte au departement des limites ou *Ufizio de Fossi* de *Grosseto*.

Le 1 de ce mois une pauvre femme de *Pantadera* y est accouchée à 5 heures du matin d'un garçon, & deux heures après elle en a mis au monde deux autres. Il ont vecu tous les trois pendant quelques jours : mais le 11 il n'en restoit plus qu'un en vie.

Le R. P. *Boscowich*, Lecteur de d'Université Imp. de *Pavie* M. de la *Lande* associé de l'Academie Royale des Sciences de *Paris*, le Duc *Vargas Macuna*, *Napolitain*, & le Chevalier Joseph *Farsetti* noble *Venitien* ont été reçus depuis peu à l'Academie de *Cortone* en qualité de membres honoraires.

On a trouvé du côté de *Monte San-Savino* en creusant la terre deux os petrifiés d'une grandeur considérable, on croit que l'un est une côte de quelque monstre marin, & l'autre celui d'une cuisse de quelque animal qu'on n'a pû connoitre.

On croit ne devoir point passer sous silence l'humanité & la generosité que Don *Scaramucci di Celle* exerce à *Chiusi*, bourg de ce Grand Duché : il a achetté pour une somme considerable quantité de grain, de feves, de bled de *Turquie*, de chataignes &c. & il en fait distribuer à bas prix aux habitans, qui manquent de ces denrées, avec cela de plus qu'il n'en demande le payement en argent ou en nature, que pour le mois d'Août prochain, & qu'il leur continuera les mêmes fournitures, jusqu'au tems de la prochaine moisson.

Un autre exemple d'humanité, non moins rare, a été donné par les Religieux de *Monte Oliveto Maggiore*; ils ont volontairement cédé tout ce qui devoit suivant l'usage être employé à leurs récreation pendant le carneval, pour être converti en aumônes, en grains & en farine & être distribué aux necessiteux.

De VIENNE, *le 31 Janvier.*

L'Imperatrice Reine est partie avant hier matin pour *Presbourg.*

Le Feld-Maréchal Prince de *Liechtenstein* a donné le même jour vers les 7 heures du soir une seconde course de traineaux, qui, quant à l'appareil & à la magnificence, a été la même que la premiere, & qui s'est faite au reste dans l'ordre suivant:

M. *Reuner* Ecuyer du Prince seul dans un Traineau.
Le Prince François de *Liechtenstein* avec la Comtesse d'*Esterhazy.*
Le Comte Dominique de *Kaunitz* avec la Comtesse de *Hazfeld.*
Le Comte de *Dietrichstein*, Grand Ecuyer avec la Comtesse son Epouse.
Le Prince Adam d'*Auersperg* avec la Princesse de *Liechtenstein* née Comtesse de *Sternberg.*
Le Prince de *Schwarzenberg*, Grand-Maréchal, avec la Princesse Antoine de *Liechtenstein.*
Le Prince Auguste de *Lobkowitz* avec la Comtesse de *Zinzendorf.*
Le Comte de *Schlick* avec Mademoiselle la Comtesse de *Dietrichstein.*
Le Comte de *Fekete* avec la Princesse de *Schwarzenberg.*
Le Prince de *Lamberg* avec Mademoiselle la Comtesse d'*Auersperg.*
Le Comte de *Sternberg* avec Mademoiselle la Comtesse de *Colloredo.*
Le Prince Jean de *Schwarzenberg* avec la Comtesse de *Kinsky.*
Le Comte de *Thunn* avec la Princesse Auguste de *Lobkowitz.*
Le Comte de *Kinsky* avec Mademoiselle la Comtesse de *Trautmansdorf.*
Le Prince de *Loewenstein* avec la Comtesse de *Lichnowsky.*
Le Comte Theodore de *Batbyani* avec la Comtesse de *Schlick.*
Le Comte de *Clary* avec la Princesse de *Kinsky.*
Le Prince Charles de *Liechtenstein* avec Mademoiselle la Comtesse de *Clary.*
Le Comte de *Keglowicz* avec la Comtesse de *Fecketé.*
Le Comte Adam *Batbyani* avec Mademoiselle la Barone de *Jaberneck.*
Le Comte de *Hardich* avec la Comtesse de *Würmb.*
Le Comte Charles de *Palfy* avec Mademoiselle la Comtesse de *Canal.*

Cette course a encore été suivie d'un grand Festin &d'un bal.

Le froid qui étoit diminué au point qu'il avoit commencé à degeler le 26 de ce mois, a repris de maniere qu'il a été, le 28 au soir à 10 degrés du Thermometre de *Fahrenheit*; Le 29 au matin à 2 au dessous du O. & le soir à 9. Le tems s'est adouci la nuit du 29 au 30. Le froid étoit le matin à 24, le soir à 32 & ce matin il étoit à 38 avec un grand vent d'Ouest.

Les nouvelles de *Florence* du 22 portent que Madame l'Archiduchesse Grande Duchesse & Madame l'Archiduchesse Sa fille continuoient d'être en bonne santé.

Antoine Ignace Comte de *Merci-Argenteau* Chambellan, Conseiller actuel d'Etat de Leurs Majestés I. & R. A. Feld-Maréchal de leurs Armées, Colonel proprietaire d'un Regiment d'Infanterie Commandant General en *Esclavonie* &c. est mort le 22 de ce mois dans ses terres en *Hongrie.* Il ne laisse qu'un fils, aujourd'hui Ambassadeur de la Cour I. & R. à celle de *France.*

N. 10.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 4 FEVRIER 1767.

De ROME *le* 16 *Janvier.*

Dans le tems de calamité, où nous nous trouvons, le Pape a cru qu'il étoit plus convenable de recourir à Dieu que de se livrer aux divertissements du carneval, & Sa Sainteté a defendu en conséquence par un Edit du 10. Toute sorte de spectacles & de mascarades, n'exceptant de cette interdiction générale que les seules courses de *Barres.*

Les 13 & 14 de ce mois la façade du *Palais* du Cardinal *Orsini* a été superbement illuminée à l'occasion de la déclaration de la majorité du Roi des *Deux-Siciles.*

De VERSAILLES *le* 21 *Janvier.*

Le Marquis de *Durfort*, Ambassadeur du Roi auprés de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine de *Hongrie* & de *Bohéme*, a pris congé de Leurs Majestés & de la Famille Royale, le 18 de ce mois, pour se rendre à *Vienne.* Il a été présenté au Roi par le Duc de *Choiseul*, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le Département des Affaires Etrangeres & de la Guerre.

De PARIS, *le* 23 *Janvier.* 1767.

On mande de *Barfleur* qu'au commencement de ce mois, il s'est élevé une violente tempête qui a fait perir sur les côtes deux Navires de *Hambourg*

bourg, *le Charles*, Capitaine *Jacob Bentley*, & *la Reine Elisabeth*, Capitaine *Otter Pitters*. Le premier, qui venoit de *Lynn-Regis*, chargé de 170 tonneaux d'orge pour *Liverpool*, s'est brisé à la côte de *Colqueville*, & sa cargaison a été totalement perdue; mais on a heureusement sauvé l'équipage. Le second, parti du *Havre* avec une cargaison de sucre brut, de caffé, de cacao & de bois de Gayac destinés pour *Hambourg*, a été perdu sans ressource, &, malgré tous les efforts qu'on a faits pour porter du secours à l'équipage, on n'en a pu sauver qu'un seul homme.

De LONDRES *le 13 & 16 Janvier.*

Nous ne recevons de toutes parts que des nouvelles les plus tristes occasionnées par des Ouragans, par de terribles orages & par la hauteur de la Marée, qui est montée au point, que personne ne se souvient de l'avoir vûë aussi haute. Dans le comté d'*Essex* plusieurs milliers d'arpens de terre ont été submergés; les Digues de *Kent* & d'*Essex* rompuës, & tous les environs inondés; plusieurs vaisseaux ont péri sur nos côtes; grand nombre de bestiaux y ont été noyés en divers endroits, & pour comble de maux le Froid a été si vif, que la pluspart des rivieres du Royaume & la *Tamise* même sont gêlées, il est tombé d'ailleurs tant de neige, que toutes les routes sont, pour ainsi dire, impraticables, & que le Comte de *Cutham* n'a pû entre autres revenir de *Bath* en cette capitale.

Il y a eu le 2 de ce mois à *Edimbourg* un orage épouvantable: au milieu d'un vent impetueux, des coups de tonnere redoublés & d'éclairs terribles, & de la neige qui tomboit abondamment le Ciel a paru tout d'un coup entierement embrasé & l'on y a vû un Météore enflammé, de forme orbiculaire, passer avec une rapidité incroyable du *Nord* au *Sud*.

Suivant une lettre de *Thorpball* en *Lincolnshire* du 5 Janvier. Le vaisseau la *Busy* de *Leith* a peri Samedi 3 de ce mois près de l'embouchure de la *Humbre* par un ouragan des plus violents. 26 personnes, tant passagers que gens de l'équipage, y ont perdu la vie. Le Brigadier Général Jean *Hamilton* & le Lieutenant de marine *Crawford* sont parmi les morts. Il est peri trois autres vaisseaux dont le noms ne sont pas encore connus, l'un venant de la *Baltique* a coulé à fonds, & probablement tout l'équipage a été noyé, beaucoup de monde des deux autres a aussi péri dans les flots.

Aujourd'hui 16 le Parlement s'est rassemblé; plusieurs membres en sont néanmoins encore absens, vû l'impracabilité des chemins: le premier objet sur lequel les Communes délibereront, sera sur celui de trouver les moyens de faire baisser le prix des denrées, qui sont d'une cherté excessive, d'autant plus que la disette se fait sentir dans notre ville, où elle est principalement occasionnée par la difficulté actuelle des transports: cependant le degel qui est heureusement survenu, nous fait esperer un prompt changement dans notre situation.

On a puni de mort quelques-uns de ceux qui ont eu le plus de part aux troubles occasionnés par la cherté, & au moyen des sages précautions qu'on avoit prises, il n'en est arrivé aucun desordre.

On écrit de *Bristol* qu'un grand nombre d'habitans de l'Isle de *Mann* se disposent à s'embarquer avec leurs effets pour aller s'établir dans les deux *Floride*s, où le Gouvernement leur a accordé des portions de terrein.

La

La Compagnie des *Indes* a encore tenu le 14 une grande assemblée & en a indiqué une nouvelle qui se tiendra dans trois semaines. On prétend qu'elle offre un million sterling pour le renouvellement de son Octroi : mais sans vouloir assurer qu'elle veuille réellement donner cette somme, il est du moins certain qu'elle en offre une très considerable.

Le 7 l'homme sauvage connu sous le nom *Pierre*, & qui a été pris dans une forêt de l'Electorat de *Hannovre*, il y a 40 ans, & transporté de là en *Angleterre*, fut conduit chez la Reine. S. M. le vit avec la Famille Royale il ne peut articuler intelligiblement aucun mot, & il conserve toujours un air féroce : on le croit actuellement âgé de plus de 60 ans.

N. *Humphrey* est mort depuis peu à *Rybope* dans la paroisse de *Bisb p Wear mouth* à l'âge de 105 ans. Et Marie *Wiggins* est aussi morte à *Sherburn* près de *Watlington* en *Oxfordshire* à l'âge de 109 ans.

De Hambourg *le 23 Janvier.*

Extrait d'une lettre de Lisbonne *du 20. Decembre.*

La plus grande partie de la Flote venant de la *Baye de tous les Jaints*, est arrivée ici le 16 en bon état, & le reste a pris la route d'O-*Porto*; elle n'a perdu dans tout son vogage qu'une trentaine d'hommes. On ne peut point encore spécifier sa cargaison : parcequ'on ne sait point à quoi monte le comptant, qu'on dit être plus considérable qu'on ne l'avoit cru : on est cependant informé en général, qu'elle est très richement chargée. Un des bâtiments, qui la composoient, s'étant trouvé un peu éloigné des autres pendant la traversée, & ayant laissé passer sur son bord sans se defendre cinq hommes d'un corsaire *Algerien* qui l'avoit rencontré, en vit bientôt arriver 64 autres & se trouva par là dans le plus grand danger. Cependant un des deux vaisseaux de *Guerre* du convoi s'étant apperçu que le Bâtiment *Portugais* courroit risque, fit force de voiles & vint à tems pour le degager, Le Batiment *Algerien* se sauva à son approche, abandonnant le monde qu'il avoit à bord de l'autre & qui fut presque entierement haché quoique tous se fussent rendus sans coup férir: cette inhumanité revolta le capitaine du Vaisseau de guerre, qui prit sous sa protection ceux qui étoient echappés au carnage, & les a conduits ici au nombre de 18.

L'équipage du Bâtiment *Portugais* a d'ailleurs été conduit en prison, & l'on y examinera severement sa conduite, tant par rapport à la lacheté qui là fait ceder à 5 hommes, que par rapport à la cruauté qu'il a exercé ensuite.

A bord de l'autre Vaisseau de guerre qui escortoit la Flotte, étoit le Comte *d'Ega*, Vice-Roi des *Indes*, revenu de *Goa* par la route du *Brésil*. Ce Vaisseau n'eut pas plutôt jetté l'ancre devant *Belem*, qu'un Corrégidor arrêta le Comte par ordre du Roi, le fit descendre à terre, & ensuite conduire en voiture dans une des prisons de la Ville, d'ou il a été transféré le 11 de ce mois, au Fort *Saint-Philippe* de *Setubal*. On a saisi tous les effets & joyaux qu'il avoit embarqués. Le public ignore jusqu'ici la cause de cette rigoureuse disgrace.

La Flotte a apporté avis qu'il y avoit eu à *Fernambouc* & à *Saint-Salvador* au *Brésil* un tremblement de terre très violent, qui avoit renversé plusieurs maisons dont la chute avoit écrasé quelques personnes.

De

De FRANCFORT, *le 23 Janvier.*

Le froid a été si vif dans le pays d'*Eichsfeld* que tous les Puits y ont été gêlés & qu'avant qu'il y tombat de la neige; on y a vendu le pot d'eau à un gros.

Les loups venants du *Hartz* ont aussi désolé ce pays, & l'on en a vû jusqu'a 20 à la fois dans les environs de *Duderstat*. L'Electorat de *Cologne* a aussi beaucoup souffert de la disette d'eau, & l'on y a fait des prieres publiques pour obtenir du ciel la cessation de ce fleau.

De RATISBONNE *le 1. Fevrier.*

On mande de *Lippstadt* que le 19. Janvier a 10. heures du Matin on y a senti ainsi que dans les environs une violonte secousse de tremblement de terre qui a été accompagnée d'un bruit pareil a celui que fait en roulant un charriot pesamment chargé: la direction en etoit de l'*Ouest* à l'*Est* & le tems etoit fort calme Les edifices les plus solides ont été ebranlés au point que dans plusieurs les portes le sont ouvertes; les habitans consternés se sont sauvés dans les ruës & dans les places & ont de même abandonné l'Eglise, où se faisoit le service divin pendant la secousse. La glace de la *Lippe* qui étoit fortement gelée s'est en même tems fenduë en plusieurs endroits avec un fracas épouvantable: on n'apprend cependant point que ce tremblement de terre ait causé aucun dommage notable.

LISTE

*des Naissances & Morts dans plusieurs Endroits & Villes de l'*Europe *pendant l'année 1766.*

	Naissances.	*Morts.*
Vienne . . .	6289	6029
Paris . . .	18773	19463
Londres . .	16257	23911
Coppenhague .	2648	3929
Province d'Aggerhus en *Norwege* .	5298	2928
Baillage de *Drontheim* en *Norwege* . .	4442	4842
Comté de *Pinneberg* .	869	732
Holstein *Danois* .	4899	4013
District de *Wibourg* en *Jutlande* .	1819	1500
- - - de *Rypen* .	3769	3072
- - - d'*Alborg* .	2310	1680
Duché de *Sckleswig* .	6031	6123
Finlande . .	4871	4222
Amsterdam . .	4547	7271
Harlem . . .	898	1027
Dresde . . .	1691	1801
Leipzig . . .	951	1100
Wittenberg . .	223	215
Strasbourg . .	1629	1473
Stutgard . . .	583	529
Brunswick . .	1102	1591
Helmstadt . .	158	168
Manheim . .	641	742
Erfurth . . .	524	531
Francfort sur le *Mein*	901	975
Mayence . .	799	1205
Magdebourg . .	984	853
Altena . . .	682	606
Königsberg . .	2231	2172
Royaume de *Prusse* .	31199	22570
Total	128818	127333

Le nombre des naissances à excedé par consequent celui des morts de 1485.

Le Public est averti qu'on vend actuellement par licitation quantité de Livres de Theologie, d'Histoire & de Litterature &c. dont la plus grande partie est en François, aux trois arbres verds dans la ruë de Carinthie au premier, où l'on distribue *gratis* le Catalogue de ces Livres ainsi que sur le haut pont dans la Librairie de *Newenstein*.

N. 10.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 4 FEVRIER 1767.

De Florence *le 24 Janvier.*

Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe continuë à ſe trouver auſſi bien qu'il ſe puiſſe, S. A. R. doit ſe lever demain, & Madame l'Archiducheſſe ſa fille jouit également d'une parfaite ſanté. Pendant les neuf premiers jours des couches de Madame la Grande Ducheſſe les Antichambres ont été remplies de cavaliers & de Dames, & le 19 au matin le Duc de *Strozzi* y a declaré que S. A. R. avoit accordé les grandes entrées aux Dames ſuivantes. A la Comteſſe *Pandolfini* née Marquiſe *Incontri*, à Mad. *Gianni* née *Medici*, à Mad. *Manelli* née *Roſſi*, & à la Marquiſe Octavie *degl' Albizzi*, née *Gondi*. Les entrées ordinaires ont en même tems été accordées à Mad *Minerbetti*, née Comteſſe *Acciaiuoli*; à la Marquiſe *Alamanni*, née Comteſſe *Pecori*; à Mad. *Paganelli*, née *Manelli*; à la Comteſſe *Guicciardini*, née Marquiſe *Ferroni*; à Mad *Antinori*, née Comteſſe de *Guidi*; à Mad *Guadagni*, née Marquiſe de *Torregiani*; à Mad. *Vernaccia*, née Marquiſe *Capponi*; à Mad. *Griſoni*, née Marquiſe *Incontri*: à la Comteſſe de *Bardi*, née Marquiſe *Ginori*, & à la Marquiſe *Bartolommei*, née Marquiſe *Capponi*.

Le 21 au matin les Dames ayant les grandes entrées, ont eu l'honneur de faire leur Cour à Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe, & le lendemain elle a accordé le même honneur aux Dames ayant les entrées ordinaires.

La Comteſſe Douairiere de *Thurn* a reçû de la part de S. A. R. une ſuperbe aigrette de Brillans, & de la part de Sa Majeſté l'Impératrice Reine une magnifique tabatiere émaillée en or, dans laquelle étoit un braſſelet richement garni de Brillans avec le Chiffre de *Marie Thereſe*.

Madame la Grande Ducheſſe a auſſi fait préſent à la Marquiſe degl' *Albizzi* d'une tabatiere d'or d'un magnifique travail.

La Cour a été le 20 en grand *Gala* à l'occaſion du jour anniverſaire de la naiſſance du Roi *Catholique*, & le Marquis *Viviani*, Miniſtre de S. M. en cette Cour, a donné à cette occaſion un ſuperbe repas, auquel ont aſſiſté le Comte de *Roſenberg*, les grands Officiers de L. L. A. A. R. R., les Miniſtres Etrangers & beaucoup de Nobleſſe.

Le Marquis de *Barbantane*, Miniſtre Plénipotentiaire du Roi T. C. eſt arrivé ici le 18 & le 21 il a eu ſa premiere Audience de Mgr. l'Archiduc Grand Duc.

Le même jour 21 on a reſſenti ici deux ſecouſſes de tremblement de terre, la premiere à 8 heures & quelques minutes & la ſeconde un peu après les 9 heures & demie du matin: ces ſecouſſes ont été très legéres, & n'ont été ſenſibles qu'à peu de perſonnes.

De

De Livourne *le 21 Janvier.*

Jeudi dernier après midi nous apprimes ici que S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe étoit heureuſement accouchée d'une Princeſſe, & hier 20 on chanta ſolemnellement le *Te Deum* pour rendre graces à Dieu de cet évenement. La Nobleſſe, le Magiſtrat, les Officiers, les Negocians &c. y aſſiſterent : & pendant ce tems les Troupes rangées en face du *Dome* firent une triple ſalve de Mouſqueterie, & le canon des Forts y répondit chaque fois. Notre Gouverneur a auſſi donné à cette occaſion un ſuperbe repas à l'Etat Major & a quantité de Nobleſſe, & le ſoir il a aſſiſté au ſpectacle au Théatre de S. *Sebaſtien*, qui étoit ſuperbement illuminé, & où il a fait diſtribuer aux ſpectateurs toute ſorte de rafraichiſſements.

Ce matin vers les 8 heures & un quart on a reſſenti ici une forte ſecouſſe de tremblement de terre, laquelle a duré à peu près l'eſpâce d'environ 20 ſecondes : elle a été ſuivie vers les 9 heures & demie d'une ſeconde, moins longue & moins conſiderable, mais l'une, ni l'autre n'ont occaſionné aucun dommage.

Depuis Mercredi paſſé jusques compris le jour d'hier il eſt entré dans notre port 46 Bâtiments de diverſes Nations, dont pluſieurs avoient des chargements de grains au nombre de 108700 ſacs.

De Pise, *le 21 Janvier.*

Ce matin à 8 heures un quart, nous avons reſſenti une violente ſecouſſe du tremblement de terre, qui a renverſé pluſieurs cheminées ; fait tomber quelques planchers, & ouvert ou fendu en differens endroits diverſes murailles. Cette ſecouſſe a été ſuivie à 9 heures & demie d'une autre, qui n'a duré qu'un inſtant, & toute la ville eſt dans la plus grande conſternation, d'autant plus que differentes perſonnes aſſurent, qu'elles avoient déja ſenti trembler la terre dez la nuit précédente.

De Vienne, *le 4 Fevrier.*

Le Comte de *Thurn* eſt arrivé ici de *Florence* depuis quelques jours.

La Cour a été Samedi dernier en Traineaux diner au *Belvedere*, & en eſt revenuë de même, le ſoir aux flambeaux : le degel a continué depuis ce tems avec force juſques à hier qu'il a un peu gelé pendant la nuit : le Thermometre de *Farenheit* étoit le matin à 30 degrés & aujourd'hui le tems eſt à peu près de même.

Le Marquis de *Durford* Ambaſſadeur de *France* à la Cour I. & R. eſt arrivé hier au ſoir de *Paris* en cette Capitale.

Il s'eſt gliſſé dans le le ſupplement de la derniere Gazette une erreur conſidérable. En rendant compte Art. de *Vienne* du degré du froid du 29 Janvier, on a imprimé à 2 degrés au *deſſous de* O., au lieu d'imprimer au *deſſus de* O.

N. 11.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 7 FEVRIER 1767.

De PARIS, *le 26 Janvier. 1767.*

L'Académie *Françoiſe* tint, le 22 de ce mois, une ſéance publique pour la réception du ſieur *Thomas*. Le Comte de *Clermont*, Prince du Sang, ſe trouvant Directeur de l'Académie, devoit en cette qualité recevoir le nouvel Académicien ; mais l'état de ſa ſanté ne lui ayant pas permis de remplir cette fonction, le Prince Louis de *Rohan Guemené*, comme Chancelier de l'Académie, répondit au Diſcours de remerciment du Récipiendaire. La ſéance fut terminée par la lecture que le ſieur *Thomas* fit de quelques morceaux d'un Poëme Epique qu'il compoſe ſur le Czar *Pierre le Grand*.

Un Anonyme ayant fait remettre à la même Académie, au mois de Mars 1766, les fonds néceſſaires pour une Médaille d'or deſtinée à celui, qui, au jugement de cette Compagnie, auroit le mieux traité le Sujet ſuivant : *expoſer les avantages de la paix, inſpirer de l'horreur pour les ravages de la guerre, & inviter toutes les Nations à ſe réunir pour aſſurer la tranquillité générale*, l'Académie a annoncé, dans la même ſéance, que ce Prix a été adjugé à un Diſcours dont l'Auteur eſt le ſieur de la *Harpe*. Parmi les autres Pieces qui ont concouru, il s'en eſt trouvé une qui a fait regretter à l'Académie de,

n'avoir pas de second Prix à lui donner. Un Anonyme, instruit de cette disposition de l'Académie, lui a fait remettre les fonds necessaires pour une autre Médaille. En conséquence, elle a adjugé le second Prix à la Piece dont on vient de parler & dont l'Auteur est le sieur *Gallard*, de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

Etienne de *Silhouette*, Ministre d'Etat & ancien Contrôleur Général des Finances, est mort dans son Château de *Bry sur-Marne*, près *Paris*, le 20 de ce mois, âgé de cinquante-sept ans.

Jean-Pierre *Tercier*, Pensionnaire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Associé des Académies de *Nancy* & de la *Rochelle* & ancien premier Commis des Affaires Etrangeres, est mort ici, le 21, âgé de soixante-trois ans.

De LONDRES *le 23 Janvier.*

Le parlement a repris, ainsi qu'on là dit, ses séances le 16 de ce mois: mais l'absence de plusieurs membres, que les neiges & les chemins affreux ont empêché de revenir, a fait suspendre, jusqu'à leur retour, les affaire qui meritent une sérieuse déliberation.

Le 20. on presenta aux Communes, de la part de la Compagnie des *Indes* plusieurs mémoires, qu'elle ordonnerent de laisser sur le Bureau.

Le 21. les *Seigneurs* entendirent les Avocats dans un Procès, intenté par le Chambellan de la Ville de *Londres* contre le *Sr. Evans*, pour décider en dernier ressort. *si les Personnes, faisant profession de la Religion* Luthérienne *ou* Calviniste, *nommées par le Lord Maire pour remplir la Charge d'Echevin de la Ville de* Londres *& du Comté de* Middlesex, *sont tenuës par les Loix de payer une Amende de 400. Livres Sterling pour s'en exemter, ou non?* L'affaire fut renvoïée au lendemain.

La chambre des communes renvoya ce jour là à aujourd'hui 23. l'affaire du subside & celle des causes de la cherté excessive des denrées fut remise au 27.

Le 22. les *Seigneurs*, après avoir fini l'ouïe des Avocats sur l'affaire du Sr. *Evans*, proposérent la Question suivante aux Juges: *Si dans les faits admis dans la Plaidoirie de cette Cause, le Partie accusée est en droit ou peut être autorisée à invalider son Election pour cause de n'avoir pas reçu les Sacremens selon le Rituël de l'Eglise* Anglicane *dans l'espace d'une année avant l'Election, & de recourir à ce motif.* Les Juges aïant demandé du tems pour donner leur opinion, l'affaire fut remisse au 27. de ce mois

Les *Communes* renvoïrent au 6 Février prochain l'affaire de la Compagnie des *Indes* ordonnant que Copie de l'Octroi, qui lui fut accordé dans la 10. année du Regne du Roi *Gaillaume* III. soit remise à la Chambre. On lui présenta des Comptes & Etats des Dépenses de l'Armée pour l'année 1767. ainsi que des Etats de Dépenses faites aux Départemens civils & militaires dans l'*Amerique Septentrionale* pendant l'année 1766. Ces derniers Papiers contiennent 22. Articles, qui font voir assez clairement *combien il est essentiel de disposer les Colonies à supporter une partie du fardeau, que leur defense & leur entretien apportent à la Nation.* C'est ce que l'on se propose d'effectuer d'une maniére à laquelle les Colonies n'auront rien à objecter.

La Compagnie des *Indes*, qui fait actuellement construire 9. Vaisseaux, vint de proposer au Gouverneur le *renouvellement de son Octroi pour une longue suite d'années, moyenant un Million par an qu'elle payera hors des Revenus, non de son Commerce, mais de ses Acquisitions territoriales.*

Le ministère va présenter au Parlement un projet en faveur du Commerce de la *Grande-Bretagne* & de l'*Irlande* avec nos Colonies de l'*Amerique*; & pour cet effet on parle d'établir des

Bil-

Billets de la Banque d'*Angleterre*, de cinq livres-sterlin chacun, pour l'usage de ces Colonies.

On assure que la Cour a résolu d'établir un second port franc en *Amérique* dans l'Ille de *Saint-Jean*, de la même maniere & aux mêmes conditions que celui qui a été établi à la derniere séance du Parlement dans l'Isle de la *Dominique*. On ajoute qu'il a été accordé une permission à quelques particuliers de bâtir une ville dans la même l'Isle, laquelle pourroit devenir dans la suite une place excellente pour le commerce.

Le Gouvernement reçut la semaine derniere des dépêches du Colonel *O Hara*, Gouverneur de *Senegambie* & de nos établissemens sur la côte d'*Afrique*, par lesquelles on voit que le commerce des Negres & de la Gomme rencontre bien des difficultés, que cet Officier s'efforce de surmonter. L'argent y est très rare, le commerce languit, & le prix des Negres est considerablement augmenté. Les Négocians *Anglois* établis dans ce pays-là ont beaucoup souffert des Corsaires d'*Afrique* qui leur ont enlevé plusieurs bâtimens; ce qui les a obligés d'armer en course, & d'attaquer ces Corsaires: ils en ont pris quelques uns & leurs équipages ont été mis aux fers.

De la HAYE *le 25 Janvier.*

L'Etat de Guerre pour l'anne courante 1767 a été envoyé aux Provinces respectives. L. H. P. ont adressé aux Etats de ces Provinces la Lettre suivante pour l'observation d'un Jour solemnel de *Jeûne*, de *Prieres* & d'*Actions de graces* indiqué au du 18 du mois prochain, En voici le contenu.

„ Si le zéle pour la Religion & l'amour de la Patrie doivent dans tous les tems appeller les Habitans de ces Provinces à célébrer de concert la Main puissante du Souverain Arbitre de l'Univers, qui Nous soutient & Nous conserve, les circonstances où Nous Nous trouvons actuellement, Nous imposent ce devoir d'une maniere plus particuliere & plus pressante encore. L'année qui vient de s'écouler, mémorable pour tant de Peuples par les fleaux dont ils ont été visités ou menacés, le sera à jamais pour Nous par les faveurs signalées de Dieu envers la République.

La continuation de sa Paix & d'une riche abondance; la conservation de la pure Religion & de notre liberté Civile; un Illustre Défenseur de cette précieuse liberté, objet de nos plus douces esperances, placé par la Providence sur le Siége des Chefs immortels qui ont été les principaux Fondateurs de cette République; le Pays garanti de toute calamité & de tout danger, nos Campagnes délivrées de cette contagion destructive qui les a ravagées pendant plusieurs années; telles sont les benedictions par lesquelles Dieu s'est plû à manifester sa bonté & sa miséricorde envers Nous, & qui invitent un Peuple, qui en a été comblé, à reconoître & adorer la Main bienfaisante qui les a répandues sur lui.

La considération de nos péchés & de nos iniquités multipliées, qui font un si malheureux contraste avec tant de faveurs reçues, est la seule chose qui trouble la joye que Nous dévrions ressentir comme Membres d'une vraye Eglise & d'un Etat libre, l'un & l'autre si visiblement protegés par le Trés-Haut. Nous ne pouvons que déplorer les funestes progrés de cette irréligion & de cette licence dont l'effét naturel est de renverser les fondemens de la Société & d'attirer les justes Jugemens de Dieu sur un Peuple coupable. A ces causes & dans le vif sentiment, d'un côté des gratuïtés de l'Eternel & de notre indignité, d'autre part Nous avons trouvé bon d'ordonner un Jour solemnel d'Actions de Graces, de Jeûne & de Priéres dans toute l'étendue des Provinces-Unies, Pays Associés, Villes & Lieux de

leur

leur Dépendance, & d'en fixer la célebration au Mercredi, 18 du prochain mois de Février, pour invoquer & magnifier dans toutes les Egliſes du Pays le Saint Nom de Dieu, pour reconnoître ſon Empire ſuprême & ſa Providence à qui tout eſt ſoumis, pour nous mettre, Nous & nos Pays, ſous ſa puiſſante protection, pour célébrer avec des cœurs pleins de gratitude la bonté ſi peu méritée qu'il a fait éclater dans la conſervation de la Paix, de notre culte, de notre Liberté, confeſſer nos péchés & implorer les ſecours de ſa grace pour la converſion d'une Nation criminelle.

Après avoir exalté par nos Cantiques & nos Actions de graces la bonté divine pour tous les biens, dont Nous jouiſſons, après en avoir imploré la continuation ſur cette République, Nous devons offrir au Tout-Puiſſant nos vœux & nos prieres en faveur des Souverains du Pays. Supplions le de bénir leur Gouvernement, leurs Perſonnes, toutes leurs Déliberations; de couronner leurs ſoins & leurs travaux des plus heureux ſuccés, pour le maintien de l'ordre & du repos public, pour l'encouragement de la Vertu, l'accroiſement du Commerce, l'avancement des Arts & des Sciences utiles, afin que ſous l'ombre d'un juſte & doux Gouvernement, les Habitans de ces Provinces puiſſent goûter ſans trouble les fruits précieux de la Liberté & de la Paix.

Le Prince Illuſtre & cheri, qui a commencé à repondre à nos ſouhaits en prenant poſſeſſion des hautes Dignités du Stadbonderat Héréditaire, doit dans cette circonſtance être particuliérement l'objet de nos vœux; réuniſſons-les pour demander à Dieu qu'il lui plaiſe de le couvrir de l'ombre de ſa protection, de diriger toutes ſes entrepriſes par ſa ſageſſe, de lui faire trouver tout à la fois dans l'amour le bonheur & la proſperité de la Nation, le fruit & la récompenſe de ſes généreux travaux; de rendre l'Etat & l'Egliſe, la Religion & Liberté également floriſſans ſous ſon Gouvernement. Supplions la Divine Providence que les jours de ce Prince atteignent le terme le plus reculé de la vie humaine; qu'ils ſoient marqués par les benedictions & par les acclamations unanimes des Citoyens; qu'honoré, reſpecté comme Pere de la Patrie, il tranſmette à des Deſcendans, dignes de lui, la gloire du Nom immortel qu'il porte. Nous devons enfin implorer la benediction divine ſur toutes les Egliſes *Proteſtantes* en tous lieux, & ſinguliérement ſur celles des *Provinces-Unies*, afin que les travaux de leurs Paſteurs ſervent efficacement à l'affermiſſement de la Foi Chr. à l'avancement de la Pieté, de la Juſtice, de la Charité, de la Concorde, & de toutes les Vertus qui peuvent aſſûrer à la République la protection du Trés-Haut, de génération en génération; Le tout pour la gloire du ſaint Nom de Dieu, la propagation de la vraye Réligion *Chrétienne-Reformée*, la conſervation de notre ineſtimable Liberté & le ſalut de nos Ames. „

De FRANCFORT, *le 31 Janvier.*

Suivant certains avis venus de la *Suiſſe*, la miſére eſt actuellement grande à *Geneve*. Le commerce y eſt interrompu; l'argent n'y circulant plus & le peuple ſouffre beaucoup de la cherté des denrées qui y eſt exorbitante.

Suivant les lettres de *Hanvore*, depuis le 17 juſqu'au 20 Janvier le froid y a été plus vif que pendant les Hyvers de 1709 & 1740. On mande auſſi la même choſe de *Würtzbourg* & l'on ecrit de *Lauteurbach* ſur le *Vogelsberg* que le 18 le Thermomêtre de *Fahrenheit* y a été juſqu'a 16 degrés au deſſous de O.

N. 11.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 7 FEVRIER 1767.

De ROME *le 23 Janvier.*

Les pluyes continuelles qui tombent ici depuis quelques jours, la fonte subite des neiges qu'elles ont occasionnée dans les montagnes des environs, ont fait déborder considerablement le *Tibre*, qui a inondé quelques quartiers les plus bas de cette ville; mais sans y causer cependant beaucoup de dommage.

On apprend de l'*Ombrie*, que cette Province a extrêmement souffert de la rigueur de la saison; la pluspart des oliviers ont été gelés à *Terni*, à *Spoleti* & dans plusieurs autres endroits, de maniere que la prochaine recolte y sera très mauvaise.

Le Cardinal *Galli* est très dangereusement malade.

On mande de *Naples*, que le Prince de *S. Nicandre* a remis au Roi des *Deux Siciles*, le jour de la declaration de Sa Majorité, une somme de 500 mille Ducats, fruit de la sage œconomie, qu'il a exercée pendant la minorité de ce monarque, à qui il a en même tems aussi remis des billets de dettes éteintes, montant à pareille somme, & cela indépendamment de ce qu'il en a coûté pour meubler à neuf les appartements de Sa Majesté; pour fournir ses Ecuries de quantité des plus beaux chevaux; pour faire faire neuf caroſſes de la plus grande magnificence, & pour une garniture de Diamants estimée 30 mille Ducats.

De GENES *le 19 Janvier.*

Il est arrivé ici le 17 un Navire *Anglois* venant de *Londres* & dont le Capitaine a rapporté qu'il avoit été visité dans les mers de *Majorque* par un gros Schebeck *Algerien*, de qui il avoit appris que deux autres Bâtiments pareils & un Frégate étoient sortis deux jours auparavant d'*Alger* pour aller en course.

Les Lettres de *Madrid* portent qu'à la fin du mois dernier le froid y étoit devenu excessif, & qu'on en craignoit d'autant plus les suites, qu'il avoit succédé tout à coup à des pluyes continuelles, qui étoient tombées pendant quelque tems.

Nous nous ressentons aussi de la rigueur de la saison, & il est entre autres tombé le 17 beaucoup de neige en cette ville.

Il nous est depuis peu arrivé 12 Navires de différentes Nations, dont la plus grande partie avec des chargements de grains.

Les dettes considérables que les Communautés de *Parme* & de *Plaisance* avoient contractées avec les *Génois* sous la Domination de la Maison *Farneze*, seront bientôt acquittées par une suite des arrangemens que le Marquis de *Felino* a pris, par ordre de l'Infant, pour éteindre, en quatre

paye

payemens, ces dettes & les arrérages. Le troiſieme payement que ce Miniſtre vient de faire en conſéquence à la Banque de *Saint George*, monte à la ſomme de quatre-vingt-cinq mille ſix cens quarante-cinq *genovines*.

*D'*ALTONA, *le 22 Janvier.*

Le Roi de *Dannemarck*, voulant arrêter les abus & les conſéquences funeſtes des mariages illicites & clandeſtins, a rendu une Ordonnance, en date du 8 Décembre dernier, par laquelle Sa Majeſté déclare qu'ayant été informée des fréquentes contraventions qui ſe faiſoient aux Loix publiées dans le Duché de *Holſtein*, ainſi que dens la Seigneurie de *Pinneberg*, dans notre Ville d'*Altena* & dans le Comté de *Rantzau*, contre les mariages célebres ſecretement hors des Paroiſſes des Contractans, Elle a jugé à propos, pour arrêter les progrès d'un mal qui s'accroit de jour en jour & qui eſt contraire au bon ordre & à la tranquillité des familles, d'ordonner que ſi, à l'avenir, quelques obſtacles légitimes ne permettent pas aux Curés de donner la bénédiction nuptiale à ceux de leurs Paroiſſiens qui voudroient ſe marier, & que, pour éluder ces obſtacles, lesdits Paroiſſiens aillent, au mépris des Loix & de la défenſe qui leur en eſt faite, ſe la faire donner hors de leurs Paroiſſes ou même hors du Pays, par d'autres Paſteurs, ces mariages ſeront invalides & de nul effet, tant à l'égard des mariés qu'à l'égard de leurs enfans. Sa Majeſté ordonne auſſi que lors même que les obſtacles énoncés ci-deſſus viendront à être levés, après des mariages de cette nature, les perſonnes ainſi mariées, ne pourront habiter enſemble dans les Pays de ſa Domination qu'après avoir ſolemniſé leurs mariages d'une maniere légale. La même Ordonnance porte que les peres & meres conſerveront le droit de déshériter ceux de leurs enfans qui auront contracté des mariages ſans leur conſentement.

De VIENNE, *le 7 Fevrier.*

L'Imperatrice Reine eſt revenuë de *Presbourg* en cette Capitale ſamedi dernier vers une heure après midi.

Mr. *Berenger*, ci-devant chargé des affaires de *France* auprès de cette Cour, ſe diſpoſe à partir inceſſamment pour celle de *Naples*.

Guillaume Baron *O Kelly*, Commandeur de l'Ordre Militaire de *Marie Thereſe*, General d'Infanterie au Service de Leurs Majeſtés I. & R. A., Colonel proprietaire d'un Regiment d'Infanterie &c. eſt mort ici le 5 de ce mois.

Le Thermométre de *Farenheit* s'eſt ſoutenu depuis le 4 de ce mois à 30 & 32 degrés jusqu'au 6 au matin, qu'il a été à 25, le ſoir à 13, & ce matin à 12.

Le Public eſt averti qu'on vend actuellement par licitation quantité de Livres de Theologie, d'Hiſtoire & de Litterature &c. dont la plus grande partie eſt en François, aux trois arbres verds dans la ruë de Carinthie au premier, ou l'on diſtribue *gratis* le Catalogue de ces Livres ainſi que ſur le haut pont dans la Librairie de *Newenſtein*. Le 9. & 10. du Courans, on licitera les folio & quartò.

N. 12.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 11 FEVRIER 1767.

De MADRID *le 13 Janvier.*

Mardi dernier, Fête de l'Epiphanie, le Roi, accompagné des Grands du Royaume, des Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers, des Majordomes de ſemaine, & des Gentilshommes de la Bouche & de la Chambre, ſe rendit à la Chapelle du Palais & aſſiſta à la Meſſe qui fut célébrée pontificalement par le Cardinal Patriarche. Sa Majeſté offrit, entre les mains de ce Prélat, avec les cérémonies accoutumées, l'or, l'encens & la myrrhe. Le Prince des *Aſturies* & les autres perſonnes de la Famille Royale ont aſſiſté, dans les Tribunes, à l'Office Divin.

La Cour eſt partie d'ici, Mercredi dernier, pour aller, réſider au Palais Royal du *Pardo*. Hier, elle fut en gala à l'occaſion de l'anniverſaire de la naiſſance du Roi des *Deux-Siciles*.

Sa Majeſté vient d'accorder le Régiment fixe d'*Oran* au Colonel Don Onufre Antoine de *Salas*, Lieutenant-Colonel de ce Corps, & a nommé à pluſieurs Compagnies de différens Régimens.

De VERSAILLES *le 28 Janvier.*

Le 25 de ce mois, le ſieur *Thomas* eut l'honneur de préſenter à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale le Diſcours qu'il a prononcé pour ſa réception à l'Académie *Françoiſe*.

Le ſieur *Pomme*, Médecin Conſultant du Roi, a eu l'honneur de préſen-

senter aussi, le même jour, à Sa Majesté la troisieme Edition de son *Traité des Vapeurs*.

De PARIS, *le 30 Janvier.*

Louis Jacques *Dejacres*, Marquis de *Laigle*, Lieutenent de Roi dans la Province de *Normandie* & Brigadier des Armées de Sa Majesté, est mort, le 20 de ce mois, en son Château de *Laigle* en *Normandie*, âgé de 96 ans Il étoit le plus ancien des Brigadiers des Armées du Roi & avoit eu ce grade en 1704.

De LONDRES *le 23 Janvier.*

Le Département de l'Amirauté a donné des ordres pour la construction de 20 nouvelles Corvettes qu'on doit repartir sur les côtes du Royaume pour empêcher la contrebande qui s'y continue impunément, malgré tous les soins que l'on se donne pour en arrêter le cours.

La cherté des provisions continue de répandre la misere & la désolation dans les campagnes, malgré tous les secours qu'un grand nombre de gens riches s'empressent de fournir aux indigens. Le Duc de *Bedford* a fait habiller à ses frais tous les Pauvres qui se trouvoient dans sept Paroisses du Comté de *Bedford*: il a fait aussi distribuer pour les Pauvres une grande quantité de bled, à un prix fort au-dessous de celui des marchés. Plusieurs Seigneurs ont donné de semblables exemples de bienfaisance & de générosité.

On prétend sçavoir que le Lord *Chatam* va proposer les projets suivans: Pour redresser les inconveniens, qui resultent de ce qu'un trop grand nombre de petits bourgs envoyent des membres au Parlement; de faire créer des Parlemens triennaux; de mettre une égalité dans la taxe des terres; d'augmenter les revenues de l'Etat par un nouveau plan au lieu des impôts de l'accise.

Ce Lord a encore fort à cœur nos affaires avec les *Portugais*, & il a declaré qu'il feroit tout au monde pour faire redresser les dommages que nos commerçans souffrent à cet égard.

On mande de *Lisbonne* que la flotte arrivée dernierement de la Baye de *Tous les Saints* est chargée de dix mille caisses de sucre, de 8 mille rouleaux de tabac & de 30 mille cuirs & qu'un des deux Vaisseaux de Guerre qui l'escortoient, avoit à bord environ six millions de cruzades en espèce.

Le Prince de *Galles* Paquet-bot de *Harwick* parti le 17 Janvier pour la *Hollande* a trouvé tant de glaces sur ces côtes, qu'il a été obligé de s'en retourner n'ayant pû mettre à terre ni sa malle, ni aucun passager.

Ces jour-ci il est arrivé dans le même port de *Harwick* la *Marie de Greenwich*, Capitaine Will. *Hudson*, lequel à rapporté que le 1 de ce mois il étoit sorti du port de *Tinmouth*, accompagné de 17 autres voiles, & qu'on n'avoit entendu parler depuis que de trois de ces vaisseaux, plusieurs des autres ayant péri en mer, & quelques uns étant échoués en différens endroits, il a ajouté qu'on n'avoit pas non plus entendu parler de la *bonne Intention*, Capitaine *Will. Wrougham*, sortie également de *Tinmouth* le 7 de ce mois avec 10 voiles, & enfin qu'il avoit péri 20 Batteaux charbonniers depuis le commencement de ce mois.

La neige a été si abondante & le froid si vif, que les Alouettes se sont rassemblées en très grande quantité & sont venues des campagnes dans la ville de *Londres*.

Extrait d'une Lettre écrite de la Barbade, le 17 Octobre 1766.

„On a essuyé, dans ces parages, plusieurs tempêtes qui ont causé de grands dégâts. Le 6 de ce mois, deux Vaisseaux *François* & un *Hollandois* ont coulé à fond étant à l'ancre, & plusieurs petits Bateaux qui n'avoient personne à bord, ont été jettés en pleine mer. Le 7, à six heures du matin, un Senaut du Port de *Saint Christophe*, une Corvette *Espagnole* & un Bateau

qui

qui avoit chaſſé ſur ſes ancres, du Port de *Nevis*, ont été pouſſés ſur la côte ; mais les équipages ont eu le bonheur de gagner terre. Le même jour, à onze heures du matin, un Brigantin, du Port de *Leith* en *Ecoſſe*, commandé par le Capitaine *Robinſon*, a auſſi chaſſé ſur ſes ancres & a été pouſſé en pleine mer : ce Bâtiment, qui avoit été démâté le 21 Septembre, étoit tombé ſous le vent de l'Isle en tâchant de gagner quelque Port : lorſqu'il fut aſſailli de la tempête, il étoit ſans mât & ſans voiles, excepté celle de perroquet. Dans l'intérieur de l'Isle, les terres ont conſidérablement ſouffert. Le magnoc, grand & petit grain, a été preſqu'entierement détruit ; les cannes à ſucre, qui promettoient une récolte abondante, ont été couchées par terre : les plus gros tamarins ont été déracinés ; & les hayes, ainſi que les chaumieres, renverſées de fond en comble. Enfin, pluſieurs perſonnes ont été obligées d'abandonner leurs maiſons & de ſe refugier dans celles qui étoient conſtruites dans des fonds. „

De la HAYE *le 25 Janvier.*

N. S. les Etats de *Hollande* & de *Weſtfriſe* ont repris hier le cours de leurs Délibérations. S. A. S le Prince *Stadhouder* a nommé Membre de la Venerie de *Brederode* Mr. Guillaume-Jean de *Hogendorp*, à la place de Mr. *Arend de Raad*, qui s'eſt volontairement démis de cet Emploi.

D'UTRECHT *le 20 Janvier.*

La nommée Marguerite *André* eſt morte à l'âge de 108 ans : elle étoit née en cette ville & elle y a été baptiſée au mois d'Octobre 1659 dans l'Egliſe de St. *Catherine*.

De HAMBOURG *le 23 Fevrier.*

Suivant les lettres de *Dantzig* du 20 Janvier l'affaire des Diſſidens de *Pologne* menace de ſuites facheuſes, la Cour de *Petersbourg* paroiſſant réſoluë de perſiſter inviolablement dans la declaration qu'elle a fait remettre à la derniere Diete à *Varſovie* par le Prince de *Repnin*, & ſuivant laquelle les *Grecs* & les *Diſſidens* doivent avoir le libre exercice de religion, être admis aux emplois &c.

Suivant les mêmes lettres le Froid s'eſt fait ſentir à *Dantzig* avec beaucoup de violence. La liqueur du thermometre de *Réaumur*, qui étoit deſcendue, le 5 Janvier au ſoir, de 5 degrés au-deſſous du terme de la glace, s'eſt trouvée le lendemain au 14me degré & s'y eſt maintenue toute la journée ; de ſorte que le froid étoit au degré du plus grand froid de 1740 & à un degré au-deſſus de celui de 1709.

Il eſt mort à *Jenſioe*, en *Finlande*, un Soldat, âgé de cent onze ans, qui avoit ſervi ſous le regne de *Charles XI.* dans la guerre de 1675 : il eſt mort auſſi en *Weſtmande* une femme âgée de cent dix ans.

On mande de *Coppenhague* que le Comte de *Saldern*, Miniſtre de *Ruſſie* à la Cour de *Dannemarck*, paroit ne pas beaucoup avancer dans la commiſſion dont il eſt chargé au ſujet des différents qui ſubſiſtent entre la *Czarine* & S. M. *Danoiſe* pour le Duché de *Holſtein*. Suivant les mêmes lettres, on s'attend dans peu à differens changemens dans le Miniſtere *Danois*, & l'on croit qu'ils ſe feront à l'avantage des Comtes de *Danekiold* & de *Reventlau*. Le Baron de *Berndorf* s'eſt déja démis de tous ſes Emplois.

Suivant les mêmes lettres on a frappé à l'occaſion du Mariage de la Princeſſe *Sophie-Magdelaine de Dannemarck* avec le Prince *Guſtave de Suede*, une Médaille d'argent du poids de 2 onces & 5 gros, ſur laquelle eſt repréſenté d'un côté le buſte de cette Princeſſe vêtue à la Romaine, avec cette inſcription autour : *Sophia Magdalena Dan. & Norv. Princeps* ; de l'autre, on voit ſur un piédeſtal entouré de guirlandes, & où l'âge de la Princeſſe eſt marqué, l'hymen & l'abondance tenant les armes de *Dannemarck* & de

Suede,

Suede, entrelaſſées. Au-deſſus on lit : *Iteratis nexibus*, & à l'exergue : *Guſtavo, Sueciæ Principi Hæredi* Nupta D. 1. Oct. MDCCLXVI.

De STOCKHOLM *le 25 Janvier.*

On voit ici une Liſte de ce qu'il en a couté pour la Maiſon-Royale dans les tems antérieurs & poſtérieurs, & de ce qu'il en coute encore chaque année ſous le préſent Gouvernement.

„Les ſommes, annuellement payées depuis 1721 juſqu'à 1751, ſe ſont réduites tout au plus à 478 mille, 892 Thalers, monnoye d'argent, ou à 4½ tonnes d'or. Mais depuis ce tems, c'eſt-à-dire pendant les 10 dernieres années, les ſommes ſe ſont tellement multiplées, que pour l'année 1767 elles montent, compris deux tonnes d'or extraordinairement accordées par les Etats, à un million, 273 mille, 624 Thalers pour L. M. & l'entretien de leur Maiſon ; à 400 mille, pour le Prince Royal & ſa Cour ; à 118 mille, 369 pour le Prince Héréditaire & la Princeſſe *Sophie Albertine* ; en tout, un million, 801 mille, 993 Thalers, ou 18 tonnes d'or & quelque choſe de plus."

„De cette ſomme totale, indépendamment du payement des Dons qui ſe ſont faits à l'occaſion du Mariage du Prince Royal, l'Etat a déja acquité divers articles, & ordonné d'en liquider d'autres, comme cinq mille Thalers, monoye d'argent d'année en année pour ameublemens juſqu'à la prochaine Diète, par conſéquent 20 mille Thalers en quatre ans, ſix mille, 980 Thalers pour quatre ans d'entretien des Ecuriers du Roi à *Daley* & *Fleyinge* ; 70 mille, 400 Thalers pour quatre ans de réparations des Edifices ſur terres de S. M. & du Château ; 48 mille, 20 Thalers pour entretien des Ecuries à *Strömsholms* pendant le même nombre d'années ; pour payement des intérêts d'une Obligation du Bureau d'Etat, paſſée en 1763 avec acceptation de la Banque, à l'effet de liquider une prétention du Sr. *Berg* Jouaillier de la Cour : ce qui fait un objet de 55 mille, 233 Thalers juſqu'à la prochaine Diète ; 40 mille Thalers pour quatre ans de travail au Bâtiment à *Roſersberg* ; 16 mille Thalers pour achat de deux Attelages, & enfin 24 mille pour Equipages. Leſquels articles additionnés vont à 345 mille, 485 Thalers monnoye d'argent, ou à trois tonnes d'or & demie."

Comme il n'eſt plus permis d'importer des Camelots & des Manufactures de *Mancheſter* dans ce Royaume, on a fait au Fabriquant *Ström* une avance de 40 mille Thalers pour 10 ans à un Intérêt modique.

Le Faiſeur de Limes *Roth* s'eſt plaint des obſtacles qu'il rencontroit, en ce que d'autres Fabriquans lui enlevoient ſes Compagnons & Apprentifs, ou que, contre l'expreſſe teneur des Priviléges accordés aux Manufactures, on les engageoit au Service militaire. Surquoi, attendu l'utilité de ſa Fabrique, qui fournit les Inſtrumens néceſſaires à tant d'autres, le Gouvernement a pris des arrangemens pour y remédier.

Par œconomie, on a reformé 100 Hommes du Corps d'Artillerie dans la Fortereſſe de *Waxholm*. Les 50 qui y reſtent, ſont commandés par un Lieutenant : Ce ſont tous des Forgerons, Menuiſiers, Charpentiers, & Maçons.

De FRANCFORT, *le 31 Janvier.*

La Régence Royale Electorale de *Hanovre* a publié depuis peu une ordonnance en vertu de laquelle on doit payer avant la fin de Fevrier de cette année la taxe extraordinaire impoſée l'an 1766 dans le Duché de *Lunebourg* pour aider à acquitter les dettes de la derniere guerre.

Le *Rhin* étant extraordinairement bas depuis 4 mois, on a decouvert dans le lit de ce fleuve à portée de *Cologne* les reſtes d'un pont, qui, à ce qu'on croit, a été conſtruit par les anciens *Romains*.

On a de plus remarqué du côté de la Porte des *Trois Rois* un ouvrage maſſif qui s'avance conſidérablement dans le fleuve.

N. 12.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 11 FEVRIER 1767.

De Florence *le 29 Janvier.*

Toutes les perſonnes qui ont les grandes entrées à la Cour, voulant donner des marques publiques de la joye, qu'elles ont reſſentie de l'heureux accouchement de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe, ont reſolu de donner à la fin de ce Carneval une grande Fête & de doter 100 filles, qui à un jour fixé, ſe rendront proceſſionellement à la Metropole avec leurs futurs Epoux, y receveront la benediction nuptiale de M. l'Archevêque & ſeront regalées enſuite & ſervies à table par les mêmes perſonnes qui les doteront. Le même ſoir il y aura un grand Bal.

Leurs Alteſſes Roy les continuent de jouir d'une parfaite ſanté.

On mande de *Monte San-Savino*, que deux femmes ont été enſevelies ſous les neiges, dont les campagnes des Environs ont été couvertes.

Les Habitans de la ville de *Monte-Pulciano* ont pris la louable réſolution de convertir en aumônes les depenſes, qui s'y faiſoient pour le Carneval; ils ſe ſont aſſemblés à cet effet, & ont formé entre eux une ſomme conſiderable, dont ils achettent du pain qui tous les jours ſe diſtribuë aux pauvres

L'Evêque & le Commiſſaire de cette même ville, ainſi que le Clergé ont de leur côté auſſi formé une ſomme deſtinée au même uſage.

On fait en un mot par toute la *Toſcane* tout ce qui eſt poſſible pour ſoulager les miſerables: ils ont eu de même des aumônes en pain à *Piſtoja* & à *Volterra* ainſi qu'a *Groſſetto* & dans pluſieurs autres endroits.

De Livourne *le 28 Janvier.*

Les nouvelles de mer, que nous recevons, ſont des plus triſtes; des tempêtes furieuſes qui ont regné depuis quelques jours, ont fait périr pluſieurs Vaiſſeaux & l'on voit tous les jours des cadavres & différens effets jettés ſur les côtes de nos Environs.

Il nous eſt arrivé, depuis mardi dernier jusques compris le jour d'hier, 34 Bâtimens de diverſes Nations, dont 17 chargés de 57500 ſacs de grain & farine.

De Turin, *le 14 Janvier.*

Jeudi dernier, le Baron de *Choiſeul*, Ambaſſadeur de *France* en cette Cour, eut une audience particuliere du Roi, dans laquelle il fit à Sa Majeſté la demande de la Princeſſe Marie Thereſe de *Carignan* pour le Prince de *Lamballe*; il remit en même tems au Roi la lettre que Sa Majeſté *Très-Chretienne* lui a écrite à cette occaſion. Aujourd'hui, le Roi a déclaré ce mariage aux Grands Officiers de la Couronne, aux Chevaliers de l'*Annonciade* & aux principaux Seigneurs de la Cour, qui ont les entrées de ſon Cabinet. La ſignature du Contract & la célébration du mariage ſont

fixées

fixées à Samedi 17, & la jeune Princeſſe partira, le même jour, pour ſe rendre en *France*.

De Suze en Piémont, *le 21 Janvier.*

Par le Canon de la *Brunette* nous fut annoncée, le 18 de ce mois environ les 2 heures après midi, l'heureuſe arrivée de Madame la Princeſſe *Marie-Thereſe-Louiſe de Carignan*, Epouſe du Prince de *Lamballe*: Cette Princeſſe dirigeant ſa route vers *Paris*, ne fit arrêter ſon Caroſſe ici, que ſimplement pour recevoir le Compliment du Chevalier de *Blonay*, Gouverneur de la Fortereſſe & Commandant de la Ville & Province, à qui S. A. S. fit préſent d'une Epée dans le gout le plus magnifique & le plus ſuperbe; S'étant enſuite avancée juſqu'au Fauxbourg de *Savoye*, Elle paſſa de ſon Caroſſe en une Chaiſe à Porteurs, qu'on y avoit préparée pour le trajet du *Montcenis*, & alla coucher à la *Novalaiſe*.

de Petersbourg *le 9 Janvier.*

L'Imperatrice s'étant renduë au Senat y a fait publier une ordonnance concernant la compilation d'un nouveau Code, & les diſpoſitions touchant le choix à faire des Députés, qui formeront la Commiſſion chargée d'en faire le plan. Sur ces marques réiterées des ſoins maternels & infatigables de Sa Majeſté Imperiale pour le Bien-être de la Patrie, le ſenat a cru qu'il étoit de ſon devoir de lui faire les remerciments les plus ſinceres au nom de toute la Nation, il a fait en conſéquence demander à *S.* M. I. une audience par les deux plus anciens ſénateurs & il l'a euë le 24 Décembre de l'an dernier. Le Feld Maréchal Comte de *Buturlin* en qualité de ſenateur le plus ancien y a prononcé un diſcours analogue à cet évenement & le ſenat a eu enſuite l'honneur de baiſer la main de S. M. I.

De Vienne, *le 11 Fevrier.*

Les longues & fortes gélées empêchant ici aſſez fréquemment l'uſage des moulins à eau pendant une partie de l'hyver, & la ſechereſſe produiſant également pendant l'Eté le même inconvenient, l'Imperatrice Reine Apoſtolique a reſolu d'encourager dans la *Baſſe Autriche* l'établiſſement des moulins à vent, dont Elle accorde la permiſſion à tous & un chacun à condition néanmoins qu'ils ſe conformeront exactement aux patentes publiées pour les meuniers, qu'ils en obſerveront tous les points, & qu'ils ſeront ſujets aux amendes portées par les dites patentes contre ceux qui pourroient y contrevenir. Voulant de plus S. M. I & R. A. que tous ceux qui formeront lesdits nouveaux etabliſſements, ſoient exempts durant quatre années de toute contribution &c.

Cette reſolution de Sa Majeſté eſt du 4 de ce mois, & a été depuis imprimée & renduë publique.

L'Empereur a diſpoſé de ſon Régiment de Chevaux Legers Dragons en faveur du Prince Charles de *Liechtenſtein*, Lieutenant General, & Lieutenant de la Garde Noble *Allemande*: mais ce Regiment continuera de porter le nom & les armes de S. M. I. & conſervera le rang qu'il avoit.

Le Régiment de l'Empereur Infanterie a de même été donné au Marquis de *Botta*, Général Major & portera deſormais & à perpetuité le nom de *Lorraine*.

Les Regiments vacans par la mort du Feld-Maréchal Comte de *Merci-Argenteau* & du Baron *O-Kelly*, General d'Infanterie, ont auſſi été donnés aux Generaux, Chevalier de *Nugent* & Baron de *Bulow*.

Bey Johann Thomas Edlen von Trattnern, Kaiserl. Königl. Hofbuchdruckern und Buchhändlern auf dem Kohlmarkte im Großerischen Hause, wie auch in dessen Buchhandlung in Prag in der Altstädter-Jesuiter-Gasse, sind nebst andern, folgende Bücher um beygesetzte Preise zu haben.

Wien den 4. Februar. 1767. Nro. V.

	fl.	kr.
Pauvich à Buda (P. Emer.) Ramus viridantis olivæ, in arcam militantis Ecclesiæ relatus, fol. Budæ, 1766.	3	—
Kupfern zu Gellerts sämmentlichen Fabeln, 2. Theil, 8vo.	3	—
Ulmer (D. Joh. Aug.) Sammlung kleiner Schriften, 2. Theil, gr. 8. Rinteln, 1766.	2	45
Sartorph (Math.) Erfahrungen die vollständige Geburt betreffend; so auf dem Königl. freyen Geburtshause in Kopenhagen angestellet sind, 8. Kopenhag, 1766.	—	10
Geschenke für das schöne Geschlecht, oder die Kunst die Schönheit zu erhalten, aus dem Arab. 2. Theile, 8. Berlin, 1766.	—	40
Die Wege der Tugend, oder die Geschichte der berühmten Pamela der Klarissa Harlowe, und des Ritters Carl Grandison im Kleinen entworfen, aus dem Englischen, 1ter Theil, Altenburg, 8. 1765.	—	30
Janozki (Jo. Dan. And.) Excerptum polonicæ Literaturæ hujus, atque superioris ætatis. Vol. III. & IV. med. 8. Vratisl. 1766.	—	34
Tissot (S. A. D. Med. Doct. & Prof.) Sermo inauguralis de valetudine litteratorum, med. 8. Lausannæ, 1766.	—	24
Cramer (Joan. Ulr. L. B. de) systema processus imperii seu supremorum augustissimorum Tribunalium. Pars III. 4. Francofurti, 1766.	—	45
Bonaventurä (des heil. Seraph. Kirchenlehr.) verdeutschter Psalter, zu alltäglicher Belobung der übergebenedeyten unbefleckten Jungfräulichen Mutter Gottes Mariä, 8. Presburg, 1764.	—	20
Gebetbuch, Christkatholisches Meß- und Betbuch, zum Gebrauch deren weltlichen Standspersonen, 8. Presburg, 1762.	—	24
Feldmesser (richtiger und bewährter) wie auch Sonnenuhrmacher, ohne Lehrmeister, und ohne Instrument, mit Kupf 8. Ulm, 1767.	—	17
Cramer (Joan. de L. B.) Observationes juris universi ex praxi recentiori supremorum imperii tribunalium haustarum, 4. Ulmæ Tom. IV. 1766.	3	—
Essai sur le luxe, 8. Yverdon, 1765.	—	15
Sammlung der auserlesenen Kaufmanns- und anderer Briefe, deutsch, französisch und wälsch, 8. Augsb. 1766.	—	34
Oeuvres de Mr. le Chancelier d'Agesseau Tome XI. XII. & XIII. gr. 12. 1766.	2	15
Anleitung zur Wartung und Pflanzung der vornehmsten Küchengewächse, 8. Bern, 1766.	—	40
Hallers (Gotti. Em.) fünfter Versuch eines kritischen Verzeichnißes aller Schriften, welche die Schweiz betreffen, gr. 8. Bern, 1765.	—	45
Mémoires & observations recueillies par la société œconomique de Berne II. & III. partie de l'année 76, gr. 8. Berne,	1	30
—— les mêmes II. parties pour l'année, 1766. gr. 8.	1	20
Sammlung auserlesener Schriften von Staats- und Landwirthschaftlichem Inhalte 2ten Bandes 2tes Stück, gr. 8. Bern, 1766.	—	40
Abhandlungen und Beobachtungen durch die ökonomische Gesellschaft zu Bern gesammlet, 6ten Jahrganges 2tes. 3tes. und 4tes. Stück, gr. 8. Bern, 1765.	2	—
—— dieselben; 7ten Bandes, 1tes und 2tes Stück, gr. 8. 1766.	1	20
Halleri (Alb.) elementa physiologiæ corporis humani, Tomus VIII. gr. 4. Bernæ, 1766.	4	30
Abberti Seba locupletissimi rerum naturalium thesauri accurata descriptio, & iconibus artificiosissimis expressio, per universam physices historiam. Opus, cui in hoc rerum genere nullam par exstitit, II. Tomi, cum figuris, fol. majori, Amstelod. 1734.	200	—
Dictionnaire historique littéraire & critique contenant une idée abrégée de la vie & des ouvrages des hommes illustres en tout genre, de tout tems & de tout pays. VI. Tom. gr. 8. 1758. broché	16	18
Essai sur les principaux événemens de l'histoire de l'Europe, contenant des considérations politiques & historiques sur le regne d'Elisabeth, Reine d'Angleterre, II. parties, 8. Londres, 1766, broché.	1	21

	fl.	kr.
Traité des fievres de l'isle de S. Domingue, 8. Paris, 1766. broché.	—	54
Torre (Marci) de pœna ſtupri cum puella immatura diſſertatio, 4. Romæ, 1754.	—	34
Zannini (Ern.) mercurii ſublimati vindiciæ diſſerta epiſtola ad D. Baronem van Swieten, 4. Romæ, 1761.	—	20
Ueber die neuere deutſche Litteratur, 1te Sammlung, 8. 1767.	1	—
Knorr (Ludw. Wilh.) der bey Kinderkrankheiten vernünftig curirende Medicus, 8. Leipzig, 1758.	—	18
Der betrogene Betrüger, ein Luſtſpiel in Verſen von Ruth, 4. 1765.	—	15
Wilhelmini (Joh. Gottl.) Beweis der möglichſten Genauigkeit in dem Verhältniſſe des Cirkels zur Peripherie in der neuen Quadratur des Cirkels, 4. Zittau, 1767.	—	17
Le mari pouſſé à bout, ou le Voyage a Londres, comédie en V. actes, par Mr. Vanbruge, gr. 12. Londres, 1761.	—	30
Seconde Lettre à Mr. Zimmermann ſur l'epidémie de 1766. par Mr. Tiſſot, 12. Lauſanne, 1766.	—	9
Hiſtoire d'une jeune fille ſauvage, trouvée dans le bois à l'âge de dix ans, gr. 12. Paris, 1761.	—	15
Sara Th*** nouvelle, traduite del'anglois, gr. 12. Lauſanne, 1766.	—	7
Guide des corps des marchands & des communautés des arts & métiers gr. 12. Paris, 1766.	1	15
Penſées ſur le bonheur, traduites de l'Italien, 8. 1766.	—	15
Recueil des meilleurs lettres allemandes françoiſes & italiennes à l'uſage de ceux qui ſouhaitent d'aprendre à bien écrire de telles lettres, 8. 1766.	—	34
Hiſtoire d'Eliſabeth Canning & de Jean Culas, gr. 12. 1766.	—	7
Diane de Caſtro, gr. 12. Paris.	—	36
Principes de tout gouvernement, ou examen des cauſes de la ſplendeur ou de la foibleſſe de tout l'état conſideré en lui-même, II. Vol. gr. 12. Paris.	2	15
Hiſtoire de l'égliſe depuis l'an de Jeſus-Chriſt, 306. juſqu'à l'ann. 378, par Mr. l'Abbé de Choiſy, XI. Vol. gr. 4. Paris, 1728.	29	—
Theater der Deutſchen, 3ter Band, gr. 8. Berlin, 1766.	—	51
Jahrbuch der rußiſchen Regenten, überſetzt von Hrn. Stäblin, gr. 8. Kopenhagen, 1765.	—	12
Cramer (Freyh.) Wezlariſche Nebenſtunden 62, und 63te Theil, 8. Ulm, 1766.	—	30
Rudolph (Dan. Gottl.) Handbuch oder kurze Anweiſung, wie man Naturalien-Sammlungen mit Nutzen betrachten ſoll, 8. Leipzig, 1766.	—	45
Idées d'un citoyen ſur les beſoins, les droits & les devoirs des vrais pauvres, gr. 8. Amſterd. 1765.	1	48
La Fête du château, divertiſſement mélé de Vaudevilles & de petits airs, gr. 8. Paris, 1766.	—	34
Le Choix des Dieux, ou les Fêtes de Bourgogne, en un acte, gr. 8. Paris, 1766.	—	24
Obſervations hiſtoriques & Géographiques ſur les peuples barbares qui ont habité les bords du Danube & du Pont-Euxin, par Mr. de Peyſſonel, avec fig. gr. 4. Paris, 1765.	5	30
Eſſais ſur l'eſprit de la législation favorable à l'agriculture, à la population, au commerce, aux arts, aux métiers &c. II. Tomes, gr. 8. Paris, 1766.	1	49
Eröffnetes Geheimniß der vornehmſten natürlichen Künſte und Wiſſenſchaften, 8. Frankfurt, 1766.	—	15
Manuel des dames de charité, ou formules de médicamens faciles à préparer dreſſées en faveur des perſonnes charitables, qui diſtribuent les remedes aux pauvres, gr. 12. Paris, 1765.	1	30
Tableau des maladies de Sommius, ou deſcription exacte de toutes les maladies, qui attaquent le corps humain, gr. 12. Paris, 1765.	—	45
Les amours de Carite & de Polydore, roman traduit du Grec, 8. Paris, 1760.	—	36
Calas ſur l'échafaud à ſes juges, 4.	—	7
La Repentance de Mr. David, ci-devant Capitulaire à Toulouſe, gr. 4.	—	7
Mouen (Lud. Godof.) hiſtoria captivitatis Philippi magnanimi, Haſſiæ Landgravii, 8. Francof. 1766.	—	45
Scheidemantel (Henr. God.) legum quarundam Ægyptiorum cum Atticis, Spartaniſque ſecundum regulas prudentiæ civilis comparatio, 8. Jenæ, 1766.	—	20
Die Kunſt gute Sonnenuhren zu machen, oder praktiſche Anweiſung alle Arten der üblichen Sonnenuhren geometriſch- und arithmetiſch zu verfertigen, mit Kupf. 8. Ulm, 1762.	1	30
Menſchen, die, ſo wie ſie ſind, und wie ſie ſeyn ſollen. Ein Werk von beſonderen Gedanken; Aus dem Franzöſiſchen, 8. Ulm, 1761.	—	
Lieb (Joh. Wilh.) vollſtändig erwieſene Abhandlung von denen Steuern, und deren vortheilhafter Einrichtung in einem Lande, gr. 8. Ulm, 1766.	1	

N. 13.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 14 FEVRIER 1767.

De Rome *le* 30 *Janvier.*

Le Marquis degl'*Albizzi* arrivé ici depuis peu de *Florence* a été préſenté au Pape Mercredi matin par le Cardinal Alexandre *Albani* & a notifié à Sa Sainteté de la part de S. A. R. Mgr. l'Archiduc Grand Duc la naiſſance de la Princeſſe, dont Son Auguſte Epouſe eſt accouchée. M. degl'*Albizzi* ſe diſpoſe à partir pour *Naples*, où il va exécuter la même Commiſſion.

De Paris, *le* 2 *Fevrier.*

Le 29 du mois dernier, l'Evêque-Comte de *Noyon*, le Duc de *Noailles*, Capitaine de la Compagnie *Ecoſſoiſe* des Gardes du Corps: le Duc de *Fronſac*: Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & le Duc de *Villeroy*, Capitaine de la premiere Compagnie *Françoiſe* des Gardes du Corps, furent reçus & prirent ſéance au Parlement en qualité de Pairs de *France*. Le Duc d'*Orléans*, le Duc de *Chartres*, le Prince de *Condé*, le Comte de *Clermont*, le Prince de *Conty* & le Comte de la *Marche*, Princes du Sang, & la plûpart des Pairs Eccléſiaſtiques & Séculiers aſſiſterent à leur réception.

Le Roi a déclaré par un arrêt du Conſeil d'Etat de S. M. du 19 Janvier 1767, que les étrangers non naturaliſés, même ceux qui demeurent hors de ſon Royoume & des Pays, Terres

&

& Seigneuries de ſon obéiſſance, pourront acquérir des Actions intéreſſées dans la Caiſſe d'Eſcompte établié par l'Arrêt du 1. du même mois, ainſi que ſes propres Sujets, même en diſpoſer entre vifs ou par teſtament, en quelque ſorte & maniere que ce ſoit, & qu'en cas qu'ils n'en aient point diſpoſé, leurs héritiers leur ſuccéderont, quoiqu'étrangers & non régnicoles; Sa Majeſté renonçant à cet effet au droit d'aubaine & à tous autres, même à celui de confiſcation, en cas qu'ils fuſſent Sujets de Princes & Etats avec leſquels Elle pourroit être en guerre.

Peu de jours avant la convocation du Conſeil Général de la République de *Geneve*, qui s'eſt tenu le 15 Décembre dernier, à l'occaſion du projet de Réglement propoſé par les Médiateurs pour la pacification des troubles de la République, les Citoyens & Bourgeois ayant été appellés chez les Miniſtres Plénipotentiaires de *Zurich* & de *Berne* & s'y étant rendus par dixaines, ces Miniſtres leur ont addreſſé le Diſcours ſuivant, dans lequel on reconnoît les principes de juſtice, d'impartialité & de généroſité qui ont guidé les Médiateurs dans l'exercice de leur Miniſtere.

MESSIEURS,

„ Les fatales diſſentions qui agitent depuis 1763 votre République, ont pris naiſſance dans pluſieurs repréſentations conſécutives ſur des Arrêts du Magnifique Conſeil qui, ne les trouvant pas fondées, les mit à néant: vous lui conteſtâtes ce droit négatif; tous ceux d'entre vous qui ont écrit ſur ces matieres, ſe ſont efforcés de combattre ce pouvoir & d'en démontrer les dangers. Le Conſeil Général s'y eſt joint par les réjections reitérées de divers Magiſtrats propoſés en 1765 & 1766, réjections manifeſtement contraires à l'Article II de la Médiation de 1738 & hautement déſapprouvées par la Déclaration du 25 Juillet dernier. Ces réjections porterent le Magnifique Conſeil à invoquer la garantie des Puiſſances reſpectives qui, anciens & fideles Alliés de votre Etat, fixerent les attributs de tous les divers Ordres par la Médiation de 1738, ouvrage qui ſembloit devoir aſſurer à jamais le repos & la tranquillité de cette Répoublique, & qui, comme tel, avoit reçu ſa ſanction en Conſeil Général & la garantie la plus ſolemnelle de Sa Majeſté *Tres Chretienne* & des deux Républiques de *Zurich* & de *Berne*. Ces trois Puiſſances, animées de la plus ſincere affection envers tous les Ordres de votre Etat & toujours fideles à leurs engagemens, n'héſiterent point à les remplir dans cette occaſion en envoyant ici leurs Miniſtres reſpectifs.

Le Réglement de 1738 veut que les bons Offices précedent l'exercice de la garantie. C'eſt, Meſſieurs, pour vous rendre à tous, ces bons offices que, depuis pluſieurs mois, nous avons travaillé ſans relâche à un Plan de Conciliation.

Après avoir peſé, avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, tous les griefs, toutes les raiſons alléguées de part & d'autre, nous y avons travaillé avec le ſoin le plus affectueux, l'impartialité la plus integre & tout le zele que de fideles Alliés peuvent avoir pour le bien de cet Etat & celui de tous ſes individus.

Notre Plan, mis ſous les yeux de nos Maîtres reſpectifs, en a été ſolemnellement approuvé & trouvé propre à rétablir la paix & la tranquillité parmi vous. Sous des auſpices ſi auguſtes & ſi reſpectables, il a été remis au Magniſique Conſeil & rendu public par l'impreſſion, afin qu'aucun Membre de l'Etat n'en pût ignorer le contenu; c'eſt tel qu'il eſt que, ſelon vos conſtitutions, dans peu de jours il ſera porté au Conſeil Général pour y recevoir ſa ſanction ou ſa réjection. Nous croirions manquer, Meſſieurs,

aux

aux devoirs de notre Miniſtere, ſi à toutes nos peines, à tous nos ſoins nous ne joignions encore celui de vous le propoſer de vive voix.

Ceux d'entre vous qui, ſans prévention & ſans préjugés, examineront ce projet, y trouveront en effet réunis tous les avantages que ſon préambule vous expoſe. Ce droit-négatif, entr'autres, qui vous a paru ſi formidable entre les mains du Petit Conſeil, s'y trouve entre celles d'un Tribunal nombreux, tiré de tous les Ordres de l'Etat, établi ſur la baſe de l'impartialité la plus parfaite & lié par le ſerment le plus ſolemnel. C'eſt ainſi, Meſſieurs, que dans les méſentendus qui pourront arriver dorénavant par l'obſcurité de quelques-unes de vos Loix, & dans les cas d'infraction ou de violation de quelques-uns de vos Edits, le ſort de vos repréſentations ne dépendra plus des réponſes du Magnifique Conſeil, mais d'un Juge établi & tiré du ſein de la République même dont l'indépendance ſe trouve par ce moyen irrévocablement & à jamais aſſurée.

Notre Plan, en fixant de nouveau tous les attributs des divers Ordres de l'Etat & en expliquant quelques Articles dudit Réglement, dont le contenu paroiſſoit douteux, met fin à toutes les conteſtations, élevées tant par vos diverſes repréſentations que par d'autres griefs préſentés de votre part; & par tous ces moyens réunis, il doit ranimer & aſſurer à jamais parmi vous la paix & la concorde, ſi intimement liées à votre repos & à la ſûreté de la République & de tous ſes Citoyens.

Tant d'avantages réunis, Meſſieurs, en faveur de vous tous dans ce Plan, ayant porté les Magnifiques Conſeils des Vingt-Cinq & des Deux Cens, malgré divers ſacrifices que nous y exigions d'eux, à l'accepter preſqu'unanimement & avec les ſentimens de la plus vive gratitude, ne devions-nous pas nous attendre au même empreſſement de votre part; Nous voyons cependant que des perſonnes, ſans doute ſéduites par leurs paſſions & par des vuës fort incompatibles avec les vrais interêts de votre Patrie, s'efforcent de vous rendre ſuſpect un ouvrage dicté par le zéle le plus pur & de le défigurer par des explications erronées, par des conſéquences fauſſes & forcées, & par des imputations d'intentions toutes oppoſées à notre droiture & à notre intégrité. On vous ſéduit, Meſſieurs, par des inſinuations fauſſes, en vous aſſurant que ce Plan n'eſt qu'un eſſai de conciliation qui, étant rejetté par vous, ſera immédiatement ſuivi d'un autre, tout autrement avantageux pour vous. Se peut-il que vous ajoutiez foi à de tels propos, dans le tems que nous, les cinq Miniſtres, vous avons annoncé ſolemnellement le contraire dans notre derniere Déclaration du 23 Novembre?

Non, Meſſieurs, ce Plan étant rejetté, & par-là, le fruit de nos bons offices étant anéanti, vous n'en aurez point d'autre; nos Souverains & Maîtres jugeront eux-mêmes de vos différends qui portent ſur le ſens des Articles de leur Réglement de 1738; ils en confirmeront & expliqueront le contenu par ce jugement & le ſoutiendront, en vertu des engagemens ſacrés qu'ils ont contractés à la face de toute l'*Europe*.

C'eſt bien témérairement & même colomnieuſement qu'on oſe repandre parmi vous que jamais nos deux Républiques n'en viendront-là. C'eſt un attentat criminel au reſpect qui leur eſt dû, que d'oſer revoquer en doute leur bonne foi à cet égard.

On oſe de plus, nous dit-on, conteſter aux trois Puiſſances garantes la compétence d'un tel jugement, qu'on pretend même ſoumettre à la confirmation du Conſeil Général avant que de pouvoir ſortir ſon effet. Autre aſſertion auſſi témeraire & auſſi fauſſe que la précédente, & également attentatoire à la dignité de ces trois Puiſſances.

Re-

Revenez donc, Meſſieurs, de ces illuſions, défiez vous de ces auteurs, égarés les uns par leur ambition, les autres par un fanatiſme outré : écoutez la voix de vos Magiſtrats, celle de tant d'autres de vos chers concitoyens qui n'ont jamais voulu prendre part à vos repreſentations. Rendez-leur à tous une confiance que vous ne deviez jamais leur ôter. La liberté, l'indépendance de l'Etat, le maintien de vos Loix leur tiennent au moins autant à cœur qu'à vous. Ce n'eſt qu'après l'examen le plus refléchi qu'ils ont accepté notre Plan; imitez-les, ſous de tels guides vous ne vous égarerez-pas.

Mais ſur-tout, Meſſieurs, écoutez notre voix ; Miniſtres de deux Républiques intimement alliées à la votre dont les véritables intérêts ſont ſi chers à nos Maîtres, & ſinceres amis de vous tous, nous ne cherchons que votre bien & votre bonheur. Dieu nous en ſoit temoin! Evitez par votre conduite à venir les maux dont votre Patrie ſeroit menacée, ſi de pernicieux conſeils prenoient le deſſus : La bienveillance d'un grand Roi dont les auguſtes prédéceſſeurs, par leur puiſſante protection, vous ont aſſuré votre liberté, celle de nos Republiques, vos fideles & anciens Alliés, doivent vous être precieuſes. Méritez-en la continuation par l'acceptation du Plan juſte & ſalutaire qu'ils vous propoſent.

Il s'agit de choiſir entre deux partis bien oppoſés : l'un aſſure votre bonheur, l'autre vous menace des ſuites les plus funeſtes. En choiſiſſant le premier, vous aurez la paix, toute diſcorde ſera bannie de vos murs, la confiance réciproque renaitra &, avec elle, le repos & la tranquillité, ſeuls avantages qui vous manquoient, car vos diſſentions naiſſoient du ſein de la proſpérité même.

Dieu bénira tout l'Etat, vos perſonnes, votre induſtrie ; heureux *Genevois* ! vous ſerez à l'avenir l'admiration de toute l'*Europe*, comme vous l'avez été juſqu'ici par votre floriſſant commerce & la ſageſſe de votre Gouvernement.

Voilà nos conſeils, Meſſieurs, & nos vœux ; puiſſent-ils être ſuivis & exaucés!

Nous finiſſons encore par vous dire que nous ne déſirons d'autre récompenſe d'un long & pénible travail que la proſpérité de votre République & le bonheur perſonnel de ſes Membres. "

De la HAYE *le 1 Fevrier.*

Nos Seigneurs les Etats de cette Province ſe ſont ſéparés Avanthier, après avoir reglé les Taxes & Impôts pour la preſente année ſur le même pié qu'elles l'étoient l'année derniere.

*D'*AMSTERDAM, *le 2 Fevrier.*

On mande de *Surinam* qu'au mois d'Octobre dernier, on y avoit reſſenti trois fortes ſecouſſes de tremblement de terre, la premiere le 21 du mois à trois heures du matin, la ſeconde le 24 environ minuit, & la troiſieme le 27 à ſept heures du matin ; que la premiere & la troiſieme de ces ſecouſſes avoient été précedées d'un grand bruit ſouterrain ; que néanmoins elles n'avoient point cauſé de dommages auſſi conſidérables que l'on avoit lieu de craindre de leur violence, attendu que la plûpart des habitations étoient conſtruites de bois, & que le 29 on avoit obſervé un Jour ſolemnel de Prieres & d'Actions de graces pour remercier le Ciel d'avoir garanti la Colonie d'une ſubverſion totale.

N. 13.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 14 FEVRIER 1767.

De TURIN, *le 21 Janvier.*

Samedi dernier, le contrat de mariage de la Princeſſe Marie-Thereſe de *Carignan* & du Prince de *Lamballe* fut ſigné par le Roi & la Famille Royale. Le Baron de *Choiſeul*, Ambaſſadeur de *France*, y ſigna comme fondé de procuration par le Duc de *Penthievre*, & l'Acte fut reçu par le Comte de *Saint-Victoire*; Miniſtre d'Etat, faiſant les fonctions de Notaire de la Couronne: la bénédiction nuptiale fut enſuite donnée par le Cardinal des *Lances*, Grand Aumônier du Roi, à la Princeſſe & au Prince Victor, ſon frere, chargé de la procuration du Prince de *Lamballe*. Cette cérémonie ſe fit dans la Chapelle intérieure du Palais, en préſence des Chevaliers de l'*Annonciade*, qui avoient ſigné le contrat comme témoins, & des Grands Officiers de la Couronne. En ſortant de la Chapelle, le Roi donna la main à la Princeſſe de *Lamballe* & la reconduiſit dans la Salle de parade, où Son Alteſſe Séréniſſime reçut, de la part de Sa Majeſté & de la Famille Royale, les témoignages les plus tendres d'intérêt & d'amitié. Enſuite le Roi conduiſit encore cette Princeſſe, & la remit au Duc de *Savoie* & au Duc de *Chablais* qui l'accompagnerent juſqu'à ſon caroſſe, où elle monta pour ſe rendre en *France*.

De VERSAILLES *le 31 Janvier.*

Le 20 de ce mois, le Comte de la *Marmora*, Ambaſſadeur de *Sardaigne*, eut une audience particuliere du Roi, dans laquelle il remit à Sa Majeſté une lettre du Roi de *Sardaigne* en réponſe à celle que Sa Majeſté lui avoit écrite pour demander la Princeſſe Marie-Théreſe de *Carignan* en mariage pour le Prince de *Lamballe*.

Le Prince de *Beaufremont Liſtenois*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, qui avoit été chargé du commandement de l'Eſcadre que Sa Majeſté a envoyée dans différentes Echelles du Levant, a eu l'honneur d'être préſenté au Roi, le 29 de ce mois, par le Duc de *Praslin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine.

De LONDRES *le 27 Janvier.*

Le 23 de ce mois, on remit à la Chambre des *Communes* les Papiers ſuivans.

Un Compte des dépenſes faites pour les Troupes du Roi emploïées au Service de la Compagnie des Indes.

Un Compte de ce qu'il en a coûté au Département d'Artillerie pour le même ſervice.

Un Compte des dépenſes de la Marine, tant pour l'armement, que pour l'approviſionnement en faveur de la Compagnie.

Un Compte des Sommes, à titre de Subſides, accordées annuellement par le Parlement à la Compagnie, le tout depuis l'an 1756. juſqu'a l'année 1766.

La Chambre ordonna, qu'on lui remît: „ Un Compte des dépenſes faites par la Compagnie à l'occaſion des Guerres ou brouilleries fomentées aux *Indes Orientales* depuis l'année 1754. juſqu'à l'année 1766."

„ Un Compte de toutes les Sommes d'argent, que la Compagnie a reçuës de la part des *Nabobs* & autres Princes de l'*Inde*, provenant des Diſtricts, cédés depuis l'année 1758. juſqu'au tems des dernières Conceſſions "

„ Un Compte du montant des Droits payés ſur les Marchandiſes des *Indes*, depuis 1756. juſqu'en 1766. avec les rabais faits. "

Les *Communes* ordonnèrent auſſi, qu'il leur fût remis:

*Un Compte de toutes les dépenses du Gouvernement pour des services rendus dans l'*Amérique *& aux* Indes Occidentales *respectivement, depuis l'année 1756 jusqu'en 1766.*

Et la Chambre résolut de supplier le Roi de lui faire remettre:

„ Des Mémoires des fourniſſemens de chauffage, chandelles, & autres beſoins, que par un Acte de la 5me. année du preſent Règne les Provinces de l'*Amérique Septentrionales* ſont réquiſes de fournir aux Troupes de S. M. réparties dans ce Pays là."

On juge par ces diſpoſitions qu'il s'agira de faire de ſérieuſes recherches dans les affaires de la Compagnie des *Indes* & de l'*Amérique*. La Chambre a auſſi ordonné, quant au premier de ces objets qu'il lui ſoit remis des *Copies de tous les Octrois accordés à la dite Compagnie dans les* 13me. 20me. & 25me. *années du Règne du Roi* Charles II. & *la* 2e. *année du Regne du Roi* Jaques II.

Le 26. les *Communes* en Committé ſur le *Subſide* réſolurent d'accorder 16574. *Hommes de Troupes de terre, y compris* 2461. *Invalides, pour le ſervice de l'année* 1767. *dans la* Grand-Brétagne.

593986 Liv. Sterl., 15 Chelins, 7. Sols, pour *l'entretien de ces Troupes.*

12203. L. St. 18. Ch. 6. Sols & demi, pour *la ſolde des Officiers Généraux & de l'Etat Major.*

405607 L. St. 2. Ch. 11. Sols 5. huitiemes, pour *l'entretien des Troupes dans les Plantations*, &c.

On propoſa quelques changemens à cette derniere reſolution: mais elle paſſa à la pluralité de 106. contre 35. voix.

7201. Livres Sterling, 14. Chelins, 7. Sols pour *la différence de la ſolde entre les Etabliſſemens de la* Grande-Brétagne, & d'Irlande *de ſix Regimens d'Infanterie employés dans l'Isle de* Mann, *à* Gibraltar, *dans l'Isle de* Minorque, & *aux Isles cedées à la Couronne en* Amérique.

1536. Livres Sterling, pour *Penſions aux Veuves d'Officiers réformés des Troupes de terre & de Marine.*

135299. Livres Sterling, 8. Chelins, 4. Sols, pour *Penſions aux Officiers réformés des dites Troupes.*

2103. Livres Sterling, 11. Chelins, 8. Sols pour *allouances aux Officiers & Cavaliers d'un Régiment de Cavalerie, & de deux Compagnies de Gardes du Corps réformés.*

5633. Livres Sterling, 3. Chelins, 4. Sols, *aux Officiers réformés avec les dixièmes: Compagnies de pluſieurs Bataillons réduits de 10. à 9. Compagnies.*

169600. Livres Sterling, 2. Sols, pour *ſubvenir à la dépenſe du Bureau d'Artillerie, au ſervice de terre pendant 1767.*

51190. Livres Sterling, 6. Chelins, 6. Sols, pour *Services extraordinaires du même Bureau d'Artillerie pendant l'année 1766. & auxquelles il n'avoit point été pourvu.*

De Vienne, *le* 14 *Février.*

Le Marquis de *Durfort* Ambaſſadeur de *France*, a eu ces jours derniers ſes premieres audiences de Leurs Majeſtés I. & R. A. ainſi que de l'Auguſte Famille I. & R.

L'Empereur precedé des Chevaliers Commandeurs & Grands-Croix de l'Ordre militaire de *Marie-Thereſe* ſe rendit hier à l'Egliſe des P. P. Auguſtins & y aſſiſta aux obſéques, qui y furent célébrées pour le repos de l'ame du feu Général Baron *O Kelly*, Commandeur du même ordre. S. M. l'Impératrice Reine a auſſi aſſiſté dans ſa Tribune à ces obſeques.

La glace qui depuis longtems couvroit le *Danube*, s'étant rompuë par le degel & annoncelée enſuite, a été portée hier après midi avec beaucoup d'impetuoſité contre le grand pont de bois qui eſt ſur ce fleuve & a rompu & entrainé dix arches de ce pont.

N. 14.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 18 FEVRIER 1767.

De VERSAILLES *le 4 Fevrier.*

Le 2, Fête de la Putification de la Sainte Vierge, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du *Saint Esprit* s'étant assemblés dans le Cabinet du Roi vers les onze heures du matin, Sa Majesté tint un Chapitre & nomma Chevaliers de cet Ordre, Monseigneur le Comte de *Provence*; le Duc de *Duras*, Lieutenant-Général & Premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté; le Comte de *Noailles*, Lieutenant-Général, Grand d'*Espagne* de la premiere Classe & Chevalier de l'Ordre de la *Toison d'Or*; le Comte de *Perigord*, Maréchal de Camp & Grand d'*Espapne* de la premiere Classe; le Marquis de *Brancas*, Lieutenant-Général & Grand d'*Espagne* de la premiere Classe; le Prince de *Tingry*, Lientenant-Général & Capitaine d'une Compagnie des Gardes du Corps; le Maréchal de *Balincourt*; le Marquis de *Poyanne*, Liéutenant-Général, Inspecteur de Cavalerie & Commandant des Carabiniers; le Comte de *Pons-Saint-Maurice*, Lieutenant-Géneral & Premier Gentilhomme de la Chambre du Duc d'*Orléans*, & le Comte de *Segur*, Lieutenant Général. Ensuite Monseigneur le Dauphin, précédé du sieur *Bignon*, Maître des Cérémonies, & des sieurs *Chendret* & de *Perseville*, Heraut & Huissier de l'Ordre, fut introduit dans le Cabinet, où ce Prince

fut

fut reçu Chevalier de l'Ordre de *Saint-Michel*. Après le Chapitre, le Roi se rendit à la Chapelle, précédé du Duc d'*Orleans*, du Duc de *Chartres*, du Prince de *Condé*, du Comte de *Clermont*, du Prince de *Conty*, du Comte de la *Marche*, du Duc de *Penthievre*, du Prince de *Lamballe* & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Monseigneur le Dauphin, en habit de Novice, marchoit devant le Roi, qui étoit en Manteau, ayant, par dessus, le Collier de l'Ordre & celui de la *Toison d'Or*, & devant qui les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses. Lorsqu'on eut chanté le *Veni Creator*, Sa Majesté monta sur son Trône & reçut Chevalier Monseigneur le Dauphin. L'Archevêque de *Reims*, Grand Aumônier de *France* & Prélat Commandeur de l'Ordre, célébra la Grand'Messe, à laquelle la Reine, Monseigneur le Comte de *Provence*, Monseigneur le Comte d'*Artois*, Madame *Adelaide*, & Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*, assisterent dans la Tribune. Le Roi fut ensuite reconduit à son appartement en la maniere accoutumée.

De PARIS, *le 6 Fevrier.*

Il paroît un Arrêt de la Chambre des Comptes, du 29. Decembre 1766. qui ordonne que tous Propriétaires, Possesseurs & Détempteurs de Fiefs, ou Terres érigées en titre de dignité étant en la mouvance du Roi & dans le ressort de la Chambre; comme aussi tous Possesseurs & Détempteurs de simples Fiefs & Seigneuries mouvans du Roi & situés dans l'étendue du même ressort, seront tenus, dans le délai fixé par les Coutumes, de faire en la Chambre, ou pardevant qui il appartiendra, la foi & hommage qu'ils doivent au Roi pour raison desdits Fiefs & d'en fournir les aveux & d'enombremens dans le temps porté par lesdites Coûtumes.

On a observé à *Calais* que le 2 du mois dernier le flot de la Mer a été de vingt neuf pouces plus haut que les marées reduites de vives eaux, ce qui a causé un dommage fort considerables aux jettées de ce Port, & a renversé cent trente trois travées. La mer a aussi surmonté plusieurs Digues & en a rompu d'autres. La nuit précédente on observa à *Gravelines* que la marée avoit été fort élevée: Le lendemain à midi elle monta de cinquante six pouces au dessus des marées reduites de vives eaux & après avoir monté & descendu trois fois, elle se trouva de quelques pouces encore plus haute qu'à la premiere oscillation. Le même jour la marée monta à *Dunkerque* de cinquante neuf pouces au dessus du repaire des vives eaux reduites, & l'on assure qu'à sept heures du matin l'on avoit entendu un coup de tonnere.

Claude Pierre *Goujet*, Chanoine de *Saint Jacques de l'Hôpital*, Auteur de la *Bibliotheque Françoise*, & de plusieurs autres ouvrages sçavans est mort ici le 1 de ce mois dans la soixante-dixieme année de son âge.

De LONDRES *le 30 Janvier.*

Le 27 de ce mois, le Chancelier informa la Chambre des *Seigneurs*, „ que les Juges, qui avoient été re„ quis de donner leur avis sur le Pro„ cés intenté par le Chambellan de la „ Ville de *Londres* contre le Sr. *Allen„ Evans* touchant la Charge d'Eche„ vin de cette Ville, demandoient un „ plus long délai". Surquoi l'affaire fut renvoïée à la huitaine.

Les *Communes* en Grand-Committé, aïant repris en considération les *causes de la grande cherté du Blé*, prirent la Resolution suivante.

„ Que l'importation du Froment, „ & de la Farine de Froment, du „ Seigle & de la Farine de Seigle de „ toute partie de l'*Europe*, avec ex-

em-

„emption de Droit, ſeroit conti-
„ nué au de là du terme accordé par
„ un Acte paſſé dans la préſente Sé-
„ ance du Parlement.

Les Réſolutions, priſes la veille par rapport à l'Armée, aïant été enſuite rapportées, les trois premiéres furent approuvées ; & l'on propoſa encore de faire à celle qui regarde l'*entretien des Troupes dans les Plantations*, &c. le changement ſuivant :

Que les Forces, qui ſeront maintenuës & emploïées dans les Colonies du Roi en Amérique, *aux* Indes Occidentales, *ou dans les Iſles cédées de* Tobago, Dominique, *&* St. Vincent, *ſoient entretenuës & pourvuës par un Revenu à lever dans les dites Colonies.*

Cette Propoſition, après avoir été debatuë, fut rejettée à la pluralité des Voix ; & la Réſolution fut approuvée en ſa forme originaire, ainſi que les autres Réſolutions du même jour, que nous avons données l'ordinaire dernier.

Le 28 on fit dans la Chambre le rapport de la Réſolution priſe la veille concernant la *prolongation du terme du Froment & du Sigle des Ports étrangers :* Cette Réſolution fut approuvée; & il fut ordonné de dreſſer un Bil en conſéquence. On continua enſuite en Committé l'examen des *cauſes de la cherté des Grains ;* Et il fut réſolu de *permettre pour un tems limité l'importation de l'Orge en grain & en farine, & des Légumes avec exemption de Droit.* La Chambre arrêta enſuite de *reprendre cette matière dans la huitaine.* Après quoi s'étant formée en Committé ſur le *Subſide*, Elle réſolut d'accorder.

409177. Livres Sterling, 4. Chelins, 8. Sols, pour *l'ordinaire de la Marine.*

Le 29. les *Communes* approvérent cette Réſolution, ainſi que celle, dont le but eſt de tolérer *l'importation de l'Orge & des Légumes ;* Et la Chambre s'ajourna à demain, à l'occaſion de l'anniverſaire du Martyre du Roi *Charles* I. qui a été celebré aujourd'hui. Les ſeigneurs ont aſſiſté au ſervice Divin dans l'Abbaye de *Weſtminſter* & les Communes dans l'Egliſe de St. *Marguerite.*

Le jour precedent, il arriva une malle des *Indes Occidentales :* elle renfermoit une grande quantité de lettres, tant de nos Iſles que du Continent de l'*Amérique.* Une de ces lettres écrite de *Boſton* dans le *Nouvelle Angleterre* le 1. Decembre. 1766. nous apprend. „ Que l'Acte de l'aſſemblée generale „ de cette Province dont le projet a- „ voit été envoyé à toutes les villes „ de la Colonie pour avoir leur ap- „ probation, venoit d'être publié à „ *Boſton* par ordre de l'Aſſemblée. " Il eſt intitulé *Acte pour faire indemniſer les perſonnes lézées par les derniers troubles, & pour accorder un pardon libre & general, indemnité & oubli perpetuel aux coupables dans ces troubles.* Il eſt aſſigné par ce Bil :

3194. Livres 17. Chelins 6. Sols à l'honorable Thomas *Hutchinſon* Ecuyer.

172. Livres Chelins à l'honorable André Oliver Ecuyer.

358 Livres 6. Chelins 10. Sols à Benjamin Hallowel Ecuyer.

67. Livres 8. Chelins 10 Sols à Guillaume ſtory.

Le tout à titre de compenſation pleniere pour les pertes & dommages que ces 4 perſonnes ont ſouffert dans les troubles à l'occaſion de l'acte du Timbre.

On reçoit de toutes parts des nouvelles des deſaſtres que la rigueur de l'hyver a occaſionés. Dans les environs d'*Yorck* il y a eu une abondance ſi conſiderable de neige que dans differens villages les payſans n'ont pu ſortir de leurs maiſons : ce qui a cauſé divers accidents : quelques bergers y ſont auſſi morts de froid, & quantité de bêtes à laine y ont péri.

Il y a eu dailleurs à *Whitby* dans le commencement de janvier un orage ſi violent, que huit Battimens ont

é-

échoué sur ces côtes & que l'équipage de six a péri.

On mande de la *Nouvelle-York* en date du 13. Nov. que vû la chereté des grains en *Europe*, plus de 20 vaisseuux *Européens* étoient arrivés depuis peu dans plusieurs ports de cette province pour y acheter du bled.

Marie *Holt* âgée de 103. ans est depuis peu morte à *Wem* en *Scropshire*: son Mari y etoit mort il y a 10. ans, âgé de 99. ans.

De HAMBOURG *le 8 Fevrier.*

Voici le manifeste que l'Imperatrice de *Russie* a fait publier le 25 Décembre de l'an passé au sujet de la compilation d'un nouveau Code.

CATHERINE II. &c. &c.

„ Près de cinq ans se sont écoulés depuis que Dieu lui même a mis entre nos mains par l'aide de la chere Patrie, & par les moyens qu'il lui a plu de choisir, le Scepte de cet Empire, pour le garantir de sa ruine imminente & totale. Depuis l'instant que nous sommes montées sur le trône jusqu'à ce jour, nous n'avons point perdu un moment de vuë les obligations que nous avons au Tout Puissant, & notre unique but a toujours été de remplir ce que nous avions le plus solemnellement promis sur notre parole Imperiale dans le manifeste publié le 6 Juillet 1762, savoir: Que nous supplierions jour & nuit le Très Haut de nous accorder pendant notre Regne son puissant secours pour le soutien de la vraie Religion, pour l'avancement & la défense de la Patrie, pour le maintien de la Justice, pour l'extirpation de tout mal, de toute injustice, de toute oppression & enfin pour la création d'ordonnances & de Loix, telles qu'elles pussent assurer la solidité du Gouvernement; donner un libre cours à la Justice & prescrire de justes bornes, de maniere que chaque tribunal put à l'avenir se regler sur un plan determiné & sur des Loix fixes rélativement au maintien du bon ordre necessaire en tous points.

Pour pouvoir remplir ce dessein dans toute son etenduë, nous nous sommes fait une Loi d'écouter avec la plus grande attention toute plainte & d'examiner avec la plus scoupuleuse exactitude tout ce qui nous seroit rapporté, afin de pouvoir d'un côté decouvrir les defauts, & de connoître de l'autre les moyens les plus propres à parvenir aux fins desirables relatives à nos promesses.

Dez les trois premieres annés de notre Regne nous avons remarqué qu'un des principaux empêchements dans l'examen & dans la décision des causes Judicielles, & consequemment dans l'administration & dans le maintien de la Justice provenoit à l'égard de quelques cas du manquement d'ordonnances, & à l'égard d'autres de la multiplicité de celles qui y étoient rélatives & qui avoient été portées en differens tems. Nous avons également observé qu'il arrivoit aussi de l'empêchement de ce qu'on ne faisoit point de difference entre les Loix valables à perpetuité & celles qui ne le sont que pour un tems, & qu'il en arrivoit principalement de l'ignorance actuelle & absoluë du sens veritable & du juste objet des Loix civiles, émanées dans les tems antérieurs, dans laquelle plusieurs personnes avoient été plongées par le Laps de tems & par les différens changements, qui sont survenus.

La suite Lordinaire prochain.

N. 14.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 18 FEVRIER 1767.

De Florence *le 5 Fevrier.*

Le chemin qui conduit d'ici au *Val d'arno* & de là jusqu'à la ville d'*Arezzo* étant presqu'entierement achevé, Mgr. l'Archiduc Grand Duc pour faciliter de plus en plus l'introduction des vivres & denrées, a ordonné qu'outre la *Porte Romaine* & celle de *S. Gallo*, la Porte de *S. Nicolas* restat auſſi ouverte pendant la nuit, aux mêmes conditions qui s'obſervent aux deux premieres.

On a decouvert à *Anghiari* une mine aſſez abondante de Cuivre, dans laquelle ſe trouve même beaucoup d'argent & Son Alteſſe Royale y ayant envoyé M. M. *Deder* & de *Bibengberg*, Inſpecteurs des Mines de *Tranſylvanie*, au ſervice de l'Imperatrice Reine avec M. *Marroni*, Ingenieur & quelques autres perſonnes au fait de la Mineralogie, cette mine a été trouvée fertile & de bonne qualité: de ſorte qu'on en conçoit les plus grandes eſpérances.

De Livourne *le 4 Fevrier.*

Les nouvelles de mer deviennent de plus en plus mauvaiſes: nous apprennons encore qu'indépendamment de pluſieurs Bâtiments, qui ont péri ſur la Côte *Romaine*, il en eſt péri grand nombre ſur celles de *Naples* & de *Sicile*.

Depuis le dernier ordinaire il eſt entré dans notre Port 57 Bâtiments, de diverſes Nations, dont pluſieurs avoient à bord 51800 ſacs de grain de différentes eſpèces.

De Porto Ferraio, *le 26 Janvier.*

On va augmenter ici par ordre de Mgr. l'Archiduc Grand Duc les *Salines*, & l'on deja a commencé à travailler à cet ouvrage.

Le Prince de *Piombino* ayant reſolu de faire faire une coupe générale du bois, qui ſe trouve dans l'Isle de *Pianoſa*, on a fait partir le 14 pour cette Isle quantité de bucherons avec des vivres, des beſtiaux & tout ce qui eſt neceſſaire à la ſubſiſtance dans une Isle inhabitée, & le Vice Conſul de la République de *Genes* a deja contracté pour 200 charges du bois qui ſera coupé & qui ſera transporté dans ce Port, pour y être chargé enſuite ſur des Bâtiments *Genois*.

Un Bâtiment de *Raguſe* arrivé hier en ce Port, nous a apporté la Nouvelle que le *Lion*, Vaiſſeau de guerre de S. A. R. avoit été forcé par une tempête de relacher le 9 dans le Port de *Malthe*, où il ſera obligé de faire une quarantaine de 18 jours. Le Bâtiment de *Raguſe* avoit à bord une partie des Equipages du Conſul de *Toſcane* qui revient de *Tripoli* à bord du *Lion*, & il a laiſſé à *Malthe* deux ſuperbes chevaux que le Bey envoit à S. A. R.

De

De Cologne, *le 5 Fevrier.*

Dimanche, 1 de ce mois, la glace qui couvroit le *Rhin* depuis le 12 Janvier, s'eſt rompuë & quelques uns des Bateaux qui étoient ici à l'ancre en ont été fort endommagés. Les glaçons ont auſſi rompu en pluſieurs endroits le mur des Quais qui bordent le fleuve: mais enfin le *Rhin* a ceſſé de charier avant hier la nuit & les eaux de ce fleuve ſont tombées de 6 à 7 pieds.

De FRANCFORT, *le 12 Fevrier.*

Suivant les lettres de *Geneve* du 4 de ce mois les Troupes *Françoiſes* ont tiré une ligne ſur les frontieres, de ſorte que perſonne ne peut plus entrer dans la territoire de *France* ſans Paſſeport de M. *Henin*, Reſident de cette Puiſſance. Depuis le 12 du mois dernier la diligence de *Lion* n'eſt plus arrivée & depuis le 17 les Allemands, les *Suiſſes* & autres Nations ne peuvent plus communiquer avec *Verjoy* ſans Paſſeport du Roi & du Duc de *Choiſeul*. Le 28, le Reſident du Roi T. C. a declaré que les Repreſentans ne recevroient plus de lettres par la Poſte de *France* & que celles qui pourroient leur venir, ſeroient arrêtées au Bureau de *Lion*. Il eſt facile de juger combien cela apporte d'empechements au commerce. Le Congrès n'a pas encore été ouvert à *Soleure* & l'on ne ſait pas même quand il aura lieu.

Le 30, 12 Commiſſaires & 12 Repréſentans de la Bourgeoiſie ſe ſont rendus chez M. *Henin*, Réſident de *France*, & lui ont remis une Supplique avec prière de l'envoyer le plutôt poſſible à ſa Cour. Il a fait à cette Députation un acceuil, dont elle a été ſatisfaite, & lui a promis de faire partir promptement la Supplique, ajoutant qu'il ſouhaitoit de tout ſon cœur qu'elle eut tout l'effet qu'ils en attendoient.

De VIENNE, *le 18 Fevrier.*

Le *Danube* a ceſſé de charier; Les glaces ont encore emporté ſix arches du grand pont & quatre d'un autre. Quant au pont qui communique du Fauxbourg de *Leopolſtadt* à *Vienne*, il n'a que très legérement ſouffert: les glaçons, qui s'y étoient ammoncelés, ſe ſont inſenſiblement fondus & ont depuis été entrainés par le courant de l'eau.

On a été mal inſtruit quand on a parlé dans la Gaz. du 11 de ce mois N. 12. des Régiments dont S. M. l'Empereur a diſpoſé en faveur du General Marquis de *Botta* & du Prince Charles de *Lichtenſtein*, ils porteront le même nom qu'ils portoient auparavant, & conſerveront les armes & le rang qu'ils avoient, & quoique les Generaux à qui ils ont été conferés, en ſoient Colonels & Poſſeſſeurs, il n'y a abſolument rien de changé à l'égard de ces Régiments.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Expoſé ſuccint de la conteſtation qui s'eſt élevée entre Mr. Hume & M. Rouſſeau, avec les pièces juſtificatives. 8. Londres 1766. 40 kr.

Broché 45 kr.

Vie de Michel de l'Hôpital, Chancelier de France. 8. 1767. 40 kr.

Eſſai ſur cette Queſtion: quand & comment l'Amerique a-t-elle été peuplée d'Hommes & d'Animaux. 5 Tomes. gr. 12. 1767. 4 fl. 30 kr.

Hiſtoire des Guerres de l'Inde, ou des Evenemens militaires arrivés dans l'Indouſtan depuis l'Année 1745. Traduite de l'Anglois. 2 Tomes. gr. 12. 1765. 2 fl. 24 kr.

N. 15.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 21 FEVRIER 1767.

Suite du Manifeſte de l'Imperatrice de RUSSIE.

Il arrive de plus que le véritable ſens de diverſes Loix eſt obſcurci par des interprétations faites avec partialité, & qu'enfin les difficultés ſe trouvent extrêmement augmentées encore par la difference des tems & des uſages qui n'ont aucune reſſemblance à ceux de nos jours. Ces changements ſont l'ouvrage & le fruit des grandes entrepriſes de *Pierre* I. notre immortel Ayeul qui déja lui même ayant remarqué la contradiction qui regnoit dans les Loix, avoit dez l'an 1700 ordonné la compilation d'un nouveau Code & fait, depuis l'an 1714 ſur tout, & juſqu'a la fin de ſon Regne differents reglements qui devoient ſervir de modele dans la correction des loix. Aprés la mort de ce Grand Monarque on a travaillé ſous pluſieurs Regnes & nommément ſous celui de notre chere Tante Eliſabeth *Petrowna* de G. M. à corriger les loix civiles: mais tous les ſoins qu'on a pris à cet egard, n'ayant pas eu l'effet qu'on en attendoit; nous avons commencé nous même depuis deux ans à travailler à une inſtruction dans laquelle nous avons eu egard aux defauts obſervés par nos predeceſſeurs, & qui put ſervir de regle aux perſonnes que nous chargerions de former le plan d'un nouveau Code.

Comme nous n'avons rien plus a

Cœur

cœur que de voir nos peuples au degré le plus haut du bonheur & de leur procurer toute la satisfaction qu'il est possible de goûter en ce monde, Nous avons ordonné afin de connoître d'autant mieux ce qui peut y manquer, qu'une demie année après la publication de ce manifeste faite en chaque endroit, le Senat, le Synode, les trois premiers & autres Colleges & Chancelleries d'un chacun, qui en seront avertis par le Senat (les chancelleries de Gouvernement & les *Wojewod s* exceptés) & tous les cercles & villes de notre Empire ayent à envoyer des Deputés dans notre Capitale de *Moscou*; voulant de plus qu'après le choix de ces Deputés chaque endroit qui les aura nommés, leur donne des instructions & des pleins pouvoirs en conformité du reglement d'election qui sera joint au present manifeste & qu'à leur arrivée ces mêmes Deputés s'annoncent au Senat.

Nous ne convoquons pas ces Deputés, auxquels nous accorderons des prerogatives & des avantages particuliers & que nous renverrons selon que Nous le trouverons à propos, pour apprendre d'eux seulement les besoins de chaque lieu: mais nous leur accordons l'entrée à la commission à laquelle nous donnerons notre instruction sur la maniere de dresser le plan du nouveau Code qui devra nous être presenté pour être confirmé par Nous.

Nous donnons par cette disposition à nos peuples une marque de notre sincere intention de procurer leur Bien-être, & des temoignages de notre grande confiance & de notre amour veritable & maternel.

En revanche ce sera pour nous une vive satisfaction & un grand soulagement dans le pesant fardeau du Gouvernement, si nous voyons les Loix, en vigueur & en estime & la justice avoir un libre cours. Nous posons de notre part la douceur pour base des Loix; nous ouvrons les chemins qui peuvent guider a l'exercice de la justice & nous nous attendons de la part de nos fidelles Sujets à la reconnoissance & à l'obeissance propres à conserver la felicité, la paix & la tranquillité. Donné à *Petersbourg*, le 25 Decembre 1766.

De Rome *le 6. Fevrier.*

Il s'est tenu vendredi dernier en présence du Cardinal sécrétaire d'Etat une congrégation particuliere composée des Cardinaux *Cavalchini*, *Rezzonico*, *Antonelli*, *Castelli* & *Negroni* & de M. M. *Antonelli* & *Garampi*. On pretend qu'il s'y est agi des circonstances actuelles entre cette Cour & celle de *Parme* au sujet des Edits d'Amortissement publiés par la Derniere.

M. *Bornie* Hollandois, qui veilloit en cette Cour aux affaires de la République des Provinces vnies, est depuis peu mort en cette Capitale.

M. de *Vecchis* préfet des vivres apporte les plus grands soins à ce que les boulangers ne fraudent point dans les circonstances, où nous nous trouvons, soit à l'egard du poids, soit à l'egard de la qualité du pain qu'ils debitent, & comme il s'est dernierement trouvé qu'un de ces boulangers en avoit vendu qui etoit trop leger, il l'a condamné à distribuer aux pauvres & aux communautés religieuses une quantité considérable de pain.

De Cadix, *le 8 Janvier,*

La Frégate *Françoise la Fortune* commandée par le Chevalier de la *Marthonie*, qui avoit relâché en cette Baye en venant de *Toulon*, mit à la voile, le 25 du mois dernier, pour se rendre à *Rochefort*; le même jour, la frégate de guerre *Hollandoise le Loo*, commandé par le sieur *Dabenis*, ap-

pa-

pareilla pour *Marſeille* & *Gênes*, où elle tranſporte des matieres d'or & d'argent qu'elle a embarquées ici.

Le 1. de ce mois, les Vaiſſeaux de la Compagnie *Françoiſe* des *Indes le Choiſeul* & *le Saint-Louis* appareillerent de cette Baye pour l'Isle *Maurice*. *Le Choiſeul* a embarqué ici environ trois cens mille piaſtres pour ſa traite à la *Chine*, où il doit ſe rendre après avoir debarqué à *Maurice* un détachement de troupes qu'il y tranſporte.

Suivant des lettres de la *Havane*, les deux Vaiſſeaux marchands *Eſpagnols*, *le Triomphant* & *la Perle*, ſont arrivés dans ce Port vers la fin de Septembre. Ils faiſoient partie de la Flotte qui étoit ſortie de la *Vera-Cruz*, le 21 Août, pour retourner à *Cadix*, & qui étoit compoſée de ces deux Navires, des deux Vaiſſeaux de guerre l'*Eſpagne* & *le Dragon*, qui ont à bord quinze millions de piaſtres fortes, & des Navires *le Janon* & *le Nouveau-Conſtant*. Cette Flotte a été ſéparée, le 1. Septembre, par un coup de vent, à mi-chemin de la *Vera Cruz* à la *Havane*; mais on vient d'apprendre que les Vaiſſeaux dont on étoit inquiet, ſont rentrés, le 2 Octobre, à la *Vera Cruz* ſans autre accident que quelques dommages qu'ils ont ſoufferts dans leur mâture. On mande en même tems qu'ils ne doivent par tarder à mettre à la voile pour ſe rendre à la *Havane*.

De LONDRES *les 3 & 7. Fevrier.*

Le 31 du mois dernier, on préſenta à la Chambre des *Communes* les Mémoires ſuivans :

Mémoire, pour ſolliciter la continuation du Benefice de 40 Chelins par Tonneau du port des Vaiſſeaux & Bâtimens employés à la Pêche de la Baleine, qui expire le 25 Décembre 1767.

Mémoire de Mrs. Godhard, Hagen & *Compagnie*, George & Peter Clifford, Jean Siri, & Guillaume Robinſon, *Négocians de cette Ville, pour ſupplier la Chambre d'accorder à leurs Correſpondans en* Italie *un dedommagement pour la retenuë de quelques chargemens de Blé deſtinés pour l'*Italie, *qui furent déchargés au Pont de* Londres *en conſequence de l'Ordre du Roi en ſon Conſeil du 29 Septembre dernier.*

Mémoire en faveur des Veuves d'Officiers à brevet & de Bas-Officiers de la Marine.

Memoire de la part des Négocians *Anglois*, pour *ſolliciter que les principes de la conſtruction de l'Horloge de longitude de l'invention du Sr.* Harriſon *ſoient communiqués pour l'avantage de la Navigation de ces Royaumes*, ſur ce que les Réquérans ont appris qu'un Artiſte *François* avoit eu quelque connoiſſance des principes de cette Horloge ; & que par ce moyen il eſt à craindre, qu'au prejudice & au deshonneur de ce Royaume, les *François* ne ſoient les premiers à profiter des avantages de cette découverte.

Il a été arrêté de donner une attention particuliére aux objets, contenus dans tous ces Mémoires, dont le ſecond & le troiſiéme ont été appuyés de la recommandation du Roi.

Le 2 Fevrier, les *Communes* lurent pour la premiére fois le Bil, pour *l'importation du Froment & de l'Orge, des Feves, Pois, & Légumes pendant un tems limité*. L'affaire du *Subſide* fut renvoyée au lendemain.

Il s'eſt tenu depuis quelques jours pluſieurs Conſeils à la Cour & des Conférences entre les Miniſtres du Roi ſur les importans objets à propoſer au Parlement : Savoir :

I. *La conſidération de la Taxe ſur les Terres dans la* Grande Bretagne *pour l'année courante.*

II. *La Somme qu'il ſera néceſſaire de lever par Emprunt pour remplir les* Subſides *de cette année, après y avoir porté les Deniers ordinaires conſtatés & le produit de la Caiſſe des Amortiſſemens.*

III. *Les arrangemens à prendre pour diminuer le prix des Grains & de toute ſorte de Denrées.*

IV.

IV. *Les dispositions à faire pour engager les Colonies de l'*Amérique *à contribuer à la Depense de l'entretien des Troupes employees à leur defense & protection.*

V *L'Examen des affaires de la Compagnie des* Indes.

On a reçu la fâheuse Nouvelle, que la Flotille, partie de la *Nouvelle-Espagne* pour l'*Europe* a été obligée par une violente tempête de retourner à la *Vera Cruz* deux jours après qu'elle en eut fait voile. Ce contretems inquiéte nos Négocians, dont les affaires pourroient se déranger par le retard des Remises qu'ils attendoient à l'arrivée de cette Flotille.

L'Escadre, qu'on équipe en diligence à *Portsmouth*, sera plus nombreuse qu'on n'avoit d'abord cru. Les Equipages doivent être portés sur le pied complet comme en tems de guerre; Mais il est toujours constant, qu'elle est destinée pour les differentes Repartitions déjà établies.

Le 4. de ce mois, les *Communes* lurent pour la 3me. fois & passerent le Bil, pour *punir la desertion*. La Chambre en Grand-Committé, sur le *prix excessif des Denrées* & la *cherte du Savon & de la Chandelle*, résolut: Que *l'importation du Suif & de la Graisse seroit permise pour un tems avec exemption de Droit d'entrée*. La consideration ultérieure de la *cherté des Grains*, &c. fut renvoïée à la huitaine. L'affaire du *Subside* & celle des *moyens de le lever* furent aussi remises au 9. de ce mois. On discuta ensuite en Committé le Bil, pour *permettre l'entrée libre du Froment, de l'Orge, & des Légumes*, auquel on fit quelques changemens.

La Compagnie du Commerce du *Levant*, à laquelle il est libre à tout Sujet de la *Grande-Bretagne* de prendre part en payant 20. Livres Sterling, & qui s'est chargée de la dépense de l'entretien d'un Ambassadeur à *Constantinople* & des Consuls & Vice-Consuls dans les autres Ports des Etats *Ottomans*, a présenté un Mémoire au Parlement, pour *supplier cette Assemblée de la mettre en etat de lever les Sommes requises pour liquider ses Dettes & continuër son Commerce avec succes.*

Les Magistrats de la Ville de *Londres* ont aussi présenté à la Chambre un Mémoire, „pour être autorisés à „ lever une Somme d'argent capable „ de les mettre en état d'achever la „ construction du Pont de *Black Friars*, „ de réparer celui de *Londres*, de „ supprimer le Péage sur l'un & „ sur l'autre, d'étendre & prolonger „ les Quais, réparer la Bourse, & de „ rebâtir la Prison de *Newgate*; toutes lesquelles dépenses sont supputées à 300. mille Livres Sterling, „ dont les Supplians comptent que „ le rembourſement pourroit être fait „ en 1832. au moïen de la continuation des Droits, dont ils ont remis „ un détail à la Chambre".

La Chambre a résolu de *prendre en consideration les objets de ces deux Mémoires*; Et Elle a ordonné, „que tous „ ceux qu'on lui a présentés depuis „ l'an 1752 rélativement à la *Pêche de la Baleine* dans les Mers du *Nord* „ soient remis à la discussion d'un „ Commité de la Chambre".

L'affaire de la Compagnie des *Indes*, occupe aujourd'hui la Chambre, qui selon toute apparence se séparera fort tard. Il paroit une Pièce, qui a pour but de proposer le *remboursement des Dettes publiques en supprimant cette Compagnie, & en rendant le Commerce de l'*Asie *ouvert & libre à tous les Sujets du Roi*: Mais il ne paroît pas, que ce Projet soit admissible.

Les Assemblées de la *Nouvelle-Angleterre* & de la *Nouvelle York* consentent à fournir aux Troupes du Roi le logement en Casernes, le coucher, le chauffage, & la lumière; Mais elles ne paroissent disposées à rien au-delà pour l'entretien ultérieur de ces Troupes.

De CADIX *le 9 Janvier.*

Avant-hier, *Sidy Hamet El Gazel*, Ambaſſadeur du Roi de *Maroc* auprès de Sa Majeſté, eſt arrivé de *Madrid* en cette Ville : il doit s'y emparquer ſur un Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol* qui tranſportera aux côtes de *Maroc* Don George *Juan*, Chef d'Eſcadre des Armées Navales du Roi, nommé Ambaſſadeur de Sa Majeſté auprès du Prince *Maure* & chargé de remettre à ce Prince, de la part du Roi, pluſieurs préſens conſidérables, entr'autres, trois tentes de Campagne, de cinq pieces chacune ; l'une de damas cramoiſi, galonnée en or, deſtinée pour le Prince même, l'autre, de damas verd, galonnée en argent, pour le Prince ſon fils, & la troiſieme, de taffetas bleu galonnée en ſoie, couleur d'or, pour ſon Général d'Armée; quelques chevaux ; des ſelles très-riches, dont l'une eſt garnie de perles & de pierres précieuſes ; pluſieurs caiſſes de miroirs & de glaces, & un grand nombre de pieces d'étoffes dont quelques-unes ſont tiſſues en or & en argent. L'Ambaſſadeur *Maure*, accompagné de ſon neveu, d'un Général de Cavalerie de *Maroc* & de pluſieurs autres perſonnes, fut ſalué, à ſon entrée en cette Ville, de quinze coups de canon du rempart ; il trouva une garde d'une Compagnie d'Infanterie à la porte de ſon Hôtel où il fut reçu par le Gouverneur de cette Ville, qui étoit à la tête de toute la Garniſon. Immédiatement après ſon arrivée, il reçut la viſite du Commandant Général de la Marine, accompagné de tous les Officiers de ce Corps, & enſuite celle des autres Corps Civils & Militaires.

On mande de *Gibraltar* que deux Navires *Anglois*, qui alloient charger du bled à *Mogador*, avoient fait naufrage ſur les côtes de *Barbarie*, ainſi qu'un Bâtiment *Eſpagnol*, parti d'ici le 18 Décembre, avec vingt-cinq hommes d'équipage & chargé de marchandiſes pour la *Havane* : les équipages ſe ſont heureuſement ſauvés.

De PARIS, *le 9 Fevrier.*

Le Roi avoit fait expédier au mois de Mai 1764 des lettres-Patentes par leſquelles Sa Majeſté jugeoit à propos de maintenir & conſerver les Citoyens & Habitans de la Ville d'*Aix la-Chapelle* en leurs privileges & exemptions de droits : d'uſer envers eux de la même grace & faveur dont ils ont joui ſous les regnes des Rois ſes prédéceſſeurs depuis *Charles V* ; & de leur accorder l'exemption du droit d'aubaine, exemption dont les Sujets de ſa Majeſté jouiſſent dans ladite Ville & Territoire d'*Aix-la-Chapelle*. Mais, comme il avoit été omis d'adreſſer, dans le temps, ces Lettres Patentes au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides de *Paris*, & qu'il s'étoit écoulé plus d'une année depuis leur date, Sa Majeſté a fait expédier, le 20 Septembre dernier, des Lettres de relief de Surannation néceſſaires pour l'enrégiſtrement deſdites Lettres Patentes qui viennent d'être publiées, ainſi que celles de Surannation.

S. M. vient d'accorder les Entrées de ſa Chambre au Duc d'*Uzés*, Pair de *France* & Maréchal de Camp ; au Comte de *Baſcby*, Chevalier de ſes Ordres, ci-devant ſon Ambaſſadeur auprès du Roi de *Portugal*, & enſuite auprès de la République de *Veniſe*, & au Marquis de la *Salle*, Lieutenant Général.

De Bruxelles, *le 11 Fevrier.*

Jeudi dernier, il y eut grand *gala* à la Cour à l'occaſion de la Naiſſance de la Princeſſe dont Madame la Grande Ducheſſe de *Toſcane* eſt depuis peu

peu accouchée. La Fête fut double par rapport au retablissement de la santé du Duc notre Gouverneur Général. Le Magistrat de cette Ville, assisté des neuf Nations, fit chanter, le même jour, à l'Eglise Collégiale de *St. Gudule*, une Messe solemnelle suivie d'un *Te Deum*, pour remercier le Ciel d'avoir rendu ce Prince à l'amour des peuples confiés à son Gouvernement. Le Régiment de S. A. R. en fit faire autant de son côté à l'Eglise du *Sablon*. Vers les 6 heures, S. A. R. se rendit aux acclamations d'un peuple innombrable au grand théâtre où elle eut la satisfaction de voir peintes sur tous les visages la joye & l'allegresse qu'inspiroit sa présence. Depuis le commencement jusqu'à la fin du spectacle, on ne cessa de donner des marques de ces deux sentimens. Le soir toute la Ville fut illuminée ; l'on tira des fusées de toute part ; plusieurs Seigneurs firent couler des fontaines de Vin, & distribuer des Aumônes aux pauvres, à quoi le Prince de *Ligne* ajouta un Bœuf farci de volaille, & entourré de plusieurs centaines d'aulnes d'audouilles & de saucisses, qui fut roti devant son hôtel & donné ensuite au peuple. Cette Fête brillante dictée par l'amour le plus vif, fut terminée par un Bal que les Officiers du Régiment du Prince donnèrent au grand théâtre.

*D'*ALTONA, *le 7 Fevrier.*

Suivant les dernières lettres de *Coppenhague*. Le 29 du mois dernier, jour Anniversaire de la Naissance du Roi, le Comte de *Moltke*, Chambellan & Chevalier de l'Ordre de *Danebroge*, fut nommé Grrnd-Maréchal de la Cour. Le même jour, la Reine *Sophie Magdelaine* conféra les Marques de l'Ordre de l'*Union parfaite* à plusieurs Dames ainsi qu'à différens Seigneurs, du nombre desquels sont le Lieutenant-Général de *Hauch*, M. de *St-ffelt*, Ecuyer, Chambellan, le Baron *Detlev de Knuth de Conradsbourg*, Chambellan. La place de Commandant de la Forteresse de *Rendsbourg*, vacante par la démission du Comte d'*Ablefeld*, a été donnée à M. de *Reith*, Général-Major & Colonel du Régiment de *Schleswig*.

De Manheim, *le 12 Fevrier.*

La Société Royale de *Londres* vient d'admettre au nombre de ses Membres le Père *Meyer*, Jésuite, Recteur du Collège de *Heydelberg*, célèbre Mathématicien & Astronome de la Cour.

De VIENNE, *le 21 Fevrier.*

L'Impératrice Reine est partie hier matin pour *Presbourg* & doit en revenir lundi prochain en cette capitale.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Oeuvres de Mr. L. Racine, qui renferme les memoires sur la vie de J. Racine. V. Tomes, gr. 4. Amsterdam 1750. 4 fl. 30 kr.

Memoires du Maréchal de Flemanges, qui n'avoient point encore été publiés avec des notes critiques & historiques pour servir à l'histoire du Régne de François I. par l'Abbé Lambert. VII. Tomes, gr. 4. Paris. 1753. 9 fl. 30 kr.

Lettres du Chevalier Robert Talbot de la suite du Duc de Bedford à Paris en 1762 suit la France comme elle est dans ses divers departemens, par M. Maubert. II. Tomes, gr. 4. Amsterd. 1766. 2 fl. 15 kr.

Principes & observations œconomiques, par M. Fourbonnais. II. Tomes, 8. Amsterd. 1767. 2 fl. 14 kr.

Almanach de Gotha, contenant diverses connoissances curieuses & utiles pour l'année 1767. Relié à 1 fl.

Le même en allemand au même prix.

N. 16.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 25 FEVRIER 1767.

De LISBONNE, *le 20 Janvier.*

La Commiſſion nommée pour inſtruire le procés du Comte d'*Ega*, cidevant Vice-Roi de *Goa*, lui a déja fait ſubire pluſieurs interrogatoires, dans leſquels on prétend qu'il a été convaincu de concuſſions & autres crimes. On dit qu'en conſéquence tous ſes biens ſeront confiſqués & qu'il ſera condamné à une priſon perpetuelle. Un Conſeil de guerre vient de condamner aux galéres l'Equipage d'un des deux Vaiſſeaux faiſant partie de la Flotte de la Baie de *Tous les Saints*, en punition de la lacheté avec laquelle il s'eſt conduit, lorſque ce navire fut pris par un Corſaire *Algerien*.

De GENES *le 7 Fevrier.*

M. Marcel *Durazzo* a été élu à la pluralité des voix Doge de cette République Mardi dernier 3 de ce mois, & Sa Sérénité a reçu en conſéquence ſucceſſivement les compliments qui ſont d'uſage.

On apprend de *Barcelone* que le Marquis de *las Minas*, Capitaine Générale & Gouverneur de cette Ville y étoit mort depuis peu.

On a affiché depuis quelque tems à *Parme*, par ordre de Son Alteſſe Royale, quatre Edits. Le 1. du 25 Octobre 1764, renouvelle la Pragmatique au ſujet des gens de main-morte. Le ſecond, en ſépare les Eccleſiaſtiques Séculiers, tant pour les ſucceſſions

que

que pour les dispositions qu'ils peuvent faire de leurs biens. Le troisieme, a pour objet des arrangemens provisionnels dans les collectes. Le quatrieme concerne le port d'armes, particulierement pour la chasse. Suivant ce dernier Edit, tous les Ordres de l'Etat, y compris les Ecclésiasti ques, sont obligés de reconnoître, à cet égard, la Primatie de l'Infant, & ne peuvent porter les armes qu'après en avoir obtenu la permission de Son Alteſſe Royale.

Nous venons de ressentir (à 11 heures du matin) une secousse de tremblement de terre assez forte.

De VERSAILLES *le 11 Fevrier.*

La Princesse de *Lamballe* partit de *Turin*, le 17 Janvier, dans les carosses du Prince de *Carignan*, son pere, & elle arriva, le 24, au *Pont* de *Beauvoisin*, où elle fut complimentée, de la part du Duc de *Penthievre* & du Prince de *Lamballe*, par le Chevalier de *Lastic*, qui présenta à cette Princesse les Dames qui doivent lui être attachées & les Officiers destinés à la servir. Le 25, la Princesse partit du *Pont de Beauvoisin* dans les équipages du Prince de *Lamballe* & arriva, le 30 après midi, à *Montereau*. Le 31 au matin, à quelque distance de cet endroit, le Comte & la Comtesse de la *Marche*, le Duc de *Penthievre* & le Prince de *Lamballe*, qui s'étoient rendus à *Nangis*, Château du Comte de *Guercby*, pour y recevoir la Princesse de *Lamballe*, mirent pied à terre pour aller au-devant de cette Princesse qui étoit aussi descendue de son carrosse. Après s'être embrassés, le Prince & la Princesse de *Lamballe* monterent dans le carosse où étoient le Comte & la Comtesse de la *Marche* & le Duc de *Penthievre*. Ils arriverent, vers midi, à *Nangis* où le Cardinal de *Luynes* leur donna la bénédiction nuptiale. Le Comte & la Comtesse de la *Marche*, le Duc de *Penthievre* & le Prince & la Princesse de *Lamballe* séjournerent, le 31, à *Nangis*, d'où ils partirent, le lendemain, pour se rendre à *Paris*. Le 5 de ce mois, la Princesse de *Lamballe* fut présentée, par la Comtesse de la *Marche*, à Leurs Majestés & à la Famille Royale, qui lui rendirent visite le lendemain.

De PARIS, *le 13 Fevrier.*

Le Roi voulant assurer la bonne qualité des Papiers fabriqués dans le Royaume & leur mériter par-là une préférence de débit sur ceux des Fabriques étrangeres, a ordonné par un Arrêt de son Conseil d'Etat, du 22 Décembre dernier, que les Papiers qui seront embarqués à *Marseille*, à la destination du *Levant*, seront préalablement revêtus de la marque prescrite par l'Arrêt du 23 Juin 1724.

Le 9 de ce mois, vers une heure après midi, une maison située dans la rue de la *Huchette* & qui se trouvoit isolée par la démolition d'une maison voisine, s'est écroulée. Plusieurs des personnes qui s'y trouvoient, ont eu le bonheur de se sauver; quelques autres ont péri sous les ruines & d'autres en ont été retirées avec des blessures qui, pour la plûpart, ne paroissent pas dangereuses. Les principaux Magistrats se sont transportés aussi tôt sur les lieux & pendant toute la nuit on a travaillé sans relâche, par les ordres du Lieutenant Général de Police, pour enlever les décombres & mettre en sûreté les effets qui s'y trouvoient.

On écrit de *Rochefort* qu'on y a reçu des ordres de la Cour d'y faire l'épreuve d'une pâte alimentaire; & qu'en conséquence on a choisi six for-

çats

çats des plus sains & des plus robustes, qui seront mis chacun dans une chambre séparée, gardée par des factionnaires & visitée tous les jours par des Médecins. Il leur sera donné trois onces seulement de cette pâte, avec de l'eau bouillante, du beure, du sel & du poivre; & l'inventeur de cet aliment prétend que cette dose suffira pour les nourir pendant 24 heures. L'épreuve doit se faire pendant un mois. Cette pâte, qui est très compacte, paroît être composée de fleur de froment la plus fine. Si elle réussit, il est certain qu'elle sera d'une grande utilité en mer, où on se trouve souvent exposé à manquer des vivres ordinaires.

Suite des nouvelles de LONDRES *du 7. Fevrier.*

Nous apprennons de *Dublin* qu'on y a donné ordre de completter pour le mois d'Avril les 18 Regiments d'Infanterie de cet établissement; qu'en conséquence on avoit commencé à y battre la Caisse & qu'il est ordonné à tous les Officiers de Régiments *Irlandois*, qui sont absens par congé de rejoindre pour le 15 Mai au plus tard.

De FRANCFORT, *le 12 Fevrier.*

Suivant les léttres de *Geneve* du 6 Fevrier, le Résident de *France* a reçu ordre de sa Cour de ne plus recevoir chez lui aucun des représentans de la Bourgeoisie. Douze des mêmes representans accompagnant un noble egal des Commissaires du peuple avoient cependant presenté le 30 Ianvier à M. *Henin* le memoire suivant.

MONSIEUR,

„ Les *Citoïens* & *Bourgeois Représentans*, penêtrés de douleur d'avoir encouru la disgrace de Sa Majesté *Très-Chrétienne*, & profondement affligés des maux, qui peuvent en résulter pour la République, recourent à vos généreux offices pour le salut de leur Patrie. "

„ Quand nous considérons ce qu'il en a dû coûter au cœur d'un Monarque, dont la bonté est par-tout célébrée, pour retirer sa bienveillance de dessus nous, en vain nous reposerions nous sur le témoignage de nos Consciences, nous ne devons pas douter, que nous n'aïons des torts; mais nous supplions S. M. de daigner jetter un coup d'œil sur les causes, qui peuvent avoir produit ces torts: Nous ne sommes point accoutumés à parler aux Ministres des Rois. Trop nombreux pour nous communiquer fréquémment, nous sommes toujours à savoir ce que nous devons faire. Réunis dans nos sentimens, nous différons souvent dans la maniére de les exprimer; les jours s'écoulent ainsi sans rien résoudre; & nous nous voïons quelque fois forcés à précipiter des démarches, que le tems & la reflexion auroient perfectionnées: Ainsi nous n'entreprendrons point de justifier la maniére, dont nous avons manifesté nos sentimens aux Plénipotentiaires des Hautes Puissances Garantes; mais qu'il nous soit permis de le dire: Dans toute notre conduite à cet égard, comme envers le *Magnifique Conseil*, nous pouvons proteſter, que nos intentions ont toujours été pures, chacun de nous aïant suivi les lumiéres de sa Conscience. "

„ Tous tans que nous sommes, & les *Commissaires* en particulier, nous avons été constamment pénêtrés de la plus vive reconnoissance pour Sa Majesté. Nous desavouons tout ce qui peut avoir été inséré dans les Papiers Publics, & tout Ecrit anonyme, qui seroit contraire à ces sentimens; protestant hautement, que nous n'en a-

vons

vons eu aucune connoiſſance, comme auſſi même, que nous avons un beſoin continuël de la haute bienveillance de Sa Majeſté. "

„ Aurions nous pu nous expoſer volontairement à la perdre dans ce même tems, où nos malheureuſes diſſenſions nous la rendoient plus neceſſaire que jamais ? Pour peu qu'on nous accorde de Patriotiſme, aurions nous pu ceſſer de déſirer pour la République entiére la continuation des bienfaits du Roi, ſans leſquels elle ne ſauroit proſpérer ? "

„ Monsieur ; Les nobles fonctions, que vous avez ſi honorablement remplies, nous ont mis en état de juger du ſupport, dont nous avons beſoin, & vous ne refuſerez pas vos ſoins à une République, pour laquelle vous manifeſtates de l'intérêt dès votre arrivée. "

„ Adouciſſez nos regrets de ne pouvoir exprimer notre douleur à Son Excellence Mr. le Chevalier de *Beauteville*, & lui témoigner notre chagrin, ſi contre notre intention nous avons pu lui déplaire. Ses bontés nous ſeront toujours preſentes : Veuillez en ſolliciter la continuation, lui faire connoitre les ſentimens, que nous exprimons ici, & combien nous ſommes affligés de n'avoir pu les lui témoigner avant le jour fâcheux, où il s'eſt éloigné de notre République. "

„ Daignez nous préſenter à Son Excellence Mgr. le Duc de *Choiſeul* comme des Citoïens malheureux ; Que ce Miniſtre généreux veuille nous couvrir de ſon indulgence ; nous oſons l'eſpérer : ſa grande ame nous eſt connue ; elle le portera à intercéder pour nous, auprès d'un Monarque, dont la magnanimité ſurpaſſe la puiſſance. Quel beau jour pour la République, que celui, où Sa Majeſté, nous pardonnant des torts involontaires, nous rendra ſa premiére faveur ! Quels ne ſeroient pas nos tranſports, ſi ce jour préparoit à notre Patrie affligée le retour de la Paix de la confiance, & de l'harmonie entre tous les Membres de l'Etat ! "

„ Nous adreſſons au Ciel les vœux les plus ardens pour la Perſonne Sacrée de Sa Majeſté, pour celle de la Reine, & de Mgr. le *Dauphin*, pour l'auguſte Famille Roïale, pour les fidéles Miniſtres de Sa Majeſté, & pour la conſtante proſpérité de ſon Roïaume. "

Mr. le Réſident *Henning* avoit repondu à cette Adreſſe en ces termes.

„ Je ſouhaite, Messieurs, que cette demarche tardive contribuë à appaiſer le Roi juſtement indigné de votre conduite. Vous jugez bien, qu'il ne m'eſt pas poſſible de vous répondre, avant que d'avoir reçu des ordres : Je vais les demander & faire part en même tems à Mgr. le Duc de *Choiſeul* & à Son Excellence Mr. le Chevalier de *Beauteville* des ſentimens que vous venez de manifeſter pour eux. Croïez au reſte, que le moïen le plus ſûr, que vous aïez pour recouvrer les bontés du Roi, eſt de bannir deſormais de vos cœurs des haines auſſi injuſtes que dangereuſes, & de votre eſprit des prétentions outrées. "

„ Il m'eût été bien plus doux, Messieurs, d'éprouver des marques de votre confiance, toutes les fois que j'ai tâché de prévenir vos fautes, que dans ce moment, où vous commencez à les réparer ; mais mon devoir eſt de travailler à hâter le jour heureux, où tout rentrera ici dans l'ordre ; & vous me trouverez toujours diſpoſé à ſeconder vos efforts, pour parvenir à ce but ſalutaire, lorſque j'aurai lieu de croire, que l'amour éclairé de votre Patrie eſt la ſeule paſſion qui vous faſſe agir. "

N. 16.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 25 FEVRIER 1767.

De Florence *le* 14 *Fevrier.*

Le Magiſtrat des neuf conſervateurs de la Jurisdiction & du Domaine *Florentin* a communiqué par une lettre circulaire, à toutes les Jurisdictions de ce Grand Duché les intentions de Mgr. l'Archiduc Grand Duc qui dans les triſtes circonſtances de cette année rigoureuſe veut qu'il ſoit pourvû à la ſubſiſtance des pauvres habitans de la Campagne, S. A. R. ordonnant à cet effet qu'on examine & qu'on lui faſſe rapport des travaux publics auxquels pourroient être employés ceux qui ſont propres à travailler, & qu'on lui rende en même tems compte des reſſources qui peuvent reſter pour ſoulager ceux que leur âge ou leurs infirmités empêchent de gagner leur vie.

Sur la demande faite par l'*union des lieux pieux* de *Cortone* S. A. R. lui a accordé la permiſſion de prendre à interét une ſomme de 2000 Ecus laquelle eſt deſtinée au ſoulagement des pauvres de cette ville & de ceux de la campagne & à être donnée en partie à diverſes manufactures pour les mettre en état de fournir du travail aux perſonnes des deux Sexes, qui pourront y être employées, les aumônes gratuites ne devant être diſtribuées qu'à ceux, qui ſe trouveront hors d'état de travailler.

Mgr. le Grand Duc vient d'un autre côté de donner des marques de ſa munificence Royale au nouvel établiſſement du Linge damaſſé à la façon de *Flandres*, S. A. R. lui ayant fait compter les deniers neceſſaires pour ériger ſix nouveaux metiers dans une grande Sale, que les P. P. de *Maria Novella* font bâtir, pour ſeconder les ſoins paternels de Mgr. le Grand Duc, attenant de l'édifice qui ſert à cette manufacture à laquelle ce Prince a fait donner encore une ſomme conſiderable pour l'achat du lin, chanvre &c. & pour ſuppléer à d'autres depenſes indiſpenſables dans le commencement d'une manufacture; outre l'exemption des droits qui lui a été accordée pour tout ce qui ſera tiré de l'étranger & qu'elle employera.

Le 9 on a tiré au ſort entre 204 pauvres filles, les cent qui doivent être dotées par les chambellans & autres perſonnes qui ont les entrées à la Cour & l'on prépare le Salon du *vieux Palais* pour le diner qui leur ſera donné le jour de leur mariage.

Il y a eu depuis le 21 du mois paſſé jusqu'au 5 de ce mois à *Fivizano* 36 ſecouſſes de tremblement de terre plus ou moins fortes, celles du 21 Janvier ont été au nombre de trois, & toutes trois conſiderables: La troiſieme ſur tout qui s'eſt fait ſentir vers les 9 heures & demie du matin a fendu en diverſes parties la voute de l'Egliſe principale, & fait tomber quantité de cheminées; la voute de l'Egliſe des cordeliers en a également beaucoup ſouffert & le Bâtiment du grand Hôpital, celui du Prétoire & celui du Magazin à ſel ont été notablement endommagés, il y a eu de plus quantité de cabanes renverſées à la campagne.

De Livourne *le* 11 *Fevrier.*

Le Navire de Guerre de Mgr. l'Archiduc Grand Duc *l'Aigle S. Leopold* &c. eſt arrivé le 9 de *Genes* en ce port & ce matin le Vaiſſeau le *Lion* y

eſt

eſt entré venant de *Tripoli*, où il a conduit *Haggi Abdil Rahaman* ci devant envoyé du *Bey* à S. A. R. ce dernier qui a été obligé par une tempête de relacher à *Malthe*, où il a fait quarantaine, a rammené en *Toſcane* M. *Conti* ci devant Conſul de Mgr. le Grand Duc à *Tripoli*

De memoire d'homme on n'a vû ici autant de navires qu'il s'en trouve actuellement dans notre Rade & dans notre port, dans lequel il eſt encore arrivé depuis mercredi dernier 32 Batiments de diverſes Nations dont quelques uns avoient à bord 33200 ſacs de grains.

On apprend de *Genes* que cette ville a aſſuyé le 7 de ce mois une violente ſecouſſe de tremblement de terre qui y a cauſé des dommages conſidérables à diverſes manufactures & que les Divertiſſements du Carneval y avoient ſur le champ été deffendus par le Gouvernement.

De Louisbourg, *le 12 Fevrier.*

L'abſence de Mgr. le Duc Regnant de *Würtemberg* n'a point empêché qu'on n'ait celebré ici hier avec la plus grande pompe le jour de la naiſſance de S. A. S. qui eſt entrée dans la 40 année de ſon âge.

Il y a eu à midi grand repas aux deux Hôtels de ville à portée desquels on avoit erigé un Arc de Triomphe ſuperbe, orné de beaucoup d'emblemes qui temoignoient les regrets que l'on a de l'abſence du Prince & marquoient la joye qu'inſpirera ſon retour dans ſes Etats.

Cet arc de triomphe fut illuminé le ſoir ainſi que toutes les ruës de la ville & la journée fut terminée par un très beau concert & par un grand bal que donna le Magiſtrat.

De HAMBOURG *le 14 Fevrier.*

Il eſt né en cette ville pendant l'année derniere 2983 enfans & il y eſt mort 3400 perſonnes: de ſorte que le nombre des morts y a excedé de 417 celui des naiſſances. Il y eu ici pendant le cours de la même année 1079 mariages.

On mande de *Coppenhague* que le Comte de *Görs* a été nommé Envoyé Extraordinaire de S. M. *Danoiſe* aupres du Roi de *Pruſſe* au lieu de M. de *Dieden*, qui va reſider à *Londres* avec le même caractére.

De VIENNE, *le 25 Fevrier.*

S. M. l'Imperatrice Reine eſt revenuë avant hier ici de *Presbourg* ainſi que S. M. l'Empereur qui s'étoit également rendu en cette ville.

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie Chriſtine* & le Duc ſon Epoux ont accompagné ici Leurs Majeſtés & ſont repartis hier.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Verſchiedene Fragen über Veremunds von Lochſtein Gründe ſowohl für als wider die geiſtliche Immunität in zeitlichen Dingen 4. 1766. 20 kr.

Mémoires du Marquis de Solanges. II. parties. 8. Amſterdam. 1767. 40. kr.

Principes de tout Gouvernement, ou examen des cauſes de la ſplendeur ou de la foibleſſe de tout Etat conſidéré en lui même & indépendamment des mœurs. II. Tomes, gr. 4. Paris 1766. 2. fl. 45. kr.

Principes de morale deduits de l'uſage des facultés de l'entendement humain par M. Formey. II. Tomes, gr. 4. Leide, 1762. 3 fl. 15 kr.

Cours de Peinture par Principes, par M. Piles, gr. 4. Amſterdam 1766. 1 fl. 30 kr.

N. 17.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 28 FEVRIER 1767.

De ROME *le 13 Fevrier.*

UNe Eſtaffette arrivée de *Padouë* a apporté ici la nouvelle, que le Cardinal *Veroneſe*, Evêque de cette ville, y étoit mort depuis peu dans la 83 année de ſon âge : il étoit *Venitien* & avoit été créé Cardinal par Bénoit XIV. en 1759. Il vaque par ſa mort quatre chapeaux dans le ſacré College. On croit que le Cardinal *Priali* le remplacera dans l'Evêché de *Padouë*.

M. *Nateli*, Evêque de *Tivoli*, s'eſt rendu Dimanche dernier chez le Pape ; & comme ce Prelat eſt né en *Corſe*, on en préſume qu'il pourroit bien être venu à *Rome* chargé de quelque affaire relative à cette Isle.

Le Prince de *Mecklenbourg* eſt ſur ſon depart, & l'Ambaſſadeur de *France* lui a donné dernierement un ſplendide repas.

La chereté du grain qui a regné en cette Capitale, & qui y regne encore ainſi que par toute l'*Italie*, a déterminé le S. Pere à permettre non ſeulement à *Rome*, mais dans toutes les villes, où les Evêques le jugeront convenable, l'uſage du Laitage & même de la viande pendant le carême prochain, & l'on a en conſéquence ordonné de tenir ouvert ici pendant ce tems un nombre ſuffiſant de boucheries.

De CADIX, *le 20 Janvier*,

Le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol le Saint-Janvier*, parti d'ici le 11 de ce

mois

mois pour le *Ferrol* avec le Vaisseaux *le Saint-Ferdinand*, relâcha le lendemain en cette Baye à cause des vents contraires & d'une tempête qui a duré plusieurs jours consécutifs. Les Chambequins de guerre l'*Aventurier* & l'*Andalouz*, qui avoient appareillé aussi de cette Baye pour *Buenos Ayres*, ont relâché à *Algesiras*, & une Tartane *Espagnole*, chargée de diverses marchandises pour *Honduras*, a fait naufrage auprès de la Tour de *San-Pedro* à la côte d'*Algesiras*. Le 13, un Navire *Anglois*, venant de *Barcelone*, avec une cargaison d'eau-de-vie pour *Dunkerque*, a échoué sur la plage, entre *Sancti Petri* & *Cadix*, on espere sauver la cargaison & relever le Bâtiment. Ces jours derniers, la force du vent a fait échouer dans cette Baye un petit Bâtiment chargé de bled. La cargaison a été entierement sauvée, & l'on espere aussi pouvoir relever le Bâtiment.

Deux Frégates de guerre *Hollandoises*, l'*Hector* & l'*Alphen*, venant de la Méditerrannée, ont relâché ici le 12, & il y est arrivé, le même jour, une Frégate *Angloise* nommée *la Guadeloupe*, & un Paquebot de guerre *Anglois*. La premiere arrive de *Marseille* & de *Gênes* où elle retournera incessamment, & le second vient de *Portsmouth* avec des Lettres de la Cour de *Londres* pour *Gibraltar*. Il est aussi arrivé de relâche en cette Baye deux Navires *Suédois* de la Compagnie de *Gottembourg* & deux autres de la Compagnie des *Indes* de *Danemarck*, destinés pour la *Chine*.

Hier, la Frégate de guerre *Espagnole l'Industrie* arriva de *Buenos Ayres* en cette Baye, avec une cargaison de 538, 808 piastres fortes & mille livres de laine de vigogne. Elle étoit partie de cette Colonie, le 4 Octobre dernier, & en a ramené le sieur de *Cevallos* qui en étoit Gouverneur & qui a été remplacé par le sieur *Bucarely*. Il est arrivé de la *Havanne*, le même jour, un Paquebot chargé de 525 caisses de sucre, 50 cuirs en poil 195 demi-cuirs tannés & 56 quintaux de bois de Campêche. Aujourd'hui, il est entré dans le Port une Hourque *Suedoise* venant de la *Havane*. On apprend, par ces deux Bâtimens que le Navire *le Nouveau-Constant*, faisant partie de la Flotte de la *Vera-Cruz* qui a été dispersée, a fait naufrage à la côte de la *Nouvelle Orleans*, mais que léquipage s'est sauvé.

De PARIS, *le 16 Fevrier.*

Il paroît des Lettres Patentes du Roi, du 25 Janvier dernier, concernant les Billets de Caisse, Ordonnances, Récipissés & autres effets de la Compagnie des *Indes* circulant dans les Isles de *France* & de *Bourbon*. Ces lettres sont de la teneur Suivante.

„ LOUIS &c, Par nos Lettres Patentes du 18 Nov. 1764 Nous nous sommes occupé des moyens de parvenir, par la forme la plus prompte & la moins dispendieuse, à la liquidation des Dettes de la Compagnie des *Indes*, & de fixer la maniere dont elles seroient acquitées: Nous voyons avec satisfaction, que les moyens, que Nous avons pris, ont eut tout le succès que Nous devions en attendre; & que, par le zèle & attention continuëlle avec laquelle les Syndics & Directeurs se sont livrés à cette liquidation, ils sont parvenus à régler la plus grande partie des créances dont les titres sont en *Europe*, & à les payer dans la forme préscrite par nos dites Lettres-Patentes: mais dans le nombre des créances sur la Compagnie, Nous avons cru devoir donner une attention particuliere au payement des Billets de caisse, Ordonnances, Récépissés, & autres Papiers circulans dans les Isles de *France* & de *Bourbon*, & dont la partie, qui n'a pu être absorbée par la vente des Marchandises envoiées par la Compagnie des *Indes*, & par les traites, reste encore dans les mains des Habitans des dites Colonies. Voulant

don-

donner aux dits Habitans des marques de la protection que Nous leur accordons, & les mettre en état de concourir à nos vuës pour rendre ces Colonies floriſſantes, y étendre la culture & le commerce particulier dans l'*Inde*, Nous leur laiſſons le choix, ou d'employer ces Effets en achats de Denrées & Marchandiſes, qui ſeront vendues dans les dites Colonies par la Compagnie des *Indes*, ou de les convertir, ſuivant l'ancien uſage, en Lettres de change ſur le Caiſſier de la Compagnie à *Paris*, à ſix mois de vuë, payables en Contrats, ou en promeſſes de paſſer Contrats au Denier vingt-cinq. „

„ A CES CAUSES, &c.

ARTICLE I.

Les Billets de caiſſe de la Compagnie des *Indes* n'auront plus cours dans le Commerce & les payemens de Particulier à Particulier, pour toute négociation & affaire poſtérieure à la publication des Préſentes aux Isles de *France* & de *Bourbon*; mais, pendant toute l'année 1767 ſeulement, ils ſeront reçus dans les payemens pour toute négociation & affaire antérieure à la dite publication, à moins que dans les conventions, traites ou contrats, il n'y ait eu ſtipulation au contraire, qui n'admette les payemens qu'en Eſpèces ou matiéres d'or ou d'argent, ou valeurs quelconques autres que les dits Billets de caiſſe.

II. Les Porteurs des Billets de caiſſe, Récépiſſés de caiſſe & Ordonnances étant actuellement dans les Isles de *France* & de *Bourbon*, ſeront tenus, dans l'eſpace de deux mois, à compter de la publication des Préſentes, de les rapporter à la caiſſe de la Compagnie aux dites Colonies, pour y être viſés par l'un des Agens de la Compagnie, en préſence du Commiſſaire Ordonnateur, ou du Commiſſaire particulier qu'il commettra à cet effet; & faute par les dits Porteurs d'avoir fait viſer leurs Billets dans le dit délai de deux mois, les dits Billets, Récépiſſés & Ordonnances ſeront nuls & de nulle valeur, & le montant n'en pourra être répété contre la Compagnie, la préſente diſpoſition étant abſoluë & ne pouvant être réputée comminatoire.

(Le reſte l'ordinaire prochain.)

De LONDRES, *le 10 Fevrier.*

Le 5 de ce mois, on remit à la Chambre des *Communes*, de la part de la Compagnie des *Indes*, les Papiers ſuivans.

Etat des dépenſes, faites par la Compagnie, dans ſes différents Etabliſſements à l'occaſion des Guerres & brouilleries aux Indes Orrientales, *depuis l'année 1754. juſqu'en 1766.*

Etat des Revenus, provenans des Territoires cedés à la Compagnie, & des ſommes que la Compagnie a reçuës des Nabobs & Princes du Pays, depuis l'année 1753. juſqu'aux dernieres conceſſions faites à la Compagnie.

On a auſſi remis à la Chambre un *Compte du montant des Gratifications & Rabais payés hors du provenu des Droits d'exciſe, depuis le 24 Juin 1754. juſqu'à pareil jour 1766.*

La Chambre ordonna, qu'il fût remis un *Etat de toutes les Dettes publiques juſqu'au 5 Janvier 1767. avec leurs Intérêts annuëls.*

Le 6, elle établit un Committé, pour *conſiderer les Loix prêtes à expirer, & celles qu'il ſeroit bon de renouveller.* Le Chevalier *Mawbey* preſenta un Bil pour *permettre l'importation du Suif & de la Graiſſe du dehors pendant un tems limité avec exemption du Droit d'entrée.* On lut pour la ſeconde fois celui qui régle *la diſtribution des Effets des Banqueroutiers*, &c. Et il fut arrêté d'en faire l'examen en Grand-Committé le 24 de ce mois. Celui des affaires de la Compagnie des *Indes* fut renvoïé à la quinzaine.

Le 9 les *Communes* lurent pour la troiſiéme fois & paſſérent le Bil, pour *permettre plus longtems l'importation du Froment, de l'Orge, & des Légumes:*

Et,

Et, après avoir remis au 13 l'affaire des *moiens de lever le Subside*, la Chambre en Committé sur le *Subside* résolut d'accorder.

298144. Livres Sterling, pour *constructions, reconstructions, & reparations des Vaisseaux de la Flotte Roïale pendant l'année 1767.*

30000 Livres Sterling, pour *acheter du Chanvre pour les Magasins dans les Ports & Arsenaux du Roïaume.*

L'absence & l'indisposition du Comte de *Chatham* & l'établissement d'une nouvelle Compagnie en *Portugal* pour trafiquer à la Baye de *Bengale* & sur la Côte de *Coromandel* ont fait suspendre dans la Cambre des Communes l'examen des Affaires de la Compagnie des *Indes*. Il paroît par des Mémoires authentiques que depuis 1720. jusqu'à la fin de 1727. ses exportations montoient à la somme de quatre millions, 636 mille, 584 liv. 11 schelings & cinq sols, & ses importations pendant cet intervalle de tems à six millions 775 mille, 13 liv. neuf sch. & huit sols; que ses rentes annuelles alloient alors à trois millions; qu'en Droits d'entrée & de sortie elle payoit chaque année au Gouvernement au-delà de 300 mille livres, mais que depuis cette Epoque son Commerce s'étoit tellement accrû, qu'actuellement ses exportations montent à deux millions, & à plus d'un million d'acquittement de Droits au Gouvernement. Il paroît aussi que le Commerce général de la Nation a fort augmenté depuis le dernier Traité de Paix, puisque le produit des marchandises exportées & importées surpasse de plus de deux millions par an celui en 1762. cependant le peuple reste toujours fort chargé & il faut recourir aux expediens pour trouver les sommes necessaires au gouvernement.

La destination de la Flotte, qui s'équipe à *Portsmouth*, donne matiere à diverses conjectures. Elle consistera en 20 Vaisseaux de Ligne, quatre Frégates, plusieurs Chaloupes & nombre de Vaisseaux d'approvisionnement. Le sentiment le plus general est qu'elle est destinée pour l'*Amerique* pour y affermir la dépendance de la couronne & y ouvrir peut-être quelques nouvelles sources.

Il n'est pas vrai, comme les Papiers Publics l'ont annoncé il y a quelque tems, que le Docteur *Maty* se soit démis du Secrétariat de la Société Royale. Ce Sçavant a seulement demandé qu'on le dispensât dorénavant de travailler à la traduction des Mémoires, afin d'être en état de vaquer plus assidument à la correspondance avec les étrangers.

Des Lettres d'*Afrique* nous apprennent, que des Soldats au Fort *James* sur cette Côte avoient formé le dessein, au mois d'Août dernier, de massacrer leurs Officiers & de se saisir du Fort; Mais que cette conspiration aiant été découverte par un Soldat quelques heures avant le tems de son exécution, les Chefs de la Rebellion avoient été mis aux fers, & envoiés au Colonel *O-Hara*, Commandant en chef à *Senegal*.

De la HAYE *le 15 Fevrier.*

Le Colonel Comte de *Degenfeld-Schönbourg*, nommé pour succéder au Baron de *Burmania* en qualité d'Envoyé-Extraordinaire & Plénipotentiaire auprès de la Cour de *Vienne*, prit avant-hier Congé à l'Assemblée de L. H. P. en présence du Prince *Stadhouder*, reçut ses dernieres Instructions & partira dans peu de jours pour se rendre à *Vienne*.

Louis de *Cardevac*, Marquis d'*Havrincourt*, Lieutenant-Général, Conseiller d'Etat d'Epée, Gouverneur de la Ville de *Hesdin*, Ambassadeur de Sa Maj. *Très Chrétienne* auprès des *Etats-Généraux*, &c. &c. mourut ici hier vers le soir de la Petite-Vérole, âgé d'environ 60. ans.

N. 17.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 28 FEVRIER 1767.

De MADRID *le 13 Janvier.*

Mardi dernier, il y eut gala au Palais Royal du *Pardo* à l'occaſion de l'anniverſaire de la naiſſance du Roi qui admit les principales perſonnes de ſa Cour à l'honneur de lui baiſer la main : les Grands de la Cour, ainſi que les Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers, ſe rendirent de cette Capitale au Palais pour le même objet.

Sa Majeſté vient d'accorder le Gouvernement de *Peniſcola* au Brigadier Don Joſeph *San-Juſt*, Gouverneur de la Place d'*Hoſtaſtric*, qui a été remplacé par le Colonel Don Nicolas de *Boria*, Capitaine du Regiment des Gardes d'Infantarie *Eſpagnole* ; & le Colonel Don Joſeph *Jaramillo*, Exempt de la Compagnie *Flamande* des Gardes du Corps, a été nommé Lieutenant de Roi de la Ville de *Pampelune*. Don Mathieu Michel de *Naharro*, Grand Official de la Secretairerie d'Etat & de Dépêches Générales de Grace & de Juſtice, a été nommé Secrétaire du Conſeil des Finances à la place de feu Don Joſeph-Antoine de *Rivera*.

Suite des Nouvelles de PARIS *du 16 Fevrier.*

Pluſieurs Citoyens ayant pris la réſolution de donner annuellement une légere ſomme d'argent pour faire des fonds deſtinés à encourager l'Agriculture & tout ce qui y a rapport, ont déſiré que la Société Royale d'Agriculture de *Paris* ſe rendit Dépoſitaire de leurs contributions volontaires. Cette Société a fait auſſi-tôt part au Miniſtre d'un projet ſi patriotique, & le Roi a bien voulu y donner ſon approbation. En conſéquence, le ſieur de *Palerne*, Tréſorier Général du Duc d'*Orléans* & Secrétaire Perpétuel de la Société Royale d'Agriculture, s'eſt chargé de recevoir les fonds deſtinés pour cet objet & donnera à chacun des Souſcripteurs une reconnoiſſance de ſa contribution.

Suivant des lettres de *Bitche*, dans la *Loraine Allemande*, le froid y a été ſi exceſſif, le mois dernier, que, le 8, la liqueur du thermometre étoit de 4 degrés au-deſſous du froid de 1709, le 12, à 3 degrés au-deſſous du froid de la même année, &, le 20, à un degré ſeulement au-deſſus. Le vin a gelé dans la plûpart des caves.

Mlle. de la *Chalotais* eſt le 12 morte en cette Capitale, d'une Maladie de poitrine, dans la 31*me.* année de ſon âge : Elle joignoit à beaucoup d'eſprit, un mérite éminent ; elle a rendu des ſervices eſſentiels à M. ſon Pere, dans le plus fort de ſes diſgraces, ce qui lui a gagné l'eſtime générale des Perſonnes de tout Ordre & de tout Rang.

De MUNSTER *le 12 Fevrier.*

Dans une des dernières Aſſemblées des Etats, il a été unanimement réſolu de faire conſtruire ſur le terrein de la Citadelle qui a été démolie, un magnifique Palais pour l'Electeur de *Cologne* notre Evêque ; on eſt après à dreſſer le plan de cet edifice pour être remis à S. A. E. avant ſon départ, les fonds néceſſaires pour la conſtruction ſont déja tout prêts, & l'on ſe propoſe de travailler avec la plus grande diligence à ce batiment.

De

De HAMBOURG *le 17 Fevrier.*

Suivant les dernieres lettres de *Londres* un Officier de marine a conſtruit un Vaiſſeau de guerre de 64 canons avec toutes ſes voiles ſes agrets &c. & qui n'a que 4 pouces de long. Le Duc d'*Yorck* à qui on a montre ce vaiſſeau, en a temoigné beaucoup de ſatisfaction malgré ſa petiteſſe il eſt exactement proportionné, conſtruit ſuivant toutes les regles & le Roi a ordonnè de le placer dans le cabinet des raretés. Les materiaux employés à la conſtruction de ce chef d'œuvre ſont l'or, l'argent, l'acier, le cuivre blanc & rouge, l'Ebene, l'yvoire & les cordages ſont faits de cheveux; Le Corps du Vaiſſeau, les mâts, les vergues ſont d'Ebene; l'Artillerie, les ancres, &c. ſont d'argent & les 64 canons ne pefent enſemble que 50 grains.

Extrait d'une lettre de Stockholm *du 5 Fevrier.*

Par une ordonnance du Roi du 20 Novembre de l'an dernier il eſt interdit de frapper d'autres monnoyes que celles d'or & d'argent, le cuivre devant ſervir uniquement pour les petites eſpèces neceſſaires. Les monnoyes d'argent qui auront deſormais cours, conſiſteront en Ecus, demi Ecus, quarts & huitiemes d'Ecus, l'on ne frappera point d'eſpeces d'argent au deſſous de cette valeur, parceque les petites eſpeces de cuivre ſeront comme auparavant de 2, 1 & $\frac{1}{3}$ *Stüber* ou Sols, on ne pourra cependant obliger perſonne à recevoir en payement plus d'un quart d'Ecus en monnoye de cuivre. On a auſſi donné la liberté à un, chacun de faire frapper ſon argent non monnoyé, ſans payer la moindre choſe pour les fraix ou l'eſſai de ſorte qu'on rendra, apres eſſai fait, en Ecus, demi Ecus, quarts ou huitiémes d'Ecus tout autant qu'il aura été fourni d'argent en nature.

On procéde ici avec la plus grande rigueur contre tout ceux qui transgreſſent les loix portées contre le luxe.

L'on a inſeré dans la derniere Gazette de cette ville un article au nom de l'Etat de la nobleſſe par lequel il declare qu'ayant appris qu'en vertu des anciens Privileges & ordonnances des Rois de *Suede* le Clergé n'avoit aucun droit d'exiger la Dîme des terres nobles ainſi qu'il a fait juſqu'a preſent, cette même nobleſſe a jugé à propos de faire connoitre à un chacun par cet article que le clergé n'étant pas en droit d'exiger la dime dont il eſt parlé, il depend des Seigneurs & d'elle de donner aux Eccléſiaſtiques ce qu'ils voudront.

Sur la requiſition des Etats le Roi a nommé certaines perſonnes autoriſées à fixer le prix des marchandiſes & des vivres comme auſſi le Salaire des artiſans.

De VIENNE, *le 25 Fevrier.*

S. M. l'Empereur & L. L. A. A. R. R. Mgrs les Archiducs, ainſi que Mesdames les l'Archiducheſſes *Amélie* & *Joſephe* ont aſſiſté hier au Collége Royal *Thereſien* à la repreſentation d'une Comedie *Françoiſe* & a celle d'une petite pièce *Italienne*, qui ont été données par M. M. les penſionnaires de ce Collége.

L'ambaſſadeur de *Veniſe* a donné Mercredi dernier un grand bal & un ſplendide ſouper à la nobleſſe de cette ville.

Dans la Gaz. de l'ordinaire dernier Art. de *Francfort* Lig. 6. Liſez. *nombre* au lieu de *noble*.

N. 18.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 4 MARS 1767.

FIN *des Lettres-Patentes du Roi* T. Ch. *concernant les Billets de Caisse &c. de la Compagnie des* Indes *dans les Isles de* Bourbon *&* de France.

ART III. Pendant le cours de trois années, à compter du jour de la publication des Préſentes aux dites Isles, les Billets de caiſſe, Récépiſſés de caiſſe & Ordonnances, viſés comme il a été dit ci-deſſus ſeront reçus pour la totalité de leur valeur & comme Eſpèces effectives, dans les Magaſins de la Compagnie des *Indes* aux Isles de *France* & de *Bourbon*, y ſeront donnés en payement des Denrées & Marchandiſes de toute nature qui ſeront achetées dans les dits Magaſins. Les dits Effets ſeront pareillement reçus pendant les dites trois années par les Agens de la Compagnie, en payement des Sommes qui lui ſeront duës par les Habitans des dites Colonies; paſſé lequel terme de trois ans, les dits Effets ne pourront plus être convertis qu'en Lettres de change ſur *Paris* à trois mois de vuë, payables en Contrats au Denier vingt-cinq, comme il ſera dit ci-après.

IV. Ceux des Porteurs des dits Effets, qui ne voudront point les employer en achats des Marchandiſes de la Compagnie, pourront les remettre aux Agens de la Compagnie dans les dites Isles, qui leur délivreront, pour valeur, des Lettres de change ſur le

Caiſ-

Caiſſier de la dite Compagnie à *Paris*, lesquelles enonceront la nature des Effets qui auront été remis & ſeront payables à trois mois de vue en Contrats au Denier vingt-cinq : ſeront les dites Lettres expédiées par duplicata ou triplicata, ſuivant le deſir des Porteurs.

V. Les dites Lettres de change ſeront acceptées par le Caiſſier de la Compagnie à *Paris*, à méſure qu'elles lui ſeront préſentées ; &, à l'échéance des trois mois de la date de la dite acceptation, il ſera délivré aux Porteurs, des Contrats, ou promeſſes de paſſer Contrats de conſtitution de rente au Denier vingt-cinq, conformement à l'Article VIII. de nos dites Lettres Patentes du 18 Novembre 1764 & les arrérages des dites Rentes courront du jour de l'écheance des trois mois de l'acceptation.

VI. Les Porteurs de Billets de caiſſe, Récépiſſés ou Ordonnances délivrés aux Isles de *France* & de *Bourbon*, qui ſont actuëllement en *Europe*, ſeront tenus, dans l'eſpace de ſix mois, à compter du jour de la publication des Préſentes, & ſous la peine de nullité portée en l'Article II. de rapporter les dits Billets, Ordonnances & Récépiſſés au Caiſſer-Général de la Compagnie à *Paris*, pour être par lui enrégîtrés (duquel enrégîtrement mention ſera faite ſur les dits effets) & être renvoiés par les Porteurs aux dites Colonies, où ils ſeront viſés de la manière ci deſſus préſcrite, pour enſuite être, ſuivant les Articles ci-deſſus, convertis en Lettres de change ſur le Caiſſier-Général de la Compagnie des *Indes* à *Paris*, à ſix mois de vuë, payables en promeſſes de paſſer Contrat au Denier vingt-cinq, ou être emploïées aux dites Isles en achats de Marchandiſes de la Compagnie.

VII. Et, dans le cas, où les dits Porteurs voudroient ſe ſervir de la voie de la Compagnie pour faire paſſer les dits Billets, Ordonnances ou Récépiſſés aux Colonies, ils les remettront au Caiſſer-Général, qui leur en donnera ſa reconnoiſſance, par laquelle il s'obligera, au nom de la dite Compagnie, de leur fournir des Contrats ou promeſſes de paſſer Contrats au Denier vingt-cinq, trois mois après la réception des Lettres de change qui ſeront envoïées des dites Isles en échange des dits Billets de caiſſe, Ordonnances & Récépiſſés, ſur le *viſa* qui en aura été fait dans la forme ci deſſus préſcrite.

VIII. N'entendons par les préſentes diſpoſitions porter atteinte aux liquidations qui ont pû être faites juſqu'à préſent avec les Porteurs des dits Effets, ſoit à l'amiable, ſoit par Arrêt ou Jugement, leſquels auront leur execution, s'ils ne ſont attaqués par les voies de droit.

IX. Toutes les conteſtations, qui pourront ſurvenir en *France* entre la Compagnie & les Porteurs des dites Lettres de change payables en Contrats au Denier vingt-cinq, ſeront jugées en la Grand'Chambre de notre Cour de Parlement, conformement aux diſpoſitions portées par les Articles IV. V. & VI. de nos Lettres-Patentes du 18 Novembre 1764. qui ſeront au ſurplus exécutées ſuivant leur forme & teneur. Si vous mandons, &c.

De Florence *le* 21 *Fevrier.*

Avant-hier 19. jour fixé pour les relevailles de Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe S A. R. ſe rendit dans l'Ordre ſuivant à la nouvelle Chapelle du Palais.

Les Coureurs, Hayducs & valets de pied, M. M. les Pages, M. M. les Chambellans, M. M. les Conſeillers Intimes & Grands Officiers de la Cour, Mgr. l'Archiduc Grand Duc ayant à ſa droite le Comte de *Rſenberg*, grand Maitre de ſa Maiſon, & à ſa gauche le Duc *Salviati*, Grand Chambellan, un Detachement de Gardes Nobles, Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe portée dans un Fauteuil tenant

ſur

ſur ſes Genoux la Princeſſe ſa Fille & ayant à ſes Côtés la Marquiſe *degli Albizzi*, *Aja* & le Duc *Strozzi* Grand Maitre de la Maiſon de S. A. R. un ſecond Detachement de Gardes Nobles & enſuite la Dame de Chambre, les Demoiſelles de Chambre, la ſage-Femme & la Nourice. La Comteſſe de *Tburn*, Grand Maitreſſe de la Maiſon de Madame la Grande Ducheſſe ſuivie de toutes les Dames de la Cour de S. A. R. marchant deux à deux.

On traverſa en cet ordre tous les appartements, & l'Eſcalier étoit bordé de Grenadiers. A la Porte de la Chapelle S. A. R. ſe leva de ſon Fauteuil & porta ſur ſes bras la Princeſſe ſa Fille. L'Archevêque de cette Ville fit les fonctions uſitées en pareille occaſion & la Cour retourna dans les appartements dans le même ordre qu'elle en étoit venue, à l'exception que la jeune Archiducheſſe fut reconduite dans une Chaiſe à porteurs ſur les genoux de la Dame de Chambre.

Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe & la Princeſſe ſa Fille étoient parées ce jour là des ſuperbes Brillans qui ont été envoyés ici pour l'Impératrice Reine *Apoſtolique* & par le Roi d'*Eſpagne* à l'occaſion des couches de S. A. R.

Le même jour Mgr. le Grand Duc a nommé 15 Chambellans & LL. AA. RR. ont dîné en public. Le Comte de *Roſenberg* a de ſon côté donné un ſuperbe repas, & le ſoir la Cour a aſſiſté au Théatre de la vieille place à la repreſentation d'une Comedie qui a été précédée d'un prologue relatif à cette journée.

La Sale des Spectacles étoit d'ailleurs ſuperbement illuminée tant en dedans qu'en dehors.

Mardi prochain 24 on célébrera, les Noces des 100 Filles, dont on a deja parlé pluſieurs fois.

Il ſera permis au premier Mars prochain d'envoyer à *Livourne* de nos huiles, dont l'exportation avoit été défenduë le 14 Août de l'année derniere.

De LIVOURNE *le 18 Fevrier.*

On a établi dans notre Port un nouveau Corps de garde, pour empêcher les Vols, qui ſe faiſoient quelques fois ſur les Vaiſſeaux & pour veiller en même tems au feu.

Il nous eſt arrivé, depuis mercredi dernier jusqu'à ce jour, 24 Bâtiments de differentes nations, dont quelques-uns avoient à bord 19800 Sacs de grain.

De GENEVE *le 12 Fevrier.*

Tout eſt ici dans la plus grande inquiétude ſur le dénouement qu'auront les affaires de la République. Les Miniſtres Plénipotentiaires des Puiſſances Médiatrices doivent faire, le 14 de ce mois, l'ouverture de leurs conférences à *Soleure*. Nous eſperons de leur ſageſſe qu'elles ne ſe termineront point ſans nous rendre la paix dont nous avons ſi grand beſoin.

De VERSAILLES *le 18 Fevrier.*

Le Comte de *Noailles*, Gouverneur de cette Ville, s'eſt rendu le 15, à l'Egliſe Paroiſſiale de *Notre Dame*, accompagné des Officiers du Bailliage, & y a aſſiſté au *Te Deum* qui a été chanté à l'occaſion de l'anniverſaire de la naiſſance du Roi; il a allumé enſuite le feu qui avoit été preparé vis-à-vis du portail de l'Egliſe. La Garde des Invalides, qui s'y étoit rendue, a fait pluſieurs décharges d'artillerie.

De PARIS *le 20 Fevrier.*

Il paroit trois Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi.

Le premier, du 10 Septembre 1766, ordonne que les bois feuillards, ou cercles à relier les futailles, pourront à l'avenir être transportés chez l'Etranger, en payant à toutes les ſorties du Royaume dix-huit ſols par millier en nombre, tant grands que petits & moyens, & cinq ſols trois deniers à toutes les entrées.

Par le ſecond, du 25 Janvier 1767 Sa Majeſté fixe, entr'autres diſpoſitions, les droits qui ſeront perçus, tant à l'entrée qu'à la ſortie du Royaume, ſur les caffés provenans des Iſles & Colonies *Françoiſes* de l'*Amérique*, &

ſur

ſur ceux apportés du Levant ou provenans du Commerce de la Compagnie des *Indes*.

Le troiſieme, daté du même jour, fixe le délai du 1 Juin prochain pour la remiſe au Greffe de la Commiſſion, établie par les Lettres-Patentes du 28 Novembre 1763, des nouveaux titres, pieces & mémoires que les Propriétaires & autres Parties intéreſſées pourroient être dans le cas de joindre à ceux qu'ils ont déjà préſentés; & ordonne qu'à l'expiration dudit délai il ſera procédé au jugement deſdites liquidations en l'état où elles ſe trouveront.

Il paroît des Lettres-Patentes du Roi, en date du 29 Mai 1766, portant ratification d'une Déclaration ſignée entre Sa Majeſté & le Duc de *Deux-Ponts*, pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine.

De LONDRES, *le 13 Fevrier.*

Le 11. de ce mois, les *Seigneurs* nommèrent un Committé pour délibérer ſur *les Changemens à faire, pour rendre les avenuës au Parlement plus commodes ſelon la recommandation du Roi.* Les *Communes*, après avoir arrêté l'appel de la Chambre à la huitaine, reſolurent en Committé ſur le *Subſide* d'accorder

1800000. Liv. Sterling, pour *rembourſer pareille Somme levée en Billets d'Echiquier en vertu d'un Acte de la derniere Seance du Parlement.*

12951. Livres Sterling, 2. Chelins, & 2 Sols, pour *rembourſer pareille Somme, que le Roi a avancée pour divers uſages, en vertu d'une Adreſſe de cette Chambre à Sa Majeſté.*

La Chambre renvoïa à la huitaine l'ultérieure conſidération du *prix exceſſif du Blé & de toutes les autres Denrées*; & elle arrêta de reprendre l'affaire du *Subſide* le Lundi ſuivant.

Le 12. les *Communes* approuvèrent les Réſolutions, dont on vient de parler. On préſenta à la Chambre deux Papiers, concernant la Compagnie des *Indes*: Savoir;

Un Compte des Droits d'entrée & de ſortie payés par la Compagnie depuis l'année 1756. juſqu'en 1766.

Un Compte de toutes les Marchandiſes exportées dans l'Inde *par la Compagnie depuis l'année 1754. juſqu'en 1766.*

La Chambre ordonna enſuite, qu'il lui fût remis pluſieurs autres Papiers propres à conſtater *l'état actuël de la Compagnie dans ſes Etabliſſemens*, entre autres:

Une Copie de la Lettre de Nud-Juim-Ul-Doula, Nabob *actuël de* Bengale, *au Lord* Clive *& aux Membres du Conſeil à l'arrivée de ce Seigneur en 1756.*

Une Liſte des Préſens reçus de ce Nabob *par les Serviteurs de la Compagnie.*

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

R. P. Max. Hell, S. J. ephemerides aſtronomicae anni 1767 ad meridianum vindobonenſem, cum appendice elogii Petri Anich, ruſtici oberperfueſienſis, 8 maj. 1 fl. 30 kr.

Entretiens de Phocion ſur le rapport de la morale avec la politique traduits du grec, 8. Zurich 1765. 1 fl.

Recherches ſur l'origine des découvertes attribuées aux modernes. II. Tomes, gr. 8. Paris 1766. 3 fl. 20 kr.

La nouvelle maiſon ruſtique, ou œconomie générale de tous les biens de Campagne, la maniere de les entretenir & de les multiplier, par Mr. le Liger enrichie de figures en taille douce. II. Tomes gr. 4. Paris, 1762 10 fl.

Oeuvres philoſophiques latines & françoiſes de feu Mr. de Leibnitz, gr. 4. Amſterd. 1765. 5 fl.

De VIENNE, *le 4 Mars.*

Les ſpectacles ont été extrêmement ſuivis ici pendant le Carneval, qui vient de finir, & l'affluence de monde qui s'y eſt trouvée, a été duë ſur tout au Sr. *Veſtris*, premier danſeur de la Cour de *France*, dont les talents ſupérieurs ont été généralement applaudis. On a ſur tout admiré le Ballet de *Medée & Jaſon*, & l'on ne peut donner une plus juſte idée de la beauté de ce ſpectacle, qu'en repetant à peu près ce que M. de *Sonnenfels* en a dit dans une de ſes feuilles periodiques *Allemandes*.

Après avoir remarqué d'abord qu'il n'eſt point d'ame, un peu ſenſible, qui aux différents tableaux, que ce Ballet preſente, n'ait dû être tour à tour pénétrée d'horreur, de crainte, & de pitié, il entre dans le detail ſuivant.

Le commencement du Ballet eſt une continuation des Fêtes, que *Créon* a données pour reſſerrer de plus en plus les nœuds qui doivent unir *Jaſon* à *Creuſe*, Princeſſe de *Corinthe*. C'eſt un tableau de Fêtes paiſibles & tranquilles agréablement varié par des groupes élegamment deſſinés; cependant ce ſpectacle n'intereſſe encore que les yeux: *Créon* & *Medée*, *Jaſon* & *Creuſe* occupent le devant de la ſcene, & ſemblent ne prendre qu'une part générale à la joye commune: tantôt ils forment des Pas-de-deux, & tantôt ils compoſent enſemble un tout de la plus grande beauté; mais il regne bientôt dans les yeux de *Jaſon* une tendreſſe, qu'il voudroit en vain deguiſer, & les regards de *Medée* commencent à exprimer un trouble & des ſoupçons, qui ſont confirmés par les ſoins que *Jaſon* rend à *Creuſe*, & par la complaiſance avec laquelle elle les reçoit. La tranquillité a diſparu: la terrible Princeſſe de *Colchos* marque enfin le plus vivement ſa jalouſie, & ſa rage elle part le deſeſpoir dans l'ame, *Creuſe* la ſuit, & leur éloignement donne lieu à un Pas de-deux entre le Roi de *Corinthe* & *Jaſon*. Le Monarque y offre ſa fille au Heros; mais c'eſt à condition qu'il renvoye *Medée*. Les Droits de l'amour & ceux de la reconnoiſſance ſont balancer *Jaſon*, dont l'irréſolution eſt augmentée encore par l'arrivée imprevuë de *Medée*. Ce n'eſt point l'amante, c'eſt la Mere qui s'offre à ſes yeux, elle vient avec les enfans qui ſont les fruits de leur hymenée; elle ſe jette avec eux à ſes pieds, & le conjure de ne point ſe ſéparer de celle, qui les porta dans ſon ſein. Il ſe forme ici un combat puiſſant entre la nature & le nouvel amour, qui captive *Jaſon*; & le tableau le plus vrai en caractériſe les mouvements divers. Le Sr. *Veſtris* s'y eſt, pour ainſi dire, ſurpaſſé lui même; la Dlle. *Bournonville*, premiere danſeuſe de ce Théatre, y a le plus fortement exprimé tout ce que l'amour malheureux & violent a de plus énergique, & dans le moment touchant, où elle preſente à ſon Epoux infidelle un poignard pour qu'il lui en perce le cœur, s'il ne veut lui rendre le ſien, elle a ſçû allier à *Medée* ſuppliante cette *Medée* feroce que rien ne peut dompter. *Jaſon* attendri ne peut reſiſter d'avantage. O mes chers enfans! (paroît il s'écrier en les embraſſant étroitement) O mes chers enfans! . . . . . il ne les quitte que pour voler à *Medée*, & lui marquer par ſes embraſſements l'amour qui renaît dans ſon ame, & dont le repentir peint ſur ſon front, ſemble garantir l'éternelle durée Reſolu de la préférer au Trône, qui lui eſt offert, il voit *Creuſe*, & ſa fermeté s'evanouit; Son penchant irreſiſtible l'arrache malgré lui d'entre les bras de *Medée*, pour ſe précipiter dans ceux de ſa nouvelle amante, & tous deux ſe livrent aux mouvements de leur mutuelle tendreſſe. *Medée* s'abandonnant à toute l'impétuoſité de ſon caractére, veut ſe jetter ſur ſa rivale; *Jaſon* ſe met entre elle & la Princeſſe de *Colchos*, & cette poſition forme un nouveau tableau auſſi touchant qu'il eſt expreſſif Tendres ſoins, horreur, crainte inquiétude, haine, tous ces mouvements ſe ſuccédent & ſe confondent. *Medée* s'échappe enfin brusquement, mais elle revient bientôt animée d'une rage nouvelle contre *Créuſe*; les effets en ſont encore arrêtés par *Jaſon*, & dans ce moment les Pas interrompus, rapides, precipités des danſeurs offrent un autre tableau de la touche la plus mâle [illegible]

pendant quelques instants immobile, & rassemble toutes les furies au fond de son cœur ulceré. Le passage de cette courte inaction à l'exécution des projets sanguinaires de la magicienne, est l'ouvrage d'un moment : Le Théatre change & représente une Caverne horrible dans laquelle elle évoque la Haine, qui paroît accompagnée d'Esprits infernaux. Ce ne sont point ici de ces froides évocations, preparées par des cercles magiques puerilement dessinés ; tout est en action ; tout marche d'un pas rapide & intéressant. Une flamme d'evorante allumée par le flambeau de la Haine est renfermée au fond d'un coffret d'or, destiné à *Créon* ; Le suc des plantes les plus venimeuses infecte du poison le plus subtil un bouquet de Diamants, destiné à *Creuse* ; *Medée* armée d'un poignard, encore fumant de sang, triomphe & la cruelle savourant d'avance le barbare plaisir de la vengeance, renvoye dans les abymes la Haine & sa terrible suite. La fureur de la Magiciene a choisi pour premieres victimes ses enfans, qu'on lui ammene ; Deja le couteau mortel est levé sur leur tête innocente ; deja le spectateur, attendri frissonne, quand le cri de la nature fait tomber le fer meurtrier des mains de cette impitoyable mere, qui formant un projet nouveau & non moins cruel, destine ces mêmes enfans à être porteurs des dons fatals, qui renferment la mort, & veut goûter le plaisir inhumain de les accompagner. Le Théatre represente alors un Salon, où le peuple de *Corinthe* & differentes troupes de gens de Guerre sont rangés. Le grand prêtre ceint *Jason* du Bandeau Royal ; *Créon* lui remet son Sceptre & le Heros monte sur un trône placé au fond du salon, en donnant tendrement la main à *Creuse* pour y monter avec lui. Le peuple exprime d'abord par des danses, marques de la joye publique, la satisfaction que lui cause ce grand évenement, & *Jason* forme avec *Creuse* un Pas-de-deux, image du bonheur, que goûtent d'avance deux cœurs prêts à s'unir pour jamais. Cependant *Créon* presente la coupe nuptiale à son gendre, qui la porte à ses levres avec une tendre impatience, quand *Medée* entre tout à coup : cette Scene d'horreur est encore un tableau parfait dans son genre. Le peuple rangé du côté opposé du Théatre, marque en se courbant à demi, l'expression du trouble général ; *Jason* est dévoré de soucis & d'inquietude ; *Creuse* est tremblante ; *Créon* irrité ; & le premier mouvement de *Medée* à l'aspect de la coupe nuptiale est un mouvement de fureur : Dissimulant cependant, pour mieux remplir ses cruels projets, elle témoigne bientôt par son maintien, que loin de vouloir troubler le bonheur des nouveaux Epoux, elle n'est venuë que pour le partager, quoiqu'il lui coûte le sien : Je me rens enfin, semble t'elle leur dire ; voici des presents, gages du retour que j'ai fait sur moi même. Alors un de ses enfans offre à *Créon* le funeste coffret, & la magicienne attache elle même à *Creuse* le bouquet que sa fureur vangeresse a préparé. *Jason* & la Princesse font éclater leur reconnoissance ; *Medée* y paroît sensible ; mais dès qu'ils detournent un moment les yeux de dessus elle, elle exprime par ses regards & par ses gestes mênacans toute la rage, dont elle est dechirée.

Ce morceau a encore été superieurement rendu par la Dlle. *Bournonville*, qui a mis tout l'art & toute l'expression possibles dans les passages soudains d'une sensibilité apparente aux marques les plus parlantes de la haine. *Medée* s'éloigne enfin en saisissant violemment ses enfans, qu'elle emméne avec elle ; mais la tranquillité qui paroit devoir être la suite du parti qu'elle a pris, n'est qu'un calme trompeur. Les dons perfides de l'implacable magicienne vont repandre l'épouvante & la mort. Déja le poison circule avec le sang dans les veines de *Creuse* livrée aux plus cruelles douleurs ; envain elle cherche à arracher le bouquet mortel, qui lui dechire le sein ; envain son pere & son Epoux tâchent de la secourir ; elle expire dans les plus affreux tourments entre les bras de ses femmes. *Jason* desesperé se jette aux pieds de son Epouse, qui n'est plus ; il vole de là à *Créon* ; mais quel nouveau spectacle ! il le trouve étouffé par la vapeur impure de la flamme renfermée au fond du coffret, qu'il a ouvert, & pour comble d'horreurs *Medée* jouissant de son triomphe barbare, paroit elle-même sur un char trainé par des Dragons. L'un de ses enfans expire à ses pieds ; le fer est levé sur l'autre ; vainement *Jason* tend vers elle ses mains suppliantes ; vainement il la conjure d'épargner au moins cette derniere Victime ; La cruelle frappe & faisant briller sur son front une joye impie & sanguinaire, elle jette à *Jason* un poignard qui tombe à ses pieds ; il le saisit pour en terminer sa vie & ses malheurs ; mais une troupe de Furies, Simbole de la rage & du desespoir, sort des entrailles de la terre ; l'arrête [illegible] enfin jette aux Furies qui tourmentent *Jason*, une flambeau qui

N. 19

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 7 MARS 1767.

De MADRID *le 2 Février.*

Le Roi ayant reçu la nouvelle de l'heureux accouchement de l'Infante Grande Ducheſſe de *Toſcane*, Sa Majeſté a ordonné qu'il y auroit, à cette occaſion, trois jours de gala & des illuminations dans les différens quartiers de cette Ville, & qu'on chanteroit un *Te Deum* en actions de graces dans la Chapelle Royale du Château. Le gala a commencé le 25 du mois dernier.

De CADIX, *le 27 Janvier.*

On continue de donner ici à l'Ambaſſadeur de *Maroc* toutes ſortes de divertiſſemens. Ces jours derniers, le Gouverneur de cette Ville lui donna, dans ſon Hôtel, une fête extrêmement brillante, & il en eut une auſſi du Conſul de *Hollande*.

Le Vaiſſeau de guerre *Anglois*, *le Gerſey*, commandé par le ſieur *Dixom*, & les deux Frégates de guerre *Hollandoiſes l'Hector* & *l'Alphen*, appareillerent de cette Baye, le 20 & le 21. de ce mois, le premier, pour *Gibraltar*, & les deux autres pour *Liſbonne* & la *Hollande*.

Le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol le Saint-Janvier*, qui avoit déjà appareillé deux fois de cette Baye & que le mauvais tems avoit obligé d'y rentrer, en eſt parti, le 24, pour ſe rendre au *Ferrol*. Les Vaiſſeaux de regiſtre, de la même Nation, *la Notre-Dame du Mont Carmel* & *le Pruſſien*, par-

partirent le même jour ainſi qu'une Goelette. Le premier étoit chargé pour *Buenos-Ayres*, le ſecond pour *Lima* & la Goelette pour la *Havane*.

Hier, il eſt arrivé de *Portobelo*, *Cartagene* & la *Havane*, une Hourque *Suédoiſe* qui avoit été frétée par Sa Majeſté pour y porter des troupes & des munitions de guerre.

On eſt informé que le Navire *Eſpagnol le Saint-Ferdinand*, parti dernierement de cette Baye pour *Buenos-Ayres*, avec une cargaiſon de diverſes marchandiſes, a relâché à *Gibraltar* après avoir été aſſez maltraité par une tempête qui l'avoit obligé de jetter à la mer une partie de ſon artillerie. Un Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol*, nommé auſſi *le Saint-Ferdinand*, parti d'ici en même tems pour le *Ferrol*, a été forcé, par la même tempête, d'embouquer le Détroit & de relâcher à *Cartagene*.

De la Corogne, *le 21 Janvier.*

L'Académie d'Agriculture de ce Royaume tint, le 19 de ce mois, une aſſemblée publique chez l'Intendant Marquis de *Piedra Buena*, Préſident de cette Académie, qui ouvrit la ſéance par un Diſcours relatif à l'anniverſaire de la naiſſance du Roi. Don Ferdinand *Freyre d'Andrada* lut enſuite une Notice de tous les Ouvrages, & de toutes les Expériences & Obſervations de l'Académie depuis ſon établiſſement; après quoi Don *Marcos d'Argais*, Juge Civil du Tribunal de l'Audience Royale, lut un Diſcours ſur l'utilité & les avantages que l'Etat retire de l'Agriculture, & ſur les privileges & exemptions que les Loix du Royaume accordent aux Laboureurs pour les encourager. Ce Diſcours fut ſuivi d'une Diſſertation de Don Carlos *Lemaur*, Lieutenant-Colonel des Ingénieurs, ſur l'état des montagnes de *Galice*, les cauſes de leur ſtérilité & les moyens d'y rémédier; Don François d'*Abauenza* en lut une ſur l'utilité de la culture des navets. Don Antoine de *Roxas*, Tréſorier de l'Armée de cette Province, une autre ſur la culture de differentes herbes propres à la fabrique du ſavon & ſur la méthode de le travailler. La ſéance fut terminée par un Diſcours de Don Joſeph *Cornido* ſur l'origine, les progrès & la décadence de l'Agriculture en *Eſpagne*. Le Capitaine Général de la Province, Académicien Honoraire, aſſiſta à cette aſſemblée, ainſi qu'un grand nombre de perſonnes de la premiere diſtinction.

De Genes *le 14 Fevrier.*

Le Gouvernement a ordonné de faire des prieres publiques pour remercier le Très Haut de nous avoir preſervé du dommage dont nous avons été menacé par les Secouſſes de tremblement de terre, qui ſe ſont fait ſentir les 7 & 8 de ce mois, & le prier de detourner de nous ce fleau.

Suivant les dernieres lettres de *Madrid* on y avoit appris par le Paquebot le *Roi* parti, de la *Havane* le 19 Novembre dernier & arrivé à la *Carogne* le 17 du mois paſſé que la Flotte *Eſpagnole*, qui avoit mis en mer de la *Vera-Cruz* avoit été obligée d'y retourner par une tempête, qui cependant ne lui avoit cauſé aucun dommage & qu'elle remettroit à la voile au premier moment favorable.

De Paris, *le 23 Fevrier.*

Les Chanoines Réguliers de l'Abbaye Royale de *Saint Victor* célebrerent, le 18 de ce mois, la Meſſe ſolemnelle qu'ils ont fondée à perpétuité pour la conſervation des jours précieux du Roi & de la Famille Royale. L'Archevêque de *Lyon* y a officié pontificalement.

Il paroît un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 14 de ce mois, qui contient ce qui ſuit. Le Roi étant informé qu'il ſe publie en ſa Ville de *Paris* un Arrêt rendu par ſa Cour de Parlement, les Chambres aſſemblées, le 13 du préſent mois, par lequel, en arrêtant qu'il ſeroit fait de très humbles remontrances à Sa Majeſté au ſujet de différens Arrêts de ſon Conſeil, quali-

fiés

fiés avec affectation & contre le respect qui leur est dû, du simple titre de *Jugement* ; lesdits Arrêts portant cassation de plusieurs Arrêts de ladite Cour, avec retention du fond des contestations, & notamment de ceux des 17 Mai 1762, prétendu portant réglement, seroit exécuté jusqu'à ce qu'il eût plu à Sa Majesté de lui faire connoître ses intentions dans les formes ordinaires, & que son présent Arrêt seroit imprimé publié & affiché par tout où besoin seroit : Sa Majesté ne pouvant tolérer que, dans le tems que ladite Cour de Parlement reconnoissoit que lesdits deux Arrêts avoient été cassés par Arrêt du Conseil d'Etat-Privé de Sa Majesté, non seulement elle ait ordonné que sondit Arrêt du 17 Mai 1762 seroit exécuté jusqu'à ce que Sa Majesté eût déclaré ses intentions en la forme ordinaire ; mais même elle ait porté l'entreprise jusqu'à ordonner que l'Arrêt qu'elle rendoit seroit imprimé, publié & affiché, comme s'il pouvoit lui appartenir de donner exécution à un Arrêt cassé par Sa Majesté en son Conseil. Et une entreprise si nouvelle & d'une conséquence si dangereuse ne pouvant être trop tôt réprimée: Oui le rapport, & tout considéré; le Roi étant en son Conseil, a cassé & annullé, casse & annulle ledit Arrêt de ladite Cour de Parlement du 13 du présent mois, ensemble tout ce qui s'en seroit suivi ou pourroit suivre, comme attentatoire à son autorité & à celle de sondit Conseil. Ordonne que lesdits Arrêts de sondit Conseil seront exécutés, comme auparavant l'Arrêt de ladite Cour du 13 du présent mois, sauf à elle à se retirer par devers Sa Majesté, en la maniere accoutumée pour les remontrances par elle arrêtées ; se reservant au surplus Sa Majesté, en procédant au jugement des contestations retenues à son Conseil ou autrement, ainsi qu'il appartiendra, de pourvoir de tel réglement qu'Elle avisera bon être. Ordonne que le présent Arrêt sera imprimé, publié & affiché par tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à *Versailles* le quatorze Février mil sept cens soixante-sept. *Signé* PHILIPEAUX.

Une Lettre de *Brest* porte qu'on y arme nn Vaisseau de guerre & une Frégate, dont Mr. *de Brugnon* aura le commandement. On dit que cet Officier est chargé de se rendre a *Salé* pour faire des propositions de paix à l'Empereur de *Maroc* ; & que si elles sont rejettées, notre Ministére est résolu d'employer de plus grandes forces pour les faire accepter.

De LONDRES, *le 17 Fevrier.*

Le 14 les Communes en Committé rédigerent, après quelques changemens, le Bill concernant la subordination des Troupes lorsqu'elles sont sur terre ; suspendirent au 18 l'Affaire des moyens de lever le Subside, & ordonnerent qu'il seroit dressé un Bill pour faciliter le Port de *Kingston* sur le *Hull*, dont la situation est fort avantageuse à la navigation de ce Royaume. Le 16, elles approuverent les changemens faits au Bill de subordination des Troupes de Marine, & rédigerent en Committé celui qui a pour but de tolerer l'importation de suif & de graisse.

La Cour, pour se procurer toutes les connoissances possibles à l'égard de la Taille, s'est fait remettre, par les Lieutenans-Gouverneurs des Provinces, des Mémoires du Montant de cette Imposition avec des Notes de la valeur des terres & de leur rapport annuel. L'*Ecosse*, qui ne paye de taille que la 40me. partie de ce qu'il en coûte à l'*Angleterre*, se ressentira de la nouvelle répartition stipulée par le Traité d'Union, supposé qu'elle ait lieu & ce ne sera qu'après que le Parlement aura décidé cet important objet qu'il pourvoira à la levée des sommes nécessaires pour remplir les Subsides de cette année.

Les Agens des Colonies ont de fréquentes Conférences avec le Ministere ; dont ils sollicitent l'appui, afin de prévenir ces mesures préjudiciables

les

les à ces Etablissemens, qui pourroient peut-être, être prises par le Parlement.

Le Comte de *Guerchy*, Ambassadeur de *France*, avoit refusé de légaliser certains Actes passés en cette Ville, à l'exception de ceux qu'il avoit déclaré pouvoir être admissibles, ce refus a fait naître des obstacles dans l'expédition des prétentions qu'ont les Porteurs de Billets & d'Obligations du *Canada*: mais le Comte de *Shelbourne*, Ministre & Secretaire d'Etat, est parvenu dans des Enteriens particuliers avec le Comte de *Guerchy* à lever les objections de ce Ministre.

Le Prince de *Masserano*, Ambassadeur d'*Espagne*, a dit-on, déclaré à la Cour que le Roi son Maître, en faisant avancer des Troupes vers les Côtes des Provinces de *Grenade* & d'*Andalousie*, n'avoit aucun dessein d'inquiéter la Garnison de *Gibraltar*, & que l'on ne devoit concevoir aucun ombrage de ces mouvements. Néanmoins les Fortifications de cette Place s'augmentent du côté de terre, & les dommages, qu'elle a soufferts par la derniere tempête, sont presque tous réparés.

Les Lettres de la *Caroline*, datées du 19 Décembre dernier, portent que les différentes Tribus de Sauvages continuoient leurs hostilités avec beaucoup de chaleur; que l'on y avoit reçu avis de *Pensacola* que cette nouvelle Colonie acqueroit journellement plus de consistence, mais qu'un ouragan y avoit causé de grands dommages le 22 & le 23 Octobre passés, qu'entre autres il y avoit peri 7 Bâtiments & que plusieurs autres avoient été jettés sur la côte.

Le Comte de *Catham* qui s'étoit mis en route pour revenir ici de sa terre a été obligé par une nouvelle attaque de goute de s'arreter à *Malborough* en *Wiltshire*.

De STOCKHOLM *le 13 Fevrier.*

Quoiqu'on dut espérer, que le prix des choses de premiere necessité, baisseroit en proportion de la diminution du change, annoncée en son tems, on a été trompé dans cette attente, & le Roi pour y pourvoir, ayant, ainsi qu'on l'a dit ci devant, nommée une Commission composée de trente personnes tirées de tous les Departements, sans en excepter le militaire, elle a deja mis un prix fixe & raisonnable à plusieurs espèces de denrées & de marchandises. Les Charcutiers ont entre autres leur taxe, dont ils doivent appendre le tableau dans leurs boutiques, afin qu'un chacun puisse le consulter, & cela à peine d'une Amende de dix ecus monnoye d'argent pour la premiere fois, & de châtiment plus grief en cas de recidive.

Pour animer d'ailleurs les sujets *Suedois* au travail & pour leur montrer combien cet objet est à cœur au Gouvernement, on a inséré dans nos feuilles publiques un detail de toutes les marchandises & étoffes qui se fabriquent ici, & pour l'exportation desquelles les fabricans reçoivent en argent comptant des gratifications fixes en vertu d'une ordonnance du Roi: ceux qui l'an passé ont exporté des harengs sâlés, recevront aussi à proportion des tonneaux qu'ils en auront vendus, une gratification en argent; cependant ces dernieres gratifications n'auront plus lieu à l'avenir: mais en revanche on exemptera de tous droits le sel, qui sera employé à la salaison des harengs, qui sortiront du Royaume.

Par une autre ordonnance de Sa Majesté il est interdit d'accorder desormais à ceux, qui seront fugitifs pour debtes, des sauf Conduits pour venir traiter avec leurs créanciers; mais ils doivent être bannis à perpetuité du Royaume; ceux néanmoins, qui avant d'être poursuivis par leurs creanciers feront devant la Justice cession de leurs biens, jouiront de toute sureté pour leur personne dans la maison qu'ils habiteront, à condition cependant qu'ils n'en sortiront point jusqu'à ce que la justice ait décidé, si leur banqueroute a été ou non frauduleuse.

N. 19.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 7 MARS 1767.

De ROME *le 20 Fevrier.*

Dimanche dernier le Cardinal *Boschi* a administré dans l'Eglise de St. *Silvestre* les Sacrements de Baptême & de Confirmation à un Turc âgé de 25 ans, à un Maure, qui étoit son esclave, à un Juif âgé de 29 ans. Le premier a eu pour parrein M. Gregoire *Salviati*, Commissaire Général des armes, qui l'a nommé Gregoire Jean *Salviati*, le second M. *Gallo*, Sécrétaire de la Sacrée Congrégation consistoriale, qui l'a nommé Jean Joseph *Gallo*, & le troisieme M. *Pignatelli* élû Vice-Légat de *Ferrare*, qui l'a nommé Jean François *Pignatelli*.

M. *Gallo* a été nommé lundi passé Sécrétaire du Sacré Collège, où il remplace M. *Antonelli*, qui a passé à l'emploi d'Assesseur du S. Office.

La prodigieuse quantité de Grains, qui est arrivée de différentes parties de l'*Europe* à *Civita Vecchia*, a fait donner aux boulangers la permission de debiter au public des farines & des pâtes, & lever par conséquent l'interdiction qui en avoit été faite ci devant.

Il paroît ici un Imprimé contenant un manifeste de la Nation *Corse*, en date du 27 Janvier, par lequel elle informe le public qu'elle a rejetté les propositions qui lui ont été faites, & declare qu'elle est dans dans la ferme resolution de continuer a maintenir sa liberté à tout prix & par la voye des armes.

On croit que le Duc regnant de *Würtemberg* se rendra de *Venise* ici vers la fin du Carême.

M. *Duclos*, Historiographe de *France* & Secrétaire Perpétuel de l'Académie *Françoise*, qui est ici depuis quelque tems, a eu l'honneur d'être présenté au Pape qui l'a reçu avec beaucoup de bonté & lui a fait présent d'un tres beau Chapelet garni d'une Médaille d'or.

Suivant les nouvelles de *Naples* il y a quelque tems que plusieurs Maisons de cette ville se sont écroulées & cet évenement avoit d'abord été attribué à l'abondance des pluies, mais indépendamment de cette cause, on croit qu'il s'y est joint aussi une secousse de tremblement de terre que plusieurs personnes dignes de foi assurent avoir sentie: quoi qu'il en soit, on y a fait étayer le Château Neuf, la belle Eglise des Jésuites & un grand nombre de Maisons.

Suivant celles de *Turin* on y a ressenti le 7 de ce mois, à quatre heures du matin, quelques secousses de tremblement de terre, mais elles n'ont causé aucun dommage.

De la HAYE *le 22 Fevrier.*

Le Comte de *Degenfeld-Schomberg*, Envoyé Extraordinaire & Ministre Plenipotentiaire de L. H. P. à la Cour de *Vienne* est parti d'ici avant-hier pour se rendre à sa destination.

On a transporté d'ici le 19 le Corps de feu Marquis d'*Havrincourt* Ambassadeur du Roi T. Ch. auprés de cette République pour le conduire

à

à *Havrincourt* en *Artois*, où il ſera inhumé dans le tombeau de ſes ancêtres.

De HAMBOURG *le 26 Fevrier.*

On apprend du *Grand Caire* qu'un Négociant nommé *Aley-Pechum*, natif de la *Mecque* & reſident au *Caire* depuis 30 ans, y a depuis peu établi une imprimerie dans laquelle on a déja commencé à travailler. Il s'eſt ſervi de fondeurs *Anglois* pour les caractéres, & il a fait venir auſſi d'*Angleterre* tous les Ouvriers néceſſaires à ſon établiſſement. Quoiqu'il ſoit érigé avec permiſſion du Supérieur, on doute cependant qu'il prenne une conſiſtence bien ferme.

Suivant les nouvelles de *Petersbourg* du 6 de ce mois l'Impératrice de *Ruſſie* avoit le jour de l'an décoré du Cordon de *S. André* le General en chef *Panin*, frere du Conſeiller Intime de ce nom, & le Prince *Wolkonsky*; & le froid avoit été ſi rigoureux le jour de l'Epiphanie qu'il avoit empêché S. M. I. d'aſſiſter à la proceſſion connuë ſous le nom de proceſſion du *Jourdain*: de ſorte que les Gardes & les autres Troupes n'y avoient par cette raiſon paradé que par des detachements.

Il y a eu dans cette Capitale pendant l'année derniere 4694 naiſſances & 5206 morts.

Suivant les mêmes lettres le Prince & la Princeſſe Héréditaires de *Courlande* étoient arrivés le 22 Janvier à *Petersbourg*, le 25 il y avoit eu grande Cour & le Prince Héréditaire y avoit eu l'honneur de jouer avec S. M. I.

Tout ſe préparoit au reſte à *Petersbourg* pour le voyage de *Moſcou*, le depart du Prince Impérial étoit fixé au 13 Fevrier, & l'Impératrice ſa mere devoit ſe mettre en route le 19.

De VIENNE, *le 7 Mars.*

Le R. P. l'*Enfant* de la Compagnie de JESUS a commencé Mercredi dernier à prêcher le Carême dans la Chapelle de la Cour & ſes Sermons y continueront deux fois la ſemaine, ſavoir les Mercredis & Samedis à ſix heures du ſoir.

M. *Berenger* ci-devant chargé des affaires de *France* auprès de la Cour I. & R. eſt parti d'ici le 5 de ce mois, pour ſe rendre à celle de *Naples*.

Il y aura pendant ce Carême les Dimanches, Mardis & Jeudis à quatre heures & demie du ſoir dans l'Egliſe de S. *Pierre* Sermon *Italien*, prêché par M. *Cortivo*, Chanoine de *Nona*.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Abregé de la vie des Peintres avec des reflexions ſur leurs ouvrages par M. Piles conſiderablement augmenté gr. 8. Amſterdam 1767. 1 fl. 40 k.

Recueil de lettres Héroiques 8. 1767. 30 kr.

Homelies ſur les Epitres des Dimanches & des Fêtes principales de l'année par M. Thiebant IV. Tomes. 8. Metz 1766. 6 fl. 30 kr.

N. 20.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 11 MARS 1767.

Des Frontieres *de la* Savoye, *le 20 Fevrier.*

Mardi à 6 heures du soir M. le Reſident de *France* à *Geneve* fit appeller deux Repreſentans de la Bourgeoiſie, auxquels il donna la piece ſuivante pour la remettre à leurs Concitoyens.

Extrait des Ordres du Duc de Choiſeul *à M. le Reſident.*

„ Vous pouvez faire ſavoir aux Repreſentans que la Cour vous a ſçu très mauvais gré de vous être chargé de recevoir un Ecrit des Commiſſaires dont le but principal eſt de ne rien dire en employant beaucoup de verbiage; d'avoir la témérité de s'appuyer ſans aucun fondement ſur un temoignage qui eſt auſſi faux que celui de leur conſcience, & de vouloir de plus paroître innocens, ce qui vaut autant que de nous accuſer nous-mêmes d'injuſtice: ajoutez que la Cour vous a défendu de recevoir à l'avenir la moindre choſe des mains des Commiſſaires.

Qu'en outre il ne ſuffiſoit pas de ſimples paroles ſans effet, pour qu'ils puſſent eſpérer d'appaiſer Sa Majeſté tandis qu'ils avoient excité ſa juſte indignation par la foibleſſe avec laquelle ils s'étoient laiſſés induire à participer à toutes les pratiques & aux deſſeins dangereux de quelques-uns d'entre

eux

eux; qu'auſſi longtems qu'ils continueront de perſeverer dans leur aveuglement, & de mettre leur confiance en des gens guidés par leurs paſſions & par des vuës particulieres, & qui ont eu en même tems la temerité de calomnier dans pluſieurs Ecrits ſéditieux les magnanimes intentions des Puiſſances médiatrices, S. M. ne pourra voir en eux que des complices. Ils doivent connoître eux-mêmes ce qu'ils ont à faire pour meriter que S. M. leur rende ſa bonté & ſes bonnes graces, & vous M. vous ne devez leur donner aucun Conſeil en cette affaire."

On a déja commencé à retenir au Bureau de *Lion* les lettres addreſſées aux repreſentans."

De VERSAILLES *le* 25 *Fevrier.*

Le Roi a donné au Marquis d'*Aubeterre*, Chevalier de ſes Ordres, Lieutenant Général de ſes Armées & ſon Ambaſſadeur Extraordinaire auprès du Saint-Siege, la place de Conſeiller d'Etat d'Epée, vacante par la mort du Marquis d'*Havrincourt*.

On a célébré aujourd'hui, dans l'Egliſe Royale & Paroiſſiale de *Notre-Dame* de cette Ville, un Service ſolemnel & anniverſaire pour le repos de l'ame du feu Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine* & de *Bar*. La Reine y a aſſiſté, ainſi que Madame *Adelaïde*, & Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louiſe*.

Le 22 de ce mois, le ſieur de *Breugnon*, Capitaine de Vaiſſeau, que le Roi a nommé ſon Ambaſſadeur Extraordinaire auprès du Roi de *Maroc*, a pris congé de Sa Majeſté à qui il a eu l'honneur d'être préſenté par le Duc de *Praslin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine. Il va prendre à *Breſt* le commandement du Vaiſſeau qui le tranſportera à ſa deſtination, ainſi que des Frégates qui doivent l'accompagner.

De LONDRES, *le* 20 *Fevrier.*

Vendredi dernier, le Lord *Clare* remit par ordre du Roi aux Communes un Mémoire détaillé des Négocians de la *Nouvelle-Yorck*, adreſſée à la Chambre de la part de toutes les Colonies. Ce Mémoire porte que les reſtrictions, faites au Commerce en *Amerique* par les Statuts des 4me. & 6me. années du préſent Regne, étoient ſi nombreuſes & ſi rudes, qu'elles ne pouvoient qu'entrainer ſa décadence, dont les Colonies ſeroient les premiéres à reſſentir les triſtes effets, qui enſuite réjailliroient ſur la *Grande-Bretagne*; qu'ainſi elles ſupplioient les Communes de prendre en conſidération le Commerce des Plantations; que leur Pays fourniſſant très peu de choſes propres à faire des remiſes dans ce Royaume en retour des envois qu'elles en reçoivent, elles ſont obligées de porter ailleurs leurs productions pour ſe procurer de l'argent comptant, ou des marchandiſes qui puiſſent ſuffire à ces remiſes; qu'avant les dernieres reſtrictions, elles expédioient leurs productions aux Isles, & en retiroient du ſucre, de la mêlaſſe, du coton & de l'indigo, leſquels ſervoient à faire leurs remiſes dans la *Grande-Bretagne*; qu'alors le rum & la mêlaſſe conſtituoient des branches eſſentielles de leur Commerce & les mettoient en état de trafiquer avantageuſement avec l'*Eſpagne*, le *Portugal* & l'*Italie*, ſoit en argent comptant, ou en Lettres-de-change; qu'en même tems elles pouvoient faire le Commerce de l'*Afrique*, où elles portoient beaucoup d'ouvrages fabriqués dans la *Grande-Bretagne*, & pour leſquels elles prenoient en retour de l'or, des dents d'élephans & des *Negres*, dont les derniers, vendus dans

les

les Isles, avoient procuré du comptant ou des Billets; que le rum étoit indispensablement nécessaire au trafic avec les Sauvages & avec les fabriques de la *Grande Bretagne*; que non seulement il leur revenoit de là des peaux & fourures, mais de quoi satisfaire aux retours & en accroître le revenu; que le Commerce à la Baye de *Honduras* leur étoit aussi fort avantageux, étant dirigé par des chargemens de vivres, de rum & de fabriques de la *Grande-Bretagne*, & que pendant qu'elles étoient autorisées à charger du bois de teinture pour les différens Ports de l'*Europe*, elles avoient une autre voye de remise; qu'ainsi il étoit évident qu'au moyen de ces branches de Commerce, les Colonies sont en état d'étendre leur utilité & de maintenir leur crédit avec la *Grande-Bretagne*; que si l'on considére la consommation qui s'y fait des productions des *Indes-Occidentales*, ainsi que dans l'*Irlande* & dans les Colonies du Continent de l'*Amérique*; l'accroissement rapide de ces Colonies, dont les Habitans passent actuellement le nombre de deux millions; la grande accession de Sujets par les dernieres conquêtes, sans compter les Tribus innombrables de Sauvages dans les vastes Contrées annexées à la Couronne; l'incapacité de ses Isles de fournir à de si grandes demandes, on verra que tous ces faits sont exactement vrais & incontestables. D'un autre côté, ajoute-t-on, le bois que procure le défrichement de ce territoire immense & les crûs du terroir fertile, que l'on met en valeur, fourniront des exportations, qui avec la consommation des Isles de la dépendance de la Couronne ne porteront point de proportion; que par conséquent il semble qu'il seroit de la saine politique de favoriser ces Colonies dans une exportation libre & non-restrainte de toutes ses productions, dont elles peuvent se passer, en leur accordant en même tems une ample importation de sucre, de rum & de mélasse pour fournir aux diverses branches de leur Commerce; sans quoi, celui avec la *Grande-Bretagne* ne peut que tomber en décadence, puisqu'elles seroient dans le cas d'établir chez elles des Fabriques au préjudice de celles de la Couronne.

Il fut ordonné, qu'on laisseroit ce Mémoire sur le Bureau.

Le 17. les *Seigneurs* passérent le Bil, pour *punir la desertion dans les Troupes.*

Le 18. ils passérent celui; par lequel *il est permis d'importer du* Froment, *de l'Orge & des* Légumes. Les *Communes* passièrent ce jour là le Bil, pour *permettre l'entrée libre du* Suif *& de la* Graisse. Après quoi cette Chambre en Committé sur le *Subside*, résolut d'accorder.

135917. Livres Sterling, 16. Chelins, 5. Sols, pour *subvenir aux depenses extraordinaires des Troupes de terre & autres Services jusqu'au 5. Fevrier 1767 auxquelles le Parlement n'avoit point pourvu.*

106083. Livres Sterling, 2. Chelins, 6. Sols, pour *les Pensionnaires externes de l'Hôpital de* Chelsea *pour 1767.*

Il y eut de vifs débats sur la premiére de ces Résolutions. On remit à la huitaine à continuër la délibération sur la *cherté des Grains & des autres Denrées.*

Le 19. on fit à la Chambre le Rapport des deux Résolutions, dont on vient de parler. Il y eut encore ce jour-là de vives contestations sur la premiére, qui présente un Article extraordinaire de dépense contracté dans les Colonies de l'*Amérique* pour four-

nis-

niſſemens faits aux Troupes ; dépenſe, à laquelle à l'ouverture de la dernière Guerre ces Colonies avoient coutume de ſuppléer : Il fut de nouveau propoſé de *faire de très-humbles Repréſentations au Roi à ce ſujet*, comme auſſi de *prevenir de ſemblables fardeaux à l'avenir* ; Mais enfin ces Réſolutions furent approvées.

La Goute Continuë d'empêcher le Comte de *Chatham* de pourſuivre ſa route pour revenir ici, où on l'attend avec la dernière impatience.

On aſſure que l'Amiral *Broderick* eſt déſigné pour aller prendre le commandement de l'Eſcadre de la Méditerrannée.

Les Bourgs Royaux d'*Ecoſſe*, qui s'étoient aſſemblés à Edimbourg le 30 du mois dernier, ont remis à la Chambre des Communes une Requête par laquelle ils repréſentent que la gratification de quarante chelins par tonneau, accordée par le Parlement à tous les Vaiſſeaux employés à la pêche de la baleine dans les Mers du *Groenland*, expiroit à la fin de la préſente ſeſſion du Parlement ; que le court eſpace de temps, accordé pour la continuation de cette gratification par le dernier Acte du Parlement, avoit fait tort à l'accroiſſement, de cette pêche & que ſi on ne renouvelle pas ladite gratification, il y a tout lieu de craindre qu'une branche de Commerce ſi lucrative ne dépériſſe entierement ; qu'en conſéquence la Chambre eſt ſuppliée de prendre cet objét en conſidération & de ſtatuer ce qui lui paroîtra le plus convenable à cet égard. Il a été ordonné que cette Requête ſeroit renvoyée au Comité déjà chargé d'examiner l'affaire de la pêche de la baleine.

Le 18 l'Ambaſſadeur de *Ruſſie* a eu une longue conference avec les deux Secrétaire d'Etat au Sujet de quelques depêches qu'il avoit reçues de la Cour de *Petersbourg*.

Suivant les lettres de *Charles Town* du 19 Decembre dernier la Frégate l'*Eſcorte* ayant touché la barre de la *Providence*, en a été ſi fort endommagée qu'on la croit hors d'Etat de pouvoir remettre en mer.

Les lettres de même date de *Portsmouth* dans la Nouvelle *Hamshire* portent que dans pluſieurs endroits des environs on avoit reſſenti le 13 à 6 heures 40. minutes du ſoir une violente ſecouſe de tremblement de terre accompagnée d'un bruit ſouterrein : mais qu'heureuſement elle n'avoit cauſé aucun dommage & nous apprennons par celles de *Boſton* dans la *Nouvelle-Angleterre* que les 18 & 19. du mois de Decembre on y avoit eſſuyé un terrible Orage, qui avoit fait perir pluſieurs Vaiſſeaux.

Madie *Bielby* agée de cent ſept ans eſt morte le premier de ce mois à *New-Matton* ; elle a conſervé tout ſon bon ſens jusqu'à ſon dernier moment ; elle ne s'étoit jamais ſervie de lunettes & n'avoit jamais pris de remedes Elle eſt morte ſans avoir eu la petite verole. M. *Thadée* eſt auſſi mort depuis peu à *Corck* à l'âge de 105 ans.

De la HAIE, le 25. *Fevrier*.

L'ouverture de l'Aſſemblée extraordinaire de Nos Seigneurs les Etats de cette Province s'eſt faite aujourd'hui ; & les Lettres de convocation pour leur Aſſemblée ordinaire, qui a été fixée aux 4. du mois prochain, vont être expédiées aux Villes reſpectives.

N. 20.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 11 MARS 1767.

De FLORENCE *le 28 Fevrier.*

Le 22 de ce mois leurs Alteſſes Royales après avoir été faire un tour au *Cours*, aſſiſterent à la repreſentation de l'Opera d'*Iphigenie en Tauride*, lequel fut precédé d'un prologue rélatif au jour heureux qui faiſoit reparoitre en Public Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe: La décoration en étoit ſuperbe: elle repreſentoit l'Olimpe au milieu duquel *Jupiter* étoit aſſis ſur un nuage & entouré des autres Divinités. Les paroles de ce Prologue ſont de M. *del Roſſo* & la Muſique qui a été trouvée très belle, eſt de la compoſition du Chevalier *Gluck*, qui s'eſt deja rendu celebre par differens autres ouvrages. La Sale étoit très artiſtement illuminée & le Spectacle a été à tous égards de la plus grande magnificence.

Le 24 les cent Filles dotées par M. M. les Chambellans &c. partirent vers les 10 heures de l'Hopital de *St. Paul*, après avoir reçu chacune de leurs Curés reſpectifs un anneau nuptial. Elles étoient toutes vêtues uniformement & avoient eu des Dames qui s'étoient chargées du ſoin de les habiller. Dans le même tems le cent hommes qui leur étoient deſtinés pour maris, ſe mirent en chemin des Cloîtres de *S. Maria Novella*. Ils étoient auſſi uniformement vêtus, & tous s'étant raſſemblés ſur la grande place, les Epouſes précédées des Trompettes de la ville & de pluſieurs Cavaliers & Dames marcherent quatre à quatre ſuivies de leurs futurs Epoux marchans dans le même ordre, vers l'Egliſe metropolitaine. Madame Victoire *Carducci*, Dame d'honneur faiſant les fonctions de Madame l'Archiducheſſe, s'y étant renduë vers les 11 heures, notre Archevêque y celébra la meſſe, après laquelle il donna aux cent Couples la benédiction nuptiale & entonna enſuite le *Te Deum*, qui fut chanté par la muſique.

On ſortit alors de l'Egliſe dans l'ordre ſuivant:

Après la muſique & les gens de livrée marchoit Madame *Carducci*; le Comte *Pandolfini*, Chambellan lui donnoit la main & elle avoit à ſa droite une des nouvelles Epouſes Elle étoit immediatement ſuivie des autres Dames, qui chacune marcholent entre deux de ces Epouſes, leurs maris ſuivoient & enfin pluſieurs Chambellans & autres Cavaliers, un Caroſſe de la Cour attelé de 6 chevaux & un autre de même appartenant au Comte de *Roſenberg* fermoient la marche avec pluſieurs autres caroſſes.

On traverſa ainſi au milieu d'une foule immenſe de peuple les ruës qui aboutiſſent au vieux palais. On y avoit préparé dans le grand Salon, un repas pour les nouveaux mariés que Leurs Alteſſes Royales honorerent de leur preſence. Il y avoit dans ce Salon trois orcheſtres & après le repas on remit aux Epouſes la dot, qui leur étoit deſtinée dans une bourſe, ſur laquelle étoient écrits ces mots: *Dives & Pauper obviaverunt ſibi.*

Le ſoir il y eut dans le même Salon, qui étoit illuminé par plus de deux mille bougies, un bal ſuperbe. On avoit de même illuminé pluſieurs autres Sales, où étoient des rafraichiſſements les plus exquis, & le bal commen-

mença vers les six heures & demie. La foule de masques y fut immense, & Leurs Altesses Royales honorerent encore de leur présence cette Fête, qui dura jusqu'à 5 heures du matin.

Le Marquis de *Paolucci*, Envoyé du Séréniſſime Duc de *Modene* pour complimenter Mgr. l'Archiduc Grand Duc & Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe eſt arrivé le 25 en cette ville, où il eſt auſſi arrivé depuis quelques jours quantité d'Etrangers de diſtinction.

De Livourne *le 25 Fevrier.*

Les Bâtiments arrivés depuis l'ordinaire dernier en ce Port ſont au nombre de 42, parmi leſquels on en compte pluſieurs ayant à bord 26700 ſacs de grain.

De Genes *le 21 Fevrier.*

Le Prince Héréditaire de *Brunswick* arriva ici hier matin de *Turin* : S. A. S. fut ſaluée à ſon arrivée du canon de 3 Vaiſſeaux *Anglois* & *Hollandois*, qui étoient dans ce port & après midi elle fut complimentée de la part du Séréniſſime Gouvernement par quatre Nobles Deputés à cet effet.

Il nous eſt arrivé ces jours derniers 12 Navires de différentes Nations chargés de grain & d'autres marchandiſes entre leſquels eſt un Vaiſſeau *Hollandois* venant de *Naples* & de *Livourne*.

Suivant les avis que nous recevons de *France*, la marine de cette Puiſſance eſt aujourd'hui plus forte qu'elle ne l'étoit avant la derniere guerre.

De Paris *le 27 Fevrier.*

La Société Royale d'Agriculture dela Généralité de *Paris* ayant propoſé pluſieurs Prix aux Cultivateurs qui feroient produire ſur cinq arpens de terre la plus grande quantité de bled poſſible ſans employer de moyens diſpendieux, le ſieur *Charlemagne*, Laboureur à *Bobigny*, a rempli à tous égards les vues de la Société; en conſéquence, elle lui a adjugé un des prix propoſés, qui conſiſte en une Medaille d'or de ſix cens livres & l'a admis au nombre de ſes Membres. La Société ſe propoſe de faire imprimer inceſſamment la méthode de ce Laboureur & les procès-verbaux qui ont été dreſſés en conſéquence, afin que les Cultivateurs puiſſent être à portée d'eſſayer cette méthode ſur des terres de même nature.

Nicolas de *Bouillé*, ancien Doyen des Comtes de *Lyon*, ancien Maître de l'Oratoire du Roi & ci-devant ſon Premier Aumônier, Conſeiller d'Etat Ordinaire de Sa Majeſté, Evêque d'*Autun* & Abbé Commendataire des Abbayes Royales de *Saint-Nicolas* les-*Angers* & d'*Hauvilliers*, Diocèſe de *Reims*, Ordre de Saint *Benoît*, eſt mort ici, le 22 de ce mois, âgé de ſoixante-quatre ans.

De Coppenhague *le 27 Fevrier.*

Il y eut hier *gratis* un Bal masqué au Theatre de la Cour pour lequel on avoit diſtribué 1000 Billets. Leurs Majeſtés & Leurs Alteſſes Royales l'ont honoré de leur préſence.

Le Vaiſſeau de la Compagnie Aſiatique le *Riche Soubait* eſt à la rade de *Fladſtrand* & l'on en a transporté à terre l'argent comptant qu'il avoit à bord. Le Vaiſſeaux le *Chateau* de *Friedensbourg* a paſſé heureuſement le detroit de *Sumatra* le 27 Juin dernier & le Vaiſſeau la *Reine Sophie Magdelaine* eſt de même arrivé heureuſement à *Cadix* le 12 Janvier dernier.

N. 21.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 14 MARS 1767.

De PARIS, *le 2 Mars.*

Sur le récit que Mr. le Premier Président fit Mercredi dernier du mécontentement du Roi au sujet de l'Arrêt du 13 du mois, dernier il fut arrêté qu'on nommeroit des Commissaires pour rédiger les Romontrances projettées, même rélativement au dire du Seigneur Roi & à l'Arrêt de son Conseil du 14. Le lendemain les Commissaires ayant rendu compte de leur travail, les Gens du Roi furent chargés de savoir quand S. M. voudroit recevoir la Députation de son Parlement; & par un Arrêté séparé il est dit, que la Cour persiste dans le contenu en son Arrêt pu 13.

Le Soixante quatorzieme tirage de la loterie de l'hôtel de Ville s'est fait le 25 du mois dernier en la maniere accoutumée. Le lot de cinquante mille livres est echeu au numero 24036 celui de vingt mille livres au numero 29043 & les deux de dix mille livres aux numeros 21512 & 27895.

Le 23 du mois dernier jour anniversaire de la mort du Roi de *Pologne* Duc de *Lorraine* & de *Bar* le Chapitre de l'Eglise Primatiale de *Nancy* a celebré un Service solemnel pour le repos de l'ame de ce Prince. Le Cardinal de *Choiseul*, Primat de cette Eglise, a officié potificalement à cette cérémonie, à laquelle ont assisté la Cour Souveraine, la Chambre des Comptes & les autres jurisdictions, ainsi que le

Re-

Regiment du Roi Infanterie & les differens Ordres & Corps de la Ville.

L'Academie Royale des Sciences & Baux Arts, établie à *Pau*, ayant reservé les Prix qu'elle avoit à distribuer cette année, en donnera trois en 1768; le premier, qui sera double, à une Ouvrage en prose sur ce sujet: *Précis Historique des Troubles de la Religion en Béarn dans le seizieme siegle.* Le second, à une Ode ou Poëme au choix des Auteurs sur les plaisirs de de l'esprit, & le troisieme à un second Ouvrage de prose qui aura pour sujet: l'*Eloge de Pierre de Montesquieu d' Artagnam, Marechal de France.*

Plusieurs Ouvrages, destinés à concourir au Prix proposé par la Faculté de Médecine sur un point relatif à l'Hiffoire de la Médecine avant Hypograte, ayant été adressés par la Poste, sans que le port en fût affranchi, au sieur *Boyer*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Médecin Ordinaire de Sa Majesté & ancien Doyen de la Faculté de Médecine de *Paris*, il avertit les Auteurs que leurs paquets resteront à la Poste jusqu'à ce qu'ils les aient affranchis; &, afin de leur donner le temps de remplir cette Condition, le terme des envois, qui avoit été fixé au 1. Mars prochain, sera prolongé jusqu'au 31. Mai suivant.

De LONDRES, *le 24 & 27 Fevrier.*

Sur la resolution prise le 18 d'accorder 315917 livres Sterling pour depenses extraordinaires des Troupes dans les Colonies d'*Amerique*, il fut proposé le lendemain 19 dans la Chambre des Communes de presenter au Roi une addresse pour marquer à Sa Majesté la peine que ressent cette Chambre des depenses considerables & inusitées qu'elle observe avoir nouvellement chargé ce Pays-ci pour des Services non autorisés par le Parlement, tandis qu'avant la derniere guerre elles avoient toujours éte supportées par les Colonies & pour representer en même tems à S. M. qu'il est indispensablement necessaire de restreindre exactement les depenses illimitées pour des extraordinaires en *Amerique*, avec cela de plus que comme il en a été fait une de cette nature par l'entretien d'un nombre considerable de Troupes dans les Ports exterieurs de l'*Amerique Septentrionale*, on proposoit aussi de soumettre au jugement & à la Sageffe de S. M. s'il ne seroit pas convenable de repartir la plus grande partie de ces Troupes de maniere à diminuer les fraix qu'elles occasionnent & à les rendre à tous égards plus utiles à son Service.

Ces propositions occasionnerent quelques debats: mais la Negative l'emporta enfin.

Le 20 les Pairs firent seconde lecture du Bill concernant l'importation de suif & de graisse, les Communes s'occuperent de quelques Bills particuliers elles; renvoyerent au 6 Mars prochain l'examen des Mémoires & Papiers rélatifs à la Compagnie des *Indes*, & arrêterent au Lundi suivant l'Affaire du Subside. Le même jour, on rémit à la Chambre une Liste de toutes les Dettes publiques au 5 Janvier de cette année, lequel fut laissé sur le Bureau pour l'inspection des Membres.

Le 23, les Pairs en Commité approuverent le Bill de l'importation de suif & de graise, & les Communes renvoierent de nouveau au 25 l'Affaire du Subside & celle des moyens de le lever.

Il ne se passe point de jour qu'il ne parte un ou deux Couriers, chargés, de remettre au Comte de *Chatam* toutes les Dépêches que la Cour reçoit du dehors, & des résolutions qui se prennent en Conseil sur les Affaires générales. Quoique ce Ministre donne son avis sur les unes & les autres; cependant sa présence est si nécessaire à la Cour & en Parlement, qu'il doit être incessament transporté ici sur une litiere, qui ira le prendre a *Marlborough*, où il est actuellement retenu & où le platfond de la Chambre qu'il occupoit, s'est enfoncé tout à coup le 17 de ce mois, sans causer néanmoins aucun mal à personne,

Mr.

Mr. David *Hume*, ci-devant Secretaire d'Ambassade auprès de la Cour de *Versailles*, vient d'être nommé Sous-Secretaire d'Etat, subordonné au Général *Conway*.

Le 24 les *Seigneurs* lurent pour la troisiéme fois & passérent le Bil, pour *tolerer l'importation du Suif & de la Graisse*. Les *Communes* renvoyèrent à la quinzaine l'examen du Bil, pour *mieux regler la distribution des Effets des Banqueroutes*.

Le 25. les *Seigneurs* firent la premiére lecture du Bil pour *subordiner les Troupes de Marine étant sur terre*. Les *Communes* suspendirent l'appel de leur Chambre pour quinze jours. L'examen du *prix excessif du Blé & des Denrées de toutes espéces* fut renvoïé au Lundi suivant, & l'affaire du *Subside* & celle des *moïens de le lever* à aujourd'hui.

Le 26 les deux Chambres ne travaillèrent qu'à des affaires particuliéres.

Aujourd'hui, le Roi s'est rendu à la Chambre des *Seigneurs*; &, y ayant mandé les *Communes*, Sa Majesté a donné son consentement Royal aux Bils suivans:

Acte pour tolerer l'entrée du Froment, *de l'*Orge, *& des* Légumes *venant d'aucuns Ports de l'*Europe.

Acte, pour permettre l'importation du Suif *& de la* Graisse.

Acte pour punir la desertion dans les Troupes; & à divers autres Bils publics & particuliers.

Le Lord *Barrington*, Sécrétaire de la Guerre, a rendu un ordre du Roi, suivant lequel tous les Officiers des Régimens sur l'Etablissement *Britannique*, dont les Corps sont en garnison hors du Royaume, & dont les Brevets sont datés avant le 1 Octobre dernier, doivent partir dans l'espace d'un mois, à compter du 24 du courant, pour rejoindre leurs Corps; à moins que, pour des raisons valables, ils n'obtiennent la permission d'en être absens pour des termes limités.

La Flotte qu'on a équipée à *Plymouth* & *Portsmouth* est prête à mettre à la voile. Elle est composée de 20 Vaisseaux de ligne; de 4 Fregates, de 2 Galiottes à bombes, de plusieurs chaloupes & d'un Vaisseau d'Hopital: elle a bord un nombre assez considerable de Troupes de munitions de guerre, & de tout ce qui est necessaire à faire des sieges. On travaille de plus sans relache à la Tour à la grosse artillerie destinée pour les Côtes d'*Afrique* & pour garnir les nouveaux ouvrages qu'on y a construits. On se procure aussi une grande quantité de poudre & de boulets pour les garnisons de *Gibraltar* & de *Port-Mahon* & deux Regiments ont ordre de se tenir prêts à s'embarquer pour ces deux dernieres places.

L'Assemblée de la Compagnie des *Indes*, qui avoit été indiquée au 26 de ce mois aux instances de Mrs. *Barrington Buggin*, *Guillaume Blak*, *Richard Crebb*, *Jean Durant*, *Charles Faulks*, *Jean Hyde*, *Andre Moffatt*, *J. Raymond* & *George Wilson*, n'a pas eu lieu. Ces 9 Intéressés ont réquis la Compagnie de supprimer l'ordre pour cet effet, sur ce qu'on leur avoit donné les éclaircissemens, qu'ils souhaitoient, au sujet de l'état des affaires de la Compagnie: d'ailleurs tous les autres Intéressés étoient unanimement d'avis, qu'on ne devoit point convoquer d'Assemblée générale, que le Parlement n'eût décidé l'affaire de la Compagnie.

Il nous arrive chaque jour des *Pays* étrangers & d'*Amerique* des Bâtiments chargés de grain: cependant la disette continuë encore dans les Provinces & l'on a trouvé dans le Comté de *Warwick* & les environs plusieurs lettres anonimes repandues en différens endroits & tendantes à faire soulever le peuple afin de se procurer des subsistances à un prix modique.

L'esprit de mécontentement & d'indépendance, qui a causé de si grands troubles dans nos Colonies de l'*Amérique*, à l'occasion de l'Acte du Timbre

bre, paroît n'être pas encore entierement appaisé. Il s'est élevé dans quelques Provinces de ce Continent de nouvelles difficultés qui pourroient bien avoir des suites fâcheuses. Le Parlement, dans sa derniere session, a fait un Bill suivant lequel les troupes du Roi envoyées dans les Colonies de l'*Amérique*, doivent y être logées dans chaque Ville & pourvues de bois, de chandelle, de sel, de vinaigre, de cidre & de bierre. En conséquence de ce Bill, l'Assemblée Provinciale de la *Nouvelle-Yorck* en a passé un par lequel il a été arrêté qu'on construiroit des casernes pour les troupes du Roi & qu'on leur fourniroit du bois de chauffage, des chandelles, des lits & ustensiles de cuisine; mais les articles du sel, du vinaigre, du cidre & de la bierre n'y étoient pas compris, sous prétexte qu'on en fournit pas aux troupes logées dans les casernes en Europe. Le Gouverneur de la *Nouvelle-Yorck* ayant envoyé ce Bill au Comte de *Shelburne*, Secrétaire d'Etat au Département du Sud, ce Ministre lui a répondu que la volonté du Roi étoit que la Colonie se conformât exactement à la décision du Parlement, sans alléguer les usages établis dans les autres Pays de la domination de Sa Majesté & auxquels la Législation avoit droit de déroger quand il lui plaisoit. Le Gouverneur, ayant communiqué la lettre du Ministre à l'Assemblée Générale, elle a ordonné que le Message seroit renvoyé à la considération du Comité &, après qu'il eut été examiné, elle envoya, le 15 Décembre, au Gouverneur une Adresse par laquelle elle représente qu'elle ne peut souscrire à ce qu'on lui demande sans manquer à ce qu'elle doit aux Sujets de Sa Majesté dans cette Colonie; que ses Membres ayant été élus afin de pourvoir au maintien du Gouvernement de Sa Majesté dans la même Colonie, ils se rendroient indignes de cette confiance en chargeant le Peuple de fardaux au-dessus de ses forces; que la Colonie, en se soumettant à loger deux bataillons & une Compagnie de l'Artillerie, s'est imposée une charge beaucoup plus forte que n'en supporte, pour ce service, aucun des Gouvernemens voisins; que par l'Acte du Parlement il paroît que l'intention de la Législation est de ne pourvoir au logement des troupes qu'à leur passage, tandis que, suivant le sens que l'on donne ici à cette Loi, on demande que toutes les troupes, quel que soit leur nombre & en quelque tems qu'elles entrent dans cette Colonie, y soient logées pendant une année entiere, obligation que les Membres de l'Assemblée Générale ne peuvent donner à personne le pouvoir d'imposer à leurs Constituans; que dans la confiance où sont lesdits Membres que leurs représentations sont justes, ils les soumettent au Jugement du Gouverneur en le priant de représenter à Sa Majesté que leur conduite est entierement fondée sur l'idée exacte qu'ils se sont formée de leur devoir. Le Gouverneur a répondu à cette Adresse que c'étoit avec la plus grande peine qu'il trouvoit les sentimens de l'Assemblée Générale si différens des siens, relativement à cet objet & qu'il enverroit, par la premiere occasion, ladite Adresse au Secrétaire d'Etat pour être mise sous les yeux de Sa Majesté.

Le Vaisseau la *Victoire* de 110 canons ayant à bord 1300 hommes, parmi lesquels beaucoup de Gens de consideration & monté par l'Amiral *Balchin* avoit fait naufrage en 1744. L'année suivante on trouva le Gouvernail de ce Vaisseau qui flottoit sur la mer, depuis ce tems on n'en avoit plus entendu parler: mais on a depuis peu decouvert qu'il étoit peri près de l'Isle de *Garnesey*, où on le decouvre entre des Rochers, lorsque la mer est basse. On travaille donc dans cette Isle à une machine au moyen de laquelle douze hommes pourront plonger dans la mer & travailler à retirer de ce vaisseau tout ce qui pourra s'y trouver encore.

N. 21.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 14 MARS 1767.

De ROME *le 27 Fevrier.*

Le Cardinal *Galli*, qui a été à toute extrêmité, eſt maintenant convaleſcent, & ſon Eminence à commencé à ſe lever.

Le Prince de *Mecklenbourg* eſt parti d'ici jeudi matin pour *Veniſe*; M. *Erizzo*, Ambaſſadeur de cette République auprès du S. *Siége* a été élevé à la dignitê de Procurateur de S. *Marc*.

M. *Quaranta Gonadini* avoit été nommé pour remplacer ici le defunt Ambaſſadeur de *Bologne* : mais ſuivant les lettres de cette ville, il refuſe cet emploi, & s'il perſiſte dans ſon refus, on nommera pour le remplir M. *Quaranta Muzio Spada*.

On mande de *Naples*, qu'à en juger par les bruits ſouterrains, qui ſe font entendre, le *Veſuve* paroît menacer de quelque éruption.

De BRUXELLES, *le 2 Mars.*

Leurs Alteſſes Royales aſſiſtèrent, Vendredi au ſoir, dans la maiſon du *Roi*, au Concert des Nobles, qui commença par une Cantate analogue à la convaleſcence du Prince notre Gouverneur-Général. Le lendemain, elles dinèrent chez le Feld-Marêchal Duc d'*Arenberg*, avec la principale Nobleſſe. Hier, le Nonce du *Pape* en cette Cour eut auſſi l'honneur de leur donner à diner.

De la HAIE, le *1 Mars*

Hier, jour anniverſaire de la Naiſſance de la Princeſſe de *Naſſau-Weilbourg*, S. A. S. reçut les Complimens des Membres du Gouvernement, des Miniſtres Etrangers & d'autres Perſonnes de diſtinction. Demain, le Prince *Stadhouder* donnera à cette occaſion au Palais de la *Vieille-Cour* un grand Souper, ſuivi d'un Bal.

De COPPENHAGUE *le 27 Fevrier.*

Sa Majeſté voulant étendre le commerce dans ſon Royaume, & conſultant l'avantage des Manufactures & Fabriques qui y ſont établies, a rendu une Ordonnance, en date du 13 de ce mois, par laquelle elle fixe à l'avenir à 4 pour cent les interêts de l'argent qui a cours dans ſes Royaumes de *Dannemarck* & de *Norwège*, & elle défend à tous ſes ſujets de prêter à un intérêt plus fort.

La Banque Royale a en même tems déclaré par ordre du Roy a ſes actionnaires, qu'à commencer le 11 Mars prochain, leur actions ne rapporteront plus que 4 pour cent, & que ceux d'entr'eux qui ne ſouſcriront

pas

pas à cet intérêt, feront rembourſés à raiſon de 400 rixdalers par chaque action.

On a appris que M. *Niebuhr* en viſitant *Jéruſalem*, *Damas*, *Seyde*, *Tripoli* & *Catakia*, a determiné, par des Obſervations Aſtronomiques, la poſition d'une partie des côtes de la *Syrie*, ce qui n'avoit point encore été fait.

De HAMBOURG *le 3 Mars.*

Le Baron d'*Eſſen*, Chambellan du Roi de *Suede* eſt arrivé ici de *Suede* le 27 du mois dernier & il eſt parti hier pour ſe rendre à *Stralſund* & aſſiſter en qualité de quatrieme Commiſſaire de S. M. *Suédoiſe* à la Commiſſion que ce Monarque à établie en *Pomeranie*. Les trois autres Commiſſaires ſont M. M. le Préſident Baron de *Schwerin*, le Grand Maréchal Comte de *Putlus*, & le Colonel de *Blixen*.

Un Edit du Roi de *Suede* du 22 Novembre dernier a établi une augmentation d'un ſol d'argent par once ſur le port des lettres & ordonné que celui des lettres qui arriveront des Pays étrangers fut payé à *Stockholm* en monnoie eſpece. Cette nouvelle taxe, qui triple le prix ordinaire des différens ports, a commencé le 16 du mois dernier.

Sur les inconveniens provenant de l'introduction des bêtes à cornes venant des Pays Etrangers dans l'Electorat de *Hanovre* le Roi Electeur a donné en date du 14 du mois dernier un Edit fort ample par lequel il eſt defendu à toutes perſonnes d'en conduire hors du Pays ou même d'un diſtrict à l'autre ſous pretexte d'engrais, & de les y ramener enſuite; & d'en introduire d'aucune eſpece dans l'Electorat (quand ce ne ſeroit que pour le traverſer) venant d'au de là de l'*Elbe* & du *Bas-Weſer* & ce pendant l'eſpace d'un année, permettant néanmoins d'en tirer de la *Heſſe*, des Etats de *Brunſwick*, de l'Eveché de *Hildesheim* & du Comté de *Schaumbourg*, pourvu qu'ils ſoient certifiés ſains; qu'ils ne ſoient point achettés pour en faire commerce au dehors & qu'ils ſoient deſtinés pour le ſeul uſage des Sujets.

Cet Edit contient en même tems pluſieurs articles concernant les precautions à prendre aux foires & marchés &c.

La nommée Marguerite *Bänck* eſt morte ici le 24 du mois dernier à l'âge de 112 ans étant née à *Lunebourg* l'an 1655. Elle s'étoit mariée la premiere fois en 1679. La ſeconde en 1695, & la troiſieme en 1712. Les Enfans de ſon premier mariage ſont morts: elle a eu du ſecond deux filles, qui ſont encore en vie, & dont elle a eu vingt petits fils ou filles & autant d'arriere petits fils.

De VIENNE, *le 14 Mars.*

S. M. l'Empereur a donné hier avec les cérémonies accoûtumées l'inveſtiture de la Principauté de *Corwey* au Prince Abbé de ce nom qui a été repreſenté par le Baron de *Beroldigen* chanoine de la Cathedrale de *Spire* nommé ſon Plenipotentiaire pour cet acte.

Le Regiment de S. A. R. Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc Cuiraſſiers a été donné au Comte de *Noſtitz*, Général-Major.

Celui de S. A. R. Monſeigneur l'Archiduc *Ferdinand*, Infanterie *Hongroiſe* au Général Major Baron de *Koch*.

Et celui de S. A. R. Monſeigneur l'Archiduc *Maximilien* au Baron de *Laſgaluer* General Major.

Ces Regiments conſerveront cependant comme auparavant leur rang & leurs Armes & continueront de porter le nom de leurs Alteſſes Royales.

N. 22.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 18 MARS 1767.

De MADRID *le 17 Février.*

Le Roi vient de nommer à quelques emplois vacans dans le Régiment des Gardes *Eſpagnoles*, Infanterie, & dans le Régiment fixe de *Ceuta*.

Sa Majeſté a nommé à la place d'Intendant de *Salamanque*, vacante par la mort du Marquis de *Villaitre*, Don Joſeph *Firmat*, Intendant de la Province de *Palencia*, qui réſidera, ainſi que ſon Prédéceſſeur à *Ciudad-Rodrigo*.

Dom Lucas *Rodriguez Perez*, Chanoine de l'Egliſe Cathédrale d'*Almeria* a obtenu du Roi la place d'Archiprêtre de la même Egliſe.

De GENES *le 21 Fevrier.*

Samedi dernier le Prince héréditaire de *Brunſwick* aſſiſta à un concert ſuperbe qui lui fut donné au Palais du Duc de *Turſi*, lequel étoit illuminé : le lendemain Mr. de *Spinola* l'un des quatre Deputés du Gouvernement donna un ſplendide repas à S. A. S., qui le mardi ſuivant fut de même traitée ſplendidement par le Miniſtre du Roi T. C. ce Prince qui a vû depuis les palais les plus rares de cettte ville, & a fait le tour des remparts neufs, ſe diſpoſe à partir pour *Toulon* à bord d'un vaiſſeau de Guerre *Anglois*.

Il nous eſt arrrivé depuis peu ſept Bâtiments de diverſes nations chargés de marchandiſes & de grains & au nombre

bre desquels est un vaisseau de guerre *Anglois* venant de *Cadix*.

De VERSAILLES *le 4 Mars.*

Le Roi vient d'accorder à l'Evêque de *Senlis*, son premier Aumônier, la place de Conseiller d'Etat Ecclésiastique, vacante par la mort de l'Evêque d'*Autun*.

Le Chevalier de *Saint-Priest*, Ministre Plénipotentiaire du Roi auprès de Sa Majesté *Très Fidele*, est arrivé dernierement de *Lisbonne* en cette Cour, en conséquence d'un congé qu'il a obtenu de Sa Majesté. Il a eu l'honneur d'être présenté au Roi, le 28 du mois dernier, par le Duc de *Choiseul*, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le Département des Affaires Etrangeres, & ensuite à la Reine & à la Famille Royale.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 27 Fevrier.*

On dit que le Général *Monckton* va retourner dans l'*Amerique Septentrionale* en qualité de Gouverneur des Provinces de la *Nouvelle Yorck* & de *Quebeck*, & qu'il sera nommé en même tems Commandant en chef les Troupes du Roi, dans tout ce Continent.

On pretend aussi que les fréquentes conférences, qui se tiennent avec l'Envoyé de *Maroc*, ont pour objet l'acquisition de l'Isle de *Fedale* qui est sur le point de se faire pour notre Couronne.

Il n'y a pas d'apparence que le Comte de *Chatam* revienne de sitôt en cette Ville, il est toujours à *Malborough*, d'où il ne peut pas même être transporté en litiere par la violence de la goute qui le tourmente. Le 24 de ce mois on lui a encore depêché un Courier & le Gouvernement paroit dans la plus grande impatience de le revoir.

Suivant les nouvelles des *Indes* l'Ouragan du 13 Août dernier y a causé des dommages inexprimables. Il y a eu 6 Egliſes détruites, & 4 dont le comble s'est enfoncé; 57 *Blancs* tués, 150 noïes, & 53 blessés; 148 *Nègres* tués, & 416 blessés; 709 Maisons détruites, 705 dont les toits ont été emportés; 1900 Laboratoires, Magasins, &c. 95 Moulins, & 9751 Logemens de *Nègres* renversés, 62323 Pains & 60 Barrils de Sucre perdus: 69 Senauts, Brigantins, Chaloupes, &c. poussés à terre & brisés; 28 Barques & 27 Canots détruits.

Nous apprenons de *Grenade*, que la secouse de tremblement de terre qu'on y avoit ressentie le 21 Octobre dernier, avoit été si violente à la *Trinidade*, que la surface de cette Isle en avoit été totalement changée, les plus grandes Montagnes s'étant affaissées, & se trouvant aujourd'hui de niveau avec les Plaines.

Le Comte de *Welderen*, Envoyé Extraordinaire des Etats-Généraux des *Provinces-Unies*, eut hier & avanthier des Conférences avec le Général *Conway*, Secrétaire d'Etat.

Le Comte de *Strathmore* vient d'épouser Miss *Bowes* de *Durham*, qui jouit actuellement d'un million quarante mille livres sterl. (plus de vingt-trois millions de *France*), & qui a, outre cela, des espérances très considérables.

On a reçu, par les dernieres nouvelles de l'*Amérique*, les détails suivans. Le 23 Novembre dernier, il s'éleva à *Pensacola* un ouragan terrible, qui renversa plusieurs maisons & enleva les toits d'un grand nombre d'autres. Il y avoit dans la Baye environ douze Navires; deux furent jettés sur la côte, & l'un de ceux-ci périt avec tout l'équipage, excepté trois personnes. Un autre Bâtiment coula à fond sur ses ancres. Une Chaloupe de guerre, qui croisoit à environ douze lieues du Port, fut obligée de couper ses mâts & se vit dans le plus grand danger de périr, ayant quatre pieds & demi d'eau dans sa cale.

Ex-

Extrait d'une Lettre de Charles-Town, dans la Caroline-Méridionale, du 19 Décembre 1766.

Un Particulier, venu d'*Angleterre* il y a quelque temps, s'eſt rendu dans le Pays des *Chéraquis* pour examiner s'il ne ſeroit pas poſſible de civiliſer cette Nation en donnant quelques ſoins à l'éducation de leurs enfans. Les *Indiens* d'en-deçà les montagnes, qui ont plus de notions de nos mœurs que n'en ont ceux qui habitent derriere ces montagnes, ayant paru gouter ce projet, ce Particulier a établi une Ecole près du Fort *Saint-George*, à la recommendation & ſous la protection du ſieur George *Price*, Commandant de ce Fort. Les *Indiens* y ont déjà envoyé cinq ou ſix de leurs enfans qui y ont fait dans la lecture & dans l'écriture de plus grands progrés qu'on n'auroit dû l'eſpérer de la légereté naturelle de cette Nation.

Un des Miſſionnaires, envoyés dans l'*Amérique Septentrionale* par la ſociété qui s'eſt formée en *Angleterre* pour la propagation du Chriſtianiſme, a donné une preuve de zele bien extraordinaire. Ce Miſſionaire s'eſt rendu chez les *Eſquimaux*, une des Nations les plus ſauvages de toute l'*Amérique*, pour y enſeigner les principes de la Religion Chrétienne; &, dans la vuë de ſe rendre familiere la Langue de ce Peuple, de bien connoître ſon caractere & ſes mœurs & de s'attirer ſa confiance, il a pris le parti d'épouſer la veuve d'un de ces Sauvages, laquelle avoit deux enfans.

De la HAIE, le 1 *Mars.*

Le Feſtin & le Bal, que le Prince *Stadhouder* donna Lundi dernier à la *Vieille-Cour* à l'occaſion de l'Anniverſaire de la Naiſſance de Madame la Princeſſe de *Naſſau-Weilbourg*, furent fort nombreux & brillans. Le Deſſert, que l'on y ſervit, étoit d'une beauté extraordinaire & d'un nouveau goût à la mode *Chinoiſe*. Le Prince *Stadhouder* & la Marquiſe del *Puente Fuerte*, Epouſe du Miniſtre d'*Eſpagne*; le Chevalier *Yorcke*, Ambaſſadeur du Roi de la *Grande-Bretagne* & Madame la Princeſſe de *Naſſau Weilbourg* ouvrirent le Bal, qui dura fort avant dans la nuit.

Il eſt arrivé ici des Deputés des Etats de *Gueldre*, qui avec ceux de la Province d'*Utrecht* ont eu cette Semaine une conference avec des Deputés de l'Aſſemblée des Etats Généraux.

Le ſieur *Desrivaux*, Premier Secrétaire du feu Marquis d'*Havrincour*, a été chargé par ſa Cour, des affaires de Sa Majeſté *Très-Chretienne* auprès de leurs Hautes Puiſſances, jusqu'à l'arrivée d'un nouvel Ambaſſadeur.

De STOCKHOLM *le 20 Fevrier.*

Il ſort chaque jour de la preſſe des ordonnances concernant l'Economie: il en a paru une entre autres le 8 Fevrier, ſignée par le Roi le 20 Novembre de l'an dernier, laquelle ſur la repreſentation de la derniere Aſſemblée des Etats permet à l'Etat des Payſans de vendre dans le Royaume les crûs du Pays exempts de Sceau: cette ordonnance s'exprime ainſi; Nous ayant été très humblement remontré que ſi l'on accordoit au Payſan la liberté genrale de vendre en tout tems ſes denrées, provenantes de l'agriculture, laquelle liberté le dit Etat des Payſans avoit demandée, dans pluſieurs Dietes, ſous le nom d'exemption de droits de Sceau, il en reſulteroit un avantage conſiderable pour l'agriculture, & une augmentation de population ainſi que des choſes neceſſaires a la vie: Nous avons bien voulu accorder & faire publier qu'ils pourront conduire leurs denrées a tous les marchés du Royaume & les y vendre exemptes de droit de Sceau.

La Couronne a negocié avec la Republique de *Genes* un emprunt de 800000 florins de Banque à 5 pour 100 d'Interêt, leſquels ſerviront à rembourſer des Capitaux pris ci devant à un Interêt plus haut.

Le Comte de *Tronſtycht*, Sénateur s'eſt demis par rapport à l'état chan-

ce-

celant de sa santé, de l'emploi de Gouverneur des Princes *Charles* & *Frédéric-Adolphe*, second & troisième Fils du Roi: Le Comte de *Posse*, Colonel & Chevalier, le remplace auprès du premier de ces Princes, & le Sénateur Baron de *Ribbing* auprès du second.

Le Prince *Charles*, second Fils du Roi, fera cette année un tour dans les différentes Provinces de ce Roïaume, pour se mettre au fait des Côtes, des Ports, & de tout ce qui concerne la Marine & les connoissances que doit acquérir S. A. R. en qualité de Grand Amiral. L'Hôtel, ci-devant possédé par le Comte de *Tessin*, a été donné à ce Prince, pour l'occuper lui-même, ou en disposer sa vie durant, cet Hôtel étant ensuite reversible à la Couronne.

De HAMBOURG *le 7 Mars.*

Le Chevalier *Simolin*, Conseiller d'Etat & Ministre de *Russie* à *Mittau*, a remis au Duc de *Biren* une Déclaration de l'Impératrice de *Russie*, par laquelle S. M. I. exhorte ce Duc à oublier la conduite de ceux des Nobles de *Courlande* qui lui ont été contraires. Ce Ministre a remis en même tems aux Nobles de ce Duché une autre Déclaration conçue de la maniere suivante.

„ Comme la partie de la Noblesse & des Etats, qui jusqu'à présent, n'avoit pas encore rendu hommage à son Duc légitime, vient de s'acquitter de ce devoir, conformément à la Déclaration de l'Impératrice de Toutes les *Russies*, & a donné, par cette démarche, une marque certaine de son attachement respectueux à sa Personne sacrée, Sa Majesté Impériale, voulant témoigner la satisfaction qu'Elle a de cette conduite & agir en même tems d'après le principe invariable qu'Elle s'est fait de concourir au repos stable & au bien-être intérieur d'un Etat si voisin de son Empire, a bien voulu faire déclarer par M. *Simolin*, Conseiller d'Etat Actuel, Chevalier & Ministre accrédité de Sa Majesté Impériale en *Courlande*, qu'Elle veut bien oublier pour jamais tout ce que lesdits Nobles qui, par le serment d'hommage se sont réunis à tout le Corps, ont fait, pendant le cours des divisions de ce Duché, & même ce qui regarde personnellement Sa Majesté Impériale; qu'Elle leur accorde sa bienveillance & les assure de sa protection Impérale, dans toute sa plénitude, contre toute espece d'usurpation ou de violence, & qu'Elle maintiendra tous les privileges, prérogatives & immunités de la Noblesse & des Etats; à condition cependant que comme le procès intenté en *Pologne*, qui étoit la seule occasion de mésintelligence qui restât encore, à été effacé du tableau à la derniere tenue des Tribunaux de Relation, ladite partie de la Noblesse & des Etats, pour étouffer entierement toute semence de méfiance & d'animosité, concourra de tout son pouvoir, dans la prochaine assemblée des Etats, à assurer de plus en plus le rétablissement de la tranquillité & de la concorde. Sa Majesté Impériale croit pouvoir se promettre, avec fondement, cette derniere marque d'obéissance & de respect, de la part de ceux qu'Elle vient de reprendre sous sa Haute protection, dans la vue de procurer le bien de la *Courlande*, & Elle compte d'autant plus sur le succès de ses gracieuses exhortations, que delà déprendra l'efficacité de la protection que Sa Majesté Impériale accordera à la Noblesse & aux Etats en général, ainsi qu'à chaque Membre en particulier, pour la conservation de leurs privileges & libertés. „

De FRANCFORT, *le 12 Mars.*

On écrit d'*Arnheim* qu'il s'y trouve actuellement des Commissaires de S. M. *Prussienne*, lesquels travaillent avec ceux de *Gueldres* à l'ajustement de l'affaire connue, concernant le Pont de *Westerwoort* sur l'*Yssel*, que Mrs. d'*Arnheim* avoient fait abattre, il y a quelques années.

N. 22.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 18 MARS 1767.

De Florence *le 7 Mars.*

On a repeté le 25 du mois dernier par ordre de S. A. R. la promulgation d'une loix emanée en 1698 au ſujet de l'entretien & du renouvellement du Pavé de cette ville.

M. notre l'Archevêque ayant obtenu du Pape l'indulte de pouvoir manger gras pendant ce Carême, attendu la chereté & la rareté des Denrées, qui regne dans ce Pays ci, cette permiſſion a dernierement été publiée par ordre de ce Prélat.

Le Marquis *Roſa*, Gentil-homme de la Chambre du Duc de *Parme*, a été préſenté à Mgr. l'Archiduc Grand Duc le 21 du mois paſſé par le Marquis de *Viviani*, & le lendemain à Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe. Il a eu le 27 ſes audiences de congé de leurs Alteſſes Royales qui lui ont fait remettre de magnifiques Préſents, & il eſt reparti le 1 de ce mois pour ſa Cour.

La Comteſſe de *Goes*, née Comteſſe de *Criſtallnig* eſt accouchée le 2 de ce mois d'un Fils, qui le lendemain a été tenu ſur les Fonts de Bapteme dans l'Egliſe de *St. Jean* par le Comte de *Roſenberg* au nom de Sa M. l'Empereur & par la Comteſſe Douairiere de *Thurn* au nom de S. M. l'Imperatrice Reine Apoſtolique. Cette cérémonie s'eſt faite avec beaucoup de pompe.

De Sienne, *le 2 Mars.*

M. M. les Docteurs *Targioni* & *Stürck*, medecins de la Cour ont été ici pendant quelques jours pour y obſerver par ordre de Mgr. le Grand Duc la nature & la qualité des maladies qui regnent dans ce Pays ci. Ils ont trouvé que, graces au Ciel, elles n'étoient point telles, qu'on l'a rapporté dans d'autres Provinces: que ce n'étoit que des Fievres occaſionnées ſur tout par la miſere qui s'eſt fait ſentir dans nos environs, & après avoir tenu pluſieurs conſultations avec nos Medecins, ils ſont repartis dernierement pour *Floren.e.*

De Porto Ferrajo *le 21 Fevrier.*

La nuit paſſée il eſt arrivé dans notre Port une barque expediée de la *Baſtia* au Vice Conſul de *Genes* en cette ville avec la nouvelle, que les *Corſes* s'etant embarqués au nombre d'environ 600 ſur diverſes Felouques & autres petits Bâtiments avoient depuis peu debarqué dans l'Iſle de *Capraja* dans le deſſein d'en ſurprendre la fortereſſe: mais que le Commiſſaire de la République en ayant été averti à tems, s'y étoit renfermé avec toute la garniſon & toutes les proviſions qu'il avoit pû raſſembler; que de plus pour ſe premunir contre les entrepriſes des Payſans, il avoit fait entrer

trer dans la place 50 garçons & filles pour lui servir d'otages & que cependant les *Corses* étoient maîtres de tout le Pays, & faisoient des dispositions qui annonçoient un siége prochain.

De Livourne *le 4 Mars.*

Le 19 du mois dernier il arriva ici vers les 4 heures après midi une Felouque portant Pavillon *Napolitain*, commandée par le Patron *Aniello-Manzo-D'Ischia*, laquelle étoit depuis peu partie d'ici avec des marchandises pour la *Sardaigne*. Ce navire ayant été forcé par le mauvais tems d'aborder dans l'Isle de *Capraja* & s'y étant mis à l'ancre, essuya de la Forteresse quelques volées de canon qui percerent ses voiles, & endommagerent même le Bâtiment. Le Patron fit la dessus arborer pavillon *Napolitain*: mais on n'en tira pas moins sur lui, de façon qu'il fut obligé de couper ses cables & de remettre à la voile. Tel est le rapport, qu'il a fait ici au Gouvernement & à la Commission de Santé, qui lui ayant donné pratique, a pris dans l'hopital de S. *Antoine* deux de ses Mariniers mortellement blessés. Suivant les lettres arrivées quelques jours auparavant, ce qui a donné lieu à cet inconvenient, c'est que les *Corses* ont fait un debarquement de 5 à 600 hommes dans l'Isle de *Capraja*, où ils ont obligé les Troupes qui la gardoient, à se renfermer dans la Forteresse.

Le 27 une grosse Barque *Catalanne* a mouillé dans cette rade, & le Capitaine qui la commande, a rapporté qu'étant arrivé à *Gen s* avec un chargement de vin, on le lui avoit sur le champ fait decharger, & par ordre du Gouvernement, on lui avoit mis à bord 500 Soldats ainsi que les provisions necessaires avec lesquels il avoit fait voile vers *Capraja*; qu'étant arrivé à l'endroit de l'Isle, où il devoit debarquer son monde, le debarquement avoit été impossible par la vigoureuse opposition des Troupes *Corses* & qu'enfin il avoit été obligé de faire voile vers cette Rade, où il est encore, ainsi que 2 Felouques *Genoises* armées en guerre.

Il nous est arrivé depuis l'ordinaire dernier 61 Bâtiments de diverses Nations, parmi lesquels 16 ayant à bord 46600 Sacs de grain.

De Pistoja, *le 3 Mars.*

Il est arrivé ici dans les derniers jours du Carneval un funeste accident: un pan du mur d'une terrasse du Jardin *Rospiglios* s'est eboulé tout à coup & a entrainé par la chute plusieurs gros arbres, qui étant tombés sur une petite maison située au dessous de cette terrasse, l'ont renversée & abimée: une mere, sa fille & son fils ont été écrasés sous ses ruines & deux autres personnes ont été griévement blessées.

De Vienne, *le 18 Mars.*

L'Impératrice Reine est allée à *Presbourg* Dimanche dernier, & en est revenuë hier en cette ville. S. M. I. & R. Apostolique a éleué au rang de Comte le Baron de *Wallis* de *Carrigmain*, Chambellan, Chevalier de l'Ordre militaire de *Marie Therese* & Colonel Commandant le Regiment de *Loudon*, Infanterie; ainsique le Baron de *Wallis* son frere, Colonel & Commandant à *Brod* en *Eſclavonie*, & M. M. Edouard, Philippe & Olivier de *Wallis* leurs neveux.

N. 23.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 21 MARS 1767.

De ROME *le 6 Mars.*

On apprend que les Troupes *Corſes* qui ont fait une descente dans l'Isle de *Capraja*, s'y ſont emparées de trois Tours, & bloquent étroitement la Forteresſe principale de cette Isle, dont on appréhende qu'elles ne ſoient entierement maitresſes, avant que la Republique de *Genes* puiſſe y envoyer du ſecour.

Le feu a pris lundi dernier à une boutique de grainetier & s'eſt rapidement communiqué à pluſieurs autres, où il a cauſé beaucoup de dommage: on a cependant arrêté le progrès des flammes par les ſoins vigilans de M. le Gouverneur de Rome.

D. *Rezzonico* Sénateur de *Rome* eſt revenu mercredi dernier de *Veniſe* en cette Capitale.

Nous avons dit, il y a quelque tems, que les mécontents de *Corſe* avoient publié un manifeſte: on en a depuis reçu des exemplaires & en voici la traduction.

„ *Le Conſeil d'Etat Général & Suprême du Royaume de Corſe, à nos Peuples*, SALUT. Vous ſçavez, chers Peuples, où en étoit notre guerre avec la République de *Gênes* vers la fin de l'année 1764. Les meſures que nous avions priſes pour bloquer & reſſerrer de toutes parts les Garniſons *Genoiſes*, dans la vue de leur rendre la ſubſiſtance incommode & difficile, avoient ſi heureuſement répondu à

no-

notre attente que, ces Garnisons se trouvant réduites en peu de tems à une disette extrême & générale, la République se vit obligée d'y employer des sommes excessives que sa Trésorerie ne pouvoit fournir. Epuisée, manquant à la fois de troupes & d'argent, se méfiant d'ailleurs de la fidélité des habitans, qui commençoient à ouvrir les yeux sur leur malheureuse situation, elle vit le moment où ils alloient tomber entre nos mains, & où elle-même, ne pouvant les défendre, alloit être obligée de les abandonner.

„ Dans une situation si critique, la République ne trouvant aucuns moyens de soutenir ses intérêts en *Corse*, recourut aux secours étrangers; &, par un Traité conclu à *Compiegne* le 6 Août de la dite année 1764, elle obtint du Roi de *France* un Corps de troupes *Françoises* pour garder, pendant quatre ans, les Places de Garnison en *Corse*.

La suite l'ordinaire prochain.

De VERSAILLES *le 7 Mars.*

Le 4 de ce mois, le Roi a reçu les Cendres des mains de l'Archevêque de *Reims*, son Grand Aumônier.

La santé de Madame la Dauphine s'affoiblissant de jour en jour & son état étant devenu très-inquiétant, Sa Majesté a ordonné qu'on récitât à la Messe l'Oraison *Pro Infirmâ*. Le même jour, cette Princesse a reçu les Cendres & la Commnnion des mains du Cardinal de *Luynes*, son premier Aumônier.

De PARIS, *le 9 Mars.*

L'Archevêque de cette Ville a ordonné conformement aux intentions du Roi, qu'on récitât à la Messe, dans toutes les Eglises de cette Capitale & de son Diocése, la Collecte, la Secrete & la Postcommunion intitulées: *Pro Infirma.*

La mort de M. *Tercier* ayant fait vaquer une place & une pension à l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, la pension passe au sieur le *Beau*, Secrétaire Perpétuel de cette Académie, & la place vacante a été donnée au sieur *Gaultier* de *Sibert.*

François *Boissier de Sauvages*, Professeur Royal en l'Université de *Montpellier*, Membre de la plûpart des Académies Sçavantes de l'*Europe*, & connu par divers Ouvrages, est mort, le 19 du mois dernier, à *Monpellier*, dans la soixante-unieme année de son âge.

De LONDRES *le 3 Mars.*

Le 27 du mois dernier les Communes, s'étant formées en Committé sur les moyens de lever le Subsidé, mirent en Déliberation la Taille, que l'on proposa de fixer à quatre schelings par livre sterl. sur les biens-fonds en *Angleterre* pendant l'année courante, en même tems que l'on imposeroit une contribution proportionelle en *Ecosse* sur le pied de l'Article IX. du Traité d'Union.

La proposition de réduire la Taille de quatre à trois schel. occasiona de vifs débats, jusqu'à ce qu'ayant été soumise aux opinions, elle fut approuvée à la pluralité de 208 voix contre 169. En conséquence, on décida qu'elle auroit lieu pendant l'année présente.

Le provenu n'en sera que de 1500 mille livres; somme que l'on empruntera incessamment en Billets d'Echiquier, ou autrement.

Le 2 de ce mois, les Pairs donnerent en Committé leur approbation au

Bill

Bill pour ſubordonner les Troupes de Marine, étant ſur terre, & s'ajournerent au Jeudi ſuivant.

De leur côté, les Communes agréerent la Réſolution du 27 qu'il ſeroit impoſé une Taille de trois ſchel. par livre ſterl. elles ordonnerent enſuite d'en dreſſer un Bill & après avoir ſuſpendu au 4 l'affaire du Subſide avec celle des moyens de le lever elles renvoyerent à la huitaine l'examen en Committé du prix exceſſif des denrées de toute eſpece, & réſolurent de ſupplier le Roi par une humble Adreſſe qu'il plût à S. M. de faire remettre à la Chambre des Liſtes de ce qu'il en coûteroit pour l'impreſſion de deux mille Exemplaires des Régiſtres du Parlement & d'autres, qu'Elle jugeroit à propos de faire mettre au jour.

Suivant quelques Depêches de l'*Amérique*, la Province de la *Nouvelle-Yorck* a conſenti, conformement à la réquiſition du Roi, de fournir les logemens & le néceſſaire aux Troupes de S. M. Celles d'*Irlande*, deſtinées à paſſer dans ces Contrées, ſe diſpoſent à ſe mettre en marche vers le lieu de leur embarquement.

On aſſûre qu'en vertu du Traité; qui doit être ſur le point de ſa concluſion entre cette Couronne & l'Empire de *Maroc*, il ſera permis aux *Anglois*, entre autres Privileges, de former un Etabliſſement prés du Promontoire, voiſin du *Cap-verd* ſur la Côte d'*Afrique*.

Le Comte de *Chatam* arriva hier au ſoir en cette ville: on lui avoit encore depêché le 28 du mois dernier, un Courier pour lui communiquer la déciſion du Parlement ſur l'article de la taxe des terres & l'on dit d'ailleurs qu'il n'a pas entierement approuvé les conditions convenues entre le Miniſtère & la Compagnie dès *Indes* pour le renouvellement de l'Octroi de cette derniere: on eſpére au reſte, que ſon arrivée donnera une nouvelle activité & plus de promptitude à la déciſion de quantité d'affaires: cependant il n'eſt point encore en état de paroître à la Cour.

Il eſt encore queſtion dans le public d'un nouveau changement dans le Miniſtére: il nomme le lord *Lyttelton* pour remplacer le Comte de *Chatam* dans l'emploi de Garde du Sceau privé, & il donne à M. George *Grenvil* l'une des place des Secrétaires d'Etat.

Le lord *Clive*, Vaiſſeau de de la Compagnie des *Indes* parti des *Dunes* pour la *Chine* le 27 du mois paſſé, a échoué à la hauteur de *Boulogne*, & a perdu 2 hommes de ſon equipage qui ſe ſont noyés.

On ecrit de la *Jamaique* que la Chaloupe de guerre le *Vautour* a été envoyée à la *Havane*, pour reclamer pluſieurs charpentiers *Anglois*, qui ſe ſont engagés au Service de l'*Eſpagne*.

Suivant les avis de la *Nouvelle-Angleterre* du 12 Janvier le Degel, qui a été accompagné de gloſſes pluies, y a occaſionné dans pluſieurs endroits par la fonte ſubite des neiges des dommages très conſiderables. A *Hartfort* une des grandes écluſes, un moulin à ſcier, & la plus grande partie d'un moulin à bled ont été emportés avec perte d'une tres grande quantité de grain & de farine. Un autre moulin à bled a auſſi été fort endommagé & ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine, qu'on y a conſervé le grand Pont des chocs des glaçons, qui n'ont entrainé qu'un magagazin; parce qu'ils ſe ſont heureuſement arretés dans leurs cours avant la marée. Tous les Ponts qui ſont à l'Oueſt, ont cependant été rompus & entrainés à l'exception d'un

ſeul

ſeul & tous les moulins y ont conſiderablement ſouffert.

A *Middletown* le pont y conſtruit depuis peu à été briſé, ainſi que pluſieurs autres, & divers moulins & écluſes.

Tous les moulins, Egliſes & ponts de *Suffield* ont de même été ou entrainés ou très endommagés ainſi que le Pont, bâti depuis peu à *Windſor*.

A *Farwington* & à *Windtonbury* deux moulins à foulon & leurs écluſes ont été renverſés avec perte de quantité de draps & ſur la route de *Hartford* à la *Nouvelle-Yorck* il n'eſt reſté en tout que deux Ponts, trois ou quatre autres aſſez conſiderables & autant de jettées ont auſſi été emportés à *Newhowen*.

On nous fait eſperer de nouveau que nos differends avec le *Portugal* pourront bien être inceſſament ajuſtés. Mais il paroit cependant que cette affaire demande du tems, puiſqu'il s'agit principalement de la ſortie de l'or en eſpeces ou en lingoz prohibée en *Portugal*, dont les *Anglois* demandent l'abolition parce qu'on exporte plus des marchandiſes d'*Angleterre* en ce Royaume, qu'on n'en ramene de ce Royaume en *Angleterre*, & que par conſequent le ſurplus doit être payés en argent comptant.

Il eſt venu dans l'Idée à quelques ſpeculatifs auſſi vigilans à l'ornement de cette ville qu'à la ſanté de ſes habitans qu'on devroit proportioner la hauteur des maiſons à la largeur des ruës & que comme il s'en trouve ſouvent dans des rues étroites de plus grandes & de plus hautes que dans des ruës larges, ce qui renferme extremement l'air & rend les Chambres obſcures, il faudroit remedier à cet inconvenient: on aſſure même que ce projet doit être inceſſament porté à la connoiſſance du Parlement.

D'ailleurs comme pluſieurs maiſons ſe ſont écroulées depuis peu & que pluſieurs perſonnes ont peri ſous leurs ruines, le Bureau d'inſpection ſur les bâtiments a été chargé de faire la viſite des rues & des maiſons & d'ordonner de demolir toutes celles qui ſont fort anciennes & menacent ruine.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Nicole de Beauvais, ou l'amour vaincu par la reconnoiſſance, par Mad. Robert. II. parties. 4. Paris 1767. broché 1 fl. 30 kr.

Le Philoſophe ſoi-diſant, Comédie en vers & en trois actes, gr. 8. Paris broché 1766. 36 kr.

La nouvelle Rameide, poëme, par Mr. Rameau. gr. 8. Amſterd. 1766 36 kr.

Les Contes des Génies, ou les charmantes leçons d'Horam fils d'Armar. III. Tomes, 8. Amſterd. 1766. 3. fl. 30 kr.

Les premiers traits de l'erudition univerſelle ou analyſe abregée de toutes les Sciences, des beaux arts & des belles lettres, par Mr. de Bielefeld, III. Tomes. gr. 8. Leid, 1767. 5 fl. 30 kr.

Nachricht, was den 26 Febr, 1767. auf hieſiger Schaubühne vorgefallen iſt, &c: &c. Um einen Kreutzer.

N. 23.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 21 MARS 1767.

De Bruxelles, *le 9 Mars.*

Le 6 de ce mois le Comte Philippe *Urſini* de *Roſemberg* fut reçu chevalier de l'Ordre *Teutonique*: cette cérémonie ſe fit dans la Chapelle du Palais en préſence de S. A. R. Mgr. le Duc *Charles*. Il y eut enſuite grande table à la Cour, où le nouveau Chevalier fut placé vis-à-vis de S. A. R.

Le Miniſtre Plénipotentiaire ayant voulu marquer dans ce jour toute l'étendue de ſa joie pour le rétabliſſement de la ſanté de S. A. R. donna le ſoir grande aſſemblée, que ce Séréniſſime Prince & Madame Royale ſa Sœur honorerent de leur préſence. L'Hôtel de S. E. étoit artiſtement illuminé.

Le 7 S. A. R. Madame la Princeſſe, qui avoit ſéjourné ici pendant l'indiſpoſition de Monſeigneur, eſt retournée à ſa Réſidence.

De Coppenhague *le 2 Mars.*

Leurs Majeſtés & une partie de la Famille Royale ſouperent, le 27 du mois dernier, chez le Prince de *Heſſe-Caſſel*, & honorerent de leur préſence le bal que S. A. S. donna après le repas. Le Baron de *Schimmelmann*, Conſeiller intime, a eu aujourd'hui l'honneur de poſſéder à ſouper la même Auguſte Compagnie, & de lui donner auſſi un bal.

Cinq Officiers Généraux, ſavoir, le Prince de *Bevern*, le Comte de *Schmettau*, le Comte d'*Ahlefeld*, & les Barons de *Huth* & *Abrenſtede*, ont été chargés par le Roi de faire, chacun ſéparément, un projet de Réglement Militaire. Le Feld-Maréchal Comte de *S. Germain* en dreſſera un de ſon côté. De tous ces Plans on en formera un Plan général, & après avoir été approuvé par Sa Majeſté, il ſervira de régle & d'inſtruction aux Militaires.

On remarque, comme quelque choſe de particulier, que le Comte de *Phil-ſophow*, Envoyé extraordinaire de la Cour de *Petersbourg*, n'ait pas, à l'exemple des autres Miniſtres étrangers, préſenté au Baron de *Bernſtorf*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département des affaires étrangeres, la Lettre par laquelle l'Impératrice, ſa Souveraine, félicite le Roi ſur ſon mariage, directement à Sa Majeſté, dans une audience particuliere qu'il avoit demandée à cet effet.

De Hambourg *le 12 Mars.*

Suivant les lettres de *Hanovre* du 2 de ce mois, on y eſpére avec plus de fondement que jamais que le Roi d'*Angleterre* viendra le Printems prochain dans ſes Etats d'*Allemagne*, S. M. l'ayant même notifié, dit-on, par une lettre qu'elle a écrite au Baron de *Minchhauſen*, ſon premier Miniſtre. Cependant il eſt ordonné de mettre en vente tous les meubles du Château de *Linsberg*, maiſon de chaſſe des feux Rois *George* I & *George* II., parce que S. M. aujourd'hui regnante ne veut point l'occuper.

Suivant celles de *Petersbourg* du 10 Fev. le Comte de *Gyllenbourg* qui y a notifié a l'Imperatrice de *Ruſſie* le mariage du Prince héréditaire de *Suede* avec la Princeſſe de *Dannemarck* a eu le 8 ſon audience de Congé de S. M. I. & ſe diſpoſoit à retourner dans peu à *Stockholm*.

La

La Fille du Prince de *Holſtein-Beck* qui a epouſé depuis peu le Prince *Barutinsky* a été preſentée le 9 a S. M. J. dont le depart pour *Moſcou* reſtoit fixé au 18.

Le Grand-Duc, accompagné du Grand-Maître Mr. *de Panin*, ſe rendit le 13 à *Czarsko-Zelo*, & en partit le 15 pour continuer ſa route vers *Moſcou*. La veille, le Prince & la Princeſſe héréditaire *de Courlande* prirent congé de S. A. Impériale, & eurent l'honneur de diner à ſa table. Demain, le Prince & la Prniceſſe auront auſſi l'honneur de diener avec l'Impératrice & de prendre congé de S. M. Impériale.

L'Imperatrice a nommé le Comte *Iwan Czernichef* ſon Ambaſſadeur Extraordinaire à la Cour de *Londres* & Mr. *Groſſ*, neveu du feu Baron de ce nom, Miniſtre Plénipotentitaire de S. M. auprès des Etats-Généraux des *Provinces-Unies*, & en dernier lieu auprès du de la Cour de *Londres*, pour aller réſider auprès du Cercle de la *Baſſe-Saxe*.

Suite des nouvelles de PARIS, *du 9 Mars.*

On mande de *Graſſe* que le 9 du mois dernier, à quatre heures un quart du matin, on y a reſſenti ſucceſſivement trois ſecouſſes de tremblement de terre. La premiere n'a duré que quelques ſecondes; mais elle a été aſſez forte pour éveiller les perſonnes qui dormoient, & pendant ſa durée on a entendu un bruit ſemblable à celui d'un grand vent. Il eſt tombé des tuiles de pluſieurs toits, & quelques cheminées. Les deux autres ſecouſſes, qui ont ſuivi la premiere dans l'eſpace d'un quart d'heure, ont été très peu ſenſibles. On a obſervé que ces ſecouſſes, qui ſe ſont fait voilemment ſentir en *Italie*, ont toujours diminué en approchant de *France*. Leur force a été plus grande à *Veniſe*; elle a été moins conſidérable à *Gênes*, & moins encore à *Nice*.

De VIENNE, *le 21 Mars.*

S. M. l'Empereur a donné hier avec les ceremonies accoûtumées l'inveſtiture de la Principauté de *Ratisbonne* à M.M. le Baron de *Bodman*, Chanoine des Chapitres de *Freyſſing* & de *Ratisbonne*, Conſeiller Intime, & *Reichartzer*, Conſeiller Aulique & des Finances & munis des pleins pouvoirs du Prince Clement de *Saxe* en ſa qualité de Prince Evêque de cette ville.

On vient de decouvrir à *Stecknizt* en *Bohême* dans le Cercle & à une demie lieuë de *Saatz* entre *Töplitz* & *Carlsbad* une ſource d'eaux minerales qui éprouvées par M. *O Relli* medecin du Cercle de *Saatz* & membre, de la Faculté de medecine de *Prague*, ont été trouvées préciſément de même genre & de même qualité que les eaux de *Spa*, & doivent par conſéquent produire les mêmes effets, elles en ont même déja produit de très bons & l'on croit devoir prévenir le Public qu'elles ſouffrent le transport ſans s'altérer aucunement.

Ceux qui voudront, s'en ſervir, pourront s'en procurer en telle quantité qu'ils voudront en s'adreſſant à *Vienne* a M *Kerber* droguiſte ou *Materia ſte* ruë de *Carinthie* à l'enſeigne des trois arbres verds; à *Prague* à M. *Nelle*, Apoticaire à la Couronne d'or & à *Saatz* à M. *Eipert*, Maître des Poſtes J. & R.

Le prix de chaque bouteille eſt à *Vienne* de 39 Kreutzer, a *Prague* de 30 & à *Saatz* ou ſur les lieux de 24. On eſpére cependant qu'au moyen des arrangements qu'on ſe propoſe de prendre, on pourra dans la ſuite les donner à un prix plus modique.

N. 24.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 25 MARS 1767.

SUITE du manifeste des mécontens de Corse.

Sa Majesté *Très Chrétienne*, en faisant passer les troupes en *Corse*, voulut bien nous assurer *qu'elles n'étoient point destinées à faire la guerre à notre Nation, ni à troubler la tranquillité intérieure de nos Peuples, mais uniquement à garder les Places de Garnison qui leur seroient remises en dépôt pendant ledit espace; qu'au contraire Sa Majesté desiroit d'employer ce tems de repos à traiter, au moyen de ses bons offices, d'un accommodement solide & durable entre notre Nation & la République, sous sa garantie Royale.* Pour cet effet, Sa Majesté nous fit aussi requérir formellement, par son Ministre, de lui donner un projet, au nom de la Nation, pour le proposer à la République. „

„ Afin de répondre à un empressement si juste & si généreux, nous assemblâmes le Grand Conseil au mois de Mai dernier; &, sur l'exposé de la gracieuse invitation de Sa Majesté *Très-Chrétienne*, il y fut unanimement resolu *que, de notre part, il ne pouvoit se faire de proposition d'accommodement avec la République, qui ne fût conforme au Décret solemnel émané de la Consulte Générale de* Casinca *en 1761 & confirmé par un serment public, lequel prescrit, en substance, que jamais la Nation* Corse *n'aquiescera à aucune proposition de paix avec la République de* Gênes, *que cette République ne reconnoisse comme condition*

pré-

préliminaire notre liberté & l'indépendance de notre Gouvernement & qu'elle ne lui cede le petit nombre de Places qu'elle occupe encore dans le Royaume. Dans le cas où la République conviendroit de ces préliminaires, la Nation, conformement audit Décret, s'engageoit à adopter les mesures les plus propres & les plus décentes pour mettre à couvert l'honneur & les intérêts de la République de *Génes.* „

„ Le projet requis fut donc dressé en conséquence de ce Décret & envoyé à la Cour de *France*, conjointement avec un Mémoire adressé à Sa Majesté *Très-Chretienne*, contenant l'expression des sentimens de la plus haute reconnoissance de toute la Nation & de son Gouvernement pour l'intérêt que Sa Majesté prenoit à la tranquillité & à la paix de nos Peuples, & dans lequel nous témoignions un desir ardent & sincere d'ouvrir toutes les voies possibles à la Médiation que Sa Majesté vouloit bien nous offrir pour parvenir à un si digne objet. Pour le même effet, nous indiquames & proposâmes dans ce Mémoire quelques moyens aussi onéreux à la Nation, que propres à rendre l'accommodement avantageux & honorable à la République ; & afin qu'il ne restât aucun doute sur la sincérité de nos dispositions à la paix, sauf notre liberté & notre indépendance, nous nous livrâmes, sans réserve, à la bonté & à l'équité du Haut Médiateur, en laissant entierement à son arbitrage le choix des moyens propres à mettre à couvert l'honneur & l'intérêt de la République. „

„ Nos propositions ne pouvoient qu'être regardées comme raisonnables & justes, & le Public impartial, pour peu qu'il soit informé & des vicissitudes que nous avons essuyées sous un Gouvernement étranger & tyrannique, qui ne vouloit ni ne pouvoit nous bien gouverner, & de la présente situation de nos affaires, les jugera telles, & trouvera même que ce n'étoit que sur ces propositions seules qu'on pouvoit espérer de fonder une réconciliation solide & sincere entre les deux Nations. Cependant la République à qui le Ministere de *France* les avoit envoyées, les a regardées avec indignation & rejettées avec mépris, & par là, elle a rendu encore, cette fois, inutile & infructueuse la médiation de Sa Majesté *Très-Chrétienne.* „

„ Nous avons cru, chers Peuples, devoir vous informer des motifs & de l'issue de cette négociation, pour vous faire connoître, & au monde entier, nos sinceres dispositions à terminer la guerre, au moyen d'un accommodement honnête & permanent, conformément aux généreuses intentions de Sa Majesté *Très-Chretienne*, ainsi que l'opiniâtreté constante de la République à perpétuer cette guerre, sans aucune espérance d'en sortir, & dans la seule vuë de répandre le sang humain pour assouvir sa haine & sa vengeance. Une longue expérience de trente-sept années doit l'avoir persuadée & convaincue qu'elle n'a pas des forces suffisantes pour nous faire rentrer sous sa domination & que, plus fermes que jamais, nous sommes déterminés à maintenir, à quelque prix que ce soit, les droits de notre ancienne liberté que nous avons recouvrée par l'effusion de tant de sang. „

„ Peut-être la République oseroit-elle se flatter de pouvoir susciter de nouveau l'esprit de discorde & de sédition parmi nous & dans l'intérieur de notre Royaume, afin de profiter de nos divisions ; mais, outre que nous sommes bien sûrs du zele universel de nos Peuples, & de leur résolution constante à soutenir la cause commune, nous venons de prendre, dans l'assemblée actuelle du Grand Conseil, les mesures les plus efficaces pour prévenir & rendre inutiles ces vuës pernicieuses de nos ennemis ; & nous ferons aussi remettre, à ce sujet, les instructions les plus précises à tous nos Magistrats, pour qu'ils aient à mettre la plus grande attention à maintenir

la tranquillité & la sûreté intérieures, & à affermir de plus en plus la bonne intelligence & l'harmonie que nous entretenons actuellement avec les troupes *Françoises*, en continuant d'avoir pour elles tous les égards & toutes les attentions possibles, afin de démentir les bruits également faux & artificieux, répandus dernierement par les Emissaires de la République, pour faire croire qu'il y auroit une rupture prochaine entre nous & ces troupes, chargées, à ce qu'ils disent, d'agir hostilement contre nous, au cas que toute espérance d'accommodement se dissipe; tandis que nous avons au contaire les plus sûres réitérations de l'impartialité de Sa Majesté *Très-Chrétienne* & de sa satisfaction Royale, relativement à l'ouverture que nous avions donnée pour le succès de la négotiation. „

„ Afin de faire perdre à nos ennemis la vaine espérance de pouvoir se maintenir dans la Souveraineté de ce Royaume & pour les faire repentir d'avoir négligé cette ouverture de paix, il est nécessaire de nous mettre d'avance en état de recommencer la guerre, avec plus de chaleur, au bout des quatre années fixées pour le séjour des troupes *Françoises* en *Corse*. Ce sera, chers Peuples, le premier & le plus important objet des Conférences de la Consulte Générale ordinaire au mois de Mai prochain. Pour cet effet, nous vous en prévenons dès-à présent, & vous enjoignons serieusement d'élire pour vos Députés & vos Représentans des personnes pleines de zéle & d'amour pour la Patrie, afin que d'un consentement unanime & avec toute l'efficacité possible, nous puissions choisir & arrêter les moyens les plus convenables de continuer la guerre avec ardeur, dans la ferme persuasion qu'elle se terminera heureusement par l'expulsion totale de nos ennemis. Leur foiblesse, la bonne cause que nous soutenons, notre courage animé par l'amour de la Patrie, & sur-tout l'assistance Divine, qui déja s'est manifestée si sensiblement en notre faveur, nous assurent de tout bon succès dans nos entreprises. „

„ *Donné à* Corte, *le 17 Janvier 1767.*

„ *Signé*, JOSEPH MATTHIAS MASSESI, *Grand Chancelier.* "

Suite des nouvelles de PARIS, *du 9 Mars.*

On est informé que la Flûte du Roi l'*Eléphant*, commandée par Mr. *Gilbert*, Lieutenant de Frégate, qui est partie de l'Isle de *Ré*, le 20 Novembre 1766, avec un Détachement de troupes pour la Légion de *Saint-Domingue*, est arrrivée au *Cap*, le 29 Décembre suivant, sans avoir éprouvé aucun accident pendant sa traversée.

On mande de *Noirmoutier*, par une lettre du 21 du mois dernier, que la Flûte *le David*, commandée par le Chevalier de *Traversais*, Lieutenant de Vaisseau, qui étoit partie de *Rochefort*, le 20 Août dernier, pour la *Martinique*, a péri à son attérage en *France*, le 19 Février suivant à dix heures du soir, sur la pointe du *Port-Dieu*, entre l'Isle de *Noirmoutier* & l'Isle *Dieu*. On croit qu'il ne s'est sauvé de ce naufrage que trois Officiers de l'Etat-Major & environ vingt-cinq Matelots qui ont abordé à *Noirmoutier* avec le Canot & la Chaloupe. Le Gouverneur de l'Isle a expédié sur le champ deux Gabarres pour recueillir les gens de l'équipage qui auront pu aborder à la côte, ainsi que les débris que la mer y aura jettés

De LONDRES, *le 6. Mars.*

Le 3. de ce mois, les *Communes* lurent pour la première fois le Bil de la *Taxe des Terres*, dont la seconde lecture fut faite hier. Les affaires de la Compagie des *Indes* sont aujourd'hui l'objet de leurs délibérations.

Le même jour la Compagnie des *Indes* fut chargée de remettre à la Chambre des *Communes* les deux états suivans : Savoir :

Un état du nombre & du port des Vaisseaux, ainsi que du nombre des Matelots emploïés par la Compagnie, depuis le 1. Janvier 1766. jusqu'à pareil jour 1767.

Un

Un état du nombre des Soldats enrôlés au ſervice de la Compagnie, & envoïés de la Grande-Brétagne *à ſes Etabliſſemens aux* Indes Orientales *depuis le 1. Janvier 1761. juſqu'à préſent.*

Le 4. les *Communes* en Committé ſur le *Subſide* mirent en déliberation *l'état de la Milice de ce Royaume*, & la conſidération des *moïens de la faire mieux répondre au but que l'on s'eſt propoſé par ſon établiſſement*; Et, après quelque déliberation, la Chambre prit la Réſolution ſuivante: Savoir *qu'il ſoit fait des diſpoſitions pour la ſolde & les uniformes de la Milice & pour ſa ſubſiſtance durant le terme qu'elle ſe trouvera en campagne à l'occaſion de ſon exercice annuël pendant l'année 1767.* L'affaire du *Subſide* & celle des *moïens de le lever* furent enſuite renvoïées à aujourd'hui.

Le 5. les *Seigneurs* lurent pour la troiſième fois & paſſérent le Bil, pour *ſubordonner les Troupes de Marine étant ſur terre*: Après quoi la Chambre s'ajourna au 9. de ce mois.

La réduction de la *Taxe des Terres* de 4 à 3 Chelins par Liv. St. a repandu une joie univerſelle dans tout le Roïaume. On commence déjà à la témoigner par des Adreſſes, qui refléchiſſent en même tems peu favorablement ſur les difficultés que font les Colonies de l'*Amérique Septentrionale* de fournir à l'entretien des Troupes néceſſaires à leur défenſe & protection.

On a reçu avis, que le 27 Décembre dernier le feu avoit pris à *Bridgetown*, Capitale de la *Barbade*, & l'avoit réduite à très peu de choſe: Cette Ville avoit éja eſſuyé un incendie au mois de Mai dernier.

On apprend auſſi de *Cheſter* que le feu y avoit pris le 24 du mois dernier à l'Hopital ou Maiſon de travail dans lequel on avoit logé les pauvres de onze différentes paroiſſes & qu'il y a peri dans les flammes environ 80 perſonnes, hommes, femmes & enfans.

Depuis que le Comte de *Chatham* eſt revenu en cette Ville, ce Miniſtre a réçu d'un concours continuel de Nobleſſe, de Membres du Cabinet & de ceux du Parlement les complimens ſur ſon retour. Sa ſanté eſt ſi bien rétablie, qu'il a commencé à prendre l'air & qu'il a eu l'honneur de rendre ſes devoirs au Roi, qui lui a fait un accueil très diſtingué & qu'enfin, il a repris les fonctions de ſa Charge & rendu l'activité à toutes les affaires publiques. On ne doute plus qu'il n'y ait inceſſamment un nouveau changement conſiderable dans le Miniſtere.

Il s'eſt tenu à *St. James* en préſence du Roi un Grand Conſeil, auquel ont aſſiſté les principaux Miniſtres. Il y a été queſtion entre autres d'accélerer la concluſion de quelques Affaires eſſentielles à propoſer au Parlement, & de convenir de la formation d'un Miniſtere, dont l'habileté & le patriotiſme ſoient proportionnés à l'importance des matieres qui doivent faire le ſujet de ſes occupations.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Elémens de l'hiſtoire romaine diviſée en deux parties avec des cartes & un tableau analytique, gr. 4. Paris 1766. 1 fl. 30 kr.

Tableau de l'hiſtoire de France depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à la fin du Regne de Louis XIV. gr. 4. Paris 1766. 1 fl. 48 k.

Précis de l'hiſtoire univerſelle avec des réflexions, par M. l'Abbé Berardice, gr. 4. Paris 1766. 1 fl.

Dictionnaire d'anecdotes, de traits ſinguliers & caracteriſtiques hiſtoriettes, bons mots, naivetés, ſaillies, reparties ingenieuſes, II. tomes, 8 Amſterd. 1767. 2 fl.

Abregé chronologique de l'hiſtoire general d'Italie par Mr. de Saint-Marc. IV. parties, 8. Paris, 1766. 11 fl 30 kr.

N. 24.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 25 MARS 1767.

De MADRID *le 17 Février.*

Mardi dernier, la Cour fut en gala au Palais Royal du *Pardo* à l'occasion de l'anniverſaire de la naiſſance de l'Infant Don *François-Xavier*. Le même jour, le Duc de *Bejar*, Grand Maître de la Maiſon du Prince des *Aſturies* & Gouverneur des Infants, obtint du Roi que Leurs Alteſſes Royales honoreroient de leur viſite, comme les autres années, le *Mont de Moraleja*, Maiſon de campagne appartenante à ce Seigneur. En conſéquence, le Prince & la Princeſſe des *Aſturies*, ainſi que l'Infant Don *Gabriel* & les autres Infants, s'y rendirent l'après-midi : il y eut concert, bal & ſouper, & Leurs Alteſſes Royales revinrent ici le lendemain au matin.

Sa Majeſté vient d'accorder le Gouvernement d'*Oran* au Brigadier Don Carlos de *Prevoſt*, Capitaine du Régiment des Gardes d'Infanterie *Wallone*.

Il eſt arrivé, le 10 de ce mois, au Port de *Gijon*, dans les *Aſturies*, un Paquebot nommé *l'Quirot*, Capitaine Don Pedre de *Liano*, parti de la *Havane* le 1. Décembre dernier. Le même jour, le *Prince*, autre Paquebot, commandé par le Capitaine Don Manuel-Antoine de *la Villa* & parti auſſi de la *Havane*, le 23 Décembre, eſt arrivé au *Ferrol*; ces deux Bâtimens étoient chargés de paquets pour la Cour & de lettres pour les particuliers.

De GENES *le 9 Mars.*

Le Prince Héréditaire de *Brunswick* eſt parti le 1 de ce mois pour *Toulon* à bord d'un vaiſſeau de Guerre *Anglois*.

Sur les avis parvenus qu'un corps de 5 à 600 hommes de *Corſes*, rebelles avoit debarqué dans l'Isle de *Capraja* le 16 du mois paſſé & s'y étoit emparé de deux petites Tours le Gouvernement a ordonné ſur le champ d'armer deux Pinques & deux Felouques pour transporter dans cette Isle des munitions de Guerre & de bouche & quelques Troupes: ces bâtiments ont été ſuivis jeudi dernier par trois de nos Galères & par quelques Navires de transport, également chargés de troupes, de munitions & d'armes, & l'on eſpère au moyen de ces ſecours que l'Isle ne tardera point à être delivrée. L'armement eſt commandé par M. Auguſtin *Pinello*.

Il nous eſt arrivé cette ſemaine traze bâtiments de diverſes Nations la pluſpart chargés de grain.

De VERSAILLES *le 11 Mars.*

Madame la Dauphine ayant été fort agitée la nuit du 7 au 8 de ce mois, & ſe trouvant plus tranquille le matin, ſa piété lui a fait déſirer de recevoir le Saint Viatique, qui lui a été adminiſtré par le Cardinal de *Luynes*, ſon Premier Aumônier, en préſence du ſieur *Allart*, Curé de la Paroiſſe de *Notre-Dame*. Le Roi a ordonné qu'on fit des Prieres publiques pour demander au Ciel la conſervation des jours de cette Princeſſe, dont l'état eſt depuis ce jour là toujours le même.

De Mergentheim, *le 12 Mars.*

Le 26 du mois dernier on a célébré ici le retabliſſement de la ſanté de Mgr. le Duc Charles de *Lorraine*, Grand Maître de l'Ordre *Teutonique* &c.

A ſix heures du Matin on a commencé à faire des decharges de toute notre Artillerie: toutes les cloches ont enſuite ſonné depuis ſept heures jusqu'à huit. A neuf heures le Magiſtrat & le Corps de la Bourgeoiſie ſe ſont rendus à l'Egliſe paroiſſiale, & y ont aſſiſté à la Grand' Meſſe & au *Te Deum*. M. M. les Chevaliers de l'Ordre ainſi que la Nobleſſe, les Membres des Tribunaux & mêmes les Officiers civils & militaires ſe rendirent de leur côte en *gala* dans les appartements du Baron d'Eptingen, *Statthalter* & vers les onze heures ils aſſiſterent avec S. E. au Service Divin & au *Te Deum*, qui fut chanté dans la Grande Chapelle du Château au bruit d'une triple Salve de la Mouſqueterie des Troupes & de trois compagnies bourgeoiſes, qui étoient rangées dans la Grande Cour. Les Etudians s'y étoient auſſi rendus en corps, leurs maitres & profeſſeurs à leur tête, & y feliciterent au ſortir de l'Egliſe M. le *Statthalter* qui donna à midi un ſuperbe repas de 48 couverts. Le ſoir il y eut *Gratis* un bal qui dura jusqu'au lendemain à cinq heures du matin, & l'on ne peut exprimer la joye dont tous les cœurs ont paru pénétrés.

De HAMBOURG *le 14 Mars.*

Suivant les lettres de *Suede* du 2 de ce mois le Comte de *Lieven*, Sénateur, Chevalier, & Commandeur des Ordres du Roi, lequel a été pourvû par S. M. *Suedoiſe* du Gouvernement Général de la *Pomeranie*, étoit depuis peu parti de *Stockholm* pour ſe rendre à *Stralſund*. Avant ſon depart ce Seigneur s'eſt demis de ſon emploi de Chancellier de l'Academie d'*Abo*.

De VIENNE, *le 25 Mars.*

Un Courrier depêché de *Verſailles* à M. le Marquis de *Durfort*, Ambaſſadeur de *France* en cette Cour a apporté avant-hier à ce Miniſtre la facheuſe nouvelle de la mort de Madame la *Dauphine*, arrivée le 13 de ce mois vers les huit heures du ſoir.

Le Feld Marechal Prince Palatin des *Deux Ponts* eſt depuis quelques jours arrivé en cette Capitale.

AVIS.

Le Sieur Nicolas *Moribel*, n'ayant plus que peu de tems à reſter en cette Capitale, croit devoir encore avertir le public qu'il poſſede.

Le Secret de faire revivre ſur du papier, parchemin, ou écorce l'écriture ancienne effacée par laps de tems, Secret dont il a fait uſage dans les principales villes & Bibliotheques d'*Italie* ainſi qu'en *France* &c., & dont certificats lui ont été expediés.

Secret pour deſſiner en un moment d'après nature toute ſorte de feuilles & de fleurs naturelles.

Autre pour copier ſur du papier qu'il rend transparent, toute Carte Géographique ou autre peinture ſans altérer les originaux & pour reſtituer enſuite ce papier à ſa premiere forme ſans que la peinture, ou le crayon s'en effacent.

Il aura l'honneur de faire un plus ample detail d'autres Secrets, qu'il poſſede encore, à ceux qui voudront bien le faire appeller, il ne demande rien d'ailleurs avant que les perſonnes qui deſireront de s'inſtruire, n'aient fait par elles mêmes l'experience de ce qu'elles ſouhaiteront leur être enſeigné: il Loge ſur le *Bauern Marckt dans le Fuchſiſchen Bier Hauſe au premier etage, vis-à-vis du Blauen Herr-gott.*

Les Exercices Spirituels en Langue *Italienne* commenceront le 2 Avril à 5 heures après midi dans l'Egliſe du Collège des Peres de la Compagnie de *Jéſus*.

N. 25.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 28 MARS 1767.

De Rome *le 13 Mars.*

Les lettres de *Veniſe* confirment la nomination faite par cette Republique du Chevalier *Erizzo* en qualité de ſon Ambaſſadeur près du S. *Siege*, où il viendra remplacer le Chevalier *Erizzo* ſon frere, qui a été élevé à la dignité de Procurateur de *St. Marc.*

Le Cardinal *Bracciorte* eſt depuis peu arrivé ici de *Peſaro*, & les Cardinaux *Corſini* ſont de même de retour en cette Capitale, d'où le Cardinal *Buſſalini* eſt parti Dimanche dernier pour ſon Evêché d'*Ancone.*

Le Neveu de M. l'Archevêque de *Salsbourg* & le Comte de la *Tour Taxis* ont dernierement été preſentés au Pape par le Cardinal Alexandre *Albani.*

De Cadix, *le 17 Février.*

Dom George *Juan*, Chef d'Eſcadre des Armées Navales de Sa Majeſté & ſon Ambaſſadeur auprès du Roi de *Maroc*, s'eſt embarqué avec une ſuite nombreuſe & de riches préſens deſtinés pour ce Prince, ſur les mêmes Bâtimens qui ſont venus de *Cartagène* du Levant pour tranſporter à la côte de *Barbarie Sidy Hamet El Gazel*, Ambaſſedeur de *Maroc*, ainſi que les Maures de ſa ſuite, & deux cens quatre-vingt-cinq *Muſulmans* des deux ſexes qui etoient Eſclaves en *Eſpagne* & que Sa Majeſté envoie en préſent au Prince

ce *Maure*. Les autres préſens conſiſtent principalement en trois magnifiques tentes de campagne, dont deux de damas galonnées en or & argent, & l'autre de taffetas, garnie de galons de ſoie ; en pluſieurs caiſſes d'étoffes d'or & d'argent, & quelques-unes d'écarlatte & d'autres draps fins ; en porcelaines, cryſtaux, glaces, chocolat, ainſi qu'en ſelles, brides & richeſ équipages de chevaux ; en douze fuſils garnis d'or & d'argent & ſix paires de piſtolets, dont une garnie en diamans & autres pierres fines ; en deux ours, le mâle & la femelle, & quatre-vingt chiens de diverſes eſpéces. Le Chambequin *la Garzora*, le Chebec *le Corbeau Marin* & un autre petit Chebec, ſur leſquels ſont embarqués les deux Ambaſſadeurs & leurs ſuites, appareillerent pour *Tetuan*, le 14 de ce mois ; mais le vent contraire les a obligés de relâcher hier en cette Baye,

De VERSAILLES *le 14 Mars.*

Madame la Danphine a enfin ſuccombé, malgré tous les ſecours de la Médecine, à la maladie dont elle étoit attaquée depuis près d'un an. Cette Princeſſe eſt morte ici, le 13 de ce mois, vers les huit heures du ſoir, avec toute la réſignation qu'inſpirent la Religion & la vertu. *Marie-Joſephe de Saxe* étoit née à Dreſde, le 4 Novembre 1731, de *Frédéric-Auguſte* III, Roi de *Pologne* & Electeur de Saxe, & de *Marie-Joſephe-Benédicte*, Archiducheſſe d'*Autriche*, fille aînée de l'Empereur *Joſeph*. Elle fut mariée, le 9 Février 1747, à Louis, Dauphin de *France*, mort à *Fontainebleau* le 20 Décembre 1765. Il reſte de ce mariage Monſeigneur le *Dauphin*, Monſeigneur le Comte de *Provence*, Monſeigneur le Comte d'*Artois* & deux Princeſſes. Les ſoins pénibles & aſſidus qu'elle avoit donnés à feu Monſeigneur le Dauphin, pendant ſa derniere maladie, & les larmes qu'elle n'avoit ceſſé de répandre depuis la mort de ce Prince, ſont des preuves bien touchantes de la tendreſſe qui uniſſoit ces auguſtes époux, tendreſſe d'autant plus forte que la vertu la plus pure en reſſerroit les liens. Les qualités les plus reſpectables, jointes à la piété la plus ſolide, avoient acquis à Madame la Dauphine l'eſtime, la tendreſſe & la confiance de Leurs Majeſtés. Son amour pour les Princes & les Princeſſes ſes enfans ; l'attention qu'elle a donnée juſqu'au dérnier moment de ſa vie à toutes les parties de leur éducation, & ſurtout ſon application à les fortifier dans les principes de la Religion, & à leur inſpirer pour Leurs Majeſtés le plus grand reſpect & la ſoumiſſion la plus entiere ; ſa conſtante amitié pour les Princeſſes ſes belles-ſœurs & la confiance qu'elle leur à toujours témoignée, tout fait naître de juſtes regrets ſur la perte de cette Princeſſe que révéroient également la Cour & la Nation entiere.

Le Roi & la Reine, accompagnés de Madame *Adelaïde*, & de Meſdames *Victoire*, *Sophie*, & *Louiſe*, ſont partis hier pour *Marly*, où Monſeigneur le *Dauphin*, Monſeigneur le Comte de *Provence* & Monſeigneur le Comte d'*Artois* ſe ſont rendus aujourd'hui. Meſdames, ſœurs de Monſeigneur le *Dauphin*, reſteront ici pendant le ſéjour de la Cour à *Marly*.

Avant hier, le Chevalier de *Rupierre*, Procureur Général & Receveur de l'Ordre de *Malte* au grand Prieuré de *France*, & Chargé par *interim* des Affaires de l'Ambaſſade dudit Ordre, a préſenté au Roi cinq faucons de la part du Grand-Maître de *Malte*, en préſence du Duc de la *Valliere*, Grand Fauconnier de *France*. Le Chevalier de la *Tremblaye* qui étoit chargé de les apporter à Sa Majeſté, s'étant trouvé indiſpoſé, il a été repréſenté par le Chevalier de *Betiſi*.

Le Duc de *Fronſac*, Pair de *France*, Maréchal de Camp & Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, a

pris

pris congé de Leurs Majestés & de la Famille Royale, & vient de partir pour se rendre en *Angleterre*, d'où, après y avoir séjourné quelque tems, il se propose de passer en *Hollande*.

De LONDRES, *le* 10 *Mars.*

Le 6 de ce mois, le *Communes* en Committé sur les *moiens de lever le Subside* résolurent, " que la dépense pour " la Solde & les Uniformes de la Mi- " lice seroit tirée du provenu de la " *Taxe sur les Terres* pour l'année cou- " rante 1767. Et que la Somme de " 1800. mille Livres Sterling seroit le- " vée par Emprunt ou par Billets " d'Echiquer rembourſablement hors " des premiers Subsides, qui seront " accordés dans la prochaine Séance. " On renvoïa ensuite au 9. à délibérer ultérieurement sur cette matiére, ainsi que sur le *Subside*. La Compagnie des *Indes* remit ce jour-là à la Chambre, ainsi qu'il lui avoit été enjoint le 3 de ce mois, un *état des Vaisseaux & Matelots qu'elle a employés durant l'éspace d'un an à compter du* 1 *Janvier* 1766. & un *état des Soldats qu'elle a levés depuis le* 1 *Janvier* 1761. Et la Chambre résolut de supplier le Roi, de lui faire remettre *toutes les propositions, qui ont été faites depuis* 6 *mois aux Ministres de Sa Majesté par les Directeurs de cette Compagnie*. Il fut ordonné en même tems, " que les Copies des Octrois " accordés à la dite Compagnie, & " de tous les Mémoires & Comptes " qui ont été présentés à cette Cham- " bre dans la présente Séance, se- " roient imprimés à l'usage de la Cham- " bre, de même que Copie de l'Octroi " accordé à la Compagnie par le feu " Roi *George* I. dans la 13me. année " de son Regne en date du 24 Sep- " tembre, & présenté à la Chambre " le 9 Mars 1729. " Ensuite il fut arrêté, que *l'examen des affaires de la Compagnie seroit fixé à la quinzaine*, & ordonné, " que Mrs. *Vansittart* & *Ho-* " *well*, le Colonel *Monro*, Mrs. *Has-* " *tings*, *Gregory*, & *Guire*, & le Colo- " nel *Coote*, qui ont servi dans l'*Inde*, " avant, pendant, & après les der- " niéres Révolutions dans l'*Indostan*, " comparoîtroient ce jour là devant " la Chambre.

Le 9. les *Communes* approuvérent les Résolutions du 6 & ordonnérent d'en dresser des Bils. L'ordre de *faire imprimer les Octrois, les Mémoires, Comptes, & autres Papiers* concernant la Compagnie des *Indes* fut remis sur le tapis: Il fut proposé de le supprimer: Cette proposition donna lieu à de grands débats; Et il fut enfin décidé, à la pluralité de 180 contre 167 voix, que cette *proposition seroit examinée demain en* 8 *de ce mois*. Cette affaire, qui avoit été proposée sur les Représentations de la Compagnie, occupa longtems la Chambre, qui avoit été aussi fort nombreuse le 6 & s'étoit séparée fort tard.

Le même jour les Pairs convinrent de faire mettre sous presse les Journaux de leur Chambre, & autorisérent quelques-uns de l'Assemblée à diriger cet ouvrage & à se procurer l'inspection de tous les Prothocolles & Règistres nécessaires pour le perfectionner. En conséquence il fut arrêté de communiquer au Roi cette Résolution par une humble Adresse en ces termes.

" NOUS sommes persuadés qu'il sera entiérement agréable à la gracieuse intention de V. M. que l'on transmette aux Siécles futurs les monumens & les vestiges de nos Ancêtres, si nécessaires & si utiles à la conservation de notre excellente Constitution. Nous desirons aussi de faire passer avec eux à la Postérité les diverses preuves signalées, enrégistrées dans nos Prothocolles, & que S. M. a déja données de son attention paternelle au bonheur de son Peuple.

On dit qu'on a en vûe l'imposition d'une Taxe de cent mille livres sterl. sur les *Juifs* domiciliés dans la *Grande-Bretagne*, & dont la répartition se fera

de

de la maniere la plus convenable, à la charge par les plus opulens d'entre cette Nation d'être garants du payement de cette Taxe annuelle. On parle encore de divers autres desseins, tendant à décharger le Peuple de quelques Impôts onereux qui affectent le plus l'Artisan, à procurer les sommes necessaires pour le service de l'année, sans trop accabler le Public, & à induire les Colonies en *Amerique* à se soumettre à certaines Tailles équivalentes aux Droits du timbre, en leur accordant des Privileges avantageux pour leur Commerce. Tous ces projets sont attribués au Comte de *Chatam*.

On apprend de *Georg stown* dans l'Isle de *Grenade* qu'on y a ressenti le 21 Octobre dernier à 5 heures du matin une secousse de tremblement de terre extrémement violente & qui a duré environ 2 minutes: La ville n'a cependant rien souffert: mais à la campagne plusieurs Bâtiments ont été considérablement endommagés. Cette secousse a été suivie le 24 de deux autres, mais moins fortes & qui n'ont causé nul dommage.

Ce tremblement de terre s'est aussi fait sentir le même jour 21 & à la même heure à *Essequero*, où la Secousse a été d'environ 3 minutes, & où elle a endommagé la pluspart des Edifices: La terre n'y étoit pas même encore raffermie le 26, & on y entendoit une sorte de sifflement, dont on appréhendoit extraordinairement les suites.

La Demoiselle Jeanne *Staples* est morte le 4 de ce mois à *Hampstead* âgée de près de 106 ans.

De la HAYE *le 15 Mars.*

Mercredi dernier, les Directeurs-Députés de la Compagnie des *Indes-Orientales*, accompagnés de Mr. *Tetting*, Commandant de la Flotte de Retour, firent rapport à l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances de l'état actuel des affaires dans les *Indes*.

*D'*AMSTERDAM, *le 16 Mars.*

On a reçu de *Paris* la confirmation de la nouvelle que la Flotte de la *Vera-Cruz*, ayant à bord un trésor de 15 millions de Piéces fortes, tant en or qu'en argent, & quatre millions en production du Pays, étoit arrivée saine & sauve à la *Havane* le 9 Décembre dernier.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Office de la Semaine Sainte & des Paques avec des pratiques, considerations & reflexions sur ce saint tems, par ordre de Sa Majesté I. & R. A. 8. Vienne 1761. 15 kr.

Le même en Allemand relié, en 8. 45. kr. en 4 30. kr.

Erinnerung (Heilsame) und Betrachtung über das bittere Leiden und Sterben Iesu Christi auf jeden Tag der 40. tägigen Fasten 8. 1762 1. fl.

Neues genealogisches Reichs- und Staats-Handbuch auf das Jahr 1767. gr. 8. Francf. 1 fl. 30 kr.

L'Art du Facteur d'Orgues, par D. Bedos de Celles Benedictin, gr. fol. 1766. 13 fl.

La voix du Pasteur discours familiers d'un curé à ses paroissiens pour tous les dimanches de l'année, II. Tomes, gr. 4. Paris 1766. 2 fl. 30 kr.

Sermons sur le Carême de Mr. Massillon Evêque de Clermont, gr. 4. IV. Tomes. Paris 1764. 4 fl. 45 kr.

Fotgesetzter Wappenkalender auf das Jahr 1767 oder jährliches Handbuch der neuesten Genealogia, mit illuminirten Kupfern, gr. 8. Nürnb. 8 fl.

Dasselbe ohnilluminirt 2 fl.

N. 25.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 28 MARS 1767.

De FLORENCE *le* 14 *Mars.*

Nos auguſtes Maîtres jouiſſent d'une parfaite ſanté ainſi que Madame l'Archiducheſſe, fille de leurs Alteſſes Royales; Le P. Ignace de *La Croix*, Religieux *Auguſtin* a commencé Dimanche dernier à prêcher le Carême dans la Chapelle du Palais.

Hier 13 la Cour fut en Grand *Gala* à l'occaſion du jour anniverſaire de la Naiſſance de S. M. l'Empereur glorieuſement Regnant. Leurs Alteſſes Royales ont donné à cette occaſion leur main à baiſer: il y a eu dîner public, pendant lequel a on exécuté pluſieurs ſymphonies & différents concerts, & le ſoir grand appartement.

Le 7 il eſt arrivé ici de *Livourne* un Courrier qui a ſur le champ continué ſa route pour *Veniſe*, où il étoit envoyé.

De Volterra, *le* 2 *Mars.*

Suivant une ancienne coutûme établie ici, il y eſt d'uſage de donner à dîner le lundi gras à une quantité de pauvres de la ville & de la campagne. Leur nombre a été cette année de quatre cents: ils ſe ſont proceſſionnellement rendus à l'egliſe, & après y avoir entendu la S. Meſſe, ils ont été conduits à la place de *St. Auguſtin*, où l'on avoit dreſſé pluſieurs tables, ſur leſquelles étoient pour chaque pauvre cinq portions de viandes chaudes, une portion de vin, une de fruits & deux pains. On a auſſi diſtribué après cela des portions, mais moins fortes, à deux cents autres pauvres & des ſecours à un grand nombre d'autres encore.

De Livourne *le* 11 *Mars.*

Une barque chargée pour *Genes* de feves & autres denrées de cette eſpece partie mardi dernier de ce port fut forcée par le vent contraire d'y rentrer pendant la nuit; elle donna ſur une ancre & coula à fond, d'où on l'a cependant retirée; mais fort endommagée, & ſon chargement a auſſi beaucoup ſouffert de l'eau de la Mer.

Il nous eſt arrivé depuis huit jours 45 Bâtiments de différentes Nations, au nombre desquels 5 avec des chargements de grains montans à 22600 ſacs.

De Portoferraio *le* 2 *Mars.*

La nuit du 24 au 25 Fevrier dernier le gros tems obligea un navire *Genois* de relacher dans ce port: Il avoit à bord 10 canons, 24 Pierriers, autant d'autres bouches à feu & cent *Suiſſes*, le tout deſtiné à ſecourir l'Isle de *Capraja*. Ce bâtiment eſt reparti le lendemain pour ſa deſtination, & doit avoir été ſuivi de trois autres de même port.

Les 26 & 27 du même mois de Fevrier nous avons entendu une canonade très vive venant du côté de l'Isle de *Capraia*: mais nous n'en avons rien appris de particulier depuis ce tems.

De Bruxelles, *le 16 Mars.*

Le 13 de ce mois, il y eut grand *Gala* à la Cour, à l'occaſion de l'Anniverſaire de la Naiſſance de l'Empereur. Le Prince *Charles*, notre Gouverneur Général, fut complimenté à ce ſujet par les Miniſtres & la principale Nobleſſe. S. A. R. dina ce jour-là en public; le Miniſtre Plénipotentiaire donna de ſon côté un ſplendide diner, & le ſoir il y eut chez lui grande Aſſemblée, que le Prince honora de ſa préſence.

De Hambourg *le 18 Mars.*

Suivant les nouvelles de *Petersbourg* l'Imperatrice en eſt partie pour *Moscou*, le 18 Fevrier. On dit que S. M. Imp. ſe propoſe de faire un tour à *Caſan*. La veille de ſon départ cette Princeſſe fit remettre par le Vice-Chancelier Prince *Gallitzin* à la Princeſſe héréditaire de *Courlande* une ſuperbe ſultane enrichie de brillans. Les Miniſtres des Cours de *Vienne* & de *Berlin* ſont déja rendus à *Moskou*; les autres ne tarderont pas à en prendre la route.

Suivant d'autres avis de *Mitau* du 2 de ce mois le Prince & la Princeſſe héréditaires y étoient depuis le 24 du mois dernier, de retour du voyage qu'ils étoient allés faire en *Ruſſie*, & il marchoit vers la *Pologne* un Corps de Troupes *Ruſſes*, compoſé de 2 Régimens de Grenadiers, d'un de Carabiniers, d'un de Houſſards & de 600 Coſaques. L'un des deux Régimens de Grenadiers étoit même déja arrivé dans les environs de *Riga* & devoit diriger ſa route par ce Duché.

De Vienne, *le 28 Mars.*

Il y a eu le 25 de ce mois au fauxbourg, nommé *Landſtraſs*, un incendie, qui y a réduit une maiſon en cendres; mais par les ſoins qu'on a pris, les flammes ne ſe ſont point communiquées aux bâtiments voiſins: un Religieux *Auguſtin* a eu le malheur de ſe tuer dans cette occaſion en tombant du haut d'une échelle fort haute.

L'Empereur s'eſt rendu à l'endroit, où étoit l'incendie, au moment que S. M. I. en a été informée.

Le même jour l'Empereur a donné avec les ceremonies accoutumées à M. M. le Baron de *Reiſchach*, Chanoine des Chapitres d'*Augsbourg* & d'*Elwangen* premier Plenipotentiaire & à M. de *Schwannaſini*, ſecond Plenipotentiaire du Cardinal de *Rodt*, Prince, Evêque de *Conſtance*, l'Inveſtiture de cette Principauté & hier S. M. I. a donné celle de la Principauté de *Freyſing* à M. M. le Baron de *Bodman*, Chanoine des Chapitres de *Freyſing* & de *Ratisbonne*, Conſeiller Intime, & *Reicharzer*, Conſeiller Aulique & Finances, munis des pleins pouvoirs du Prince Clement de *Saxe* en ſa qualité de Prince Evêque de cette ville.

On recommencera le 6 Avril prochain & l'on continuera les jours ſuivans la vente par licitation de quantité de livres de Theologie, d'hiſtoire, de litterature &c. au premier étage de la maiſon portant pour enſeigne les trois arbres verds, ſituée ruë de *Carinthie*. On y diſtribue *gratis* le Catalogue de ces livres, ainſi que chez M. de *Newenſtein* ſur le *Haut-Pont* à la Toiſon d'or.

N. 26.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 1 AVRIL 1767.

De MADRID *le 3 Mars.*

Sa Majesté vient de nommer à différentes places d'Officiers dans le Régiment de ses Gardes d'Infanterie *Espagnole* & *Wallone.*

Le 22 du mois dernier, Don Miguel-Fernando *Merino* fut sacré Evêque d'*Avila*, dans l'Eglise du Couvent de *Saint Thomas* de cette Ville, par l'Archevêque de *Pharsale*, Inquisiteur Général, qui eut pour Assistans à cette cérémonie les Evêques de *Tarragone* & le Suffragant de *Madrid*. Le nouvel Evêque eut pour parrein le Duc d'*Albe*, représenté par le Duc d'*Huescar* son fils.

A la sollicitation des Officiers du Corps Royal d'Artillerie de *Valence*, Sa Majesté a bien voulu nommer pour leur Supérieur Général l'Infant Don *Antoine*, & a accordé en même tems à ce Corps la permission de donner tous les ans, à son profit, deux courses de taureaux hors de la Ville.

Don Blas de *Barreda*, Chevalier, Grand'Croix & Commandeur de l'Ordre de *Saint Jean de Jerusalem*, Lieutenant Général des Armées Navales & Commandant de la Marine, est mort à *Cartagene*, le 8 du mois dernier, âgé de cinquante-six ans. Il a été remplacé dans son Commandement de la Marine par Don Carlos *Reggio*, Lieutenant-Général des Armées Navales.

De

De CADIX, *le 17 Février.*

Le Vaisseau de la Compagnie des *Indes* de *Danemarck la Reine Sophie-Magdeleine*, destiné pour la *Chine* & qui avoit relâché ici venant de *Coppenhague*, appareilla de cette Baye, le 28 du mois dernier, pour suivre sa destination.

Les deux Chambequins du Roi l'*Aventurier* & l'*Andalous*, qui étoient partis d'ici au commencement de Janvier dernier pour *Buenos-Ayres* avec d'autres Bâtimens que les mauvais tems avoient dispersés, rentrerent ici, le 31 du mois dernier & le 2 du mois courant, à cause des vents contraires & d'une voie d'eau considérable qu'avoit l'*Andalous*.

Mardi dernier, les deux Galions *Espagnols Los Placeres* & *le Saint François-Xavier*, & un Brigantin de la même Nation, firent voile, les deux premiers pour *Lima*, & l'autre, pour la *Havane*; le lendemain, un autre Navire *Espagnol*, nommé *la Fortune* ou *le Jules-Cesar*, appareilla pour les *Indes*. Les cargaisons de ces quatre Bâtimens consistent en diverses marchandises, tant seches que liquides, & sont assez considérables.

Le Navire marchand *Espagnol le Zenon* mit à voile, le 15, avec une cargaison de diverses marchandises pour la *Havane*, *Cuba* & *Porto-Rico*.

Hier, deux Vaisseaux *Suédois* de la Compagnie des *Indes* de *Gottembourg*, l'*Adolphe-Frédéric* & *la Louise-Ulrique*, qui étoient de relâche en cette Baye depuis quelques jours, sont partis pour la *Chine*. L'Archevêque de *Manille*, qui va prendre possession de son Evêché, s'est embarqué sur ces Bâtimens avec sa suite.

Suite des nouvelles de PARIS, *du 16 Mars.*

Il paroît cinq Arrêts du Conseil d'Etat du Roi.

Le premier, du 8 Février 1767, porte réglement sur ce qui doit être observé par les Marchands & Adjudicataires des bois, & les Entrepreneurs de ceux qui sont destinés pour le service de la Marine.

Le Roi ordonne par le second, du 11 du même mois, que les sucres étrangers, de toute espece, acquitteront, à toutes les entrées du Royaume, même en tems de Foire, les droits auxquels ils ont été imposés

Par le troisieme, du 24 du même mois, Sa Majesté, en interprétant celui du 10 Juillet 1703, fait, entr'autres dispositions, défenses, sous peine de confiscation & de trois mille liv. d'amende, d'introduire dans la Ville, Port & Territoire de *Marseille*, aucuns draps, ouvrages de bonneterie & tous ouvrages & étoffes de laine, ou mêlés de laine, de fabrique étrangere.

Le quâtrieme, du 25 du même mois, prescrit les nouvelles formalités que doivent observer les Négocians qui expédieront des bonnets, façon de *Tunis*, à destination du Levant, à l'effet de jouir de la gratification accordée par l'Arrêt du 17 Septembre 1764.

Sa Majesté ordonne, par le cinquieme, du 8 Mars, qu'à commencer du 15 de ce mois, il ne sera plus perçu, à l'entrée de *Paris*, aucuns droits d'entrée sur la morue seche ou la merluche.

Suivant un nouvel arrangement qui a été fait, il n'y a plus dans cette Capitale qu'une seule Académie Royale d'Equitation, dont le sieur *Dugard*, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de *Saint Louis*, a la direction, sous les ordres du Grand Ecuyer & de la Comtesse de *Brionne*. Le sieur *Bruneau*, ancien Brigadier des Gardes du Corps & Chevalier de *Saint Louis*, veillera, conjointement avec un Sous-Gouverneur, sur la conduite des Pensionnaires, lesquels seront logés, nourris & instruits dans les différens exercices, moyennant deux mille sept cens livres par an. Il y aura, dans cette

Aca-

Académie, un Maître d'Armes, un Maître à voltiger, un Maître de Danse, un Maître de Mathématiques, un Maître de Dessin & un Maître de Langue *Allemande*.

De VERSAILLES *le 18 Mars.*

Hier, la Cour a pris le deuil pour six mois à l'occasion de la Madame la Dauphine, dont le corps est resté exposé ici, d'où il sera transporté à *Sens* le 21. Cette Princesse ayant désiré que son cœur fût porté à l'Abbaye Royale de *Saint Denis*, pour y être inhumé, il y a été déposé aujourd'hui, avec les cérémonies ordinaires, par par le Cardinal de *Luynes*, son premier Aumônier. La Comtesse de la *Marche* a été nommée par le Roi pour accompagner le cœur à *Saint Denis*.

Les sieurs *Jouve*, de *Sainte Paule* & *Pigrais*, Associés du Bureau Général de Correspondance Générale, ont eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés, à Monseigneur le Dauphin, à Monseigneur le Comte de *Provence* & à Monseigneur le Comte d'*Artois*, le Necrologe des Hommes célebres.

De LONDRES *le 13 Mars.*

Le 11 de ce mois, on rapporta à la Chambre des *Seigneurs*, " que son " Adresse concernant l'*impression de* " *ses Journaux* avoit été présentée au " Roi; que *S.* M. l'avoit reçuë gra- " cieusement, & qu'Elle avoit répondu, qu'*Elle donneroit les ordres nécessaires pour avancer l'exécution d'une chose si utile & qui feroit tant d'honneur à la Nation.*

Les *Communes*, après la seconde lecture du Bil d'*Emprunt* & de celui qui concerne *la solde & les Uniformes de la Milice*, reprirent la considération d'un Mémoire présenté de la part de la Compagnie des *Indes*, pour solliciter la révocation d'un ordre de la Chambre de faire imprimer les Octrois, Memoires, Comptes & Papiers concernans les affaires de la Compagnie: Les Directeurs y faisoient voir les suites, qui pourroient en résulter, si l'on exposoit ainsi aux yeux du Public les affaires les plus sécrettes & les plus essentielles de la Compagnie. Deux des principaux en firent sentir de bouche toutes les conséquences: Plusieurs Ministres, nommément Mr. *Charles Townshend*, Chancelier de l'Echiquier, & autres Membres du Parlement, appuyérent cette assertion. Enfin, après une ample discussion, il fut arrêté, sans en venir aux voix, " que l'ordre de la Chambre d'*impri-* " *mer ces Papiers* seroit supprimé, *en-* " *tant qu'il concerne la correspondance &* " *les Comptes de cette Compagnie*". L'appel de la Chambre fut renvoié à la quinzaine, & l'affaire du *Subside* & celle des *moiens de le lever* au 16 de ce mois. La Chambre a été fort nombreuse à l'occasion de l'affaire de la Compagnie, & ne s'est séparée que fort tard. Les Directeurs sont très-contens de ce qui s'y est passé; & le Ministére, de son côté, examine actuellement à fond tous les Papiers de la Compagnie, qui a tenu hier une Assemblée générale pour se concerter sur les arrangemens à prendre pour son avantage & son intérêt à l'avenir.

Le 12 le Comte de *Shelburne*, & le Général *Conway*, Sécrétaires d'Etat, remirent le premier à la Chambre des *Seigneurs*, & le second à celle des *Communes*, plusieurs Copies de Papiers reçus tout nouvellement de l'*Amérique Septentrionale*. On en lut les Titres dans la Chambre des *Seigneurs*, où il fut ordonné de les laisser sur le Bureau. Les *Communes* rédigérent le Bil, pour *lever une Somme d'argent* par *emprunt ou Billets d'Echiquier*, & s'ajournérent ensuite au 16 de ce mois.

Hier le Lord Maire & les Echevins de cette Ville présentèrent au Duc de *Cumberland* le droit de Bourgeoisie, dans une boëte d'or artistement travaillée.

Les

Les mesintelligences entre notre Cour & celle de *Lisbonne* ſont bien loin d'être accommodées, & l'on croit même que Mr. *Hay*, notre Miniſtre à cette Cour, va être rappellé au premier jour.

Dans le Miniſtere les changemens qu'on avoit annoncés prématurément n'ont pas eu lieu & l'on ne croit pas qu'il s'en faſſe de conſidérables.

La diminution d'un chelin par livre ſterling ſur la taxe des terres continue de cauſer dans le Royaume une ſatisfaction générale. La Nobleſſe, le Clergé & les Propriétaires de terres dans le Comté de *Bucks* ont adreſſé à leurs Repréſentans au Parlement leurs remercîmens de la maniere ſuivante.

„ Nous le Grand Echevin, le Grand Juré, les Gentilshommes & le Clergé du Comté de *Bucks*, à *Aylesbury* le 3 Mars 1767, profitons de l'occaſion qui ſe préſente pour faire aux Repréſentans de cette Province au Parlement nos ſinceres remercîmens du zéle & du courage qu'ils ont employés pour nous affranchir d'une partie de la taxe de 4 chelins par liv. ſterl. impoſée ſur les terres, fardeau dont le poids étoit au-deſſus des forces de la Province, dans ce temps de diſſette & de calamité. Nous avons tout ſujet d'eſpérer que, d'un côté, la continuation de leurs bons offices, & de l'autre, la ſageſſe & l'équité du Parlement feront adopter le plan d'une juſte œconomie, & que les fideles Sujets de Sa Majeſté, les Poſſeſſeurs de terres dans ce Royaume, ne ſeront pas accablés d'une augmentation de taille inuſitée en tems de paix & ſur-tout employée à des dépenſes qui ont toujours été payées par les Colonies du Roi en *Amérique*, depenſes auxquelles ces Colonies ont ſéditieuſement refuſé de contribuer pour leur propre défenſe, quoiqu'elles en fuſſent requiſes par un Acte de la Légiſlation de la *Grande-Bretagne*. „

Suivant les dernieres lettres qu'on a reçues de la Baye de *Honduras*, il y a eu un ſoulevement presque general parmi les Negres des Plantations de la *Nouvelle Riviere*; mais on a prévenu à tems les ſuites de cette révolte, dont les chefs ont été arrêtés & condamnés à être pendus.

On écrit du *Senegal* qu'il y aura, cet été, des caravanes qui pénétreront juſqu'à quelques centaines de milles dans l'intérieur du Pays pour y faire la recherche de certaines mines d'or qui, ſuivant le rapport de pluſieurs Noirs, doivent s'y touver & dont l'exploitation ſeroit très facile & très-avantageuſe.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

L'Office de la quinzaine de Paque, ſelon l'uſage de Rome en latin & en françois Traduction nouvelle dédié à la Reine, grand 8 Vienne 1763. 1. fl. 30. kr.

Le même relié en veau 1. fl. 54. kr.

Principes du droit de la nature & des gens par I. I. Burlamaque avec la ſuite du droit de la nature qui n'avoit point encore paru, II. Tomes gr. 8. 1766. 3. fl.

Hiſtoire des guerres & des négociations qui precederent le traité de Weſtphalie ſous le régne de Louis XIII. & le Miniſtere des Cardinaux Richelieu & Mazarin, III. Tomes, gr. 4 Paris, 1767. 12. fl.

Neueröfneter Bilderſaal, d. i. kurtze deutliche Beſchreibung der Hiſtoriæ univerſalis vom Anfange der Welt bis auf unſere Zeiten XV. Theile mit Kupfern, gr. 8. Nürnb. 1751. 42. fl. 30. k.

Mes reveries: ouvrage poſtums de Maurice Comte de Saxe, par Mr. l'Abbé Pereau, II. Tomes, gr. 4. Amſterd. 1757. 22. fl. 30. kr.

N. 26.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 1 AVRIL 1767.

De PARIS *le 20 Mars.*

On eſt informé par une lettre particuliere de la *Martinique*, du 22 Décembre dernier, que le Général & l'Intendant de cette Isle ont adreſſé aux différentes Places de commerce de *France* une lettre circulaire pour les avertir que l'introduction de la farine *Angloiſe* ſera dorénavant interdite, à commencer au mois d'Avril prochain, & qu'à cette époque l'entrée des Ports *François* de l'Isle ſera fermée à l'Etranger. Ils les préviennent en même tems d'engager les Armateurs *François* à ſe régler là deſſus & à continuer leurs opérations comme ci-devant, avec la confiance que doivent leur inſpirer le zele & l'attention desdits Gouverneur & Intendant pour les intérêts du commerce de *France*.

Jacques-Bernard *Chauvelin*, Conſeiller d'Etat & Intendant des Finances, eſt mort en cette Ville, le 14 de ce mois, dans la ſoixante-ſixieme année de ſon âge. Il avoit été reçu Conſeiller au Parlement, le 1 Août 1725; Maître des Requêtes, le 12 Mars 1728; nommé Intendant d'*Amiens*, en 1731, pourvu d'une charge d'Intendant des Finances, en 1751, & fait Conſeiller d'Etat en Mars 1756. Le ſieur *Boutin*, ſon gendre & ſon adjoint à l'exercice de la charge d'Intendant des Finances, en réunit toutes les fonctions & reſte ſeul chargé du même Département.

On compte plus de huit cens maiſons dans cette Capitale, qui ſont marquées pour être demolies, par rapport au facheux accident arrivé dernierement rue de *la Huchette*.

De GENES *le 14 Mars.*

Sur les avis parvenus au Gouvernement que les *Corſes* rebelles s'étoient auſſi fait voir du côté de *Bonifazio*, il fait preparer actuellement une Galère & 2 Pinques pour transporter en cette place des Troupes, des munitions & des vivres.

Les nouvelles de l'armement aux ordres de M. *Pinello*, portent qu'il étoit arrivé le 7 avec tous ſes Bâtiments dans les Mers de *Capraja*, & qu'il avoit bloqué l'Isle de ce nom de maniere, à empêcher les rebelles d'y recevoir aucun ſecour. Ces nouvelles ajoûtent cependant que le mauvais tems avoit depuis obligé les Galères de ſe rendre à la *Spezia*: mais que les autres Bâtiments continnoient le blocus de l'Isle.

Il nous eſt arrivé pendant ces huits derniers jours quatre navires, dont un *Francois* & trois *Anglois*, les trois derniers chargés de grain pour *Naples*.

De COPPENHAGUE *le 14 Mars.*

Par un exemple digne d'être imité & très avantageux au pays la Reine *Sophie-Magdelaine* de *Dannemarck* avoit remis aux payſans de ſon baillage de *Hirſchholm* les Corvées qu'ils devoient & leur avoit donné des terres en proprieté ou ferme héréditaire: l'on a partagé à cette occaſion les ter-

res

res Seigneuriales en terres de payſans arrangement qui excite la diligence de l'habitant de la campagne & qui apporte en même tems beaucoup d'avantage aux Seigneurs des terres: ce qui a été prouvé à *Hirſchholm*, où les revenus Seigneuriaux ont deja été augmentés de 2862 Ecus par an.

S. M. qui conſacre également ſes plus grands ſoins à l'avancement de l'agriculture & au bien être de ſujets, a auſſi donné cette année à tous les payſans dans le Baillage de *Coppenhague* la proprieté des maiſons ou fermes qu'ils habitent & a en même tems reſolu de partager les terres Seigneuriales de *Hiortespring* en 10 fermes à donner aux habitants de ces cantons.

Quelques nobles ont deja ſuivi cet exemple, & l'on eſpére avec raiſon que pluſieurs autres agréeront cet arrangement comme avantageux au Pays en Général & à un chacun en particulier.

De HAMBOURG *le 21 Mars.*

Les Troupes *Ruſſes*, dont on a parlé dernierement, & qui doivent paſſer par le Duché de *Courlande*, étoient arrivées en partie le 4 de ce mois à *Ekau*, & le 5 elles devoient être renduës à *Bauske*.

On mande de *Dantzig* qu'il doit paroître dans peu un manifeſte imprimé adreſſé au Roi & à la République de *Pologne* par lequel l'Imperatrice de *Ruſſie* donne à connoître ulterieurement les raiſons qui l'ont engagée à faire marcher vers la *Pologne* un corps conſidérable de ſes Troupes, & dans lequel il eſt dit entre autres, qu'elle ne mettra point bas les armes avant que les Diſſidents ne ſoient retablis dans les droits & dans les franchiſes que S. M. I. reconnoit leur appartenir.

De FRANCFORT, *le 24 Mars.*

Suivant les lettres de *Geneve* du 17 de ce mois M. M. les Mediateurs ſe ſont de nouveau ſeparés à *Soleure*, ce qui cauſe encore un nouveau delai avant que les differends ſoient terminés. Cependant tout eſt tranquille à *Geneve* & l'on y attend generalement le jour heureux qui doit y ramener la paix & la confiance mutuelle.

Suivant les nouvelles de *Hanovre* & du *Holſtein* on y achette à très grand prix tous les chevaux qu'on peut y trouver, & ſur tout ceux qui peuvent ſervir à la Cavallerie.

De VIENNE, *le 1 Avril.*

Le Comte de *Degenfeld Shönbourg*, Envoyé Extraordinaire & plenipotentitaire des *Etats generaux* auprès de cette Cour eſt arrivé ici depuis peu de jours.

Le Marquis De *Durfort* Ambaſſadeur de *France* auprès de leurs Majeſtés J. & R. A. Leur ayant dimanche dernier notifié de la part du Roi ſon Maître la Mort de Madame la *Dauphine*, la Cour a pris hier à cette occaſion un deuil de cinq ſemaines.

On prie ceux qui voudront ſouſcrire pour la preſente Gazette pendant les mois d' Avril, May & Juin prochains de s'addreſſer pendant cette ſemaine chez J. T. de *Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour au *Schottenhof*.

N. 27.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 4 AVRIL 1767.

De Bruxelles, *le 23 Mars.*

Le 19 de ce mois, Fête de *St Joseph*, dont l'Empereur porte le nom, la Cour fut en grand gala. Le Duc notre Gouverneur-Général, après avoir été complimenté à cette occasion, dina en public. Le Comte de *Cobenzl*, Ministre Plénipotentiaire de L. L. M. M. I. I. & R., donna un splendide diner à la Noblesse & aux Ministres. & le soir il y eut chez S. Ex. grande Assemblée, que S. A. R. honora de sa présence.

De Londres *le 20 Mars.*

Le 16 de ce mois, les *Communes* en Committé rédigérent le Bil de la *Taxe des Terres*. Cette Chambre a rejetté celui, qui avoit pour objet la *distribution égale & effective des Biens & Effets des Negocians, Banquiers, Marchands, Ecrivains, Facteurs & Courtiers decédés*; ainsi que *la sureté des Biens & Effets des Banqueroutiers vivans*; Mais elle a ordonné d'en porter un pour *la plus juste distribution des Biens personnels des défunts parmi leur Créanciers*, & pour *assujettir leurs Biens Fonds au payement de leurs Dettes*; & un autre Bil, pour la *sureté des Biens & des Effets des Banqueroutiers vivans*.

Les deux propositions qui ont été agitées le même jour dans l'Assemblée generale de la Compagnie des *Indes*, sont 1. d'augmenter de deux millions, dont la souscription se feroit à 250 pour cent à laquelle les Proprietaires actuels seroient admis par préférence. II. De payer au Gouvernement 800 mille livres sterling moyennant que la chartre

tre de la Compagnie fut renouvellée pour 50 ans: de fixer le Dividende à 14 pour cent sur le fonds Capital & de ceder le reste des profits au Gouvernement à titre de protection &c. Ces deux propositions, dont l'une est du Chevalier George *Colebroke* & l'autre de M. *Dempster*, ont été renvoyées, la premiere à la consideration de l'Assemblée des Directeurs & la seconde au Committé du Trésor, & à un nombre egal de proprietaires pour faire les uns & les autres leur rapport à l'Assemblée generale qui se tiendra demain. Les Dividendes à 14 pour cent monteront à 560 mille livres à prendre sur les revenus de *Bengale* & les profits annuels *netto* du Commerce montant aussi à pareille somme, sur un Capital de 4 millions, feront avec le Dividende sus mentionné 28 pour cent de profit aux Interessés.

Le 17 les *Communes* en Committé délibérerent sur la *cherté du Blé & autres Denrées de toutes espéces*: & sur les *moiens d'y remedier*; Et, après y avoir fait du progrés, il fut resolu de continuër la délibération sur ce sujet à la huitaine.

Le 18 les *Communes* lurent pour la troisiéme fois & passérent le Bil de la *Taxe des Terres*. L'affaire des *moiens de lever le subside* fut renvoïée au 23 de ce mois: Après quoi, s'étant formées en Committé sur le *Subside*, Elles résolurent d'accorder.

4866. Livres Sterling, 3. Chelins, 5. Sols, pour *l'entretien de l'Etablissement civil de la Colonie de la* Nouvelle-Ecosse *pendant l'année 1767.*

691. Livres Sterling, 8. Chelins, pour *subvenir aux dépenses extraordinaires de la même Colonie pendant l'année 1760. auxquelles il n'avoit pas encore été pourvu.*

3986. Livres Sterling, pour *l'établissement civil de la Colonie de* Georgie, *depuis le 24 Juin 1766 jusqu'au 27 Juin 1767.*

4750. Livres Sterling, pour *l'établissement civil de la* Floride Orientale *pendant le même espace de tems.*

4800. Livres Sterling, pour *celui de la* Floride Occidentale *pendant le même tems*

1601. Livres Sterling, 14 Chelins, pour *continuër l'arpentage des Terres dans* l'Amérique Septentrionale *pendant l'année 1767.*

5550. Livres Sterling, pour *l'établissement civil des Colonies de* Senegambie *sur la Côte d'*Afrique *pendant l'année 1767.*

Le 19. on remit aux deux Chambres du Parlement le Messàge suivant de la part du Roi.

GEORGE ROI &c. *Le Roi, dans son Discours à l'ouverture de cette Seance, a notifié à son Parlement la célébration du mariage du Roi de* Danemarc *avec la Princesse* Caroline-Mathilde, *Soeur de Sa Majesté, & S. M. etant convenuë de donner à sa Soeur une Dot de 40 mille Livres Sterling, se promet de l'assurance soumise & affectueuse de ses fideles* Communes, *dans leur adresse à la clôture de la derniére Seance, le concours & l'appui de cette Chambre pour mettre Sa Majesté en etat de remplir cette Convention.*

„ On presenta en même tems aux deux Chambres un autre Messàge, par lequel le Roi désire, qu'on assure une Rente annuëlle de 3000 L. S. à chacun de ses trois Fréres, le Duc d'*York*, le Duc de *Glocester*, & le Duc de *Cumberland*, leur vîe durant, pour le soutien honorable de leurs Dignités; & S. M en recommande la considération sur l'assurance donnée dans la derniére Séance. „

Les *Seigneurs* résolurent d'assurer le Roi, par une Adresse, de leur concours & appui dans les dispositions, qui se feroient à ce sujet; Et les *Communes* résolurent unanimément de considérer le dernier de ces Messages le 23 de ce mois, & le premier lorsque la Chambre mettroit l'affaire du *Subside* en délibération.

La cherté des vivres continue toûjours de donner de justes inquiétudes pour la tranquillité publique. L'esprit de revolte se manifeste de plus en plus dans différentes Provinces du Royaume

me. Le Gouvernement informé des murmures du peuple a ce tu et, prend toutes les mesures possibles pour en détourner les effets en cherchant en même tems à en détruire la cause On dit qu'il est déterminé à défendre l'exportation de toutes sortes de provisions, moyen qui lui a paru le plus propre à faire dimnuer promptement le prix des denrées.

Le Ministere a appris avec autant de surprise que d'indignation que les Colonies de l'*Amerique* avoient indiqué au mois de Mai prochain la tenue d'un Congrès dans la *Nouvelle Yorck*, auquel devoient assister des Députés de leur part pour déliberer sur les intérêts de leur Commerce Cette convocation, faite d'autorité privée, est envisagée comme une démarche contraire à la Constitution du Gouvernement, en ce qu'elles & la *Grande Bretagne* étant sujettes aux mêmes Loix par lesquelles le Roi est seul autorisé à convoquer des Assemblées générales sur des Affaires publiques, elles ne peuvent, sans enfraindre ces mêmes Loix, s'arroger un Droit de cette nature. On présume que dans cette Assemblée illégale des Colonies il seroit question de quelques dispositions étrangeres à leur Commerce.

De la Haie, le *22 Mars.*

En vertu d'un Placard de N. S. les Etats de *Hollande* & de *Westfrise*, émané le 11 de ce mois, L. N. & G P. ont permis pour un an, à expirer le 1. Avril 1768, l'entrée des bêtes à corne, venant seulement des autres Provinces & du Pays de *Drentbe.*

Le Corps du feu Marquis d'*Havrincourt*, Ambassadeur de *France* auprès des Etats-Généraux, vient d'être transporté à la terre d'*Havrincourt* en *Artois* pour y être inhumé. Madame la Marquise, sa Douairiere, est partie d'ici aujourd'hui pour se rendre à *Paris*. Mr. *Oconry*, Secretaire d'Ambassade de S. M. *Cath.*, est aussi sur son départ pour *Madrid.*

D'Amsterdam, *le 23 Mars.*

Le Marquis du *Chasteler* & de *Courcelles*, Chambellan actuel de L. M. Impériales, épousa hier en cette ville Madame la Douairiere *Geelvinck*. née *Hasselaer*, fille de feu Mr. & Mtre. *Hasselaer*, Bourguemaitre & Conseiller de ladite Ville, Directeur de la Compagnie des *Indes Orientales*, ci-devant Representant du Prince *Stadhouder* au Collège d'Amirauté & Ambassadeur de la République au Congrès d'*Aix-la-Chapelle.* Le Marquis du *Chasteler* & de *Courcelles* étoit veuf, depuis le 25 Juin 1765, d'*Albertine-Josephe-Dorothée*, Comtesse de *Thürheim* du *St. Empire Romain.*

De Dusseldorp, *le 20 Mars.*

L'Electeur, Palatin, arriva ici, avant-hier au soir, aux acclamations du peuple. S. A. Elect. avoit diné ce jour-là au Château de *Benrade*, nouvellement bâti. Avant le souper, elle admit les personnes les plus qualifiées, à l'honneur de lui baiser la main. Hier, Fête de *St. Joseph*, ce Prince se rendit, en grand cortège, à l'Eglise des *Carmes decbaussés*, ou il assista au Service Divin, après lequel il reçut les complimens de la Régence en corps, ainsi que des Officiers de Justice & de Finance, qui eurent l'honneur de lui baiser la main. S. A. Elect. soupa en public, & aujourd'hui elle a assisté à la Comédie.

De Wetzlar, *le 26 Mars.*

M. *Schulin* Conseiller aulique & du Tribunal de justice du Prince de *Brandenbourg Culmbach* qui a été chargé par le Comte de *Pappenheim*, Maréchal hereditaire de l'Empire de faire en qualité de Vice-Quartier-Maitre de l'Empire les fonctions de sa charge à l'occasion de la visitation & revision du Tribunal de la Chambre Imperiale, est arrivé ici le 15 de ce mois avec le fourier de l'Empire qui lui a été adjoint & dès le lendemain il a commencé à regler les quartiers necessaires & vaquer à ce qui concerne la police.

De Hambourg *le 25 Mars.*

Suivant les avis de *Lisbonne* du 18 du mois passé le Marquis de *Macedonio*, Ministre Plénipotentiaire de S M.

Si-

Sicilienne, y étoit arrivé pour notifier à la Cour l'avénement du Roi son Maître au Gouvernement de ses Etats. On ajoute que le 15, le Comte de *Vineiros* a épousé à *Serpa*, sur une simple dispense de l'Archevêque d'*Evora*, Dona *Thérese de Mello*, sa cousine *germaine*, & que c'est le premier exemple de Mariage contracté dans le Royaume entre des personnes unies par le sang, sans en avoir préalablement obtenu la dispense du Pape.

Le Roi T. F. étoit toujours au reste à *Salvaterra* avec la Famille Royale: mais la Cour devoit en revenir cette année plutôt que de coutume par rapport à la grossesse de la Princesse du *Brésil*, de sorte qu'elle étoit attenduë de retour dans la Capitale pour le 6 Mars.

Suivant les mêmes lettres il étoit arrivé de *Fernambuc* trois Bâtiments qui entre autres marchandises avoient à bord 900 Caisses de sucre.

Par des avis venus de la *Havane*, on est informé que la Flotte *Espagnole* de la *Vera-Cruz*, doit arriver à *Cadix* vers la fin de ce mois ou au commencement d'Avril. On sait d'avance que cette Flotte a à bord 16000000 de Piastres en or & en argent, 2700 bales de Cochenille & quantité d'autres Marchandises.

Suivant les Lettres de *Stockholm* la Commission nommée par le Sénat de *Suede* pour fixer le prix des marchandises & des denrées de toute espece, s'est déjà assemblée trois fois sans avoir rien statué, & l'on dit que ses premieres opérations n'ont servi qu'à lui faire connoître la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité de remplir toute l'étendue de son objet. En effet, il seroit nécessaire, pour y parvenir, qu'elle consultât les livres & les factures des Marchands; ce qui ne peut aisément se concilier avec la liberté qu'exige le commerce & avec le secret que chaque Citoyen de tout Pays, & à plus forte raison d'un Etat libre, est en droit de garder sur ses affaires & sur ses spéculations particulieres: Il est donc vraisemblable que cette Commission OEconomique borne a son travail & ses efforts à faire observer les Réglemens ordinaires de Police sur le prix de denrées du crû du Pays & de premiere nécessité, comme le pain, la bierre, la viande & l'eau-de-vie; & l'on ne peut se flatter de voir une diminution dans le prix des autres choses nécessaires à la vie que par le rétablissement de la circulation des especes & sur-tout par la renaissance du credit & de la confiance générale.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Journal de Bruxelles ou le penseur dédié à S. A. R. Mr. le Duc de Loraine & de Bar, par M. de Bastide, gr. 4. Bruxelles 1766. VI. parties, tous les mois il paroîtra une pieçe de ce nouveau Journal, dont le prix est pour toute l'année. 12. fl.

Connoissance des tems pour l'année bissertille 1768. publiée & calculée par M. de la Lande, 8. Paris 1766. 1. fl. 45 kr.

Nouvelles vies des saints abrégées & destinées à l'usage de la jeunesse suivies d'une courte réflexions sur chacune, gr. 4. Paris 1766. 1. fl.

Le Deïsme réfuté par lui même ou examen en forme de lettres, des principes d'incredulité répandus dans les divers ouvrages de M. Rousseau, par M. Bergier, gr. 4. 1766. 1. fl. 20. kr.

Conférences sur l'oraison dominicale, par le R. P. Bizault, gr. 4. Paris 1766. 1 fl.

Methode pratique pour converser avec Dieu, gr. 4. Lyon, 1766. 1. fl.

N. 27.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 4 AVRIL 1767.

De Rome *le 20 Mars.*

Il s'eſt tenu mardi dernier chez le Cardinal Sécrétaire d'Etat une congregation particuliere compoſée des Cardinaux *Cavalchini*, *Ferroni*, *Roſſi*, *Fantuzzi*, *Boſchi* & *Rezzonico* & de M. M. *Antonelli*, *Garampi* & *Durani* en qualité de Secretaires, ſans qu'on ait pû jusqu'ici pénétrer les objets, qui y ont été diſcutés.

On a appris que les *Corſes* ſe ſont avancés jusque près de *Bonifazio*, & qu'on ſemble d'autant plus craindre pour cette place, qu'on prétend qu'elle n'eſt point approviſionnée.

De Florence *le 21 Mars.*

La Cour a encore été en grand Gala le 19 de ce mois à l'occaſion de la Fête de St. *Joſeph*, dont leurs Majeſtes Imperiales portent le nom.

Le Comte de *Thurn*, Capîtaine commandant la Garde Noble, eſt depuis le 14 de ce mois de retour de *Vienne*, où l'Imperatrice Reine l'a élevé au grade de Lieutenant-General. Au moment de ſon arrivée il s'eſt rendu à la Cour, où il a remis à leurs Alteſſes Royales de ſuperbes preſens que S. M. I. & R. A. leur a envoyés ainſi qu'à Madame l'Archiducheſſe leur Fille.

Le Marquis de *Balbian*, Gentil-homme de la Chambre du Roi de *Sardaigne* eſt arrivé ici depuis peu pour complimenter de la part du Roi ſon Maître Mgr. l'Archiduc Grand Duc & ſon Auguſte Epouſe ſur la naiſſance de Madame l'Archiducheſſe *Thereſe*, & il a eu dimanche dernier ſes audiences de leurs Alteſſes Royales.

De Livourne *le 18 Mars.*

Cinq Barques *Genoiſes*, ayant à bord des Troupes de cette Nation, arriverent ici de l'Isle de *Capraja* le 11 de ce mois ; & ſans qu'on eut pû pénétrer ce qui s'étoit paſſé dans cette Isle, elles partirent la nuit du 12 à l'exception de deux, qui avoient ſouffert quelque dommage ſans qu'on ait auſſi pû apprendre de quelle maniere: quoique ces deux dernieres ſoient encore ici pour ſe refaire. Nous avons cependant été informés par les nouvelles de Mer, que la fortereſſe de l'Isle de *Capraja* s'étoit renduë dimanche dernier aux *Corſes* & que la Garniſon *Genoiſe* y avoit été faite priſonniere de guerre: mais nous n'avons pas encore reçu d'autre detail.

Les nouvelles Troupes ou brigades de marine qui doivent ſervir à bord des Vaiſſeaux de guerre de Mgr. l'Archiduc Grand Duc, ſont preſque complettes, & l'on a deja engagé la bande de Muſiciens qui doit être à bord du Vaiſſeau Commandant.

Il eſt parti ces jours derniers de notre Port une grande quantité de navires pour differentes deſtinations & depuis l'ordinaire dernier il y eſt arrivé 31 Bâtiments de diverſes Nations dont quelques uns avoient à bord 10200 ſacs de grain.

De Sienne, *le 16 Mars.*

On a dernierement publié en cette Ville un Edit de Mgr. l'Archiduc Grand Duc en vertu duquel certaines marchandiſes ſont exemptées pour

le

le terme d'un an des Droits ordinaires d'exportation & par lequel il eſt accordé en même tems cinq pour cent de benefice à l'exportation d'autres marchandiſes comme étoffes de ſoie, Draps &c. y compris les exportations qui ſeront faites à *Livourne*. Cette loi a cauſé ici une ſatisfaction inexprimable : on y a fait des feux de joie, & le jour qu'elle a été promulguée, les Commerçans ont fait diſtribuer quantité d'aumones aux pauvres & donner abondamment à ſouper à 120 d'entre eux.

S. A. R. a de plus fait prêter de ſa Caiſſe Royale ſix mille ecus pour être employés pendant trois ans ſans interêt à l'augmentation des manufactures, & diſtribués aux Fabriquans & Négocians qui ſeront trouvés en avoir beſoin à cet effet.

De VERSAILLES *le 21 Mars.*

Aujourd'hui, vers les dix heures du Matin, le corps de Madame la Dauphine a été placé ſur le char, qui doit le tranſporter à l'Egliſe Metropolitaine de *Sens*, où cette Princeſſe à déſiré d'être enterrée. Le convoi eſt parti, peu de tems après, & a dû arriver cette nuit à *Fontainebleau*.

Leurs Majeſtés & la Famille Royale ſe propoſent de revenir ici de *Marly*, le 23.

De PARIS *le 23 Mars.*

Il paroît une Déclaration du Roi, du 8 Janvier 1767, enrégiſtrée au Parlement le 16 Mars ſuivant, portant prorogation, pour ſix années, de pluſieurs droits faiſant partie des Fermes Générales.

On apprend par une lettre de *Lyon*, en date du 18 de ce mois, que le Prince Héréditaire de *Brunſwick* y eſt arrivé, le 15, & en eſt parti, le 17, pour ſe rendre ici.

Jacob de *Vignau* eſt mort, il y a quelque tems, dans ſa terre de *Bizanos* en *Bearn*, âgé de cent ſix ans. Il avoit aſſiſté à l'aſſemblée générale des Etats de la Province, tenue à *Pau* au mois d'Avril dernier. Il alloit encore à la chaſſe dans ſa cent deuxieme année, & il a conſervé juſqu'au dernier moment de ſa vie beaucoup de raiſon & de gaieté.

De VIENNE, *le 1 Avril.*

Le feu prit avant hier avant hier matin dans une des remiſes du grand Hopital de St. *Marc* ſitué à l'extremité d'un des fauxbourgs de cette ville: mais on a heureuſement arreté le progrès des flammes & il n'y a eu que cette remiſe brulée avec quelques voitures de peu de conſequence. S. M. l'Empereur s'eſt encore ſur le champ rendu au lieu où etoit l'incendie.

Le Baron de *Beroldingen*, Chanoine de la Cathédrale de *Spire* muni des pleins pouvoirs de l'Evêque Prince de *Hildesheim* a pris le 1 de ce mois l'Inveſtiture de l'Evêché & Principauté de ce nom, qui lui a eté donnée par S. M l'Empereur avec les cérémonies accoutumées.

Hier Sa Majeſté Imperiale en vertu d'un plein pouvoir, pour cet acte, de Son Auguſte Mere l'Imperatrice Reine Apoſtolique comme Reine de *Bohême* a donné à M. Chriſtophe Jean de *Rebboom* Conſeiller Intime & envoyé du Duc de *Saxe Gotha* & muni des pleins pouvoirs de toute cette Sereniſſime Maiſon Ducale l'inveſtiture de la Seigneurie de *Saalfeld*, Fief de *Bohême*, en preſence des Grands Officiers hereditaires de ce Royaume appellés ici à cet effet, ainſi qu'il eſt d'uſage à l'occaſion des inveſtitures de *Bohême*. M. Frederic Charles de *Rebboom* fils a aſſiſté à cet acte en repreſentant en vertu de ſes pleins pouvoirs les Ducs de *Saxe Weimar* & *Eiſenach* Co-inveſtis de ce Fief. M. de *Rebboom*, pere, a prononcé la harangue qui a precedé l'inveſtiture & le diſcours de remerciment qui l'a ſuivi.

N. 28.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 8 AVRIL 1767.

De STRASBOUG, *le* 12 *Mars.*

Cette Capitale de l' *Alsace*, l'une des Villes les plus importantes du Royaume par sa situation, son étendue, sa force, son commerce & le nombre de ses habitans, n'avoit pas joui jusqu'à présent de l'avantage d'être éclairée pendant la nuit, quoique le projet en eût été conçu il y a plus de vingt-cinq ans. Des contretems & des difficultés, qui n'avoient pu se concilier, malgré le vœu des habitans, en avoient empêché l'exécution; mais un des premiers Magistrats, qui est entré en Régence cette année, ayant prévenu les Bourgeois qui voudroient éclairer, à leurs frais, la façade de leurs maisons, qu'on leur fourniroit *gratis* les lanternes qui avoient été autrefois déposées pour cet usage dans les magasins de la Ville, la proposition a été reçue avec empressement de leur part: les Magistrats ont été les premiers à faire usage de ces lanternes, non-seulement devant leurs maisons, mais encore devant toutes celles qui servent aux assemblées des Tribus: cet exemple a bientôt été suivi par un nombre assez considérable de Bourgeois: de sorte que presque toutes les rues se trouvent actuellement éclairées, ce qui fait espérer que cet émulation produira enfin l'exécution d'un projet aussi louable qu'intéressant pour le bon ordre, la sûreté & la décoration de cette Ville.

De BERNE, *le* 22 *Mars*

Il y a hier eû Assemblée générale de *la Societé Oeconomique*, pour décer-

ner

ner les Prix & Primes de l'année dernière, & pour proposer de nouveaux Sujets.

Sur la Question : *Quel est le prix moyen des bleds, le plus favorable en même tems au Cultivateur & au Consommateur* &c? La Médaille de 20 *Ducats* a été adjugée à M. *Pagan*, Sécrétaire de *la Societé Oeconomique*, *à Nidau*, dont le Mémoire avoit pour épigraphe ; *ut quamvis avido parerent arva colono*. L'accessit a été donné à M. *Muret*, premier Pasteur à *Vévey* & Sécrétaire de *la Soc. Oecon.* de la même Ville : Son Mémoire avoit pour devise ; *inopes nos copia facit*. Sur la 2. Question relative à l'encouragement de l'exploitation des Mines, dans le Canton, le Prix a été adjugé à M. *Grouner*, Sécrétaire-Baillival de *Landshout*, dont le Mémoire avoit pour devise; *Hac sub ægide tutus*.

Les Questions proposées au Public, pour l'année courante, & qui ont été dans leur tems annoncées, sont : (1) Sous quelles conditions, les Manufactures sont elles avantageuses ou nuisibles à la Culture, dans nôtre Pays? (2) Comment réüssiroit-on à introduire *dans la Partie* Romande *du Canton, les mêmes méthodes en matière de culture, que les Habitans de la Partie* Allemande *suivent avec tant de succès* &c? On se contente de les rappeller ici dans leur essence : les Pièces de concours doivent être adressées aux Secrétaires de *la Société* de *Berne*, pour le plus tard au 31 Décembre 1767.

Les Matieres qu'on propose pour 1768. sont : (1) *La meilleure théorie pour la découverte des sources d'eau douce, & la méthode la moins dispendieuse pour les mettre au jour?* (2) *La meilleure théorie pour la construction des foyers & poëles, dans la vue d'épargner le bois & les autres matieres combustibles.*

Les Pièces de concours ne seront reçües que pour le plus tard au 31 Décembre 1768. Comme l'Impartialité du Jugement exige, que les Auteurs ne soient pas connus, on demande, qu'ils ne se servent point pour les copies qu'ils adresseront au Bureau, ni de leur écriture, ni de leurs cachets; l'inobservation de cette condition donneroit absolument l'exclusion à leurs Pièces.

De VERSAILLES *le* 25 *Mars.*

Samedi dernier, tout étant prêt pour le départ du convoi de Madame la *Dauphine*, l'Evêque de *Verdun*, Premier Aumônier de cette Princesse, en survivance, fit, à dix heures du matin, la cérémonie de lever le corps qui fut placé dans le char destiné à le porter a l'Eglise Métropolitaine de *Sens*. Le convoi se mit en marche, peu de tems après, dans l'ordre suivant : deux Gardes du Corps; soixante Pauvres portant des flambeaux; plusieurs carosses des personnes qui composoient le deuil; cinquante Mousquetaires de la seconde Compagnie; cinquante de la premiere; cinquante Chevaux-Légers; un premier carrosse du Roi, occupé par le Comte de *Berrenger*, Chevalier d'Honneur de Madame la *Dauphine*, & le Marquis de *Nesle*, son Premier Ecuyer; deux autres carrosses du Roi, occupés par les Dames de Madame la *Dauphine*; un quatrieme carrosse du Roi, dans lequel étoient la Comtesse de la *Marche*, la Duchesse de *Brancas*, Dame d'Honneur de Madame la *Dauphine*, la Comtesse de *Tessé*, la Duchesse de *Sully* & la Comtesse de *Sabran*, Dame de Compagnie de la Comtesse de la *Marche*; un cinquieme, dans lequel étoient l'Evêque de *Verdun*, un Aumônier de Madame la *Dauphine*, son Confesseur & le Curé de l'Eglise Royale & Paroissiale de Notre-Dame de *Versailles*; les Pages de Madame la *Dauphine*; les Pages de la Reine; vingt-quatre Pages du Roi & plusieurs Ecuyers de Leurs Majestés; quatre Trompettes des Ecuries; les Hérauts d'Armes; le Marquis de *Dreux*, Grand-Maître, & le sieur de *Nantouillet*, Maître des Cérémonies; quatre Chevaux Légers; ensuite le char funebre, aux deux côtés duquel marchoient les Cent *Suisses* de la Garde

du

du Roi & qui étoit entouré d'un grand nombre de Valets de Pied de Sa Majesté. Quatre Chapelains de Madame la *Dauphine* portoient les quatre coins du poele: les Commandans des Gendarmes, des Chevaux-Legers & des Mousquetaires marchoient près des petites roues. Le Chevalier de *Fragnier*, Enseigne de la Compagnie *Ecossoise*, & le Comte de *Nadaillac*, Exempt de la Compagnie de *Beauvau*, suivoient le char à la tête du détachement des Gardes du Corps que commandoit le premier de ces Officiers & qui étoit suivi de cinquante Gendarmes. Toutes les troupes de Sa Majesté, ainsi que les Pages & les Valets de pied, portoient des flambeaux. La marche étoit fermée par des carrosses des personnes qui composoient le deuil.

Le corps est arrivé le même jour à *Fontainebleau* & a été exposé dans la Chapelle du Château pendant la nuit; le lendemain, vers les sept heures du soir, le convoi arriva à *Sens*: le Cardinal de *Luynes*, Archevêque de cette Ville, reçut le corps de Madame la Dauphine à la porte de l'Eglise. L'Evêque de *Verdun* le présenta au Cardinal: le cercueil fut porté dans le Chœur. On chanta les Prieres ordinaires; après quoi la Comtesse de la *Marche* & toutes les personnes qui avoient accompagné le convoi, se retirerent. Le corps de Madame la Dauphine a été exposé dans le Chœur de l'Eglise pendant la nuit, & le lendemain 23, on a fait un Service solemnel qui a été célébré par le Cardinal de *Luynes*, & auquel la Comtesse de la *Marche* & toutes les personnes nommées ci-dessus ont assisté. Après le Service, le Corps de Madame la Dauphine a été inhumé dans le caveau, où celui de feu Monseigneur le Dauphin a été déposé, le 29 Decembre 1765.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 20 Mars.*

Le 18 de ce mois, les *Seigneurs* firent la premiére lecture du Bil de la *Taxe des Terres*, que les *Communes* venoient de passer; & dans cette derniére Chambre, on rédigea en Committé le Bil, pour fournir *à la Solde & aux Uniformes de la Milice hors le produit de cette Taxe pendant l'annee 1767.*

Les affaires de la Compagnie des *Indes* font l'objet de tous les entretiens publics. Les Propositions faites le 16 de ce mois par les Directeurs de la Compagnie au Gouvernement portent en substance ce qui suit.

„ Que son Fonds Capital seroit augmenté de deux millions, & la Souscription pour cet accroissement fixée à 250 pour Cent, la préference réservée aux Proprietaires actuels; que l'on payeroit au Gouvernement 800 mille liv. sterl., moyennant quelle somme, l'Octroi de la Compagnie seroit renouvellé pour 50 ans; que du Fonds Capital elle acquitteroit un Dividende annuel de 14 pour Cent, le surplus payable au Gouvernement, qui de son côté fourniroit à la défense des Territoires, Etablissemens & Comptoirs de la Compagnie. On remit au 19 à décider de l'une ou de l'autre de ces propositions par pluralité de voix. Les Dividendes à 14 pour Cent sur les Capitaux, tant anciens que nouveaux, monteront à 560 mille livres, à prendre du total des Revenus de *Bengale*, & les gains annuels du Commerce, qui vont à pareille somme sur un Capital de quatre millions, feront par an 28 pour Cent de profit pour les Intéressés. „

Le Capitaine *Miller* Commandant le Navire l'*Elisabeth* est arrivé au commencement du mois passé de la *nouvelle Yorck* à *Dublin* en 33 jours de traversée: il a rapporté qu'il avoit rencontré un peu à l'Ouest de *Terre neuve* la Chaloupe la *Susanne* Patron Mathieu *Simonton* laquelle se trouvoit dans le plus triste état: elle n'avoit plus à bord que cinq hommes, y compris le Patron, & depuis plus de trois mois elle étoit le jouet des vagues, ayant depuis ce tems perdu tous ses mats son Gouvernail & presque toutes ses provisions, de sorte que l'équipage

avoit

avoit été obligé de vivre d'un peu de poiſſon ſalé, qui lui reſtoit. Le Capitaine *Miller* lui a donné tous les ſecours qu'il a pû & que l'humanité exigeoit.

La nommée Marie *Fintaler* eſt morte depuis peu à *Wigtown* en *Ecoſſe* âgée de près de 104 ans : Elle a conſervé tous ſes ſens juſqu'au moment de ſa mort.

On a depuis peu tiré à *Edimbourg* en *Ecoſſe* un Aigle qui avoit 8 pieds & 7 pouces de vol, & dont la longueur depuis le bec juſqu'à l'extrêmité de la queuë étoit de 4 pieds & 2 pouces.

De Bruxelles, *le 26 Mars.*

Le Duc *Charles de Lorraine*, notre Gouverneur-Général, partit d'ici avant hier matin pour ſe rendre auprès de la Princeſſe ſa Sœur à *Mons*, où S. A. R. ſe propoſe de paſſer quelques jours.

De HAMBOURG *le 22 Mars.*

La Compagnie d'*Aſſurance* établie depuis 2 ans en cette Ville, a tenu depuis peu une Aſſemblée dans laquelle, après avoir élu un nouveau Directeur, elle a rendu compte aux intéreſſés de l'Adminiſtration de ſes Fonds. Les affaires de cette Compagnie ont tant de ſuccès, qu'outre que les dividendes de ſes actions produiſent 10 pour cent, elle ſe trouve encore avoir en caiſſe une ſomme conſidérable de bénéfice.

Il paroît qu'on reconnoit enfin dans bien des endroits l'utilité, qui reſulte de l'avancement de l'Agriculture. L'exemple qui a été donné en *Dannemarck* par la Reine *Sophie-Magdelaine*, a été imité par le Magiſtrat de *Coppenhague*, par le Conſeiller intime Baron de *Bernſtorff*, par le Comte de *Kauth*, Conſeiller des conférences, par M. de *Lindenkrone*, Conſeiller d'Etat, par le Baron de *Guldenkrone*, Chambellan par le Comte de *Holſtein*, Chambellan & par divers autres proprietaires de terres, qui tous ont, à certaines conditions, exempté les ſujets des corvées & autres ſervices, auxquels ils étoient ſreints.

On apprend d'un autre côté que parmi les differents arrangements pris pa la Regence de *Hannovre* pour l'augmentation de la population & de l'Agriculture, elle avoit reſolu d'accorder à tous ceux qui voudroient cultiver des terreins incultes, autant d'étendue de terre qu'ils voudroient en prendre, & de leur avancer même l'argent, dont ils auroient beſoin en attendant pour l'entretien de leur famille.

Quelques lettres de *Danzig* portent, qu'on y eſperoit que les affaires de *Pologne* pourroient inceſſamment changer de face, les Miniſtres de *Ruſſie*, d'*Angleterre* & de *Danemarck* étant, à ce qu'on prétend, entrés en conférence avec le Senat de *Pologne*, pour travailler à un projet d'accommodement relativement aux affaires des Diſſidens; ce projet doit avoir pour Baſe la paix d'*Oliva*, & être enſuite remis a une Diete extraordinaire pour être ratifié par elle.

Extrait d'une Lettre de Moſcou, *du 2 Mars.*

L'Imperatrice arriva ici le 24 du mois dernier avec toute ſa Cour en parfaite ſanté, au bruit du canon de nos remparts, au ſon de toutes les cloches de la ville & aux acclamations d'une foule de peuple. S. M J. ſe rendit en droiture à la Métropole où elle aſſiſta à l'Office divin, après lequel elle fut reconduite à ſon Palais par la premiere Nobleſſe. Elle ne donna point d'Audience ce jour-là, parce-qu'elle étoit fatiguée de ſon voyage; mais le lendemain dans la matinée, elle reçut les complimens des perſonnes de diſtinction de deux ſexes, & l'après midi elle ſe promena en caroſſe dans les principales rues de la ville.

Le Grand Prince eſt arrivé heureuſement ici le 27. Le 1 de ce mois S. M. I. & S. A. I. ont aſſiſté au Service Divin après lequel le Prince a été complimenté par les Miniſtres Etrangers.

Le Chancelier Comte Michailo *Larionowitſch-Woronzow* eſt mort ici le 26 du mois dernier.

N. 28.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 8 AVRIL 1767.

De FLORENCE *le* 28 *Mars.*

Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc a approuvé le nouveau Reglement qui a été fait pour que les aumones ſoient deſormais diſtribuées aux pauvres de cette ville avec plus d'ordre & de precautions que ci-devant. Au moyen de ce Reglement toutes les quêtes particulieres qui ſe faiſoient, doivent ceſſer; chaque curé aura une boëte fermée & faite en tronc & cette boëte ſera envoyée deux fois le mois dans toutes les maiſons & boutiques de ſa cure pour être remiſe enſuite à la Congregation de *S. Jean Baptiſte* qui ſe chargera de faire la diſtribution des deniers, proportionnement aux beſoins des neceſſiteux: c'eſt à dire, qu'elle fournira de l'ouvrage à ceux qui ſeront trouvés en état de travailler, qu'à ceux qui par quelque infirmité ne pourront travailler que foiblement, il ſera donné de l'ouvrage ſuivant leurs forces & une retribution en argent, & qu'il ſera permis aux ſeuls impotents de demander l'aumône dans les ruës, pour les retirer cependant & les entretenir à meſure que le produit des aumones le permettra par l'augmentation qu'on en eſpere, ceux des Troncs placés dans les Egliſes & des quêtes qui ſe feront aux portes de celles où il y aura quelque ſolemnité, ſeront auſſi couvertis au même uſage.

Le Marquis *degl' Albizzi*, Chambellan &c. eſt depuis le 23 de retour des Cours de *Rome* & de *Naples*, où il avoit été porter la nouvelle de la naiſſance de Madame l'Archiducheſſe *Thereſe*, & a eu l'honneur de rendre compte de ſa Miſſion à L. L. A. A. R. R. Le Pape lui a fait preſent d'un Chapelet d'Agathe à ornements d'or, au bas duquel eſt une très belle medaille de même metal & le Roi des *Deux Siciles* d'une magnifique tabatiere d'or, ayant ſur le couvercle le portrait de S.M. entourré des brillans.

Mr. *Berrenger* ci devant chargé des affaires de *France* à la Cour I. & R. a paſſé ici allant à *Naples* & a été preſenté à L. L. A. A. R. R. ſamedi dernier par le Marquis de *Barbantane*, Miniſtre Plenipotentiaire du Roi T. C. en cette Cour.

Dimanche dernier il a paſſé ici un Courier extraordinaire allant de *Paris* à *Rome*, & le 25 il en eſt paſſé un autre depêché de *Veniſe* à *Livourne*.

Il eſt arrivé ici le 22 de ce mois un evenement aſſez ſingulier. Un homme attaqué d'une Fievre aiguë delira au point qu'il ſe leva de ſon lit & monta ſur le toit de la maiſon qu'il habitoit, ſur lequel il ſe promena longtems fort tranquillement, il en tomba cependant ſur un autre toit d'environ ſix toiſes plus bas que le premier & peu ſolide. Le poids de la chute le perca, & le malade ſe trouva heureuſement dans un lit placé dans une eſpéce de grenier, le bruit de la chute effraia extraordinairement les habitans de cette derniere maiſon, qui chercherent ce qui pouvoit avoir occaſionné cet évenement, & ne trouverent qu'au bout de quelque tems le Frenetique qui s'étoit caché ſous les couvertures & enveloppé dans les draps: quoiqu'il n'eut que quelques contuſions, on attribue cependant à ſa chute ſa mort, arrivée cinq jours après.

De Livourne *le* 25 *Mars.*

M. *Dick*, Conſul d'*Angleterre* en cette ville en eſt parti hier à bord d'un Bâtiment de ſa Nation pour ſe rendre à *Marſeilles* & de là à *Londres*.

Les

Les avis qui nous étoient parvenus de la prise de *Capraja*, se trouvent destitués de fondement; nous sommes au contraire instruits depuis peu que cette place se defendoit vigoureusement & que divers Batiments *Genois*, côtoyoient l'Isle pour empêcher les Corses d'y recevoir des secours.

Depuis huit jours il nous est arrivé 54 Bâtiments de diverses nations dont quelques uns avoient à bord 29100 sacs de grains de differente espece.

De PISE, *le 23 Mars*

Pour Consacrer à la posterité leur reconnoissance envers Monseigneur l'Archiduc Grand Duc qui à son retour de *Pise* à *Florence* a daigné honorer de sa presence une de leurs fabriques située dans la communauté de *Montecchio*, les Chartreux de notre ville y ont fait placer le buste de S. A. R. en marbre blanc avec l'Inscription suivante:

PETRO. LEOPOLDO.
REG. HUNG. ET BOHEM. PRINCIPI.
A. A. M. E. D.
CLEMENTISSIMO. OPTIMO.
QVOD. PRAESENTIA. SVA
V. KAL. OCTOBR. A. D. CIC IC CCLXVI.
HISCE. AEDIBVS.
DECVS. ADTVLIT. MAXIMVM.
CARTHVSIENSES.
PIS. EREMI. INCOLAE.
BENEFICII. ET. HONORIS.
MEMORES.
GRATO. OBSEQVIO.

Ces Religieux ont en même tems fait distribuer à cette occasion des aumônes abondantes de pain à tous les pauvres de la communauté.

De PARIS *le 27 Mars.*

On a appris de *Malte* que le Grand-Maître a tenu, le 4 du mois dernier, un Conseil dans lequel le Bailli de *Fleury* a été nommé unanimement pour remplacer le feu Bailli de *Froullay* en qualité d'Ambassadeur de la Religion de *Malte* auprès du Roi.

Le sieur de la *Borde* a reçu, il y a trois jours, un courier extraordinaire, par lequel on a appris que la Flotte *Espagnole*, venant des *Indes*, étoit arrivée à *Cadix* le 13 de ce mois. Elle est composée des Vaisseaux de guerre, *l'Espagne*, *le Saint-Charles* & *la Castille*; d'une Flûte *Suédoise*, nommée *le Général Baukaubaes*, chargée à fret pour le compte de Sa Majesté *Catholique*; & des Vaisseaux marchands *Espagnols l'Oriflamme*, *le Triomphant*, *la Perle*, *la Constance* & *la Portobelena*: tous ces Vaisseaux étoient sous les ordres de Don Augustin d'*Ydiaquez*, Chef d'Escadre des Armées Navales & Commandant Général de la Flotte. On a aussi appris que le vaisseau la *Portobelena* faisant partie de la Flotte avoit été obligé de rentrer a la *Havane* que le *Triomphant* s'en étoit aussi separé le 16. Janvier, & qu'on ne savoit pas s'il étoit rétourué à la *Havane*.

De VIENNE, *le 8 Avril.*

L'Imperatrice Reine est allée Dimanche dernier à *Presbourg*, & Sa Majesté en revient aujourd'hui en cette ville où Madame l'Archiducheſſe *Marie Christine* & le Duc Son Epoux sont attendus pour le 12 de ce mois.

Sa Majesté l'Empereur a donné hier avec les céremonies accoûtumées l'investiture du temporel de la Principauté & Evêché d'*Eichstadt* au Baron de *Zehmen*, Chanoine & Prevôt de la Cathedrale muni des pleins pouvoirs du Prince Evêque de ce nom.

N. 29.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 11 AVRIL 1767.

De VERSAILLES *le* 28 *Mars.*

Le Roi a nommé Dame de Meſdames *Victoire*, *Sophie* & *Louiſe*, la Comteſſe de *Montmorin* qui a eu l'honneur de remercier, à cette occaſion, Leurs Majeſtés & la Famille Royale, à qui elle a été préſentée, le 26 de ce mois, par la Ducheſſe de *Briſſac*.

Le Comte du *Châtelet-Lomont*, Chevalier des Ordres du Roi & Maréchal de Camp, a eu l'honneur de prendre congé de Leurs Majeſtés & de la Famille Royale, le 27 de ce mois, ainſi que le Comte de *Conflans* & le Comte de *Chabrillant Moreton*, Maréchaux de Camp, pour ſe rendre en *Angleterre*, où ils ſe propoſent de ſéjourner quelque tems.

Lundi dernier, le Curé & les Prêtres de la Congrégation de la Miſſion de la Paroiſſe Royale de *Saint Louis* de *Fontainebleau* ont célébré un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de feu Madame la Dauphine. Le Marquis de *Montmorin*, Gouverneur de cette Ville, & les Officiers de Juſtice ont aſſiſté à cette cérémonie: on avoit placé un catafalque au milieu du Chœur, & l'Egliſe étoit tendue de noir juſqu'à la voûte.

Suite des Nouvelles de PARIS, *du* 27 *Mars.*

On eſtime que le tréſor que les Vaiſſeaux de la Flotte *Eſpagnole* (dont on

on a parlé l'ordinaire dernier) ont apporté de la *Vera-Cruz*, de *Cartagène des Indes* & de la *Havane* à *Cadix*, monte, tant en or & argent qu'en fruits, à la somme de 19, 149, 461 piaſtres fortes, faiſant environ 96 millions de livres, monnoie de *France*. Voici l'état de tous les effets qui compoſent ce tréſor : 14, 802, 841 piaſtres fortes en argent monnoyé, ouvragé & en lingots; 1, 419, 523 piaſtres fortes en or monnoyé & en lingots; 22020 arrobes de cochenille fine *; 1082 arrobes de cochenille ſauvage; 1025 arrobes de granille, autre eſpece de cochenille; 63 arrobes de cochenille; 707 arrobes d'indigo; 121, 943 arrobes de ſucre; 4916 arrobes de jalap; 300 arrobes de cevadille; 9843 arrobes de cacao & de chocolat; 45, 638 arrobes de tabac en feuille, en poudre & en rouleaux; 1650 arrobes de caſcarille, eſpece de quinquina; 1878 arrobes de coton; 3751 quintaux de bois de teinture; 143 milliers de vanille; 3823 quintaux de cuivre; 658 livres de carey; 430 livres de beaume du *Pérou*; 57 ¼ arrobes d'*achiote*, qui eſt un bois de teinture; 150 arrobes de calaguala; 121 caſtilans ** d'émeraudes; 2 caiſſes remplies de bijoux d'or; 3 caiſſes de monnoies; 20 caiſſes remplies de vaſes d'un argile rouge très-fin que les Eſpagnols nomment *Bucaros*; 22 caiſſes de peintures; 4 caiſſes de marchandiſes de *Chine*; 5 caiſſes de porcelaines de la *Chine*; une caiſſe remplie de parures de diamans; 16 caiſſes de préſens; 1 caiſſe de papiers; 3068 cuirs tannés; 3518 cuirs en poil.

De LONDRES *le 24 Mars.*

Le 20 de ce mois, les *Seigneurs* lurent pour la troiſiéme fois & paſſérent le Bil, pour *lever une Taxe de 3 Chelins par L. St. ſur les Terres.* Ils arrêtèrent enſuite de prendre le 30. en conſidération certains Papiers reçus de l'*Amérique*, & dont le Comte de *Shelburne*, Secrétaire d'Etat, a remis des copies à la Chambre; & que tous les *Seigneurs* ſeroient ſommés d'y aſſiſter.

Les *Communes* en Grand-Committé mirent en délibération l'importante affaire de la Compagnie des *Indes*: On débuta par la lecture de pluſieurs des Mémoires & Comptes remis à la Chambre de la part de la Compagnie: On s'y occupa quelques heures; & il fut arrêté de reprendre cette matiére aujourd'hui & qu'en attendant il ſeroit remis encore à la Chambre cettains autres Papiers rélatifs au Commerce de la Compagnie, entre autres un Projet pour l'établiſſement d'un trafic de Sel, de Betel, & de Tabac dans le *Bengale*.

Le 23 le Roi ſe rendit en Parlement, & donna ſon conſentement au Bil de la *Taxe des Terres*; à celui de la *ſubordination des Troupes de la Marine étant ſur terre*, & à 10 autres Bils publics & 19 particuliers. Après que Sa Majeſté ſe fut retirée, les *Communes* rentrérent dans leur Chambre, & paſſérent le Bil, pour *lever une Somme d'argent par Emprunt ou Billets d'Echiquier.* Elles renvoyérent à demain la conſidération des *moïens de lever le Subſide*; & reprénant en Committé la délibération ſur le *Subſide*, elles réſolurent d'accorder 40000 Livres Sterling pour *la Dot de la Reine de* Danemarc.

Les affaires de la Compagnie des *Indes* continuent d'occuper la Cour, le Parlement, les Directeurs, & les Propriétaires. Les avis ſont extrêmement partagés ſur le ſacrifice à faire pour obtenir la prolongation de ſon Octroi, ainſi que ſur la propoſition de proroger pour 10 ans le terme du paiement de la Rente annuelle de 30 mille Livres Sterling au Lord *Clive*, en conſidération des ſervices importans qu'il a rendus à la Compagnie. C'eſt le Chevalier *George Colebrocke*, qui en a fait la propoſition dans l'Aſſemblée générale du 18 de ce mois:

Ce

Cette propoſition occaſionna des débats, qui ſe terminérent par celle d'ajournement que fit Mr. *Dempſter*; Et cette derniére propoſition aïant été rejettée à la pluralité de 247 contre 170 Voix, on arrêta de decider la Queſtion par voie de Ballottes: Le ballottage doit finir aujourd'hui. On s'attend, que le Chevalier *Colebrocke* l'emportera: Dés le 19 il avoit deja 456 voix; & l'on n'en comptoit que 264 pour Mr. *Dempſter*. Le parti de ce dernier croit, que l'équité demande que la Compagnie partage ſa reconnoiſſance entre le Lord *Clive*, & pluſieurs autres Perſonnes, nommément le Général *Lawrence*, le Major *Adams*, le Colonel *Coote*, & le Major *Carnac*. Quoiqu'il en ſoit, le Gouvernement ne perd point de vuë le vrai but de la diſcuſſion actuëlle des affaires de la Compagnie, qui eſt d'en tirer une Somme, qui réduiſe à peu de choſe l'Emprunt qu'il faudra faire pour le ſervice de cette année.

Le 19 la Banque tint une Aſſemblée générale, dans laquelle il fut arrêté, que le Dividende pour la demi-année, qui écherra le 5 Avril prochain, ſera de 2 & demi pour cent.

Le Comte de *Guercby*, Ambaſſadeur de *France*, ayant notifié à L. M. la mort de Madame la *Dauphine*, décédée à *Verſailles* le 13, la Cour prendra bientôt le Deuil à cette occaſion.

Le 23 de ce mois, on reçut de *Lisbonne* quelques Dépêches, rélatives aux moyens réciproquement propoſés pour terminer à l'amiable les Différends de Commerce entre les deux Nations.

François *Ruſſel*, Marquis. de *Taviſtock*, fils unique du Duc de *Bedford*, Colonel de la Milice du Comté de *Bedford*, & Député au Parlement pour le même Comté, eſt mort hier, dans la vingt-huitieme année de ſon âge. Il s'étoit laiſſé tomber de cheval, il y a quelques jours, en courant le cerf & avoit eu le crâne fracaſſé. On a appellé ſur le champ les meilleurs Chirurgiens du Royaume, mais leurs ſecours n'ont pu lui ſauver la vie. Il laiſſe deux fils, de ſon mariage avec Lady Eliſabeth, fille du feu Comte d'*Albemarle*.

Nos Négocians intereſſés au commerce de *Portugal* attendent toujours avec impatience l'effet des repréſentations que notre Miniſtere a faites à la Cour de *Liſbonne* au ſujet des contraintes dont ils ſe plaignent; mais ſi l'on s'en rapporte à des Mémoires qui viennent d'être publiés ſur cet objet, c'eſt moins à cette cauſe qu'il faut attribuer la décadence ſenſible de cette branche de notre commerce, qu'à l'accroiſſemént de l'induſtrie chez les *Portugais*, & l'établiſſemnet de pluſieurs Manufactures qui les ont mis en état de ſe paſſer d'une partie des marchandiſes que nous leur portions. Il y a quelques années qu'une ſeule maiſon de *Londres* envoyoit à *Liſbonne* pour environ ſept à huit mille liv. ſterl. de chapeaux par an; & il y en a actuellement en *Portugal* pluſieurs Manufactures qui y en ont fait preſqu'entierement tomber l'importation étrangere.

Le Comte de *Chatham* vient d'être attaqué d'un nouvel accès de goutre.

Il paroit ici un memoire qui attribuë aux cauſes ſuivantes la chereté des grains & autres denrées qui regne en *Angleterre*.

1. Au trop d'agrandiſſement des villes marchandes & manufacturieres qui ſont dans le Royaume, qui ne produiſſent ni bled, ni autres denrées & qui en conſomment plus qu'on ne peut leur en fournir.

2. A la dimunition de l'habitant de la compagne, du moins en proportion de la population des villes marchandes & manufacturieres, ce qui eſt cauſe que beaucoup de terres reſtent incultes.

3. Aux taxes trop fortes, qui ne rencheriſſent pas ſeulement les proviſions: mais qui augmentent le prix de

tou-

toutes les autres choſes dans le Royaume.

4. Enfin au nombre des chevaux, qui eſt tellement augmenté parmi les hommes de tout rang, qu'il eſt prouvé qu'ils conſument autant, en bled &c. qu'il en faudroit pour ſoutenir la plus grande partie du peuple dans tout le Royaume,

Bien de gens comptent un cheval par maiſon dans toute l'etendue du Royaume, où en tout à peu près un million. Mais ſuppoſant ſeulement 500 mille, cela ſuffiroit ſeul pour cauſer la chereté, dont on ſe plaint. Un cheval conſume de deux à trois *bushels* (*boiſſeaux*) de grains par ſemaine, c'eſt à dire 104 à 156 boiſſeaux par an; tandis que 10 boiſſeaux ſuffiſſent par an pour un homme l'un portant l'autre. A ce compte 500000 chevaux conſumeront 6500000 *quarters* de grain par an (le *Quarter* à 8 boiſſeaux) & non compris le foin, tandis que tous les peuples d'*Angl terre* n'en conſument que 7500000 quarters, 500 mille chevaux demandent tout au moins deux millons d'*acres* des meilleures terres, qui produiroient 8 millions de quarters de bled, ce qui eſt un demi millon de plus que tous les peuples d'*Angleterre* n'en conſument. D'ailleurs les fermiers ſont obligées pour l'entretien du nombre de tant de chevaux d'employer leurs terres en fourages, au lieu qu'elles pourroient produire du bled; & une ferme en fourrages n'occupe pas la dixieme partie d'hommes qu'en occuperoit une ferme en *Champs* de bled, d'où il reſulte que le peuple ne trouve pas d'emploi dans l'agriculture, ce qui occaſionne la plus grande perte qu'une nation puiſſe faire, puiſque l'agriculture fait naître, êleve & nourrit plus de monde, que tous les autres metiers enſemble.

De la HAIE, le 29 *Mars.*

Par un Edit en date du 19 de ce mois, les Etats-Généraux ont prolongé juſqu'au 1. Avril 1768 leur Placard du 29 Décembre 1766, portant défenſe d'introduire aucune eſpéce de bêtes à corne, ſous peine de deux mille florins d'amande pécuniaire, outre confiſcation de ces bêtes, au profit des Pauvres & des Hôpitaux des endroits où elles auront été ſurpriſes. Et au cas que les Contrevenans fuſſent dans l'impuiſſance d'acquiter l'amende ſtatuée, L. H. P. les condamnent au fouet en public & à un banniſſement perpétuel.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

De L'Autorité du clergé & du pouvoir du Magiſtrat Politique, ſur l'exercice des fonctions du Miniſtere Eccléſiaſtique, *confitentes quia peregrini & hoſpites ſunt ſuper terram. Hebr. XI. 13.* par M. * * *, Avocat au Parlement. 2 Parties, gr. 12. Amſterdam 1766. 2 fl.

Betrachtungen über den Heyland, bey ſeiner Geburt, Leiden, Auferſtehung und Himmelfahrth. Gebunden, gr. 12. Wien 1767. 8 kr.

Dito in Franzband. 24 kr.

On vendra Lundi prochain au plus offrant & dernier encheriſſeur aux trois arbres verds ruë de *Carinthie* une parties de fort belles eſtampes.

N. 29.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 11 AVRIL 1767.

De Rome *le 27 Mars.*

On avoit espéré que le Cardinal *Galli* étoit à la vieille d'être entierement retabli : mais il a succombé Mardi dernier à la violence de la longue maladie qu'il a soufferte. Ce Cardinal étoit de la création faite en 1752 par Benoit XIV. & âgé de 70 ans. Il étoit revêtu de la dignité de *Grand Penitencier* & de la préfecture de la Congregation *dell' indice.* Il a fait divers legs, & a laissé entre autres une somme considérable pour l'entretien de la Bibliotheque par lui érigée à *Saint Pierre aux Liens*, & il a ordonné que le reste de sa succession fut partagé en deux parts égales dont l'une doit servir à faire prier Dieu pour le repos de son ame, & l'autre au soulagement des pauvres.

On croit que le Cardinal *Boschi* le remplacera dans la *Grande Penitencerie* & le Cardinal *Ganganelli* dans la Prefecture *dell' Indice.*

La Baronne *Fassarini* est morte ici ces jours derniers à l'âge de 108 ans.

Il est parlé dans le Manifeste de la Nation *Corse* du 27 Janvier, d'un mémoire & d'un projet d'accommodement remis au Ministere du Roi T. C. & communiqué de la part de ce Monarque à la Republique de *Genes*. Dans ces pieces après avoir remercié S. M. T. C. de ses bontés magnanimes, l'avoir assurée de tout leur respect, de toute leur reconnoissance & de tout leur attachement, il est dit en substance, Que la *Corse*, liée par le serment fait en conformité de la grande consulte tenuë en 1761 à *Casinca*, ne peut entrer en negociation avec la Republique de *Genes* à moins que celle-ci ne reconnoisse préalablement la liberté & l'independance de la nation & ne lui remette les places, dont la dite Republique est en possession; mais que si elle veut consentir à cette condition préliminaire, les *Corses* en vertu du resultat de la même consulte de l'an 1761 adopteront les mesures les plus propres pour mettre à couvert l'honneur & les interêts de la Republique; qu'ils apporteront en traitant la plus grande modération & l'equité la plus scrupuleuse, & que pour écarter tout sujet de doute à cet égard, ils sont prêts à prendre pour arbitre le Roi mediateur même, sur les moyens convenables & propres à indemniser le Gouvernement de *Genes*: parcequ'ils ont dans la justice, dans l'impartialité & dans l'equité de ce Monarque la confiance la plus grande & la plus fondée. Qu'au reste c'est à ces seules conditions qu'ils peuvent entrer en accommodement, & qu'ils n'entendront jamais à aucune proposition, qui auroit pour but le sacrifice de leur liberté pour la conservation de laquelle ils verseront au contraire, s'il le faut, jusqu'à la derniere goute de leur sang.

On apprend de *Parme*, que l'Infant a nommé le Conseiller *Cervi* à la place de Surintendant de tous les Etablissemens pieux fondés dans ses Etats & que ce Prince à créé en même tems douze Commissaires, sous le titre d'*Ediles*, auxquels il a confié l'Intendance des Edifices publics & particuliers, & qui seront chargés de veiller à leur réconstruction, ainsi qu'a la sûreté & à l'embelissement de cette ville.

On mande en même tems que l'Abbé de *Condillac*, ci-devant Précepteur de l'Infant, est parti de cette ville le 9 de ce mois, pour retourner en *France*, emportant avec lui les regrets de la Cour & l'estime publique.

De

De PARIS *le 30 Mars.*

Le ſoixante-quinzieme tirage de la Loterie de l'Hôtel de Ville s'eſt fait le 26 de ce mois, en la maniere accoutumée. Le lot de cinquante mille livres eſt échu au numéro 53933; celui de vingt mille livres au numéro 57980, & les deux de dix mille livres aux numéros 42371 & 59214.

Le Prince Héréditaire de *Brunswick* eſt arrivé en cette Capitale le 23 de ce mois.

Les Religieux Bénédictins de l'Abbaye de *Saint Germain-des-Prez*, ont célébré un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de feu Madame la Dauphine, & il en ſera célébré un pour le même objet dans tous les Monaſteres de la Congrégation de *Saint Maur*, en conſéquence d'une lettre circulaire qui leur a été adreſſée par le Général de l'Ordre.

Le 10 de ce mois, Nicolas *Jouniaux*, ſortant de *Monbilliard*, près d'*Avesnes* dans le *Hainaut*, fut attaqué aux environs de ce Village par un loup, qui ſe jetta ſur lui avec violence. Il ſe garantit de ce premier aſſaut en repouſſant avec ſes mains l'animal, qui s'élança une ſeconde fois ſur lui avec plus d'impétuoſité; *Jouniaux*, ſe ſentant ſaiſi à la gorge, ſerra le loup entre ſes bras & le terraſſa. Après avoir lutté avec lui pendant plus d'un quart d'heure, & ſes forces commençant à s'épuiſer, il enfonça ſon bras gauche juſqu'au fond de la gueule de l'animal, lui ſaiſit la langue, le renverſa & lui donna, de l'autre main, pluſieurs coups de ſabot ſur la tête, qui l'étourdirent. *Jouniaux* profita de ce moment pour tirer de ſa poche un couteau, & comme il craignoit que la langue du loup ne lui échappât, il eut la précaution de ſaiſir une de ſes oreilles avec ſes dents; alors, il enfonça de la main droite ſon couteau dans le corps de l'animal qui au ſeizieme coup reſta ſans vie. *Jouniaux* a treize bleſſures à la main gauche & dix à la main droite. Ce qui rend cette action de courage d'autant plus remarquable, c'eſt qu'il eſt âgé de plus de ſoixante ans & d'une petite taille, & que le loup eſt un des plus forts & des plus grands que l'on connoiſſe.

Louis *Margotton* mourut, il y a quelque tems, dans la Paroiſſe de *Neuillet*, près de *Châteauroux en Berry*, âgé de cent cinq ans. Il a eu ſix enfans qui vivent & dont l'aîné à quatre vingt-trois ans.

De Bruxelles, *le 2 Avril.*

Monſeigneur le Duc Charles de *Lorraine* notre Gouverneur General eſt revenu hier en bonne Santé de *Mons* en cette ville.

De HAMBOURG *le 1 Avril.*

On aſſure que le 20 du mois paſſé il doit s'être tenu à *Thorn*, une Aſſemblée compoſée de *Diſſidens*, pour conclure une confédération, dont on croit que le Général de *Goltz* ſera élu Maréchal & l'on dit qu'il y aura une pareille Aſſemblée à *Zlucz* en *Lithuanie*.

On mande de *Nordöipink* que cette ville eſt dans l'intention de faire conſtruire un grand Hôtel pour ſervir à la Diete de *Suede*, qui doit s'y tenir vraiſemblablement l'année 1768.

De VIENNE, *le 11 Avril.*

Comme le terme de la Groſſeſſe de Madame l'Archiducheſſe *Marie-Chriſtine* approche, S. A. R. eſt arrivée hier au ſoir en cette ville, où Elle reſtera juſqu'après ſes couches avec le Duc ſon Epoux, qui y eſt également arrivé hier.

Il y a eu dernierement à *Burgendorf*, village ſitué a une poſte d'ici ſur le grand chemin de l'Empire, un incendie qui a reduit en cendres quelques maiſons.

N. 30.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 15 AVRIL 1767.

De LISBONNE, *le 20 Février.*

On assure que Leurs Majestés & la Famille Royale reviendront de *Salvaterra* en cette Capitale au commencement du Carême.

Ces jours derniers, il est entré dans le *Tage* un Navire de *Rio-Janeiro*, par lequel on a appris que le Vaisseaux de guerre expédié d'ici, le 24 Juillet dernier, pour y aller chercher les produits des mines d'or & les transporter en cette Capitale, a été si fort endomagé pendant son trajet qu'il est absolument hors d'état de servir. On ne sçait pas encore si le Gouvernement enverra un autre Vaisseau de guerre pour remplir cette commission, ou si le Vice Roi du *Brésil* aura pris le parti d'en charger le Vaisseau qu'on a dû construire depuis peu à *Rio Janeiro*, pour le compte du Roi, & sur lequel il aura pu faire embarquer l'équipage de l'autre Bâtiment.

On dit que cette Cour & celle de *Danemarck*, voulant établir entr'elles & leurs Sujets respectifs une correspondance plus réglée & plus étroite que par le passé, sur-tout relativement au commerce, sont convenues de s'envoyer mutuellement des Ministres caractérisés. En conséquence, on prétend que le Roi a désigné pour le sien Don François de *Mello*, & Sa Majesté *Danoise*, le sieur *John* qui est déjà ici depuis environ quatre ans.

De

De CADIX, *le 10 Mars.*

Don George *Juan*, Ambaſſadeur d'*Eſpagne* auprès du Roi de *Maroc*, & *Hamet El Gazel*, Ambaſſadeur de ce Prince auprès de Sa Majeſté, firent voile de cette Baye, pour la ſeconde fois, le 19 du mois dernier, & arriverent le lendemain à *Tetuan* où ils furent ſalués par l'artillerie du Fort. Le lendemain, ils débarquerent & furent reçus à terre par le Gouverneur de la Place, qui rendit à Don *Juan* tous les honneurs dus à ſon caractere. Cet Ambaſſadeur doit ſéjourner à *Tetuan* environ un mois, c'eſt-à-dire, juſqu'au retour d'un exprès qu'on a dépêché à *Maroc* pour informer le Prince *Maure* de ſon arrivée. Le Secrétaire de l'Ambaſſade eſt le ſieur *Bremon*, nommé en même tems Conſul Général dans le Royaume de *Maroc*.

Il eſt parti d'ici, le 26 Février dernier, deux Hourques *Eſpagnoles*, chargées de différentes marchandiſes & deſtinées, l'une pour *Porto-Rico* & la *Havane*, & l'autre pour *Cartagene des Indes*. Le Vaiſſeau de guerre *la Princeſſe* doit les convoyer juſqu'au-delà du Cap *Saint-Vincent*. Trois autres Navires *Eſpagnols*, chargés auſſi de marchandiſes, ont appareillé hier, l'un pour la *Havane*, l'autre pour *Caracas* & le troiſieme pour *Buenos-Aires*.

On mande de l'*Amérique Eſpagnole* que le Régiment de la *Reine*, qui eſt à *Panama*, s'y eſt révolté au mois de Septembre dernier, peu de tems après ſon arrivée d'*Europe*. On ignore le motif de cette révolte; ces avis portent ſeulement que le Gouverneur de la Ville, ſon Etat-Major, le Colonel & les Officiers du Régiment de la *Reine* avoient été arrêtés par les Soldats de ce Corps, qui avoient choiſi l'un d'entr'eux pour Commandant. Ce ſoulevement, qui n'a été accompagné ni de meurtre, ni de pillage, ni d'aucun autre excés de cette nature, a été appaiſé au bout de quelques jours, & les choſes ſont rentrées dans l'ordre.

De Saint-Gal en Suiſſe, le 12 Mars.

Celeſtin II, Prince du Saint Empire, Abbé de l'Abbaye Ducale de *Saint-Gal* & de *Saint Jean*, eſt mort ici, le 24 du mois dernier, dans la ſoixante-ſixieme année de ſon âge. L'Abbaye tint hier un Chapitre pour l'élection d'un nouveau Prince-Abbé. Le Nonce du Pape & les Abbés de *Mury* & de *Rheinau* aſſiſterent à ce Chapitre, dans lequel *Beda Angern*, Capitulaire & ci-devant Vicaire Général de *Saint Jean*, dans le *Toggenbourg*, fut élu Abbé d'une voix unanime.

De VERSAILLES *le 1 Avril.*

Le Prince Héréditaire de *Brunſwick* eſt arrivé ici, le 24 du mois dernier, & le Duc de *Deux-Ponts*, le 28 les mêmes jours, ces deux Princes ont été préſentés à Leurs Majeſtés & à la Famille Royalle.

Le Roi a conſervé la Maiſon de feu Madame la Dauphine.

De PARIS *le 3 Avril.*

On écrit de *Breſt* qu'on y arme en diligence la Frégate du Roi *la Folle*, qui ſera commandée par le ſieur *Kerguelon* de *Tremarec*, Lieutenant de Vaiſſeau, & qui eſt deſtinée à aller, cet Eté, protéger notre pêche de morue ſur les côtes de l'*Iſlande* & du *Groenland*.

Un Anonyme a fait remettre à l'Académie *Françoiſe*, au mois de Novembre dernier, une Médaille d'or de la valeur de deux cens livres, deſtinée à celui qui, au jugement de l'Académie, compoſeroit le meilleur Diſcours *ſur l'utilité de l'établiſſement des Ecoles gratuites de Deſſin en faveur des Métiers*. L'Académie a adjugé ce Prix au ſieur *Deſcamps*, Peintre du Roi, Membre de l'Académie Royale de Peinture, & de celle des Sciences, Belles-Lettres & Arts de *Rouen*, Profeſ-

fesseur de l'Ecole gratuite de Dessin de la même Ville.

On mande de Saint-*Nizier*, en *Dombes* que, le 27 Février dernier, il a paru un loup affamé qui, après avoir blessé plusieurs bêtes à cornes, a dévoré une fille âgée de onze ans & mordu à différentes reprises un homme qui étoit accouru pour la défendre. Quelques momens après, l'animal emporta un petit Berger âgé de huit ans; mais un nommé *Perrier*, Laboureur, l'ayant apperçu, courut aussitôt sur lui quoique sans armes & l'arrêta. Le loup lâcha l'enfant pour se jetter sur *Perrier* qui lutta pendant plus d'une heure avec l'animal qu'il avoit terrassé & qu'il tint ferme par une oreille & une pate: il le pressa de toutes ses forces sous ses genoux & ne quitta point prise, malgré neuf coups de dents qu'il en avoit reçus; enfin voyant que le loup commençoit à haleter, il redoubla ses efforts & se trouvant à portée d'une branche de chêne flexible, il s'en servit pour lui serrer les flancs & parvint à l'étouffer.

Nicolas *Dufrenois*, Notaire Royal à *Berrieux*, Diocèse de *Laon*, est mort, le 15 du mois dernier, âge de cent un ans. Il n'avoit jamais été malade &, dans sa soixante-quinzieme année, il s'étoit marié en secondes nôces avec une fille de trente ans dont il a eu six enfans.

Le Comte de *Maugiron*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, est mort à *Valence*, le 15 du mois dernier.

De LONDRES *le 27 Mars.*

Le 24 de ce mois, les *Communes* approuvèrent la résolution, prise la veille, d'accorder 40 mille livres sterling pour la dot de la Reine de *Dannemarc*: Et la Chambre, après avoir délibéré quelque tems en grand Committé, prit la résolution suivante: *Que, pour mettre le Roi en état de pourvoir suffisamment ses bien-aimés Frères, les Ducs* d'York, de Glocester & de Cumberland, *S. M. seroit autorisée d'assigner à chacun de lesdits Frères, pendant leur vie respective, une rente annuelle de 8000 liv. sterling, payable hors du provenu du Fonds aggrégé.*

Le 25, cette résolution fut approvée par la Chambre, qui ordonna d'en dresser un Bill. L'appel des Membres fut renvoyé à la huitaine; & l'affaire du Subside, ainsi que les moyens de le lever à aujourd'ui 27. Celle de la Compagnie des *Indes*, qui avoit été surfise le 24, fut remise le 25 sur le tapis dans le grand Committé. Le reste de la journée se passa à déliberer sur cette matière, qui fut reprise le 26 pendant quelques heures, & la délibération continue encore aujourd'hui.

La Frégate du Roi, *le Jason*, est arrivée à *Spithead* de la Terre des *Patagons*, & en a amené 2 Géants, habitans de ce Pays, qui sont attendus ici. On garde au reste le silence sur les découvertes q'on a faites dans ce Pays-là.

Dimanche prochain, la Cour prendra le Deuil à l'occasion de la mort de Madame la Dauphine.

Ces jours derniers, le Comte de *Chatham* a eu avec le Roi plusieurs entretiens secrets & des conférences avec les principaux Ministres de S. M. Hier, le Comte de *Guerchy*, Ambassadeur de *France*, communiqua au Comte de *Schelburne*, Secrétaire d'Etat, le conteneu de quelques Dépêches qu'il avoit reçues de *Versailles*, & l'on vient d'en expédier d'importantes au Comte de *Rochefort*, Ambassadeur du Roi auprès de la même Cour.

Dans l'Assemblée générale, que la Compagnie des *Indes* tint Mardi dernier pour décider par pluralité de voix la proposition rélative à la prolongation du terme de la pension assignée au Lord Clive en recompense des grands services qu'il avoit rendus à la Patrie en général & à la Compagnie en particulier, il fut arrêté, à la pluralité de 361 suffrages contre 332, que cette prolongation auroit lieu. Ensuite, on proposa d'indiquer au Mardi suivant la tenue d'une autre Assemblée

qui

qui auroit pour objet les Affaires de la Compagnie & les arrangemens qu'il ſeroit à propos de prendre en conſéquence des déciſions du Parlement. Il y eut des débats ; mais enfin on réſolut d'attendre, avant toute Convocation, que les deux Chambres euſſent prononcé, ſoit en faveur, ou au deſavantage de la Compagnie.

Dans le courant de l'année derniere on a tué ici 71121 moutons & agneaux 98254 bœufs & vaches, 194760 veaux 240532 Porcs & cochons de lait.

Suivant des Lettres récentes de la *Nouvelle-Yorck*, il paroît que toutes les Colonies du Continent ſe ſont toutes prêtées aux réquiſition du Roi par rapport au fourniſſement de logemens & de choſes néceſſaires aux Troupes de S. M. Ces Lettres ajoutent que le Colonel *Croghan* étoit de retour de *Philadelphie*, après avoir renouvellé & ratifié une Paix perpétuelle & avantageuſe avec toutes les Tribus de Sauvages à l'*Oueſt* des vaſtes Provinces que la Couronne poſſede dans l'*Amérique Septentrionale*.

Le feu a pris, depuis peu, à un moulin à poudre qui a ſauté en l'air, ainſi que trois autres qui en étoient voiſins & auxquels l'embraſement s'eſt communiqué : heureuſement cet accident n'a fait périr perſonne.

D'AMSTERDAM, *le 2 Avril.*

Hier, le Repréſentant du Prince *Stadhouder* & les Directeurs de la Compagnie des *Indes Orientales* à l'Aſſemblée des *Dix-Sept* en cette Ville ont réſolu qu'au 11 du mois de Mai prochain il ſeroit payé aux Intéreſſés un Dividende de 20 pour Cent.

AVIS.

Il ſe trouve ici à vendre une collection conſiderable de curioſités naturelles, raſſemblée avec beaucoup de ſoin depuis pluſieurs années ; elle conſiſte en coquillages de mer de toutes ſortes d'eſpèces depuis la plus grande jusqu'à la plus petite, en plantes marines, en mineraux, Chriſtaux, petrifications &c., de plus en medailles antiques, en figures & fleurs faites de coquillages, en papillons & en diverſes autres raretés.

Les Amateurs pourront voir tous les jours cette collection au ſecond etage de la maiſon nommée *Drexleriſche Haus*, ſituée à peu de diſtance de la *Porte rouge* près de la petite porte de la poiſſonnerie, à côté des meſureurs de charbon. On eſt dans l'intention de s'en defaire à un prix raiſonnable ainſi que des armoires & caiſſes qui y ſervent.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Neue engliſche Tänze nebſt darzu componirter Muſic: herausgegeben von Friedrich Gottlieb Nagel, Tanzmeiſter bey der Königl. Preuſſiſchen Friedrich Univerſität, durchaus in Kupfer geſtochen. 1766. 51 kr:

Turno Re de Rutoli, Drama tragico per Muſica di Gio. Gaſtone Boccherini Luccheſe Poeta arcade dedicato all' Eccelſa Nobilitá di Vienna. gr. 4. 1767. 40 kr.

Voti publici per l'Auguſtiſſima Imperadrice Regina nel 1766. espoſti in ottave dal Signor Abate Pietro Metaſtaſio Poeta Ceſareo. Mit der deutſchen Ueberſetzung. 4. 17 kr.

Erinnerungen heilſame an den Verfaſſer der politiſch - und œconomiſchen Verſuche über ſein zweytes Stück. 8. Wien 1767. 7 kr. in blau Pappier 8 kr.

N. 30.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 15 AVRIL 1767.

De GENES *le 28 Mars.*

Nous avons appris par un Bâtiment arrivé ici de la *Spezia*, que nos Pinques y avoient conduit deux Bâtimens *Corses* chargés de vivres & de munitions destinés pour les rebelles qui ont fait une descente dans l'Isle de *Capraja*.

Il nous est arrivé depuis 8 jours 6 navires de differentes Nations avec du grain & autres marchandises, l'un d'eux a rapporté que le 25 il y avoit eu une canonade vigoureuse dans l'Isle de *Capraja* & qu'on croyoit que l'artillerie de nos Galliottes avoit ce jour là fortement battu les retranchemenss des Rebelles.

Suivant les dernieres lettres de *Madrid* les Troupes de S. M. *Cath.* sont depuis la paix augmentées d'environ 20000 hommes, dont une grande partie étrangers, & la marine *Espagnole* est maintenant sur un pied très respectable.

Suivant des lettres d'*Alger*, les armemens s'y font avec beaucoup de lenteur, parce qu'il s'y trouve peu de Reis capables de commander les Bâtimens armés en course.

De HAMBOURG *le 5 Avril.*

Suivant les lettres de *Thorn* la confederation des dissidens y avoit eu lieu le 20 & la ville de *Dantzig* y avoit accédé sous certaines conditions & clauses. Le même jour 20 il étoit entré dans *Thorn* quelques Troupes *Russes*, qui s'etoient emparées de plusieurs batteaux pour passer la riviere.

Ces mêmes lettres portent, qu'on ignore quelles suites aura cette assemblée : mais qu'on en craint bien plus de troubles & de desordres, qu'on n'en espere de voyes de conciliation.

Quoiqu'il en soit, les dissidents tant nobles, que Bourgeois, habitans la *Grande* & la *Petite Pologne* ont fait publier le manifeste suivant :

„ Pénétrés de la plus vive douleur dans la situation triste & contraire à notre Etat & à notre constitution, qui nous a accablé depuis 50 ans & plongés pendant ce tems dans une mer de calamités, nos maux étoient en quelque sorte adoucis par l'espoir que nous fondions sur un avenir plus favorable & qui apportat un changement heureux dans la position, où nous nous trouvions. Cette attente flateuse nous a été enlevée ; nous avons vû clairement qu'il n'étoit point de soulagement à esperer à nos maux par le mépris manifeste qu'on a fait paroitre pour nos remontrances portées aux trois Dietes de Convocation, d'Election & de couronnement ainsi qu'à la derniere assemblée des Etats, & notre Sort est devenu même plus insupportable dans le tems de la Diete de convocation.

Nous

Nous sommes donc forcés de nous servir de la seule voie, qui reste ouverte à notre innocence & que l'equité permet à ceux qui sont injustement opprimés, & nous l'employons comme un bouclier que nous opposons à la violence.

Nous protestons donc de la maniere la plus solemnelle contre tout ce qui a été fait jusqu'ici au prejudice de nos anciens Droits & des franchises stipulées en faveur des Dissidens par les Constitutions des années 1573, 1576, 1581, 1586, 1588, 1627, 1632, 1648, 1660, 1664 & 1668. protestant de même contre les injustices qui sappent les fondements les plus solides de notre forme de Gouvernement & contre tout ce qui tend à ravir les libertés attachées au rang que nous donne notre naissance & que nos ancêtres ont acquises au prix de leur sang.

Ces representations dictées par l'excès de nos calamités auroient pû en effet émouvoir, si non la compassion, du moins l'attention de la Nation, à detourner la colere du Ciel qui ne manque jamais de chatier un Etat, où regnent l'injustice & les oppressions: mais ces considerations ne faisant aucune impression sur le coeur de nos Concitoyens, nous ne vimes que trop clairement que nous étions menacés de violences & de persecutions plus grandes encore.

Il est enfin impossible que nous souffrions plus long tems les maux, qu'on nous a faits, ou que nous les passions sous silence, tandis que les protocolles de toutes les judicatures sont remplis de nos plaintes. Toute Injustice est difficile à supporter: mais celle qui entreprend de violenter nos consciennes, est intolerable. A combien d'attaques ameres n'avons nous pas été en but? Le seue souvenir de semblables procédés fait seigner nos coeurs & couler des larmes de nos yeux. Un nonce justement élû n'a-t-il pas en 1718 été chassé avec mépris de la Chambre des Nonces, uniquement parce qu'il étoit dissident, & ne foula-t-on pas alors au pied nos Droits & nos franchises les plus inconteſtables?

La suite l'ordinaire prochain.

De RATISBONNE *le 11 Avril.*

Suivant les lettres du *Rhingau* les vignes y ont été gelées par le froid rigoureux de cet hyver à vingt lieuës à la ronde de *Hochheim*, & les côtes de la *Moselle* en ont aussi très considerablement souffert.

Charlotte Guillelmine Princesse de *Saxe-Cobourg Saalfeld*, Douairiere de Philippe Reinhard Comte de *Hanau*, est morte dans la Capitale de ce Comté le 5 de ce mois après une maladie de peu de durée, Elle étoit née le 4 Juin 1685. Elle avoit été mariée le 26 Decembre 1705 & étoit veuve depuis le 4 Octobre 1712.

De VIENNE, *le 15 Avril.*

Sa Majesté l'Impératrice Reine Apostolique en sa qualité d'Archiduchesse d'*Autriche* a fait prendre le 10 de ce mois, suivant l'ancien usage, l'Investiture du Grand Marechallat hereditaire & de la seigneurie d'*Ort* sur le *Danube*, mouvant du Chapitre Cethedrale de *Ratisbonne*. S. M. I. & R. A. avoit nommé Commissaires à cet effet M. M. le Baron & Conseiller Aulique & de la Regence de *Buol*, Seigneur de *Wischenau*, & François de *Menschengen* & *Therenberg*, Conseiller de la Regence, auxquels elle avoit adjoint M. Jean Gaspar *Holbein*, Secretaire feodal. Cette Investiture leur a été donnée par M. Jean Albert Baron de *Bodman*, Chanoine des Chapitres de *Freysing* & de *Ratisbonne*, Commandeur de l'Ordre de *St. George* de *Baviere*, & muni des pleins pouvoirs du Chapitre de *Ratisbonne*.

N. 31.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 18 AVRIL 1767.

Fin du Manifeste des Dissidents de Pologne, &c.

Après avoir encore rapporté en detail quantité de Griefs, leur inferés en diverses occasions, & trop longs pour être inferés ici, les Dissidens terminent ainsi leur Manifeste.

„ Telles sont les injustices, les violences & le joug qui depuis 50 ans accablent les Dissidents contre la Loi, expresse portée en leur faveur : C'est pourquoi nous protestons le plus solemnellement contre toutes atteintes données à nos Droits, à nos immunités & au libre exercice de notre Religion. „

„ C'est contre ceux, qui en s'appuyant sur les constitutions, faites contre les Loix en 1717. 1733. 1736. & 1764, prétendent restreindre nos franchises & nos Droits, que nous publions ce present manifeste, par lequel nous protestons encore le plus fortement contre tout préjudice, qui en resulte pour les privileges & les *Pacta Conventa*, scellés du Serment des feus Rois *Etienne*, *Sigismond* III. & *Vladislas*: en attestant en même tems le juge des juges, témoin de notre affliction, de notre innocence & de la pureté de nos cœurs, que nous n'avons aucun dessein, qui tende au prejudice de la Religion *Catholique*, que nous honorons ainsi que nous le devons; & en declarant que pour prouver notre fidelité envers le

Roi

Roi notre Souverain & notre Amour pour la patrie & pour le maintien du bien public, nous sommes prêts à sacrifier tous nos biens & à repandre même, s'il le faut, jusqu'a la derniere goutte de notre sang.

„ C'est dans ces sentiments que nous avons signé le present manifeste en nous reservant notre Droit & la liberté de le corriger de l'augmenter ou d'y retrancher en cas de besoin.„

De COMPIEGNE, *le 4 Avril.*

Mercredi dernier, les Officiers Municipaux de cette Ville firent célébrer, dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de *Saint Corneille*, un Service solemnel pour le repos de l'ame de feu Madame la Dauphine. Le Clergé Séculier & Régulier, l'Etat-Major, le Baillage & le Corps de Ville assisterent à cette cérémonie. On avoit placé un catafalque au milieu du Chœur & toute l'Eglise étoit tendue de noir.

De VERSAILLES *le 4 Avril.*

Le Vicomte de *Choiseul*, Brigadier des Armées du Roi, son Ambassadeur Extraordinaire auprès du Roi des *Deux Siciles*, & ci-devant Menin de feu Monseigneur le Dauphin, a eu l'honneur de prendre congé de Leurs Majestés & de la Famille Royale, le 3 de ce mois, pour se rendre à la Cour de *Naples*. Il a été présenté au Roi par le Duc de *Choiseul*, Ministre & Sécrétaire d'état, ayant le Département de la Guerre & des Affaires Etrangeres. Le Comte de *Roquefeuil*, Lieutenant-Général des Armées Navales, est arrivé ici de *Brest*, le 1 de ce mois, & a eu l'honneur d'être présenté à Sa Majesté, par le Duc de *Duras*, en l'absence du Duc de *Praslin*, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine.

De PARIS *le 6 Avril.*

Le sieur *Colombet* Curé de *Saint-Denis-sur-Sarthon*, Doyen d'*Alençon* & l'un des Membres de la Société d'Agriculture de cette Généralité, voulant encourager l'Agriculture dans sa Paroisse & dans les environs, a proposé différens Prix à ceux des Cultivateurs de cette Paroisse qui les mériteront au jugement de deux Commissaires choisis par la Société dont il est Membre. En conséquence, il rendra, chaque année, la paille de dixme qu'il aura perçue, à celui qui aura récolté le meilleur bled; il fera aussi, chaque année, la remise entiere de la dixme des trefles, sainfoins & luzernes, à celui qui se trouvera avoir le plus beau poulain, & à tous ceux qui éleveront & nourriront, tous les ans, deux veaux pour les faire couper & les destiner à la charrue; la remise de la dixme de laine & d'agneaux, à celui qui aura le plus beau troupeau de moutons; la même remise, pendant six ans, à tous ceux qui, pendant le même espace de tems, auront un troupeau de la grande espece, & la remise de la dixme des agneaux, à ceux qui auront seulement un belier de la même espece. Indépendamment de ces Prix annoncés des le mois de Décembre 1766, il a fait publier, le 10 du mois dernier, qu'il accorderoit une remise entiere de la dixme du chanvre à celui de ses Paroissiens qui aura récolté le plus beau chanvre, à commencer de 1767. En 1768, il remettra la moitié de cette dixme à tous ceux qui auront récolté, l'année précédente, cent livres de brin ou deux cent livres de gros, & pareille remise, pour l'année suivante, à ceux qui auront fait filer, l'année précédente, la même quantité de brin & de gros, & rendra, tous les ans, à la fille qui filera le plus beau fil de brin, la laine de dixme qu'il aura reçue du troupeau de son pere. Il donnera, tous les ans, la somme de tren-

te liv. à tous ceux de sa Paroisse qui auront mérité quatre des Prix proposés, pour servir d'augmentation de dot, s'ils ont une fille à marier âgée de vingt ans au moins, ou un cent de grosses pailles à ceux qui n'auront point de fille à marier; un cent de gerbes de menues pailles, à celui qui, dans l'année aura élevé & engraissé le plus beau cochon, & la remise de la dixme des oyes, à celui qui aura le plus grand nombre de ruches à miel & les mieux entretenues; il fera, jusqu'en 1774, une remise entiere des agneaux à tous ceux qui feront garder leurs troupeaux par des enfans âgés de seize ans au moins; une remise entiere de la dixme des laines, des agneaux & des oyes, à tous les Collecteurs ou Préposés qui trouveront le moyen de percevoir sans frais les impositions. Enfin il a fondé une place de Maîtresse d'Ecole, pour les filles, & il donnera des Livres à tous les enfans de l'un & de l'autre sexe qui sçauront lire, lorsqu'ils feront leur premiere Communion.

De LONDRES *le 31 Mars.*

Le 27 de ce mois, les *Communes* renvoïerent au 30 l'affaire du *Subside* & celle des *moiens de le lever*, ainsi que la considération des affaires de la Compagnie des *Indes*, à laquelle la Chambre en Committé avoit été occupée pendant plusieurs heures. Il fut ordonné de remettre à la Chambre un Compte de la quantité de Froment, d'Avoine, d'Orge, de Seigle, & de Légumes, importés dans la *Grande-Brétagne* depuis le 16 Décembre dernier.

Le 30 on entama, suivant l'ordre du jour, dans la Chambre des *Seigneurs*, l'examen de certains Papiers reçus de l'*Amérique Septentrionale*, & que le Comte de *Shelburne*, Secrétaire d'Etat, avoit remis à la Chambre; Mais, pour des raisons qui furent alleguées, il fut arrêté d'en suspendre la discussion. Les *Communes* remirent à demain la délibération sur les moïens de lever le *Subside*; Mais continuant l'affaire du *Subside* même, Elles résolurent en Committé d'accorder.

2000 Livres Sterling, pour *construire un nouvel Edifice pour pratiquer un passage commode à la Chambre des* Communes.

13000 Livres Sterling, pour l'*entretien des Forts & Etablissemens de la* Grande-Brétagne *sur la Côte d'*Afrique *pendant l'année 1767.*

3500 Livres Sterling, *pour l'entretien des Etablissemens du* Senegal *depuis le 26 Octobre 1765 jusqu'au 29 Avril 1766.*

La Chambre travailla ensuite de nouveau aux affaires de la Compagnie des *Indes*, & arrêta de continuër aujourd'hui la déliberation sur ce sujet.

Les Directeurs de cette Compagnie ont indiqué au 2 du mois prochain la tenuë d'une Assemblée générale pour communiquer aux Intéressés leurs sentimens sur les Propositions recommandées à leur considération dans l'Assemblée du 19 de ce mois, & sur d'autres affaires également utiles au bien de la Compagnie. Elle a de puissans Adversaires à combattre; Mais, comme le Ministére est toujours assez bien disposé en sa faveur, on croit qu'elle aura la satisfaction de voir les choses décidées à son gré. Quoiqu'il en soit, elle a reçu hier un Exprès, qui lui a apporté des Depêches essentielles de ses Propriétaires & Intéressés en *Hollande*. En attendant, on n'oublie rien pour maintenir son crédit dans la conjoncture épineuse, où elle se trouve: Il n'y a point de voies, auxquelles on n'ait recours pour faire hausser ses Actions: On les avoit fait monter ces jours-ci à 250 mais elle n'ont pu s'y soutenir. Elles sont aujourd'hui de 245 à 245 & un quart, & celles de la Compagnie du *Sud* à 101 & trois quarts.

Dimanche dernier, la Cour prit le Deuil à l'occaſion de la mort de Madame la *Dauphine*. La veille, il ſe tint au Palais *St. James* en préſence du Roi une grande Conférence, compoſée du Comte de *Chatham* & des principaux d'entre les Miniſtres. On dit qu'il y fut queſtion d'examiner le Réſultat des Déliberations du Parlement ſur les Affaires de la Compagnie des *Indes*, & de convenir du Projet à proxoſer aux deux Chambres pour la levée des ſommes néceſſaires au ſervice de l'année courante. S'il faut s'en rapporter à la voix publique, le Parlement fera un Emprunt de 1500 mille livres ſterl., dont trois cinquémes par création d'Annuités à trois pour Cent, les deux autres cinquiémes par une Loterie ſur un Plan tout nouveau, & qu'il aſſignera une Prime de 40 ſchelings par tonneau aux Vaiſſeaux & Bâtimens, tant de ces Royaumes que des Colonies de la Couronne en *Amérique*, leſquels ſe rendront à la pêche de la baleine dans le Mers du *Nord*. On ajoute que le Comte de *Chatham* a en vûe l'Etabliſſement d'une Compagnie générale pour la pêche de la morue à *Terre-Neuve*, & qu'il ſe propoſe de procurer par-là au Gouvernement un profit annuel de 500 mille liv. ſterl.

On attend ici inceſſamment de *Paris* le Prince Héréditaire de *Brunſwich*.

De Duſſeldorp, *le 7 Avril.*

S. A. S. Elect. eſt partie d'ici aujourd'hui à 4 heures du matin, avec toute ſa ſuite pour retourner à *Mannheim*.

De FRANCFORT, *le 8 Avril.*

" La Regence de *Studgard* a fait inſerer depuis peu dans la Gazette de cette Ville l'article ſuivant.

Comme depuis quelques années, les revenus, qui étoient dus à la Chambre des Finances de ce Pays, n'ont point été perçus & qu'ainſi une partie conſidérable de ceux du Duc notre Souverain a été arriérée, S. A. S. a jugé à propos, pour lever les difficultés qui ſont ſurvenues à cet égard, de choiſir le Comte de *Montmartin*, Conſeiller Privé de Sa Majeſté Impériale & Royale, pour lui confier la direction de ces revenus, & de charger de l'éxécution des arrangemens qu'elle a pris pour cet objet, le College de ſon Conſeil Privé, de maniere que la diminution des revenus du Pays n'empêche pas que la Chambre des Finances ne ſe maintienne dans un bon état. Le Duc notre Souverain a auſſi fait une diminution conſidérable ſur l'Etat Militaire par la réforme des Régimens, Bataillons & Eſcadrons qui avoient été levés pendant la derniere guerre; mais, comme ces arrangemens ne pouvoient ſe faire ſans la démiſſion des Officiers & des Soldats & que, pour y parvenir, on a déjà réformé cinq cens Officiers, ainſi qu'un grand nombre d'Employés à la Cour, & dernierement encore cinquante-deux perſonnes attachées à la Comédie, S. A. S. a jugé à propos, pour ſe ſouſtraire aux plaintes des Officiers réformés & des perſonnes congédiées, de s'abſenter de ſon Duché pendant quelque tems & de fixer ſon ſéjour à *Veniſe*, &, ſans rien retrancher des dépenſes qu'exige ſa dignité de Prince regnant, elle a mis dans ſes affaires un ſi bon ordre & une ſi grande œconomie que ſa conduite attire également l'admiration de ſes Sujets & des Etrangers. En un Mot, les arrangemens pris, relativement aux finances, s'exécutent de maniere qu'on en a déja reſſenti de bons effets, & que les perſonnes atachées à la Chancellerie, les Officiers de la Cour & les autres Employés du Pays ont déjà reçu de la Chambre des Finances les appointemens de l'année courante. "

Bey Johann Thomas Edlen von Trattnern, Kaiserl. Königl. Hofbuchdruckern und Buchhändlern auf dem Kohlmarkte im Großerischen Hause, wie auch in dessen Buchhandlung in Prag in der Altstädter-Jesuiter-Gasse, sind nebst andern, folgende Bücher um beygesetzte Preise zu haben.

Wien den 15. April. 1767. Nro. XV.

	fl.	kr.
Des Königs von Preußen Unterricht von der Kriegskunst an seine Generals mit 13. Kupferplatten, 8. Frankfurt, 761.	1	—
Hartenfels (Arnolds Friedrich) neuer Gartensaal, oder vollständige Beschreibung aller einheimischen und ausländischen Stauden, Knollen, Zwiebel, und Blumengewächse, wodurch deren lustiger Anbau auf leichte Art erkläret wird, 8. Frankf. 753.	1	8
La Géographie universelle par Jean Hubner VI Tom. 8. à Basle 761.	5	—
Mémoires, & Avantures d'une Dame de qualité, qui s'est retirée du monde III. Vol. 12. Francfort 757.	1	30
L'Esprit de la Marquise de Sevigné, ouvrage addressé aux jeunes Demoiselles, oder schöne Gedanken für junges Frauenzimmer, 8. Frankf. 761.	—	45
Leibdiener der Schönheit, oder neuentdeckte Geheimnisse von der Schönheit des Frauenzimmers, wie solche durch bewährte Mittel zu erlangen, und beständig zu erhalten, 8. Bremen 751.	—	30
Hildebrandes (Joh. Ludwig) irrländische Preißschriften, auf welche Weise alle Armen, Wittwen und Waisen in jedem Land versorget, dem Umlauf der Bettler gesteuret, und das Land von allem liederlichen Gesindel gereiniget werde, 1765. Verbessert und vermehret, nebst einer herrschaftlichen Oekonomiebeschreibung, 8. Frankf. 766.	—	24
Grasers (P. Rudolph) vollständige Lehrart zum Predigen, 8. Steyr 766.	1	45
Batteux, Einschränkung der schönen Künste auf einen einzigen Grundsatz, 8. Leipzig 754.	1	20
Butschany (Matthias) Anfangsgründe der Algebra, nebst derselben Anwendung auf die Rechenkunst, gr. 8. Wien 767.	—	17
Ciceronis (M. Tullii) opera omnia cura Ernesti, med. 8. Hallæ 757.	10	30
Boca, ou la vertu récompensée, par Madem. Huson, Paris 756.	—	36
Parallele de la Taille Latérale de M. de Cat, avec celle du Lithotome-Caché, suivi de deux Dissertations, sur l'adhérence des Pierres à la Vessie, sur quelques nouveaux moyens de tirer la Pierre &c. par Claude Nicolas le Cat publié par Alexandre Pierre Nahuys, gr. 8. 1. vol. Amsterdam, avec Fig. 766.	2	45
Voyages & Decouvertes faites par les Russes le long des côtes de la Mer Glaciale & sur l'Océan Oriental, tant vers le Japon que vers l'Amérique: on y a joint l'histoire du fleuve Amur & des Pays adjacens, depuis la conquete des Russes; avec la nouvelle carte qui présente ces Découvertes & le cours de l'Amur, dressée sur des mémoires authentiques, publiée par l'Académie des sciences de St. Petersbourg, & corrigée en dernier. Ouvrage traduite de l'Allemand de Mr. G. P. Müller Professeur & Secrétaire de la dite Académie, par C. G. Dumas, 2. Vol. gr. 12. Amsterd. 766. avec la carte de ces Découvertes publiée par l'Académie.	2	—
Lucy Velliers, histoire traduite de l'Anglois gr. 12. 2. Vol. Paris 766.	1	—
Van Swieten (Gerardi L. B.) Commentaria in Hermanni Boerhaave Aphorismos de cognoscendis & curandis morbis, gr. 4. IV. Vol. Leide 766.	26	30
Suite des Portraits des Ducs & Duchesses de la maison Royale de Lorraine dessinés & graves d'après les Medailles de St. Urbain par le plus habiles Maitres de Florence, avec la Dissertation historique & chronologique de Dom Augustin Calmet Abbé de Senones, gr. fol. 2. vol. Florence. 762.	20	—
Délices de Versailles & des maisons royales, ou recueil de vues perspectives des plus beaux endroits des châteaux, parcs, jardins, fontaines & bosquets des Versailles, la Ménagerie Arianon, Marly, Meudon, St. Cloud, Fontainebleau, Chantilly, Sceaux, Maisons, &c. en deux cens planches, dessinées & gravées pour la plûpart par les Perelle pere & fils, le tout enrichi de courtes descriptions, par Charles Antoine Jombert, gr. Fol. Paris, 765. broché	26	—
Code Fréderic ou Corps de Droit, pour les états de sa Majesté le Roi de Prusse, gr. 8. 2. Vol. à Lyon 761.	3	—

	fl.	kr.
Berlue (la) 12. Liege, 759.	—	24
Caraccioli Langage de la Raiſon, gr. 12. Liege 764.	—	30
—— Tableau de la Mort, gr. 12. Liege 766.	1	—
—— Veritable Mentor, 761.	1	—
—= L'Univers Enigmatique 762.	—	34
—— Religion de l'honnette homme, 764.	—	51
—— Cri de la Vérité, 765.	—	34
—— de la Gayeté, 763.	—	30
—— Grandeur d'Ame, 762.	1	—
—— Jouiſſance de ſoi-même, 761.	1	8
—— Langage de la Religion, 765.	—	30
—— Converſation avec ſoi même, 763.	—	51
Mémoires du Marquis de Solanges, gr. 12. 2. Vol. Amſterdam 766. broché	1	45
Vie des Peintres Flamands, Allemands & Hollandois, par Deſcamps, gr. 8. 4. vol. Paris, 760. broché.	16	—
Uſage de l'Analyſe ou la maniere de l'appliquer &c. par le R. P. Reyneau, gr. 4to 2. vol. Paris 738.	7	—
Dictionnaire apoſtolique a l'uſage de M. M. les Curés de villes & de la campagne, par le P. Hyacinthe de Montargon, gr. 8. XIII Vol. Paris. 757.	30	—
Hau Kiou Choaan, hiſtoire chinoiſe, traduite de l'Anglois, gr. 12. IV. Vol. Lyon, 766.	2	30
Dictionnaire univerſel d'Agriculture & de Jardinage de Fauconnerie, Chaſſe, Péche, Cuiſine & Manége en deux parties, gr. 4. II Vol. Paris 751.	10	—
Grammaire des Sciences philoſophiques au analyſe abregée de la Philoſophie moderne, gr. 8. Paris 764.	3	—
Oeuvres de théâtre de Dancourt, 12. XII. Vol. Paris 760.	10	—
Portefeuille intitulé Architecture françoiſe contenant 37. Jardins des Environs de Vienne à 40. kr. fl. 18. kr. 30.		
—— 1 Portrait 6		
—— 1 Statue Equeſtre 4		
—— 8 Différens plans & Elévations 8	36	30
—— Le portefeuille.	12	—
1 Portefeuille intitulé Nation & Marcardes contenant 171. pieces à 7. kr.	15	17
—— Le portefeuille.	2	—
1 Portefeuille intitulé Architecture françoiſe contenant 133. plans & Elévations d'édifices de diverſes grandeurs.	100	—
—— Le portefeuille.	12	—
1 Portefeuille intitulé Collection de toutes ſortes de meubles & equipages au nombre de 71. grandes & petites pieces.	100	—
—— Le portefeuille.	2	—
1 Portefeuille intitulé Bâtimens de la ville de Paris, contenant 161. plans & elévations d'édifices de diverſes grandeurs.	100	—
—— Le portefeuille.	12	—
Les plus beaux édifices de Rome moderne en 44. grandes planches & pluſiers petites, gr. Fol. Rome 763.	36	—
Les Plus beaux monuments de la Rome Ancienne, gravés en 128. planches, gr. fol. Rome 761.	32	—
Recueil d'Eſtampes gravées d'après les tableaux de la Gallerie & du Cabinet de Mr. le Comte de Bruhl, gr. fol. 1mier vol. contenant 50. Piece, Dresde 754.	24	—
Plan de Conſtantinople, 7. Blatt.	50	—
1 Portefeuille intitulé Bâtimens & Décorations d'Architecture à la moderne contenant 125. pieces tant grandes que petites.	100	—
Repréſentation au naturel des Châteaux de Weiſenſtein de la Gaybach, fol. obl. 728.	15	—
Lyh-Staeſtie van zyne door luchtigſte hoogheid den Heere W. C. H. Friſo Prince van Orange en Naſſau naeuwkeuriglyk nagetekent door P. van Luyk junior, en in het kooper gebragt door J. Punct. gr. fol. s'Gravenhage, 755.	24	—
Anti-Maquignonage pour éviter la ſurpriſe dans l'emplette des chevaux; ou l'on traite de leur perfection & de leurs défauts, par Mr. d'Eiſenberg, fol. avec très belles figures, Amſterd. 764.	5	15

N. 31.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 18 AVRIL 1767.

De Rome *le 3 Avril.*

Le Cardinal *Boschi* a été nommé par Sa Sainteté à la dignité de grand Penitencier vacante par la mort du Cardinal *Gælli* & comme feuë ſon Eminence étoit chargée à la *congrégation des Rites* du rapport de l'affaire concernant la Beatification du Venerable Serviteur de Dieu Mgr. D. Jean *Palafox*, Evêque d'*Ojma*, le Miniſtre de S. M. *Catholique* à demandé que le Pape en nommat un autre pour vaquer à cette même affaire.

De Florence *le 4 Avril.*

La Deputation chargée par S. A. R. Mgr. l'Archiduc Grand Duc d'examiner les travaux, auxquels on pourroit employer les pauvres pour leur donner les moyens de ſe procurer de la ſubſiſtance dans Ce tems de calamités, a rendu compte à ce Prince de differens projets pour faire travailler en divers endroits de cet Etat aux grands chemins & à pluſieurs manufactures: S. A. R. les a approuvés, & en conſequence on s'apperçoit de jour en jour que le nombre des neceſſiteux diminue deja en cette ville, où la neceſſité les avoit amenés & d'ou pluſieurs ont été renvoyés dans leur province pour y être employés à differens ouvrages, avec un ſecours en argent, qui leur a été donné par la Congrégation de St. *Jean Baptiſte.*

Par les ſoins de Mgr. le Grand Duc le pain eſt auſſi augmenté de poids depuis le 3 de ce mois, ſans qu'il ſoit rencheri. ce nouveau bienfait eſt dû à la ſageſſe de S. A. R. & à l'activité de la Deputation qu'elle avoit chargée d'examiner & de reformer les abus qui s'étoient gliſſés dans le Tribunal de l'*abondance* de cette ville.

On mande d'*Empoli*, qu'on y a ouvert le nouvel hopital érigé pour les pauvres infirmes par la munificence de feu S. M. I. *François* I. de Très glorieuſe memoire, qui en a fait élever les Bâtiments depuis les fondements Cet Hopital qui eſt l'un des meilleurs qui ſoient en *Toſcane*, doit une partie de ſes revenus à la pieté de feu M. Joſeph *del Papa*, natif d'*Empoli*, & premier Medecin des Grands Ducs de la maiſon de *Medicis.*

De Malte, *le 12 Fevrier.*

Le 22 au ſoir, la Pinque *Corſe*, armée en guerre, qui avoit fait la courſe dans le Levant, il y a environ deux ans, arriva dans ce Port, commandée par le Comte *Peres* qui ſe dit Commandant de la Marine de ſa Nation. Il y a ſur ce Bâtiment quatre-vingt treize hommes, dont quatre-vingt-quatre ſont *Corſes* & les autres étrangers. On ne l'a point admis à la pratique, quoiqu'il vint de *Cagliari* où il avoit eu l'entrée. Il a demandé à ſe caréner & à ſe pourvoir d'une Felouque; mais le Gouvernement n'a pas jugé à propos de lui accorder ces facilités; le Comte *Peres* a aſſuré cependant que ſa commiſſion ne l'autoriſe qu'à courir ſur les Infideles & non ſur les *Génois.* Il a remis en mer le 10 de ce mois.

De Porto Ferrajo *le 26 Mars.*

Le 13 de ce mois il arriva dans ce port trois felouques *Geniſes* armées en courſe, & la nuit du 15. Il y arriva deux barques de la même nation, leſquelles avoient été forcées d'y relacher par une bourasque, ces deux dernieres avoient à bord quantité de Troupes deſtinées à debarquer

dans

dans l'Isle de *Capraja* sous les ordres de M. *Lomellino*, Capitaine du port de *Genes*. La nuit du 16 il nous est arrivé de la *Bastia* un autre Navire marchand, dont le patron a rapporté, que la semaine passée quelques felouques *Corses*, chargées de munitions pour l'Isle de *Capraja*, avoient été surprises par quatre Bâtimens *Genois* : trois de ces Bâtiments sont actuellement ici à l'ancre avec plusieurs blessés, & le quatrieme a, dit-on, fait voile pour *Genes*, où il transporte ceux qui le sont le plus griévement. On a aussi appris par le Patron, dont on vient de parler, qu'une Galere *Genoise*, ayant jetté l'ancre à la Tour del *Zenobito*, laquelle est au pouvoir des *Corses*, avoit été fort maltraitée par leur canon, & qu'une des barques de la Republique s'étant approchée du port le 14 pour tenter un debarquement, avoit également beaucoup souffert du feu de l'Artillerie. D'autres avis portent encore que les 600 *Corses* qui sont dans l'Isle de *Capraja*, y ont été renforcés par 200 habitans, qui ont pris les armes en leur faveur ; qu'ils gardent soigneusement toutes les avenuës de l'Isle, & que malgré la vigilance des *Genois*, elle a été pourvuë de vivres pour plus d'une année.

Le 18, les deux Barques & les trois felouques *Genoises*, arrivées ici le 13 & le 15; en partirent pour aller se rejoindre aux autres Navires de cette nation, & tâcher de debarquer dans l'Isle de *Capraja* ; mais le mauvais tems a forcé quatre autres barques à venir le 21 au matin dans notre port. On a été informé par leur équipage, que la nuit du 18 au 19 les *Genois* avoit tenté un debarquement dans un petit Golphe à l'*Ouest* de l'Isle : mais qu'ils avoient été repoussés avec perte par les *Corses*, de sorte même qu'une de leurs felouques n'avoit pû que se sauver à peine par le peu de mâriniers qui lui restoit. Des quatres barques qui étoient ici, deux qui étoient percées de plusieurs coups de canon, s'y sont radoubées à la hâte, & toutes ont remis en mer le 22. Comme elles n'avoient d'ailleurs point de Chirurgien à bord ; un des notres a été panser leurs blessés, & visiter leurs malades pendant le séjour q'elles ont fait ici.

De Livourne *le 1 Avril.*

Une Galere *Genoise*, conduisant une prise *Corse*, a passé ce matin à quelque distance de notre port, dans lequel il est entré depuis 8 jours 77 Bâtiments de diverses nations chargés de differentes marchandises, & dont deux seulement avoient à bord 2300 sacs de bled & 300 d'avoine.

De Monte *S.* Savino, *le 14 Mars.*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc ayant bien voulu par un Rescrit du 11 du mois dernier accorder à cette communauté la faculté d'exercer pour son propre compte la Sous-ferme des revenus, cette nouvelle a été reçuë ici avec la plus grande satisfaction, de sorte que le jour que nos deputés sont revenus de *Florence*, où il avoient été demander cette grace à S. A. R., tout le peuple est sorti pour aller à leur rencontre avec des instruments de Musique, & qu'ils ont été reconduits ici au bruit des boetes & à celui des acclamations continuelles de vive Mgr. le Grand Duc. Nos habitans se sont depuis rendus en procession à une chapelle dediée à la Ste. Vierge, & située à un mille & demi d'ici, pour y rendre graces à Dieu des bienfaits leur accordés par S. A. R.

De Vienne, *le 18 Avril.*

La Cour a vaqué pendant cette semaine aux exercices de pieté que l'Eglise à consacrés à ce tems.

Le Duc de *Ste. Elisabeth*, Ministre Plénipotentiaire du Roi des *Deux-Siciles* auprès de Leurs Majestés l'Empereur & l'Impératrice Reine a été revêtu par le Roi son Maître du Caractére d'Ambassadeur, & a eu depuis peu en cette qualité ses premieres audiences de Leurs Majestés I. & R. A.

N. 32.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 22 AVRIL 1767.

De MADRID *le 27 Mars.*

Avant-hier, le Roi a reçu, par un courier extraordinaire de *France*, la nouvelle de la mort de Madame la Dauphine, belle-sœur de Sa Majesté. La Cour a pris le deuil hier, à cette occasion, pour trois mois.

Sa Majesté a donné le Régiment fixe de la *Havane*, Infanterie, à Don Louis *Unzaga*, Lieutenant Colonel du même Corps.

Sa Majesté a ordonné qu'on paieroit cette annee aux créanciers de la Couronne 4 pour 100 des sommes qui leur sont dues depuis le Regne précédent, & l'on observera pour ce paiement la même forme que l'année derniere.

Don *Joseph*, natif de *Valence*, mourut ici, le 1 de ce mois, âgé de cent cinq ans. Il avoit été marié deux fois & avoit eu dix enfans dont l'aîné est actuellement âgé de quatre-vingt-deux ans. Il vint ici de *Valence* dans une caleche, le 15 Juillet dernier, mais pendant sa route il fit, chaque jour, deux ou trois lieuës à pied.

De CADIX, *le 17 Mars.*

Il est entré dans cette Baye, le lendemain de l'arrivée de la Flotte *Espagnole*, un Navire de la Compagnie de *Carracas*, nommé *la Notre Dame des Douleurs*; il vient de *Guayra* avec une cargaison de quatre mille fanegues de cacao & une certaine quantité de tabac & de cuirs.

Au-

Aujourd'hui, le Navire *la Portobelenna*, venant de *Cartagene* des *Indes*, eſt arrivé ici de la *Havane*, où ſa cargaiſon d'or & d'argent avoit été tranſportée ſur les Vaiſſeaux de la Flotte dont il s'étoit ſéparé. Il avoit relâché à la *Havane* pour remédier à quelques inconvéniens qui l'empêchoient de porter la voile : on ne ſçait pas encore en quoi conſiſte le reſte de la cargaiſon.

On attend inceſſament de la *Havane* le Navire *le Triomphant* qui faiſoit partie de la Flotte & qui s'en eſt ſéparé à cauſe d'une voie d'eau, qui l'a obligé de relâcher au même Port deux jours après ſa ſortie.

De MALTE, *le 12 Fevrier.*

Le Grand Maître ſe propoſe de faire conſtruire deux grandes Galiotes, à la place des deux petites qu'il avoit & qu'il a ſupprimées.

Les Chevaliers qui avoient armé en courſe le Brigantin qui croiſa dans le Levant, l'année derniere, en ont armé un autre de ſoixante hommes d'équipage, qui eſt parti le 29 du mois dernier. Le même jour, les deux Galeres, *la Sainte Catherine* & *la Victoire*, ſont auſſi parties avec deux Barques pour aller à *Syracuſe* & à *Agouſte* prendre le biſcuit & les ſalaiſons que la Religion y avoit fait préparer : cette petite Eſcadre eſt commandée par le Chevalier de *Dampierre*.

On a reçu ordre de mettre en carene le Vaiſſeau *le Saint-Zacharie* & la Frégate du Grand-Maître, & ces Bâtimens pourront être prêts au commencement du Carême.

L'*Eſcampavia*, que le Grand-Maître avoit fait armer pour le Patron Grec & qui étoit ſortie le 8 du mois dernier, n'a pu doubler le Cap *Spartiventi* & elle eſt rentrée dans ce Port au commencement de ce mois, après avoir conſommé tous ſes vivres : on l'a ravitaillée & elle a remis à la voile le 10.

De VERSAILLES *le 8 Avril.*

On a célébré ici, aujourd'hui, dans l'Egliſe Royale & Paroiſſiale de *Notre-Dame*, un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de feu Madame la Dauphine. La Reine, Monſeigneur le Dauphin, Monſeigneur le Comte de *Provence*, Madame *Adelaïde*, & Meſdames *Victoire*, *Sophie* & *Louiſe* y ont aſſiſté, ainſi que les Grands Officiers & les Dames de la feuë Princeſſe.

Le 3 de ce mois, le Comte d'*Havrincour*, Colonel à la ſuite des Grenadiers de *France*, & le Chevalier d'*Havrincour*, Capitaine de Cavalerie, tous deux fils du feu Marquis d'*Havrincour*, Ambaſſadeur du Roi auprès des Etats Généraux, ont eu l'honneur d'être preſentés à Sa Majeſté par le Duc de *Choiſeul*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de Guerre & des Affaires Etrangeres.

Hier, le Prince Héréditaire de *Brunſwick* a pris congé de Leurs Majeſtés & de la Famille Royale à qui il a été préſenté ſous le nom de Comte de *Blakembourg*. Ce Prince ſe propoſe de ſe rendre à *Londres* vers la fin de cette ſemaine.

De PARIS *le 10 Avril.*

L'Abbé *Rochon*, habile Aſtronome, a dû s'embarquer, ces jours derniers, dans un de nos Ports, ſur un Vaiſſeau deſtiné pour les côtes d'*Afrique*. Il ſe propoſe d'obſerver à la mer, au moyen d'un inſtrument qu'il a perfectionné, les éclipſes des Satellites de Jupiter qui auront lieu pendant le cours de ſa navigation. On ſçait que des obſervations exactes de ces éclipſes qui ſont très-fréquentes, peuvent ſervir à déterminer avec préciſion les longitudes. Les eſſais que l'Abbé *Rochon* a déja faits de ſon inſtrument, lui font eſpérer un heureux ſuccès dans ſon entrepriſe, & il invite tous les Aſtronomes à faire avec ſoin les obſervations correſpondantes ſur les mêmes Satellites.

Le 26 du mois dernier, vers les dix heures du matin, le feu prit au Village de *Chemilly* en *Bourgogne*, Diocèſe de *Langres*, & réduiſit en cendres quarante-deux maiſons de quarante-neuf

dont

dont ce Village étoit composé. Les habitans ont perdu tous leurs effets & leurs bestiaux : une femme & un petit enfant ont péri dans les flammes. La plûpart des Payſans ſe trouvant hors du Village au moment de l'incendie, on n'a pu y porter des ſecours aſſez prompts pour en arrêter les progrès; d'ailleurs, l'activité des flammes étoit augmentée par la violence du vent, qui étoit ſi fort, qu'il portoit des étincelles juſqu'à *Chablis* & *Poincby*, à une lieue & demie de *Chemilly*.

Gabriel-Louis Calabre *Perau*, Diacre de *Paris*, Licencié en Théologie de la Maiſon & Société de *Sorbonne*, connu par divers Ouvrages, & entr'autres, par la continuation des *Vies des Hommes Illuſtres de France*, eſt mort ici, le 31 du mois dernier, âgé de ſoixante ſept ans.

De LONDRES *le 3 Avril.*

Le 1. du courant, les *Seigneurs* lurent pour la troiſième fois & paſſérent le Bil, pour *lever une Somme d'argent par Emprunt ou Billets d'Echiquier*, & celui qui concerne *la ſolde & les uniformes de la Milice.* Les *Communes* en Grand Committé rédigèrent le Bil concernant les Rentes à aſſigner aux Ducs d'*York*, de *Gloceſter*, & de *Cumberland*, Frères du Roi, après y avoir fait du changement. La Chambre en Committé ſur les *moiens de lever le Subſide* réſolut enſuite : " Qu'il ſeroit impoſé un „ nouveau Droit de 6. Chelins ſur cha„ que douzaine de Chapeaux de pail„ le, de copeaux de canne, & de crin „ de Cheval, qui après le 5. Avil pro„ chain ſeront importés dans ce Ro„ yaume : Qu'un pareil Droit ſeroit „ impoſé ſur chaque cent livres pe„ ſant de plattures de paille, copeaux „ de canne & de crin de Cheval, deſ„ tinés à l'uſage, ou propres à la fa„ brique de Chapeaux". On reprit enſuite en Grand-Committé l'examen des affaires de la Compagnie des *Indes*; & l'on acheva d'ouïr Mrs. *Vanſittart* & *Holwell*, qui ont été dans le cas de donner des idées claires & démonſtratives du véritable état des affaires de cette Compagnie, comme aïant été préſens à la plûpart des derniers évènemens dans le *Bengale*, &c.

Le 2. les *Communes* approuvérent les Réſolutions du jour précédent. Recherchant enſuite les cauſes de la cherté du Blé, elles prirent à ce ſujet les Réſolutions ſuivantes : Savoir: „ Que le prix du Blé hauſſant ſouvent „ par le Syſtéme préſent des Loix con„ cernant ceux qui font le monopole „ de cette Denrée, on établiroit un „ Committé pour faire la reviſion de „ ces Loix : Que l'on prolongeroit le „ terme limité de l'importation de tou„ te ſorte de Grains, &c. déjà accor„ dée durant la préſente Séance avec „ exemption de Droits ; „ Et il fut arrêté de reprendre cette matière le 6. de ce mois.

Le Roi s'eſt rendu aujourd'hui avec les formalités ordinaires à la Chambre des *Seigneurs* ; Et, y aïant mandé les *Communes*, Sa Majeſté a donné ſon conſentement Royal au Bil, pour *lever 1800. mille Livres Sterling par Emprunt ou Billets d'Echiquier*; au Bil pour *fournir à la ſolde & aux uniformes de la Milice*; & à pluſieurs autres Bils, qui avoient paſſé dans les deux Chambres.

Hier, il ſe tint une grande Aſſemblée de la Compagnie des *Indes*, pour décider, à la pluralité des voix, la propoſition à faire au Gouvernement, pour rendre les Intérêts de la Compagnie ſolides & permanens. Il y eut de vifs débats à ce ſujet ; & il fut enfin décidé à la pluralité de 153. contre 151. voix, que cette affaire ſeroit diſcutée & décidée le lendemain : En conſéquence, il ſe tient aujourd'hui une Aſſemblée Générale, dont on pourra communiquer le Réſultat l'ordinaire prochain. Au milieu de ces altercations, on trouve cependant les moïens de ſoutenir les Actions de la Compagnie: Elles ſont de 246. à 248. & demi, & celles de la Compagnie du *Sud* à 102.

Le 27. du mois dernier, la Cour expédia à celle de *Coppenhague* un Exprès

près, avec Copie de la Réſolution formelle du Parlement de la *Grande-Bretagne*, conformément au Meſſage du Roi pour l'octroi d'une Dot de 40 mille livres ſterl. à la Reine de *Dannemarc*, convenue entre L. M *Britannique* & *Danoiſe*.

On apprend de *Durham* qu'une mine de charbons de terre de 80 braſſes de profondeur ſituée près de *Fatfield* s'eſt écroulée le 22 Mars au matin, & que 39 perſonnes y ont péri; il y a 40. ans, qu'elle s'étoit encore éboulée, & 80 perſonnes y avoit alors également péri.

La nommée Eliſabeth *Maſon* eſt depuis peu morte à *Halesowen* à l'âge de 104 ans.

Il y a actuellement en vie dans un village près de *Ludlow* en *Shropſhire* un certain Jean *Saunders*, qui a 107 ans, & dont la femme, auſſi vivante, eſt âgée de 105. ces bonnes gens ne vivent gueres que des charités que leur font quelques voiſins.

De FRANCFORT, *le 15 Avril.*

Suivant les dernieres lettres de *Geneve* du 7. de ce mois tout y paroiſſoit aſſez tranquille & l'on y diſoit que les Miniſtres de *France* & des deux cantons Mediateurs travailloient avec plus d'ardeur que jamais à des moyens qui puſſent aſſurer l'entiere pacification de cette ville.

De HAMBOURG *le 13 Avril.*

Nous avons reçû de *Thorn* le detail ſuivant de ce qui s'eſt paſſé en cette ville à l'occaſion de la confederation des Diſſidens de *Pologne*.

Un Detachement du Corps de chaſſeurs *Ruſſes* qui etoit reſté dans les environs de *Varſovie* entra ici le 18 mars il en partit le 19 & il y fut remplacé le même jour par un gros Corps d'Infanterie, aux ordres du Général Comte de *Soltikow*, qui prit ſes quartiers dans la ville.

Le 18 & le 19 il arriva en cette ville de la *Grande* & *petite Pologne*, & de la *Pruſſe*, plus de 200. proteſtants nobles & ils y ont depuis été ſuivis par un grand nombre d'autres.

Le 20 les diſſidens nobles s'aſſemblerent à l'hotel de ville & l'on apprit bientot qu'ils y avoient conclu une confederation pour effectuer d'autant plus efficacement la reſtitution, quils ont en vain cherchée jusqu'à preſent, de leur Droits & de leurs franchiſes. Deux de leurs Deputés notifierent cette confederation un Général de *Soltikow* en lui demandant en même tems l'aſſiſtance & la protection de S. M. l'Imperatrice de *Ruſſie*. Immediatement après cette ville fut invitée par une lettre au nom des confederés d'acceder à la confederation, & l'on envoya auſſi pour le même objet des lettres à *Elbing* & à *Dantzig*.

Le Comte de *Soltikow* demandat que le Magiſtrat lui envoyat des Deputés auxquels il propoſa que, comme la confederation s'etoit faite ſous la haute protection de S. M. I., la ville de *Thorn* y accedât ainſi que les autres villes plus conſiderables, ſi elle vouloit participer à la protection de S. M. I. & aux Droits eccleſiaſtiques & ſeculiers ci-devant lezés.

Le 21. le manifeſte de la confederation fut publié & mis aux actes de la Judicature de cette ville.

Suivant les nouvelles de *Copenhague* le Miniſtere de la Guerre a repris ſon ancienne forme, ſous le nom de Directoire Général de la Guerre, & le Feld-Maréchal-Général Comt de *Saint-Germain* en a été, de nouveau, nommé Preſident: les Députés ſont le Lieutenant-Général de *Gahler*, Mr. d'*Arenſtorff*, Lieutenant-Colonel du Régiment Royal *Norwege*, & Mr. *Schulz*: la place encore vacante ſera dit-on ſera donnée au Comte *Magnus* de *Moltke*.

De VIENNE *le 22 Avril.*

S. M. l'Empereur a donné hier avec les cérémonies qui ſont d'uſage, l'inveſtiture du Temporel de l'Evêché de *Paderborn* au Baron de *Beroldingen* chanoine de la Cathedrale de *Spire* muni des pleins pouvoirs du Prince Evêque de *Paderborn*.

N. 32.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 22 AVRIL 1767.

De FLORENCE *le 11 Avril.*

Il ne ſe paſſe, pour ainſi dire, point de jour, qu'on ne voye éclore de la part de Mgr l'Archiduc Grand Duc des Reglements & des ordonnances, dont le bien de l'etat eſt l'objet: c'eſt dans cette vûë que pour ce qui concerne l'important objet de la ſanté publique, S. A. R. a réuni au departement du General Marquis *Bourbon del Monte.* Gouverneur civil & militaire de *Livourne*, le commandement de toutes les *Tours* & autres poſtes maritemes de la *Toſcane*, & que ce General a commencé à en faire la viſite pour y établir des reglements uniformes & tels qu'ils puiſſent aſſurer un objet auſſi intereſſant; de maniere que ce ſera deſormais au gouvernement de *Livourne* qu'on enverra toutes les relations qui le concerneront.

Mgr. le Grand Duc au milieu des ſoins qu'il donne aux affaires du Gouvernement, ne neglige point ce qui concerne les arts & les Sciences & vient entre autres, d'accorder Sa Royale protection à l'academie connuë ſous le nom des *Georgofili*, à qui il a accordé une ſale du *Vieux Palais* pour y tenir ſes ſeances.

M. *Lemoni* officier des mines de *Hongrie* au ſervice de S. M. I & R. A. eſt arrivé ici par permiſſion de cette Auguſte Princeſſe, avec ſa famille & trois autres employés pour travailler aux mines qui ont été decouvertes dans le Fief du Comte *Barbolani Montanti* & l'on y va commencer dans peu à mettre la main à l'œuvre.

Le Marquis *Paolucci*, qui etoit venu complimenter leurs Alteſſes Royales de la part de la Cour de *Modene*, eſt reparti le 6. de ce mois pour y retourner après avoir eu ſes audiences de congé & été regalé d'une très belle bague de Brillants.

La Cour a pris le 9 un Deuil de 5 Semaines à l'occaſion de la mort de feuë Madame la Dauphine, & l'on a celebré le même jour au matin dans la Chapelle du Palais pour le repos de l'ame de cette Princeſſe un ſervice ſolemnel auquel, Leurs Alteſſes Royales ont aſſiſté.

Au moyen d'une convention faite en dernier lieu entre ce grand Duché & les Etats de *Modene*, les bannis deſerteurs & malfaiteurs ſeront reciproquement rendus pendant l'eſpace de 5 années, qui ſeront cenſées continuées au bout de ce terme, à moins d'une revocation formelle. Cette Convention a été publiée le 8 de ce mois.

De Porto Ferrajo *le 3 Avril.*

Le 1 de ce mois il eſt arrivé en ce Port un petit Batiment, venant de *Fornoli* en *Corſe* avec un chargement d'huile & quelques paſſagers. On a appris par ce Bâtiment, que la Forteresſe de *Capraja* tenoit encore le 27 du mois paſſé; mais que la garniſon conſiſtant en tout en 105 hommes, etoit aux abois, parce qu'elle manquoit de pain; qu'elle n'avoit plus que peu de farine, & qu'elle ſouffroit ſur tout grande diſette de bois, ayant deja brulé toutes les tables & les portes des maiſons & commencé même à ſe ſervir pour le même effet des poutres & ſolives de l'Egliſe.

On

On à encore appris par le même Bâtiment, que le Capitaine *Corſe Oletta*, ſur nommé *Ghibba*, avoit été tué d'un coup de fuſil le 25 mars en allant viſiter la tranchée & qu'il étoit fort regretté de ſa nation.

On a de même été inſtruit que la Flotte *Genoiſe* s'étoit montrée, depuis quelques jours aux environs de l'Isle; qu'on lui avoit fait de la place des Signaux de detreſſe: mais qu'elle n'avoit pû lui donner aucun ſecours.

La nuit du 31 du mois dernier on a entendu du côté de *Capraja* une canonade très vive, & les jours ſuivans le canon s'eſt encore fait entendre. Hier matin au lever du Soleil on a vû au moyen d'une Lunette d'aproche un drapeau arboré ſur le murs de la Foretreſſe de *Capraja*: mais on n'a pas pû diſtinguer de quelle nation il étoit.

L'Apres midi du même jour il eſt parti d'ici trois gros Batiments de *Trieſte*, qui avoient chargé la Semaine paſſée dans ce Port 14000 ſacs de ſel pour les conduire à la pointe de *Goro* dans le Golphe de *Veniſe* & ce matin nous avons eu avis qu'on avoit vû paſſer à peu de diſtance d'ici une Galere *Genoiſe* criblée de coups de canon & en ſi mauvais état qu'elle étoit accompagnée de ſix petits batiments de la même nation deſtinés à en recueillir l'équipage au cas, qu'elle coulat à fond.

De Livourne *le 8 Avril.*

La Frégate *Françoiſe* le *Rubis* eſt arrivée le 2 de ce mois dans ce Port. Le 4 le Chavalier de *Bertellet*, Conſul General de *France* en *Toſcane* ſe rendit en grand deuil à bord de cette Frégate avec tous les *François*, qui ſe trouvent ici; elle avoit ſes voiles baiſſées & ſes mâts croiſés & elle fit de toutes ſon artillerie le Salut Royal funebre a l'occaſion de la mort de Madame la Dauphine: apres quoi elle tira de quart d'heure en quart d'heure, jusqu'au coucher du ſoliel, un coup de canon, auquel repondirent chaque fois tous les Batiments *François*, qui etoient ici à l'ancre. Cette même Fregate a pris à bord 30 recruës deſtinées pour le Regiment Royal *Italien* au ſervice du Roi T. C. qu'elle doit tranſporter à *Marſeilles*.

Le 6 la Fregate de Mgr le Grand Duc: L'*Aigle* & *St. Leopold* a eu ordre de ſe tenir prête à faire voile au premier commandement.

Le 7 il nous eſt arrivé 7 Felouques *Génoiſes*, qui ont jetté l'ancre au petit Mole. Six d'entre elles en ſont parties: mais il y reſte encore une barque *Catalane* armée en guerre par la Republique

Le même jour 7 le pain a augmenté ici conſiderablement de poids & il ſe vend neanmoins au même prix qu'auparavant. Ce nouveau bienfait de S. A. R. a été reçu du peuple avec tranſport & il n'a point ceſſé pendant toute la journée de marquer ſa reconnoiſſance par des acclamations

Il nous eſt arrivé depuis 8 jours 87 Bâtiments de diverſes Nations avec des chargemens de marchandiſes deux déntre eux ſeulement avoient à bord 3500 ſacs de grain.

De Piſtoja, *le 29 Mars.*

Pour ſoulager les pauvres de cette ville, on a commencé, par ordre de Mgr le Grand Duc à travailler au grand chemin, qui conduit vers le *Modenois*. Cet ouvrage occupe quantité de neceſſiteux & ceux qui ne ſont point en état d'y être employés, recoivent par les Soins de S. A. R. des Secours en argent & en Subſiſtance.

La même choſe ſe pratique à *Monte Varchi*, où l'on travaille également aux grands chemins, auxquels on occupe tous les jours plus de 1200 ouvriers qui ci-devant étoient pour la plus part obligés de demander l'aumône.

N. 33.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 25 AVRIL 1767.

De Rome *le 10. Avril.*

Le Cardinal *Ganganelli* a été chargé du rapport de la cause du U. S. de Dieu Don Jean *Pallafox* Eveque d'*Osma*, lequel étoit ci devant confié au feu Cardinal *Galli*.

Les Revenus & Penſions de feuë Son Eminence ont été diſtribués de la maniére ſuivante par la Datterie Apoſtolique. Au Cardinal *Piccolomini* 600 Ecus ſur l'Abbaye de *Caſa Nova* en *Piemont*, & l'Abbaye *Delle Acque* diocéſe de *Boulogne* de 600 Ecus de Révenus. Au Cardinal *Veterani* 600 Ecus ſur la même Abbaye de *Caſa Nova* & l'Abbaye de St. *Pierre aux Liens de Ravenne* de 1000 Ecus de rapport, ſur laquelle 200 Ecus de Penſion au Cardinal *Canale*. A. M. *Marchiſio* Miniſtre de *Modene* l'Abbaye de ce nom de 1000 Ecus de Revenus, ſur laquelle 400 Ecus de penſion au Cardinal *Serra* & 300 à Mr. *Braſchi* Tréſorier.

Le Pape tint lundi dernier un Conſiſtoire ſceret, dans lequel il ferma la bouche avec les ceremonies accoûtumées au Cardinal *Branciforte*. Sa Sainteté propoſa enſuite differentes Egliſes pour pluſieurs Archevêques & Evêques, & ouvrit après cela la bouche au même Cardinal, à qui l'Egliſe de S. *Marie in via* fut donnée pour titre de ſa dignité.

De Turin, *le 3 Avril.*

Le 31 du mois dernier, le Prince George-Auguſte de *Mecklenbourg-Strelitz*.

litz, Lieutenant-Colonel au ſevice de Leurs Majeſtés Impériales & Royale & frere de la Reine d'*Angleterre*, a été préſenté au Roi & à la Famille Royale par le Comte de *Kevenhuller*, Miniſtre Plénipotentiaire de la Cour de *Vienne* auprès de Sa Majeſté.

Le Comte de *Torrepalma*, Gentilhomme de la Chambre du Roi d'*Eſpagne* & ſon Ambaſſadeur en cette Cour, mourut ici, le 27 du même mois, âgé de ſoixante & un ans & généralement regretté.

De VERSAILLES *le 11 Avril.*

Les Officiers de la Chambre de feuë Madame la Dauphine ont fait célébrer, le 9 de ce mois, dans l'Egliſe Paroiſſiale de *Saint Louis*, un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de cette Princeſſe. Monſeigneur le Dauphin, Monſeigneur le Comte de *Provence*, Monſeigneur le Comte d'*Artois*, Madame *Adelaïde* & Meſdames *Victoire*, *Sophie* & *Louiſe* y aſſiſterent, ainſi que les Grands Officiers & les Dames de la feue Princeſſe & différens Corps de la Maiſon du Roi.

Le 7 de ce mois, le ſieur de *Saintfoix*, Hiſtoriographe des Ordres du Roi, eut l'honneur de préſenter à Sa Majeſté, dans le Cabinet, en préſence du Marquis de *Marigny*, Secrétaire Commandeur deſdits Ordres, les deux premieres Parties de l'*Hiſtoire de l'Ordre du Saint Eſprit* qu'il vient de publier.

De PARIS *le 13 Avril.*

Les Etats de *Bretagne*, aſſemblés à *Rennes*, firent célébrer, le 6 de ce mois, dans l'Egliſe des Cordeliers de cette Ville, un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de feuë Madame la Dauphine. Les Commiſſaires du Roi aſſiſterent à cette cérémonie, & la Meſſe fut célébrée par l'Evêque de *Quimper*. Le Chapitre de l'Egliſe Royale & Collégiale de *Saint Clement* de *Compiegne* & les Religieux Minimes de la même Ville célébrerent auſſi, pour le même objet, un Service ſolemnel, le 8 de ce mois.

EXTRAIT *d'une Lettre écrite de Montauban, le 8 Avril.*

„ Il eſt né, le 18 Février dernier, dans la Ville de *Figeac*, un enfant mâle dont les deux bras ſont ſans mains: le droit, qui eſt ſans avant-bras, ſe termine au coude, & le gauche a un avant bras de la longueur d'un pouce & demi, avec les mouvemens de flexion & d'extenſion. Le pied droit eſt ſans pouce, & toute la partie du pied gauche oppoſée au talon manque au point qu'on n'y apperçoit que deux petites marques qui ne ſont point ſaillantes & qui ſemblent repréſenter l'eſquiſſe du pouce & du ſecond doigt: l'extrémité de la jambe eſt égale ſur le devant & ſur le derriere; le talon a cependant les mouvemens de flexion & d'extenſion. L'enfant eſt d'ailleurs bien conſtitué & jouit d'une bonne ſanté.

Jeanne *Froment*, veuve du ſieur *Surdez* & habitante de la même Ville, a eu cent ans accomplis le 15 Mars dernier. Cette femme a conſervé juſqu'à préſent ſa raiſon & tous ſes ſens. „

De LONDRES *le 10 Avril.*

Le 3 de ce mois, le Comte de *Shelburne* remit encore à la Chambre des *Seigneurs* pluſieurs Papiers reçus tout récemment de l'*Amérique*: On en lut les Titres; & il fut ordonné de les laiſſer ſur le Bureau.

Les *Communes* lurent pour la troiſiéme fois, paſſérent, & envoïérent aux *Seigneurs* le Bil; pour *mettre le Roi en etat d'aſſigner une Rente de 8000 Livres Sterling aux Ducs d'*York, *de* Gloceſter, & *de* Cumberland, *Fréres de Sa Majeſté*. Le Lord *Clive* fit enſuite rapport des Réſolutions priſes la veille de *remédier à la cherté du Blé, en ſupprimant le monopole de cette Denrée*: On en fit la lecture; & ces Réſolutions aïant été approuvées, il fut ordonné de dreſſer un Bil en conſequence: l'affaire des *moïens de lever le Subſide* fut renvoïée à hier, ainſi que l'ultérieure deliberation ſur la Supplique des Srs *Hogen*, *Clifford*, *Siri*, & *Robinſon* pour dédommage-

magement de la perte que leur a occasionnée l'embargo mis sur les Vaisseaux chargés de Grains. On travailla ensuite en Grand-Committé aux affaires de la Compagnie des *Indes*; Et, après y avoir fait du progrés, il fut arrêeté de rependre cette affaire le 7.

Le 6 on remit, par ordre du Roi, à la Chambre des *Seigneurs* Copie du Journal des Délibérations de l'Assemblée Générale de la *Nouvelle-York* du 10 Novembre jusqu'au 19 Décembre 1766. Il fut ordonné de laisser cette Piece sur le Bureau pour pouvoir être examinée par les Membres.

Les *Communes* suspendirent au 8 & au 10 la considération de la cherté du Blé & des Denrées de toutes espèces. L'affaire du *Subside* & celle des *moïens de le lever* furent aussi renvoïées au dernier de ces deux jours.

Dans l'Assemblée générale de la Compagnie des *Indes*, tenuë le 3 de ce mois, on proposa plusieurs Projets d'accommodement avec le Gouvernement de la part des Propriétaires; Mais ces Projets ne furent point goûtés par les Directeurs: Ils y trouvoient non seulement l'anéantissement des profits du Commerce de la Compagnie, mais même celui du Fonds capital dans peu d'années: Quant à la Proposition faite de lever 2 Millions par une addition de 800 mille Livres Sterling au présent Capital sur le pié de 250 pour cent, comme la certitude d'un Dividende de 14 pour cent aux Proprietaires pendant 50 ans, sur lequel cette Souscription est fondée, n'existe point selon les idées des Directeurs, ils jugeoient que cette Souscription est impraticable: D'ailleurs, ils se croïoient obligés de s'opposer à tout accroissement de Capital, tant parce qu'il en coûte plus de lever de l'argent de cette façon que de faire un Emprunt occasionel, que parce que des Souscriptions à un si haut prix pour une chose, qui dans l'évènement est si précaire, ne paroissent point aux Directeurs s'accorder avec la conduite que doit tenir une Compagnie envers le Public. Ainsi, tout bien pésé, les Directeurs dans leur rapport terminoient leur avis, en déclarant ces Propositions non seulement hazardeuses & peu sures aussi bien pour le Public que pour la Compagnie, mais aussi impraticables à tous égards dans l'exécution. Ils annoncérent en même tems, que, de leur côté, ils avoient un Projet à communiquer; Mais que, comme il n'étoit pas encore entiérement digéré, il seroit à propos d'en renvoïer la considération à un autre jour. On passa ensuite à l'examen des motifs qui avoient donné lieu au changement des Emploïés de la Compagnie dans le *Bengale* à l'arrivée du Lord *Clive*, ainsi que des avantages qui avoient résulté des révolutions arrivées dans cette partie de l'*Inde*, &c. Après de longues discussions, la décision de ces deux objets fut renvoïée au 6 de ce mois. On a fait observer à cette occasion, qu'il est de l'honneur & de l'intérêt de la Nation en général, & de la Compagnie en particulier, de veiller soigneusement à la conservation des acquisitions faites dans l'*Inde*: Que les Revenus annuëls des seules Provinces de *Bengale* & de *Bahar* montent à 13 millions 750 mille Livres Sterling; & que les Richesses d'*Orixa* & de *Golconde* sont immenses.

En conséquence de l'Arrêté du 3 il se tint le 6 une Assemblée générale de la Compagnie, pour entendre les Propositions des Directeurs. On en fit la lecture; mais on les trouva aussi dangereuses & peu admissibles que les précédentes. On y stipuloit toujours pour le Gouvernement la moitié des acquisitions & des profits du Commerce de la Compagnie, & l'on y assignoit aux Propriétaires un Dividende de 12 & demi pour cent, dependant néanmoins du bon plaisir des Directeurs, qui se déclareroient sur ce sujet à chaque échéance. Ce Projet parut trop préjudiciable aux interêts

terêts des Propriétaires, pour ne point trouver force Oppoſans. Durant les débats, un des Aſſiſtans pria les Directeurs de dire ſur quel fondement ils parloient d'un Dividende ſi incertain: Toute leur réponſe fut, que cela dependoit des circonſtances. Une réponſe ſi évaſive mécontenta généralement l'Aſſemblée. Mr. *Sulivan* fut alors prié de développer le fondement de ſes aſſurances d'un Dividende de 14. pour cent: Surquoi il expoſa en peu de mots & fort clairement, qu'au moïen de ſon Plan, que les Directeurs avoient rejetté, la Compagnie ſeroit miſe en état de payer ſes Dettes, & de donner un Dividende de 16 pour cent à la *Noël* prochain. Enfin, il fut propoſé de terminer demain cette affaire par Ballottes. On voit la nomination des nouveaux Directeurs pour cette année: Parmi les 24 que propoſe la Direction, ſe trouvent le Chevalier-Baronet *George Colebrooke* & Mr. *Thomas Rous*; & parmi les 24 que propoſent les Propriétaires, ſont Mrs. *Laurent Sulivan* & *Henri Vanſittart*.

Le 8 il y a eu encore une nouvelle aſſemblée dans laquelle la propoſition des Directeurs de la Compagnie l'a emporté à la pluralité de 546 voix contre 347 ſur celle faite le 6 dans l'aſſemblée générale par M. *Sulivan* la diſcuſſion des affaires de cette Compagnie à cependant été continuée dans la Chambre des Communes les 7, 8 & 9 & l'examen à faire des Papiers communiqués à cet égard à la Chambre a été fixé au 30.

On mande de *Lisbonne* en date du 21 du mois dernier que le Paquebot *Anglois l'Expédition*, ayant à bord une groſſe ſomme d'argent, y avoit été arrêté, ſa cargaiſon confiſquée, & le Contre-Maître conduit en priſon, malgré les preſſantes inſtances des Négotians de la Nation établis dans ladite Ville. Ceux, intéreſſés ici au Commerce de *Portugal*, ſe recrient de plus en plus contre des procedés auſſi injurieux, & l'on aſſûre qu'ils députeront inceſſamment au Miniſtere pour lui faire de ſérieuſes Repréſentations à ce ſujet.

De la HAIE, le *12 Avril.*

Hier au matin, les Gardes du Corps firent au *Bois* leurs évolutions militaires en préſence du Prince *Stadhouder*. Son Alteſſe Séréniſſime les commanda Elle-même.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Abrégé chronologique, ou Hiſtoire des Decouvertes faites par les Europeens dans les differentes parties du Monde Extrait des Relations les plus exactes & des Voyagéurs les plus veridiques par Mr. Jean Barrov, traduit de l'Anglois par Mr. Targe XII Tomes gr. 12. Paris 1766. 12. fl.

Elemens de critique ou Recherches des differentes cauſes de l'alteration des Textes latins avec les Moyens d'en réndre la Lecture plus facile, par Mr. l'Abbé Morel, gr. 12. Paris 1766. 1. fl. 15. kr.

Recreations hiſtoriques, critiques, morales & d'Erudition avec, l'Hiſtoire des Tous en titre d'office, par Mr. D. D. A. Auteur des anecdotes des Rois, Reines & Regentes de France, II Tomes, gr. 12. Paris 1767. 2. fl.

Lettres d'Affi a Zurac publiées par Mr. de la Croix, gr. 12. Paris 1767. 45 kr.

L'Ecole des Peres & des Meres ou les trois Infortunées II Parties gr. 12. Paris 1767. 1 fl.

Magaſin énigmatique, contenant un grand Nombre d'Enigmes ingenieuſes, choiſies entre toutes celles qui ont paru depuis pres d'un Siecle gr. 12. Paris 1767. 1. fl.

N. 38.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 25 AVRIL 1767.

De LISBONNE, *le 6 Mars.*

Le Roi a nommé, comme on l'avoit annoncé, pour son Ministre auprès du Roi de *Dannemarck* Don François de *Mello* qui se rendra à *Coppenhague* par l'*Angleterre* & la *Hollande.*

Le Baron *Van-Haaften*, Envoyé Extraordinaire des Etats Généraux en cette Cour, lequel doit partir d'ici incessamment, a présenté au Comte d'*Oeyras*, premier Ministre d'Etat, le sieur *Gildemeester*, Consul de *Hollande*, comme Chargé des Affaires de la République pendant son absence.

De HANNOVRE *le 6 Avril.*

Le Prince *Frédéric de Hesse Cassel* arriva ici de *Hanau*, le 3 de ce mois, & soupa le même soir chez le Féld-Maréchal de *Spörken.* Avant hier & hier, S. A. S. fut complimentée par les Ministres d'Etat & par la Noblesse Ce Prince a mangé pendant ces deux jours à la Cour: aujourd'hui il dine chez le Baron *de Münchausen*, premier Ministre, & après le diner il doit reprendre la route de *Coppenhague.*

De Manheim, *le 12 Avril.*

L'Electeur est arrivé hier ici à 2 heures âpres midi de retour de *Dusseldorf*, d'où S. A. E. étoit partie le 7 au matin, Elle avoit passé la nuit du 7 au 8 a *Freilingen* dans le *Westerwald*, & Elle étoit arrivée le 8 au soir a *Mayence*, où elle avoit été reçue au bruit du canon par l'Electeur de cette ville.

De Cologne, *le 16 Avril.*

Le 11 de ce mois, le Comte de *Königsegg-Aulendorff*, Chanoine Capitulaire de *Constance*, Grand Croix de l'Ordre de *S. Michel*, &c. fut élu Grand Doyen de notre Eglise Métropolitaine, dont il étoit Vice-Grand-Doyen.

De CASSEL *le 15 Avril.*

La nuit du 12 au 13 de ce mois, on a ressenti ici 3 différentes sécousses de tremblement de terre, dont la seconde a été la plus forte. Dans les environs, jusqu'à *Marbourg*, les mêmes secousses se sont fait sentir avec encore plus de violence, mais elles n'ont causé aucun dommage considérable.

On écrit de *Brême* que S. M. *Prussienne* a fait acheter dans le Duché de *Holstein* plus de 6000 chevaux destinés à remonter sa Cavalerie.

De

De GOTHA *le 13 Avril.*

On a reſſenti ici vers une heure du matin de fortes ſecouſſes de tremblement de ferre; elles ont été ſuivies vers les trois heures de quelques autres mais moins violentes que les premieres, & elles n'ont cauſé aucun dommage.

De HAMBOURG *le 15. Avril.*

Eliſabeth Sophie Marie Ducheſſe Douairiere de *Brunswick-Lunebourg* née Ducheſſe de *Schleswig-Holſtein* eſt morte le 3 de ce mois à *Brunswick* dans la 84e année de ſon âge. Cette Princeſſe avoit été mariée en premieres Noces à Adolphe Auguſte Prince Hereditaire de *Holſtein-Plön* mort en 1704. & avoit enſuite epouſé en 1710 Auguſte Guillaume de *Brunswick* & *Lunebourg* de G. M.

Suivant les lettres de Coppenhaque du 8 de ce mois, le Prince *Frédéric* y a ſoutenu le 4, en préſence du Grand Conſeil du Roi, un examen ſur la Théologie, ſur le Droit naturel & ſur l'Hiſtoire de *Dannemarck* & S. A. R. a répondu avec une très-grande juſteſſe à toutes les queſtions qui lui ont été faites.

Suivant les même lettres le couronnement du Roi de *Dannemarck* doit ſe faire le 1 mai prochain dans la Chapelle de *Chriſtiansbourg*, & les lettres circulaires ont été depêchées aux differens departements qui doivent ſe trouver à cette ceremonie pour laquelle on fait auſſi de grands préparatifs.

On mande auſſi que Mr. *Niebur*, l'un des Sçavans qui avoient été envoyés par le feu Roi de *Dannemarck* dans l'*Arabie Heureuſe* pour y faire des recherches utiles & curieuſes, & le ſeul qui ait réſiſté aux fatigues du voyage & aux intempéries des climats, eſt arrivé a *Conſtantinople*, & doit dans peu retourner à *Coppenhague*.

Selon les avis de *Thorn* la Nobleſſe *Diſſidente*, qui s'eſt confédérée, a nommé 24 de plus diſtingués de ce Corps, pour aſſiſter le Général *Goltz* dans ſes fonctions de Maréchal de la Confédération. La Ville de *Dantzig*, en y accédant, a déclaré qu'elle n'entendoit pas être par-là dans la moindre dépendance du Maréchal, ni qu'on pût exiger d'elle aucune démarche contraire à ce qu'elle doit au Roi & à la Republique de *Pologne*.

On eſt auſſi informé qu'il eſt entré en *Lithuanie* 5 Régimens *Ruſſes*, aux ordres des Généraux *Dauter* & *Apraxin*; & que dans pluſieurs endroits de la *Pruſſe-Polonoiſe* on a affiché un Placard de l'Impératrice de *Ruſſie*, par lequel Elle défend à un chacun de moleſter en aucune façon les *Diſſidens*, en haine de leur Confédération, ſous peine d'en être puni par ſes Troupes & l'on apprend que le Maréchal de la Couronne a fait publier à ſon de trompe a *Varſovie* que tous les Habitans de cette Capitale aient à ſe pourvoir de vivres pour 6 mois.

De VIENNE, *le 25 Avril.*

Le Prince Clement de *Saxe*, Prince Evêque de *Ratisbonne* & de *Freyſing* &c. eſt arrivé avant hier 23. en cette capitale.

La notification formelle de la mort de la Ducheſſe Douairiere de *Brunswick*, née Ducheſſe de *Holſtein-Norburg*, ayant été faite à la Cour J. & R. Elle en portera juſqu'au 2 du mois prochain le Deuil, confondu avec celui qu'elle a pris pour S. A. R. Madame la *Dauphine*.

N. 34.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 29 AVRIL 1767.

De RENNES *le 12 Avril.*

Le 7. à deux heures du matin, on ressentit, dans la Ville de *Nantes* & dans ses Fauxbourgs, une légere secousse de tremblement de terre, suivie d'un bruit à peu près semblable à celui d'un carrosse qui roule rapidement sur le pavé. Cette secousse ne dura que quelques secondes.

De VERSAILLES *le 15 Avril.*

Dimanche dernier, le Roi assista à la Bénédiction des Palmes qui se fit dans la Chapelle du Château, ainsi qu'à la Procession, après laquelle Sa Majesté, accompagnée de Monseigneur le Dauphin, de Monseigneur le Comte de *Provence*, de Monseigneur le Comte d'*Artois*, de Madame *Adelaïde*, & de Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*, entendit la Grand' Messe qui fut chantée par sa Musique. L'Abbé du *Cluzeau*, Chapelain Ordinaire de la Grande Chapelle, officia, & la quête fut faite par la Comtesse de *Tavannes*. La Reine entendit l'Office dans la Tribune, ainsi que Madame, sœur de Monseigneur le Dauphin. L'après-midi, Leurs Majestes & la Famille Royale entendirent le Sermon & assisterent aux Vêpres, immédiatement après lesquelles Monseigneur le Comte de *Provence* reçut le Sacrement de Confirmation des mains de l'Arche vêque Duc de *Reims*, Grand Aumônier de *France*.

Avant-

Avant-hier, Monseigneur le Dauphin en Manteau court de deuil, revêtu du Collier de l'Orde du *Saint Esprit* & de celui de la *Toison d'Or*, se rendit, en cérémonie, à l'Eglise Royale & Paroissiale de *Notre Dame* pour y faire ses Pâques. Il étoit accompagné de Monseigneur le Comte de *Provence*, qui devoit faire, le même jour, sa premiere Communion. Après la Messe, qui fut célebrée par l'Archevêque Duc de *Reims*, ces deux Princes reçurent la Communion des mains de ce Prélat. La nappe étoit soutenue par l'Abbé de *Sainte-Aldegonde*, Aumônier Ordinaire de Sa Majesté; l'Abbé de *Fenelon*, Aumônier de Quartier; le Comte de *Noailles*, Grand d'*Espagne* de la premiere Classe & Chevalier de la *Toison-d'Or*, & le Duc de la *Vauguyon*, Pair de *France*, Chevalier des Ordres du Roi, & Gouverneur de la Personne des Monseigneur le Dauphin & de Messeigneurs les Enfans de *France*.

De PARIS *le 17 Avril.*

Madame la Dauphine ayant légué à la Maison Royale de *Saint Cyr* un grand Tableau en tapisserie de Carle Marate, que la feue Reine de *Pologne*, sa mere, avoit donné à Monseigneur le Dauphin & que ce Prince avoit laissé à Madame la Dauphine, les Dames de cette Maison ont ajouté aux Prieres particulieres qui se font journellement pour cette Princesse, un Service solemnel pour le repos de son ame; il a été célebré, le 6 de ce mois, & l'Evêque de *Chartres* y a officié pontificalement.

Le Parlement vient de juger un Procès considérable dont voici l'objet. Le sieur de *Saint-Michel*, ci-devant Lieutenant-Civil à *Marseille*, avoit acquis la Terre de *Montigny*, qui est mouvante du Comté de *Dunois* & dont le Duc de *Chevreuse*, Comte de *Dunois*, avoit cédé le droit de retenue féodale au sieur *Thiroux* d'*Ouarville*, fils du sieur *Thiroux*, Maître des Requêtes Honoraire. Le sieur de *Saint-Michel*, à l'occasion de cette retenue, avoit entrepris de contester au Duc de *Chevreuse* la propriété du Comté de *Dunois*, sous prétexte que ce Comté appartenoit à la Couronne & dans cette vuë il avoit dénoncé sa prétention au Procureur Général. Le Parlement, après douze audiences, a rendu, le 9 de ce mois, un Arrêt sur deliberé, par lequel, conformément aux conclusions du Ministere public, le sieur de *Saint-Michel* est déclaré non recevable & mal fondé dans toutes ses demandes, & le Duc de *Chevreuse* maintenu & gardé en la propriété, possession & jouissance du Comté de *Dunois*. Le même Arrêt confirme la sentence des Requêtes du Palais, qui avoit adjugé au sieur *Thiroux* la Terre de *Montgny* par droit de retenue féodale, & condamne le sieur de *Saint-Michel* en 100 liv. de dommages & intérêts au profit des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de *Châteaudun*, Ville Capitale du *Dunois*, & aux dépens envers toutes les Parties.

Il y a eu ici, le 7 de ce mois, un orage assez violent; le tonnerre est tombé en plusieurs endroits de cette Capitale, mais heureusement n'a causé aucun dommage considérable. Le même jour, il tomba à *Provins* sur la fleche du clocher de l'Abbaye Royale de *Saint Jacques* Ordres de Saint Augustin, & le dépouilla d'une partie de ses ardoises au dessus de la calote: il détacha ensuite quelques tuiles de la couverture du Chœur de l'Eglise & enflamma un Chevron qu'il déchiqueta sur un de ses angles & une autre piece de bois qui faisoit partie des arcboutans. Le tonnerre descendit delà dans le Chœur par un trou de la voûte, détacha quelques pierres de l'appui d'une croisée, glissa le long du mur & s'échappa par une porte collatérale, donnant dans le cloître. Trois Couvreurs travailloient alors dans l'interieur de l'Eglise qui leur parut tout en feu: ils monterent aussi-tôt sur les voûtes, &, avec des linges mouillés, ils éteignirent le feu qui s'étoit

toit mis aux pieces de bois dont on vient de parler, & qui étoit sur le point de se communiquer à la charpente immense qui regne dans toute la longueur de cet édifice. Le tonnerre tomba dans le même instant sur deux autres clochers, l'un à *Mortery* & l'autre à *Chenoise*, Villages situés à une lieue de *Provins* & à la même distance, à peu près, l'un de l'autre. Le premier à été entierement consumé, ses deux cloches ont éte fondues & il a entraîné dans sa chûte une partie de l'Eglise. Le second a aussi été consumé & la cloche, qui étoit sus pendue, a tombé par son propre poids.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 10 Avrile*

Le 7 de ce mois, les *Seigneurs*, selon l'ordre du jour, firent la seconde lecture du Bil, pour *mettre le Roi en état d'assigner des Rentes* aux Ducs d'*York*, de *Glocester*, & de *Cumberland*; Et il fut résolu, après des débats, d'examiner ce Bil le lendemain. Les *Communes* approuvérent en Committé celui qui *impose de nouveaux Droits sur les Chapeaux de paille*, &c. L'Appel de la Chambre fut arrêté au 29 de ce mois. On proposa, que le Président du Committé fit rapport de ce qui avoit été résolu rélativement à la Compagnie des *Indes*: Ce qui passa à la pluralité de 96 contre 82 voix: Mr. *Fuller* fit en conséquence ce Rapport; & la matiére fut renvoïée au lendemain.

Le 8 les *Seign urs* approuvérent en Committé le Bil concernant les 3 Princes Fréres du Roi. Les *Communes* en Committé sur le *Subside* résolurent d'accorder.

104506. Livres Sterling, 11. Chelins, 10 Sols, pour *rembourser au Fonds d'amortissement pareille Somme, qui en a été tirée pour paiement d'Annuités pendant une année expirée le 29 Septembre 1766. en Billets de la Marine, d'approvisionnement, & de Vaisseaux de transport, & en Obligations d'Artillerie.*

1592 Livres Sterling, 1. Chelin, 9. Sols & trois quarts, pour *rembourser au même Fonds pareille Somme, qui en a été tirée pour payer la dépense de la direction de dites Annuitése*

8708. Livres Sterling, 17 Chelins, 7. Sols & trois quarts, pour *rembourser au même Fond pareille Somme qui en a été tirée pour paiement d'Annuités créées en ces mêmes Billets & Obligations du 29 Septembre 1766. jusqu'au 25 Décembre de la même année.*

49600. Livres Sterling, 9. Chelins, 2. Sols & demi, pour *rembourser au dit Fonds pareille Somme, qui en a été tirée pour suppleer à la Non-Valeur au 5 Juillet 1766, des Droits & Impôts sur les* Emplois, les Pensions, les Maisons, & les Fenêtres.

12758. Livres Sterling, 13 Chelins, 7 Sols, pour *suppleer à la Non Valeur au 10 Octobre 1766 des nouveaux Droits sur les* Vins importés de l'Etranger, *& de certaines Taxes sur le* Cidre *& le* Poiré.

1441. Livres Sterling, pour *compensation au Docteur* Peter Swinton, *pour dommage fait à son Bien dans le Comté de* Chester, *pendant la derniere Rebellion, par ordre de l'Officier de la Garnison.*

Le 9. les *Seigneurs* lurent pour la troisiéme fois, & passérent le Bil pour assigner des Rentes aux Ducs d'*York*, de *Glocester*, & de *Cumberland*. Les *Communes* passérent, après une troisiéme lecture, celui des *nouveaux Droits sur les Chapeaux de paille*, &c. On fit ensuite le rapport des Résolutions prises en Committé la veille: La Chambre les approuva, à la réserve de celle qui concerne le Docteur *Swinton*, dont le dédommagement fut reduit de 1441. à 700. liv. Sterling, à la pluralité de 80 contre 76 voix.

La proposition qui prevalut dernierement à la pluralité des voix dans l'Assemblée de la Compagnie des *Indes*, consiste à obtenir du Gouvernement le renouvellement de l'Octroi pour

50 ans; à lui payer cette année 500 mille liv. sterl., laquelle somme la Compagnie sera autorisée à lever par Emprunt; à donner au Gouvernement une moitié de tous les émolumens du Commerce & des acquisitions de la Compagnie, déduction faite sur celles-ci de toutes les dépenses civiles & militaires dans l'*Inde* en tems de paix & de guerre, outre une allouance de cinq pour Cent sur le montant des ventes pour subvenir aux dépenses en *Europe*, & déduction d'un Dividende de 10 pour Cent, payable aux Proprietaires. Ensuite, on proceda au choix de 24 noveaux Directeurs pour l'année prochaine, & l'on proposa d'augmenter jusqu'a mille, 500 liv. sterl. la rente actuelle du Général *Lawrence*, en recompense de ses grands services dans l'*Inde*; ce dont il sera décidé dans une prochaine Assemblée.

De GERNSHEIM, *le 16 Avril.*

Le 2 de ce mois le vent du Nord soufflant impetueusement le Thermometre commenca après midi à tomber tout a coup de 9 degrés, quoique le ciel fut serein, & qu'il fit une des plus belles journées. Vers le soir on remarqua que de quart d'heure en quart d'heure il se faisoit un grand changement au Thermometre qui montoit & descendoit alternativement. Vers les 10 heures il s'eleva subtiment un vent impetueux qui ne dura qu'environ 5 minutes, & qui ne causa aucun changement au Thermometre. Le 15 entre les 2 & 3 heures du matin on ressentit dans l'espace d'un quart d'heure de tems deux secousses considerables de tremblement de terre qui durerent chacune environ une minute, & qui furent accompagnée d'un bruit souterrein. De grand matin il y eut de tems à autres des tourbillons qui enlevoient la poussiere en globes de la grandeur d'une roue de charette. Il se fit jusques vers les neuf heures des changements singuliers au mercure: il tomba en un quart d'heure de 5 degrés & demi, quelques minutes après il remonta à sa position precedente ce qui arriva jusqu'à trois fois & ensuite il revint au degrè auquel il étoit quelques jours auparavant.

AVERTISSEMENT.

Quoique le terme fixé par la Patente du 1. May 1766. pour l'echange des Obligations contractées par les Caisses publiques & portans un Intérêt plus haut, que 4. pour Cent expire le dernier d'Avril de la presente Année 1767. on aura soin de publier un Avertissement particulier pour l'information & la Direction ulterieure du Public à cet Egard.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Saggio sopra Belezza 8. Roma 1765 broché 30. kr.

Discours sur la Philosophie de la Nation gr. 12. Amsterd.am broché 51. kr.

Refutation du Traité des Delits & Peines gr. 12. Lausanne 1767. 30. kr.

Sidney und Silly, oder die Wohlthætigkeit und Dankbarkeit eine englische Geschichte aus dem französischen übersetzt gr. 8. Wien 1767. 17. kr.

detto brochirt 20. kr.

Connoissance des Tems pour l'Année Bissextile 1768. par Mr. de la Lande gr. 12. Paris broché 1. fl. 30. kr.

Le Lord impromptu nouvelle Romanesque 2. Parties gr. 8 Amsterdam 1767. broché 1.fl 15. kr.

N. 34.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 29 AVRIL 1767.

De MADRID *le 2 Avril.*

Le Roi vient de prendre pour des raisons Solides & fondées & connues de Sa Justice, la resolution de renvoyer de ses Etats generalement tous les Jesuites & de les faire conduire dans l'Etat Ecclesiastique. On commença hier ici à exécuter ses Ordres en le faisant sortir de differentes Maisons qu'ils y occupoient, & en les conduisant pour premiere Journée à *Getafe*, village à deux lieuës de distance de cette Capitale. On doit avoir fait, ou on fera la même chose dans tous les endroits, où ils étoient établis tant en *Espagne* qu'en *Amerique* & aux Isles.

Pour que leur entretien ne soit pas à charge à la Chambre Apostolique, le Roi a accordé à chacun des Prêtres la valeur de 150 florins par an, leur vie durant & à chaque Laï la valeur de 135 & afin qu'ils ne se trouvent pas dans le besoin un seul jour, S. M. a ordonné qu'on leur payat six mois d'avance de leur pension & qu'on leur permit même de prendre avec eux l'argent, les meubles & les bijoux qui pouvoient leur appartenir en propre. S. M. a pris encore des arrangements non seulement pour qu'ils soient fournis de Vivres en abondance par tere & par mer: mais aussi pour qu'on leur procure toutes les commodités possibles & même ce que, pour leur etat, on peut nommer luxe & aisance.

De GENES *le 11 Avril.*

Nous n'avons rien appris de l'Isle de *Capraja* depuis l'ordinaire dernier.

Les lettres de *Madrid* nous apprennent, que la Flotte arrivée des *Indes* avoit rapporté que l'Ordre dans les Finances du *Mexique* avoit été établi à la Satisfaction génerale des habitans de cette contrée, que les Trouppes y étoient reparties suivant le noveau reglement fait par S. M. *Chat.* & que les places y étoient dans un état tel, qu'on pouvoit le desirer.

Suivant les mêmes lettres le Roi *Catholique* avoit depuis peu fait la revûë des Régiments aux Gardes *Espagnoles* & *Walonnes* qui étoient au delà du complet, & l'on avoit appris de *Lisbonne* à *Madrid*, qu'il étoit entré dans le *Tage* trois Vaisseaux du *Fernambouc*, richement chargés, & ayant entre autres 900 barrils de Sucre.

De HAMBOURG *le 18. Avril.*

Les *Dissidens*, confédérés dans la *Prusse-Polonoise*, ont envoyé pour leur Député à *Petersbourg* le Chambellan de *Kaiserling*; le Général *Soltikow* &

tous les principaux Confédérés ſont réſolus de reſter à *Thorn*, tant que la Confédération durera. On n'apprend rien de nouveau de celle qui s'eſt conclue à *Sluck* en *Litluanie*, ſinon que les Confédérés doivent ſe rendre à *Grodno*, pour être plus voiſins des Confins de la *Courlande*.

Suivant les lettres de *Wibourg* le jour de l'Election d'un Deputé de la Nobleſſe de ce Gouvernement à la Commiſſion établie par l'Imperatrice de *Ruſſie* à *Moſcau* pour dreſſer le plan d'un nouveau code, y ayant été fixé par ordre de S. M. I. au 12. Mars, & pluſieurs Seigneurs y étant arrivés la veille, on y procéda le matin à l'Election d'un Marechal de la Nobleſſe conformement au Manifeſte & à l'ordre preſcrit, & le choix tomba ſur le Comte Pierre *Grigoriewitſch Tſchernitſchew*, Conſeiller intime, Senateur Chambellan & Chevalier de differens Ordres de S. M. I. le Brigadier d'*Engelhardt* vice Gouverneur de *Wibourg* remit enſuite au nouveau Maréchal les pleins pouvoirs ſignés de la nobleſſe pour procéder à l'Election d'un Deputé de ſa part, & il ſe rendit à l'Egliſe, où il fut ſuivi de S. Ex & de toute la Nobleſſe, & après l'office divin tous y prêterent ſerment: cette ceremonie finie, on ſe rendit à l'Hôtel de M. le vice Gouverneur & l'election du Deputé ſe fit ſous la direction de Mr. le Maréchal de la maniere ſuivante. On nomma ſuivant l'ordre le nom de chaque *Seigneur* de ce Gouvernement; on recueillit les ſuffrages; on en fit un liſte & à la fin il ſe trouva que le Comte Iwan *Grigoriewitſch-Tſchernitſchew*, Lieutenant General, Chambellan & Chevalier de pluſieurs ordres de S. M. I. avoit la pluralité.

Après avoir enſuite diné avec la Nobleſſe chez le Vice Gouverneur M. le Maréchal partit pour retourner à *Petersbourg*.

On a decouvert à *Stecknizt* en *Bohème* dans le Cercle & à une demie lieuë de *Saatz* entre *Töplitz* & *Carlsbad* une ſource d'eaux minerales qui éprouvées par M. *O Relli* medecin du Cercle de *Saatz* & membre, de la Faculté de medecine de *Prague*, ont été trouvées préciſément de même genre & de même qualité que les eaux de *Spa*, & doivent par conſéquent produire les mêmes effets, elles en ont même déja produit de très bons & l'on croit devoir prévenir le Public qu'elles ſouffrent le tranſport ſans s'altérer aucunement.

Ceux qui voudront, s'en ſervir, pourront s'en procurer en telle quantité qu'ils voudront en s'adreſſant à *Vienne* a M. *Kerber* droguiſte ou *Materialiſte* ruë de *Carinthie* à l'enſeigne des trois arbres verds; à *Prague* à M. *Nelle*, Apoticaire à la Couronne d'or & à *Saatz* à M. *Eipert*, Maître des Poſtes J. & R.

Le prix de chaque bouteille eſt à *Vienne* de 39 Kreutzer, a *Prague* de 30 & à *Saatz* ou ſur les lieux de 24 On eſpére cependant qu'au moyen des arrangements qu'on ſe propoſe de prendre, on pourra dans la ſuite les donner à un prix plus modique.

N. 35.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 2 MAI 1767.

De MADRID *le 4 Avril.*

Il est arrivé à la *Corogne*, le 23 de ce mois, un Paquebot courier, nommé *le Colon*, qui étoit parti de la *Havane*, le 6 Février dernier, avec les paquets & lettres destinés pour la Cour & les Particuliers.

On a imprimé & publié ici une Sanction pragmatique du Roi, ayant force de Loi, au sujet du renvoi des Jesuites de tous les Etats & Domaines de Sa Majeste. Il est dit dans le Preambule que le Roi s'est vu obligé à regret à prendre ce parti necessaire, se servant uniquement de sa puissance œconomique, sans vouloir procéder par d'autres moyens & ce par un effet de sa benignité comme pere & protecteur de ses peuples, & qu'il ne s'y est determiné que sur les avis de son Conseil; sur ceux de la Consultation du même Conseil faite le 29. Janvier concernant les derniers evenements, & sur les representations des personnes les plus constituées en dignité & d'une experience reconnue, ainsi que sur des motifs le plus graves, dont S. M. se reserve la connoissance à elle même; & afin de maintenir parmi ses peuples la Subordination, la tranquillité & la justice.

Cette pièce contient 19. Articles, S. M. assure d'abord de sa bienveillance Royale tous les autres ordres Religieux & leur fait connoitre la confiance qu'ils meritent par leur fidelité, leur doctrine & leur abstraction des affaires

de

de l'Etat; Elle dit enſuite que les Biens temporels des Jeſuites ſeront employés en œuvres pies, comme en faveur des pauvres paroiſſes Hopitaux &c. ſans s'ecarter de l'Intention des Fondateurs & en acquittant les charges qui leur ſont impoſées, après qu'Elle aura pris à cet effet les avis des Evêques.

La penſion aſſignée aux Jeſuites Prêtres eſt de cent Ecus pour chaque individu & de quatre vingt, dix pour les Laïs, & cette penſion leur ſera remiſe à *Rome* par l'entremiſe du Miniſtre du Roi en cette Cour. Les Novices, qui auront voulu ſuivre volontairement le Sort de la Compagnie, ne ſont point compris dans cette penſion non plus que les Jeſuites etrangers, qui peuvent ſe trouver abuſivement dans les Royaumes, ſoit qu'ils habitent dans les Colleges ou hors d'iceux, qu'ils portent la Soutane, ou qu'ils ſoïent vêtus en Abbés, & quelque emploi qu'ils exercent d'ailleurs: voulant cependant auſſi S. M. qu'ils ſortent tous indiſtinctement de ſes Etats.

Il y a de plus des reſtrictions par rapport aux penſions, qui ſeront éteintes pour ceux qui ſortiroient de l'*Etat Eccleſiaſtique*, pour ceux qui donneroient à la Cour quelque juſte Sujet de reſſentiment, & pour tous généralement, ſi contre toute attente, il paroiſſoit des pièces ſous le titre ou ſous le pretexte d'apologie & de défenſe écrites par des Individus de la Compagnie d'une maniere contraire au reſpect & à la ſoumiſſion dûs à la préſente reſolution Royale & propres à troubler la tranquillité publique, ou ſi des Emiſſaires ſecrets conſpiroient à la même fin.

Il eſt defendu en force de loi d'admettre jamais à l'avenir dans les Etats de S. M, ſous quel pretexte que ce puiſſe être, aucun Jeſuite, ſoit en particulier, ou en Corps de communauté, ni même aucun de ceux actuellement profès, quoiqu'ils fuſſent en effet ſortis de l'Ordre par permiſſion formelle du Pape, ou paſſés dans un autre Ordre Religieux, à moins qu'ils n'en obtiennent du Roi une permiſſion ſpéciale, & quand même elle ſeroit accordée à un ou pluſieurs individus, ceux qui en ſeront pourvus, ſeront obligés de prêter ſerment entre les mains du Preſident du Conſeil, & de promettre de bonne foi qu'il n'entretiendront aucun Commerce avec le General des Jeſuites, avec aucun membre de la Compagnie, & qu'il n'entreprendront directement ou indirectement rien en leur faveur, avec cette clauſe ultérieure que, quoique ſortis de l'Ordre, il ne pourront jamais ni enſeigner, ni confeſſer, ni prêcher dans toute l'étenduë des Royaumes, où ils pourront néanmoins poſſéder des Revenus Eccleſiaſtques ſimples.

Il eſt defendu à tous Sujets du Roi de demander du général des Jeſuites ou de tout autre de cet Ordre en ſon nom des lettres de fraternité, ceux qui en ſont munis, doivent les remettre pour être depoſées dans les archives, afin qu'elles ne ſoient plus d'aucun uſage, & on leur promet cependant de tenir leurs noms cachés, afin qu'ils n'en puiſſent être notés en aucun maniere.

Il eſt encore interdit expreſſement à toute perſonne quelconque Séculiere ou Eccleſiaſtique de parler, d'écrire, de faire rien imprimer pour ou contre le renvoi des Jeſuites, ſans une permiſſion formelle du Gouvernement, & les Evêques & Chefs d'Ordre ſont chargés de veiller à cet égard ſur leurs ſubordonnés.

Il eſt de même prohibé à tous ſujets du Roi de quelque état, dignité & condition qu'ils puiſſent être, d'entretenir aucune correſpondance avec les Jeſuites; de cooperer à aucune demarche en leur faveur &c. Enfin la Pragmatique eſt revêtuë de toutes les formalités propres à lui donner force de loi permanente, invariable & perpetuelle, & il eſt enjoint à tous Superieurs & officiers publics de tenir la main à ſa pleine & entiére exécution &c.

De

De CADIX, *le 27 Mars.*

Le sieur de *Villalba*, Commandant Général de cette Province, est parti ce matin pour *Madrid* afin de rendre compte au Roi de la commission dont Sa Majesté l'avoit chargé en le faisant passer au *Mexique*.

Il est arrivé dans cette Baye, depuis le 16 de ce mois, environ quarante-cinq Bâtimens de differentes Nations & de divers Ports, du nombre desquels sont les Frégates de guerre *Anglaises l'Eole* & *l'Aquilon*, commandées par les sieurs *Oulow* & *Leveson Gower*, venant de *Gibraltar*; le Vaisseau de guerre *Espagnol l'Orient*, commandé par le Comte de la *Somaglia*, venant du *Ferrol*, & le Vaisseau *François le Dauphin*, de la Compagnie des *Indes*, allant à *l'Isle de France* & à *Pondichery*. Ce dernier Bâtiment a relâché ici pour y prendre des piastres.

Les lettres de *Barbarie* portent que la paix entre la *France* & le Roi de *Maroc* sera incessamment conclue & qu'on attend ici l'Ambassadeur de *France* nommé pour en ratifier le Traité.

De VERSAILLES *le 18 Avril.*

Le 16 de ce mois, jour du Jeudi Saint, l'Absoute fut faite par l'Archevêque de *Trajanople*, Coadjuteur de l'Archevêque de *Reims*, & il y eut un Sermon prononcé par l'Abbé de *Vammale*, Grand Vicaire de *Toulouse*; après quoi le Roi lava les pieds, suivant l'usage, à douze Pauvres & les servit à table. Le Prince de *Condé*, Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté, étoit à la tête des Maîtres d'Hôtel & précédoit le Service dont les plats furent portés par Monseigneur le Dauphin, Monseigneur le Comte de *Provence* & Monseigneur le Comte d'*Artois*, ainsi que par le Duc d'*Orléans*, le Duc de *Chartres*, le Prince de *Condé*, le Duc de *Bourbon*, le Prince de *Conty*, le Comte de la *Marche*, le Duc de *Penthievre* & le Prince de *Lamballe*, & par les principaux Officiers de Sa Majesté,

Le même jour, la Reine entendit le Sermon de la Cene prononcé par l'Abbé *Bernard*, Curé de la Paroisse de *Saint Jacques de la Boucherie*. L'Archevêque de *Trajanople* fit ensuite l'Absoute, après laquelle Sa Majesté lava les pieds à douze pauvres filles qu'Elle servit à table. Le Marquis de *Talaru*, son Premier Maître d'Hôtel, & le Chevalier de *Talaru*, premier Maître d'Hôtel en survivance, précédoient le service. Les plats furent portés par Madame *Adelaïde* & Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*, & par la Comtesse de la *Marche* & la Princesse de *Lamballe*, ainsi que par les Dames du Palais de la Reine & les Dames de Mesdames. La Comtesse de *Mellet* a fait la quête pendant la Grand' Messe à laquelle Leurs Majestés & la Famille Royale ont assisté.

De LONDRES *le 14 Avril.*

Le 10 l'ordre du jour de sommer les Pairs, pour assister à la discussion de quelques Mémoires concernant *l'Amérique*, aïant été lu dans la Chambre des *Seigneurs*, on passa à la considération de ces Papiers; il y eut à cet egard de longues discussions pendant quelque tems; & le Parti de l'Opposition proposa, „ qu'il seroit présenté au Roi une humble Addresse, pour qu'il plut à S. M. „ de prendre, dans son Conseil Privé, „ en considération un Acte passé par „ le Gouverneur, Conseil, & Assemblée de la Province de *Massachusets* „ *Bay* de leur propre mouvement & „ de leur propre autorité; lequel Acte, communiqué à la Chambre par „ ordre de Sa Majesté, en portant une „ indemnisation pour ceux qui ont souffert dans les derniers Troubles de „ l'*Amerique*, accorde en même tems „ Pardon, Indemnité, & Oubli général „ & spécial à ceux, qui ont eu part aux „ dits Troubles; Et que, s'il appert, „ que cet Acte est nul & de nul effet „ & valeur, & dérogatoire à la Dignité Roïale, les dits Gouverneur, Conseil & Assemblée n'étant nullement „ autorisés de statuer sur cet objet, S. „ M. veuille bien prendre les mesures, „ qui seront nécessaires en conséquen-

„ ce

„ ce, vu qu'il eſt très important, dans la conjoncture préſente, de contenir l'Autorité des dits Gouverneur, Conſeil, & Aſſemblée dans les bornes de leur Chartre, & de ſoutenir le Droit inhérent & inſéparable de la Couronne de Sa Majeſté, uniquement autoriſée à pardonner les Coupables, & à la Clémence, que S. M. daigneroit gracieuſement étendre envers ſes Sujets en *Amérique*, ſous le Grand Sceau ou en Parlement.„ Il y eut des débats vifs & ſoutenus ſur cette propoſition, qui, aïant été enfin miſe à la pluralité, paſſa à la négative de 63. contre 36. voix.

Les *Communes*, en Committé ſur le Sûbſide, reſolurent le même jour.

Que le reſtant des Annuités créées pour Billets de la Marine, d'Approviſionnement, & de Vaiſſeaux de transport & des Obligations d'Artillerie, ſoit rembourſé le 25. Decembre prochain, après en avoir payé les Intérêts; & que la Somme de.

1741776. L. St. 10. Chelins, 11. Sols, ſoit accordée pour *rembourſement des dites Annuités:*

Qu'un quart des Annuités créées par Acte de la 3. année du préſent Règne, & aſſignées ſur le provenu des Droits ſur les Vins importés de l'Étranger & ſur le Cidre & Poiré, ſoit rembourſé le 5. Janvier prochain avec les Intérêts juſqu'au dit jour, & qu'il ſoit accordé.

875000. L. St. pour *faire ce rémbourſement.*

300000. L. St. pour *aider à rembourſer la Dette de la Marine.*

129144. L. St. 8. Chelins, 8 Sols, pour *ſuppléer à la non-valeur des Subſides de l'année 1766.*

Enſuite la Chambre en Committé reprit l'examen des affaires de la Compagnie des *Indes*, qu'elle réſolut de continuër le 13. après s'y être occupée quelque tems.

Le 13 les *Communes*, après avoir approuvé ces Réſolutions, renvoyèrent encore au 15. l'affaire des *moïens de lever le Subſide*, & continuèrent la diſcuſſion des conditions pour le renouvellement de l'Octroi de la Compagnie des *Indes*. Après y avoir fait du progrès, la Chambre arrêta de reprendre cette matière le jour ſuivant.

Le Prince Héréditaire de *Brunſwich* arriva hier au ſoir au Palais *St. James* en parfaire ſanté.

Le même jour la Compagnie des *Indes* tint une Aſſemblée générale pour déliberer ſur le Projet d'Accommodement avec le Gouvernement. Il y fut décidé que les Directeurs préſenteroient aujourd'hui ce Projet à la Chambre des Communes, & que dans peu de jours il ſeroit convoqué une nouvelle Aſſemblée générale, dont on communiqueroit aux Intéreſſés le réſultat des Déliberations. On parle beaucoup de rendre le Commerce de l'*Aſie* général & libre aux Sujets du Roi.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Sethos, Hiſtoire ou vie tirée des Monumens anecdotes de l'ancienne Egypte, traduite d'un Manuſcrit grec. 2. Vol. gr. 12. Paris 1767. 2. fl. 30 kr.

Penſées de Mr. Paſcal ſur la Religion, gr. 12. Paris 1761. 54 kr.

Mémoires du Marquis de Solanges 2 partie 8. Amſterdam 1767. 40 kr.

Penſées du Comte d'Oxenſtirn ſur divers ſujets, avec les Reflexions morales du même Auteur, 2. Vol. 8 Paris 1756. 2 fl.

Eſſai ſur Cette Queſtion. Quand & comment l'Amérique a-t elle été peuplée d'hommes & d'animaux? par E. B. d'E. 5. Vol gr. 12. Amſterdam 1767. 4. fl. 30. kr.

Hiſtoire des Revolutions de la Haute allemagne, contenent les liques & les Guerres de la Suiſſe, 2. Vol. gr. 12. Zuric 1766.

N. 35.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 2 MAI 1767.

De LISBONNE, *le 24 Mars.*

Un Officier d'un Paquebot *Anglois*, prêt à faire voile avant-hier pour *Falmouth*, fut arrêté & mis en prison par les Gardes *Portugais* qui lui saisirent une somme assez considérable en or, dont il étoit chargé & qu'il transportoit à bord de ce Bâtiment; mais cet Officier fut remis en liberté dès le soir du même jour, & l'or fut reporté, par ordre du Roi, chez le sieur *Hay*, Ministre d'*Angleterre*.

La Princesse du *Brésil* avance heureusement dans sa grossesse. Le Roi *Très-Chretien*, sera le parrein du Prince ou de la Princesse dont Son Altesse Royale accouchera, & l'Impératrice-Reine en sera la marreine.

De PARIS, *le 20 Avril.*

Il paroît un Edit du Conseil d'Etat du Roi, du 22 Mars 1767, qui ordonne, entr'autres dispositions, que les toiles peintes & blanches étrangeres acquitteront à l'entrée du Port de *Marseille* les droits établis par les Lettres-Patentes & Arrêts des 28 Octobre 1759 & 19 Juillet 1760, & qui fixe d'ailleurs les droits à payer à l'entrée du Royaume, par les toiles blanches ou peintes venant directement du Levant & faisant partie du retour de ce commerce.

Sa Majesté, par une Déclaration du 8 Janvier dernier, proroge, pour six années, plusieurs droits faisant partie des Fermes.

Le Vaisseau l'*Union*, la Frégate *la Sincere* & la Corvette *la Lunette*, qui composent la Division commandée par le Comte de *Breugnon*, Capitaine de Vaisseau & Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté auprès du Roi de *Maroc*, sont partis de la rade de *Brest*, le 7 de ce mois.

Le sieur *Mussel*, Chevalier de *Saint Louis*, a lu à la Société Royale d'Agriculture de *Rouen*, un Mémoire sur la culture des pommes de terre, & sur les différens avantages qu'on en peut retirer, entre autres celui d'en faire de très bon pain. Il a fait goûter un Essai de ce pain, qui étoit blanc, de bon goût & très-sain, & qui, en apparence, ne différoit en rien du pain de froment ordinaire.

De HAMBOURG *le 22. Avril.*

S'il faut en croire aux Lettres de *Dantzig* il doit s'assembler dans peu à *Varsovie* une Diette extraordinaire relativement aux troubles qui agitent actuellement la *Pologne* & plusieurs grands du Royaume se preparent même à s'y rendre. Il est du moins certain que les Vniversaux pour un Senatus Consilium qui se tiendra dans le mois de mai, ont deja été expedies & la confederation de *Thorn* a au reste envoyé au Roi de *Pologne* deux Deputés qui sont le général major *Grabowski*, & le Colonel *Broikowski*. Les Eveques se preparent de leur côté, suivant le contenu des mêmes Lettres, à former une confédération pour l'opposer à celle des Dissidens: cependant le

Roi

Roi continuë de travailler avec quelques Senateurs à ammener les choses à des moyens de conciliation qui puiſſent detourner les maux qui ſemblent menacer la patrie, mais il n'a encore rien tranſpiré à cet egard.

Des nouvelles ultérieures portent qu'il étoit arrivé le 27. Mars à *Mittau* des depêches du Maréchal de la Conféderation des *Diſſidens*, adreſſées au Duc de *Courlande* & à la Diette de la Nobleſſe de ce Duché, & que ce jour la M. de *Simolin* Miniſtre de l'Impératrice de *Ruſſie*, avoit fait remettre à la chambre des Nonces de cette Diette une note de la part de S. M. I. qui concernoit auſſi l'affaire des mêmes diſſidens.

Suivant les Lettres des *Stockholm* pour empêcher la commerce clandeſtin qui eſt très préjudiciable au Royaume de *Suede* en general, & en particulier aux manufactures & aux artiſans, on a renouvellé le reglement de commerce du 27. Octobre 1749. en vertu du quel il eſt defendu à toute perſonne quelconque de faire aucun negoce ſans avoir acquis auparavant le droit de Bourgeoiſie, & s'être obligé a payer toutes les contributions bourgeoiſes : à quel effet le fiſc & ſes ſubdelegués ſont chargés, lorsqu'ils en ſeront requis, de faire des viſites dans les maiſons & habitations de ceux, qui ſeront ſoupçonnés d'être dans les cas de contravention.

De VIENNE, *le 2 May.*

La Comteſſe de *Dietrichſtein* Epouſe du Grand Ecuyer de leurs Majeſté I. & R. A. eſt dernierement accouchée d'un fils qui a été tenu ſur les fonts de Bapteme dans la chapelle de la Cour par ſa Majeſté l'Empereur.

M. Le Duc de *St. Eliſabeth* après avoir eu ſes audiences de leurs Majeſtés J. & de l'auguſte Famille en qualité d'ambaſſadeur Extraordinaire du Roi des *Deux Siciles*, a reçû en cette qualité les 28 29 & 30 du mois dernier les Viſites de cérémonie des Miniſtres de cette Cour, des Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers & de toute la Nobleſſe de cette ville, qui ſe ſont rendus à cet effet à l'Hotel de ſon Excellence.

AVERTISSEMENT.

Quoique le terme fixé par la Patente du 1. May 1766. pour l'echange des Obligations contractées par les Caiſſes publiques & portans un Interêt plus haut, que 4. pour Cent ſoit expiré le dernier d'Avril de la preſente Année 1767. on aura ſoin de publier un Avertiſſement particulier pour l'information & la Direction ulterieure du Public à cet Egard.

AVIS.

Les expériences de Phiſique ou Colleges de Phiſique experimentale commenceront lundi prochain 18 de ce mois dans la Salle de Phiſique, & de Mathematiques du College de la Compagnie de Jeſus deſtinée à cet effet.

Ces Colleges ſe tiendront les lundis, & vendredis; on les commencera ſuivant l'ordre, & l'uſage établis en 1745 à 4 heures, & demie après midi pour finir à 6, & l'on donnera enſuite une demie heure pour propoſer, & reſoudre les doutes, & repeter en même-tems les experiences rélatives à celles, qui auront été faites.

Quant aux billets, ils ſeront diſtribués dimanche 10 de ce mois par le Reverend Pere Franz, en ſa qualité de prefet de la ditte Salle de Phiſique, & de Mathematiques.

N. 36.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 6 MAI 1767.

De MADRID, *le 13 Avril.*

Il y eut gala, le 31 Mars dernier, au Château Royal du *Pardo* à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la Reine de *Portugal*.

Le Roi a donné le Régiment de Milices de *Truxilo* à Don Joseph de *Quinones*, & a disposé en même tems de la maniere suivante de ceux qui ont été nouvellement levés : celui de *Plaisance* a été accordé à Don Michel de *Vargas Carvajal*; celui de *Segovie*, au Comte de *Mansilla*; celui de *Ciudad-Real*, à Don Louis *Trevinno Carvajal*; celui de *Tolede*, à Don Antoine *Ortiz de Zarate*; celui de *Valladolid*, au Marquis d'*Olias*; celui d'*Avila*, à Don Julien de *Tejada*; celui de *Lorca*, à Don Joseph *Rocaful y Puxmarin*; celui de *Cuenca*, à Don Julien de *Guzman*, & celui de *Salamanque*, à Don François *Nieto Bootello*.

Le Roi & toute la Famille Royale revinrent avant-hier du *Pardo* en cette Capitale pour y passer la semaine Sainte.

Nous sçavons deja de tous les endroits du Royaume, où il y avoit de Colleges de Jesuites qu'on y a exécuté avec le plus grand ordre & tranquillité les commandements du Roi pour les faire sortir du Royaume, & pour prendre possession de leurs maisons

Leurs biens sont employés à l'établissement de plusieurs Colleges pour l'education de la Jeunesse, & d'autres Colleges pour former de bons Ecclesiastiques, destinés aux Misions en *Amerique* & à remplir les dignités Ecléſiastiques du Royaume; à l'augmentation d'Hopitaux, d'Hospices & d'autres maisons de pieté, où l'on élevera des gens propres à toute sorte d'etat & de condition, & où l'on recueillira tous les mendiants & fainéants qui ne sont plus tolerés dans le Royaume.

Le

Le Roi a nommé Directeur du College des Nobles de *Madrid*, ci devant aux Jesuites, le Maréchal de camp de ses armées Don Eugenio *Alvarado*, qui aura sous lui les Maîtres necessaires pour l'Instruction de la jeunesse.

De l'Orient *le 6 Avril.*

La Frégate du Roi la *Garonne*, commandée par le sieur *Vauclin* & destinée pour l'*Isle de France*, & le Vaisseau de la Compagnie des *Indes la Paix*, commandé par le sieur *Brulaine* & destiné pour *Pondicheri*, ont mis à la voile de ce Port, le 2, pour se rendre à leur destination. Ils ont embarqué le sieur *Dumas*, Gouverneur de l'*Isle de France*, avec plusieurs Officiers & Soldats de la Légion qu'on a envoyée dans cette Isle.

On travaille à la construction d'un Quai qui fera un des principaux ornemens de cette Ville. Il se prolongera en ligne droite depuis une des extrémités de la Ville jusqu'à l'autre, & aura soixante pieds de largeur. On bâtira le long de ce Quai des maisons toutes uniformes.

De Versailles *le 22 Avril.*

Hier, le Bailli de *Fleury*, Ambassadeur Extraordinaire de la Religion de *Malte*, eut une audience particuliere du Roi dans laquelle il présenta sa lettre de créance. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celle de la Reine & de la Famille Royale, par le sieur *la Live* de *la Briche*, Introducteur des Ambassadeurs.

Sa Majesté a donné le Gouvernement d'*Hesdin*, vacant par la mort du Marquis d'*Havrincour*, au Marquis d'*Havrincour* son fils aîné, Colonel dans le Corps des Grenadiers de *France*; le grade de Maréchal de Camp au Marquis d'*Escouloubre*, Brigadier, Mestre de Camp du Régiment *Royal-Normandie*; celui de Brigadier d'Infanterie, au Comte le *Camus*, Colonel d'un Régiment de Grenadiers Royaux; celui de Brigadier de Cavalerie, au sieur de *Brunet d'Evry*, Lieutenant-Colonel du Régiment *Royal-Champagne*, avec rang de Mestre de Camp, & au sieur de *Villers*, Lieutenant Colonel du Regiment de Cavalerie de *Condé*; la charge de Colonel du Régiment de *Piemont*, vacante par la démission du Comte de *Grave*, au Comte de *Peyre*, Colonel du Régiment de la *Sarre*: celle de Colonel de ce dernier Régiment, au Duc de la *Rochefoucault*, Lieutenant dans le Régiment d'Infanterie du Roi; la place de Colonel-Commandant du Régiment Royal *Suédois*, vacante par la retraite du sieur de *Maës*, au Baron d'*Elbecq*, Major du Régiment de *Bouillon*, avec rang de Colonel; le Régiment de Grenadiers Royaux, vacant par la démission du Comte le *Camus*, au sieur de la *Barthe*, Major du Régiment de Cavalerie de *Berry*; la charge de Mestre de Camp du Régiment *Royal-Normandie*, au Prince de *Solre*, Capitaine de Cavalerie; le Guidon des Gendarmes *Bourguignons*, vacant par la démission du Chevalier de *Coigny*, au Chevalier de *Choiseul Meuse*, Capitaine dans le Régiment de Dragons de *Custin*; celui des Gendarmes de la Reine, vacant par la démission du Marquis de *Surgeres*, au Chevalier de *Custine*, Guidon réformé de la Gendarmerie, & une place de Commandeur dans l'Ordre de *Saint Louis*, au sieur de la *Graulet*, Brigadier, Lieutenant pour le Roi au Château *Trompette*.

Sa Majesté ayant donné le commandement du *Soissonnois* au Marquis de *Barbançon*, Lieutenant-Général & Inspecteur-Général de la Cavalerie, Elle a disposé de la place d'Inspecteur-Général en faveur du Chevalier de *Sarsfield*, Maréchal de Camp. Les sieurs de *Saint-Sauveur* & de *Valliere*, Maréchaux de Camp, ont été aussi nommés Inspecteurs-Généraux.

Sa Majesté a nommé à l'Archevêché d'*Embrun* l'Abbé de *Leyssin*, Vicaire Général du Diocèse de *Troyes*; à l'Evêché, d'*Autun*, l'Abbé de *Marbeuf*, Vicaire Général du Diocèse de *Rouen*; à celui du *Mans*, l'Abbé de *Grimaldi*, Vicaire Général du Diocèse de *Rouen*; à

celui

celui de *Saint-Malo*, l'Abbé du *Laurent*-*Vicaire* Général du même Diocèse, & à celui de *Dol*, l'Abbé de *Hercé*, Vicaire Général du Diocèse des *Nantes*.

Avant hier, la Princesse de *Guemené* a prêté serment entre les mains du Roi, pour la charge de Gouvernante des Enfans de *France* & Surintendante de leurs Maisons, dont Sa Majesté a bien voulu lui accorder la survivance.

De PARIS *le 24 Avril.*

Le sieur *Buache*, Premier Géographe du Roi & de l'Académie Royale des Sciences, a remis à cette Compagnie, par ordre de Monseigneur le Dauphin & de Monseigneur le Comte de *Provence*, deux Atlas *in folio* de Cartes Manuscrites, composées par ces jeunes Princes, & contenant la description de toutes les Provinces de *France* & des Cercles d'*Allemagne*.

De LONDRES *le 17 Avril.*

Le 13 de ce mois, les *Seigneurs* approuvèrent en Committé le Bill *pour imposer de nouveaux Droits sur les Chapeaux de Palle* &c. Ils lurent pour la première & 2. fois celui, *pour tolérer l'entrée libre des Grains & des Légumes pour un plus long tems qu'il n'est porté par l'Acte précédent*, qui a passé aux *Communes*. On remit aux *Seigneurs* un Compte du provenu de la Taxe sur la *Vaisselle d'argent*; mais la comparition des Commissaires de l'Accise fut remise au 28 de ce mois.

Le 14, les *Communes* en Grand-Committé remirent en délibération l'examen des affaires de la Compagnie des *Indes*: On s'y occupa jusqu'après minuit; Et il fut alors proposé d'en venir à la conclusion de cette affaire. Il y eut 157 voix pour l'affirmative, & 213 pour la négative; Et il fut décidé, que la Chambre reprendroit cette affaire Vendredi 1 Mai prochain.

Le 15 le Roi se rendit au Parlement, & y donna son consentement aux Bils suivans

Acte, pour *assigner des Pensions de 8000 Livres Sterling aux Ducs d'*York, *de* Glocester, *&* Cumberland.

Acte, pour *tolérer l'entrée des Grains & des Légumes de toutes les parties de* l'Europe *pour un plus long terme, que ne porte l'Acte précédent.*

Acte, pour *imposer de nouveaux Droits sur les Chapeaux de paille, &c. importés de l'Etranger.*

Et à 13. autres Bils publics & 15. particuliers.

Après que le Roi se fut retiré, les *Seigneurs* s'ajournérent au 28 de ce mois; Et les *Communes*, rentrées dans leur Chambre, reprirent enfin en Grand-Committé la considération des *moiens de lever le Subside*, & résolurent.

„ Qu'il seroit levé 1500 mille Livres Sterling, savoir 900 mille en Annuités à 3 pour cent à compter du 5 Janvier dernier, & 600 mille par voie de Loterie. Cette Loterie consistera en 60 mille Billets, dont tout le montant sera partagé en Prix. Ces Billets porteront pareilles Annuités à 3 pour cent à compter du 3 Janvier prochain, transférables à la Banque, & payables de 6 en 6 mois: savoir le 5 Juillet & le 5 Janvier hors du Fonds d'amortissement; Et ces Annuités seront réunies au Fonds des Annuités à 3 pour cent consolidées par Actes des 25me. & 28me. années du Règne de *George* II. Chaque Souscripteur à la Somme de 900 mille Livres Sterling aura 60 pour cent en Annuités & 4 Billets de Loterie à 10 L. S chacun, & devra fournir le 29 du présent mois d'Avril 20 pour cent de la Somme de 900 mille Liv. Sterling, & 5 pour cent de celle de la Loterie. Les autres payemens se feront aux termes suivans: Savoir. „

Pour les 900 mille Liv. St. d'Annuités.

10. pour cent pour ou avant le 27 Mai; 10 le 26 Juin; 15 le 27 Août; 15 le 25 Sept. 15 le 30 Oct. 15 le 17 Nov.

Pour les 600 mille Liv. St. de la Loterie.

25 pour cent pour ou avant le 16 Juin; 30 le 28 Juillet; 40 le 11 Sept.

„ Ces Sommes seront payées dans l'Echiquier, & appropriées aux Services

vices votés dans cette Seance. Tout Souscripteur, qui fera l'entier païement de sa Souscription aux 900 mille Liv. St. d'Annuités pour le 27 Octobre prochain, & de celle aux 600 mille Liv. St. de la Loterie pour le 24 Juillet prochain, aura un Intérêt à titre de décompte à raison de 3 pour cent du jour de l'entier païement jusqu'au 17 Novembre pour les Annuités, & jusqu'au 11 Septembre pour la Loterie. "

„ Qu'il seroit imposé un *nouveau Droit de 3 Sols* par aune sur les *Toiles étrangères*, qui passeront une verge d'*Angleterre* en largeur, importées dans ce Roïaume, à l'exception de celles de *Hollande* & de *Flandre*; ainsi qu'un *nouveau Droit* aussi de 3 Sols par aune sur le *Canvas étranger*; Et que le provenu de ces Droits seroit porté au Fonds d'amortissement, & approprié au païement des 1500 mille Liv. St. d'Annuités créées aujourd'hui, de même que le provenu des Droits imposés sur les Chapeaux de paille, &c. „

„ Que la Somme de 469 mille 147 Livres Sterling, 14 Chelins, & un demi Sol, restant au Fonds amortissement le 5 Avril 1767 seroit appropriée au Subside de cette année. "

„ Que l'on tireroit du même Fonds la Somme de 2 millions 10 mille 121 Liv. Sterling, 10 Chelins, 3 Sols & demi, pour l'approprier au même Subside, ainsi que 35 mille 202 Liv. Sterling, 9 Chelins, 2 Sols, restant en Caisse dans l'Echiquier. "

„ Que la Somme de 261 Liv. Sterling 13 Chelins 3 Sols & un quart en Epargnes faites sur la Solde & les Appointemens de divers Régimens, reçuë par *Guillaume* Comte de *Chatam*, seroit appropriée aux dépenses extraordinaires des Troupes, de même que la Somme de 7844 Liv. Sterling, 17 Ch. 7 Sols restant entre les mains du Sr. *Edouard Saintbill*, pour le soulagement des Veuves des Officiers des Troupes de terre morts au service, pour être remise au Payeur Général des Troupes à cet effet, ainsi que la Somme de 110 mille L. St. hors des Sommes, qui seront payées dans l'Echiquier du provenu des Droits imposés pour la dépense des Troupes dans les Plantations, &c. durant l'année 1767. "

„ Que l'on approprieroit au Subside les Sommes, qui seront payées dans l'Echiquier avant le 5. Avril 1768, du provenu des Gommes du *Senegal* & *Arabique*; la Somme de 150 mille L. S. accordée pour la Solde & les Uniformes de la milice en l'année dernière, restant dans l'Echiquier; & celle de 181 mille L. St. que la *France* a payée, pour l'entretien des Prisonniers *François* durant la dernière Guerre. "

„ Que la Somme de 84604 L. St. 3 Ch. 3 Sols, restant dans l'Echiquier le 5 Avril 1767 des deux sept huitièmes d'Accise imposés par Actes des 5me. & 6me. année du Règne de *Guillaume* & *Marie*, seroit appropriée au *Fonds aggrégé*. "

Il fut ensuite décidé de reprendre cette matière dans la quinzaine; & l'objet du *Subside* même fut remis au même jour. Il étoit près de 2 heures après minuit, lorsque la Chambre se sépara.

Le 16 les *Communes* approuvérent les Résolutions qu'on vient de détailler, & ordonnérent de les confirmer par un ou plusieurs Bils.

La *Dette Nationale* montoit le 5 Janvier dernier à 130 millions 842 mille 412 Livres Sterling 19 Chelins, 1 Sol & un quart, & les *Intérêts annuels* à 4 millions 707 mille 223 L. St. 7 Ch. 4 Sols.

On apprend de *Bristol* que le Capitaine *Wersteot*, Commandant le *Guillaume*, dont on n'avoit point de nouvelles depuis le mois de Mai de l'année derniere, a été massacré, ainsi que son Contre-Maître par ses Matelots à son retour des côtes de la *Guinée*, & que ces Scélcrats ont conduit & vendu au *Brésil* le Navire & sa cargaison.

N. 36.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 6 MAI 1767.

De FLORENCE *le 25 Avril.*

L'uſage de tirer de l'huile de l'arbriſſeau nommé *Lentisque*, ayant été renouvellé l'hyver dernier dans les plaines de la *Toſcane*, qui avoiſinnent la mer du côté de *Siene*, il en eſt arrivé, en cette capitale une quantité aſſez conſidérable pour faire eſpérer, qu'on pourra déſormais établir de cette denrée une branche de commerce très profitable. On a de plus obſervé que le *Lentisque*, duquel on tire le fameux Maſtic de l'Isle de *Chio* pouvoit également en donner dans nos contrées, & l'on en a même recueilli, quoiqu' en petite quantité

Dimanche dernier, fête de la reſurrection, leurs Alteſſes Royales ſe rendirent en public à l'Egliſe Metropolitaine de cette ville &, y aſſiſterent à la Grand meſſe, qui fut chantée par notre Archevêque. Le ſoir il y eut grand appartement au Palais, & la Cour quitta, pour ce jour-là, le Deuil qu'elle porte pour Madame la *Dauphine*.

Le 20 vers les 7 heures du matin Mgr. l'Archiduc Grand Duc & Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe partirent en poſte pour *Piſe*, où le Comte de *Roſenberg* avoit la veille précédé leurs Alteſſes Royales.

Le Comte de *Marulli*, Chambellan de L. L. M. M. I. & R. & Chevalier de l'Ordre de St. *Etienne*, Pape, a été nommé par Mgr. le Grand Duc Son Miniſtre dans les trois Légations de *Bologne*, de *Ferrare* & de la *Romagne*.

Le 23 Mr. *Bernardino Honorati* &c Nonce du Pape en cette Cour depuis l'année 1760. en partit pour *Jeſi*, ſa patrie, d'où il ſe rendra enſuite à *Veniſe*. Mgr. le Grand Duc lui a fait preſent de ſon portrait enrichi de Brillans.

On mande d'*Anghiari*, qu'on y travaille avec beaucoup de diligence aux mines de cuivre, qui ſont de côté là, & qu'on y eſt parvenu a un point, qui ne donne plus lieu de douter, qu'elle ne ſoient très abondantes. On en a déja formé la premiere galerie, à qui l'on a donné le nom de *Pierre Leopold*.

De PISE, *le 22 Avril.*

Mgr. le Grand Duc & Madame la Grande Ducheſſe ſont arrivés ici aujourd'hui à 2 heures après midi aux acclamations d'un peuple innombrable & leurs Alteſſes Royales ont aſſiſté le ſoir à l'Opera au Théatre de cette ville, qui étoit magnifiquement illuminé.

De Livourne *le 24 Avril.*

Il eſt tombé ici le 20 de ce mois une quantité de grêle ſi conſiderable que les ruës en ſont reſtées couvertes pendant aſſez longtems ainſi que les campagnes des environs: mais elle n'a heureuſement cauſé aucun dommage.

Il nous eſt arrivé depuis 8. jours 39. Bâtiments de diverſes Nations avec des chargements de grain & de differentes marchandiſes.

De

De GENES *le 11 Avril.*

M. Joſeph *Saporiti* Archevêque de cette Ville, depuis le 9 Mars 1746, eſt mort ici, extrêmement regretté, le 14 de ce mois dans la 77 année de ſon âge.

Les dernieres lettres de *Madrid* portent que le Roi *Catholique* s'occupoit extraordinairement avec ſes Miniſtres; qu'on avoit depêché dans pluſieurs endroits du Royaume qantité de couriers, & qu'on en avoit entre autres envoyé un au Gouverneur de *Cadix* avec des depêches qu'il a eu ordre de faire paſſer ſur le Champ en *Amérique.*

De HAMBOURG *le 25 Avril.*

Suivant les Lettres de *Coppenhaque* du 17. le Roi qui étoit indiſpoſé depuis quelques ſemaines, eſt parfaitement rétabli & S. M. a commencé à reparoître en public, le 15.

Suivant celles de *Dantzig* un Exprès vénant de *Thorn* a apporté, le 8. de ce mois, à la Régence de cette ville une dépêche du Maréchal de la Confédération des *Diſſidens*, par laquelle il lui notifie la réſolution priſe par l'Aſſemblée d'envoyer une Députation au Roi de *Pologne* & une autre à l'Impératrice de *Ruſſie*, en la réquerant en même tems. de nommer auſſi de ſa part des Députes qui puiſſent ſe joindre à ceux deſdits *Diſſidents.* Le lendemain le Grand Conſeil s'aſſembla extraordinairement, & après une déliberation qui dura preſque toute la journée, on arrêta que le premier Secrétaire de la Ville ſeroit nommé pour être joint commé Député à ceux qui doivent ſe rendre, de la part de l'Union, auprès de Sa Majeſté Impériale.

Suivant les Nouvelles de *Moſcou* l'Imperatrice de *Ruſſie* doit en partir au commencement du mois de may pour faire une tournée à *Caſan*, *Aſtracan* & en d'autres Provinces de ſon empire.

De FRANCFORT *le 28. Avril.*

Le Duc de *Brunswick* a depuis peu érigé en bourg le village de *Meerdorff* qui eſt très propre, pour le commerce, étant ſitué à 2 lieuës de ſa ville capitale ſur le Grand chemin qui conduit à *Hanovre* & de là en *Hollande.* Les Fabriquans & artiſans qui voudront s'établir & bâtir des maiſons dans ce nouveau bourg, qui eſt deja compoſé de 65 Foyers ou maiſons, ſeront exempts leur vie durant de toutes contributions publiques, & jouiront encore de pluſieurs autres avantages.

On apprend de *Götting* que l'Imperatrice de *Ruſſie* a offert de grands avantages à quelques membres de l'Univerſité de cette ville, ſavoir à M. M. les Conſeillers *Ayret*, *Pütter*, *Meiſter*, *Aclenwall* & à M. le Profeſſeur *Gatterer* pour travailler à *Petersbourg* en qualité de Conſultants au Nouveau Code: qu'elle veut établir: mais que les circonſtances dans leſquelles ils ſe trouvent, ne leur permettant pas d'accepter ces offres, qui font beaucoup d'honneur à cette Uni-verſité, ils ſe ſont vûs obligés de s'en excuſer & de remerier S. M. I.

AVERTISSEMENT.

Quoique le terme fixé par la Patente du 1. May 1766. pour l'echange des Obligations contractées par les Caiſſes publiques & portans un Intérêt plus haut, que 4. pour Cent ſoit expiré le dernier d'Avril de la preſente Année 1767. on aura ſoin de publier un Avertiſſement particulier pour l'information & la Direction ulterieure du Public à cet Egard.

N. 37.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEEDI 9 MAI 1767.

De Rome *le 24. Avril.*

Après avoir assisté le Samedi saint dans la chapelle *Sixtine* avec le sacré college aux fonctions consacrées à ce jour, le pape tint dans une des Sales du *Vatican* une Congregation particuliere composée des Cardinaux *Calvachini*, *Ferroni*, *Rezzonico*, de *Rossi*, *Antonelli*, *Castelli*, *Boschi* & *Torregiani* & de M. *Garampi* en qualité de Secretaire.

Cette Congregation a eu pour objet le renvoi des Jesuites de tous les Etats du Roi d'*Espagne* & la Pragmatique publiée à cet effet par Sa Majesté Cath. & apportée ici par un Courrier extraordinaire depeché de *Madrid* par le Cardinal *Pallavicini*. On ignore ce qui y a été resolu dans cette Congregation; mais la Secretairerie d'Etat a envoyé mardi dernier vers le soir un courrier en *Espagne* où le Ministre de cette Puissance en a depêché un de son côté une heure après le depart du premier.

Le Dimanche de la Resurrection de N. S. le pape assisté du sacre College & de l'ordre des prelats à chanté la messe dans la Basilique du vatican & il a donné ensuite de la grande loge sa benedictions apostolique à une quantité immense de peuple.

Sui-

Suivant les dernieres nouvelles de *Parme* l'Infant Duc ayant été informé que les habitans de *Cavaglieri* & des environs de *Monchio*, frontieres de ſes Etats, exportoient une quantité conſidérable de grains, en contravention aux Edits par leſquels Son Alteſſe Royale en a défendu la ſortie, a jugé à propos d'envoyer dans ces Vallées un détachement de ſix cens hommes de troupes réglées, ſous le commandement du Chevalier de Virieu, Lieutenant-Colonel du Régiment de ſes Gardes & Gentilhomme de ſa Chambre. Mais cet Officier, qui devoit être joint par un corps de Milice, a rencontré dans ſa route pluſieurs Députés des habitans de ces Vallées qui venoient demander grace & ſe ſoumettre reſpectueuſement à la volonté du Souverain; de ſorte que la tranquillité & le bon ordre ont été rétablis ſur le champ dans ces confins.

De PARIS *le 27 Avril.*

Le Roi, voulant donner aux pepinieres déjà établies dans quelques Généralités Royaume une forme capable d'en aſſurer le ſuccès & d'en augmenter l'utilité, a ordonné, par un Arrêt de ſon Conſeil d'Etat, du 9 Février dernier, qu'il ſera établi à la Rochette, près Melun, une pepiniere de plans foreſtiers, d'arbres, tant fruitiers qu'étrangers & d'alignemens, leſquels ſeront diſtribués gratuitement; ſçavoir les arbres fruitiers principalement aux gens de la campagne, & les autres à ceux qui ſe propoſeront de faire des plantations. Cette pepiniere ſera cultivée par cinquante Enfans-Trouvés, choiſis dans le nombre de ceux de l'Hôpital Général de Paris, leſquels ſeront inſtruits dans la culture de toutes eſpeces de plans, & ſeront tirés de ladite pépiniere pour cultiver enſuite les autres que Sa Majeſté ſe propoſe d'établir dans différentes Provinces du Royaume. L'Arrêt contient les différents arrangemens relatifs à l'adminiſtration de ce nouvel Etabliſſement.

Sa Majeſté étant informé que, dans le Chapitre tenu au mois de Janvier dernier, par les Religieux Trinitaires Réformés de la Province de France, en délibérant ſur la propoſition qui leur avoit été faite par le Pere Général dudit Ordre, ils avoient unanimement conſenti à rentrer ſous l'ancienne obſervance, & ce nonobſtant les proteſtations de quelques Religieux de ladite Province; & que ladite union ayant été propoſée au Chapitre de la Province de provence des mêmes Religieux Trinitaires Réformés, elle y avoit ſouffert pluſieurs difficultés & contradictions; de ſorte qu'un très petit nombre de Religieux de ladite Province y avoit conſenti, & le plus grand nombre nombre d'entr'eux avoit requis la convocation du Chapitre Général de ladite Congrégation; Sa Majeſté voulant être à portée de prévenir les troubles qu'une pareille diverſité d'avis pourroit occaſionner dans ledit Chapitre général, a ordonné, par un Arrêt de Conſeil d'Etat que pour cette fois ſeulement, & ſans déroger aux droits & uſages deſdites Provinces, le Chapitre général & ordinaire de ladite Congrégation, qui devoit ſe tenir en Provence le quatrieme Dimanche d'après Pâques de la préſente année, s'aſſemblera ledit jour dans le Couvent de Cerfroi, en préſence du ſieur de la Matthonie de Cauſſade, Evêque de Meaux, Aumônier de Madame, que Sa Majeſté a commis & commet pour y aſſiſter de ſa part.

De LONDRES *le 21 Avril.*

Les affarires multipliées qui ſont portées devant le Parlement ſeant & ſur tout celle de la Compagnie des *Indes*, l'occupent de maniere qu'on ne peut encore prevoir la fin de cette aſſemblée.

Celles

Celles des Colonies d'*Amérique*, relativement aux Taxes à y introduire, ſont auſſi très épineuſes, & il ne ſera peut-être pas aiſé de les terminer ſans qu'il naiſſe de nouveaux troubles dans cette partie du monde, l'eſprit des peuples y paroiſſant porté à une ſorte d'Independance qui peut occaſionner de grands embaras au Gouvernement. On dit cependant qu'on a décidé un projet de taxation, au moyen duquel les *Américains* ſeront aſſujettis à contribuer, à proportion de leurs facultés, aux dépenſes publiques, en tant qu'elles auront rapport à leur propre défenſe & protection, & l'on aſſure d'ailleurs que le Comte de *Chatam* à bien changé de ſyſteme à leur égard, vû les demarches récentes des aſſemblées de quelques-unes des Provinces de leur continent, qui ont fort indiſpoſé ce Miniſtre & tout le miniſtere, & qui ſeront examinées en plein Parlement le 30 de ce mois.

La Chambre des *Communes* a autoriſé le Magiſtrat de cette Ville d'emprunter la Somme de 156 mille Liv. Sterling à 3 & demi pour cent par an, ſur le provenu d'un Droit d'entrée de ſix Sols par Chaldron de Charbon de terre, importé au Port de *Londres*, & continué pendant 46 ans au-delà du terme ſtatué antérieurement. De cette Somme de 156 mille Liv. Sterling, on en employera.

30000. Liv. St. pour *ſupprimer le péage ſur le pont de* Londres.

58500 Liv. St pour *finir la conſtruction du* Pont-Neuf *à* Black-Friars. *Ce Pont ſera pareillement libre de tout péage.*

7500 Liv. St. pour *établir de nouveaux Quais en cette Ville.*

10000 Liv. St. pour *réparer la Bourſe de* Londres.

50000 Liv. St. pour *réconſtruire la Priſon de* Newgate.

Les Commiſſaires pour veiller au pavé des Ruës de *Londres* & de *Weſtminſter* & de leurs Fauxbourgs ſont autoriſés par les mêmes Réſolutions à lever quelques Péages, pour exécuter les travaux commis à leurs ſoins. Les *Communes*, avant leur ajournement, ont auſſi pris trois Réſolutions pour rendre le Pain plus abondant, & en diminuër le Prix.

La Somme de 84604 Liv. St. 3 Ch. 3 Sols reſtant dans l'Echiquier au 5 de ce mois, & formant la Rente de feuë S. A. R. le Duc de *Cumberland*, qui, par réſolution de la Chambre du 15 de ce mois, a été appropriée au *Fonds agrégé*, (affecté à l'entretien de la Maiſon Royale) eſt deſtinée aux dépenſes des Maiſons de L. A. R. les Ducs d'*York*, de *Gloceſter*, & de *Cumberland*. On dit, que le premier de ces Princes ſera dans peu pourvu d'un Pavillon d'Amiral de la Flotte, & les deux derniers élevés au grade de l'Etat-Major ſur l'établiſſement d'*Irlande*.

Les Sommes provenues, tant des priſes faites ſur les *François* avant la déclaration de la derniere guerre, que de la vente des terres dans les Isles de la Couronne aux *Indes Occidentales*, ayant été portées à la Caiſſe des Amortiſſemens, feront une partie conſidérable du Subſide de cette année, & diſpenſeront d'avoir recours à un gros Emprunt, dont on n'auroit pû ſe paſſer ſans ces ſecours.

Les Troupes, reparties en ce Royaume, ont commencé à ſe mettre en mouvement pour ſe rendre aux Quartiers de cantonnement qui leur ſont aſſignés. Tous les Régimens paſſeront ſucceſſivement en Revûe devant le Commiſſaire de Guerre, & ſeront mis ſur le pied complet en tems de paix. Les Corps de Millice camperont bientôt, & exécuteront, ſelon la coutume annuelle, leur Exercice pendant un mois.

De

De HAMBOURG *le 28. Avril.*

Le Magiſtrat de cette ville, en ayant été requis par les Directeurs de la Societé volontairement etablie ici depuis deux ans, a declaré que pour animer d'avantage la recherche de ce qui peut contribuer au Bien public, il lui accordoit ulterieurement ſa protection & lui a enſuite fait expedier un decret en date du 8 Avril dernier par lequel il confirme cette ſocieté ſous le Nom de la *Societé de* Hambourg *pour l'avancement des manufactures, Arts & commerce utile*, confirmant de même la prerogative d'uſer du ſceau qu'elle a choiſi portant le Symbole d'une ruche de mouches a miel avec l'inſcription *Emolumento publico*, & le revers *artium utilium ſtudiis excitandis.*

Cette Societé tint enſuite le 11 de ce mois ſon aſſemblée publique dans laquelle les ſix Directeurs furent continués pour cette année: cependant ſur leur demande on en ajouta deux nouveaux, Scavoir M. M. Jacques Henri *Hudtwalker* & Ulric *Möller*.

Après rapport des recherches faites juſqu'a preſent, on fit voir publiquement les ouvrages de deux artiſans de cette ville entre autres deux Harpons bien forgés du meilleur fer dur par les forgerons *Talkenberg* & *Wegborſt*.

De plus une pompe à feu de cuivre très aiſée à manier, de l'eſpèce de celles recommandées par le fameux *Leupold*, & faite ici par le mechanicien *Neubert* avec des ajoutes. Cette pompe n'a beſoin que d'une perſonne pour être tranſportée; elle jette cependant en une minute & ſans diſcontinuer plus de 150 pots d'eau à plus de 20 pieds de hauteur.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Le Manœuvrier, ou Eſſai ſur la Theorie & la Pratique des Mouvemens du Navire & des Evolutions navales par Mr. Bourdé de Ville huet avec fig. gr. 8. Paris 1765. 2 fl. 30 kr.

Abrégé de l'Hiſtoire de Port-Royal, par Mr. Racine ouvrage ſervant de Supplement, aux trois Volumes des Oeuvres de cet Auteur 12. Paris 1767. 45 kr.

Conferences ſur l'Oraiſon dominicale par Mr. le R. P. Bizault, gr. 12. Paris 1766. 54 kr.

La Religion chrétienne, prouvée par un ſeul fait contre l'Auteur d'Emile gr. 12. Paris 1766. 54 kr.

Bibliotheck, allgemeine, 4ten Bandes erſtes Stück, gr. 8. Berlin 1767. 1 fl. 8 kr.

N. 37.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 9 MAI 1767.

De LISBONNE, *le 31 Mars.*

Il y eut grand gala à la Cour, le 19 de ce mois, à l'occaſion de la Fête de Saint Joſeph, dont le Roi porte le nom, & Sa Majeſté reçut les complimens accoutumés.

On équipe dans ce Port un Vaiſſau de guere deſtiné pour *Goa* & ſur lequel doit s'embarquer le nouveau Vice Roi des Etabliſſemens que Sa Majeſté poſſede aux Indes Orientales. On ne ſçait pas encore à qui cette place ſera confiée.

De CADIX *le 3 Avril.*

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes de France *le Dauphin*, commandé par le ſieur de *Kerangel*, appareilla d'ici, le 31 du mois dernier, pour continuer ſa route vers l'Isle de France & Pondicheri, après avoir embarqué ici environ trois mille piaſtres.

De VERSAILLES *le 25 Avril.*

Madame *Louiſe* eſt aujourd'hui dans le quatrieme jour de l'éruption d'une rougeole très conſidérable: mais les accidens ayant commencé d'aujourd'hui à diminuer ſenſiblement, on a lieu d'eſperer une gueriſon auſſi prompte que parfaite.

Suite de nouvelle de PARIS, *du 27 Avril.*

Le Roi ayant approuvé l'établiſſement d'un haras en Lorraine, le ſieur de la Galaiziere; Intendant de cette Province, a fait acheter dans le Holſtein dix étalons qui ſont actuellement à Nancy: la monte commencera le mois prochain: on ſe promet le plus grand ſuccés de ce nouvel établiſſement, ſur tout pour l'Agriculture, attendu que l'eſpece des chevaux en Lorraine eſt depuis long tems foible & abâtardie. On mande de Nancy que le 18 de ce mois, après une gelée fort vive, il a neigé conſidérablement juſqu'au 20. Des lettres de *Lyon* portent que, la nuit du 17

au

au 18, il y eſt tombé auſſi une grande qualité de neige & qu'il a gelé au point que, dans quelques endroits, la glace avoit deux ou trois pouces d'épaiſſeur.

La nuit du 15 au 16 de ce mois, le feu prit dans une maiſon de la Paroiſſe de Veneux-Nadous, près de Fontaineblau. Le particulier qui l'habitoit n'ayant point appellé de ſecours & ne s'étant occupé qu'à ſauver ſes effets, les flammes ſe communiquerent aux maiſons voiſines avec tant de violence que cinquante-quatre furent réduites en cendres.

Antoine Arnaud, Bourgeois de Lyon, y eſt mort, le 11, dans la cent, unieme année de ſon âgé.

De Manheim, *le 28 Avril.*

Le 26 de ce mois, il y eut grand *gala* à la Cour à l'occaſion d'une promotion qui ſe fit dans l'Ordre de *Sainte Eliſabeth*, inſtitué par l'Electrice, le 19 Novembre de l'année dernière. Les Dames qui furent reçues ce jour-là dans ledit Ordre, ſont: la Princeſſe *Marie-Joſephe d'Anhalt*, née Comteſſe *de Hoſlingen*; la Baronne *de Sickingen*, née Baronne *de Haack*; la Comteſſe *de Hatzfeld*, née Baronne *de Loe*; la Baronne *de Haack*, née Baronne *de Sturmfeder*, la Baronne de *Sturmfeder* née Baronne *de Haack*; la Baronne *de Hompeſch*, née Baronne *de Haack*; la Comteſſe *de Neſſel Rodt*, née Baronne *de Loe.*

Le Prince *Frédéric Palatin de* Deux-*Ponts* eſt ici de retour de *Vienne* depuis le 25.

La Cour eſt partie aujourd'hui pour *Schwetzingen.*

De Ratisbonne *le 24 Avril.*

Le Prince *Georges de Heſſe-Darmſtadt*, en qualité de Gouverneur de *Philippsbourg*, a fait remettre au Directoire de *Mayence* un Ecrit par lequel il demande à la Diète une certaine ſomme d'argent néceſſaire pour la réparation des Fortifications de cette place, qui ſont en très mauvais état.

M. *Wild*, Subdélégué de cette Ville à la Viſitation de la Chambre Impériale de *Wetzlar*, eſt parti, hier, d'ici pour ſe rendre à ſa deſtination.

AVERTISSEMENT.

Il ſe trouve ici à vendre une collection conſiderable de curioſités naturelles, raſſemblée avec beaucoup de ſoin depuis pluſieurs années; elle conſiſte en coquillages de mer de toutes ſortes d'eſpèces depuis la plus grande jusqu'à la plus petite, en plantes marines, en mineraux, Chriſtaux, petrifications &c., de plus en medailles antiques, en figures & fleurs faites de coquillages, en papillons & en diverſes autres raretés.

Les Amateurs pourront voir tous les jours cette collection au ſecond etage de la maiſon nommée *Drexleriſche Haus*, ſituée à peu de diſtance de la *Porte rouge* près de la petite porte de la poiſſonnerie, à côté des meſureurs de charbon. On eſt dans l'intention de s'en defaire à un prix raiſonnable ainſi que des armoires & caiſſes qui y ſervent.

N. 38.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 13 MAI 1767.

De Paris, *le 29 Avril.*

Le soixante-seizieme tirage de la Loterie de l'Hôtel de Ville s'est fait le 25 de ce mois, en la maniere accoutumée. Le lot de cinquante mille livres est échu au numéro 78767; celui de vingt mille livres au numéro 69716, & les deux de dix mille livres aux numéros 68478 & 73607.

Le triste Sort du Sr. *Calas*, dont la fin tragique a fait frémir l'humanité n'ayant pas encore desarmé la calomnie, & la voix du fanatisme peut être s'étant encore élevée contre ses cendres, on a imprimé & publié ici la pièce suivante.

Declaration de *Jeanne* Viguiere.

Ancienne Domestique des Sieur & Dame CALAS, de Toulouse, touchant les bruits calomnieux qui se sont répandus sur son compte.

L'An 1767. le Dimanche vingt-neuf Mars, trois heures de relevée, nous Jean-François *Hugues*, Conseiller du Roi, Commissaire au Châtelet de *Paris*, sur la requisition qui nous a été faite de la part de Jeanne *Viguere*, ci-devant Domestique des Sieur & Dame *Calas*, de nous transporter au lieu de son domicile, pour y recevoir sa déclaration sur certains faits, nous nous sommes en effet transportés, rue neuve & Paroisse *Saint Eustache*, en

en une maiſon appartenant à M. *Langlois*, Conſeiller au Grand Conſeil, dont le troiſieme étage eſt occupé par la Dame veuve du ſieur Jean *Calas*, Marchand à *Toulouſe*; & étant montés chez ladite Dame *Calas*, elle nous a fait conduire dans une chambre au quatrieme étage, ayant vue ſur la rue, où étant parvenu, nous avons trové ladite Jeanne *Viguiere* dans ſon lit, par l'effet de la chûte dont va être parlé, ayant une garde à côté d'elle, que nous avons fait retirer, laquelle Jeanne *Viguiere*, après ſerment par elle fait & prêté en nos mains de dire vérité, nous a dit & déclaré que le lundi ſeize Février dernier, ſur les quatre heures après-midi, étant ſortie pour aller rue *Montmartre*, elle eût le malheur de tomber dans ladite rue, & de ſe caſſer la jambe droite, que pluſieurs perſonnes étant accourues à ſon ſecours, elle fut tranſportée ſur le champ chez ladite Dame *Calas*, ſon ancienne Maîtreſſe, où elle a toujours conſervé ſa demeure depuis qu'elle eſt à *Paris*, laquelle envoya chercher le ſieur *Botentuit* Oncle, Maître en Chirurgie, qui lui remit la jambe; que la Dame *Calas* lui a donné une garde, qui eſt celle qui vient de ſe retirer, laquelle ne l'a point quittée depuis cet accident; que le ſieur *Botentuit* a continué de venir lui donner les ſoins dépendans de ſon état, leſquels ont été ſi heureux, qu'elle n'a eu aucun accés de fievre; qu'elle eſt actuellement à ſon quarante-unieme jour, ſans qu'il lui ſoit ſurvenu aucun autre accident, qu'elle a reçu de ladite Dame *Calas* tous les ſecours qu'elle pouvoit eſpérer d'une ancienne Maîtreſſe dont elle a éprouvé dans tous les tems mille marques de bonté. Qu'elle a appris avec la plus grande ſurpriſe qu'on avoit débité dans le monde, qu'elle Jeanne *Viguiere* étoit morte, & que dans ſes derniers momens elle avoit déclaré devant Notaires, qu'étant chez le feu ſieur Jean *Calas*, ſon Maître, elle avoit embraſſé la Religion Proteſtante; & que par un prétendu zele pour cette Religion, elle avoit, conjointement avec ledit ſieur *Calas*, ſa famille & le ſieur *Lavayſſe*, donné la mort à Marc-Antoine *Calas*; qu'enſuite ayant été coſtituée priſonniere, elle avoit feint d'être toujours Catholique afin de n'être pas ſoupçonnée, de ſauver ſa vie, & par ſon temoignage, celle de tous les autres accuſés; mais que ſe trouvant au moment de mourir, elle étoit rentrée dans les ſentimens de la Foi Catholique, & qu'elle s'étoit crue obligée de déclarer la vérité qu'elle avoit cachée, dont elle étoit, dit-on, fort repentante. Que pour arrêter les ſuites que pourroit avoir cette impoſture, ladite Jeanne *Viguiere* a cru devoir recourir à notre miniſtere & requérir notre tranſport, pour nous déclarer, comme elle le fait préſentement en ſon ame & conſcience, que rien n'eſt plus faux que le bruit dont elle vient de nous rendre compte, que ſon accident ne l'a jamais miſe dans aucun danger de mort; mais que quand cela auroit été, elle n'auroit jamais fait la declaration qu'on ote lui attribuer, puiſqu'il eſt vrai, ainſi qu'elle l'a toujours ſoutenu, & qu'elle le ſoutiendra juſqu'au dernier inſtant de ſa vie, que le feu ſieur Jean *Calas*, la dame ſon épouſe, le ſieur Jean Pierre *Calas* & le ſieur *Lavayſſe* n'ont contribué en aucune maniere à la mort de Marc-Antoine *Calas*; qu'elle ſe croit même obligée de nous déclarer que le feu ſieur Jean *Calas* étoit moins capable que perſonne d'un pareil crime, l'ayant toujours connu d'un caractere très doux, & rempli de tendreſſe pour ſes enfans; que d'ailleurs le motif qu'on a donné à la mort de Marc Antoine *Calas* & à la prétendue haine de ſon pere eſt faux, puiſque ladite Jeanne *Viguiere* a connoiſſance que ce jeune homme n'avoit pas changé de Religion, & qu'il avoit continué juſqu'à la veille de ſa mort les exercices de la Religion proteſtante. Que pour ce qui concerne elle Jeanne *Viguiere*, elle n'a pas,

que

graces à Dieu, ceſſé un ſeul inſtant de faire profeſſion de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, dans laquelle elle entend vivre & mourir; qu'elle a pour Confeſſeur le Révérend Pere *Irénée*, Auguſtin de la Place des Victoires; que ledit Révérend Pere *Irénée* ayant été inſtruit de ſon accident, eſt venu la voir le Dimanche, huit du préſent mois de Mars, qu'il peut rendre compte de ſes ſentimens & de ſa créance. De laquelle déclaration ladite Jeanne *Viguiere* nous a requis & demandé acte, & lecture lui en ayant été faite par nous Conſeiller-Commiſſaire, elle a déclaré contenir vérité, & a déclaré ne ſçavoir écrire, ni ſigner, de ce interpellé, ſuivant l'Ordonnance, ainſi qu'il eſt dit en la minute des préſentes.

Et à l'inſtant eſt ſurvenu & comparu pardevant nous en la Chambre, où nous ſommes, ſieur Pierre Louis *Botentuit*, *Langlois*, Maître en Chirurgie, & ancien Chirurgien Major des Armées du Roi, demeurant rue *Montmartre*, Paroiſſe *Saint Euſtache*; lequel nous a atteſté & déclaré que le 16 Février dernier, entre ſept & huit heures du ſoir, il a été requis, & s'eſt tranſporté chez ladite Dame *Clos*, au ſujet de l'accident qui venoit d'arriver à ladite Jeanne *Viguire*; qu'ayant viſité ſa jambe, droite, il a remarqué fracture complette des deux os de la jambe, qu'il a continué de la voir & de la panſer depuis ce tems, & lui a adminiſtré tous les ſecours relatifs à ſon état, qu'elle n'a jamais été en danger de perdre la vie par l'effet de ladite chûte, qu'il n'y a eu qu'une excoration ſur la crête du tibia, & que la Malade a toujours été de mieux en mieux; qu'il eſt à la connoiſſance, que ledit Pére *Irénée* a confeſſé ladite *Viguiere* depuis ledit accident; laquelle Déclaration il fait pour rendre hommage à la vérité, & a ſigné en la minute des préſentes.

Eſt auſſi ſurvenu & comparu pardevant nous en la Chambre, où nous ſommes, Pierre-Guillaume *Garilland*, Religieux, Prêtre, de l'Ordre des Auguſtins Réformés, de la Province de *France*, établis à *Paris*, près la Place des *Victoires*, nommé en Religion *Irénée* de *Sainte Thereſe*, Définiteur de la ſuſdite Province, demeurant audit Couvent. Lequel nous a dit, déclaré & certifié que ladite Jeanne *Viguiere* vient à lui ſe confeſſer depuis trois ans ou environ, que chaque année elle s'eſt acquittée du devoir paſchal, & que diverſes fois dans le courant deſdites années, pour ſatisfaire à ſa piété, vu ſa conduite réguliere, il lui a permis la Sainte Communion: qu'enfin depuis le fâcheux accident qui eſt arrivé à ladite *Viguiere*, il eſt venu la confeſſer, & a continué de remarquer en elle les mêmes ſentimens de religion & de piété, comme par le paſſé; laquelle déclaration ledit Révérend Pére *Irénée* nous fait pour rendre hommage à la vérité, & a ſigné en la minute. Sur quoi, Nous Conſeiller du Roi, Commiſſaire ſuſdit & ſouſſigné, avons donné acte à ladite *Viguiere*, audit ſieur *Botentuit* & audit Révérend Pére *Irénée* de leurs déclarations ci-deſſus, pour ſervir & valoir ce que de raiſon, & avons ſigné en la minute des préſentes, demeurée en nos mains.

Signé, HUGUES.

De LONDRES *le* 24 *Avril.*

Il s'eſt tenu ces jours-ci au Palais de *St. James* en préſence du Roi pluſieurs Conſeils ſur des affaires eſſentielles. Celles de la Compagnie des *Indes* embarraſſent autant les Miniſtres que ſes Directeurs. On a inſinué aux premiers que ſi le monopole du Commerce de l'*Inde* étoit rendu libre & général à tous les Sujets de la Couronne; que le Gouvernement voulût prendre en ſa poſſeſſion les terres acquiſes par la Compagnie, en payant 250 pour Cent pour les Capitaux des Intereſſés; qu'ils ſe chargeât du rembourſement de toutes les Dettes de la Compagnie & de l'adminiſtration de tous les détails civils & militaires dans l'*Inde*, il en réſulteroit infailliblement de

grands

grands avantages, tant pour la Nation que pour les Particuliers qui auroient part à ce Commerce. Le Projet eſt flatteur ; mais il demande une ample diſcuſſion, quoiqu'à dire vrai, jamais les circonſtances ne furent plus favorables qu'aujourd'hui pour produire un changement de cette nature. Sans doute on enviſage d'un œil de jalouſie les grandes acquiſitions de la Compagnie des *Indes* ; néanmoins il importe d'en être bien éclairci & de pourvoir à leur ſûreté. C'eſt à quoi penſe le Miniſtere, & à y envoyer inceſſamment des Troupes de terre & de mer.

En conſequence du Projet d'accommodement entre le Gouvernement & la Compagnie, le Chancelier de l'Echiquier ſera Porteur d'Actions pour le montant du Fonds capital. Les Directeurs conſerveront la régie des Affaires, & le Chancelier ne jouira que d'un ſeul ſuffrage. Des dividendes, qui ſe feront de ſix en ſix mois, il en recevra un à raiſon du montant des Actions dont il eſt Porteur, Par-là s'évanouiſſent la grande objection d'une Société au Commerce, la confuſion dans les Comptes, la difficulté & le riſque de remettre en ce Royaume les revenus de l'*Inde*. Le Gouvernement recevra le Dividende que la Compagnie pourra faire ; tellement qu'il ſera de l'intérêt réciproque, d'un côté de proteger la Compagnie, & de l'autre de faire des Dividendes auſſi conſidérables qu'il eſt poſſible. Le Fonds de la Compagnie étant actuellement de 3200 mille livres ſterl., & le Dividende à 10 pour Cent, le Chancelier de l'Echiquier tirera annuellement 320 mille liv. Ses Actions hauſſeront avec celles de la Compagnie, & comme il ſe pourroit que les Dividendes montaſſent bientôt à 20 pour Cent, alors il lui reviendroit 640 mille liv. pour le compte du Gouvernement. On a ſupputé les Revenus de l'*Inde* & les profits du Commerce de la Compagnie à deux millions de liv. ſterl par an au-lieu que les Dividendes ne ſont qu'un objet de 1280 mille liv.

Le Gouvernement a reçu ces jours-ci des dépêches du Comte de *Rochfort*, notre Ambaſſadeur à la Cour de *France* ; & le Comte de *Guercby* a eu pluſieurs conférences avec nos Miniſtres d'Etat. On dit que tout cela concerne les affaires de l'Iſle de *Corſe*, & la médiation des deux Cours, de concert avec d'autres puiſſances, pour procurer un accommodement entre les *Corſes* & la République des *Génes*.

L'Amiral *Paliſſer*, en qualité de Surintendant de la pêche de la morue à *Terre-neuve*, ſe diſpoſe à partir avec une eſcadre pour s'y rendre ; & le Chef d'eſcadre *Hood* ira bientôt prendre le commandement des vaiſſeaux du Roi répartis ſur les côtes de la *Nouvelle Ecoſſe*.

Les nouvelles du Sénégal portent que l'équipage du Navire le *ſaint Jean-de-Luz* a été mis en pieces à l'Oueſt de la côte d'*Afrique* par des Eſclaves qu'il avoit achetés dans les Pays de l'*Olliſe* & de *Mandelingue*, & qui ſe ſont ſoulevés & ont fait échouer le Bâtiment ſur la côte : il ne s'eſt ſauvé que le Capitaine, le Boſſemant & le Canonnier.

On mande de *Dublin* qu'il s'y eſt formé, en faveur des Manufacturiers, une Société dont les Membres doivent ſigner la formule ſuivante.

„ Pour ſoulager les Manufacturiers dans la miſere que leur font éprouver la cherté & la rareté actuelle des proviſions & encourager les Maîtres Ouvriers en ſoie à donner de l'occupation aux journaliers & autres employés ſous eux dans différentes branches de leurs Manufactures, & par-là tirer ces malheureux de la ſituation où ils ſe trouvent, ainſi que pour les mettre en état de ſe procurer du pain & de devenir des membres utiles à la Société, nous Souſſignés, nous nous engageons tous & chacun de nous à acheter & à nous faire faire au moins un habit de Manufacture de ſoie d'*Irlande* pour le 4 Juin prochain, jour anniverſaire de la naiſſance du Roi. „

N. 38.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 13 MAI 1767.

De LISBONNE, *le 31 Mars.*

Il y a eu aujourd'hui gala à la Cour pour l'anniverſaire de la naiſſance de la Reine: Leurs Majeſtés ont reçu à cette occaſion les complimens des Miniſtres Etrangers, & ont admis la Nobleſſe à l'honneur de leur baiſer la main.

Le 27. on a fait publier, par un Héraut d'Armes & à ſon de trompe, un ordre à tous les habitans de cette Ville d'illuminer leurs maiſons pendant trois nuits conſécutives, lorſque la Princeſſe du *Bréſil* ſera accouchée.

De FLORENCE *le 2 May.*

Une partie des Bagages de M. *Archinto* nommé Nonce du Pape à cette cour eſt arrivée ici le 30 du mois dernier.

Six compagnies d'Infanterie de nos Troupes ſont parties hier de cette ville pour ſe rendre à *Sienne.*

De PISE, *le 29 Avril.*

Depuis leur arrivée ici Mgr. l'Archiduc Grand Duc & Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe ont vû tout ce que cette ville & les environs offrent d'utile & de curieux & leurs Alteſſes Royales ont presque tous les jours honoré de leur preſence le Spectacle & le Bal masqué.

Le 26 il s'eſt tenu un Chapitre General de l'Orde de St. *Etienne*, Pape & Martir, & cette cérémonie s'eſt faite avec beaucoup de pompe.

On en donnera le detail, l'ordinaire prochain.

De VERSAILLES *le 29 Avril.*

Le 26, les Députés des Etats de *Bourgogne* furent préſentés au Roi par le Prince de *Condé*, Gouverneur de la Province, & par le Comte de *Saint-Florentin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de cette Province. Ils furent conduits à cette audience par le Marquis de *Dreux*, Grand-Maître des Cérémonies. La Députation étoit compoſée, pour le Clergé, de l'Abbé de *la Mare*, Doyen de l'Egliſe de *Beaune*, qui porta la parole; pour la Nobleſſe, du Comte de *Bourbon-Buſſet*, Maréchal de Camp, &, pour le Tiers-Etat, du ſieur *Rouget*, Maire de *Bar-ſur-Seine.* Les Députés eurent enſuite audience de la Reine & de la Famille Royale.

Le ſieur de *Charnieres*, Enſeigne de Vaiſſeau, a eu l'honneur de préſenter au Roi, ainſi qu'à Monſeigneur le Dauphin, à Monſeigneur le Comte de *Provence* & à Monſeigneur le Comte d'*Artois*, un Ouvrage de ſa compoſition intitulé: *Mémoire ſur l'Obſervation des Longitudes en Mer*, publié par ordre du Roi.

Hier, Leurs Majeſté ont pris le deuil à l'occaſion de la mort de la Ducheſſe Eliſabeth-Sophie de *Brunſwick*, née Ducheſſe de *Holſtein-Norbourg.*

De PARIS *le 1 Mai.*

Il paroît un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 3 Avril, relatif à l'objet & au travail des Commiſſaires que Sa Majeſté a choiſis & nommés dans ſon Conſeil & dans l'Ordre Epiſcopal par un Arrêt de ſon Conſeil d'Etat, du 23 Mai 1766, pour procéder à l'examen des abus qui peuvent s'être introduits dans les différens Ordres Religieux de ſon Royaume.

Di-

Dimanche dernier, l'Evêque de *Treguier* fut sacré dans l'Eglise des Religieux du Calvaire par l'Archevêque de *Paris*, qui eut pour Assistans à cette cérémonie les Evêques d'*Arras* & de *Senlis*: le lendemain, le nouvel Evêque prêta serment entre les mains de Sa Majesté.

On a ressenti, pendant la Semaine Sainte, dans le *Tonnerois*, un froid très-vif qui a augmenté jusqu'au Vendredi Saint. Le vent étoit très-violent: le Jeudi, il a commencé à tomber de la neige qui a toujours été en augmentant jusqu'au Dimanche. Ce jour-là & la nuit suivante, elle a été aussi forte que dans l'hiver le plus rude, & en plusieurs endroits, elle avoit un pied de hauteur. Elle s'est fondue presqu'entierement dans la journée du Mardi. La sécheresse de la terre & la force du vent ont empêché que les gelées précédentes aient fait aux vignes autant de mal qu'on auroit eu lieu de le craindre.

Des lettres de *Grenoble* portent que, dans la nuit du 15 au 16 du mois dernier, il s'y est élevé un vent très froid qui a duré jusqu'au 17 au soir, & a fait place à la neige qui est tombée jusqu'au 19 au soir & en si grande abondance, que la terre en étoit couverte de deux pieds de haut. Il a gelé, la nuit suivante, assez fort pour faire craindre que les vignes & les fruits n'en soient fort endommagés. On ne sçait pas encore si le même tems a été général dans tout le *Dauphiné*.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres tint, le 28 du mois dernier, sa seance publique d'après Pâques. Le sieur le *Beau*, Secrétaire Perpétuel de l'Académie, annonça qu'elle avoit adjugé au sieur *Mathon* de la Cour, fils, (l'un des Auteurs du *Journal des Dames*), le Prix qui avoit été remis, il y a deux ans, & dont le Sujet étoit d'examiner, *par quelles causes & par quels degrés les Loix de Licurgue se sont altérées chez les Lacédémoniens jusqu'à ce qu'elles aient été anéanties*. Un Mémoire de l'Abbé de *Gourcy* sur ce Sujet avoit été jugé digne de l'*Accessit*; mais une Personne, qui n'a pas voulu être nommée, a envoyé à l'Académie la somme necessaire pour frapper une seconde Médaille qui a été donnée à l'Abbé de *Gourcy*. Le sieur le *Beau* proposa ensuite pour le Prix de la Saint Martin 1768. d'examiner, *quels furent les noms & les attributs divers de Jupiter chez les différens Peuples de la Grece & de l'Italie: quelles peuvent être l'origine & les raisons de ces attributs?* Après quoi, il lut les Eloges du sieur *Hardion* & du sieur *Tercier*: cette lecture fut suivie d'une Relation du Voyage que le sieur de *Brequigny* a fait à *Londres* par ordre du Gouvernement; d'un Mémoire sur l'impôt établi dans l'ancienne *Rome* & connu sous le nom d'*Or Coronaire*, par le sieur *Bouchaud*, & d'une Dissertation où l'on examine s'il y a eu sous la 1. & sous la 2 race de nos Rois un Ordre de Citoyens qu'on puisse appeller le *Tiers-Etat*, par le sieur Gautier de *Sibert*.

René de *Teissonniere*, ancien Capitaine au Régiment ci-devant de Sourches, ancien Aide-Major de la Citadelle de Strasbourg, ensuite Major de la Place de Marienbourg, & retiré depuis dix huit ans avec une pension du Roi de 2000. liv., est mort, le 19 de ce mois, à Bouchain dans le Haynaut, âgé d'environ cent trois ans & demi. Il étoit Chevalier de Saint Louis depuis 1715.

De Cologne, *le* 2 *Mai.*

Le nouveau Nonce du Pape ayant notifié à l'Electeur son arrivée en cette Ville, le Marquis *de Buffalo* est venu le complimenter à ce sujet de la part de S. A. Elect. Le lendemain S. Exc. se rendit à *Bonn*, & fut reçue à la Cour avec tous les honneurs dûs à son caractère.

N. 39.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEEDI 16 MAI 1767.

De MADRID *le 14 Avril.*

Samedi dernier, le Roi & la Famille Royale ſont revenus du *Pardo* en cette Capitale. Le lendemain, Sa Majeſté, accompagnée des Grands, des Chefs & autres Officiers de ſa Maiſon, ſe rendit à la Chapelle Royale & y aſſiſta à la bénédiction & proceſſion des Palmes & enſuite à la Grand'Meſſe.

Le 4. de ce mois, à huit heures du ſoir, le Brigantin *le Grimaldi* eſt arrivé à la *Corogne* avec les paquets pour la Cour & le Public. Il étoit parti de la *Havanne*, le 1. Mars dernier.

Don André de *Valcarcel Dato* Miniſtre du Suprême Conſeil de *Caſtille*, Gouverneur & Alcade de la Maiſon du Roi & Auditeur du Conſeil de *Navarre*, eſt mort ici, le 31. du mois dernier, dans la 64. année de ſon âge.

De VERSAILLES *le 2 Mai.*

Le ſieur *Poiſſonnier Deſperieres*, Docteur en Médecine & Cenſeur Royal, a eu l'honneur de préſenter à Sa Majeſté, le 28 du mois dernier, un *Traité des Maladies des Gens de Mer.*

Le 30 du mois dernier, les Récollets du Couvent Royal de cette Ville ont célébré, dans leur Egliſe, un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de feu Madame la Dauphine. Monſeigneur le Dauphin, Monſeigneur le Comte de *Provence* & Monſeigneur le Comte d'*Artois* y ont aſſiſté.

De

De Paris, *le 4 Mai*

L'Académie Royale des Sciences tint, le 29 du mois dernier, son assemblée publique d'après Pâques, à la quelle présida le Marquis de *Paulmy*. Le sieur de *Foucby*, Secrétaire Perpétuel de l'Académie, annonça que le Prix proposé pour cette année étoit remis à 1769 & pour le même Sujet qui étoit de déterminer *la meilleure maniere de mesurer le tems à la mer*; de sorte que le Prix seroit double; après quoi il rendit compte des six Arts publiés depuis Pâques 1766, sçavoir: *l'Art de friser ou de ratiner les étoffes* & *celui de faire les tapis de la Savonerie ou façon du Levant*, par le sieur Duhamel; *celui du Hongroyeur* & *celui du Maroquinier*, par le sieur de la Lande; *celui du Chaufournier*, par le sieur Fourcroy de Rainecourt, Ingénieur du Roi en chef à Calais, & *celui du Facteur d'Orgues*, 1. Partie, par Dom Bedos de Celles, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur. Le sieur de *Chabert*, Capitaine de Frégate, lut ensuite le précis de la suite de ces opérations dans la Méditerrannée pendant sa derniere campagne en 1766, & l'Abbé *Chappe d'Auteroche*, celui du voyage fait en *Siberie*, par ordre du Roi, pour observer le passage de *Venus* sur le Soleil. Le sieur le *Roi* lut aussi un Mémoire sur l'eau, dans lequel il examine si elle est inaltérable ou si elle peut se convertir en terre; & le sieur *Cadet*, ancien Apothicaire Major des Armées du Roi & de l'Académie Impériale des Curieux de la Nature, lut de nouvelles Expériences Chymiques sur la bile de l'homme & des animaux, d'après lesquelles il conclud que la bile est un véritable savon, composé d'une graisse animale & de la base alkaline du sel marin & du sel marin lui-même, d'un sel essentiel de la nature du sucre, de lait & d'une terre calcaire qui participe un peu du fer. Parmi les Ouvrages qui avoient été envoyés à l'Académie pour concourir au Prix, il y a eu un Mémoire, accompagné d'une Montre d'une nouvelle invention qui a mérité particulierement l'approbation de cette Compagnie. L'Auteur du Mémoire & de la Montre est le sieur le *Roi*, Horloger de Sa Majesté, fils & successeur de Julien le *Roi*. Cet Artiste avoit eu l'honneur de présenter la même Montre au Roi le 5 Août de l'année derniere: on doit incessamment en faire des épreuves à la mer, qui mettront à portée de juger des avantages qu'on peut en retirer pour la navigation.

Le 17 du mois dernier, le feu prit au Village d'*Amblainville*, Election de *Pontoise*, & consuma neuf maisons & tout ce qu'elles renfermoient, tant en effets qu'en récoltes & en bestiaux.

On mande de *Barjols* en *Provence* que des Ouvriers, qui travailloient à tirer des pierres aux environs de cette Ville, découvrirent un tombeau, taillé dans le tuf, où l'on trouva les ossemens d'un squelette humain. Le Propriétaire du terrein fit continuer de fouiller & l'on trouva jusqu'à trente tombeaux sur la même ligne, tous également taillés dans le tuf & remplis d'ossemens. On n'y a rien apperçu de plus, & le Propriétaire à fait discontinuer ces recherches qui devenoient trop dispendieuses.

L'Abbé *Galois* a depuis peu inventé une Machine pour faire remonter le poids d'une horloge de clocher par le moyen d'un moulin à vent; en sorte que l'horloge étant une fois montée & mise en train, il n'y a plus d'autre soin à prendre que celui de la remettre au tems vrai, lorsqu'il est nécessaire. Cette Machine vient d'être approuvée par l'Académie Royale des Sciences.

Extrait d'une Lettre de Constantinople du 20. Mars.

Le Grand Seigneur a fait les changemens suivans dans les Gouvernemens de son Empire. Silictar Mehemet Pacha

cha, l'un des beaux-freres de Sa Hauteſſe, qui avoit le Gouvernement de *Siliſtra*, releve en *Boſnie* Kuperlu Zadé Mehemet Pacha, qui le remplacera lui-même à *Siliſtra*. Seyd Ahmet, Pacha de *Gidda* ſur la Mer Rouge, eſt appellé au Gouvernement de *Salonique* à la place de Haſſan Pacha qui va remplacer en *Candie* Hamzey Pacha: ce dernier paſſe en *Morée* & Nichangi Mehemet Pacha va de *Morée* à *Aidin*. Huſſein, Pacha d'*Orfa*, releve à *Diarbekir* Gul Ahmet Pacha Zadé Aly Pacha; & celui-ci remplace Mehemet, Pacha d'*Alep*, qui paſſe à *Orfa*. Le Gouvernement de *Conia* a été conféré à Abdy Pacha Zadé Aly Pacha, Gouverneur d'*Itchily*. On ne ſçait pas encore en faveur de qui le Grand Seigneur a diſpoſé de ce dernier Gouvernement & de celui de *Gidda*.

Ibrahim Bey, qui étoit Silictar à l'avénement du Grand Seigneur au Trône & qui, après avoir quitté ce premier emploi du Serrail menoit une vie privée dans cette Capitale, a été déclaré Pacha à trois Queues & Gouverneur d'*Akalziké*.

Un Vaiſſeau de guerre a mis à la rade & n'attend plus que le vent pour ſe rendre dans la Mer Blanche où il doit ſe joindre à deux autres qui y croiſent contre les Pirates dont le nombre & les brigandages augmentent tous les jours & qui ne reſpectent pas plus le Pavillon Turc que celui des Nations Franques.

De LONDRES *le 1 Mai.*

On reparle encore d'un grand changement dans le Miniſtere, mais qui n'aura lieu, dit-on, qu'à la fin de la preſente ſéance du Parlement, & au moyen duquel le Comte de *Bute* ſera pourvû d'une des premieres places du Gouvernement.

Le Comte de *Guercby* doit dans peu aller faire un tour en *France*: l'harmonie entre cette couronne & la notre paroît être aujourd'hui le plus ſolidement établie.

Le Parlement ayant repris ſes délibérations le 28 du mois dernier, les Commiſſaires de l'Acciſe ont comparu à la Chambre des *Seigneurs*, qui, après les avoir examinés, arrêtérent: Que *ces Commiſſaires expédieroient de nouvelles Lettres circulaires à toutes les Perſonnes qu'ils ont lieu de ſoupçonner d'avoir de la* Vaiſſelle d'argent, *& qui n'ont point payé régulièrement le Droit impoſé ſur cette Vaiſſelle; Et qu'ils remettroient à la Chambre au premier jour de la Séance prochaine du Parlement les Noms des Perſonnes, à qui de pareilles Lettres auront été adreſſées, en diſtinguant celles qui ſe feront, ou ne ſe feront point conformées à la réquiſition de ces Lettres.*

Le 29. on fit, après des débats, l'Appel de la Chambre des *Communes*; & l'on dreſſa une Liſte des Noms de tous les Membres abſens, dont l'Appel fut fixé à la quinzaine; Et il fut ordonné, qu'aucun Membre ne s'abſenteroit de la Ville ſans la permiſſion de la Chambre. L'affaire du *Subſide* & celles des *moyens de le lever* furent renvoyées à aujourd'hui.

Le 30 les *Communes* en Grand Committé entamérent la conſidération des Papiers, concernant les Colonies de l'*Amérique*. La Chambre s'y occupa quelques heures, & en remit la délibération ultérieure au 5 de ce mois.

Il ſemble, qu'on penſe à reſtreindre l'autorité des Aſſemblées Provinciales, pour maintenir la dignité de la Couronne & l'autorité du Parlement de la *Grande-Bretagne* ſur toutes les parties de la Monarchie. On craint, que cette entrepriſe n'ait des ſuites.

Les Directeurs de la Compagnie des *Indes* ont été informés, de la part du Gouvernement, des conditions definitives d'accommodement qu'il juge à propos de preſcrire à la Compagnie: ces conditions ſont plus fortes, que celles qu'on s'étoit flatté d'obtenir: On les attribuë au Comte de *Chatam*, qui déjà ne ſe trouve pas des mieux traités dans une longue Epitre inſérée dans nos Papiers

piers publics, comme adreſſée par le fameux Sr, *Wilkes* au Duc de *Grafton*.

Des lettres d'*Alger* portent, que le grand armement de mer y va très lentement, parceque les algeriens ne peuvent trouver que fort peu d'officiers capables de commander leurs corſaires.

On mande d'*Oxford* en date du 17. Avril que le nommé Jean *King*, étoit depuis peu mort à *Stratford* dans le Comté de *Warwick* à l'âge de 105. ans.

Des Lettres de *Cadix* portent, qu'on y a reçu des ordres, d'y équipper une petite Eſcadre, deſtinée, à ce qu'on dit, à détruire un port de mer dans le Sud de l'*Amerique* entre le cap St. *Antoine* & la riviere de la *Plata*, & dont les habitans du *Paraguay* ſe ſont emparés.

Nous ſommes informés de *Norwich*, que les manufacturiers en laine y ont ſi peu de debit, qu'un ſeul d'entre eux à été obligé de congédier 150 ouvriers, & les autres à proportion.

De la HAIE, le *3 Mai.*

Mr. *L-ſteven.n*, Seigneur de *Berkenrode*, Ambaſſadeur de cette République auprès de la Cour de *Verſailles*, eſt ici depuis quelques jours. La Ducheſſe de *Northumberland* eſt auſſi arrivée d'*Angleterre* en cette Ville.

D'AMSTERDAM, *le 28 Avril.*

On mande de *Veniſe* que la République en eſt venue à une nouvelle rupture, non ſeulement avec la Régence d'*Alger*, mais avec celle de *Tripoli*. Et qu'en conſéquence, elle a donné les ordres néceſſaires pour l'équipement d'une ſeconde Eſcadre deſtinée à faire la courſe contre ces Barbareſques.

De DANZIG *le 23. Avril.*

Les villes de *Thorn* & d'*Elbing* ayant accédé les premieres, à la confédération faite le 20 mars par les Diſſidens pour la reſtitution de leurs Droits Eccleſiaſtiques & temporels & de toutes les autres prerogatives, appartenans à la Province de *Pruſſe* & aux villes de *Thorn* d'*Elbing* & de *Danzig*, qui avoient été griévement lezées par les trois dernieres Dietes, nous avons ici ſuivi cet exemple.

Les villes & tout le pays ſe ſont unanimement obligés de donner leurs biens & de ſacrifier leur vie pour recuperer ces Droits : mais cependant avec la reſerve qu'ils reſteront inviolablement fideles à S. M. *Polonoiſe*. Les Confedérés d'ici ont envoyé en *Muſcovie* deux Deputés qui ſont partis aujourd'hui, ſavoir M. le Baron de *Kayſerling* Chambellan du Roi de *Pologne* & M. *Weickman* Secretaire de cette ville & Fils du Préſident du même nom. Ils ſont chargés de remercier S. M. I. de la protection qu'elle a accordé juſqu'à preſent aux confédérés, & de la ſupplier de les aſſiſter par ſa puiſſante médiation à recuperer leurs Droits tant Eccleſiaſtiques que temporels, afin que le Royaume de *Pologne*, & tous les pays qui lui ſont incorporés, ſoient maintenus dans leur ancienne & primitive liberté, & ne ſoient pas troublés à l'avenir dans leur conſtitution établie depuis plus de 300. ans.

De HAMBOURG *le 5 Mai.*

La Cour de *Petersbourg*, a dit-on, envoyé ordre au Miniſtre qui réſide de ſa part à *Conſtantinople*, d'expoſer au Grand-Viſir les motifs qui l'ont déterminée à faire entrer une partie de ſes Troupes en *Pologne*.

Suivant les nouvelles de *Coppenhague* du 27 du mois paſſé le Roi de *Dannemarck* a pris pour deviſe ces mots. *Gloria ex Amore patriæ*. Selon les mêmes nouvelles il s'eſt fait dans le Militaire de ce Monarque des changements conſidérables, le General de *Schmetow* s'eſt entre autres demis de l'agrément du Roi du commandement des Armes en *Norwege*, & S. M. pour lui témoigner combien elle eſt contente des ſervices qu'il lui a rendus, lui a donné une penſion de 3000 ecus & une ſomme de 8000 en forme de gratification.

N. 39.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 16 MAI 1767.

De ROME *le 1 May.*

On attend ici à tout moment le Comte de *Kaunitz* Miniſtre plenipotentaire de leurs Majeſtés I. & R. A. auprès du Roi des Deux *Siciles* & la comteſſe ſon Epouſe avec lui, qui ſe rendent à *Vienne* & qui après quelque Séjour dans cette Capitale retourneront à *Naples*.

Le Prince *Doria* eſt parti Samedi paſſé pour *Genes*, d'où il ſe rendra dans peu à *Turin* pour y célébrer ſon Mariage avec la Princeſſe de *Carignan* avec laquelle il reviendra en cette capitale dans le courant du mois de Juin.

Le Duc de *Gravina*, envoyé de la Cour de *Naples* à celle de *Toſcane* après avoir paſſé ici peu de tems, en eſt parti Dimanche dernier pour ſe rendre à ſa deſtination.

M. *Giraud*, nommé Nonce du Pape auprès du Roi T. C., a été le même jour conſacré Archevêque de *Damas* par Sa Sainteté.

Le S. Pere va adreſſer à toutes les Puiſſances une Bref exhortatoire au ſujet des troubles qui agitent la *Pologne* relativement aux Diſſidens.

Les nouvelles d'*Eſpagne* portent que les ordres du Roi *Cath.* touchant le renvoi des Jeſuites y ont été exécutés avec beaucoup de tranquillité; mais nous n'avons point encore d'avis de leur embarquement.

De PISE, *le 29 Avril.*

Voici la maniere dont s'eſt tenu ici le 26. de ce mois le chapitre general de l'ordre de S. *Etienne*.

Vers les onze heures du matin on ſe mit en marche du Palais de S. A. R. de la maniere ſuivante.

Une Compagnie de Dragons Toute la livrée de la Cour; les Officiers de la Chambre. Les Chambellans non Chevaliers, ſuivis des Chambellans Chevaliers marchans tous à pied & precedans le Caroſſe de Mgr. le Grand Duc portant l'Uniforme de Feld-Maréchal; le Grand Prieur *Corſini* marchant à la portiere gauche & le Duc *Salviati* à la droite. Ce caroſſe étoit ſuivi de l'Ajudant de la Garde Noble avec les trompettes & tymballes des gardes du corps, enſuite du Comte de *Thurn*, des Comtes de la *Tour* & *Albergotti*, & enfin de 44 Gardes Nobles à cheval & dans leur grand Uniforme.

Arrivé à la place des Chevaliers, Mgr. l'Archiduc Grand Duc y trouva au bas de l'eſcalier du Palais l'Ordre en corps & s'étant rendu dans les appartements du Grand Prieur, il s'y revêtit de l'habit de Grand-Maître. S. A. R. accompagnée des ſeuls Chambellans Chevaliers paſſa de là au grand ſalon, & s'étant placée ſur un Trône elle y reçut, après que le Clergé eut recité les pieres qui ſont d'uſage, l'hommage de tous les Chevaliers qui furent appellés deux à deux, ſuivant l'ordre du tableau, par le Cérémoniaire de l'Ordre. Après cela Mgr. le Grand Duc précédé du Clergé & de tous les Membres de l'Ordre & accompagné du Capitaine de la Garde Noble, du Grand Chambellan & des Marquis Philippe *del Monte* & *degli Albizzi* ſe rendit, en faiſant le tour de la place, à l'Egliſe du même Ordre, où l'on avoit élevé un Trône pour S. A. R.

Toute la place par laquelle on paſſa étoit décorée & les fenêtres en étoient garnies d'une prodigieuſe quantité de Nobleſſe. S. A. R. Madame

l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe vit paſſer le cortege de celles de la Maiſon de l'*Auditeur* & ſe tranſporta enſuite à l'Egliſe, où Elle aſſiſta incognito, comme elle a fait à toutes les autres cérémonies, à la Grand meſſe & au diſcours qui fut prononcé par le Chevalier *Bargagli*. Tous les Membres de l'Ordre s'étant raſſemblés vers les 4 heures après midi dans la même Egliſe qui fut fermée, & Mgr. l'Archiduc s'étant revêtu dans la ſacriſtie de l'habit de Grand Maitre on proceda au ſcrutin pour l'election des Grands Croix, le lendemain 27. on repeta le matin & l'après midi la même cérémonie, & le 28 au matin on publia à portes ouvertes en preſence de l'Auguſte Grand Maître qui étoit aſſis ſur ſon Trône la nomination ſuivante.

GRANDS CROIX.

Grand connetable le Marquis *Capponi* de *Florence*. Grand Prieur le Chevalier *Sozzifante* de *Piſtoja*. Grand Chancelier le Chevalier Frederic de *Ricci* de, *Florence* Grand Treſorier, le Chevalier *Roſſelmini* de *Piſe*; Grand Conſervateur le Chevalier *Manchini* de *Cortone*.

Il s'eſt fait auſſi une nomination de 16 chevaliers & S. A. R. a donné le même nombre de commanderies.

De Livourne *le 2 Mai.*

On conduiſit par terre ici Jeudi dernier un trés grand poiſſon pris en mer près de la Tour de *Cala furia*: ce poiſſon que l'on connoit ici ſous le nom d'*Emerillon* ou *Smeriglio*, eſt long d'environ ſix braſſes & gros à proportion, la largeur de ſa guele eſt extraordinaire: on lui a trouvé dans le paſſage du goſier un autre poiſſon, nommé *Ombre* ou *ombrino*, qui peſoit 25. Livres.

Il ne nous eſt arrivé depuis 8. jours que 17 bâtiments chargés de grains & d'autres marchandiſes.

De Mantoue *le 3. May.*

Le Comte *Monroya* de *Cardona* Chambellan de leurs Majeſtés I. & R. A. & Lieutenant général de leurs armées eſt arrivé ici ces jours derniers pour exercer l'emploi de commandant de cette ville & fortereſſe vacant par la mort du feu General d'Infanterie Baron de *Cavalieri*.

De Francfort *le 9. Mai.*

Le Prince *de Fürſtemberg*, Principal Commiſſaire de l'Empereur à la Viſitation de la Chambre Impériale de *Wetzlar*, après s'être arrêté ici 22 jours, en eſt parti, Mercredi dernier dans la matinée, au bruit de l'artillerie de nos remparts. Nous apprenons que ce Prince eſt arrivé le même jour à *Wetzlar* en parfaire ſanté.

Le Colonel *de Schlichting*, Député de la Confédération de *Thorn* eſt arrivé le 30 du mois dernier à la Cour de *Berlin*.

On apprend de *Geneve* que le 21 du mois dernier les 24 repreſentans aſſemblerent la Bourgeoiſie & lui lurent un diſcours par lequel ils juſtifioient leur conduite envers le Conſeil, & temoignoient qu'ils étoient d'intention de ſe deſiſter de toute voie qui pourroit faire rejetter le plan de mediation: mais que la Bourgeoiſie ne voulut point entendre à cette propoſition & que convoquée encore les jours ſuivans, elle a perſiſté dans ſa reſolution de ne leur donner à cet egard aucune commiſſion.

De Vienne, *le 16 May.*

Il y a eu le 14. de ce mois au village d'*Ottacrin* ſitué à peu de diſtance de cette ville un incendie qui a reduit en cendres trois maiſons & en a fort endommagé une quatrieme qui eſt aſſez conſiderable.

N. 40.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 20 MAI 1767.

De MADRID *le 21 Avril.*

Sa Majeſté a nommé pour ſon Ambaſſadeur à la Cour de *Turin*, à la place du feu Comte de *Torrepalma*, le Comte d'*Aguilar*, Gentilhomme de la Chambre en exercice.

De VERSAILLES *le 6 Mai.*

Le Roi a accordé au Comte d'*Aubigny*, Lieutenant-Général des Armées Navales, la dignité de Commandeur de l'Ordre de *Saint Louis*, vacante par la mort du Comte de *Blenac*. Sa Majeſté a auſſi accordé deux penſions de 2000 Livres chacune, ſur les fonds du même Ordre, l'une au Prince de *Bauffremont-Liſten.is* & l'autre au Comte de *Roquefeuil*, Lieutenans-Généraux; deux autres penſions de 1500 liv. l'une au Comte de *Couſages-la-Rochefoucault*, l'autre au ſieur de *Mauerville*, Chefs d'Eſcadre, & une de 1000 liv. au ſieur de *Roſily*, auſſi Chef d'Eſcadre. Elle a donné en même tems à divers Officiers de Marine pluſieurs autres penſions qui vaquoient dans le même Ordre.

Le Marquis de *Paulmy*, Miniſtre d'Etat, Ambaſſadeur du Roi auprès de la République de *Veniſe*, a pris congé, le 3 de Leurs Majeſtés & de la Famille Royale pour ſe rendre à ſa deſtination. Il a été préſenté au Roi par le Duc de *Choiſeul*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département des Affaires Etrangeres.

Le

Le sieur *Pingré*, Religieux Bibliothécaire de la Maison de Sainte *Geneviève* & Membre de l'Académie Royale des Sciences, a eu l'honneur de présenter au Roi *la Chronologie des Eclipses* & ses *Memoires sur le passage de Venu du 3 Juin 1769.*

De PARIS, *le 8 Mai.*

Les Bénédictins de l'Abbaye de *Saint Martin-des Champs*, en vertu de Lettres-Patentes du Roi, enrégistrées au Parlement, viennent de faire bâtir dans leur enclos un magnifique Marché couvert, qui renferme, outre la Poissonnerie, seize Etaux de Bouchers & trente Places pour des Boulangers Forains. Le 29 du mois dernier, l'Abbé de *Breteuil*, Chancelier du Duc d'*Orleans*, Commandeur de l'Ordre de Malte & Prieur Commendataire de l'Abbaye *Saint-Martin-des-Champs*; le sieur de *Sartine*, Lieutenant-Général de Police; le sieur *Moreau*, Procureur du Roi au Châtelet, & le sieur de *Roquemont*, Chevalier du Guet & Commandant de la Garde de *Paris*, se rendirent à l'Eglise de l'Abbaye, où, après avoir assisté à la Messe du Saint Esprit célébrée par Dom *Marlou*, Prieur Claustral, ils allerent processionnellement au nouveau Marché, accompagnés d'un Greffier, d'un grand nombre de Commissaires de Quartiers & d'Inspecteurs, & d'un détachement du Guet & de la Garde de *Paris*, avec ses tambours & instrumens de Musique. L'Abbé de *Breteuil* en fit la bénédiction, & le sieur de *Sartine* en prit possession pour y exercer la police au nom de Sa Majesté. Le Marché a été ouvert au Public le 4. de ce mois.

Par des lettres postérieures de *Grenoble*, on apprend que la gelée a été si vive dans tout le *Dauphiné*, la nuit du 20 au 21 du mois dernier, qu'elle a entierement desséché tous les bourgeons des vignes, les fruits en fleurs de toute espece, les noyers & les mûriers. On mande de *Limoges* que, depuis le 16 jusqu'au 23 de ce mois, les gelées y ont été aussi très-vives: le thermometre de *Reaumur* y est descendu, la nuit du 18 au 19, au 3. degré au-dessous de la congélation. Le froid y a desséché pareillement tous les bourgeons de vignes, tous les boutons & fleurs des arbres fruitiers & avoines, ce qui a fait renchérir le prix des grains en quelques endroits de cette Généralité.

On a découvert, en travaillant à un nouveau chemin près de la terre de *Saint-Esteve* en *Provence*, aux environs de celle de *Brue*, un tombeau de pierre vive & dure, dans lequel étoient renfermés des ossemens humains, une lampe sépulcrale & une petite urne, avec une pierre sur laquelle étoit cette inscription en gros caracteres: *Maximinus Max. F. V. S. L. I.* on n'a apperçu aucun caractere qui désignât l'époque de ce Monument.

Le 17 du mois dernier, le feu prit au Village de *Neuvy-sur Baranjon*, Diocèse & Généralité de *Bourges*. Le vent étoit si impétueux qu'en trois heures de tems quarante deux maisons, du nombre de quarante sept qui composoient ce Village, furent réduites en cendres. L'Eglise & le Presbytere ont aussi été embrasés & les cloches fondues. La valeur des effets qui ont été perdus est estimée plus de 150, 000 liv. & les habitans de ce Village sont réduits à la plus affreuse misere.

Les Etats de *Languedoc* ont fait monter à *Montpellier* tous les ateliers nécessaires à la construction de nouveaux moulins à soie, de l'invention du sieur de *Vaucanson*, dont une expérience suivie a fait sentir les avantages sur les moulins ordinaires; &, par une délibération de la derniere assemblée des Etats, il a été décidé que la Province accorderoit ces moulins en pur don à ceux qui voudront établir des Fabriques d'organcins à l'imitation de celle d'*Aubenas*: c'est la pre-

premiere où l'on a fait uſage de ces moulins, & les organcins qui y ont été fabriqués, ſe ſont conſtamment vendus à *Lyon* à un prix au-deſſus des plus beaux de *Piémont*.

Le Cardinal de *Luynes*, Archevêque de *Sens*, a fait voir dernierement à l'aſſemblée de l'Académie des Sciences un œuf qui a été trouvé dans un autre œuf de poule & dont la groſſeur n'excede pas celle d'une petite noix. Il étoit beaucoup plus ſphérique que celui qui lui ſervoit d'enveloppe, & l'on n'a rien remarqué d'extraordinaire dans le jaune & le blanc de ce dernier. La même ſingularité a déjà été obſervée pluſieurs fois.

L'Académie Royale de Chirurgie tint, le Jeudi 30 Avril, ſa ſéance publique, à laquelle a préſidé le ſieur de la *Martiniere*, premier Chirurgien du Roi. Elle avoit propoſé pour le Prix le Sujet ſuivant: *determiner le caractere eſſentiel des tumeurs connues ſous le nom de loupes, expoſer leurs differences & quels ſont les moyens que la Chirurgie doit employer de preference & relativement à la partie qu'elles occupent.* Le Prix, qui étoit double, parce que la Queſtion propoſée une autre année n'avoit pas été réſolue, a été partagé entre deux concurrens qui ont eu chacun une Médaille d'or de la valeur de cinq cens livres, ſuivant la fondation du ſieur de la *Peyronie*. L'un eſt le ſieur *Chopart*, Maître ès Arts en l'Univerſité de Paris, Eleve en Chirurgie de l'Hôpital Général. L'autre eſt le ſieur *Chambon*, Maître ès Arts & en Chirurgie, à Brévane ſous Choiſeul, près de Langres.

La Médaille d'or de deux cens livres, qu'on appelle Prix d'Emulation, a été accordée au ſieur *Girardeau*, Chirurgien-Major du Régiment de Piémont, Infanterie.

Les cinq petites Médailles ont été adjugées aux ſieurs *Allouel* fils, Académicien libre; *Mebée de la Touche*, Lieutenant du premier Chirurgien du Roi, à Meaux; *Ferrand*, Maître en Chirurgie, à Narbonne; *Dubut*, gagnant Maîtriſe en Chirurgie à l'Hôtel-Dieu de Paris, & *Deſault*, Eleve des Ecoles de Paris.

Le ſieur *Louis*, Secrétaire Perpétuel, a prononcé enſuite l'Eloge du ſieur *Bertrandi*, premier Chirurgien du Roi de *Sardaigne*, Aſſocié Etranger de l'Académie, mort le 6. Decembre 1765. Le ſieur *Levacher* a lu un Mémoire ſur la méthode d'arrêter, par compreſſion, l'hémorrhagie des arteres profondes. Le ſieur *Laſſus* a lu une Diſſertation ſur l'effet différent des Ligatures appliquées aux extrémités dans pluſieurs maladies, & le ſieur *Louis* a terminé la ſéance par la lecture d'un Mémoire, où, à l'occaſion du bec de lievre, il a établi le premier principe de l'Art de réunir les plaies.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 1 Mai.*

Le 28. du mois dernier, les *Communes* ordonnèrent, qu'il fût dreſſé un Bil pour confirmer la Réſolution du 10. pour le *rembourſement d'Annuités créées pour dépenſes de la Marine*, &c. On fit enſuite la lecture d'un Bil, qui a pour objet de *renouveller pluſieurs Loix prêtes à expirer*. La diſcuſſion des procédures des Commiſſaires de la *Longitude* fut ſuſpenduë pour trois mois.

Le 29. les *Communes* lurent pour la première fois un Bil, portant *rembourſement d'Annuités de la Marine, d'approviſionnement*, &c. de même qu'un Bil, pour *rembourſer une quatrième partie des Annuites créées par un Acte de la troiſieme année du préſent Regne, aſſignées ſur les nouveaux Droits impoſés ſur les Vins importés de l'Etranger & ſur le Cidre & Poiré*. La Chambre a été très-nombreuſe ce jour-là, & s'eſt ſéparée fort tard.

Les affaires de l'*Amérique* occupent beaucoup les deux Chambres du Parlement, auxquelles le Miniſtére a fait remettre un grand nombre de Papiers, reçus dernièrement des Gouverneurs des différentes Colonies. Il ſemble

qu'on

qu'on ait dessein d'humilier les Habitans de ce Pays là, pour les obliger à se charger d'une partie du fardeau, sous lequel nous gémissons : Mais il est à craindre, que, si l'on veut avoir recours à des voies de fait, on n'ouvre une suite d'évènemens très-incertains.

Le Ministere a reçu une liste des vaisseaux de guerre, construits dans des pays étrangers pour le Service de la *France*, depuis la paix; il paroit par cette liste que la marine de cette Puissance est extraordinairement augmentée depuis trois ans.

De STOCKHOLM *le 28. Avril.*

Le Chambellan Baron de *Juel* fut presenté hier à la cour en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roi de *Dannemarc* & remit ses lettres de créance au Roi.

Leurs Majestés & toute la famille Royale partirent Samedi dernier a 6. héures du soir avec un petite suite pour *Njckelwick*, chateau situé à un mille de cette Capitale & occupé par Mr. l'Ambassadeur de *France* qui y donna un splendide souper. Malgré que la saison fut encore rude, on avoit arrangé, une espèce de jardin avec quatre jets d'eau & des cascades, on voyoit au Sommet des jets d'eau les noms en Chriffres de leurs Majestés & de leurs Altesses Royales en un mot la fete a été des plus brillantes & la cour ne revint que le lendemain a 4. heures du matin en cette ville: ce jour là même M. l'Ambassadeur prit congé du Roi, de la Reine & de la Famille Royale dans des audiences particulieres, & l'Abbé du *Prat* a été presenté au Ministere en qualité de chargé des affaires de *France*. S. Ex. partira d'ici le 30. & s'embarquera a *Ystad* pour passer a *Stralsund*.

Aujourd'hui le Roi a tenu le chapitre de l'Ordre du *Seraphin*, qui suivant la coutume se tient tous les ans le 28. Avril. Le seul Senateur Baron *Lagerhielke* a été nommé Chevalier de cet Orde.

La saison est encore fort rude dans ces contrées La Mer baltique, sur tout du côté du nord, est chargée de glaces & par consequent la navigation n'y est pas encore ouverte.

De COPPENHAGUE *le 1. Mai.*

Le sacre du Roi s'est fait aujourd'hui dans la chapelle du chateau de *Christiansbourg* avec beaucoup de solemnités.

Leurs Majestés & leurs Alteſſes Royales & les Princes & Princeſſes qui formoient la procession, ayant pris place dans la Chapelle, l'Eveque de *Christiania* prononça un discours sur les paroles de l'Epitre de St. Paul à Timothée C. 2. v. 1. 2. ensuite l'Eveque de *Seeland* expliqua ce texte: on lut la dessus la loi & l'on finit par l'oraison Dominicale. L'Eveque de *Christiania* entona ensuite le *Veni Creator* qui fut chanté par le chœur.

Apres cela le 21. psaume fut chanté par la musique & M. l'Evêque de *Seeland* après un discours de peu de durée fit la fonction du Sacre. Pendant que le Roi etoit assis sur son trone l'Eveque d'*Aalbourg* lut un texte choisi du 61. psaume v. 6. 9. l'Eveque de *Seeland* expliqua ce texte & finit son discours en prononçant *Amen* ce qui fut repeté par les autres Eveques.

La Musique chanta ensuite le 45*me* psaume, & Sa Majesté la Reine fut ensuite sacrée.

Le Roi s'etant assis de nouveau sur son Trône l'Eveque de *Seeland* prononça encore un discours qui se termina par amen, alleluja, ce qui fut de même repeté encore par les autres Eveques & enfin par celui de *Seeland*. Un des Eveques entonna le Te Deum, l'Eveque de *Seeland* recita une priere relative à la solemnité de ce jour & donna la benediction à tous ceux qui etoient presens. Cette solemnité fut terminée par le 70 psaume qui fut chanté par la Musique.

N. 40.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 20 MAI 1767.

De HAMBOURG *le 7. Mai.*

Suivant les lettres de *Moscou*, on y faisoit beaucoup de prépartatifs pour le Voyage que l'Impératrice de *Russie* a resolu de faire à *Saraton* & à *Astracan* afin d'y voir par elle même les nouvelles colonies qui s'y sont établies.

Selon les mêmes lettres le Traité de commerce arrêté depuis peu entre la Cour Imperiale & celle de la *Grande Bretagne* a été mis en exécution, & il y a maintenant des *Anglois* au lac *Baikal*, long d'environ 100. milles, & situé dans une partie de la *Grande Tartarie* de la dependance de *la Siberie Russe*, au lieu des Négocians *François* qui y avoient encore il y a deux ans, leurs comptoirs.

L'Imperatrice de *Russie* à écrit la lettre suivante au Comte *Orlow*.

„ Comme j'ai recu avis que pendant l'Eté de l'année 1769. *Venus* passera encore par le disque du soleil, je vous ecris cette lettre pour que vous fassiez savoir en mon nom à l'Academie des Sciences. 1. Que je desire qu'elle fasse ses observations avec la plus grande exactitude, & que par consequent je sonhaite être instruite 2. quels sont les lieux de l'Empire les plus avantageux que l'Academie a destinés à cette observation, afin que s'il est besoin d'y construire quelque Batiment, je puisse y envoyer des ouvriers & prendre les arrangements necessaires. 3. Si l'Academie n'avoit point assez d'astronomes pour faire ces observations sur les lieux qu' elle aura choisis, je me charge du soin de faire chercher dans l'etat de la marine de gens qui jusqu'au tems du passage de *Venus* puissent, sous l'inspection des professeurs se rendre capables d'etre employés à cette entreprise avec utilité & selon les desirs de l'Academie. Vous me remettrez la reponse & l'avis de l'Academie sur cette affaire, afin que je puisse donner les ordres necessaires à cet egard. „

Moscou le 5. Mars.

Suivant les lettres de *Thorn* du 25. Avril le Général de *Goltz*, Maréchal de la Confédération des *Dissidens* de la *Prusse*, mourut la veille en cette Ville. Peu de tems après son décès les Confédérés s'assemblèrent à l'Hôtel de Ville & choisirent, pour lui succéder dans cette place, le Staroste de *Graudentz*, son frère.

De FRANCFORT *le 15. Mai.*

On aprend de *Dresde*, que le Duc Administrateur a fait depuis peu publier dans l'Electorat une ordonnance concernant les enrolements qui se font par force, & le maintien de la sureté d'un chacun tant sujets du Pays qu'é-

qu'étranger, lequel eſt ſi avantageux pour le commerce. S. A. R. ayant été ſur tout portée à cette demarche par ce qu'elle ſe promet de l'amour & de la fidelité des ſujets, qu'ils expoſeront volontiers leurs perſonnes pour la défenſe de la Patrie, ſi les circonſtances exigent, qu'on leve des recruës pour mettre une armée ſur pié; en quel cas Mgr. l'Adminiſtrateur aſſure d'avance, qu'il ne permettra pas qu'on faſſe, non plus qu'à preſent, des enrolements par force, & que la loi de l'égalité ſera exactement obſervée dans tous les lieux & endroits de la *Saxe*, ſans que l'un ſoit chargé ou lézé pour favoriſer un autre.

De RATISBONNE *le 17 Mai.*

On apprend d'*Ulm* que le 25 du mois dernier on y a reſſenti un peu avant minuit quelques legeres ſecouſſes de tremblement de terre, qui n'ont cauſé aucun dommage.

De VIENNE, *le 20 May.*

Après des couches aſſez difficiles S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie Chriſtine* Ducheſſe de *Saxe-Teſchen* a mis au monde le 16. de ce mois vers les neuf heures & demie du ſoir une Princeſſe, qui vû ſa foibleſſe, a été baptiſée, ſans differer & ſans cérémonies par le Prince Clement de *Saxe*, Evêque de *Freyſing* & de *Ratisbonne* & coadjuteur d'*Augsbourg*, cette Princeſſe n'a vecu que juſqu'au Lendemain 17 à 10. heures du matin.

Le même jour 17. il y a eu Fête à la Cour à l'occaſion des couches de S. A. R. Leurs Majeſtes Imp. ont diné en public avec leurs Alteſſes Royales Meſſeigneurs les Archiducs & Mesdames les Archiducheſſes *Marie-Anne*, *Eliſabeth*, *Amelie*, *Joſephe*, *Charlotte* & *Antoine*, ainſi qu'avec les Ducs *Albert* & Clement de *Saxe*. Pendant le repas il y a eu une très belle Muſique, & le ſoir grand appartement.

Après avoir été expoſée dans l'appartement, lui deſtiné, la Princeſſe, dont S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie-Chriſtine* étoit accouchée le 16, a été tranſportée à la ſourdine le 18 au ſoir à l'Egliſe de P. P. Capucins de cette ville, & depoſée avec les Cérémonies accoutumés dans le Tombeau de l'Auguſte Maiſon d'*Autriche*.

Le Comte de *Kollowrath*, Grand Prieur de l'Ordre de *Malthe* en *Bolème*, a deployé ici depuis quelque tems le caractére d'Ambaſſadeur Extraordinaire de la Religion, pour feliciter au nom du Grand Maître & de tout l'Ordre S. M. l'Empereur ſur ſon avenement au Trône Imperial. Son Excellence a eu le 8 de ce mois ſes premieres audiences particulieres de Leurs Majeſtés I. I. & R. R. A. ainſi que de L. L. A. A. R. R. Meſſeigneurs les Archiducs & Mesdames les Archiducheſſes; les jours ſuivans il a reçû & rendu les viſites qui ſont d'uſage, le 17. il a fait en cette capitale ſon Entrée publique avec beaucoup de pompe, & les 18 & 19 il a eu ſes Audiences publiques, auxquelles il a été accompagné par tous les Chevaliers de l'Ordre qui ſe trovoient ici.

On donnera l'ordinaire prochain le détail de ces cérémonies.

N. 41.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEEDI 23 MAI 1767.

De Rome *le 2. May.*

Lundi dernier on a pris, avec les ceremonies accoûtumées, du Tréſor du château de *St. Ange* une ſomme de 250 mille Ecus pour completter celle de 500. mille qu'il avoit dernierement été reſolu d'en tirer.

Il s'eſt encore tenu avant hier chez le Cardinal Sécrétaire d'Etat une Congrégation particuliere, dont on ignore le motif & qui étoit compoſée des Cardinaux *Cavalchini Ferroni Rezzonico*, de *Roſſi*, & *Boſchi* & de M. M. *Antonelli*, & *Garampi*, comme Sécrétaires.

On apprend, qu'un renfort de Troupes *Genoiſes*, envoié à bord de 20 barques au ſecours de *Capraja*, a été battu dans le voiſinage de cette Isle d'une tempête, qui les a ſéparé les unes des autres, ſans qu'on en ait depuis eu aucune nouvelle, ce qui fait craindre qu'elles n'aient fait naufrage.

Les lettres arrivées d'*Eſpagne* l'ordinaire dernier, portent que le Cardinal *Pallavicini* étoit très mal à *Madrid* d'une fievre maligne, & qu'on lui avoit même déja adminiſtré les Sacrements de la Ste Egliſe.

Suivant les mêmes lettres l'embarquement des Jeſuites dans les Ports d'*Eſpagne* n'avoit pas encore eu lieu & même quelques Bâtimens deſtinés à leur tranſport qui devoient ſe rendre de *Barcellone* à *Salobrenna*, avoient été obligés par les vents contraires à retourner au premier de ces Ports.

Il

Il y aura la seconde des Fêtes de la Pentecote par ordre du S. Pere une procession generale de tout le Clergé pour implorer l'assistance Divine dans les presentes calamités.

De PARIS, *le 11 Mai.*

Le 6 de ce mois, le Roi fit, dans la Plaine des Sablons, la revue des Gardes *Françoises* & des Gardes *Suisses*. Sa Majesté passa dans les rangs, & les deux Régimens defilerent devant Elle après avoir fait l'exercice. Monseigneur le *Dauphin*, Monseigneur le Comte de *Provence*, Monseigneur le Comte d'*Artois*, Madame *Adelaïde* & Mesdames *Victoire* & *Sophie* ont assisté à cette revue.

Il paroît des Lettres-Patentes du Roi, du 8. Janvier 1767, enrégistrées à la Cour des Aides le 13 Avril suivant, par lesquelles Sa Majesté ordonne que les Généralités de *Rouen*, *Caen* & *Alençon* seront ajoutées, pour deux ans seulement, au ressort de la Commission établie à *Reims* pour juger les Contrebandiers; & une Déclaration du Roi, du 17 Mars dernier, enrégistrée aussi à la Cour des Aides le 13 Avril suivant, portant prorogation jusqu'au dernier Septembre 1774. des 4. s. pour liv. sur le tabac, établis par celle du 24. Août 1758.

Par une Ordonnance du 1 Mars 1767, Sa Majesté a réglé la composition & la solde de la Compagnie des *Indes* pour la garde du Port de l'*Orient* & pour fournir aux recrues que cette Compagnie fait passer aux *Indes*.

Il paroît aussi une Ordonnance du Roi, du 1 Avril, par laquelle Sa Majesté a décidé qu'à commencer du 30 du même mois, le Régiment de Recrues de *Paris* sera réformé, & qu'on se conformera, pour cet effet, à ce qu'Elle a réglé par son Ordonnance du 25 Novembre 1766, concernant la réforme de plusieurs autres Régimens de Recrues.

On mande de *Lannes*, dans la Généralité d'*Auch*, que, le 18 du mois dernier, la gelée y a entierement desséché tous les bourgeons des vignes, les haies, les chênes, les chataigniers & toute autre espéce d'arbres, & que l'on craint beaucoup qu'elle n'ait endommagé les bleds & sur tout les seigles qui étoient en fleur. Des lettres de *Montpellier*, de *Nismes*, d'*Uzez*, de *Clermont* en *Auvergne*, du *Vivarais*, d'*Alais*, de *Rodez* & d'*Alby* annoncent de semblables effets produits par la même cause dans tout le *Languedoc*. On mande aussi des *Sables d'Olonne* que la gelée a entierement perdu les vignes, les arbres fruitiers & les lins; mais que les bleds, & sur-tout les fromens, y sont de la plus grande beauté.

Les loups carnaciers, qui avoient causé de si grands ravages dans le *Gevaudan* en 1765 & 1766, y ont répandu de nouveau la terreur, & depuis le 1 jusqu'au 13 du mois dernier, ils ont dévoré ou blessé plusieurs personnes de tout âge & de tout sexe. Les Administrateurs du Pays ont triplé la gratification qu'ils avoient accordée jusqu'à présent pour chaque tête de loup, qu'on leur apporteroit.

On a découvert à *Nismes*, au commencement du mois dernier, un pavé en mosaïque d'environ une toise en quarré, composé de petits dés de pierre blanche & noire, de la couleur la plus vive & de la symétrie la plus exacte: différens compartimens d'un pied en quarré, dans lesquels on en a ménagé d'autres contrépoſes en lozange, forment le milieu de la mosaïque; des bandes blanches & noires renferment les quarrés, & il regne, tout au tour, des arcs d'un portique dont les pilastres sont noirs & les arceaux mélangés de deux couleurs. Le portique est terminé par des bandes ornées de lozanges noires & rouges, & entourées d'autres bandes plus larges avec des ornemens noirs sur le fond, qui est blanc. Le terrein où l'on a fait cette decouverte, appartient à la Ville,

qui a déjà pris des mesures pour la conservation de ce pavé.

Le 29 du mois dernier, l'Abbé *Chauvelin*, Conseiller de la Grand' Chambre, dénonça au Parlement les Piéces concernant l'expulsion des *Jesuites* des Etats de la Monarchie *Espagnole*. Après avoir fait des réflexions sur le danger de conserver en *France* & en *Lorraine* des Membres de cette Société, aussi réunis & aussi répandus qu'ils le sont, il requit de mettre en délibération le parti qu'il étoit à propos de prendre dans les circonstances présentes. Sur quoi, la Cour arrêta que le recit, fait par l'Abbé *Chauvelin*, seroit communiqué aux Gens du Roi pour donner le Mardi suivant leurs Conclusions à ce sujet.

De LONDRES *le 8 Mai.*

Le premier de ce mois, on présenta à la Chambre des *Communes* un Bil, pour *lever une Somme de 1500 mille Sterling pour le service de cette année*; & la première lecture en fut faite sur le champ. L'affaire du *Subside* & celle des *moiens de le lever* furent remises au 4 & l'affaire de la Compagnie des *Indes* à la huitaine.

Le 4 les *Communes* en Committé, déliberant sur la *grande cherté des Vivres*, résolurent.

Qu'il seroit permis, pour un tems limité, d'importer dans la Grande-Brétagne *toutes sortes de Viande & de Beurre salés, ainsi que du Riz, de la Farine, du Vermicelli, &c. de l'*Amérique, *sans en payer aucun Droit d'entrée.*

Les *moiens de lever les Subsides* aïant été mis ensuite sur le tapis, il fut résolu en Committé.

I. *Qu'il seroit imposé un nouveau Droit de 3 Sols par aune sur les Toiles, qui passeront une verge d'*Angleterre *en largeur, & qui seront importées de* Hollande *ou de* Flandre, *à l'exception des Toiles des Fabriques de ce Pays-là*

II. *Qu'il seroit aussi imposé un nouveau Droit de 3 Sols par aune sur l'entrée des grosses Toiles étrangéres, à l'exception du Canevas.*

III. *Que le provenu de ces Droits seroit porté au Fonds d'amortissement, & applicable au paiement des 1500 mille liv. St. d'Annuités créées par Résolution du 16 Avril dernier.*

IV. *Qu'on renouvelleroit un Acte de la 7me. année du regne de* George II. *pour encourager l'importation de la Cochenille.*

Après cela la Chambre passa à l'affaire même du *Subside*, & résolut d'accorder.

28000 Livres Sterling pour *l'Hôpital des Enfans trouvés & ce pour l'année 1767.*

1500 L. St. pour *mettre les Gouverneurs du dit Hôpital en état de mettre en apprentissage les Enfans, qui y ont été reçus avant le 25 Mars 1760.*

Enfin on rédigea en Committé les trois Bils d'*Annuités de la Marine*, & de l'*Emprunt*.

Le 6 de ce mois, il fut proposé dans la Chambre des *Seigneurs*, de supplier le Roi de faire remettre à cette chambre tous les Papiers relatifs au Bil pour accorder *compensation aux Personnes lésées, & pardon, &c. aux coupables dans les derniers troubles*, passé par le Gouverneur, Conseil & Assemblée de la Province de *Massachuset* en *Amérique*; Mais après de longs & vifs débats, cette proposition fut rejettée à la pluralité de 71 contre 49 Voix & la Chambre des Communes, où la même proposition fut agitée, opina aussi à la pluralité pour la Negative.

Cette Chambre en committe sur le moyen de lever le subside, resolut.

Qu'un nouveau Droit d'un demi Sol par aune seroit imposé sur le Canevas d'emballage & sur toutes les grosses Toiles importées de l'Etranger dans ce Roïaume; Que *toutes les Batistes seroient censées de* Silésie, *& payeroient le Droit d'entrée sur ce pied, lequel Droit seroit augmenté de 3 Sols par verge*: Que *la Somme de 15000 Liv. St. par an du provenu de ces nouveaux Droits resteroit dans l'Echiquier, & formeroit un Fonds destiné à l'encouragement*

gement de la culture & de l'apprêt du Chanvre & du Lin dans ce Roïaume; & que le reſtant de ces Droits ſeroit réſervé à la diſpoſition future du Parlement.

La Chambre paſſa enſuite les Bils touchant le *rembourſement des Annuités de la Marine & de la quatrième partie de celles qui ſont aſſignées ſur les Droits du Vin, du Cidre, & du Poiré.*

Dans l'aſſemblée générale, que la Compagnie des *Indes* tint ce jour-là, on lut un Meſſage, qui recommandoit de *ne point fixer de Dividende qu'après l'arrangement deciſif de ſes affaires:* Cependant on y a propoſé & il a été arrêté de donner une Dividende de 12 & demi pour cent à commencer le 24 Juin prochain.

Le 7. les *Communes* ordonnèrent „ que cette Compagnie leur rendit „ compte de ſes délibérations de la „ veille, en leur remettant copies de „ tous les Mémoires qui y ont ſervi „ de fondement; Et que le Préſident „ & Député de la Compagnie compa„ ruſſent à la Chambre.

Cette affaire eſt l'objet des délibérations d'aujourd'hui, tant du Parlement, que d'une nouvelle Aſſemblée générale qui ſe tient ce jour.

Hadge El Harbi-Miſteri, Ambaſſadeur de *Maroc*, ayant terminé la Commiſſion dont il étoit chargé auprès de cette Cour, eut Vendredi dernier ſon Audience de Congé du Roi. Ce Miniſtre ſe diſpoſe à retourner à *Maroc*, d'où l'on attend ici par la voye de *Gibraltar* un autre Ambaſſadeur-Plénipotentiaire pour mettre la derniere main à la Négotiation, entamée entre le Prince *Maure* & cette Couronne.

Le Miniſtre de *Portugal* continue d'avoir de fréquentes Conférences avec nos Miniſtres ſur les expédiens, propoſés de part & d'autre pour une réconciliation par rapport au Commerce. On s'attend à voir bientôt les difficultés ajuſtées à la ſatisfaction des deux Nations.

De COPPENHAGUE *le* 5 *Mai.*

Il vient de paroitre une ordonnance du Roi en forme de declaration datée du 22 Avril, dernier concernant les franchiſes du Commerce qui ont été accordées aux Ports francs de St. *Thomas* & de St. *Jean* en *Amerique*. Ces deux Isles avoient deja été declarées Ports francs ſous certaines reſtrictions & conditions par une Ordonnance du 9. Avril 1764. mais S. M. a jugé convenable par certaines raiſons & ſurtout eu egard à l'avantage des ces Isles & pour plus la grande augmentation du commerce des Habitans non ſeulement de confirmer la declaration portée dans la dite ordonnance de l'an 1764. mais auſſi d'augmenter les franchiſes de ces Ports & de permettre que les Nations etrangeres ſoit-*Europeenes* ou *Americaines* puſſent ainſi que les ſujets du Roi & ſans aucune difference y exercer Librement leur commerce en obſervant neanmoins certaines regles.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Principes & obſervations œconomiques par Mr. Fourbonnais, 2. Tom. 8. Amſterdam 1767. 2 fl. 15 kr.

Daſſelbe deutſch, überſetzt von Wilh. Ehrenfr. Neugebauer, 2. Bände gr. 8. Wien 1767. 1 fl. 15 kr

- - in ſteifen Deckel. 1 fl. 30 kr.

- - in Franzband. 2. fl 3 kr.

Dictionnaire d'Anecdotes, de Traits ſinguliers & caracteriſtiques, Hiſtoriettes, Bons mots, Naïvetés, Saillies, Reparties ingenieuſes &c. 2. Tomes 8. Amſterdam 1767. 2 fl.

N. 41.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 23 MAI 1767.

De WETZLAR *le 12. Mai.*

L'ouverture de la Visitation de la Chambre Impériale se fit hier dans la matinée avec beaucoup de cérémonies. Le Prince *de Fürstenberg*, Principal Commissaire de l'Empereur, reçut une brillante Députation des Subdélégués, & se rendit en grande pompe avec ceux qui la composoient, à la Sale des Séances au bruit du canon de nos remparts & au son de toutes les cloches; il trouva sur son passage les Bourgeois & la Garnison sous les armes.

De HAMBOURG *le 7. Mai.*

On apprend de *Brunswick* que M. de *Grimbourg* Colonel au Service du Duc de *Brunswick-Lunebourg* qui a été pendant plusieurs années prisonnier d'Etat en *Silesie* & qui n'en étoit revenu que depuis quelques années à *Wolfenbüttel*, y est mort depuis peu dans un âge fort avancé.

De VIENNE, *le 23 May.*

Après quelques jours d'une indisposition, dont S. M. l'Impératrice *Josephe* a été attaquée, la petite verole s'est manifestée & a été declarée hier: cet événement imprevû a occasionné le depart subit de la Cour pour *Schönbrunn*, où elle s'est renduë vers le soir à l'exception de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie Christine*, que ses couches retiennent en cette capitale & de Mgr. le Duc de *Saxe-Teschen* son Epoux, qui y est resté avec Elle.

S. M. I. a eu la nuit derniere un sommeil interrompu: jusqu'ici la fievre est passablement-moderée: cependant la petite verole est très copieuse, les boutons en sont petits, & tout le visage en est rempli.

Le 17. de ce mois jour fixé pour L'entrée publique de M. l'Ambassadeur de *Malthe* S. E. Se rendit le matin à la maison du Prince de *Schwarzenberg* située dans l'un des Faubourgs de cette ville. Vers les trois heures après midi M. l'Ambassadeur y fut complimenté par un Gentilhomme du Cardinal Archevêque de *Vienne* qui s'y rendit dans un des Carosses à six chevaux de Son Em. Peu de tems après le Prince de *Schwartzenberg* Grand Marchal de la Cour y vint avec un Gentilhomme de bouche & deux carosses de la cour attelés de six chevaux & suivis de trente quatre autres attelés de même dans lesquels etoient les Gentilhommes & officiers des Ministres & Seigneurs auxquels ils appartenoient.

L'Ambassadeur precedé des officiers de sa maison & de ses Gentilshommes fut recevoir M. le grand Marechal à la descente du Carosse de la cour, & le conduisit dans une Sale où etoient deux fauteuils rangés sur la même ligne: le maitre des Ceremonies annonça au bout de quelque tems que tout etoit arrangé pour l'entrée. M. l'Ambassadeur & M. le Grand Marechal furent se placer dans l'un des carosses de la cour, le premier dans le fond & l'autre du côté des Chevaux & la marche commença ensuite dans l'ordre suivant.

Trois archers de la cour nommés *Einspaniers*.

Les carosses à 6 chevaux des Ministres & Conseillers d'Etat, Savoir du Baron de *Moser*. Du Baron de *Penckler*. Du Comte Jean *Palfy*. Du Comte Theodore *Batiyani*. Du Baron de *Koller*. Du Comte de *Hartig*. Du Chevalier Comte de *Montecucoli*. Du Comte de *Saurau*. Du Comte de *Schönborn*. Du Comte Joseph d'*Auersperg*. Du Comte d'*Aichpüchl*. Du

Comte de *Schrattenbach* Statthalter. Du Baron de *Bartenſtein*. Du Comte *Eſterhazy*. Du Comte de *Hatzfeld*. Du Comte Michel Jean d'*Althann*. Du Comte de *Bethlem*. Du Commandeur Comte de *Herberſtein*. Du Comte de *Blumegen*. Du Comte de *Sternberg*. Du Comte de *Salm*. Du Comte de *Choteck*. Du Comte de *Harrach*. Du Comte de *Tarrouca*. Du Prince de *Stharenberg*. Du Prince de *Kaunitz*. Du Prince de *Batbyani*. Du Prince de *Colloredo*. Du Prince Adam d'*Auerſperg*. Du Prince François de *Liechtenſtein*. Du Prince Emanuel de *Liechtenſtein*. Du Prince Wenceslas de *Liechtenſtein*. Du Prince de *Schwartzenberg*. Du Comte d'*Ulfeld*, Grand Maître.

Après cela venoient deux caroſſes de la Cour attelés de 6 chevaux. Dans le premier étoit Mr. le Baron de *Malovez*, Chevalier Profès aſſiſtant de l'Ambaſſade, Mr. de *Maja* Sécrétaire de légation. M. le Comte *Magliani*, maître des ceremonies, & M. le Baron de *Hacque* Gentil-homme de bouche de la Cour, 2 valets de pied en grande livrée marchant aux portieres. La livrée de Mr. le Grand Maréchal marchant deux à deux. Le Suiſſe de Mr. l'Ambaſſadeur. 2 Coureurs. 12 valets de pied en habit écarlate, veſte bleuë galonnés d'argent en plein & 2 chaſſeurs en habit verd également galonné d'argent. 12 Officiers de la maiſon de S. Exc. en habit gris de cendre, & veſte ecarlate galonnés d'argent. Un autre caroſſe de la Cour, Mr. l'Ambaſſadeur aſſis dans le fond & Mr. le Grand Maréchal vis à vis de lui. 2 valets de pied marchant aux portieres Trois Fouriers de la Cour, à Cheval. L'Ecuyer du Grand Maréchal, à Cheval. Le premier Ecuyer de l'Ambaſſadeur, à cheval ainſi que quatre pages de S. Exc. vêtus de velours cramoiſi galonné d'argent en plein, chapeaux à points d'*Eſpagne* & à plumets blancs; 2 Palfreniers & le ſecond Ecuyer. 6. chevaux de main caparaçonnés de velours brodé en argent aux armes de M. l'Ambaſſadeur avec la Croix de *Malthe*, conduits par autant de palfreniers en grande livrée.

Après cela ſuivoient le caroſſe de parade de M. l'Ambaſſadeur. Ce caroſſe étoit vuide & attelé de 6 chevaux & 2 Officiers de la maiſon de S. Exc. marchoient aux portieres: La Croix de *Malthe* paroiſſoit au deſſus de l'Impérale. Le caroſſe à 6 chevaux du Cardinal Archevêque de *Vienne*, le ſecond caroſſe de M. l'Ambaſſadeur également attelé de 6 chevaux dans lequel etoient ſes Gentils hommes en habit de Gala. Et enfin le troiſieme caroſſe de S. Exc. auſſi attelé de 6 chevaux avec de Officiers de ſa maiſon habillés de même en Gala.

Tout ce cortege entra dans la ville par la porte d'*Italie*, & traverſa la ruë de ce nom, la place du *Stock am eiſen*, celle du *Graben*, le *Kohlmarck* & la ruë des *Seigneurs* juſqu'à l'hotel du Prince de *Bathyani*, qui eſt occupé par M. l'Ambaſſadeur. Il y avoit de diſtance en diſtance ſur le paſſage des Dragons de *Löwenſtein* pour empêcher la foule.

Le premier caroſſe entra dans la Cour de l'hôtel; M. le Grand Maréchal & Mr. l'Ambaſſadeur en étant deſcendus, celui ci donna la main au premier, ils ſe rendirent précédés de toutes les perſonnes du cortege à la Sale du Dais, & s'y étant aſſis quelque tems, M. l'Ambaſſadeur reconduiſit Mr. le Grand Maréchal juſqu'au caroſſe.

Dans les audiences que S. E. a eues les 18 & 19 de L. L. M. M. I. & R. A. & de leur Auguſte Famille, on lui a accordé le même traitement qu'on accorde aux Ambaſſadeurs des Têtes couronnées.

Le Baron de *Schwachheim*, Conſeiller Aulique Actuel de leurs Majeſtés I. & R. A. & ci-devant leur Internonce Plénipotentiaire à la *Porte Ottomane* a été elevé au rang de Comte en recompenſe de ſes ſervices.

Le Prince de *Mecklenbourg-Strelitz* eſt depuis quelques jours arrivé en cette ville.

N. 42.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 27 MAI 1767.

De VERSAILLES *le 13 Mai.*

Leurs Majeſtés & la Famille Royale ſont parties, le 10 de ce mois, pour *Marly* à l'exception des jeunes Princeſſes, ſœurs de Monſeigneur le Dauphin, leſquelles reſteront à *Verſailles* pendant le voyage de *Marly*, qui durera juſqu'au 31 de ce mois.

Le même jour, la Ducheſſe d'*Aremberg* eut l'honneur d'être préſentée à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale par la Comteſſe de la *Marck*, & elle prit le Tabouret.

De PARIS, *le 15 Mai.*

Le 8. de ce mois, le Duc de la *Vauguyon*, Pair de *France*, Chevalier-Commandeur des Ordres du Roi, Gouverneur de Monſeigneur le Dauphin & des Enfans de *France*, revêtu du Collier des Ordres de Sa Majeſté & du manteau de deuil, &c. ſe rendit au Couvent des Cordeliers pour y préſider, en qualité de Commiſſaire du Roi, au Chapitre de l'Ordre de *Saint Michel* qui ſe tient ordinairement le jour de la Fête de l'Apparition de *Saint Michel*, Patron de cette Ordre. Les Chevaliers étoient auſſi vêtus de deuil avec leur Manteau de drap noir & le rabat de batiſte, ſelon le dernier Réglement de Sa Majeſté pour les cérémonies dudit Ordre Il n'y a point eu de réception de Chevaliers, & la cérémonie s'eſt bornée à la Grand'Meſſe que l'Ordre fait célébrer annuellement

ment pour la conservation des jours du Roi & de la Famille Royale.

Le Vicomte de *Choiseul*, Brigadier des Armées du Roi & son Ambassadeur à la Cour de *Naples*, est arrivé à *Toulon*, le 22 du mois dernier. Le 28, après avoir vû lancer une Frégate à la mer, il s'est embarqué sur la Frégate *la Chimere*, commandée par le sieur de *Grasse Briançon*, Capitaine de Vaisseaux, & a fait voile, le même jour, pour *Naples* La *Chimere*, après y avoir debarqué le Vicomte de *Choiseul*, doit se rendre sur les côtes de *Morée*, où elle a ordre de joindre les Chebecs *le Singe* & *le Renard*, qui sont partis de *Toulon* le 15, & de croiser avec eux pour assurer la navigation des Navires *François* dans ces parages contre les pirateries des Corsaires *Dulcignotes*.

Le Marquis de *Courtenvaux*. Capitaine de la Compagnie des Cent-Suisses de la Garde du Roi, Honoraire de l'Académie Royale des Sciences, a fait équiper au *Havre* une Frégate sur laquelle il s'embarquera incessamment pour aller côtoyer la *Hollande*, les côtes Septentrionales de l'*Allemagne* & peut-être celles d'*Angleterre*. L'objet principal de son voyage est de faire l'épreuve de quelques horloges & instrumens destinés à faciliter la détermination des longitudes à la mer, & particulierement de la montre du sieur le *Roi* & du mégamettre du sieur de *Charnieres*. Le sieur *Pingré*, Chanoine Régulier & ci-devant Bibliothécaire de Sainte *Genevieve*, & le sieur *Messier*, Astronome de la Marine, accompagnent dans ce voyage le Marquis de *Courtenvaux* qui est parti, le 12, pour se rendre au *Havre*.

On a annoncé dans la Gazette du 17 Avril dernier un tremblement de terre qui s'est fait sentir à *Nantes* le 7 du même mois. On en a reçu les détails suivans, par une lettre écrite de *Bourgneuf*, Chef-Lieu du Duché de *Retz* dans le Comté *Nantois* Le 6 Avril, vers les huit heures du soir, le vent s'est élevée dans la partie du Nord-Est & a soufflé vivement pendant une heure & demie, ensuite il s'est calmé. A une heure & demie du matin, il a commencé à souffler légerement dans la partie du Nord Nord-Est. Aussi tôt, on a senti une vive secousse de tremblement de terre dans toute la Ville, & même dans la rade de *Bourgneuf*. Ce tremblement, suivant le rapport du plus grand nombre des habitans, a duré une minute: il a été accompagné d'un bruit souterrein qui a effrayé ceux qui l'ont entendu. Le bruit paroissoit venir d'Est-Sud Est, allant vers l'Ouest. Une demie heure après, on a entendu un grand coup de tonnérre venant de la partie ou le bruit souterrein a paru finir. Pendant la secousse, plusieurs personnes se sont senti bercées dans leurs lits; des briques de cheminées sont tombées, & l'on a éprouvé dans l'intérieur des maisons des effets sensibles d'un tremblement considérable. Onze Navires, tant de *Hollande* que de *Prusse*, qui chargoient des sels dans le Port, se sont apperçus foiblement de cette secousse, mais les Barques, Bateaux & Canots ont été vivement agités. D'ailleurs, on n'a point appris que le tremblement ait causé de grands dommages. Depuis ce tems, l'air a été très froid, & il a gelé assez fort dans les nuits du 17 au 19.

On mande de l'*Orient* que, le 3 de ce mois, la Frégate de la Compagnie l'*Outarde*, de cinq cens cinquante tonneaux, commandée par le sieur *Magny*, a fait voille de ce Port pour l'*Isle de France*, ayant vingt-sept passagers, du nombre desquels sont le sieur de *Bellecombe*, Commandant de l'Isle de *Bourbon*, le sieur *Millon*, Procureur du Roi de cette Isle & plusieurs Officiers de la Legion de l'*Isle de France*.

Suite

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 8 Mai.*

On ecrit des *Barbades*, que le gouvernement *François* a donné ordre à tous les colons de la *Martinique* d'employer, dix arpens de terre par cent en paturages pour les chevaux: les moutons & autres betail.

On lit dans un de nos papiers publics l'Article suivant: „ Par un calcul certain on peut assurer nos lecteurs que „ dans la derniere course de chevaux „ il y a eu des paris pour la valeur „ de 1100000 livres Sterling, & cela „ dans un tems, où le peuple se trouve „ dans la plus grande detresse. Qui „ ne croira pas le Royaume au point „ de destruction?„

D'oresnavant aucun regiment de cavalerie ou de dragons n'aura plus de tambours, & le seul regiment de gardes à cheval est excepté de cette regle.

De LEIDE, *le 15 Mai.*

Les Lettres de *Batavia* du 24. Octobre 1766. renferment le détail du malheur arrivé au Vaisseau, le *Lindenhoff*, trois jours après qu'il en fut parti pour la *Chine*. Le vent contraire l'aïant obligé de mouiller, il fut frappé de la foudre le 18 Mai; & l'embrasement fut si violent, qu'il n'y eut pas moïen d'éteindre les flammes. Il a péri à cette occasion 40 Personnes; & l'on en a sauvé 87. y compris 2. Passagers *Chinois*, qui, après avoir beaucoup souffert, sont arrivés à *Pacembang* le 23. du même mois.

Ces Lettres nous apprennent aussi la perte d'un autre Navire, nommé le *Giessenbourg*. Il portoit des Provisions à *Banda*, où la disette de Vivres étoit extrême, & l'éruption du Mont *Gonningaby* des plus effroïables.

De STOCKHOLM *le 5. Mai.*

M. *Oelreich* ci devant censeur Royal des Livres, a été proposé au Roi par la recommendation de la derniére diete des Etats, pour être Président du Collége de Commerce.

Les Dissidens de *Pologne* ont suppliéSa Majesté de leur accorder sa protection conformement à la Paix d'*Oliva*, & l'Impératrice de *Russie* a pareillement recommandé les mêmes affaires au Gouvernement; il paroît à la verité porté pour eux: mais comme il n'y a pas maintenant de correspondance entre la Cour de *Suede* & celle de *Pologne*, l'on ne semble pas être dans d'intention de faire des représentations à leur sujet, a *Suede* n'étant point d'avis d'envoyer de Ministre à *Varsovie*, jusqu'à ce que le Roi de *Pologne* en, ait envoyé un à Notre Cour.

Voici une traduction de la Lettre, que les Dissidens ont écrite au Roi cette lettre étoit accompagnée d'une autre, adressée au Comte de *Löwenhielm* Sénateur & Présidént de la Chancelerie Roiale, pour l'engager à prendre leur parti.

SIRE

„ Les Oppressions que les Dissidens ont souffertes en *Pologne* & dans le Duché de *Lithuanie* depuis 150 ans, se sont tellement accumulées, qu'il leur a été impossible de rester plus longtems dans l'inaction, & d'attendre enfin leur entiere ruine.

La Noblesse Dissidente jointe aux villes de la *Prusse Polonoise*, s'est vûë en conséquence obligée d'user des moyens que la constitution du Royaume de *Pologne* lui prescrivoit, pour empêcher les atteintes portées à ses Droits & Priviléges, & à l'exemple, de ses predecesseurs elle s'est confederée le 20. Mars à *Thorn* & à *Sluck* en *Lithuanie*.

Leurs Droits & la liberté de religion étant confirmés par la Paix d'*Oliva*, garantie par Votre Majesté, l'une des par-

parties contractantes, elle nous permettra très gratieusement de reclamer sa puissante protection dans les présentes circonstances.

Prosternés devant le Trône de Votre Majesté nous implorons très humblement, au nom de tous les dissidens, son assistance & sa puissante protection que nous reclamons, persuadés que Votre Majesté nous l'accordera avec la bonté, qui caractérise toutes les actions de sa vie & de son regne.

Nous nous assurons d'autant plus d'être exaucés, que cette Confédération a uniquement pour objet la restitution de nos Droits, & ne contient rien qui soit contraire à la fidelité que nous devons au Roi notre Souverain & à l'amour de la Patrie.

Thorn le 30. Mars 1767

De FRANCFORT, *le 19 Mai.*

Suivant les Lettres de *Geneve* du 8. de ce mois les 24. Commissaires y ont achevé le nouveau mémoire qu'ils avoient dressé en conséquence de l'instruction que la Bourgeoisie leur avoit donnée & le lendemain on a dû lire ce mémoire dans les cercles pour y être approuvé, s'il est trouvé convenable, ou être rejetté dans le cas contraire, auquel cas les commissaires seront obligés d'en faire un autre qui puisse être generalement approuvé.

Suivant les Lettres de *Stuttgard* du 4. de ce mois Mgr. le Duc de *Wirtemberg* ayant approuvé & ratifié le plan militaire dressé par la Deputation etablie sous la direction du Comte de *Montmartin*, Conseiller intime actuel de L.L. M.M. I. & R., & projetté proportionement au fonds assigné pour l'Etat militaire de ce Prince, ce plan a été mis en exécution au commencement de ce mois, de sorte que l'on a commencé à payer & à fournir d'avance par mois aux Caisses des Régiments les gages courans des Generaux & des Officiers &c. & que cela sera desormais continué de mois à autre avec la plus grande exactitude, puisque les depenses sont tellement proportionnées aux fonds destinés à cet effet, qu'il ne pourra s'y trouver de courteresse.

De VIENNE, *le 27 Mai.*

Le Prince de *Mecklenbourg Strelitz* a depuis peu été nommé Lieutenant Colonel au Régiment du Duc Albert de *Saxe Teschen*, Cuirassiers I. & R.

Suivant les nouvelles de *Weissvasser* en *Boheme* terre appartenante au Comte Vincent de *Waldstein* on y a installé le 21 du mois passé dans la premiere des maisons d'apprentissage établies en ce Royaume, soixante garçons & vingt filles, qui y travailleront sous des maîtres à divers ouvrages & manufactures: ils auront après leur apprentissage fini, une gratification de 50 florins & après avoir fait les tournées qui sont de coûtume à cet égard, ils seront mis par la societé de *Weissvasser* au nombre des bourgeois & Maîtres des villes du Royaume: cette cérémonie s'est faite avec beaucoup déclat en présence des conseillers du Gouvernement I. & R., des conseillers de commerce & des conseillers du conseil de Police ainsi que des conseillers des commissions de fondations, nommés Commissaires à cet effet. l'Eveque suffragant de *Prague* a beni ce nouvel établissement & chanté la messe & entonné le Te Deum dans l'Eglise qui en fait partie: il y a eu des arcs de Triomphe érigés, les Troupes ont été sous les armes, & le canon s'est fait entendre. L'Auguste *Marie Thereſie* a beaucoup contribué par sa munificence à l'établissement dont on parle, & il y a eu d'autres personnes que l'utilité publique a engagé à en être de leur côté bienfaiteurs.

N. 42.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 27 MAI 1767.

De Livourne *le 13 Mai.*

Nous avons reçu ici le detail suivant de ce qui s'eſt paſſé le 3. de ce mois à *Capraja* entre les Troupes *Genoiſes* & *Corſes*.

Ce même jour 3; une heure avant le jour, les *Genois* debarquerent dans l'endroit de l'Isle appellé la *Civita*, qui n'étoit point gardé par les *Corſes*, parcequ'il eſt d'un accès très dangereux & fort difficile pour un debarquement. Les *Genois* au nombre de 150. s'emparerent en même tems d'un autre endroit, nommé la *Figa*. 50. y prirent poſte & 100. en allerent occuper les hauteurs; une patrouille compoſée de 12. *Corſes* les apperçut à la pointe du jour; s'avança malgré l'extrême inferiorité du nombre, & fit feu ſur eux. M. Antoine *Matra*, qui commandoit les *Genois*, & qui crut ſe ſaiſir aiſément de cette poignée de monde, leur offrit quartier: cependant l'alarme s'étant repanduë parmi les troupes *Corſes*, elles marcherent courageuſement aux ennemis, & en moins d'une demie heure, elles detruiſirent entierement les 50. premiers *Genois*. Animées par ce Succès, elle aſſaillirent les 100. autres, qui étoient ſur les hauteurs, & qui après un combat de peu de durée, ſe rendirent tous à l'exception de *Matra* & de 3. autres qui ſe jetterent à la mer.

Les Galères & autres Bâtiments *Genois* s'etoient cependant approchés aſſez près de terre, pour eſſuyer le feu du canon ennemi, chargé à boulets & à mitraille, & ils doivent avoir extrêmement ſouffert, à en juger par les rames & autres debris, qui ont été en grande quantité pouſſés vers la rivage.

Les Troupes *Corſes* n'ont perdu que 2. Officiers morts & peu de Soldats bleſſés. On ignore encore le total de la perte que les *Genois* ont faite.

Le Roi de *Sardaigne* ayant jugé à propos de réduire l'interêt de l'argent à 3 & demi pour 100, le Sénat a publié en conſéquence la Déclaration ſuivante.

„ *Le Sénat de Sa Majeſté ſeant à Turin.* Soit notoire à chacun que Sa Majeſté ayant été informée que depuis que les intérêts des Lieux de Monts ont été réduits de quatre à trois & demi pour cent, laquelle réduction s'eſt faite auſſi par l'ordre de Sa Majeſté au même taux des intérêts de la plus grande partie des capitaux, qui ont été détachés de ſon Domaine Royal à l'occaſion de la derniere guerre, il s'étoit introduit dans le commerce l'uſage de régler ſur la ſuſdite réduction les intérêts des emprunts, & l'intention de Sa Majeſté étant que le taux ordinaire des intérêts des emprunts & de tout autre contrat quelconque ſoit réglé généralement, ainſi que cela s'eſt pratiqué dans toute les occurrences, ſur les taux d'intérêts que paient ſes finances Royales par les Lieux de Monts, Sa Majeſté nous a en conſéquence ordonné, par ſa Cédule du 23 de ce mois, de faire ſçavoir, par une Déclartion qui doit être publiée dans toutes les Villes Capitales de chaque Province dépendantes de notre Juriſdiction, que le taux ordinaire de l'intérêt ſera réglé, à commencer du 1. Mai prochain, à trois & demi pour cent, & aura lieu ſur ce pied, non-ſeulement pour les emprunts, mais pour tous les autres contrats par leſquels il auroit été ou pourroit être ſtipulé entre les parties que les intérêts ſeroient payés ſur le taux ordinaire; & de même ſera entendu être réduit à ce taux l'intérêt des emprunts pour leſquels il auroit été ou pourroit être convenu de payer un intérêt plus fort que le ſuſdit taux, ſauf & excepté les cas particuliers, dans leſ-

quels, en considération ou de la cessation de lucre, ou de quelque perte, juste compensation & autres causes légitimes, nous aurions trouvé équitable d'en ordonner autrement. A ces causes & en exécution des ordres Royaux ci-dessus mentionnés, nous faisons sçavoir à chacun tout ce que dessus, ordonnnant que la présente soit publiée dans toutes les Villes principales de chaque Province dépendantes de notre Jurisdiction ; déclarant qu'il doit être ajouté à la copie de la présente, imprimée à l'Imprimerie Royale, la même foi qu'à l'original même. Donné à *Turin* le 24 Avril 1767.

De VIENNE, *le 27 May.*

Sa Majesté l'Imperatrice Reine s'étant trouvée indisposée à *Schönbrunn* samedi dernier 23 de ce mois, en revint le même jour en cette ville, où elle fut suivie par Sa Majesté l'Empereur. La fievre s'étant trouvée considérable, cette Princesse fut saignée le lendemain 24 ; ce qui lui procura beaucoup de soulagement : la nuit fut cependant inquiete, & la fievre s'étant de nouveau augmentée, on procéda le 25 au matin à une nouvelle saignée, qui occasionna du mieux, quoique la fievre continuat toujours.

La nuit du 25 a été inquiete jusqu'à minuit, qu'elle est devenuë plus tranquille : le sommeil s'en est ensuivi, mais il a été interrompu : & Sa Majesté s'est néanmoins portée un peu mieux.

Hier vers le soir la petite verole s'est montrée, la nuit a été assez tranquille, les boutons ont paru le matin en plus grande quantité, & selon toutes les apparences cette petite verole sera d'une bonne espèce.

Il est plus aisé de sentir que d'exprimer la consternation que cet évenement a repanduë ici, & on ne peut mieux la peindre, qu'en disant qu'elle est proportionnée à l'amour pur & sincére, qu'on porte si generalement & si justement à l'Auguste Princesse, dont les jours nous sont si precieux.

L'état de Sa Majesté l'Impératrice *Joséphe*, augmente s'il est possible la désolation publique.

Quoique cette Princesse eut passé assez tranquillement la journée du 23 ; la nuit qui y succeda, ne lui donna qu'un sommeil interrompu : l'éruption de la petite verole se fit aux mains & aux pieds, & la quantité qui en parut sur tout le corps, donna à connoître le danger qui pouvoit en resulter.

Il n'y eut point de changement pendant la journée du 24 : la nuit de ce jour au 25. fut très inquiete & sans sommeil, à l'exception de trois quarts d'heure que S. M. I. reposa un peu : Les jours dangereux de la maladie commençant ce jour 25., Sa Majesté fut vers les neuf heures & demie du Matin publiquement administrée des Sacrements de la Ste Eglise. & tous les Spectacles sont fermés depuis ce jour là.

La nuit du 25. au 26. a été presque sans sommeil & extrêmement inquiete, & le danger continua toujours, attendu l'espèce de maladie qui existe.

Il ne s'est opéré aucun changement ni pendant la journée d'hier ni pendant la nuit derniere, pendant laquelle S. M. I. a néanmoins un peu reposé de tems en tems. Les mêmes circonstances subsistent donc toujours, & le danger est par consequent toujours le même.

Madame l'Archiduchesse, Duchesse de *Saxe-Teschen* nous a aussi donné pendant quelques jours d'assez vives inquietudes ; mais la fievre & les douleurs qu'elle ressentoit, se sont trouvées considérablement diminuées le 25 après une nuit que S. A. R. a passée tranquillement. Le mieux a subsisté hier 26 ; & aujourd'hui cette Princesse est en meilleur état encore : elle a dormi toute la nuit, & le matin elle s'est trouvée absolument sans fievre.

S. A. R. Madame l'Archiduchesse *Marie-Anne* est rentrée le 25. de *Schönbrunn* en cette ville.

N. 43.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 30 MAI 1767.

De MADRID *le 28 Avril.*

Mercredi dernier, le Roi & le Prince des *Asturien*, ainsi que les Infans, sont partis du Palais Royal de cette Ville pour celui d'*Aranjuez* où ils arriveront le même jour. Sa Majesté doit se rendre, le 6 du mois prochain, à *Cuerva*, distant de quatorze lieues d'*Aranjuez*, pour y prendre le divertissement de la chasse. Le Prince des *Asturies* & les Infants Don *Gabiel* & Don *Louis* l'accompagneront dans ce voyage qui sera de quatre jours, & les Ambassadeurs de *France* & de *Naples* suivront la Cour.

De STRASBOURG, *le 8 Mai.*

Le sieur *Blondel*, Architecte du Roi & Professeur de l'Académie Royale d'Architecture, ayant été demandé à la Cour par notre Magistrat, il y a trois ans, pour travailler aux embellissemens dont cette Ville est susceptible, a fait lever les plans de toute la superficie de son terrein, après quoi on a arrêté un projet général qui a été adopté & auquel, sans doute, on se conformera à l'avenir dans toutes les nouvelles constructions, pour le redressement & l'élargissement des Rues, Places & Quais qui en ont besoin, & la décoration des bâtimens publics qui seront construits à l'avenir. On éprouve déjà des effets avantageux de ce projet, en conséquence duquel on vient de démolir plusieurs vieux corps de bâtimens qui masquoient le princi-

pal

pal débouché de la Place d'Armes & la rendoient très-irréguliere, & l'on a reconſtruit une façade entiere de bâtimens neufs qui ſeront deſtinés pour le logement des principaux Employés & pour le ſervice militaire de la Place. Cette façade, qui eſt déjà fort avancée, ſera de plus de cinquante toiſes & rendra, dès cette année, notre Place d'Armes réguliere & l'une des plus grandes du Royaume.

De VERSAILLES *le 16 Mai.*

Le 9 de ce mois, les Récollets de la Province de *Paris* ont tenu leur Chapitre Provincial au Convent de *Verſailles*. Le lendemain, le Pere Thadé-Thomas de la *Pleſſe*, Commiſſaire Général, a eu l'honneur de préſenter au Roi le Pere Tiburce *Barat*, élu Provincial pour la troiſieme fois, & les autres Supérieurs.

De PARIS, *le 18 Mai.*

Un Membre de l'Académie Royale des Belles-Lettres de la *Rochelle* lui a remis les fonds néceſſaires pour une Médaille d'or de la valeur de 600 liv. qui ſera adjugée dans le mois de Décembre 1768 au meilleur Diſcours dont le Sujet eſt l'*Eloge de Henry* IV. Les Diſcours doivent être d'une demi-heure de lecture au moins & écrits en *François*. On les adreſſera au ſieur de la *Faille*, Secrétaire Perpétuel de l'Académie.

Il y a environ trois mois qu'en creuſant un puits dans la Ville de *Niſmes*, on y trouva pluſieurs uſtenſiles de cuivre, qui ſervoient à la cuiſine des Anciens, ſçavoir, un ſceau de neuf pouces de hauteur, plus évaſé en haut qu'en bas, avec une ſeule anſe; une caſſerolle de onze pouces & demi de diamettre & de trois de profondeur; un pot à oille dont il paroît qu'on faiſoit alors le même uſage que nous faiſons aujourd'hui de nos marmites; une poële ovale d'un pied de longueur, dont le manche pouvoit ſe replier au moyen d'une charniere; un petit vaſe ſemblable à nos coquemars, & une autre petit, à gouleau recourbé. On a auſſi trouvé aux environs du même endroit une cruche de cuivre, haute de plus d'un pied, d'une forme très-agréable. Tous ces uſtenſiles ſont chez le ſieur *Seguier*, Membre de l'Académie des Sciences de *Niſmes* & Avocat du Roi en cette même Ville.

Il a paru, le 21 & le 22 du mois dernier, dans pluſieurs Villages & dans les chemins circonvoiſins de *Nuaillé* près de la *Rochelle* un loup qui a étranglé ou dévoré un grand nombre de perſonnes & en a grievement bleſſé plus de ſoixante. Le 22 au ſoir, on tua dans l'un de ces Villages un loup qu'on croit être celui qui a cauſé tant de ravages, attendu que depuis on en a vu pluſieurs autres qui n'ont attaqué perſonne. La gelée a entierement deſſéché, dans le même Pays, tous les bourgeons des vignes. Des lettres de *Montauban* annoncent que le 17, le 18 & le 19 du même mois, le froid y a pareillement deſſéché les bourgeons des vignes, les fruits qui commençoient à ſe former, les ſeigles qui étoient en fleur & les feuilles de mûrier: cette derniere perte eſt d'autant plus conſidérable que les vers à ſoie étoient preſque tous éclos & qu'on a été obligé de les abandonner.

De LONDRES *le 12 Mai.*

Hier, le Roi, accompagné des Princes ſes Freres, du Prince Héréditaire de *Brunſwich*, des Ambaſſadeurs de *France* & d'*Eſpagne*, de pluſieurs Perſonnes de la principale Nobleſſe & de quelques Officiers-Généraux, fit dans la Plaine de *Wimbleton* la Revûe de trois Régimens de Dragons.

Vendredi dernier, les Pairs relûrent les trois Bills d'Annuités & d'Emprunts

prunts pour le ſervice de l'année courante. Les Communes en grand Committé examinerent les Loix rélatives à la Compagnie des *Indes*, entant qu'elles concernoient les Dividendes auxquels elle pourroit être autoriſée; reçurent de ſa part les divers Mémoires qu'elles avoient exigés la veille; tirerent du Préſident de la Compagnie les éclairciſſemens néceſſaires, & après une mûre Délibération, elles arrêterent qu'il ſeroit dreſſé un Bill pour déclaration de Dividendes. Enſuite, les Communes réſolurent de renvoyer l'objet au 13. & ſuſpendirent au 11. l'Affaire du Subſide avec les moyens de le lever.

Ce jour-là, on remit à la Chambre Haute par ordre du Roi pluſieurs autres Papiers touchant l'*Amerique*, leſquels furent lûs & laiſſés ſur le Bureau. En même tems les Pairs, en grand Committé, approuverent les Bills de rembourſement de pluſieurs Annuités, ainſi que celui de l'établiſſement d'une Loterie. De leur côté, les Communes lûrent pour la premiére fois le Bill, tendant à régler la déclaration de Dividendes par la Compagnie des *Indes*; rédigerent en Committé le Bill à l'effet d'impoſer de nouveaux Droits ſur les toiles étrangeres, importées en ce Royaume, & ſuſpendirent au 13. la diſcuſſion ultérieure des Affaires de l'*Amériques*, celles du Subſide & des moyens de le lever.

Le 8. de ce mois, il ſe tint une nouvelle Aſſemblée générale de la Compagnie des *Indes*, laquelle dura juſqu'à neuf heures du ſoir. On y propoſa de reprendre en conſidération les Réſultats de l'Aſſemblée précédente; mais la propoſition ayant eté rejettée, on en vint à celle de conſentir unanimement aux offres, faites au Gouvernement par les Directeurs pour conditions d'un Accommodement & la jouiſſance excluſive des benefices du Commerce de l'*Inde*. La choſe eut une approbation générale, & il fut décidé que l'on remettroit au diſcernement des Directeurs de convenir du rabais ſur la ré-exportation du thé &c. & de ſe conformer aux termes d'accommodement que le gouvernement voudroit leur accorder. Le même jour, la Compagnie expédia en *Hollande* un Exprès pour informer les Intereſſés de l'état actuel de ſes Affaires avec le Gouvernement, les Actions ayant conſidérablement baiſſé depuis qu'il a pris ſur lui de régler la valeur réelle & de ſupprimer la valeur imaginaire des Fonds de la Compagnie, qui au milieu de ſes conteſtations vient de recevoir la nouvelle que ſon Vaiſſeau le *Falmouth*, parti d'ici au mois de Mai 1765, avoit échoué dans les Mers de l'*Inde*.

On aſſure qu'à l'occaſion des courſes de chevaux à *Newmark* on fera des Réglemens par leſquels toute gageure au-deſſus de cent livres ſterl. ne pourra point être répétée en Juſtice.

Les dernieres lettres de *Senegal* ſur les côtes d'*Afrique* portent, que les *François* apportoient tous leurs ſoins pour attirer à eux ſeuls le commerce de la Gomme, & qu'à cet effet ils employoient les moyens qu'ils jugeoient les plus propres à remplir leur Idée il n'eſt ſorte de prévenance qu'ils ne fiſſent aux habitans, & ils faiſoient même des préſents à ceux qui leur apportoient leur marchandiſe. D'ailleurs cette côte eſt remplie de pirates, dont un ayant depuis peu attaqué un Bâtiment *Anglois-Americain* avoit été coulé a fond avec tout ſon monde.

Suivant les lettres de *Boſton* dans la *Nouvelle Angleterre* du 16 Mars dernier il y avoit dans cette Province quelques mouvements ſourds au ſujet du bruit y repandu, qu'il s'agiroit de la charger de quelque nouvelle Taxe pour remplacer la révocation de l'Acte du Timbre & d'y faire paſſer encore

core des Troupes de l'*Amérique Septentrionale.*

Celles de *St. Vincent* nous apprennent qu'on a pêché sur cette côte un morceau d'Ambre gris, du poids de 130. livres, & qu'on évaluë à mille pistoles. On ne comprend pas trop comment il s'est trouvé sur cette côte: puisqu'on n'y en avoit jamais vû jusqu'ici, & qu'on avoit toujours crû qu'il ne s'en trouvoit qu'à *Madagascar.*

Les Nouvelles de *St. Jago* de la *Vega* dans la *Jamaique* portent que le 26 Janvier dernier il y étoit tombé une pluye très considérable, accompagnée de Tonnére & d'eclairs, qui avoit continué le lendemain pendant toute la journée, & occasionné des Torrens, si forts & si rapides qu'ils avoient entrainé & detruit quantité de Betail. Cet évenement a paru d'autant plus étrange dans ces contrées, qu'on y est peu accoûtumé dans cette Saison.

Extrait d'une Lettre écrite de Savanah-la-Mar, dans la Jamaique, le 10 Decembre 1766.

„ Vous avez sans doute entendu parler du soulevement de nos Negres; il a été heureusement réprimé en très-peu de tems, & nous jouissons tous actuellement de la paix. La situation où nous nous sommes trouvés étoit très-allarmante; car ces misérables dans leur fureur n'épargnoient ni l'âge; ni le sexe, ni même les enfans Negres; ils ne se contentoient pas non plus de tuer ceux qui tomboient entre leurs mains, ils coupoient les corps des malheureux qu'ils avoient assassinés & les déchiroient en pieces de la maniere la plus atroce. On a pris de si bonnes mesures qu'en une heure de tems on a arrêté le cours de ces cruautés. Ceux des mutins qui ont été pris, ont été brûlés vifs à petit feu, commençant par les pieds & finissant par le reste du corps. Vous auriez été surpris de voir avec quel courage & quelle fermeté ils souffroient la torture, souriant avec un air de mépris à leurs bourreaux & aux personnes qui les environoient. Lorsqu'ils se sentoient près d'expirer, ils invoquoient ceux qui avoient souffert pour la même cause & leurs peres & meres (qui étoient morts depuis long-tems) en disant qu'ils ne tarderoient pas à les rejoindre. „

De Wetzlar, *le 18 Mai.*

Les Commissaires & Subdélegués ne s'assemblent que 3 fois par semaine; mais dans toutes leurs séances les affaires se traitent avec beaucoup d'activité: il ne s'en trouve pas un si grand nombre à reviser qu'on l'avoit d'abord crû, & l'on croit à présent que la Visitation ne durera pas plus d'une année.

De Francfort, *le 23 Mai.*

On apprend d'*Anspach* que le Prince Régnant de *Hohenlohe-Kirchberg* étant à l'Eglise, le 18. de ce mois, y est mort d'une attaque d'appoplexie.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck.*

Oeuvres de Montesquieu 5 Tomes 8 Coppenhague 1764. 5 fl.
Abregé de l'Histoire de Port-Royal par Mr. Racine 12 Paris 1767. 45. kr.

Fables choisies, mises en Vers par Mr. de la Fontaine; avec un nouveau commentaire par Mr. Coste 12 Paris 1765. 1 fl.
Histoire de Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre par Mr l'Abbé Prevost 14 Partier 12 Amsterdam 1741 1 fl. 30 kr.
Oeuvres de Mr. de la Grange-Chancel 5. Tomes 12. Paris 1758. 2 fl. 45 kr.

N. 43.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 30 MAI 1767.

De ROME *le 15 May.*

Le Courier qui avoit été expédié au Roi d'*Espagne* par le St. Siege le jour du Jeudi Saint; en revint ici mardi dernier 12. de ce mois & celui qui avoit été envoyé à S. M. *Cath.* par M. *Aspurn* son ministre en cette Cour arriva peu d'heures après en cette Capitale chargé de lettres pour Sa Sainteté, lesquelles lui furent remises le lendemain matin par ce ministre:

On a appris par le premier de ces Couriers qu'à son depart de *Madrid* le Cardinal *Pallavicini* étoit hors d'espoir de guerison.

On a eu jeudi dernier 14. de ce mois avis de *Civita vechia*, qu'il étoit arrivé la veille en ce port quatorze Batiments *Espagnols*, lesquels avoient à bord 570 Jesuites; & étoient escortés par trois Schebecks.

En conséquence de cet avis il s'assembla tout de suite un Congregation particuliere à laquelle assista le S. Pere & qui fut composée, comme ci devant, des Cardinaux *Cavalchini*, *Ferroni*, *de Rossi*, *Castelli*, *Rezzonico*, *Boschi*, *Antonelli* & *Torreggiani*.

On n'a point pû penetrer ce qui a été resolu dans cette congregation, & tout ce qu'on sait en attendant, c'est que les Jesuites arrivés à *Civita-vechia* n'ont point encore debarqué dans ce Port

Il y est aussi arrivé depuis peu pour cette Capitale 42. mille mesures (*Rubia*) de grains, dont 35. mille venant du *Nord* & 7. mille de *Genes* & de *Livourne*.

De FLORENCE *le 16 May.*

Une partie des gardes nobles qui s'etoient rendus à *Pise* à l'occasion du sejour que Mgr. l'Archiduc grand Duc & Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe y ont fait, en est depuis le 9. revenue en cette Capitale.

Leurs Alteſſes Royales sont maintenant à *Siene*, d'où nous apprennons avec bien de la satisfaction qu'elles jouissent d'une parfaite santé.

Mgr. l'Archiduc Grand Duc en étoit parti pour *Grossetto*, & l'on attendoit le retour de ce Prince pour donner dans la Capitale du *Sienois* des Fêtes publiques, marques de l'allegreſſe qu'inspire à cette Ville l'Auguste presence de leurs Alteſſes Royales.

De Livourne *le 14 Mai.*

Une barque de Pêcheurs a pris depuis peu un animal amphibie de la longueur d'environ trois pieds & de figure ronde, à qui on donne le nom de *Tigre marin*. Cet animal dormoit sur les debris d'un Navire *Suedois*, qui a fait naufrage, il y a quelques mois sur les bancs de la *Melora*. Les Pêcheurs s'en étant apperçus, lui jetterent leurs filets & le prirent avec beaucoup de peine en vie. Il a été conduit ici & envoyé tout de suite à *Siene* pour y être presenté à Mgr. l'Archiduc Grand Duc: Ce même Animal ressemble beaucoup au Tigre par la tête & par le corps ainsi que par les jambes, quoiqu'elles soient beaucoup plus courtes que celles de l'autre.

Il nous est arrivé depuis 8. jours 42. Bâtiments de differentes Nations chargés de grains & de diverses marschandises.

De VIENNE, *le 30 May.*

L'Etat dans lequel l'Imperatrice *Josephe* se trouvoit le 27 au matin, devint plus dangereux encore vers midi; cette Princeſſe tomba alors dans un

délire qui continua la nuit suivante; & enfin elle a succombé le 28. à huit heures trois quarts du matin à la violence de la cruelle maladie, dont Elle étoit attaquée.

MARIE-JOSEPHE-ANTOINE DE BAVIERE étoit Fille de feu l'Empereur CHARLES VII. de Glorieuse Memoire & sœur de l'Electeur aujourd'hui Regnant. Elle étoit âgée de vingt huit ans, un mois & vingt huit jours, étant née le 30. Mars 1739, & avoit été mariée le 23. Janvier 1765. à JOSEPH II Empereur des Romains glorieusement Regnant.

Sa Majesté Imperiale est également regretée de Son Auguste Epoux, de la Famille Imperiale & Royale, de la Cour & de toute la ville, & merite de l'être vniversélement. Douce, pieuse, compatissante, affable, bienfaisante, on ne la vit jamais s'écarter un moment des principes que ces qualités réunies avoient profondément gravés en son cœur. Ceux qui avoient l'honneur de lui être attachés, avoient en Elle une Maitresse, qu'ils servoient, pour ainsi dire, plus par inclination que par devoir; les pauvres trouverent toujours en Elle une mere prête à soulager leur misere, & le monde y vit constammemt un exemple de vertus. Elle a souffert avec un courage & une résignation digne de la grandeur de son ame & de sa pieté, la terrible maladie qui l'a mise au tombeau, & elle a donné pendant tout son cours des marques également admirables & touchantes de cette tranquillité héroïque, que la Religion peut seule inspirer.

Feuë Sa Majesté Imperiale a été mise dans un cercueil & deposée hier au matin dans la grande chapelle du Palais I. pour y rester jusqu'à ce soir qu'elle sera inhumée à huit heures dans le tombeau de l'Auguste Maison d'*Autriche*.

La Cour prend aujourd'hui à l'occasion de la mort de S. M. I. un Deuil de six mois.

Madame l'Archiducheſſe Ducheſſe de *Saxe Teſchen* continuë d'être sans fievre; S. A. R. a commencé hier à se lever pendant peu de tems & Elle sera aujourd'hui de bout un peu davantage.

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Amelie* est revenuë de *Schönbrunn* en cette ville le 27 après midi.

Sa Majesté l'Imperatrice Reine a passé assez tranquillement la journée du 27. mais la nuit qui l'a suivie, a été moins tranquille & avec peu de sommeil. Le 28. au matin il a paru une éruption assez forte aux mains & aux pieds, & l'on a jugé qu'elle seroit assez considerable par tout le Corps.

La Journée du 28. a été assez bonne; les boutons se sont en grande partie élevés; la fievre a été moderée, & la nuit tranquille, quoique Sa Majesté ait peu dormi: le 29 au matin toute l'éruption s'étoit entierement faite, & cette Auguste Princeſſe se portoit comme l'exigeoit l'époque actuelle de la maladie.

La journée d'hier a été aussi bonne qu'il se pouvoit, eu egard à la quantité de la petite verole, la nuit derniere a été plus tranquille que la précédente & la suppuration a commencé.

Le Cardinal Archeveque de *Vienne* a ordonné, pendant six jours consécutifs, des prieres publiques avec exposition du T. S. Sacrement dans les Eglises de cette Capitale pour obtenir de Dieu la Guerison de notre Auguste Souveraine, & ces prieres ont commencé hier. Le zèle des fideles repond à celui du Pasteur; les Eglises ne desemplissent point, & les Tribunaux & autres Departements s'y rendent tour à tour en corps pour y joindre leurs vœux ardens à ceux qu'un peuple immense y adresse sans cesse au Très Haut avec la plus grande ferveur.

N. 44.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 3 JUIN 1767.

De CADIX, *le 28 Avril.*

Le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol la Princeſſe*, commandé par le ſieur de *Lombardon*, revint de ſa croiſiere en cette Baye le 6 de ce mois. Le *Triomphant*, autre Vaiſſeau de guerre de la même Nation, commandé par le ſieur *Darze*, arriva ici, le 13, de *Cartagene du Levant* & de *Ceuta*, & il eſt parti, le 21, pour *Naples* où il tranſporte quatre cens mille piaſtres qu'il a embarquées pour le compte de Sa Majeſté *Sicilienne.*

L'Eſcadre *Françoiſe*, aux ordres du Comte de *Breugnon* Ambaſſadeur Extraordinaire de Sa Majeſté *Très-Chrétienne* auprès du Roi de *Maroc*, eſt arrivée, le 16, de *Breſt* en cette Baye où elle a relâché pour prendre des piaſtres deſtinées au rachat des priſonniers *François* détenus en *Barbarie.* Cette Eſcadre eſt compoſée du Vaiſſeau de guerre *l'Union*, monté par le Comte de *Breugnon*, de la Frégate *la Sincere*, commandée par le Comte de *Durfort*, & de la Corvette *la Lunette*, aux ordres du ſieur de *Kerſaint.* Elle remit à la voile, le 23 pour *Safy* où le Comte de *Breugnon* doit débarquer avec ſa ſuite, accompagné des Peres de la Rédemption & du ſieur *Chenié* qui va réſider à *Maroc* en qualité de Conſul de *France.* Il eſt auſſi arrivé de *Breſt*, le 16 & le 18, un Chebec *François* nommé *le Ruſſé*, commandé par

par le sieur de *Gasquet*, lequel doit se rendre bientôt à *Toulon*, & la Frégate de la même Nation *la Biche*, commandée par le sieur d'*Orves* & destinée, à ce qu'on croit, pour la Méditerranée.

Ces jours derniers, les Frégates de guerre *Hollandoises le Rawen*. Capitaine *Vandergoer*, & *le Triton*, Capitaine *Hack*, sont entrées dans cette Baye, l'une venant de *Lisbonne* & l'autre de la Méditerranée: cette derniere a remis à la voile sur le champ pour *Lisbonne*.

Avant hier la Frégate de guerre l'*Eole*, commandée par le sieur *Levesston*, appareilla pour *Londres*.

De Siene *le 18. Mai.*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc revint ici de *Grosseto* le 11. de ce mois vers les onze heures du matin.

Le lendemain 13. il y eut grand gala & baise-main à la cour à l'occasion du jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté l'Imperatrice Reine Apostolique. Pour célébrer cette journée la maison de la *Sapienza* fit distribuer aux pauvres une grande quantité de pains, & l'Eglise de *Provenzano* leur en fit faire également le lendemain une abondante distribution. Le soir de ce jour 13. Leurs Altesses Royales se promenerent en caroſſe dans les principales ruës de la ville, qui étoit entierement illuminée, & firent plusieurs fois le tour de la grande place, qui l'étoit de même superbement, & decorée avec magnificence. Nos Princes allerent en suite en masque à un grand bal, qui se donna à la sale des spectacles, qui étoit aussi illuminée avec beaucoup de goût.

Le 14. au matin Mgr. le Grand Duc donna des audiences à diverses Deputations de la ville & à differents particuliers, & vers les onze heures leurs Altesses Royales allerent voir le manège.

L'Après midi la course, connuë dans ces contrées sous le nom de *Corsa del Palio*, se fit en présence de leurs Altesses Royales & de toute la cour, sur la grande place qui avoit été ornée & decorée à cet effet: Dix compagnies des differens quartiers de la ville composées chacune de quarante hommes, commandés par un capitaine & en uniformes de differentes couleurs, firent d'abord le tour de la place précédées d'une musique militaire & d'un manifique char, tiré par six chevaux, sur lequel étoit representée la félicité de la *Toscane* personnifiée & entourrée des vertus Royales, qui sont l'appanage de nos maîtres, & après avoir passé devant eux elles executèrent avec beaucoup de précision & d'adresse la course qui devoit avoir lieu. Leurs Altesses Royales allérent ensuite au spectacle, où Elles ont également assisté les jours suivants.

Dimanche dernier les Juifs de cette ville leur donnerent de leur côté des marques de leur respect & de leur vénération par une très belle fête. Cette nation avoit fait décorer la grande place de maniere qu'elle offroit à la vûë des jardins delicieux, ornés de vases remplis d'herbes odoriferantes, de statuës, des parterres &c. au milieu de ces Jardins s'élevoit un grand pavillon au haut duquel étoit une orchestre composée de quantité d'instruments pour le bal qui commença bientôt & auquel assista une foule de masque: leurs Altesses Royales aussi en masque voulurent bien l'honorer de leur présence, & Elles partirent enfin de cette ville au grand regrét des habitans un peu après minuit.

Dans le voyage que Mgr. le Grand Duc a fait à *Grosseto*, ce Prince a examiné avec le plus grand soin la digue de l'*Ombrone* construite l'année derniere par les ordres de S. A. R. sous la direction du R. P. *Ximenès*, & qui a environ 7 milles de longueur. Elle a de même observé avec beaucoup d'attention les anciennes salines de la fameuse tour de la *Trappola*, le grand magazin à sel & tout le rivage jusqu'

aux

aux *Presidii* d'*Orbitello*, & vû avec beaucoup de satisfaction la machine à feu établie à la fabrique del *Marze* pour élever l'eau de la mer & s'en servir à l'usage des nouvelles salines, dont elle a également examiné tous les ouvrages, le lac de *Castiglione* a aussi mérité l'attention de S. A. R. qui pour mieux en observer toute l'étenduë, s'est renduë à l'Isle nommée de la *Badiola*, d'où on peut en decouvrir toute l'étenduë & toutes les beautés. Enfin rien n'a echappé à la juste curiosité d'un Prince, à qui les arts, les Sciences & l'utilité publique sont également chers.

De VERSAILLES *le 20 Mai.*

Le 10. de ce mois, le sieur de *Pontavice*, Lieutenant des Vaisseaux du Roi, qui commandoit la Corvette *la Corsaute* & qui a amené de la *Guiane* deux Sauvages des principaux de la Nation *Callipone*, a eu l'honneur d'être presenté avec ces deux Sauvages à leurs Majestés & à la Famille Royale, par le Duc de *Duras*, Premier Gentilhomme de la Chambre.

De PARIS, *le 22 Mai.*

On a publié ici une Sentence de l'Amirauté de *France*, du 3. Avril dernier, portant homologation du Réglement d'une entreprise de commerce, qui vient d'être proposée au Public sous le titre d'*Association de Commerce Maritime ou de Compagnie pour la Traite des Negres, le Commerce de l'Amérique & la Pêche.*

De LONDRES *le 15 Mai.*

Le 12 de ce mois, les *Seigneurs* lurent pour la troisième fois & passérent les Bils portant *remboursement de diverses Annuités*, ainsi que le Bil pour *lever 1500 mille Liv. St. par des Annuités & une Loterie.*

Le 13. les *Communes* ordonnèrent de porter un Bil, pour *régler la Qualification des Propriétaires d'Actions de la Compagnie des* Indes. Les affaires de cette Compagnie furent surseses à la huitaine, & l'appel des Membres absens renvoïé à 6 semaines. La Chambre en Grand-Committé prit en considération les Mémoires & Papiers relatifs aux affaires de l'*Amérique*; Et, après une longue délibération, Elle prit à ce sujet les Résolutions suivantes:

I. Que *la Chambre des Représentans de la* Nouvelle-York, *en desobeissance directe à l'autorité de la Legislation de la* Grande-Brétagne, *a refusé de pourvoir au fournissement des nécessaires aux Troupes du Roi en la manière qu'il est réquis par un Acte de la cinquième année du Régne de Sa Majesté pour* punir les Mutins & les Déserteurs.

II. Qu'*il a été passé dans la dite Province un Acte de l'Assemblée pour* fournir les Casernes dans les Villes de la *Nouvelle-York* & d'*Albanie* des Bois de chauffage, de Chandelles, & autres nécessaires y mentionnés pour les Troupes de Sa Majesté, *d'une manière incompatible avec les dispositions & opposée aux stipulations du dit Acte.*

III. Que *les Gouverneur, Conseil, & Assemblée de la dite Province soient privés de la faculté & du pouvoir de passer ou consentir aucun Acte d'Assemblée pour quelque effet que ce soit, jusqu'à ce que l'Assemblée ait pourvu au fournissement des Troupes du Roi sur le pié réquis par le dit Acte du Parlement.*

Il fut proposé de supprimer la troisième Résolution, & d'y substituër ces mots: „ Qu'il soit proposé dans „ la Chambre d'y porter un Bil pour „ *faire mettre en vigueur le dit Acte du* „ *Parlement.* „ On mit enfin aux voix, *si la troisième Résolution feroit partie de l'Arrêté du jour:* ce qui fut résolu à la pluralité; Et il fut ordonné, que le Rapport de ces Résolutions se feroit aujourd'hui 15 auquel tems on remit aussi l'affaire du *Subside* & les *moïens de le lever.* L'affaire de *la cherté des Denrées* fut renvoïée au 16. & celle des *Grains* au 18. de ce mois.

Le 14, les *Seigneurs* ordonnerent qu'il seroit présenté au Roi une humble Adresse pour supplier S. M. de faire remettre à la Chambre Copies des Rapports, faits aux Commissaires du Commerce & des Plantations, de

tous

tous ordres donnés & de toutes procédures des Secrétaires d'Etat ou du Conseil-Privé rélativement au Bill, passé par le Gouverneur, Conseil & Assemblée de *Lassachuset-Baye*, à l'effet d'accorder compensation aux personnes lézées, pardon, indemnité & oubli général en faveur de celles qui se sont rendues coupables pendant les derniers troubles au tems de la réception dudit Bill. Ensuite, les Pairs firent seconde lecture de celui, portant Imposition de nouveaux Droits sur les toiles étrangeres.

La Compagnie des *Indes* à indiqué au 18 la tenue d'une Assemblée générale, dans laquelle il sera déliberé sur un nouveau Projet d'Accommodement avec le Gouvernement. Aujourd'hui, les Propriétaires des Fonds de la Compagnie & les Intéressés se sont assemblés pour signer un Mémoire adressé au Parlement, & tendant à obtenir la suppression de certaines clauses du Bill, dont l'objet est de régler les Dividendes que la Compagnie fera dans suite.

Suivant une liste, qu'on vient de publier des changemens faits dans les Officiers d'Etat, depuis le commencement du regne de S. Maj. le nombre en morte à 264.

On a reçu à l'Hotel des *Indes Orientales* des avis qu'un Vaisseau a péri aux *Indes*, & que par le nombre des morts, jettés sur les côtes, il paroissoit que c'étoit le *Falmouth*, qui a fait voile de *Londres* au mois de Mai 1765.

Suivant plusieurs lettres de *Gibraltar*, la Regence de *Tunis* vient de déclarer la guere à la Republique de *Venise*.

De la HAIE, le 20 *Mai.*

Hier, les Compagnies de la Milice Bourgeoise de cette Ville, ayant à leur rête le Bourguemaître Charles de la *Bassecour*, leur Colonel, défilérent sous les armes en présence de Son Alteſſe Séréniſſime, qui les gratifia du Présent ordinaire. Elles reçurent aussi une gratification du Magistrat, au moyen de laquelle les Officiers furent traités à un splendide Repas au *Nouveau-Doele*.

*D'*AMSTERDAM, *le 21 Mai.*

Avanthier au soir, il arriva au *Texel* une Barque de Pilote, qui le 12 de ce mois avoit rencontré près de *Goudstaart* six Vaisseaux de la Compagnie des *Indes Orientales*.

De HAMBOURG *le 23 Mai.*

Suivant les Nouvelles de *Stockholm* du 12 de ce mois, la part que le Roi de *Suede* prend aux affaires des Dissidens de *Pologne*, se bornera à une declaration dans laquelle Sa Majesté, sans faire mention de la Conféderation, s'unira avec l'Imperatrice de *Russie* & le Roi de *Prusse* en tant qu'il s'agira d'une Diete de Pacification qu'il proposera. Cette déclaration sera remise à *Moscou* par le ministre de *Suede* à celui de *Pologne*, qui est à la Cour de l'Imperatrice & en reponse à la lettre du Maréchal de la Conféderation, le Premier Ministre de S. M. lui donnera avis des mesures qu'on a prises en faveur des Dissidens.

De MAYENCE *le 25 Mai.*

Le 22 de ce mois, vers les 10 heures & demie du soir, le tonerre tomba sur la principale tour de l'Eglise metropolitaine de cette Ville & y mit le feu. Les cloches d'argent & d'autre métal qui étoient dans cette tour, ont été fondues. Les flammes se communiquèrent bientôt à 2 autres petites tours voisines dont la charpente a été réduite en cendres. Les solives enflammées ont, en tombant, mis le feu à toutes les boutiques bâties en pierre qui sont adossées d'une côté à cette Métropole & que l'on nomme le *Paradis*. On a eu heureusement le tems de sauver toutes les Marchandises qui y étoient renfermées. Le nombre & la promptitude des secours ont empêché le progrés ultérieur des flammes. La voute n'a pas été endommagée, non plus que le vaisseau de l'église; mais un rang de chapelles collatérales a été dévoré par les flammes. La violence du feu a cessé le lendemain à 3 heures du matin; mais il n'étoit pas encore entièrement éteint à midi. Graces au ciel, personne n'a péri dans cet incendie.

De VIENNE, *le 3 Juin.*

L'Enterrement de feuë l'Imperatrice MARIE JOSEPHE de *Baviere* s'eſt fait ſamedi dernier 30. Mai de la maniere ſuivante.

La maladie, dont feuë S. M. I. avoit été attaquée, ayant obligé d'enfermer dans un cereueil Son Corps, revêtu d'une robe de Drap d'argent, ce cercueil, fut ainſi qu'on l'a dit dernierement, expoſé ſur un lit de parade dans un reduit vouté de la grande Chapelle à côté du maitre Autel; il étoit ſous un Dais; il y avoit à côté des carreaux de brocard or & noir, ſur leſquels etoient la Couronne I. & R. la Couronne Archiducale & les marques de l'Ordre de la Croix étoilée & il étoit entourré de quantité de cierges. Vers les 8 heures & demie du ſoir on mit ce Cercueil dans un ſecond, garni en dedans de Drap d'argent à galons d'or & en dehors de velours noir auſſi à galons d'or & ſurmonté d'une croix de drap d'argent. Cette cérémonie ſe fit en préſence de leurs Excellences le Comte de *Sternberg* & de la Comteſſe de *Khevenhüller*, Grand maitre & Grande Maîtreſſe de la maiſon de feuë S. M. I., des Dames de la Cléf d'or, des Dames de la Cour & des autres femmes de la Chambre. Après avoir couvert ce même cercueil d'un Poële de Drap d'or, ſur lequel furent poſés un grand Crucifix d'argent & les carreaux avec les Couronnes & marques de l'Ordre de la Croix etoilée, la muſique de la Chapelle de la Cour chanta le *Miſerere* & le Curé fit l'abſoute.

La livrée de la Cour en habit de deuil, les P. P. Capucins & Auguſtins, la Muſique de la Chapelle, le Curé & ſon Clergé precedérent enſuite le Corps, qui fut tranſporté par 12 hommes de Chambre juſqu'au bas de l'eſcalier des Ambaſſadeurs au pied duquel il fut mis dans le char mortuaire. Douze Chambellans ſoutenoient le Poele; pluſieurs pages portoient des flambeaux de cire blanche & le Grand Maître & la Grande Maitreſſe de feuë S. M. I accompagnerent le convoi avec les Dames de la Clef d'or les Dames de Cour & les autres femmes de la Chambre. Il ſe mit en marche vers l'Egliſe de P. P. Capucins en traverſant le manege & paſſant par devant l'Egliſe des P. P. Auguſtins: des Grenadiers bordoient par tout la haye & l'on avoit par tout allumé des fallots pour eclairer la marche qui ſe fit dans l'ordre ſuivant.

Un Dragon de *Löwenſtein*

Deux archers, connus ſous le nom d'*Einſpannier*, à cheval.

Les fouriers & les douze hommes de Chambre de la Cour dans des caroſſes à 2 cheveaux.

Les douze Chambellans dans des caroſſes attelés de Six cheveaux.

Un troiſieme archer (*Einſpannier*,) à cheval.

Le Comte de *Sternberg* Grand Maître de feuë S. M. I. dans un caroſſe attelé de Six cheveaux.

Les Valets de pieds, les Coureurs & les Haiduques marchans à pied & tête nuë.

Le char mortuaire attelé de ſix chevaux, les pages marchant tête nuë aux côtés & portans des flambeaux de cire blanche, quatre vâlets de pied aux portieres.

Trente *Archers Gardes* avec leurs Officiers marchoient à la droite de ce char; un nombre égal des Gardes *Suiſſes*, auſſi avec leurs Officiers, à la gauche; une brigade de la Garde Noble *Hongroiſe* le ſuivoit immédiatement à cheval, & tous portoient des crepes.

Suivoient enſuite la Grande Maitreſſe, les Dames de la Clef d'or & les Dames de la Cour de feue S. M. I. dans des caroſſes attelés de ſix chevaux.

La marche étoit fermée par une compagnie de Grenadiers avec ſes

Officiers; elle portoit ſes armes renverſées & les tambours etoient couverts de crepe.

Deux Bataillons de la Garniſon de cette ville étoient de plus rangés ſur la place des P. P. Capucins en face de l'Egliſe, & ils battirent aux champs à l'approche du convoi.

Arrivé à la porte de cette Egliſe les douze hommes de chambre aſſiſtés des douze chambellans y prirent le corps hors du char mortuaire, & il y fut reçu par le Cardinal Archevêque de cette ville, par pluſieurs Prélats de la *Baſſe Autriche*, tous revêtus de leurs habits pontificaux, par le chapitre métropolitain, par la muſique de la chapelle de la Cour & par les grands Officiers, Miniſtres, Conſeillers d'Etat & Chambellans ainſi que par les différents Departements, par les Etats en corps, par le Magiſtrat & par les Dames de la ville. Tout ce cortége l'accompagna à l'Egliſe, où ſon Eminence fit l'abſoute & le corps fut enfin après cela depoſé avec les cérémonies accoûtumées dans le tombeau de l'Auguſte Maiſon d'*Autriche*.

Sa Majeſté l'Impératrice Reine a eu le 30. du mois dernier une journée un peu plus incommode, que celle qui l'avoit precedée, parceque la ſuppuration de la petite verole, dont elle eſt chargée, continua & augmenta ce jour là, ce qui rendit de même la nuit moins tranquille, & tout ſuivit au reſte le cours ordinaire de la maladie.

Pendant la journée du 31. la ſuppuration augmenta conſiderablement: mais ſans augmentation notable des ſymptomes. La nuit fut un peu plus tranquille, la tenſion au viſage devint moins forte, & les boutons s'éleverent en revanche de plus en plus dans les autres parties du corps ſelon l'exigence de la maladie.

Les boutons nombreux de la petite verole s'étant plus enflammés par tout le corps le 1. de ce mois & la fievre en étant devenuë plus forte. l'Après midi; la pieté de Sa Majeſté l'engagea à demander à être adminiſtrée des Sacrements de la S. Egliſe & en conſequence le Cardinal Archevêque de cette ville lui porta vers les cinq heures le S. Viatique, qui fut accompagné par Sa Majeſté l'Empereur, par leurs Alteſſes Royales Mesdames les Archiducheſſes *Marie Anne* & *Amelie* & par les Ducs *Albert* & *Clement* de *Saxe* ainſi que par les grands Officiers, les conſeillers d'Etat, les Chambellans, les Dames & par toute la cour. Il n'eſt pas poſſible d'exprimer le degré de conſternation que cet évenement a repandu ici: les Galeries du palais, l'eſcalier & les antichambres par leſquelles la proceſſion paſſoit, étoient remplis d'une foule prodigieuſe de monde qui y étoit accouruë; tout y fondoit en larmes & proſterné devant celui qui tient la vie & & la mort entre ſes mains, lui demandoit avec la plus grande ferveur le retabliſſement de l'Auguſte Princeſſe, dont les jours ſont juſtement ſi chers à ſes peuples.

La nuit du 1. au 2. a cependant eté paſſable, eu égard aux circonſtances: Sa Majeſté a eu par intervalles un peu de ſommeil: le matin la tenſion ſ'eſt trouvée plus forte, & les boutons plus elevés aux mains & aux bras, cette même tenſion commençoit auſſi aux pieds; mais les boutons du viſage étoient moins douloureux.

La petite verole s'etant de plus en plus enflammée hier & la ſuppuration ayant auſſi commencé aux mains & aux pieds, la fievre en eſt devenuë plus forte & les douleurs plus grandes, & cette augmentation a produit vers le ſoir du delire: la nuit derniere a été en conſéquence très inquiete; mais vers le matin ces ſymptomes ont commencé à diminuer. Les boutons du viſage commencent à ſe deſſecher en quelques endroits, & ils ſont en pleine ſuppuration par tout le corps, ainſi qu'aux mains & aux pieds.

N. 45.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 6 JUIN 1767.

Suite des Nouvelles de PARIS, *du 22 Mai.*

On mande d'*Epernay* que, les 16, 18 & 19 du mois dernier, les grands froids ont ravagé en *Champagne*, ainsi que dans plusieurs autres endroits de la *France*, les côteaux de cette Province. On ajoute que, le 6 du courant vers le soir, il est tombé de la neige à la hauteur d'environ deux pouces, laquelle étoit accompagnée d'un vent du Nord & qui a desséché, pendant la nuit, tous les bourgeons de vignes qui donnoient encore quelqu'espérance; mais les autres récoltes, & sur tout les fromens, promettent beaucoup.

Le Vaisseau de la Compagnie des *Indes le Comte d'Artois*, commandé par le sieur *Marion* & venant de l'Isle de *France*, mouilla, le 9 de ce mois, dans la rade de l'*Orient*. Sa cargaison consiste en quatorze mille balles de caffé de *Bourbon* & une grande quantité de bois d'ébene. Le Vaisseau *le Saint Jean-Baptiste* est en chargement dans le même Port de l'*Orient* pour se rendre incessamment dans l'*Inde* où il doit rester trois ans. La Frégate du Roi l'*Amulante*, commandée par le sieur de *Clonard*, doit aussi faire voile, dans le courant de ce mois, pour l'Isle de *France*.

Une femme de *Morlaix* est accouchée, au mois de Février dernier, d'une fille qui a deux cols & deux têtes.

têtes & qui a vécu assez de tems pour recevoir le Baptême: on l'a ouverte après sa mort & on lui a trouvé deux cœurs. Le sieur *Louis*, Chirurgien, conserve le corps dans l'eau-de-vie.

On mande de *Lyon* que le Roi de *Naples* a fait remettre, en présent, à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville cinq Volumes *in folio*, contenant la Description raisonnée des découvertes faites dans les ruines d'*Herculanum*, avec des Estampes gravées d'après les Peintures, Sculptures, Monumens antiques, Pétrifications & autres restes précieux de cette ancienne Ville.

L'Académie des Jeux Floraux de *Toulouse* fera, suivant l'usage, le 3 Mai 1768, la distribution des cinq Prix qu'elle distribue tous les ans. Le premier est destiné pour une Ode; le second pour un Discours d'un quart-d'heure ou d'une demi heure de lecture dont le Sujet sera *le Magistrat n'est pas moins nécessaire à l'Etat que l'Homme de Guerre*. Le troisieme pour un Poëme de soixante Vers au moins ou de cent Vers au plus, dont les Vers doivent être Alexandrins, le Sujet héroïque ou dans le genre noble, où pour une Epître de cent cinquante Vers au plus, Alexandrins ou de dix syllabes à rimes suivies ou croisées, au choix des Auteurs; le 14me. pour une Elégie, une Idile ou une Eglogue en Vers Alexandrins; le 15me. pour un Sonnet ou un Hymne à l'honneur de la Vierge. Les Auteurs feront remettre, avant le 15 Février 1768, par des personnes domiciliées à *Toulouse*, trois Copies lisibles de chaque Ouvrage, au sieur *Delpy*, Secrétaire Perpétuel de l'Académie.

Le 13. de ce mois, le Chapitre de l'Eglise Métropolitaine de *Sens* a célébré un Service solemnel pour le repos de l'ame de feuë Madame la *Dauphine*. Le Cardinal de *Luynes* y a officié pontificalement, & tous les Corps Séculiers & Réguliers y ont assisté. L'Oraison Funebre a été prononcée par le sieur *Caquia* de *Monbourg*, Vicaire Général, Archidiacre de *Provins*, Théologal & Chanoine de l'Eglise de *Sens*. Les Officiers Municipaux de la même Ville ont fait célébrer, le 16, un Service solemnel pour le même objet dans l'Eglise des Célestins. Le Cardinal de *Luynes* y a aussi officié pontificalement, & tous les Corps Seculiers & Réguliers y ont été invités.

On mande de l'*Aigle*, dans la Généralité d'*Alençon*, qu'un Particulier a inventé une machine oeconomique au moyen de laquelle on épargne la moitié ou les deux tiers de l'eau nécessaire pour faire marcher les affineries, chaufferies & fourneaux: cette machine est simple & sa Construction est aussi peu coûteuse que son entretien: elle prend toujours l'eau à sa surface & suit la hauteur de l'eau, soit qu'elle s'éleve ou qu'elle baisse. On en fait depuis cinq mois l'expérience avec succès dans une forge des environs. Le même Particulier a inventé aussi une machine pour la chandelle à baguette, au moyen de laquelle un seul homme peut en faire plus de quinze cens par jour.

De LONDRES *le* 22 *Mai.*

Le 15. de ce mois, les *Seigneurs* ordonnérent, que tous les Pairs seroient sommés de se trouver à la Chambre le 20 pour assister à une délibération importante. Il s'agissoit de l'examen de la conduite du General *Murray* en sa qualité de Gouverneur de *Quebec*, & l'on y a pris la resolution de supplier le Roi de faire remettre à la chambre les papiers relatifs à cette affaire.

Mr. *Fuller* fit aux *Communes* le Rapport des trois Résolutions prises le 13. au sujet des affaires de l'*Amérique*. Il fut proposé de *ré examiner en Committé la premiere de ces Résolutions*: Mais cela passa à la négative. On proposa alors de joindre à cette Résolution: Qu'*il appert à la Chambre, que les Assemblées dans quelques-unes des Colonies de* l'Amérique Septentrionale *persistent ouvertement*

ment à ne pas reconnoître l'Autorité législative de la Couronne & du Parlement de la Grande-Brétagne *dans l'impoſition des Taxes & Impôts ſur les Sujets du Roi dans les dites Colonies; nonobſtant les Declarations des deux Chambres du Parlement & l'Acte paſſé dans la dernière Séance pour mieux aſſurer à la Couronne & au Parlement de la* Grande-Brétagne *la dependance des Domaines de Sa Majeſté en* Amérique. De 207. Voix, il y en eut 150. pour la négative: Ainſi la Propoſition tomba, les trois Réſolutions furent approuvées, & il fut ordonné de confirmer la dernière par un Bil. Cependant on fit une nouvelle tentative: On propoſa: Que „*pour aſſurer à la Couronne & au Parlement de la* Grande-Brétagne *la dependance des Domaines du Roi en* Amérique, *toutes Perſonnes dans les dits Domaines de Sa Majeſté, qui ſeront éluës ou nommées Gouverneurs, Membres des Conſeil, Aſſemblée generale, Chambre des Repréſentans, ou Tribunal général d'aucune Province dans ces Domaines; comme auſſi toutes autres Perſonnes y domiciliées, qui par quelque Conceſſion, Acte du Parlement, ou Loi Provinciale ſont réquiſes de prêter les ſermens de fidelité & d'abjuration, ſoient obligées de ſouſcrire à une Declaration portant:* „ Que les Colonies „ & Plantations en *Amérique* ſont, „ & de droit doivent être ſubordonnées & dépendantes de la Couronne „ & du Parlement de la *Grande-Brétagne*: Et que le Seigneur Roi, par „ & de l'avis & conſentement des *Seigneurs Eccléſiaſtiques* & Séculiers & „ des *Communes* de la *Grande-Brétagne*, „ aſſemblés en Parlement, a eu, a, „ & de droit doit avoir pleine puiſſance & autorité d'établir des Loix & „ Statuts de force & de validité ſuffiſantes pour aſtreindre les Colonies „ & le Peuple de l'*Amérique*, Sujets de „ la Couronne de la *Grande-Brétagne* en „ tous cas quelconques. „ Mais cette Propoſition, capable d'allumer un feu, dont, dans la conjoncture où nous ſommes, il ne ſeroit peut être pas facile d'arrêter le progrès, fut rejettée à la pluralité de 141. contre 42. Voix

D'un autre côté, il fut unanimement réſolu de ſupplier le Roi par une humble Addreſſe, qu'*il lui plaiſe conferer quelques marques de ſa faveur Roïale aux Gouverneurs & Officiers dans les differentes Colonies, qui ſe ſon diſtingués par leur zèle & leur fidelité à maintenir la Dignité de la Couronne, les juſtes Droits du Parlement, & l'Autorité ſuprème de la* Grande-Brétagne *ſur les Colonies pendant les derniers troubles en* Amérique: On propoſa auſſi: „Que les Habitans de l'Iſle de *Barbade*, en conſidération de „ leur fidélité pendant les derniers „ troubles dans pluſieurs des Colonies „ en *Amérique*, & des calamités extraordinaires qu'ils ont récemment „ éprouvées, méritent quelques marques particulières de ptotection & „ faveur: „ Et cela paſſa à l'affirmative. La Séance dura juſqu'à une heure après-minuit.

Le 18. les *Seigneurs* paſſérent le Bil, pour *impoſer de nouveaux Droits ſur les Toiles étrangères*. On leur remit encore ce jour-là pluſieurs Papiers concernant les affaires de l'*Amérique*, que la Chambre arrêta de prendre en conſidération le 22. de ce mois. Les *Communes* en Committé ſur le *Subſide* arrêtèrent, après des débats, à la pluralité de 65. contre 4. Voix, de recommander par une Adreſſe au Roi les Lieutenans de la Flotte, qui ſont à la demi-paie, à l'effet qu'ils obtiennent une augmentation de Gages, qui n'excède point un Chelin par jour au-delà de leur demi-paie pendant l'année courante 1767.

La Cour a expédié aux Gouverneurs des Colonies de l'*Amérique* Copies des Réſolutions du Parlement relatives à la ſubſiſtance des Troupes du Roi dans ces Colonies: & l'on y a joint des ordres en conſéquence. Cependant la Malle de la *Nouvelle York* arrivée le 15. a apporté de Lettres, qui ne marquent nullement la diſpoſition des Colonies à entrer à cet égard dans les vuës du Miniſtére & du Parlement.

Il s'eſt tenu le 18. une aſſemblée generale de la Compagnie des *Indes*, laquelle a duré juſqu'au lendemain à 5. heures du matin les debats y ont été très vifs, & les Proprietaires ayant eu communication de lettres & papiers concernant l'etat actuel des affaires de la Compagnie, on a reſolu d'offrir au Gouvernement pendant 3. ans 400. mille livres Sterling par année ou bien la moitié des émoluments qui pendant ce tems proviendront du commerce. On a auſſi reſolu dans cette aſſemblée après de très longues conteſtations de demander à être entendu par des avocats contre le bill qui concerne les Dividendes: cependant les affaires de la Compagnie paroiſſent dans un état chancelant.

Le 19 de ce mois, les *Communes* ordonnèrent que la Compagnie des *Indes* leur remît le lendemain compte des délibérations de ſon Aſſemblée générale du 18 avec les Proteſtations qui y ont été faites; & que le Préſident ou ſon Député ſe rendit à la Chamber. On propoſa d'ordonner à la Compagnie de remettre une Liſte contenant les Noms des différents Propriétaires, qui ont donné leurs ſuffrages dans cette Aſſemblée, ainſi que les lieux de leur demeure & la quantité d'Actions qu'ils poſſédent: Ce qui fut approuvé à la pluralité de 57 contre 32 Voix. Il fut enſuite propoſé, que la Compagnie remît à la Chambre ſon Compte annuël juſqu'au 24 Juin dernier; Et elle lui a déjà remis proviſionnellement pluſieurs Papiers, concernant les Inſtructions qu'elle a données au Préſident ou Conſeil de *Bengale*, & leurs démarches en conſéquence.

Les Etrangers ont vendu leurs Capitaux à 10 pour Cent de profit ou à peu près, & les *Anglois* ſeront les ſeuls qui feront des pertes, ſi la diſſolution de la Compagnie a lieu, comme on le croit.

Extrait d'une Lettre de Rio-Demerary *du 30 Novembre 1766.*

„ La nuit du 21 Octobre à minuit nous commençames à reſſentir une legere Secouſſe de tremblement de terre: elle fut ſuivie à 4 heures 43 minutes du matin d'une ſeconde, qui fut accompagnée du bruit le plus effroyable, & dura ſans aucun relache environ 16 minutes. La terre étoit agitée comme le ſont les vagues de la mer; l'eau qui étoit dans des vaſes, en fut repanduë & les beſtiaux épouvantés, couroient çà & là dans les prairies; toutes les pendules ont été arrêtées: mais les montres ont continué leur mouvement; l'air étoit fort calme & le thermometre à 92 degrés cette Secouſſe a été ſuivie de pluſieurs autres: mais aſſez legéres, à l'exception d'une ſeule qu'on a reſſentie le 25: mais dont la durée n'a pas égalé la violence. On regarde comme un miracle, que perſonne n'eſt peri dans ce funeſte évenement: il n'y a même aucun édifice abſolument renverſé, ſi l'on en excepte un moulin de la Colonie: mais tous ſont extrémement endommagés. Nous n'avons point encore de nouvelles des Isles de l'*Amérique*: mais nous préſumons que ce terrible tremblement de terre s'y ſera auſſi fait ſentir. „.

On trouve chez J. T. de *Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Progres des Allemands dans les ſciences, les belles Lettres & les Arts particulierement dans la Poeſie, l'Eloquence & le Theatre par Mr. le Baron de Bielefeld II Vol. gr. 8 à Leide 1767. 3 fl. 15 kr.

Les Penſées de I. I. Rouſſeau, Citoyen de Geneve II. Vol. gr. 12 à Amſterdam 1766. 1 fl. 42 kr.

Memoires Secrets tirés des Archives des Souverains de l'Europe depuis le Regne de Henri IV. VIII. Vol. gr. 12 à Amſterdam 1767. 6 fl..

N. 45.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 6 JUIN. 1767.

De ROME *le 22 May.*

Le Miniſtére ayant enfin reſolu de ne pas recevoir dans l'Etat Eccleſiaſtique les Jeſuites renvoyés de ceux du Roi d'*Eſpagne*, le premier convoi qui en étoit arrivé, ainſi qu'on l'a dit, à *Civita-Vechia*, en fit lundi dernier voile vers *Genes*, & l'on prétend que cette République les recevra pour les envoyer dans les villes qu'elle poſſede en *Corſe*.

Il y avoit à bord de ce premier convoi 18 Novices, entrés ſeulement dans l'Ordre depuis un an, & qui ont voulu ſuivre le Sort des Profès, malgré la liberté qu'ils avoient de ſortir de la Compagnie, & la loi. qui les prive de tout ſecours de la part de S. M. *Cath.*

Les dernieres lettres d'*Eſpagne* portent, que ce Monarque avoit fait publier une ordonnance, qui regle l'adminiſtration de tout les biens poſſedés ci devant par les Jeſuites, & dont le provenu doit être mis dans une Caiſſe particuliere, fermée à trois différentes clefs, qui ſeront gardées par trois perſonnes différentes. Ce provenu ſervira entre-autres à l'entretien des Jeſuites renvoyés & il n'en pourra au reſte être fait aucun payement, ſans un ordre exprès du Comte d'*Aranda*.

Mercredi dernier il arriva à la vuë de *Civita-Vechia* un ſecond convoi de vingt Navires venant de *Carthagene* eſcorté de deux ſchebecks, & ayant à bord 519 membres de la Societé: mais cette flotte, avertie par le Conſul d'*Eſpagne* de s'éloigner, eſt repartie après avoir fait quelques proviſions.

Le Comte de *Kaunitz Rittberg* eſt arrivé ici de *Naples* ſamedi dernier avec la Comteſſe ſon Epouſe: ils doivent en partir inceſſamment pour *Vienne*.

De PARIS *le 25 Mai.*

L'intention du Roi étant d'établir l'égalité dans la répartition des impôts & de faire ceſſer toute eſpece d'arbitraire, s'étoit fait repréſenter pour cet effet les titres des Offices auxquelles l'exemption de taille eſt attachée; Sa Majeſté n'ayant pu voir qu'avec peine la dificulté de procéder dans le moment actuel à la ſuppreſſion de la plûpart de ces charges, & ne voulant pas cependant retarder trop longtems les ſecours que ſes Sujets taillables attendent d'Elle, le deſir d'accélérer leur ſoulagement l'a déterminée à ſupprimer pour toujours, par un Edit du mois de Juillet dernier, qui vient d'être publié, le privilege d'exemption de taille d'exploitation, à l'exception de celui dont jouiſſent les Nobles, les Eccléſiaſtiques, les Officiers des Cours Superieures & Bureaux de Finances, ceux des Grandes & Petites Chancelleries & à ne conſerver à ſes Officiers Commenſaux, Officiers des Elections & à ceux des Officiers de Judicature ou de Finance, qui étoient exempts de taille, que le privilege d'exemption de taile perſonnelle, privilege qui ſera rendu aux Prevôts, Lieutenans &

Exempts des Compagnies de Maréchauſſées qui en avoient été privés par l'Edit de Mars 1760. Les habitans des Villes franches, qui jouiſſent maintenant de l'exemption de taille en vertu de Lettres-Patentes enrégiſtrées à la Cour des Aides, continueront d'en jouir ; mais ils y ſeront impoſés pours leurs biens, de quelqu'eſpece qu'ils ſoient, ſitués dans les Paroiſſes ſujettes à la taille, ſoit qu'ils les exploitent par leurs mains ou les faſſent exploiter par celles des perſonnes taillables. Les Bourgeois de *Paris* ne pourront cependant être impoſés à la taille pour raiſon de leurs Châteaux ou Maiſons de campagne, & de l'exploitation qu'ils pourront faire des clos fermés de murs, foſſés ou haies joignant immédiatement leſdits Châteaux ou Maiſons de campagne.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 22 Mai.*

Le fameux I. I. *Rouſſeau* a depuis peu jugé à propos de quitter d'une maniere fort bruſque la retraite que Mr. *Davenport* lui avoit donnée à *Wooton*, laiſſant une lettre, dans laquelle il maltraite, dit on, cruellement ſon protecteur qui lui a cependant marqué toute l'humanité poſſible & une hoſpitalité *veritablement Britannique*. On ſuppoſe qu'il ſe cache quelque part à *Londres*.

De VIENNE, *le 6 Juin.*

La fievre & les douleurs ont continué pendant la journée du 3. par l'augmentation de la ſuppuration de la petite verole: Mais Sa Majeſte a eu cependant à pluſieurs repriſes un ſommeil tranquille. La nuit du 3. au 4. a été paſſable & le matin la fievre s'eſt trouvée moindre. Les boutons ont d'ailleurs continué à ſe deſſecher au viſage; ils ont ſuppuré aux autres parties du corps, & il y a eu de la diminution dans tous les autres ſymptomes.

Cette diminution a continué durant la journée du 4, qui s'eſt paſſée aſſez tranquillement de même que la nuit, quoique Sa Majeſté ait eu un ſommeil interrompu: le 5. au matin la fievre etoit très moderée: les boutons convenablement deſſechés au viſage, ceux de mains & des pieds en pleine maturité & toutes ces circonſtances ont dès ce jour promis une heureuſe iſſuë de la maladie.

La journée d'hier a été aſſez bonne: cependant la nuit encore inquiète, les croutes des boutons du viſage tombent; ils ſe deſſechent, aux autres parties du corps, ce matin la fievre étoit conſiderablement diminuée.

L'eſpoir a ſuccédé à la conſternation dans laquelle tout le monde a été ſi juſtement plongé: on le lit ſur tous les viſages: mais loin qu'il ait rallenti les vœux qu'on offroit au Ciel pour la précieuſe conſervation de Sa Majeſté il n'a fait que redoubler le zèle & la ferveur, avec leſquels on ne ceſſe joint de demander au Très Haut dans ſes temples l'entier retabliſſement d'une Princeſſe, que chacun de ſes ſujets regarde ſi juſtement comme ſa mere.

Mercredi dernier 3 de ce mois on a chanté dans l'Egliſe des R. R. P. P Auguſtins les vigiles des morts pour le repos de l'ame de feuë Sa Majeſté l'Impératrice IOSEPHE. Les Grands Officiers, les Miniſtres, Conſeillers d'Etat, Chambellans &c. & les Dames de la Cour & de la Ville y ont aſſiſté de même qu'aux obſeques, qui ont été célébrées les jours ſuivans.

On avoit érigé au milieu de cette Egliſe, toute tenduë de noir, un ſuperbe catafalque, qui a été éclairé par environ ſix mille cierges & flambeaux.

N. 46.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 10 JUIN 1767.

De MADRID *le 12 Mai.*

Hier, la Cour fut en gala à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'Infant Don *Gabriel.*

Le 30 du mois dernier, le Comte de *Stackelberg*, Ministre Plénipotentiaire de l'Imperatrice de *Russie*, eut sa premiere audience particuliere du Roi à qui il remit ses lettres de crèance. Le lendemain, il fut admis à l'audience du Prince des *Asturies* & à celles des autres personnes de la Famille Royale.

Aujourd'hui, la Cour a pris le deuil pour huit jours à l'occasion de la mort de la Duchesse Douairière de *Brunswick.*

Le 20 du mois dernier, le Marquis de *Mortara* s'est couvert en présence du Roi en qualité de Grand d'*Espagne* de la premiere Classe: il a eu pour parrein à cette cérémonie le Marquis de *Guevara.*

Sa Majesté a nommé pour Ministres de la Chambre Don Michel-Marie de *Nava y Carrenno*, Don François-Joseph de *Las Infantas*, & Don Pedre *Ric y Exea.*

Don Nicolas-Marie-Ignace *Lopez de Mendoza*, Marquis de *Mondejar Palacios y Strofuerte*, Comte de *Tendilla*, Grand d'*Espagne* de la premiere Classe & Gentilhomme de la Chambre du Roi en exercice, est mort en cette Ville, le 2 de ce mois, dans la vingt-neuvieme année de son âge.

De

De CADIX, *le 5 Mai.*

Le Vaisseau de guerre *Espagnol la Princesse*, commandé par le sieur de *Lombardon*, a appareillé hier au matin de cette Baye avec trois Navires *Suédois* qui sont frétés par Sa Majesté, & qu'il doit escorter jusqu'à *Civita vecchia*, où ils transportent les *Jésuites* de cette Province. Le 2. la Fregate de guerre *Angloise l'Aquilon*, commandée par le sieur *Onslow*, a fait voile pour les Ports de *Gibraltar*, *Mahon*, *Marseille* & *Gênes*.

Avant-hier, la Corvette *Françoise l'Hirondelle*, commandée par le sieur de *Briqueville* & venant de *Lisbonne*, a relâché ici d'où elle est partie ce matin pour aller sur la côte de *Sasy*. Le Vaisseau de guerre *Hollandois le Loo*, commandé par le sieur *Dubenis*, a aussi relâché en cette Baye venant de *Malaga*.

On est informé par des lettres de *Gibraltar*, confirmées par celles de *Larache*, du 29. du mois dernier, qu'un Corsaire du Roi de *Maroc*, commandé par Raes *Omar*, Renégat *Portugais*, s'étoit emparé d'un Brigantin *François* qui alloit de *Marseille* à un des Ports *François* du Ponent, avec une cargaison d'huile, de coton, de savon & d'autres denrées: cette hostilité, commise en tems de paix, a allarmé les Négocians & l'on ne doute pas que l'Ambassadeur de *France* à *Maroc* n'en porte au Prince *Maure* de vives plaintes. Les lettres de *Larache* ajoutent que l'Ambassadeur d'*Espagne* y étoit arrivé le 22. Avril & en étoit parti, le 24., pour se rendre à *Maroc*, & que partout il avoit été reçu avec les honneurs les plus distingués.

De LONDRES, *le 26 Mai.*

Le 19. de ce mois, les *Communes* approuvèrent la résolution pour *augmenter d'un Celin par jour la demi-paie des Lieutenans de Mer*, de même que celles qui ont pour objet d'établir une correspondance réglée de Lettres avec l'Isle de *Man* & au-dedans de cette Isle. On passa ensuite l'Acte, pour *faire exécuter en* Ecosse *un Acte de la dernière Séance pour lever de nouveaux Impôts sur les Maisons & les Fenêtres*. La Chambre reçut plusieurs Papiers relatifs aux procedures des Provinces de l'*Amérique* au sujet de l'Acte de compensation & d'indemnité passé dans ces Provinces, & concernant les procédures faites ici en conséquence. Les Négocians & Marchands, intéressés au Commerce des Toiles d'*Allemagne* & de *Hollande*, présentèrent le même jour à la Chambre des Mémoires, pour obtenir la révocation des nouveaux Droits imposés sur les Toiles de ces Pays-là.

Le 20 le Roi se rendit avec les formalités usitées en Parlement, & y donna son consentement Roïal entre autres aux Bils suivans.

Acte, pour lever 1500. mille Livres Sterling par des Annuités & une Loterie.

Acte, pour rembourser certaines Annuités de la Marine.

Acte, pour rembourser d'autres Annuités assignées sur les Droits sur les Vins & le Cidre.

Acte, pour imposer de nouveaux Droits sur certaines Toiles étrangeres.

Acte, pour accorder, pendant un tems limité, la libre importation du Riz, Vermicelli (Pâte composée de la plus belle Farine de Froment) &c. *des Colonies* Américaines.

Après que le Roi se fut retiré, les *Communes* lurent pour la seconde fois le Bil, pour *tirer du Fonds d'amortissement plusieurs Sommes d'argent applicables au Subsîde de cette année.*

Le 22. de ce mois, le Lord *Wycombe*, par ordre du Roi, remit à la Chambre des *Seigneurs* en conformité de son Adresse les Rapports des Departemens respectifs sur les affaires de l'*Amerique*. On lut ensuite l'ordre du jour pour prendre en considération les Papiers relatifs à la Province de *Massachusèt* en *Amérique*. Et conséquence ils furent examinés en Grand Committé: Et, après quelques debats, il fut proposé de faire aux Juges les Questions suivantes.

I. *Si*

I. *Si la partie d'un Acte passé par les Gouverneur, Conseil & Assemblée de* Massachuset's-Bay, *qui porte pardon, indemnité & oubli général & entier aux coupables dans les derniers troubles, est conforme aux Chartres du Roi* Guillaume *& de la Reine* Marie, *ou nulle & de nulle valeur?*

II. *Si des dispositions séparées relatives à des matières distinctes sans relation & indépendantes l'une de l'autre, faites par les dits Gouverneur Conseil & Assemblée dans un seul acte, sont des Loix différentes; en sorte qu'une de ces dispositions, s'ils y ont excédé leur autorité puisse être annullée, & une autre demeurer valide & avoir force de Loi?*

Les sentimens furent partagés sur ces Propositions; Et, après de débats, il fut proposé de remettre la première à l'opinion des Juges; ce qui fut rejetté à la pluralité de 62. contre 56. voix. La délibération ultérieure de cette affaire fut renvoïée au 27. les Juges furent chargés de s'y trouver, & tous les *Pairs* sommés d'y assister.

Les *Communes* en Grand-Committé sur l'affaire de la Compagnie des *Indes* prirent les Résolutions suivantes.

I. *Qu'il conviendroit à l'avantage & du Public & de la Compagnie des* Indes, *qu'il fût fait un Accord provisionnel relativement aux Acquisitions territoriales & aux Revenus obtenus dernièrement dans l'*Inde.

II. *Qu'il seroit expédient à la conclusion du dit Accord, qu'il fût continué pendant un terme, qui ne passeroit pas trois années à compter du 1. Février 1767.*

III. *Que ces Acquisitions & Revenus demeureroient en la possession de la Compagnie pendant la durée de cet Accord; & que la Compagnie fourniroit annuellement au Public durant le dit terme la Somme de 400. mille Livres Sterling en payemens de demie en demie année payables dans l'espace de 6. mois après les échéances respectives.*

IV. *Que, pour mieux poursuivre le Commerce de la dite Compagnie, il seroit nécessaire & convenable, que disposition fût faite pour accorder un rabais sur les Thés exportés au Roiaume d'*Irlande *& aux Etats du Roi en* Amérique, *& pour supprimer le Droit intérieur d'un Chelin par Livre Sterling sur les Thés noirs &* Singlo, *qui se consomment dans la* Grande-Brétagne, *à la charge que la Compagnie dédommageroit le Public pour le montant de ce Droit & de ce Rabais, ainsi que le porte le Mémoire de la Compagnie.*

Il fut ordonné de rapporter ces Résolutions le lendemain, & de reprendre la matière le 27. de ce mois.

Le 23. les *Communes* approuvèrent ces Résolutions, & ordonnèrent de dresser un Bil pour donner force de Loi aux trois premières; & la quatrième fut remise au Committé des *moiens de lever le Subside.*

Le 25. la Chambre fit du progrès au Bil, pour régler les *Dividendes* de la Compagnie des *Indes*, & arrêta de reprendre la matière le jour suivant. On renvoïa au 27. l'affaire du *Subside* & les *moiens de le lever.*

Hier, il se tint une Assemblée générale de la Compagnie des *Indes*; mais il n'y fut rien décidé sur l'état actuël de ses affaires, qui doivent être remises sur le tapis dans une Assemblée générale indiquée à demain.

Quatre Régimens & nombre de Recrués sont prêts à s'embarquer à *Cork* en *Irlande* pour passer en *Amérique*, où le nombre des Troupes réglées doit être porté au pié effectif de 10. mille Hommes.

De HAERLEM *le 27. Mai.*

La Société *Hollandoise* des Sciences, établie en cette Ville, a tenu le 21. son Assemblée ordinaire. On y a annoncé, que la Question, proposée premièrement en 1764. & renouvellée en 1766. *Quels sont les meilleurs moiens & les moins coûteux, pour empêcher le decroissement des bords du Lac de Haerlem?* avoit été traitée, de la manière la plus satisfaisante, par l'Auteur d'une Dissertation, ayant pour Déviſe, *pour l'utilité de la Patrie.* A l'ouverture du Billet, on a trouvé que l'Auteur de cette piéce étoit le sieur David *Meese*, Directeur du jardin Botanique de l'Uni-

ver-

versité de *Franeker*, & Membre de la Société d'Oeconomie & d'Agriculture établie à *Groningue*, à qui le Prix d'une Médaille d'or a été adjugé en conséquence.

La Société a reçu plusieurs Dissertations en réponse à la question proposée en 1766. pour la première fois: *Est il permis de profiter, dans le commerce de la vie civile, de l'ignorance d'autrui?* & en cas d'affirmative, *dans quels cas & jusqu'où?* Elle juge les Auteurs de plusieurs d'entre ces Dissertations dignes de ses louanges, & leurs Ouvrages d'entrer dans ses Mémoires; mais, comme il lui est impossible de les y faire imprimer tous, elle juge convenable d'accorder l'*accessit* à trois Dissertations, & de couronner celle, qui a pour Déviſe, *Cicero de Officiis Lib. III. Cap. 17. Aliter leges, aliter Philosophi tollunt astutias*, &c. dont, à l'ouverture du Billet, on a vu que l'Auteur étoit Mr. Guillaume de Vos, Pasteur de l'Eglise *Mennonite* à *Amsterdam*. Les trois autres Dissertations portoient pour Déviſe, la première *ce que vous souhaiteriez qu'on vous fit, faites ainsi aux autres;* la seconde, *Laudatur ab his, culpatur ab illis;* & la troisième, *Judex ipse sui totum se explorat ad unguem.* Si les Auteurs de ces Traités jugent à propos de publier leurs noms, la Société leur offre une Médaille d'argent, en témoignage de l'estime qu'elle fait de leurs Ouvrages.

La Société jugeant, qu'en faisant entrer l'*Histoire Naturelle de la Patrie* dans le nombre de ses recherches, elle contribuëroit à exciter l'émulation parmi ses Concitoïens, à satisfaire leur désir d'apprendre, & à avancer la prospérité de l'Etat, a résolu de proposer de tems en tems des Questions relatives à ce sujet. Elle met en conséquence en question, pour le Prix de l'année 1769. *Qu'a-t'on écrit jusqu'ici concernant l'Histoire Naturelle de la Patrie? qu'y manque-t-il encore? & quelle est la meilleure méthode, qu'on doit suivre en l'écrivant?* Par la *Patrie*, on entend les *Provinces Unies*, & *les Pays associés*.

La Question proposée en 1766. pour résoudre avant le 1. Janvier 1768. est: *Quelles sont les causes, qui empêchent la deglutition dans l'œsophage, accident, qui vient lentement, mais qui est ordinairement mortel? Par quelles raisons cet accident est-il plus fréquent à présent que cidevant? & quels sont les moïens de le prévenir & de le guérir?*

De Hannovre *le* 22 *Mai.*

La Princesse *Louise de Dannemarck* & le Prince *de Hesse-Cassel* son Epoux, arrivèrent ici, hier au soir. Aujourd'hui L. L. A. A. R. & S. ont diné à la Cour à une table de 20 couverts. Le soir il y aura grand souper suivi d'un bal. On ne sait pas encore quand ces illustres Epoux reprendront la route de *Hanau*.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Cours complet d'Optique, traduit de l'Anglois de Robert Smith II. Vol. avec fig. gr. 4 à Avignon 1767. 12 fl.

Dictionaire de Physique portatif; contenant les Decouvertes les plus interessantes de Descartes & de Newton, & les Traités des Mathematiques necessaires à ceux qui veulent étudier avec Succes la Physique moderne II. Vol. gr. 8. 1767. 3 fl.

Lochstein, Veremunds von, Antwort auf die Fragen eines ungenannten Mitglieds der Churbaierischen Akademie der Wissenschaften wegen der geistlichen Immunität in zeitlichen Dingen, 4. Strasburg 1767. 1. fl.

Les Intérêts des Nations de l'Europe developés relativement au Commerce 4 Tomes gr. 12. Paris 1767. 4. fl 48. kr.

N. 46.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 10 JUIN. 1767.

De FLORENCE *le 30 May.*

M. d'*Arenza* Milanois & homme de Chambre de S. M. l'Imperatrice Reine Apoſtolique eſt arrivé ici le 21 du mois paſſé avec la nouvelle que S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Ducheſſe de *Saxe-Teſchen* étoit accouchée le 15 d'une Princeſſe, & le 24 il y a eu à cette occaſion grand Gala à la Cour.

De Livourne *le 24 Mai.*

Mercredi dernier 20 de ce mois on vit paſſer à quelque diſtance de ce Port un nouvel armement *Genois* compoſé de quantité de voiles & venant du Golfe de la *Spezia* pour tenter de nouveau un debarquement dans l'Iſle de *Capraja*. Le tems étant le lendemain fort calme, on a entendu très diſtinctement qu'on ſe cannonoit vivement du côté de cette Iſle, ce qui a duré juſqu'à la nuit, ſans qu'on ait pû apprendre ce qui s'y eſt paſſé, ni qu'on en ait même été inſtruit par 2 Bâtiments de vivres de l'armement de *Genes*, qui ſont arrivés ici le 26 au ſoir.

On a ce matin fait l'épreuve de pluſieurs pieces de canon, venuës de *Londres* & deſtinées pour les 2 nouvelles Frégates que Mgr. l'Archiduc Grand Duc fait conſtruire ici, & qui ſont déjà fort avancées.

Il nous eſt arrivé depuis 8 jours 43 Bâtimens de divers endroits chargés de differentes proviſions & marchandiſes.

De PARIS *le 27 Mai.*

On mande du *Havre* que le Marquis de *Courtenvaux* a dû mettre à la voile le 21 de ce mois pour le voyage qui a été annoncé dernièrement. Il monte la Frégate l'*Aurore* qu'il a fait conſtruire par le ſieur *Ozanne*, Ingénieur-Géographe, que le Miniſtre de la Guerre lui a donné pour faire cette campagne & ſuivre ſur nos côtes les opérations topographiques qu'il jugera néceſſaires pour le bien du ſervice du Roi. Pendant que le Marquis de *Courtenvaux* étoit occupé avec le ſieur *Pingré* & le ſieur *Meſſier* à vérifier l'état des Pendules du ſieur le *Roi*, ainſi que les autres inſtrumens propres à la détermination des longitudes, qui eſt le but principal de leur voyage, le ſieur *Ozanne* eſt ſorti avec la Frégate qu'il avoit conſtruite pour en obſerver la marche & les différens mouvemens à la mer, & il en a été très-ſatisfait, ainſi que tous les Officiers de Marine qui ſe trouvoient préſens.

De Bruxelles, *le 28 Mai.*

Le Gouvernement vient de rendre publique une Ordonnance pour l'exécution d'une Convention conclue ici, le 20 de ce mois, pour l'extradition réciproque des Déſerteurs des Troupes de l'Imperatrice-Reine & de celles de l'Evêque & Prince de *Liège*.

De HAMBOURG *le 1. Juin.*

On apprend par des lettres de *Petersbourg* du 5 de ce mois, que le Marquis *de Bauſſet*, Miniſtre Plénipotentiaire de S. M. *Très-Chrétienne*, qui ſe diſpoſoit à faire un voyage en *France*, eſt mort en cette capitale.

Suivant les lettres de *Stockholm* du 19 mai le Roi de *Suede* a fait publier le 8 du même mois un nouvel edit à l'occaſion des fréquentes banqueroutes que quelques perſonnes de conſideration & quelques jeunes gens ont faites depuis peu. Il eſt ordonné par cet edit que perſonne, à l'exception de ceux

qui

qui auront souffert par quelque incendie, naufrage, ou irruption des ennemis, ne pourra jouir du benefice de *cession de ses biens.*

Que ceux qui ne se trouveront pas en état de satisfaire leurs creanciers, & qui defireront jouir de ce benefice, devront rester chez eux sans en sortir jusqu'à ce que la justice ait decidé s'ils ont été reduits à cet etat par mauvaise œconomie ou par des evenements malheureux & inevitables, que dans le cas que le Debiteur ne seroit pas content de la sentence des juges, il lui sera libre de sortir du Royaume pendant l'espace de six semaines: mais sans pouvoir jamais y rentrer dans la suite & que quant à ceux qui auront malicieusement contracté des dettes considerables & qui n'auront pas profité du dit terme de six semaines pour evaucer le Royaume, ils pouront suivant les loix être obligés par leurs creanciers à rester aux arrêts perpetuels, ou à payer de leur travail les dettes qu'ils auront faites.

On écrit de *Flistad* en *Westrogothie* qu'il y est mort une femme âgée de cent trois ans, laquelle avoit perdu la vue depuis longtems & l'avoit recouvrée la derniere année de sa vie, de maniere à pouvoir se conduire elle même.

De VIENNE, *le* 10 *Juin.*

Sa Majesté l'Impératrice Reine a passé tranquillement la journée du 6 & Elle a même eu pendant quelques heures de l'après midi un sommeil très paisible, la nuit a de même été bonne. Le 7 au matin S. M. étoit sans fievre, & tout se trouvoit dans le meilleur état.

La journée du 7 & la nuit qui l'a suivie, n'ont pas été moins bonnes, tout a été selon qu'on le desiroit. La journée du 8 & la nuit du 8 au 9 ont repondu aux précédentes. Ce matin Sa Majesté s'est trouvée sans autre incommodité que celle qui est occasionnée par le dessechement des boutons & le Te Deum sera solemnellement chanté le 14 de ce mois dans l'Eglise metropolitaine de cette ville & ensuite dans les pays Héréditaires en vertu d'une patente que la Regence de la *Basse-Autriche* a fait imprimer & dont voici l'Extrait.

„ S. M. l'Empereur ayant appris avec la plus grande sensibilité les marques vives & sinceres de la fidelité, de l'affection & de l'amour que les peuples ont montrés dans le douloureux évenement de la terrible maladie de Son Auguste mere, S. M. l'Imperatrice Reine ayant également été instruite, à sa satisfaction la plus tendre, de ces mêmes sentiments ainsi que du zèle & de l'ardeur avec lesquels tous ses sujets sans exception ont unanimement adressé leurs vœux au Très Haut pour la conservation de ses jours & l'état de la maladie s'étant par l'assistance divine tellement changé en mieux, que cette Auguste Princesse est maintenant hors de danger, & qu'on a tout lieu d'esperer, au gré des desirs communs, son entier retablissement; l'intention de Sa Majesté Imperiale est, qu'on rende, sans differer, à l'Eternel des actions publiques de graces, & qu'à cet effet on fasse chanter solemnellement le Te Deum tant en cette capitale que dans tous les pays héréditaires, son intention étant en même tems qu'on donne par des circulaires en la forme accoutumée à connoître en son nom & au nom de Sa Majesté Imperiale & Royale Apostolique à tous les fideles Sujets la parfaite satisfaction que leurs Majestés ont ressentie de leur affection & des sentiments qu'ils ont en consequence temoignés par leurs vœux ardens & par leurs supplications, voulant de plus leurs Majestés, qu'ils soient assurés, qu'Elles en conserveront à toujours le souvenir; qu'Elles continueront à veiller sans interruption au bien & à l'avantage de peuples qui leur sont si chers, & qu'Elles chercheront à leur faire ressentir les effets le leur bienveillance. &c.

A ces causes &c. „

N. 47.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEEDI 13 JUIN 1767.

De Paris, *le 1 Juin.*

Il paroît des Lettres-Patentes du Roi, en forme de Déclaration, datées de *Marly*, le 23. Mai 1767 & enrégistrées au Parlement, le 25 du même mois, par lesquelles Sa Majesté ordonne que l'Eglise, terrein, bâtimens, circonstances & dépendances, formant ci-devant la Maison Professe des Jésuites, située dans la Rue *Saint-Antoine* de cette Ville & abandonnée aux créanciers de la Société desdits Jésuites, par Arrêt du Parlement, du 10. Mars 1764, seront acquis, au nom de Sa Majesté, moyennant 400, 000 liv. payables sur les deniers destinés à la construction de la nouvelle Eglise de *Sainte Genevieve*, pour les Chapître & Communauté des Chanoines Réguliers du Prieuré Royal de la Couture *Sainte Catherine* de *Paris*, auxquels le Roi en fait don, ainsi que des portions de terreins concédés cidevant audits Jésuites par Sa Majesté ou les Rois ses prédécesseurs; à la charge par lesdits Chapitre & Communauté d'entretenir vingt Chanoines Réguliers dans ladite Eglise & Maison, & de céder & abandonner au Roi l'Eglise, les bâtimens, cour, jardin, & emplacement dudit Prieuré de la Couture *Sainte Catherine*, où Sa Majesté ordonne qu'il soit formé une place, laquelle servira au marché qui se tient actuellement dans la rue *Saint Antoine* & où l'on transportera les étaux ou échopes

pes actuellement subsistans dans ladite rue.

On a appris par des lettres particulieres la nouvelle suivante. Le Gardien des Cordeliers de *Sisteron*, après avoir mis le feu en huit différens endroits de son Couvent & s'être armé d'un couteau de cuisine & d'un hache, a égorgé le frere Cuisinier de la Maison, & lui a donné neuf coups de couteau; il courut ensuite sur deux autres Religieux pour les assassiner également; mais l'un des deux échappa à sa fureur en sautant en chemise par une fenêtre du second étage du Couvent, & l'autre se cacha. Lorsque la Justice & le Peuple, attirés par l'incendie, sont entrés dans le Couvent pour y porter du secours, on a trouvé le Gardien dans sa chambre; dans l'espérance de faire tomber les soupçons sur un autre, il s'étoit fait une légere blessure à la gorge & avoit mis lui-même le feu à la tenture de son lit. Après plusieurs interrogations, auxquelles il n'a voulu rien répondre, on l'a fait conduire dans l'Hôpital pour y être gardé pendant qu'on seroit occupé à éteindre le feu; mais il s'est évadé pendant la nuit.

Les lettres de *Poitou* annoncent de grands dommages occasionnés dans la campagne par les gelées des 18 & 19 Avril, & 6 & 7 Mai derniers. Les noix, pommes & autres especes de fruits sont entierement perdues, ainsi que les lins semés en automne: ceux qui se sement en Mars, ont été fort endommagés: la perte des vignes est en général du tiers à la moitié: les seigles, qui sont l'unique subsistance du Peuple dans plusieurs Elections, ont été si maltraités qu'on en a coupé une partie en verd pour servir de pâture aux bestiaux. Ces froids ont produit à peu près les mêmes effets dans la *Touraine* & l'*Anjou*: les mûriers & les fruits à noyau ont été gelés; l'on regrette surtout le perte des prunes qui forment un revenu considérable pour la *Touraine*. On mande aussi de *Bourgogne* que les mêmes froids ont détruit les trois quarts des meilleurs vignobles de cette Province & ont réduit à un tiers de récolte les vignobles des qualités inférieurs. Les vignes, les noyers, les mûriers & tous les arbres fruitiers sont entierement perdus dans le *Bugey*.

On écrit de *Bourbon-Lancy*, qu'un enfant, âgé de quatre ans, étant tombé dans une pêcherie où l'eau étoit de quatre pieds de profondeur, y resta un quart-d'heure & en fut retiré sans donner aucun signe de vie. On le crut absolument mort; mais le sieur *Bijon*, Chirurgien, qui fut appellé sur le champ, instruit des moyens dont on s'est servi plusieurs fois avec succès, pour rappeller les noyés à la vie, ordonna qu'on le mit au lit, le fit réchauffer & frictionner, & au bout d'une demi-heure, l'enfant donna des signes de vie & dès le lendemain même il fut parfaitement guéri.

Claudine *Boissard*, veuve en quatriemes nôces de Benoît *Picollet*, Greffier du Marquisat de *Chaussin* en *Bourgogne*, y est morte, le 22. Avril dernier, dans la centieme année de son âge, sans avoir jamais eu d'autre maladie que celle qui l'a emporté & qui a duré huit jours.

Jean *Mabut*, Laboureur, est mort à *Brenaz* en *Valromey*, âgé de cent neuf ans. Sa maladie n'a été que de trois jours & c'est aussi la seule qu'il ait eue pendant une si longue vie.

De LONDRES *le* 29 *Mai.*

Le 26 de ce mois, le *Seigneurs* se formèrent en Grand-Committé, pour prendre en considération les Papiers relatifs à l'Acte passé par les Gouverneur, Conseil & Assemblée de *Massachusett*; Et, après s'en être longtems occupés, ils renvoïérent l'affaire à une délibération ultérieure.

Les *Communes* firent la premiere lecture d'un Bil, pour renouveller en *Amérique* l'Acte pour *punir les Mutins & les Déserteurs*. La Chambre en

Com-

Committé reprit la délibération du Bil, pour *regler les Dividendes de la Compagnie des Indes*, auquel elle fut occupée jusqu'après minuit; & ce Bil fut enfin rédigé, après qu'on y eut fait quelques changemens.

Le 27 on remit à la Chambre des *Seigneurs* en conformité de son Adresse du 20 Copies de plusieurs Papiers, concernant l'Administration des affaires civiles dans la Province de *Quebec*; & lecture en aïant été faite, il fut ordonné de les laisser sur le Bureau; & que la Chambre les prendroit en considération le Lundi suivant, auquel jour tous les *Pairs* seroient sommés de s'y trouver; & la Chambre s'ajourna jusqu'alors.

Les *Communes* firent la seconde lecture du Bil pour *punir la mutinerie & la désertion* en *Amérique*. On présenta ensuite un Bil pour *restreindre le pouvoir des Gouverneur, Conseil, & Assemblee de la* Nouvelle-York *de passer aucun Acte d'Assemblée pour aucun autre effet, jusqu'à ce que disposition soit faite pour fournir aux Troupes du Roi les nécessaires requis par les Loix*; & la première lecture en fut faite sur le champ. Les changemens faits au Bil pour régler les *Dividendes* de la Compagnie des *Indes* furent rapportés & approuvés. L'affaire du *Subside* & celle des *moiens de le lever* furent remises au Lundi suivant.

Le 28 les *Communes* lurent pour la troisième fois & passérent le Bil, qui a pour objet de régler les *Dividendes* de la Compagnie des *Indes*, & ordonnèrent, qu'il seroit dressé un Bil, dont le but seroit de mieux diriger les Compagnies publiques en certains cas. La Chambre ensuite s'ajourna au Lundi 1 du mois prochain.

Les Résolutions du 22 de ce mois s'accordent à peu près avec le Projet d'Accommodement que les Directeurs avoient présenté aux deux Chambres, & sont en général assez à leur gré. Il n'en est pas de même du Bil, tendant à regler les *Dividendes*, & dont les clauses embarrassent également les Directeurs & les Propriétaires. Elle leur ont même donné lieu de s'assembler plusieurs fois & d'agiter la question si l'on signeroit un Mémoire pour représenter au Parlement qu'au cas que ce Bill passât en Loi dans sa forme actuelle, il ne manqueroit pas d'être extrêmement nuisible aux Droits & propriétés, tant de la Compagnie que de ses Propriétaires. Par ce Mémoire ils devoient solliciter la permission d'être ouis, soit par eux-mêmes, ou par des Avocats contre ledit Bill, & de fonder les raisons qu'ils avoient eues de déclarer un *Dividende* de $12\frac{1}{2}$ pour Cent par Résolution du 6 de ce mois.

L'esprit de mécontentement & d'indépendance qui s'étoit manifesté dans les Colonies de l'*Amérique* à l'occasion de l'Acte du timbre, n'y est pas, à beaucoup près, entierement appaisé: l'Acte du Parlement qui établit la dépendance de ces Colonies à l'égard de la Couronne & du Parlement de la *Grande-Bretagne*, n'étoit pas en effet propre à y calmer les esprits, puisqu'il attaque, dans son principe, le droits prétendu que les Colons *Américains* s'attribuent de ne payer que les taxes qu'ils se feront imposées eux-mêmes.

Le Gouverneur de *Boston*, Capitale de la *Nouvelle-Angleterre*, ayant, en vertu de cet Acte, donné des ordres, au mois de Janvier dernier, pour faire fournir par les habitans les choses nécessaires au logement & à l'entretien des troupes du Roi qui se trouvoient dans cette Ville, la Chambre des Représentans de la Province a remis au Gouverneur Mémoire suivant.

„ En reponse à votre Message du 30. Janvier, la Chambre des Représentans demande qu'il lui soit permis d'observer, que c'est seulement en vertu de la Chartre Roïale que les Gouverneur & Conseil ont quelque autorité de tirer de l'argent de la Trésorerie, & cela uni-

uniquement en conformité des Actes qui sont ou peuvent être en vigueur dans la Province. Cette Clause avoit pour but d'assurer à la Chambre des Représentans le privilége de former, d'accorder, & de régler les Taxes: Mais cette Clause, à ce que nous appréhendons, sera de bien peu de valeur & d'importance, si jamais on en vient à établir pour règle, que la Chambre soit obligée d'imposer & de lever des Cotisations, des Taxes, & des Impôts sur les Personnes & les Biens de leurs Constituans pour le payement des dépenses à faire en vertu d'un ordre des Gouverneurs & Conseil à l'insçu & sans le consentement de la Chambre. Ainsi, Votre Excellence, en donnant, de l'avis du Conseil, ordre de faire provision pour les Compagnies d'Artillerie au Château, a agi dans un point essentiel contre l'intention formelle de la Chartre de la Province, dans laquelle les pouvoirs des différentes branches de l'Assemblée Générale sont décidés & limités. Si cependant, au recès de l'Assemblée, on s'est trouvé dans une nécessité urgente d'en user ainsi, nous sommes très surpris que Votre Excellence ait laissé passer toute la dernière Séance de l'Assemblée sans remettre l'affaire devant nous; & qu'on l'ait encore négligé dans celle-ci jusqu'à ce que la Chambre vous ait fait presenter son Message. La Chambre, se fondant sur les principes de la Constitution, s'attend avec justice, qu'une chose de cette nature lui soit notifiée incessamment; & nous ne saurions nous dispenser de remontrer à Votre Excellence, qu'en ne le faisant pas on fait une infraction à notre privilége. „

„ Ce qui nous fait le plus de peine, c'est de voir que Votre Excellence fait mention d'un dernier Acte du Parlement en vertu duquel cette dépense a été imposée sur la Province. Un grand vice de l'Acte du timbre étoit de nous priver d'une partie fondamental & très-essentielle de la Costitution *Britannique*, c'est-à dire du droit inaliénable d'être exempt de toute taxe à laquelle nous n'aurions pas volontairement consenti. Comme nous sentons toute la valeur & l'importance d'un semblable droit, nous ne pouvons nous empêcher de témoigner la plus vive inquiétude en voyant qu'il existe encore un Acte du Parlement dont il résulteroit pour nous une opression aussi réelle que de celui qui avoit si justement allarmé ce Continent, &c. „

On dit que M. *Jeann-Jaques* Rousseau, est parti d'ici le 22 de ce mois pour s'embarquer à *Douvres* & ne plus revenir en *Angleterre*.

De la Haie, le *31 Mai*.

Hier, jour fixé pour la Revûe générale des Troupes de cette Garnison, tant Infanterie que Cavalerie, ainsi que des trois Escadrons de Dragons venus de *Leyde*, le Prince *Stadhouder*, accompagné d'une nombreuse Suite de Seigneurs à cheval, se rendit à la Plaine à côté du Mail, où l'on avoit planté deux piéces de Campagne, sur les signaux desquelles les Troupes devoient se régler. A la premiere décharge, elles marcherent toutes du lieu de leur Rendez vous à ladite Plaine, & à la seconde elles se rangerent en lignes. Alors S. A. S. les examina de près, & retourna à sa Tente, où se trouva une multitude de Seigneurs & de Dames. Ensuite à la troisiéme décharge du canon, les Troupes défilerent devant la Tente, & s'étant remises en ordre, elles entamerent leur Exercice au feu & exécuterent diverses Evolutions militaires. Après quoi, elles défilerent une seconde fois devant la Tente & reprirent leurs rangs, le Prince *Stadhouder* monta ensuite à cheval, accompagné de sa Suite & des Gardes, à la tête desquelles étoit le Duc de *Brunswich-Wolffenbüttel*; passa le long du front; donna à tous les Officiers des marques de sa satisfaction au sujet de la dextérité des Troupes, & retourna avec la même pompe au Quartier *Stadhouderien*.

N. 47.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 14 JUIN. 1767.

De ROME *le 29 May.*

Les eaux produisant depuis plus d'un siécle des inconvenients notables dans les trois légations de *Boulogne*, de *Ferrare* & de *Ravene*, il se tiendra Lundi prochain à ce sujet une Congregation, dans laquelle on examinera le dernier projet donné à cet égard par le P. *Lecchi*, Jesuite, ainsi que tous ceux qui ci-devant ont été donnés pour le même sujet, afin qu'on puisse procéder ensuite aux operations qui seront jugées necessaires pour apporter du remede à ces inconveniens.

La maladies regnent à *Civitavecchia* de maniere, qu'il a fallu y envoyer plusieurs medecins de cette Capitale, & on va de même y envoyer de *Viterbe* des prêtres pour y confesser les malades. On a appris de la premiere de ces villes que le R. P. *Velasco*, Jesuite *Espagnol*, qui avoit possedé les premiers Emplois dans sa compagnie, étoit mort d'apoplexie à bord d'un des Bâtiments du convoi, qui transportoient ces R. R. P. P. & qu'il y avoit été enseveli dans l'eglise paroissiale.

Le Pape a été purgé & saigné ces jours derniers, & ces remedes ont produit un bon effet. Sa Sainteté se portant graces à Dieu bien, & Elle a assisté le jour de l'*Ascension* de N. S. dans la chapelle du *Quirinal* à la Grand Messe, qui a été chantée par le Cardinal *Stoppani* en présence de 23. Cardinaux.

Nicolas *Oddi* Archevêque de *Ravene* est mort le 25. en retournant à son Dioceſe, il n'a été revêtu de la pourpre que pendant 8. mois.

D' ALTONA, *le 30 Mai.*

On apprend que le Voyage du Roi dans ses Etats d'*Allemagne*, a été réglé de la manière suivante: Sa Majesté se rendra, le 10 du mois prochain, de *Friderichsberg* à *Corsœr* & le jour suivant à *Odensée*, où elle séjournera le 12. elle en partira le 13 pour *Colding*, où elle se reposera le 14. S. M. arrivera, le 15, à *Flensbourg* & le lendemain à *Gottorp*, où elle s'arrêtera jusqu'au 25, jour auquel elle en partira pour *Rendsbourg*. Le séjour de S. M. en ce dernier endroit ne sera que de 2 jours. Notre Auguste Souverain arrivera ici le 30 & nous aurons le Bonheur de le posséder jusqu'au 9 de Juillet; en quittant notre Ville, il passera par *Borstel* pour se rendre à *Travendahl* où il demeurera depuis le 10 du même mois jusqu'au 18, jour auquel il prendra la Route de *Ploen* où il y aura séjour, le 19. le 20, S. M dirigera sa Route par *Bramstedt* d'où elle retournera à *Rendsbourg* le 21, & le 22 à *Gottorp* où elle se reposera un jour. Le 24, elle repassera à *Flensbourg*, &, le 25, à *Colding*, où il y aura séjour, le 26. le 27, elle arrivera à *Odensée*, le 28, à *Corsoer*, & le 29 elle sera de retour à *Friderichsberg*.

Suivant les lettres de *Dantzig* on a vu dans ces contrées peu de printems aussi froids & aussi secs que celui de cette année. Depuis le 15 du mois d'Avril jusques bien avant dans le mois de Mai, il y a eu des

brouillards très-froids & des neiges assez fréquentes ; les vents se sont maintenus constamment au *Nord* ou au *Nord-Oueſt*. Heureusement cette sécheresse n'a pas fait baisser les eaux de la *Vistule* qui a servi, comme les autres années, à faire passer dans les Pays étrangers le superflu des productions de la *Pologne*.

De HANAU, *le 2 Juin.*

Le Prince *Charles* de *Hesse-Cassel* arriva ici hier au soir de *Coppenhague* avec la Princesse son Epouse. Le Prince Héréditaire étoit allé à *Steinau* au devant de ces Illustres Epoux; Mesdames la Landgrave & la Princesse Héréditaire allérent les recevoir à quelques lieues d'ici.

De CLAGENFURT, *le 6 Juin.*

La Societé d'Agriculture & des Arts utiles établie en cette Ville a tenu son Assemblée publique le 9 du mois dernier. Mr. le Chancelier de cette Societé y fit rapport de l'examen des pièces envoyées au concours pour le prix proposé l'année derniere par la Societé sur *la vraie proportion entre les prairies & les terres labourables*, & declara que M. M. les Commissaires nommés pour cet examen avoient trouvé unaniment que le memoire allemand qui avoit pour devise. *Il reste beaucoup à decouvrir pour notre vaine curiosité, mais si l'on s'en tient à l'util, on n'a que trop decouvert*, étoit celui qui satisfaisoit le plus à la question proposée: Ce memoire aïant été lû, le prix lui fut adjugé & le billet contenant le nom de l'Auteur, aïant été decacheté, il se trouva que c'étoit le R. P. Apfalter Jesuite membre de la Societé d'Agriculture de *Carinthie* & de celle de *Stirie*, Professeur de Mechanique au Collége de *Clagenfurt*.

L'*Accessit* fut adjugé au Mémoire Allemand, qui avoit pour devise: *En un mot il faut faire de la culture des terres la premiere affaire d'état*, & le billet contenant le nom de l'auteur aïant été decacheté, il se trouva que c'étoit M. Jean Frederic *Mayer* Pasteur à *Kupferzell* dans la principauté de *Hohenlooe-Waldenbourg* & *Schillingsfurst*.

La Societé proposa pour le prix de l'année 1768 la question suivante. *Quels seroient les meilleurs moïens d'ameliorer & d'augmenter les prairies en Carinthie.*

Le prix qui a été fondé par Sa Majesté l'Imperatrice Reine pour être distribué tous les ans par la Societé, est une medaille d'or de la valeur de 36 Ducats.

On prie les Auteurs qui voudront concourrir pour ce prix de mettre à la tête de leurs Memoires une Devise & d'y joindre un billet cacheté qui contient leur nom, & en dehors la même devise. Ils pourront addresser leurs memoires directement à la Societé d'Agriculture & des Arts utiles à *Clagenfurt*, on les recevra jusqu'au dernier Decembre 1767 en langue *Allemande*, *Françoise Latine* ou *Italienne*.

De VIENNE, *le 13 Juin.*

Depuis l'ordinaire dernier l'Imperatrice-Reine à heureusement continué dans sa convalescence: mais comme après la terrible maladie dont elle est heureusement échappée, il arrive frequemment & sur tout aux yeux, différens accidens qui suivent la petite verole, quand elle a été aussi copieuse, & qu'on avoit remarqué quelque rougeur à ceux de Sa Majesté, on a jugé pour prevenir tout cas éventuel, de lui faire hier une saignée qui a eu un heureux succés.

Madame l'Archiducheſſe Ducheſſe de *Saxe Teſchen* continue aussi à se porter bien & S. A. R. reprend chaque jour des forces.

N. 48.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 17 JUIN 1767.

De NAPLES *le 26 Mai.*

LE Roi, qui jouit d'une parfaite santé à *Portici*, en doit arriver le 29. en cette Capitale.

Suivant les nouvelles de *Pompei* du 23., Après y avoir entierement decouvert le Temple d'*Isis*, dans lequel on a encore trouvé quantité de grands morceaux de peinture & plusieurs Statues de marbre, on y a commencé à travailler au Theatre qui étoit attenant de ce Temple: là decouvrant l'étage Supérieur du Théatre, on a trouvé un grand Portique qui y est contigu, & en suivant cette direction, on a rencontré les murs de la ville. Dans l'espace, qui la separoit du Théatre est un grand Edifice dont on a commencé a decouvrir les appartements; on y a trouvé successivement onze casques de bronze, dont, quelques uns avec des bas reliefs du travail le plus achevé, deux casques de fer, tous avec leur visiere & deux ayant encore au dedans leur petit bonnet de Drap; huit pièces d'Armure aussi de bronze, & servant aux jambes, sept brassards de même, ornés de bas reliefs, quatre ceinturons de même, une bande de fer longue de dix palmes, formant de ceps pour mettre les fers aux pieds avec des anneaux & une verge de fer pour les serrer plus ou moins, & enfin une écritoire de bronze dans laquelle est encore de l'encre condensée à la hauteur d'environ un demi

demi doigt: on y a auſſi trouvé pluſieurs medailles &c. & deux miroirs de metal: cet edifice paroit avoir été un quartier de Soldats.

De PARIS, *le 5 Juin.*

Le Roi a mandé dernierement à *Verſailles* Mr. le Premier Préſident & 2 Préſidens à Mortier & leur a donné 2 Déclarations à enrégiſtrer au Parlement, l'une portant prolongation du 2e. vingtieme pendant 4 ans & demi & l'autre création de Brévêts de Maîtriſes, & il leur a dit.

„ Je n'avois pas encore pu approfondir la ſituation de mes finances, lorſque le déſir de donner de nouveaux témoignages de mon affection pour mes Sujets m'a déterminé à leur accorder par ma Déclaration & Edit de 1763 & 1764 la diminution d'une partie conſidérable des impoſitions dont la derniere guerre m'avoit obligé d'ordonner la perception & à fixer l'époque de la ceſſation du 2e. vingtieme. „

„ J'ai fait depuis liquider les dettes contractées avant la dernière guerre & celles qu'elle a occaſionnées. J'ai fait dreſſer des états exacts des charges & des dépenſes de toute nature à l'effet de me mettre à portée de diſtinguer celles qui ſeroient inutiles, celles qui, ayant été néceſſaires pendant les premières années de la paix, pourroient à preſent être rétranchées & celles qu'il étoit indiſpenſables de conſerver. Je me ſuis fait remettre pareillement des états du produit des Impoſitions, tant ordinaires, qu'extraordinaires, qui ſubſiſtent & de l'emploi qui en a été fait depuis la paix, ainſi que du montant des ſecours extraordinaires que je me ſuis procurés. „

„ Par le compte qui m'a été rendu de tous ces objets & par l'examen que j'en ai fait moi-même, j'ai reconnu que quelques conſidérables que ſoient les retranchemens que les circonſtances me permettroient d'ordonner, quiſqu'ils forment un objet de plus de 20 millions par an, cependant le montant annuel des ſommes néceſſaires pour le payement des dettes, des charges & depenſes ſurpaſſoient le produit des Impoſitions ordinaires. „

„ Je ſuis peiné de me trouver obligé de continuer le 2e. vingtieme pendant quatre ans & demi, quoique j'ai annoncé à mes peuples l'eſpérance que j'avois conçue de pouvoir les en décharger: mais je ne veux pas manquer aux engagemens legitimes contractés avec les Créanciers de mon état, ni les diminuer. Réduit à la néceſſité de choiſir entre deux partis, J'ai préféré celui qui maintiendroit en entier la fortune d'un grand nombre de familles, en aſſurant, en même tems, pour l'avenir, la balance de la dépenſe qui eſt la baſe néceſſaire de toute bonne adminiſtration. „

„ Je ne ceſſerai pas de m'occuper, pendant la durée de cette impoſition extraordinaire, des moyens de parvenir à ſoulager mes Sujets du fardeau que je ſuis obligé avec regret de leur faire ſupporter. „

„ J'ai dû pourvoir, en même tems, au reſte des dépenſes de cette année par la création que j'ordonne de Brévêts de Maîtriſes dans les Communautés, reſſource dont mes prédéceſſeurs ont uſé plus ſouvent que je ne l'ai fait & qui eſt utile à l'Induſtrie, quand elle n'eſt pas trop fréquente. „

„ Vous direz à mon Parlement que, dans une occaſion auſſi eſſentielle pour le bien de mon Etat, je compte qu'inſtruit par ma bouche du motif de mes réſolutions, il en ſentira l'importance & la néceſſité & qu'il n'écoutera que les ſentimens de ſon zèle & de ſa fidélité en enrégiſtrant ſans délai les 2 Edits que je lui adreſſe. Il ne peut pas douter au ſurplus que je n'aie pris toutes les précautions que ma ſageſſe m'a inſpirées pour aſſurer le ſuccès de mes vues & pour qu'elles ſoient ſuivies avec la plus grande exactitude. „

Les Chambres du Parlement étant aſſem-

assemblées, le 25, il fut remis deux Déclarations du Roi pour être enregistrées: l'une portant prorogation du second vingtiéme jusqu'en 1774, & l'autre concernant les Brevets & Maitrises des Corps de Marchands; elles furent données sur le champ à l'examen des Commissaires. Les Gens du Roi rendirent aussi compte que le Procureur du Roi du *Chatelet* les avoit instruit, *qu'il avoit été porté au Greffe de cette Jurisdiction plusieurs Lettres d'affiliation à la Société des* Jesuites, *& des Déclarations qui y sont relatives, qu'ils l'avoient chargé de leur envoier des expéditions des dernieres pieces, afin de les mettre sous les yeux de la Cour, aussitôt qu'elles leur seroient parvenues.*

Le sieur *Julien*, Intendant de la Généralité d'*Alençon*, annonça, le 5 du mois dernier, dans la premiere séance au Bureau d'Agriculture, qu'il accorderoit des encouragemens particuliers aux Cultivateurs de cette Généralité qui se distingueroient dans quelqu'une des branches de l'Agriculture. Il invita même la Société à leur apprendre qu'ils peuvent s'empresser de concourir à mériter les Prix qu'on leur propose, sans apprehender qu'on augmente leurs impositions en proportion de leurs succés. Le sieur *Dumenil*, Seigneur de *Saint-Denis*, Associé au Bureau d'Agriculture, payera, chaque année, le quart de la taille & de toutes les autres impositions qui en sont les suites, à la décharge de celui de ses Fermiers qui aura mérité le Prix que le sieur *Coulombet*, Curé-Doyen de *Saint-Denis*, a proposé pour le Laboureur qui aura récolté, dans cette Paroisse, le meilleur bled; & le sieur *Coulombet*, ancien Principal du College de *Sées*, frere dudit Curé, payera, chaque année, la somme de douze livres à celui des habitans de la même Paroisse qui aura mérité le même Prix.

Suite des Nouvelles de LONDRES, *du 29 Mai.*

Les Agens des Colonies en *Amérique* ont eu ces jours-ci plusieurs Conférences avec les Ministres du Roi au sujet des arrangemens que l'on prend ici pour maintenir la supériorité de la Couronne sur ces Colonies. Ils ont reçu de fortes assûrances que l'on ne negligeroit rien de tout ce qui pourroit contribuer à les rendre florissantes & heureuses; mais que la Cour & le Parlement étoient dans la ferme résolution de soutenir par toutes les voyes constitutionnaires leurs justes Droits & Privileges, & de garantir la dépendance desdites Colonies envers la *Grande-Bretagne.*

Le Gouverneur de *Boston* a repondu de la maniere suivante au mémoire de la chambre des Representans qu'on a dernierement rapporté.

„Ayant murement examiné les plaintes que vous faites contre moi & contre mon conseil, & qui sont contenues dans votre-mémoire, je vois qu'il en resulte que la provision faite pour les Troupes du Roi dernièrement arrivées ici paroit être un procédé constitutionnal & soutenable; & qu'il est justifié, non seulement par l'usage de ce Gouvernement, mais même par l'autorité de l'Assemblée Générale.

On a construit, par ordre de l'Assemblée Générale, les Barraques au Château pour la reception des Troupes du Roi lorsqu'elles arriveroient ici, afin qu'il n'y eût point lieu de les mettre en quartiers chez les Habitans. Pour occuper des Barraques il faut du chauffage & de la chandelle; sans cela les Troupes ne peuvent y entrer ou s'y tenir; c'est une allouance toujours incidente à la vie en Barraques. Ainsi, dès-lors que l'Assemblée Générale a ordonné la construction de ces Barraques pour les Troupes, cet ordre a dû impliquer celui de pourvoir aux besoins incidents des Troupes lorsqu'elles y seroient. Si cela n'étoit pas, nous devrions supposer que l'intention de l'Assemblée Générale n'a pas été, que les Barraques fussent emplo-

ployées à l'usage pour lequel on les a construites.

La manière de faire la provision & la provision elle-même sont conformes à l'usage de ce Gouvernement en pareil cas. Cette provision ne consiste qu'en chauffage & en chandelle, choses absolument necessaires, & qui ont toujours été fournies dans les Barraques; & elle ne renferme point divers articles préscrits par l'Acte du Parlement. Elle est donc entièrement conforme à l'usage du Gouvernement, & à la nécessité du cas, pour autant seulement qu'elle se trouve co-incidente à l'Acte. S'il n'y eût point eu de pareil Acte, le Conseil se seroit cru obligé d'aviser à l'ordre de cette provision, parce que cela étoit nécessaire à l'usage des Barraques, & qu'il est de son devoir de m'aider à mettre en exécution, par les voies usitées, un établissement qui a pour objet la convenance du Peuple.

Quant à la plainte que vous faites de ce que je n'ai point remis cette affaire devant vous durant toute la dernière Séance, & partie de la présente, j'établirai simplement les faits. Ce que vous nommez toute la dernière Session se réduit aux six derniers jours de cette Session, que vous vous étiez assemblés pour passer le Bil de compensation. Aussi-tôt que vous eutes fini cette affaire, vous désirates que je vous accordasse un Recès. Je le fis, & vous dis en même tems qu'à cette occasion j'avois remis toute autre affaire à la prochaine Session. Pour ce qui est de la partie qui s'est écoulée de celle-ci, elle n'est pas de quarante huit heures; Durant ce tems j'avois donné ordre de dresser le compte de frais de la provision, à l'effet de le remettre devant vous; & je l'ai actuëllement reçu deux heures après que votre Message m'a été remis. Tels sont la nature & le point d'une affaire à laquelle vous avez crû devoir donner le nom d'une omission, qui porte infraction à votre privilége.»

Le Duc de *York* va partir incessamement pour faire un tour en *Allemagne* S. A. R. ira dabord à *Hanovre* & de là elle prendra la route de *Copenhague* pour y voir le Roi de *Danemarc*.

De la HAIE, le *3 Juin.*

Hier, S. A. S. le Prince *Stadhouder* partit en Yacht pour aller faire un tour à *Leyde*.

De HAMBOURG *le 5 Juin.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 26 Mai la Cour de *Suede* est revenue le 25. de *Rosersberg* à *Ulrichstbal* mais S. A. R. le Prince héréditaire est encore à *Eckholmsund*. Une incommodité survenue à la Princesse *Albertine* avoit fait craindre que S. A. R. ne fut attaquée de la petite verole: mais elle est maintenant entierement rétablie.

Comme malgré l'Edit porté pour empêcher le luxe & les depenses, il se fait ici une tres grande consommation de caffé & que cette consommation-va même jusqu'à l'excès, le Gouvernement a donné ordre au College du Commerce de prendre des informations dans toutes les villes du Royaume de la quantité qu'elles en ont. On ignore l'objet de cet ordre, on croit cependant qu'on obligera les marchands à exporter, pour être vendue hors du Royaume, une grande partie de cette denrée.

Suivant les derniers lettres de *Moscou*. L'Imperatrice de *Russie* en étoit deja partie pour *C[illegible]san*

M. de *Cauz* a donné depuis peu au public un ouvrage in quarto ayant pour Titre

Constantini Franciſci de Cauz, in Academia Roboretana Quireni. De Cultibus Magicis, eorumque perpetuo ad Eccleſiam & Rempublicam habitu, Libri duo Cum adjunctis quibusdam eo pertinentibus ad Jurisprudentiæ Legumlatoriæ illuſtrationem. Vindobonæ 1767.

Cet ouvrage dans lequel il y a beaucoup d'érudition, se trouve à l'enseigne du bon pasteur dans la ruë nommée *Schuler-Strassen* au 3me étage au prix de 2. fl. 15. kr.

N. 48.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 17 JUIN. 1767.

De FLORENCE *le 6 Juin.*

On a appris ici preſqu'en même tems la nouvelle de mort de la Princeſſe, Fille de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Ducheſſe de *Saxe-Teſchen*, la nouvelle de la mort de l'Impératrice IOSEPHE décédée de la petite Verole, & l'accablante nouvelle que Sa Majeſté l'Impératrice Reine étoit attaquée de la même maladie. Les ſpectacles ont ſur le champ été défendus au Théatre de la *Via del Cocomero*, & tout eſt dans la plus grande conſternation.

De Porto-Ferrajo *le 30 Mai.*

Quelques-uns de nos Pêcheurs ont dernierement trouvé dans leurs filets un Poiſſon d'une grandeur ſi extraordinaire qu'ils ont eu beaucoup de peine à parvenir à le mettre dans leur barque. Ce Poiſſon, à qui ils ont donné le nom de *Peſce ſiſco*, a ſept braſſes de longueur & trois de circonference. Sa tête & ſa gueule ſont d'une grandeur enorme, & perſonne ne ſe ſouvient d'en avoir vû de ſemblable.

Une partie de l'armement *Genois*, forcée par les vents contraires eſt arrivée ici le 26 de ce mois. Elle conſiſtoit en 4 Galéres, 1 Balandre 2 Barques chargées de Troupes, 3 Pinques avec des proviſions, 5 Felouques, 4 autres Bâtimens couverts par des planches, & 8 petites Basques, deſtinées au debarquement. Il manquoit à tout l'armement 3 autres plus grandes Barques, & l'on a vû aux Galères une grande quantité de rames neuves, preuve qu'elles avoient beaucoup ſouffert à la journée du 3: le nombre de celle qui en avoit le moins, étoit de 17. Cet armement a remis en mer le 28 au matin.

De Livourne *le 3 Juin.*

On a conduit ici ces jours paſſés un Poiſſon pris à 5 milles de ce Port, lequel a 8 braſſes de longueur & peſe environ 2 milles livres. Sa tête eſt monſtrueuſe: on ne ſait pas au juſte qu'el nom porte cet animal, que quelques perſonnes prétendent cependant être nommé le *Capucin*.

Hier au matin on a appris que le 29 du mois dernier à 6 heures du ſoir le Commandant de la Fortereſſe de *Capraja* avoit demandé à capituler & que les *Corſes* lui avoient accordé d'en pouvoir ſortir librement avec ſa garniſon: mais à condition de n'en tranſporter aucune arme ou toute autre choſe, à l'exception des bagages & de ce qui appartiendroit en propre aux Troupes. En conſequence la Garniſon *Genoiſe* eſt ſortie le lendemain de la place tambours battant & Drapeaux deployés: elle n'avoit plus de proviſions que pour environ 3 ſemaines & ces proviſions conſiſtoient ſeulement en farine & en eau. Les Troupes ont d'abord été conduites au camp des *Corſes*, où elles ont été reçuës avec beaucoup d'humanité. On a propoſé enſuite à leur Commandant de les eſcorter juſqu'à la *Baſtia*: mais il a demandé de pouvoir écrire au Commandant des Galères *Genoiſes*, qui étoient dans ces environs, & ce dernier a envoyé ſur le champ un Pinque pour l'embarquer avec tout ſon monde.

On a trouvé dans la Fortereſſe 11 canons de fonte, dont 4 de batterie & les autres de differens calibres, 24 charges pour chaque pièce, 2 bar-

rils de cartouches à Fusil, quelques autres de poudre, quelques Grenades & quantité de fusils, de pistolets, de sabres, de bayonettes, de balles & d'autres attirails de guerre. Tout est au reste actuellement tranquille dans cette Isle, à laquelle les *Corses* ont accordé une amnistie generale.

De VIENNE, *le 17 Juin.*

S. M. l'Imperatrice Reine continuë d'avancer heureusement dans sa convalescence.

Dimanche dernier 14 de ce mois le Cardinal Archevêque de cette Ville a entonné dans l'Eglise Métropolitaine de St. *Etienne.* un *Te Deum* solemnel pour remercier Dieu d'avoir rendu aux vœux de ses peuples l'Auguste MARIE THERESE. Les Differens Tribunaux & autres Départements ainsi que le Magistrat de cette ville ont assisté en corps à cette cérémonie & l'Eglise étoit remplie d'une foule immense de monde.

L'Empereur a assisté le même jour avec toute Sa Cour au *Te Deum*, que S. M. I. a fait chanter dans la grande chapelle de la Cour pour rendre de son côté grace au Très Haut, qui a daigné conserver les jours de son Auguste Mere.

Plusieurs Departements Auliques ont aussi fait depuis successivement jusqu'aujourd'hui 17 célébrer dans différentes Eglises des messes en Musique, suivies d'un *Te Deum* solemnel pour remercier le Tout Puissant de la grace, qu'il nous a faite en rendant S. M. I. & R. aux vœux de ses peuples. Le Comte de *Choteck* Grand Chancelier de *Bohême*, le Prince de *Kaunitz Rittberg* Chancelier de Cour & d'Etat, le Comte de *Hatzfeld* Président de la Chambre des Finances, le Prince de *Colloredo* Vice Chancellier de l'Empire, le Comte de *Zinzendorff* Président de la Chambre des Comptes, le Comte de *Salm* Grand Chambellan, le Prince de *Schwartzenberg* Grand Maréchal de la Cour, tous à la tête de leurs departements respectifs y ont assisté & cet exemple à été imité par les hommes de Chambre de la Cour, les compagnies Bourgeoises &c. &c. & même les *Gardes nuit du palais.* Tout marque en un mot un zèle & une joye proportionnée à la consternation dans laquelle on a universelement été plongé.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck.*

Vers sur la Maladie, & sur l'heureuse Convalescence de sa Majesté l'Imperatrice Reine Apostolique, 4. Vienne 1767. 10. kr.

Burkard (Joseph) Rede auf die Genesung Ihrer Kaiserl. Königl. Apostol. Majestät Marien Theresiens bey dem feyerlichen Dankfeste, welches in der Kirche des königlichen theresianischen Collegiums, vor dessen versammelten adelichen Jugend den 15. Brachmonats 1767. gehalten wurde, 4. Wien. 17. kr.

Eckhel (Joseph) Ode auf die Genesung Ihrer Kaiserl. Königl. Apostol. Majestät Marien Theresien, 4. Wien 1767. 10. kr.

Denis (M.) Ode auf die Genesung Marien Theresiens, 8. Wien 1767. 7. kr.

Mako, Elegia de Reddita Valetudine Mariæ Theresiæ Augustæ, 8. Viennæ 1767. 7. kr.

Chemnitz (Johann Hieronymus) Dankgebet, welches wegen der erfreulichen Wiedergenesung der Kaiserinn Königinn Majestät, am 2. Pfingstfeyertage 1767. in der königl. dänischen Gesandschaftskapelle gebetet, und hernach auf vieler Verlangen dem Druck überlassen worden, 8. Wien 7 kr.

N. 49.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 20 JUIN 1767.

De MADRID *le 19 Mai.*

Il est arrivé à la *Corogne*, le 10 de ce mois, un Paquebot nommé *le Cortès*, parti de la *Havane* le 5 du mois dernier, avec des paquets pour sa Cour & des lettres pour les Particuliers.

De CADIX, *le 10 Mai.*

On reçoit ici de fréquentes nouvelles du voyage de Don George *Juan*, Ambassadeur du Roi à la Cour de *Maroc*. Il est parti de *Larrache*, le 14 Avril, accompagné de cinquante Negres, d'un grand nombre de Soldats de la Garde du Prince *Maure*, qui étoient partis de la Capitale pour cet effet & de plusieurs personnes du premier rang de la Province; l'escorte de l'Ambassadeur a été augmentée, dans chaque endroit de son passage, par d'autres détachemens de troupes, de maniere qu'elle se trouva composée de trois mille hommes à cheval qui exécuterent devant lui différentes évolutions. L'Ambassadeur arriva, le 28, à *Salé* au bruit du canon de la Place. Il fut reçu par le Gouverneur, dans la maison duquel il fut logé & où il reçut les honneurs les plus distingués & la visite des principales personnes de la Ville.

De

De Paris, *le 5 Juin.*

La Religieux de *Sisteron*, qui s'est porté aux excés dont on a donné le détail dans la Gazette dernière, étoit Gardien des Religieux Conventuels, appelés *Grands Freres*. Ils portent en *Dauphiné* le nom de *Cordeliers*, mais ils n'ont rien de commun avec les Cordeliers du Grand Couvent de *Paris* & des huit Provinces du Royaume, lesquels ont un autre Général & un Régime tous différent.

Le 27. du mois dernier, à dix heures un quart du soir, le feu prit dans la maison du nommé Michel *Leguillier*, habitant du Village de *Deuil* dans la Vallée de *Montmorency*: les secours promts & actifs que fit donner sur le champ le Curé de la Paroisse, empêcherent l'incendie de se communiquer aux maisons voisines. Les Gardes *Suisses*, qui sont en quartier à *Saint-Denis*, ayant eu avis de cet accident, se transporterent à *Deuil* avec leurs Officiers à leur tête & acheverent d'arrêter le progrès de flammes: heureusement personne n'a péri, & il n'y a eu de blessé que le Propriétaire de la maison. Ses enfans étoint couchés dans une chambre déjà à moitié embrasée: ce malheureux pere, sans être arrêté par le danger, traversa trois fois cette chambre au millieu des flammes pour aller chercher ses enfans les uns après les autres, & ce ne fut qu'après les avoir sauvés qu'il s'apperçut qu'il avoit la main gauche, les pieds & les jambes jusqu'à la moitié des cuisses, assez grievement brûlés.

On mande du *Caire* que, le 3. Mars dernier, seconde Fête du *Bayram*, jour où tous les Beys & autres Grands Officiers de la Ville devoient se rendre au Château pour saluer *Hamsey Pacha*, Gouverneur de l'*Egypte*, & lui faire les complimens d'usage sur la Fête, environ soixante personnes, dont la plûpart appartenoient à des Grands qui ont été exilés depuis quelque tems, ayant projetté de se défaire de plusieurs Beys actuellement en charge, s'étoient introduites, travesties & bien armées, dans la Salle d'audience du Pacha; mais, quoique le secret de leur complot n'eût point transpiré, elles se concerterent si mal pour l'exécution qu'il ne réussit pas entierement. L'Emir Hatch, ou Conducteur de la Caravane de la *Méque*, ayant observé parmi les gens du Pacha un mouvement qui lui parut suspect, fit signe à *Hussein Bey*; celuici s'étant levé tout de suite pour prendre congé du Pacha, reçut un coup de pistolet qui lui emporta une partie de la mâchoire. Cette blessure, quoique considérable, ne le découragea point; il mit le sabre à la main &, soutenu par d'autres Beys qui en firent de même, ils se firent jour à travers les Conjurés. Un seul Bey est resté mort sur la place. l'Emir Hatch a eu son Tchaouch tué; le Tchaouch Kiayassi a été dangereusement blessé, ainsi que plusieurs autres Officiers principaux. Après cette scene sanglante, qui a coûté la vie à un grand nombre de personnes, le Gouvernement se décida à déposer le Pacha; il le fut le même jour, & ceux de ces Officiers qu'on soupçonna d'avoir favorisé cette trame furent exilés. Le Janissaire-Aga faisoit de rigoureuses recherses de tous ceux qui pouvoient avoir trempé dans cette conjuration, & l'on marque qu'il avoit déjà ordonné le supplice de plusieurs Grands du *Caire* qu'on a reconnus être du nombre des complices.

De Londres *le 2 Juin.*

Le 1. de ce mois les *Seigneurs* ordonnèrent à la Compagnie des *Indes* de leur remettre divers Mémoires, Comptes, &c. Ils entamèrent ensuite l'examen des Papiers concernant l'administration des affaires civiles dans la Province de *Quebec;* & ils doivent le continuër aujourd'hui.

Les

Les *Communes* en Committé ſur les *moïens de lever le Subſide* prirent pluſieurs Réſolutions, entre autres:

I. *De diſcontinuër les Droits ſur les Bois de* Campêche *exportés de ce Roiaume.*

II. *De charger d'un Droit de timbre de 9. Chelins chaque Police d'aſſurance ſur Vaiſſeau ou Cargaiſon au montant de 1000. Livres Sterling, & de deux ſemblables Timbres pour des Sommes plus conſiderables.*

III. *De ſupprimer les Droits de la Douane ſur le Caſſe & les Noix de Cacao à leur exportation à titre de Marchandiſe.*

IV. *De permettre l'uſage du Sel gâté pour engrais, moyenant un Droit de 3. Sous par Boiſſeau.*

V. *D'aſſujettir les Etoffes & les Rubans de Soie de toute largeur, peints ou colorés, aux Droits que payent à preſent ceux d'une certaine largeur.*

VI. *De ſupprimer le Droit actuël ſur la Regliſſe, & d'en impoſer un autre de 30. pour cent.*

VII. *D'impoſer un Impôt de 6. Sous par Livre Sterling ſur le Riz, exporté au dehors, & dont l'importation aura été libre dans le Roiaume.*

VIII. *De diſcontinuër le rabais ſur la Porcelaine & la Faïence exportées en* Amérique.

IX. *D'impoſer certains Droits ſur toutes ſortes de Verres importés dans les Colonies* Britaniques *en* Amérique.

X. *De charger le Papier, Carton, &c. importé dans ces Colonies d'une moitié des Droits y impoſés.*

XI. *D'impoſer 2. Chelins pour cent ſur le Plomb blanc & rouge importé dans ces Colonies.*

XII. *Trois Sous par livre ſur le Thé importé dans ce Pays-là.*

XIII. *D'accorder un rabais des Droits de la Douane ſur le Thé à ſon exportation en* Irlande *ou en* Amérique.

XIV. *De ſupprimer le Droit intérieur d'un Chelin par livre ſur le Thé noir ou* ſinglo *conſommé dans la* Grande-Bretagne.

Dans une Aſſemblée générale de la Compagnie des *Indes*, tenue le 29. du mois dernier, il ſe fit pluſieurs propoſitions, qui furent vivement conteſtées, quoique toutes à l'avantage de la Compagnie. On arrêta qu'il en ſeroit decidé dans une prochaine Aſſemblée.

Voici un Etat général des Affaires de cette Compagnie, dreſſé le 16. du mois dernier par les Directeurs, & remis au Miniſtere. Ses Dettes au 16. dudit mois conſiſtoient en ſix millions, quatre mille, 145. livres. Son Fonds capital étoit évalué à deux millions, 800. mille liv. Total du Debet, huit millions, 804. mille, 145 liv. Elle ſuppoſe qu'elle peut avoir aux *Indes* pour environ deux millions d'Effets, qui réduiroient ſes Dettes à autant qu'elle ſe trouvera dans le cas de pouvoir réaliſer. Ses Créances & Effets en *Angleterre* montoient à quatre millions, 379. mille, 989. liv.; ſes Effets dans l'*Inde* & à la *Chine*, ainſi que les cargaiſons de ſes Vaiſſeaux pendant l'année 1765. & ſuivante, à ſix millions, 438. mille, 964. liv. Ses Revenus dans l'*Inde*, ſupputés pour cinq ans, & le provenu des cargaiſons de 25 Vaiſſeaux qu'elle attend de retour en *Europe* avant la fin de cette année, toutes déductions faites, vont à quatre millions, 67[illegible]. mille, 101. liv. Total du Crédit, 15. millions 496. mille, 54 liv. Déduction pour Debet, huit millions, 804. mille, 145. liv. Reſte en Caiſſe à la Compagnie ſix millions 691. mille, 909. liv.

Terle

Telle étant sa situation actuelle, ou future à la fin de l'année courante, il est clair qu'elle peut donner un bon Dividende a ses Proprietaires, & pousser son Commerce avec avantage ; mais les dispositions du Ministere à son égard continuent de lui causer de l'embarras. Elle ne compte jouir de la Concession que pendant trois ans qui lui restent, en payant au Gouvernement une somme annuelle de 400. mille liv. sterl., ainsi qu'il est réglé par le Parlement. Elle entrevoit qu'alors elle sera dissoute, & le Commerce de l'*Inde* & de la *Chine* rendu général & libre à tous les Sujets du Roi ; que le Gouvernement fera acquisition des Forts, Comptoirs & Effets de la Compagnie, préference néanmoins reservée aux Propriétaires, s'il conste qu'il soit plus convenable au bien public de poursuivre le Commerce tous la direction d'une Compagnie.

Le 2. de ce mois, les *Seigneurs*, après avoir considéré ultérieurement les Papiers concernant la Province de *Quebec*, jugérent que cette Province a besoin de quelques Règlemens par rapport au Gouvernement civil & au Culte religieux ; Et il fut arrêté de présenter au Roi une Adresse à ce sujet.

Les *Communes* approuvèrent les Résolutions de la veille, & ordonnèrent de les rédiger en Loi. On ordonna ensuite de porter un Bil, pour établir des Commissaires de la Douane en *Amérique*.

Le 3. le Sécrétaire de la Compagnie des *Indes* présenta plusieurs Papiers à la Chambre des *Seigneurs*, suivant son ordre ; & le Bil, concernant les Dividendes de cette Compagnie, y fut lu pour la seconde fois, & remis à l'examen d'un Committé de toute la Chambre pour la quinzaine. La Compagnie présenta le même jour un Mémoire pour obtenir d'être ouïe par elle même ou par des Avocats contre ce Bil ; ce qui fut accordé ; & il fut arrêté d'entendre aussi les raisons à alléguer en faveur du Bil. Après quoi la Chambre s'ajourna au 15. de ce mois.

Les *Communes* lurent pour la première fois le Bil d'accord avec la Compagnies des *Indes*. Elles passèrent ensuite celui de la punition des Mutins & Déserteurs en *Amérique*. La Chambre s'est ajournée au 10. de ce mois.

Elisabeth *Wilson* est morte à *Maidford*, dans le Comté de *Northampton*, dans la cent vingt-deuxieme année de son âge.

De Francfort, le 13 Juin.

Le 10. de ce mois, toutes les cloches de cette Ville ont commencé à sonner depuis 11. heures jusqu'à midi, à l'occasion de la mort de l'Impératrice, ce qui se continuera pendant 15. jours.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Klemm (C. G.) Ode auf die Genesung Marien Theresiens 4. 1767. 7. kr.

von Sonnenfels (J.) Ode bey der Danksagungsfeyer, über die Genesung unsrer geliebten Monarchinn, 4. 1767. 7. kr.

M. de *Cauz* a donné depuis peu au public un ouvrage in quarto ayant pour Titre

Constantini Francisci de Cauz, in Academia Roboretana Quireni. De Cultibus Magicis, eorumque perpetuo ad Ecclesiam & Rempublicam habitu, Libri duo. Cum adjunctis quibusdam eo pertinentibus ad Jurisprudentiæ Legumlatoriæ illustrationem. Vindobonæ 1767.

Cet ouvrage dans lequel il y a beaucoup d'érudition, se trouve à l'enseigne du bon pasteur dans la ruë nommée *Schuler-Strassen* au 3me étage au prix de 2. fl. 15. kr.

N. 49.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 20 JUIN. 1767.

De LISBONNE, *le 13 Mai.*

Son Alteſſe Royale la Princeſſe du *Breſil* eſt heureuſement accouchée aujourd'hui d'un Prince, conformement aux vœux de la Cour & à la grande ſatisfaction des Sujets.

Mercredi dernier, il ſortit du *Tage*, ſous le Convoi du Vaiſſeau de guerre le *St. Jean-Baptiſte*, 17 Bâtimens, dont neuf deſtinés à faire voile pour la *Bahia*, trois pour *Marinhao*, trois pour le *Grand-Para*, un pour *Angola* & un pour les *Indes-Orientales*.

De ROME *le 5 Juin.*

Il eſt arrivé le 31 du mois dernier à *Civ ta vecchia* un nouveau convoi de Bâtiments *Eſpagnols* eſcorté d'un vaiſſeau de guerre de 60 Canons, lequel avoit à bord 590 Jeſuites de cette Nation, & après avoir fait quelques proviſions, il a remis en mer faiſant voile vers l'Oueſt, Tous les convois precédemment arrivés au même Port avec des Jeſuites ſont auſſi encore en mer: M. de *Marbeuf*, qui commande les Troupes *Françoiſes*. en garniſon dans les places de *Corſe*, a eu à la vérité de la part de ſa Cour l'Ordre de les y recevoir: mais comme il ne ſe trouve point aſſez de proviſions pour leur ſubſiſtance, on attend ce que S. M. *Catholique* décidera ſur l'offre lui faite par un *Genois* d'en fournir à ſuffiſance.

L'Archevêché de *Genes* a été donné à M. *Lercari* Chanoine de la Baſilique de *St. Marie Majeure*.

Hier vers les 6 heures de nuit on a reſſenti ici & dans les environs une ſecouſſe de tremblement de terre qui a cauſé beaucoup d'épouvante: mais dont il n'eſt reſulté aucun dommage.

De PARME, *le 23 Mai.*

On travaille depuis quelques tems à la démolition du Palais de l'Infant, & l'on en conſtruira un nouveau d'après le plan du ſieur *Petitot*, premier Architecte de S. A. R. & Chevalier de l'Ordre de Saint *Michel*. L'Infant habite depuis le 14 le Palais du jardin, conſtruit ſous les anciens Ducs de la Maiſon *Farneſe* & renommé par les peintures à freſque d'Auguſtin *Carrache* & de *Cignani* & il y reſtera juſqu'à la fin du mois prochain & ſe rendra enſuite à *Colorno*.

Par les ſoins de S. A. R. la chereté & la diſette qui regnent dans une grande partie de l'*Italie*, ne ſe font point ſentir ici: les marchés y ſont abondamment pourvûs à un prix moderé de grain, & d'autres Denrées, & les attentions de ce Prince ſe ſont également étenduës ſur les Communautés éloignées auxquelles il a ordonné de fournir ce qui leur ſeroit neceſſaire. S. A. R. a de plus donné ordre à un Commiſſaire de faire la viſite des Pays *della Collina* & *del Monte* pour lui être fait rapport extract de la ſituation de ſes habitans, afin de ſubvenir à leurs neceſſités: elle a enfin chargé ſon premier Medecin d'écrire par tous ſes Etats pour ſavoir s'il

n'y regnoit point en quelques endroits des maladies contagieuses, quoiqu'on n'en ait eu jusquici aucun avis, & y envoyer en ce cas les secours necessaires.

Le 21 de ce mois, le Baron de la *Houze*, Ministre Plénipotentiare de *France* en cette Cour, a eu l'honneur de présenter à l'Infant le sieur *Duclos*, Secrétaire Perpetuel de l'Académie Françoise & Historiographe de *France*. Son Alteſſe Royale lui a fait un accueil plein de bonté & lui a accordé la distinction d'assister le soir à sa partie de jeu.

De Padouë, *le 1 Juin.*

Deux Bâtiments *Venitiens* armés en guerre sont partis dernierement pour aller se joindre à la Frégate le *St. Michel* & à deux autres Frégates, qui ont fait voile de l'Isle de *Zante*: cette Escadre est destinée à se présenter devant *Alger* pour y proposer décisivement au *Bey* la paix ou la guerre, & en attendant nos Tartanes ont ordre d'attaquer dans les mers du levant tous les corsaires qu'elles rencontreront portans pavillon *Algerien*.

De la Haie, le *8 Juin.*

La Cour de *Naples* voulant assujettir tous les Consuls étrangers qui y résident, à la Juridiction des Tribunaux Royaux, desquels ils ont été jusqu'à présent indépendans: en même tems leur faire ôter les armes de leurs Souverains, qui sont attachées devant leurs maisons; & cette nouveauté étant directement contraire au Traité de commerce conclu en 1753 entre le Roi des *Deux-Siciles* & les Etats Généraux, & notamment à l'Article XXXI de ce Traité, le Consul de *Hollande* a refusé de se soumettre à ces ordres, en ajoutant qu'il en informeroit Leurs Hautes Puissances & qu'il attendroit leurs ordres à ce sujet.

De Vienne, *le 20 Juin.*

Jeudi dernier jour de la *Fete-Dieu* Sa Majesté l'Empereur accompagné de leurs Alteſſes Royales Mesdames les Archiducheſſes *Marie Anne*, *Amelie* & *Charlotte* & précédé de toute Sa Cour assista suivant l'usage à la procession solemnelle, qui se fit à cette occasion.

On ne discontinuë point de rendre au Ciel des actions de Graces solemnelles pour l'heureuse convalescence de Sa Majesté l'Imperatrice Reine: le Comte de *Dietrichſtein* Grand Ecuyer a fait chanter le Te Deum le 17 dans l'Eglise de *Marie Hülf* ou *Notre Dame de bon secours*, auquel il a assisté avec toutes les personnes qui composent son Departement; Le Feldmarêchal Comte de *Colloredo* a de même assisté a la tête des Académies militaires & à la tête de la nouvelle Garde, qui depuis peu a remplacé ici celle des *suiſſes*, à ceux qu'il a fait célébrer en sa qualité de chef de ces deux corps, & l'Université, la Régence de la *Basse Autriche*, le Conseil suprême de Justice, le Bureau des postes I. & R. le corps des musiciens sous l'invocation de *St. Cecile* ayant à leur tête le Comte de *Sporck* Conceiller d'Etat & Surintendant de la musique de la Cour, les Sujets qui composent les spectacles &c. &c. en ont de même fait chanter ces jours derniers dans différentes Eglises.

Sa Majesté l'Imperatrice Reine a eu subitement hier après midi un accès de fievre, qui a été suivi d'une douleur à la jambe droite; la nuit a été assez inquiete: mais ce matin la fievre étoit considerablement diminuée.

Monseigneur le Duc Albert de *Saxe-Teſchen* se trouva indisposé le 17 de ce mois, & le 18 la fievre continuant, on lui fit une saignée; le 19 vers les 6 heures du matin, & la nuit du même jour, ont découvrit déjà quelques taches de la petite verole au visage & l'éruption continue aujourd'hui.

N. 50.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 24 JUIN 1767.

De STRASBOURG, *le* 1 *Juin.*

On a encore assuyé ici des gelées très-fortes pendant les quinze premiers jours du mois dernier; les bourgeons & le bois des vignes ont été entierement flétris & desséchés. On espere que la récolte des grains n'aura pas beaucoup souffert dans la Province. Depuis ce tems, il a continué de faire un froid piquant qui n'a été interrompu par quelques jours de chaleur que pour faire place à des orages très violens mêlés de grêle, de neige & de torrens de pluies, qui ont causé des dommages considérables. Le 22 du mois dernier, le Village de *Kittolsheim*, avec tous les environs, dans le Bailliage de *Haguenau*, après avoir essuyé un ouragan terrible, mêlé de grêle & de tonnerre, a été submergé par un torrent qui s'est formé vers les six heures du soir à la suite d'une pluie subite & excessivement abondante: toutes les caves ont été remplies en un instant, les murs de clôture renversés, le massif d'un puits de pierre-de-taille enlevé, l'enclume même d'un Maréchal emportée, ainsi que les étables d'une grange: ce désastre, joint au peu d'espérance que les habitans de ce canton fondent sur la récolte prochaine, les réduit à la derniere misere. Le même jour, à sept heures du soir, le tonnerre tomba à *Haguenau*, tua la femme d'un Jardinier & sa fille âgée de quatorze ans: la premiere étoit près d'accoucher. Le pere, qui étoit avec un petit garçon de six à sept ans, fut renversé du même coup à sa porte au pied d'un noyer: il a été

transs-

transporté à l'Hôpital, où il a été parfaitement rétabli: le petit garçon n'a eu aucun mal.

De ROUEN, *le 3 Juin.*

On a imprimé les discours d'un de Messieurs, Arrêtés & Arrêts du Parlement de *Normandie* du 19 Mai, concernant les *Jesuites* de ce ressort. L'Arrêté qui a été envoié au Roi porte, „ Que l'Edit du mois de Novembre 1764 rend l'extinction de cette Société imparfaite, & qu'il en peut résulter les conséquences les plus funestes; que la Cour ne s'est portée à enregistrer l'Edit de 1764, que par un effet de sa soumission aux volontés du Seigneur Roi, & par respect pour sa clémence; mais que les troubles intérieurs, dont l'Eglise est encore agitée, *& les malheurs qui affligent en particulier une des Provinces du Roiaume*, ne donnent que trop lieu de penser que cette Société n'est éteinte qu'en apparence &c. „

De VERSAILLES, *le 10 Juin.*

Le 7 de ce mois, jour de la Pentecôte, les Chevaliers-Commandeurs & Officiers de l'Ordre du *Saint Esprit* s'étant assemblés dans le Cabinet du Roi vers les onze heures du matin, Sa Majesté tint Chapitre pour les preuves des Novices. Ensuite Elle ordonna au Maître des Cérémonies de l'Ordre, d'aller chercher dans son appartement Monseigneur le Comte de *Provence* qui avoit été nommé seul le jour de la Purification. Le Maître des Cérémonies s'y transporta, précédé du Héraut & de l'Huissier, & ils amenerent dans le même ordre Monseigneur le Comte de *Provence* que S. M. reçut Chevalier de l'Ordre de *Saint Michel*. Les autres Novices qui avoient été nommés aussi le jour de la Purification dans une seconde promotion, furent introduits dans le Cabinet & le Roi les reçut Chevaliers de *Saint Michel*. Après l'appel, l'Ordre se mit en marche en la maniere accoutumée. Monseigneur le Comte de *Provence* marchoit devant Monseigneur le Dauphin; & les autres Novices, entre les Chevaliers & les Grands Officiers. Après la Messe, qui fut célebrée par l'Evêque de *Langres*, le Roi monta sur le Trône qui lui avoit été préparé & reçut seul Monseigneur le Comte de *Provence* qui eut pour parreins Monseigneur le Dauphin & le Duc d'*Orleans*. Le Duc de *Duras*, le Comte de *Noailles* & le Comte de *Périgord* furent ensuite reçus & eurent pour parreins le Duc de *Choiseul* & le Duc de *Praslin*; Sa Majesté reçut ensuite le Marquis de *Brancas*, le Maréchal de *Balincourt* & le Prince de *Tingri* qui eurent pour parreins le Duc de *Fleury* & le Duc d'*Estissac*, & ensuite le Marquis de *Poyanne*, le Comte de *Pons-Saint-Maurice* & le Marquis de *Segur*, qui eurent pour parreins le Maréchal de *Clermont-Tonnerre* & le Maréchal d'*Estrées*. Le Roi fut reconduit à son appartement en la maniere accoutumée. La quête a été faite par la Marquise de *Duras*, & le Sermon a été prononcé par l'Abbé *Gros* de *Besplas*, de la Maison & Société de *Sorbonne*, Grand Vicaire des Diocèses de *Besançon* & de *Frejus*.

Le lendemain, les Députés des Etats d'*Artois* furent admis à l'audience du Roi pour la présentation du Cahier de la Province: ils y furent conduits par le Marquis de *Dreux*, Grand-Maître des Cérémonies, & présentés à Sa Majesté par le Duc de *Choiseul*, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Province d'*Artois*, & par le Marquis de *Levis*, Gouverneur-Lieutenant-Général de cette Province. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Evêque d'*Arras*, qui porta la parole; pour la Noblesse, du Baron de *Haynin*, ancien Lieutenant-Colonel au Régiment des Gardes *Wallones* en *Espagne*, & pour le tiers Etat, du sieur *Camp*, ancien Echevin de la Ville d'*Arras*.

Mademoiselle, fille du Duc d'*Orléans*, fut présentée, le 6, à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Princesse de *Conty*. Le 7. le Roi & la Reine,

ac-

accompagnés de la Famille Royale & des Princes & Princeſſes du Sang, tinrent cette Princeſſe ſur les Fonts dans la Chapelle du Château. Les deux Huiſſiers de la Chambre portoient leurs Maſſes devant le Roi: l'Archevêque de *Reims*, Grand Aumônier de *France*, ſuppléa, en préſence du ſieur *Alart*, Curé de la Paroiſſe, les cerémonies du Baptême à cette Princeſſe, qui fut nommée par Leurs Majeſtés *Louiſe-Marie-Thérèſe-Matbilde*.

Le même jour, le ſieur *Deparcieux*, de l'Académie Royale des Sciences, eut l'honneur de préſenter au Roi un ſecond Mémoire qu'il a lu dans la derniere ſéance publique de cette Académie, *ſur le projet d'amener à Paris la riviere d'Yvette*.

De PARIS, *le 12 Juin*.

On dit que l'Abbé de *Platen*, ci-devant Capucin, connu ſous le nom de Père *Norbert*, & celèbre par ſes démêlés avec les *Jeſuites*, eſt appellé en *Eſpagne* par le Gouvernement, & qu'il doit en conſéquence ſe rendre dans peu à *Madrid*.

Il paroît deux Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi.

Par le premier, du 14. Mai 1767, Sa Majeſté *nomme des Commiſſaires pour s'aſſembler près M. le Duc de Penthievre, Amiral de France, à l'effet de propoſer à Sa Majeſté les Réglemens qui ſeront jugés néceſſaires, tant ſur les procédures de priſes & échouemens, que ſur les frais auxquels ils peuvent donner lieu, & autres objets relatifs aux Sieges d'Amirauté*.

Le ſecond, du 25. du même mois, porte Réglement ſur les pacotilles du Levant. Sa Majeſté permet par cet Arrêt à tous Capitaines, Maîtres & Patrons des Bâtimens *François*, ſupercargues ou paſſagers ſur leſdits Bâtimens de porter à l'avenir en pacotilles dans tous les lieux du Levant, des draps & autres marchandiſes permiſes, & ce aux termes des conventions qu'ils auront faites avec les Armateurs, à la charge toutefois de commettre la vente deſdites pacotilles à un Négociant de l'Echelle où ils aborderont, ce qu'ils ſeront tenus de juſtifier, par un certificat du Conſul ou Vice-Conſuli de ladite Echelle, s'il y en a, à peine de confiſcation deſdites pacotilles, & de cinq cens livres d'amende contre les contrevenans. Sa Majeſté ordonne auſſi que les marchandiſes deſdites pacotilles, tant d'envoi que de retour à *Marſeille*, ſeront tenues d'acquitter, tant dans les Echelles que lors de leur retour à *Marſeille*, les charges ordinaires du commerce du Levant, & que les Réglemens concernant la fabrication & l'envoi des draps dans le Levant, ſeront exécutés ſelon leur forme & teneur.

Il paroît auſſi des Lettres-Patentes du Roi, enrégiſtrées au Parlement le 24. du mois dernier. Les premieres, en date du 15. Janvier 1767, *pour l'abolition du droit d'Aubaine entre les Sujets de Sa Majeſté & ceux de l'Electeur Palatin*, & les ſecondes, du 17. Avril ſuivant, *pour l'affiliation du College Royal de la Fleche à l'Univerſité de Paris*.

Louis de *Gand-le Merode de Montmorency*, Prince d'*Iſenghien*, Doyen des Maréchaux de *France*, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de la Province d'*Artois*, Gouverneur des Ville & Citadelle d'*Arras*, eſt mort, le 6. de ce mois, dans ſa quatre vingt neuvieme année il avoit été marié trois fois: mais il n'eſt point reſté d'enfans de ces mariages.

Théreſe *Penvoy*, veuve de Charles *Parrodeau*, eſt morte a *Saint-Thurien*, à deux lieues de *Quimperlé*, en *Bretagne*, le 13. du mois dernier, âgée de cent cinq ans.

De LONDRES, *le 5 Juin*.

Le 2. de ce mois, on préſenta à la Chambre des *Communes* pluſieurs Papiers, concernant des fourniſſemens faits à l'Armée combinée en *Allemagne* & qui n'ont pas été ſoldés. Ces article, que réclame le Duc *Ferdinand* de *Brunſwic*, eſt recommandé par le Roi à la conſidération de la Chambre.

Le 4. les *Communes* en Committé ſur les *moïens de lever le Subſide* reſolurent.

De

„ De supprimer les Droits d'entrée
„ & de sortie qu'on a payé jusqu'ici sur
„ les Marchandises dans l'Isle de *Mann*;
„ & de leur substituer les suivans. „

Un Chelin par Gallon sur les Essences de la Grande-Brétagne, *un Chelin par livre sur le Thé Boe; un Chelin, 6. Sous, par livre sur le Thé Verd; 9. Sous par livre sur le Caffé, 2. Sous par livre sur le Tabac, 3. Sous par chaldron de Charbon, que l'on transportera d'*Angleterre *dans l'Isle de* Mann.

Quatre pour cent sur le Chanvre, le Fer, les Ais de Sapin, & le Bois de construction; 4. Livres Sterling par tonneau de Vin de France, *& 2. sur tous autres Vins importés de l'Etranger dans cette Isle.*

Dix pour cent sur le Blé & les Grains, qu'on y importera, & dont il aura été payé une prime à l'exportation.

Cinq pour cent sur toutes les autres Marchandises susceptibles de quelque prime ou rabais.

Dix pour cent sur toutes les autres Marchandises, à l'exception de certains Matériaux, dont on se sert aux Fabriques, aux Pêches, ou à l'Agriculture.

Quinze pour cent sur toutes les autres Marchandises, excepté le Lin, la Graine de lin, le Fil & la Laine filée, la Potasse, les Vivres, le Blé, & les Grains.

„ Que ces Droits seront applicables
„ à l'administration de la Justice & au
„ Gouvernement dans cette Isle: Qu'on
„ accordera sur les Essences. *Britanniques*, le Rum, le Thé, le Caffé, & le
„ Tabac, le même rabais qu'on accor-
„ de sur ces Denrées à leur exporta-
„ tion en *Irlande*; & qu'il sera fait dis-
„ position pour assigner des Récom-
„ penses convenables pour l'encoura-
„ gement de la Pêche du Hareng sur
„ les côtes de cette Isle, & de la Fa-
„ brique de Toiles au dedans de l'Isle.

Hier jour anniversaire de la Naissance du Roi, L. M. reçurent à cette occasion les Compliments des Ministres d'Etat & Etrangers, ainsi que de la principale Noblesse. Il y eut de grandes Réjouissances à la Cour & dans la Ville.

De Gand *le 7. Juin.*

Les brillantes Fêtes, qui avoient commencé ici à l'occasion du *Jubilé* de *St. Macaire*, viennent d'être interrompues par la crise où se trouvent notre Auguste Souveraine. Tous les Divertissements publics sont suspendus, & l'on n'est maintenant occupé qu'à former les vœux les plus ardens pour la parfaite guérison de S. M. Déjà, le Magistrat a institué des Processions publiques, dans lesquelles ont été portées les Reliques de *St. Macaire*, & auxquelles ont assisté tous les Corps & tous les Ordres Religieux de la Ville. On a chanté par ordre de l'Evêque dans la Cathédrale de *St. Bavon* une Messe solemnelle pour le rétablissement de cette Auguste Princesse. Toutes les Paroisses & Communautés Religieuses suivront cet exemple, & le Militaire vient aussi de donner des preuves de son zèle en cette occasion. Ce matin, le Général Comte de *Murray*, à la tête de toute la Garnison, s'est rendu au Château, où il a fait célebrer une Messe solemnelle pour le même objet.

De Bruxelles, *le 8 Juin.*

Vendredi dernier, le Prince *Charles*, notre Gouverneur-Général, Madame la Princesse sa cœur & toute la Cour assisterent dans la Capelle du Palais aux Prieres de *Quarante-Heures* pour le rétablissement de la santé de S. M. I. & R. A. Ces Prieres auront lieu dans toutes nos Provinces. Le même jour, le Gouvernement interdit les Spectacles dans tout le Pays.

De la Haye *le 10 Juin.*

Les Points, sur lesquels N. S. les Etats de *Hollande* & de *Westfrise* auront à déliberer dans leur Assemblée le 17. de ce mois, ont été expédiés aux Villes respectives de la Province.

On apprend que le départ du Prince *Stadhouder* pour *Loo* aura lieu vers la fin de ce mois.

Le Baron de Reischach, Envoyé-Extraordinaire de la Cour de *Vienne*, a notifié la mort de l'Impératrice Josephe au Baron d'*Ablaing*, Seigneur de *Giessenbourg*, Président de semaine à l'Assemblée des Etats-Généraux de la part de la Province d'*Utrecht*, ainsi qu'à S. A. S. le Prince *Stadhouder* & à divers Membres du Gouvernement.

N. 50.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 24 JUIN. 1767.

De HAMBOURG *le 12. Juin.*

Le Comte de *Raab* Miniſtre Plenipotentiaire de L. L. M. M. I. & R. après du Cercle de la Baſſe Saxe ayant notifié le 10. de ce mois au Senat la mort de l'Imperatrice JOSEPHE de tres glorieux memoire, Notre Magiſtrat a ordonné de ſonner toutes les cloches de cette ville depuis les 11. heures du matin juſqu'a midi & ce à commencer dimanche prochain pour finir au 28. de ce mois.

De FRANCFORT *le 15. Juin.*

Mercredi dernier M. *Bauer* d'*Eiſeneck* Conſeiller de S. M. I. & le plus ancien des Bourguemaîtres de cette Ville, M. *Hofman* Syndic & M. *Andreæ* le moins ancien Bourguemaitre precédes d'un *Einſpannier* & de pluſieurs Domeſtiques ſe ſont rendus en equipage de grand deuil à l'Hôtel du Comte de *Neuperg* Miniſtre & Envoyé de L. L. M. M. I. & R. aux Cours de Mayence, Treves, Cologne & Palatine & ont fait à ce miniſtre de la part du Magiſtrat un compliment de condoleance à l'occaſion de la mort de S. M. l'Imperatrice IOSEPHE. Dimanche prochain on commencera les obſeques pour feue S. M. I.

Suivant les nouvelles de *Wetzlar* du 10 de ce mois les Commiſſaires Imperiaux y tiennent regulierement leurs ſeances les lundis mercredis & vendredis: ces ſeances ont cependant été pluſieurs fois interrompues, & l'on n'y à traité que des préliminaires ſur leſquels même on pretend qu'on n'eſt point encore d'accord.

*D'*ENNS *le 21. Juin.*

La ville d'*Enns* ayant fait chanter une Grand-meſſe & un *Te Deum* ſolemnels pour rendre graces à Dieu de la Gueriſon de S. M. l'Impératrice *Reine*, les Intereſſés à la compagnie de la fabrique des toiles peintes & cotton établie en cette ville ont ſuivi cet exemple aujourd'hui 21. & ont fait rendre au Très Haut des Actions de graces publiques pour cet heureux évenement. Tous les employés & ouvriers de cette fabrique ont aſſiſté à cette Cérémonie à laquelle le magiſtrat avoit été invité ainſi que les Officiers du Regiment de François *Daun* Infanterie, dont les Soldats ont fait quatre ſalves de mousqueterie. Les membres du Magiſtrat & M. M. les Officiers ont été enſuite ſplendidement traités par la compagnie, qui a auſſi fait regaler tous ſes employés & ouvriers.

De VIENNE, *le 24 Juin.*

Le Comte d'*Ulefeld* Grand-Maître de la Maiſon de leurs Majeſtés I. & R. A. a fait chanter ſamedi dernier dans l'Egliſe des R. P. Auguſtins une Grand Meſſe précédée d'un *Te Deum* ſolemnel pour rendre graces au

Ciel de la Gueriſon de Sa Majeſté l'Imperatrice Reine: l'Egliſe étoit tenduë de ſuperbes tapiſſeries de haute-lice & de damas cramoiſi à galons d'or, toutes les colones en étoient couvertes depuis leur faite juſqu'à leur baſe, & la muſique & l'illumination repondoit à cette magnificence. Tous les Departemens de l'Etat du Grand-Maître ont aſſiſté à cette cérémonie, & ſon Excellence y avoit fait inviter tous les Tribunaux & autres corps.

On a de même rendu depuis ſamedi dernier juſqu'aujourd'hui des actions de graces à Dieu dans différentes Egliſes, où les Etats de la *Baſſe-Autriche*, le Conſeil de Guerre le Merêchal Comte de *Lacy* à la tête, la Chambre des Finances, ceux de la Nation *Flamande* qui ſe trouvent à *Vienne*, les Officiers de la maiſon de M. l'Ambaſſadeur de *France* & autres Officiers de cette Nation attachés à différens Seigneurs de cette Ville, le corps des Braſſeurs &c. ont fait chanter des Grands-Meſſes precedées du *Te Deum*, le clergé de l'Egliſe de S. *Pierre* a auſſi également ſignalé dans cette Egliſe ſa reconnoiſſance envers le Très-Haut.

Leurs Alteſſes Royales Meſſeigneurs les Archiducs & Meſdames les Archiducheſſes ont aſſiſté lundi dernier à *Schönbrunn* à la proceſſion de la *Fête-Dieu*, qui s'y eſt faite, & qui a été inſtituée en 1760 par l'Auguſte *Marie Thereſie*.

Sa Majeſté l'Imperatrice Reine après avoir paſſé aſſez tranquillement la journée du 20, eut vers le ſoir un nouvel accès de fievre accompagné d'une douleur qu'elle ſentit à la jambe gauche, où il parut, ainſi qu'à la droite, un peu d'ereſipelle: la nuit fut moins inquiete que la précédente; S. M. dormit par intervalles, & le matin la fievre ſe trouva conſidérablement diminuée.

La journée du 21 fut aſſez bonne ainſi que la nuit qui la ſuivit: l'Ereſipelle à la jambe droite étoit beaucoup moindre le 22 au matin; on en conçut de l'eſpoir d'un prochain ſoulagement à la jambe gauche, & la fievre ſe trouva encore diminuée.

Sa Majeſté a paſſé tranquillement la journée du 22, & le 23 au matin elle continuoit à ſe porter mieux.

Aujourd'hui 24 Sa Majeſté ſe porte bien.

Mgr. le Duc de *Saxe-Teſchen* a paſſé plus tranquillement, que la precedente, la journée du 20, la nuit ſuivante a été aſſez bonne; ce Prince a dormi ſans interruption juſqu'à minuit, & par intervalles depuis ce tems juſqu'au matin: pendant ce tems l'éruption s'eſt faite avec beaucoup de force, le 21 au matin la fievre étoit diminuée, & l'éruption continuoit aux pieds & aux mains. Cette journée a été paſſable: la nuit ſuivante beaucoup meilleure, & le 22 au matin la fievre s'eſt trouvée diminuée encore, parceque l'éruption par tout le corps a été alors achevée.

La nuit du 22 au 23 a été paſſable, eu égard à la grande quantité de petite verole, le Prince ayant dormi à diverſes repriſes. Hier matin l'expectoration des glaires arrêtés dans la gorge, ſe faiſoit en ſuffiſſance & les forces étoient en bon état.

La journée d'hier a été autant bonne, que l'état de la maladie pouvoit le permettre; le ſommeil a été un peu plus frequent pendant la nuit derniere que celui de la précédente: aujourd'hui 24 la fievre s'eſt trouvée augmentée par rapport à la ſuppuration, qui commence, les forces continuëut d'être bonnes.

N. 51.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 27 JUIN 1767.

De LISBONNE, *le 25 Mai.*

LE Prince, dont la Princesse du *Brésil* accoucha le 13 de ce mois, fut baptisé hier au Palais de *Notre-Dame d'Ajuda* en presence de L. M., & reçut sur les Fonts les noms de *Jean-Marie-Joseph-Louis Xavier Paul Dominique*, ayant eu pour Marraine l'Impératrice-Reine-Douairiere, & pour Parrain le Roi *Très-Chrétien*. Immédiatement après la délivrance de la Princesse, cet Evenement fut annoncé par une triple décharge du canon de tous les Châteaux & des Vaisseaux de guerre à l'ancre dans le Port, ainsi qu'au son des cloches des Eglises de la Ville. La nuit suivante, il y eut des illuminations, & le lendemain L. M. reçurent à cette occasion les Complimens de la principale Noblesse & des Ministres Etrangers.

De MADRID *le 26 Mai.*

Le 17 de ce mois, Don *Aires de Sa y Mello*, Ambassadeur du Roi de *Portugal* auprès de Sa Majesté *Catholique*, a reçu, par un courier extraordinaire de *Lisbonne*, la nouvelle de l'heureux accouchement de la Princesse du *Brésil*.

Mercredi dernier, le Baron de *Friesendorff*, Ministre Plénipotentiaire du Roi de *Suede* en cette Cour, eut sa premiere audience particuliere de Sa Ma-

Majesté à qui il présenta ses lettres de créance. Ce Ministre a ensuite été admis successivement aux audiences des différentes personnes de la Famille Royale, conduit par le Marquis d'*Obieco*, Introducteur des Ambassadeurs.

Sa Majesté a nommé à plusieurs places vacentes dans différens Régimens; Elle a accordé en même tems à Don Thomas *Ortis* de *Landazuri*, Trésorier Général du Conseil des *Indes*, les honneurs de Ministre de Cape & d'Epée du même Conseil.

De VERSAILLES, *le 13 Juin.*

Le jour de la Pentecôte, le Roi a nommé Chevaliers de l'Ordre du *Saint Esprit* Don Antoine, Infant d'*Espagne* le Prince de *Palestrine*, & le Comte de *Fuentes*, Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Majesté *Catholique* en cette Cour.

Le Roi a nommé à la Compagnie vacante dans le Régiment des Gardes *Françoises*, par la retraite du Marquis d'*Espies*, le Marquis de *Barbançois*, premier Lieutenant de ce Régiment.

Le sieur du *Rouvroys*, Premier Président de la Cour Souveraine de *Nancy*, s'étant démis de sa charge, le Roi en a disposé en faveur du sieur de *Cœurderoy*, Conseiller au Parlement de *Bourgogne*, qui, à cette occasion, a prêté le serment accoutumé entre les mains de Sa Majesté.

Le 7. du mois dernier, le sieur de *Mornas*, Géographe du Roi & des Enfans de *France*, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale quarante Cartes qui terminent le troisieme Volume de son *Atlas*. Elles renferment l'Histoire du Genre Humain depuis *Cyrus* jusqu'à la mort d'*Alexandre le Grand*.

De PARIS, *le 15 Juin.*

Il paroit deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi.

Par le premier, du 22 Septembre 1776, Sa Majesté établit le sieur *Cochin*, Avocat au Parlement de *Paris*, Garde & Dépositaire des Minutes, Papiers & Registres qui étoient dans les Greffes du Conseil de *Lorraine* & dont il a été formé un dépot particulier. Le second Arrêt, du 30 Mars dernier, autorise ledit sieur *Cochin*, à signer & délivrer des expéditions des decrets sur requêtes intervenus tant au Conseil d'Etat des Ducs de *Lorraine*, qu'au Conseil d'Etat de la Duchesse Douairiere de *Lorraine*, Souveraine de *Commercy*.

Il paroît aussi un Arrêt de la Cour des Monnonies qui, en ordonnant l'execution de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1723, prescrit aux Essayeurs la maniere de constater le poids des lingots qu'ils recevront pour essayer, avec les Propriétaires de ces lingots.

La Compagnie des *Indes* a reçu, ces jours derniers, des lettres de la *Chine*, en date du mois de Décembre 1766, par lesquelles elle est informée que ses trois Vaisseaux *le Duc de Penthievre*, *le Duc de Duras* & *le Berrier* devoient être expédiés de la riviere de *Canton*, du 5 au 10 Janvier de cette année, pour faire leur retour en *Europe*.

On est informé que, le 24 du mois dernier, à onze heures du soir, un incendie réduisit en cendres quatre maisons du Bourg de l'Abbaye de *Grandmont*, Diocèse de *Limoges*, sans que les Propriétaires eussent pu sauver seulement leurs habillemens.

De LONDRES *le 9 Juin.*

Les *Communes*, avant que de s'ajourner

ner, firent la première lecture d'un Bil, pour mettre les Droits de la Douane & les autres Impositions dans les Domaines du Roi en *Amérique*, & l'exécution des Loix relatives au Commerce dans ce Pays là, sous la régie de Commissaires qui seront nommés à cet effet, & qui y seront domiciliés. Elles lurent aussi un Bil, qui confirme les Résolutions de cette Chambre du 1. de ce mois, *pour changer les Droits sur les Liqueurs*, pour *supprimer ceux sur le Bois de* Campêche, pour *régler les Droits sur les Soies, peintes & colorées des Fabrique de la* Grande Brétagne, *pour fixer à 9. Sols par boisseau le Sel de rebut servant d'engrais, & pour imposer un Droit sur le Riz exporté, qui à son entrée n'aura rien payé.* On fit de plus la lecture d'un Bil, *pour imposer un Droit de timbre sur les Polices d'assurance sur les Navires, les Cargaisons*, &c. La Chambre rédigea ensuite un Bil, pour renouveller des Actes contre l'importation des Toiles de *Cambrai* & des Bâtistes de *France*: Suivant ce Bil, l'importation en sera permise sous de fortes restrictions & à la charge de les ré-exporter à nos Colonies en *Amérique*. Le Bil, qui renouvelle l'Acte pour *punir la Désertion*, &c. dans ce Pays-là, est plus formel que le précédent par rapport aux fournissemens de Logemens & de tous les nécessaires aux Troupes du Roi.

Vendredi dernier, on reçut de *Lisbonne* des Lettres, suivant lesquelles le Roi de *Portugal* paroit disposé à garantir aux *Anglois* tous les avantages stipulés par les Traités de Commerce entre les deux Nations. D'autres Lettres de la *Nouvelle-Yorck* ont donné lieu à divers Entretiens entre les Ministres. Elles annoncent que les Colonies du Continent de l'*Amérique-Septentrionale* continuoient de s'arroger un pouvoir qui se ressent de la Prérogative d'un Pays indépendant; ce qui fait que l'on est dans l'obligation de prendre des mesures pour obvier à tout ce qui seroit douteux ou incertain par rapport à la domination de la Couronne sur ces Colonies; qu'au reste tout y étoit parfaitement tranquille; que le Commerce intérieur & extérieur s'y faisoit sans obstacle, & que l'on y établissoit plusieurs Fabriques avantageuses au Peuple en général.

Le 10. de ce mois, les *Communes* approuvèrent les Résolutions prises le 3. concernant les Droits à imposer dans l'Isle de *Mann*. On fit ensuite la première lecture de celui des Droits & Impôts dans les Colonies en *Amérique*, & la seconde de celui qui y établit des Commissaires de la Douane, ainsi que du Bil d'accord avec la Compagnie des *Indes*. L'affaire du *Subside* & la considération des *moiens de le lever* furent renvoïées à aujourd'hui.

Le 11. on lut dans la Chambre pour la première fois un Bil pour supprimer le Droit intérieur d'un Chelin par Livre Sterling sur le Thé, de même qu'un Bil, pour encourager le Commerce dans l'Isle de *Mann*, & y établir certains Droits & Impôts. Celui, qui concerne les Impositions en *Amérique*, fut lu pour la seconde fois. La Chambre en Committé approuva ensuite le Bil, pour établir un Accord avec la Compagnie des *Indes*, de même que celui qui a pour objet de restreindre l'Assemblée de la *Nouvelle-Yorck*.

La Résolution, prise dans la dernière Assemblée Générale de la Compagnie des *Indes*, fut décidé, après de vives contestations, le 5. à la pluralité de 223. contre 117. Voix il se tint le 10. une nouvelle Assemblée, dans laquelle il fut proposé de *présenter un Mémoire au Parlement contre de certaines clauses de l'Acte, actuellement sur le tapis dans la Chambre des* Communes *pour régler les Qualifications des Porteurs d'Actions, qui pourront donner leurs Suffrages dans les Assemblées de la Compagnie.* Cette Proposition fut agitée avec beaucoup

de

de vivacité, & la décision en fut renvoïée au lendemain. Il fut arrêté en même tems, que l'on décideroit aujourd'hui à la pluralité la Proposition suivante ; Savoir, „ que Mr. *Henri* „ *Vansittart* soit dès-à-présent sollicité „ d'accepter la succession au Gouver- „ nement de *Bengale*, après que le Lord „ *Clive* aura quitté cet Etablissement. „ Il y aura, à ce qu'on croit, bien des contestations à ce sujet. En général, on voudroit attendre le retour du Lord *Clive*, pour se décider à cet égard.

Il se tient aujourd'hui un grand Conseil à *St. James* en présence du Roi. On présume, qu'il y sera entre autres question de quelques changemens considérables dans le Ministére.

On écrit de *Cadix* qu'un incendie a consumé à *Campéche* plus de cent maisons, outre deux magasins du Roi & un Vaisseau de guerre qui étoit sur le chantier.

Il y a actuellement en vie dans un village près de *Lead Hills* en *Ecosse* a environ dix lieues d'*Edimbourg* un nommé Jean *Taylor* âge, de 130. ans. Il est né en *Angl terre* & avoit été élevé pour le metier de mineur. Il a fait encore dernierement à pied deux milles pour assister au baptême d'un de ses arriere petit fils & s'en est de même retourné chez lui sans être aidé de personne.

EXTRAIT *d'une Lettre du sieur de Pradalan, Sénéchal & Subdélegué à Lannion en Basse-Bretagne, en date du 31. Mai 1767.*

„ Un Recteur de la côte m'ayant donné avis qu'à la pointe de sa Paroisse, dans un endroit qui n'est découvert que dans les basses marées, on appercevoit des arbres qui paroissoient n'y avoir pas été transportés: la curiosité m'y conduisit. La mer étoit absolument basse: je remarquai sur une greve, dont le sable est naturellement blanc, des endroits noirs: j'y fis fouiller de distance en distance & par tout je trouvai des arbres, les uns presque réduits en pourriture, les autres encore sains. Parmi ces derniers, j'en distinguai qui avoient encore plus de quinze pieds de longueur: ils avoient leurs troncs, leurs racines & quelques branches. J'y fis hacher & j'en ai un morceau garni de son écorce qui témoigne que c'étoit du chêne. Le bois quoique très-dur, ne paroît plus propre ni à la charpente, ni même au feu. J'observai que ces arbres étoient plantés en allignement à deux rangs, en forme d'avenue; je les suivis pendant près de deux cens pas: la mer m'empêcha d'étendre ma recherche plus loin. Si le temps me le permet, je me propose de pousser cette découverte lors de la marée d'équinoxe. Je m'informai dans le voisinage s'il y avoit quelque tradition à cet égard; il n'y en a aucune, ce qui prouve que l'état actuel des choses est déjà très-ancien. Il paroît que c'est l'effet de quelque irruption de la mer: peut être est ce une suite de celle par laquelle les sept Isles furent séparées de notre continent dont il est fort probable qu'elles faisoient autrefois partie. „

AVIS.

Le 13. du mois de Juillet prochain, & jours suivans on vendra par maniere de Licitation dans la Maison du fripper située sur le *Graben*, à côté de l'Apoticairerie du Cerf, au 3e. Etage sur le dévant quantité de Livres de Medecine, d'Anatomie, de Chirurgie, d'Histoire Universelle, d'Histoire Naturelle &c. On en distribuera *gratis* le Catalogue à la Toison d'or près du *Haut Pont*.

N. 51.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 27 JUIN. 1767.

De Rome *le 13 Juin.*

Le tremblement de terre, dont nous avons reſſenti ici une ſecouſſe le 4 de ce mois, s'eſt fait ſentir à *Spolette* avec une terrible violence.

Toutes les fabriques y ont été ruinées le Dome ou Egliſe principale y eſt tout à decouvert; les Egliſes de *S. Auguſtin*, de *S. Philippe* & de *S. Simon* y ſont en partie écroulées; le monaſtére des *P. P. Servites* y eſt fracaſſé de toutes parts, & ſes greniers & ſes voutes renverſés; celui de *S. Paul* eſt devenu inhabitable, toutes les autres Egliſes & tous les monaſtéres ſont dans un état ſi mal aſſuré, qu'on ne peut y être ſans riſque. Les Palais & toutes les maiſons ſont de même conſidérablement endommagés, & enfin on peut regarder cétte ville infortunée comme entierement détruite la pluſpart de ſes habitans ſe ſont ſauvés dans les compagnes: les lieux & villages voiſins de la ville, où il n'a peri qu'un ſeul homme écraſé ſous les ruines, ont auſſi très conſidérablement ſouffert; la conſternation eſt repanduë par tout le Duché de ce nom, & la terre continuoit encore à trembler, quoiqu'avec moins de violence, au depart des avis, qui nous ſont venus de ce deſaſtre.

Samedi dernier il ſe tint en préſence du Cardinal Secrétaire d'Etat une congregation particuliere compoſée des Cardinaux *Stoppani*, *Caſtelli*, *Panfili* & *Veterani* & de M. M. *Antonelli* & *Garampi* en qualité de Secrétaire. Quoiqu'on ne ſache pas au Juſte ſur quels objets ou y a déliberé, on a cependent tout lieu de croire qu'il s'y eſt agi des affaires de la *Pologne*, qu'on regarde ici comme une choſe la plus importante pour le S. Siége.

Le Cardinal *Orſini* eſt depuis peu revenu de *Naples* en cette Capitale.

La proceſſion de tout le clergé ſéculier & Régulier ordonnée par le Pape pour implorer l'aſſiſtance du ciel dans les circonſtances critiques, où nous ſommes, a eu lieu lundi matin: cette proceſſion s'eſt rendué de la Baſilique du Vatican à l'Egliſe du *S. Eſprit* & le S. Pere accompagné du ſacré collége, ainſi que de tous les prélats à ſuivi le T. S. Sacrement.

Il y a des nouvelles qui portent que les Jeſuites *Eſpagnols* ont debarqué à la *Beſtia*.

De Stockholm, *le 6. Juin.*

Le Roi eſt revenu hier avec le Prince Charles d'*Ulrichsthal* en cette ville pour y tenir un Chapitre extraordinaire de l'Ordre de l'Etoile polaire. Le Baron *Tilas*, Gouverneur titulaire d'une Province & Conſeiller au College des Mines en a été nommé Commandeur, & M. M. *Schwab*, Conſeiller au même College, & *Grill* Directeur de la Compagnie des *Indes* en ont été créés chevaliers. Le Chevalier *Macartney* ci devant Envoyé du Roi de la *Grande Bretagne* à la Cour de *Petersbourg* eſt auſſi arrivé ici & a été préſenté au Roi. C'eſt par ce Miniſtre que le Traité de commerce conclu depuis peu entre la *Ruſſie* & la *Grande Bretagne* a été negocié.

De FRANCFORT *le 19. Juin.*

Aujourd'hui, le Comte *de Neuperg*, Miniſtre Plénipotentiaire de L. L. M. M. I. & R. auprès des Cercles du *haut* & *bas Rhin*, a fait chanter dans l'Egliſe du Dôme de cette ville en actions de graces du rètabliſſement de l'Imperatrice-Reine une Meſſe en muſique qui a été ſuivie d'un *Te Deum*. Tout le Clergé ſéculier & régulier y a aſſiſté. Son Excellence s'y eſt rendue en grande cérémonie avec une Députation du Magiſtrat qui étoit venue la complimenter en ſon hôtel une heure auparavant, ſur cet heureux évenement. Pendant le *Te Deum* on a fait une décharge de toute l'Artillerie de nos remparts.

*D'*ALTONA, *le 20 Juin.*

Suivant les lettres de *Coppenhague* le Roi eſt parti le 10 pour le *Hohlſtein* & S. M. eſt arrivée le ſoir à *Corſoer*. Le lendemain Elle a paſſé le grand *Belt* & elle eſt arrivée a midi à *Nybourg*.

De VIENNE, *le 27 Juin.*

Jeudi dernier S. M. l'Empereur accompagné de L. L. A. A. R. R. Mesdames les Archiducheſſes *Marie Anne* & *Amelie* & precedé de toute la Cour a aſſiſté ſuivant l'uſage à la proceſſion de l'Octave de la *Fête-Dieu*.

On ne ceſſe point de remercier le Ciel de l'heureuſe gueriſon de notre Auguſte Souveraine: les Dames de l'ordre de la *Croix etoilée* ont encore fait depuis peu chanter à cette occaſion une Grand Meſſe qui a été précédée du *Te Deum* & les mêmes actions de graces ont été renduës en differents Egliſes de cette ville, par le commiſſaire I. & R. au departement des Douanes ainſi que par les differents ſujets qui y ſont employés & par ceux qui le ſont aux Ponts & digues; par les Directeurs & employés à la fabrique de Porcellaine; par le Tribunal de Juſtice appellé *Landrechte*; par la confrairie de *S. Eraſme*; par la compagnie des Archers gardes I. & R; par la judicature du change; par la Chancellerie de *Tranſilvanie*; par la communauté des meuniers; par les marchands d'etoffes &c.

Sa Majeſté l'Imperatrice Reine continuë à ſe bien porter.

Monſeigneur le Duc de *Saxe-Teſchen* a paſſé aſſez tranquillement, & d'une maniere qui a ſatisfait, la journée du 24 ainſique la nuit de ce jour au 25, la fievre a été proportionnée à l'état actuel de la ſuppuration & les forces ſe ſont toujours ſoutenuës en bon état. La journée du 25 a été plus inquiete par la ſuppuration qui non ſeulement a continué de ſe faire au viſage: mais qui a auſſi commencé dans les autres parties du corps. La nuit de ce jour au 26 a neanmoins été paſſable & le matin la ſuppuration continuoit par tout le corps.

L'augmentation de cette ſuppuration que la très grande quantité de la petite verole rend extrêmement forte, a produit pendant la journée d'hier une augmentation de fievre, qui a occaſionné une nuit moins tranquille que les precedéntes. Il y a eu cependant ce matin plus de tranquillité, & la fievre s'eſt trouvée moindre.

Le Roi de *Pruſſe* ayant donné part à la Cour I. & R. de la mort du Prince *Frederic-Henri-Charles* de *Pruſſe* neveu de Sa Majeſté on prendra le deuil pour ce Prince après le Grand deuil que la Cour porte actuellement à l'occaſion de la mort de feuë Sa Majeſté l'Imperatrice JOSEPHE & ils ſeront alors confondus l'un & l'autre.

N. 52.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 1 JUILLET 1767.

De l'Orient *le 13. Juin.*

Le 3. de ce mois, le Vaiſſeau *le Saint Jean-Baptiſte*, de ſix cens tonneaux, commandé par le ſieur de *Surville*, a fait voile pour l'*Inde* ayant à bord quatorze paſſagers.

Le 4, le *Comte d'Argenſon*, Vaiſſeau de la Compagnie, commandé par le ſieur *Prevoſt* de *la Croix*, eſt entré dans ce Port venant de *Pondichery*. Son chargement conſiſte en ſept cens balles de ſucre blanc, deux cens mille livres de poivre, ſix mille balles de caffé de Bourbon & une grande quantité de bois rouge.

De VERSAILLES, *le 17 Juin.*

Leurs Majeſtés ont pris le deuil, le 14. de ce mois, pour trois ſemaines, à l'occaſion de la mort de l'Impératrice Joſephe.

Le 15, la Reine a été ſaignée par précaution.

Samedi dernier, le ſieur *Viallet*, Abbé de *Sainte Genevieve* & Supérieur Général des Chanoines Réguliers de la Congrégation de *France*, le ſieur de *Courtoux*, Procureur Général de la même Congrégation, & le ſieur *Raulet*, Prieur de *Sainte Catherine* de la *Culture*, ont eu l'honneur de remercier le Roi pour le don que Sa Majeſté

jesté a fait aux Chanoines Réguliers de *Sainte Genevieve*, de l'Eglise & de la Maison de *Saint Louis*, rue *Saint Antoine*. Ils ont été présentés au Roi par le Duc de *Duras*, premier Gentil-homme de la Chambre, & par le Comte de *Saint-Florentin*, Ministre & Secrétaire d'Etat. Sa Majesté a bien voulu agréer qu'en reconnoissance de ce bienfait lesdits Chanoines Réguliers établissent dans leur Eglise de *Saint Louis* une Fête annuelle & solemnelle particulierement consacrée à demander à Dieu la conservation des jours de Sa Majesté & de ceux de la Famille Royale.

De PARIS, *le 19 Juin.*

La Frégate l'*Aurore* a été retenue long-temps par les vents contraires à la rade du *Havre* d'où elle n'a pu sortir que le 25. Le lendemain, à dix heures du matin, elle est arrivée dans le Port de *Calais*; le Marquis de *Courtenvaux* a débarqué dans la Ville & s'est mis à portée de vérifier les pendules destinées à la détermination des longitudes & dont il y a lieu de concevoir de favorables espérances. Il se proposoit de remettre à la voile le 6. de ce mois pour *Dunkerque*; de rester en rade pendant quatre jours pour faire éprouver à ces pendules les différens mouvemens de roulis & de tangage, & de diriger ensuite sa route vers la *Hollande*.

On mande de *Poitiers* que, le 2. & le 3. de ce mois, on a éprouvé aux sables d'*Olonne* un coup de vent de Sud-Est si violent qu'il a déraciné plusieurs gros arbres, desséché toutes les feuilles & mis le comble aux dommages que les gelées avoient déjà causés.

Des lettres de la *Martinique* portent que la terre n'est pas encore bien raffermie dans cette Isle & que le 12. Décembre dernier, vers les cinq heures du matin, on y ressentit encore une légere secousse de tremblement de terre qui ne dura pas plus de trois secondes.

Marie-Florence *Romerée*, veuve de Joseph *Pillet*, est morte à *Givet*, en *Haynaut*, le 21. du mois dernier, dans la cent neuvieme année de son âge. Elle n'avoit jamais été malade & elle est morte subitement en parlant à ses enfans. Son mari, qui l'avoit épousée en secondes nôces, mourut en 1751 âgé de cent six ans.

On mande de *Troyes* en *Champagne* que, le 4. de ce mois, il y avoit eu une émeute considérable, qui auroit pu avoir des suites très funestes, sans la Bourgeoisie qui prit les armes & appaisa la fureur des mutins déterminés à mettre le feu à toute la Ville. On a arrêté plus de 60. de ces misérables, & leur procès sera bientôt instruit. Les Boulangers n'ayant pas voulu cuire de pain, à moins qu'on n'en augmenta le prix, & la Police ayant refusé cette augmentation, une femme à la tête des revoltés, sachant que quelques particuliers conservoient des grains, avoit commencé ces excès, en forçant les maisons de ceux qui en avoient des magazins, & faisant main-basse sur plusieurs d'eux, qui ont été massacrés, ou pillés.

Suite des Nouvelles de LONDRES, *du 12 Juin.*

Les Ducs de *Grafton* & d'*Ancaster*, les Comtes de *Talbot* & de *Shelburne*, & le Général *Conway* ont donné le 4 de ce mois de grands Repas à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi; Et les Ambassadeurs de *France* & d'*Espagne* ont fait le soir illuminer magnifiquement les frontispices de leurs Hôtels. Le Duc & la Duchesse de *Bedford* partirent le même jour pour leur Terre de *Wooburn*, le Duc de *Marlborough* pour celle de *Blenheim*, & le Duc de *Beaufort* pour celle de *Badminton*.

Le 5 le Roi, accompagné des Ducs d'*York* & de *Cumberland*, du Prince Héréditaire de *Brunswic*, du Marquis

de

de *Granby*, &c. fit dans *Hyde-Park* la Revuë des Régimens du Duc de *Glocester* & du Colonel *Clinton*. Il y eut enſuite Cercle au Palais de *St. James*. Le Duc d'*York* donna ce jour-là un grand Repas, auquel ſe trouverent les Miniſtres Etrangers.

Le 6 le Duc de *Glocester* donna auſſi à la Nobleſſe une grande Fête au Pavillon dans le Parc de *Hampton*.

Le 7 on fit à *St. James* l'inoculation de la Petite verole au jeune Prince de *Brunſwic*; & juſqu'à préſent il ſe trouve auſſi bien qu'on puiſſe le déſirer. Cette opération s'eſt faite par Mrs. *Pennel* & *Céſar Hawkins*.

Le 8 le Duc de *Newcaſtle* donna à ſa Terre de *Claremont* un grand Repas à nombre de Perſonnes de diſtinction du Comté de *Surry*.

Le 10 le Chevalier *Jacques Grey* prit congé du Roi; & il compte de partir le 16 pour *Madrid*, où il va avec le caractère d'Ambaſſadeur de Sa Majeſté. Mr. *Guillaume-Henri Littleton*, qui eſt revêtu de celui d'Envoïé Extraordinaire du Roi à la Cour de *Portugal*, partira auſſi dans peu, aïant pris le même jour 10 congé de Sa Majeſté. S'il en faut croire les derniers avis des *Indes*, les *Eſpagnols* ont déjà dépenſé plus d'un million de Piaſtres à la réparation des anciens Ouvrages & à la conſtruction de quelques nouveaux à *Manille*, Capitale des Isles *Philippines*.

La Cour reçut le 9 des Dépêches du Chevalier *Mitchell*, Envoïé Extraordinaire du Roi à la Cour de *Berlin*: Elles contenoient entre autres la fâcheuſe Nouvelle du décés du jeune Prince *Henri* de *Pruſſe*, mort de la petite verole le 26 du mois dernier dans ſa 20me. année; Et hier, le Comte de *Seilern*, Ambaſſadeur de la Cour de *Vienne*, reçut avis par un Exptès, que l'Imperatrice, Epouſe de l'Empereur, étoit auſſi morte le 28 de la petite verole dans ſa 28me. année.

On mande de *Briſtol* que le froid a été ſi vif de ces côtés là, qu'un fermier de *Somerſetshire*, qui avoit tondu 25. de ſes moutons, les avoit trouvés morts de froid le 2. de ce mois dans les campagnes.

Des Lettres de *Senegal* portent qu'un navire *Francois*, qui alloit avec des negres vers le Cap St. *Marie* en *Afrique* avoit été attaqué par 18. pirates, qui avoient tenté l'abordage mais que leur bâtiment avoit été coulé à fond, & que ce qui étoit échappé à la mort, avoit ſur le champ été pendu au grand mât du navire.

Pluſieurs malfaiteurs qui ſont dans les priſons de *Newgate* à y attendre leur ſentence de mort, ſe ſont offerts à ſouffrir l'amputation de quelque membre ou toute autre operation propre à éprouver les remedes ſtyptiques de M. *Peirce*, & l'un d'eux nommé Jean *Benham* a été choiſi pour cet effet.

La nommée Marie *Horton* eſt morte le 15 Avril dernier à *Stoughton* dans la *Nouvelle Angleterre* à l'âge de 105. ans: elle étoit née à la *Jamaique* Dans un tremblement de terre arrivé dans cette contrée il y a 60. ans: elle avoit été emportée par les eaux où elle fut trouvée flotante & ammenée enſuite ici.

De FRANCFORT, *le 22 Juin.*

Notre vénérable Magiſtrat voulant donner toutes les marques poſſibles de ſa grande ſenſibilité à la perte que vient de faire l'Empire, fit hier prononcer dans toutes les Egliſes *Luthériennes* de cette Ville, l'Oraiſon funèbre de feue l'Impératrice *Joſephe* de glorieuſe mémoire, qui fut précédée de pluſieurs Cantates exécutées par

une

une Musique lugubre. A 7. heures du matin, il se rendit en corps à la principale Eglise où il assista à cette triste cérémonie.

La Princesse *Christine de Saxe*, Coadjutrice de *Remiremont*, arriva ici de cette Abbaye, Vendredi dernier dans la nuit. S. A. R. descendit à l'hôtel du *Lyon d'or*, où elle se reposa jusqu'au lendemain matin, qu'elle reprit la route de *Dresde*.

Suivant les lettres de *Franconie* il y a eu à *Mastbach* le 12. de ce mois vers les 4. heures apres midi un orage qui y a causé beaucoup de dommage une nuée y a crevé & les environs du *Neubau-hof*, ainsi que la moitié du village de *Mastbach* ont été submergés en une demie heure de tems avec les maisons situées en differens endroits sur la *Lauer* deux grandes maisons & 20. autres Edefices moins considerables ont été renversés ; les effets des habitans emportés ainsi qu'une grande quantité de bois a brûler & de bois de charpente, & quelques bestiaux qu'on n'a pû sauver à tems, noyés.

On mande de *Gand*, que cette ville a marqué les plus grandes demonstrations de joie à l'occasion de l'heureuse convalescence de S. M. l'Imperatrice Reine. Après des actions de graces solemnelles rendues au Tout Puissant, le Magistrat a donné un grand Bal public & il a traité & fait habiller quatre cens pauvres, dont chacun devoit être âgé au moins de 50 ans & avoir eu la petite verole.

Ons prie ceux qui voudront souscrire pour la presente Gazette pendant le mois de Juillet, Août & Septembre prochains de s'addresser pendant cette semaine chez J. T. de *Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour au *Schottenhof*.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Dankgebeth für die Genesung *Ihrer Majestät* der Kaiserinn Königinn, welches den 14. Junii 1767. in der königl. schwedischen Gesandschaftskapellen gehalten worden. 4. 7 kr.

Wurz (Ignaz) Dankrede auf die beglückte Genesung *Ihrer Kaiserl. Königl. Apostol. Majestät Marien Theresiens*, als eine hochansehnliche kaiserl. königl Hofkammer, den 23*ten* Junii 1767. in der Kirche zu St. Peter dem Allerhöchsten ein feyerliches Dankopfer für dieselbe entrichtete, gr. 4. 20 kr.

Vers sur la Maladie, & sur l'heureuse convalescence de Sa Majesté Reine Apostolique, 4. 10 kr.

von Sonnenfels (Joseph) Ode bey der Danksagungsfeyer über die Genesung unserer geliebten Monarchinn, 4. 7 kr.

Klemm (C. G.) Ode auf die Genesung Marien Theresiens, 4. 7 kr.

Gebet für Ihre Majestät die Kaiserinn Königinn, welches den 3ten Junii 1767. in der königl. schwedischen Gesandschaftskapelle gehalten worden, 4to. 14 kr.

Chemnitz (Joh. Hieron.) Dankgebet, welches wegen der erfreulichen Wiedergenesung der Kaiserinn Königen Majestät am 2ten Pfingstfeyertage 1767. in der königlich dänischen Gesandschaftskapellen gebetet, und hernach auf vieler Verlangen dem Druck überlassen worden, 4. 7 kr.

Ekhel (Joseph) Ode auf die Genesung Ihro Kaiserl. Königl. Apostol. Majestät Marien Theresien, 8. 10 kr.

Denis (M.) Ode auf die Genesung Marien Theresiens, 8. 7 kr.

N. 52.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 1 JUILLET. 1767.

De FLORENCE *le 13 Juin.*

Il s'eſt tenu ces jours derniers une ſéance de l'Académie de l'agriculture, à laquelle le Comte de *Roſenberg* a aſſiſté pour être temoin de la lecture des nouveaux reglements, qu'elle ſuivra à l'avenir, & qui ont été rédigés par le Comte de *Guaſco* Chanoine de la Cathedrale de *Tournai*. Cette Académie, qui eſt ſous la protection de Mgr. l'Archiduc Grand Duc s'aſſemblera desormais dans une des ſales du vieux Palais, qui lui a été accordée à cet effet par S. A. R.

La Cour a pris avant-hier un deuil de ſix mois à l'occaſion de la mort de feue l'Imperatrice IOSEPHE.

Suivant les Obſervations faites dans nos Campagnes par des perſonnes, qui y ont été envoyées par le Gouvernement, nous avons tout lieu de nous promettre une recolte abondante tant en grain, qu'en vin & en huile.

De GENES *le 13 Juin.*

Dimanche dernier deux de nos Galères rentrerent dans ce Port avec pluſieurs Batiments qui avoient été deſtinés au ſecours de *Capraja*, voici la capitulation au moyon de laquelle cette place a été renduë.

„ ARTZCLE I. La Forteresſe étant pourvuë de Munitions de bouche & de guerre pour un mois à peu de jours près, on accorde à Mr. le Commiſſaire d'en ſortir avec ſes Officiers & leurs Troupes, ainſi que les *Caprajois* qui s'y ſont réfugiés, leurs Femmes, & généralement tous ceux qui ſe trouveront dans le Fort, emportant avec eux leurs Habits & leurs Equipages.

II. Le dit Sieur Commmandant nous remettra non ſeulement la Forteresſe, mais auſſi l'Artillerie, les Munitions de guerre, Fuſils, Proviſions, & tout ce qui s'y trouve.

III. Il reſtituëra exactement aux Gens du pays tout ce qu'il conſtera avoir reçu d'eux, tant par lui-même que par ſes Officiers, & il leur rendra ce qu'ils lui auront conſigné pour le mettre en ſureté en le déposant au Fort, ſoit Déniers, Meubles, &c. Et les Gens du pays devront réciproquement compenſer & reſtituër tout ce qu'ils auront reçu de lui Sr. Commiſſaire, ou d'aucun de ſes Gens, avant le Siége.

IV. Lorſque tout ce que deſſus aura été rempli, on accorde, tant au Sieur Commiſſaire, qu'à toutes les autres Perſonnes de ſa Suite, la pleine liberté de s'embarquer ſur les Vaiſſeaux *Génois*, ou de ſe faire tranſporter dans une des Places de garniſon de la Republique les plus voiſines. Il ſera d'ailleurs laiſſé au choix d'un chacun de ſes Gens de reſter dans l'Isle, ou d'en partir.

V. On leur accorde une proviſion de Vivres ſuffiſante juſqu'à ce qu'ils pourront evacuër l'Isle & ſe porter en lieu de ſureté.

VI. Quant aux Munitions de guerre & de bouche, on les acceptera ſans difficulté telles qu'elles ſe trouveront.

VII. Il ſera défendu à Mr. le Commandant, à Mrs. les Officiers, & aux Soldats, qui ſe trouvent actuellement dans le Fort, de ſervir, pendant l'eſpace d'un an & d'un jour, la République dans aucune action, tant par mer que par terre, contre la Nation *Corſe*; Et, au cas qu'ils contreviennent à cette Convention, il encourront les peines préſcrites par les Loix militaires.

(Signé) ACHILLE MORATI. BERNARD OTTONE, Commiſſaire.
EMANUEL MASSARIA, Capit. GIACINTE POGGI, Enſeigne.

Deux autres de nos Galères ſont reſtées avec deux Felouques à la *Specia*.

Le même jour nous avons appris de *Rome* que le Pape avoit nommé Archevêque de notre ville M. *Lercari* Archevêque d'*Andrianople*.

Il eſt parti avant-hier de notre Port une Galiote & deux Pinques avec des Troupes & des munitions de guerre & de bouche pour *San Bonifazio*.

De RATISBONNE *le 28 Juin.*

On apprend de *Cologne* qu'on y a reſſenti le 22 de ce mois vers les 3 heures du matin une ſecouſſe de tremblement de terre aſſez violente: mais qui neanmoins n'a cauſé aucun dommage.

De VIENNE, *le 1 Juillet.*

Le Cardinal Archevêque de *Vienne* a chanté Dimanche dernier dans a Metropole de *S. Etienne* une Grand Meſſe, avant laquelle il a entonné le *Te Deum* pour remercier Dieu de l'heureuſe gueriſon de notre Auguſte Souv.raine, & tout le Clergé a aſſiſté à ces actions de graces ſolemnelles, qui ont de même encore été renduës dans différentes Egliſes, & entre autres de la part de la compagnie *Francoiſe* qui a affermé le bureau de conſommation nommé *Handgrafen-Amt*, & de celle de l'Ambaſſadeur de *Malthe*, lequel a enſuite donné un grand repas aux Chevaliers de la Religion, qui avoient aſſiſté à cette cérémonie & à pluſieurs perſonnes de la principale Nobleſſe de cette ville.

Monſeigneur le Duc de *Saxe-Teſchen* a paſſé la journée du 27 & la nuit ſuivante avec plus d'inquietude que les précédentes, parceque la ſuppuration de la petite verole, dont il eſt couvert, avoit commencé à être dans ſa plus grande force: ces inquiétudes & l'augmentation de la fievre ayant d'ailleurs encore été occaſionnées en partie par la chaleur exceſſive de cette même journée. Le 28 au matin le Prince ſe trouva un peu plus de tranquillité; la fievre devint encore moindre pendant la journée & la nuit de ce jour au 29 fut de même encore plus tranquille.

Le 29 au matin on s'apperçut que les boutons commençoient à ſe deſſecher au viſage, tandis que ceux du corps étoient en pleine ſuppuration: les douleurs qu'elle cauſe furent moins ſenſibles au corps: mais elles l'étoient encore beaucoup aux jambes. La journée fut aſſez bonne; la fievre continua à diminuer & la nuit fut eucore plus tranquille que les autres.

Le 30 tous les boutons du viſage ſe trouverent preſque entierement deſſechés, & quelques uns le furent ſur le corps: les douleurs & les autres ſymptomes commencerent auſſi à avoir une diminution conſiderable, Cette la journée s'eſt paſſée aſſez tranquillement ainſi que la nuit derniere & le deſſechement des boutons continuë de plus en plus.

N. 53

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 4 JUILLET 1767.

De MADRID *le 2 Juin.*

Samedi dernier, la Cour fut en gala au Palais d'*Aranjuez*, à l'occasion de la Fête de l'Infant Duc de *Parme*. Toutes les personnes de la Cour ont été admises à l'honneur de baiser la main du Roi.

Sa Majesté a disposé de deux places vacantes au Conseil de *Castille* en faveur du Marquis de *Pejas* & de Don Juan de *Kerin y Bracamante*. Elle a nommé en même tems Alcade de sa Maison & de sa Cour Don Juan d'*Acedo Rico*, Assesseur Général au Tribunal de Justice des revenus des Postes; & Alcade de la Chambre Criminelle de la Chancellerie de *Walladolid*, Don Caspar *Delgado y Lianos*.

De ROME *le 20. Juin.*

Le Ministre du Roi *Catholique* a reçu avis qu'il étoit arrivé a la vuë de *Civita-vechia* un Vaisseau de guerre avec deux cens Jesuites *Espagnols*, & qu'il devoit être suivi de deux autres convois qui en transportent également.

Suivant les Nouvelles que nous avons de *Corse*, il n'est debarqué à la *Bastia* qu'environ 90 de ces Peres qui étoient malades ou avancés en âge.

Le Pape tint lundi dernier un Consistoire secret dans lequel il ferma & ouvrit la bouche avec les ceremonies accoutumées au Cardinal *Parraciani*, à qui Sa Sainteté donna pour titre l'Eglise de S. *Calixte*.

On a envoyé à *Spolette* divers Ingenieurs

genieurs pour y examiner l'état actuel dans lequel le tremblement de terre a mis les fabriques qui appartiennent à la Chambre.

Il y a eu dans les Mers de *Pesaro* une tempête des plus violentes, qui a repandu la consternation parmi les habitans de ce Pais là: cette tempête à poussé à terre une espèce de Monstre qu'on a trouvé enterré dans le sable & qui pese plus de quatre mille livres.

Il y a des lettres de *Malthe* qu'on y a appris par le Capitaine d'un vaisseau arrivé dans ce Havre, qu'un petit Batiment *Corse* armé en guerre avoit eté attaqué non loin, de *Malthe* par un Bâtiment infidele; que les *Corses* ne voyant pas de moyen d'echaper resolurent de mourir plus tot que de se rendre, & qu'ils aborderent a cet effet le batiment ennemi dans lequel ils sauterent & où ils firent un carnage considerable & que cependant ils auroient enfin succombé accablés par la superiorité du nombre, s'il n'etoit point survenue une galere *Malthoise* commandée, par le Capitaine *Rosetmini* de *Pise* dont l'equipage sauta également dans le Bâtiment corsaire & qui reuni avec les *Corses* s'en rendit maitre: on attend la confirmation de cette nouvelle.

De CADIX, *le 26 Mai.*

La Frégate de guerre *Espagnole la Pallas* arriva ici de la *Havane*, le 14 de ce mois, en cinquante jours de traversée, avec un chargement de sucre & de tabac.

Vendredi dernier, le Paquebot de guerre Hollandois *le Zephire* relâcha en cette Baye venant de *Lisbonne*.

Ce matin, la Frégate *Françoise la Biche*, commandée par le sieur *Dorvis*, est partie de ce Port pour la Méditerranée. Les Vaisseaux de guerre *Espagnols l'Orient* & *le Saint Charles* firent voile, le 20, pour le *Ferrol*, & la Frégate de guerre *Danoise la Syrene*, qui avoit relâché ici, le 12, venant de *Coppenhague*, a remis à la mer, le 22, pour se rendre sur les côtes de *Maroc*: la Frégate de guerre *Hollandoise le Rawen* appareilla, le 14, pour *Amsterdam*.

On a eu avis qu'indépendamment du Bâtiment *François* dont *Raes Omar*, Corsaire *Saletin*, s'étoit emparé & qu'il avoit conduit à *Tetuan*, vers la fin du mois dernier, ce même Corsaire en avoit pris deux autres de la même Nation, & les avoit conduits à la *Mamora*: mais on ne doute pas que le Roi de *Maroc* ne fasse rendre ces trois Batimens, & cette esperance est fortifiée par les nouvelles qu'on a reçuës ici de *Maroc* par la Cervette *Françoise*, l'*Hirondelle*, que commande le sieur de *Briqueville*, & qui est arrivé de *Safy*, il y a quelques jours. Cette Corvette a aussi rapporté que le Comte de *Breugnon* a debarqué le 6. à *Safy*, où il a été reçu avec les plus grands honneur, & d'où il a dû partir le 12. pour se rendre à *Maroc*.

De VERSAILLES, *le 20 Juin.*

Le 18. de ce mois, Fête du Saint Sacrement, le Roi, accompagné de Monseigneur le *Dauphin*, de Monseigneur le Comte de *Provence*, de Monseigneur le Comte d'*Artois*, de Madame & de Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*, s'est rendu à l'Eglise de Notre-Dame. Sa Majesté & la Famille Royale y ont entendu la Grand'Messe après avoir assisté à la Procession qui est venue, selon l'usage, à la Chapelle du Château.

De PARIS, *le 22 Juin.*

Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 10. Mai 1767. portant *que l'Ordonnance du 1. Novembre 1745. qui fait defenses à tous particuliers & habitans des Villes Maritimes de former aucune action sur la solde des Matelots, si ce n'est pour loyer de maison, subsistance ou hardes fournis du consentement des Officiers des Classes, sera executée, & qui casse une Sentence de l'Amirauté de* Granville, *du 20. Decembre 1766, rendue en contravention à ladite Ordonnance.*

Par des Lettres-Patentes du Roi, du 14. Mars 1766, enrégistrées au Parlement

ment, le 10. Mars 1767, Sa Majesté regle, par rapport à la Ville de *Reims*, plusieurs objets qui auroient souffert quelques difficultés dans l'exécution des Edits des mois d'Août 1764. & Mai 1765. concernant l'élection, le nombre & les fonctions des Officiers Municipaux des différentes Villes du Royaume.

Il paroît aussi une Déclaration du Roi, du 6. Mai dernier, *qui exempte de rapporter des Lettres-Patentes sur les Arrêts en vertu desquels il sera constitué des rentes sur le Domaine pour raison d'indemnité accordée aux Gens de main-morte, lorsque ces rentes n'excederont pas la somme de soixante livres.*

La Chambre des Comptes a rendu un Arrêt, en date du 13 Avril 1767, *concernant la reddition & forme de compter, des Receveurs Généraux des Domaines & Bois.*

On mande de *Bourges* que le sieur *Dupré de Saint-Maur*, Intendant de cette Généralité, annonça dernierement, dans une assemblée du Bureau d'Agriculture, que le Ministere lui avoit accordé des fonds pour des Prix destinés aux Cultivateurs de la Généralité qui perfectioneront les principales branches de l'Agriculture. Le sieur *Marcandier*, Membre de cette Société & Membre Honoraire de la Société Oeconomique de *Berne*, présenta, dans la même assemblée, une piéce de tapisserie faite de chanvre & d'étoupes, de diverses couleurs, & préparées suivant sa méthode: c'est une preuve de la variété des usages qu'on peut faire de cette nouvelle matiere pour l'avantage du Commerce & des Fabriques, soit en la mêlant, soit en la substituant à la laine, au coton, au poil & même à la soie.

Le sieur *Coulombet*, Curé de *Saint-Denis sur-Sarthon*, le sieur du *Mesnil*, Seigneur de cette Paroisse, & plusieurs autres personnes ont formé entr'eux une Société & avancé des fonds pour prêter, tous les ans, aux pauvres de la même Paroisse, l'argent, l'orge & autres grains nécessaires pour ensemencer leurs terres, à la charge de les rendre aussi-tôt après la récolte. Les mêmes personnes se sont engagées à ne plus donner d'aumônes chez eux au mendians de la Paroisse & à n'assister les pauvres que par la voie du Bureau de Charité qu'elles ont formé.

De Londres *le 19. Juin.*

Le 12. de ce mois, les *Communes* firent la seconde lecture du Bil, pour *supprimer le Droit intérieur d'un Chelin par Livre Sterling sur certains Thés consommés dans ce Roïaume.* La Chambre acheva de rédiger le Bil, pour établir un Accord avec la Compagnie des *Indes*, de même que celui qui a pour but de restreindre l'Assemblée de la *Nouvelle York*. On lut ensuite pour la troisième fois & l'on passa le Bil pour renouveller trois Actes concernant l'importation des Toiles de *Cambrai* & des Bâtistes de *France*; & le Bil pour *imposer certains Droits d'entrée sur les Toiles étrangeres, & pour établir un Fonds destiné à encourager la culture & l'apprêt du Chanvre & du Lin dans ce Roïaume.* On présenta un Bil, pour *régler les procédures de toutes Compagnies ou Sociétés aïant la regie de quelques Capitaux en certains cas y mentionnés*; & la première lecture en fut faite sur le champ. La Chambre en Committé remit ensuite en délibération l'affaire du *Subside*, & résolut d'accorder.

2000. Livres Sterling, pour *subvenir à quelques dépenses contingentes des Troupes du Roi dans l'*Amérique Septentrionale.

3500. Livres Sterling, pour *subvenir aux dépenses extraordinaires survenuës au* Sénégal *depuis le 29. Octobre 1765.*

Ces Résolutions furent approuvées le 15. & la Chambre lut ensuite & passa les Bils concernant la Compagnie des *Indes* & la *Nouvelle York*.

La Chambre des *Seigneurs* aïant repris ses délibérations le 15. ordonna qu'il lui fût remis des Comptes du montant de toutes exportations de l'*Angleterre* en *Allemagne* & en *Hollande*,

&

& des importations de ces Pays-là en *Angleterre* depuis le 25. Décembre 1758. jusqu'à pareil jour 1766. comme aussi la quantité & la valeur totale du Chanvre & du Lin, ainsi que du Lin filé importé de l'Etranger depuis le 23. Décembre 1759. jusqu'à pareil jour 1766. On lut ensuite pour la première fois le Bil, pour *tolérer l'importation de la Viande & du Beurre sales*, celui des Commissaires de la Douane en *Amérique*, celui de la *Nouvelle York*, le Bil concernant les *Polices d'Assurances*, celui de la Convention avec la Compagnie des *Indes*, & le Bil pour *établir de nouveaux Droits sur les Toiles étrangères*. La seconde lecture de ce dernier Bil se fera le 19. après que, par les Comptes dont on vient de parler, on aura été mis en état de juger du cas qu'il faut faire des Mémoires présentés contre l'établissement de ces Droits.

On parle d'une revolution presque generale dans le ministere dans laquelle on comprend le Comte de *Chatam* mais qui n'aura lieu, dit-on, qu'à la fin de la presente seance du Parlement.

Cinq Regimens de Troupes sur l'établissement d'*Irlande* ont fait voile de ce Pays-là à bord de plusieurs Bâtiments de transport, pour se rendre dans l'*Amérique Septentrionale*.

Le 16 de ce mois, les *Communes* rédigèrent le Bil concernant plusieurs Droits & Impôts en *Amérique*, approuvèrent en Committé celui qui approprie au Subside de cette année quelques Sommes à tirer du Fonds d'amortissement, & passèrent, après en avoir fait la troisième lecture, le Bil pour régler la qualification des Porteurs d'Actions de la Compagnie des *Indes*. Il fut ensuite arrêté d'insérer dans le Bil du Fonds d'amortissement: Que *le Roi seroit autorisé de prolonger, de l'avis de son Conseil-Privé, l'importation du Blé ou des Grains avec exemtion de Droits au delà du terme porté par un Acte de la presente Seance du Parlement.*

L'affaire des Compagnies des *Indes* & de l'*Amérique* donnent toujours beaucoup d'occupation & il paroit qu'on n'y avance que lentement.

Le 12. au soir, la question proposée de solliciter Mr. van *Sittart* à accepter le Gouvernement de *Bengale*, fut vivement débattue dans une Assemblée générale de la Compagnie, & rejettée à la pluralité de 342. voix contre 227. Après quoi, on y discuta certains objets rélatifs aux Affaires actuelles de la Compagnie, & 113. voix contre 95. l'emporterent en faveur de la proposition de présenter au Parlement un Memoire contre certaines clauses de l'Acte, tendant à régler la qualification des Porteurs d'Actions, suivant laquelle ils seroient autorisés à opiner dans les Assemblées de la Compagnie. Cependant, malgré son Accord avec le Gouvernement, ses Affaires sont fort embrouillées, & dans ces circonstances les Directeurs ont des avis qui annoncent la mort du Lord *Clive*; tellement que l'Assûrance sur sa vie est montée de sept à 50. pour Cent.

AVIS.

Le 13 du mois de Juillet prochain, & jours suivans on vendra par maniere de Licitaton dans la Maison du friper située sur le *Graben*, à côté de l'Apoticairerie du Cerf, au 3. Etage sur le devant quantité de Livres de Medecine, d'Anatomie, de Chirurgie, d'Histoire Universelle, d'Histoire Naturelle &c. On en distribuera *gratis* le Catalogue à la Toison d'or près du *Haut Pont*.

N. 53.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 4 JUILLET. 1767.

De FLORENCE *le 20 Juin.*

On a publié ici le 13 de ce mois une loi contenant XLII. paragraphes & concernant la magiſtrature chargée du ſoin de l'adminiſtration des biens de pupilles & mineurs.

Le 17 on a célébré dans la grande Chapelle du Palais des obſeques ſolemnelles pour le repos de l'ame de feue S. M. l'Imperatrice *Joſephe* & Mgr. l'Archiduc Grand Duc ainſique Madame l'Archiducheſſe Grand Ducheſſe y ont aſſiſté avec toute la Cour.

Le lendemain 18 leurs Alteſſes Royales ont également aſſiſté à la proceſſion de la Fête Dieu qui s'eſt faite avec beaucoup de pompe.

Dimanche prochain la Cour ſera en grand Gala à l'occaſion du Te Deum ſolemnel, qui ſera chanté ici par ordre de Mgr. l'Archiduc Grand Duc pour rendre grace à Dieu de l'heureuſe gueriſon de l'Imperatrice Reine ſon Auguſte mere.

Don Marc *Erizzo* Ambaſſadeur de la Republique de *Veniſe* à la Cour de *Rome* eſt dernierement arrivé en cette ville: Il a eu l'honneur de diner le 16 avec leurs Alteſſes Royales, & il eſt reparti le 18 pour ſa deſtination.

La Princeſſe douairiere de *Craon*, née marquiſe de *Ligneville*, eſt auſſi depuis peu arrivée à la *Villa-Petraja*, maiſon dont S. A. R. lui a accordé l'uſage.

De Livourne *le 17 Juin.*

Samedi 6 de ce mois le premier Detachement des nouvelles Troupes de Marine ſe tranſporta au nombre de 70 hommes, commandés par un Lieutenant de Vaiſſeau, à bord de la Frégate l'*Aigle*. Cette Frégate mit le 11 à la voille: mais elle fut bientôt obligée par le vent contraire de revenir dans ce Port.

Les nouvelles de *Corſe* portent que cette Nation a armé en courſe pluſieurs Bâtiments contre les *Genois* & qu'ils croiſent deja dans ces mers.

Nos pêcheurs ont encore pris du côté de *Porto-Ferrajo* un Poiſſon extraordinaire, dont on ignore le nom: il n'a qu'une braſſe & demie de long & ne peſe que 50 livres: il a la tête & la queuë argentée & dorée; ſes Nageoirs ſont rouges comme du Cinnabre, & il a ſous le ventre des tâches en forme d'etoile de diverſes couleurs.

De Schwerzingen *le 19 Juin.*

Hier matin on reçut ici avis que la Princeſſe Chriſtine de *Saxe* paſſeroit en retournant de *Remiremont* à *Dreſde* par les Etats de Mgr. l'Electeur ſur cet avis S. A. S. El. envoya ſur le champ à ſa rencontre le Baron de *Sturmfeder* Chambellan &c. chargé d'inviter cette Princeſſe, à ſe rendre ici, Elle arriva en effet hier au ſoir, & elle en eſt partie aujourd'hui après midi pour continuer ſa route. Dans l'inſtant qu'elle a pris congé de Madame l'Electrice, elle lui a demandé avec inſtance d'être recuë dans l'ordre de *St. Eliſabeth*, & S. A. S. Eletorale a pris les marques de l'Ordre qu'elle portoit elle-même, & les lui a attachées à la poitrine avec la plus grande tendreſſe.

De HAMBOURG *le 25. Juin.*

On mande de *Suede* un fait ſingulier, ſavoir que, l'année dernière, 118 Femmes des Diſtricts d'*Abo* & *Biornebrug* ont toutes accouché de jumeaux, parmi leſquels il y a eu 120 garçons & 116 filles.

Les Articles que le Gouvernement de *Suede* a propoſés concernant l'alliance à faire avec l'*Angleterre*, ont été communiqués à la Cour de *Londres* qui ne s'eſt point encore declarée la deſſus. Suivant le projet de la premiere de ces Cours il doit ſe faire une alliance offenſive & defenſive, & les deux Puiſſances doivent être obligées à s'envoyer reciproquement, ſi les circonſtances l'exigent, 6000 hommes. Les ſubſides qu'on demande à cet effet de la part de la *Suede*, ſont pour cinq ans de 50000 livres Sterling: mais on ne ſait ſi l'*Angleterre* acceptera ces conditions.

Le Roi de *Dannemarck* eſt arrivé le 15 a *Flensbourg* & le 16 a *Schleſwig*.

De VIENNE, *le 4 Juillet.*

Sa Majeſté l'Imperatrice Reine continuë toujours à ſe bien porter.

Depuis l'ordinaire dernier Mgr. le Duc de *Saxe-Teſchen* a continué à ſe porter de mieux en mieux: la nuit derniere a cependant été moins bonne que les précedentes, la demangeaiſon occaſionnée par le deſſechement des boutons ayant empeché le ſommeil, mais ce matin le Prince s'eſt trouvé plus tranquille.

AVERTISSEMENT.

La Chambre Aulique Royale de Hongrie fait ſavoir à tous ceux, qu'il appartiendra.

Que, lorſqu'en l'année 1760 elle a ouvert un emprunt de trois millions de florins, ſous l'hypotéque ſpeciale des Seigneuries Royales de Hongrie, & qu'à cet effet elle a contracté 6000 Obligations de 500 fl. chacune, il a été promis par les lettres patentes Imperiales & Royales du 1. Fevrier 1760 publiées à ce ſujet, qu'au bout de 4 années, à compter du rétabliſſement de la paix, il ſeroit procédé à l'extinction de cet emprunt, & que le rembourſement s'en feroit aux mêmes caiſſes, où les Capitaux ont été délivrés, & ſelon l'ordre des Numeros, que porte chacune des dites Obligations.

Ce terme de 4 ans étant déjà ecoulé depuis le 18 Février de la preſente année: la ſuſdite Chambre Aulique a fixé le 18 du mois d'Août prochain pour terme peremptoire du premier rembourſement qui comprendra toutes les Obligations depuis le Nro. 1 juſqu'au Nro. 750 incluſivement.

En conſéquence elle avertit tous & un chacun des propriétaires des Obligations, qui portent un des Numeros nommés ci-deſſus, qu'ils ayent à ſe preſenter d'ici au 18 d'Août prochain au plus tard, aux mêmes Caiſſes, où ils ont depoſé leurs fonds, & en ont perçu les intérêts juſqu'ici, ſoit à Vienne, ſoit à Presbourg, pour recévoir le rembourſement de leurs Contracts. Ce terme expiré il ne ſera plus payé d'intérêt pour les fonds qu'on aura négligé de retirer dans le délai preſcrit.

Il ſera libre neanmoins à ceux de ces Créanciers, qui voudront continuer le placement de leurs Capitaux à raiſon d'un intérêt de 4 pour cent de recevoir, en échange des contracts, dont ils ſont actuellement munis, des Obligations de la Chambre Aulique Royale de Hongrie, à 4 pour cent d'intérêt, & de même ſomme que les précédentes: ces Obligations auront les mêmes propriétés, & jouiront des mêmes ſuretés & Hypothéques que les anciennes; mais les intérêts n'en ſeront payés doreſnavant qu'à Presbourg.

C'eſt de quoi l'on a voulu informer le public pour la direction de tous & un chacun.

AVIS.

Aux amateurs de l'Hiſtoire, & de la Geographie ancienne & moderne.

L'editeur de *la table itineraire* connûe ſous le nom de PEUTINGER donnera au public *les commentaires* ſur ce même volume antique, compoſés avec l'exactitude, qu'on a ſouhaitée depuis 180. ans.

Ce monument, que la Republique des lettres regarde toujours comme le reſte le plus precieux de l'antiquité Romaine en matiere de Geographie, a été peint, & écrit à la fin du IV. Siecle, & trouvé par CONRADE CELTES avant le XVI. lorſqu'il le donna à CONRADE PEUTINGER, qui ne l'envioit à perſonne, & le fit voir à tous les Savans, qui dez ce tems l'appellerent communement LA TABLE DE PEUTINGER ou *la Table Theodoſienne*, parcequ'elle a été compoſée ſous les auſpices de cet Empereur.

ORTELIUS, HORNIUS, BERTIUS. ARNOLDUS en firent ſucceſſivement pluſieurs editions dans des formes à moitié de ſa veritable grandeur, & plus petites, toujours remplies de fautes conſidérables, parceque l'original reſta de nouveau caché juſqu'à l'an 1720, que le PRINCE EUGENE DE SAVOYE l'acheta des heritiers de PEUTINGER.

MENSO ALTINGIUS travaillant ſur une de ces copies en fit des commentaires & les envoya à RELANDE à Utrecht pour être imprimés; mais l'un & l'autre prevenus par la mort l'an 1717. laiſſerent l'ouvrage abondonné, egaré, ou tellement caché, qu'il n'eſt guere à eſperer, d'en pouvoir deterrer les moindres traces.

Autant donc, que des ſavans pendant près de deux ſiecles en ont ſouhaités d'avoir des éclairciſſemens, avec non moins de zèle d'autres deſiroient, d'en avoir une copie parfaite, & calquée ſur l'original: Tels furent Meſſieurs de l'ISLE, FRERET, LEBEUF, & autres Savans de l'Académie de Sciences, & de belles lettres de Paris.

MONSIEUR de SCHEYB donna l'an 1753. ſous les auſpices de S. M. l'IMPERATRICE REINE APOSTOLIQUE MARIE THERESE, une edition de cette TABLE DE PEUTINGER la plus parfaite, & egale en tout Sens à l'originale, comme il eſt conſtaté par des temoins d'un rang ſuperieur dans la Republique des lettres, ſavoir par le Cardinal PASSIONEI; par l'Archevêque de Luque, Mr. MANSI; par le Pere Jerôme PEZ: par le P. FROELICH, par Mr. FORLOSIA, & par Mr. KOLLAR tous les deux ſavans, & gardes de la Bibliotheque Impériale de Vienne.

Les ſavans reçurent cette edition avec plaiſir, & les journaux litteraires de tous les pays avec applaudiſſement, toujours y joints les ſouhaits: qu'avec le tems les commentaires en paruſſent auſſi.

Certaines Viciſſitudes imprevues enfin procurerent a Mr. de SCHEYB aſſés de loiſir pour pouvoir s'appliquer à cette ſorte d'étude lui connûe plus qu'à tout autre par le ſudit ouvrage de l'an 1753. Il commença donc à re-

cou-

courir à tous les moiens neceſſaires pour un voyage ſi difficile à faire par le monde ancien Romain, dans des tenebres auſſi prodigieuſes, qu'étendues. Tous les auteurs Geographiques Grecs, Latins, François, Italiens, Anglois, & autres lui firent jour par la plupart des chemins. Les lignes de l'Itineraire furent ſes guides ainſi, qu'il put ſuivre toutes les routes par toute l'*Aſie*, l'*Afrique*, & l'*Europe* ſans negliger la moindre contrée, ou cabane marquée dans la table de PEUTINGER. Il ne laiſſa rien ſans remarque, pas même ce qu'on pourroit ignorer ſans perte pour *la Geographie ancienne*. Il a interpreté toutes les moindres traces, qu'on voit dans le dit volume itineraire, toutes les lagunes, crevaſſes, mots tronqués, rongés, effacés, corrompus, de ſorte que rien ne lui eſt echappé ſans être retabli, renouvellé, eclairci, expliqué ainſi qu'on trouve maintenant avec facilité la Situation de tous les endroits du monde ancien & moderne, & que tout ce qui ci-devant étoit difficil, pour ne pas dire impoſſible, ſera deſormais facile, agreable, utile, & neceſſaire. On en ſera convaincu, ſi on veut parcourir dans ſes commentaires tous les pays, qu'il a interprétés ſavoir une partie *de l'Angleterre*, & *de l'Eſpagne*, *la Hollande*, *les pays bas*, *la Suiſſe*, *la Valtelline*, *le Tirole*, *la Souabe*, *la Baviere*, *l'Autriche*, telles, qu'elles étoient du tems des anciens Romains; ainſi *la Hongrie*, *l'Eſclavonie*, *la Croatie*, *la Dalmatie*, *la Boſnie*, *la Servie*, *l'Albanie*, *la Romanie*, *la Tranſilvanie*, *la Wallachie*, *la Moldavie*, TOUTE LA FRANCE, TOUTE L'ITALIE, *la Savoye*, *le Piemont*, les Isles de *Corſes*, de *Sardaigne*, *la Sicile*, & plus de cent autres. TOUTE L'ASIE juſqu'à *Bengala*, & l'Isle de *Ceilan*, plus de *130. fleuves*, une quantité *de ports de mer*, des *Arſenaux*, *des villes commerçantes* au bord de la mediterrannée, d'autres endroits de *l'Aſie*, *de l'Afrique*, & *de l'Europe*. En un mot tout ce qui eſt contenu dans ce monument antique depuis *l'Angleterre* juſqu'aux *Indes Orientales*, juſqu'aux fl. *Nigir* en Afrique, & juſqu'aux frontieres de la *grande Tartarie* au de là de la *mer Caſpienne*.

Les amateurs de la Geographie ancienne, & moderne concevront ſans difficulté, que n'y ayant dans la Republique des lettres, qu'une ſeule table itineraire comme la notre de PEUTINGER, il n'y a auſſi aucun ouvrage Geographique pareil à celui, dont on parle ici, & qu'une quantité de choſes, qui y ſont, ne ſe trouve pas même diſperſée dans les auteurs.

Le titre de cet ouvrage eſt celuicy: *PEUTINGERI itinerarium Romanorum antiquiſſimum, Parallelis Geographiæ veteris & novæ illuſtratum. Auctor Franciſcus de Scheyb Patric. Conſtantien. Stat. inf. Auſtr. à Secr. Acad. litt. Neapoli Romæ Cortonæ Auſtriæ Regiomontii Roboreti Aug. Vindel. Soc.*

Ce livre prêt a être imprimé contient ce qui ſuit.

I. *Les commentaires* ſur chaque mot qu'on voit dans la table de PEUTINGER, qu'il ſoit entier, tronqué, ou rongé par l'antiquité.

II. *Epitre a un Amy* ſur tout ce qu'on peut dire de ce penible travail; ſur l'utilité, la neceſſité, & l'antiquité de cet itineraire maintenant expliqué.

III. Obſervations *ſur la conſtruction* merveilleuſe *de la table de* PEUTINGER, qui n'a qu'un pied de haut, & plus de vingt un pieds de long. C'eſt à dire la correſpondance ſur ce ſujet *de Monſieur* BUACHE premier Geographe du Roi de France; & de Mr. de SCHEYB.

IV. Pe-

IV. Petit commentaire sur les nombres *de Mille Pas*, & *Lieues*, qu'on lit par tout l'Itineraire.

V. Autre commentaire sur les denominations: *Civitas, Colonia, pagus, municipium, Castrum, villa.* &c.

VI. Commentaire sur la langue latine qui regne dans la table de Peutinger fort souvent indechifrable auparavant, mais à present developpée.

VII. Un registre, ou *Index parallele* de mots rectifiés, & corrompûs; afinque connoissant le vrai terme, on puisse trouver le corrompû, & le commentaire, par exemple: On cherche la ville *Nemausus*, & l'on est renvoyé à *Nemniso* dans les commentaires, & dans la table.

Tout l'ouvrage de Mr. de Scheyb peut être regardé comme un *Lexicon parallelum de la Geographie ancienne, & moderne:* les commentaires étant composés dans l'ordre Alphabetique, ou l'on indique aussi la place, où le mot se trouve dans l'Itineraire.

On se flatte, que les amateurs de cette Sorte d'étude recevront le tout avec d'autant plus d'agrement, que l'auteur croit d'avoir epuisé tout ce qu'on peut desirer sur cette matieré; l'ayant aussi enrichie de l'autorité des Historiens, des Geographes anciens & modernes, des auteurs classiques, des temoins souvent oculaires, de manire que ce n'est pas un simple catalogue de mots, mais un commentaire demontré par des auteurs irrefragables.

Afinque les Savans puissent jouir des exemplaires de ce travail si important, qui consiste en *1600 pages manuscrites in folio* & qui imprimé fera un volume considerable de la même forme; on a l'honneur d'avertir, que quiconque en voudra un exemplaire, aura l'attention de deposer chez Monsieur de Scheyb lui même ou chez tel banquier de Vienne, qu'il lui plaira, pour chaque exemplaire *quatre florins* d'allemagne, & d'instruire en même tems Mr. de Scheyb de son nom, & titre, comme il le voudra, qu'ils soient inserés dans un registre, qu'on fera imprimer avec les commentaires & pour que Mr. de Scheyb soit en état de donner *des quittances*, ou *billets d'assignation*, moyenant lesquels on puisse en son tems recevoir l'exemplaire stipulé, & payer alors encore *deux florins d'Allemagne* pour completer le prix de tout l'ouvrage en blanc, lequel est de *six florins.*

L'auteur accorderà *un rabais de dix pour cent aux libraires*, qui voudront plusieurs exempaires de cet ouvrage; & quiconque n'aura pas souscrit, & deposé comme on vient de dire, *ne pourra jamais avoir d'exemplaires;* parcequ'on n'en fera imprimer, qu'autant, qu'il y aura des souscrivans.

Afinque donc les savans, ou les libraires de pays eloignés puissent jouir de cet avantage, on ne procedera à l'impression, que dans trois mois; & si le depôt ne repondra pas alors aux fraies de l'impression, on ne manquera pas d'en avertir chacun, de reprendre l'argent deposé; & l'ouvrage restera abandonné a moins que quelque amateur ne veuille acheter le Manuscrit pour *trois cens ducats* en donnant à l'auteur son veritable nom.

Pen-

Pendant cet intervalle on fera à l'autenr un vrai plaiſir, ſi on veut examiner chez lui le Manuſcrit, deja approuvé & applaudi par pluſieurs ſavans.

Au reſte on trouve chez le même auteur auſſi des exemplaires de la TABLE DE PEUTINGER, comme encore à Leipzig chez le libraire HEINSIUS. Elle eſt gravée ſur douze planches, & imprimée en douze feuilles en papier imperial avec une diſſertation volumineuſe ſur l'Hiſtoire de l'original, ſur l'utilité, & la prerogative de cet itineraire publié l'an 1753. & reçu par tout avec applaudiſſement.

La demeure de l'auteur eſt à *Vienne en Autriche* à l'hôtel nomé à la *grande couronne provinciale*, vulgairement: In der groſſen Landskron, au deuxieme étage ſur le *marché au Gibier*, ou auf dem alten Kienmarckt

Vienne d'Autriche 8. Juillet 1767.

N. 54.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 8 JUILLET 1767.

De MANTOUE *le 26 Juin.*

Le Comte de *Firmian*, Vice-gouverneur de cette ville, a fait chanter dimanche dernier 21. de ce mois dans la Cathedrale de cette Ville une Grande-meſſe en muſique & un Te Deum ſolemnels pour remercier Dieu d'avoir rendu aux vœux de ſes peuples Sa Majeſté l'Imperatrice Reine. Il y a eu a cette occaſion pluſieurs decharges d'artillerie & de mousqueterie, & il n'eſt pas poſſible de decrire la joie que cet heureux evenement a repandue dans nos contrées, où l'on rend auſſi rendu les mêmes actions de graces ſolemnelles au Très Haut.

De PARIS, *le 26 Juin.*

Le Roi étant informé qu'il ſe trouve dans les Corps & Communautés d'Arts & Métiers un grand nombre de Compagnons & Aſpirans qui ne peuvent acquérir la maîtriſe par l'Impuiſſance de ſubvenir à la dépenſe des frais actuels de réception, qui ſont devenus exceſſifs par l'eſpèce d'arbitraire qui s'eſt indroduit à cet égard dans leſdits Corps & Communautés, & voulant favoriſer l'induſtrie dans les différentes Profeſſions, Sa Majeſté, par un Edit du mois de Mai 1767, enrégiſtré au Parlement le 19 Juin ſuivant, a jugé à propos d'accorder, à ceux qu'il lui plaira de choiſir, des

Bre-

Brevets ou Lettres de Privileges qui leur tiendront lieu de maîtrises & qu'Elle a créés à cet effet, sçavoir, douze en chacun des Corps d'Arts & Métiers de la Ville de *Paris*; huit dans chacune des Villes où il y a Cour Supérieure; quatre dans celles où il y a Présidial, Bailliage ou Sénéchaussée, & deux dans toutes les autres Villes & Lieux où il y a Jurande.

Il paroît un autre Edit du Roi, en date du mois de Juin enrégistré au Parlement le 22 du même mois, qui ordonne la levée & perception du second vingtieme, à compter du 1 Janvier 1768 jusqu'au 1 Janvier 1770.

Par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 25 Avril dernier, Sa Majesté ordonne la formation d'un Quai entre le Petit-Pont & le Pont-*Saint-Michel*, du côté de la rue de la *Huchette*.

On mande de *Rochefort* qu'au commencement de ce mois des vents furieux on fait échouer plusieurs Vaisseaux sur les côtes voisines. On ajoute que l'animal qui a déja causé tant de ravages dans ce canton-là, y a encore mordu récemment un grand nombre de personnes qui sont mortes dans de violens accès de rage.

De LONDRES *le 23. Juin.*

Le 19. de ce mois, les *Seigneurs* approuvèrent en Committé le Bil, pour *régler la qualification des Porteurs d'Actions de la Compagnie des* Indes. Ils reprirent ensuite en Grand-Committé l'examen du Bil touchant les *Dividendes de cette Compagnie*; Et, après une longue délibération, l'affaire fut renvoïée à hier, tous les Pairs devant être sommés à y assister. Il fut en même tems ordonné, que la Compagnie remettroit à la Chambre les Extraits de tous les Comptes & Lettres qu'elle venoit de recevoir par son Vaisseau le *Cruttenden*, & qui pourroient être propres à repandre du jour sur cette affaire,

Le 22 les *Seigneurs* lurent pour la troisième fois & passèrent le Bil de la *qualification des Actionnaires* de la Compagnie des *Indes*, qui lui fit remettre les Papiers qu'elle avoit reçus par le *Cruttenden*. Les *Seigneurs* lui demandérent en outre ce jour-là le *présent Etat général des affaires de la Compagnie*, qui, en conséquence de la 29me. Loi particulière de la Compagnie, doit être dressé tous les ans par les Directeurs au mois de Juin, ainsi qu'un certain Papier, qui a pour Titre: *Propositions des Directeurs offertes dans une Assemblée generale pour servir de base à une Convention entre le Public & la Compagnie.* La Chambre continua ensuite en Committé la délibération du Bil du *Dividende*, & arrêta de la continuër aujourd'hui.

Les *Communes* lurent pour la troisième fois & passérent le Bil, pour *supprimer le Droit intérieur d'un Chelin par Livre Sterling sur le Thé noir & Singlo*, & s'ajournérent à Lundi prochain.

Le Vaisseau le *Cruttenden*, qui est arrivé le 19 de *Bengale*, a apporté avis, que tout y étoit tranquille au commencement de cette année: que le Lord *Clive*, qui avoit été dangereusement malade, étoit rétabli: & qu'il se disposoit à repasser en *Europe* à bord d'un Vaisseau, qui devoit partir de *Bengale* vers le 12 Janvier dernier, & qu'on attend en *Angleterre* dans le courant du mois prochain. Le Nabob *Mier-Jaffier Kan*, mort depuis quelque tems, avoit laissé par son Testament au Lord *Clive* 5 Laques de *Roupies*, montant à plus de 60 mille Livres Sterling. Ce Seigneur a donné cette Somme en entier pour l'établissement d'un Fonds destiné à l'entretien des Officiers réduits, de

leurs

leurs Femmes & Enfans, ainſi que des Soldats eſtropiés ou ſurannés. La Compagnie a auſſi acquis une Somme très-conſidérable, &c. Toutes ces bonnes Nouvelles ſoutiennent les Actions de la Compagnie, nonobſtant les reſtreintes par rapport aux Dividendes.

Les lettres de *Corke* portent que les Vaiſſeaux ſur leſquels les 16me. 18me. & 26me. Régimens d'Infanterie ſe ſont embarqués, ont mis à la voile pour l'*Amérique Septentrionale*, avec un vent favorable. On ajoute qu'il eſt ſurvenu entre les Tiſſerans de cette Ville & ceux de *Dublin* des différends très-facheux, en conſequence deſquels les preminers ſe ſont aſſemblés tumultuairement & ont publié un avis où ils déclarent que leur intention eſt de déchirer, de brûler & de détruire toutes les marchandiſes de leur genre qui ſeront importées de *Dublin* à *Corke*: ils ont déjà commis pluſieurs violences ſur la route & ont arrêté, le 17 du mois dernier, pluſieurs charrettes chargées de ces marchandiſes qui auroient été détruites ſur le champ, ſi l'on n'avoit pas prouvé qu'elles étoient deſtinées pour l'habillement du 16me. & du 25me. Régiment d'Infanterie. Les Commerçans de *Corke* ont écrit aux Maîtres Tiſſerans & Magaſiniers de *Dublin* de tâcher de concilier leurs Ouvriers avec ceux de *Corke*, ſans quoi ils ne pourroient leur envoyer aucunes commiſſions.

Il y a actuellement à l'Iſle d'*Angleſey* un Pêcheur âgé de cent onze ans, qui n'a jamais eu aucune incommodité & qui va toujours à la mer menant lui-même ſon Bateau.

Nos papiers publics rapportent le fait ſuivant & le diſent atteſté par nombre de perſonnes: à *Newbery*, un enfant de deux ans tomba dans la rivière de *Kent*, ſe noya, & diſparut: ſes parens & pluſieurs des habitans de *Newbery* chercherent inutilement le corps de cet enfant; il ne reparut pas. Il y avoit pluſieurs jours qu'on ne ſongeoit déjà plus a faire des recherches, lorſqu'un homme auquel on ne ſuppoſoit pas des lumières fort étendues, aſſura qu'il ne lui ſeroit peut-être pas impoſſible de retrouver cet enfant, dans quelqu'endroit de la rivière que le fil de l'eau l'eut emporté. On fit peu d'attention à ce propos. Mais cet homme parla avec tant d'aſſurance, qu'on le preſſa de tenter ſes expériences: il raſſembla beaucoup de monde ſur le rivage, & au lieu même d'où cet enfant s'étoit précipité. Enſuite il mit dans un pain tendre de deux ſols, dont il avoit ôté la mie, une certaine quantité de mercure, & il le poſa à deux ou trois pieds de diſtance du rivage, ſur la ſurface de l'eau: ce pain ſuivit le cours de la rivière, ſans s'enfoncer, environ un demi mille, enſuite il traverſa rapidement la rivière, & ſe plongea peu-à peu dans l'eau auprès de la rive oppoſée; des plongeurs avertis par le ruſtique Phyſicien, ſe jettèrent dans l'eau au même endroit, & trouvèrent le pain à coté du cadavre de ce petit enfant.

De FRANCFORT, *le 30 Juin.*

Suivant les lettres de *Bruxelles* du 22. Juin toute la Ville a été le 21 en réjouïſſance à l'occaſion du rétabliſſement de la ſanté de l'Impératrice Reine. On a chanté un *Te Deum* ſolemnel au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie, ainſi que d'une pareille ſalve de la mouſquéterie d'un Bataillon rangé dans le Parc. La Lettre circulaire, que le Conſeil de *Brabant* avoit reçuë à ce ſujet, portoit ce qui ſuit.

CHARLES-ALEXANDRE, &c. Après les vives & cruëlles allarmes, que

que la maladie dangereuse de Sa Maj. l'Imp. Reine a causées dans tous les cœurs, Nous nous hâtons de vous annoncer avec autant d'empressement que de joie, que par un effet des bontés infinies de la Providence, cette Souveraine chérie, si digne des hommages & de l'admiration de l'Univers, se trouve actuëllement hors de danger, Une marque aussi éclatante de la bénédiction de Dieu, exigeant que nous ne différions pas de lui en rendre de solemnelles actions de graces, & de lui addresser les vœux les plus ardens pour la conservation des jours précieux de Sa Majesté, de ceux de S. M. l'Empereur & de leur auguste Famille, Nous avons résolu de faire chanter pour cet effet demain 21. de ce mois à onze heures du matin une Messe solemnelle, précédée du *Te Deum*, dans l'Eglise de *Sainte-Gudule* en cette Ville; &, désirant que vous y assistiez en Corps, Nous vous faisons la Présente pour cette fin. A tant, &c.

Donné le 20 Juin 1767.

Le soir, toute la Ville a été illuminée: Il y a eu Assemblée chez le Comte de *Cobenzel*; & l'on a fait couler du vin, jetté de l'argent, & distribué du pain & des viandes sur 3 Tables dressées devant l'Hôtel du Duc de *Lorraine*, notre Gouverneur-Général.

De RATISBONNE *le 5 Juillet.*

Suivant les lettres qui viennent d'arriver de *Livourne* tout est maintenant tranquille dans l'Isle de *Capraja*. Le Commendant des *Corses* y ayant fait publier une amnistie generale pour les habitans. Les même lettres portent que *Paoli* est dit on maintenant d'intention d'assieger la ville de S. *Bonifacio* qui est la seule place de l'Isle de *Corse* où la Republique ait encore Garnison *Genoise*. On nous mande encore qu'on travaille dans d'Ifferentes villes de la grande Bretagne & sur tout à *Virmingham* a Fabriquer 30000 Fusils & pareil nombre de bayonettes pour le General *Corse* & que les Charpentiers *Anglois* travaillent dans l'Isle de *Corse* même a la construction d'un grand nombre de Bâtiments de toutes espèce.

Suivant celles de *Barcelone* le Conseil de *Castille* a fait publier une ordonnance du Roi datée du 23. Mai dernier en vertu de laquelle S. M. *Catb.* ordonne à tous les Professeurs des Universités de ses Royaumes de prêter en entrant dans leur emploi le serment de ne jamais se departir de la Doctrine du Concile de *Constance* & de sa session 15 qui condamne l'erreur pernicieuse de ceux qui sous le pretexte du Probabilisme repandent & defendent en différens ecrits l'abominable doctrine du Régicide, S. M. desirant le plus vivement que ces Ecrits & livres pussent être entierement extirpés comme très prejudiciables à l'état, à la tranquillité publique & à la puissance legitime des Têtes couronnées.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Burckards (Joseph) Rede auf die Genesung Ihrer Kaiserl. Königl. Apostol. Maj. Marien Theresiens, bey dem feyerlichen Dankfeste, welches in der Kirche des königl. theresianischen Collegiums vor dessen versammelten adelichen Jugend den 15ten Brachmonats 1767. gehalten wurde. 4. 17. kr

Roy (Franc. Xav) Rede bey dem Dankfeste, welches für Ihrer Kaiserl. Königl. Maj. Maria Theresia Röm. Kaiserinn Wittwe, Königinn zu Ungarn und Böhmen, Erzherzoginn zu Oesterreich &c glückliche Genesung von den Kinderpocken, den 22ten Junii 1767. in dem Collegiat-und Stadtpfarrkirchen zu Presburg von einer löblichen königl. ungarischen Hofkammer gehalten worden. 10. kr.

N. 54.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 8 JUILLET. 1767.

De GENES *le 20 Juin.*

Les dernieres lettres de *Madrid* portent que le Roi *Catholique* travaille frequemment avec ſes Miniſtres à des affaires de la plus grande importance & à prendre en conſequence les meſures: ſuivant ces lettres on remarque en même tems que le Marquis d'*Oſſun* Ambaſſadeur de *France* à cette Cour reçoit de frequens couriers de la ſienne, dont il communique les Depêches à S. M. *Cath.* avec laquelle il a eu en dernier lieu un fort long entretien, qui a été ſuivi d'un Conſeil du Cabinet, après lequel M. l'Ambaſſadeur a depêché à ſa Cour.

Selon les mêmes nouvelles toutes celles qu'on avoit reçues des différentes Provinces de la Monarchie, faiſoient eſperer que la prochaine recolte y ſeroit très abondante ſur tout en grain.

De MILAN, *le 24 Juin.*

Mgr. le Duc de *Modene* Adminiſtrateur & Capitaine general de la *Lombardie* &c. eſt arrivé ici ſamedi dernier de retour de ſes Etats.

Le lendemain on a chanté dans la Metropole de cette Ville en actions de graces de la gueriſon de S. M. l'Impératrice Reine une Grand. Meſſe & un *Te Deum* ſolemnels, auxquels S. A. Serme. a aſſiſté. Le Feld Maréchal Comte de *Serbelloni* avoit auſſi fait rendre au Tres-Haut dans la Citadelle de cette Ville les mêmes actions de graces le 14 de ce mois, & ces cérémonies ſe ſont faites au bruit du canon & de la mouſqueterie, & au ſon de toutes les cloches.

De VIENNE, *le 8 Juillet.*

Sa Majeſté l'Impératrice Reine continuë toujours à ſe bien porter, les Miniſtres les Conſeillers d'Etat, les Officiers Generaux, les Tribunaux & autres Departements civils & Militaires tant de la Cour que de la Ville ont eu ſucceſſivement, l'honneur de baiſer la main de Sa Maſeſté en la felicitant ſur ſon retabliſſement: & Elle a auſſi vû depuis peu M. M. les Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers.

Depuis le 5 la maladie de Mgr. le Duc de *Saxe-Teſchen* a toujours été en diminuant: cependant ce Prince a reſſenti le 6 dans différentes parties du corps des douleurs aſſez vives occaſionnéas par les croutes & qui ont éte accompagnées d'une augmentation de fievre, ce qui n'eſt point étonnant dans l'eſpèce de petite verole, dont il a été attaqué: ces ſymptomes diminuerent neanmoins vers le ſoir, la nuit fut plus tranquille, & le 7 au matin le mieux étoit conſidérablement augmenté: la nuit derniere a encore été meilleure: mais l'abondance des croutes cauſe toujours encore quelques douleurs à la tête.

Les Nouvelles qu'on a reçues de *Florence*, portent que la recolte y sera si abondante en toutes sortes de Denrées qu'elle n'y aura pas été depuis bien des années aussi complette puisque, les épics y sont entre autres plus fournis près d'un Tiers qu'ils ne le sont ordinairement.

AVERTISSEMENT.

La Chambre Aulique Royale de Hongrie fait savoir à tous ceux, qu'il appartiendra.

Que, lorsqu'en l'année 1760 elle a ouvert un emprunt de trois millions de florins, sous l'hypotéque speciale des Seigneuries Royales de Hongrie, & qu'à cet effet elle a contracté 6000 Obligations de 500 fl. chacune, il a été promis par les lettres patentes Imperiales & Royales du 1. Fevrier 1760 publiées à ce sujet, qu'au bout de 4 années, à compter du rétablissement de la paix, il seroit procédé à l'extinction de cet emprunt, & que le rembourssement s'en feroit aux mêmes caisses, où les Capitaux ont été délivrés, & selon l'ordre des Numeros, que porte chacune des dites Obligations.

Ce terme de 4 ans étant déjà ecoulé depuis le 18 Février de la presente année: la susdite Chambre Aulique a fixé le 18 du mois d'Août prochain pour terme peremptoire du premier rembourssement qui comprendra toutes les Obligations depuis le Nro. 1 jusqu'au Nro. 750 inclusivement.

En conséquence elle avertit tous & un chacun des propriétaires des Obligations, qui portent un des Numeros nommés ci-dessus, qu'ils ayent à se presenter d'ici au 18 d'Août prochain au plus tard, aux mêmes Caisses, où ils ont deposé leurs fonds, & en ont perçu les intérêts jusqu'ici, soit à Vienne, soit à Presbourg, pour recévoir le rembourssement de leurs Contracts. Ce terme expiré il ne sera plus payé d'intérêt pour les fonds qu'on aura négligé de retirer dans le délai prescrit.

Il sera libre neanmoins à ceux de ces Créanciers, qui voudront continuer le placement de leurs Capitaux à raison d'un intérêt de 4 pour cent de recevoir, en échange des contracts, dont ils sont actuellement munis, des Obligations de la Chambre Aulique Royale de Hongrie, à 4 pour cent d'intérêt, & de même somme que les précédentes: ces Obligations auront les mêmes propriétés, & jouiront des mêmes suretés & Hypothéques que les anciennes; mais les intérêts n'en feront payés doresnavant qu'à Presbourg.

C'est de quoi l'on a voulu informer le public pour la direction de tous & un chacun.

AVIS.

Le 13. du mois de Juillet prochain, & jours suivans on vendra par maniere de Licitaton dans la Maison du fripier située sur le *Graben*, à côté de l'Apoticairerie du Cerf, au 3. Etage sur le devant quantité de Livres de Medecine, d'Anatomie, de Chirurgie, d'Histoire Universelle, d'Histoire Naturelle &c. On en distribuera *gratis* le Catalogue à la Toison d'or près du *Haut Pont*.

N. 55.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 11 JUILLET 1767.

De MADRID *le 9 Juin.*

Le Roi a nommé Capitaine-Général des Côtes & des troupes d' *Andalousie* le Lieutenant-Général Don Juan de *Villalva*, Commandant Général des mêmes troupes.

On est informé que Don George *Juan*, Ambassadeur du Roi à la Cour de *Maroc*, est arrivé, le 9 du mois dernier, aux environs de la Capitale & a été logé dans une maison de campagne du Prince *Maure* où on lui a envoyé toutes les provisions nécessaires. Comme on célébroit la Pâques ce jour-là, toutes les troupes de la Province s'étoient rendues dans ces environs par ordre du Roi de *Maroc* & y formoient un camp commandé par Muley *Maimon* & par Muley *Driss*, Premier Ministre de ce Prince. Le jour suivant, l'Ambassadeur, ainsi que sa famille, fut conduit dans ce camp, & les troupes, après s'être formées sur quatre lignes qui occupoient une demi-lieue de terrein, le saluerent de trois décharges de grenades. Muley *Driss*, accompagné de plusieurs Bassas & autres principaux Officiers, vint ensuite le complimenter sur son heureuse arrivée & sur le Traité de paix qui en est l'objet. Don George *Juan* continua sa route, accompagné du premier Ministre & de plusieurs autres personnes du premier rang, & fit son entrée dans la Capitale avec beaucoup de pompe. Le Roi

de

de *Maroc* se rendit à une tour & ensuite dans un endroit élevé de son Palais pour voir passer cet Ambassadeur. Pendant la marche, différens détachemens des troupes firent plusieurs décharges & escarmouches. On avoit placé, par ordre du Prince *Maure*, dans les Jardins du Palais un grand nombre de tentes de campagne très richement meublées, pour l'Ambassadeur & sa suite, qui furent traités par tout avec autant de distinction que de magnificence.

De TOULON *le 8 Juin.*

La Frégate du Roi la *Pleyade* & le Chebec le *Séduisant* ont enfin mis à la voile sous les ordres de Mrs. de la *Poipe-Vertrieux* & de *Gravier*. On dit qu'ils vont à *Cadix*, mais on ignore le motif de leur voyage. Dernièrement on mit sur le Chantier une Frégate de 30 canons, & l'on reçoit ici journellement de divers Ports d'*Italie* des bois de construction. Depuis quelques jours, on a augmenté le nombre des Ouvriers, employés aux Fortifications de la *Malgue*.

De VERSAILLES, *le 27 Juin.*

Le 25. jour de l'Octave du Saint Sacrement, le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin, de Monseigneur le Comte de *Provence*, de Monseigneur le Comte d'*Artois*, de Madame & de Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*, se sont rendus à l'Eglise de la Paroisse du Château; Sa Majesté, ainsi que la Famille Royale, après avoir assisté à la Procession, y a entendu la Grand'-Messe.

Le Baron de *Breteuil*, ci devant Ambassadeur du Roi auprès de Sa Majesté *Suedoise*, vient d'être nommé Ambassadeur auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies. Il sera remplacé à *Stockholm* par le Chevalier de *Saint-Priest*, en qualité de Ministre Plénipotentiaire, qui aura pour successeur, avec le même titre, à la Cour de *Portugal*, le Chevalier de *Clermont* d'*Amboise*. Avant-hier, le Baron de *Breteuil* & le Chevalier de *Saint Priest* ont eu l'honneur de remercier, à cette occasion, Sa Majesté à qui ils ont été présentés par le Duc de *Choiseul*, Ministre & Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangeres.

Le Roi a donné l'Abbaye de Saint *Florent-lès-Saumur*, Orde de *Saint Benoît*, Diocèse d'*Angers*, à l'Abbé *Beliardi*, Chargé en *Espagne* des Affaires de la Marine & du Commerce de *France*.

De PARIS, *le 26 Juin.*

Le Parlement actuel de *Rennes* éprouvant journellement que la réunion des anciens Membres lui est absolument nécessaire, a arrêté le 29. du mois dernier d'écrire à ce sujet au Roi.

SIRE!

„ Vous êtes le plus cher des Rois. Votre bonté, votre clémence, votre amour paternel pour vos Sujets Vous ont consacré à juste titre le nom de *Bien-aimé*. V. M. nous a témoigné qu'Elle étoit satisfaite de nos services, Elle nous a assûrés de sa bienveillance & de sa protection. Que de motifs de confiance pour esperer que nous obtiendrons le rappel si desiré de nos Confrères? Daignez, SIRE, nous Vous en supplions, jetter un œil favorable sur votre Province de *Bretagne*. Elle vous a toujours été fidele, elle est dans la douleur la plus amere d'avoir perdu des Juges éclairés; elle demande avec les plus vives instances leur retour aux fonctions de la Magistrature. Laissez-vous toucher, SIRE, rendez à votre Parlement de vertueux Magistrats si chers à nos cœurs, si nécessaires à vos Peuples. Nous sommes garans de leur fidélité, de leur amour pour votre Personne Sacrée. S'ils ont le malheur de Vous déplaire, oubliez, pardonnez, SIRE; c'est le propre de Votre Cœur vraiment Royal & bienfaisant. Que V. M. daigne répondre à nos vives, très soumises, très humbles & très respectueses supplications, nos vœux seront exaucés, & pleins d'amour & de reconnoissance, nous Vous rendrons, SIRE, d'éternelles actions de graces, & tous réunis, nous redoublerons de zèle pour votre service,

vice, le maintien de votre Autorité & le bonheur de vos Peuples „

De Londres *le 23. & 26. Juin.*

Le 19. de ce mois, on préſenta à la Chambre des *Seigneurs* un Mémoire, par lequel pluſieurs Perſonnes intéreſſées au Commerce des Toiles étrangères repréſentent, que, *ſi les nouveaux Droits ſur ces eſpèces de Toiles ont lieu, ils pourroient nuire ſenſiblement aux Fabriques de la* Grande-Brétagne, *dont il ſe fait de grands envois dans les Pays, d'où l'on reçoit ces Toiles:* Suppliant inſtamment que ce Bil ne ſoit point paſſé en Loi. Les *Seigneurs* ordonnèrent d'examiner ce Mémoire aujourd'hui en faiſant lecture de ce Bil en préſence de tous les Membres de la Chambre, qui ſeroient ſommés d'y aſſiſter.

Le 23. de ce mois, les *Seigneurs* lurent pour la troiſième fois & paſſérent le Bil du *Fonds d'amortiſſement*, &c. La Chambre ordonna enſuite, qu'il lui fût remis Copies authentiques imprimées de toutes les Chartres accordées à la Compagnie des *Indes* par le Roi Régnant ou par aucun des Prédéceſſeurs de Sa Majeſté: Après quoi on y reprit en Grand-Committé l'examen du Bil, concernant les Dividendes de la Compagnie; On y travailla long tems: Et il fut arrêté de continuer cette affaire le jour ſuivant, auquel tous les Pairs ſeroient ſommés d'y aſſiſter. Il fut ordonné, que les Témoins, qui avoient eu ordre de ſe trouver à portée d'être examinés rélativement à cette affaire, ſeroient renvoïés.

Le 24. les *Seigneurs* reçurent les Copies des Chartres qu'ils avoient demandées, & ils ſuſpendirent juſqu'au lendemain la conſidération du Bil du *Dividende*, & au 26. la ſeconde lecture du Bil concernant les nouveaux Droits ſur les *Toiles étrangères*.

Le 25 on reprit en Committé le Bil du *Dividende:* Il fut propoſé d'en fixer le terme au 24. Décembre au lieu du 24. Juin 1767. Cette propoſition donna lieu à des débats; Mais, à la pluralité de 59. contre 44. Voix, il fut décidé, que la date du 24. Juin 1767. demeureroit inſérée au Bil. On rapporta enſuite à la Chambre, qu'il ne s'y étoit point fait de changement: & il fut ordonné d'en faire la troiſième lecture aujourd'hui.

Dans l'Aſſemblée, que tint la Compagnie des *Indes* avant-hier, il fut décidé de ſupprimer les Procès intentés contre certains Serviteurs de la Compagnie, qui, à l'occaſion des Révolutions dans l'*Indoſtan*, avoient accepté des Préſens conſidérables des Princes du Pays. Il ſe tient encore aujourd'hui une autre Aſſemblée générale de la Compagnie. Suivant les arrangemens faits par le Lord *Clive*, les Acquiſitions de la Compagnie dans l'*Inde* lui rapportent, dit-on, *netto* environ 1500. mille Livres Sterling par an.

M. *Hammerer* qui eſt parti d'*Angleterre* dans la vûe d'aller civiliſer les *Chiroquois*, a mieux réuſſi que bien des gens ne s'y attendoient. Il s'eſt arrêté quelque tems dans les Bourgs de la partie inférieure de leur pays, dont le peuple l'a élu chef. Quelques-uns des principaux lui ont confié l'éducation de leurs enfans qui ont déjà fait quelques progrès dans l'art de lire & d'écrire. Les *Indiens* ſeptentrionnaux continuent à leur faire la guerre. Ils ont formé un Camp nombreux dans la *Caroline méridionale* d'où ils détachent des partis conſidérables pour inquiéter les *Chiroquois*. *Salloue*, ou le jeune guerrier d'*Eſtatoé*, a ramaſſé un corps conſidérable pour aller détruire le Camp de ces ennemis.

On écrit de *Sen gal*, que des pirates, qui avoient commis beaucoup de deſordres ſur ces côtes, pourſuivis par un vaiſſeau de guerre *Anglois*, & voyant qu'il leur ſeroit impoſſible de lui echaper avoient mis le feu aux poudres & fait ſauter leur bâtiment.

L'Operation pour l'amputation d'une jambe qui devoit être faite au nommé *Benham*, lequel s'y étoit offert lui même, avoit été fixée au 26. mais elle a été differée depuis juſqu'à des ordres ultérieurs du Roi.

Un

Un de nos papiers publics rapporte la catastrophe suivante arrivée dans la famille d'un Architecte demeurant près de *Hyde-Park*. Jeudi au matin deux de ses enfans moururent de la petite verole, immédiatement après la mere mourut aussi, le soir trois autres de ses enfans expirerent de la même maladie, & vendredi au matin la grand-mere de ces enfans mourut de même de sorte que dans l'espâce de 24. heures, le pere infortuné a vû mourir toute sa famille.

De la HAYE *le 28 Juin.*

Le Prince *Stadhouder*, ayant pris Congé des Membres des différens Colleges & des Personnes de la principale Noblesse, partit avanthier pour *Soestdyk*, d'où Son Altesse Séréniſſime se rendra à *Loo*, accompagnée du Feld-Maréchal Duc de *Brunswich*.

D'UTRECHT *le 28 Juin.*

Avanthier environ les sept heures du soir, le Prince *Stadhouder* arriva de la *Haye* en cette Ville. Son Altesse Séréniſſime y fut reçue & complimentée par les Membres de la Régence, par les Officiers de la Garnison & la Noblesse. Une demie-heure après, le Prince continua la route vers *Soestdyk*, d'où Son Altesse Séréniſſime se rendra à *Loo*.

De HAMBOURG *le 1 Juillet.*

Les affaires de *Pologne* paroiſſent s'embrouiller de plus en plus par les diverses confédérations, qui s'y sont formées celle qui a pris le nom de *Mecontents* a entre autres fait paroître depuis quelque tems l'espèce de manifeste suivant qui semble bien éloigné des voyes de conciliation.

„ Depuis que la derniere Diéte, après avoir détruit la Confederation qui subsistoit alors, a établi des Ordonnances, également dangereuses & nuisibles aux Loix de la Nation, dans la vûe de combler la ruine des Concitoyens, sans s'embarrasser des suffrages des Sénateurs & Nonces qui s'opposoient à ces innovations, nous sommes obligés, pour alleger le fardeau de notre oppreſſion, d'employer nos derniers efforts, afin de nous en délivrer par les moyens dont se servirent nos Ancêtres en pareilles occasions, nommément lorsque non seulement ils se réunirent de cœur & de sentiment pour la conservation de la Patrie, ainsi qu'à leur imitation nous nous réuniſſons & confédérons en effet, puisqu'il ne nous reste aucun autre expédient de détourner les calamités qui menacent notre Patrie, ni d'adoucir l'affliction de nos Freres opprimés, que l'on qualifie expressément dans ce Manifeste du nom de *Grecs*, *Diſſidens* & *Defunis*. Nous déclarons solemnellement qu'excités par les pressans motifs de notre devoir, nous ressentons & reconnoiſſons le respect dû à la Majesté du Trône, & que nous sommes trop convaincus des sentimens d'amour du Roi, notre gracieux Maitre, envers la Patrie, pour douter un instant que S. M. ne se propose le même but de nous rétablir dans nos Droits, qui furent de tout tems le principal affermiſſement du Trône, la sûreté de la Patrie & le bonheur de chaque Citoyen. Qui pourroit être insensible aux disgraces qu'ont éprouvées nos Freres dans le sein même de la Patrie; disgraces dont nous voyons un exemple remarquable en la personne du Prince *Charles de Radzivill*, accablé de toutes sortes de desastres? Néanmoins nous déclarons encore solemnellement que dans toute cette entrepriſe nous n'avons point oublié la premiére de nos obligations; c'est-à dire le maintien inviolable de la Religion dominante, la *Catholique-Romaine*, qui nous est garantie par la Déclaration de l'Impératrice de *Ruſſie*, & dans laquelle nous voulons vivre & mourir „

Le Nouvelles ulterieures, que nous avons de la *Suede*, portent que le Traité, dont il s'agit entre cette Puiſſance & l'*Angleterre*, n'a en vûë qu'une alliance defensive, malgré ce qui a été repandu à cet égard.

Le Roi de *Dannemarck* est arrivé le 30. Juin a *Altena* au bruit du canon des remparts de cette ville.

N. 55.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 11 JUILLET. 1767.

De ROME *le 26 Juin.*

Divers convois arrivés d'*Eſpagne* dans les mers de *Civitavicchia* ont encore tranſporté 1200 Jeſuites venant de ce Royaume, où il n'en reſte à preſent aucun : ces derniers convois ſont contraints à louvoyer entre *porto-Ercole*, *S. Stefano* & *Orbitello* & l'on aſſure que le Miniſtre du Roi Catholique en cette Cour à envoyé par un Courrier parti d'ici le 14 de ce mois, un ordre aux Commandans des Vaiſſeaux d'eſcorte de ne point permettre aux Bâtiments de tranſport de s'éloigner de ces mers.

De PARIS *le 29 Juin.*

Le Roi de *Pruſſe* ayant déſiré d'avoir pour ſon Bibliothécaire Dom *Pernetti*, Religieux Bénedictin de l'Abbaye de *Saint Germain des Prez*, ce Religieux, après avoir obtenu une permiſſion, par écrit, du Pape & le conſentement du Général de ſon Ordre, eſt parti pour ſe rendre à *Berlin*, où il ne doit cependant reſter que pendant le tems néceſſaire pour mettre en ordre la Bibliotheque de Sa Majeſté *Pruſſienne*.

On mande de *Verdun* que, le 13. de ce mois, pluſieurs Villages d'un canton ſitué près de cette Ville & nommé *Lawoëvre*, ont eſſuyé un violent orage accompagné d'une ſi grande quantité de grêle & de pluie, que les eaux ſont entrées dans les maiſons à plus de quatre pieds de hauteur & les ont remplies de vaſe & de pierrailles détachées des côteaux voiſins. Cet orage a duré près de deux heures: plus de deux cens brebis ont été tuées par la grêle ou ont péri par l'inondation.

De FRANCFORT *le 4 Juillet.*

On apprend de *Schwetzingen* que la nuit du 30 Juin au 1 Juillet il eſt arrivé un accident ſi ſerieux au Prince Fréderic de *Deux-Ponts* que S. A. S. a été le lendemain adminiſtrée des Sacrements de la S. Egliſe: le Prince s'eſt trouvé depuis un peu mieux, cependant on faiſoit pour ſa conſervation des prieres publiques dans toutes les Egliſes.

On mande de *Friedberg* que le 27 du mois dernier il y a eu dans ces cantons un orage melé de grele ſi violent qu'il a detruit dans tous les environs les moiſſons & tous les fruits de la terre.

De RATISBONNE *le 8 Juillet.*

Les nouvelles arrivées de *Madrid* par cet ordinaire portent qu'à l'exception de 32 Jeſuites, qui ſont detenus dans diverſes priſons, il ne reſte plus dans le Royaume de ſujets de cet ordre. Ces mêmes lettres ajoutent que le Roi *Catholique* a approuvé la traduction du *latin* en *Eſpagnol* d'un livre Intitulé *Incommoda probabiliſmi*, dans lequel le P. Louis vincent *Mas* de *Caſaval*, Religieux Dominicain & profeſſeur en Theologie à *Valence*, qui en eſt l'auteur, refute le plus ſolidement la Doctrine du Probabiliſme.

De VIENNE, *le 11 Juillet.*

On a encore chanté depuis quelques jours le *Te Deum* dans différentes Egliſes de cette Ville pour rendre graces à Dieu de la gueriſon de notre Auguſte Souveraine, & ceux de la Nation *Irlandoiſe* qui ſe trouvent en cette Ville, en ont entre autres fait chanter un avec beaucoup de pompe Jeudi dernier dans l'Egliſe des Benedictins *Ecoſſois*.

S. M. I. & R, A. a auſſi continué ces jours derniers à donner ſa main à baiſer : & l'Univerſité de *Vienne*, M. M. les penſionnaires des colléges *Thereſien* & de *Savoye*, ceux de divers autres colléges & différens au-

tres Departements ont eu cet honneur, de même que plusieurs particuliers, à qui Elle l'a également daigné l'accorder.

Sa Majesté part aujourd'hui pour *Laxembourg*, où Elle restera jusqu'au 22 de ce mois, jour fixé pour rendre à Dieu des graces solemnelles & publiques de son heureuse guerison dans la Metropole de *S. Etienne*, où Elle se rendra à cet effet.

Avant de partir cette Auguste Princesse a marqué par des bienfaits, dignes d'Elle, sa reconnoissance à toutes les personnes qui l'ont servie durant sa maladie: Elle a entre autres honoré le Baron *van Swhitten* de la distinction la plus grande & la plus flateuse en lui donnant son portrait superbement enrichi de brillans du plus grand prix, & elle a en même tems donné des temoignages de sa gratitude & de sa Munificence Royale à M. M. de *Kösler*, *Störck*, & *Humlauer* Medecins de sa personne, qui avoient été appellés pendant sa maladie.

Mgr. le Duc de *Saxe-Teschen* a été saigné mercredi dernier par rapport à quelque rougeur qui été survenuë aux yeux, & cette saignée a eu l'issuë qu'on s'en étoit promis: depuis ce tems ce Prince a continué à se porter de mieux en mieux, la nuit derniere a été bonne, & il se trouve aujourd'hui aussi bien qu'on puisse le desirer dans l'état de convalescence, où il est.

Le Duc d'*Aremberg* est arrivé ces jours derniers de *Bruxelles* en cette Ville, d'ou M. *Durini* Nonce du Pape en *Pologne* qui a fait quelque sejour ici est parti pour se rendre à sa destination.

AVERTISSEMENT.

La Chambre Aulique Royale de Hongrie fait savoir à tous ceux, qu'il appartiendra.

Que, lorsqu'en l'année 1760 elle a ouvert un emprunt de trois millions de florins, sous l'hypotéque speciale des Seigneuries Royales de Hongrie, & qu'à cet effet elle a contracté 6000 Obligations de 500 fl. chacune, il a été promis par les lettres patentes Imperiales & Royales du 1. Fevrier 1760 publiées à ce sujet, qu'au bout de 4 années, à compter du rétablissement de la paix, il seroit procédé à l'extinction de cet emprunt, & que le rembourssement s'en feroit aux mêmes caisses, où les Capitaux ont été délivrés, & selon l'ordre des Numeros, que porte chacune des dites Obligations.

Ce terme de 4 ans étant déjà ecoulé depuis le 18 Février de la presente année: la susdite Chambre Aulique a fixé le 18 du mois d'Août prochain pour terme peremptoire du premier rembourssement qui comprendra toutes les Obligations depuis le Nro. 1 jusqu'au Nro. 750 inclusivement.

En conséquence elle avertit tous & un chacun des propriétaires des Obligations, qui portent un des Numeros nommés ci-dessus, qu'ils ayent à se presenter d'ici au 18 d'Août prochain au plus tard, aux mêmes Caisses, où ils ont deposé leurs fonds, & en ont perçu les intérêts jusqu'ici, soit à Vienne, soit à Presbourg, pour recévoir le rembourssement de leurs Contracts. Ce terme expiré il ne sera plus payé d'intérêt pour les fonds qu'on aura négligé de retirer dans le délai prescrit.

Il sera libre neanmoins à ceux de ces Créanciers, qui voudront continuer le placement de leurs Capitaux à raison d'un intérêt de 4 pour cent de recevoir, en échange des contracts, dont ils sont actuellement munis, des Obligations de la Chambre Aulique Royale de Hongrie, à 4 pour cent d'intérêt, & de même somme que les précédentes: ces Obligations auront les mêmes propriétés, & jouiront des mêmes suretés & Hypothéques que les anciennes; mais les intérêts n'en seront payés doresnavant qu'à Presbourg.

C'est de quoi l'on a voulu informer le public pour la direction de tous & un chacun.

N. 56.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 15 JUILLET 1767.

De CADIX, *le 9 Juin.*

Le 29. du mois dernier, le Paquebot de guerre *Hollandois le Zéphire*, commandé par le sieur *Loopuyt*, appareilla de cette Baye faisant route à l'Oueſt. Le lendemain, la Frégate *la Junon* & la Flûte *le Saint-Jean* appareillerent pour la *Havane*. Ces deux Bâtimens *Eſpagnols* y transportent le sieur de la *Colina*, Chef d'Eſcadre & Commandant de la Marine du Département de la *Havane*, ainſi qu'un Conſtructeur qui étoit ci devant attaché au Département de la *Carraque*. On y a fait embarquer auſſi un Détachement de Dragons avec deux Officiers pour former les troupes de la Colonie. Le Vaiſſeau de regiſtre *l'Heureuſe*, de la même Nation, a fait voile en même tems pour *Porto Rico* avec une cargaiſon de diverſes marchandiſes.

De la BRETAGNE *le 22. Juin.*

L'on voit ici la Copie ſuivante de la Lettre de M. le Comte de *St. Florentin*, en réponſe à celle que le Parlement de *Rennes* avoit écrite au Roi le 29. du mois dernier.

J'ai mis, MESSIEURS, ſous les yeux du Roi votre Lettre du 29. du mois dernier. Sa Majeſté n'a pas deſaprouvé l'intéret que vous prenez à ceux qui ont été autrefois vos Confrères; mais Elle croit ne devoir pas vous laiſſer ignorer que les nouvelles démarches, que vous pourriez faire en leur faveur, lui ſeroient très desagréables

bles, attendu la ferme réſolution, où Elle eſt & où Elle a déjà déclaré pluſieurs fois être, de maintenir avec la plus grande exactitude les diſpoſitions de ſon Edit du mois de Novembre 1765. Elle n'entend point réunir l'univerſalité des anciens Membres de ſon Parlement de *Bretagne*, & rien n'eſt capable de faire changer ſa determination à cet égard. Telle eſt la Réponſe, que S. M. m'a ordonné de vous faire de ſa part, en vous aſſurant de la véritable ſatisfaction, qu'Elle reſſent de votre zèle & de vos ſervices. Je ſuis toujours parfaitement, MESSIEURS, &c.

De NANCY *le 25. Juin.*

La Cour Souveraine de *Lorraine* a enrégiſtré, le 11. de ce mois, l'Edit du Roi, du mois de Mars dernier, qui permet la clôture des héritages. Cette Loi, qui eſt directement contraire à l'uſage du Parcours, rétablit en cette Province les Propriétaires dans le droit naturel de diſpoſer de leurs héritages de la maniere la plus avantageuſe; la régénération des beſtiaux, celle de l'Agriculture, l'abondance des fourages, la multiplication des engrais & le ſuccès des haras doivent être les effets de cette Loi intéreſſante, qui a été reçue, avec le plus vif empreſſément, par tous les Cultivateurs.

De VERSAILLES, *le 1 Juillet.*

Le ſieur Amé de la *Laune*, Garde du Pavillon Amiral, eſt arrivé ici, le 26 du mois dernier, & a été dépêché de *Maroc* par le Comte de *Breugnon*, Ambaſſadeur du Roi, pour porter à Sa Majeſté la nouvelle de la concluſion de la paix avec l'Empereur Muley *Mohammed*. Le Traité a été ſigné le 30 Mai dernier: tous les Eſclaves *François*, ſans exception, ont été délivrés, & les trois Bâtimens, dont les *Maures* s'étoient emparés dans l'intervalle de la négociation, ont été reſtitués ſans difficultés & ſans réſerve. Le Comte de *Breugnon* a dû retourner à *Safy* & s'y embarquer pour reprendre le commandement du Vaiſſeau l'*Union* & faire voile pour *Breſt* où il eſt attendu.

Le Comte du *Châtelet-Lomont*, cidevant Ambaſſadeur du Roi auprès de Leurs Majeſtés Impériales & Royale, vient d'être nommé Ambaſſadeur auprès du Roi de la *Grande-Bretagne*. Le 28 du mois dernier, il a eu l'honneur de remercier, à cette occaſion, Sa Majeſté, à qui il a été préſenté par le Duc de *Choiſeul*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre & des Affaires Etrangeres. Le même jour, le Chevalier de *Clermont-d'Amboiſe* a eu auſſi l'honneur d'être préſenté au Roi par le Duc de *Choiſeul*, en qualité de Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté à la Cour de *Lisbonne*.

De PARIS, *le 3 Juillet.*

On vient de faire avec ſuccès, ſur la femme d'un Cordonnier de cette Capitale, l'opération *Céſarienne* qui, depuis 1740, n'avoit été pratiquée ici ſur aucune femme vivante. Cette femme, âgée de vingt-cinq ans, étoit, par un défaut de conformation, dans l'impoſſibilité de mettre au monde des enfans en vie, ce qui avoit été conſtaté par trois accouchemens précédens, dont le troiſieme ſur-tout avoit été accompagné des accidens les plus fâcheux. Etant devenue groſſe une quatrieme fois, elle ſe détermina à ſouffrir la ſection du bas-ventre, appellée *Céſarienne*. Cette opération, ayant été décidée après les premiers ſignes certains du travail de l'enfantement, fut faite, dans la nuit du 16 au 17 Mai dernier, par le ſieur *Vermond*, aſſiſté de pluſieurs autres Accoucheurs & Chirurgiens qui avoient été appellés aux précédens accouchemens, & procura la naiſſance de deux filles dont l'une a vécu dix jours & l'autre eſt actuellement dans le meilleur état de ſanté. La mere eſt parfairement guérie, malgré des acidens étrangers à l'opérarion qui lui ſont ſurvenus, & elle s'eſt préſentée à l'Egliſe le 27 du mois dernier.

nier. On a ſuivi, pour l'inciſion, les procédés indiqués dans le Dictionaire Encyclopedique, au mot *Opération CESARIENNE*

On mande de *Dijon* que, le 20 Mai dernier, un loup d'une moyenne groſſeur a attaqué & mordu ſept perſonnes de la Vallée de *Cheny*, dépendante du *Bugey*, dans la partie qui conſine à la *Savoie*. On ne dit pas qu'aucune d'elles en ſoit morte ou même bleſſée mortellement. Joſeph *Blanc*, Meunier, armé ſeulement d'un fort plançon, eut le courage d'attendre l'animal qu'il terraſſa d'un ſeul coup & que ſon fils acheva de tuer d'un coup de fuſil. Aucun indice n'a encore prouvé que ce loup fût attaqué de la rage.

On a reçu, par une lettre de *Moulins*, les détails ſuivans d'un événement fort extraordinaire. Victor *Dautrier*, âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans, fils d'un Labourenr du Bourg d'*Eſtivareille*, auprès de *Montluçon*, fut attaqué, le 20 Septembre dernier, d'un rhume violent, mais dont il guérit promptement. Huit jours après ſa convaleſcence, il fut ſaiſi d'une fievre, accompagnée d'un ſaignement de nez & d'un crachement de ſang conſidérable; ces accidens furent bietôt ſuivis d'un accès de folie furieuſe; les ſaignées du pied & les bains d'eau froide, loin d'appaiſer ſon mal, ne firent qu'augmenter ſes violences. Son pere & ſa mere, ainſi que ſes plus proches parens, étoient les ſeuls objets de ſa fureur: il avoit de la douceur pour tous les autres habitans du Bourg & leur faiſoit même des excuſes ſur le tort qu'il avoit pu leur faire, quoiqu'aucun d'eux n'eût jamais eu rien à lui reprocher. Sa folie étoit ſurtout de croire qu'il étoit un grand pécheur & qu'il ne pouvoit obtenir le pardon de ſes crimes que par le feu. Il demandoit ſouvent de l'argent à ſon pere & le diſtribuoit ſur le champ aux Pauvres: il ne parloit que d'aller à *Rome* chercher des pardons. Il s'étoit ſi fort perſuadé qu'il devoit expier ſes péchés par le feu, qu'on l'avoit ſurpris différentes fois à faire des diſpoſitions pour exécuter le projet qu'il avoit formé de ſe brûler; enfin, le 5 Mai, il échappa à ſes ſurveillans, ſe tranſporta à un quart de lieue d'*Eſtivareille*, & là ayant découvert un amas conſidérable de balais ſecs, il y mit le feu, ſe dépouilla & ſe jetta dans les flammes. La douleur l'en fit ſortir peu de momens après, & il eut encore aſſez de force pour s'en retourner chez lui, le corps nud & ſi maltraité par le feu que ce malheureux mourut le lendemain, malgré la promptitude des ſecours qu'on lui donna. Il ſçavoit lire & le Curé d'*Eſtivareille* aſſure qu'il s'attachoit fort à la lecture des Livres de piété; d'ailleurs il n'avoit jamais donné auparavant aucune marque de foibleſſe d'eſprit.

Le 12. du mois dernier le Parlement de *Metz* a rendu un Arrêt, portant que les *Jéſuites*, qui n'auroient pas prêté le ſerment preſcrit, ſeront tenus de le faire dans un mois, & qu'à ce défaut ils ſeront déchûs des avantages de l'Edit du mois de Novembre 1764, indignes de graces du Roi & obligés de ſortir de Royaume, avec défenſes d'y rentrer ſous les peines des Ordonnances.

De ROTTERDAM *le 1 Juillet.*

La Frégate l'*Aurore*, ayant à bord le Marquis de *Courtenvaux*, qui avec une Société de Savans s'eſt chargé d'obſerver les Longitudes, vint mouiller le 21. du mois dernier dans la *Meuſe* vis-à-vis de cette Ville. Pluſieurs perſonnes de tout rang, qui eurent la curioſité de voir la Fregate, furent reçues avec toutes les politeſſes imaginables. Ces Mrs ſe ſont journellement rendus ici pour y voir ce qu'il y a plus digne de l'attention des Etrangers, & ont fait dans un Yacht de Mr. *Hoogendyk* un tour à *Dort*. Ce matin, le Marquis & ſa compagnie, à l'exception de Mr. le *Roi* & de l'Abbé *Pingré*,

ſont

ſont partis en Yacht pour la *Haye*, d'où ils ſe propoſent de ſe tranſporter par *Leyde* & *Harlem* à *Amſterdam*, afin de s'y rembarquer ſur la Frégate, qui a mis à la voile vers cette Ville.

De LEIDE, *le* 2 *Juillet.*

Hier, M. le Marquis de *Courtenvaux* a paſſé par cette Ville, accompagné de pluſieurs Perſonnes diſtinguées dans les Sciences & les Arts néceſſaires au but, qu'il ſe propoſe, & qui conſiſte à examiner une Machine conſtruite par par Mr. *Julien le Roi*, pour la decouverte des Longitudes. La Frégate l'*Aurore*, que ce Seigneur a fait conſtruire pour cet effet, eſt un des plus beaux morceaux d'Architecture navale, qu'on puiſſe voir. Après avoir relâché à *Rotterdam*, elle a continué ſa route jusqu'à *Amſterdam*, où M. le Marquis de *Courtenvaux* eſt allé la rejoindre, & où il trouvera Mrs. *Julien le Roi* & *Pingré*, qui ſont reſtés à bord pour continuër les obſervations. On ſait combien ce dernier eſt verſé dans la connoiſſance de l'Aſtronomie. Après s'être arrêtée quelques jours à *Amſterdam*, cette ſavante Compagnie reprendra ſur la Frégate la route du *Havre-de Grace*, & ira rendre compte à l'Académie des Sciences du ſuccès de ſon entrepriſe. Toute l'*Europe* eſt intéreſſée à ſouhaiter qu'il ſoit heureux: En attendant qu'on en ſoit inſtruit, on ne peut que donner les plus grands éloges à la généroſité & à l'humanité de M. le Marquis de *Courtenvaux*, ainſi qu'au zèle de ceux qui l'accompagnent.

Suivant les dernieres nouvelles de *Londres* l'inoculation commence à s'établir chez pluſieurs Nations Sauvages de l'*Amérique*. On mande de *Charles-Town*, dans la *Caroline Méridionale*, que plus de neuf cens *Criques* & *Cheraquis* ont été dernierement inoculés dans leur Pays par un Médecin *Anglois*. Cette pratique a eu le plus grand ſuccès & a arrêté les progrès d'une épidémie de petite vérole qui avoit déjà fait de grands ravages. Les Inoculés, par reconnoiſſance, ont fait préſent au Médecin d'une quantité conſidérable de fourrures de toute eſpece.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Sailer (Sebaſtian) das Urbild eines weiſen Schwaben, in dem heiligen Udalrich, groſsen Biſchoffe zu Augſpurg, erwieſen. 4 Wien 1767. 24. kr.

Ode auf die Geneſung Ihro Kaiſerl. Königl. Maj. Marien Thereſiens. Wien 1767. 7 kr.

Empfindungen des Unterthans bey höchſt beglückter Geneſung Marien Thereſiens, von einem Tyroler. Wien 1767

Maſtallier (Carl) Dankrede auf die höchſt gewünſchte Geneſung Ihrer Kaiſerl. Königl. Apoſt. Maj. Marien Thereſien, als ein hochanſehnlicher kaiſerl. königl. Hofkriegsrath den 21. Brachmonaths in der Hofkirche der W. W. E. E. P. P. Auguſtiner Barfüſſer dem Allerhöchſten ein feyerliches Dankopfer für dieſelbe entrichtete. Wien 1767.

Wurz (Ignatz é S. J.) Dankrede auf die glückliche Geneſung Ihrer Kaiſerl. Königl. Apoſtol. Maj. Marien Thereſien, als eine hochanſehnliche Kaiſerliche Königl. Illyriſche Sanitæts-Hofdeputation den 24. Brachmonats 1767. in der Kirche des academiſchen Collegii der Geſellſchaft Jeſu dem Allerhöchſten ein feyerliches Danckopfer für dieſelbe entrichtete. Wien 1767. 12. kr.

Wöhrer. Ode auf die erwünſchte Geneſung Marien Thereſien. Wien 1767. 7. kr.

N. 56.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 15 JUILLET. 1767.

De FLORENCE *le 4 Juillet.*

On a publié ici le 27. du mois dernier par ordre de Mgr. l'Archiduc Grand Duc un Edit, par lequel il eſt défendu d'ouvrir à l'avenir les jours de Fêtes de précepte aucune Boutique à l'exception de celles, où l'on vend les choſes neceſſaires à la vie & dans leſquelles on ne pourra cependant point les étaler; cette défenſe s'étend auſſi à certains égards ſur les jours de Fête auxquels on eſt obligé, d'entendre la Meſſe, & il interdit à pareils jours de jouer publiquement à aucun jeu, ſoit de cartes ou autres, quand même ce ne ſeroit que par pur amuſement, avant deux heures après midi, voulant également S. A. R. qu'aucune hotellerie ou aucun cabaret ne puiſſe être ouvert avant ce tems, à moins que ce ne ſoit aux voyageurs & paſſagers.

On a auſſi depuis peu publié un autre Edit qui contient XXXII. paragraphes, & qui concerne le poids & les meſures ainſi que ce qui regarde la ſureté des achetteurs.

De Porto-Ferrajo *le 20 Juin.*

La Galere *Genoiſe* la *S. Marie* arriva le 17. de ce mois dans notre port, ſervant d'eſcorte à une Barque chargée de Troupes deſtinées à renforcer la Garniſon de *Bonifazio*, que les *Corſes* paroiſſent menacer d'un Siége. On aſſure que *Paoli* a fait dire aux habitans de cette ville, que s'ils ne ſe rendoient point à ſon armée, il ſaiſiroit toutes les terres & poſſeſſions qui leur appartiennent. On a d'ailleurs appris que ce Général a été viſiter l'Isle de *Capraja* & qu'après en avoir bien examiné les côtes, il avoit ordonné d'y faire conſtruire quelques Tours & un fortin pour y rendre impoſſible tout debarquement éventuel, il a auſſi fait embarquer quatre piéces de gros canons qu'il a pris de la fortereſſe, & il les a fait transporter al *Macinaggio* en *Corſe*, lieu où il a établi ſon magazin général.

D' ALTONA, *le 30 Juin.*

Le Roi de *Dannemarck* arriva le 22 de ce mois à *Schleſswig*, où S. M. aſſiſta à la Comédie *françoiſe* avec tous les Princes qui l'accompagnent dans ſon voyage, & tous les Seigneurs de ſa ſuite. Le Mardi & les jours ſuivans, qu'il plut à S. M. de ſéjourner dans cette Ville, il y eut table ouverte, & une cour toujours nombreuſe. Le Roi ſe promena à Cheval dans une partie de la Ville; & dans le bois voiſin. M. M. le Conſeillers privés Baron de *Bernſtorff*, & Grand-Chambellan de *Reventlau*, partîrent l'après-midi du même jour pour leurs terres Mrs. les Députés de *Brême* & de *Lübeck* eûrent en même tems leur Audience de congé. Le 25, ſur les 11 heures du matin, S. M. & toute ſa ſuite partîrent pour *Kobovet*, où elle dina chez Mr. le Gouverneur *Dehn*; & ayant été voir la Fabrique d'*Otte Eckernförde*, elle prit le chemin de *Rendsbourg*, où elle arriva vers les 8 heures du ſoir. S. M. étoit dans le même caroſſe avec S. A. S. le Prince

Frédéric de Hesse-Cassel, & fut reçue par S. Exc. Mr. de *Kleist*, Gouverneur de S. A. S. le Prince de *Brunswic* & grand Bailli, ainsi que par tous les Généraux & Officiers de l'Etat Major de la Garnison. Nombre de postillons en uniforme sonnant du cor, & les Gardes à cheval de *Rensbourg* en uniforme verd précédoient le carosse du Roi, les Gardes ayant à leur tête Mr. le Capitaine *Lorentzen*. Le Magistrat s'étoit assemblé à la porte de *Schleswig*, pour avoir l'honneur de complimenter le Roi. Lorsqu'il fut arrivé dans la Ville, Mr. le Docteur *Stuensee*, Sur-Intendant général des Duchés de *Schleswig* & de *Holstein*, accompagné de tout le Clergé de la Ville, eut l'honneur de présenter ses respects à S. M. on entendit alors une triple décharge des 27 canons du Château; il y eut grand soupé, & le lendemain les Régimens de *Bernbolm* & de *Jutlande* fûrent passés en revue.

Aujourd'hui, sur les cinq heures du soir, nous avons eu le bonheur de voir arriver dans notre Ville Sa Majesté.

De HAMBOURG *le 2. Juillet.*

Le Roi de *Dannemarc*, qui ainsi qu'on l'a dit, est arrivé le 30 Juin à *Altena*, y a donné le 1 de ce mois Audiences a plusieurs Ministres étrangers à nos Députés & à plusieurs autres personnes de distinction. Vers les 6 heures du soir S. M. *Danoise* s'est rendue ici, où elle a assisté à la Comédie & d'où elle est retournée vers le 11 heures à *Altena*, on a fait des decharges du canon de nos remparts à l'arrivée & au depart de S. M. qui a trouvé à son retour *Altena* illuminé.

On apprend de *Varsovie* que le Prince Uladislas *Ponian-Lubiensky* Primat de *Pologne* est mort le 12 Juin dans la 64 année de son âge & quelques lettres particulieres assurent, qu'il a été remplacé dans cette dignité par M. *Podosky* ci devant Referendaire de la couronne.

De STUTTGARD, *le 2 Juillet.*

Hier Mgr. le Duc Notre gracieux Souverain après avoir terminé ses voyages arriva ici de *Venise* au grand contentement de ses fidelles Sujets que le retour de S. A. S. a rempli de la joie la plus sincere & la plus parfaite.

De VIENNE, *le 15 Juillet.*

Les nouvelles que nous recevons de *Laxembourg*, sont des plus satisfaisantes: l'Impératrice Reine continuë à s'y porter bien, & toute son Auguste Famille est en parfaite santé.

Ceux de la Nation *Souabe* qui sont en cette Ville ont fait chanter dernierement une Grand-Messe & un *Te Deum* solemnels pour rendre graces au Ciel de l'heureuse Guerison de Sa Majesté, & M. M. les marchands en Gros qui sont de la Religion *Catholique* en ont de même fait rendre hier dans l'Eglise de *St. Pierre*.

Le Duc de *Saxe-Teschen* poursuit heureusement dans sa convalescence, ce Prince ayant été levé hier pendant trois heures.

Il paroît une patente de S. M. I. & R. A., par laquelle elle ordonne à tous Seigneurs & proprietaires de Terres, fonds, bois & Ruisseaux de l'*Autriche-interieure* de donner toute facilité aux maîtres des forges, soit pour la construction, l'établissement & la transplantation des dites forges, soit pour l'achat des Bois, Terreins, Ruisseaux &c. & ce afin de remedier au dechet qu'occasionne depuis quelques années dans la fabrication & le commerce du fer le manquement de bois en certaines parties, tandis que dans d'autres il y en a une abondance qui va jusqu'au superflu.

N. 57.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 18 JUILLET 1767.

De MADRID *le 16 Juin.*

Il y eut gala à la Cour, le 6 de ce mois, au Palais Royal d'*Aranjuez*, à l'occaſion de la Fête de l'Infant Don *Antoine* & de l'Infante Ducheſſe de *Savoie*.

Le Comte de *Colloredo*, Ambaſſadeur de Leurs Majeſtés Impériales & Royales, arriva au Palais Royal d'*Aranjuez*, le 10, & eut, le lendemain, ſon audience du Roi à qui il préſenta ſes lettres de créance. Il fut enſuite admis à l'audience de tous les Princes & Princeſſes de la Famille Royale.

Françoiſe *Moinno* eſt morte au mois d'Avril dans le Bourg de *Caſtro*, Archevêché de *Saint-Jacques*, âgée de cent vingt ans. Peu de tems avant ſa mort, elle vaquoit encore aux travaux de la campagne. Dona Marie *Ras* y *Lozano* eſt morte auſſi dans la Ville de *Lorca*, au Royaume de *Murcie*, âgée de cent un ans.

De VERSAILLES, *le 4 Juillet.*

Le 1 de ce mois le Roi, accompagné de la Reine, de Monſeigneur le Dauphin, de Monſeigneur le Comte de *Provence* & de Monſeigneur le Comte d'*Artois*, ainſi que de Madame, de Madame *Adelaïde* & de Meſdames *Victoire*, *Sophie* & *Louiſe*, ſe rendit à la Plaine de *Marly* où Sa Majeſté paſſa en revue la Compagnie des Grenadiers à cheval, les quatre Compagnies

des

des Gardes du Corps, les deux Compagnies des Mousquetaires, & celles des Chevaux-Légers & des Gendarmes de la Garde. Le Roi, suivi du Duc de *Chartres*, du Prince de *Condé* & du Prince de *Lamballe*, passa dans les rangs qui défilerent ensuite devant Leurs Majestés & la Famille Royale, en colonne, par escadrons & par quatre. Le Duc de *Bourbon* & la Princesse de *Lamballe*, ainsi qu'un grand nombre de Seigneurs, assisterent à cette revue qui avoit attiré un prodigieux concours de spectateurs tant de la Capitale que des environs.

Le Roi a disposé de l'Inspection de la Cavalerie, vacante par la démission du Comte de *Luc*, en faveur du Comte de *Caraman*, Maréchal de Camp, & du Gouvernement de l'Isle d'*Oléron*, vacant par la mort du Marquis *Dalesme*, en faveur du sieur de *Boisclaireau*, Maréchal de Camp.

Sa Majesté a accordé le grade de Maréchal de Camp au Marquis de *Briqueville*, Brigadier & Colonel du Régiment de *Soissonnois*; au sieur *d'Hallebouſt*, Brigadier & Lieutenant-Colonel du Régiment d'Infanterie de *Béarn*, & au sieur de la *Blachette*, Brigadier & Lieutenant-Colonel du Régiment d'Infanterie de *Flandre*; & le grade de Brigadier au sieur de *Remusat*, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Infanterie d'*Eu*, & au sieur d'*Ambly*, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Infanterie de *Lorraine*. Sa Majesté a disposé en même tems du Régiment d'Infanterie de *Flandre*, vacant par la démission du Comte de *Rougé*, en faveur du Duc d'*Havré*, Lieutenant dans le Régiment d'Infanterie du Roi; du Régiment de la *Couronne*, vacant par la démission du Comte de *Blangis*, en faveur du Marquis d'*Avaray*, Colonel dans le Corps des Grenadiers de *France*; du Régiment de *Soissonnois*, dont étoit pourvu le Marquis de *Briqueville*, en faveur du Baron de *Juigné*, Colonel dans le Corps des Grenadiers de *France*; du Régiment *Royal-Marine*, vacant par la démission du Chevalier de *Saint Mauris*, en faveur du Comte de *Lons*, Enseigne Réformé de la Gendarmerie, & de la place de Mestre de Camp-Commandant du Régiment de Houssards d'*Esterhazy*, en faveur du Chevalier de *Boufflers*, Mestre de Camp de Cavalerie, ci-devant Capitaine-Commandant des Gardes du Corps du feu Roi de *Pologne* Duc de *Lorraine* & de *Bar*.

Sa Majesté a accordé des places de Colonel dans le Corps des Grenadiers de *France*, au Marquis de *Verac*, Colonel d'Infanterie; au Marquis d'*Usson*, Enseigne Réformé de la Gendarmerie; au Comte de *Crillon*, Capitaine de Dragons, & au Comte de *Duras*, Lieutenant dans le Régiment d'Infanterie de Sa Majesté; & un Guidon de Gendarmerie au Comte d'*Auger*, Capitaine dans le Régiment du Colonel-Général de la Cavalerie.

Mercredi dernier, l'Abbé *Petity*, Prédicateur de la Reine, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale le *Prospectus* d'une *Encyclopedie Elementaire* ou *Introduction à l'Etude des Lettres, des Sciences & des Arts*.

De LONDRES *le 3. Juillet.*

Le 26. de ce mois, les *Seigneurs* approuvérent en Commtté les Bils pour faire un Accord avec la Compagnie des *Indes*, & pour supprimer le Droit d'un Chelin par livre sur le Thé consommé dans la *Grande Brétagne*. Celui qui *règle les Dividendes de la Compagnie* fut lu pour la troisième fois, & la Chambre le passa. On lut l'ordre du jour pour délibérer en Committé sur le Bil de *l'entrée de la Viande & du Beurre salés*: Il fut proposé de le suspendre pour deux mois; ce qui fut résolu, sur ce qu'il constoit que les Loix actuëllement en vigueur pour permettre l'entrée de toutes sortes de Denrées suffisoient pour remplir les vuës qu'on s'étoit proposées par ce Bil. On passa ensuite, suivant l'ordre du jour, à la

secon-

seconde lecture du Bil pour imposer de nouveaux Droits sur *certaines Toiles étrangères*; & il fut proposé de le remettre à l'examen de la Chambre en Committé. Après quelques objections, on examina les Requêtes contre ce Bil, & l'on ouït plusieurs Personnes mandées pour s'éclaircir sur ce sujet. Les lumières, qu'on avoit acquises par ce moïen, donnèrent lieu à des débats; quelques Membres proposérent de renvoïer l'affaire à la quinzaine; Mais cette proposition passa à la négative de 17. contre 10. voix; & il fut décidé, que ce Bil seroit examiné par la Chambre en Grand-Committé le 29. auquel jour la Chambre s'est ajournée.

Le 29. les *Communes* s'étant renduës dans la *Chambre Haute*, les Seigneurs Commissaires du Roi donnèrent le consentement Roïal à plusieurs Bils, nommément aux suivans:

Acte, pour établir des Commissaires de la Douane en Amérique.

Acte, pour imposer plusieurs Droits dans les Colonies.

Acte, pour régler les Dividendes de la Compagnie des Indes.

Et à 21. autres Bils publics, & 20. Bils particuliers.

Les *Seigneurs* en Grand-Committé approuvèrent ensuite le Bil, pour *astreindre l'Assemblée de la* Nouvelle-York *à ne passer aucun Acte jusqu'à ce qu'elle se soit conformée aux ordres du Roi pour la livraison du nécessaire aux Troupes de Sa Majesté*, de même que le Bil, pour *renouveller l'Acte pour punir la mutinerie & la désertion en* Amérique, *renouvellant* en même tems *les stipulations concernant la dite livraison.*

Le 26. il se tint un grand Conseil à *St. James*, auquel la plûpart des Membres avoient été invités. Mr. *Henri Seymour Conway*, l'un des Sécrétaires d'Etat, ne s'y est point trouvé: Il étoit parti la veille pour sa Terre à *Parkplace*. On a, dit-on, discuté dans ce Conseil quelques Dépêches reçuës des Colonies en *Amérique*. Il y a été aussi question d'arrangemens pour former un nouveau Ministére, vu que quelques uns des présens Ministres ont dessein de se retirer. La plûpart de ceux qu'on joindra aux Ministres, qui resteront en place, ont ci devant servi la Couronne & la Patrie.

Le même jour 26. il se tint une Assemblée générale de la Compagnie des *Indes*, dans laquelle il fut résolu d'augmenter de 1500. Liv. Sterl. la Rente viagère de 500. Liv. assignée au Général Major *Lawrence*, en considération des grands services qu'il a rendus à la Nation en général, & à la Compagnie en particulier, pendant qu'il a commandé en *Asie*: Cette augmentation aura lieu à compter du 25. Décembre dernier. Les Actions de la Compagnie se soutiennent assez bien, quoique par l'Acte, qui vient de passer au Parlement, elle ne puisse plus déclarer des Dividendes au delà de 10. pour cent.

Le 30. du mois dernier, les *Seigneurs* lurent pour la troisième fois le Bil pour restreindre l'Assemblée de la *Nouvelle-York* après y avoir fait un changement, & le Bil pour punir la mutinerie & la désertion en *Amérique*, ainsi que celui des nouveaux Droits sur certaines espèces de Toiles importées de l'étranger. Les *Communes*, à qui les *Seigneurs* avoient fait part du changement au Bil concernant l'Assemblée de la *Nouvelle-York*, y donnèrent les mains; & les deux Chambres s'ajournèrent au surlendemain.

Hier le Roi se rendit à la Chambre des pairs avec les ceremonies accoutumées & y ayant mandé les Communes Sa Majesté donna son consentement aux Bils suivans.

Acte, pour *approprier au Subside de cette année plusieurs Sommes tirées du Fonds d'amortissement.*

Acte, pour *faire un Accord avec la Compagnies des* Indes.

Acte, pour *supprimer le Droit intérieur d'un Chelin par livre sur le Thé.*

Acte, pour imposer de *nouveaux Droits sur certaines espèces de Toiles étrangères.*

Acte,

Acte, pour *restreindre l'Assemblée de la* Nouvelle-York.

Acte, pour *renouveller celui de la désertion en* Amérique.

Acte, pour *régler la qualification des Porteurs d'Actions de la Compagnie.*

Et à 2. autres Bils publics & 2. Bils particuliers.

Le Roi termina ensuite la seance par le discours suivant, & le Chancelier par ordre du Roi prorogea le Parlement au 31. Août prochain.

MYLORDS & MESSIEURS,

„ La saison avancée, jointe à la considération de l'inconvénient dont vous devez vous être apperçus, en continuant d'être depuis si longtems absens de vos Provinces respectives, exige que Je termine la présente Séance du Parlement; ce que Je ne saurois faire, sans vous remercier de la soigneuse attention que vous avez apportée aux Affaires publiques, & des témoignages d'affection que vous avez donnés pour ma Personne, pour ma Famille & pour mon Gouvernement. Quoique la nature & l'étendue des différens objets, soumis à votre jugement, ne permettent pas de s'attendre à voir tous les Intérêts de Commerce entiérement ajustés & réglés pendant le cours de cette Séance; néanmoins Je suis persuadé que vos progrès ont établi un fondement solide pour la sûreté des avantages les plus considérables & les plus essentiels de la Nation. Au reste, comme depuis votre premiere Assemblée il n'est survenu aucun changement dans la situation des Affaires Etrangeres, il ne me reste rien à vous communiquer sur cet article. Les vûes déterminées de toutes mes mesures sont de maintenir la Paix, d'assûrer en même tems & de conserver l'honneur de ma Couronne, ainsi que les justes Droits de mes Sujets.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

„ Je vous remercie des Subsides nécessaires que vous avez accordés avec tant d'empressement pour le service public, & vous dois une reconnoissance particuliere au sujet de vos dispositions, qui me mettent en état de pourvoir d'une maniere plus honorable à l'entretien de ma Famille.

MYLORDS & MESSIEURS,

„ Je ressens une vraye satisfaction de la grande attention que vous avez marquée touchant le motif particulier pour lequel J'avois cru devoir si tôt vous assembler. Je ne suis pas moins satisfait des Loix salutaires que vous avez passées pour le soulagement de mes Sujets, menacés d'une calamité imminente par une grande disette de bled. Je m'en repose sur les soins que vous vous donnerez pour convaincre mes Peuples que l'on n'a rien négligé de tout ce qui pouvoit contribuer à leur soulagement, & qu'ils ne peuvent mieux exprimer leur gratitude à l'égard des sages arrangemens, pris pour leur bonheur actuel & la durée de leur prospérité, qu'en observant étroitement cet Ordre & cette Régularité, qui sont également nécessaires à la sûreté de tout bon Gouvernement, de même qu'à leur propre & réel bien être.„

Les moïens, accordés pour remplir les Subsides de cette année, montent à 8986888. Livres Sterling, 4. Chelins, 6. Sous & quart, & les Subsides à 8532228. L. St. 6. Sous & un huitième; ainsi les moïens excèdent de 454660. L. St. 4. Ch. & un huitième Sou.

Les Dettes publiques montoient le 5. Janvier dernier à 130842412. L. St. 19. Ch. 1. Sou & demi; & les Intérêts annuëls à 4707223 L. St. 7. Ch. 4 Sous.

Par l'Emprunt de 1500. mille Liv. Sterling, fait pour le Service de cette année la Dette publique est portée à 132342412. Liv. St. 10. 1. Sou & demi.

Des Dépêches, reçuës le 1. de l'*Amérique Septentrionale*, paroissent exciter de l'attention.

De la HAYE *le 5 Juillet.*

Mgr. le Prince *Stadhouder* reviendra vers la fin de ce mois de *Loo*, pour passer ici quelques jours.

N. 57.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 18 JUILLET. 1767.

De Rome *le 4 Juillet.*

La moiſſon eſt, graces au Ciel, très bonne cette année, & nous met à l'abri de la crainte des malheurs, qui depuis quelque tems ont affligé une grande partie de l'*Itali*: pour plus de ſûreté cependant on a défendu l'exportation du grain provenant de la préſente recolte.

Dimanche matin la nation *Florentine* établie en cette Ville a fait chanter dans l'Egliſe de *S. Jean* une Grand-Meſſe, & un *Te Deum* ſolemnels pour rendre graces au Ciel de la Gueriſon de Sa Majeſté l'Impératrice Reine, & le Baron de *S. Odile* Miniſtre de la Cour de *Toſcane* a donné enſuite un grand repas à quantité de Nobleſſe de ce grand Duché.

Le Grand Conetable *Colonna* a préſenté dernierement au Pape avec les cérémonies accoutumées & au nom du Roi des *Deux Siciles* la Haquenée qu'il eſt d'uſage d'offrir à Sa Sainteté.

Le S. Pere touché des malheurs, qui ont affligé la Ville de *Spolete*, y a fait paſſer une ſomme de dix mille Ecus pour le ſoulagement de ſes habitans infortunés.

De Livourne *le 1 Juillet*

Le 24. du mois dernier il eſt arrivé ici de *Marſeille* un Bâtiment avec les équipages & les domeſtiques de la Princeſſe Douairiere de *Craon* & après avoir été debarqués ils ſont partis pour *Florence*.

Une Felouque *Corſe* portant pavillon de cette nation eſt auſſi arrivée vendredi dernier dans notre port avec une groſſe Barque *Genoiſe*, dont elle s'étoit emparée du côté de *Viareggio*; mais dont l'equipage avoit eu le tems de ſe ſauver à terre. La même, Felouque avoit auſſi viſité un Bâtiment, dont l'equipage étoit *Genois*; mais ayant vû par ſes Lettres qu'il étoit au ſervice de la Religion de *Malthe*, elle lui a laiſſé pourſuivre ſa route ſans aucun empêchement.

Quatres Galères *Maltboiſes* ont paſſé Lundi dernier à quelque diſtance de notre port, on croit qu'elles font voile vers la *France*.

De Groſſeto *le 30. Juin.*

Pour perpétuer la memoire des bienfaits que nous avons reçus ainſi que toute la province, de Mgr l'Archiduc Grand Duc, lorsqu'il a honoré cette ville de ſa préſence, on a élevé une pyramide avec cette inſcription.

PETRO LEOPOLDO AUSTRIACO
M. Etruriæ D.
Oram Maritimam
Ad Honorem Provinciæ
Lege Lata Evectam
Singularibus Auctam Beneficiis
Primum Inviſenti
Nonis Majis cIↃ. IↃ. cc. L. XVII.
Groſſetum Provinciæ Sedes
Exſultans Plaudit.

De PARIS *le 6 Juillet.*

On mande d'*Auvergne* qu'on y a tué dernierement un loup, qui, depuis quelque tems, avoit fait beaucoup de ravages. Il parut, le 18 du mois dernier, dans les Paroiſſes de *Nozcirolles* & de *Dege* & y dévora un enfant. Le Marquis d'*Apcher*, qui demeure dans cette partie de l'*Auvergne*, en ayant été informé, aſſembla auſſi-tôt quelques bons chaſſeurs & ſe tranſporta avec eux dans la forêt de la *Margeride* où Jean *Chaſtet*, de la Paroiſſe de la *Beſſevre*, le tua d'un coup de fuſil. L'animal fut reconnu par vingt-quatre habitans des Villages voiſins pour être celui dont ils avoient été attaqués eux ou leurs enfans, & l'Intendant de la Province a donné ſes ordres pour récompenſer celui qui en a délivré la Province.

D'AMSTERDAM, *le 6 Juillet.*

Mr. le Marquis de *Courtenvaux* eſt arrivé Jeudi matin en cette Ville, où il attend la Frégate l'*Aurore*, afin que Mrs. *Pingré*, le *Roy* & *Meſſier* puiſſent continuer leurs obſervations pour la découverte des longitudes. Ce Seigneur, ainſi que les perſonnes qui ſont à ſa ſuite, dînerent hier chez Mr. *Maillet* du *Clairon*, Commiſſaire de la Marine & du Commerce de *France*.

De GENEVE *le 28 Juin.*

Depuis que le Memoire juſtificatif, que les Bourgeois & leurs repreſentans avoient remis aux Syndics, a été rejetté, toute communication entre eux & le magiſtrat a été otée. Le Conſeil paroit attendre ainſi qu'il l'a declaré, avec tranquillité la déciſion des Puiſſances médiatrices: mais s'il eſt vrai, comme on le prétend qu'elles ne ſoyent pas tout a fait d'accord entre elles, la deciſion pourroit bien ne pas avoir lieu de ſitot. Les differends ſubſiſteront par là plus longtems dans la Republique & il eſt certain qu'il n'en peut reſulter que l'affoibliſſement de ſon credit & de ſon commerce.

De Manheim, *le 7 Juillet.*

Le Duc Regnant de *Deux-Ponts* a paſſé, ici le 2. de ce mois pour ſe rendre à *Schwetzingen* où le Prince *Frederic* Son frere eſt hors de tout danger, le Duc partit le 4. à 8. heures du matin pour porter lui même cette nouvelle à la Ducheſſe ſa Mere à *Bergzabern*, d'où il eſt revenu le lendemain à *Schwetzingen*. LL. AA. SS. EE. rendent chaque jour deux fois viſite au Prince de *Deux Ponts* & le Prince *Charles* ſon fils ne l'a pas quitté un moment pendant ſa maladie.

De HAMBOURG *le 6. Juillet.*

Le 3. de ce mois le Roi de *Dannemarck* dina ici chez le Baron de *Schimmelman*, Son Envoyé aupres du Cercle de la *Baſſe Saxe*. On avoit placé à l'hotel de ce Miniſtre une Compagnie de nos grenadiers tambour battant & Drapeau deployé. Le Soir Sa Majeſté aſſiſta à la Comedie. Elle dina le 4. à la terre d'*Ublenhorſt* le Soir Elle revint ici, elle y aſſiſta encore à la Comedie, & enſuite elle retourna à *Altena*. Nous avons encore eu l'honneur de la voir le 5. & elle a parcouru à cheval les principales ruës de notre ville.

De VIENNE, *le 18 Juillet.*

S. M. l'Impératrice Reine continuë ainſi que ſon Auguſte Famille de jouir à *Laxembourg* d'une parfaite ſanté & Mgr. le Duc de *Saxe-Teſchen* avance tous les jours de plus en plus dans ſa convaleſcence.

Les derniers lettres de *Florence* portent que S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe y avoit été ſaignée par précaution.

N. 58

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 22 JUILLET 1767.

De VERSAILLES, *le 8 Juillet.*

Le Roi a couché cette nuit à son Château de la *Muette*, d'où Sa Majesté est partie ce matin pour *Compiegne*, ainsi que Madame *Adelaïde* & Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*. Hier, la Reine est partie de *Versailles*, & Monseigneur le *Dauphin*, Monseigneur le Comte de *Provence* & Monseigneur le Comte d'*Artois* en sont partis avanthier, pour se rendre aussi à *Compiegne*.

Le Comte de *Bethune*, Brigadier des Armées du Roi, a prêté serment, le 2. de ce mois, entre les mains de Sa Majesté, pour la Lieutenance Générale du Pays d'*Artois*; il a aussi prêté serment, le même jour, entre les mains du Vice Chancelier, pour le Gouvernement de la Ville d'*Arras*.

Le même jour, Dom Jacques *Precieux* & Dom Germain *Poirier*, Religieux de l'Abbaye de *Saint-Germain-des-Prez*, Ordre de *Saint Benoît*, Congrégation de *Saint Maur*, ont eu l'honneur de présenter au Roi le XI. Volume du *Recueil des Historiens de France*. Ces Religieux ont été présentés à Sa Majesté par le Duc de *Duras*, Premier Gentilhomme de la Chambre. Le sieur *Hériſſant*, pere, Imprimeur du Cabinet du Roi, a eu aussi l'honneur de présenter à Sa Majesté le V. Volume des *Ouvres du Chancelier Dagueſſeau*. Le sieur *Littret* de *Montigny* a eu l'honneur de présenter, le 4. à la Reine

ainsi

ainſi qu'à Monſeigneur le *Dauphin*, à Monſeigneur le Comte d'*Artois*, à Madame & à Madame *Eliſabeth*, une Eſtampe repréſentant l'Apotheoſe de feu Madame la *Dauphine*, avec le portrait de cette Princeſſe, faiſant le pendant de celui de Monſeigneur le *Dauphin*.

De PARIS, *le 10 Juillet.*

Le Roi voulant favoriſer de plus en plus la navigation & le commerce de ſes Sujets en *Eſpagne* & en *Italie*, a rendu une Ordonnance par laquelle Sa Majeſté ſupprime, à commencer du 1. Juillet 1767, les droits ci devant attribués aux Conſuls de *France* dans les Ports de ces Royaumes, ſur les Bâtimens de mer; ſe réſervant de pourvoir autrement à l'entretien de ces Conſuls. Elle a conſervé ſeulement une très-légere partie des mêmes droits pour tenir lieu d'honoraires aux Vice-Conſuls; ſçavoir, 10 ſ. pour un Bâtiment du port de 8 à 16 tonneaux; 2 liv. pour un de 16 a 30; 3 liv. pour un de 30. à 60; 5 liv. pour un de 60. à 80; 7. liv. pour un de 80. à 120; 10 liv. pour un de 120 à 160; 12 liv. pour un de 160 à 200; 14. liv. pour un de 200. à 240, & 18 liv. pour tout Bâtiment audeſſus & d'une plus grande portée. Ceux de ſimple relâche qui ne feront aucun commerce, qui ne chargeront ou ne déchargeront aucunes marchandiſes ou denrées & qui ne prendront aucun noliſement ni fret, ne paieront rien.

Sur les repréſentations que les Armateurs & Capitaines de Navires *François*, qui commercent en *Portugal*, ont faites au Miniſtre de la Marine, en conſéquence de l'Ordonnance dont on vient de parler, ce Miniſtre leur a fait part d'une Déciſion particuliere du Roi, par laquelle Sa Majeſté a ſupprimé, dès le 1. Janvier 1765. tous les droits attachés au Conſul de *France* réſidant à *Lisbonne*, à qui Elle a permis *ſeulement* de lever & percevoir ſur chaque Bâtiment *François* un ſimple droit de 9000. reis ou 56. liv. 5. ſ. de *France*, tant pour lui que pour ſes Vice Conſuls, ſans qu'il puiſſe rien exiger de ceux qui viendront en relâche.

Par un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 17 Juin 1767, Sa Majeſté ordonne que les billets des deux dernieres époques de la Loterie Royale établie par l'Arrêt du 21 Mars 1757, auxquels le rembourſement eſt échu par le tirage fait le 27. Janvier dernier & jours ſuivans, ne ſeront rembourſés qu'à la déduction de 5. pour 100. de la ſomme capitale de chaque billet.

Il paroît un Réglement, du 7 du mois dernier, *ſur divers Articles de l'Adminiſtration de l'Artillerie de la Marine, relativement aux diſpoſitions de l'Ordonnance du 25. Mars 1765. qui y ont rapport.*

Il paroit auſſi des Lettres-Patentes, du 3. Mai dernier, enrégiſtrées à la Chambre des Comptes le 5. du même mois, concernant ce qui doit être obſervé par les Gardes du Tréſor Royal & les Caiſſiers de la Caiſſe d'Eſcompte.

D'autres Lettres Patentes du Roi, du 23 Juin 1767, *portent Reglement concernant les brevets des lettres de privileges, créés en chacun art & métier, par Edit de Mars 1767, & les privileges, droits, franchiſes & libertés dont jouiront les acquéreurs deſdits brevets, tant* François *qu'Etrangers.*

On mande de Saint-*Brieuc* que, le 19. du mois dernier, le feu prit à la maiſon d'un Cabaretier d'*Yffiniac* près de cette Ville, réduiſit en cendres cinq maiſons & en endommagea deux autres. La Fabrique de la Paroiſſe a perdu les grains qui lui appartenoient & qui étoient renfermés dans une des maiſons incendiées.

Antoine *Dachart*, Laboureur de la Paroiſſe de *Perigny* auprès de la Paliſſe en *Bourbonnois*, eſt mort âgé de cent cinq ans. Il n'avoit jamais eu de maladie que celle dont il eſt mort, & pendant laquelle il n'a pas même eu un ſeul accès de fievre.

De LONDRES *le 7. Juillet.*

Le 4. de ce mois, le Prince Héréditaire de *Brunswic*, & la Princeſſe ſon

Epou-

Epouse prirent congé du Roi & de la Famille Roïale ; & le 5. Leurs Alteſſe Roïales partirent avec le Prince leur Fils pour aller s'embarquer à *Harwich*, & paſſer en *Hollande*, d'où Elles retourneront en *Allemagne*.

Il y a toujours de grands mouvemens à la Cour pour former un nouveau Miniſtére, ou remplacer du moins les Miniſtres qui veulent ſe retirer & l'on dit que le Comte de *Briſtol* ſera nommé l'un des Sécrétaires d'Etat, & le Comte d'*Egmond* mis à la tête de l'Amirauté, l'Amiral *Hawke* devant ſe retirer & être déclaré Pair du Royaume.

Quoiqu'il continuë d'arriver ici & dans d'autres Ports de ce Roïaume de grandes quantités de Grains & d'autres Denrées de l'étranger, le prix en eſt toujours très-exorbitant, parce que, par les Loix fondamentales du Roïaume, le Gouvernement ne peut interpoſer ſon autorité en la maniére que le font d'autres Nations en pareils cas.

Le Département du Commerce eſt actuellement occupé de pluſieurs règlemens relatifs aux Colonies en l'*Amérique*.

Le Roi vient de diſpoſer du Gouvernement de la *Jamaïque* en faveur du Chevalier *Trelawney*, & a rendu en ſon Conſeil un ordre, par lequel il eſt enjoint aux Lieutenants-Gouverneurs des Provinces de ce Royaume de remettre annuellement des Liſtes, contenant les noms des Officiers qui ſervent dans la Milice, afin qu'ils ſoient exceptés de la nomination des perſonnes d'entre leſquelles Sa Majeſté fait choix pour exercer la Charge d'Echevin dans chaque Province.

Il s'eſt tenu cette ſemaine pluſieurs Conſeils à St. *James* ſur l'execution des nouveaux Actes paſſés pendant cette Séance du Parlement & ſur des Dépêches reçues de l'*Amerique Septetrionale*, d'où l'on mande que quelques Colonies perſiſtoient dans le refus de fournir le néceſſaire aux Ttoupes, & que les Aſſemblées Provinciales avoient paſſé pluſieurs Actes, rélatifs à l'adminiſtration des Affaires civiles.

Le Comte de *Guerchy* partira inceſſamment pour la *France*, & Mr. *Durand*, qui doit être chargé des Affaires de la Cour de *Verſailles* pendant l'abſence de ce Miniſtre, eſt arrivé ici, & a eu l'honneur d'être préſenté au Roi.

Une Lettre de *Lisbonne* du 2 Juin nous apprend, que l'on avoit établi depuis peu un Tribunal de *Relaſam* dans l'Isle de *Tercere*, qui eſt la principale des *Açores*. Cette nouveauté, introduite à la faveur d'un Régiment qu'on y avoit envoïé d'*O Porto*, a été ſi peu du goût des Habitans, qu'ils ſe ſont déclarés publiquement contre cet établiſſement. Il en a réſulté une émeute populaire; & l'on dit, que le Gouverneur y a été tué. Les Habitans cependant ne paroiſſent pas avoir deſſein de ſe ſouſtraire à la domination de la Cour de *Portugal*; Mais, en aïant recours aux armes, ils ont proteſté, qu'ils ſouffriroient plutôt la mort que de ſupporter le frein qu'on vouloit mettre, ſelon eux, à leurs libertés.

Cette révolte a engagé la Cour de *Lisbonne* à prendre, auſſi tôt qu'elle en a été informée, des arrangemens très-ſérieux pour mettre les Mécontens à la raiſon. En conſéquence, il eſt parti du *Tage*, ſelon les Lettres de *Lisbonne* du 10. Juin, un Vaiſſeau de guerre & trois Bâtimens de tranſport, ſur leſquels on a embarqué un Corps de Troupes, que l'on croit ſuffiſant pour y ramener la tranquillité.

On écrit de *Lisbonne* du 16. du même mois, qu'il y eſt arrivé 3 Vaiſſeaux de *Rio-de-Janeiro*, un de la *Baie* de *Tous les-Saints*, & 7. du *Breſil*.

De la HAYE *le 6 Juillet.*

Le Comte de *Marſey* l'un des chambellans de Mgr. le Prince *Stadhouder* s'eſt rendu ce matin chez M. le Preſident de ſemaine, & lui a remis une lettre par laquelle S. A. S. notifie à l'aſſemblée des Etats generaux ſon futur mariage

mariage avec S. A. R. la Princesse *Frederic Sophie Guillelmine* de *Prusse* arrêté du consentement & de l'agrément communs du Roi & de Madame la Princesse Donairiere de *Prusse*. L. H. P. ont d'abord repondu à cette notification par une lettre de felicitation ; Elles ont deputé deux de leur membres pour donner connoissance de cet évenement au General d'*Yorck* Ambassadeur d'*Angleterre*, & leur Agent a été envoyé pour en faire part à tous les Ministres étrangers.

*D'*AMSTERDAM, *le 9 Juillet.*

On mande de *Suriname* que le 10 Avril dernier environ les six heures & demie du matin, on y ressentit un tremblement de terre, dont deux secousses d'assez longue durée, mais peu violentes, épouvanterent les Habitans, sans leur avoir causé aucun dommage.

De HAMBOURG *le 9 Juillet.*

Lundi dernier il y eut Bal masqué dans notre Sale de Comedie & le Roi de *Dannemarck* y assista *incognito* & y resta jusqu'à 3 heures du matin après quoi S. M. retourna à *Altena*.

Mardi M. M. le Syndic *Schubach*, & Senateur *Burmester*, nos Députés eurent audience de congé de S. M. qui leur fit encore beaucoup d'accueil & qui pour temoigner sa satisfaction leur fit remettre hier par le Baron de *Schimmelman* à chacun une tabatiere d'or, ce qui fut accompagné des expressions les plus gracieuses de sa part.

Hier le Roi de *Dannemarck* accompagné du Prince Frederic de *Hesse-Cassel* & de M. de *Gabler* Conseiller de Conférences & chef Président se rendit à pied avec une nombreuse suite au College d'*Altena*, & après y avoir entendu un discours que fit M. le Docteur *Prose*, S. M. s'e rendit à la Synagogue des Juifs, & de là à la fabrique des Cottons de M. *Cassius*.

Ce Prince est parti aujourd'hui à midi d'*Altena* où les bourgeois étoient sous les armes S. M. étoit precedée de plusieurs postillons sonant du cor & des gardes jaunes & vertes, qui l'ont accompagnée jusqu'au territoire de notre Ville, & elle a été escortée par un detachement de ses gardes ; à son passage près de nos ramparts on a fait des decharges du canon & de milliers de Spectateurs, dont ce monarque avoit gagné les coeurs par son affabilité, faisoient des voeux pour S. M.

Suivant les nouvelles de *Stockholm* on y a depuis peu lancé à l'eau deux nouveaux navires de la Compagnie des *Indes*.

Comme on a observé que plusieurs habitans quittent la *Suede* pour s'établir ailleurs, on a fait ici une ordonnance qui defend de donner des passe ports pour les pays étrangers à quiconque n'est pas en état de donner par une somme d'argent, qui sera fixée selon les circonstances, une caution de son retour.

Le Senat de *Suede* s'assemble une fois par semaine à *Drottingholm*, où est le Roi est actuellement.

Andre *Storck* Soldat est mort le 22 Mai près de Kongsbacka en *Halland* agé de 117 ans il avoit servi dans l'artillerie sous *Charles* XI. & comme Dragon dans le premiere compagne de *Charles* XII.

De RATISBONNE *le 17 Juillet.*

Le bourg de *Geisenfeld* situé à 3 lieuës d'*Ingolstadt*, qui passé 4 ans, avoit essuyé le 10 du mois de Juillet un orage qui avoit detruit les moissons, en a essuyé de nouveau un violent le 10 de ce même mois de Juillet : il commença vers les 3 heures après midi par une grêle épouvantable accompagnée d'un violent ouragan. Dans l'espace de quelques minutes tous les fruits de la Compagne & des Jardins furent abîmés, & les plus grands chênes & autres arbres deracinés. Tous les toits & fenêtres du côté de l'Occident & du Nord ont été enlevés & brisés, de maniere que de mémoire d'homme on n'a presque pas vu de semblable degât. On dit que cette grêle s'est étenduë au delà de 10 lieuës à la ronde.

N. 58.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 22 JUILLET. 1767.

De FLORENCE *le 13 Juillet.*

Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe a été ſaignée du bras le 4 de ce mois, les Dames en ont été faire compliment à S. A. R. & nous regardons cet evenement comme la marque d'une groſſeſſe qui nous comble de joye.

L'Académie du deſſein de cette Capitale a fait expoſer le 5, le 6 & le 7 de ce mois dans le cloitre du Monaſtere de l'*Annonciation* au delà de 800 tableaux des plus fameux maîtres anciens & modernes, & *Italiens* ou *Ultramontains;* cette ſuperbe collection a été admirée par une immenſe quantité de curieux & leurs Alteſſes Royales ont daigné la venir voir.

Lundi dernier de bon matin Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc accompagné du Comte de *Roſenberg* & des Comtes de *Thurn* & de *Goes*, s'eſt rendu à l'Abbaye de *Valombroſa*, où ſon Alteſſe Royale a paſſé environ trois heures à examiner ce qui s'y trouve de curieux, cette abbaye eſt au reſte moins célébre par ſa beauté que par les charités conſidérables qu'elle fait tous les ans en diſtribution de pain aux pauvres, cette diſtribution commence le 30 Novembre; elle continuë ſans interruption juſqu'à la *S. Jean* & celle de cette année a été de 128674 pains de froment ou de ſeigle & du poids de 10 onces chacun.

Monſeigneur le Grand Duc, toujours attentif à ce qui peut contribuer à rendre floriſſants les Arts & les ſciences, a depuis peu formé une deputation compoſée de M. M. *Guadagni*, *Perelli*, *Degli Albizzi*, *Bianucci*, *P. Cometti*, *Brogiani*, *Paribeni*, *P. Remedelli*, *Toſi* & *Oſtili* Profeſſeurs en l'Univerſité de *Piſe*, laquelle devra ſe raſſembler ici & concerter un plan & des reglements relatifs aux Etudes & à la creation des Docteurs ainſi qu'aux autres fonctions Academiques pour être preſentés enſuite à ſon Alteſſe Royale & approuvés par Elle.

Le 25 du mois dernier il s'eſt tenu dans les appartements du Comte de *Roſenberg* & en preſence de ce Miniſtre une Aſſemblée de l'Academie d'Agriculture, dans laquelle quatre Commiſſaires choiſis par cette Académie ont rendu compte de leur avis ſur le projet de ſes Status & Reglements formé par le Comte de *Guaſco* Chanoine de la Cathedrale de *Tournai:* ce projet a été unanimement approuvé tant par les quatre Commiſſaires que par tous les membres de la même Academie, & en conſequence les Academiciens ont été diviſés en trois claſſes, ſavoir, honoraires, ordinaires & correſpondants, & l'Academie a nommé un Directeur pendant une année, un Treſorier, un Secrétaire perpetuel &c. le tout ſous l'approbation de Monſeigneur le Grand Duc ſon Auguſte protecteur, à qui on a envoyé trois Deputés pour la lui demander.

Les ſeances de cette Accademie, dont le Comte de *Roſenberg* eſt preſident, ſe tiendront deſormais tous les premiers mercredis du mois dans une des ſales du vieux Palais & il y aura tous les ans deux Aſſemblées generales, auxquelles ceux même qui ne ſont point Academiciens pourront être preſents.

De Livourne *le 8 Juillet*

Le Navire de Guerre de S. A. R. *l'Aigle* & *S. Leopold* & la Frégate *l'Hirondelle* ſont arrivés ſamedi dernier en ce port, où ils ſont à l'ancre ſans avoir desarmé.

De Pontremoli *le 16. Juin.*

Le 4. de ce mois vers les 9. heures du ſoir on vit un globe de feu de la groſſeur d'un gros balon, avec une petite queuë lumineuſe y attachée, lequel etant venu du coté du couchant ſe dirigea au levant & y eclata avec un bruit ſemblable a un coup de canon: ce globe, qui etoit tres reſplendiſſant & repandoit à une certaine diſtance beaucoup de lumiere, a paſſé aſſez près de terre mais il n'a cauſé aucun dommage ni par ſon paſſage ni par ſon exploſion.

On a fait ici des prieres publiques en actions de Graces de la gueriſon de ſa Majeſté l'Imperatrice Reine.

De Helſingör *le 25 Juin.*

La Reine arriva ici avant-hier au bruit de 21 coups de canon de la Forteresſe, & d'une pareille décharge du Vaiſſeau Garde-Côte. La Forteresſe de *Helſinbourg* en *Suède* répondit par 8 coups. Après avoir diné au Château de *Kronenbourg*, Sa Majeſté vit tout ce qu'il y a de plus remarquable ici & dans nos environs: elle retourna le ſoir à *Frederichsbourg.*

De Vienne, *le 22 Juillet.*

Le Duc de *Saxe-Teſchen*, qui ſe porte toujours de mieux en mieux, eſt parti lundi dernier avec ſon Auguſte Epouſe & le Duc *Clement* Evêque de *Freyſing*, *Ratisbonne* &c. pour ſe rendre au chateau de *Hetzendorff* à portée de celui de *Schönbrunn.*

S. M. l'Imperatrice Reine eſt revenuë hier en parfaite ſanté de *Laxembourg* en cette Capitale, ainſi que S. M. l'Empereur & L. L. A. A. R. R. Mesdames les Archiducheſſes *Marie Anne* & *Amelie.*

Toute la Cour a aſſiſté ce matin au *Te Deum* ſolemnel & à la Grand, Meſſe qui a été chantée en Actions de Graces de l'heureuſe gueriſon de notre Auguſte Souveraine par le Cardinal Archevêque de cette ville dans la metropole de S. *Etienne*, où Sa Majeſté Imperiale & Royale Apoſtolique s'eſt renduë avec une pompe dont on donnera le detail l'ordinaire prochain. Il y a aujourd'hui à cette occaſion fete à la cour, qui pour cette journée, a quitté le Deuil.

L'ordre de la Nobleſſe du *Tyrol* voulant donner des marques de la Joye que lui a cauſe le retabliſſement de S. M. l'Imperatrice Reine, & marquer en même tems ſa reconnoiſſance au Baron van *Swieten* premier Médecin de Sa Majeſté, l'a aggregé au corps de la nobleſſe de ce Comté, & lui en a fait expedier en la forme la plus honorable le Diplome qui lui a été envoyé de l'agrément de la Souveraine.

La Cour ſe rendra au château de *Schönbrunn* demain jeudi 23. de ce mois.

Charles Nicolas Octavien de *Sinzendorff* Comte & Treſorier Hereditaire du S. Empire, Chambellan de Leurs Majeſtés I. & R. A. Chevalier de l'ordre de S *Jean* de *Jeruſalem*, Grand Baillif de la lanque Allemande, Commandeur a *Klein-Oelſe* & *Michelapp* & eſt mort en cette ville le 19. de ce mois à l'age de 65. ans.

J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour vient d'imprimer & vend.

Belisaire par M. *Marmontel* de l'Academie Françoiſe I. vol. in 8. avec figures au prix de 40. kr.

N. 59.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 25 JUILLET 1767.

De LISBONNE, *le 16 Juin.*

Vendredi dernier, Mr. de *Simonin*, Conſul de *France*, & chargé des Affaires de la Cour de *Verſailles* depuis le départ du Chevalier de *St. Prieſt*, reçut un Courier, qui lui remit non ſeulement une Lettre de félicitation du Roi *Très Chrétien* ſur la naiſſeance du jeune Prince dont il eſt Parrain ; mais différens préſens, conſiſtant en une Cocarde pour ce Prince, parſemée de brillans, & dont le milieu, orné d'une roſe de diamans, forme une eſpèce de bouton. Entre ces préſens ſe trouve auſſi le Portrait du Roi en mignature, orné de joyaux pour D. *Juan* de *Bragance*; une paire de boucles d'oreille avec une boëte d'or renfermant le portrait de S. M. pour la Gouvernante, le tout enrichi de brillans ; une ſuperbe Croix de diamans pour le Patriarche, & enfin une tabatiere d'or pour la Nourrice.

De MADRID *le 23 Juin.*

Dimanche dernier, la Cour a pris le deuil, pour ſix ſemaines, à l'occaſion de la mort de l'Impératrice *Joſephe*.

Le Roi a accordé au Colonel Don Eugene de *Roxas* le Régiment d'Infanterie d'*Eſpagne* dont il étoit Lieutenant-Colonel & qui vaquoit par la mort de Don Joſeph de *Prado*.

Sui-

Suivant une lettre de Don François Nunez Ibanez juge des Bâtiments qui arrivent des *Indes* à S. *Sebaſtien* le Navire la *S. Anne* de la Compagnie des *Caraques* étoit arrivé de la *Guayra* au Port du *Paſſage*, ayant à bord neuf mille, 319. fanegues de cacao; trois mille, 162. arobes de tabac; 700 cuirs en poil & quatre mille, 600. Ecus en argent.

Les derniers avis de *Maroc* portent que D. George *Juan*, Ambaſſadeur du Roi, continuoit d'y être traité avec toutes les marques d'honneur poſſibles; que le 15. du mois dernier l'Empereur, curieux de voir la riche Tente de campagne, l'un des préſens que cet Ambaſſadeur lui avoit apportés, ordonna qu'elle fût poſée dans le *Menſual*, place d'Audience; que le Prince *Maure* la trouva tellement à ſon gré, qu'il la deſtina aux fonctions ſolemnelles que ſes Miniſtres de la Loi ont coutume de faire en ſa préſence; que le lendemain, l'Ambaſſadeur eut une Audience dans le même endroit, où l'Empereur s'étoit rendu avec les principaux Officiers de ſa Cour, tous à pied, & entouré de pluſieurs Détachemens de Troupes; qu'accompagnée de *Sidy-Elgazel* & des *Eſpagnols* de ſa ſuite qui apportoient les autres préſens, Son Excellence s'approcha de l'Empereur & lui remit ſes Lettres de Créance, en prononçant un diſcours au quel le Prince *Maure* répondit en termes fort gracieux.

De Rome *le 11. Juillet.*

L'undi dernier le Pape aſſiſta avec trente & trois Cardinaux & tous les prélats à la fonction annuelle qui ſe fait au *Quirinal* pour l'exaltation de ſa Sainteté au Pontificat.

Le Miniſtre du Roi d'*Eſpagne* en cette Cour a eu dernierement une audience particuliere du S. Pere, à qui l'on croit qu'il a remis une lettre de S. M. *Catholique* en reponſe à celle que ſa ſainteté avoit écrite à ce Monarque rélativement aux troubles qui agitent la *Pologne*.

On prétend que tous les Jeſuites *Eſpagnols* ſont maintenant debarqués en *Corſe* & y doivent être reçus dans les villes appartenantes aux *Genois*.

De Milan *le 8 Juillet.*

Outre le *Te Deum* qui a été chanté dans pluſieurs Egliſes de cette ville, on y a fait mercredi derniere une proceſſion ſolemnelle de la Metropole à la Baſilique Imperiale de St. *Ambroiſe*. Tout le Clergé regulier & ſeculier & Mgr. notre Archeveque à la tête de ſon Chapitre y ont aſſiſté ainſi que Mgr. le Duc de *Modene* & toute ſa Cour, le Comte de *Firmian*, le Senat, la Chambre de Finances, les Tribunaux & Departements de la Ville. Il y avoit des Troupes rangées ſur les places & toutes les Cloches de la ville ont ſonné pendant tout le tems de la proceſſion: on liſoit au deſſus de la porte principale de la Baſilique l'Inſcription ſuivante.

AUGUSTA. INCOLUMI.
SUPPLICATIONEM. SOLEMNEM.
GRATIARUM. ERGO.
OBSEQUENTISSIMO. ANIMO.
EXCIPIT.
BASILICA. IMPERIALIS.

De Genes *le 6 Juillet.*

Suivant les lettres de *Madrid* le Roi avoit fait expédier à *Cadix* les ordres, néceſſaires pour en faire partir l'année prochaine une flotte pour les *Indes*.

Les mêmes lettres portent qu'on a arrêté à *Madrid* Don Antoine de *Iriaches* Marquis de *Grenade* & qu'il a été envoyé dans une forteresſe ſans qu'on ait pu penetrer les motifs de ſa detention.

Il nous eſt arrivé ces jours ci cinq, navires de diverſes nations chargés de grain & de diverſes marchandiſes.

De

De PARIS, *le 13 Juillet.*

Il eſt né, le mois dernier, dans la Paroiſſe de *Luſſac*-le *Château en Poitou*, un enfant mâle qui n'avoit ni levre, ni machoire ſupérieures; il avoit ſimplement une narine au bout de laquelle pendoit une petite maſſe de chair qui tomboit ſur la levre inférieure. La machoire inférieure étoit garnie de trois dents, dont deux blanches & l'autre fort brune. On appercevoit à l'emplacement de la levre & de la machoire ſupérieures une petite corde cartilagineuſe qui alloit s'attacher au fond du goſier. Cet enfant avoit les deux petits doigts des mains doubles, ainſi que les deux gros doigts des pieds, & il n'avoit point de *ſcrotum*. Il étoit d'ailleurs d'une taille & d'une conformation ordinaires.

De LONDRES *le 10. Juillet.*

Le Roi a tenu ces jours-ci pluſieurs Conſeils à *Richmond*. Le Comte de *Bute* & le Comte de *Chatham* n'ont pas manqué de s'y trouver: Il y a été queſtion d'un nouveau Miniſtére: Mais on n'a pu encore en convenir.

Le 3 de ce mois il y eut grand cercle à *St. James*, où il ſe tint enſuite un Conſeil de Cabinet. Le 5 le Duc de *Portland*, le Marquis de *Rockingham*, les Comtes de *Winchelſea*, de *Dartmouth* & de *Beſſborough*, le lord *Grantham*, le General *Conway* &c. dinerent chez le Duc de *Newcaſtle* à *Claremont*. Le Marquis de *Rockingham* & M. *Conway* avoient eu le même jour un entretien avec le Duc de *Grafton*. Le Marquis a, dit-on refuſé, la Vice Royauté d'*Irlande*. Le Duc de *Richmond* qui étoit allé depuis peu à ſa terre de *Goodwood* en *Suſſex* dans le deſſein d'y paſſer l'Eté, en revint le 6 en conſéquence des depêches qu'un Exprès lui avoit remiſes.

On conçoit les plus belles eſpérances de la nouvelle Colonie de la *Floride-Orientale*. Pluſieurs Seigneurs & autres Patriotes de la première opulence, que Mr. *William Storck* a engagés à y faire des établiſſemens, en ont reçu un rapport ſi avantageux, qu'ils leur donnent de nouveaux encouragemens. Mr. *Storck* lui-même eſt allé guider & animer les progrès des Colons: Il eſt parti à la fin du mois dernier pour *St. Auguſtin*, Chef-Lieu de la Colonie. C'eſt à lui que le Gouvernement eſt redevable de ſes lumières & de ſes premières idées pour un établiſſement *Anglois* dans cette belle Province de l'*Amérique*. Il l'avoit parcouruë en obſervateur pendant pluſieurs années: & il avoit étudié dans le plus grand détail la nature & les différentes qualités du ſol. On ne doute point, que par ſes ſoins, aidés des puiſſans ſecours qu'il a eu l'art d'aſſurer à la nouvelle Colonie, elle ne devienne en fort peu de tems une de nos plus conſidérables poſſeſſions dans le nouveau Monde.

Les Agens de l'*Amérique* continuent de conférer avec les Miniſtres de Sa Majeſté au ſujet des Actes paſſés en Parlement concernant les Colonies. La Cour eſt toujours à cet égard dans les mêmes ſentimens. Les Colonies, de leur côté, penſent plus ſérieuſement que jamais à augmenter & perfectionner les Fabriques & les Manufactures dans leurs Provinces reſpectives: Elles viennent d'engager encore nombre de gens abſolument desœuvrés; de ſorte que l'*Amérique*, fourniſſant d'ailleurs abondamment le néceſſaire à la vie, pourroit bien dans la ſuite ſe paſſer de nos Fabriques.

Le Lord *Clive*, dans ſes dernières Dépêches, a fait ſentir aux Directeurs de la Compagnie des *Indes* la néceſſité d'entretenir une Force maritime dans le Golfe de *Bengale*, pour veiller à la ſureté des acquiſitions territoriales de la Compagnie.

Le jour même que le Parlement fut prorogé, les Communes ordonnerent que divers Papiers, entre autres ſix Mémoires, concernant les Deliberations du Préſident & du Conſeil de *Bengale* en conſéquence de la Révolution

lution dans l'*Indoſtan*, ſeroient remis à la Compagnie des *Indes*.

Lorſque le 25. du mois dernier il fut queſtion dans la Chambre Haute de prononcer ſur le Bill des Dividendes de cette Compagnie, & que 59. voix opinerent contre 44. en faveur du Bill, les 44. Seigneurs oppoſans ſignerent une Proteſtation, dans laquelle ils detailloient les raiſons qu'ils avoient de ne point y ſouſcrire, en déclarant que le Crédit public ſeroit ſenſiblement affecté, au cas que cette Loi ſervît d'exemple pour reſtreindre les Societés ou les Compagnies entre Particuliers à ne donner à leurs Propriétaires des Dividendes qu'à proportion de leurs émolumens & de leurs facultés; qu'il couſtoit que les Effets de la Compagnie étoient plus que ſuffiſans, non ſeulement pour liquider toutes ſes Dettes; mais auſſi qu'après le rembourſement de ſon Capital, il lui reſteroit encore un ſurplus très conſidérable. Ils ajoutoient que ni ſes Propriétaires, ni ſes Créanciers n'avoient formé ſur elle aucune prétention, ni ſollicité l'interpoſition du Parlement en leur faveur; qu'ils révoquoient en doute la raiſon alleguée que non la Compagnie, mais le Public avoit droit de poſſeder des territoires acquis dans l'*Inde*; que la maniere de proceder audit Bill étoit ſans exemple & contraire aux Uſages du Parlement, & qu'enfin il pourroit bien produire des effets préjudiciables à la propriété des Particuliers & nuire en même tems au Crédit public.

D'un autre côté, les Antagoniſtes de la Compagnie alleguent contre elle qu'ayant reclamé le tiers d'un million de la rançon de *Manille*, elle en avoit reçu 250. mille livres ſterling, qui furent d'abord payées par les *Eſpagnols*, en donnant des Otages pour le payement des 750. mille liv. reſtant de la ſomme d'un million; que comme le Gouverneur de la Compagnie avoit jugé à propos de remettre ces Otages en liberté, elle étoit cauſe du non acquittement des 750. mille livres, ainſi que des ſubterfuges mis en uſage par les *Eſpagnols* pour l'éluder.

On ecrit de *Madere* qu'un vaiſſeau de guerre *Portugais*; a pris un Corſaire *Saletin* de 10. Canons & de 90. hommes d'equipage. Ce Corſaire s'etoit ſaiſi près de cette même Isle de deux barques chargées de Vin & de fruits pour *Lisbonne* l'une a été delivrée, mais l'autre avoit deja été envoyée à *Salé* le jour précédent.

Son Alt. Roy. le Duc de *Yorck*, accompagné par le Capitaine *Wrotteſley*, eſt parti depuis deu pour les eaux de *Spa* en *Allemagné* d'ou S. Alt. ira à *Veniſe* pour être préſent au Carnival ſuivant, qui à ce qu'on dit, ſera un des plus remarquable que l'on ait jamais vû.

On dit qu'auſſitot que le Parlement ſera rompu le Comte de *Bute*, fera une tournée, pour la *France*, la *Suiſſe*, *Vienne* & *Conſtantinople*.

Le celèbre *Wilkas* travaille à une hiſtoire, d'*Angleterre* depuis la grande revolution jusqu'a la quatrième année du Regne de S. Maj. aujourd'hui regnant.

Il n'y a pas long-tems qu'il s'eſt trouvé enſemble à diner à *Hadington* en *Ecoſſe* deux ſœurs & un frere jumeaux qui étoient agés de 70. ans.

On eſt informé qu'il exiſte à *Bulwall*, dans le Comte de *Nottingham*, une femme qui, dans la ſeizieme année de ſon mariage, ſe trouve enceinte de ſon vingt-huitieme enfant: il lui en reſte actuellement vingt-deux.

De RATISBONNE *le 22 Juillet.*

Suivant les nouvelles, arrivées tout récemment d'*Eſpagne*, le Roi *Catholique* a fait les diſpoſitions ſuivantes rélativement aux maiſons ci-devant poſſedées par les Jeſuites. Leur maiſon profeſſe ſera occupée par les prêtres de la congregation de S. Philippe *Neri*; leur noviciat formera un hopital des Enfans trouvés: le college Imp. ſera transformé en un Hotel d'Invalides, & le collége des nobles ſera couverti en Ecole militaire.

N. 59.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 25 JUILLET. 1767.

De VIENNE, *le 25 Juillet.*

Meſſeigneurs les Archiducs & Meſdames les Archiducheſſes *Eliſabeth*, *Joſephe*, *Charlote* & *Antoine* s'étant rendus le 22 vers les neuf heures & demie du matin de *Schönbrunn* à *Vienne*, où leurs Majeſtés Impériales & Royale Apoſtolique étoient revenues la veille de *Laxembourg* avec Meſdames les Archiducheſſes *Marie-Anne*, & *Amelie*, toute la Cour ſortit vers les dix heures & demie du Palais dans l'ordre ſuivant.

Un detachement de Dragons du Régiment de *Löwenſtein*.

Deux Archers I. & R. nommés *Einſpannier*.

Toute la Garde noble *Hongroiſe* à cheval & en grand uniforme, le Capitaine-Lieutenant & ſes autres Officiers à la tête.

La Livrée de la Cour, à pied.

Lss Officiers de la maiſon de leurs Majeſtés en uniformes de differentes couleurs à galons d'or, à pied.

Les pages, à pied.

Les Gentils hommes de bouche en habits riches, à pied.

Les Chambellans de même.

Un Caroſſe à ſix chevaux avec L. L. A. A. R. R. Meſſeigneurs les Archiducs.

Un ſuperbe caroſſe de parade dans lequel étoit S. M. l'Impératrice Reine, ayant a ſa droite S. M. l'Empereur, les grands Officiers de la Cour & les Capitaines des Gardes ſuivans à pied le caroſſe de leurs Majeſtés.

L. L. A. A. R. R. Meſdames les Archiducheſſes *Marie Anne* & *Eliſabeth* dans un caroſſe à ſix chevaux, ſuivi de leurs Grand-Maîtres marchans à pied.

L. L. A. A. R. R. Meſdames les Archiducheſſes *Amelie* & *Joſephe* de même.

L. L. A. A. R. R. Meſdames les Archiducheſſes *Charlote* & *Antoine* de même.

Les Archers gardes & la compagnie des Gardes à pied marchoient en haye à côté des caroſes de leurs Majeſtés & de leurs Alteſſes Royales.

Toute la Garde Noble *Allemande*, ſon Capitaine Lieutenant & ſes autres Officiers.

Les Dames de la clef d'or & les Dames de la Cour dans pluſieurs caroſſes attelés chacun de ſix chevaux.

Une compagnie de Grenadiers fermoit la marche, qui en ſortant du Palais ſe rendit à la Metropole en paſſant par la Ruë *des Seigneurs*, par la place des *Ecoſſois* & par celles des *Jeſuites*, du *Graben* & du *Stoekam iſen*.

L'Ambaſſadeur de *Malthe* accompagnoit la Cour dans cette fonction avec un train de trois caroſſes attelés de ſix chevaux & précédés de ſes domeſtiques en grande livrée.

Toute l'Egliſe de *S. Etienne* étoit tenduë de magnifiques Tapiſſeries de Haute-Lice, le Maître Autel étoit ſuperbement decoré & le chœur ainſi que la nef étoient garnis d'un très grand nombre de Luſtres de Criſtaux & illuminés par une prodigieuſe quantité de Cierges.

Leurs Majeſtés furent reçuës à la porte Principale par le Cardinal Archevêque à la tête de ſon clergé & par l'Univerſité de *Vienne*. Pendant le *Te Deum* & la Grand-Meſſe, qui furent chantés par une muſique éga-

lement nombreuse & choisie, il y eut trois decharges de cent pièces de canon, placés sur nos remparts, & l'infanterie rangée dans le cloître de *S. Etienne*, y repondit chaque fois par une Salve de Mousqueterie.

Après le service Divin Leurs Majestés retournerent à la Cour dans le même ordre qu'Elles en étoient venuës en passant par la place du *Stock-am Eis*, par celle du *Graben* & par la Ruë du *Kolmarck*, à l'exception que le cortege fut alors suivi par le Treſorier de la Chambre de Sa Majesté I. & R. A., lequel étoit dans un Phaeton attelé de six chevaux, & jettoit continuellement au peuple des medailles d'argent frappées à l'occasion de cette heureuse journée. L'effigie de S. M. est au côté principal de ces medailles: au revers est la Religion personifiée, qui, à genoux à côté d'un autel antique, offre au Ciel de l'encent en actions de graces avec cette legende DEO CONSERVATORI AUGUSTÆ. On lit à l'exergue OB REDDITAM PATRIÆ MATREM. *Die XXII. Jul. MDCCLXVII.*

Il n'est pas possible d'exprimer la joyë de la multitude immense de monde, qui étoit rangé sur le passage de Sa Majesté, lequel étoit par tout bordé des compagnies Bourgeoises, qui chacune avoient leur musique militaire, & formoient une double haye.

Le cris d'allegresse repondoient à la vive satisfaction qui se peignoit sur tous les visages à l'aspect d'une Souveraine adorée, & qui dans ce jour portoit, s'il est possible, plus que jamais empreint sur son Auguste front ce caractére de bienfaisance, de bonté & d'affabilité, qui lui ravirent toujours le juste amour de ses sujets, & celui des Etrangers même. L'après midi le peuple s'assembla dans la grande Cour du Palais sous les fenêtres des appartements de Sa Majesté; Elle s'y montra à plusieurs repriſes, & daigna jetter Elle même encore à son peuple transporté une tres grande quantité de medailles d'argent.

Le soir il y eût appartement à la Cour.

Le lendemain Jeudi vers une heure après midi Sa Majesté partit pour *Schönbrunn* avec S. M. Empereur & L. L. A. A. R. R. Mesdames les Archiducheſſes *Marie Anne* & *Amelie*, & Elle trouva encore en traverſant le Fauxbourg une immense quantité de monde, qui étoit rangé sur son passage, & qui faisoit retentir l'air de ses acclamations.

S. M. I. à fait a l'occasion de la journée du 22. la promotion suivante dans l'ordre de la *Toison D'or* & dans celui de S. *Etienne*.

CHEVALIERS DE LA TOISON DOR.

Le Prince de *Fürſtenberg*, le Comte de *Hazfeld*, le Comte de *Dietrichſtein* grand Ecuyer.

GRANDS CROIX DE L'ORDRE DE S. ETIENNE

Son Alteſſe Royale Mgr. l'Archiduc MAXIMILIAIN.

Le Prince de *Stahrenberg*, le Comte *Palfy*, judex curiæ, le Comte *Graſſalkovics*.

COMMANDEURS.

Les Comtes *Sztaray*, *Reuſſ*, *Sarau*, Jean *Czaky*, Jean *Erdödy*. Baron *Borie*, Comte *Neny*, Baron *van Swieten*.

CHEVALIERS.

M. M. l'Evêque *Baizath*, Baron *Roeder*, de *Feſletics*, de *Hormayer* de *Brunſzvick*, *Weis*, de *Kempele*, de *Mayer*, *Maitheny*, Baron de *Löſchenkohl*, Vicomte de *Beckers*.

Les Spectacles ont auſſi célebré cette journé par un nouvel Opera Comique *Italien*, intitulé *il vecchio Geloſo*, par un grand & superbe Ballet de la compoſition du célébre *Noverre*, lequel a pour titre les *Intrigues du Serrail* & par un Bal qui a été donné dans la Sale de la Comedie *Allemande*.

N. 60.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 29 JUILLET 1767.

De CADIX, *le 19 Juin.*

Le Marquis de *Vaumarck*, Lieutenant-Général & ci-devant Commandant des Lignes de *Saint-Roch*, est arrivé ici, d'où il doit passer à *Madrid*: il est remplacé à *Saint-Roch* par le Marquis de *Tavarez*, Maréchal de Camp.

La Corvette *Françoise la Lunette*, commandée par le sieur de *Kersain*, arriva dernierement de *Safy* en cette Baye, avec la nouvelle de la conclusion & signature de la paix entre la *France* & *Maroc*, & de la restitution des trois Bâtimens *François* pris depuis peu par un Corsaire *Saletin*.

Il est entré ici, le 11 de ce mois, une Polacre *Espagnole* venant de la *Havane* avec une cargaison de sucre, de bois de Campêche & de cuirs. Il est aussi arrivé ce soir un autre petit Bâtiment *Espagnol* venant de la *Havane*, chargé de sucre & d'autres productions.

De PARIS, *le 17 Juillet.*

Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 7 Juillet 1767, *qui ordonne que la réception des Fils de Maîtres qui seront dans le cas d'être admis dans chacun Art & Métier, ne pourra être differée, quoique le nombre des Brevets ou Lettres de Privileges, créés dans les Corps ou Communautés d'Arts & Métiers, ne soit pas rempli.*

Le

Le Roi, informé de ce qui s'étoit passé dans l'assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie des *Indes*, tenue le 3. de ce mois, a supprimé par l'Arrêt suivant de son Conseil d'Etat tout ce qu'avoient fait vingt-six de ces Actionnaires qui, nonobstant une Délibération souscrite par 47 autres Actionnaires, avoient cru pouvoir continuer la séance. En voici la teneur.

„ Le Roi étant informé que dans l'Assemblée des Actionnaires de la Compagnie des *Indes* du 3 de ce mois, convoquée par les Syndics & Directeurs de ladite Compagnie, après en avoir obtenu la permission de S. M., il s'est élevé des difficultés entre lesdits Actionnaires, les uns voulant qu'il fut délibéré sur le champ sur les objets par eux proposés, & que les opinions fussent prises par la voye du scrutin ; les autres ayant été d'avis de remettre l'Assemblée à la huitaine pour délibérer sur lesdits objets, & demandant que les voix fussent prises dans la forme ordinaire de l'appel: que le plus grand nombre des Actionnaires ayant été d'avis de remettre l'Assemblée à la huitaine, il en a été dressé une Déliberation, contenant protestation contre tout ce qui pourroit être fait au contraire, laquelle Deliberation a été souscrite par 47 Actionnaires, qui se sont successivement retirés: que d'autres Actionnaires, quoiqu'en plus petit nombre, ont persisté à vouloir déliberer par la forme du scrutin, & qu'en conséquence ayant opiné dans ladite forme, 26 Actionnaires avoient été d'avis de déliberer sur le champ, malgré la retraite des autres Actionnaires, en plus grand nombre: que celui, qui présidoit ladite Assemblée, ayant représenté que la première Déliberation étant souscrite d'un bien plus grand nombre d'Actionnaires, devoit être suivie; qu'ainsi l'Assemblée étoit remise à la huitaine, sur quoi il s'étoit retiré, ainsi que les autres Syndics & Directeurs: que néaumoins les 26 Actionnaires étoient restés, & qu'ils avoient même entrepris de former une Déliberation: que les instances faites par lesdits 26 Actionnaires, & les Déliberations par eux prises après la retraite du plus grand nombre, étant contraires à toutes les regles, & notamment aux Edits & Déclarations concernant la forme de l'administration de la Compagnie des *Indes*, & à ce qui doit être observé dans les Assemblées publiques desdits Actionnaires. A quoi étant nécessaire de pourvoir: Ouï le Rapport du Sr. *De l'Averdy*, Conseiller ordinaire & au Conseil Royal, Contrôleur-Général des Finances; *Le Roi étant en son Conseil*, a ordonné & ordonne que les Déliberations & tout ce qui peut avoir été fait par une partie desdits Actionnaires, après la signature de la première Déliberation souscrite par 47 Actionnaires, seront & demeureront supprimées. Fait S. M. défenses de donner aucune exécution auxdites Déliberations; ordonne qu'il sera tenu le 10 du présent mois une Assemblée générale desdits Actionnaires, à laquelle assistera le Sr. *De l'Averdy*, Contrôleur-Général des Finances, comme Commissaire de S. M. à cet effet. Ordonne que le présent Arrêt sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera. „

(Signé) PHELYPEAUX.

Cette assemblée s'est tenue le 10 dans la forme ordinaire, & le Ministre a ouvert la séance, en assurant la Compagnie de la protection de Sa Majesté & de la satisfaction qu'Elle avoit de la gestion des Administrateurs actuels. Les Syndics & Directeurs ayant fait connoître, dans la même séance, la nécessité de pourvoir à un secours pour l'expédition de 1767 à 1768, l'assemblée, qui a reconnu que cette proposition étoit la suite du plan de commerce présenté en 1764, a arrêté de faire un emprunt de quinze millions & a nommé six Commissaires pour aviser, conjointement avec les Syndics & Directeurs, à la maniere

de

de le faire, en les chargeant de préſenter leur plan au Contrôleur Général des Finances, pour être exécuté lorſqu'il aura été agréé.

La Compagnie des *Indes* a appris que les Vaiſſeaux *le Duc de Duras*, *le Berryer* & *le Duc de Penthievre*, venant de la *Chine* richement chargés, étoient entrés dans le Port de l'*Orient* les 5, 6 & 7. de ce mois. Elle attend le Vaiſſeau l'*Ajax* qui vient de *Bengale* & que ces premiers ont laiſſé à l'*Isle de France* d'où il ſe diſpoſoit à partir inceſſamment.

On mande auſſi de l'*Orient* que la Frégate l'*Utile*, de trois cens tonneaux & de vingt pieces des canon, commandée par le ſieur *Cornic*, a fait voile de ce Port pour l'*Isle de France*, le 26 du mois dernier.

On a reçu de *Boulogne*-ſur-Mer les détails ſuivans d'un accident arrivé dans une maiſon de campagne appartenante à ſieur de *Chanlaire*, Commiſſaire des Claſſes à *Boulogne*, & ſituée dans le Hameau de *Capécure*, Paroiſſe d'*Outreau*, ſur le bord de la mer. Le 29 du mois dernier, à cinq heures du ſoir, le Jardinier, deux autres Domeſtiques & quatre Filles s'étoient raſſemblés dans une chambre haute de cette maiſon, ſur une croiſée de laquelle il y avoit une boîte remplie d'environ quinze livres de poudre à tirer. Le Jardinier ayant trouvé un fuſil dans cette chambre & voulant faire peur à une des filles avec qui il étoit, prit une pincée de poudre, la mit dans le baſſinet & fit jouer le chien qui pour cette fois fit prendre l'amorce ſans autre effet; mais ayant eu l'imprudence de répéter ce jeu une ſeconde fois, une étincelle de feu tomba vraiſemblablement dans la boîte, la poudre s'enflamma & fit ſauter à l'inſtant toute la maiſon avec les ſept perſonnes qui s'y trouvoient. Le Jardinier & une des filles ont péri par cet accident. Le corps du premier a été partagé en pluſieurs parties: on a trouvé, dans les décombres, en cinq différens endroits, ſa tête, ſes bras & ſes jambes. La fille a été trouvée étouffée ſous les mêmes décombres, ayant tous les membres fracaſſés. Les cinq autres perſonnes ont été bleſſées, mais on ne croit pas que leurs bleſſures ſoient mortelles. Une fille, du nombre de ces dernieres, s'eſt rappellée qu'au moment même où le Jardinier faiſoit jouer pour la ſeconde fois le chien du fuſil, elle étoit auprès d'une fenêtre entr'ouverte & qu'elle a été jettée dans la cour de la maiſon ſans ſçavoir comment. L'exploſion de la poudre a fait un fracas ſi conſidérable que le bruit s'eſt fait entendre à *Boulogne* avec autant de force qu'un coup de canon de quarante huit, à double charge.

De Bruxelles, *le 12 Juillet.*

Le Prince & la Princeſſe Héréditaires de *Brunſwich* ſe trouvent ici depuis quelques jours, & l'on n'oublie rien de tout ce qui peut contribuer à rendre leur ſéjour agréable. Vendredi dernier, à l'iſſue du Spectacle, L. A. R. & S. ſouperent chez le Miniſtre-Plénipotentiaire Comte de *Cobentzel*, & dînerent le lendemain au Château de *Tervuren* avec le Prince *Charles*, notre Gouverneur-Général. Le ſoir, il y eut Spectacle, auquel aſſiſta le Duc d'*Yorck*, qui venoit d'arriver; & l'on ſoupa chez le Chevalier de *Gordon*, Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté *Britannique*. Hier, il y eut grand Repas chez le Prince de *Ligne*, & Souper chez le Duc d'*Urſel*, Gouverneur de la Ville.

De Hambourg *le 18 Juillet.*

Declaration du Roi de *Suede* au Roi & à la Republique de *Pologne*.

Le Roi de *Suede* a aſſez ſouvent temoigné tant auparavant que dans la Declaration même que Son Envoyé extraordinaire à la Cour de *Ruſſie* a remiſe au mois de Novembre dernier au Comte de *Reuuski* envoyé extraordinaire de *Pologne* à la Cour de *Ruſſie* combien S. M. étoit touchée des oppreſſions des Diſſidens & combien elle y étoit ſenſible non ſeulement par ſes ſoins pour la Religion proteſtante dont elle fait profeſſion: mais auſſi par rapport

port aux Traités & sur tout à la paix d'*Oliva* de l'an 1660, conclus entre la *Suede* & la *Pologne*.

L'Imperatrice de *Russie* & les principales Puissances protestantes ont absolument adopté le sentiment de S. M. à l'égard des Dissidens. S. M. ainsi unie avec Elles a proposé au Roi de *Pologne* dans sa susdite declaration les moyens propres à terminer cette affaire, & elle s'assuroit d'autant plus d'une heureuse issuë que sa proposition se faisoit lors que la Nation étoit assemblée en diete, tems & lieu auxquels on auroit dû tâcher de finir les differends & de rammener la tranquillité & la paix: mais plus l'attente de S. M. *Suedoise* étoit fondée, plus Elle a été surprise du Decret qui loin d'adoucir les oppressions des Dissidens, les renvoie aux constitutions des ans 1717. & 1736. desquelles ils se sont même plaints & qui ont été précisément la cause qui leur a ravi les Droits qu'ils avoient obtenus par les loix & les traités. La volonté & le sentiment du Roi de *Suede* n'ont donc pû etre aucunement changés par le susdit Decret, l'objet constant de S. M. etant que les Droits Ecclesiastique & Seculiers des Dissidens soient maintenus & retablis.

Et Comme les declarations que l'Impératrice de *Russie* & le Roi de *Prusse* ont faites au Roi & à la Republique de *Pologne*, offrent une occasion favorable pour terminer cette affaire en ce que ces Puissances font la proposition d'agir de concert à la Diete de pacification pour que cette affaire y soit decidée selon les loix & l'equité, S. M. *Suedoise* declare qu'elle accede à la proposition de S. M. l'Impératrice de *Russie*, & de S. M. *Prussienne* qui conseillent amicalement à S. M. *Polonoise* & à la Republique de convoquer la dite Diete le plustôt possible.

Il n'est pas besoin de repeter ici les raisons que les droits des Dissidens & leur garantie donnent à S. M. d'agir de la sorte, il en conste par ce qui à été rapporté ci-dessus: & par la premiere declaration du Roi. Le sincere amour de S. M. envers le Roi de *Pologne*, & son affection envers la Sereniſſime Republique sont de plus des raisons très pressantes pour elle, puisque S. M. ne verroit qu'avec la plus grande douleur les calamités qui resulteroient de la desunion & des troubles intestins: plus les malheurs sont imminens, plus est il besoin de trouver les moyens de les prevenir & S. M. n'en voit pas de plus convenable que celui de la Diete de pacification qu'on a proposée, & c'est ce moyen qu'elle recommande de nouveau le plus amicalement au Roi & à la Republique de *Pologne*.

Si contre toute attente le conseil pacifique & sincere de S. M. n'a pas une heureuse issuë, Elle deliberera avec S. M. I. en conséquence de l'étroite alliance & des traités par lesquels leurs Majestés sont unies, sur les moyens les plus propres, dont elles jugeront pouvoir se servir pour conserver la vigueur & l'honneur des Traités qui subsistent entre elles & la Republique de *Pologne*.

De RATISBONNE *le 26 Juillet.*

Suivant les lettres de *Stuttgard* du 13. de ce mois le Duc de *Würtemberg* qui avoit donné le 10 à la *Solitude* la premiere audience & reçu en même tems la lettre de felicitation usitée des Colleges du Pays, a fait son entrée solemnelle à *Ludwigsbourg* aux acclamations de tous les habitans, suivant les mêmes lettres tout revit depuis l'arrivée de S. A. S. qui s'occupe uniquement du bien être de ses sujets, Elle accorde aux Etats au de la de ce qu'ils demandent, & ceux ci de leur côté pour témoigner leur vive & respectueuse reconnoissance se chargent de payer toutes les dettes & comme S. A. S. a declaré, par des sentimens vraiment paternels qu'elle vouloit venir de nouveau établir sa residence à *Stuttgard*, ils se sont obligés de faire rebatir le Chateau Ducal qui a été brulé passés deux ans. Pour rendre ce jour de paix plus, solemnel S. A. S. a ordonné dans tout le Duché un jour de jeune & de priere.

N. 60.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 29 JUILLET. 1767.

De FLORENCE *le 18 Juillet.*

Le 12 de ce mois Mgr. le Grand Duc & Madame la Grande Ducheſſe virent de la Maiſon de M. *Minerbetti Boni*, ou plustôt d'une terraſſe qu'il avoit fait préparer & decorer en façon de Gallerie une courſe des chevaux, qui ſe fait tous les ans à pareil jour: leurs Alteſſes Royales aſſiſterent enſuite à un concert ſuperbe, qui leur fut donné, & Madame la Grande Ducheſſe accorda les entrées à Mademoiſelle Thereſe *Minerbetti Boni*, diſtinction qui juſqu'ici n'avoit pas eu lieu encore à l'égard des Demoiſelles.

On va reimprimer ici les voyages de la *Toſcane* du célébre *Targioni Tozzetti* conſidérablement augmentés par l'auteur, & orné de diverſes cartes & planches nouvelles, de maniere que cet ouvrage, qui ne formoit ci-devant que ſix volumes, ſera compoſé de dix: ceux qui voudront ſouſcrire auront le volume au prix de cinq *Paules*, qu'ils ne payeront qu'en recevant ce même volume & la ſouſcription ſera ouverte juſqu'à la fin de la preſente année 1767.

Il a paſſé ici le 12 à neuf heures du ſoir un courrier extaordinaire venant d'*Eſpagne* par la voye de *Genès*, & allant à *Rome*.

Madame l'Archiducheſſe Théreſe Grande Princeſſe de *Toſcane* eſt ſortie le même jour pour la premiere fois du Palais *Pitti*, d'ou S. A. R. s'eſt renduë à la *villa dell' Imperiale*

On ne peut exprimer les bénédictions que l'on donne a Monſgr. le Grand Duc, à peine S. A. R. a vû que la recolte des grains étoit telle, qu'elle pouvoit procurer du ſoulagement aux pauvres ſujets, qu'elle a fait augmenter le poids du pain & qu'Elle a établi pour l'avenir une regle fixe, au moyen de laquelle il ne pourra être vendu à l'avenir que ſuivant la taxe, qui en ſera faite, tous les mois, rélativement au prix courant du grain.

De Livourne *le 15 Juillet.*

Jeudi dernier il arriva en ce port un Bâtiment *Anglois* nommé le *Hannell* lequel venoit de *Londres* & de *Genes*. On a appris par ce Bâtiment qu'il avoit vû dans le voiſinage de l'Isle de *Gorgone* un navire abondonné, & qu'en paſſant à ſa porteé il avoit remarqué ſur ſon pont pluſieurs tonneaux. Le lendemain on fut informé qu'une felouque *Napolitaine* avoit été priſe par un corſaire *Barbaresque* avec ſon chargement, conſiſtant en différentes marchandiſes deſtinées pour notre ville, & le 12 on a été inſtruit par une ſaique *Toſcane* que l'equipage s'en étoit ſauvé à terre avec une caiſſe de corail, après avoir eſſuyé un combat, qui avoit duré pendant toute une nuit.

De Sienne, *le 13 Juillet.*

Pour qu'il ne manque rien de ce qui peut contribuer au bien-être & à la commodité de notre Univerſité, on vient de conſtruire à la *Sapienza* une nouvelle ſale pour y conſerver tous les inſtruments de Phyſique &

y faire en même tems les expériences rélatives à cette ſcience, ſous la direction du Docteur *Baldaſſerri*.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 10 Juillet.*

Depuis bien des années le conſentement Royal n'a été donné à tant de Bils que dans le cours de la dernière Séance du Parlement: Il y en a 209 ſavoir 95 publics & 114 particuliers.

On apprend de *St John* que le 21. Avril dernier le vaiſſeau *les Freres*, venant des côtes d'*Afrique* avec 260. negres avoit pris feu: que cependant on a ſauvé tout les negres, excepté un ſeul: mais que le vaiſſeau a ſauté en l'air.

Tous les petits bâtimens qui etoient le 24 Mai. à la *Nouvelle providence* étoient à la recherche d'un vaiſſeau *Eſpagnol* qui avoit péri depuis peu ſur le banc de *Bahama*, ayant à bord un millon d'ecus. Pluſieurs debris de ce vaiſſeau ont été jettés ſur les côtes, où on a deja trouvé environ cinq mille ecus & quelques lingots d'argent.

Il eſt decidé que le Duc d' *York* ira voir le Roi de *Danemarc*; mais on ne ſcait pas encore qu'elle autre tournée S. A. R. fera dans ſon voyage d' *Allemagne*.

Il y a actuellement en vie, à un endroit appellé *Victor's Heath*, près de *Shrewbury*, une femme, âgée de 107. ans, & dernierement Marie *Vaughan*, veuve du Chevalier *Vaughan*, colonel d'un regiment en garniſon à la *Barbade* eſt morte dans cette Isle à l'âge de 110. ans. Une negreſſe appartenant, au Sieur Clement *Hall*, à *Elſimbourg* dans le Comté de *Salem*, dans la *nouvelle Ierſey*, a pouſſé plus loin encore ſa cariere y étant depuis peu morte dans la 121. année de ſon âge.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Udineſe. I voti Exauditi alla S. I. R. A. Maeſta di Maria Thereſa Regina d'Ungaria e di Boemia nel di Lei felice Riſanamento del Vajuolo. 24. kr.

Ode. Per il feliciſſimo Riſtabilimento di S. M. l'Imperatrice Regina Apoſtolica. 10 kr.

Vers, à l'Occaſion du Te Deum Solemnel chanté le 22. Juillet 1767. dans la Metropole de Vienne en action de graces de l'heureuſe gueriſon de l'Imperatrice Reine Apoſtolique, auquel Sa Majeſté a aſſiſté. 14. kr.

Sur la Maladie de ſa Majeſte l'Imperatrice Reine. 7. kr.

Ode à Sa Majeſté l'Imperatrice Reine Apoſtolique au ſujet de ſon heureuſe Convaleſcence par Fr. Xav. Boujart. 7. kr.

Maximilian Locher, Sendſchreiben an das königl. adeliche thereſianiſche Collegium über die ſo erwünſchte, als glückliche Geneſung Ihrer Kaiſerl. Königl. Apoſtol. Maj. Marien Thereſiens unſerer allergnädigſten Frauen. 7. kr.

Ambroſianiſches Lobgeſang und Dankſagungs-Gebett wegen der erfreulichen Wiedergeneſung unſerer Allerdurchlauchtigſten verwittibten Römiſchen Kaiſerinn, auch zu Hungarn und Böheim regierenden Königl. Apoſt. Maj. Maria Thereſia, bey dem von ihrem Volk, ſo ſehnlich erwarteten öffentlichen feyerlichen Kirchengang, zur abſtattenden Dankſagung nach der allhieſigen hohen Metropolitankirchen bey St. Stephan, den 22. Julii 1767. 7. kr.

Lied eines kaiſerl. königl. Grenadiers, als Ihro Kaiſerl. Königl. Maj. ihre öffentliche Dankſagung bey St. Stephan abſtattete.

N. 61.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 1 AOUT 1767.

De LISBONNE, *le 24 Juin.*

LEurs Majestés & la Famille Royale sont actuellement en cette Capitale. Le Roi se propose d'assister, après-demain, à la Procession de la Fête-Dieu, & l'on fait de grands préparatifs pour la célébration de cette Fête. Le Comte *da Cunha*, Secrétaire d'Etat, a invité, par une lettre circulaire, tous les Ministres Etrangers à engager les Commandans des Vaisseaux de leurs Nations respectives à joindre les decharges de leur artillerie à celles des canons des différens Châteaux de la ville.

On continue de faire tous les préparatifs nécessaires pour une expedition maritime dont l'objet n'est pas encore connu du Public. Trois Vaisseaux de guerre & cinq de transport, appartenans à la Compagnie de *Fernambuc*, sont déja prêts à mettre en mer: ils n'attendent pour cet effet que l'arrivée des troupes qui doivent s'y embarquer & qui viendront des Provinces d'*Alentéjo* & d'*Algarve*. Une des Flûtes du Roi est partie pour *Rio Janeiro* & on l'a fait escorter jusqu'a une certaine hauteur par un Vaisseau de guerre: on présume qu'elle va porter au Gouverneur des dépêches relatives à l'expédition dont il est question.

De MADRID *le 30 Juin.*

Samedi dernier, le Roi & la Famille Royale revinrent du Palais d'*Aranjuez* en cette ville. Le

Le Paquebot le *Pizzaro*, parti de la *Havane* le 4 Mai dernier, arriva au Port de la *Corogne* le 22 de ce mois avec des Lettres pour le Roi & pour les particuliers.

De l'Orient *le 8 Juillet.*

Hier, le Vaiſſeau de la Compagnie des *Indes le Penthievre*, venant de la *Chine*, eſt arrivé dans ce Port n'ayant que très-peu de malades ſur ſon bord. Comme c'eſt le dernier de ceux qu'on attendoit, il y a apparence que la vente s'ouvrira du 21 Septembre au 5 Octobre prochains.

La Frégate l'*Ambulante*, commandée par le ſieur *Clonar*, eſt en rade & n'attend pour mettre à la voile qu'un vent favorable.

De Paris, *le 20 Juillet.*

Le Duc de *Choiſeul* à dû ſe rendre dès le 13. à *Soiſſons* pour y voir les Troupes, deſtinées à former des Camps, le premier de ces camps commandé par le Comte de *Waldner*, Lieutenant-Général, ſera compoſé du Régiment de ce nom, de ceux de *Diesbach*, de *Courten* & d'*Epting n*, leſquels arriveront le 16 à *Compiegne* & en partiront le 19. Le ſecond aux ordres du Marquis de *Segur* ſera compoſé des Régimens de *Normandie*, d'*Aquitaine* & *de Royal-Vaiſſeau*, qui arriveront le 22. & partiront le 24. Le troiſiéme ſous la conduite du Comte de *Puyſegur* conſiſtera dans les Régimens de *Bourbonnois*, de *Guyenne* & de *la Serre*, qui arriveront le 26. & partiront le 29. Les Carabiniers de Monſeigneur le Comte de *Provence* & un Détachement de la Légion de *Conflans*, commandés par le Marquis de *Poyane*, formeront le quatriéme Camp, arriveront le 5. Août & partiront le 9. du même mois.

Le Roi ayant accordé au Chevalier de *Bouville*, Maréchal de Camp & Capitaine au Régiment des Gardes *Françoiſes*, la permiſſion de ſe retirer, Sa Majeſté a nommé a ſa Compagnie le Comte de *Bar*, premier Lieutenant de ce Régiment, avec rang de Colonel.

Le 29 du mois dernier, il eſt tombé à *Saint-Symphorien*, petite ville du *Beaujolois* & dans pluſieurs Paroiſſes des environs, une grêle ſi forte & ſi abondante, qu'elle a détruit les toits de pluſieurs maiſons, a briſé les vitres & a renverſé quelques arbres. Les grains, qui donnoient les plus belles eſpérences pour la récolte prochaine, ſont entierement perdus, ainſi que les vignes qui avoient déjà beaucoup ſouffert des gelées du mois d'Avril.

De Londres *le 14. Juillet.*

Ces jours-ci, le Roi a eu pluſieurs Entretiens avec ſes Miniſtres ſur les diſpoſitions à faire pour la formation d'un nouveau Miniſtere. Néanmoins, perſonne ne paroît porté à s'engager dans les Affaires; de ſorte que tout eſt encore indécis à cet égard.

Le 10. de ce mois, il y eut un nombreux Cercle à *St. James*, où il ſe tint enſuite un grand Conſeil. Le Comte de *Briſtol* y a eu le même jour un entretien particulier avec le Roi.

Le même jour 10. le Comte de *Guercby*, Ambaſſadeur de *France*, eut du Roi au Palais *St. James* ſon Audience de Congé, & ſe diſpoſe à partir inceſſamment pour *Paris*.

Le Chevalier *Gray*, déſigné Ambaſſadeur du Roi auprès de la Cour de *Madrid*, partit d'ici le 11. pour ſe rendre à ſa deſtination. Le principal point de ſes Inſtructions conſiſte, dit-on, à traiter l'Affaire de *Manille*, qui depuis quelque

que tems paroiſſoit comme aſſoupie, & il y a lieu de croire qu'après avoir levé la difficulté, alleguée de la part de l'*Eſpagne* pour éluder le payement de la rançon de cette Place, on parviendra à un Accommodement à l'amiable. D'un côté, il s'agit de prouver que la Ville de *Manille* fut livrée au pillage après ſa Capitulation; de l'autre, il conſte que le Général *Draper* contint ſes Troupes dans le devoir, du moins autant qu'il dépendit de lui, & qu'il fit même punir tous ceux qui ſe trouverent dans le cas d'avoir enfraint la Capitulation.

Hier, il arriva une Malle de la *Nouvelle-York*, dont l'Aſſemblée générale s'eſt conformée aux intentions de la Cour.

La Compagnie des *Indes* tiendra demain, à la requiſition d'un nombre de ſes Propriétaires ou Actionnaires, une Aſſemblée générale ſur pluſieurs Articles eſſentiels. Son Vaiſſeau le *Paſſey* eſt venu de la *Chine* mouiller à *Douvre*. Il rapporte qu'à ſon départ de l'Isle *Ste Helene* le 22. Mai dernier, les Vaiſſeaux la *Bretagne*, ayant à bord le Lord *Clive*, étoit arrivé à la même Isle avec le *Speaker*, venant de la *Chine*, & qu'ils avoient dû remettre de là à la voile deux jours après le *Paſſey* de ſorte que le Lord *Clive*, qui revient de *Bengale* à bord du Vaiſſeau de la Compagnie, la *Bretagne*, eſt attendu inceſſamment de *Ste Helene*, où il a relaché dans le courant du mois de Mai dernier.

La même Compagnie a été informée que ſes deux Vaiſſeaux *le Duc de Cumberland* & *la Lionne* ſont arrivés dernierement de la *Chine* aux *Dunes*. Ils ſont chargés de 19, 000 livres de ſoie crue; de 1, 386, 400 liv. de thé de différentes eſpeces; de 3 caiſſes entieres, 157 demi-caiſſes & 2 boîtes de porcelaine, & de pluſieurs autres marchandiſes.

Il eſt revenu quelques-uns des Navires qu'on avoit envoyés à la pêche de la baleine dans les Mers du *Groenland*, & ils ont rapporté que cette pêche y a été, cette année, très-abondante.

On a commencé en cette Ville & dans les environs à faire des recherches pour découvrir les *Jéſuites*, dont pluſieurs ont été enlevés. Bientôt, on prendra de pareilles meſures dans les Provinces de ce Royaume.

On compte, que depuis quelques mois on a fait paſſer d'ici & des autres Ports d'*Angleterre*, d'*Ecoſſe* & d'*Irlande*, pour la valeur de 100. mille Liv. Sterling, par ſemaine, des productions des différentes Fabriques & Manufactures qui y ſont établies, dans nos Colonies tant du Continent que des Isles en *Amérique*. Si l'on permet aux *Américains* d'établir chez eux de ces ſortes de Fabriques & de Manufactures, il eſt aiſé de juger que l'on s'en reſſentira beaucoup: Auſſi croit on, que dans la prochaine Séance du Parlement, on y pourvoira de la même façon qu'on l'a fait à l'égard de l'*Irlande*, qui eſt redevable du débit incroïable, qu'elle fait de ſes Toiles en Pays étrangers, aux arrangemens pris à cette occaſion.

Liſte detaillée des Sommes qui ont eté accordées dans la derniere Seſſion du Parlement.

Pour la Marine.

	Liv. Sch. St.
Le 25. Janv. pour l'entretien de 16000 hommes pour le ſervice de mer y compris 4287. matelots	832000. - -
Le 29 Janv. pour l'ordinaire de la marine & demie payes.	409177. 4 8.

Le

	Liv.	Sch.	Sl.
Le 10 Fevrier pour la conſtruction & reparation des navires en 1767.	298144	-	-
Pour l'achat du chanvre pour fournir les magazins.	30000.	-	-
Le 13 Avril pour payer ce qui reſte des annuittés de la marine.	1741776.	10.	11.
Pour payer les dettes de la marine.	300000.	-	-

Pour l'Artillerie.

Le 27 Janvier pour le ſervice ordinaire de terre.	169600.	-	2.
Pour le même, en ce qui n'a pas été pourvû en 1766.	51190.	6.	5.

La ſuite l'ordinaire prochain.

De Ludwigsbourg *le 12 Juillet.*

Mgr le Duc de *Wirtemberg*, qui étoit arrivé le 1. de ce mois de retour d'*Italie* à ſon château de la *Solitude*, vint hier pour la premiere fois en cette ville.

S. A. S. y entra vers les 6 heures du ſoir au bruit, d'une triple de charge de 24 piéces de canon placées, ſur la hauteur qui s'etend des environs de cette ville vers *Stuttgard*; elle fut complimentée par notre Magiſtrat ainſi que par le Clergé, & elle repondit par les expreſſions les plus gracieuſes aux diſcours qu'on lui fit pour la féliciter ſur ſon arrivée. S. A. S. étoit dans un Caroſſe de parade attelé de 8. chevaux, accompagnée de ſon premier Miniſtre le Comte de *Montmartin*, eſcortée par un detachement de Cavalerie & précédée par les deux Maitres de Poſte de *Ludwigsbourg* & de *Stuttgard* ſuivis de 18. poſtillons ſonant du cor & enſuite par toute ſa Cour par la venerie & par pluſieurs généraux & autres perſonnes de diſtinction: les bourgoris formoient une double haye, depuis la porte jusqu'à l'arc de Triomphe qu'on avoit erigé & où ſétoient raſſemblées les perſonnes les plus notables & 100 jeunes gens de deux Sexes vêtus en jardiniers & en bergers: pluſieurs milliers de bourgeois & Sujets du Pays & des environs faiſoient retentir l'air d'acclamations & le ſon des trompettes & des tymballes qu'on avoit poſté ſur l'arc de triomphe ſe mêloit à ces cris de joye.

Apres s'être arrêtée pendant quelques Minutes, à l'arc de Triomphe S. A. S. continua ſa marche jusqu'au château, où elle fut reçue ſolemnellement par les miniſtres etrangers, par toute la nobleſſe & par les Officiers de l'etat major & autres Officiers. Le Magiſtrat, le Clergé, le peuple la ſuivirent juſque dans la Cour du château, où tout retentit de nouveau d'acclamations, & où les jeunes gens vetus en bergers & en jardiniers formerent pendant une heure differentes danſes.

Le ſoir l'arc de triomphe & toutes la ville furent Illuminés & S. A. S. parcourut les ruës principales avec ſa cour, tous dans des caroſſes de parade.

Aujourd'hui apres avoir aſſiſté au ſervice divin dans l'Egliſe de la ville, S. A. S. a fait remettre à la bourgeoiſie un decret par lequel elle lui temoigne combien elle eſt ſatisfaite des marques de zele & d'amour quelle en a reçues en, l'aſſeurant en même tems de ſa protection.

N. 61.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 1 AOUT. 1767.

De ROME *le 18 Juillet.*

Le Pape a fait le 16 de ce mois avec la pompe & la magnificence uſitées en ces occaſions la cérémonie de la canoniſation des B. B. Jean *Canzio* Prêtre ſeculier; Joſeph *Calaſanzio* fondateur des Clercs Reguliers des Ecoles pieuſes; Joſeph de *Copertino*, Prêtre profés de l'ordre des P. P. Mineurs conventuels; Jerome *Emiliani* fondateur des Clercs Reguliers de la Congregation de *Somaſca*; Seraphin de *Monte Granaro*, dit d'*Aſcoli* F. Capucin lai profés & Jeanne Françoiſe *Fremiot* de *Chantal* fondatrice des Religieuſes de la Viſitation.

Après cette Cérémonie le S. Pere a reçu du *Doyen* du ſacré College & au nom des Cardinaux les compliments ſur le jour anniverſaire de ſon couronnement & Sa Sainteté a declaré pour l'avenir fête de precepte celle de N. D du Mont *Carmel* qui ſe célébre à pareil jour.

Le S. Pere informé du préjudice, qui reſultoit pour le bien public & particulier de la modicité des appointements de pluſieurs membres de differents Tribunaux, a pourvû à leur augmentation par une ſomme annuelle qu'il a deſtinée à cet uſage.

Il vient de paroître un Edit, qui défend tous les contracts qu'on étoit dans l'uſage de faire ici pour achetter anticipativement les récoltes des grains, vins, huiles &c.

Suivant les lettres de *Madrid* le Roi *Catholique* a permis aux Jeſuites, qu'il a renvoyés de ſes Royaumes, d'entretenir avec leur Famille un commerce de lettres; mais à condition qu'ils n'y parleront que de leurs affaires Domeſtiques, & que ces lettres ſeront ouvertes & montrées aux Miniſtres de Sa Majeſté.

De GENES *le 13 Juillet.*

On leſte ici differens Bâtiments pour aller en courſe contre les Corſaires *Barbaresques*, & l'on apprend de *Portofino* que quatre Galeres *Maltoiſes* ont mis en mer au même effet.

De PARME, *le 15 Juillet.*

On a publié ici depuis peu diverſes ordonnances contenant les plus ſages diſpoſitions rélativement aux vivres; elles tendent à empêcher l'exportation des grains, qui eſt actuellement prohibée à toute perſonne de quelque état qu'elle puiſſe être & privilegiée ou non privilegié; à abolir les trafics ſecrets & clandeſtins, qui s'en font, & qui ne peuvent qu'être préjudiciables aux marchés publics, & à aſſurer enfin à un prix raiſonnable les ſubſiſtances néceſſaires à l'Etat.

De Bruxelles, *le 16 Juillet.*

Le Prince Héréditaire de *Brunswic*, & la Princeſſe ſon Epouſe, partirent d'ici avec le Prince leur Fils, le 13. de ce mois, pour aller paſſer quelque tems aux eaux de *Spa*.

On écrit de *Nieuport*, que trois chaloupes y ſont arrivées les 15, 16 & 17 de ce mois avec 132. tonnes de hareng; & d'*Oſtende*, que deux chaloupes y ſont entrées dans le port le 13. & 14. de ce mois avec 106. tonnes, qui toutes ont été envoyées dans les différentes Villes de ce Pays.

D'Utrecht *le 19 Juillet.*

Mercredi dernier, les Sgrs Etats de cette Province s'aſſemblerent extraordinairement à la réception d'une Lettre du Prince *Stadhouder*, par laquelle Son Alteſſe Séréniſſime ſignifioit à L. N. & G. Puiſſances que ſon intention étoit d'épouſer Son Alteſſe Royale Mme. la Princeſſe *Fréderique-Sophie-Guilelmine de Pruſſe*. Le même jour, cette joyeuſe nouvelle fut annoncée trois fois & à différentes repriſes au ſon des cloches de toutes le Egliſes de la Ville.

D'Amsterdam, *le 14 Juillet.*

Suivant des lettres de *Smyrne*, en date du 18 Mai dernier, l'Evêque *Grec*, ſous prétexte que divers Nationaux avoient épouſé des filles de ſa Religion qui avoient enſuite embraſſé la Religion de leurs maris, s'eſt adreſſé au Tribunal de la Juſtice pour en porter ſes plaintes, prétendant que tout mariage contracté hors de ſon Egliſe, par ſes Diocéſains, ne pouvoit être valable. Cette démarche a occaſionné un grand tumulte entre les *Grecs* & les Catholiques: on aſſure même que cet Evêque ayant ſoulevé contre les Francs tous les habitans de ſon Diocèſe, ceux-ci avoient entrepris d'arracher les femmes de leur Religion d'entre les bras de leurs maris Catholiques, & de les punir comme coupables de libertinage.

De Vienne, *le 1 Août.*

Mercredi paſſé 29 du mois dernier Mr. le Duc de *S. Eliſabeth* Ambaſſadeur Extraordinaire de la Cour de *Naples* près de leurs Majeſté I. & R. A. a donné par ordre du Roi ſon Maître une manifique Académie de muſique pour célébrer l'heureux evenement du retabliſſement de la Santé de S. M. l'Impératrice Reine.

Cette fete a été ſuperbe, tout ce qu'il y a ici de muſiciens fameux en tout genre, y a executé les morceaux les plus choiſis de muſique inſtrumentale, & les voix les plus belles s'y ſont de même fait entendre. L'Orcheſtre étoit extrêmement nombreux & le nombre des chanteurs & chanteuſes y étoit proportionné.

Tous les Miniſtres de cette Cour, les Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers, toute la Nobleſſe des deux ſexes y avoient été invités par ſon Excellence & S. M. I. & R. A. a bien voulu y envoyer ſix Dames de Sa Cour. Le concours de monde y a été extrême, tout s'y eſt paſſé avec autant d'ordre que de magnificence & l'on y a ſervi avec la plus grande profuſion toute ſorte de rafraichiſſements & quantité de fruits les plus rares.

Madame l'Archicheſſe Ducheſſe de *Saxe-Teſchen* & le Duc ſon Epoux ſont partis hier après midi du château de *Hetzendorff* pour celui de *Schloſſhoff*.

N. 62.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 5 AOUT 1767.

De MADRID *le 12 Juillet.*

Le Roi a donné à Don Juan *Murti y Prat*, Sous-Brigadier de la Compagnie *Espagnole* des Gardes du Corps, le Gouvernement du premier Fort du Château de *Saint-Philippe*, situé à l'embouchure de la riviere du *Ferrol*; & celui de *Saint-Christophe* de la Place de *Badajoz*, au Capitaine Don Manuel *Gallego*. Sa Majesté a nommé en même tems au Gouvernement Militaire & Civil de la Ville de *Tarifa* le Brigadier Don Thomas *Hurtado de Mendoza*. Elle a auſſi accordé le nouveau Régiment de Milices d'*Alcazar de Saint-Juan* au Comte de *Las Cabezuelas*, & a nommé à pluſieurs places de Lieutenans-Colonels dans différens autres Regimens de Milices.

Le Marquis de *Real Teſoro*, Préſident de la Contractation à *Cadix*, a dépêché au Roi, le 2 de ce mois, un courier extraordinaire pour informer Sa Majeſté que le Vaiſſeau de guerre *le Ferme* étoit entré le même jour en cette Baye: il revient de la *Vera-Cruz* & de la *Hayane*, ayant à bord, tant pour le compte de Sa Majeſté que pour celui des Négocians, 653, 654 piaſtres fortes en argent, indépendamment d'une cargaiſon d'écarlate & de diverſes autres productions du Pays.

De

De COMPIEGNE, *le 22 Juillet.*

Dimanche dernier, la Reine, accompagnée de Madame & de Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*, se rendit à l'Eglise de l'Abbaye Royale de *Saint Corneille* pour y entendre les Vêpres: Dom Pierre-François *Boudier*, Supérieur Général de la Congrégation de *Saint Maur*. à la tête de la Communauté, eut l'honeur de recevoir & de complimenter Sa Majesté; il eut aussi l'honneur de recevoir & de complimenter le Roi, qui arriva à cette même Abbaye à l'issue des Vêpres, & y assista au Salut. Aprs la Bénédiction du Saint Sacrement, qui fut donnée par l'Evêque de *Soissons*, Leurs Majestés furent reconduites, avec les cérémonies accoutumées, par le même Supérieur Général & la Communauté.

Le Duc d'*York*, frere du Roi d'*Angleterre*, est arrivé ici, & a été présenté le 19. de ce mois à Leurs Majestés & à la Famille Royale, sous le nom de Comte d'*Wster*.

Les Régimens d'Infanterie Françoise de *Normandie*, *Bourbonnois*, *Guyenne*, *Aquitaine*, *Royal Vaisseaux* & *la Sarre*, & ceux d'Infanterie *Suisse* de *Waldner*, *Diesback*, *Courten* & *Eptingen* avoient eu ordre de se rendre, vers la fin du mois dernier, au camp près de *Soissons*. Le Roi ayant réglé que ces Régimens formeroient trois camps successifs dans la Plaine du *Royal-Lieu* près de cette Ville, il a été ordonné aux Régimens *Suisses*, commandés par le Comte de *Waldner*, Lieutenant Général & Grand' Croix de l'Ordre du Mérite Militaire, de s'y rendre le 17. de ce mois; Sa Majesté a passé ces huit Bataillons en revue, le 19, & leur a fait faire, en sa présence, le maniement des armes & différentes manœuvres prescrites par l'Ordonnance: Elle a paru satisfaite de la précision avec laquelle ces manœuvres ont été exécutées.

De PARIS, *le 24 Juillet.*

L'Abbé de la *Chapelle*, Censeur Royal & Membre de la Société Royale de *Londres*, a imaginé, il y a quelque tems, une espece de corset de liege qu'il a nommé *Scaphandre*, & au moyen duquel on peut se soutenir sur l'eau, non-seulement sans crainte d'enfoncer, mais encore en y conservant un parfait équilibre & le libre usage de ses mains. Il avoit déja fait plusieurs épreuves publiques de cette machine, & il les a répetées, le 17. de ce mois, au milieu de la *Seine* entre le *Port-à-l'Anglois* & les Carrieres. Il s'est jetté à l'eau tout habillé, avec son corset, & on l'a vu pendant plus d'une heure prendre toutes sortes de positions, boire & manger, charger & décharger un pistolet, lire & écrire, &c. L'Abbé *de la Chapelle* a imaginé aussi une espece de gant fait en patte d'oie, au moyen duquel il nage & avance dans l'eau suivant la direction qu'il veut. Son *Scaphandre*, dont l'usage peut être d'une grande utilité en plusieurs occasions, est différent, par sa construction, des casaques de liege qui ont été imaginées & employés il y a longtems en *France* & en *Angleterre*.

Marian *Torrent*, Laboureur de la *Fouillouze*, Paroisse de *Culhat*, auprès de *Lezoux* en *Auvergne*. est mort, le 28. du mois dernier, âgé de cent un ans.

De LONDRES *le 21. Juillet.*

Le Roi a mandé en Ville plusieurs Personnes, qui ont rempli ci-devant les premières Charges de l'Etat, entre autres le Duc de *Newcastle*, le Marquis de *Rockingham*, le Comte de *Temple*, & Mr. *Dowd swell*: Cependant jusqu'ici le Ministére n'a point changé.

La Malle, qui devoit partir pour la *Nouvelle-York* le 11. de ce mois, a été retenuë à *Falmouth* jusqu'au 18. pour avoir le tems de préparer les Copies des Actes Parlementaires concernant les Colonies, & les Instructions y relatives pour les Gouverneurs & Commandans dans ces Bays là.

La Reine est entrée dans le quatriéme mois de sa grossesse.

Pen-

Pendant leur séjour à *Richmond*, le Roi & la Reine prendront deux fois la semaine le Divertissement de la Chasse au cerf.

La Cour a reçu avec beaucoup de satisfaction la nouvelle qu'à l'exemple de la plûpart des Provinces, l'Assemblée générale de la *Nouvelle-York* s'étoit conformée à la réquisition de S. M. & à l'Acte du Parlement, tendant à fournir tout le nécessaire aux Troupes. Néanmoins cette Assemblée déclare dans son Adresse au Roi que la Province est chargée au delà de ses facultés & de son contingent de dépenses pour le cantonnement des Troupes; qu'elle se promet de l'équité & de la bienfaisance de S. M. la grace d'ordonner qu'il soit établi une égalité proportionelle à cet égard, d'autant plus que ses prisons regorgeoient de Débiteurs; que son Commerce déperissoit dans toutes ses branches; que les fonds, destinés aux besoins du Gouvernement, diminuoient chaque jour, & qu'enfin l'un de ces fonds étoit totalement absorbé par les restrictions, mises à la circulation des billets de Crédit dans le Pays.

On a aussi reçu avis que le Gouverneur de la *Martinique* avoit publiquement annoncé qu'après le 15. Juin dernier, les *Anglois* n'auroient plus d'accès dans l'Isle pour y faire Commerce.

Mr. *Littleton*, désigné Envoyé Extr. à *Lisbonne*, se dispose à partir demain pour sa destination. On croit que le Comte de *Rochefort*, qui est attendu incessamment de retour de *Paris*, sera nommé Secretaire d'Etat au Département du *Nord*, à la place du Général *Conway*.

Les Vaisseaux de la Compagnie des *Indes* le *Lord Cambden* & le *Duc de Kingston*, l'un venant de *Madras* & l'autre de la *Chine*, arriverent de l'Isle de *Wight* le 13. de ce mois. Le lendemain, le Vaisseau la *Bretagne*, ayant à bord le Lord *Clive*, le Général *Caillaut* & quelques autres Officiers de la Compagnie, vint mouiller à *Portsmuth*. Le 15. le Lord *Clive* se rendit auprès des Directeurs de la Compagnie & eut avec eux un long Entretien. Le 16, il fit ses soumissions au Roi à *St. James*, il jouit actuëllement de 80. mille Livres Sterling par an, Revenu plus considérable que ne posséde aucun Sujet dans ce Roïaume, il a souvent l'honneur de s'entretenir avec le Roi; il a aussi de frequentes Conferences avec les Ministres de Sa Majesté, & l'on dit qu'il sera revêtu d'un Emploi considérable dans le Ministere.

Le même jour, la Compagnie des *Indes* expédia en *Hollande* un Exprès pour annoncer à ses Intéressés étrangers la situation de ses Affaires suivant le rapport du Lord *Clive*. Elle a actuellement en ce Royaume pour la valeur de deux millions de livres sterl. en différentes sortes de thé.

On apprend que le Roi de *Portugal* auroit exempté les Négocians *Hollandois*, établis à *Oporto*, du payement de certains Droits auxquels ils ont été assujettis jusqu'à présent.

Plusieurs Artisans, qui se trouvoient sans occapation, viennent d'être engagés pour les Colonies de l'*Amérique* où l'on travaille, non-seulement à améliorer les Fabriques qui y sont établies, mais encore à en former de nouvelles, sur-tout en laines, dans la vue de mettre ces Colonies en état de ne plus avoir besoin des productions de nos Manufactures.

On mande de *Charles Town*, dans la *Caroline Méridionale*, que plus de deux cens cinquante *Irlandois* Protestans sont arrivés de *Belfast* en cette Province pour y former des établissemens.

Suite de la Liste detaillée des Sommes accordées dans la derniere Session du Parlement.

Pour les Troupes de terre.

Liv. Sch. Sl.

Le 27 Janv. pour 16754. hommes. 593986. 15. 7.

Pour

	Liv.	Sch.	Sl.
Pour les generaux & l'etat Major.	12203.	18.	6½
Pour les troupes dans les colonies. &c.	405607.	2.	11⅝
Pour compenser la différence qu'il y a entre le payement des troupes de l'etabliſſement *Anglois* & *Irlandois*, par rapport aux 6 regimens d'Infanterie qui ſervent dans l'Isle de *Man*, à *Gibraltar* &c.	7201.	14.	7.
Pour les penſions des veuves des Officiers reformés.	1536.	-	-
Pour les Officiers reformés des trouppes de terre & de la marine.	135299.	8.	4.
Pour les penſions des gardes du corps à cheval reformés.	2103.	11.	8.
Pour payer en entier pour l'année 1767 les Officiers qui ont été reduits à demie paye depuis 1764 le 24 Dec.	5633.	3.	4.
Le 19 Fevr. pour des ſervices extraordinaires, auxquels on n'avoit pas pourvu.	315917.	16.	5.
Pour les penſionnaires de *Chelſea*.	106083.	2.	6.

Pour differents Services.

	Liv.	Sch.	Sl.
Le 12 Fev. Pour payer les billets de l'Echiquier, faits en vertu d'une Acte de la derniere Seſſion.	1800000.	-	-
Pour rembourſer l'argent donné en ſuivant pluſieurs addreſſes.	12951.	2.	2.
Le 29. Mars pour la *nouvell Ecoſſe* pour 1767.	4876.	3.	5.
Pour la même en 1760. ou il n'y a pas été pourvu.	691.	8.	
Pour la *Georgie*.	3986.	-	-
Pour la *Floride Orientale*.	4750.	-	-
Pour la *Floride Occidentale*.	4800.	-	-
Pour les depenſes, à faire des revues generales l'Amérique Septentrionale.	1601.	14.	
Pour *Senegambie*.	5550.	-	-
Le 24 Mars pour le mariage de la Reine de *Danemarc*.	40000.	-	-
Le 31 Mars pour faire un paſſage plus commode à la chambre des communes.	2000.	-	-
Pour le maintien des Forts & etabliſſemens en *Afrique*.	13000.	-	-
Le 9 Avil pour donner ſatisfaction au Docteur *Swinton* du dommage lui cauſé dans le tems de la rebellion.	700.	-	-
Le 13 Avril pour payer un quart des annuités ſur le vin, creées par un Acte.	873000.	-	-
Le 5 Mai pour l'hopital des enfans mis en aprentiſage.	1500.	-	-
Le 15 Juin pour ſubvenir au depenſes faites pour le *Senegal* depuis le 29 Oct. 1765.	3500.	-	-
Pour mettre S. M. plus en etat de defrayer les depenſes caſuelles pour les troupes en *Amerique*.	2000.	-	-
Le 9 Avril pour remettre au fonds d'amortiſſement la ſomme, qu'on en a ôtée pour payer les 4 pour cent des annuités qui ont fini le 29 Sept. 1766.	104506.	11.	10.

La ſuite l'ordinaire prochain.

N. 62.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 5 AOUT. 1767.

De LISBONNE, *le 03 Juin.*

Le 24 de ce mois, l'Infant Don *Pedre* donna à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale une fête magnifique dans ſa maiſon de campagne de *Quelus*. Cette fête a commencé par un combat de taureaux, qui a été ſuivi d'un concert dans lequel la Reine & les Infantes ont chanté. Après un ſouper ſplendide, Leurs Majeſté virent la repréſentation d'un Opéra, & l'on tira enſuite un très beau feu d'artifice. Les Miniſtres Etrangers ont eu l'honneur d'aſſiſter à cette fête & ont ſoupé à une table particuliere avec les principaux Seigneurs de la Cour. Son Alteſſe Royale ſe propoſoit de donner une ſeconde fête hier, jour de la *Saint Pierre*; mais le Roi ayant reçu la notification de la mort de l'Impératrice *Joſephe*, Sa Majeſté s'eſt enfermée pour trois jours & a pris le deuil, pour un mois, à cette occaſion.

Le 20 de ce mois, jour anniverſaire de la naiſſance du Comte *d'Oeyras*, les enfans & quelques amis de ce Miniſtre lui donnerent une fête brillante dans le Château *d'Oeyras*. On y repréſenta deux Comédies *Françoiſes* du feu ſieur de *Boiſſy*, intitulées: *la Vie eſt un Songe* & *le François à Londres*. Les Miniſtres Etrangers & une grande partie de la principale Nobleſſe ont aſſiſté à cette fête qui fut terminée par un ſouper ſplendide.

De GENES *le 18 Juillet.*

Suivant les lettres de *Madrid* le Roi *Catholique* avoit reçu a *Aranjues* la nouvelle que tous les Jeſuites qui etoient aux *Canaries*, etoient arrivés à *Cadix* & devoient inceſſamment en être transportés à *Civita-Vecchia*.

Les mêmes lettres nous apprennent qu'on leſtoit à *Cadix* quelques Vaiſſeaux de guerre & differens batiments de transport deſtinés à transporter des Troupes en *Amérique*, opération qui ſe faiſoit auſſi au même effet à *Gibraltar*, où l'on préparoit pour les Troupes *Angloiſes* ſix vaiſſeaux de guerre.

Mercredi dernier le navire de guerre *Toſcan* l'*Aigle* arriva en ce Port ayant à bord le Comte *Conti*, Conſul de L. L. M. M. I & R. & de S. A. R. Mgr. le Grand Duc auprès de cette Republique.

Suite de nouvelle de PARIS, *du 24 Juillet.*

Un Laboureur de la Paroiſſe de *Saint Agoulin*, auprès de la Ville d'*Aigueperſe* en *Bourbonnois*, revenant du Marché de *Combronde*, a été tué par le tonnerre, le 6. de ce mois vers les cinq ou ſix heures du ſoir: on n'a trouvé ſur ſon corps aucune contuſion ni bleſſure, & on n'auroit pu découvrir la cauſe de ſa mort ſi pluſieurs Particuliers, qui étoient à quelque diſtance, n'avoient vu la foudre tomber ſur lui.

Ces jours ci, le Prince de *Condé*, chaſſant dans la Forêt de *Chantilly*, eut le malheur que ſon cheval s'abatit ſous lui. Ce Prince, malgré les con-

tuſions qu'il reçut, n'y fit aucune attention & n'en parla même à perſonne; mais le lendemain il lui ſurvint un crachement de ſang, qui l'obligea de revenir en cette Ville. Il fut ſaigné juſqu'à trois fois, & il y a tout lieu d'eſperer que cette chûte n'aura point de mauvaiſes ſuites.

De la HAIE, le *22 Juillet.*

N. S. les Etats de *Hollande* & de *Weſtfriſe* reprendront le 29 de ce mois le cours de leurs Déliberations, dont les Points ont été expédiés aux Villes reſpectives de la Province.

Les Députés des Etats-Généraux, qui ont rempli leur Commiſſion dans la *Flandre-Hollandoiſe*, en ſont de retour. Mr. de *Zavirſu*, qui a réſidé ici pendant quelque tems en qualité de Chargé d'Affaires de la Cour de *Varſovie*, eſt retourné en *Pologne*.

Son Alteſſe Séréniſſime Mme. la Princeſſe de *Naſſau Weilbourg* ſe trouve encore enceinte & continue de jouir d'une ſanté parfaite.

*D'*AMSTERDAM, *le 23 Juillet.*

Lundi dernier, Mrs. *Pingré* & *le Roi* partirent avec l'agrément de Mr. le Marquis de *Courtenvaux* pour aller voir *Harlem*, *Leyde* & la *Haye*. Pendant l'abſence de Mr. *Pingré*, Mr. *Meſſier* s'eſt chargé de faire les obſervations aſtronomiques dans l'Amirauté de cette Ville, où les inſtrumens ont été dépoſés depuis quelques jours, tendantes à connoître la marche des montres marines de Mr. le *Roi* pour les longidudes, leſquelles montres donnent les plus grandes eſperances. Le réſultat du travail de ces Savans eſt attendu avec beaucoup d'impatience; mais l'on ne pourra jouir de leurs travaux qu'à leur retour en *France*, & quand ils auront comparé leurs obſervations avec les correſpondantes qui auront été faites ailleurs. Mr. le Marquis de *Courtenvaux* avec ſa compagnie compte de partir cette ſemaine pour retourner en *France*. Ce Seigneur, qui travaille pour le bien public, a reçu de la *Hollande* tous les ſecours dont il a eu beſoin pour l'objet de ces expériences.

De COPPENHAGUE *le 18 Juillet.*

Le 9 de ce mois jour anniverſaire de l'avenement de l'Impératrice de *Ruſſie* au Trône & le 10 jour du nom du Grand Prince M. *Wollekoff* Capitaine du *Gangland* Vaiſſeau de Guerre *Ruſſe* a donné un ſuperbe repas pendant lequel ou fit pluſieurs decharges du canon de ce Vaiſſeau.

Le Comte de *Welſperg* Miniſtre plenipotentiaire de la Cour I. & R. a fait chanter le 12 dans ſa chapelle un *Te Deum* ſolemnel en action de graces du retabliſſement de la Santé de S. M. l'Impératrice Reine ſon Auguſte Maîtreſſe.

De HAMBOURG *le 25 Juillet.*

Le Roi de *Dannemarc* ſe rendit le 16 de ce mois de *Travendbal* à *Ploen* d'ou S. M. revint le ſoir à *Travendahl*. Le 18 elle dina à *Aſchberg* chez le Comte de *Ranzau* Conſeiller privé & Chevalier de l'Ordre de l'*Elephant*. Le 19 il y a eu à *Travendahl* un ſuperbe feu d'Artifice & le 20 S. M. a continué ſa route vers *Schleswig*.

De VIENNE, *le 5 Août.*

L'Impératrice Reine eſt partie Lundi dernier pour *Schlosboff*, d'où Sa Majeſté I. & R. A. eſt attenduë demain de retour à *Schönbrunn*.

Le lendemain Mardi l'Empereur & Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* ſont auſſi partis pour *Marie-Zell* en *Styrie* d'où S. M. I. & S. A. R. doivent revenir Vendredi prochain.

N. 63

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 8 AOUT 1767.

De CADIX, *le 3 Juillet.*

HIer, le Vaisseau de guerre *Espagnol le Ferme*, commandé par le sieur de *Wenthuyssen*, Chef d'Escadre, arriva ici de la *Vera Cruz* & de la *Havane*, avec le Navire *la Notre Dame de la Conception*, & un Bâtiment *Suedois la Louise-Ulrique*, freté pour Sa Majesté, venans l'un & l'autre de la *Havane*. La cargaison de ces trois Bâtimens consiste, pour le compte du Roi, en 1274 quintaux & 93 livres de cuivre travaillé, & 1500 de bois de campêche; & en 9810 arrobes de tabac en poudre, 1013 en feuilles & 227 en cigarres; &, pour le compte des Negocians, en 134, 312 piastres fortes en argent monoyé; en 593 surons de cochenille fine, 3 en poudre, 10 de cochenille ordinaire & 15 de champêtre, & 58 d'indigo; en 259 ballots de cevadille & 195 de jalape; en 1945 caisses, 11 barriques & 15 demi-barriques de sucre; en 555 cuirs en poil; en 250 quintaux de bois de campêche; en 17 caissons de tabac en cigarres & 4 d'*Atincar*. (borax mineral pour fondre l'or.)

La Frégate *Françoise la Pleyade*, commandée par le sieur de la *Poype de Vertrieux*, qui étoit en croisiere dans la Méditeranée, relâcha en cette Baye, le 28 du mois dernier. Le même jour, le Vaisseau de guerre *Espagnol le Triompbant* appareilla avec trois Bâtimens marchands de la même Nation, dont deux sont destinés pour la *Vera Cruz* & l'autre pour la *Guayra* & qu'il doit escorter jusqu'à la hauteur des *Canaries*.

La Frégate de guerre *Angloise le Montréal*, venant de *Lisbonne*, a relâché ici, le 30.

Ce

Ce matin, la Frégate de guerre *Danoise la Syrene*, commandée par le sieur *Krazer*, est revenue ici d'où elle étoit partie il y a quelque tems pour *Safy*.

De PARIS, *le 27 Juillet.*

Les quatre Vaisseaux de la Compagnie des *Indes-Orientales*, le Comte d'*Artois*, le *Berryer*, le Duc de *Duras* & le *Penthievre*, arrivés de l'Isle de *France*, de l'Isle de *Bourbon* & de la *Chine* à l'*Orient* au mois de Juillet dernier, ont à bord 476. caisses de porcelaine, tant bleue que blanche; 211. de porcelaine colorée; mille, 350 livres de caffé de *Bourbon*; un million, 528 mille, 605 liv. de thé boë; 46 mille, 624. de thé *Camphou*; 14. mille, 527 liv. de thé *Souatchon*; 13. mille, 505 liv. de thé *Pecco*; 144 mille, 786 liv. de thé verd de *Tockay*; 209 mille, 446 liv. de thé verd Superieur. 15 mille 569 liv. thé *Heysan-Skiu*; 21 mille, 131 liv. thé *Heysan*; 780 liv. de rhubarbe; 880 liv. Borax; 53 mille, 166 liv. cannes de jonc; 47 mille, 548 liv. bois de *Sapan*; 58 mille, 637 liv. d'esquine; & 34 mille, 120 liv. de soye crue de *Nanki*.

Voici le contenu de lettres patentes du Roi du 23 Juin regiſtrées en parlement le 6. Juillet, portant reglement concernant les brevets ou lettres de privileges créés en chacun art & metier.

„ LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de *France* & *Navarre*: A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à *Paris*, SALUT. Nous étant fait repréſenter en notre Conseil l'Edit du mois de Mars dernier, par lequel Nous aurions ordonné qu'il seroit accordé à ceux de Compagnons & Aſpirans de chacun Art & Métier qu'il Nous plairoit choiſir, des Brevets ou Lettres de Privileges ils jouiroient, en se faiſant par eux recevoir, ſans être tenus de payer aucuns fraix de réception, ni de formalités de Chef d'œuvre, apprentiſſage, compagnonage, dont Nous les aurions diſpenſés, & voulant mettre leſdits Compagnons & Aſpirans en état de jouir de l'avantage de notredit Edit & en aſſûrer l'exécution, en prévenant toutes les difficultés qui pourroient ſurvenir, ſous prétexte que Nous ne Nous ſerions pas ſuffiſamment expliqués par notredit Edit ſur la nature des fraix de réception, dont Nous entendons que leſdits Compagnons & Aſpirans demeurent diſpenſés, & ſur les Droits, Franchiſes, Libertés & Privileges dont ils doivent jouir en vertu deſdits Brevets, & deſirant en même tems, dans l'intention où Nous ſommes, d'employer tous les moyens qui peuvent contribuer à rendre le Commerce de notre Royaume de plus en plus floriſſant, favoriſer les Etrangers qui s'y ſont habitués, ou qui pourroient s'y habituer, & les mettre à portée d'y demeurer en ſûreté, de s'y établir & d'y mettre à profit leur induſtrie; à quoi Nous avons pourvû par l'Arrêt, cejourd'hui rendu en notre Conſeil d'Etat, Nous y étant, & pour l'exécution duquel Nous aurions ordonné que toutes Lettres néceſſaires ſeroient expédiées. A *ces cauſes*, de l'avis de notre Conſeil, qui a vû ledit Arrêt dont expédition eſt ci-attachée ſous le Contre-Scel du notre Chancelerie, & conformément à icelui, Nous avons ordonné, & par ces preſentes, ſignées de notre main, ordonnons ce qui ſuit. „

Article Premier.

„ Ceux des Compagnons & Aſpirans, qui ſeront admis auxdits Brevets ou Lettres de Privileges créés en chacun Art & Métier par notre Edit du mois de Mars dernier, payeront en nos Revenus caſuels la finance qui ſera fixée par les Rôles qui ſeront arrêtés en notre Conſeil. Voulons que ſur la quittance de finance, qui leur ſera delivrée par le Tréſorier deſdits Revenus caſuels, dûment contrôlée & qui leur tiendra lieu de Brevet, ils ſoient incontinent reçus & inſtallés ſans difficulté par les Baillifs & Sénéchaux, ou autres Juges qu'il appartiendra, & qu'ils jouiſſent deſdites Maîtriſes avec tels & ſemblables Droits, Franchiſes,

Li-

Libertés & Privileges dont jouiſſent les autres Maîtres Jurés deſdits Métiers, ſans qu'ils ſoient tenus de faire aucun Chef-d'œuvre ou expérience, ni ſubir aucun examen, payer banquets, Droits de Confrairie & de Boëte, ni aucuns autres Droits, quels qu'ils puiſſent être, que les Jurés de chaque Métier ont accoutumé de prendre & faire payer à ceux qui veulent être reçus Maîtres, dont nous entendons qu'ils ſoient & demeurent diſpenſés & exceptés.

„ II. Pourront les Pourvûs deſdits Brevets, ou Porteurs de quittances de finance, en tenant lieu, enſuite de leur réception en la maniere portée par le précédent Article, mettre & tenir ſur les rues & en tels lieux & endroits que bon leur ſemblera, étaux, ouvroirs, & boutiques garnies d'outils & autres choſes neceſſaires pour l'uſage & exercice de leurs Métiers, tout ainſi & de même maniere que les autres Maîtres ayant fait Chef-d'œuvre & expérience. Voulons en outre qu'ils ſoient appellés en toutes Aſſemblées & viſites, qu'ils puiſſent être Gardes & Jurés deſdits Métiers, & qu'ils jouiſſent, & après leur décès, leurs Veuves & Enfans, des mêmes Facultés, Privileges, Franchiſes & Libertés dont jouiſſent & ont droit de jouir les anciens Maîtres-Jurés, ſans aucune diſtinction ni différence, en contribuant par eux aux charges de la Communauté, tout ainſi que les autres Maîtres.

„ III. Ordonnons que les Etrangers, qui ſont réſidans dans notre Royaume, ou qui pourroient s'y habituer, ſeront admis à lever leſdits Brevets & Lettres de Privileges, & que ceux, qui en ſeront pourvûs & qui y auront été reçus, ſeront & demeureront exempts du Droit d'Aubaine, & jouiront de tous les Privileges, Droits, Franchiſes & Libertés attachés auxdits Brevets, ainſi que nos Sujets naturels & regnicoles. Entendons qu'ils puiſſent réſider dans notre Royaume, y exercer leur Commerce, Art ou Métier, y tenir & poſſéder tous les biens meubles & immeubles qu'ils pourroient avoir acquis ou acquérir ci-après, ou qui leur ſeront donnés, légués, délaiſſés, en jouir, ordonner & diſpoſer par teſtament & ordonnance de derniere volonté, donation entre-vifs ou autrement, ainſi que de droit leur ſera permis. Voulons pareillement qu'après leur décès, leurs Enfans, nés & à naître en légitime mariage, héritiers ou autres, puiſſent leur ſuccéder, pourvû qu'ils ſoient regnicoles, tout ainſi que les vrais Originaires, & qu'ils puiſſent ſuccéder à leurs parens demeurans dans le Royaume, de même que s'ils étoient originairement nanifs d'icelui. Renonçons en conſéquence à leur égard à tous Droits d'Aubaine & autres, & ſans que pour raiſon de ce, ils ſoient tenus de de Nous payer, ni aux Rois nos Succeſſeurs aucune finance ni indemnité, dont nous leur faiſons don & remiſe. N'entendons néanmoins que les Etrangers, pourvûs deſdits Brevets, & leurs enfans nés hors du Royaume puiſſent, ſous prétexte des exemptions & franchiſes portées par le préſent Article, être admis à aucunes Charges, Offices ou Emplois qui ne peuvent être poſſédés que par nos Sujets naturels, qu'au préalable ils n'ayent obtenu des Lettres de naturalité, & qu'elles n'ayent été enrégiſtrées en la maniere accoutumée.

„ IV. Ordonnons au ſurplus que notredit Edit du mois de Mars dernier ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur. *Si vous Mandons* que ces Préſentes vous ayez à faire lire, publier & enrégiſtrer, & le contenu en icelles, enſemble ledit Arrêt, exécuter ſelon leur forme & teneur, nonobſtant toutes choſes à ce contraires: *Car tel eſt notre plaiſir, &c.*

(Signé) PHELIPEAUX.

De LONDRES *le 24 Juillet.*

Le Chevalier *Macartney* eſt de retour de *Petersbourg* & a rendu compte de ſes Négotiations à S. M. Le nouveau Traité de Commerce, conclu par ce Miniſtre avec la *Ruſſie*, ſera, dit-on, ſuivi de quelque Engagemens entamés

&

& plus intimes, auxquels ſon Succeſſeur, qui n'eſt point encore déſigné, ſera chargé de mettre la derniere main. Quant au Traité de Subſide entre cette Cour & celle de *Stockholm*, il n'eſt plus ſuſceptible des mêmes difficultés, & ſera porté à ſa conſiſtence avant l'Hyver prochain.

Le Comte de *Guerchy*, Ambaſſadeur de *France*, partit le 20 pour retourner à *Paris*.

Parmi les Bils, paſſés à la derniere Séance du Parlement, il y a un Acte pour la levée de la Somme de 300 mille Livres Sterling ſur la propoſition & le projet de Mr. le Député *Paterſon*, dont 144 mille ſerviront au rachat du péage au Pont de *Black-Friars*; 58500. pour achever la conſtruction de ce Pont; 7500 pour faire les Levées le long du bord *Septentrional* de la *Tamiſe* depuis le coin *Occidental* du Quai de *Powell* près de *Puddledock*, juſqu'au coin *Oriental* du Quai de *Robert* près de *Milford-Lane*; 30 mille pour racheter le péage du Pont de *Londres*, 50 mille pour rebâtir la Priſon de *Newgate*; & 10 mille pour reparer la Bourſe. La grandeur de l'objet qu'embraſſe le Plan de Mr. *Paterſon*, & la facilité de l'exécuter, ſans être le moins du monde à charge aux Citoïens, ont engagé le Commun-Conſeil de cette Ville à prendre le 23 du mois dernier la réſolution de lui préſenter, par manière de reconnoiſſance une pièce d'argenterie de la valeur de 200 Guinées.

Les Directeurs de la Compagnie des *Indes* ont donné avant-hier une grande Fête au Lord *Clive* à l'Hôtellerie des *Armes du Roi* dans *Cornhill*.

Le Lord *Clive* a fait préſent de cinq mille livres au Capitaine *Rous*, Commandant du Vaiſſeau la *Bretagne*, à bord duquel ce Lord eſt revenu de l'*Inde* en *Angleterre*; de cinq Guinées à chaque Matelot, de 20 à celui qui le premier découvrit la Côte de ce Royaume, & de 50 Guinées au Pilôte.

Les Préſens, que le Lord *Clive* a apportés au Roi, conſiſtent principalement en une ſuperbe épée à poignée d'or, enrichie de brillans de grand prix; en un gros diamant d'une valeur ineſtimable, que le Nabab envoye à S. M., & en un collier de perles fines pour la Reine, outre nombre de curioſités de l'*Orient*.

La Princeſſe *Poniatowsky* a été préſentée à L. M. & à la Maiſon Royale, qui l'ont reçue avec de grandes marques d'honneur & de diſtinction. La Nobleſſe & les Miniſtres Etrangrs s'empreſſent à lui rendre agreable ſon ſéjour en cette Ville; attentions auxquelles Elle eſt fort ſenſible. Avant-hier, cette Princeſſe aſſiſta à un ſomptueux Repas, qui lui fut donné à la Maiſon de campagne du Lord *Spencer* à *Wimbleton*.

On attend de *Varſovie* l'arrivée d'un Envoyé-Extraordinaire auprès de cette Cour.

Suite de la liſte detaillée des ſommes accordées dans la derniere Seſſion du Parlement.

	Liv.	Sch.	St.
Pour payer les charges du menagement des dittes annuités pour une année qui a pareillement fini le 29. Sept. 1766.	1592.	1.	9½
Pour acquiter depuis le 29. Sept. 1766. juſqu'au 25. Dec. Suivant les annuités.	8708.	17.	7¼
De même pour compenſer les non-valeurs qui ſe ſont trouvées au 5. Juillet 1766. dans la recette de differens impots &c.	49660.	9.	2½
De même pour compenſer les non-valeurs du 10. Oct. 1766. par rapport aux impôts ſur les vins & le cidre.	12758.	13.	7.
le 13. Avril. pour compenſer les non-valeurs des ſommes dernierement accordées.	129144.	2.	8.

La ſuite l'ordinaire prochain.

N. 63.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 8 AOUT. 1767.

De ROME *le 24 Juillet.*

On s'eſt trompé quand on a dit dernièrement, que le S. Pere avoit inſtitué Fête de précepte pour l'avenir la Fête de N. D. du *Mont-Carmell*, qui ſe célébre le 16 Juillet: elle n'a été de précepte que pour cette année, & par rapport à la ſolemnité qui a eu lieu ce jour là.

Il y a eu ces jours ci un incendie du côté de *Monte Citorio*. Le feu a pris à une boutique & en a enſuite conſumé quelques autres & il a été près de ſe communiquer à quantité d'édifices qui en étoient à portée, ce qui ſeroit indubitablement arrivé ſans la vigilance & les ſages précautions de M. le Gouverneur de *Rome*.

Le Pape a ordonné qu'on chantât le *Te Deum* & qu'on rendit les 25 26 & 27 de ce mois des Actions de graces ſolemnelles à Dieu de ce qu'il a daigné accorder à ces contrées une recolte abondante en tout genre. On ſonnera durant un demi quart d'heure chacun de ces trois jours toutes les cloches de cette Ville.

Le Cardinal *Panfili* a converti en aumônes l'argent qu'il lui en eut coûté pour la muſique que les nouveaux cardinaux ſont dans l'uſage de faire exécuter devant leur palais, & l'on ne doute point que cet exemple ne ſoit ſuivi à l'avenir.

Il s'eſt tenu Lundi dernier en préſence du Cardinal Sécrétaire d'Etat une Congrégation particuliere, compoſée des Cardinaux *Stoppani*, *Serbelloni*, *Rezzoncio*, *Caſtelli*, *Panfili* & *Veterani* & de M. M. *Laſcaris* & *Antonelli* en qualité de Sécrétaires. Cette Congregation a eu pour objet les affaires de *Pologne*, qui ſont rélatives à la Religion & la nomination, que le Roi a faite de M. *Podosky* à la Dignité de Primat de ce Royaume.

De Compiegne, *le 25 Juillet.*

Dom Remacle *Morand*, Religieux de l'Abbaye de *Saint Hubert* des-*Ardennes*, a eu l'honneur d'offrir, avant-hier, au Roi un préſent de chiens de chaſſe & de faucons. Ce Préſent, que l'Abbé de *Saint Hubert* eſt dans l'uſage de faire tous les ans à Sa Majeſté, a été reçu par le Marquis d'*Entragues*, Grand Fauconnoier de *France* en ſurvivance du Duc de la *Vallière*.

Suite de nouvelle de PARIS, *du 27 Juillet.*

On mande de *Nemours* que, la nuit du 17 au 18 de ce mois, le tonnere tomba ſur une écurie d'un Laboureur de la Paroiſſe de *Chaintereaux*, à trois lieues de cette Ville, tua une vache, deux chevaux & une âneſſe, & mit le feu à l'écurie. Quelques Charretiers, qui y étoient couchés, n'eurent que le tems de ſe ſauver en chemiſe, pour échapper à l'incendie qui heureuſement ne ſe communiqua pas à la maiſon du Laboureur.

Une femme de la Ville de *Lorme* en *Bourbonnois* eſt accouchée, le mois dernier, d'un enfant d'une conformation extraordinaire. Sa tête étoit extrêmement petite: il lui pendoit du front une longue crête, à peu près ſem-

blable à celle d'un coq d'inde ; ſes yeux étoient marqués, mais ils n'étoient point ouverts ; deux oreillons, au milieu deſquels étoit un trou, formoient ſon nez : ſa bouche, ſeulement tracée, n'avoit d'autre ouverture qu'un trou aſſez petit. L'enfant d'ailleurs n'avoit aucune marque extérieure qui pût caractériſer ſon ſexe.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 24 Juillet.*

Le 17 de ce mois, il y eut grand Cercle à *St. James*, & enſuite Conſeil-Privé, qui dura juſqu'à 4 heures après midi. Le 20 il y eut de nouveau Cercle & enſuite Conſeil de Cabinet au même Palais. On eſt toujours dans la même incertitude par rapport aux changemens dans le Miniſtére, La ſanté du Comte de *Chatam* paroit s'altérer de plus en plus : Il ſemble ſe diſpoſer, ainſi que l'Alderman *Beckford*, à aller prendre l'air dans les Provinces *Méridionales* de la *France*.

Le Lord *Holland* eut avant-hier l'honneur de ſaluër le Roi à *St. James*. Le Marquis de *Rochingham* fut du Cercle qu'il y eut le même jour. Le Duc de *Newcaſtle* arriva ce jour-là de ſa Terre de *Claremont*. Le peu de conformité de ſentimens, que l'on a obſervé entre ces Seigneurs & le Comte de *Chatam*, fait douter, que, ſi ce dernier reſte à la tête de l'Adminiſtration, les premiers veuillent y prendre part : Cependant la voix publique place le Marquis de *Rochingbaum* à la tête de la Tréſorerie, & l'on a envoyé des depêches à *Paris*, pour en rappeller le Lord *Rochefort* qui, a ce qu'on ſuppoſe, eſt deſtiné à un poſte conſiderable dans la nouvelle adminiſtration : on dit même qu'il ſuccédera au Général *Conway*, pour remplir ſa place de Sécrétaires d'Etat.

Il y eut hier nombreuſe Aſſemblée au Palais *St. James*, compoſée de la plûpart des Seigneurs qui ont ſervi l'Etat depuis quelques années. Aujourd'hui, il s'eſt tenu un grand Conſeil ſur le choix des Membres dont ſera formé le noveau Miniſtere.

Les Commiſſaires de l'Amirauté ont ordonné, que nombre de Vaiſſeaux de ligne, qui ont ſouffert pendant la dernière Guerre, ſoient vendus aux Particuliers ; & qu'ils ſoient remplacés par d'autres du même rang, qui ſeront mis au plutôt ſur le Chantier, afin d'entretenir la Marine ſur un pié formidable.

Quelques avis de *Madere* parlent de la Saiſie de quelques paquets qui auroit été faite par le Gouverneur à bord d'un Vaiſſeau deſtiné pour l'*Amérique Meridionale*, & qui avoit mouillé dans cette Isle : Ajoutant que les papiers que contenoient ces paquets, avoient procuré des éclairciſſements touchant la conduite des Jeſuites.

Depuis peu de jours, le premier volume manuſcrit de l'hiſtoire d'*Angleterre* par le fameux *Wilkes* a été vendu à un libraire d'ici pour 600. Guinées.

De VIENNE, *le 8 Août.*

Sa Majeſté l'Impératrice Reine eſt revenuë en parfaite Santé de *Schloſsboff* à *Schönbrunn* Jeudi dernirer au ſoir & Sa Majeſté l'Empereur & ſon Alteeſſe Royale Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* y ſont de même arrivés hier de retour de *Marie Zell*.

Chriſtophe Baron de *Bartenſtein*, Conſeiller actuel d'Etat de L. L. M. M. I. & Royale A., Vice Chanceiller de *Boheme* & d'*Autriche*, Preſident de la Deputation Aulique d'*Illyrie* & de la Santé, Commandeur de l'ordre de St. *Etienne* &c. eſt mort en cette Ville le 5 de ce mois dans la 78. année de ſon âge.

Bey Johann Thomas Edlen von Trattnern, Kaiserl. Königl. Hofbuchdruckern und Buchhändlern auf dem Kohlmarkte im Großerischen Hause, wie auch in dessen Buchhandlung in Prag in der Altstädter-Jesuiter-Gasse, sind nebst andern folgende Bücher um beygesetzte Preise zu haben.

Wien den 5. August. 1767. N^to. XXXI.

	fl.	kr.
Nachricht von dem Nutzen und Gebrauch der Salzasche zum Düngen der Aecker und Wiesen und zum Vortheile der Kammer- Land- und Bannergüter, gr. 8 Frankfurt 1767.	—	6
Abendzeitvertreib in verschiedenen Erzählungen 7 Theile, 8 Leipzig 1756.	6	15
Berger Theodor. Synchronistische Universal-Historie der vornehmsten Europäischen Reiche und Staaten, gr. fol. Coburg 1767.	2	15
Berlin (Joh. Dan.) Anleitung zur Tonometrie, oder wie man durch Hilfe der logarithmischen Rechnung nach der geometrischen Progreßionsrechnung die so genannte gleichschwebende musikalische Temperatur leicht und bald ausrechnen kann, 8 Koppenhagen 1767.	—	12
Tissot (S. A. D.) Anleitung für das Landvolk in Absicht auf seine Gesundheit, 8 Frankfurt 1766.	1	—
Grundsätze und Anweisung die Schriften der Redner zu lesen, 3 Theile, 8 Hamburg 1757.	1	15
Meiers (Georg Friederich) Beurtheilung der Gottschedischen Dichtkunst, 6tes Stück, 8 Halle 1747.	—	30
— — Vertheidigung der Baumgartischen Erklärung eines Gedichtes wider das 5te Stück des ersten Bandes des neuen Büchersaals der schönen Wissenschaften und freyen Künste, 8 ibid. 1746.	—	4
Krügeri (D. Joan. Gottl.) philosophia naturalis experimentis confirmata, 8 ibid. 1753.	2	—
Büchners (Elias Andr.) Abhandlung von einer besondern und leichten Art Taube hörend zu machen nebst noch einigen andern vormals besonders bekannt gemachten medicinischen Abhandlungen, 2 Theile, 8 Halle 1759.	—	45
Deisch (Johann Andreas) vermehrte und in der Erfahrung gegründete Abhandlung, daß weder die Wendung noch englische Zange in allen Geburtsfällen vor Mutter und Kind sicher gebrauchet, und dadurch die scharfen Instrumente gänzlich vermieden werden können, mit Kupfern, 8 Frankfurt 1766.	1	—
Democritus ridens sive Campus recreationum honestarum cum exorcismo melancholiæ, 8 Aug. Vindel 1754.	—	18
Roujoux der künstliche und harmonische Glockengießer, ein für Gelehrte angenehmes und für geistliche Stifter und Klöster sehr nützliches Werk, 8 ibid. 1766.	—	30
Guter Tag eines katholischen Christen, 12 ibid. 1755.	—	17
v. Stetten (Paulus) Erläuterung der in Kupfer gestochenen Vorstellungen, aus der Geschichte der Reichs-adt Augsburg, in historischen Briefen an ein Frauenzimmer, 4 ibid. 1765.	7	30
Kilian (Georg Christoph) Denkmäler des alten Roms, oder Sammlung der vornehmsten und noch in Rom vorhandenen Alterthümer, gr. fol. ibid. 1767.	9	—
Reisen und wunderbare Schicksale zweyer in die algierische Leibeigenschaft gerathenen Brüder Andreas Mathäus und Johann Georg Wolfgang, 8 1767.	—	8
Tableau de la Vie ou histoire des Passions, des vertus & des évenémens de tous les âges par Mr. l'Abbé Prévot avec figures, 8 à Paris 1765.	1	15
Oeuvres de Madame la Marquise de Lambert avec un abrégé de sa Vie, gr. 12 1764.	1	—
Nebenstunden (vergnügte) in der Einsamkeit, eine moralische Schrift, 8 Augsburg 1764.	—	12
Phrases, sentences & proverbes françois les plus usités & les plus communs, 8 Augsbourg 1764.	—	7
Abraham (P. Fr. a S. Clara) reim dich, oder ich lis dich, das ist allerley Materien, Discours, Concept, und Predigen, welche bishero in unterschiedlichen Traktätlein gedruckt worden, 4 ibid. 1754.	1	—
Pallu (R. P. Martini) geist- und lehrreiche Predigen auf die Advent- und Fastenzeit. Wie auch auf die vornehmsten Festtäge des Herrn, der seligsten Jungfrau, und andrer Heiligen Gottes, fol. Augsburg 1765.	3	15
Gehamb (Joan. Ferdinandi) neurevidirt- und mit 117. auserlesenen decidirten casibus, auch resolvirten Rechts-Fragen, vermehrt- und verbessertes Roßtauscherrecht, nebst einem Anhange unterschiedener kurzen Fragen, 4 ibid. 1745.	—	24

	fl.	kr.
Bellecii (R. P. Aloysii) selig sterbender Christ, oder vierzehn Hilfsmittel zu einem seligen Tod, 8 Augsburg 1767.	—	34
Donati (P.) kurzer Begriff der deutschen und zugleich allgemeinen Sprachlehre für die mindere Jugend der frommen Schulen, sammt einem Anhang von der deutschen Orthographie, und einem andern von den Grundlehren der Rechenkunst, 8 ibid. 1763.	—	15
Imhoff (Joh. Bapt.) Messis mystica & moralis, das ist ordentliche Verfassung der H. H. Evangelien auf das ganze Jahr, 8 ibid. 1759.	1	20
Pallu (R. P. Martini) Weg zu der Vollkommenheit durch die geistlichen Uebungen des heiligen Ignatii, 8 ibid 1760.	—	30
Gutachten über das Einbelzen der Kinderblattern, ob es einzuführen rathsam, und für das gemeine Wesen nützlich sey, 8 ibid. 1757.	—	7
Huxham (D. Joh.) Abhandlung von der Kinderblatternkrankheit, und den damit verknüpften Fiebern unterschiedlichen Art und Cur, 8 München 1757.	—	8
Rußbaum (Ambrosius) angenehme und erlaubte Zeitverkürzung im Winter, bestehend in einem neuvermehrten Orakel oder Glücksrad, welches curiösen Gemüthern auf ihre aufgeworfene Fragen über allerhand im menschlichen Leben vorkommende Fälle richtige Antwort ertheilet, 4 Augsburg 1761.	—	34
Voch (Lukas) Anleitung zum Wasserbaue an Flüßen und Strömen, denen daran Wohnenden wie auch angehenden Architekten, und andern Liebhabern der Wasserbaukunst zum Nutzen herausgegeben, 8 ibid. 1767.	—	18
Weitenauer (Ignaz) Zweifel von der deutschen Sprache sammt einem orthographischen Lexikon, 8 ibid. 1766.	—	18
Biner (P. Josephi) apparatus eruditionis ad Jurisprudentiam præsertim ecclesiasticam, 13 Tomi, 4 ibid. 1767.	14	—
Weislinger (Joan. Nicol.) Huttenus delarvatus, das ist, wahrhafte Nachricht von dem Authore oder Urheber der verschrepten epistolarum obscurorum virorum, Ulrich von Hutten, 8 Konstanz 1730.	—	40
— — Bewegende Ursachen, die von Gott verliehene Gnadenzeit wohl und heilsam anzuwenden, 8 Augsburg 1755.	—	15
Rathschläge der Weisheit oder kurzer Auszug der nothwendigsten Grundlehren Salomonis, 8 ibid. 1751.	—	24
Reiß (Joh. Casp.) gründliche Untersuchung des Aderlassens und Schrepfens, 8 ibid. 1751.	—	12
Weislinger (Joh. Nikol.) Zeisvogel, oder stirb! das ist ein wegen den wichtigen Glaubensartikeln des Christenthums von der wahren Kirche mit allen unkatholischen Predikanten scharf vorgenommenes Examen und Tortur, 8 1749.	1	45
Contes Moraux par Mr. Marmontel, 3 Tom. 8 Amsterdam 1766.	3	—
Oeuvres de François de la Mothe le Vayer conseiller d'état &c. 14 Part. gr. 8 Dresde 1756.	21	—
Le Triomphe de l'évidence par Mr. Formey, 2 Tom. gr. 8 à Berlin 1756.	1	45
Hohenwald adeliches Briefbuch, enthaltend 300. wohlabgefaßte Schreiben sowohl in Privatangelegenheiten als auch in fürstlichen Verrichtungen, nebst einem nützlichen Wörter- und Titularbuch, 8 Augsburg 1753.	—	34
Philosophia Salomonis, oder geheimes Kabinet der Natur und Kunst des weisen Königes Salomons, 8 ibid. 1753.	—	18
Habisreutinger (R. P. Columb.) Nachfolgung Christi aus dem Originaltext in deutsche Verse gebunden, 2 Theile, 8 ibid. 1744.	1	—
La Philosophe par amour, ou lettres de deux amans, 2 Part. 8 à Paris 1766.	1	—
Lettres galantes de Monsieur le Chevalier d'Her*** 8 Leipzig 1764.	—	40
Réflexion sur le Maintien & sur les Moyens d'en corriger le défauts par Mr. Mereau, 8 Gotha 1760.	—	45
Lettres de Mademoiselle de Jussy à Mademoiselle de *** 8 Francfort 1764.	—	36
Histoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assiriens, des Babyloniens, des Medes & des Perses, des Macédoniens. des Grecs par Mr. Rollin, 5 Vol. gr. 8 Halle 1756.	10	—
Esope en belle humeur ou l'élite de ses fables françoises & allemandes, 12 Hambourg 1750.	1	30
Lettres de Madame du Montier & de la Marquise de *** sa fille recueillies par Mad. le Prince de Beaumont, avec les réponses 2 Tom. 8 Francfort 1767.	2	8
— — le méme Livre Tom. 2. 8.	1	8

N. 64.

GAZETTE DE VIENNE,
DU MERCREDI 12 AOUT 1767.

De MADRID *le 14 Juillet.*

DOn Cesar Alberico *Lucini*, Archevêque de *Nice* & nouveau Nonce du Pape en cette Cour, eût, le 11 de ce mois, sa premiere audience particuliere du Roi à qui il présenta ses lettres de créance. Il fut ensuite admis à celles du Prince des *Asturies* & des Infants & Infantes. Il a été accompagné dans toutes ces audiences par le Marquis d'*Ovieco*, Introducteur des Ambassadeurs.

Extrait d'une Lettre écrite de Saumur, le 21 Juillet 1767.

La nuit du 17 au 18 de ce mois, on assuya à *Saint-Germain-du-Petit-Thouars*, Village de l'Election de *Chinon*, un violent orage mêlé de tonnerre & de grêle, & conduit par un vent impetueux soufflant de l'Ouest à l'Est. Pendant l'espace d'une demie heure que dura cet orage, la grêle tomba en si grande quantité qu'elle couvrit la terre de six à sept pouces de hauteur & détruisit sans ressource toutes les productions de la terre qu'on étoit sur le point de recueillir. Les grains étoient si gros que trois jours après ils n'étoient pas entierement fondus : on en a même alors trouvé plusieurs qui avoient encore quatre pouces de circonférence : ils ont tombé avec tant de violence qu'ils ont dépouillé les vignes & les arbres fruitiers, qui font la richesse de cette Paroisse.

roiſſe, non-ſeulement de leurs feuilles & de leurs fruits, mais encore d'une partie de leurs branches. On aſſure qu'il y a eu une aſſez vive ſecouſſe de tremblement de terre, mais le bruit du tremblement a été confondu avec celui du vent, de la grêle & du tonnerre. Les Paroiſſes de *Fontevraut*, *Couziers*, *Eſpiés*, *Merou*, *Savigny*, *Avoine*, *Beaumont* & *Huismes*, qui ſe ſont trouvées ſur la même ligne de l'Oueſt à l'Eſt, ont ſouffert à peu près de ſemblables déſaſtres.

De COMPIEGNE, *le 29 Juillet.*

Les Regimens d'Infanterie de *Normandie*, *Aquitaine* & *Royal Vaiſſeaux*, formant la premiere diviſion des troupes que commande le Marquis de *Segur*, Lieutenant Général des Armées du Roi & Chevalier des Ordres de Sa Majeſté, ayant ſous lui le Comte de *Puyſégur*, Maréchal de Camp, ſont arrivés, le 24. de ce mois, au camp de *Royal-Lieu* près de cette Ville. Le 26 le Roi fit la revue de ces troupes qui défilerent devant Sa Majeſté, après avoir fait, en ſa préſence, le maniement des armes & différentes manœuvres. Sa Majeſté a paru très-ſatisfaite de la préciſion avec laquelle les commandemens preſcrits ont été exécutés.

De PARIS, *le 31 Juillet.*

Le ſoixante-dix neuvieme tirage de la Loterie de l'Hôtel de Ville s'eſt fait le 24. de ce mois, en la maniere accoutumée. Le lot de cinquante mille livres eſt échu au numéro 31704; celui de vingt mille livres au numero 31253, & les deux de dix mille livres aux numéros 30878 & 36079.

Il vient de paroître des Lettres-Patentes du Roi, données à *Compiegne* le 19 Juillet dernier & enrégiſtrées en Parlement, par leſquelles, en conſéquence de la Délibération des Actionnaires de la Compagnie des *Indes*, du 10 de ce mois, & conformément au projet formé en 1764. pour la liquidation des dettes de la Compagnie & pour l'exécution de ſon plan de commerce, Sa Majeſté autoriſe ladite Compagnie à emprunter douze millions, au moyen d'une Loterie compoſée de 30 mille billets, à 400 liv. chacun, qui participeront à différens tirages, dans leſquels 3900. billets retireront une ſomme au-deſſus de leur miſe, & tous les autres retireront leurs 400 livres, payables en différens termes dans l'eſpace de cinq ans. Le principal lot ſera de 200, 000 liv.

Par un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 12 Juin 1767, il eſt ordonné que *les Reſcriptions, dont le paiement avoit été ſuſpendu par Arrêt du 21. Octobre 1759. & qui ont été aquittées conformément a ceux des 17. Mars 1760. & 16. Août 1761. ſeront remiſes aux Receveurs Generaux des Finances pour être par eux reconnues & annullées.*

Il paroît auſſi une Déclaration du Roi, du 18 Mai 1767, enrégiſtrée à la Chambre des Comptes le 22. Juin ſuivant, *qui regle la comptabilité de la Caiſſe générale des Amortiſſemens, établie par Edit du mois de Décembre 1764, pour la liberation des dettes de l'Etat.*

L'Académie *Françoiſe*, dans une aſſemblée particuliere, a adjugé à un Diſcours du ſieur de la *Harpe*, le Prix d'Eloquence qui ſera donné, cette année, dans l'aſſemblée publique de l'Académie, le jour de la *Saint Louis*, & & dont le Sujet eſt l'*Eloge du Roi Charles V, ſurnommé le Sage.*

Un Particulier a fait remettre entre les mains du Sieur *Dauvergne*, Surintendant de la Muſique du Roi & Directeur du Concert Spirituel, une Médaille d'or de la valeur de trois cens livres, deſtinée à celui qui, au jugement du ſieur *Dauvergne* & des ſieurs *Blanchard* & *Gauzargues*, Maîtres de Muſique de la Chapelle du Roi, aura compoſé le meilleur Motet ſur le Pſeaume CXXXVI. *Super flumina Babylonis.* Le Motet doit contenir au moins deux Récits, un *Duo* & deux Chœurs, dont un en fugue, & ne durer que trente minutes au plus. Les Motets ſeront remis, francs de port, au ſieur *Dauvergne*, rue *Feudeau*, avant le 1. Février prochain. Le concours ſe

fera

fera au Concert Spirituel dans le courant de la quinzaine de Pâques, & on n'y admettra que les Motets qui auront été choisis par les trois Juges.

Bernard *Galdou*, Artisan, est mort, le 15. du mois dernier, à *Villefranche* en *Rouergue*, dans la cent deuxieme année de son âge.

On a parlé il y a quelque tems, d'un combat entre une Frégate *Malthoise* & un Vaisseau *Turc*. On a reçu, depuis, à ce sujet les détails suivans.

Au commencement d'Avril dernier, la nouvelle Frégate du Grand-Maître partit de *Malthe* pour l'*Espagne* avec le Vaisseau *le Saint Zacharie*, de la Religion; mais, au bout de trois jours, le mauvais tems lui ayant fait perdre un mât, elle fut obligée de rentrer dans le Port pour le remplacer; après quoi elle remit à la mer pour suivre sa destination. Elle essuya bientôt une violente tempête qui l'écarta de sa route & par un coup de vent d'Oüest très-impétueux elle fut poussée vers l'Isle de *Chypre*, où elle rencontra deux Bâtimens *Turcs*, de l'un desquels elle s'empara sans peine: celui-ci n'étoit chargé que de quelques balles de caffé, de riz & d'autres productions, & son équipage étoit peu considérable. L'autre, qu'on croyoit venir d'*Alexandrie*, paroissoit richement chargé: il étoit monté par des *Dulcignotes* & armé en guerre & en marchandises. Vers le soir, le Vaisseau *Turc* parlementa quelque tems avec la Frégate *Malthoise* qui employa la nuit à se preparer au combat: elle se trouva, au point du jour, en état d'attaquer & à peu de distance du vaisseau *Turc*, qui de son côté avoit arboré Pavillon: elle lui lacha toute sa bordée, lui tua beaucoup de monde & le démâta: le *Turc* se mit aussi tôt en défense, ce qui engagea un combat sanglant, qui dura 7. heures. Le Reis du Vaisseau *Turc*, qui avoit son fils à bord, lui ordonna de mettre le feu aux poudres, dans le cas où il se verroit forcé de se rendre: après avoir reçu une centaine de coups de canon, le *Turc* ne pouvant plus resister, le fils du Reis exécuta l'ordre qu'il avoit reçu & fit sauter, le vaisseau en l'air. Heureusement la Frégate *Malthoise* en étoit encore éloignée. L'Equipage du Vaisseau *Turc* fut submergé à l'exception de 20. personnes qui furent recueillies sur la mer par la Chaloupe de la Frégate, & parmi lesquelles se trouva le Reis qui, n'a été que legerement blessé par le feu. On compte 70. *Malthois* tant tués que blessés.

De LONDRES *le 28. Juillet.*

Quoique l'on ait apporté de grandes quantités de Blé des Pays étrangers, le prix en a beaucoup haussé depuis quelques jours: Surquoi le Roi, en Conseil, a prorogé le 24. de ce mois la permission de faire entrer du Froment en grain & en farine, qui devoit expirer le 1. Août prochain, jusqu'au 1. Février suivant.

Dans ce Conseil on n'a encore rien décidé par rapport au Ministére: Cependant plusieurs de ceux qui le composent, souhaitent ardemment de se retirer; Et quelques Personnes, que l'on avoit mandées de leurs Terres, y sont retournées.

Le 25 le Lord *Clive* a eu à *St. James* une Audience particulière du Roi & de la Reine, à qui il a remis les Présens considérables qu'il leur a apportés de l'*Inde*; Et Leurs Majestés les ont reçus très-gracieusement.

Le Comte de la *Lippe* est arrivé hier d'*Allemagne*; & se dispose à repasser à *Lisbonne* à bord du premier Paquet Bot, qui partira de *Falmouth*.

On a commencé à faire des recherches rigoureses pour former des Listes exactes des *Catholiques Romains*, qui se trouvent dans ce Roïaume; & ces Listes doivent être remises à la Chambre des *Seigneurs* à la prochaine Séance du Parlement.

Nos Négocians en Grains envoyent aujourd'hui, dans les Colonies de l'*Amérique*, des Commissions très-considérables pour des Grains de toutes espèces.

On compte que la somme pour la farine

farine le froment &c. importés dans ce Royaume des pays etrangers monte au dela de 45000 livres ſterl.,

Nous apprenons d' *Amſterdam* que les *Hollandois* importent 13000 laſts de bled par ſemaine de la mer Baltique, & qu' ils exportent 30000 laſts par mois pour la Mediterranée, & non obſtant tout cela leurs greniers reſtent remplis, & toujours en état de pourvoir *Londres*.

Il y a actuellement en vie à *Pontefract*, en *Yorkshire* un païſan avec ſa femme dont l'age réuni monte à 217 ans, lui étant âgé de 110 & elle de 107 ans.

Il y a actuellement en vie à *Pletchinglay* en *Surry* un nommé Thomas *Stevens* âgé de 103 ans il n'a jamais été un jour malade dans ſa vie.

Dernierement mourut à *Wimpeira* près de *Madras* dans les *Indes* Gerard *Love* à l'âge de 103.

Il eſt mort depuis peu à *Sattron-Hill*, une femme nommée *Waters* à l'âge de 103 ans, & il y a quelques jours que mourut à *Egleſfield* près de *Cockermouth* un autre femme à l'âge de 102 ans.

Fin de la liſte detaillée des ſommes accordées dans la derniere Seſſion du Parlement.

	Liv.	Sch.	Sl.
Pour la payement & l'habillement de la milice pour l'année 1767.	80000		
Non-valeurs dans la taxe ſur les terre & la drêche en 1765.	300000		
	8908728	—	6½

Moyens pour lever cette Somme.

	Liv.	Sch.	Sl.
Le 27. Nov. par l'impôt ſur la drêche continué.	750000.		
Le 2 Mars par la taxe de 3. Schellings par livre ſur les terres.	1500000.		
Le 9. Mars. par des emprunts ſur les billêts de l'echiquier.	1800000		
Le 16. Avril. par annuités une lotterie chargée ſur le fonds d'amortiſſement.	1500000		
Argent qui s'eſt trouvé dans l'echiquier le 5. Avril 1767.	469147.	14.	½
Hors de l'accroiſſement du produit du fonds d'amortiſſement.	2010121.	10.	3½
Autre argent, reſté dans l'echiquier, à la diſpoſition du Parlement.	35202.	9.	2.
Sommes epargnées ſur le payement de pluſieurs regiments dans l' *Amérique Septentrionale* pour l'annee 1767.	251571.	13.	½
Epargné ſur les penſions des veuves.	7844.	17.	9
Tiré des ſommes pour defrayer les depenſes dans les colonies du nord de l' *Amérique*.	110000		
Somme accordée l'année paſſée pour la milice.	150000.		
Somme pour l'entretien des priſonniers *François*.	181000.		
	8774888.	4	6½

NB. Le 2. & le 16. Avril on a accordé pluſieurs impôts ſur les chapeaux de paille &c. & ſur les materiaux pour en faire, ſur la toile &c

De la HAYE *le 30 Juillet.*

Nos Seigneurs les Etats de *Hollande* & de *Weſt-Friſe* ont fait hier l'ouverture de leur aſſemblée ordinaire.

Mgr. le Prince *Stadhouder* eſt revenu ici hier après midi de ſa maiſon de plaiſance de *Loo*.

A ſon arrivée ce Prince a été reçu au bruit d'une decharge de 21. pièces de canon & au ſon des cloches de toutes les Egliſes qui ont annoncé au peuple ſon futur mariage avec la Princeſſe Royal *Frederique Sophie Guillelmine* de *Pruſſe*, & S. A. S. a été complimentée ſur ſon retour & ſur ſon mariage par une Deputation des Etats de cette Province, par une Deputation des Etats Generaux ainſi que par le Conſeil d'Etat, la Chambre des Comptes le Haut-Conſeil, la Cour de *Hollande*, le Conſeil de *Brabant*, & notre Magiſtrature, de même que par les Miniſtres Etrangers.

N. 64.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 12 AOUT. 1767.

De FLORENCE *le* 1 *Aoat.*

Le 20 du mois dernier vers le ſoir on vit ſur l'*Arno* une quantité infinie de Papillons qui de là volerent ſur les ponts & dans les endroits voiſins, où ils formerent une eſpèce de nuage : on fit pour les detruire differens feux de paille, auxquels ils vinrent en effet ſe bruler : mais en repandant une puanteur qui incommoda beaucoup tout le voiſinage : ces papillons ſont entierement blancs & abſolument ſemblables à ceux qui inonderent en 1741 les mêmes quartiers de cette Ville.

Le 21 au ſoir Leurs Alteſſes Royales partirent pour *Piſtoja*, & Elles en ſont revenuës ici la nuit du 27 : mais elles n'ont fait que traverſer la Ville pour ſe rendre à l'*Imperiale*.

Dans ce voyage Mgr. l'Archiduc Grand Duc a examiné avec une attention digne des ſoins qu'il donne au Gouvernement, le nouveau chemin qui communique au *Modenois*, & les differens ouvrages qui y ſont rélatifs, comme Ponts, digues, écoulements d'eau &c.

Leurs Alteſſes Royales ont auſſi vû avec beaucoup de ſatisfaction les *Filatoires*, qui ſont dans ces quatiers & mis ſur un pied à n'y rien laiſſer deſirer.

Il n'eſt pas concevable combien les peuples ont donné à nos Princes de demonſtrations de joye : comme leurs Alteſſes Royales ont voyagé pendant la nuit par rapport à la grande chaleur, tous les villages & hameaux qui étoient ſur leur route, ſe ſont trouvés illuminés & tous les chemins étoient bordés d'un peuple innombrable qui faiſoit retentir l'air de ſes acclamations, à S. *Marcello* on avoit elevé un arc de Triomphe avec l'Inſcription ſuivante.

Burgenſem Portam
Franciſci Juſſu Ferrucii
Et mole, & nomine everſam
Anno MDXXX.
Felici Fauſtoque ingreſſu
PETRI LEOPOLDI PRIMI
Reg. Hung. & Bohem. Principis
Archid. Auſtr. Magn. Etrur. Ducis
Novum in decus evectam
Marcelli Oppidum
Obſequii fidei laetitiae gratique animi pignus
Aeternat
Anno MDCCLXVII. XI. *Kal. Aug.*

Le 28 vers les 11 heures du ſoir Mgr. le Grand Duc eſt parti pour *Livourne*, afin d'y voir lancer à l'eau une des Frégates, que S. A. R. a fait conſtruire, & elle en eſt revenuë ici le 30.

On a obſervé à *Montiano* que les grains, qui y avoient été grêlés vers la fin du mois d'Avril dernier, de maniere à perdre pour ainſi dire toute eſpérance qu'ils puſſent produire, avoient cependant fourni une abondante

recolte avec cette seule différence, que la paille en étoit restée beaucoup plus Courte, mais en revanche beaucoup plus grosse que celle des bleds qui n'avoient point souffert.

De Livourne *le 29 Juillet.*

Aujourd'hui de grand matin une Brigade de Troupes de marine s'est renduë au Port pour y attendre Mgr l'Archiduc Grand Duc, qui y est arrivé vers les 7 heures & y a vû lancer à l'eau une des nouvelles Frégates construites sur nos Chantiers par ordre de S. A. R. qui est repartie pour *Florence* vers les 8. heures du soir.

De Genes *le 25 Juillet.*

Nous apprennons que les Jesuites renvoyés d'*Espagne* ont enfin debarqué à *Calvi*, à *Ajaccio* & à *S. Fiorenzo* en *Corse*.

Samedi dernier il est parti d'ici pour cette Isle deux Galiottes avec des Troupes & le lendemain deux Felouques armées en guerre ont mis en mer pour donner la Chasse aux Corsaires *Barbaresques*.

Les lettres de *Madrid* portent que differens Exprès arrivés à *Aranjues* de *Paris* & de *Lisbonne* y avoient occasionné plusieurs grands Conseils.

On mande en même tems que les avis qu'on y avoit eus de la *Havane*, portoient que les Fortifications de cette place étoient entierement achevées & qu'elle se trouvoit actuellement dans un état qui la rendoit pour ainsi dire imprénable.

On ajoûte qu'on avoit construit dans ce Port six gros Vaisseaux de guerre & qu'on travailloit avec beaucoup de diligence a quatre autres; de sorte que la marine *Espagnole* deviendroit dans peu de tems très respectable dans les *Indes*.

De Bruxelles, *le 27 Juillet.*

Hier, Fête de *St. Anne*, dont Madame Royale porte le nom avec celui de *Charlotte*, le Ministre-Plénipotentiaire Comte de *Cobentzel* eut l'honneur de lui donner à dîner, ainsi qu'au Prince *Charles*, notre Gouverneur-Général. Le soir, L. A. R. assisterent au Spectacle, & retournerent ensuite à *Ter-Vuren*, où il y eut illumination.

De Bois-le-Duc *le 27 Juillet.*

Les avis, que l'on reçoit des dégats causés par l'affreux orage qui le 20 de ce mois fondit sur cette Ville & sur les environs, sont des plus déplorables. Dix-neuf Villages furent assaillis d'une grêle, qui endommagea les maisons & mit les fenêtres en pièces. On compte à *Rosmalen* jusqu'à 509. arbres de chêne déracinés par l'impétuosité du vent, & jusqu'à 70 ou 80, tant habitations que granges emportées, ou ruinées en partie, ainsi que les Eglises *Réformée* & *Catholique*. Des Lettres de la Seigneurie d'*Empel* & *Meerwyk* portent que l'Eglise *Protestante* & l'Ecole du lieu étoient dépourvûes de leurs toits, celle des *Catholiques-Romains* & 18 maisons converties en monceaux de ruines; que le Village de *Hartwyk* avoit subi le même sort, & que tous ces dommages réunis montoient à des sommes immenses.

De Francfort *le 4 Aout.*

Le 25. de ce mois on a celebré à *Berlin* avec beaucoup de pompe, le mariage de S. A. R. la Princesse *Louise Henriette* avec le Prince regnant d'*Anhalt Dessau* & le même jour on y a publié les fiancailles de S. A. R. Mad. la Princesse *Guillelmine* de *Prusse* avec Mgr. le Prince *Stadhouder*.

On mande de *Brunswick*, que le Prince Héréditaire, la Princesse son Epouse & le Prince leurs fils y sont revenus depuis peu en parfaite santé & à la satisfaction générale de tous les sujets de ce Duché, où l'on a chanté dans toutes les Eglises le *Te Deum* pour rendre grace à Dieu de l'heureux retour de L. A. S.

N. 65.

GAZETTE DE VIENNE,
DU SAMEDI 15 AOUT 1767.

De Paris, *le 3 Août.*

Le 20. du mois dernier, vers les cinq heures du soir, on essuya à *Condé* en *Haynaut* un ouragan terrible qui ne dura qu'un demi quart d'heure & pendant lequel il tomba de la grêle dont les grains étoient gros comme des noix : les campagnes des environs en ont été entierement ravagées.

On mande de *Macoux* que le même ouragan y a renversé trois maisons & a ébranlé le pignon principal de la Collégiale, au point que plusieurs pierres, qui s'en sont détachées, ont écrasé une Chapelle. Ses effets se sont fait sentir aussi à *Valenciennes* & dans les campagnes circonvoisines.

Le sieur *Castel*, Secrétaire du Roi vient de construire une Sphere mouvante qui, au jugement de l'Académie Royale des Sciences, est de toute celles qui ont paru jusqu'à présent une des plus simples, des mieux exécutées & la mieux entendue pour la forme, l'ordonnance & la distribution de toutes ses parties : les calcules en sont d'ailleurs si justes & si précis qu'ils ne different pas du Ciel d'un degré en mille ans. Une pyramide quadrangulaire tronquée, surmontée par une espece de cage circulaire, fermée de glaces convexes, dans laquelle sont les rouages de la Sphere, & surmontée par la Sphere elle-même, compose toute la machine qui a sept pieds & demi de hauteur. Le rouage n'est composé que de trente-cinq roues : le globe a seize pou-

pouces de diametre & renferme des cercles où ſont repréſentés toutes les Planettes & leurs Satellites: la terre, qui eſt d'argent, a un pouce huit lignes de diametre: elle eſt diviſée en méridiens & en trois cens ſoixante degrés de longitude: on y voit diſtinctement les principaux lieux des quatre parties du monde, & autour d'elle la Lune fait ſa révolution. Dans la Pyramide & au-deſſous de la cage eſt placée une pendule à ſecondes, à équation & à ſonnerie qui fait mouvoir le rouage & toute la Sphere. Derriere le mouvement de cette pendule eſt un grand Cadran planiſphere, en argent, qui indique par une mechanique nouvelle une multitude de choſes intereſſantes. Par le moyen d'une roue à manivelle on peut accélérer les mouvements de la Sphére, de façon qu'elle repreſente l'état du Ciel dans les tems à venir, ou en retrogradant dans les ſiécles paſſés, & qu'on peut voir ainſi toutes les Eclipſes paſſées & celles qui doivent avoir lieu par la Suite.

Extrait d'une Lettre écrite de Poitiers, *le 27. Juillet 1767.*

La nuit du 18. au 19. de ce mois, le feu prit à une maiſon ſituée près de l'Egliſe de Notre Dame-la Grande de cette Ville & fit des progrès ſi rapides, qu'à une heure après-minuit cette maiſon & une autre adjacente, toutes deux conſtruites en bois, parurent enflammées en même tems, ſans qu'auparavant on ſe fût apperçu de l'incendie. Le feu s'y communiqua du haut en bas avant qu'on eût pu y porter du ſecours, & il ne reſta d'autre expédient que d'abattre promptement les maiſons voiſines pour arrêter le cours de l'incendie. Cependant le feu s'étoit déja communiqué à la Tour de la groſſe Horloge de l'Egliſe, quoique ſéparée des maiſons incendiées par une rue très-large: on eſt heureuſement parvenu à l'éteindre, & il n'y a pas cauſé de grands dommages. Neuf perſonnes qui habitoient les maiſons incendiées ont péri. Un Serrurier, ſa belle-mere & un enfant ont été brûlés dans leurs lits; la femme de ce Serrurier, qui relevoit d'une grande maladie, avoit échappé aux flammes; mais le ſaiſiſſement que la frayeur lui avoit cauſé, la fit mourir deux heures après: une autre femme, qui s'étoit ſauvée, étant rentrée chez elle pour enlever ſon enfant, a péri avec lui; une fille, couchée au troiſieme étage, voyant le feu au-deſſus & au-deſſous d'elle, s'eſt tuée en ſe précipitant dans la rue par la fenêtre de ſa chambre: un Sellier étant entré dans une chambre pour ſauver quelques-uns de ſes effets a été écraſé par la chûte du plancher, ainſi qu'un Garçon Cordonnier qui cherchoit à lui donner du ſecours. Deux autres Locataires ont été dangereuſement bleſſés. On évalue le dommage cauſé par l'incendie à environ 60, 000. liv.

De Londres *le 31. Juillet.*

Le prix exceſſif du froment, conſidérablement hauſſé depuis quelques jours, malgré les grandes quantités de cette denrée qui arrivent journellement dans la *Tamiſe* & dans les autres Ports de ce Royaume, a occaſionné l'ordonnance ſuivante que le Roi a rendue en conſéquence du pouvoir qui lui a été accordé par Acte de la derniere Séance du Parlement.

„*Comme en vertu d'un Acte paſſé dans la derniere Seance du Parlement ſous le titre d'* Acte pour permettre l'importation de froment & de ſa farine hors des Colonies de l'*Amerique* en ce Royaume pour un tems limité, avec exemption de Droits, *il eſt arrêté qu'il ſera permis à tous Sujets quelconques de S. M. d'importer dans la* Grande-Bretagne, *à bord de Bâtimens & Vaiſſeaux, navigans conformement à la Loi, en tout tems ou avant le 1. Août 1767, toute eſpece de froment ou farine de cette denrée des Colonies en* Amérique, *ſans payement d'aucun Droit, d'acquit de Douane ou d'Impoſition de quelque nature qu'elle puiſſe être & de la maniere mentionnée dans ledit Acte: Comme il eſt auſſi arrêté par un autre, également paſſé dans la même Seance, & intitulé:* Acte pour autoriſer S. M. à prendre une certaine ſomme du Fonds d'Amortiſſe-

tiſſement, à employer au ſervice de l'année courante certains Deniers y ſpécifiés, à approprier ultérieurement les Subſides accordés; à faire remettre au Fonds aggrégé une ſomme provenant des deux ſeptiémes Acciſes; à permettre, de l'avis de ſon Conſeil-Privé, l'importation de toute ſorte de bleds ou grains en ce Royaume avec exemption de Droits pour un terme plus long que celui preſcrit par tout Acte de cette Séance du Parlement, & à obvier aux doutes qui pourroient naître dans l'Aſſemblée des Commiſſaires par rapport à l'exécution d'un Acte de ladite Séance, tendant à ſoulager S. M. par l'Impoſition d'une Taille: *Si eſt ce qu'après avoir conſideré qu'il ſeroit expédient, pendant la retraite du Parlement, de permettre l'importation libre deſdits Articles en ce Royaume au-delà du tems limité par le ſuſdit Acte, il a été réſolu entre autres que de tems en tems, pendant la prochaine retraite du Parlement & lorſque S. M. le jugeroit convenable, de faire inſerer dans la Gazette de* Londres, *de l'avis de ſon Conſeil-Privé, ou par ſon ordre exprès, qu'Elle permet l'importation libre deſdits Articles hors de tous les lieux de ſa domination en* Amérique, *ſans difference de tems, juſqu'au 1. Fevrier 1768. Et comme S. M. eſt me qu'à préſent il convient que cette libre importation de froment & de ſa farine continue dans la ſuite, Elle enjoint, de l'avis de ſon Conſeil-Privé, que ladite importation ſe faſſe dans la* Grande-Brétagne *par tous ſes Sujets indiſtinctement, à bord de tous Bâtimens & Vaiſſeaux, navigans ſelon la Loi; & cela depuis l'expiration du terme, fixé par Actes du Parlement, juſqu'au 1. Fevrier 1768. pourvû qu'ils s'aſſujetiſſent aux arrangemens qui y ſont contenus*„

On aſſûre qu'à la prochaine Séance du Parlement la gratification ſur l'exportation des grains ſera entiérement ſupprimée, & que l'on prendra des meſures propres à faire diminuer le prix de toutes ſortes de denrées, les Réglemens de la derniere Séance étant à divers égards inſuffiſans pour répondre au but que l'on s'étoit propoſé.

Aujourd'hui, il s'eſt tenu un grand Conſeil à *S James*. Le Comte de *Chatam* a, dit-on, enfin formé un Miniſtére entiérement au gré de la Cour, & qui ſera applaudi du Public.

Suivant tous les avis de l'*Amérique Septentrionale*, les Manufactures y réuſſiſſent parfaitement bien. On a ici des échantillons des Draps, &c. qu'on y fabrique, & qui égalent en bonté ce que les Colonies avoient coutume de faire venir de ce Roïaume: De ſorte que nous ſommes à la veille de perdre un débouché, qu'il ſera bien difficile de retrouver.

On garde un profond ſilence ſur le rapport qu'a fait le Lord *Clive* aux Miniſtres d'Etat & aux Directeurs de la Compagnie des *Indes*: Ce qui déplait infiniment aux Propriétaires, qui ne peuvent guéres ſe contenter de ne ſavoir qu'en général, que les affaires de la Compagnie dans l'*Inde* ſont dans un état auſſi riant qu'on puiſſe le déſirer. Les Actions cependant ſe ſoutiennent.

Parmi les raretés que lord *Clive* a apportées dans cette Capitale, on compte quelques Manuſcripts très-anciens dont pluſieurs de quelques ſiécles antérieurs à l'époque du Chriſtianiſme.

Par la reponſe ſuivante faite de la part de l'aſſemblé generale de *Boſton* au diſcours du Gouverneur on jugera de la maniere actuelle de penſer de cette contrée.

MONSIEUR!

„ Après avoir conſidére avec toute l'attentation convenable le Diſcours que vous avez fait à l'ouverture de cette Séance, la Chambre des Repréſentans vous prie d'agréer qu'elle diſe avec beaucoup de ſincérite, qu'il n'y a rien qu'elle ſouhaite avec plus d'ardeur, qu'une *confiance mutuelle* dans toutes les branches de l'Aſſemblée Générale, & une heureuſe *unanimité* dans les meſures par leſquelles on pourra le mieux avancer la proſpérité du Gouvernement de Sa Majeſté, ainſi que la paix & le bien de ſes Sujets dans cette Province. Nous devons en même tems déclarer avec franchiſe

à Vo-

à Votre Excellence, que durant tout le période de cette calamité & détreſſe générale, que vous jugez à propos de nommer une *inquietude populaire*, nous ne nous rappellons pas le moindre acte, qui ait été fait par le Corps Repréſentent de cette Province, lequel tende le moins du monde à interrompre une harmonie générale ſi eſſentiellement néceſſaire aux importantes vuës du gouvernement; Et, ſelon notre opinion, on ne peut ſans grande injuſtice ſuppoſer, que, ſi réellement il n'y avoit eu qu'une *inquietude populaire* non fondée, ce Corps l'eût jugée digne d'influër ſur ſes délibérations, & qu'elle eût pu occaſioner une brêche à la confiance. „

„ Nous ſommes obligés de dire, que le Peuple de cette Province eſt ſenſiblement touché de ce qu'après avoir donné toutes les marques poſſibles de loïauté, on ait repréſenté à Sa Majeſté qu'il reſte dans cette Province de *Maſſachuſet's Bay* un fond de mauvaiſe humeur. La Lettre du Sécretaire d'Etat, que Votre Excellence a communiquée à la dernière Aſſemblée, ne permet pas qu'on doute de la réalité de cette repréſentation. Permettez nous, MONSIEUR, d'obſerver ici, que rien ne ſera plus propre à concilier l'eſprit de ce Peuple, que de nous donner occaſion de faire ſentir évidemment à nos Conſtituans, que vous n'y avez eu aucune part. Une aſſurance de cette nature pourra tendre à diſſiper cette ſenſibilité, & à rétablir l'*unanimité* dans cette Aſſemblée Générale; Et nous nous repoſons ſur celle que vous nous avez donnée, que *vous concourrez de tout votre coeur dans toutes les meſures, qui pourront conduire à une fin ſi ſalutaire.* „

„ Il vous a plu de déclarer ouvertement, & expreſſement, que vous *n'entendez pas vous relâcher du plein exercice des pouvoirs conſtitutionnaux dont vous êtes revêtu.* Nous en ſommes entièrement convaincus; Et nous n'avons pas le moindre déſir, que vous vous relâchiez jamais d'un exercice ſage & délibéré de ces pouvoirs. Votre Excellence cependant nous permettra de dire, qu'il exiſte quelque choſe, que l'on peut conſidérer comme un uſage indiſcret d'un pourvoir légal, ſur lequel cette Chambre a droit de former ſon propre jugement.

„ Votre Excellence nous dit, qu'Elle *déſire de tempérer ſon autorité avec toute la modération poſſible.* Le monde eſt à même à préſent de juger, ſi déjà, dés l'ouverture de cette Séance, vous n'avez pas manqué la plus belle *occaſion de manifeſter cette diſpoſition.* „

„ Vous n'avez point jugé à propos de marquer l'objet des délibérations de la préſente Aſſemblée; vous nous recommandez au contraire fortement d'abrêger cette Séance, ainſi que *le requiers la ſaiſon de l'année.* NOUS ſAVONS, qu'il y a des affaires, qui regardent immédiatement le gouvernement de Sa Majeſté dans cette Province, & ſur leſquelles nous devons proprement délibérer. Nous les expédierons en auſſi peu de tems que le permettra une délibération convenable: Nous éviterons toute *conteſtation inutile.* Votre Excellence nous dit, que *nous devons avoir obſervé combien elles ſont coûteuſes*: Si vous refléchiſſez ſur les conteſtations de l'année dernière, nous ne trouvons pas, autant que nous l'avons obſervé, qu'elles aient été *inutiles*, ni pouſſées au dèlà des juſtes bornes. Nous ſommes fâchés, qu'on y ait donné lieu; Mais, ſelon notre jugement, la dernière Chambre des Repréſentans n'en eſt pas reſponſable. Comme les droits du Peuple nous ſont confiés, il eſt indiſpenſablement de notre devoir de les défendre & de les maintenir. Nous eſpérons, qu'on n'en révoquera aucun en doute: Mais, ſi jamais nous nous trouvions dans ce cas, nous ſommes en conſcience obligés de nous mettre à la brêche pour les défendre; ainſi, le cas échéant, nous ne croirions pas la conteſtation de notre part inutile; & le tems, que nous y employerions, ne nous paroîtroit point prodigué. „

N. 65.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 15 AOUT. 1767.

De LISBONNE, *le 11 Juillet.*

On attend en cette Capitale Mr. le Comte régnant de *Lippe-Bückebourg* avec pluſieurs Officiers: S. M. lui a ordonné de lever le plutôt poſſible 10 Régimens; mais on ne ſait à quoi ſont deſtinés ces préparatifs que l'on voit faire au ſein de la paix.

De ROME *le 31 Juillet.*

Aumoment que la République de *Genes* alloit nommer Envoyés extraordinaires le Marquis de *Durazzo* Neveu du Doge & M. *Pallavicini* frere du Cardinal de ce nom pour ſolliciter aux Cours de *Verſailles* & de *Madrid* la permiſſion de debarquér en *Corſe* les Jeſuites renvoyés d'*Eſpagne*, on a appris qu'il en étoit debarqué 300 à *Algajola*; que les Troupes *Françoiſes* avoient préalablement évacué, & dont les Troupes *Corſes* avoient ſur le champ pris poſſeſſion; & 500 à *S. Fiorenzo*, d'où les *François* n'étoient point encore partis, & où les Troupes *Genoiſes* étoient à portée de mettre garniſon, quand ils en ſortiroient.

D'autres nouvelles de *Corſe* portent que les Troupes de cette nation s'étant apperçües que les *François* avoient abondonné un Fort voiſin de *Calvi*, où il y avoit 4 canons y, étoient tout de ſuite entrées, & que le 11 de ce mois le Général *Paoli* après avoir envoyé un corps de Troupes vers *Ajaccio* avec ordre de s'en emparer immédiatement après le depart des *François*, s'étoit lui-même avancé dans la province de *Balagna* pour être plus à portée de *Calvi* & d'*Algajola* & tenter une entrepriſe ſur ces Ports.

Il s'eſt encore tenu Vendredi dernier en préſence du Cardinal Sécrétaire d'Etat une congregation particuliere compoſée comme la précédente, & dans laquelle il s'eſt de même agi des affaires de *Pologne*, qui paroiſſent donner beaucoup d'occupation au S. Siége.

Le Prince Charles Erneſt de *Courlande* Général d'Infanterie au Service de *Ruſſie* eſt depuis peu arrivé en cette Ville avec une nombreuſe ſuite & ſous le nom & le titre de Général *Braliniki*.

De LAUSANNE *le 22 Juillet.*

Genève a ceſſé d'être l'entrepôt de la *France* & de la *Suiſſe* par le moyen de la nouvelle route que l'on vient d'ouvrir par *Verſoix*, qui eſt un petit endroit à une lieue de *Genève* ſur le territoire de *France*, par où toutes les Marchandiſes qui entreront en *France* & qui en ſortiront, ſéront obligées de paſſer. Ceci nous apprendroit, ſi nous ne le ſavions pas, que la diſſention eſt la ruine des Empires, des Républiques & des Maiſons particulieres.

De Compiegne, *le 1 Aout.*

L'Abbé *Tanucey*, qui a porté à *Madrid* la Barette au Cardinal *Pallavicini*, eſt arrivé ici il y a quelques jours. Il a eu, le 26 du mois dernier, une audience de Leurs Majeſtés & de Monſeigneur le Dauphin auxquels il a eu

l'honneur de préſenter les Brefs qu'il étoit chargé de leur remettre de la part de Sa Sainteté.

Le 27, l'Abbé *Pomiés* préſenta à Leurs Majeſtés & à la Famille Roïale l'Oraiſon Funebre de Madame la Dauphine, qu'il avoit prononcée, le 27 Juin dernier, dans l'Egliſe de l'Abbaye Royale de *Saint Cyr*.

De HAMBOURG *le 6 Aout.*

Les marchands de *Stockholm* ne ſont point contents à ce qu'on mande, des reglements que la derniere Diete a faits, & qui accordent à pluſieurs villes de *Finlande* & de la *Bothnie Occidentale* le Droit d'Etape, tandis qu'auparavant tout le commerce du Golfe de *Bothnie* ſe faiſoit uniquement par les marchands de *Stockholm*: mais les Etats en ſe conduiſant ainſi ont conſideré que l'avantage d'une contrée auſſi grande & celui de tant de villes bien ſituées pour le commerce & la navigation etoient préférables à celui d'une ſeule ville, qui en a d'ailleurs pluſieurs ſur les autres.

Depuis quelque tems le Cours du change baiſſe chaque jour de poſte, de ſorte que depuis le commencement de cette année il eſt tombé de 66. à 57; & cette preuve convainquante des Sages diſpoſitions du gouvernement donne au *Suedois* les eſperances les plus flateuſes pour l'avenir.

Suivant les Lettres de *Varſovie* du 25. Juillet le Nouveau Nonce du Pape étoit arrivé la veille en cette ville.

On ne ſavoit au reſte pas encore poſitivement l'endroit, où ſe tiendroit la conféderation générale, mais on avoit appris que de la part de cette conféderation le Comte *Potocki* Ecuyer de la Couronne & de la part de la conféderation générale de *Lithuanie* le General major de *Lith Pociey* ſe rendroient à *Moſcou* en qualité de Deputés.

De HANOVRE *le 31 Juillet.*

M. Paul Godefroid *Weerlhof* Conſeiller aulique & premier medecin du Roi de la *Grande Bretagne* eſt mort le 26. de ce mois extrêmement regretté.

De la HAIE, *le 30 Juillet.*

Mr. *Verelſt*, Envoyé-Extraordinaire des Etats-Généraux des *Provinces Unies*, auprès du Roi de *Pruſſe* étant arrivé le 19. Juillet à *Potsdam* eut l'honneur d'y dîner avec S. A. R. le Prince de *Pruſſe*. A deux heures après-midi, un Caroſſe du Roi, attelé de ſix chevaux, vint prendre l'Envoyé & le conduiſit au Château de *Sans-Souci*, où il fut introduit par le Comte de *Finckenſtein*, Premier-Miniſtre d'Etat, à l'Audience de S. M., dans laquelle il lui remit une Lettre de félicitation de L. H. P. ſur le Mariage, arrêté entre la Princeſſe *Frederique Sophie-Guillelmine* & le Prince *Stadhoud r*. Le Roi reçut Mr. *Verelſt* avec beaucoup de bonté, lui dit qu'il apprenoit avec plaiſir que cette prochaine Alliance étoit auſſi agréable à L. H. P. qu'à lui-même, prit de là occaſion de donner des aſſûrances de ſon affection pour la République, & ajouta qu'il eſperoit que ce Mariage contribueroit à affermir de plus en plus la bonne intelligence qui ſubſiſtoit entre les deux Etats. Le 22. & le jour ſuivant, le même Miniſtre préſenta dans des Audiences particulieres à la Reine, à la Princeſſe Douairiere & à la Princeſſe ſa Fille les Lettres par leſquelles les Etats Généraux les félicitent ſur ce joyeux Evenement.

De VIENNE, *le 15 Août.*

Leurs Majeſtés Imp. & R. A. ont été Dîner Mercredi dernier au Palais du *Belvedere*, où Elles ont vû le Superbe Trouſſeau deſtiné à S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* future Reine de *Naples*, lequel a auſſi été montré les jours ſuivans à une prodigieuſe quantité de monde: il conſiſte entre autres en près de cent habits, dont plus de deux tiers d'étoffes les plus riches & en une étonnante quantité de dentelles de toute eſpèce.

N. 66.

GAZETTE DE VIENNE,
DU MERCREDI 19 AOUT 1767.

De MADRID *le 22 Juillet.*

Jeudi dernier la Cour a été en Gala à l'occaſion de l'anniverſaire de la naiſſance de l'Infante Dona *Marie Joſephe*.

Le 15 de ce mois le Roi ſe tranſporta au camp de *Saint Iſidore* près de cette Ville, & y fit la revuë de quatre Bataillons des Regiments de ſes Gardes d'Infanterie *Eſpagnole* & *Wallone*, des trois Compagnies *Eſpagnole Italienne* & *Flamande* des Gardes du Corps, du Regiment de *Bourbon* Cavalerie & d'un Eſcadron des Volontaires à Cheval de *Caſtille*. Ces Troupes exécuterent differentes évolutions en préſence de Sa Majeſté & de la Famille Royale.

Il y eut ces jours paſſés à la porte de *Ségovie* un Camp de 8 à 9000 hommes ſous le commandement du Comte d'*Aranda*, auquel étoient ſubordonnés les Maréchaux de Camp *Orelly* & *Manſo*. Le 15 le Roi & toute la Famille Royale, ainſi que les Ambaſſadeurs Etrangers, ſe trouvant ſous une tente dreſſée à cet effet, les Troupes firent leurs évolutions militaires depuis les 7 heures du matin juſqu'à midi, attaquèrent un pont ſitué ſur une petite colline, & firent toutes leurs manœuvres avec une promtitude & une dexterité qui attirérent beaucoup de complimens au Comte d'*Aranda* & à ſes deux Maréchaux de Camp à qui le Roi confera le grade de Lieutenant-Général. Les Colonels

nels qui avoient formé ce Camp, furent tous déclarés Généraux. On exerce nos Troupes avec beaucoup de soin dans toute l'étendue de la Monarchie, surtout la Garnison de la Capitale qui est très considérable.

De CADIX, *le 14 Juillet.*

Suivant les dernieres lettres de *Barbarie* la Frégate *Françoise* la *Sincere*, commandée par le Comte de *Durfort* a appareillé de *Safy* le 22 du mois dernier ayant à bord soixante trois Esclaves *Provencearx* qu'elle va coduire à *Marseille*. Le Vaisseau de la même Nation l'*Union*, sur lequel le Comte de *Breugnon* s'est rembarqué le 18 du même mois, a dû faire voile aussi de *Safy* le 24 pour *Brest*, où il transporte cent vingt trois Prisonniers ou Esclaves *François*; Les trois Bâtiments *François*, qui avoient été pris par un Corsaire *Saletin*, & qui ont été rendus, ont dû partir à peu près dans le même tems pour leur destination respective.

On est informé que Don George *Juan* Ambassadeur d'*Espagne* à *Maroc* est parti de cette Ville pour *Suera* ou *Mogador*, où il devoit s'embarquer pour revenir ici.

De Compiegne, *le 5 Aout.*

Le Roi a fait le 2 de ce mois la revuë de la seconde Division composée des Regiments *Bourbonnois*, de *Guyenne* & de la *Sarre*, aux ordres du Marquis de *Segur*. Sa Majesté a marqué sa satisfaction de la maniere, dont ces Regiments ont manœuvré & defilé devant Elle. Ces Troupes étant rentrées dans leur camp, Sa Majesté en a parcouru le front, & s'est rendue ensuite dans la tente du Marquis de *Segur* qui a eu l'honneur de lui donner à souper.

Sa Majesté *Catholique* ayant envoyé à Monseigneur le Comte de *Provence* le Collier de l'Ordre de la *Toison d'Or*, ce Prince l'a reçu des mains du Roi avec les cérémonies accoutumées dans l'appartement de Sa Majesté le 2 de ce mois. Mgr le Dauphin le Duc d'*Orleans*, le Duc de *Penthievre* & les autres Chevaliers du même Ordre ont assisté à cette cérémonie, à laquelle S. M. les avoit fait inviter. Mgr. le Dauphin a été nommé par le Roi pour faire en cette circonstance les fonctions de Parrein de Mgr. le Comte de *Provence*.

De PARIS, *le 7 Août.*

On mande de *Paimbeuf* que le 24 du mois dernier à dix heures du matin, le feu prit par un accident au Navire neuf l'*Aimable Rose*, de *Nantes* du port de deux cent cinquante tonneaux. Ce Bâtiment, qui étoit en armement pour les Côtes de *Guinée* étoit gréé, & avoit déjà une partie de sa cargaison.

Il n'y avoit sur ce Navire qu'un Officier & le Gardien, lorsque l'Incendie se manifesta. Dans un instant plus de trois cens hommes montés sur des Chaloupes vinrent y porter du secours: quelqu'uns sauterent à son bord & couperent les amarres, & comme la marée étoit presque pleine, il passa fort près de plusieurs Navires qu'il n'endommagea point, & alla echouer à quelque distance de la rade, où il a été consumé jusqu'à la quille, sans qu'on ait pu en rien sauver.

On a decouvert dans le Pays de *Saulx* & du *Razais* plusieurs carrieres de marbre de differentes couleurs, dont l'exploitation pourra devenir avantageuse, quoique leur qualité paroisse n'avoir rien de bien rare.

Paul Esprit *Feydeau* Marquis de *Brou*, Doyen du Conseil d'Etat & ci devant Garde des Sceaux de *France* est mort ici le 3 de ce mois dans la 85 année de son âge.

On mande d'*Uzes* que la Dame *Dupin*, qui demeuroit dans sa terre du même nom, y est morte dans la 101 année de son âge.

Voi-

Voici les Articles qui concernent la Lotterie de 12. millions que le Roi a accordée à la Compagnie des *Indes* & dont nous avons dernierement parlé.

„ I. Ladite Loterie sera composée de 30. mille Billets, de 400. liv. chacun, payables en deniers comptans, & en un payement en levant le Billet.

„ II. Le 15. Janvier prochain, il sera fait un tirage général des Billets de ladite Loterie, lequel sera conforme à la Table, attachée sous le contre-Scel des Présentes.

„ III. Les mille Lots dudit tirage général, qui sont au dessus de 400. livres, seront payables au 15. Decembre 1768. ou immédiatement après le tirage, à la deduction de Cinq pour Cent; le tout au choix du Porteur.

„ IV. Il sera fait dans le mois d'Août de chacune des années 1768, 1769, 1770, 1771 & 1772 un tirage de Primes conforme à la Table annexée aux Présentes, auquel tirage participeront les Billets qui seront sortis, pour être remboursés sur le pied de quatre-cens livres au 15 Decembre suivant, lesquelles Primes seront pareillement payables au mois de Decembre de chaque année.

„ V. Tous les Lots & Primes payables en 1768, 1769, 1770, 1771 & 1772, seront reçus comme argent comptant en payement des marchandises qui seront vendues par la Compagnie des *Indes* à l'*Orient*, dans chacune des années de leur remboursement.

„ VI. Tous nos Sujets, de quelque âge, sexe, qualité & condition que ce puisse être, pourront prendre des Billets de ladite Loterie, ainsi que les Etrangers non-naturalisés, même ceux qui seront demeurans hors de nôtre Royaume, Terres & Seigneuries de notre obéissance; ayant renoncé & renonçant en faveur desdits Etrangers, même à l'égard de ceux qui seroient Sujets des Princes & Etats avec lesquels nous pourrions entrer en guerre, à tous Droits d'Aubaine, de marque, confiscation & de représaille qui pourroient nous appartenir.

De Londres *le 31. Juillet.*

Le Prince de *Ligne*, qui est arrivé ici depuis quelques jours, fut présenté au Roi le 23. de ce mois par le Comte de *Seilern*, Ambassadeur de la Cour Impériale & Roïale, qui donna ce jour là une grande Fête à la Noblesse & aux Ministres Etrangers.

La pèche de la Baleine a été si mauvaise cette année-ci dans les mers de *Grœnlande*, que la plupart des Vaisseaux de toutes nations qui y ont été employés courent risque de revenir à vuide. Ceux qui ont eu le plus de honheur, ont pris un ou deux de ces poissons tout au plus.

L'Evêque de *Londres*, en conséquence des ordres du Roi qui lui ont été adressés par l'Archevêque de *Cantorbery*, a envoyé des lettres circulaires à tous les Ecclésiastiques employés dans les différentes Paroisses de son Diocèse, pour leur demander des listes aussi exactes & aussi complettes qu'il sera possible de les faire, de tous les *Catholiques*, ou prétendus tels, qui se trouvent dans leurs Paroisses respectives, en distinguant le sexe, l'âge, les occupations & le tems de la résidence de chacun d'eux. Le Roi se propose d'adresser toutes ces listes à la Chambre des Pairs à l'ouverture du Parlement.

On écrit de la *Nouvelle Providence* que de trois cens habitans des *Bermudes*, qui étoient allés pour s'établir dans la *Floride Orientale*, cent trente y étoient morts en assez peu de tems, & les autres avoient été obligés de retourner dans leur Patrie.

De la Haye *le 5 Août.*

Avanthier, le Prince *Stadhouder* assista aux Déliberations du Conseil d'Etat. Vendredi prochain, Anniversaire de la Naissance de la Princesse de *Prusse*, futu-

future Epouse de S. A. S., jour auquel cette Princesse entrera dans la 17. année de son âge, il y aura grand festin & Bal à la *Vieille Cour*.

La célebration des Fiançailles du Prince *Stadhouder* avec la Princesse *Sophie Frederique Guillelmine de Prusse*, ayant été fixée au 27. du mois dernier Mr. de *Larrey* fut requis dès la veille de se trouver à cinq heures après-midi à *Charlottenbourg*, où la Cour étoit en en grand *Gala*. Les Princes & Princesses de la Maison-Royale se rendirent dans une Salle particuliere, où le Roi les joignit environ les six heures & demie du soir. Ensuite, S. M. prononça un Discours concis & rélatif au sujet; reçut de la Princesse un anneau richement garni de brillans, & de Mr. de *Larrey* celui que le Prince *Stadhouder* envoyoit à S A R. Le Roi échangea ces deux anneaux, en mit un au doigt de la Princesse, présenta l'autre à Mr. de *Larrey*, embrassa avec beaucoup de tendresse & félicita cette Princesse. Sur quoi Elle reçut les Complimens des Princes & Princesses de la Maison-Royale, ainsi que de toute la Cour. Mr. de *Larrey*, ayant demandé au Roi la permission de remettre à S. A. R le Portrait du Prince *Stadhouter*, magnifiquement garni de brillans, la Princesse chargea l'Envoyé de son propre Portrait, enchassé dans une tabatiere d'or, orné de brillans, pour être remis à S. A. S. Monseigneur le Prince *Stadhouder*. La Cérémonie finie, le Roi & toute la Cour se rendirent à l'Orangerie, où il y eut Comedie *Françoise*, grand Souper & Bal.

Le 28. la Reine arriva de *Charlottenbourg* à *Berlin* avec le Prince & la Princesse de *Prusse* & avec le Prince Regnant d' *Anhalt-Dessau* & la Princesse son Epouse: S. M. dina chez la Princesse Douairiere de Prusse Sa Sœur avec L. L. A. A. R. & S. & les Princes de *Brunswick* le soir il y eut chez le Prince *Henri* un grand Souper qui fut suivi d'un Bal. Les jardins de ce Prince etoient superbement illuminés & ornés de differentes decorations analogues à la Fête. Le 29. au matin le Prince de *Prusse* retourna à *Potzdam* ainsi que la Princesse son Epouse qui cependant dina chez la Princesse *Guillelmine*. Le même jour 29. la Reine donna à *Schönhausen* un grand Souper & les jardins en furent le plus magnifiquement illuminés. Le 30. la Princesse Douairiere de *Prusse* donna de même un grand Souper à toute la Famille Royale. Le 31. la Cour fut nombreuse & brillante chez la Princesse mere de la Princesse *Guillelmine* & le soir il y ent chez elle grand Souper.

Mr Jacob Arend, Baron de *Wassenaer*, Seigneur de *Hazaartswoude* & de *Hoogeveen*, Seigneur-Foncier du *Rhynland*, Baillif de la *Brille* & du Pays de *Voorne*, & Membre du Corps de la Noblesse de cette Province, est mort ici la nuit derniere.

De COPPENHAGUE *le 21 Juillet.*

Le Roi est arrivé avant hier au soir au Chanteau de *Friderichsbourg*. S. M. étoit partie le matin de *Corsoer* & étoit arrivée à 3 heures après midi à *Rothschild*, où la Reine regnante s'étoit renduë dès les 11 heures, après avoir diné à *Rothschild* Leurs Majestés partirent à 7 heures du soir pour *Friderichsbourg* où Elles resteront pendant quelque tems.

La Societé de musique de cette Capitale donna hier un très beau concert à l'occasion de l'arivée du Roi.

De RATISBONNE *le 16 Août.*

Le 13. de ce mois a 3 heures du matin nous avons essuyé un tres violent orage, le tonnere est tombé sur une des Tours de la Cathedrale, dont il a abbatu une partie du toit & quelques pierres de taille, il est aussi tombé sur la Tour de l'Eglise de St. *Gille*, d'où il est entré dans quelques chambres de la maison *Teutonique* & enfin sur l'Hotelerie du More, mais il n'a mis le feu nulle part ni blessé personne.

N. 66.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 19 AOUT. 1767.

De FLORENCE *le 8 Août.*

Monseigneur l'Archiduc Grand Duc ayant approuvé le 31 du mois passé les nouveaux Statuts de l'academie d'agriculture sous le nom de *Georgofili*, redigés & mis en ordre par le Comte de *Guasco*, chanoine de *Tournai*, a en même tems ordonné qu'ils serviſſent à l'avenir de regle fixe & stable à cette academie, & outre la protection que S. A. R. lui a accordée, elle a fondé un prix annuel consistant en un medaille d'or de la valeur de 25 Ducats pour celui qui feroit le meilleur mémoire sur la question à proposer par la même academie, qui s'est assemblée le 5 de ce mois dans les appartements du Comte de *Rosenberg* son Président, & l'on y a lû un mémoire tendant à former un nouveau reglement pour l'amélioration de la culture de la Campagne de l'*Orosmano*, située à peu de milles de cette Capitale.

L'academie de la *Crusca* a aussi tenu cette semaine une assemblée dans laquelle M. Jean *Archinto* a été nommé membre de cette academie, après quoi M. *Ricci* chancellier de l'ordre de *S. Etienne* à lû un très beau mémoire sur l'immortalité de l'ame.

M. *Giraud* Nonce du Pape à la Cour de *France* est arrivé ici le 6 pour se rendre à sa destination.

De GENES *le 1 Août.*

Les deux Galères qui étoient parties d'ici dernierement pour *Calvi* en revinrent Dimanche dernier dans ce Port après avoir debarqué les Troupes qu'elles avoient à bord dans cette place de la *Corse*, où elles ont relevé la Garnison *Françoise* qui y étoit & qui s'est embarquée pour être transportée à la *Bastia* sur six Bâtiments qui avoient à bord des Jesuites *Espagnols* debarqués dans cette place.

Le Vaisseau *Espagnol* le *S. Jean Nepomucen* de 70 canons est aussi arrivé de *Calvi* dans notre Port Lundi dernier pour y prendre des vivres: il avoit à bord M. *Gnecco*, Commissaire de guerre & de marine de S. M. *Cath.* qui s'étoit transporté en *Corse* pour y faire des dispositions rélatives à la subsistance des Jesuites. La même nuit on a de nouveau fait partir pour la *Corse* une de nos Galères avec des troupes & des munitions de guerre & de bouche & elle a été suivie la nuit du Mardi au Mercredi par une autre qui y transporte également de Troupes & des munitions.

Une de nos Felouques armées en guerre est revenue Mercredi dernier d'*Ajaccio*, & a rapporté que deux demi Galères *Tunisiennes* avoient donné la chasse dans ces mers à une Felouque, *Sarde* armée en guerre.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 31 Juillet.*

Nos papiers publics nous ont remis sous les yeux le tableau suivant des Subsides accordés en divers tems sous differens ministeres.

en 1723	- - - - - - - - - - - -	1926551. Liv. St.
1724)	*La Taxe des Terres à 2. Chelins*	1918092.
1725)		1906932.

On

On proposa même dans ce tems là de borner le Subside courant à la Taxe des Terres & aux Droits sur le Malt; de sorte qu'il auroit été limité à 1750000. L. St. par an. Quoique ce Projet, à cause de quelques brouilleries survenuës au dehors, ne pût être exécuté, on ne laisse pas que d'y reconnoître les connoissances excellentes & la prudence de ce grand Homme.

Sous la conduite de Mr. *Pelham*, les Subsides montèrent.

en 1751.)	*la Taxe des Terres à 3. Chelins à*	2904751.	5.	5 & demi.
1752.)		4131964.	10.	11 & un quart
1753.	- - - - - - - - *à 2. Chelins*	2422911.	8.	4

Surquoi déduisant pour Non-valeurs bonifiées & Dettes payées; savoir

en 1751. - - - - - - - - - - - -	697315.	19.	3 & demi.
1752. - - - - - - - - - - - -	1872119.	14.	4 & trois quart.
1753. - - - - - - - - - - - -	296204.	15.	11 & un quart.

le Subside effectif pour le service courant se trouva

en 1751. être de - - - - - - - - -	2207435.	6.	2
1752. - - - - - - - - - - - -	2259844.	16.	6 & demi.
1753. - - - - - - - - - - - -	2126706.	12.	4. & trois quarts

Depuis la dernière Paix, le Parlement a accordé

en 1764 - - - - - - - - - - - -	7722657.	14.	7 & trois quarts
1765. - - - - - - - - - - - -	7969337.	12.	1.
1766. - - - - - - - - - - - -	8729334.	19.	3.
1767. - - - - - - - - - - - -	8777888.	4.	6 & demi.

Il faut observer, que dans les 2. premières de ces 4. années la Taxe des Terres a été de 4. Chelins par Livre Sterling: On a essayé de la continuër sur le même pié la quatrième année: mais la pluralité l'a réduite à 3. Chelins.

L'extraordinaire des Guerres a monté *dans le premier des périodes* de ce tableau; savoir

en 1723. à - - - - - - - - - - - -	43314.	4.	
1724. - - - - - - - - - - - -	25469.	13.	5. & un quart.
1725. - - - - - - - - - - - -	16841.	8.	6 & trois quarts.
Dans le second periode: Savoir			
en 1751. à - - - - - - - - - - - -	47984.	14.	3.
1752. - - - - - - - - - - - -	22412.	15.	1.
1753. - - - - - - - - - - - -	26689.	13.	8.
Dans le troisième période: Savoir			
en 1764. - - - - - - - - - - - -	987434.	15.	6.
1765. - - - - - - - - - - - -	404496.	7.	6.
pour les Troupes *Allemandes*	500000.		
1766. - - - - - - - - - - - -	479088.	10.	6. & trois quarts.
pour les Troupes *Allemandes*	106043.	13.	8. & un quart.
1767. - - - - - - - - - - - -	315917.	16.	5.

NB. Ce Service en 1763. avoit monté à 2. millions 540. mille 5. Liv. Sterling, 15. Cheling, 1. Soû. Toutes les années, qu'on vient de marquer, sont des années de paix.

De Vienne, *le* 19 *Août.*

Hier 18 de ce mois on a fait dans la grande chapelle de la Cour l'Anniversaire de feu S. M. I. *François I.* de Très glorieuse mémoire. Sa Majesté l'Empereur ainsi que leurs Altesses Royales Messeigneurs les Archiducs & Mesdames les Archiducheses y ont assisté avec toute la Cour, & avoient de même assisté aux Vigiles qui y avoient été chantées la veille.

Le Feld-Marêchal Marquis de *Botta* est depuis peu de jours arrivé d'*Italie* en cette Ville.

N. 67.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 22 AOUT 1767.

De MADRID *le 21 Juillet.*

Sa Majesté a nommé Lieutenants-Généraux les Maréchaux de Camp Don Antoine *Manzo* & Don Alexandre O *Reilly*, Inspecteurs Généraux d'Infanterie; & les Colonels Comte de *Fernan-Nunnez* Don Joseph de *Roxas* & Don Jacinte *Pozuengos* ont obtenu le grade de Brigadiers.

Le Lieutenant-Général Don Christophe de *Cordova* a été nommé au Commandement Général de la *Vieille-Castille*; le Maréchal de Camp Comte de *Bolognino*, à celui des Places d'*Oran*; le Maréchal de Camp Don Michel *Lopez*, Ferdinand de *Heredia*, à celui des Isles *Canaries*, & le Colonel Don Antoine *Sanchez de Prado*, à la place de second Commandant Général de ces Isles. Sa Majesté a nommé en même tems au Gouvernement de *Cartagene* le Maréchal de Camp Don Michel d'*Iramberri y Valanza*; à celui de *Mataro*, le Maréchal de Camp Marquis *Felingeri*; à celui d'*Alicante*, le Maréchal de Camp Comte de *Ballencourt*, à celui de la *Corogne*, le Brigadier Don Diegue de *Novoa*; à celui de *Castellon de la Plana*, le Colonel Don Nicolas *del Rio*, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Infanterie perpétuel du Roi, & à la place de Lieutenant de Roi de *Ceuta*, le Colonel Don Denis *Soler*.

Le

Le Paquebot du Roi *le Magallanes*, parti de la *Havane*, le 2. du mois dernier, eſt arrivé à la *Corogne*, le 16. du courant, avec les paquets de la Cour & les lettres pour les particuliers.

De CADIX, *le 17 Juillet.*

Le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol* le *Bon Conſeil*, commandé par le ſieur de *Caſſens*, & qui étoit parti d'ici pour les Isles *Philippines*, au mois de Mars 1765, en eſt revenu & eſt entré en cette Baye, le 15. du courant, après cinq mois de traverſée. Il eſt chargé, pour le commerce, de 2. lingots d'or, de 37 ballots, 47. paquets, 81. caiſſes, 7. caiſſons & 15. jarres de marchandiſes de *Chine*; de 14, 223. livres de canelle, 230. arrobes de caffé, 240. livres de rubarbe, 40. arrobes d'indigo, 150. de ſucre, 13. de cire brute, 65. de thé & 137. livres de coquilles de nacre. Les ſieurs *Mabille* & *Marquas*, Pilotes de la Compagnie des *Indes* de *France*, ſont revenus ſur ce Vaiſſeau.

Le 12, le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol le Triomphant*, qui a convoyé juſqu'aux Caps trois Bâtimens de ſa Nation, partis pour l'*Amérique*, eſt rentré dans cette Baye où la Frégate l'*Aventure* eſt arrivée du *Pérou*, le lendemain, chargée de 12, 000 piaſtres fortes en argent, pour le compte du Roi, & de 2, 359 733, tant en argent monoyé & travaillé qu'en or, pour le compte des Négocians, indépendamment de 8628 charges de cacao, 839 quintaux de cuivre, 344 d'étaim; 1180 arrobes de quinquina & 87 de laine de vigogne. Le 13, le même Vaiſſeau appareilla pour *Magador* d'où il doit ramener Don George *Juan*, Ambaſſadeur du Roi à la Cour de *Maroc*.

Les deux Chebecs de guerre *Eſpagnols l'Andaloux* & *le Faucon* ſont arrivés en ce Port, le 8, de *Cartagene du Levant*: ils venoient pour tranſporter d'ici à *Ceuta* le Régiment de *la Princeſſe*; mais ils ont reçu de la Cour un contre ordre en conſéquence duquel ils ont remis à la voile, le 12, pour aller croiſer ſur les côtes de *Murcie* qui ſont, dit-on, infeſtées par les Corſaires *Algériens*.

La Frégate de guerre *Angloiſe le Gibraltar*, commandée par le ſieur Leccius *O Brien*, appareilla de cette Baye pour *Londres*, le 6, &, le 14, la Frégate de guerre de la même Nation *la Guadeloupe*, eſt arrivée ici de *Gibraltar*.

La Frégate de guerre *Danoiſe la Syrene* a fait voile ce matin pour retourner à *Copenhague*.

Le Régiment de *Séville*, Infanterie, qui étoit en garniſon à *San-Lucar de Barrameda* & dont le premier Bataillon eſt arrivé ici, le 14, vient y remplacer celui de *Zamora*: ce dernier ira au Camp des Lignes de *Saint-Roch* où eſt celui de *Reding*, *Suiſſe*, qui a ordre de ſe rendre dans la *Sierra Morena* pour y protéger l'établiſſement de ſix mille familles *Flamandes* & *Allemandes*: le Roi, en les y envoyant, a pour objet de peupler & de faire cultiver cette eſpece de déſert, ſuſceptible d'une culture qui ne peut manquer de procurer un grand avantage à l'Etat, ſur tout à la Province, & plus de ſûreté pour les voyageurs.

On attend inceſſament le Régiment de *Bruxelles*, Infanterie, qui doit venir ici en garniſon, ainſi que le Régiment de *Savoie*. Celui qui arrive de *Ceuta* remplacera celui de *la Princeſſe*, qui paſſera à *Ceuta*.

De PARIS, *le 10 Août.*

Il paroît une Déclaration du Roi, en date du 23 Juillet dernier, enrégiſtrée au Parlement, le 4 Août ſuivant, *portant continuation du droit annuel accordé aux Officiers de Judicature, Police & Finan-*

Finance, pendant neuf années qui commenceront le 1 Janvier 1768 & finiront le dernier Décembre 1776.

De LONDRES *le 5. & 7. Août.*

Le Roi vient de revêtir de la Charge de l'un des Secretaires d'Etat le Comte de *Briſtol*, qui avoit été déſigné Viceroi d'*Irlande*, & a diſpoſé de cette Viceroyauté en faveur du Vicomte de *Townshend*, lequel avant ſon départ pour *Dublin* ſera élevé à la Dignité de Marquis. Les autres changemens, projettés dans le Miniſtere, ſuivront ſucceſſivement. On donne pour certain que le Comte de *Chatam*, accablé d'infirmités, a demandé la permiſſion de ſe retirer, & qu'actuellement il étoit queſtion de former un Conſeil, capable de conduire les Affaires avec autant d'application que de celérité.

Le Comte de *Viri*, Envoyé-Extraordinaire du Roi de *Sardaigne*, eſt de retour de *Turin* & a repris les fonctions de ſon Miniſtere.

Le Gouvernement continue d'approfondir l'état des Affaires de la Compagnie ſur les indices qu'en a donnés le Lord *Clive*, qui, dit-on, a acheté pour 300. mille livres d'Actions de cette Compagnie & d'autres Fonds publics. Il conſte de Comptes authentiques d'exportations, faites par la même Compagnie depuis 1754. juſqu'en 1766 ſoit en marchandiſes fabriquées en ce Royaume, ou manufacturées chez l'Etranger, & payées argent comptant, qu'elles accrûrent par dégrés juſqu'à deux millions & demi chaque année; que les Droits de Douane pour marchandiſes des *Indes* & de la *Chine*, importées depuis 1756. juſqu'en 1765. hauſſerent de 282. mille, 659 liv. qu'ils étoient en 1756. juſqu'à la ſomme de 816. mille, 919 liv., comme en 1765. De ce calcul on peut juger ſi le Gouvernement a un intérêt particulier d'encourager le Commerce de la Compagnie.

Les Provinces de la *Virginie* & de *Maryland* aïant reconnu que la culture du Blé & des autres Grains leur eſt très favorable, ont ſuprimé une grande partie de leurs plantages de Tabac, pour labourer & enſemencer ces Terres de Grains, dont elles trouvent un débouché avantageux, non ſeulement en *Amérique*, mais auſſi en *Europe*.

Le Chevalier *Gray*, parti depuis peu pour ſon Ambaſſade à la Cour d'*Eſpagne*, s'arrêtera quelque tems à *Paris* pour y exécuter une Commiſſion, dont il eſt chargé conjointement avec le Comte de *Rochefort*, Ambaſſadeur du Roi à la Cour de *France*, de la part duquel on reçut le 31. du mois dernier des Dépêches, qui ont, dit-on, fait en partie l'objet d'un grand Conſeil tenu ce jour-là: On croit, qu'il s'agit du Commerce des *Indes Occidentales*.

Le 5 de ce mois, il ſe tint un grand Conſeil à *St. James* en préſence du Roi. On s'étoit attendu, que les changemens dans le Miniſtére y ſeroient enfin déclarés; Mais on s'eſt trouvé trompé. Il paroit cependant décidé, que le Comte d'*Egmont* remplacera le Comte de *Northington* dans la Dignité de Préſident du Conſeil; Que le Général *Conway* ſera fait Grand' Maître de l'Artillerie à la place du Lord *Townshend*, qui paſſera à la Vice Roïauté d'*Irlande*; Et que le Comte de *Briſtol* ſuccèdera comme Garde du Sceau-Privé au Comte de *Chatam*, qui, ainſi que le Comte de *Northington*, jouïra d'une Penſion de 3000 Liv. Sterling.

Le Roi a créé la Comteſſe de *Dalkeith*, Epouſe de Mr. *Charles Townshend*, Baronne de *Greenwich*, avec reverſion de ce Titre à leur Fils aîné. Les trois Cordons, qui vaquent dans l'Ordre du *Chardon* par la mort du Marquis de *Lothian*, & des Comtes de *Hyndford* & de *Murray*, ſont deſtinés

au

au Duc de *Gordon* & aux Comtes de *Carliſle* & de *Strathmore*.

Le Comte de *Malzahn*, Envoyé Extraordinaire du Roi de *Pruſſe*, & de *Welderen* revêtu d'un pareil caractére de la part des Etats-Généraux des *Provinces-Unies*, ont communiqué au Roi le prochain mariage du Prince *Stadhonder* de cette République avec la Princeſſe Nièce du Roi de *Pruſſe*; Et S. M. a complimenté par écrit ſur cette Alliance S. M. *Pruſſienne*, Leurs *Hautes-Puiſſances*, & le Prince & la Princeſſe futurs Epoux.

Les dernières Dépêches de *Lisbonne* ne paroiſſent nullement faire eſpérer le rétabliſſement de la bonne harmonie entre les deux Nations. Mr. *Lyttleton* cependant n'eſt point encore parti pour *Lisbonne*.

On ecrit de la *Carolinie meridionale* que onze *Indiens* avec 7. Femmes de la nation des *Cheroquois* ſont dernierement venus pour ſe faire baptiſer, ayant fait pour cet effet un chemin de 200. milles.

Suivant les lettres de la *Nouelle-York* du 15. Juin. A l'arrivée d'un nombre de Bâtiments *François* à la *Martinique* leſquels étoient, chargés d'environ 15000 barils de farine &c. on publia un ordre qui defendit l'importation de la farine des *Anglois* après le 15. Juin & du pain apres le 1. Juillet. Les habitans ayant été allarmés de ces ordres, le gouverneur ſe vit obligé de declarer qu'en cas de neceſſité ils ſeroient pourvus des magazins de Riz, ce qui calma les eſprits.

Il eſt remarquable, que du nombre des Domeſtiques qui ont accompagné le lord *Clive*, il n'y a qu'un ſeul qui eſt revenu avec lui, tous les autres étant morts dans ce voyage.

La Princeſſe de *Poniatowsky* eſt partie ces jours derniers avec le Prince de *Ligne* pour aller à *Oxford*, & de là à *Bath* & autres endroits.

L'exportation des draps & etoffes pour l'*Amérique Septentrionale* qui montoit à 2600000 livres ſterl. par an en 1764 lorſque l'acte du timbre a été paſſé, ne monte à préſent qu'à la moitié de cette ſomme.

Il y a peu de jours que mourut à *Ware*, en *Hertfordshire*, à l'âge de 105 ans un pauvre homme qui ne couchoit que parci & par là autour de la ville dans des écuries ou dans des greniers à foin, depuis 50 ans il n'avoit couché dans aucun Lit, il a cependant laiſſé au dela de 3000 livres ſterl. qu'il a legué par Teſtament à des pauvres veuves & orphelins.

De STOCKHOLM *le* 2 *Août.*

Le Comte d'*Unruh* Chambellan & Deputé des Diſſidens de *Pologne* eſt parti hier d'ici très content des bonnes intentions dans leſquelles il a trouvé le Gouvernement à l'égard des Diſſidens. On lui a remis par ordre du Roi une reponſe par ecrit au mémoire qu'il a preſenté, dans laquelle S. M. aſſure les Diſſidens de ſa protection & leur promet de prendre à la prochaine Diete de pacification des meſures en leur faveur de concert avec l'Imperatrice de *Ruſſie* & autres Puiſſances proteſtantes.

On a équippé dans cette rade une petite Frégate de guerre de 18 canons & de 40 hommes pour ſervir au Prince *Charles* Grand Amiral du Royaume d'exercice & d'amuſement.

S. M. *Suedoiſe* ſur la demande du Roi de *Dannemarc* a ordonné à tous les Gouverneurs ſur les côtes de la mer *Baltique* de bien recevoir & donner toute aſſiſtance à une Frégate *Danoiſe*, qui y croiſera pendant quelque tems pour exercer les cadets de marine de *Dannemarc*.

De ROME *le 7 Août.*

Pour donner plus de faveur aux vins de nos environs après une congregation particuliere tenuë le 28 du mois dernier il a été resolu d'augmenter les Droits sur tous les Vins étrangers & cette augmentation aura lieu à commencer au 1 Septembre prochain.

On mande d'*Espagne* que le Roi *Catholique* a fait distribuer aux Familles *Flamandes* & *Allemandes*, que S. M. a attiré dans l'*Andalousie* pour y cultiver des terreins, tous les Instruments d'Agriculture qui appartenoient ci devant aux Jesuites expulsés, & l'on écrit de *Livourne* que quelqu'uns de ces Peres avoient voulu y debarquer en passant pour se rendre en *Corse*; mais qu'on leur en avoit refusé la permission.

Les Cardinaux Alexandre *Albani* & *Orsini* en leur qualité de Ministres Plenipotentiaires des Cours de *Vienne* & de *Naples* se sont rendus Lundi dernier ensemble & en cérémonie chez le Pape à qui, ils ont notifié le futur mariage de Sa Majesté le Roi des *Deux Siciles* avec S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Josephe*.

De la HAIE, le *9 Août.*

Le Roi & la Reine de *Prusse*, la Princesse Douairiere & la Princesse sa Fille ayant reçu la Lettre de félicitation des Etats-Généraux sur le Mariage, arrête le 9. du mois dernier entre Madame la Princesse *Sophie-Frederique-Guillelmine* & Monseigneur le Prince *Stadhoudr*, L. M. & L. A. R. ont fait chacune à L. H. P. des reponses particulieres par lesquelles elles leur temoignent leur commune satisfaction. Ces quatre Réponses sont conçues en Langue *Allemande*, toutes datées de *Berlin*, celles de L. M. le 21. celles de la Princesse Douairiere & de la Princesse sa Fille le 25. Juillet dernier, voici ces quatre lettres.

REPONSE DU ROI.

„ NOUS FREDERIC &c.

Hauts & Puissans Seigneurs, nos bons Amis & Alliés,

„ COMME les qualités éminentes du Prince d'*Orange* & de *Nassau*, & l'affection particuliere, que Nous avons vouée de tout tems à la Maison de ce Prince, Nous ont engagés à donner avec tout le bon gré possible notre consentement au Mariage de S. A. S. avec la Princesse *Sophie-Frederique-Guillelmine de Prusse*, Nous somme extraordinairement ravis de trouver par la prochaine Alliance de notre bien-aimée Niéce avec un Prince, si cher à la respectable République des *Provinces-Unies* & si digne d'Elle, la joyeuse occasion d'affermir & de resserrer le nœud de l'amitié dans laquelle Nous avons la satisfaction de vivre avec Elle. Aussi Nous reconnoissons de la maniere la plus cordiale les agréables assûrances, que V. H. P. ont bien voulu Nous donner, par leur affectueuse Lettre du 9 de ce mois, de la part qu'Elles prennent à cet heureux Evenement. Nous réuniſſons avec Elles les vœux que Nous adressons au Ciel pour qu'il plaise au Tout-Puissant d'envisager ce Mariage d'un œil si favorable, qu'il en résulte pour Nous une joye réciproque, qu'il contribue à combler notre felicité & qu'il soit suivi de benedictions. Au reste, Nous sommes disposés & prêts à donner à Vos Hautes Puissances tous les témoignages d'amitié entre bons Voisins.

(Signé) FREDERIC.

REPONSE DE LA REINE.

Hauts & Puissans Seigneurs, vos chers Amis,

„ RIEN ne peut m'être plus agréable que les assûrances amicales qu'il a plû à Vos Hautes Puissances de me donner par leur Lettre du 9. de ce

mois

mois au sujet de la part qu'Elles prennent au Mariage, arrêté entre la Princesse *Sophie-Frederique-Guillelmine* & le Prince d'*Orange* & de *Nassau*. Je ressens à cette occasion une double satisfactions d'un côté de voir ma chere Niece alliée avec un Prince, dont les éminentes qualités peuvent me promettre un bonheur accompli dans son état de mariage; de l'autre d'y entrevoir un nouveau lien de cette amitié qui subsiste si heureusement entre le Roi & les *Provinces-Unies*. Les Souhaits que forment Vos. Hautes Puissances pour ce Couple si precieux pour Nous sont les miéns, & j'en attends du Ciel l'accomplissement.

(*Signé*) ELISABETH CHRISTINE.

REPONSE de Madame la Princesse-Douairiere de PRUSSE.

Hauts & Puissans Seigneurs.

„ La Lettre de félititation, que V. H. P. m'ont adressée en date du 9 de ce mois, m'a procuré un vrai contentement en ce que d'une maniere si affectueuse Elles veulent bien partager avec moi la joye que je ressens du Mariage arrêté entre la Princesse *Sophie-Frederique-Guillelmine* & le Prince d'*Orange* & de *Nassau*. Ma séparation d'avec une Fille, tendrement chérie, me causeroit une douleur sans égale, si je ne remarquois avec plaisir son bonheur & l'affermissement de l'amitié, qui subsiste entre les Etats respectifs, dans son Union avec un Prince distingué par tant d'éminentes qualités & par l'étroite Alliance qu'il a avec la respectable République des *Provinces-Unies*. Dès à présent, Je recommande cette Princesse à l'affection de V. H. P, persuadée que son principal soin sera de la mériter.

(Signé) LOUISE AMELIE.

REPONSE de la Princesse SOPHIE-FREDERIQUE GUILLELMINE de PRUSSE.

Hauts & Puissans Seigneurs,

„ L'AMITIE de V. H P., dont j'ai fait grand cas en tout tems, me devient si précieuse par mon prochain Mariage avec S. A. S. le Prince d'*Orange* & de *Nassau*, que les expressions me manquent pour temoigner suffisamment combien je suis sensible aux assûrances que V. H. P. me donnent, par leur Lettre du 9. de ce mois, de la part qu'Elles prennent à ma prochaine Alliance avec Sadite Alteſſe Séréniſſime. Desormais je m'efforcerai de convaincre V. H. P. que l'affection du Prince d'*Orange* envers la République des *Provinces Unies* s'est jointe à la mienne, & que l'un & l'autre nous serons animés d'un seul & même zêle pour sa splendeur & son bien-être. Sur tout Je m'appliquerai avec autant de soin que de plaisir à mériter l'approbation de V. H. P. & à leur donner des preuves de mon estime particuliere.

(Signé) GUILLELMINE Princesse de PRUSSE.

De VIENNE, *le 22 Août.*

On a appris avant hier par une Estafette depechée ici la nouvelle de la mort du Prince *Frederic* de *Deux-Ponts* Feld Maréchal des Armées de L. L. M. M. I. & R. A. &c.

Mercredi dernier 19 de ce mois, veille de la Fête de *S. Etienne* Roi de *Hongrie* & Patron de l'Ordre du même nom l'Empereur accompagné des Grands Croix, Commandeurs & Chevaliers tous revêtus du Grand habit assista aux Vepres dans la Chapelle de la Cour & le lendemain S. M. I. assista de même avec Mgrs. les deux Archiducs à la grande Messe & dina ensuite en public dans le grand Salon avec leurs Alteſſes Royales. Les Grands Croix eurent l'honneur de diner dans la même Sale à peu de distance du Dais, & les Commandeurs & Chevaliers dinerent à une même table dans une Sale attenante.

N. 68.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 26 AOUT 1767.

De LISBONNE, *le 20 Juin.*

Il arriva ces jours passés dans ce Port 4. Navires venant de *Fernambouc*, chargés de sucre de Cuirs & d'autres marchandises.

Le Vaisseau de guerre, dont on a parlé si souvent, mit à la voile le 9. de ce mois avec trois Vaisseaux de Transport. On croit qu'ils prendront à bord à *Oporto* le Regiment de *Braganze* pour renforcer les Troupes que d'autres Vaisseaux transportent en *Amerique*, où l'*Espagne* fait aussi passer beaucoup de monde

De COMPIEGNE, *le 11 Août.*

Le Régiment des Carabiniers de Monseigneurs le Comte de *Provence*, qui s'étoit rendu, le 27. du mois dernier, dans les cantonnemens établis près de *Pont-Saint Maixence*, est venu camper, le 5. de ce mois, sous Compiegne. Il a fait, le 8. l'exercice à pied devant Sa Majesté & a manœuvré, le 9 devant Elle, sous le commandement du Marquis de *Poyanne*, Mestre de Camp Lieutenant de ce Corps, Lieutenant Général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres & Inspecteur Général de la Cavalerie. Ce Corps a exécuté ses manœuvres avec une vivacité & une précision dont le Roi a été satisfait. Sa Majesté a fait l'honneur au Marquis de *Poyanne* de souper sous sa tente.

Le sieur le *Blond*, Maître de Mathématiques de Monseigneur le Dauphin & des Enfans de *France*, a eu l'hon-

hon.

neur de préſenter au Roi la ſeconde Edition de la *Géometrie de l'Officier.*

De Paris, *le 14 Août.*

Le Duc d'*Yorck* arriva ici de *Compiegne* le 2. de ce mois. Ce Prince a pris pluſieurs fois à *Villers-Cotterets* le Divertiſſement de la Chaſſe avec le Duc d'*Orleans*, & doit ſe rendre avec le Roi à *Chantilly*, où le Prince de *Condé* a invité environ deux à 300 Perſonnes, dont Sa Majeſté fera choix ſur la liſte qui lui en a été preſentée.

La queſtion agitée depuis deux ans: *Si les Loix probibitives du Commerce étranger dans nos Colonies de l'*Amérique *ſont preferables à la liberté generale de trafiquer dans ces Colonies, tant pour les* François, *que pour les Etrangers?* vient enfin d'être decidée dans un Conſeil du Roi tenu à *Compiegne* le 30. du mois dernier. Cette diſcuſſion avoit occaſionné beaucoup d'Ecrits de la part de la Chambre de Commerce; & il y a environ un an, qu'elle fut portée à un Bureau, qui ſe tient chez M. d'*Agueſſeau*. Les Pièces furent alors examinées avec ſoin devant tous les Miniſtres d'Etat, qui s'y étoient rendus, & le réſultat fut pour les Loix *prohibitives*. L'Arrêt, rendu le 30 Juillet, confirme les Lettres-Patentes de 1727. au ſujet des *Loix probibitives*, & *interdit tout Commerce étranger dans nos Colonies:* Mais il établit en revanche deux Ports Francs, l'un à *Ste Lucie*, pour les Iſles *Sur le-vent*, & l'autre à *St. Nicolas*, pour les Iſles *Sous le-vent*. Les Etrangers pourront aborder dans ces Ports, & y introduire des Mairrains & les Denrées pécifiées, & y acheter les Sirops, Taffiats, & autres Marchandiſes, que les Colons y voudront faire paſſer en entrepôt. Il a été jugé dans le même Conſeil, „ que le Droit de dix Francs „ ſur chaque *Négre*, & celui ſur la „ Moruë, ſeront ſupprimés; & que „ les Denrées de l'*Amérique*, introduites en *France* en retour des *Négres*, „ ne payeront que la moitié des droits „ ordinaires. „

L'Emprunt de la Compagnie des *Indes*, par voïe de Loterie, prend ſi fort faveur, & l'empreſſement de ceux, qui vont chercher des Billets, eſt tel, qu'on a été obligé de prendre des meſures, pour maintenir le bon ordre, & empêcher les accidens: A cet effet, on a placé des *Suiſſes* à l'entrée du Bureau. Le premier de ce mois, au ſoir, on avoit déjà délivré des Billets pour ſix Millions, & à préſent on en a diſtribué pour plus de huit Millions. On croit cependant, que pluſieurs en ont lévé un grand nombre pour les agioter & s'en défaire, lorsque le prix en hauſſera.

Il paroît un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, en date du 27. Juin 1767. enrégiſtré au Greffe de la Commiſſion des Economats, le 22. Juillet ſuivant, par lequel Sa Majeſté *nomme & commet Louis René* Marchal de Sainſcy *pour, conjointement avec Louis Pierre-Sebaſtian* Marchal de Sainſcy *ſon pere, ou ſeul, en cas d'abſence ou de décès, remplir les fonctions des Offices d'Econômes Sequeſtres des Benéfices à la nomination de Sa Majeſté, & faire la régie & recette des revenus des Benéfices des Jéſuites.*

Le Parlement & le Châtelet ont aſſiſté, le 7. de ce mois, à la diſtribution des Prix de l'Univerſité. Le Prix d'Eloquence, fondé par le ſieur *Coignard* & qui avoit été réſervé l'année derniere, a été adjugé au Diſcours du ſieur *Gueraut*, Maître au College d'*Harcourt*. Le Sujet étoit: *Magiſtrorum in ſuis informandis diſcipulis præcipuam hanc eſſe curam debere ut eorum mentibus religionem erga Deum, amorem in patriam, traditis diſciplinis infundant;* & celui de cette année, qui avoit pour Sujet: *Quem feliciter ſe mutuis auxiliis adjuvent poëſeos & eloquentiæ ſtudia* a été adjugé au ſieur *Noguette*, Profeſſeur de Troiſieme au College de *Louis le Grand.*

La Frégate la *Sincere*, commandée par le Comte de *Durfort*, Capitaine de Frégate, & dépêchée de *Saſy* par le Comte de *Breugnon*, Capitaine de Vaiſſeau

seau & Ambassadeur du Roi à *Maroc*, est entrée dans le Port de *Marseille*, le 18. du mois dernier, avec soixante trois Esclaves, de *Provence* ou des environs, du nombre de ceux que l'Empereur de *Maroc* a rendus. Le Comte de *Breugnon* a fait voile de Safy, le 24. Juin, à bord du Vaisseau l'*Union* & a mouillé au Port de *Brest*, le 20. du mois dernier, avec le reste des Esclaves *François* au nombre de 125.

On a reçu les détails suivans sur le voyage de cet Ambassadeur. Etant arrivé à *Safy*, le 26. Avril, il en partit le 11. Mai pour se rendre à *Maroc*, accompagné de 26. Officiers ou Gardes de la Marine, 22. Soldats, 8 Musiciens & 26. Domestiques, & escorté par le Gouverneur d'*Alda* & 4. principaux Officiers de la Ville de *Safy*. Le Comte de *Breugnon* reçut tous les honneurs qu'on rend aux Ambassadeurs; il fut défrayé pendant la route & on lui fournit tous les chevaux nécessaires pour sa suite. Lorsqu'il fut arrivé à deux lieues de *Maroc*, il expédia un courier à *Muley Dris*, principal Ministre & parent de l'Empereur, pour lui faire part de son arrivée; &, dès le lendemain au matin, il se mit en marche pour faire son entrée à *Maroc*; *Muley Dris*, accompagné de deux des principaux Alcaides & de trois cens Officiers, alla au-devant de l'Ambassadeur, en conséquence de l'ordre qu'il en avoit reçu de l'Empereur, & se mit à la tête du Détachement qui continua sa route dans le même ordre. A une heure après-midi, l'Ambassadeur mit pied à terre au Jardin du vieux Château, à une demi lieue de la Ville, où il campa avec tout son monde.

Le lendemain, il fit visite à *Muley Dris* à qui, après les complimens d'usage, il remit les présens qui lui étoient destinés & dont ce Ministre parut très-satisfait. Le même jour, à 4. heures du soir, l'Ambassadeur eut son audience de l'Empereur a *Mechouar*, place où le Prince donne quatre fois par semaine ses audiences publiques à ses Sujets. Le Comte de *Breugnon*, ayant à ses côtés le Consul Général de *France* & les Officiers de son escorte, fit son compliment à l'Empereur & lui presenta la lettre du Roi; le Prince *Maure* témoigna, de la maniere la plus obligeante, le desir qu'il avoit d'être en paix avec la *France* & de la convaincre de la sincérité de ses sentimens; il ajoutqu'il étoit informé de la prise des trois Bâtimens *François* dont le Reis *Omar* s'étoit emparé au moment même de l'arrivée de l'Ambassadeur dans les Etats de *Maroc*, mais que cet événement ne mettroit aucun obstacle à la conclusion de la paix & que, quand même ces prises pourroient être légitimes, il les rendroit avec plaisir au Roi pour lui marquer son désintéressement.

En conséquence des ordres de l'Empereur, les Capitaines & deux Officiers de ces trois Bâtimens se rendirent, le 23. à *Salé* où ils eurent audience du Prince *Maure* qui leur fit des questions relatives à leur détention & les renvoya ensuite à l'Ambassadeur, en le faisant assurer qu'on lui rendroit toute la justice qu'il pouvoit désirer.

Le 26 l'Empereur nomma l'Alcaide *Aly* & Reis *Sala* pour aller à *Mamora* & à *Tetuan*, avec des ordres precis pour faire rendre la justice la plus exacte & la plus prompte aux Capitaines *François*, & pour faire châtier ceux des Matelots qui avoient usé de violence envers l'équipage des trois Bâtimens; ce qui a été exécuté avec la plus grande ponctualité.

Le 29. le Comte de *Breugnon*, eut son audience de congé de l'Empereur & ce Prince lui donna de nouvelles assurances de la satisfaction qu'il avoit de faire sa paix avec la *France*. Tous les Articles du Traité ayant été arrêtés le 30. il fut signé par le Comte de *Breugnon* dans la maison de *Muley Dris*,

qui

qui lui fit quelques présens, ainsi qu'aux Officiers qui l'accompagnoient.

L'Ambassadeur partit de *Maroc* le 3 Juin pour retourner à *Safy* où il arriva avec 75 Esclaves qui lui avoient été remis : ceux-ci & 113 autres, qu'on lui renvoya quelques jours après de *Mogador*, furent embarqués successivement sur le Vaisseau *l'Union* & sur la Frégate *la Sincere*. Quant aux 3 Bâtimens qui ont été restitués & dont 2 étoient destinés pour l'*Amérique*, ils n'attendoient que la marée favorable pour partir de la *Mamora* & continuer leur route, avec deux des Esclaves qui ont été rendus.

On a appris en même tems que l'Empereur de *Maroc* avoit donné des ordres dans les différentes Provinces pour rassembler les troupes & les faire passer sur le champ du côté de *Mequinez*, où ce Prince doit se rendre pour aller soumettre les Rebelles de cette contrée, qui depuis quelque tems se sont révoltés. L'Empereur, ayant tenté vainement de les ramener par la voie de la douceur, a pris le parti d'y employer celles des armes.

De LONDRES *le 7. Août.*

Hier, le Comte de la *Lippe* prit Congé de L. M. & de la Famille Royale, & part aujourd'hui pour *Paris*, où il se propose de faire quelque sejour.

Il y a quelque tems que l'Amiral *Parry*, Commandant en Chef des Vaisseaux du Roi sur la répartition des Isles *Sous-le-Vent*, envoya à la *Martinique* le Vaisseau de guerre le *Preston* de 74. canons pour réclamer quelques Chaloupes & Senauts *Anglois*, qui y avoient amené des vivres, & qui y étoient détenus par ordre du Gouverneur de cette Isle, sous prétexte d'avoir tenté un Commerce illicite avec les Sujets de S. M. *Très-Chrétienne*. Cette conduite, également desagréable aux deux Nations, faillit de produire un soulevement, d'autant plus que les Vaisseaux & Bâtimens Etrangers apportoient continuellement aux Ports francs établis à la *Jamaique* & à la *Dominique*, des chargemens de marchandises de différentes espéces, aussi utiles dans nos Isles mêmes que propres à leurs exportations pour l'*Europe*.

On apprend d'*Edimbourg* en date du 9 de ce mois que la pratique de réunir plusieurs petites fermes en une seule est devenue si commune, surtout dans les Provinces du Sud à l'Oest de ce Royaume, que la plûpart des habitans de la campagne ont été chassés de leurs habitations, & rédnits à la plus affreuse misère.

Il est arrivé dans les premiers jours de Juillet, dans la *Tamise*, plusieurs Vaisseaux chargés de froment. Les cargaisons de ces Vaisseaux consistent en 7485 quartiers de blé, outre une grande quantité d'orge, d'avoine, & d'autres grains. Il a été apporté dans le port de *Londres* depuis le 25 Mars dernier 115497 quartiers de froment dont la plus grande partie a été achetée pour les marchés de la Province.

On a appris par le *Weimouth*, Capitaine *Bartelet*, actuellement sur le chantier, & qui a apporté en *Angleterre* une Balaine & 3000. Veaux marins, que, lorsqu'il partit, il laissa le *Young Zaphe*, Capitaine *Dilayton*, & plusieurs autres Vaisseaux qui avoient pris des Baleines dont les côtes avoient douze piés de long.

De Newcastle *le 25 Juillet.*

Il s'éleva ici le 20. de ce mois vers les 3. heures après midi un violent orage mêlé de tonnerre, d'eclairs, & d'une grosse pluye, qui dura sans discontinuër plus de trois quarts d'heure. Cet orage s'est fait sentir en divers endroits de cette contrée. Il est entre autres tombé à *Marleish*, Village à environ 20. miles d'ici, de la grêle dont plusieurs grains avoient 5 à 6. pouces de circonférence. A *Hawdon-Pans*, près de *Shields*, on a vu tomber dans la Rivière un globe de feu, qui en a élevé l'eau à une hauteur considérable.

N. 68.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 25 AOUT. 1767.

De MILAN *le 12 Août.*

On a célébré Samedi dernier avec beaucoup de pompe dans la Chapelle Imp. & R. de St Marie *aux Dégres* des obſeques Solemnelles pour le repos de l'ame de feuë S. M. l'Imperatrice *Joſephe*: Le Duc de *Modene*, y a aſſiſté ainſi que la Princeſſe Sa Fille, le Comte de *Firmian* & tout les Tribunaux & differens Departements: on a diſtribué à cette occaſion à des pauvres honteux une ſomme de mille Ducats.

De BOULOGNE *le 11 Août.*

Il a paſſé ici avant hier un Fourier Imperial chargé de marquer les logements pour S. M. l'Empereur & pour S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* Son Auguſte Sœur, que ce Monarque accompagnera juſqu'à *Florence*, lorſqu'elle ſe rendra à *Naples*.

De MANTOUE *le 14 Août.*

Suivant les lettres de *Maſſa* un Bâtiment ayant à bord onze Jeſuites *Eſpagnols* ſe trouvoit le 31 du mois paſſé à quelque diſtance de cette Ville venant d'*Algajola* en *Corſe*, où il les avoit débarqués avec 70 autres de leurs Confreres: mais d'où le Général *Paoli* les avoit obligés de ſortir & de s'embarquer ſur divers petits Bâtiments; ils avoient fait demander la permiſſion de debarquer ſur cette Côte, & d'y reſter juſqu'à ce qu'ils euſſent des nouvelles de *Rome* ſur leur deſtination ulterieure, & cette permiſſion leur avoit été refuſée. Une bouraſque, qui eſt ſurvenue les a cependant éloignés, & ils ont pris terre dans l'Etat de *Sarzana*, d'où ils ſe ſont rendus à pied au nombre d'onze à *Arrenza* & ils ont pris la poſte pour ſe rendre en *Toſcane*. Il y avoit parmi les Jeſuites dont on parle, un Pere Jean *Alvarez* de *Sotto-Major*, qui ne pouvant continuer ſon voyage a cauſe de maladie eſt reſté avec deux Domeſtiques à *Maſſa*. Ce Religieux eſt vêtu en Abbé, & n'attend que la demiſſion qu'il a demandée à ſon Général pour retourner en *Eſpagne*.

De GENES *le 8 Août.*

Il arriva ici Lundi matin un Vaiſſeau *Eſpagnol* de 70. Canons nommé le *St. Janvier* & commandé par Don Diego *Argore*. Ce Vaiſſeau étoit depuis peu de jours parti de *Calvi* pour retourner en *Eſpagne*, & il s'approviſione ici à cet effet.

Mercredi dernier il paſſa ici un Exprès, venant de *Marſeille* & allant à *Veniſe* lequel a rapporté à ſon paſſage au Conſul de la République en cette Ville qu'à l'arrivée de l'Eſcadre *Venetienne* devant *Alger* la paix avoit été retablie entre le Bey & cette nation.

On mande de *Madrid* que les Conſeils continuent d'être très frequens à *Aranjuez*, & que quoique les Troupes *Eſpagnoles* montent actuellement à 80 mille hommes, non compris 25 milles hommes de milice, le Comte d'*Aran-*

d'Aranda Capitaine Général des armées de S. M. *Cath.* n'en avoit pas moins eu ordre de faire recruter tous les Regiments tant Infanterie que Cavalerie & d'y former même plusieurs nouvelles Compagnies, l'Intention de cette Couronne étant de garnir plus que jamais toutes ses places tant en *Europe* qu'aux *Indes*.

De la HAYE *le 12 Août.*

On aprend de *Loo* que le Prince *Stadhouder* y étoit arrivé le 9. de ce mois, & que le Feld-Maréchal Duc de *Brunswich-Wolffenbuttel* y avoit joint le 10. S. A. S.

De HAMBOURG *le 16 Aout.*

On sait maintenant que la Conféderation generale de *Pologne* se tiendra à *Varsovie*: on prétend qu'elle n'est limitée que jusqu'au 4. de ce mois auquel jour commenceront les jugements de la conféderation.

Les Deputés des deux Générales Conféderations partiront bientot pour *Moscovie*.

De VIENNE, *le 26 Août.*

Le Baron de *Vockel*, Conseiller d'Ambassade de S. A. S le Duc de *Brounswick-Lunebourg*, & son Ministre Resident à la Cour Imperiale, ayant été depuis peu revêtu du même caractére de la part de S. A. S. le Prince d'*Orange*, Stadhouder des provinces unies, a eu l'honneur de présenter en cette qualité ses lettres de créance Jeudi passé à S. M. l'Empereur, & le Dimanche suivant à S. M. l'Impératrice Reine Apostolique.

On travaille ici avec beaucoup de vivacité aux préparatifs des Fêtes, qui se donneront à l'occasion du mariage de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Josephe* avec S. M. le Roi des *Deux Siciles*. L'Ambassadeur de ce Monarque fera Dimanche 30 de ce mois son entrée publique en cette Ville, après quoi il fera au nom du Roi son Maître la demande solemnelle de la Princesse future Epouse de S. M.. Les Fêtes de la Cour doivent commencer le 9 Septembre & seront des plus brillantes.

A V I S.

L'Ambassadeur d'*Espagne* donnera à l'occasion du Mariage de S. M. le Roi des *Deux-Siciles* avec S. A. R. Madame L'Archiducheſſe *Josephe* un bal masqué à toute la Noblesse; c'est à dire à toutes les personnes qui peuvent entrer à l'appartement & à la Redoute de la Cour.

Cette Fête se donnera dans la Maison du Prince de *Lichtenstein*, située au Faubourg de *Rossau*.

On prie ceux qui voudront faire à M. l'Ambassadeur l'honneur d'y assister, d'envoyer depuis le 1. Jusqu'au 8. Septembre inclu depuis les 8. heures du matin jusqu'à midi, prendre des Billets d'entrée chez le Chevalier de *Majo* sur la place du *Graben* au premier étage de la maison qui porte pour Enseigne la Couronne Verte, vis à vis de l'*Elephant*.

Quant à M. M. les Gardes Nobles *Allemands* & *Hongrois* & à M. M. les Officiers de la Garnison leurs Billets seront donnés à M. M. leurs Commandans respectifs, & c'est à eux qu'ils voudront bien s'adresser à cet égard.

On prie tout le monde indistinctement de ne point ammener de Domestiques, parcequ'on aura soin qu'il y en ait en assez grand nombre pour qu'un chacun puisse être servi.

Les Ecclesiastiques connus qui voudront voir la Fête, y seront reçûs dans leur habit ordinaire & sans Billet.

N. 69.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 29 AOUT 1767.

De LISBONNE, *le 30 Juin.*

Un petit Bâtiment *Anglois*, dépêché par le Colonel *O-Hara*, Gouverneur du *Senegal*, pour porter des lettres à la Cour de *Londres*, a relâché ici, le 17, après deux mois de navigation, manquant de vivres & d'eau. Le Capitaine de ce Bâtiment a perdu l'esprit à la mer, & a donné plusieurs marques de folie depuis qu'il est à terre.

La Comtesse d'*Oeyras*, niece du feu Maréchal de *Daun*, a fait chanter, le 18 de ce mois, dans l'Eglise des Carmes *Allemands* de cette Ville, un *Te Deum*, en Musique, en actions de graces du rétablissement de la santé de l'Impératrice-Reine de *Hongrie*. Le Comte d'*Oeyras*, toute la famille & une partie de la Noblesse y ont assisté. ainsi que le Comte de *Scarnafis*, Ministre Plénipotentiaire du Roi de *Sardaigne*, Mr. de *Keil*, chargé des affaires de L. L. M. M. Imperiales & Mr. & *Semonin*, Consul Général de *France* & chargé des affaires de Sa Majesté *Tres-Chrétienne* en cette Cour.

La Compagnie de *Fernambuc* vient de faire une vente d'une partie de ses effets, sçavoir, 786 caisses de sucre, le blanc à 2000, 2010, 2020, 2030 & 2040 reis l'arrobe, & le brun, à 1120 reis l'arrobe; 1386 cuirs en poil, à 1960 reis le cuirs; 2646, à 2240; 1590, à 2220; 1000, à 2450; 700, à 2400, 1411, à 2310, & 520, à 2320. Cinq bar-

barriques d'hypecacuana, 1487 livres, ont été vendues 850 la livre.

*D'*Avignon *le 6. Août.*

Le Prélat *Vincentini*, nommé Vice-Légat de cette Ville, arriva, Vendredi dernier, à *Sorgues* avec l'Abbé *Conti*, Auditeur & Lieutenant-Général de la Légation, & en partit, l'après-midi pour se rendre ici où il arriva accompagné de l'Archevêque, ancien Vice-Légat. Lundi, le nouveau Vice-Légat prit possession de sa charge avec les formalités accoutumées.

De Compiegne, *le 15 Août.*

Aujourd'hui, Fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, Leurs Majestés, accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Monseigneur le Comte de *Provence* & de Monseigneur le Comte d'*Artois*, & de Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*, se sont rendues à l'Eglise paroissiale de *Saint-Jacques* où Elles ont entendu la Grand'Messe à la quelle l'Evêque de *Soissons* a officié.

De Paris, *le 17 Août.*

Des lettres de *Mantes-sur-Seine* portent que le 6 de ce mois on essuya dans cette Ville, & sur-tout aux environs, un orage si furieux que la grêle & le vent, mêlés à une pluie considérable, ont renversé quinze maisons au Village de *Limay*, dix à *Buchelay* & huit à *Mantes-la-Ville*, & en ont endommagé un grand nombre d'autres. L'inondation non seulement a submergé les maisons, mais elle a déraciné les vignés & les Sauguernis; les terres ont été emportées dans la riviere, & toute espece de récolte a été perdue sans ressource. Les Paroisses de *Follainville*, *Rosny*, *Gassicourt*, *Magnanville*, *Buchelay*, *Soindre*, *Favrieux*, *Flacourt*, *le Tertre*, *Fontenay* & *Montbisin* ont également souffert de la grêle & de l'inondation; cependant aucune maison n'y a été renversée: on compte encore une vingtaine de Paroisses voisines qui ont été endommagées. Cet accident est d'autant plus funeste pour ces Villages qu'ils n'étoient pas encore rétablis du dommage que la grêle y avoit déjà causé le 30 Juillet 1764.

On mande de *Corbeil* que, le 3 de ce mois, la femme du sieur *Ouin*, Perruquier, y est accouchée de trois garçons dont le premier est mort le même jour, le second le lendemain & le troisieme le surlendemain.

Sur la Requete du Procureur-Général, portant qu'aucun des Banquiers ne vouloit se charger des Procurations des *Jésuites*, le Parlement, assemblé Mardi dernier, nomma non seulement des Banquiers qui auroient correspondance avec ces Peres, mais des Notaires pour dresser les Actes qui concerneroient la *Société*.

De Londres *le 14. Août.*

On n'est pas encore parvenu à fixer le Ministére, quoique ce soit un des objets, qui occupent depuis quelque tems les Conseils & les Conférences à la Cour. On parle cependant toujours, comme d'une chose certaine, de la retraite du Comte de *Chatam*.

On dit, que le Comte de *Huntingdon* sera créé Duc de *Clarence*, & le Lord *Holland*, ci devant Mr. *Fox*, Comte de *Rochester*, Mr. Charles *Jenkinson*, qui étoit Sécrétaire du Comte de *Bute*, lorsque ce Seigneur étoit à la tête de la Trésorerie, accompagnera en la même qualité le Lord *Townshend*, nommé à la Vice-Roïaute d'*Irlande*.

Le Duc d'*Yorck*, après un séjour de quelque tems à la Cour de *Versailles*, se rendra aux Eaux de *Spa*, d'où S. A. R. passera à *Venise* pour y être présent au prochain Carnaval.

Le Comte de *Guerchy*, ci-devant Ambassadeur de *France* auprès de cette Cour, en prenant Congé du Roi, s'excusa d'accepter un présent de mille Guinées que lui offrit S. M. en témoignage de son estime. Ce Ministre répondit que quoiqu'il dût toujours faire

un

un cas infini des bontés du Roi; néanmoins il supplioit S. M. de n'avoir pas pour desagréable qu'il refusât cette marque de son approbation & de sa munificence royale, sa maxime invariable étant de ne pas recevoir de l'argent en présent, sinon du Roi son Maître. S. M., ravie du desintéressement de l'Ambassadeur, se propose de lui envoyer bientôt à *Paris* par un Exprès son Portrait en mignature, enrichi de diamans.

Mr. *Littleton*, désigné Envoyé-Extr. auprès de la Cour de *Lisbonne*, est enfin parti pour sa destination, à bord de la Frégate du Roi la *Tweed*, qui a mis de *Portsmouth* à la voile.

Les Universités d'*Oxford* & de *Cambridge* ont résolu de changer leur prononciation en *Latin*, afin de se rendre plus intelligibles aux Savans étrangers qui honoreront de leur présence les différens Colleges de ces Royaumes; exemple que suivront les autres Séminaires.

Les Ministres ont repris la direction des affaires avec une nouvelle activité. Le Duc de *Grafton*, Premier-Commissaire de la Trésorerie, Mr. Charles *Townshend*, Chancelier de l'Echiquier, & Mr. *Conway*, Sécrétaire d'Etat, se sont assemblés aujourd'hui, pour deliberer sur un Projet, qu'on dit être de la dernière importance pour le Commerce de ce Roïaume. Il s'est aussi tenu aujourd'hui un grand Conseil à *St. James*.

Le Comte de *Rochefort*, Ambassadeur du Roi à la Cour de *France*, arriva ici de *Paris* le 11. au soir. Le 12. il eut l'honneur de saluër Sa Majesté; & Son Excellence confera ensuite avec les Ministres d'Etat. Ce Seigneur a pris sa route par *Dunkerque* pour voir par lui même, si la démolition des Fortifications y a été exécutée suivant la teneur des Traités.

Hier, le Roi confera au Lord *Collony* la Dignité de Comte du Royaume d'*Irlande* sous le titre de Comte de *Belmont*, & éleva Mr. Constantin Phipps à la Pairie du même Royaume sous la dénomination de Baron de *Mulgrave*.

La Compagnie des *Indes*, dans une Assemblée qu'elle tint avant-hier, résolut d'emploïer cette année à son Commerce 24 Vaisseaux, savoir un en droiture à la *Chine*, 6. à *Madras* & la *Chine*, un à *Madère* & la *Chine*, un à Ste *Hélène* & *Bencolen*, 2 à *Madère* la *Côte* & la *Baie*, 2. à *Teneriffe*, la *Côte* & la *Baie*, 4. à la *Côte*, & la *Baie*, un à *Madère*, & *Bombai*, 5. à *Bombai*, & un à *Ste Hélène* & la *Chine*.

Le Roi, de l'avis de son Conseil-Privé, a adressé à tous les Pairs d'*Ecosse* une Ordonnance, par laquelle il leur est enjoint de s'assembler à *Edimbourg* le 1. Octobre prochain afin d'y procéder à l'Election de deux Seigneurs de leur Nation, qui, en qualité de deux des seize Pairs du Royaume, auront séance & voix déliberative dans la Chambre-Haute du Parlement de la *Grande-Bretagne*, à la place des feu Comtes de *Morray* & de *Hyndford*.

Mercredi dernier, le Lord *Townshend* eut l'honneur de remercier S. M. pour la Charge de Viceroi d'*Irlande*, laquelle rapporte 20 mille livres sterl. d'Appointemens annuels, sans les émolumens. Le même jour, le Général *Conway* fut installé dans le grade de Lieutenant Général d'Artillerie; Emploi auquel est attaché un Revenu de cinq mille livres. Cet Officier obtiendra aussi le premier Régiment de Dragons qui viendra à vaquer. En attendant, il continue de remplir les fonctions de Secrétaire d'Etat au Département du *Nord*, dont il s'étoit acquitté avec beaucoup d'honneur & de distinction pendant quelques années, au milieu des brouilleries intestines & des fréquentes révolutions du Ministere. Au reste, il n'y a point encore eu jusqu'ici d'autres changemens réglés, & les choses à cet égard pourroient bien trainer jusqu'à la prochaine Séance du Parlement.

On mande d'*Oxford* que la Princesse

Po-

Poniatowsky & le Prince de *Ligne* y étoient arrivés depuis peu de *Newham* terre appartenante au Comte de *Harcourt* & qu'après avoir vû ce qu'il y a de remarquable dans cette Ville, cette Princesse s'étoit rendue à *Bleinheim* chez le Duc de *Marlborough*.

De Dublin *le 31. Juillet.*

Les Membres de la Bourgeoisie de cette Ville présentèrent le 17. de ce mois une Requête aux Lord *Maire*, Shérifs, & Commun Conseil, les suppliant qu'il soit donné des Instructions aux Representans en Parlemant à l'effet de faire passer une Loi pour *limiter la durée du Parlement*; Et, comme le Lord *Maire* & les Aldermans ne parurent faire aucune disposition a cet égard, on convint d'un Message par écrit, qu'on leur fit remettre: En voici le contenu.

Les Sherifs & le Commun-Conseil, requièrent le Lord *Maire* & l'Assemblée des Aldermans de vouloir bien faire une sérieuse attention à la Requête de quelque Membres du Corps de la Bourgeoisie, demandant l'appui de cette Assemblée en faveur d'un Bil pour la *limitation de la durée du Parlement de ce Roïaume*, & de la renvoier à cette Chambre.

Cette démarche aïant été encore infructueuse, on envoïa aux Lord *Maire* & *Aldermans* le Message suivant.

Qu'il soit permis aux Sherifs & Commun Conseil d'informer les Lord *Maire* & *Aldermans*, qu'ils ont pris la résolution de ne proceder à aucune affaire, qu'ils n'aient reçu reponse à leur Message concernant la Requête qui regarde les Parlemens Septenniaux.

Surquoi le Lord *Maire* & la Cour des *Aldermans*, après une longue Consultation, ont fait repondre de bouche: *Qu'ils en avoient unanimement disposé*. Ce qui engagea les Sherifs & le Commun-Conseil à réitérer la demande en ces termes.

Les Sherifs & les Communes demandent, qu'en conformité de l'ancien usage, il plaise au Lord Maire & à la Cour des *Aldermans* de repondre par écrit au Message qu'ils leur ont fait remettre par écrit.

Ce troisième Message n'a point eu d'autre succès que les deux premiers. Le Lord *Maire* & les *Aldermans* leur ont envoïé un second Message verbal, portant: *Qu'ils avoient disposé de la Requête, & qu'ils ne donneroient point d'autre Reponse.*

Enfin les Sherifs & les Communes resolurent dans une Assemblée tenue le 28. que les Sherifs, accompagnés de 12. Membres du Commun-Conseil, iroient trouver leur Representans en Parlement, & les prieroient de faire tout ce qui seroit en leur pouvoir & conforme à la Constitution, pour obtenir que la durée du Parlement de ce Roïaume soit limitée à 7. ans.

De la Haye *le 16. Août.*

On mande de *Loo* que le Prince *Stadhouder* continuoit d'y jouir d'une parfaite santé. Hier, le Prince Héréditaire de *Nassau-Weilbourg* posa, en présence de L. A. S. le Prince son Pere & la Princesse sa Mere, la premiere pierre au nouvell Hôtel que l'on construit ici au nouveau *Voorhout*.

De Stockholm *le 4 Août.*

L'inoculation de la Petite Verole continuë de se faire dans ce Roïaume avec succés: On l'a pratiquée dernièrement dans la maison destinée à cet effet sous la direction du Collége Roïal de Médecine, De 19 Enfants, qui y ont subi cette cure, il n'y en a aucun qui n'en soit rechappé, & tous sans aucun accident. Selon le Rapport que Mr. le Professeur *Schultz* a fait au dit Collége, 1038 Personnes ont été inoculées dans les différentes Provinces du Roïaume pendant le cours de l'année dernière.

Du Pays d' Ermenland *le 4 Août.*

La Ville de *Tolkemit* fut mercredi passé entièrement réduite en cendres par la méchanceté de quelques incendiaires qui y mirent le feu. Il n'y a eu que le chateau, & quelques granges qui ont échapé à ce désastre général. Les habitans n'ont pas sauvé la moindre chose de leurs effets.

N. 69.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 29 AOUT. 1767.

De ROME *le 14 Août.*

Il y a des avis de *Corſe*, qui portent que les habitans d'*Ajaccio* ont attaqué les Troupes *Françoiſes*, & qu'il y a eu quelque monde tué de part & d'autre; mais ces nouvelles paroiſſent mériter confirmation. Elles portent en même tems que quelques pêcheurs *Corſes* ont pris une felouque *Genoiſe* que le Commiſſaire de cette République envoioit au Gouvernement pour lui demander de prompts ſecours.

Un Navire *Suedois* arrivé à *Civita Vecchia* a rapporté que la Frégate *Eſpagnole*, qui avoit tranſporté le troiſieme convoi des Jeſuites, & une autre Frégate de la même Nation, nommée la *Ste. Roſalie* s'étoient emparées à quelques lieues du *Cap Corſe* d'une Polacre *Algerienne*.

De HAMBOURG *le 18 Aout.*

Suivant les lettres de *Varſovie* la Conſtitution dreſſée par les *Diſſidens* de *Pologne* & de *Litbuanie* contient 15 articles principaux, dont voici le précis.

Que tous Actes, Statuts, & Loix contre les *Diſſidens*, en particulier ceux de la Diète de 1424, ſoient annulés; que les *Diſſidens* ne ſoient plus deſormais qualifiés d'*Heretiques*, ni même de *Luthériens* ou de *Calviniſtes*; mais qu'ils ſoient ſimplement nommés *Diſſidens*. Que les Miniſtres *Diſſidens* ne ſoient plus injuriés par la qualification de *Prédicans*, mais qu'on les nomme *Paſteurs*, & leurs Egliſes, *Temples*, & non pas *Sinagogues* &c. Qu'ils aient la liberté de réparer leurs Egliſes qui ménacent ruine, & d'en bâtir où beſoin ſera; auſſi bien que d'ériger des écoles & des hopitaux, ſans être obligés de s'adreſſer pour cela ni aux Evèques, ni aux Prevôts des Métropoles; on entend ſous cet article qu'il leur ſoit permis d'avoir des orgues & des cloches, où ils le jugeront néceſſaire. Qu'il leur ſoit libre dans toutes les Villes royales, & terres ſeigneuriales, d'y édifier des Temples & des Ecoles, lorſqu'il s'y trouvera une Communauté ſuffiſante, & que le Seigneur du lieu le voudra permettre. Qu'il ſoit permis à leurs Miniſtres de baptiſer, &c. & de s'acquitter publiquement & librement de toute fonction paſtorale. Que les diſputes au ſujet des *fonds* où ſe trouvent les Egliſes des *Diſſidens*, ſoient terminées en conſcience par des Commiſſaires royaux, mais *Laics*. Le 12e. point concerne en particulier les *Diſſidens* d'extraction noble: ils doivent à l'avenir participer à tous les droits, prérogatives, & privilèges de la Nobleſſe, ſur le même pied que les autres *Nobles Polonois & Litbuaniens*. Le 13e. article porte que les Nobles Etrangers pourront, quoique *Diſſidens*, s'ils ont quelque mérite particulier qui les rende utiles à la patrie, obtenir l'*indigenat* du conſentement de la *Diète*; & même être faits Membres du Sénat. On annullera toutes les Conſtitutions publiées contre les *Diſſidens* en 1717, 22, 36, 64, 66, &c. & tous ceux qui contreviendront aux reglemens ſpécifiées dans ladite *Conſtitution*, en ſeront ſevèrement punis.

De

De VARSOVIE *le 19 Août.*

M. *Niebuhr* Ingenieur au ſervice du Roi de *Dannemark* eſt arrivé ici hier de *Conſtantinople*, d'où il étoit parti au mois de juin après avoir fait auparavant un voyage en *Aſie* avec d'autres ſavans. En venant ici de *Conſtantinople* il a paſſé par *Kaminieck*, *Lemberg* & *Zamoſc*.

De VIENNE, *le 29 Août.*

On a placé dans le Jardin des plantes Etrangeres de *Schönbrunn*, érigé ſous la direction du Sr. *Steckhoven* par feu S. M. l'Empereur de Très glorieuſe mémoire, le buſte en Bronze de ce Monarque avec l'inſcription ſuivante.

Viridarium quod
FRANCISCUS ROM. IMP. P. F. AUG.
Arboribus, fructibus, floribus & plantis varioribus
Colendis Inſtituit
MAR. THERESIA ROM. IMPERAT. P. F. AUG.
Conjugis Amantiſſimi memoriæ & poſterorum utilitati
ſacrum voluit MDCCLXVII.

Ce morceau qui eſt du Sr. *Moll*, a été admiré de tout le monde, & joint à la beauté du deſſein le mérite d'un reſſemblance parfaite.

Le Palmier connu ſous le nom de *Palma Japonica*, qui a fleuri & donné du fruit dans ce même Jardin en 1765, & qui eſt actuellement vieux de 113 ans, y a encore fleuri cette année, ainſi qu'un autre de même eſpêce, âgé de 56. ans, & tous les deux donneront du fruit.

La plante étrangére & rare connuë ſous le nom d'*Arbor Draconis Cluſii*, y a également fleuri & commence à montrer pluſieurs fruits, dont quelques-uns, qui ont la forme & la groſſeur d'une ceriſe: mais qui ſont d'un jaune orangé, entrent deja en maturité. On croit que c'eſt la premiere fois que cette plante fleurit en *Europe*.

AVIS.

L'Ambaſſadeur d'*Eſpagne* donnera à l'occaſion du Mariage de S. M. le Roi des *Deux Siciles* avec S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* un bal masqué à la Nobleſſe & à toutes les perſonnes qui peuvent entrer à l'appartement & à la Redoute de la Cour.

Cette Fête ſe donnera dans la Maiſon de M. le Prince de *Lichtenſtein*, ſituée au Faubourg de *Roſſau*.

On prie ceux qui voudront faire à M. l'Ambaſſadeur l'honneur d'y aſſiſter, d'envoyer depuis le 1. Jusqu'au 8. Septembre inclu depuis les 8. heures du matin juſqu'à midi, prendre des Billets d'entrée chez le Chevalier de *Maio* ſur la place du *Graben* au premier étage de la maiſon qui porte pour Enſeigne la Couronne Verte, vis à vis de l'*Elephant*.

Quant à M. M. les Gardes Nobles *Allemands* & *Hongrois* & à M. M. les Officiers de la Garniſon, leurs Billets ſeront donnés à M. M. leurs Commandans reſpectifs, & c'eſt à eux qu'ils voudront bien s'adreſſer à cet égard.

On prie tout le monde indiſtinctement de ne point ammener de Domeſtiques, parcequ'on aura ſoin qu'il y en ait en aſſez grand nombre pour qu'un chacun puiſſe être ſervi.

Les Eccleſiaſtiques connus, qui voudront voir la Fête, y ſeront reçus dans leur habit ordinaire & ſans Billet.

N. 70.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 1767.

De MADRID *le 28 Juillet.*

LEurs Majestés & la Famille Royale partirent, le 22. de ce mois, du Palais Royal de cette Ville pour le Château Royal de *Saint-Ildephonse*, où Elles sont arrivées le lendemain.

Samedi dernier, la Cour fut en gala, au même Château, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'Infant Don *Louis*; & le lendemain, pour la Fête de la Reine de *Portugal*.

On célébra ici, le 22. & le 26, dans la Chapelle Royale du Palais, un Service solemnel pour le repos de l'ame de la Reine-Mere. L'Archevêque de *Pharsale*, Inquisiteur Général du Royaume, y officia pontificalement, & l'Oraison Funebre fut prononcée par le Pere Ramon Melchior *Magi*, de l'Ordre Royal & Militaire de *Nôtre-Dame de la Merci* & Prédicateur de Sa Majesté. Les Grands du Royaume, les Majordomes de Semaine & les Gentilshommes de la Maison du Roi assisterent à cette cérémonie.

Sa Majesté a nommé à la Régence du Conseil de *Navarre* Don Gonzalo *Munnoz de Torres*; à une place d'Auditeur de l'Audience Royale de *Saragosse*, Don Raymond de *Segovia*, & à celle d'Alcade Criminel de la même Audience, Don Philippe de *Rivero y Valdes*. Don Joeph *Gomez Buelta* a été nommé en même tems à la place de Ministre du Criminel de l'Audience Royale

Royale de *Valence*, & Don Juan-Gabriel *Tenreyro*, à celle d'Auditeur de l'Audience Royale de *Mayorque*. Sa Majesté a nommé aussi Corrégidor de la Ville de *Cherez* de la Frontière Don *Daza Loayſa y Oſorio*, & Corrégidor d'*Alcaraz*, Don Pedre-Augustin de *Mendieta*.

Don Juan-Manuel *Merino* y *Lumbreras*, nouvel Evêque d'*Aſtorga*, a été sacré, le 19. de ce mois, dans l'Egliſe du Couvent de Saint *Ildephonſe*, des Religieux Dominicains de *Saragoſſe*, par Don Paſchal *Lopez*, Evêque de *Jaça* qui a eu pour assistans à cette ceremonie les Evêques de *Zamora* & d'*Albarracin*.

De Genes *le 15 Août.*

Suivant les nouvelles de *Madrid* tous les Archevêques & Evêques du Royaume arrivent successivement en cette Capitale pour y assister à une Assemblée generale qui doit s'y tenir & rélativement à une ordonnance qui deja y a été publiée, comme elle doit l'être dans toute la Monarchie, & par laquelle S. M. *Cath.* ordonne qu'en prennant possession de leurs emplois tous les Professeurs des Universités auront à prêter serment de se conformer à la Doctrine du Concile de *Conſtance* & nommément à la Session XV. laquelle condamne le sentiment erroné & pernicieux de ceux, qui sous le pretexte de Probalisme enseignent en divers Ecrits l'abominable doctrine du Regicide, également contraire à l'Etat, à la tranquillité publique & à la Puissance legitime des Souverain.

De Grenoble *le 10. Août.*

Le 28 Juillet dernier, il y a eu dans la Paroisse de *Chabottone*, Election de *Grenoble*, un incendie qui a réduit en cendres onze maisons, y compris le Presbytere & l'Egliſe Paroissiale; il n'est péri aucune personne; mais plusieurs ont eu les bras & les jambes brûlés.

Le 5. du courant, vers les six heures du soir, le tonnerre est tombé sur une maison de *Ponſonnas*, Village de la même Election, & l'a embrasée sur le champ: le feu s'est communiqué a six autres maisons qui toutes ont été réduites en cendres, sans qu'il ait été possible de sauver aucuns des meubles & autres effets qu'elles renfermoient: une femme âgée a eu le malheur de périr dans les flammes.

Le 30. du même mois, les Villages de *Robion* & de *Salle*, situés dans la Vallée de *Neuvache* près de *Briançon*, ont été totalement ravagés par un orage de grêle dont les grains étoient de la grosseur d'une noix: cette grêle a été suivie d'une grosse pluie dont les torrens ont couvert de graviers les récoltes & ont emporté une partie des terres superieures. Le lendemain, vers les deux heures après-midi, le territoire de la Ville de *Saint Paul les Trois-Châteaux* a été ruiné par une grêle dont les grains étoient en général de la grosseur d'un œuf & quelques-uns beaucoup plus gros encore, & dont la chûte étoit accélérée par un vent du Nord très-violent. Cet orage, qui avoit été précédé par une très-grosse pluie, a duré trois quarts-d'heure.

De Compiegne, *le 19 Août.*

Samedi dernier, Fête de l'Assomption, Leurs Majestés, accompagnées de la Famille Royale, se rendirent l'après-midi à l'Egliſe de l'Abbaye Royale de *Saint Corneille* où Elles furent reçues par Dom Pierre François *Boudier*, Supérieur Général de la Congrégation de *Saint Maur*, à la tête de la Communauté: Leurs Majestés y assisterent aux Vêpres & à la Procession générale qui se fait le même jour, dans tout le Royaume, pour l'accom-

pliſ-

pliſſement du Vœu de *Louis XIII.* L'Evêque de *Soiſſons* officia pontificalement, aſſiſté des Religieux de l'Abbaye. Après le Salut, Leurs Majeſtés furent reconduites, avec les cérémonies accoutumées, par le Supérieur Général & la Communauté.

De PARIS, *le 21 Août.*

Le 15. de ce mois, Fête de l'Aſſomption de la Sainte Vierge, la Proceſſion ſolemnelle, qui ſe fait tous les ans à pareil jour en exécution du Vœu de *Louis XIII.* ſe fit avec les cérémonies ordinaires. Le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides & le Corps de Ville y aſſiſterent.

Par un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 27. Juillet 1767, Sa Majeſté ordonne que ceux qui exerceront la Profeſſion de Jouailliers-Fauſſetiers, ſoit qu'ils ſoient nés dans le Royaume ou Etrangers, pourront travailler dans la Ville & Faubourgs de *Paris*, comme Maîtres dudit Métier, en ſe faiſant recevoir & en prêtant le ſerment ordonné par les Edits de Décembre 1581. & Avril 1597. Sa Majeſté reſerve cependant aux Gardes-Orfevres l'inſpection & le droit de viſite chez leſdits Jouailliers-Fauſſetiers pour ce qui concerne l'emploi des matieres d'or & d'argent qui ſe fait dans les ouvrages de jouaillerie.

Suite des Nouvelles de LONDRES, *du 14 Août.*

Mardi dernier, jour anniverſaire de la Naiſſance du Prince de *Galles*, qui eſt entré dans la 5me. année de ſon âge, Leurs Majeſtés & la Maiſon Royale reçurent à cette occaſion les Complimens de la Nobleſſe, des Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers.

La Ville de *Dublin* vient d'offrir une gratification de 2 chelins par baril pour les 5000 premiers barrils de froment qui ſeront importés dans cette Capitale.

Il eſt arrivé ici de l'*Inde* un Etranger qui a, dit-on, découvert le véritable ſecret de faire la porcelaine de la *Chine* & la méthode de l'émailler, comme on le fait dans l'*Inde*.

On compte, que les Sommes immenſes déjà remiſes, & que l'on doit encore remettre en Pays étranger pour le Froment, la Farine, &c. que l'on en a fait venir, égaleront pour le moins, ſi elles ne ſurpaſſent pas celle de 490 mille Livres Sterlin, que l'on dit devoir rentrer pour les Grains exportés durant les années 1765 & 1766. Cependant le prix de ces Denrées eſt toujours exceſſif; & dans la ſituation, où nous nous trouvons, on ne prévoit encore guére de ſoulagement, malgré la prorogation de l'importation du Froment en grain & en farine juſqu'au 1 Février 1768.

De HAERLEM *le 19. Août.*

La Société *Hollandoiſe* des Sciences a été informée, depuis ſon Aſſemblée du 21 Mai dernier, que les Auteurs des deux Diſſertations, auxquelles elle avoit donné l'*Acceſſit*, & dont la première avoit pour Déviſe *Laudatur ab his, culpatur ab illis*, & l'autre *Judex ipſe ſui totum ſe explorat ad unguem*, ſont Mr. *Paul Franck*, Paſteur de l'Egliſe *Françoiſe* à *Zutphen*, & M. *Samuël Formey*, Secrétaire Perpetuël de l'Académie Royale des Sciences à *Berlin*; Et elle leur a fait remettre à chacun la Médaille d'argent qu'elle leur avoit offert au cas qu'ils vouluſſent ſe faire connoître.

La Société, dans l'Aſſemblée dont nous venons de parler, avoit élu pour ſon Directeur Mr. *Jean Gisbert Dekker*, Membre du petit Tribunal de cette Ville; & elle s'eſt aggrégé Mr. *Ma-*

Martin Slabber, Négociant à *Middelbourg*; M. *J. C. Palier*, Paſteur à *Wel & Amerzode*; M. *J. C. Carſten*, Profeſſeur en Mathématiques à *Butzow* dans le *Mecklembourg*; & Mr. *Jacques* de *Steblin*, Secrétaire Perpétuël de l'Académie Impériale des Sciences à *Pétersbourg*.

De VARSOVIE *le 22 Août.*

M. M. *Raiski* & *Wolk* Deputés de la Conféderation de *Litbuanie* après s'être acquittés à *Thorn* de la Commiſſion, dont ils étoient chargés, en ſont revenus ici depuis peu. M. M. les Envoyés de la Conféderation Générale ſont dernierement partis pour *Moſcou*.

M. *Viſconti* qui a reſidé ici pendant 6. ans en qualité de Nonce du Pape après avoir pris congé du Roi en eſt parti le 17. pour *Vienne* lieu de ſa nouvelle deſtination.

Pluſieurs Seigneurs qui étoient ici, en ſont également partis pour differentes Provinces, afin d'y aſſiſter aux Dietes, qui doivent s'y tenir, & M. le Baron de *Goltz* Maréchal de la Conféderation des Diſſidens après avoir reſté ici pendant deux jours eſt retourné à *Thorn*.

M. de *Niebuhr*, Ingenieur *Danois* dont on a dernierement parlé, a été preſenté au Roi par M. de St. *Saphorin* Miniſtre du Roi de *Dannemarck*.

L'Envoyé de *Tartarie* qui eſt arrivé ici depuis quelques jours, a fait aujourd'hui à cheval ſon entrée publique en cette ville.

De FRANCFORT, *le 24 Août.*

Le Magiſtrat de *Brunswick* a publié par ordre du Duc que tout compagnon de metîer qui aura travaillé fidellement pendant 15. années ou plus chez un maitre de cette ville obtiendra gratis le droit de Bourgeoiſe.

AVIS.

L'Ambaſſadeur d'*Eſpagne* donnera à l'occaſion du Mariage de S. M. le Roi des *Deux Siciles* avec S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* un bal masqué à la Nobleſſe & à toutes les perſonnes qui peuvent entrer à l'appartement & à la Redoute de la Cour.

Cette Fête ſe donnera dans la Maiſon de M. le Prince de *Lichtenſtein*, ſituée au Faubourg de *Roſſau*.

On prie ceux qui voudront faire à M. l'Ambaſſadeur l'honneur d'y aſſiſter, d'envoyer depuis le 1. Jusqu'au 8. Septembre inclu depuis les 8. heures du matin juſqu'à midi, prendre des Billets d'entrée chez le Chevalier de *Majo* ſur la place du *Graben* au premier étage de la maiſon qui porte pour Enſeigne la Couronne Verte, vis à vis de l'*Elephant*.

Quant à M. M. les Gardes Nobles *Allemands* & *Hongrois* & à M. M. les Officiers de la Garniſon, leurs Billets ſeront donnés à M. M. leurs Commandans reſpectifs, & c'eſt à eux qu'ils voudront bien s'adreſſer à cet égard.

On prie tout le monde indiſtinctement de ne point ammener de Domeſtiques, parcequ'on aura ſoin qu'il y en ait en aſſez grand nombre pour qu'un chacun puiſſe être ſervi.

Les Eccleſiaſtiques connus, c'eſt a dire ceux qui ont des Dignités ou qui vont à l'appartement, qui voudront voir la Fête, y ſeront reçus dans leur habit ordinaire & ſans Billet

N. 70.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 9 SEPTEMBRE. 1767.

De FLORENCE *le 22 Août.*

Le Chevalier *Bondinelli Scarlati*, Intendant de notre Academie du Deſſein propoſa dans l'aſſemblée Générale du 9 de ce mois d'y recevoir Leurs Alteſſes Royales Mesdames les Archiducheſſes *Marie-Anne* & *Charlotte* en obſervant que ces Princeſſes avoient daigné donner à l'académie de *Vienne* des morceaux de leur compoſition, & qui prouvoient leurs telents. Cette propoſition fut reçuë avec acclamation, & Leurs Alteſſes Royales furent ſur le champ reçuës en qualité d'Academiciennes honoraires. L'Intendant propoſa enſuite de recevoir en la même qualité l'Impératrice de *Ruſſie*, en remarquant qu'elle avoit envoyé vers la fin de l'année 1765 à l'Academie du deſſein de *Florence*, les medailles & les ſtatuts de celle, que S. M. I. a érigée à *Petersbourg*, & cette ſeconde propoſition fut également reçuë avec la plus grande ſatisfaction.

Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc a fait ſavoir à l'Académie *della Cruſca*, aſſemblée Jeudi dernier, que non ſeulement il lui accordoit ſa protection Royale: mais que S. A. R. deſiroit de plus être inſcrite au nombre des Académiciens. Le Comte de *Roſenberg* a auſſi été propoſé dans la même aſſemblée, & unanimement reçû au nombre des accademiciens.

Le 17 & le 18 Leurs Alteſſes Royales ont aſſiſté avec toute leur Cour aux vigiles & à l'anniverſaire de feu Sa Majeſté l'Empereur *François* I. de Très Glorieuſe Mémoire.

Nous avons eſſuyé le 19 au ſoir un violent orage & le tonnere eſt tombé ſur le clocher du Monaſtére di *Badia*, où il a cauſé quelque dommage.

Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc ayant reſolu dés le mois de Décembre 1766 de former un nouveau réglement pour ſes Troupes, avoit dés ce tems nommé à cet effet une Députation compoſée du Comte de *Thurn* en qualité de Préſident, du Comte *Degli Alberti* Miniſtre de la Guerre, du Général de *Goudrecourt*, du Senateur *del Riccio*, chef du Commiſſariat, & du Sécrétaire *Bianchi* avec ordre de rendre compte à S. A. R. des projets qu'elle formeroit à cet égard. Cette Députation ayant terminé ſes ſéances & fait ſon rapport à Mgr le Grand Duc, il vient d'ordonner que les trois Régiments d'Infanterie fuſſent incorporés & n'en formaſſent plus deſormais qu'un ſeul & ſous le nom de Régiment de *Toſcane* qui ſeroit compoſé de deux Compagnies de Grenadiers & de dix huit de Fuſiliers & fort de 3432 hommes, propres à garnir les places du Grand Duché. Il y en aura entre autres 300 à *Portoferraio*, où l'on formera de plus une Compagnie de milices du pays, laquelle ſera de 103 hommes, le Régiment de Dragons a été reformé à l'exception de 81 hommes, qui ſerviront de Gardes de côte à cheval, & qui ſeront ſoumis au Gouvernement de *Livourne*. Tous les Officiers reformés conſervent au reſte par la munificence de S. A. R. & en forme de penſion leurs appointements en entier.

Le

Le Comte *Belrupt* a été nommé Colonel du nouveau Régiment formé, comme on l'a dit ci-deſſus, le Mayor Comte *Pellegrini* en a été créé Lieutenant Colonel, M. M. *Dizon* & *Mainard* en ont été declarés Majors, & le Général Marquis *Capponi* Chambellan a été nommé Commandant de la Garniſon de cette Capitale.

Le Comte *Pandolfini* Chambellan, & M. de *Crony* ont d'ailleurs été élevés au rang de Général, & le dernier a en même tems été pourvû de l'emploi de Gouverneur de *Groſſeto*.

De VIENNE, *le 2 Septembre.*

Dimanche 30. du mois paſſé M. le Duc de S. *Eliſabeth*, Ambaſſadeur du Roi des *Deux Siciles* fit ſon entrée publique en cette ville dans l'ordre ſuivant.

Un detachement des chevaux Legers de *Lœwenſtein*. Un archer de la Cour nommé *Einſpanier*. Vingt neuf caroſſes de differens miniſtres & Seigneurs chacun attelé de ſix chevaux. Un Caroſſe de la Cour, dans lequel étoit le Sécrétaire & deux Gentilshommés d'ambaſſade avec un Gentilhomme de bouche de L. L. M. M. Deux ſuiſſes de M. l'Ambaſſadeur, ſix coureurs, vingt quatre valets de pied. Deux Archers nommés *Einſpanniers*. Le Caroſſe de la Cour attelé de ſix chevaux, M. l'Ambaſſadeur ſeul dans le fond, ayant vis à vis de lui le Prince de *Schwarzenberg*, Grand-Maréchal de la Cour. Quatre officiers de Son Exc. à Cheval. Six pages à cheval. Le Caroſſe de parade de M. l'Ambaſſadeur, vuide & attelé de ſix chevaux. Un Caroſſe à ſix chevaux du Cardinal Archevêque de *Vienne*. Trois Caroſſes à ſix chevaux de M. l'Ambaſſadeur: dans le premier étoient quatre Gentilshommes, de l'ambaſſade en habits d'etoffe riche & dans les deux autres le maître des cérémonies & des valets de Chambre. Six chevaux de main couverts de caparaçons de velours jaune, brodés & aux armes de Son Exc. ſix palfreniers les conduiſoient. Un Sous-Ecuyer. Six officiers de la maiſon de M. l'Ambaſſadeur & deux palfreniers à cheval.

Les Equipages de Son Excellence étoient de la plus grande magnificence, les pages étoient en habit de velours jaune brodé d'argent, veſte de velours bleu brodée en plain, ainſi que le nœud d'Epaule. Tous les officiers de M. l'Ambaſſadeur étoient en habit de Drap bleu brodé d'argent, veſte jaune brodée de même, & ſa Livrée étoit habit jaune, veſte bleuë également brodés d'argent avec un peu de bleu entremelé dans la broderie.

Le Buſte en marbre blanc de feu Sa Majeſté l'Empereur a été placé dans le ſalon de la menagerie de *Schönbrunn* avec l'inſcription ſuivante.

FRANCISCO ROM. IMP. P. F. AUG.
Quod
præter alia innumera quæ
Pro ſcientiis bonisque artibus promovendis
Munificentia Auguſta inſtituit
Ob alenda varia utriusque orbis animalia
Seclusis tamen ferocibus
Has ædes conſtruxerit
MARIA THERESIA ROM. IMPERATRIX P. F. AUG.
Conjugi amantiſſimo
Teſtem hunc ſacrum eſſe voluit MDCCLXVII.

Ce buſte qui eſt très bien ſculpté, eſt encore du Sr. *Moll*.

M. *Viſconti* Archevêque d'*Epheſe* & Nonce du Pape à cette Cour, eſt arrivé en cette Ville lundi dernier.

N. 71.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 5 SEPTEMBRE 1767.

De MADRID *le 4 Août.*

LE Roi a nommé Lieutenant-Général de ſes Armées le Maréchal de Camp Don Antoine *Bucareli y Urſua*, Gouverneur de la *Havane*; Sa Majeſté a accordé en même tems la place de Lieutenant de Roi de *Saint-Sebaſtien* à Don Joſeph *Dalein*, Lieutenant-Colonel du Régiment de Dragons de *Pavie*.

De ROME *le 21. Août.*

Nous avons eſſuyé ici dimanche dernier un orage conſiderable & le vent les eaux & le tonnere y ont cauſé des dommages conſiderables: pluſieurs arbres ont entre autres été deracinés dans nos environs, les vignes y ont beaucoup ſouffert, & quelques pans de murs ont été renverſés par les torrents; un Bâtiment nouveau, que l'on conſtruiſoit au Palais *Corſini*, a été abſolument ruiné & la foudre eſt tombée ſur une des ailes du Palais *Quirinal* & ſur l'Egliſe *Florentine* de S. *Jean Baptiſte*.

Les nouvelles de *Corſe* portent que le Général de *Marbeuf* a reçu un exprès de ſa Cour avec ordre de ſuſpendre le depart des Troupes *Françoiſes*, qui ſont dans cette Iſle & qui continuent de garnir la *Baſtia* & S. *Fiorenzo*; Suivant les mêmes avis le courrier depeché au Général *François* étoit auſſi chargé de Depêches adreſſées au

Ge-

General *Paoli*, lesquelles lui avoient été envoyées à *Corti*.

De COMPIEGNE, *le 20 Août.*

Hier, on fit au College Royal la distribution solemnelle des Prix accordés par Sa Majesté. Le sieur de *Lancry de Rimberlieu*, fils du Lieutenant-de-Roi de cette Ville, soutint à cette occasion, par les soins du sieur *Martin*, Professeur de Seconde, un exercice, en présence de l'Evêque de *Soissons*, & le Programme en fut présenté au Roi, à Monseigneur le *Dauphin*, à Monseigneur le Comte de *Provence* & à Monseigneur le Comte d'*Artois* par le sieur *Matthieu*, Principal du College & Doyen de la Collégiale de *Saint Clément*. Monseigneur le *Dauphin* eut la bonté d'accorder un Prix particulier au sieur de *Lancry* de *Rimberlieu*. Aujourd'hui, le Principal & les Ecoliers couronnés ont été présentés aux jeunes Princes pendant leur dîner.

De PARIS, *le 24 Août.*

Il paroît un Edit du Roi, en date du mois de Juillet 1767. enrégistré au Parlement, le 19. Août suivant, par lequel Sa Majesté supprime les droits aliénés à la Ville de *Paris* par les Declarations des 9. Juillet & 10. Décembre 1758. & accorde, en faveur de ladite Ville, un droit d'octroi sur les vins, eaux-de-vie, esprit de vin, liqueurs, bieres, cidres entrant, tant par terre que par eau. Par le même Edit, Sa Majesté permet aux Prevôt des Marchands & Echevins d'emprunter, pour & au nom de ladite Ville, à constitution de rentes sur son domaine, au dernier 25. jusqu'à concurrence de 8, 600 000 liv. sçavoir, 2, 000 000 aussi tôt après l'engistrement du présent Edit; 2, 200, 000 liv. dans le cours de l'année 1768; 2, 200, 000. liv. en 1769. & 2, 200, 000. liv. en 1770, & d'affecter & hypothéquer au payement desdites rentes & au remboursement de leurs capitaux, specialement & par privilege, le produit des droits réunis au domaine de ladite Ville par l'Article VIII. du même Edit, & généralement tous ses autres biens. Le remboursement de ces rentes sera fait par voie de Loterie, en la maniere accoutumée, dans le cours des douze dernieres années de la durée desdits droits.

De LONDRES *le 24. Août.*

Il est décidé que le Ministere actuel restera sur le même pied, & depuis ce tems les Membres, qui le composent, redoublent d'activité dans les Affaires de leurs Départements respectifs, & il paroît une Apologie de l'Administration au sujet de l'affaire de *Manille*, des différens avec le *Portugal*, & des difficultés survenuës en *Amérique*.

Le Comte de *Rochefort* continuë d'avoir de fréquens Entretiens avec les Ministres du Roi sur les matieres qui se sont traitées dernièrement entre cette Cour & celle de *Versailles*. Il est à présent décidé qu'après que ce Ministre aura mis ordre à ses Affaires domestiques, il retournera à *Paris*, & à peu près dans le tems que le Comte du *Châtelet-Lomont* viendra résider ici avec le même Caractere.

Le 15 de ce mois, Mr. de *Mello*, Ministre de *Portugal*, eut des Conférences avec les Membres du Gouvernement, auxquels il communiqua le contenu de quelques Dépêches qu'il avoit reçues la veille.

Le même jour 15. la Cour reçut des Dépêches de la *Nouvelle-Angleterre*, dont l'Assemblée à passé plusieurs Actes conformes aux intentions du Roi, & à la recommandation du Gouverneur & entre autres.

Acte, pour accorder la Somme de 1300. Livres pour le support du Gouverneur.

Acte, pour suppleer à la Tresorerie la Somme de 125 mille 850. Livres applicables à la redemtion des papiers du Gouvernement, qui seront dues en l'année 1768.

Actes

Acte, pour régler la cotisation d'une Taxe de 43585. Livres & 4. Deniers.

Acte, pour prevenir les fraudes dans l'alteration de la Potasse &c.

Acte, pour renouveller & continuër un Acte passé dans la 5me. année du Regne de Sa Majesté, intitulé. „ Acte, pour „ accorder les Subsides nécessaires aux „ *Indiens Orientaux*, pour régler le com- „ merce avec eux, & pour prévenir „ les abus à cet égard, „ *lequel est sur le point d'expirer.*

Quoiqu'à l'extérieur on paroisse content de la conduite que tiennent les *Americains Septentrionaux*, certaines démarches qu'ils font, ne laissent pas que de donner ombrage. L'établissement de Manufactures & de Fabriques parmi eux & la résolution, dans laquelle ils persistent, de se passer de tout article de luxe ou de superflu, donnent lieu à penser. Plusieurs Conseils, qui se sont tenus ces jours-ci à *St. James*, ont eu, dit on, entre autres pour objet de concilier les intérêts des Colonies avec la Patrie, pour prévenir que, par de fausses impressions & des mesures mal digérées, elles ne s'entre-détruisent.

On a appris à *Portsmouth* par une Lettre de *Dieppe* en date du 3. de ce mois, que le Commandant de ce Port avoit reçu ordre de la Cour d'y informer les Pilotes, que deux Bâtimens *Anglois*, venant de la Côte de *Barbarie*, chargés de Blé, ont la Peste à bord. On a d'abord communiqué cette Nouvelle aux Officiers de la Douane & aux Commandans des Vaisseaux de guerre & Corvettes. Le Chevalier *Moore*, qui y commande les Vaisseaux du Roi, en a d'abord informé l'Amirauté, & il a détaché tout de suite la Frégate, la *Solebay*, à la recherche de ces deux Bâtimens. Il a aussi suspendu le départ de plusieurs Frégates, qui étoient prêtes à partir pour différentes répartitions, & il a pris d'autres mesures pour empêcher qu'ils n'entrent dans nos Ports. En consequence de cet avis & de quelques autres, la Cour à dépêché des Exprès dans les Ports des trois Roïaumes pour qu'on y prenne les arrangemens nécessaires à la sureté du Public.

Pendant deux jours on a fait courir ici un bruit, que la Compagnie de *Indes* avoit reçu par la voie de terre des Dépêches, qui portoient, „ que les *Ma-* „ *rates* avoient joint plusieurs *Nababs*, „ & faisoient des irruptions, qui don- „ noient lieu de craindre pour la su- „ reté des nouvelles acquisitions de la „ Compagnie: „ Mais ce bruit absolument faux n'a été répandu qu'à dessein d'en faire baisser les Actions; Et l'on en a profité.

Il paroit que l'on a renoncé au projet de tirer parti de la découverte des terres des *Patagons* pour ne s'occuper que du soin de former un Etablissement utile & avantageux dans l'Isle de *Falckland*, située au 52me. dégré de latitude *Meridionale*, & au 315me. de longitude.

On nous marque de *Paris* que le celébre J. J. *Rousseau* est à present à une terre d'une personne de qualité en *Auvergne*, où il travaille à un ouvrage sur les mœurs & le genie des *Anglois*;

Suivant une liste qui a été delivrée par les differentes contrées, de l'*Angleterre* & du pays de *Galles* en 1746. tous les biens en fonds de terre que les Catholiques Romains possedoient alors, ne montoient qu'à la valeur de 384166. livres 14. Schillins 10½. deniers.

De la HAYE *le 23. Août.*

Le Baron de *Larrey*, Conseiller-Intime du Prince *Stathouder*, qui avoit été envoyé à la Cour de *Berlin* pour y conclure le Mariage entre Son Al-

tesse

teſſe Séréniſſime & Madame la Princeſſe *Sophie-Frédérique-Guillelmine* de *Pruſſe*, en eſt de retour à *Loo*.

Les avis de *Berlin* portent que l'on y travailloit aux préparatifs de Réjouiſſances que le Roi de *Pruſſe* ſe propoſe de donner à l'occaſion de la célebration du prochain Mariage de la Princeſſe *Guillelmine* avec le Prince *Stadhouder*. Ces avis ajoutent que S. M. avoit élevé à la Dignité de Comte Mr. *Verelſt*, Envoyé-Extraordinaire de cette République, qui avec les Comtes de *Finckenſtein* & de *Hertzberg* Miniſtres d'Etat de S. M. a ſigné le 11 de mois le Contract de mariage entre le Prince *Stadhouder* & Madame la Princeſſe *Guillelmine*.

De STOCKHOLM *le 16 Août.*

S. A. R. le Prince *Charles* Grand-Amiral du Royaume de *Suede* eſt presque continuellement ſur la Frégatte qui croiſe dans le lac de *Malar* & fait avec ce petit batiment toutes les manœuvres que font les Vaiſſeaux de guerre.

Le 11. de ce mois le maître des Cérémonies & Introducteur des ambaſſadeurs a été nommé pour aſſiſter avec le caractere de miniſtre du troiſieme rang, a la prochain Diete de *Varſovie*. Sa Commiſſion ne dure que trois mois, & ne ſera prolongée qu'au cas que le Roi de *Pologne* envoit un Miniſtre à cette Cour. Le principal objet de ſa miſſion eſt de ſoutenir par ſes repreſentations les *Diſſidens*.

On a appris par des lettres arrivées dernierement de *Paris* que le Roi avoit rappellé le Baron de *Breteuil* ſon Ambaſſadeur à cette Cour & avoit nommé M. de *S. Prieſt* pour le remplacer avec le caractére de Miniſtre Plénipotentiaire.

Il y avoit auſſi dans ce paquet trois lettres du Baron de *Breteuil* par leſquelles il prend, par ordre du Roi Son maître, congé de leurs Majeſtés & du Prince Hereditaire.

De FRANCFORT, *le 29 Août.*

Suivant les lettres d'*Alger* du 23 Juillet Mr. *Ange Emo*, qui commande l'Eſcadre *Venitienne*, n'a pu parvenir à rétablir la Paix avec le Dey. Celui-ci, avec qui il a eu trois entretiens, s'étoit à la vérité relâché des 50 mille Séquins qu'il avoit d'abord demandés, & les avoit reduits à 30 mille, moyenant un Préſent annuël de 12000 Séquins avec un chargement de bois de conſtruction. Mr. *Emo*, de ſon côté, n'offroit que 10000 Séquins, & un Préſent annuël de 11000 Séquins, outre les Préſens que le Dey avoit demandés à l'occaſion de ſon avénement à la Régence. Le Dey a refuſé ces offres & déclaré à Mr. *Emo*, que *s'il n'accordoit point ce qu'on lui avoit demandé, il n'avoit qu'à s'en retourner*. Ceci s'eſt paſſé le 20 de ce mois & le 21 les 4 Vaiſſeaux de guerre, qui compoſoient l'Eſcadre *Vénitienne*, ont remis à la voile : ſur quoi les Corſaires ont été avertis, qu'ils pourroient enlever tous les Bâtimens *Venitiens*, qui leur tomberoient ſous la main.

Le Dey a auſſi fait ſavoir au Conſul de *Dannemarc*, „ que ſi ſa Nation „ n'envoie pas dans le terme de trois „ mois les Préſens que le Dey a de- „ mandés à l'occaſion de ſon avéne- „ ment à cette Dignité, la guerre ſe- „ roit déclarée aux *Danois*. „

Le Conſul de *France* a réclamé avec beaucoup de fermeté 10 Barils de poudre, 3000 Peſos, & quelques Ballots de Coton, que le Dey a fait tirer d'un Bâtiment *François*, parti de *Marſeille* pour *Salé*, & qu'un Corſaire avoit envoyé ici. La déciſion de cette affaire a été renvoyée au retour du Corſaire, qui s'en étoit emparé. La Priſe a été cependant relâchée, ainſi que deux autres, l'une de la même Nation, & l'autre *Angloiſe*, qui avoient auſſi été envoyées ici.

Les trois plus gros Chebecs, algeriens qui ſont de 32 28 & 26 pièces de canon, devoient ſe mettre en mer le 25.

N. 71.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 5 SEPTEMBRE. 1767.

Suite des nouvelles de FLORENCE *du 22 Août.*

Le côté principal de la Medaille qui formera le prix de l'agriculture fondé par Mgr. l'Archiduc Grand Duc, offre du côté principal *Minerve* tenant une branche d'olivier & donnant la main à *Cerès* qui tient d'une main une faulx, & à sous le bras un faisceau d'Epics avec une corne d'abondance à ses pieds, dans le lointain est *Baccus* couronné de Pampre & riant appuyé sur un tonneau. La legende est *Rei agrarie audendæ*,

On lit sur le revers l'Inscription suivante.

PREMIUM
IN ACADEMIA FLORENT.
DE RE RUSTICA
ARCHIDUCIS
PETRI LEOPOLDI M. E. D.
LIBERALITATE
CONSTITUTUM AN. MDCCLXVII.

De COPPENHAGUE *le 20 Août.*

Il fleurit maintenant à *Rothschild* un arbrisseau à Thé, qui est haut de deux aulnes & qui a poussé cette année plus de 30 branches. Le Proprietaire l'a reçu, il y a trois ans, de *Boheme*, où il avoit été transporté de la *Chine* par l'*Italie*. Dés l'an dernier, on a usé de ses feuilles comme d'un The vert de très bon goût, il avoit dés lors laissé tomber sa graine, sans qu'on le sçut, & elle a produit plusieurs jeunes plantes que le propriétaires offre à vendre.

De HAMBOURG *le 28 Aout.*

Voici les Universaux que le Maréchal de la Conféderation Generale de *Litbuanie* a fait publier.

Nous Stanislas Comte *Brzostowski* Staroste de *Bistrie*, Maréchal de la Conféderation générale du Grand Duché de *Litbuanie*.

Notifions par les presents Universaux a tous & un chacun a qui il appartient, nomement à M. M. les Senateurs, Ministres d'Etat civils & militaires aux grands & autres Officiers de la Noblesse ainsi qu'aux Habitans du Grand Duché de *Litbuanie* de quelque etat & dignité qu'ils soient, que la Conféderation du Grand Duché *Litbuanie* a entre autres objets de ses Griefs declaré par l'acte fait à *Wilna* le 2. Juin dernier le Decret de *Grodno* du 16. Août 1764. comme inoui & exécuté contre tout Droit; qu'elle a egalement declaré contraires aux loix tous les autres Decrets portés furtivement

vement contre le Prince de *Radzivil*, tels qu'on puisse les nommer, lesquels le privent, de ses biens & Possessions; qu'elle les a cassés & annulés par le meme acte; qu'elle a aussi dés ce moment declaré le susdit Prince libre de tous ces pretendus decrets judiciels, portés contre lui; qu'elle l'a remis dans le sein de la Patrie en lui restituant en même tems tout ce que la haine irreconciliable & l'Injustice lui avoient enlevé, avec la liberté d'en reprendre possession & la permission de se faire par tout judiciellement reintegrer tant à l'egard du dommage, qui lui a été causé que de celui occasionné à son frere mineur d'âge & dont il est le tuteur naturel; qu'elle a d'autre part ordonné à tous Creanciers, qui ont des pretentions à la charge du dit Prince, d'en recevoir le payement dans les termes prescrits, avertissant de plus que ceux, auxquels le dernier jugement de confédération a adjugé légitimement des sommes d'argent on des pretentions, doivent comparoître pendant le terme de trois mois pardevant le present jugement de confédération pour se legitimer envers ce Prince touchant leurs argents ou prétentions, & les prouver par des documents valables, & cela sous peine de privation de toutes leurs dites prétentions.

Après cette notification préalable Nous assurons que nous ne sommes guidés par aucun motif de vengeance contre qui que ce soit & que, nous ne voulons en aucune maniere agir par esprit de partialité: mais que nous n'avons devant les yeux & dans notre Cœur que Dieu, la Justice & les confedérés.

La suite l'ordinaire prochain.

De VARSOVIE *le 26 Août.*

On marque ici beaucoup d'estime à Mr. *Niebuhr* Ingenieur *Danois* qui merite celle de tous les Savans par ses voyages qu'il a faits en *Asie* & en *Arabie*: le Roi qui l'avoit engagé à passer par *Varsovie* en retournant, lui temoigne beaucoup de distinction & il a eu l'honneur de diner le 22 avec S. M.

Le Prince *Poniatowsky* Chambellan de la couronne M. M. *Malachowsky* Référendaire, *Ponturski* Maître des Cuisines, *Branicki* veneur, *Ogrodzki* Ecuyer tranchant, le Prince Adam *Czartoryski* General de *Podolie* M. M. le Chambellans *Czaplic de Lusk* qui avoit été élu Maréchal à la derniere Diete, *Sobolewski* veneur de la Province de *Varsovie*, *Ozarowski* adjudant General de l'armée de la Couronne, & *Stemplowski* Commissaire de la Commission des guerres ont accedé dès le 14 de ce mois à la Confédération Generale.

Madame la Princesse *Czartoriska* Palatine de *Russie*, & Tante du Roi a depuis peu de tems posé la premiere pierre à un nouveau corps de logis, qu'on érige au Monastére Royal des Dames Benedictines de l'Institut de l'*Adoration perpetuelle*, fondé par *Marie Casimire* Reine de *Pologne*, Epouse du Grand *Sobieski*, & *Françoise* de Nation.

Dans le Supplement de la derniere Gazette on a mis par erreur à l'art. de l'Entrée publique de Mr. l'Ambassadeur de *Naples*, que dans les deux derniers caroſſes de S. E. étoient le Maître de Ceremonie, & des Valets de Chambre: tandis que le Maître des Ceremonies étoit comme il se pratique toujours dans le caroſſe de la Cour à côté du Sécrétaire d'Ambassade.

N. 72.

GAZETTE DE VIENNE,
DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 1767.

De LISBONNE, *le 4 Août.*

Dimanche dernier, le Roi & la Reine, ainsi que la Famille Royale, assistèrent à un combat de taureaux qui se donna dans la place destinée à ces sortes de fêtes: un seul combattant mit à mort quinze de ces animaux. Leurs Majestés & la Famille Royale se rendirent ensuite au Théatre de la rue *dos Condes*, où Elles virent la représentation d'un Opéra *Italien.*

Don Francisco de *Mello*, Envoyé Extraordinaire du Roi à la Cour de *Danemarck*, a pris congé de Sa Majesté & s'est embarqué, le 30 du mois dernier, sur un Paquebot *Anglois* pour se rendre à *Londres*, d'où, après y avoir sejourné quelque tems, il se rendra à sa destination. Le sieur *Yonn*, Envoyé Extraordinaire du Roi de *Danemarck* à cette Cour, se dispose à demander incessament ses premieres audiences du Roi pour présenter à Sa Majesté ses lettres de creance.

De TURIN, *le 22 Août.*

S. A. R. Madame la Princesse *Marie Louise* de *Savoye* qui depuis deux ans s'étoit retirée dans un Monastére pour y passer sa vie en retraite, y est morte ce matin dans la 39e. année de son âge.

De

De COMPIEGNE, *le 26 Août.*

Hier, Fête de *Saint Louis*, Leurs Majestés & la Famille Royale, se rendirent à la Paroisse Royale de *Saint Jacques*, & y assistèrent à la Grand'Messe que les Officiers Municipaux de cette Ville font célebrer, tous les ans à pareil jour, à l'occasion de la Fête du Roi & à laquelle l'Evêque de *Soissons* officia. Après la Messe, le Corps de Ville se rendit au Château où il fut présenté au Roi par le Duc de *Tresme*, Gouverneur de la Province, & par le Vicomte de *Laval*, Gouverneur particulier de cette Ville. L'après midi, Leurs Majestés & la Famille Royale entendirent, dans la même Eglise, les Vêpres & le Salut, & le même Prélat y officia. Le soir, le Roi & la Reine souperent à leur grand couvert & les Musiciens du Roi exécuterent, pendant le repas, différens morceaux de Symphonie.

Le Roi vient de faire la promotion suivante dans sa Marine.

Sa Majesté a élevé au grade de Chef d'Escadre le sieur *Mercier*, le Commandeur de *Glandèves* & le sieur de *Breugnon*, Capitaines de Vaisseau. Le Chevalier de *Vento Despennes*, le sieur *Marin*, le sieur de *Venel*, le sieur de *Tronjoly*, le Chevalier de *Brach*, le sieur de *Narbonne-Pelet*, le sieur *Baraudin*, le sieur de la *Poype Vertrieux*, le sieur *Basterot* de la *Barriere*, le Chevalier de *Tresmanes*, l'aîné, le Chevalier de *Rays de Breuil*, le Comte de *Durfort* & le Chevalier d'*Oisy*, Capitaines de Frégate, ont été faits Capitaines de Vaisseau. Le sieur *Gravier*, le sieur de *Longueville*, le sieur *de la Croix de Gaujeac*, le Chevalier de *Retz*, le Chevalier de *Keranstret*, le sieur de *Champorcin*, le sieur *Montigny*, *de la Violaie*, le sieur de *Repentigny*, le sieur d'*Aubenton*, le sieur de *Gabaret*, le Chevalier de *Suffren*, le sieur de *Briqueville*, le sieur *Durand de Sausse*, & le sieur de la *Marthonie*, Lieutenants de Vaisseau, ont été faits Capitaines de Frégate. Trente & un Enseignes de Vaisseau ont été élevés au grade de Lieutenant de Vaisseau, & quarante-huit Gardes de la Marine, à celui d'Enseigne de Vaisseau, & Sa Majesté a nommé cinquante & un Gardes de la Marine. Elle a accordé en même tems au Comte de *Sabran*, Chef d'Escadre, une pension de 1500. l. sur l'Ordre de *Saint Louis*, & diverses autres pensions vacantes dans le même Ordre, au sieur de *Marolles*, au sieur *Dabon*, au Chevalier *Fouquet*, au sieur de *la Borde Noguez* & au sieur de la *Jonquiere-Taffanel*, Capitaines de Vaisseau.

Le Baron de *Zurlauben*, Colonel du Régiment des Gardes *Suisses*, ayant demandé, en considération de son grand âge, la permission de se retirer, le Roi l'a lui a accordée, & a bien voulu lui conserver le traitement dont il jouissoit comme Colonel des Gardes *Suisses*. Sa Majesté a disposé en même tems de sa charge de Colonel de ce Régiment en faveur du Comte d'*Affry* qui en étoit Lieutenant-Colonel & qui a été remplacé par le Baron de *Bezenval*, premier Capitaine du même Régiment. La Compagnie, dont le Baron de *Zurlauben*, Colonel, étoit pourvu, a été donnée au Baron de *Zurlauben*, son neveu, Maréchal de Camp & Capitaine au même Régiment.

De PARIS, *le 28 Août.*

Le 25. de ce mois, jour de la Fête de *Saint Louis*, la Procession des Carmes du Grand Couvent, à laquelle le Corps de Ville assista, se rendit, selon l'usage, à la Chapelle du Palais des *Tuileries* où ces Religieux chanterent la Messe.

L'Académie *Françoise* célébra cette Fête dans la Chapelle du *Louvre* où l'Abbé *Bassinet*, Vicaire Général du Diocèse de *Cahors*, prononça le Panégyrique

rique de *Saint-Louis*, après la Messe qui fut chantée en Musique. La même Fête fut célebrée par l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres & celle des Sciences, dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire. L'Abbé *Gayet* de *Sansale*, Conseiller Clerc au Parlement de *Paris*, prononça le Panégyrique du Saint.

Après-midi, l'Académie *Françoise* tint son assemblée publique. Le Directeur de l'Académie annonça que le Prix d'Eloquence dont le Sujet est *l'Eloge du Roi Charles V. dit le Sage*, avoit été adjugé à un Discours du sieur de la *Harpe*. Le sieur d'*Alembert* fit ensuite la lecture de ce Discours, & le sieur *Watelet* lut plusieurs Fragmens d'une Traduction en Vers *François* de la *Jerusalem Delivree* du Tasse. L'Académie a proposé pour le Prix de Poésie, qui sera distribué l'année prochaine, une Piece de cent Vers au moins; dont le Sujet, le Genre du Poeme & la Mesure de Vers sont au choix des Auteurs.

On mande de *Montauban* que, depuis huit mois, on y éprouve une sécheresse dont on n'a pas encore eu d'exemple. Les habitans des campagnes sont obligés d'aller à deux & trois lieues chercher l'eau nécessaire pour leur usage & pour leurs bestiaux: les ruisseaux & les rivieres, celles mêmes qui sont navigables, sont presqu'entierement desséchées, de sorte que les moulins à eau ne peuvent travailler que quelques heures dans la journée, & plusieurs mêmes ne vont point du tout. Cette sécheresse a fait périr tous les menus grains, & ne laisse que peu d'espérance pour le bled de *Turquie* & pour la vigne.

On croit que le retour de *Compiegne* est encore différé de quelques jours, & que la Cour n'en partira que le 30 ou le 31 de ce mois.

S. M. a ordonné que le Marquis de *Segur* seroit remboursé de la dépense qu'il a faite pendant qu'il commandoit le Camp de *Compiegne*, & lui a accordé les Entrées de sa Chambre, en se promenant à *Chantilly*. Le Roi a aussi répandu des graces sur tous les Officiers du Camp, à proportion de leurs grades respectifs. Quelques-uns des Colonels ont demandé que ce qui leur étoit destiné, fût appliqué à leur Régiment. Le Marquis de *Poyanne* entre autres a supplié de trouver bon qu'il n'acceptât rien, en disant qu'il étoit assez heureux que sa fortune lui permit de faire cette dépense extraordinaire, & de servir son Prince, sans être à charge à l'Etat.

Quoique le Château de *Chantilly* soit des plus spacieux, on avoit dressé des tentes pour y loger tout le monde pendant les trois jours de la Revûe. On dit que les spectacles & les Divertissemens, imaginés par le Prince de *Condé* pour l'amusement du Roi, avoient parfairement réussi.

Il y a actuellement à *Aignac*, auprès de *Rhodez*, un Pêcheur, nommé Jean *Dalas*, qui est dans la cent sixieme année de son âge. Il n'a jamais eu de maladie, il exerce encore presque journellement son métier & jouit d'une très-bonne santé.

De LONDRES *le 24. Août.*

Le Général *Hervay*, Adjudant Général des Armées du Roi, est chargé d'aller faire la revue de toutes les troupes réparties en *Ecosse*, en *Irlande* & dans l'Ile de *Man*. Il commencera par celles qui sont en *Irlande*, & finira par celles d'*Ecosse*. Les Régimens dans les trois Royaumes sont sur le pied complet en tems de paix. La revue générale de la Marine, qu'on devoit faire cet Eté, est remise à l'année prochaine.

On a cependant donné ordre de construire à neuf plusieurs Vaisseaux du pre-

premier rang, de radouber ceux qui sont en état de servir, & de vendre aux particuliers ceux qui ne sont plus propres au service.

De la HAYE *le 26. Août.*

Le Marquis de *Marigny*, Surintendant des Bâtimens du Roi *Très Chrétien* & frere de feu Mme. de *Pompadour*, est arrivé ici, accompagné du fameux Mr. *Cochin*, l'un des plus habiles Dessinateurs de l'*Europe*, pour voir ce qu'il y a de plus remarquable en ce Pays.

On apprend de *Loo* que le Prince *Stadhouder* & sa Cour en reviendroient le 8 du mois prochain.

De MITAU, *le 19 Août.*

M. M. les Deputés du duché de *Courlande* à la Diete extraordinaire qui se tiendra à *Varsovie* le 5 Octobre, doivent partir dès que la presente Assemblée generale sera terminée & M. le Chancellier de *Kloppmann* est déjà depuis quinze jours parti pour s'y rendre.

De VARSOVIE *le 29 Août.*

La Diete de la Province de *Varsovie* s'est tenue le 25 de ce mois dans l'Eglise des P. P. *Augustins* de cette Ville M. M. *Szydlowski* Enseigne de la province & juge du Grod de *Varsovie* & *Ogrodzki* Greffier civil de la Couronnne ont été unaniment élus par la Noblesse pour Nonces à la prochaine Diete extraordinaire & à *Zakroczim* le Prince *Poniatowsky* Chambellan de la Couronne à également été elu en cette qualité.

Vendredi 24 de ce mois M. de *Rapp* staroste de *Zeydikann* Chambellan du Roi &c. a été elu Deputé à *Varsovie* par la Noblesse des environs de la *Lithuanie*.

De HAMBOURG *le 28 Août.*

Un Particulier de cette Ville a observé que dans un temps d'orage un bon thermometre, suspendu dans un endroit où il ne soit pas exposé à de grands & subits changemens de chaleur, monte & descend, à chaque coup de tonnerre, quoique souvent d'une maniere presqu'imperceptible, à mesure que l'orage s'approche ou s'éloigne du point vertical. Peutêtre qu'en répétant souvent de pareilles expériences on pourroit parvenir à calculer avec certitude la proximité ou l'éloignement d'un orage. On en a dernierement essuyé un ici, pendant lequel on a observé qu'en s'approchant de la Ville, il a fait monter successivement le thermometre à plus de trois degrés.

Suivant les nouvelles de *Stockholm* il s'est manifesté dans *Elfdahl-Hord* parmi les bestiaux une maladie dangereuse qui les emporte dans l'espace de trois jours.

Suivant celles de *Coppenhague* du 20 Août le Roi a confié à Mr. Oluf *Magnus* l'administration du grand Magazin au vieux *Holm*. La semaine prochaine, S. M. passera en Revûe les Corps d'Artillerie, tant de terre que de mer, l'un à *Amack*, & l'autre au *Holm* près de cette Ville.

On a élevé une Redoute à la tête du Pont, nouvellement construit à *Elsinbourg* en *Suede*. Les côtés du plus bas dégré représentent deux Flêches, taillées en pierre, avec une Inscription qui dénote qu'à cet endroit le Prince *Gustave* reçut la Princesse *Sophie-Madelaine* de *Dannemarc*, son Fpouse, le 8 Octobre 1766. L'Inscription du second dégré porte que le Baron Charles *Adlerfeldt*, Baillif-Provincial, fit construire le tout par ordre du Roi en 1765 & 1766. La Redoute, qui fut munie d'Artillerie le 17 du mois dernier, est nommée *Fort-Sophie*.

AVERTISSEMENT.

L'Ambassadeur du Roi des *Deux-Siciles* donnera le 20. de ce mois dans Son Hôtel en ville un Bal masqué & les billets d'entrée seront distribués proportionnellement à la Grandeur de ses appartements, à ceux qui lui feront l'honneur d'y assister.

N. 72.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 9 SETEMBRE. 1767.

Suite des Univerſaux du Maréchal de la Conféderation Generale de Lithuanie.

Comme il eſt de notre devoir en qualité de Marêchal de la Conféderation génerale du Grand Duché de *Lithuanie* de donner nos Soins à ce que le preſent Edit de la conféderation parvienne à la connoiſſance d'un chacun & obtienne un prompt & juſte effet, Nous avertiſſons d'avance tous les habitans du Grand Duché de quelque etat & dignité qu'ils ſoient, qui par Decret de la précédente conféderation poſſedent quelque part des biens du Prince Charles de *Radzivill* & de ſon frere mineur d'âgé ou ont des prétentions ſur iceux, aient à comparoitre pardevant le Tribunal de cette Conféderation generale du Grand Duché de *Lithuanie* en perſonne ou par un conſtitué dans le terme de trois mois à commencer du jour du Decret de la preſente Conféderation generale ſous peine d'être privés de leurs Droits ; à produire ainſi qu'il eſt d'uſage, tous leurs dits Droits envers & contre les Princes *Charles* & Jerome *Radzivill* & à ſe comporter en tout ſelon le ſens des Decrets de la préſente Conféderation generale ſous les mêmes peines ci deſſus enoncés & exprimées dans l'acte de la confédération générale. Et afin que tous les habitans de ce Grand Duché acquierent la connoiſſance requiſe non ſeulement du tems & du lieu du Tribunal de la Conféderation generale du Grand Duché de *Lithuanie* : mais auſſi de la maniere de procéder juridiquement, Nous faiſons ſavoir par les préſens Univerſaux que le Tribunal de la Conféderation generale commencera à tenir ſes ſeances le 22. Juin de cette année 1767. dans la ville de *Vilna*, où il les continuera à moins que quelque neceſſité urgente de la Republique ou de la Province confédérée ne l'obligeat à ſe transporter ailleurs avec la Conféderation generale.

Quant à la maniere de proceder juridiquement pardevant ce Tribunal, on doit ſelon le ſens de la conféderation generale le faire de la maniere ſuivante.

Les Citations qui paroiſſent ſous notre nom en qualité de Marêchal de la Conféderation générale, munies du Sceau de ce Tribunal & ſignées par le Secretaire de la dite conféderation & dont on donne copie aux Parties, doivent être reconnues par la chambre de juſtice du Palatinat & diſtrict, où les biens de celui qui eſt cité, ſont ſitués, ou bien elles doivent lui être remiſes publiquement en quelque lieu qu'il ſoit, en vertu du Statut de *Lithuanie* & de la correction du Droit faite a *Grodno* en 1726.

La ſuite l'ordinaire prochain.

De VIENNE, *le 9 Septembre.*

Son Alteſſe Royale Madame l'Archiducheſſe *Marie-Chriſtine* & le Duc de *Saxe-Teſchen* Son Epoux ſont arrivés Dimanche dernier au ſoir au château de *Hetzendorff* avec le Prince *Clement* de *Saxe* Evêque de *Freyſing* & de *Ratisbonne* &c.

Le Duc de S. *Eliſabeth* Ambaſſadeur & plenipotentiaire du Roi des *Deux-Siciles* a eu hier à ſix heures du ſoir ſes Audiences publiques de Leurs Majeſtés I. & R. A. & a fait au nom du Roi ſon Maître la demande ſolemnelle de ſon Alteſſe Royale Madame l'Archiducheſſe *Marie Joſephe* en qualité de future Reine de *Naples*.

M. l'Ambaſſadeur s'eſt à cet effet rendu de Son Hôtel à *Vienne* au Chateau de *Schönbrunn*, dans un des Caroſſes de leurs Majeſtés attelé de 6. chevaux & précédé d'un autre caroſſe de la cour attelé de même, dans lequel étoient un Gentil homme avec le Portrait & la lettre de S. M. *Sicilienne*, le Sécrétaire d'Ambaſſade avec les Pleins-Pouvoirs originaux de ce Monarque & le maitre de ceremonies de S. Ex., qui etoit aſſiſe ſeule dans le fond du caroſſe ayant vis à vis d'elle le Comte *Leslie*, Chambellan nommé Commiſſaire de L. L. M. M. I. & R. A. pour cette fonction, lequel étoit allé la prendre à ſon Hôtel. Quatre valets de pied de la Cour marchoient à côté du caroſſe.

Ceux de M l'Ambaſſadeur, ſa livrée les Officiers de ſa maiſon, ſes pages, ſes Gentils hommes marchoient dans le même ordre qu'à ſon entrée & le Cardinal Archevêque de *Vienne* avoit de même envoyé à cette occaſion un de ſes caroſſes qui ſuivoit immédiatement celui de parade de S. E.

M. l'Ambaſſadeur fut reçu par les grands Officiers de la Cour & trouva la Garde à pied ſous les armes & les Gardes nobles *allemands* & *Hongrois* dans leur grand uniforme qui formoient une double haye dans les appartements, il ſe rendit d'abord à l'Audience de S. M. l'Empereur & de là il paſſa à celle de S. M. l'Imperatrice Reine dans laquelle il fit au nom du Roi ſon Maître avec les cérémonies uſitées à S. M. I. & R. A. la demande en forme de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie Joſephe*, l'Imperatrice Reine y ayant donné ſon conſentement, Madame l'Archiducheſſe fut appellée dans la Sale d'Audience & après avoir fait une profonde reverence à Son Auguſte Mere & reçû les marques de Son conſentement, elle prit des mains de l'Ambaſſadeur qui les lui offrit la lettre du Roi des *Deux Siciles* & le portrait de S. M. qui fut attaché à Sa Poitrine par Madame la Comteſſe de *Lerchenfeld* Grande Maitreſſe de la Maiſon de S. A. R.

Il y eut enſuite bal paré auquel M. l'Ambaſſadeur fut invité: ce bal fut ouvert dans la grande Gallerie du chateau, illuminée par un très grande quantité de bougies, par S. M. L'Empereur & Son Auguſte Sœur future Reine des *Deux-Siciles* & après qu'il fut terminé, on ſoupa à pluſieurs tables.

La cour a été hier en grand Gala & continuera d'y être le 10. & le 10

Il y a aujourd'hui 9. Grand Diner public à *Schönbrunn* & ce ſoir Opera *Italien* au Theatre près du Palais pour les perſonnes qui ont leur entrée à l'appartement & pour celles qui ſont nommées par la Cour, & Comedie *Gratis* pour le reſte au Theatre près de la *Porte d'Italie*.

Demain 10. il y aura Comedie allemande au Theatre près de la Cour pour les mêmes perſonnes ſpecifiées à l'article de l'Opera du 9. avec un grand Ballet, intitulé l'*Apotheoſe d'Hercule*.

Vendredi 11. Grand Concert de Voix & d'inſtruments dans les appartements du Chateau de *Schönbrunn*.

Samedi 12 Opera comique *Italien* au Theatre du chateau de *Schönbrunn* avec un grand Ballet intitulé *Armide* & *Renaud*, & le même jour Comedie *Allemande* en Ville *Gratis* & pour tout le monde.

On donnera auſſi ſucceſſivement le deteil de ces Fêtes.

N. 73.

GAZETTE DE VIENNE,
DU SAMEDI 12 SEPTEMBRE 1767.

De MADRID *le 11 Août.*

Le Chargé des Affaires de la République des *Provinces-Unies* en l'absence de Mr. *Doublet* de *Groeneveld*, Envoyé Extraordinaire, ayant signifié au Marquis de *Grimaldi*, Premier-Ministre d'Etat, qu'il étoit chargé de la part de L. H. P. de communiquer au Roi le prochain Mariage du Séréniſſime Prince *Stadhouder*, Son Exc a aſſuré cet Agent que S. M. recevoit cette notification avec d'autant plus de plaiſir qu'Elle avoit une ſincere eſtime pour ce digne Prince, & qu'Elle lui ſouhaitoit beaucoup de bonheur par la part qu'Elle prenoit, tant à ſa Perſonne qu'aux vrais intérêts de l'Illuſtre République.

De LISBONNE, *le 30 Juillet.*

Le 26, de ce mois on a lancé à l'eau un Vaiſſeau de guerre de 60 piéces de canon, nouvellement conſtruit.

De CADIX, *le 31 Juillet.*

Deux Officiers de la Garniſon de cette Place ſont partis pour *Nantes* ſur un Bâtiment *François*, l'un, avec le titre de Lieutenant-Colonel & Major des Places de l'Iſle de *Manille*, & l'autre avec le titre de Capitaine: ces deux Officiers iront de *Nantes* à l'*Orient*, où ils s'embarqueront ſur le premier Vaiſſeau de la Compagnie des *Indes* qui fera voile pour *Canton*, & ils ſe rendront delà à *Manille* pour y diſcipliner les troupes de cette Iſle.

Le Navire *Eſpagnol le Jaſon*, faiſant partie de la Flotte qui, en ſortant de la *Vera-Cruz*, eſſuya l'année derniere une violente tempête, eſt arrivé ici, le 28 de ce mois, avec une cargaiſon de cochenille, de cuirs, de Jalap & de ſucre: il avoit été jetté, par le mauvais tems, ſur la côte de *campêche* après avoir perdu ſes mâts.

De COMPIEGNE, *le 29 Août.*

Le Roi partira après-demain de cette Ville avec Madame *Adelaïde* & Meſdames *Victoire*, *Sophie* & *Louiſe*, pour ſe rendre au Château de la *Muette*. Aujourd'hui, la Reine eſt partie pour *Verſailles*, où Monſeigneur le Dauphin ſe rendra après-demain avec Monſeigneur le Comte de *Provence* & Monſeigneur le Comte d'*Artois*.

De

De PARIS, *le 31 Août.*

Le quatre vingtieme tirage de la Loterie de l'Hôtel de Ville s'eſt fait, le 22. de ce mois, en la maniere accoutumée. Le lot de cinquante mille livres eſt échu au numéro 41725; celui de vingt mille livres au numéro 58250, & les deux de dix mille livres aux numéros 44605 & 46866.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de *Lyon* avoit remis le Prix de l'année 1764, dont le ſujet étoit: *de déterminer le principe qui altere l'air des Hôpitaux & d'indiquer les moyens les plus ſûrs d'y remedier.* Cette Compagnie ayant reçu un grand nombre de nouveaux Mémoires ſur ce ſujet & voulant les examiner avec ſoin, a jugé à propos de renvoyer la diſtribution du *Prix*, qui devoit être adjugé le 1. Mardi après la Fête de *Saint-Louis*, à la ſeance publique du 1. Décembre prochain.

De LONDRES *le 25. Août.*

Nous ſommes toujours dans la même incertitude relativement au Miniſtère. Le Comte de *Chatam*, quoique ſe portant beaucoup mieux qu'il n'a fait depuis longtems, & travaillant dans ſes bons intervalles avec les autres Miniſtres du Roi, a cependant réſolu de ſe retirer: & l'on parle de former alors une nouvelle Adminiſtration.

Suivant les dernières Dépêches de *Lisbonne*, arrivées le 21. de ce mois, notre Commerce rencontre toujours les mêmes obſtacles en *Portugal*. & on lit dans un de nos papiers publics, que S. M. T. F. inſiſte ſur ce que ſes Sujets aient dans ce Royaume les mêmes Priviléges que les *Anglois* ont en *Portugal*.

L'affaire de *Manille* n'a pas changé non plus de face; & le nouvel Etabliſſement, que l'on forme dans l'Iſle de *Falkland*, pourroit bien faire naître de nouvelles brouilleries avec l'*Eſpagne*, parce qu'elle ne verra pas ſans doute de bon œil, que nous nous mettions à portée de doubler le *Cap Horn* pour paſſer dans la Mer du *Sud*. Quoiqu'il en ſoit, le Gouvernement vient d'expédier une Fregate avec des Inſtructions aux Officiers chargés de former cet Etabliſſement. On a auſſi dépêché une Chaloupe avec de nouveaux ordres aux Gouverneurs dans l'*Amérique Septentrionale*. On penſe auſſi à notre ſureté intérieure. Non ſeulement on tient dans les trois Roïaumes les Troupes & la Marine ſur un bon pié; Mais la Cour a auſſi ordonné la viſite de toutes les Places fortes, qui ſeront réparées & augmentées, particuliérement dans le *Nord* de l'*Ecoſſe*.

Les deux Bâtimens, qu'on avoit ſoupçonnés d'avoir la contagion à bord, ſont arrivés à *Briſtol*. Leurs Equipages ſont en parfaite ſanté, & leurs cargaiſons en bon état; &, ſuivant les Lettres, dont ils ſont pourvus, il ne régne aucune maladie, ni contagieuſe, ni épidémique, dans les lieux, où ils ont pris leurs chargemens.

Les Propriétaire de la Banque ont indiqué au 28 de ce mois la tenuë d'une Aſſemblée, pour demander aux Gouverneurs & Directeurs les raiſon, qui les ont portés à élever des Edifices énormes pour aggrandir la Banque & cela ſans conſulter les Propriétaires ſur un article de cette importance, qui occaſionne des dépenſes onéreuſes.

La Cour, à ce qu'on prétend, attend dans peu une Perſonne de diſtinction de la part du *Mogol*, chargée d'une Commiſſion importante auprès du Roi. On inſinuë, qu'il ſeroit queſtion de la Souveraineté des Provinces de *Bengale*, de *Bahar*, & d'*Orixa*, dont la Compagnie *Angloiſe* a acquis la poſſeſſion.

Du 25.

Les Conſeils ſont toujours fort fréquens. L'*Amérique* paroit un des principaux objets de leur attention. Les Agens des Colonies ont eu avant hier de longues Conférence avec les Miniſtres du Roi, & enſuite avec les Commiſſaires du Commerce & des Plantations. Il s'en faut bien, qu'on ſoit d'accord ſur la manière de taxer les Colonies: les *Américains* d'ailleurs ſe re-

recrient contre les restrictions mises à leur Commerce. Le Grain, qu'on nous apporte en très-grande quantité de ce Pays-là, n'est nullement inférieur au nôtre.

Les Negocians de cette Ville, intéressés au Commerce du *Portugal*, conférerent le même jour 26. de ce mois avec les Commissaires du Commerce. Le Prince de *Masseran*, Ambassadeur d'*Espagne*, fut aussi ce jour-là en conférence avec les Ministres du Roi.

Hier, la Cour reçut des Dépêches de *Paris* de la part de Duc d'*York*; & Mr. *Durand*, chargé des affaires de *France*, communiqua au Comte de *Shelburne*, Sécrétaire d'Etat, celles qui lui étoient venuës de sa Cour.

Une Lettre de *St. Jean* en *Terre-Neuve* porte, qu'il y avoit au delà de 500 Bâtimens *François*, emploïés à la Pêche de la Moruë sur les Bancs de cette Isle; & que les Bâtimens *Anglois*, y compris ceux de l'*Amérique*, ne passoient guères la moitié de ce nombre. La Pêche s'y faisoit avec beaucoup d'ordre & d'harmonie.

Les Officiers & Matelots de l'Escadre du Roi, emploïée aux *Indes Orientales* sous le Commandant *Tinker* à la dernière Révolution de *Bengale*, ont reclamé, par un Mémoire presenté à la Compagnie des *Indes*, une Donation faite à cette Escadre par le *Nabab* de *Bengale* en conséquence de cette Révolution, laquelle Donation leur est retenuë par la Compagnie.

De la HAYE *le 30. Août.*

Le Prince *Stadhouder* a nommé Grand-Maître Mr. *Bigot*, son Chambellan. Son Alteſſe Sérénissime a aussi crée Grand-Ecuyer le Baron de *Wulkenitz*, & élevé le Baron de *Voogt* à la Dignité de Grand-Echanson, dont Mr. *Bigot* étoit ci-devant revêtu.

Suivant les lettre de *Tunis* du 23. Juillet, le Père Administrateur de l'Hôpital *Espagnol* revenant de chez le Bey, qui l'avoit mandé, a été cruëllement assassiné par un Rénégat le 15. du même mois. Un autre Religieux du même Hôpital en aïant fait part aux Consuls *Chrétiens*, & les aïant réquis de s'y intéresser, ils se sont tous rendus chez le Bey, qui leur a promis qu'il en feroit fait prompte justice. En conséquence, il a fait mettre des Gardes aux portes de la Mosquée, dans laquelle l'Assassin s'est refugié, pour le saisir dèsqu'il en sortiroit, & empêcher en attendant qu'on ne lui apportât des Vivres.

De HAMBOURG *le 2 Septembre.*

Suivant les dernieres lettres de *Moscou* l'Imperatrice de *Russie* en étoit partie le 24 Juillet dernier pour *Colomnska*, Maison de plaisance, située à huit *werstes* de cette Capitale. S. M. Imperiale se proposoit d'y rester jusqu'à la mi-Septembre prochain, & d'y donner Audience aux Ambassadeurs des Puissances Etrangeres. Les Deputés de la Confederation de *Lithuanie* en avoient deja eu une de cette Princesse le 26 dans laquelle ils avoient pris Congé de S. M. I. qui les avoit assûré de nouveau qu'Elle persisteroit dans la résolution d'employer les moyens les plus efficaces pour le rétablissement des *Dissidens* dans la jouissance de leurs anciens Droits & Privileges.

La Commission établie pour dresser un nouveau Code & composée de 460 Deputés des Provinces de l'Empire après avoir assisté à l'office divin & au *Te Deum* dans l'Eglise Cathedrale de l'*Assomption de la Ste Vierge* a ouvert solemnellement ses seances le 30 Juillet en présence de S. M. I. du grand Prince & de toute la Cour dans la Sale de *Granowitoy* du *Kremmel*. S. Majesté Imperiale avoit déjà depuis quelque tems ordonné qu'on frappât un grand nombre de Médailles d'or & qu'on fit faire un pareil nombre de chaines de la même matiere pour être distribuées aux dits Deputés.

Suivant celles de *Stockholm* le Baron de *Duben*, frere du Conseiller d'Etat de ce nom, qui a été nommé pour aller résider comme Ministre du troisiéme rang auprès de la Cour de *Varsovie* pendant la tenue de la prochaine

Diéte

Diéte extraordinaire de *Pologne* devoit partir le 26 Août pour se rendre par *Dantzig* au lieu de sa destination.

Suite des Universaux du Maréchal de la Confédération Generale de Lithuanie.

Le Terme pour comparoître après ces Citations est sans aucune exception de 14 jours: mais sans préjudice des causes qui après intervention d'un arrêt verbal ou par écrit, peuvent être terminées par une ordonnance conforme aux loix, & de celles qui peuvent également l'être sans intervention de citation.

Mais si quelqu'un s'est laissé condamner par contumace pour n'avoir point comparu au Tribunal de la confédération générale il sera jugé suivant l'ancienne ordonnance & conformement aux loix & suivant l'exigence de la cause, quiconque aura ainsi encouru la contumace dans la premiere Instance, ne sera cependant pas encore executable: mais il le deviendra après la seconde citation s'il ne comparoit pas devant ce Tribunal où il sera jugé *ultimario convictionis gradu* & la sentence sera mise en exécution, ainsi qu'il est ordonné en consequence du quatrieme Decret de la constitution de la correction du droit à la Diete de *Grodno* de l'an 1726 sous les peines dictées par la dite constitution. Après les susdits decrets de contumace portés par la confédération générale les publications & citations touchant la transgression de ces decrets ne donneront qu'un terme de deux semaines.

La suite l'ordinaire prochain.

De Vienne, *le 12 Septembre.*

Leurs Majestés I. & R. A. ont diné en publilc avec l'Auguste Famille I. & R. à *Schönbrunn* Mercredi & Jeudi derniers. Le premier de ces jours le Cardinal Archevêque de *Vienne* a été présent au repas, & l'Ambassadeur du Roi des *Deux Siciles* y a paru l'autre jour. Toute la Cour a été ces deux jours en grand *Gala* à l'exception de S. M. l'Imperatrice Reine, qui n'a point quitté le noir, & il y a eu pendant les repas une superbe musique de voix & d'instruments.

S. M. l'Empereur, Mgrs. les Archiducs & Mesdames les Archiducheſſes ont assisté Jeudi au Theatre de cette Ville à une Comedie *Allemande* qui a été suivie de l'*Apotheose d'Hercule*, grand Ballet à machines.

Hier il y a eu grand concert dans la Gallerie du château de *Schönbrunn* laquelle étoit illuminée, comme elle l'avoit été le jour du Bal paré.

AVERTISSEMENT.

L'Ambassadeur du Roi des *Deux-Siciles* donnera le 20. de ce mois dans Son Hôtel en ville un Bal masqué & les billets d'entrée seront distribués proportionnellement à la Grandeur de ses appartements, à ceux qui lui feront l'honneur d'y assister.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Portrait de Ferdinand Roi des deux Siciles gr. fol.		1 fl. 30 kr.
	Le même ord. fol.	1 fl. 8 kr.
- - -	de Marie Josephe d'Autriche Reine des deux Siciles	1 fl. 30 kr.
	Le même	1 fl. 8 kr.
- - -	Ferdinandus IV. D. G. utriusque Siciliæ, & Hyerosolymarum Rex 4.	24 kr.
- - -	Maria Josepha Austriaca utriusque Siciliæ & Hyerosolimarum Regina 4.	24 kr.

PRECIS DE PARTHENOPE,

Opera Italien, repreſenté devant la Cour I. & R. le 9. Septembre 1767.

Au rapport des Poëtes & ſuivant la plus ancienne tradition il eſt conſtant, que la Sirene *Parthenope*, fille de la Muſe *Calliope* choiſit pour ſon ſéjour les bords charmans de la mer, où le *Sebet* ſe jette dans la mediterranée; que les habitans des contrées voiſines lui rendoient des honneurs divins, & qu'engagés par les *Cumeens*, qui les premiers en conçurent le projet, ils fonderent une ville, à qui ils donnerent le nom de *Parthenope*, dans le lieu même, où eſt aujourd'hui la ville de *Naples*: Il eſt auſſi vraiſemblable d'après des conjectures hiſtoriques & fondées, que pluſieurs illuſtres deſcendans de Heros peuplerent dans les tems éloignés ces bords heureux, & c'eſt ſur ces fondements, que l'Abbé *Metaſtaſio* a bâti l'Opera, dont on parle. Il en prend pour Epoque le jour, où l'on trace le circuit de la ville, qui doit porter le nom de ſa protectrice: ce jour lui eſt conſacré & célébré par des danſes & par des Fêtes, & pour le rendre plus célébre encore, il doit éclairer l'Hymen de *Cleante* Prince de la race des *Heraclides* avec & *Elpinice*, fille d'*Alcée*, grand prêtre du Temple de *Parthenope*; & celui de *Philandre* Prince de *Miſene* ami de *Cleante* avec *Iſmene* Princeſſe de *Poſidonie*, amie d'*Elpinice* & élévée avec elle. Deja la mer blanchit ſous les rames des vaiſſeaux de ces Princes; tout s'empreſſe à voler ſur la rive pour les y recevoir, à l'exception du Grand Prêtre, qui croit devoir encore aller avant tout au Temple & y implorer la faveur des immortels. Cependant les Princes ont heureuſement debarqué; ils ſe livrent avec leurs futures Epouſes à l'eſpoir le plus flateur & à la joye la plus vive, quand *Alcée* qui revient du Temple, trouble leurs transports par l'air inquiet & pour ainſi dire conſterné, qui annonce malgré lui le trouble de ſon ame. *Elpinice* l'interroge: Eh quoi, lui dit elle, O mon pere! quel nuage obſcurcit votre front! helas vous me marquéz de la tendreſſe: mais la Serenité eſt loin de votre front. La Deeſſe s'oppoſe t'elle à l'établiſſement de cette cité? Non Prince! Non ma Fille! repond-il, Elle veut au contraire que la main de *Cléante* en trace aujourd'hui l'enceinte, le ciel le deſtine à en être le, Roi, le Prêtre & le fondateur, mais ce n'eſt pas à toi qu'il le deſtine pour époux. Ecoutez, ecoutez l'oracle qu'il a prononcé.

„ Que *Parthenope* s'éleve aujourd'hui par la main du Prince de *Cumes*,
„ & que l'hymen de *Cleante* & d'*Ismene* en ſoit l'heureux auſpice. Ainſi le
„ Deſtin veut unir par d'auſſi doux nœuds la race de *Dardanus* & celle
„ d'*Alcide*.

Iſmene & *Philandre*, qui ſurviennent, apprennent cet arrêt avec autant de douleur que de ſurpriſe: *Alcee* conſterné leur ſignifie à tous qu'il faut baiſſer un front docile aux ordres des immortels, & laiſſe les infortunés ſe plaindre enſemble de leur malheur par un quatuor le plus expreſſif qui termine le premier Acte.

Acte Second.

Elpinice ſe plaint de la rigueur du ſort, qui l'accable, un rayon d'eſperance ſemble néanmoins luire encore dans ſon ame: mais *Alcée* qui ſurvient le fait diſparoitre, & condamnant la reſiſtance qu'elle voudroit oppoſer aux ordres des Dieux, ce n'eſt pas à toi, dit il, O ma fille de ſonder; les profondeurs des Décrets du Ciel & à l'accuſer d'Injuſtice: il n'eſt pas donné à l'oeil du foible mortel de pouvoir contempler le ſoleil en face: notre vuë s'egare au loin ſur les vaſtes plaines de la mer ſans diſtinguer les objets & ton partage eſt d'obeir. Le Ciel veut unir le ſang de *Dardanus* au ſang d'*Alcide*, il veut l'Ihmen de *Cleante* & d'*Iſmene*, il veut que *Parthenope* naiſſe aujourd'hui, eſt-ce à nous de nous y oppoſer?

L'ame de la fille d'*Alcée* n'en eſt pas moins déchirée: ſon reſpect pour les Dieux, & ſa ſoumiſſion à ſon pere combattent puiſſament ſon amour pour *Cleante*: mais elle ne peut ſe perſuader que ce Prince devienne infidelle, quand même elle obéïroit. Je ne reſpire que par lui, dit-elle, il ne reſpire que par moi, & je regne ſur ſon ame, comme il regne ſur la mienne. *Alcée* la met à une épreuve plus rude encore: il exige qu'elle ſe ſerve de tout l'empire qu'elle a ſur ſon Amant pour l'engager à ſe ſoumettre à la volonté des Dieux, tandis que de ſon côte il va diſpoſer *Iſmene* à leur obeïr. *Elpinice* voudroit envain tenter cet effort de vertu : ſes Larmes coulent à l'arrivée de *Cleante*, & tout ce qu'elle peut, c'eſt de lui dire, que le ciel & *Alcée* exigent qu'il devienne l'epoux d'*Iſmene*: ſois donc toi même mon guide, lui dit-il, Partes, que ferois tu à ma place? Je ſuivras ton exemple. Que pourrois-je helas! dit-elle, que plurer & mourir. Elle le laiſſe à ces mots interdit & déſesperé. *Iſmene* & *Philandre* arrivent bientôt, & lui apprennent qu'ils viennent de voir *Elpinice* marchant dans le plus grand trouble ſuivie de la vielle *Euriclée*, ſa nourrice, qu'elle ſembloit dédaigner d'écouter. L'Amitié du Prince de *Miſène* pour *Cleante* & la gloire future d'*Iſmene* paroiſſent lui rendre l'ordre des Dieux moins rigoureux. *Iſmene* lui en fait les plus tendres reproches; Je ne les merite point, lui dit-il, je ſens toute l'horreur de mon ſort, Privé de toi, je ne t'en adorerai pas moins, & ſi dans l'excès de mes maux il eſt quelque choſe qui puiſſe les adoucir c'eſt la ſeule idée de ta grandeur qui pourra les calmer.

Cleante paroît au bord de la mer; une chaloupe eſt prête à le recevoir; il veut fuir à jamais des lieux jadis ſi chers à ſon cœur; mais il eſt arreté par *Philandre* qui lui apprend que leurs deſtins ſont bien changés: le Prince de *Cumes* n'oſe ajoûter foi à un Eſpoir auſſi flateur, il interroge ſon ami; il veut ſavoir comment un changement auſſi prompt & auſſi heureux s'eſt operé: viens au temple, lui dit *Philandre*, là Tu l'apprendras toi même, je l'ignore ainſi que Toi: mon impatiente amitié ne m'a pas permis de m'inſtruire des details.

Alcée, *Elpinice* & *Ismene* paroiſſent dans le veſtibule du Temple de *Parthenope*; les Princes y arrivent; les noms d'*Iſmene* & de *Cleante* qui d'abord frappent l'oreille du Prince de *Cumes* le replongent dans l'inquitude; il croit que ſon ami lui a tendu un piége en le conduiſant au Temple; mais enfin il apprend que les deux Princeſſes ont été confiées dans leur enfance aux ſoins d'*Euriclée*: c'eſt elle qui lors de l'Invaſion des *Pheniciens* dans la *Poſidonie* profitant de la facilité que lui donnoit l'âge tendre des Princeſſes, a marqué ſa prédilection pour *Iſmene* en la faiſant paſſer pour *Elpinice*, tandis que celle-ci a paſſé pour *Iſmene*: mais les remords l'ont enfin obligée à declarer ſon Forfait & ſon aveu a été confirmé par la Deeſſe elle-même

Le Grand Prêtre, les Princes, les Princeſſes & tout le peuple ſe livrent à la joye, & *Venus*, qui deſcend ſur des nuages, vient augmenter la commune allegreſſe: les tems ſont arrivés, ditelle, où l'Hymen doit unir la race de *Dardanus* à celle d'*Alcide*; c'eſt ſous ces heureux auſpices que la ſuperbe *Parthenope* doit s'élever; c'eſt *Cleante* qui de ſa main en doit tracer la ſpacieuſe enceinte, & c'eſt lui qui doit en être le Roi, le Pontife & le Fondateur. Cette ſuperbe ville nourrira dans ſon ſein des ames héroiques, des Genies vaſtes & élevés. L'Amour & l'humanité habiteront ſur ſes heureuſes rives. Dans les Siecles à venir ce jour mémorable ſera renouvellé encore, & deja le Deſtin forme les nœuds qui doivent un jour unir deux auguſtes rejettons des Heros du Sang de *Bourbon* & d'*Autriche*, & perpetuer l'âge d'or ſur ces charmans rivages.

L'*Amour* qui accompagnoit ſa mere, les jeux, les Ris, les Graces & toute la ſuite de *Venus* forment alors un grand Ballet qui termine la pièce.

On donnera l'Ordinaire prochain le detail du Ballet intitulé l'Apotheoſe d'Hercule & exécuté en préſence de la Cour Jeudi dernier 10. de ce mois.

N. 74

GAZETTE DE VIENNE,
DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 1767.

De LISBONNE, *le 11 Août,*

Dimanche dernier, Leurs Majestés & la Famille Royale honorerent de leur présence un nouveau combat de taureaux, qui se donna sur la place du *Campo-Santa-Anna* & dans lequel le Cavalier combattant fut renversé & fort maltraité, ainsi que ses chevaux dont il changea plusieurs fois. Après cette fête, Leurs Majestés assisterent à la représentation d'un Opéra *Italien* qui fut joué sur le Théatre public de la rue *dos Condes*.

Hier, le sieur *Jonn*, Envoyé Extraordinaire du Roi de *Danemarck* en cette Cour, eut ses premieres audiences de Leurs Majestés à qui il présenta ses lettres de créance: il fut admis ensuite à l'audience de la Famille Royale.

Le Chevalier de *Saint Priest*, cidevant Ministre Plénipotentiaire de *France* en cette Cour, en a pris congé par des lettres particulieres qu'il a écrites de *Versailles* & qui viennent d'être remises, avec la lettre de récréance du Roi son Maître, par le sieur *Semonin*, Consul Général, chargé des affaires de Sa Majesté *Très-Chrétienne*.

De MADRID *le 18 Août.*

Mardi dernier, on célébra dans la Chapelle Royale du Palais le Service anniversaire pour le repos de l'ame du feu Roi *Ferdinand* VI. Les Grands du Royaume, ainsi que les principaux Officiers & autres personnes de la Maison Royale, assisterent à cette cérémonie, à laquelle officia l'Archevêque de *Pharsale*, Inquisiteur Général. L'Oraison Funebre fut prononcée par le Pere M. Fr. Antoine *Alvarez Cienfuegos*, de l'Ordre des Prêcheurs.

De

De CADIX, *le 14 Août.*

Hier, le Galion *Espagnol l'Aigle* arriva ici de *Lima*, chargé, pour le compte des Négotians, d'un million 701, 052 piastres fortes & 1 réal de plate, en or & en argent, tant monnoyé que travaillé; de 5723 charges & 57 livres de cacao; de 516 pains de cuivre, & 299 d'étain; de 10 caissons de quinquina, 2 de plumaceux, & 1 de chocolat; d'un arrobe & demi de calaguala, racine médicinale; d'un caisson de figures & pots de terre, & de 2 couvertures de laine d'Alpaca.

De Grenoble *le 21. Août.*

On essuya, le 11. de ce mois, dans les Paroisses de Saint *Crespin* & de la *Roche*, dans le Pays d'*Embrun*, un orage mêlé d'une si grande quantité de grêle que, le 14, il y en avoit encore de la hauteur d'un pied & demi sur le sommet des montagnes qui dominent ces deux Paroisses. L'orage a fait fuir les bestiaux qui étoient en très-grand nombre sur ces montagnes & les a dispersés au point que quatre jours après on n'avoit encore pu les retrouver. Les ravines qu'il a formées ont intercepté, en plusieurs endroits, la route de *Briançon* à *Montdauphin*. Le 14. depuis onze heures du soir jusqu'à sept heures du matin, il est tombé, dans la vallée de *Galaure*, une pluie si abondante, que les eaux de la petite riviere de *Galaure*, qui coule au milieu de cette vallée & qui a son embouchure dans le *Rhône* au millieu du Faubourg de *Saint-Vallier*, s'étant prodigieusement enflées & n'ayant pu s'écouler par le pont dont l'arche avoit soixante pieds d'ouverture, elle se sont refoulées sur elles mêmes, ont fait écrouler le pont & ont emporté la maison d'un Particulier, attenante à la culée de ce pont. Plusieurs personnes ont péri par ce double accident. Le lit de la riviere ayant été élargi par les débris, ses eaux ont ravagé les deux rives & ont mis le Faubourg de *Saint-Vallier* dans un danger imminent. Toutes les maisons de ce Faubourg ont été inondées. La grande route de *Lyon* en *Provence* & en *Languedoc* se trouve interceptée &, pour la rétablir, on a ordonné de construire un nouveau pont le plus promptement qu'il sera possible. La riviere d'*Herbasse*, qui traverse la route des houpes qui conduit de *Saint-Vallier* à *Romans*, a aussi occasionné, le même jour, des ravages considérables & a fermé cette route.

De VERSAILLES, *le 2 Sept.*

Aujourd'hui, le Roi a pris le deuil pour sept jours à l'occasion de la mort du Prince Frédéric de *Deux Ponts*.

Le sieur *Geoffroy* de *Limon* a eu l'honneur de présenter aujourd'hui à Monseigneur le *Dauphin*, à Monseigneur le Comte de *Provence* & à Monseigneur le Comte d'*Artois* des Theses Latines de Rhétorique que la Demoiselle *Geoffroy* doit soutenir à *Châtellerault* & dont Monseigneur le Dauphin a bien voulu accepter la dédicace.

De PARIS, *le 4 Septembre.*

On célébra, le 1. de ce mois, dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de *Saint Denis*, le Service annuel fondé pour le repos de l'ame de *Louis* XIV. L'Evêque de *Saint Malo* officia à cette cérémonie à laquelle le Duc de *Penthievre* & le Prince de *Lamballe* assisterent.

Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 31. Juillet 1767. par lequel Sa Majesté accorde à tous les Négocians & Armateurs du Royaume la permission de faire librement le commerce & la traite des Negres sur toute la côte d'*Afrique*, en payant, au profit du Roi, la somme de 10. liv. par tête de Noirs, de la même maniere qu'ils la payoient à la Compagnie des *Indes*, à qui Sa Majesté avoit accordé le Privilege exclusif de ce commerce, Privilege qu'Elle annulle & révoque, ainsi que la gratification de 13. liv. qu'Elle lui avoit accordée par tête de Noirs introduits dans les Colonies; mais Sa Majesté, voulant donner à cette Compagnie une marque de la protection particuliere qu'Elle lui accorde, ordonne, par le même Arret, qu'il lui

sera

sera payé une somme de 30. liv. par chaque tonneau de marchandises, provenant du crû ou des Manufactures du Royaume, qu'elle portera dans les Pays de sa concession, indépendamment des 50. liv. qui lui ont été accordées par l'Article XLIV. de la Déclaration du mois d'Août 1764.

Il paroît aussi une Déclaration du Roi, du 19. Juillet dernier, qui fixe definitivement le tems dans lequel les titres des contrats de rentes & interets, & les effets au Porteur doivent être representés en exécution de l'Edit de Decembre 1764.

La Frégate l'*Aurore*, que montoit le Marquis de *Courtenvaux*, est arrivée heureusement au *Havre de Grace*, le 28. du mois dernier, & y a désarmé.

L'Abbé *Galais*, Vicaire de *Nauple le-Vieil*, Diocese de *Chartres*, a trouvé le moyen de faire marcher continuellement les horloges de clochers, sans qu'il soit besoin de les remonter: il emploie pour le principe moteur l'air exterieur ou le vent. Les Commissaires de l'Académie des Sciences, nommés pour examiner la machine qu'il a présentée pour modele, l'ont trouvée ingénieuse & propre à être employée avantageusement dans les horloges où l'on n'aura besoin que d'une force motrice qui ne soit pas considérable.

Extrait d'une Lettre du sieur Mentelle, Ingénieur Géographe du Roi, ecrite du Pays des Cayeconchiennes, en Amerique, dans les montagnes qui séparent les eaux d'Oyapock de celles de Marony.

„ Le 24. Avril dernier, vers les sept heures du matin, on a ressenti dans ce Pays une violente secousse de tremblement de terre; l'eau bouillonnoit & sembloit vouloir s'élancer sur la rive. Comme les *Indiens* avec qui je me trouve n'ont vu jusqu'à présent qu'un ou deux *Europeens*, l'air effrayé avec lequel ils paroissoient m'éviter m'a fait soupçonner qu'ils me regardoient comme l'auteur de ce terrible phénomene. Cependant, le tremblement ayant cessé, j'ai regagné leur confiance en leur faisant présent de quelques haches qui leur sont d'autant plus precieuses que pour abattre le bois, dont ils ont fréquemment besoin, ils n'ont encore que des couteaux à lames de bois.

„ Un autre tremblement de terre s'est fait sentir au commencement de Juin à *Caux* & à *Cayenne*: c'est le troisieme de cette année. „

De Londres *le 1. Septembre.*

Le 26 du mois dernier, le Roi en son Conseil rendit une Ordonnance, par laquelle le Parlement, qui étoit prorogé au 31. Août, l'est de nouveau jusqu'au 7. Octobre prochain.

Les trois Régimens d'Infanterie, qui s'embarquèrent au mois de Mai dernier à *Cork* en *Irlande*, sont arrivés, l'un à la *Nouvelle-York*, un autre à *Philadelphie*, & le troisième à *Quebec* après 5. semaines de trajet. Les Corps, qu'ils sont allés relever, doivent repasser en *Europe* incessamment.

Le Comte de *Chatam* persiste toujours dans l'intention de se retirer, ce qui semble établir la certitude qu'il y aura tôt ou tard du changement dans le Ministere, si non en tout, du moins en partie. Ce Politique, dont la santé se rétablit à souhait, profite de cette circonstance pour cooperer avec ses Collegues aux grandes Affaires qui sont sur les tapis entre cette Cour, celles de *Madrid* & de *Lisbonne*, ainsi qu'aux arrangemens ultérieurs a prendre entre cette Couronne & celle de *France* rélativement au Commerce de deux Nations aux *Indes Occidentales*.

De la Haye *le 2. Sept.*

N. S. les Etats de *Hollande* & *Westfrise* se rassembleront Mardi prochain, 8. de ce mois, les Lettres de Convocation ayant été expédiées aux Villes respectives de cette Province. On attend de retour vers ce tems là le Prince *Stadhouder* pour assister aux Deliberations de Leurs Nobles & Grandes Puissances.

Hier, on publia ici un Placard de Son Alteſſe Séréniſſime en date du 24.

Juil-

Juillet, concernant la Foresterie & la Chasse dans la Province de *Hollande* & de *Westfrise*. Cette Ordonnance renferme 72. Articles.

En conséquence d'une Convention, passée entre le Roi T. C. & la République des *Provinces-Unies*, S. M. a rendu une Ordonnance, datée de *Versailles* le 1. Juillet dernier & conçue en ces termes.

DE PAR LE ROI.

„ Sa Majesté étant informée des ordres qui ont été donnés par le Prince *Stadhouder* aux Commandans des Villes & Forts occupés par les Troupes des Etats Généraux des *Provinces-Unies* dans le *Pays-Bas Autrichiens*, savoir, *Namur*, *Tournai*, *Menin*, *Furnes*, *Warneton*, *Ypres*, le Fort de *Knoque* & *Dendermonde*, pour que l'on n'engageât dans lesdites Troupes aucuns Déserteurs de celles de *France*, sans comprendre néanmoins dans cette Défense les Natifs ou Sujets de l'Etat, ou ceux qui auroient déserté précédemment des Troupes de la République, pour lesquels on restituera uniquement les Armes, Chevaux & Equipages que les Déserteurs auront emportés, & dont ils se trouveront saisis : S. M. mande & ordonne pareillement aux Gouverneurs & ses Lieutenans-Généraux ou autres Commandans dans ses Provinces de *Flandre*, *Artois*, *Haynaut*, frontieres de *Champagne* & des *Evêchés*, ainsi qu'aux Gouverneurs & Commandans particuliers des Villes & Places desdites Provinces, de veiller avec tout le soin possible & de mettre en avant tous les moyens les plus propres pour qu'on n'engage ni ne prenne au service, dans les Régimens ou autres Troupes y étant ou qui y seront par la suite en Garnison ou en Quartier, les Cavaliers, Dragons, Hussards ou Soldats qui déserteront à l'avenir de celles de la République, sans néanmoins comprendre dans cette Défense les Sujets de S. M. & Natifs des Terres de sa Domination, ou ceux qui auront déserté précédemment de ses Troupes, pour lesquels on restituera uniquement les Armes, Chevaux & Equipages qu'ils auront emportés & dont on les trouvera saisis. Defendant S. M. à tous Officiers, Cavaliers, Dragons ou Soldats de ses Troupes de faire ni commettre, directement, ou indirectement, rien qui puisse tendre à favoriser lesdits Déserteurs, ou à cacher & faciliter leur désertion, sous peine de desobeissance. Et pour que la volonté de S. M. soit connue à cet égard, & que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance, Elle enjoint aux Commandans desdites Provinces d'y faire publier & afficher la présente Ordonnance par-tout où il conviendra." *(Signé) LOUIS.*

Suites des Universaux du Maréchal de la Confederation Générale de Lithuanie.

Quant aux Executions, traditions, inquisitions, calculs & verifications & tous autres actes judiciels il n'y a suivant les Decrets de ce Tribunal que les seuls Officiers de la Province & ceux de la chambre de justice qui se soient liés par serment à cet égard.

Ceux qui ont signé la Confederation generale de *Lithuanie*, devant s'assembler, nous n'en exceptons point & ne distinguons point M. M. les Maréchaux des Confederations particulieres des Palatinats, Provinces & cercles, comme aussi les Conseillers de la Confederation générale & des particulieres, lesquels sont revêtus de charges de la Province ou de la justice. Dans ces Tribunaux il ne peut avoir lieu à d'autre delai qu'à celui de communication des Documents dans les causes de Droit simple *(Simplicis Juris)* mais dans celles dans lesquelles il s'ensuit un acte d'inquisition, calcul & verification, la communication des pieces ou Documents doit avoir également lieu dans la poursuite de ces causes en vertu du Statut du Grand Duché de *Lithuanie*. Dans ces Tribunaux après la contumace encouruë la promesse de comparoître n'a plus lieu, suivant l'ordonnance, si non en payant ou prouvant après avoir prêté serment auparavant, que la citation n'a pas été insinuée.

La suite l'ordinaire prochain.

De FLORENCE, *le 5 Septembre.*

Le 25 du mois dernier Fête de S. *Louis*, dont Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe porte le nom, la Cour fut en grand *Gala.*

L'Archevêque de cette Ville a ordonné de reciter des prieres & une collecte dans la Ste. Meſſe pour implorer l'aſſiſtance Divine ſur Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe qui avance heureuſement dans ſa groſſeſſe.

De VIENNE, *le 16 Septembre.*

Dimanche dernier, 13 de ce mois, il y a eu Opera *Italien gratis* au Théatre près de la Cour, & Bal auſſi *gratis* & en habit de maſque à la grande Sale des redoutes & à celle des ſpectacles ſituée près de la porte d'*Italie*: la Cour a honoré de ſa préſence l'Opera & le Bal de la Sale des Redoutes.

S A. R. Madame l'Archiducheſſe Ducheſſe de *Saxe-Teſchen* & le Duc ſon Epoux repartent aujourd'hui pour *Presbourg.*

Precis du Ballet de la Mort & de l'Apotheoſe d'*Hercule.*

Hercule s'étant attaché à *Iolé* fille d'*Euryte*, *Dejanire* Epouſe du Heros ſe determina à lui envoyer la chemiſe teinte du ſang du centaure *Neſſus*, dans la croyance que cette chemiſe devoit rapeller à elle ſon Epoux, quand il voudroit s'attacher à d'autres femmes: mais le Heros ne l'eut pas plutôt miſe, que ſe ſentant entourré d'un feu dévorant, il ſe jetta dans les flammes d'un bucher preparé pour un ſacrifice, où il fut conſumé malgré le ſecours de *Philoctete*, à qui il remit ſes armes. La trop crédule *Dejanire* ſe tua alors de deſeſpoir & le Heros alla prendre place parmi les Dieux. *Ovid. Metam. liv. 9.* C'eſt de là que le Sr. *Noverre*, qui jouit à ſi juſte titre d'une reputation générale, a tiré le ballet que nous allons detailler.

Le Théatre repreſente une très belle colonade ornée des traveaux d'*Hercule*, laquelle eſt terminée par un Arc de Triomphe. Un bruit de guerre ſe fait entendre & annonce à une foule de peuple le retour du Heros Il paroit ſur un char trainé par des eſclaves des Nations qu'il a ſubjuguées ayant à ſes côtes *Hillus* ſon fils, & *Philoctete* ſon ami. Les Compagnons de ſes travaux ſont chargés de Trophées & ouvrent la marche. *Iolé* Princeſſe *Captive* eſt conduite & eſcortée par des Lutteurs & cette marche eſt terminée par des Eſclaves de toutes les parties du monde connuës alors, des danſes guerrieres & caracteriſtiques y ſuccédent & ſont interrompuës par l'arrivée de *Dejanire.* Cette Princeſſe accompagnée d'une ſuite nombreuſe & brillante ſe jette avec tranſport dans les bras de ſon Epoux. Elle reçoit les hommages d'*Hyllus* & de *Philoctete* & les Captifs d'*Hercule* tombent & ſe proſternent à ſes pieds.

Hyllus vivement épris des charmes d'*Iolé* conjure *Dejanire* de s'intereſſer à ſa liberté; elle la lui obtient d'*Hercule*; on detache ſes fers; elle marque à *Dejanire* la reconnoiſſance, dont elle eſt pénétrée, & elle eſt placée ſur la même Eſtrade, où ſont aſſis le Heros & ſon Epouſe.

Les Captifs des Nations vaincuës dépoſent aux pieds de *Dejanire* les differents tributs de leurs climats; ils l'implorent & lui demandent la liberté; elle leur eſt accordée, & ils ſe livrent à la joye par des danſes caracteriſtiques & rélatives au *Coſtume* de leur Nation.

On duſpute alors le prix da la danſe, & il eſt adjugé à une Eſclave *Theſſalienne*, qui reçoit des mains de *Dejanire* un Thyrſe d'or, orné defleurs.

Seize

Seize Lutteurs se défient ensuite; ils s'approchent; s'évitent; se rejoignent; se saisissent avec fureur, & leurs differentes situations offrent à chaque instant de nouveaux groupes pittoresques; bientôt les vaincus laissent un champ libre aux vainqueurs, qui se disputent entre eux la victoire, & le prix reservé à un seul, & qui est une peau de Tigre, est donné par *Hercule* à celui qui l'a remportée. A ces jeux succédent de nouvelles danses Guerrieres; *Hercule*, *Dejanire* *Iolé*, *Hyllus* & *Philoctete* augmentent en s'y mêlant la splendeur de cette Fête, qui se termine par un groupe au milieu duquel *Hercule* est couronné de Laurier par les femmes, tandis que les hommes surmontent ce même groupe par des Drapeaux & des étendards.

Le Théatre change & represente une grande Gallerie du Palais d'*Hercule*. *Dejanire* qui s'est appercuë de l'amour d'*Hyllus* pour *Iolé* & qui a cru decouvrir que cette jeune Princesse n'y est pas insensible, cherche à pénétrer les sentiments de son cœur. *Iolé* qui ignore l'art de feindre, lui devoile sans mystere les secrets de son ame, & *Dejanire* qui n'est occupée que du bonheur d'*Hyllus* son fils vole au devant de lui, lorsqu'il paroît, pour l'assurer qu'elle va s'interesser à une union qui doit faire sa felicité. Cette action forme un pas de trois Dialogué, qui peint à la fois la reconnoissance des deux Amans & le tendre interêt que *Dejanire* prend à un hymen, dont elle se promet leur bonheur. *Hercule* qui n'a pû se défendre de concevoir pour la Jeune *Iolé* une passion malheureuse & criminelle, arrive & cherche avec empressement cette Princesse. *Dejanire* se hâte d'aller au devant de lui; mais Son Epoux qui apperçoit son fils avec *Iolé*, quitte *Dejanire* & vole vers eux; il menace son fils; il fuit & dedaigne les empressements de Son Epouse & court vers *Iolé*, qui rougissant pour lui de ses coupables feux, l'evite & cherche continuellement un azile dans les bras de *Dejanire*.

Sensible à l'indifference de Son Epoux & outrée de l'éclat humiliant que vient de faire sa jalousie, cette Princesse l'accable de reproches, & des reproches, elle passe à la fureur. *Hercule* cherche envain à détruire ses soupçons & à la calmer; Sa nouvelle passion plus forte que son desaveu le trahit à chaque instant, & *Dejanire* enfin livrée à, toutes les horreurs de la jalousie & du désespoir tombe évanouie, dans les bras d'*Hyllus* & d'*Iolé*. *Philoctete* qui accourt, s'empresse à l'arracher d'un lieu, qui à son retour à la vie ne pourroit que lui retracer plus vivement sa honte & sa douleur.

Hercule également honteux de sa foiblesse & sensible à l'état d'une Epouse vertueuse exprime tous les mouvements, dont il est agité & s'appuye à une colone accablé tout à la fois d'amour, de jalousie & de remords.

Philoctete revient; il rappelle le Heros à son devoir, il lui fait le tableau d'une passion malheureuse, qui va ternir sa gloire, & le Heros qui ne peut soutenir le juste reproche de son ami, se jette dans ses bras pénétré de honte & de repentir. Il lui jure qu'il renonce à son funeste amour; qu'il rend son cœur à *Dejanire*, & qu'il va consentir à l'Hymen de son fils & d'*Iolé*. Ces deux Amants paroissent dans cet instant; *Hercule* fremit; Sa passion reprend à leur vûë un nouvel aliment, & triomphe pendant un instant de sa resolution. *Philoctete* qui s'en apperçoit, lui retrace avec plus de force encore sa foiblesse. Le Heros hesite & balance: mais enfin la gloire, & la vertu l'emportent; il prend la main tremblante d'*Iolé*, qui ose à peine lever les yeux; il saisit ensuite celle d'*Hyllus*, & après une courte rresolution qui caracterise le cambat des passions, qui dechirent son ame l unit ces deux Amans & se précipite après cela dans les bras de son ami.

Hyl

Hyllus & *Iolé* veulent embraſſer les genoux du Heros; mais *Philoctete* l'entraine pour lui épargner un ſpectacle trop touchant pour une ame peut-être mal affermie encore.

La Décoration repreſente une grotte des Jardins d'*Hercule*. *Dejanire* qui ignore le retour de ſon Epoux ſur lui même, accablée par l'idée de ſon infidelité & aneantie pour ainſi dire ſous le poids de ſes maux ſe laiſſe tomber ſur un lit de Gazon & s'y endort, l'agitation de ſon ſommeil décele l'excès des tourments qui dechirent ſon ame. La jalouſie ſort des Gouffres de l'Enfer; elle exhale ſon venin empeſté; elle ſecouë ſes ſerpens homicides, & elle repand autour de la malheureuſe Princeſſe ſes noires vapeurs. *Déjanire* troublée par les ſonges les plus horribles exprime les tourments qu'elle endure: tantôt elle croit voir *Hercule* infidelle & *Iolé* ſenſible à ſes feux; tantôt elle apperçoit *Iolé*, qui s'élance ſur elle un poignard à la main, & tous ces tableaux effrayans tracés par la jalouſie ſont peints d'après elle par l'expreſſion de *Dejanire* & par l'action terrible, qui accompagne ſon ſommeil. La jalouſie s'applaudit de ſa victoire & le ſifflement de ſes ſerpents ſont les cris affreux qui avant ſa retraite annoncent ſon triomphe.

Dejanire s'éveille; le tremblement de ſes membres & la terreur imprimée ſur ſon front ſont l'image du deſordre de ſes ſens; elle ſemble quoiqu'éveillée, voir encore les objets effrayans, qui pendant le ſommeil ont glacé ſon ame; cette Princeſſe infortunée veut fuir & s'arrête tout à coup en fremiſſant abſorbée dans les plus triſtes reflexions elle ſe rappelle ſubitement qu'elle poſſede la Tunique du centaure *Neſſus*, preſent fatal qu'elle croit avoir la vertu de rammener *Hercule* à ſes premiers ſerments & conçoit le deſſein de la lui envoyer. L'eſpoir & le calme ſemblent renaitre en ſon ame, elle appelle ſes femmes; elle demande *Lichas* Officier d'*Hercule* & c'eſt par lui qu'elle lui fait porter le coffret qui renferme la funeſte tunique en lui ordonnant de la lui offrir de ſa part comme un nouveau gage de ſes tendres ſentiments. Elle ſe retire enſuite avec ſes femmes, en s'applaudiſſant de cette ruſe qu'elle croit innocente & en jouiſſant d'avance de l'heureux ſuccès qu'elle doit produire & qui cimentera ſon bonheur & ſa tranquillité.

Le Theatre repreſente une forêt terminée par la mer & entremêlée de rochers. *Hercule* devancé par ſes compagnons eſt précédé des prêtres & des Sacrificateurs de *Jupiter*. *Hyllus* & *Philoctete* accompagnent ce Heros & les captifs des nations vaincuës le ſuivent & terminent la marche. Des prêtres ornent l'autel & parent les Victimes, tandis que d'autres élevent le Bucher; Deja l'encens fume quand *Lichas* paroît & ſe proſterne aux pieds d'*Hercule* à qui il offre le preſent de *Dejanire*. Ce Heros le reçoit avec reconnoiſſance, il s'empreſſe à ſe parer d'une dépouille d'autant plus honorable qu'elle eſt un Trophée de ſes Victoires, & un gage nouveau de la tendreſſe de *Déjanire*; il marche à pas lents vers l'autel pour offrir ſon ſacrifice, mais un feu dévorant circule tout à coup dans ſes Veines; en vain fait il des efforts pour détacher de ſon ſein cette robe fatale, dont le poiſon ſubtil s'eſt communiqué à ſon coeur, ſes douleurs s'accroiſent, ſes entrailles ſe déchirent, il ſe livre à toute ſa rage, & ne pouvant plus ſupporter la violence de ſes maux il tombe ſans ſentiment dans les bras d'*Hyllus* & de *Philoctete* qui partagent ſa cruelle ſituation & s'empreſſent à le ſecourir.

Déjanire, bien loin de prévoir le fatal effet de ſes préſents, accourt pour jouir de leur heureux ſuccès, ſon etonnement égale ſa douleur lorsqu'el-

qu'elle apperçoit l'etat déplorable, dans lequel *Hercule* eſt plongé, elle vole à luy, elle tombe à ſes genoux, vainement elle tente de ſe juſtifier. *Hercule* la fuit avec horreur, & la regardant comme un monſtre alteré de ſon ſang, il ne peut la voir ſans accroitre ſes maux, ſa rage & ſon deſeſpoir, la ſituation de *Dejanire* eſt affreuſſe, l'idée d'un crime, quoique involontaire, luy déchire le cœur; icy les forces d'*Hercule* diminuent, il chancelle, il ſuccombe, il conjure *Dejanire* de conſommer ſes forfaits, & de luy épargner par une mort prompte des tourments qu'il ne peut plus ſupporter, il s'adreſſe à ſes compagnons & à *Philoctete*, mais les trouvant ſourds à ſes cris, il ſe précipite dans le Bucher, & ordonne à ſon fils de l'embraſer. *Hyllus* frémit, & ſa main & ſon cœur ſe refuſent egalement à un ordre ſi barbare, alors *Hercule*, étendant ſes bras mourants vers le Ciel, conjure le Maitre des Dieux de terminer ſon ſupplice; *Jupiter*, ſenſible aux maux & aux Prieres de ſon fils, lance la foudre, elle embraſe & conſume le Bucher. *Dejanire* ne peut ſoutenir ce ſpectacle, la perte de ſon Epoux luy fait éprouver le comble de la douleur, elle tire un poignard, elle s'en perce le ſein, & tombe expirante dans les Bras de ſes femmes; *Hyllus* effrayé de tant de malheurs partage ſes ſentimens entre *Hercule* & *Dejanire*, il veut ſe précipiter dans le Bucher & unir ſes cendres a celles dé ſon Père, puis volant vers *Dejanire* il ſe ſaiſit du fer, qui vient de trancher ſes jours, pour terminer les ſiens; *Iolé*, *Philoctete* & les ſuivants d'*Hercule* ne ſont occupés que de la conſervation de ce jeune & malheureux Prince, qui tente alternativement tous les moyens qui peuvent le delivrer d'une vie, qui luy eſt devenuë odieuſe.

Le Ciel s'entrouvre; *Jupiter* ſe montre dans l'eclat de ſa gloire accompagné de toutes les Divinités celeſtes; *Hercule* renait de ſa cendre, un nuage lumineux éléve ce heros vers l'Olimpe; en y montant il remet ſes armes à *Philoctete*, *Jupiter* le reçoit dans le Ciel, & le place au rang des Demi Dieux. Le calme & la joye ſuccedent bientôt aux larmes & à la douleur, & ce Ballet ſe termine par l'Apothéoſe d'*Hercule* & par l'union d'*Hyllus* & d'*Iolé*.

On a revû avec un nouveau plaiſir le Sr. *Veſtris* premier Danſeur de la Cour de *France*, lequel eſt ici par congé de la Cour, il a mis dans le rôle d'*Hercule*, toute l'expreſſion, toute la preciſion, toute la Nobleſſe & toute la dignité dont ce rôle eſt ſuſceptible.

La Dlle. *Heinel* agée à peine de 14 ans & chargée du rôle de *Dejanire* a prouvé que les grands talents devancent quelquefois l'âge.

Les Srs. *Picq* & *Simonet* tous deux ecoliers du Sr. *Noverre* ont merité les plus grands applaudiſſements dans les rôles d'*Hyllus* & de *Philoctete*; on a rendu la même juſtice à la Dlle. *Bournonville* dans celui d'*Iolé*; & l'on a vû avec plaiſir adjuger le prix de la Danſe à la Dlle. *Binetti* dans celui de l'Eſclave *Theſſalienne*.

Le Sr. & la Dlle *Favier* ſe ſont auſſi fait diſtinguer dans ce Ballet, & tous les ſujets qui ont y ont été-employés au nombre de plus de 70. meriteroient un éloge particulier par la préciſion & la juſteſſe avec leſquelles l'*Enſemble* a été exécuté. Il fait au reſte un honneur infini au Sr. *Novere* & celui d'*Armide* & *Renaud* exécuté le 12. à *Schönbrunn*, dont on donnera le detail l'ordinaire prochain, a encore fourni une nouvelle preuve de la ſupériorité de ſes talents.

AVIS.

L'Ambaſſadeur du Roi des *Deux Siciles* eſpere, que ceux qui lui feront l'honneur d'aſſiſter au Bal, qu'il donnera le 20 de ce mois, voudront bien s'y rendre par la Ruë *des Seigneurs* & renvoyer leurs voitures par la place des *Ecoſſois*, afin d'éviter par là tout deſordre & toute confuſion.

N. 75.

GAZETTE DE VIENNE,
DU SAMEDI 19 SEPTEMBRE 1767.

De MADRID *le 28 Août.*

Le Roi faisant usage de la Protection, qu'il doit à la Discipline Canonique & Monastique, vient d'expédier, de l'avis de Son Conseil, plusieurs Ordres & Decrets relatifs à la retraite Claustrale des Réguliers, & à la défense faite tant à eux, qu'aux autres Ecclésiastiques de s'abstenir, de tout commerce Trafic & autres affaires seculieres qui sont etrangeres à leur etat & profession.

De CADIX, *le 16 Août.*

Ces jours derniers, le Navire *la Vengeance* est entré dans cette Baye, revenant de différens Ports de l'*Amérique Espagnole* & en dernier lieu de la *Havane* d'où il étoit parti, le 2 du mois dernier, avec un chargement de cuirs, de sucre & de bois de campêche.

Le Paquebot de guerre *Hollandois le Zephire*, commandé par le sieur *Loopuyt*, a appareille de cette Baye pour *Amsterdam*.

La Corvette *Françoise la Lunette*, commandée par le sieur de *Kersain*, appareilla hier de cette Baye pour retourner à *Brest*.

La Frégate *la Biche*, de la même Nation, commandée par le sieur *Dorves Thomas* & venant de *Toulon*, relâcha ici le 10; elle doit se rendre aussi à *Brest*.

De FLORENCE, *le 8 Septembre.*

On fait ici d'immenses preparatifs pour la reception de S. A R. Madame l'Archiducheſſe *Josepbe* future Reine des *Deux Siciles*: on meuble entre autres à cet effet dix huit grands appar-

appartements, au Palais *Pitti* & quantité d'autres dans differents palais & dans quelques couvents; on assure que cette Princesse sera accompagnée par plus de 250 personnes & l'on croit qu'elle sera renduë ici le 6 Novembre pour y rester jusqu'au 23 & arriver le 30 aux frontieres du Royaume de *Naples*.

Le Sr. Laurent *Carniani* ayant fait imprimer un memoire sur la maniere de tirer de très bon vin du raisin gaté & deja corrompu & le succés ayant repondu à la methode qu'il donne il a été, reçû par l'académie d'Agriculture en qualité de membre aggregé à cette academie.

De GENES *le 29 Août.*

Une de nos Galeres est revenuë ici de *Corse* Mercredi dernier, & hier il arriva d'*Ajaccio* dans notre port deux Frégates *Espagnoles* servant de convoi à deux Bâtiments, qui avoient à bord erviron six cens Jesuites, sans qu'on sache cependant leur destination.

De MANTOUE *le 4 Septembre.*

Suivant les lettres de *Naples* du 25 du mois dernier on y croyoit de plus en plus que la Cour étoit à la veille de prendre un parti rélativement aux *Jesuites*, qui déjà avoient été privés de diverses fonctions publiques, comme de la visite des prisonniers & de celle des Hopitaux, & devoient l'être de la direction du Collège de Nobles, laquelle seroit confiée aux *Theatins*. Ces nouvelles ajoutent que 200 *Jesuites* nationnaux avoient demandé au Pape la permission de porter l'habit de prêtre seculier; mais qu'elle leur avoit été refusée, tandis que le S. Pere l'avoit cependant accordée aux *Jesuites* expulsés d'*Espagne*, qui la lui avoient demandée.

De l'Orient *le 21 Août.*

Le Vaisseau l'*Ajax*, de la Compagnie des *Indes*, venant de *Bengale*, entra dans ce Port le 19. de ce mois: sa cargaison consiste en 1000. balles de blanc; 200; 000 livres de poivre, bois rouge, salpêtre & autres marchandises de ce Pays. On attend incessamment le *Condé* & le *Castries*.

Le Duc de *Duras*, autre Vaisseau de la Compagnie, fera voile au premier vent favorable: il ira à *Mahé-Pondichery* & delà en *Chine* par le canal de *Masac*, & son voyage doit être de vingt-deux mois. Le *Solide*, Vaisseau armé par les Particuliers, n'attend aussi que le vent pour faire voile & se rendre à l'Isle de *France*.

De VERSAILLES, *le 5 Sept.*

Le Roi a accordé au Comte de *Noailles*, pour le Prince de *Poix*, son fils aîné, le Gouvernement de cette Ville; le Comte de *Noailles* en conserve la survivance & les fonctions. Le Prince de *Poix* a été présenté, le 2. en sa nouvelle qualité, à Leurs Majestés & à la Famille Royale.

De PARIS, *le 7 Septembre.*

On célébra, le 3 de ce mois, par ordre du Roi, dans l'Eglise Métropolitaine de *Notre Dame*, un Service solemnel pour le repos de l'ame de feuë Madame la *Dauphine*. Le deuil étoit conduit par Madame *Adelaïde*, & Mesdames *Victoire* & *Sophie*, accompagnées de Monseigneur le Comte de *Provence* & de Monseigneur le Comte d'*Artois*. L'Archevêque de *Paris* officia à la Grand'Messe qui fut chantée à grande symphonie & l'Evêque de *Lavaur* prononça l'Oraison Funebre de Madame la *Dauphine*. Le Chapitre de l'Eglise de *Paris* assista à cette cérémonie, ainsi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, l'Université & le Corps de Ville. Toute l'enceinte intérieure de la Nef étoit tendue de noir jusqu'à la voûte avec les Armes & les Chiffres de Madame la Dauphine. Le Mausolée, qui formoit un parallelograme sur lequel s'élevoit une pyramide, étoit placé à l'entrée du Chœur & orné de deux principales figures symboliques & de plusieurs autres figures en bas relief. L'enceinte du Cœur, décorée de vingt-deux pilastres d'ordre Ionique, étoit ornée aussi de plusieurs figures symboliques

en

en bas relief, avec les Armes de Madame le *Dauphine*. Le Sanctuaire étoit séparé par une balustrade élevée sur trois degrés & l'Autel étoit surmonté d'un dais dont les rideaux étoient retroussés par des cordons à glands d'or.

Marie *Fiol*, Fermiere de la *Bouerie*, Ferme dépendante de la Paroisse d'*Arros* près de *Pau*, est morte, le 12. du mois dernier, âgée de cent six ans: elle avoit toujours joui d'une bonne santé jusqu'au dernier instant de sa vie & avoit conservé toute sa raison.

De LONDRES *le 4. Septembre.*

Le Parlement ayant été prorogé au 7. Octobre prochain, à mesure que ce terme approche, les plaintes sur sa formation & la manière d'en élire les Membres se multiplient. On voit dans un des Ecrits publics à ce sujet, que les Comtés peu considérables de *Cornouailles* & de *Devon* ont 70. Représentans dans la Chambre des *Communes*, la *Bretagne Septentrionale* 45. & les moindres Bourgs plus de 200. en sorte que les deux tiers des Membres s'y trouvent déjà, avant qu'il y en paroisse un seul qui représente quelque Ville ou Contrée importante, comme *Londres*, *Bristol*, *Liverpool*, *Newcastle*, *Manchester*, *Birmingham* &c. En effet, tandis que *Londres*, *Westminster*, *Southwark*, & *Middlesex* sont représentés par 10. Membres, *Cornouailles* & *Devonshire* le sont par 70. ainsi deux Contrées dix fois moins riches que le sont *Londres*, *Westminster*, *Southwark*, & *Middlesex*, députent dix fois autant de Membres à la Chambre. S'il est juste, que *Cornouailles* & *Devon* y aient 70. Membres, le Comté de *Middlesex*, & les Villes de *Londres*, de *Westminster* &c. devroient y en avoir 700. *Londres*, *Westminster* & *Southwark* payent 80. portions dans 513. de la Taxe des Terres, & 185. du Subside: *Cornouailles* & *Devon* payent 29. de la Taxe des Terres, & 24. du Subside, & ils n'ont pas moins de 70. Représentans, tandis que *Londres*, *Westminster*, & *Southwark* n'en ont que huit de my

Des Dépêches, reçuës cette semaine des Colonies du Roi en *Amérique*, ont donné lieu à bien des entretiens particuliers entre les Ministres de Sa Majesté. Ces Colonies, dit-on, se récrient encore contre certains Droits, imposés sur elles par un Acte de la dernière Séance du Parlement, sans s'opposer cependant ouvertement à l'exécution de cet Acte, ni à la perception de ces Droits; en sorte que l'on croit, qu'elles s'y soumettront enfin, mais non sans difficulté. D'un autre côté, l'avancement du Commerce & des Manufactures est l'objet le plus sérieux de leurs soins.

Durant la dernière Négociation pour former un nouveau Ministère, laquelle a commencé le 5. Juillet, & s'est terminée infructueusement le 24. du même mois, Mr. *Rigby* lut le 20. dans une Assemblée, à laquelle assistoient les Ducs de *Bedford*, de *Newcastle*, de *Richmond*, & de *Portland*, le Marquis de *Rockingham*, le Comte de *Sandwich*, le Vicomte *Weymouth*, Mr. *Dowdeswell*, & l'Amiral *Keppel*, une Lettre de Mr. *Grenville*, par laquelle il promettoit son support à la nouvelle Administration, moyenant que la dépendance & l'obeissance des Colonies en *Amérique* fussent assurées & maintenuës (*asserted and maintained.*) Cette Lettre causa de grandes altercations: Enfin le Comte de *Sandwich* dit, „qu'il étoit inutile de „ disputer sur ce sujet, puisqu'il étoit „ asseuré, qu'ils étoient tous dans les „ mêmes idées sur ce sujet: Que leur „ conduite à l'égard des Colonies devoit se régler sur celle que tiendroient les Colonies à l'avenir, & „ non sur ce qu'elles avoient fait antérieurement.„ *Si les Colonies*, ajouta-t'il, *sont fidèles & obeissantes, il n'y aura point lieu d'exercer sur elles aucun pouvoir extraordinaire: Si elles ne le sont pas, je ne doute point, que tous ceux qui se trouvent ici, ne s'unissent dans les mesures propres & nécessaires pour affermir l'obeissance.* Ceci aïant été généralement approuvé, Mr. *Dowdeswell* prit

la

la Lettre de Mr. *Grenville*, y raya les mots *asserted and maintained*, & y substitua ceux-ci; *supported and established*. Mr. *Rigby* reprit la Lettre, la plia, la mit en poche, & il n'en fut plus parlé.

Depuis cette Négociation, qui s'est rompuë parce qu'un des Assistans n'a pas voulu donner son agrément à un Sujet qu'un autre proposoit, les Ministres continuent assidûment leurs fonctions: Cependant ils ne paroissent pas fort tranquilles. Le Comte de *Chatam* entre autres semble aspirer à vivre dans la retraite: Il est allé passer quelque jours à sa Terre de *Pynsent* dans le Comté de *Somerset*, pour y prendre l'air. Son absence ne peut que retarder les affaires.

On écrit de la *Jamaïque*, qu'une Patache arrivée du Golphe de *Honduras* y avoit apporté avis, que les *Espagnols* avoient attaqué les *Anglois*, qui faisoient la coupe du bois de teinture dans ces Quartiers-là; Qu'ils leur avoient enlevé nombre de *Negres*, & mis à mort plusieurs de nos gens. Cette affaire va donner lieu à de nouvelles contestations entre notre Cour & celle d'*Espagne*. Nos gens, trop sujets à passer les bornes, qui leur sont prescrites, s'exposent très-souvent aux effets du ressentiment des *Espagnols* par leur imprudence ou leur témérité.

Les Actions de la Compagnie des *Indes* ont monté jusqu'à 272. mais elles n'ont pu se soutenir: elles sont actuëllement à 267.

On écrit de *Plymouth* que quatre-vingt-treize *Palatins* s'y sont embarqués, il y a peu de tems, à bord d'un Vaisseau de transport pour se rendre dans la *Floride Orientale* où ils seront employés aux plantations d'un seul particulier au service duquel ils se sont engagés.

La Compagnies des *Indes* a commandé trente mille fusils avec autant de bayonnettes & d'autres armes, qui doivent être achevés en très-peu de tems pour être transportés aux *Indes*.

Fin des Universaux du Maréchal de la Confederation Générale de Lithuanie.

Chargés de veiller à ce que les constitutions soient observées; à ce que les habitans bien intentionnés pour la Patrie ne souffrent point, à ce que l'innocent ne soit point lesé & à ce que les Troupes *Russes* subsistent commodément, Nous ordonnons en vertu de la supréme jurisdiction qui nous a été confiée pour la Conféderation générale du Grand Duché de *Lithuanie* à M. M. les Maréchaux de tous les Palatinats, Provinces & cercles de ce Duché, qu'en vertu de leurs emplois ils nomment un ou deux Commissaires de chaque Palatinat, Province ou cercle, qui suivant l'exigence, soient chargés de procurer dans chaque lieu du Palatinat Province ou cercle les fourages & vivres nécéssaires pour les Troupes *Russes* qui y passeront ou qui y sejourneront, & qui soient autorisés à les faire livrer à un juste prix par les habitans, & à se concerter de bonne heure à cet égard avec les Généraux, Commissaires des vivres, & fouriers de cette armée; avec lesquels ils en fixeront la quantité & le prix: ordonnant qu'ils fassent le tout de la meilleure maniere sous les peines les plus sevéres en cas de desobeissance ordonnant de plus par les presens Universaux publics à toutes les Chanceleries ou Chambres de justices dans tous les Palatioats, Provinces & district du Grand Duché de *Lithuanie* qu'après les avoir inserés dans leurs Actes ils aient sous peine de desobeissance, à les publier.

De Vienne, *le 19 Septembre.*

Mardi 15. de ce mois le Baron *Skrbensky* de *Hrzistaie* & *Sbonboff*, a eu l'honneur de soutenir dans l'Academie Ducale de *Savoie* sous les auspices de sa Maj. Imp. & Royale Apostolique, des theses publiques sur toutes les parties du Droid; M. le Comte de *Cavriani*, grand Maitre de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Amelie*, & Directeur en chef de cette Academie y a assisté en qualité de Commissaire; de sa Majesté.

N. 75.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 19 SETEMBRE. 1767.

Précis du Ballet d'*Armide* & *Renaud* exécuté sur le Théatre du Chateau de *Schonbrunn* le 12 Septembre 1767.

Le Théatre repréſente les bords du fleuve *Oronte*: on y voit une colonne de marbre ſur laquelle *Armide* a fait graver une inſcription propre à exciter la curioſité de quiconque la lira, dans le deſſein de ſe venger de *Renaud*, qui a delivré les captifs de cette magicienne, & qu'elle attire en ces lieux par laforce de ſon art, *Renaud* arrive; lit l'inſcription & frappé des prodiges qu'elle lui promet, il entre ſeul dans une petite barque; traverſe le fleuve & aborde dans l'Isle d'*Armide*; il la parcourt d'un air empreſſé & curieux, & n'y trouvant rien de tout ce qu'il s'étoit promis, il eſt prêt a repaſſer le fleuve pour rejoindre ſes amis, lorſque trois Nayades ſortant du ſein des eaux abordent & flatent le jeune Heros, & l'invitent à partager ſon cœur entre l'Amour & la Gloire. Inſenſible aux douceurs & aux charmes, qu'elles lui promettent, *Renaud* veut regagner la rive: mais quatre Nymphes ſortent du tronc de quatre arbres, dont les branches forment un berceau, fixent ſes regards ſurpris. Ces Nymphes s'uniſſent aux Nayades; entourent le jeune Guerrier, & lui offrent des Guirlandes de fleurs & des couronnes de Laurier. Enchanté des graces & des attraits qui l'environnent, *Renaud* ſe laiſſe deſarmer, on l'enchaine avec des fleurs; le plaiſir efface, pour ainſi dire, de ſon ame les traits que la Gloire y avoit gravés, & il s'aſied ſur un lit de fleurs, où le pouvoir d'*Armide* le plonge bientôt dans un profond ſommeil. La magicienne ſort d'un boſquet; voit le jeune Heros endormi, & ſe repait davance du plaiſir barbare, qu'elle va goûter en l'immolant à ſa vengeance. Elle ordonne aux Nayades & aux Nymphes de s'éloigner, & ſaiſiſant un poignard elle vole vers *Renaud* pour le lui plonger dans le ſein, prete à le frapper, ſon bras reſte immobile par un charme plus fort que tous ſes enchantements; elle ſe reproche ſa foibleſſe; rapelle toute ſa rage & leve une ſeconde fois, mais auſſi vainement, le poignard ſur l'objet de ſa fureur: la beauté de ſes traits, ſa Jeuneſſe, ſon air fier ſans rudeſſe font dans le cœur de la magicienne une revolution ſoudaine; elle devient ſenſible; le fer lui échappe; elle s'aſſied à côté de *Renaud*, & conçoit le deſſein de s'attacher ſon vainqueur.

Elle appelle des Eſprits infernaux, qui ſous la forme des Graces viennent lui préſenter des Guirlandes; elle en couvre le jeune Heros, & par un nouveau prodige le lit de fleurs devient un char qui tiré par des Dragons ailés, s'éleve dans les airs, & diſparoit ainſi que l'Isle, où *Renaud* a abordé.

Des

Des Jardins ſuperbes & délicieux y ſuccedent: *Renaud* & *Armide* y paroiſſent : une Troupe de Demons ſous les formes les plus agréables & les plus attrayantes compoſe la ſuite de la magicienne, & ſous les traits empruntés des Amours, des graces, des zephirs, des Ris & des plaiſirs, ſe groupe autour de *Renaud*, à qui elle rend hommage. *Armide* veut de ſon côté embellir ſa conquête ; l'habit du jeune guerrier eſt orné par elle de Guirlandes de fleurs, qu'elle releve avec des agraffes de Diamans & lui même livré à des charmes trop dangereux, paroît ne plus être occupé que du bonheur apparent, qui le trompe: la ſuite de la magicienne attentive à varier ſes jeux, trace par des danſes vives & legeres les attraits du plaiſir, & ſe retire enſuite avec *Armide* & *Renaud*.

Ubalde & le *Chevalier Danois* Compagnons de *Renaud* après avoir évité tous les piéges, qu' *Armide* leur a fait tendre pour les en empêcher, pénétrent enfin dans ces jardins. Des Demons revêtus des formes les plus agréables font tous leurs efforts pour les ſéduire. *Ubalde* vivement touché ne reſiſte déja plus qu'à peine aux attraits des plaiſirs : mais le *Chevalier Danois* qui s'apperçoit de l'impreſſiion qu'ils font ſur le cœur de ce guerrier, ſe ſert de la verge d'or qu'un ſage viellard lui a confiée: elle a le pouvoir de diſſiper l'illuſion, & il ne l'a pas plutôt agitée, que les vains fantômes des plaiſirs diſparoiſſent, & que le preſtige ceſſe.

Ubalde honteux de ſa foibleſſe, ſe jette en rougiſſant dans les bras de ſon ami : tous deux veulent pénétrer jusqu'au Palais d'*Armide* : mais un Démon qui s'offre au *Chevalier Danois* ſous la figure raviſſante de *Lucinde*, amante de ce guerrier, l'arrête & le jette dans le plus grand étonnement ; il oublie tout pour ſe livrer au plaiſir de revoir auſſi inopinément ce qu'il aime. Envain *Ubalde* veut l'arracher de ces lieux ; envain il cherche à rappeller ſon cœur à la gloire, le *Chevalier Danois* n'écoute rien. Enfin *Ubalde* prend des mains de ſon ami la verge d'or & l'agitant à ſon tour, il fait diſparoitre la fauſſe *Lucinde*, elle eſt ſoudain remplacée par une furie, qui après d'inutiles efforts pour aſſouvir ſa rage ſur les deux chevaliers, eſt forcée de leur abandonner l'entrée du Palais d'*Armide*.

Cette magicienne reparoit avec *Renaud*. Ils ſont ſuivis par une foule apparente d'Amants heureux, de Nymphes, de jeux, de Ris & de plaiſirs. Tous cherchent & s'empreſſent à plaire à *Renaud*, qui aſſis à côté d'*Armide* ſemble moins occupé de la Fête qu'on lui donne, que du plaiſir de voir & d'admirer l'objet qu'il aime. *Armide* paroit à ſon tour donner les marques des ſentiments les plus vifs au jeune Heros, qui ſe croyant au comble du bonheur, tombe aux genoux de la magicienne. Enchantée de ſa conquete elle le releve tendrement & leur ſuite qui ſe groupe alors autour d'eux, célébre cet heureux moment en les couronnant de fleurs. Cependant *Armide* que les ſoins de la magie appellent pour quelques moments, ſe prépare à le quitter : le jeune heros lui peint ſon inquietude & ſa douleur, il lui marque qu'il ne peut vivre un inſtant loin d'elle, & ils ne ſe ſéparent qu' après les adieux les plus tendres. Les deux Chevaliers ont vû cette ſcenè cachés derrierè un bosquet, & ils profident du depart d'*Armide* pour ſe montrer à *Renaud*.

La Decoration repréſente l'intérieur du Palais de la magicienne. *Renaud* frémit à l'aſpect des Chevaliers. *Ubalde* lui preſente le Bouclier de Diamant,

qui

qui a la vertu de demaſquer les foibleſſes & les vices, le jeune Heros n'a pas plutôt jetté les yeux ſur ce miroir fidelle, qu'il recule de honte & de deſeſpoir, qu'il arrache avec colere les ornements efféminés, dont il ſe voit pare, & qu'il déchire les guirlandes qui le couvroient. Dans cet inſtant le *Chevalier Danois* fait briller à ſes yeux les armes qu'il lui apporte: *Renaud* les prend avec transport; il abhorre ſa funeſte paſſion; il deteſte ſa faute; il regrette des moments qu'il devoit à la Gloire, à la vertu à ſon devoir, & qu'il a honteuſement paſſés dans la molleſſe; il embraſſe les deux Chevaliers, & il les conjure de l'arracher d'un lieu, où ſon cœur pourroit peut-être encore courir de nouveaux dangers. Ils ſont prêts à partir avec lui, lorsqu' *Armide* inſtruite du malheur qui la menace, arrive avec précipitation. *Renaud* qui craint de ſuccomber à ſes attraits ſéducteurs, detourne ſes regards d'elle. Dabord furieuſe elle l'accable de reproches; De là elle paſſe à la priere, & elle ſe précipite enfin à ſes genoux. Le jeune Heros ſe ſent ébranler; ſon cœur flote & ſe partage entre l'amour & la Gloire, & il ne reſiſte que foiblement au nouveau piége que lui tend la dangereuſe *Armide*. Ses amis honteux de ſa nouvelle foibleſſe, employent tout ce qui peut le rappeller à ſon devoir; ils l'arrachent des Bras d'*Armide*, à laquelle il fait les plus tendres adieux, & qui ne pouvant ſoutenir l'idée deſeſpérante du depart d'un Heros, que ſon cœur idolatre, tombe évanouie ſur un lit de gazon. A ce douloureux aſpect *Renaud* ſe degage des bras des deux Chevaliers pour voler à *Armide*; il ſe precipite à ſes genoux; il arroſe ſes mains de ſes larmes; il eſt prêt encore à ſuccomber: mais le bouclier de Diamans lui décele une ſeconde fois ſa honte, & ſes deux amis l'entraînent pour ainſi dire. Son depart eſt accompagné de tous les regrêts d'un cœur le plus vivement épris, & qui cependant à la fermeté de ſacrifier au devoir la paſſion la plus forte; ce Heros s'éloigne à pas lents, & ſe retourne ſans ceſſe vers *Armide* en peignant les divers mouvements qui le dechirent.

Armide renduë à la lumiere ne peut plus douter du malheur qui la conſterne & l'opprime: c'eſt envain qu'elle rappelle le jeune guerrier, & qu'elle éclate en reproches. Elle n'écoute plûs enfin que ſa rage; elle évoque les enfers; la terre s'entrouvre autour d'elle, il en ſort une troupe de Demons; la vengeance, & la haine, la fureur & le deſeſpoir accourent à ſa voix & lui inſpirent toute leur barbarie. *Armide* veut que ſon palais & ſes jardins ſoient détruits; les Demons dociles à ſes ordres allument leurs Torches à celles du deſeſpoir & de la fureur, le palais & les jardins ſont embraſés dans un inſtant; la foudre gronde; une double pluye de feu tombe avec un bruit épouvantable; la terre tremble; le palais s'ébranle & s'écroule; les Demons ſe précipitent dans les Enfers, la magicienne groupée ſur un char avec la Haine, la Vengeance, la Fureur, & le Deſeſpoir s'envole & traverſe les airs; tout diſparoit & la Scène, qui un inſtant auparavant n'offroit que des objets raviſſans, ne montre plus qu'un deſert affreux habité par des monſtres.

Ce Ballet qui eſt encore du Sr. *Novere*, fait autant d'honneur à ſes talents, que celui d'*Hercule* & il a été exécuté avec autant de préciſion & de vérité par les mêmes Danſeurs, dont on a dernierement parlé, dans la Sale ces ſpectacles de *Schönbrunn*, dont l'Interieur a été conſtruit & décoré

à neuf

à neuf par le Sr. *Hetzendorff* de *Hochenberg* d'après les desseins & sous l'inspection du Sr. *Karner*, Inspecteur du Château & Bâtiments I. & R. de *Schönbrunn*.

Il regne dans tout le Pourtour de cette Sale une Galerie saillante de sept pieds à balustrade dorée: la grande loge de la Cour coupe cette Galarie & fait face au Théatre: les colonnes & les pilastres en sont d'ordre *Ionique* & peintes en marbre grisbleuatre & soutiennent une Galerie à balustradre aussi dorée laquelle est flanquée de chaque côté & de distance en distance, par quatre loges saillantes & à balustrade également dorée. On voit au haut de la loge de la Cour l'Aigle de Jupiter, éployé tenant la foudre dans l'une de ses Serres, & soutenu par differens genies gueriers, tous les ornements de cette même loge sont en c.., & en or haché ainsi que les panneaux, les medaillons, les vases & la plus part des autres ornements de la Sale, laquelle est éclairée par plusieurs Lustres, Girandoles, bras & glaces à miroirs. Les Statues de *Melpomene*, de *Thalie*, d'*Euterpe* & de *Terspicore* sont placées aux côtés de l'avant-scène: un Aigle doré & haut de quinze pieds porte sur sa poitrine l'Ecusson des Armes I. & R. & paroit soutenir le rideau du Théatre, lequel represente le vestibule d'un Temple d'ordre *Ionique*. On voit à côté de cet Aigle deux Genies qui representent la *Clemence* & la *Justice*; le Plafond de la Sale est un Ciel serein éclairé par le soleil au dessous duquel est une Renommée avec ses attributs entourrée de differens Genies guerriers portans des Trophées: l'un d'eux la couronne de laurier; quatre autres portent devant elle un drapeau blanc, sur lequel on voit le nom de MARIE THERESE. D'autres portant des cornes d'abondance & divers attributs symboliques des arts & des sciences, tiennent sous eux l'Envie terrassée, & d'autres enfin tenant des masques & des Guirlandes semblent soutenir cinq grands Lustres de Cristal qui éclairent le milieu de la Sale.

AVERTISSEMENT.

L'Ambassadeur du Roi de *Deux Siciles* espere, que ceux qui lui feront l'honneur d'assister au Bal, qu'il donnera demain 20 de ce mois, voudront bien s'y rendre par la Ruë *des Seigneurs* & renvoyer leurs voitures par la place des *Ecossois*, afin d'éviter par là tout desordre & toute confusion.

AVIS.

M. le Comte de *Maboni* Ambassadeur d'*Espagne*, fait prier tous ceux qui lui feront l'honneur de venir au festin qu'il donnera le 23 Septembre dans le Jardin de M. le Prince de *Lichtenstein*, situé dans le *Rossau*, de passer par la Porte des *Ecossois*, & de retourner par celle dite *Neüthor*.

N. 76

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 1767.

De LISBONNE, *le 18 Août,*

Avant-hier, le ſieur *Littleton*, qui doit réſider ici en qualité de Miniſtre de Sa Majeſté *Britannique*, eſt arrivé en cette Ville ſur une Frégate *Angloiſe*. Il a été préſenté hier au ſoir, par le ſieur *Hay*, ſon prédéceſſeur, au Comte d'*Oeyras*, & il aura inceſſamment ſes premieres audiences du Roi & de la Famille Royale.

Le Marquis de *Lavradio* vient d'être nommé Vice Roi de *Goa*. Sa Majeſté a donné en même tems au Comte de *Valladares* le Gouvernement du Diſtrict appellé *As Minas Geraes*, dans le *Breſil*. Le Comte de *Provolide* remplacera, dans le Gouvernement de *Fernambuc*, le Comte de *Villaflor* qui a obtenu du Roi la permiſſion de revenir en *Portugal*. Quatre Vaiſſeaux de la Compagnie de *Fernambuc* ſont arrivés de cette derniere Colonie, & il en eſt venu un de la Baye de *Tous-les-Saints*.

De ROME *le 9. Septembre.*

On voit ici l'Edit ſuivant que les Chefs ſuprêmes & le Conſeil de guerre de la *Balagna* ont fait publier.

„Vous ſavez, *très chers Peuples*, que nous ne ſommes en guerre qu'avec la République de *Genes*, & que nous ne reconnoiſſons point d'autres Ennemis. Comme il eſt décidé, que les Troupes de S. M. *Très Chrétienne*, qui occupent des Places dans cette Iſle, vont les évacuër, cette évacuation nous fournit une occaſion très favorable d'établir plus ſolidement cette liberté, après laquelle nous avons juſqu'ici aſpiré avec tant d'ardeur. C'eſt le moment précieux, où votre zèle, votre courage doit éclater.

Le Peuple de *Calvi* eſt dans la plus ferme & plauſible réſolution de contribuër à notre commune felicité : Si vous y joignez votre bravoure connuë, nous pouvons nous promettre ſurement

ment

ment l'heureuſe iſſuë de notre entrepriſe.

Auſſi grand qu'eſt notre empreſſement par devoir à vous encourager à l'avantage de notre commune Patrie, auſſi préciſe & preſſante eſt notre intention que dans les circonſtances préſentes on donne les marques les moins équivoques du profond reſpect, dont la Nation eſt pénétrée pour les Armes du Roi *Très-Chrétien* & de S. M. *Catholique*, ainſi que de notre Vénération pour les Religieux de *la Compagnie de* Jéſus, & la vive compaſſion que nous avons des viciſſitudes douloureuſes, qu'elle éprouve.

A *ces Cauſes*, ordonnons & commandons ſous peine de mort, que dans ces funeſtes circonſtances, perſonne n'ait la hardieſſe de commettre quelque hoſtilité contre les ſus-dites Nations. Voulons de plus, qu'on reçoive avec toute l'humanité & de la manière la plus favorable les Religieux de la Compagnie de *Jeſus*, & qu'on leur accorde toute aſſiſtance, comme dignes de tout égard & de toute attention.

Nous nous flattons, *très-chers Peuples*, que chacun de vous tâchera de ſe conformer à nos intentions juſtes & réfléchies, que nous rendons publiques par ces Preſentes, qui ſeront ſignées par notre Chancelier, & munies du Sceau public.

Donné au Couvent des Capucins *de* Calvi, *le 15. Juillet 1767.*

(Signé) Jean-Antoine Orticoni, *Chancelier*

De Verſailles *le 9 Sept.*

Lundi dernier, les Députés des Etats de *Languedoc* eurent audience du Roi. Ils furent préſentés à Sa Majeſté par le Comte d'*Eu*, Gouverneur de la Province, & par le Comte de *Saint-Florentin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, & conduits par le ſieur de *Nantouillet*, Maître des Cérémonies. La Députation étoit compoſée, pour le Clergé, de l'Evêque de *Comminges* qui porta la parole; du Comte de *Roquelaure*, pour la Nobleſſe; des ſieurs *Alizon*, premier Conſul de *Niſmes*, & *Brignit*, Député de *Pezenas*, pour le Tiers-Etat, & du ſieur de la *Faye*, Syndic Général de la Province.

Les Agens Généraux du Clergé ont eu l'honneur de préſenter au Roi, le 6 de ce mois, au nom du Clergé de *France*, le Procès-verbal & rapport de l'aſſemblée de 1760 avec le Tome 1r. de la collection générale de tous les procès-verbaux depuis 1560 juſqu'à ce jour.

Le ſieur *Mathon de la Cour*, fils a préſenté, le 6 de ce mois, au Roi & à la Famile Royale, ſa Diſſertation ſur les cauſes & les dégrés de la décadence des Loix de *Licurgue*, laquelle a été couronnée par l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres dans ſa derniere aſſemblée publique. Le même jour, le ſieur *Gautier Dagoty* a préſenté au Roi les quarante premieres Planches de ſa Collection de Plantes imprimées en couleur. Sa Majeſté lui a fait la grace de recevoir la dédicace de cet Ouvrage.

De Paris, *le 11 Septembre.*

Le 6 de ce mois, le Corps de Ville ſe rendit à *Verſailles* & fut préſenté au Roi par le Comte de *Saint Florentin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, & conduit par le Marquis de *Dreux*, Grand Maître des Cérémonies. Les ſieurs *Vieillard* & *Bouchard d'Arpis*, nouveaux Echevins, élus dans l'aſſemblée générale du Corps de Ville, tenue le 17 du mois dernier, prêterent le ſerment dont le Comte de *Saint-Florentin* fit la lecture, ainſi que du ſcrutin qui fut préſenté à Sa Majeſté par le ſieur Gilbert de *Voiſins*, Avocat du Roi au Châtelet & reçu Greffier en chef du Parlement.

Il paroît un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 23 Août 1767, par lequel Sa Majeſté ordonne que, conformément à ſon Edit du mois de Mars dernier & autres qui y ſont rapportés, tous Marchands vendant par poids & meſures, & tous autres faiſant profeſſion de quelque trafic de marchandiſes, arts ou métiers, ſoit en boutiques ou

ver-

vertes, magasins, chambres, atteliers ou autrement, ou exerçant des professions qui intéressent le commerce ou qui concernent la nourriture, le logement, le vêtement & la santé de habitans, & qui sont établis ou s'établiront à l'avenir dans les Villes, Faubourgs, Bourgs, Bourgades & autres Lieux du Royaume où il n'y a point de Jurande; ou qui, dans les Ville où il y a Jurande, exercent de professions qui ne sont d'aucuns Corps ou Communautés, soit que la Justice appartienne ou non à Sa Majesté, seront tenus de se faire recevoir & de prêter serment pardevant les Juges du lieu, soit Royaux ou Seigneriaux, qui connoissent de la Police; auquel serment ils ne pourront être admis, conformément aux Edits de Décembre 1581. & Avril 1597, qu'en rapportant des Lettres ou Brevets de Sa Majesté qui leur seront expédiés en la forme prescrite par celui du mois de Mars dernier & Lettres-Patentes du 23. Juin aussi dernier, & qui seront enrégistrées au Greffe de la Police, sans qu'ils soient tenus de faire aucun chef d'œuvre ni expérience, ni de subir aucun examen Sa Majesté s'est déterminée d'autant plus volontiers à adopter ce parti que, sans gêner l'industrie, il ne tend, en donnant simplement connoissance de tous ceux qui exercent chaque profession, qu'à mettre en état de prévenir les abus & les fraudes auxquels peut donner lieu une indépendance trop absolue, non moins préjudiciables, à cet égard, à la prospérité générale du commerce, que le défaut de la liberté nécessaire pour en favoriser les progrès; qu'il mettra, dans les Villes où il y Jurande, un grand nombre de personnes qui exercent des professions d'arts & métiers introduites depuis l'établissement desdites Jurandes, & qui sont troublées par les Maîtres, Gardes ou Jurés, sous prétexte qu'elles peuvent avoir quelque relation avec eux, en état de les exercer paisiblement, & que d'ailleurs la finance desdites Lettres ou Brevets n'étant payée que pour une fois seulement, sur un pied modéré, & pour tenir lieu à Sa Majesté du droit Royal qui lui seroit dû par tous lesdits Marchands & Artisans, ne peut être regardée comme une surcharge à l'industrie. Les dispositions dudit Arrêt sont contenues en quatorze Articles.

Il paroît aussi un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, en date du 29. Juillet dernier, qui ordonne l'établissement de deux Entrepôts, l'un au Port de carénage dans l'Isle de *Sainte Lucie*; l'autre au Mole *Saint-Nicolas* dans l'Isle de *Saint-Domingue*, & qui permet aux Etragers d'y introduire & d'en exporter certaines denrées & marchandises.

On mande de *Bordeaux* que le Capitaine *Clemenceau* qui y est arrivé & qui commandoit le Navire *le Zéphire*, de *Nantes*, s'étant trouvé, le 5 Mars dernier, en danger de périr sur la barre qui regne sur la Côte de *Galbar* en *Guinée*, les habitans du Pays qui s'en apperçurent vinrent à lui avec plus de cent Pirogues, non pour le secourir, mais pour le piller: ils monterent à son bord & lui enlererent ses marchandises: l'équipage voulut en vain se défendre; il y eut cinq hommes de tués; le reste succomba sous le nombre & tous furent entierement dépouillés; les blancs furent transportés à la côte où ils souffrirent, pendant plusieurs jours, la misere la plus affreuse. Quelques jours auparavant, un Navire *Anglois* avoit eu aussi le malheur de faire naufrage sur cette barre avec quatre cens Esclaves dont il étoit chargé & il avoit essuyé le même traitement de la part des Negres. Une partie de l'équipage du Capitaine *Clemenceau* a été recueillie par les Navires *François la Rosalie* & l'*Algonquin*. Le Capitaine a passé sur un Navire *Anglois* à la *Barbade*, delà à la *Martinique*, & ensuite à *Bordeaux* d'où il doit se rendre à *Nantes*.

De LONDRES *le 4. Septembre.*

La Princesse *Louise* prend actuellement les eaux de *Tunbridge*, à trois milles de cette Capitale. Son Alteſſe Royale & le Duc de *Cumberland*, son frere,

frere, se rendirent, le 30. du mois dernier, à *Deptford* pour y voir lancer à l'eau le *Marlborough*, nouveau Vaisseau de ligne percé pour soixante-quatorze pieces de canon.

Deux habiles Ingénieurs ont reçu ordre de la Cour de se transporter à *Gibraltar* & à *Minorque* pour y examiner l'état des fortifications & en rendre compte au Ministere.

On assure que le Général *Conway*, l'un des Secrétaires d'Etat, est nommé Lieutenant-Général de l'Artillerie à la place du Vicomte *Townshend*, Vice-Roi d'*Irlande*.

En vertu des pouvoirs accordés au Roi par Acte de la derniere Séance du Parlement, Sa Majesté rendra bientôt en son Conseil une Ordonnance pour l'exécution des Défenses contre l'exportation du bled & d'autres denrées de Pays étrangers jusqu'à trois semaines après la prochaine convocation des deux Chambres.

On prépare les Appartemens du Palais *St. James* pour l'accouchement de la Reine.

Le Duc d'*Albanie*, Vaisseau de la Compagnie des *Indes*, est arrivé de *Bombay* dans la *Tamise*.

Si, comme nous l'avons dit l'ordinaire dernier, les grandes Villes trouvent, que, vu leurs richesses & leurs contributions au maintien du Pays, le nombre de leurs Représentans en Parlement ne soit pas équivalent, & même de beaucoup, à celui de nombre de Comtés, Villes & Bourgs moins considérables, ceux-ci à leur tour croyent avoir lieu de se plaindre de ce que leurs Députés au Parlement, au lieu de revenir chez eux à la clôture des Séances, comme cela se faisoit autrefois, s'amusent à *Londres*, & ne contribuent pas peu, en y prodiguant les Revenus de leurs Terres, & par conséquent les richesses de leurs contrées, à enrichir & peupler la Métropole, tandis que la plûpart des autres Villes & Bourgs se dépeuplent & s'appauvrissent *Northampton*, par exemple, qui est une belle Ville à 18. lieuës *Nord Ouëst* de *Londres*, quoique située dans un pays agréable & fertile, rempli de Chateaux & de Maisons de campagne, se trouve sans Commerce, sans Manufactures, & sans Habitans aisés.

De DRESDE *le 9. Sept.*

Mr de *Fallois*, Ingénieur au service de S. A. E & Professeur en Mathématiques, fit dernièrement dans le Château de plaisance de *Pillnitz*, en présence de Mgr. l'Electeur notre gracieux Souverain & de Mgr. l'Administrateur, de même que de plusieurs Généraux & Officiers de l'Etat Major, l'épreuve d'un nouvel affut qui facilite l'usage du canon en toutes sortes de cas; mais surtout pour se défendre dans les Forteresses, sans que l'ennemi s'en apperçoive. L'auteur de cette nouvelle invention a démontré qu'au moyen d'une machine très simple, aussi de son invention, on peut facilement transporter une pièce portant un boulet de six jusqu'à sept livres, dans un chemin couvert & partout ailleurs, la décharger & la recharger, autant qu'on le jugera nécessaire, avec beaucoup de facilité, de rapidité, & de succès, sans qu'on puisse avoir aucun soupçon qu'il y ait eu de l'artillerie dans l'endroit d'où les coups seroient partis. Les Spectateurs ont unanimement approuvé cette invention, qui a ceci de particulier que moyennant une autre machine inventée par le même Ingénieur; on peut tirer de nuit comme de jour au but que l'on se propose d'atteindre, sans que le canon fasse le moindre mouvement dès qu'il a été une fois pointé. Outre que cette espèce d'affut coûte bien moins que ceux dont on s'est servi jusqu'ici, il est incomparablement plus facile à manier & à transporter. On l'a éprouvé par plusieurs decharges d'un pièce de trois livres & demie, tirée à double charge, sans que le canon ait reculé d'une seule ligne, & Mgr. l'Administrateur lui a témoigné beaucoup de satisfaction, non seulement à cet égard, mais aussi par rapport aux soins qu'il prend avec tant d'assiduité & de succès, pour l'instruction du jeune Prince destiné à gouverner cet Electorat.

N. 76.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 23 SETEMBRE. 1767.

De FLORENCE, *le 12 Septembre.*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc vient de faire publier une amniſtie generale en date du 27 Août dernier pour tous les Deſerteurs des Troupes *Toſcanes* ainſi que pour ceux qui auroient favoriſé leur deſertion à l'exception cependant de ceux des uns & des autres qui ſeroient coupables d'autres delits.

Il vient de paroître un ouvrage imprimé du Sénateur Chevalier *Adami* lequel à pour titre la *Collezzione delli ſtatuti, e leggi riguardanti i poſſeſſi, e gli acquiſti delle mani morte, arricchita di molte importanti diſſertationi ſu queſto articolo.*

De Porto-Ferrajo *le 25 Août.*

Ce matin à 11 heures on a vû à la diſtance d'environ 8 milles de ce Port deux Corſaires *Barbareſques*, qui ſe ſont enſuite aſſez approché de terre, pour donner des ſoupçons qu'ils avoient envie de debarquer. On a en conſéquence doublé les Gardes & braqué le canon contre eux, & l'on a de plus envoyé des Patrouilles ſur la côte, ce qui s'eſt auſſi fait à *Longone* & dans les environs. Aujourd'hui l'on dit que ces deux Chebecs ont pris dans le Canal de *Piombino* deux petits Bâtiments chargés de ſel.

De Livourne *le 9 Septembre.*

Les Navires de guerre *Anglois*, qui étoient dans cette rade, en ſont partis Samedi dernier. L'amiral *Pockock* étoit ſur l'un de ces Vaiſſeaux avec Madame ſon Epouſe, qui retourne de *Naples* en *Angleterre*.

De Ferrare *le 3. Septembre.*

M. *Emo* Amiral de la Republique de *Veniſe* apres avoir declaré la guerre au Dey *d'Alger* en a ſur le champ fait voile avec ſes 4. vaiſſeaux de guerre pour *Mahon* en diſant qu'il reviendroit bientot pour agir en conſequence de ſa declaration. On a depuis ce tems appris d'*Alger* par la voie de *Marſeilles* que le Peuple craignant un bombardement commençoit à murmurer contre la dureté du Dey, & qu'on y craignoit une rebellion: de ſorte que le Dey avoit été obligé d'aſſembler le Divan pour ſe concerter avec les chefs de la nation ſur le parti à prendre dans ces conjonctures.

De FRANCFORT *le 14 Septembre.*

Les vacances d'Eté etant finies, les Commiſſaires nommés pour faire la viſitation de la Chambre du Tribunal de *Wetzlar* ont recommencé le 25. Aout à tenir leurs ſeances en cette ville, où le Prince de *Fürſtenberg* premier Commiſſaire Imperial eſt arrivé le 27. du meme mois de retour de Souabe.

De VARSOVIE *le 12 Septembre.*

Il ne manque plus ici pour completter le nombre des Nonces qui doivent aſſiſter à la prochaine Diete que ceux de *Slonim*, *Pinsk*, *Halicz*, *Oſzmian*, *Wilkomirs*, *Braclaw*, *Upits*, *Samogitie Nowogrod*, *Orſzan*, *Minsk*, *Plock*, *Wisk* & *Lomſziensk*.

Le Roi ayant ordonné aux P. Jeſuites de l'Academie de *Vilna* de rediger en ordre d'après leurs obſervations aſtronomiques la Carte generale de *Pologne*, ils ont profité de la ſaiſon favorable, & ſont deja même fort avancés dans ce qui concerne la *Lithuanie*, la *Livonie* & la *Courlande*.

De VIENNE, *le 23 Septembre.*

Sa Majeſté l'Empereur a donné Lundi dernier avec les cérémonies accoutumées l'Inveſtiture de la Principauté & Evêché de *Würtzbourg* au Baron d'*Erthal* Chanoine des Chapitres de *Bamberg* & de *Würtzbourg*, Conſeiller intime & muni des pleins pouvoirs du Prince Evêque de *Würtzbourg*.

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie* & le Duc Son Epoux ſont revenus de *Presbourg* au château de *Hetzendorf*.

Dimanche dernier, 20 de ce mois, l'Ambaſſadeur du Roi des *Deux-Siciles* a donné à l'occaſion du prochain mariage de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* avec le Roi ſon Maître une Fête ſuperbe. Le Bal maſqué auquel la Nobleſſe & differentes autres perſonnes diſtinguées avoient été invitées au nombre d'environ 1500 perſonnes, a commencé à 9 heures du ſoir & a duré juſqu'au lendemain à 7 heures du matin.

M. l'Ambaſſadeur avoit fait élever au niveau du premier étage un ſalon ſuperbement décoré & illuminé. Ce Salon, qui occupoit toute l'étenduë de la grande Cour, rejoignoit les deux ailes de l'hotel de S. Ex. il avoit des communications avec preſque toutes les pièces du premier étage, dans leſquelles étoient des tables à jouer & ſervoit en même tems pour danſer, ainſi qu'une autre Sale deſtinée pour le même uſage.

Tous les appartements étoient éclairés par un nombre prodigieux de Luſtres, de bras & de girandoles, ainſi que le grand Eſcalier qui conduiſoit au ſecond, où étoient dans pluſieurs pièces trente ſix tables de vingt, de douze & de dix couverts.

Toutes ces tables ont été ſervies à pluſieurs repriſes avec la plus grande delicateſſe & abondamment fournies des vins les plus exquis & de toutes ſortes de liqueurs.

On a de plus diſtribué continuellement dans les appartements du premier étage toutes ſortes de rafraichiſſements, de confitures & de fruits les plus rares & tout s'eſt paſſé avec autant d'ordre que de magnificence; M. l'Ambaſſadeur ayant lui même fait les honneurs de cette Fête avec une prevenance & une politeſſe qui en ont doublé le prix aux yeux de tous ceux qui y ont aſſiſté.

AVERTISSEMENT.

M. le Comte de *Maboni* Ambaſſadeur d'*Eſpagne*, fait prier tous ceux qui lui feront l'honneur de venir au feſtin qu'il donne aujourd'hui dans le Jardin de M. le Prince de *Lichtenſtein*, ſitué dans le *Roſſau*, de paſſer par la Porte des *Ecoſſois*, & de retourner par celle dite *Neüthor*.

AVIS.

On a imprimé dans la derniere Gazette *Allemande* un Reglement pour les affiches du Théatre totalement oppoſé aux Intentions de la Direction des Spectacles: elle fait donc ſavoir en conſequence au Public qu'il doit regarder ce Reglement ou Avertiſſement comme nul & non avenu, & qu'ainſi pour ce qui regarde ces Affiches, elles continueront toujours d'être diſtribuées dans la forme ordinaire ſans aucune innovation, l'Intention de la Direction étant de ſatisfaire & de plaire en tout & par tout aux Amateurs du Spectacle.

N. 77.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 26 SEPTEMBRE 1767.

De VERSAILLES, *le 12 Sept.*

Le 8 de ce mois, jour de la Nativité de la Vierge, après le Salut, les cérémonies du Baptême furent suppléées, dans l'Eglise de *Saint Louis*, au fils du sieur *Deslandes de Lancelot*, Commissaire Ordinaire & Provincial des Guerres, & de la Dame *Legros*, Nourrice de Mgr. le Comte de *Provence*. Cet enfant, âgé de vingt-deux mois, a eu pour parrein Monseigneur le Comte de *Provence* & pour marreine Madame *Adelaïd*, representés par le Duc de la *Vauguyon* & la Duchesse de *Beauvilliers* & il a été nommé *Louis-Xavier-Pierre-Marie*. Le lendemain, il fut présenté à Monseigneur le Comte de *Provence*, en presence de Monseigneur le Dauphin & de Monseigneur le Comte d'*Artois*, & ensuite à Madame *Adelaïde*, en présence de Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*.

De PARIS, *le 14 Septembre.*

Il paroît cinq Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, dont quatre en date du 18. Mai 1767, & le cinquieme en date du 29. Août suivant.

Le premier ordonne que les Offices de Priseurs-Vendeurs de biens-meubles, & désunis de ceux d'Huissiers & Sergens Royaux, ensemble les droits dépendans desdits Offices, seront & demeureront réunis au Domaine de la Couronne.

Par

Par le second, Sa Majesté réunit à son Domaine les Offices d'Auneurs & de Contrôleurs, Visiteurs & Marqueurs de toiles; d'Auneurs, Visiteurs & Marqueurs de draps; de Jurés-Vendeurs de poisson de mer, frais, sec & salé, & de Mesureurs de grains, ainsi que les droits attachés auxdits Offices.

Il est ordonné par le troisieme qu'à compter du 1. Octobre prochain, le droit annuel attribué aux Offices de Visiteurs & Contrôleurs des poids & mesures sera perçu au profit de Sa Majesté & que toutes les aliénations qui pourroient avoir été faites dudit droit seront révoquées.

Sa Majesté ordonne par le quatrieme qu'à compter aussi du 1. Octobre prochain, les droits attribués aux Offices des Jurés-Mouleurs, Visiteurs, Compteurs, Mesureurs & Peseurs de bois & charbons seront également perçus à son profit.

Enfin le cinquieme ordonne qu'il sera formé des tarifs par les sieurs Intendans & Commissaires départis sur les prix actuels des bois & charbons dans toutes les Villes & Faubourgs du Royaume où les droits ont dû être établis sur ces bois & charbons en exécution de l'Edit de Mars 1756, & que, provisoirement, la perception de ces droits commencera au 1. Octobre prochain, suivant les anciens tarifs, dans les Villes où il y en a &, dans celles où il n'y en a pas, à raison de deux sols par livre du prix du bois & d'un sol six deniers du prix du charbon.

Louis Philippe-Marc-Antoine de *Noailles*, Prince de *Poix*, Chevalier né de l'Ordre de *Malte*, Gouverneur & Capitaine des Chasses de *Versailles*, *Marly* & Dépendances, fils du Comte de *Noailles*, Grand d'*Espagne* de la premiere Classe, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier des Ordres de Sa Majesté & de la Toison d'Or, Grand' Croix de l'Ordre de *Malte*, Gouverneur de *Versailles*, &c. fut marié, le 9. de ce mois, avec Anne-Louise-Marie de *Beauvau*, fille unique du Prince de *Beauveau* Grand d'*Espagne* de la premiere Classe, Prince de l'*Empire*, Lieutenant Général des Armées du Roi & Chevalier de ses Ordres, Capitaine d'une des Compagnies des Gardes du Corps & Commandant pour Sa Majesté dans la Province de *Languedoc*, & de feu Marie Sophie de la *Tour d'Auvergne*, Princesse de *Beauvau*. La bénédiction nuptiale leur a été donnée, dans la Chapelle de l'Hôtel de *Molé*, par l'Archevêque de *Narbonne*, en présence du Curé de *Saint Sulpice*.

L'Abbé *Rochon*, qui étoit parti de la rade de *Brest*, le 7. Avril dernier, sur le Vaisseau l'*Union*, commandé par le Comte de *Breugnon*, Ambassadeur de *France* à la Cour de *Maroc*, pour faire des Observations Astronomiques à la mer, est de retour de son voyage. Il a observé sur ce Vaisseau plusieurs éclypses des Satellites de *Jupiter* avec un instrument de son invention, au moyen duquel il a levé la plus grande difficulté qui se rencontroit dans ces sortes d'Observations, très utiles pour déterminer les longitudes: cette difficulté consistoit à conserver l'astre, malgré l'agitation du Vaisseau, dans une lunette qui doit amplifier les objets au moins soixante fois: avec l'instrument de l'Abbé *Rochon*, l'Observateur ne peut être plus de quatre secondes sans retrouver l'astre, quel que soit le mouvement du Navire. Le Duc de *Praslin* a renvoyé à l'Académie des Sciences l'examen du Mémoire dans lequel l'Abbé *Rochon* lui rend compte, tant des Observations qu'il a faites à la mer, que de quelques vues nouvelles & générales sur les instrumens qui peuvent servir utilement à la mesure des angles. L'Académie a nommé, pour examiner ce Mémoire des Commissaires, qui en ont fait un rapport très-avantageux.

On essuya, le 5 du mois dernier, dans le Territoire de la Communauté de la *Salle* auprès de *Briançon* en *Dauphiné*, un orage mêlé d'une prodigieuse quantité de grêle dont la terre fut couverte de près d'un pied & demi de hauteur. Cette grêle fut suivie d'une

pluie

pluie abondante qui acheva de ravager les campagnes.

De Confins *de la* Savoye *le 6. Sept.*

Les Commiſſaires que les *Genevois* ont deputés à *Bern*, ont preſenté leur memoire & ont obtenu du Magiſtrat la permiſſion de le traduire en *Allemand* afin qu'on puiſſe en remettre un exemplaire à chaque membre des deux cent.

De Londres *le 11. Septembre.*

Le Roi en ſon Conſeil a rendu deux Ordonnances. Par la premiere Sa Majeſté accorde la continuation de libre importation de froment, d'orge & d'avoine, ſoit en ſubſtance ou en farine, ainſi que des pois, fèves & autres denrées quelconque de toutes les parties de l'*Europe*, depuis le 10. de ce mois, jour auquel cette importation étoit limitée, juſqu'à 20. jours après la convocation de la prochaine Séance du Parlement.

La ſeconde Ordonnance prolonge, depuis cette date juſqu'au même terme après ladite convocation, la Defenſe contre l'exportation de toutes eſpeces de bleds & de denrées de la *Grande-Bretagne* & d'*Irlande*.

Outre cette diſpoſition, dont le but eſt de prévenir la cherté & la diſette, bientôt le Gouvernement nommera des Commiſſaires, chargés d'examiner la moiſon dans toutes les Provinces de ce Royaume, à l'effet de former quelques Réglemens rélativement aux importations de bled chez l'Etranger.

Mr. *Littleton*, Envoyé-Extraordinaire du Roi auprès de la Cour de *Liſbonne*, y a déjà eu pluſieurs Conférences ſur les importans objets de ſa miſſion.

On croit que Mr. *Stanley*, déſigné depuis quelques mois Envoyé-Extraordinaire à *Petersbourg*, ſera enfin revêtu de ce Caractere, & qu'il partira d'ici au mois d'Octobre prochain.

Il s'eſt tenu avant hier, en préſence du Roi, un grand Conſeil à *St. James*, auquel tous les principaux Membres avoient été invités. On aſſure, qu'il y a été queſtion des arrangemens à prendre par rapport au Miniſtére en conſéquence de la mort de Mr. *Charles Townshend* frere du Vice-Roi d'*Irlande* Chancelier & Treſorier de l'Echiquier arrivée le 4 de ce mois à ſa terre près de *Richemond*. Ce Miniſtre l'un des premiers financiers du Royaume reuniſſoit ſans contredit en ſa perſonne les talents & les lumieres requiſes à ſes emplois: par ſes diſpoſitions il avoit pourvû aux moyens de rembourſer le 25 Décembre prochain 2 millions 700 mille Livres Sterling des Annuités à 4 pour cent, & de liquider 300 mille Liv. Sterl. de la Dette de la Marine; mais il faudra faire un Emprunt de 1500 mille Liv. Sterling. La Dette Nationale cependant ſe trouvera effectivement diminuée de 1500 mille Liv. Sterling. Le Roi a, dit on, offert le Poſte de feu Mr. *Townshend* au Lord *North* & à M. *Dowdeswell*; mais ils s'en ſont excuſés. Le Lord *Mansfield* en fait les fonctions par *interim*. On ne doute point, que le nouveau Miniſtére ne ſoit déclaré avant la rentrée du Parlement; & l'on s'attend d'y voir le Duc de *Bedford*, le Marquis de *Rockingham*, le Comte de *Temple*, & Mr. *Grenville* aſſociés aux principales Perſonnes de la préſente Adminiſtration.

Le Roi a nommé 5 Commiſſaires pour la recette & la régie de la Douane & des Impôts en *Amérique*, outre un Contrôleur & Caiſſier, & un Tréſorier & Payeur. Le Conſeil du Roi à *Boſton* dans la *Nouvelle-Angleterre* a recommandé à l'Aſſemblée de la Province de conſtituër à *Londres* un Agent, muni de Commiſſion générale pour traiter avec le Miniſtére en toutes occaſions, afin d'éviter les desagrémens du délai que cauſent inévitablement les Commiſſions ſpéciales à chaque occurence. Cette Colonie & la *Nouvelle-York* ſont celles de l'*Amérique Septentrionale*, qui par leur méfiance donnent le plus d'inquiétude.

On

On assure que les présens que la Cour se propose d'envoyer au Dey d'*Alger* ne consistent point en bois de construction & en munitions de guerre, mais en bijouteriers & en étoffes: & l'on ajoute qu'elle n'enverra dorénavant que des présens de ce genre aux autres Princes & Etats d'*Afrique*.

Le Roi a reçu la Nouvelle, que la Reine de *Dannemarck* étoit heureusement entrée dans le 4me. mois de sa Grossesse.

La Princesse *Poniatowsky* après avoir pris congé de L. L. M. M. est partie le 3. de ce mois pour *Paris*.

Les ordres de la Cour de *Madrid* de n'admettre aucuns Vaisseaux *Anglois* dans les Ports aux *Indes Occidentales* & dans les environs sont rigoureusement observés. Un Bâtiment de la Nation, accusé de Commerce illicite, a été pris par un Garde-Côte *Espagnol* & conduit à *Porto-Rico*, & Suivant les lettres de *Charles-Town* dans la *Caroline meridionale* du 24 Juillet dernier.

Le *Cygnet*, Vaisseau du Roi, commandé par le Capitaine *Philippe Durel*, & qui a débarqué à *St. Augustin* le Brigadier-Général *Taylor* & son Epouse, y est arrivé le 10. de la *Floride Occidentale*. Dans son trajet de *Pensacola*, il a passé devant la *Havane*, où il a été mal reçu: on lui a tiré quelques coups de canon du *Moro*, entre autres un Boulet de 24. livres, qui l'a percé de basbord à stribord à 6. pouces de fleur d'eau. Mr. *Durell*, à qui il ne fut pas permis de venir à terre, écrivit au Gouveneur pour se plaindre de l'insulte faite au Pavillon *Britanique* & on lui répondit, qu'on avoit ordre du Roi de ne pas souffrir qu'il entrat aucun Vaisseau dans ce Port.

La Frégate l'*Aventure*, commandée par le Capitaine *Fitzherbert*, qui portoit des Dépêches de l'Amiral *Parry* au Gouverneur *Espagnol*, étant arrivée à la *Havane* quelque jours après, y a reçule même traitement.

Le Paquet Bot, *Hillsborough*, Cap. *Leslie Grove*, y est arrivé le 24. du même mois de la *Grande-Bretagne*, des *Indes Occidentales*, & en dernier lieu en 24. jours de *Pensacola*, manquant, par la longueur du voïage, de rafraichissemens & d'autres choses nécessaires, il avoit passé à la *Havane* pour s'en fournir; Mais lorsqu'après s'être adressé au Gouverneur, il voulut entrer dans le Havre, on lui tira deux coups de canon dans la vuë surement de le couler à fond; Et, s'il ne se fut immédiatement retiré, il l'eût été, puisque l'on avoit déjà pointé nombre de Canons chargés. Les *Espagnols* disent, qu'ils ne permettront à aucun Vaisseau ou Bâtiment portant Pavillon *Britanique*, d'entrer dans ce Port. C'est la troisième insulte qu'on y a faite à ce Pavillon depuis peu de semaines.

De la HAYE *le 13 Sept.*

Le Prince *Stadhouder* a reçu ici les Complimens sur son heureux retour de *Loo*, & assista Jeudi dernier à l'Assemblée des Etats-Généraux, ainsi qu'à celle du Conseil d'Etat. On dit que S. A. S. auroit créé Dames d'honneur de sa future Epouse la Princesse *Frédérique-Sophie-Guillelmine* de *Prusse*, les Demoiselles de *Vosbol*, de *Wassenaar*, de *Starrenbourg* & de *Hompesch*. Le Feld-Maréchal Duc de *Brunswich-Wolffenbuttel* a quitté les Appartemens qu'il occupoit à la Cour, & s'est retiré à son Hôtel, ayant fait à cette occasion de magnifiques présens aux Domestiques de Son Altesse Séréniſſime.

De HAMBOURG *le 13 Septembre.*

Suivant les dernieres lettres de *Moscou* l'Imperatrice retournera à *Petersbourg* dès que la niege sera suffisante pour voyager en traineau. S. M. Imp. sera suivie par les 460. Deputés qui ont deja commencé leurs seances pour former un nouveau Code, auquel ils continueront de travailler à *Petersbourg* sous la Direction de S. M. Imperiale l'on bâtit en cette capitale plusieurs palais & l'on est sur tout occupé à achever celui de l'Imperatrice avant son retour: les quais de pierres de taille & les promenades sur les rives de la *Neva* sont achevés & embelissent beaucoup cette ville.

N. 77.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 26 SETEMBRE. 1767.

De ROME *le 12 Septembre.*

Les Jeſuites, que des ſoupçons conçus contre leurs perſonnes avoient fait detenir en *Portugal* depuis l'expulſion générale de la Societé hors de ce Royaume, en ſont arrivés ces jours derniers à *Civita-Vecchia* à bord d'un Bâtiment *Danois*, & après y avoir d'ebarqué ils ont été conduits ici par une Felouque & reçus dans la maiſon profeſſe de la Compagnie.

Le Prince Charles Erneſte de *Courlande* eſt parti vendredi paſſé de cette Capitale, où il s'eſt arrêté pendant quelque tems, pour y voir ce qu'elle a de rare & de curieux.

Le Cardinal *Spinola* legat ordinaire de *Boulogne* a accepté la qualité de legat *a Latere* pour complimenter la future Reine de *Naples* à ſon paſſage, & il fait en conſéquence travailler à des equipages & à des livrées ſuperbes.

Par un Edit de M. *Maffei* Préſident des Grands Chemins il a auſſi été ordonné à tous proprietaires de biens & terres adjacentes à la voye conſulaire depuis *Ponte molle* jusqu'à *Ponte di viterbo* de commencer à raccommoder les chemins le 5. de ce mois, afin qu'ils ſoient en état pour le tems du paſſage de S. M. *Sicilienne* & le Marquis Camille *Maſſimi* a été nommé ſurintendant député par Sa Sainteté pour veiller à ce qu'il ſoit fourni dans l'Etat Eccleſiaſtique aux equipages de cette Princeſſe & aux perſonnes de ſa ſuite les vivres & autres choſes neceſſaires.

La Ville de *Spoleto* qui commençoit à peine à ſe refaire des dommages lui cauſés par le tremblement de terre. qu'elle a eſſuyé il y a quelques mois, en a eſſuyé le 2 de ce mois ſept nouvelles ſecouſſes, dont elle a beaucoup ſouffert, & qui ont de nouveau abbatu la pluſpart des edifices, qui avoient été reconſtruits en cette Ville, & ſur tout ceux des environs.

De GENES *le 7 Septembre.*

Nous avons appris depuis peu par une de nos Galéres revenue d'*Ajaccio* & de *Calvi*, que la nuit du 24 au 25 du mois dernier les *Corſes* ſoulevés s'étoient avancés vers la derniere de ces places, dans le deſſein d'en ſurprendre un ouvrage extérieur; mais que nos Troupes s'en étant apperçuës les avoient repouſſés avec perte de pluſieurs morts & d'un aſſez grand nombre de bleſſés. Nous avons ſçu encore qu'un Commiſſaire *François* étoit convenu à *Ajaccio* d'un armiſtice entre les ſoulevés & nos Troupes en garniſon dans cette Ville, leſquelles ſeroient conſiderées comme l'avoient été celles de *France*, tandis qu'elles gardoient cette place, & que la même convention devoit avoir lieu pour *Calvi*: en effet nous avons été informés depuis que les *Corſes* s'étoient éloignés de ces deux places.

De

De Colorno, *le 1 Septembre.*

Mardi dernier, Fête de *Saint Louis*, l'Infant se rendit à *Parme* où il y eut gala à l'occasion de cette Fête. Son Alteſſe Royale admit les Dames de la Cour & tous les Ordres de l'Etat à l'honneur de lui baiſer la main, & dina en public. L'après-midi, l'Infant, après avoir viſité les travaux du Palais du Jardin qu'on augmente de deux pavillons, paſſa à la Citadelle où il fit la revue de la nouvelle Compagnie de Chaſſeurs attachée à ſon Régiment des Gardes. Son Alteſſe Royale examina enſuite l'un des baſtions, qu'on a entierement reconſtruit & parut très ſatisfaite de cet ouvrage. Le ſoir, elle aſſiſta à la repréſentation d'une Comédie *Italienne* du ſieur *Goldoni* &, après ce Spectacle, elle revint coucher à *Colorno* où elle ſe propoſe de reſter juſqu'au 9 de ce mois.

De Vienne, *le 26 Septembre.*

Mercredi dernier 23 de ce mois jour auquel S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* en qualité de future Epouſe du Roi des *Deux Siciles* devoit, ſuivant l'uſage obſervé par l'Auguſte Maiſon d'*Autriche* en ſemblable occurence, ſolemnellement renoncer à la ſucceſſion héréditaire, paternelle & maternelle, tous les Miniſtres & Conſeillers d'Etat & le Cardinal Archevêque de cette Ville ſe rendirent à 10 heures & demie du matin dans la Sale du Conſeil du Chateau de *Schönbrunn*: M. le Duc de *St. Eliſabeth*, Ambaſſadeur du Roi de *Naples* s'y rendit de même à 11 heures en gala & acompagné du Comte de *Maboni* Ambaſſadeur du Roi *Catholique*. Les Conſeillers intimes étant aſſemblés, L. L. M. M. l'Empereur & l'Imperatrice Reine y vinrent avec S. A. R. Madame l'Archiducheſſe & S. M. I. & R. A. s'étant placée ſous le Dais, y déclara par un diſcours concis le Sujet pour lequel Elle avoit convoqué cette Aſſemblée. Elle chargea enſuite le Prince de *Kaunitz Rittberg*, ſon Chancelier de Cour & d'Etat de lire à haute voix l'Acte de renonciation, & après lecture en faite, S. A. R. ayant avec Elle M. le Cardinal & ce Miniſtre, jura à un autel qui avoit été élevé, la formule de renonciation & l'Acte fut ſigné enſuite par S. A. R.; future Reine des *Deux Siciles*.

M. le Comte de *Maboni* Ambaſſadeur d'*Eſpagne* en cette Cour a donné le même jour 23 de ce mois à l'occaſion du prochain mariage de S. M. le Roi des *Deux Siciles* avec S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* une Fête qui par le goût & la Magnificence a égalé ou ſurpaſſé même tout ce qu'on avoit vû jusqu'à preſent ici en ce genre.

En attendant qu'on en donne le detail, qu'elle merite, on ſe bornera à dire aujourd'hui qu'il y avoit au bal environ trois mille masques & un nombre de Spectateurs qui ne leur étoit pas de beaucoup inferieur; que tout s'eſt paſſé avec le plus grand ordre & qu'il y a eu outre les buffets, où l'on diſtribuoit des viandes froides, du vin, des liqueurs, du fruit & toutes ſortes de rafraichiſſements, quantité de tables auſſi ſomptueuſement que delicatement ſervies, & qui formoient enſemble au delà de mille couverts. Il n'eſt d'ailleurs ſorte d'attentions & de politeſſes que M. le Comte de *Maboni* n'ait marquées à toute les perſonnes qui ont aſſiſté à cette Fête qui a duré depuis les huit heures du ſoir jusqu'au lendemain à huit heures du matin.

N. 78.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 1767.

De CADIX *le 21. Août.*

Hier, le Navire *Eſpagnol la Sainte Trinité* arriva de la *Havane* en cette Baye avec une cargaiſon de ſucre & d'autres productions de cette Colonie. Il a amené, ſous l'eſcorte de quelque Soldats, les *Jéſuites* qui étoient établis dans la même Colonie: ces Religieux ont été remis au ſieur de *Villava*, Gouverneur de notre Province, qui eſt revenu de *Madrid* au Porte *Sainte Marie* où il réſide. Le même jour, le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol la Princeſſe*, commandé par le ſieur de *Lombardon*, eſt arrivé ici d'*Italie* où il avoit accompagné les Bâtimens qui devoient y tranſporter les *Jéſuites* expulſés.

Le 15. la Frégate *Françoiſe la Pleyade*, commandée par la ſieur de la *Poype-Vertrieux*, partit de cette Baye pour retourner à *Toulon*.

La Frégate de guerre *Hollandoiſe le Triton*, venant d'*Amſterdam*, relâcha ici avanthier.

De Florence *le 19. Sept.*

Les maladies qui ont regné en grand nombre cette année, étant graces au Ciel beaucoup diminuées, il a été reſolu de fermer l'hopital extraordinaire formé dans le monaſtere des P. P. de la *Croix* après gueriſon du peu de ſujets qui y ſont encore, & de ne plus juſqu'à nouvel ordre, y recevoir perſonne.

Marguerite *Martinelli* eſt morte à *Piſe* le 14. de ce mois à l'âge de 101. ans:

ans: elle a conservé jusqu'a son dernier moment la plus grande présence d'Esprit: elle étoit d'ailleurs encore robuste & gaye, & peu de tems avant sa mort, elle travailloit encore aux ouvrages domestiques les plus laborieux, & ne le cédoit point à cet égard à ceux qui étoient dans la fleur de leur âge.

On a appris à *Livourne* que trois Bâtimens *Corses* ont enlevé dans le Canal de *Piombino* trois *Genois* qu'ils ont ensuite conduits dans le port de *Capraja*.

De TOULON *le 1 Sept.*

Hier, le Duc d'*Yorck*, frere du Roi d'*Angleterre*, arriva à midi en cette Ville & se rendit le soir à la Comédie.

La Frégate du Roi la *Chimere*, que commande le sieur de *Grasse-Briançon* & qui a conduit à *Naples* le Vicomte de *Choiseul*, Ambassadeur du Roi auprès de Sa Majesté *Sicilienne*, est arrivée en cette rade où elle fera dix huit jours de quarantaine, parce qu'elle a fini sa campagne dans le Levant.

Mercredi dernier, il est entré dans ce Port deux Vaisseau & trois Frégates de la République de *Venise*, venant d'*Alger* sous le commandement de l'Amiral Angelo *Emo*. Cet Escadre a remis à la voile le lendemain, après avoir pris ici quelques vivres.

De GENES *le 12 Sept.*

Le Chef d'Escadre *Spry* arriva ici mardi dernier de *Naples* & de *Livourne* à bord du Vaisseau *Anglois*, qu'il commande & ayant avec lui une Frégate de la même Nation, laquelle remit le même soir à la voile pour *Monaco*, afin d'y embarquer le Duc d'*Yorck*, qui y étoit venu de *Marseille*, & qui s'y trouvoit attaqué d'une indisposition.

Dimanche passé une de nos Felouques armées en guerre arriva ici de retour de *Corse*. L'on a appris par ce Bâtiment qu'ensuite de l'armistice conclu pour les Garnisons de *Calvi* & d'*Ajaccio* il a été publié un Edit portant peine de mort contre quiconque tant de notre part que de celles de *Corses*, molesteroit l'un ou l'autre des deux Partis.

Il nous est arrivé ces jours derniers cinq navires chargés de différentes marchandises, dont un *Anglois*, lequel a été visité à la hauteur de *Calix* par un Chebec *Turc* & dans les mers de *Majorque* par un pinque de la même Nation.

On nous mande de *Naples* qu'on a trouvé depuis peu à *Prevesa*, ville bâtie sur les ruines de l'ancienne *Nicopolis* en *Epire* vis à vis d'*Actium*, un Tresor assez considerable, consistant en quantité de medailles d'or de la valeur à peu près d'un Ducat, sur lesquelles on voit d'un côté un homme qui tient de la main gauche une, Croix & de la droite une Epée avec ces mots latins *Victoria* & *Justitia* & de l'autre le buste d'un homme avec une Inscription dont la pluspart des lettres sont effacées: ce qui en rend la lecture impossible. On a encore trouvé dans le même endroits plusieurs anneaux ou bagues avec des pierres precieuses & une Statuë d'or portant en tête une couronne aussi garnie de pierres precieuses.

De FRONTIERES *de la* SAVOYE *le 7 Septembre*

Les Deputés de la Bourgeoisie de *Géneve*, qui s'étoient rendus à *Zurich* & à *Bern*, en sont revenus Mardi dernier, & ils feront ce soir leur rapport aux Cercles assemblés. le memoire presenté aux Puissances garantes est déjà imprimé en *François* & en *Allemand*.

De VERSAILLES, *le 16 Sept.*

Dimanche dernier, le Chevalier *Grey*, Ambassadeur d'*Angleterre* à la Cour d'*Espagne*, qui passe par la *France* pour se rendre à sa destination, eut une audience particuliere de Leurs Majestés & de la Famille Royale, à laquelle il fut conduit par le sieur la *Live de la Briche*, Introducteur des Ambassadeurs.

Le 14 les Capucins, Auteurs des *Principes Discutés*, ont eu l'honneur de présenter à Monseigneur le *Daupbin* la Traduction *Latine* & *Françoise* des Prieres de *Nersès*, 4e. Patriarche d'*Armenie*, surnommé le *Grand*, qui vivoit dans le douzieme siecle.

De

De PARIS, *le 18 Septembre.*

Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 13. de ce mois, en interprétation de celui du 23 Août dernier. Par ce nouvel Arrêt, Sa Majesté fixe la finance qui sera payée, une fois seulement, par ceux qui exercent ou exerceront dans *Paris* les professions, arts & metiers qui ne sont point en Jurande, conformément à l'état qui est annexé audit Arrêt. Quant aux professions, arts & métiers qui ne sont point compris sur cet état, Sa Majesté dérogeant, à cet égard, à l'Article III. de l'Arrêt du 23. Août dernier, dispense du paiement d'aucune finance ceux qui les exercent ou exerceront, à la charge par eux de se faire simplement enregistrer au Greffe de la Police ou à celui de l'Hôtel de Ville de *Paris*, & Elle ordonne qu'il soit procédé sans frais à ces enrégistremens.

De LONDRES *le 14. Septembre.*

La Cour a reçu des Dépêches d'*Afrique*. Nos Garnisons sur la Côte de *Senégambie* ont beaucoup souffert par une maladie épidémique, qui les a presque réduites à rien. On y va envoïer des Renforts & quantité de Vivres, &c. d'autant plus que les *François*, profitant de notre impuissance, ont commencé à construire un Fort & à former un Etablissement sur le Fleuve de *Senégal*.

Il est toujours question de changemens dans le Ministére: On s'en occupe à *St. James* & à *Richmond*; Mais on ne sait pas encore quand ils auront lieu, ni quand le Parlement sera convoqué. On croit, que ce sera vers le commencement du mois de Décembre prochain; & que l'on tâchera de régler avant la *Noël* les Subsides & tout ce qui a trait au service de l'année prochaine, à l'effet de pouvoir procéder de bonne heure à l'élection générale d'un nouveau Parlement. Cette élection cause d'avance beaucoup de mouvemens. Ceux qui dans plusieurs Provinces voudront s'assurer les souffrages seront obligés de marquer leurs dispositions à remettre en vigueur plusieurs branches de Commerce & de Manufactures qui dépérissent, & à empêcher le renchérissement des Vivres en détruisant les voies abominables dont on se sert pour l'opérer.

On n'est pas moins intrigué en *Irlande* à l'occasion de la prochaine Assemblée du Parlement de ce Roïaume là. Le Peuple a chargé ses Représentans de passer un Acte, pour fixer la durée de cette Assemblée Nationale à 7. ans: Si l'on n'y acquiesce point, il y aura à craindre pour la tranquillité générale de ce Pays-là.

Les Marines vont être portées à 5. Bataillons de 800. Hommes chacun. Le Duc de *Cumberland* en aura le commandement avec le grade de Général-Major & un Appointement de 6. Liv. St. par jour avec d'autres Emolumens qui monteront à 6000. Liv. St. par an.

Suivant un nouveau calcul fait de notre marine elle consiste actuellement en 383. Navires de Guerre savoir.

Quatre vaisseaux de 100. Canons; Neuf de 90. Soixante, & quatorze de 80. Cinquante & deux de 50. jusqu'a 80. Quatre vingt & trois de 50. jusqu'a 65. Trente & neuf de 36. Cinquante & huit chaloupes; Sept Galiotes à bombes sept brulots, six Yachts, trentecinq bâtiments armés en guerre, trois bâtiments des vivres, quinze gros vaisseaux sur les chantiers. Soixante & trois Amiraux, dont 27. ne font plus de service à cause de leur grand âge quatre cent soxante & dix sept Capitaine & Neuf cents quatre vingt & dix huit Lieutenants.

Depuis l'an 1762. il est mort 6. Amiraux. 98. Capitaines & 161. Lieutenants. Les Vaisseaux de guerre le *Nommouth* de 64. canons, le *Grafton* de 70. La *Deptford* & le *Chester*, chacun de 60. sont vieux & hors d'état de tenir la mer, & ont été vendus a des marchands: mais l'on en construit des nouveaux de mêmes noms sur les Chantiers de *Chatam*.

Le Bâtiment de Transport la *Liberté* est arrivé le 23. Août dernier en 28. jours de traversée de *Philadelphie* à *Co-*

we

we en *Irlande*; il avoit à bord les débris du 42. Régiment ou *Montagnards Royaux*, qui en partant pour l'*Amérique* en 1756. & 1758. consistoit en deux Bataillons complets, & qui y ayant perdu 60. officiers & 2000. hommes n'en a ramené en *Europe* que 30. hommes.

Suivant les lettres de la *Virgime* du 20 du mois de Juin dernier depuis six semaines la sechereſſe y étoit extrême; de sorte qu'on y avoit lieu de craindre, que la recolte du tabac n'y fut très mince, & qu'on y étoit de plus menacé de famine, tout étant presque brulé par l'ardeur continuelle du soleil. Pour surcroit de maux les marchands *Européens* y pressoient leurs debiteurs, & ceux, qui pour satisfaire à leurs debtes vouloient vendre leurs possessions, ne trouvoient point d'achetteurs, vû le mauvais état, où elles sont reduites par la sechereſſe, dont on vient de parler. Elle étoit de même si grande vers le même tems aux *Barbades*, que dans plusieurs endroits de ces Isles les plantations ne produiroient point la moitié du sucre qu'elles donnent ordinairement, & que dans differens autres les canes ne valoient pas la peine d'être coupées.

Nous apprennons du Comté de *Somerset* en *Maryland* qu'il y est mort il y a quelque tems, un nommé François *Ange* dans un âge le plus avancé. Un homme de cette Province, qui avoit eu la curiosité de l'aller voir, il y a 3 ans, rapporte qu'il avoit appris de ce vieillard même, qu'il étoit né à *Stratford* en *Wärwikshire* en *Angleterre*; que son pere étoit coutelier; qu'il se souvenoit très bien du tems que *Charles I.* eut la tête tranchée étant déjà alors grand garçon, de sorte qu'il pouvoit avoir en 1764 environ 130 ans. Il avoit cependant alors à peine une ride sur le visage; ses cheveux noirs fort épais étoient mêlés de fort peu de cheveux gris & sa femme âgée dans ce tems de 80 ans, avoit de lui un fils, qui n'en avoit que 27.

Jacques *Fraſſer* est aussi mort depuis peu à *Elgui* en *Ecosse* à l'âge de 104 ans accompliis.

De la HAYE *le 14 Sept.*

Samedi prochain, S. A. S. retournera à *Loo*, & partira pour *Berlin* le 22. de ce mois, en passant par *Brunswich*, où elle s'arretra quelques jours.

De Schwetzingen *le 19 Septembre.*

La Ducheſſe *Clementine*, Sœur de Madame l'Electrice, est arrivée ici hier à midi, & elle a été recuë de L. L. A. A. S. & Elect avec le plus grand accueil a *Wisloch*.

De VARSOVIE *le 19 Septembre.*

M. *Mercier* de la *Rivierre*, *François*, connu par ses savans ouvrages & appellé par l'Imperatrice de *Russie* est arrivé le 11 de ce mois à *Mietau*, d'où après un sejour de peu de durée, il est parti pour *Moscou*.

Les Possesseurs de Terres héréditaires en *Livonie* qui ne sont pas du corps de la Noblesse, ont obtenu la permission du Roi d'envoyer aussi à *Moscou* un Deputé particulier à la commission établie pour travailler au nouveau code que S. M, I. a ordonné de compiler.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Portrait de Ferdinand Roi de deux Siciles gr. fol.	1 fl 30 kr.
Le même ord. fol.	1 fl 8 kr.
- - - de Marie Josephe d'Autriche future Reine des deux Siciles	1 fl 30 kr.
Le même	1 fl 8 kr.
- - - Ferdinandus IV. D. G. utriusque Siciliæ, & Hyerosolymarum Rex 4.	24 kr.
- - - Maria Josepha Austriaca utriusque Siciliæ & Hyerosolymarum Regina 4.	24 kr.

N. 78.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 30 SETEMBRE. 1767.

De Moscou, *le 25 Août.*

Le 10 de ce mois sera à jamais mémorable dans nos Fastes. Ce fut l'époque du grand œuvre de la legislation pour lequel S. M. I. a convoqué les Deputés de tous les Peuples soumis à Son Sceptre. Ces Deputés s'etant assemblés le jour nommé dans un Couvent de cette Ville, se rendirent à l'Eglise Cathédrale précédés du Procureur général, du Sénat & ayant à leur tête l'Archevêque de *Novogorod*. Ils y avoient été devancés par l'Imperatrice en personne, suivie de toute sa Cour & revêtuë des ornements Imperiaux. Les Deputés des Nations, non chrêtiennes, s'arrêterent à la porte de l'Eglise. Le Service Divin commença par une messe solemnelle après laquelle on chanta le *Te Deum*, & l'Archevêque de *Twer* prononça un discours analogue au Sujet. Ce discours fini, les Deputés prêterent & signerent le serment, par lequel ils s'engagent à remplir les devoirs de leur état, & à repondre, autant qu'il est en eux, aux vœux de S. M. I. & de toute la Nation.

Pendant que cela se faisoit, S. M. s'en retourna au *Cremel*, où les Deputés se rendirent de même pour recevoir leurs Instructions de la Souveraine. Cet acte fut accompagné de toute la pompe, dont il étoit susceptible: S. M. étoit assise sur le Trône, avec la Couronne sur la tête, aïant à sa gauche S. A. I. Mgr. le Grand Duc, accompagné de Sa Cour & des Ministres étrangers. Du côté droit étoit la Grande Maitresse avec toutes les Dames de la Cour. M. le Vice-Chancelier de l'Empire Prince de *Galitzin* se tenoit sur le second degré du Trône, auprès duquel on avoit placé une petite table couverte de Velours, sur laquelle reposoient les Instructions. L'Archevêque de *Novogorod* addressa la parole à S. M. au nom de tous les Deputés & M. le Vice-Chancelier repondit à son discours dans les termes suivans.

Messieurs les Deputés.

„ Sa Majeste Imperiale voit avec contentement devant son trône les Deputés des Gouvernements de son Empire & de toutes les Nations soumises à Son Sceptre, en execution de l'ordonnance publiée le 14 Decembre 1766 pour leur convocation. „

„ Le Cœur de S. M. plein d'une tendresse maternelle pour son peuple, a été sensiblement touché par l'empressement avec lequel cet Ordre de sa part a été reçu de ses Sujets de toute classe & de toute Nation. Rien ne pouvoit lui être plus agréable que cette unanimité à concourir au grand ouvrage, pour lequel il vous a été enjoint de vous rendre dans cette ancienne Capitale. Il a déjà été dit dans l'Ordonnance, que je viens de citer, que le premier souhait de S. M. I. est de voir son peuple aussi heureux & content que mortels puissent l'être sur terre, paroles qui ont servi de regle à l'Imperatrice dans tout ce qu'Elle a entrepris depuis le moment de son avenement au Trône jusqu'à ce jour. C'est à ce vœu, toujours actif dans son cœur, qu'il faut attribuer tous les succès, dont Dieu bénit son Regne; c'est lui qui a produit cette confiance & cet amour filial pour sa personne, que non seulement il est aisé de remarquer dans

tous

tous ceux qui ſont ici preſens ; mais qui ſe manifeſte encore plus clairement par le contenu de la plus part de vos Inſtructions. „

„ Il ne reſte donc rien à deſirer à S. M. I. ni à vous recommander pour le moment, ſi ce n'eſt qu'avec l'aide du Dieu Tout puiſſant, Auteur de tout bien, Protecteur de la verité, qu'avant de paroître ici, vous avez invoqué au pied de ſes Autels & pris à témoin de vos Serments, vous mettiez la main au grand ouvrage pour lequel vous avez été convoqués. Pour vous guider dans vos travaux, vous recevez des mains de l'Imperatrice une Inſtruction & un reglement de conduite qui doivent ſervir de baſe à la redaction du nouveau Code, dont la confirmation dependra de S. M. I. Commencez ce travail important, & ſouvenez vous à chaque ligne, que l'occaſion vous eſt offerte de montrer à toute la terre & à la Poſterité la plus reculée de quel zèle vous avez été animés pour le Bien public en favoriſant l'Inſtitution de bonnes mœurs & en operant par là l'humanité dans les cœurs, la paix, la tranquilité, la ſureté d'un chacun & en general le Bien-être de tous vos chers compatriotes. „

„ C'eſt le moment de vous illuſtrer vous & votre ſiécle, & de mériter l'eſtime & la reconnoiſſance des ſiécles à venir. Toutes les Nations de le Terre attendent de vous un exemple. Leurs regards ſont fixés ſur vous. Votre Gloire eſt en vos mains, & le chemin vous en eſt ouvert, c'eſt de votre concours à tant de choſes utiles à la Patrie, qu'il va dépendre d'y mettre le comble. „

„ Enfin S. M. I. perſuadée qu'un chacun de vous porte l'empreinte de tout ceci dans Son cœur, & ſe preſentera à l'execution avec l'application, l'activité, & l'amour pour la patrie, dont Elle vous a donné Elle-même l'exemple en compoſant l'inſtruction pour cette importante commiſſion, perſuadée, dis je de cet empreſſement de vôtre part, Elle vous autoriſe à commencer l'ouvrage, qui vous eſt confié. Allez en paix y travailler. „

En conſequence de cet ordre les Deputés tinrent leur premiere ſeance dès le lendemain, on y lut les inſtructions de S. M. & proceda en même tems a l'election du Maréchal de l'Aſſemblée. Les voix ſe reunirent en faveur du Lieutevant Général de *Bibikoff*, auquel on remit pour cet effet le bâton de Maréchal de la part de S. M. I. Le 18. du même mois il fut reſolu de deputer quatre membres de l'aſſemblée pour Suplier S. M. I. d'accorder une nouvelle audience aux Deputés & de recevoir leurs actions de grace au ſujet des inſtructions qu'il avoit plû à S. M. de leur departir, & qui etoient une preuve eclatante de l'ardeur avec laquelle Elle travailloit au bien de ſes ſujets. Cette audience fut fixée au 23. Les Deputés etoient unanimement convenus d'offrir à S. M. I. au nom de toute la Nation le titre de *Catherine la Grande, la Sage, la Mere de la Patrie.* C'eſt par ces offres que le Maréchal de *Bibikoff* termina ſon diſcours.

S. M. I. fit repondre à la premiere partie de ce diſcours par M. le Vice-Chancelier de l'Empire: mais Elle prit la parole Elle même pour declarer ſes intentions quant aux offres qu'on Luy avoient faites.

Voici les termes remarquables dont Elle ſe ſervit pour cet effet.

„ Pour ce qui eſt des titres que vous voulés que j'accepte de vous, voici ma reponſe 1o. Sur celui de *Grande*, je laiſſe au tems & à la poſterité impartiale à juger de mes actions. 2o. Je ne puis nullement prendre le nom de *Sage*. Ce n'eſt qu'à Dieu ſeul qu'appartient la ſageſſe. 3o. Vous voulez m'apeller *Mere de la Patrie*. Je regarde comme le devoir de mon Etat de cherir les ſujets que, Dieu m'a confiés, & je n'ai point d'autre deſir que de m'en faire aimer.

dans l'obscurité. Livrée l'horreur & à crainte l'*Amour* cherche à la rassurer: „ Calme ton inquiétude belle *Psyche* lui dit-il-c'est ton epoux, ton tendre „ epoux qui t'en presse; ah! s'il ne se montre pas à tes yeux n'en ac- „ cuse que le *Destin* & son arrêt barbare, il veut helas! que ton Amant „ triomphe de ton cœur, sans que tu connoisses celui qui t'adore: ton „ bonheur depend de toi même, obeïs à cette loi, seconde mes vœux re- „ pons, sans me voir, à ma flamme, & jamais, parmi les Dieux, les flam- „ beaux de l'*Hymen* n'auront eclairé d'union plus belle. „ *Psyché* trompée par le discours que lui a tenu *Venus*, employe les funestes dons de la cruelle Deesse; elle fait briller la fatale lumiere, qu'elle tenoit cachée; elle leve le poignard sur son Amant, & soudain elle se voit entourrée des ministres du *Destin*. *Venus* qui les accompagne, jouit de son triomphe, & les guidant elle même, la Princesse disparoît avec eux. L'*Amour* est desespéré, *Palemon* & *Zephire* qui surviennent, partagent la triste situation, qui le consterne, & tous s'éloignent dans le plus grand accablement d'un lieu aussi funeste.

ACTE III.

SCENE I. La Décoration offre une vallée affreuse, qui aboutit aux rives de l'*Acheron*. La Scène s'ouvre par un ballet des Furies, commises à la Garde du Fleuve: une troupe d'amours & de Zephires se presente pour le passer; elle est dabord repoussée par les Furies: mais elle les repousse à son tour, & parvient à l'autre rive.

Les Ministres du *Destin* ayant *Venus* à leur tête, conduisent la triste *Psyche*, qui dechiree de remords, fruits de sa fatale curiosité, & accablée de la perte de son Amant, reproche à *Venus* de l'avoir trompée. „ Je n'ai „ point séduit ton fils, inhumaine Deesse! lui dit elle, si je l'aimai, ce fut toi „ qui me le fis connoître; ce fut à la clarté de cette dangereuse lumiere, que „ tu me confias, que je le vis pour la premiere fois, & qu'il m'enflamma; „ Et tu m'en punis! Ah du moins, puisque tu veux me croire coupable, ôte „ de devant toi un objet qui doit t'être odieux, & donne moi la mort. „ L'in- flexible Deesse veut ne point borner là sa vengeance, *Psyché* est remise aux Furies. „ L'arret du *Destin*, leur dit-elle, est que la coupable penétre au „ noir séjour des Divinités infernales, guidez la; que le passage lui en soit „ ouvert: & toi, ajoute t'elle, en s'adressant à la Princesse de *Guide*, vas, „ demande à la Deesse des ombres de l'eau du Styx, & si tu veux un re- „ mede pour abreger tes maux, abbreuves toi de cette eau mortelle. *Psy- ché* loin d'être abbatuë par ce nouveau revers, ne voit dans les discours terribles de *Venus*, que la fin prochaine d'une vie odieuse, & s'avançant elle même aux Furies, elle part avec elles & avec les Ministres du *Destin*, en marquant une sorte de tranquillité & de contentement.

SCENE II. Sa Douceur, sa constance, la serenité de son ame, sa beauté & ses larmes, qui lui ont prêté de nouveaux attraits, font sur le cœur de *Venus* une forte impression, & la pitié commence à interesser la Déesse.

SCENE III. A l'aspect de son fils, qui arrive avec *Palemon*, elle reprend cependant un visage severe & courroucée; elle annonce à l'*Amour*, que *Psyche* a passé le noir acheron, & qu'elle ne peut revenir de rivage des morts qu'à un seul prix. *Palemon* offre de se devouer pour sa fille & l'*Amour* voudroit pouvoir sacrifier son immortalité à l'objet de toute sa tendresse, „ Je ne demande point d'aussi grands sacrifices, reprend *Venus*, je ne te de-

„ mande

„ mande, o mon fils! que de ceſſer de l'aimer.„ Le refus de l'*Amour* l'aigrit plusque jamais: elle lui ordonne de fuir ſa préſence, & veut elle même s'éloigner de lui; „Ecoutes moi, dit il, O ma mere! Je ſuis prêt a conſen„ à tout, mais pour prix des mon obeïſſance obtenez de *Jupiter* qu'il môte „ le don funeſte de l'immortalité, qui ne feroit plus que rendre mon tour„ment éternel: Je renoncerai à ce prix à la beauté que j'adore; je baiſerai la „ main qui me la ravit; mais tandis que je vis, non, je ne puis l'abandonner„ Il ſe jette là deſſus aux Genoux de *Venus*; il arroſe ſes mains de larmes; il la conjure; il la ſupplie; il la preſſe le plus tendrement, & il lui demande encore la mort comme le preſent le plus cher & le plus precieux. *Venus* ſe ſent attendrir, & touchée enfin des pleurs, de la tendreſſe & de la conſtance de ſon fils „leve toi, lui dit-elle, vis, & ſauve la; je rougis de mon injuſtice, „ je confirme le choix de ton cœur, & je vais vous préparer à tous deux „ encore de nouvelles félicités.„

SCENE IV. L'*Amour* paſſe de l'excès de la douleur à la joye la plus pure, & la tendreſſe paternelle de *Palemon* éclate par les transports les plus vifs. *Zephire* arrive; il apprend à l'*Amour*, qu'il a vû *Pſyche* tranquille au milieu des monſtres & des Furies & que les charmes raviſſans de cette jeune beauté ont ſuſpendu dans les noires demeures des ombres les tourments & les cris plaintifs.

SCENE V. L'*Amour* part après avoir inſtruit *Zephire* que *Venus* conſent à couroner la conſtance de *Pſyché* & avoir confié *Palemon* aux ſoins de ce Dieu qui bientot le guide aux rives de l'averne.

SCENE VI. Le Theatre repreſente la Caverne dans laquelle eſt la Princeſſe de *Guide*, eclairée dans le fond par les noires flammes de l'Averne auquel elle aboutit. *Pſyché* qui dabord y paroit ſeule, tient un vaſe rempli de l'eau mortelle du ſtyx & boit à longs traits & avec plaiſir la liqueur fatale qui doit terminer ſa vie & ſes tourments. L'*Amour* arrive dans ce moment, il apprend de ſon amante qu'elle a avalé le funeſte breuvage, tous deux ſe livrent aux plus ſenſibles regrets & *Pſyché* tombe enfin inanimée & mourante.

SCENE VII. *Palemon* qui ſurvient avec *Zephire* eſt le triſte temoin de ce douloureux ſpectacle, il tombe lui même a côté de ſa fille & l'*amour* veut pour jamais ſuivre dans le ſejour de l'oubli la princeſſe infortunée à qui il croit que *Venus* a ravi le jour.

SCENE derniere. La Deeſſe paroit. A ſon arrivée la Caverne ſe change en un ſejour brillant & delicieux: les Nymphes de *Venus*, les graces, les plaiſirs, les jeux, les Ris l'embelliſſent encore; *Pſyché* revient inſenſiblement entre les bras de ſon pere du ſommeil de la mort & tout ne reſpire plus que l'allegreſſe. *Venus* après avoir inſtruit l'*Amour* qu'elle a ſubſtitué a l'eau du *Styx* de leau de la *Fontaine de Jouvence* qui eterniſera les charmes toujours renaiſſans de *Pſyche*, forme elle même les nœuds charmans qui uniſſent à toujours les tendres amans & l'on celebre une union auſſi belle par des chants & par des danſes qui terminent la piece.

ACTEURS.

Palemon Roi de *Guide*.
Pſyché fille de *Palemon*.
Venus.
L'Amour.
Zephire.

N. 79.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 3 OCTOBRE 1767.

De Lisbonne, *le 25 Août,*

Il y eut gala à la Cour, le 21. de ce mois, jour anniversaire de la naissance du Prince de *Beira* qui est entré dans la septieme année de son âge. Les Ministres Etrangers & la principale Noblesse eurent l'honneur de complimenter, à cette occasion, Leurs Majestés & la Famille Royale, & l'Infant Don *Pedre* fit représenter le soir, sur le Théatre de sa maison de campagne de *Queluz*, un Opéra *Italien*.

M. *Hay*, Envoyé Extraordinaire du Roi de la *Grande Bretagne*, a eu, le 20 de ce mois, ses audiences de congé du Roi, de la Reine & de la Famille Royale, & il doit s'embarquer, au premier jour, sur la Frégate qui a transporté ici M. *Littelton*, son successeur. Ce nouveau Ministre eut hier ses premieres audiences de Leurs Majestés.

Ce n'est point le Gouvernement de *Goa* qui a été donné au Marquis de *Lavradio*, comme on l'a annoncé par erreur; c'est celui de la Baye de *Tous les Saints*, dans lequel il remplace le Comte d'*Azambuja* qui passe au Gouvernement de *Rio-Janeiro* d'où le Comte d'*Acunha* revient. La Vice-Royauté de *Goa* est encore vacante.

De Rome, *le 19. Septembre.*

Le 12 de ce mois la Congrégation des Rites s'est assemblée; l'on y a proposé le doute sur la fame & les miracles du Venerable Serviteur de Dieu

D. Jean de *Palafox* & il y a été repondu unanimement favorablement & rescrit affirmativement.

Il s'est tenu Lundi passé en présence du Cardinal Secrétaire d'Etat une Congrégation particuliere composée de neuf Cardinaux, rélativement au prochain passage de la future Reine des *Deux Siciles* par l'Etat Ecclesiastique.

De CADIX *le 28. Août.*

Le Vaisseau de guerre *Espagnol le Triomphant* est entré ce matin en cette Baye, venant d'*Afrique* d'où il ramene *Don Juan*, Ambassadeur du Roi à la Cour de *Maroc*. Il est aussi entré ce soir en cette Baye un autre Vaisseau de guerre *Espagnol:* on ne sçait pas encore quel il est: on soupçonne que c'est le *Dragon*, Vaisseau Amiral de la derniere Flotte qui est revenue de la *Vera Cruz*, d'où on l'attendoit depuis longtems avec une riche cargaison.

Ces jours derniers, les Frégates de guerre *Angloises la Guadeloupe* & *l'Eole*, venant de *Gibraltar*, relâcherent ici. La derniere, qui a sur son bord le Gouverneur de *Gibraltar*, va à *Londres*, & il paroît que l'autre retournera dans la Méditerranée.

De PARIS, *le 21 Septembre.*

Le Marquis de *Courtenvaux*, qui est de retour du voyage qu'il a fait à la mer sur la Frégate l'*Aurore* pour faire l'épreuve de quelques horloges & instrumens destinés à faciliter la détermination des longitudes, a été présenté au Roi, le 13 de ce mois, par le Duc de *Duras*, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, ainsi que le sieur *Pingré*, Chanoine Régulier & ci-devant Bibliothécaire de *Sainte Genevieve*; le sieur *Messier*, Astronome de la Marine, tous deux nommés par Sa Majesté & par l'Académie des Sciences pour accompagner le Marquis de *Courtenvaux*, & le sieur le *Roi*, Auteur des Horloges Marines dont on a vérifié dans ce voyage l'exactitude & la précision. Ces Sçavans ont eu l'honneur de rendre compte au Roi du succès de leurs opérations.

On a reçu de la *Martinique* les détails suivans sur un tremblement de terre qui s'y est fait sentir le 24 Avril dernier, à six heures & demie du matin. La secousse, qui avoit sa direction de l'Est à l'Oüest, a duré deux minutes sans interruption & a été précédée d'un bruit souterrein; mais elle n'a causé nulle part aucun dommage considérable Au quartier de la *Trinité*, vers les huit heures & demie du matin, la mer s'est retirée de plus de trois pieds au dessous de son niveau, & a remonté ensuite à trois pieds au-dessus, trois fois consécutives dans l'intervalle de trente minutes. Au quartier du *François*, l'eau du canal, qui communique à la mer, a monté, avec une rapidité prodigieuse, plus de quatre pieds au dessus de son élévation ordinaire, & n'a baissé que de trois avec la même rapidité. On a trouvé sur le rivage de la mer & du canal une grande quantité de poissons de toute espece, presque sans mouvement. Le Général & l'intendant de l'Isle ont envoyé, le 25 Mai dernier, une lettre circulaire aux Commandans des *Paroisses* pour les informer que le Roi, touché des désastres arrivés dans l'Isle l'année derniere, vient d'accorder aux habitans l'exemption en entier de la capitation sur la tête des Noirs, pour l'année 1767.

De LONDRES *le 14. Septembre.*

Le 11. de ce mois, la Cour fut fort nombreuse à *St. James*, où il y eut Appartement, auquel se trouvêrent Leurs Majestés. Le Comte de *March* partit le même jour pour l'*Ecosse*. Le Comte de *Hertford* eut hier l'honneur de s'entretenir avec le Roi. Le Lord Chancellier est parti la veille pour *Bath*, où le Comte de *Chatham* s'est aussi rendu de sa Terre de *Pynsent*

Les changemens dans le Ministére paroissent toujours indispensables; Mais on ne voit pas encore comment on y par-

parviendra. Les principaux d'entre ceux qu'on consulte refusent d'y coopérer, à moins que leurs Amis ne soient bien pourvus.

On apprend de *Charles Town* dans la *Caroline Meridionale* que le lieutenant Gouverneur de la *Floride* occidentale en a dissoud l'assemblée par le discours suivant.

MONSIEUR l'*Orateur* & MESSIEURS *de l'Assemblée.*

„ Lorsque je vous ai convoqués pour l'expedition des affaires publiques, je vous ai assemblés dans la disposition très sincère de me joindre à vous pour l'avancement du bien & de la felicité de cette Colonie naissante: Mais, en lisant vos Journaux, je vois que vous vous êtes fort occupés d'indignes efforts tendans à dénigrer ma conduite & les opinions du Conseil de Sa Majesté, & que vous avez pris les Résolutions les plus insolentes & le plus honteuses, que jamais Assemblée ait présentées à un Gouverneur. Je suppose, que mon indulgence à l'égard de vos Résolutions téméraires est cause que vous avez continué vos Résolutions sur ce ton. „

" Mais je vous assure, que ma modération ne procédoit uniquement que du desir de vous voir travailler aux affaires publiques avec ardeur, & d'une manière à établir la réputation de cette Colonie, & non à absorber de la façon la plus suprenante ces moïens mêmes qui devoient être emploïés à son support. „

„ Que devront penser de vous les autres Colonies, lorsqu'elles sauront que vous taxez les Sujets uniquement pour votre propre profit? Je souhaitois sincèrement, que vos Journaux eussent produit un monument durable de desintéressement, en renonçant pour l'avancement de la Colonie aux grands salaires que vous vous êtes adjugés. „

„ Des griefs de cette nature réclament hautement; Je les redresserai & je les ferai connoître publiquement, à effet que le Peuple en puisse prendre occasion de contribuër à son propre bonheur à l'avenir par un choix plus convenable de ses Représentans. „

„ *A ces Causes*, au nom du Roi & de l'avis du Conseil de Sa Majesté, je dissous la présente Assemblée; & en conséquence vous êtes dissous par la Présente. *Le 5. Juin 1767.* „

Par une lettre écrite de la *Nouvelle Providence* le 24 Juin Nous avons des avis in que tous les Jesuites, qui se trouvoient dans l'Isle de *cuba*, avoient été saisis avec leurs Papiers & Effets, pour être conduits à la *Havane*, d'où on devoit les transporter en *Espagne*. Ils n'avoient pas eu le moindre vent de cette révolution extraordinaire, jusqu'au moment qu'ils se virent entourés de Soldats dans leurs maisons.

Extrait d'une Lettre de la Nouvelle-York *du 23 Juillet.*

„ La Chaloupe du Roi, la *Gaspée*, arriva ici hier de *Halifax* en très peu de tems. Le Chef d'Escadre *Hood*, qui y est arrivé tout récemment *d'Angleterre*, pour commander les Forces Navales du Roi dans cette partie du Monde, l'a, dit-on, envoyée exprès pour remettre des Dépêches au Chevalier *Moore*, notre Gouverneur, & au Général *Gage*, qui commande en Chef les Troupes du Roi dans l'*Amerique Septentrionale*. S'il en faut croire le bruit public, ces Dépêches portent une Suspension de Pouvoir legislatif dans notre Colonie jusqu'à ce qu'elle se soit soumise à l'Acte du logement des Soldats par Billets: mais nous avons de la peine à croire, qu'on ait pu se porter à cette extrémité. Quoiqu'il en soit, nous apprenons, que plusieurs autres Exprès ont été dépêchés dans le même tems aux différents Gouvernemens à l'*Ouëst* de *Halifax*. „

De Dublin *le 5 Septembre.*

La Récolte dans ce Royaume est meilleure & plus abondante qu'elle ne

l'a

l'a été de bien des années. Nombre de Fermiers, pour n'avoir pas voulu vendre à tems ce qu'ils avoient dans leurs Greniers, y sont déjà pour 50 pour cent de perte; & bien d'autres n'en seront pas quites à si bon marche.

Ce soir vers les 6 heures, on a eu dans notre voisinage une grosse bouffée de vent. Entre les 7 & 8 heures, peu après le flux, les eaux du *Liffy* baissérent tout à-coup de 2 piés, remontèrent immédiatement après plus de 4 piés, & retombèrent tout de suite à leur ancién niveau. Plusieurs Vaisseaux, arrachés à leurs amarres, en ont été fort endommagés. On craint, que ce phénomène extraordinaire ne soit l'effet d'un furieux tremblement de terre dans quelque partie du Monde, parceque pareille chose est arrivée à *York* lors du grand tremblement de terre à *Lisbonne*.

De la HAYE *le 20 Sept.*

Vendredi dernier, le Prince *Stadhouder* assista aux Assemblées des Hauts Colléges, dont il prit Congé & reçut les complments sur son voyage. Le même jour, S. A. S. fut complimentée à cette occasion par les autres Membres du Gouvernement, & partit hier, pour *Loo*, d'où Elle continuera sa route par *Brunschwich* à *Berlin*.

De STOCKHOLM *le 25 Septembre.*

Aujourd'hui il est sorti de la presse un Edit qui fixe pour l'année prochaine à 42 Marks le Cours de l'argent sur *Hambourg*: cet Edit est regardé generalement comme très util à l'Etat.

De VARSOVIE *le 23 Septembre.*

Le 14 de ce mois le Prince de *Radzivil* Maréchal de la Conféderation générale reçut de la part de l'Imperatrice de *Russie* l'Ordre de *S. André*, qui lui fut remis par le Prince *Repnin*, Ambassadeur de S. M. I.

M. *Brzostowski*, Maréchal de la Confédération générale de *Lithuanie*, est arrivé depuis peu en cette Capitale.

Le Roi s'est rendu hier à la *Fonderie* de l'Arsenal de cette Ville, où S. M. à vû fondre une pièce de Canon de gros calibre; il y en a déjà plusieurs de fonduës, ainsi que trois cloches, dont l'une assez considérable & les deux autres moyennes.

L'assemblée de la Diete à *Graudentz* a été terminée le 12 de ce mois.

La Dietine de *Kaminiec* a été fort orageuse: plusieurs personnes y ont été tuées & le nombre de blessés surpasse de de beaucoup celui des morts. On prend cependant des arrangements necessaires pour remdier à ces desordres. La Dietine de *Schwetz* en *Pomerellie* n'a pu se tenir parce qu'il ne s'y est presque point trouvé de Noblesse. Quant à celles de *Stargard*, *Schlochau*, *Tuchel*, *Berendt* & *Putzig* tout s'y est passé avec tranquillité.

AVIS.

M. le Duc de S. *Elisabeth* Ambassadeur du Roi des *Deux Siciles* fait savoir à quiconque pourroit avoir quelque prétention à charge de S. Ex. des ses offi-ciers ou des gens de sa Livrée, rélativement à son entrée publique ou au bal masqué qu'il a donné, ou bien de tout autre chef, de se présentes à Son Hôtel en ville ou à la maison qu'il habite près des P. P. *Minimes* vulgairement *Paulains*, pour en recevoir le payement, qui sera fait sur le champ, & ce à commencer à aujourd'hui 3. Octobre jusqu'au 15. du même mois, après quel terme expiré, toutes prétentions seront par S. Ex. regardées commes nulles & insuffisantes.

Ons prie ceux qui voudront souscrire pour la presente Gazette pendant les mois d' Octobre, Novembre & Décembre prochains de s'addresser pendant la semaine prochaine chez J. T. de *Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour au *Schottenhof*.

N. 79.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 3 OCTOBRE. 1767.

De VIENNE, *le 3 Octobre.*

Mercredi dernier il y a eu dans les grands appartements du Château de *Schönbrunn* un Bal masqué pour les personnes nommées par la Cour. Ce Bal a été extrêmement animé & diversifié par le continuel changement de masques.

Lundi prochain la Cour assistera au Théatre de cette ville à la premiere représentation de *Psyché* Opera Ballet *Italien*, qui sera exécuté à l'occasion des Fêtes pour le prochain mariage de S. A. R. Madame l'Archiduchesse *Josephe.*

On croit faire plaisir au public en lui donnant d'avance une idée de ce Spectacle, qui paroît devoir être très brillant.

Précis de Psyché Opera Ballet.

Au rapport de quelques Mythologistes *Psyché* fut Princesse de *Gnide*: mais au reste d'une beauté si rare, que tous conviennent qu'elle enflamma l'*Amour* même & qu'elle excita dans le cœur de *Venus*, qui se crut mépriſée, la Jalousie la plus cruelle. Le *Destin* avoit prononcé que *Psyché* seroit heureuse, pourvû qu'elle ne vit point l'Amant qui l'enflammoit: mais une imprudente curiosité, que *Venus* augmenta encore, lui ayant fait enfreindre cette loi, la vengeance de la Deesse la plongea de malheurs en malheurs, jusqu'à ce qu'enfin vaincuë elle-même, ainsi que le *Destin*, par la tendresse & par la douleur de l'*Amour* & par la constance héroïque de cette Jeune beauté, *Venus* & tous les Dieux consentirent à son union avec le Dieu de *Cythere.*

C'est de là qu'est tiré l'Opera, dont nous allons donner le précis.

ACTE I.

SCENE I. Le Théatre represente dans l'Isle de *Gnide* une plage deserte entourrée de roches, qui forment un petit *Golfe*: on decouvre au travers de leurs coupures les eaux paisibles d'une Mer tranquille. *Psyché* en habit de Chassereſſe & portant un arc & un carquois est endormie appuyée sur un morceau de roc.

L'*Amour* arrive suivi d'une troupe de plaisirs & de Jeux, qui célébre par des chants & par des danses les attraits qui ont vaincu le fils de *Venus* même: L'*Hymen* se joint à cette troupe charmante; mais bientôt l'*Amour* lui dit de s'éloigner pour jouir seul du plaisir de contempler l'objet qui le captive. *Psyché* s'éveille. Forcé par l'arrêt du *Destin* à ne point se montrer à ses yeux, l'*Amour* est contraint de se cacher: mais avant de se sépa-

rer

ter d'elle, il change l'espèce de desert, ou elle est, en un lieu de delices. Des bosquets de Myrthes & de roses succédent aux roches arides, & des sources d'eau vive & pure embellissent ce sejour, au fond duquel s'éleve un Temple d'une architecture élégante avec cette inscription au dessus du portique.

A Psyché plus belle que Venus.

Psyché ne sait à quoi attribuer ce prodige enchanteur, inquiete de se trouver en des lieux qu'elle ne connut jamais, son tendre Amant prend soin de la rassurer par le moyen d'une troupe invisible de plaisirs qui lui apprend qu'elle est sur le rivage de *Guide*, & que ces lieux sont embellis par un Dieu, qui rend hommage à ses charmes; mais que par un Arrêt du *Destin* elle ne peut voir sans s'exposer à mille maux.

SCENE II. *Palemon* survient avec les sœurs de *Psyché*; elle s'est égarée à la chasse; son pere en la cherchant s'est égaré lui même; la nuit l'a surpris au milieu de la forêt dans un lieu consacré aux Dieux où se forme un reduit solitaire entourré de Lauriers & d'antiques simulacres; il s'y est endormi & pendant son sommeil il a distinctement entendu ces paroles, qui lui ont glacé le cœur.

„ *Psyché* est plus que tu ne le penses, l'objet des soins des Immor-
„ tels, le *Destin* la reservée, ou à une grande félicité, ou aux plus grands
„ malheurs, si tu veux la garantir d'un triste sort, reviens avec elle en
„ ces mêmes lieux, quand l'*Aurore* aura ouvert les barrieres du jour;
„ descens alors dans l'antre sacré, où l'Oracle réside, & attens y l'im-
„ muable arrêt du *Destin*.

La Princesse de *Guide* cherche vainement à rassurer son pere par les prodiges qui se sont opérés pour elle, dans les lieux, où il la retrouve; & qui, ouvrage d'un moment, sont le gage de l'amour d'un Dieu, qui brule pour elle. Loin que le trouble de *Palemon* soit calmé à ce recit; il est au contraire augmenté par la crainte des dangers, que lui font appréhender les exemples malheureux de *Niobé*, de *Calisto*, de *Semelé* de *Daphné* & de tant d'autres infortunées que de semblables passions ont rendu malheureuses. „ Il
„ faut cependant, dit il, O ma fille! il faut te soumettre à ta destinée & si
„ le ciel jaloux t'opprime, tu me verras du moins partager ton sort „ il la quitte à ces mots en gemissant & la laisse avec ses sœurs.

SENE III. Elle se rassure avec elles sur son innocence „ Les Dieux,
„ dit elle, sont les protecteurs de la candeur & de la vertu: qu'ai-je à
„ craindre? les mechants seuls doivent trembler „ remplie de ces sentiments, qui donnent à ses sœurs la même confiance, elle part avec elles pour aller rejoindre *Palemon* & consulter avec lui l'Oracle.

SCENE IV. *L'Amour*, qui a vû *Psyché* s'éloigner, revient accompagné de *Zephire*, Ce Dieu lui annonce le courroux de *Venus* contre la Princesse & ne peut en concevoir l'injustice. „ Ta mere, ajoute-t'il, va se ren-
„ dre à *Guide*, que je crains helas les effets de sa colere! ah! par pitié, reprend
„ vivement l'*Amour*, vole aux lieux, où *Psyché* doit entendre l'arrêt du sort;
„ invisible, ainsi que ta suite, tu pourras l'y garantir de quelque piége
„ imprevû peut-être, & moi caché dans ce sejour je tacherai d'eluder l'in-

„ juste

„ juſte courroux de ma mere ou de pénétrer du moins ce qui peut l'exci-
„ ter.„

SCENE V. On voit l'onde chargée de Conques qui portent les Nymphes, ſuivantes de *Venus* : la Deeſſe descend d'un char d'or ſur le rivage, & les Nymphes qui l'accompagnent, mêlent leurs chants & leurs danſes aux ſons d'une muſique douce & harmonieuſe ; leurs jeux intereſſent peu la mere d'*Amour* ; la vengeance eſt le ſeul ſentiment auquel elle ſe livre ; elle apperçoit avec une nouvelle horreur le temple que ſon fils a élevé à *Pſyché* ; ſa fureur en redouble & elle s'élance avec impétuoſité pour le détruire.

SCENE VI. *L'Amour* s'avance ; retient ſe mere & eſſuye de ſa part les reproches les plus vifs; il s'efforce en vain de la calmer; il l'aigrit loin de l'appaiſer ; la Deeſſe fait detruire par le feu & le temple & le ſejour que ſon fils s'étoit plû à embellir, & le premier acte eſt terminé par un Ballet qui marque la fureur, dont elle eſt animée.

ACTE II.

SCENE I. Au milieu d'une ſombre forêt la décoration repréſente un lieu ſolitaire conſacré au Deſtin & entourré de lauriers, entre leſquels on voit quelques ſimulacres informes de Divinités inconnuës. Dans le fond on découvre une ouverture qui ſert d'entrée à la caverne, où réſide l'Oracle. *Palemon* accompagné des Prêtres & ſuivi de *Pſyché* & de ſes autres filles s'avance lentement & gravement vers la bouche de la Caverne. Saiſi d'une ſainte horreur, il embraſſe *Pſyché* avant de ſe ſéparer d'elle, & il pénétre dans la profondeur de cette eſpèce d'abime. Tandis que la Princeſſe forme des vœux pour le Roi ſon Pere, le ciel s'obſcurcit ; les vents mugiſſent ; l'éclair ſillone ; la foudre gronde & tout annonce la préſence du Dieu. *Palemon* rempli de l'eſprit de la Divinité, ſort bientôt de l'Antre, il s'arrête au millieu de ſes Miniſtres, & prononce les mots ſuivants. „ Le
„ voile obſcur qui cache l'avenir, ſe dechire ; un rayon celeſte luit à mes
„ yeux ; Tremble, O malheureuſe *Pſyché* ! Ta fatale beauté diviſe l'Olympe,
„ & y excite une guerre cruelle ; un Dieu terrible t'a choiſie pour Epouſe
„ & le *Deſtin* y ſouſcrit ; vas, descens au travers des ombres dans un antre
„ horrible du froid caucaſe, & te confiant au Dieu dont tu allumas les
„ feux, que ni l'eſpoir, ni la terreur, ne te faſſent point oublier un inſtant
„ l'arrêt du ſort; l'enfreindre c'eſt te donner la mort„ *Palemon* agité de l'eſprit du Dieu qui le remplit, tombe enſuite comme hors de lui même entre les bras des prêtres, & *Pſyché*, que cet Oracle epouvante, ſe voit inſenſiblement envelloper par un nuage, ſur lequel elle eſt transportée dans les airs. Le Roi de *Gnide* ſe dégage des bras des prêtres à cet aſpect ; ſes filles partagent ſes allarmes ; implorent la clémence du ciel, & ſe retirent avec lui dans le trouble le plus grand.

SCENE II. Le Théatre repréſente le pied du mont caucaſe. Au milieu de rochers couverts d'éternels frimats on voit l'ouverture d'une caverne obſcure, qui ſe perd dans l'interieur de la montagne. *Venus* avec une partie de ſa ſuite arrive en ces horribles lieux. „ Le voilà donc, dit-
„ elle, cet antre, où mon perfide fils prétend aujourd'hui cacher ſon cou-
„ pable himénée: ah! ſi je ne me vange, lieux affreux! vous deviendrez
„ deſormais mon ſéjour & j'abandonne à mon odieuſe rivale, *Chypre*. *Pa-*

„ *phos*, *Idalie*, *Amathonte* & *Cythere*. „ La Deeſſe voit approcher le nuage dans lequel l'*Amour* a caché *Psyché*, & ſe retire vers l'antre, tandis que ſa ſuite ſe place en feignant la plus grande déſolation, ſur divers morceaux de roc.

SCENE III. La Nuée qui renfermoit dans ſon ſein la Princeſſe de *Gnide*, deſcend peu à peu; s'ouvre & la depoſe à l'entrée de la Caverne. Effrayée à la vuë de ce ſéjour d'horreur, *Psyché* entend la voix des ſuivantes de *Venus*, qui lui préſagent encore des nouveaux malheurs, & lui annoncent qu'elle va devenir la pature d'un monſtre devorant: elle ſe détermine cependant à affronter le Danger & veut pénétrer dans la Caverne.

SCENE IV. *Venus* qui reparoît, l'arrête. „ Tu cours à ta perte, „ lui dit-elle, c'eſt à l'aide de la triſte obſcurité de ces lieux qu'un monſ„ tre cruel prétend t'abuſer & te perdre; mais prens, & previens ſes „ odieux deſſeins. Elle lui donne à ces mots une eſpèce de Lanterne four„ de; lui remet un poignard, & ajoute; au moment que le perfide entre„ prendra de te ſeduire ſous le faux ſemblant d'un amour feint, éclaire „ ſon crime; frappe, & vis: le ciel ne peut deſapprouver une défenſe auſ„ ſi légitime; ne crains rien, vas, & dans ce danger extrême, arme toi „ d'un courage, qui t'en faſſe triompher. „ Munie des dons fatals de la Deeſſe *Psyché* pénétre enfin dans l'obſcurité de la Caverne.

SCENE V. La beauté de la malheureuſe Princeſſe eſt ſur le point de deſarmer la colere de *Venus*; mais bientôt renduë à ſes premiers ſentiments, la Deeſſe la ſuit avec ſes Nymphes pour jouir du plaiſir barbare de la vengeance.

SCENE VI. Le Theatre repréſente un Salon riant & ſuperbe du palais de l'*Amour*. On y voit une Troupe nombreuſe de plaiſirs qui par des danſes legeres & par des chants d'allegreſſe appellent le Dieu de l'*Hymenée* & l'invitent à eclairer les prochaines noces du Fils de *Venus*. L'*Hymen* portant ſon flambeau & accompagné de differens genies fortunés vient ſe méler à cette aimable troupe qui ſuſpend ſes jeux & borde les deux côtés de la Scene à l'arrivée de l'*Amour* qui paroît avec *Zephire*. L'amant de *Flore* inſtruit le Dieu de *Cythere* qu'il a conduit à l'entrée de la Caverne *Psyché* accablée de crainte & s'attendant à devenir la pature d'un monſtre feroce & non l'epouſe du plus aimable des Dieux. *L'amour* partage les maux que touffre l'objet qu'il adore; mais il ſe repreſente avec plaiſir l'inſtant heureux qui fera paſſer l'aimable *Psyché* de l'excès du tourment au comble du bonheur & il preſſe *Zephire* d'aller enlever ſur ſes ailes le pere de la Princeſſe afin que ſa preſence augmente encore en ce moment fortuné le bonheur de la fille.

SCENE VII. Dans la flateuſe eſperance d'être bientôt uni à la beauté qui le charme, le fils de *Venus* goute d'avance tout le bien dont il ſe croit ſur le point de jouir, & les plaiſirs partagent les tranſports du Dieu dont ils ſuivent les traces.

SCENE VIII. Il éoigne cependant cette ſuite aimable & couvre la Scene de tenebres à la faveur deſquelles il s'approche de *Psyché*, qui paroît dans

AVERTISSEMENT.

Wenn Buchhändler ihre Verlagsartickel mit vielen Lobsprüchen ankündigen, so weiß man schon, daß der Kaufmannsgeist aus ihnen redet, und man hält sich beynahe für berechtiget, zum voraus ein Vorurtheil wider das Buch zu hegen, das man, vermuthlich aus Eigennutz, so überredend empfehlen hört.

Wir würden selbst den vornehmen Schriftsteller, dessen Werk wir dem Publiko zu überliefern gesonnen sind, beleidigen, wenn wir seine Arbeit und unsere Absicht der Welt auf diese Art verdächtig machten. Wir befriedigen uns deswegen, nur den Inhalt und die Eigenschaften dieses neuen Werks anzuzeigen. Es ist des Hrn. v. Sind, Obristen eines Regiments Cavallerie, und Chur Cöllnischen ersten Stallmeisters, **vollständiger Unterricht zu den Wissenschaften eines Stallmeisters.**

Kenner haben den Hrn. v. Sind aus seinen beyden kleinen Büchern, schon als einen Mann schätzen gelernt, der die Theorie nach eigenen Erfahrungen zu prüfen, und durch seine mathematische und physikalische Einsichten zu verbessern und zu erweitern pflegt. Wie können sie nun von diesem Manne etwas anders, als was ihres ganzen Beyfalls werth ist, erwarten!

Das Werk, das wir jetzt anzeigen, breitet sich über die Wissenschaften eines Stallmeisters in ihrem ganzen Umfange aus. Die technische und physikalische Kenntniß des Pferds, der Unterricht dieses gelehrigen Thiers, seine Krankheiten, die Heilungskunst, die Pflichten eines Stallmeisters, auf jeder Seite betrachtet, und tausend andere Dinge werden hier mit einer Richtigkeit, Genauigkeit, Deutlichkeit und Kürze vorgetragen, daß man den Schriftsteller, der so viele Schönheiten mit einander zu vereinigen wußte, gewiß nie ohne Achtung nennen kann.

Das Werk ist in 3. Theile zerlegt worden. Der erste Theil enthält einen Unterricht für einen Stallmeister im eigentlichen Verstande. Der Herr Verfasser zeichnet, nach einigen allgemeinen Anmerkungen zur Einrichtung eines Marstalls, die Personen aus, die man dabey nöthig hat, erklärt das Aeusserliche eines Pferds in Absicht auf die Schönheit oder Häßlichkeit, untersucht die Kennzeichen des Alters, die Proportionen u. d. g. Darauf beschäfftiget er sich mit der Wartung der Pferde insbesondere, und beschließt endlich diesen Theil mit einer vortrefflichen und ganz vollständigen Abhandlung von dem Gestütte.

Der zweyte Theil ist der Reitkunst allein gewidmet. Die Bewegungen des Pferds mißt der Kenner ab, wie wir die Bewegungen der Menschen messen, und eben durch diese Messungen entdeckt er, wo man mit einer großen Kraft verschwenderisch nur eine kleine Wirkung erzeugt. Es war nothwendig, daß alle Vortheile, die die Reitkunst verschafft, nur auf einen Zufall ankamen, ehe sie Männer, die sich auf diese Messungen verstanden, ausarbeiteten. Der Hr. v. Sind hat sich auch hier durch seine Einsichten vorzüglich gezeigt. Er erklärt jede Bewegung nach Regeln, und lehrt die Erziehung und den Unterricht des Pferds ganz nach Regeln veranstalten. Thiere lernen überhaupt leichter nach Regeln handeln, als Menschen. Ihr niedriger Verstand findet seltner Veranlassungen zu Abweichungen, und sie gewöhnen sich jederzeit mit weniger Ueberwindung an die Sklaverey. Als ein Anhang gehört die neue Methode, Pferde zu zäumen und zu beschlagen, mit in diesen Theil.

Der dritte Theil ist unter den übrigen der weitläuftigste. Alles was die Pferdarzneykunst nützliches hat, wird hier auf eine Art vorgetragen, die für den Gelehrten eben so

fruchtbar, als für den Ungelehrten, ist. Der Herr Verfasser erzählt zuerst die vollständige Zergliederung des Pferds, wie er sie aus seinen eigenen Beobachtungen, mit den Wahrnehmungen anderer Zergliederer verglichen, studirt hat: und er bleibt nicht bey der groben Anatomie stehen, sondern er vertieft sich beständig in die feinere — eine Arbeit, die uns fast noch kein Naturforscher von einem Thiere geliefert hat. Darauf erklärt er die Physiologie des Pferds, diese Zergliederung des lebendigen Thiers, wie sie der Herr von Haller nennt. Mit der Untersuchung der Ursachen und Eigenschaften der Pferdekrankheiten setzt er eine Arzneykunst bis zur medicinischen Materie fort. Wir überlassen hier unsern Lesern das Urtheil, wie weit der Hr. v. Sind das Buch des Hrn. Bourgelat übertroffen habe, weil wir überzeugt sind, daß der Hr. v. Sind durch die Vergleichung wenigstens nichts verliert. Mit der Therapie für die Pferde endigt sich das ganze Werk.

Der Hr. v. Sind hat, weil er sich keine Unfehlbarkeit zutrauet, dieses Werk Männern zur Prüfung übergeben, die ihre Kenntnisse und ihre Uneigennützigkeit zu würdigen Kritikern machen. Zur Untersuchung des Technischen hat er einen berühmten Stallmeister ausgesucht, der sich durch seine lange Erfahrung, Gelehrsamkeit und Belesenheit die größten Fähigkeiten dazu erworben hatte: und das Physikalisch-medicinische bittet er einen großen Arzt, dessen Namen wir nur nennen dürften, um unsern Lesern Ehrfurcht einzuflössen, noch vor dem Abdruck, durchzugehen. Selbst für die Güte des Ausdrucks hat man gesorgt, daß sie weder durch unzeitigen Witz, noch durch ermüdende Mattigkeit, mißfalle.

Dieses Werk wird in 3. Theilen in med. Folio, ungefähr in 6. Alphabeten, nebst vielen Kupfern, und dem Splendeur, den es verdient, dem Publiko geliefert werden. Man glaubt, daß es zur Leipziger Ostermesse 1768. zu Ende gebracht seyn wird. Der Verleger hat sich entschlossen, den Weg der Pränumeration zu gehen, und bittet deswegen die, die dazu Lust haben, zwischen hier und Weyhnachten dieses Jahres 1767. 5. Rthlr. oder 1. Louisd'or, oder 7. Fl. 30. Kr. auf das ganze Werk voraus zu bezahlen. Ihre Namen sollen alsdenn dem Werke vorgedruckt, und das Werk selbst soll ihnen in gedachter Leipziger Ostermesse, ohne Nachschuß, ausgeliefert werden.

Sollten sich einige Freunde finden, die dieses Avertissement bekannter machen und Pränumeration einsammlen wollen, so wird man ihnen für ihre Bemühung auf das zwölfte Exemplar das dreyzehnte umsonst geben, oder man bittet sie, sich so viel vom Gelde abzuziehen. Weil man gesonnen ist, wenige Exemplare mehr zu drucken, als worauf pränumeriret worden; so bittet man die Freunde dieses Werks, sich so früh, als es möglich ist, zu melden. Die Pränumeranten werden überdieß splendidere Exemplare erhalten, als die übrigen sind. Nach dem Pränumerationstermino wird kein Exemplar unter 8. Rthlr. verkauft werden.

In Wien und Prag wird die Pränumeration bey Johann Thomas Edlen v. Trattnern angenommen.

In Preßburg bey Hr. Jos. Hildebrand.
In Tyrnau bey Mr. le Frank.
In Pest bey Hr. Mauß.
In Debrezin bey Hr. Schmid.
In Herrmannstadt bey Hr. Linzing.
In Ollmütz bey Hr. Windhauer.
In Linz bey Hr. Ilger.
In Clagenfurth bey Hr. Schotter.

Göttingen und Gotha, den 24. April 1767.

J. C. Dieterich.
Buchhändler.

N. 80.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 7 OCTOBRE 1767.

De la COROGNE, *le 27 Août.*

LA Société d'Agriculture de *Galice*, établie en cette ville, s'occupe depuis plusieurs mois des moyens de rendre propre à la culture une grande partie des montagnes de cette province, qui n'ont produit jusqu'à présent qu'une très-petite quantité de pâturages & différens arbrisseaux sauvages dont les habitans des environs ne se servent que pour faire du feu. La même Société a établi, à ses frais, une Ecole publique pour apprendre à filer au rouet, méthode dont on ignore ici l'usage. Le Marquis de *Piedrabuena*, intendant des Manufactures de toiles de la *Galice* & Président de la Société, a fait venir, à ses frais, & distribuer gratuitement, dans les différens endroits de la Province des semences & des graines, tant pour les bois taillis & futayes de toute espece, que pour les lins & prairies artificielles. Il a réussi à introduire l'usage du bled noir, ou *bled sarrazin*, dans les cantons où l'on ne connoissoit pas ce grain, qui, dans une partie de l'*Europe*, est d'un grand secours pour les habitans de la campagne. Pour cet effet, il en a fait venir du pays étranger & l'a distribué avec les instructions nécessaires pour le cultiver.

De GENES *le 19 Sept.*

Les dernieres nouvelles, arrivées hier de *Monaco*, portent que S. A. R. le Duc d'*Yorck* y étoit à toute extrémité.

De VERSAILLES, *le 23 Septembre.*

Hier, Leurs Majestés, ainsi que Madame *Adelaïde* & Mesdames *Victoire*, *Sophie*,

phie, & *Louise*, partirent d'ici pour *Choisy*, d'où Elles se rendront, le 24, à *Fontainebleau*. Monseigneur le Dauphin, Monseigneur le Comte de *Provence*, & Monseigneur le Comte d'*Artois* sont partis aujourd'hui pour se rendre aussi à la même ville.

Le Roi a accordé au Prince de *Guémené* la survivance de la Compagnie des Gendarmes de la Garde, dont le Prince de *Soubise* est pourvu; le Chevalier de *Luxembourg*, qui a obtenu aussi la survivance de la Compagnie des Gardes du Corps que commande le Prince du *Tingry*, a prêté serment en cette qualité, le 20 de ce mois, entre les mains de Sa Majesté, ainsi que le sieur *Sarret de Fabregnes*, pour la charge de Lieutenant de Roi de la *Haute Auvergne*.

Le Comte de la *Cheze*, Lieutenant-Général & Sous-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires, ayant été nommé le 25 du mois dernier à la charge de Capitaine-Lieutenant de la même Compagnie, vacante par la démission du Marquis de *Jumilhac*, Sa Majesté l'a reçu & fait reconnoître en cette qualité, le 17 de ce mois, à la tête de la Compagnie qui s'est rendue à *Choisy* pour cet effet.

De Strasbourg, *le 12 Septembre.*

Il s'est fait hier chez le Marechal de *Contades*, Commandant en chef en *Alsace*, en présence du Marquis de *Voguë*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, du sieur d'*Invilliers*, Maréchal de Camp, Inspecteur de l'Artillerie, des Mestres de Camp, Colonels & autres Officiers supérieurs de la Garnison, une épreuve extraordinaire de cent lames de différentes espéces, fabriquées dans la Manufacture Royale d'armes blanches d'*Alsace*: ces lames qui sont conformes aux modeles envoyés par la Cour pour la Cavalerie, les Houssards & les Dragons, ont été reconnues parfaitement exécutées quant à la forme, à la légéreté & au poli: elles ont reçu un genre d'épreuve trois fois plus fort que celui que l'on fait subir ordinairement aux lames de cette espece, sans qu'aucune le soit cassée ou ait conservé la moindre courbure; cet avantage est dû à la nouvelle méthode de préparer l'acier servant à leur fabrication; méthode dont la découverte appartient au sieur de *Manson*, Chef de Brigade, du Corps Royal & Inspecteur actuel de cette Manufacture. L'essai dont il est question, a été constaté par un Certificat qu'on a délivré au Sr. *Gau*, Entrepreneur de la même Manufacture, & qui contient d'ailleurs les témoignages les plus avantageux des soins que cet Entrepreneur se donne pour porter cet établissement & sur-tout la fabrication des lames, à un dégré de perfection qui ne souffrira plus à l'avenir de concurrence.

De Londres *le 18. Septembre.*

Le Roi se propose de faire incessamment une grande Promotion d'Officiers-Généraux sur l'Etablissement d'*Irlande*, les Troupes, qui y sont reparties, devant être recrutées & portées sur le pied complet en tems de Paix, ainsi que celles dernierement de retour de l'*Amérique*, & dont un long & penible service a réduit le nombre à très peu de chose. On assûre que Sa Majesté nommera bientôt un Envoyé-Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire auprès du Roi & de la République de *Pologne* pour résider à *Varsovie* pendant la tenue de la prochaine Diéte.

Il s'est tenu avant-hier un grand Conseil à *S. James* en présence du Roi: Tous les principaux Ministres y ont assisté. Il s'agit toujours des changemens à faire dans le Ministere, & des affaires à proposer au Parlement, particulierement d'un projet de nouvelle répartition pour la taxe des Terres. Le Comte de *Shelburne*, Secrétaire d'Etat, a eu le même jour avec le Roi un entretien, qui a duré plus de deux heures.

Hier il arriva un Exprès du Duc d'*York*: Son A. R. se propose, dit on, de passer l'hiver en pays étranger. Le Comte de *Rochefort* va partir pour reprendre ses fonctions d'Ambassadeur du Roi à la Cour de *France*.

La Compagnie des *Indes* a payé au Gouver-

Gouvernement la ſomme de 200 mille liv. ſterl. pour les 6 mois échus au mois d'Août dernier, à compte des 400 mille liv. ſterl. par an, qu'elle eſt tenue de lui payer en vertu d'une diſpoſition de la derniere ſéance du Parlement. Les Directeurs de cette Compagnie font toujours enviſager la ſituation de ſes affaires dans l'*Inde* comme très-riante & n'ayant rien à craindre, tandis que leurs Antagoniſtes ne ceſſent d'en repréſenter l'état comme peu ſolide & très chancelant.

Les fortifications de *Gibraltar* du côté de terre doivent être augmentées inceſſamment d'une batterie de 40 piéces de canon.

Mr. *Littleton*, nouvel Envoyé Extraordinaire du Roi à la Cour de *Portugal*, y a été reçu avec indifférence; deſorte qu'on ne ſe promet gueres du ſuccès de ſa négociation.

On apprend d'*Halifax* dans la *Nouvelle Ecoſſe*, que le Colonel *Robinſon* y étoit arrivé de la *Nouvelle York* le 20 Juillet dernier, & qu'il avoit donné les ordres néceſſaires pour y conſtruire des Caſernes pour un corps de 3000 hommes.

Des lettres de *Gibraltar* portent que notre Conſul à *Alger* s'étant plaint à la Regence qu'un Navire de *Mahon*, frété pour le compte de quelques *Anglois*, avoit été viſité & pillé par un Chebec *Algerien* dans la Méditerranée, le Dey avoit fait arrêter le Commandant de ce Chebec lorſqu'il rentroit dans le port d'*Alger*, & l'avoit fait étrangler ſur le champ.

Le feu prit ces jours-ci dans la maiſon d'un bonnetier, nommé *Hyde*: l'incendie ſe communiqua à trois ou quatre maiſons voiſines que les flammes conſumerent. Ce qu'il y a de plus triſte, c'eſt que les perſonnes qui étoient dans leurs maiſons ne purent ſe ſauver. *Hyde* & ſa femme jettérent par la fenêtre leur enfant âgé d'un an: ceux qui étoient dans la rue, le reçurent ſain & ſauf entre leurs bras. Le Mari ſauta auſſi par la même fenêtre; mais avec un ſuccès bien différend, il ſe briſa le crâne, & mourut peu de tems après à l'Hôpital: enfin la femme tenta l'aventure par la même voie, & tomba morte. Une vieille femme aveugle, qui étoit dans la maiſon fut brulée vive.

Nous poſſédons deux Machines d'une invention nouvelle. On peut au moyen de la premiere faire voguer les plus grands Vaiſſeaux, malgré le *calme*; l'autre que nous devons à un Officier de Marine, eſt une nouvelle eſpèce de Bombe, du calibre d'un boulet de 40 livres, dont l'uſage eſt très commode en toutes ſortes d'occaſions. L'épreuve qui en a été faite a réuſſi au gré de tous les ſpectateurs.

De la HAYE *le 23 Septembre.*

On a reçu avis que le Prince *Stadhouder* étoit arrivé à *Loo* en parfaite ſanté, & que Son Alteſſe Séréniſſime en avoit dû partir hier pour ſe rendre par *Brunſwick* à *Berlin*.

Dans le Chapitre de l'Ordre *Teutonique* du Bailliage d'*Utrecht*, qui s'eſt tenu dans la Ville de ce nom depuis le 15. juſqu'au 18. de ce mois, le Baron de *Golſtein*, Seigneur de *Gruntsfoort*, le Baron d'*Yſſelmuiden*, Seigneur de *Paeslo*, & le Prince d'*Anhalt-Schaumbourg* ont été élus Commandeurs; & l'on a créé 2. Chevaliers; ſavoir le Baron de *Sloet*, Droſſard de *Salland*, & le Comte de *Welderen*, Envoïé Extraordinaire de L. H. P. les *Etats-Généraux* à la Cour de *Londres*. Le Commandeur Baron de *Randwyk*, Seigneur de *Beek*, qui y étoit venu aſſiſter, eſt parti immédiatement après la clôture du Chapitre.

De NEUSTATT *le 5 Octobre.*

Nous étions ce matin dans l'attente de voir arriver notre Auguſte Souveraine avec S. M. l'Empereur & L. L. A. A. RR. Meſdames les Archiducheſſes *Marie Anne* & *Joſephe*, future Reine des *Deux Siciles*, pour mettre la premiere pierre à l'Egliſe Paroiſſiale que S. M. Imp. & R. fait bâtir dans la nouvelle Colonie de *Tyrolois* qu'Elle a établie ſur nos Landes; cérémonie qui n'avoit pu avoir lieu le 29 Sept. à cauſe des mauvais

tems.

tems. *La Bourgeoisie* s'étoit rangée sous les armes, pour témoigner sa joie de voir pour la premiere fois sa Souveraine depuis que Dieu l'a rendue aux vœux de ses peuples; l'Académie Militaire se préparoit à faire ses exercices, lorsqu'à dix heures & demie voyant arriver LL. AA. RR. Mesdames les Archiducheſſes *Marie-Anne* & *Amelie*. Nous apprîmes qu'une indisposition survenue à S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Josephe* nous privoit du bonheur dont nous nous étions flattés. La cérémonie se fit cependant comme si LL. MM. Imp. & R. y eussent été présentes, par le Comte de *Hallweil* notre Evêque, qui s'étoit rendu sur les lieux avec son Clergé dès les 9 heures du matin. On avoit dressé une tente qui couvroit tout l'intérieur de l'Eglise, dont les fondemens sont à trois pieds hors de terre; LL. AA. RR. placerent la premiere pierre, & mirent une plaque de cuivre doré dans l'excavation qui y avoit été ménagée avec deux médailles au buste de S. M. l'Impératrice-Reine Apost. portant au revers une inscription, qui indiquoit l'acte. Après la cérémonie LL. AA. RR. entendirent la Messe dans une Chapelle qu'on avoit préparée à côté de l'Eglise; elles se rendirent de là à notre Académie Militaire, en traversant les rues de la ville, bordées des deux côtés par la Bourgeoisie. Après avoir vu les exercices du Carousel, LL. AA. RR. ne firent que déjeûner & repartirent tout de suite pour *Schönbrunn*. L'inscription suivante étoit gravée sur la plaque, qui a été placée dans la pierre fondamentale, & dont une partie formoit celle de la Médaille.

M. THERESIA P. F. Aug.
Agrum hunc Theresianum
Ad Culturam promovendam
Populationemque augendam
Vocatis e Tyroli cultoribus distribuit
Sacras has ædes paræcialis S. Crucei dicatas
Munificentia Aug. erexit, fundavit
Ac Regnante JOSEPHO II, *Rom. Imp.*
Aug. & Josepha Archiduce Aust.
FERDINANDO V, *utriusq. Siciliæ*
Regi depugata
Præsentibus
Sacrosque ritus peragente
FERDINANDO *ex Comit. de* HALLWEIL,
Episcopo Neostadiensi,
Primum hunc lapidem posuit XXIX. Sept
M. DCC. LXVII.

De VIENNE, *le 7 Octobre.*

Madame l'Archiducheſſe *Josephe* devoit Dimanche dernier 4 de ce mois se rendre à *Neustadt* avec leurs Majestés I. & R. A. mais Son Alteſſe Royale s'étant trouvée indisposée à son reveil, ce voyage n'eut point lieu, & Elle fut saignée vers le soir, la nuit du 4 au 5 fut inquiete ainsi que la journée du Lundi, qui se passa dans de grandes douleurs accompagnées de fievre.

S. A. R. Made. l'Archiducheſſe *Josephe* a passé la journée d'hier avec beaucoup d'inquietude, la fievre étant forte, & les douleurs de même. Après midi on s'est apperçu de quelques grains de petite verole au visage, & le nombre s'en est augmenté successivement jusqu'à present, la nuit passée, quoiqu'incommode, a été cependant moins inquiete que la précédente, les douleurs sont aussi moindres, & les boutons commencent à s'élever.

L. L. A. A. R. R. Messeigneurs les Archiducs & Mesdames l'Archiducheſſes *Therese Elisabeth* & *Antoine* sont retenus de *Schönbrun* en cette Capitale.

AVIS.

M. le Duc de S. *Elisabeth* Ambassadeur du Roi des *Deux Siciles* fait savoir à quiconque pourroit avoir quelque prétention à charge de S. Ex. des ses officiers ou des gens de sa Livrée, rélativement à son entrée publique ou au bal masqué qu'il a donné, ou bien de tout autre chef, de se présentes à Son Hôtel en ville ou à la maison qu'il habite près des P. P. *Minimes* vulgairement *Paulains*, pour en recevoir le payement, qui sera fait sur le champ, & ce à commencer au 3. jusqu'au 15. de ce mois, après quel terme expiré, toutes prétentions seront par S. Ex. regardées commes nulles & insuffisantes.

De VIENNE, *le 7 Octobre.*

On a repréſenté ici Lundi dernier, ainſi qu'on l'avoit annoncé, l'Opera *Italien* intitulé *Pſyché*. Ce Spectacle a été donné par la Cour, qui y a aſſiſté avec les perſonnes qu'elle avoit nommées.

Cet Opera a eu un grand Succès; le Spectacle en eſt pompeux & très varié: le poeme qui eſt de M. Marc *Coltellini* poëte du Théatre I. & R. de *Vienne* déjà très avantageuſement connu par d'autres ouvrages, a été fort goûté de même que la muſique, qui eſt de M. *Gaſmann* au ſervice actuel de S. M. I. & du Théatre de *Vienne*, à qui ſes talents ont déjà acquis une juſte reputation, les Srs. *Galliari* freres chargés de la partie des décorations s'en ſont acquittés au contentement Général & les Ballets liés à la pièce, qui ſont de la compoſition de M. *Noverre*, ont été trouvés très biens faits.

L'Opera a été ſuivi d'un grand Ballet à machines intitulé *Orphée* & *Eurydice*, dont voici le précis.

Le Théatre répréſente un boſquet conſacré à l'*Amour*, avec la ſtatuë de ce Dieu. Livré aux regrèts, que la perte de ſa chére *Euridice* lui inſpire, *Orphée* les exprime de la maniere la plus touchante, en implorant le Fils de *Vénus*, & accablé ſous le poids de ſa douleur & de ſon deſeſpoir, il eſt prêt à ſe frapper pour terminer une vie, qui lui eſt à charge, quand l'*Amour*, ſortant de derriere un buiſſon de roſes, l'arrête; lui montre le chemin des Enfers, & le conduit lui même aux lieux où il retrouvera l'épouſe que la mort lui a ravie.

Orphée guidé par l'*Amour* arrive aux Champs Eliſées. Des Ombres heureuſes, parmi leſquelles il cherche *Euridice*, qu'il leur demande avec tranſport, mêlent leurs danſes aux ſons mélodieux, & touchans, qu'il tire de ſa Lyre. L'une d'elles paroit voilée dans un boſquet écarté, & plongée dans une douce mélancholie, elle léve de tems en tems les mains & les yeux vers le Ciel: les accens harmonieux, qui frappent ſon oreille, ſemblent lui rappeller plus vivement le ſouvenir d'un époux, que le ſéjour de la félicité même ne peut l'empécher de regretter. Deux Ombres viennent la tirer de l'eſpèce de reverie, où elle eſt plongée, lui otent le voile qui la couvroit, & la conduiſent lentement vers *Orphée*. Au prémier inſtant que ces tendres époux s'appercoivent le plaiſir les rend immobiles; mais s'élançant bientot avec rapidité *Euridice* vole dans les bras d'*Orphée*, qui ſe précipite à ſes genoux. Ce moment intereſſant opére entre eux la reconnoiſſance la plus touchante, *Orphée* & *Euridice* ne peuvent ſe raſſaſier de la douceur qu'ils goûtent à ſe revoir, le bonheur des Ombres heureuſes ſemble augmenté par la félicité de ces époux fideles, & elles forment autour d'eux les groupes les plus pittoreſques & les plus agréables. *Orphée*, dont le deſir le plus ardent eſt de voir reſſerrer des noeuds, que le Sort jaloux a trop tot rompus, fait entendre à *Euridice* qu'il va conjurer *Pluton* de la rendre à ſes voeux, & qu'il eſpere toucher par ſes triſtes accens l'inflexible Monarque des Enfers. Envain la tendre inquietude *d'Euridice* s'oppoſe à ce projet, il s'echappe de ſes bras; elle veut le ſuivre, mais elle en eſt empêchée par les Ombres qui ſe groupent autour de cette épouſe allarmée, & qui, tachant de rammener le calme dans ſon ame, s'enfoncent avec elle dans des boſquets de jaſmins & de roſes.

Le Théatre change & repréſente une caverne du Tartare. *Pluton* paroit à l'entrée de cette caverne avec pluſieurs Génies infernaux: les ſons

de

de la lyre du chantre de la *Thrace* les frappent d'étonnement, & *Tysiphone* vient annoncer au Dieu de l'Averne, qu'un mortel à osé porter ses pas téméraires jusques dans les sombres demeures. *Orphée* se présente au maitre des Enfers; ses accens, que sa douleur rend plus touchants encore, ses soupirs, ses attidudes, qui marquent alternativement son amour pour *Euridice*, & le désespoir qui le déchire, touchent l'inflexible Dieu, il accorde *Euridice* aux vœux d'*Orphée*; mais il lui impose en même tems la dure loi, de ne point la regarder tandis qu'il sera dans l'Empire des morts, & lui défend de lui faire part de cet ordre barbare. *Euridice* est ammenée par des Démons, & remise par les trois Furies à son epoux, à qui *Tysiphore* renouvelle le cruel arrêt porté par *Pluton*.

La sensible *Euridice* rendue à l'époux qu'elle adore, vole, & veut lui marquer toute la reconnoissance, & toute la tendresse dont elle est pénétrée; mais forcé à la cruelle nécessité de ne point la regarder, & de se taire, il détourne en se violentant les yeux d'elle, & fuit ses regards & ses embrassemens, ce qui donne lieu à un pas de deux le plus frappant & le plus expressif, à la fin duquel *Euridice*, qui croit que l'indifférence d'*Orphée* a tout-à-coup succédé à son amour pour elle, en marque la douleur la plus vive, l'accable de reproches, & tombe anéentie sous le poids de ses maux. Désespéré de l'état dans lequel il réduit cette épouse chérie, & ne pouvant supporter des reproches, qu'il ne méritoit point, *Orphée* la regarde tendrement & embrasse ses genoux. Cet instant est celui de leur malheur commun : des démons, des spectres, des furies, & tout ce que l'enfer a de plus terrible, les entourent dans un moment, & les séparent malgré tous les efforts qu'ils font pour se réunir. Cependant les tristes & mélodieux accens d'*Orphée* sont prêts à suspendre la rage des esprits infernaux; mais elle est bientôt ranimée par l'implacable *Tysiphone*, qui pour mieux les tourmenter, laisse pendant quelques instans les époux infortunés se livrer seuls à l'amertume de leur sort. A ces instans d'un calme trompeur succédent des tourmens plus affreux encore; le premier tableau étoit effrayant, celui-ci est un tableau qui inspire la pitié & l'horreur. De nouveaux spectres & démons paroissent, des torches à la main, & portant des chaînes, ils saisissent avec une fureur impétueuse *Orphée* & *Euridice*, ils les séparent en frémissant, & les attachent des deux côtés de la scène, mais en face l'un de l'autre, à des roches affreuses. *Orphée* doué par l'*amour* d'une force nouvelle, rompt les fers qui l'attachoient, arrache le poignard des mains de *Tysiphone*, & veut voler à *Euridice*, mais il est de nouveau saisi par les démons, qui l'entraînent, le précipitent sur un autre roc, & le livrent aux Parques qui paroissent dans ce moment conduites par *Tysiphone*. A cet aspect *Euridice*, qui par un effort surnaturel s'est aussi dégagée de ses fers, s'avance avec rapidité à ces inhumaines, & embrasse leurs genoux. Ses larmes, ses sanglots ne font qu'augmenter leur fureur, le ciseau fatal est prêt à trancher le fil des jours du triste *Orphée*, quand l'*Hymen* & *l'Amour*, qui surviennent, arrêtent la main de la Parque homicide, & terrassent les démons & les furies, les replongent dans les noirs abîmes. *Euridice* est rendue au tendre & fidele *Orphée*, & ces époux témoignent la reconnoissance la plus sensible aux deux Divinités bienfaisantes, à qui ils doivent le bonheur, dont ils vont désormais jouir.

Ce Ballet, composé par le même Sr. *Noverre* est digne du nom qu'il s'est acquis par la perfection à laquelle il a poussé l'art de la danse, & a été exécuté avec la plus grande précision. On y a sur-tout admiré le Sr. *Vestris* & la De. *Trancart* chargés des Rôles d'*Orphée* & d'*Euridice*; & le Sr. *Trancart*, qui a exécuté celui de *Pluton*; ainsi que les Srs. *Picq* & *Simonet*, les Dlles. *Bournonville* & *Binetti* & Sr. & De. *Favier* ont mérité de justes applaudissemens.

N. 81.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 10 OCTOBRE 1767.

De CADIX *le 1. Septembre*

Le vaisseau de guerre, le *Triomphant*, à bord duquel se trouve Don *George Juan*, Ambassadeur du Roi à la Cour de *Maroc*, est entré le 28 du mois dernier en cette Baie.

Le vaisseau du Roi, *le Dragon*, est aussi arrivé le même jour venant de la *Vera-Cruz*, & ayant à bord pour le compte du Roi 15 Surrons de Cacao soconusque, 12 milliers de Vanilles, & 485 quintaux de cuivre, & pour celui des Négocians, 4045196 Piastres fortes en argent monnoye; 173745 en Doublons; 45892 en cinq mille, 736 & demi marc d'argent travaillé: 1875 en or travaillé; 332948 en argent monnoye que ce vaisseau avoit reçu du Registre de *Carthagène* de la *Vera Cruz* & du Navire le *Rosaire*; 550 Surons de Cochenille fine; 23 de Cochenille ordinaire, & 20 d'*Indigo*; 100 Ballots de Jalap, 6 d'Achiote, & 5 de Cevadille; 2 Caissons d'écaille, & 7 de vases de terre; 32 Caissons avec 550900 Vanilles; deux Caissons de Coquilles de nacre, & 14 caisses de Sucre de la *Havane*.

Le sieur de *Cruxillas*, ci devant Vice-Roi du *Mexique*, en est revenu sur ce Vaisseau d'où il a debarqué le 29.

Ce matin, le sieur de *Villalva*, Capitaine Général de cette Province, est arrivé ici du Port *Sainte Marie* où il fait sa residence ordinaire. Il a été salué, à son entrée en cette Place, par le canon du rempart, & les troupes se sont rangées en haie sur son passage.

Hier,

Hier, le Navire *Espagnol l'Aurore*, qui revient de *Cartagene des Indes* & en dernier lieu de la *Havane*, est arrivé ici chargé de sucre & d'autres productions de l'*Amérique*.

Le même jour, le Vaisseau de guerre *Espagnol la Castille* & la Frégate *la Pallas* firent voile pour la *Vera-Crux*, avec un chargement de vif argent. Il est parti en même tems une Hourque du Roi & une Polacre marchande, l'une chargée de munitions de guerre, & l'autre de différentes sortes de marchandises.

Comme on a été informé ici que cinq Corsaires *Algériens* ont établi leur croisiere entre le Cap *Saint-Vincent* & le Cap *Sainte-Marie*, on a fait partir hier le Vaisseau de guerre *Espagnol le Ferme* pour leur donner la chasse: on assure que ces Corsaires se sont emparés d'un Bâtiment *Catalan* qui étoit sorti d'ici avec une cargaison de sel pour la *Galice*, & d'un Navire *Portugais* dont on ignore le chargement & la destination,

De Florence *le 26. Sept.*

Leurs Altesses Royales sont parties le 19 de ce mois pour aller passer quelques jours à la *Villa d'Artimino* à dix milles de cette Capitale, laquelle a été bâtie par *Cosme* I. Grand Duc de *Toscane* & a été depuis peu remise en état. Cette maison est des plus avantageusement située & a un parc entouré de murs de 32 milles de circuit.

Mgr. l'Archiduc Grand Duc voulant encourager la culture des campagnes, a fait publier le 24 de ce mois un Edit, qui concerne toute la *Toscane* en general & sans aucune exception, & contient 50 articles, qui tous sont en faveur des Cultivateurs.

De Livourne, *le 23 Septembre.*

Nous avons essuyé ici le 21 un très-violent orage, qui a causé de grands dommages aux campagnes de nos environs & dont cette ville a aussi souffert quelque chose.

Par la convention faite en dernier lieu entre les *Genois* & les *Corses*, il est stipulé qu'il est défendu au Commissaire & à la Garnison *Génoise* de la Citadelle d'*Ajaccio* de sortir de cette forteresse, & réglé qu'ils doivent tirer leur subsistance de la mer. Il est de même réglé que les *Génois* ne pourront y augmenter les munitions de guerre & de bouche, & qu'ils ne pourront ériger aucune batterie ni faire de nouveaux ouvrages.

On apprend que la République a repris les négociations de paix relativement au projet proposé, il y a deux ans, par S. M. T. Chr. au moyen duquel la liberté & l'indépendance des *Corses* seroient reconnues, & toutes les places maritimes cédées à cette Nation, qui depuis peu a fait élever trois Forts à *Capraja* pour y empêcher tout accès aux *Genois*.

De Parme, *le 12 Septembre.*

Hier, le Marquis de *Revilla*, Ministre Plénipotentiaire d'*Espagne* à cette Cour, est arrivé ici de *Modene* où il s'étoit rendu pour tenir sur les Fonts de Baptême, au nom de Sa Majesté *Catholique*, une fille dont la Marquise de *Paolucci*, épouse du Ministre & Secrétaire d'Etat du Duc de *Modene*, est accouchée dernierement. Le Marquis de *Revilla* a remis à cette Dame le Portrait du Roi d'*Espagne* enrichi de brillans.

De Turin, *le 16 Septembre.*

Le Comte de *Canal*, Ministre Plénipotentiaire du Roi auprès de Leurs Majestés Impériales & Royale, ayant obtenu la permission de venir passer quelque tems en cette ville: y est arrivé Jeudi dernier & a été présenté au Roi & à la famille Royale:

De Perpignan, *le 12 Septembre.*

On mande de *Pamiers* qu'il y regne une maladie épidémique qui fait mourir en peu de jours les personnes qui en sont attaquées. Cette maladie est une fievre maligne pourprée; on a remarqué, par l'ouverture de deux corps, qu'il se ramasse dans le cerveau & dans le poumon une certaine quantité de sang caillé auquel on attribue le transport & la léthargie

thargie qui ſont les ſymptômes caractériſtiques de la maladie. Les Officiers Municipaux de la ville ont appellé un Médecin étranger qui, après avoir viſité les perſonnes attaquées de cette épidémie, a décidé qu'il falloit leur faire pluſieurs ſaignées dans le commencement & en venir enſuite à de fréquentes purgations. Les mêmes Magiſtrats ont auſſi ordonné l'expulſion de tous les Mendians étrangers, l'entretien de la propreté dans les rues & l'établiſſement d'un Bureau de charité pour les pauvres de la ville, dont le nombre eſt conſidérable.

De MONTPELLIER, *le 14 September.*

On a fait, avec ſuccès, dans ce Diocèſe l'épreuve d'un moyen propre à détruire les petites fourmis & les poux qui dévorent les premiers jets des arbres fruitiers. Ce moyen conſiſte à tranſporter dans les jardins un grand nombre de groſſes fourmis qu'on trouve ordinairement dans les bois: il regne entre ces deux ſortes d'animaux une antipathie ſi forte que lorſqu'ils habitent les mêmes lieux, les fourmis de la groſſe eſpece ſe raſſemblent en corps, vont attaquer leurs ennemies & ne ceſſent de les combattre que lorſqu'elles les ont entierement détruites ou chaſſées de leur voiſinage. Il y a dans cette guerre des particularités qui n'ont pas échappé aux Naturaliſtes: ſouvent on voit pluſieurs petites fourmis attachées à une ſeule groſſe: elles ſe cramponnent à ſes pates de maniere à l'empêcher de ſe défendre, tandis qu'un certain nombre d'autres lui crevent les yeux. Ces inſectes ont chacun de leur côté l'inſtinct de connoître ſi leurs forces ſont proportionnées au nombre de leurs adverſaires, & lorſqu'elles ne le ſont pas, ils n'attaquent point & ſe cantonnent réciproquement. On a remarqué que dans les jardins où il n'habite que de groſſes fourmis, les arbres viennent très bien.

De PARIS, *le 25 Septembre.*

L'Académie des Sciences & des Arts de *Rouen*, qui avoit propoſé pour ſujet du prix qui devoit être diſtribué cette année, *de chercher quelles ſont les mines de Normandie, tant métalliques que demi-métalliques & bitumineuſes, & quels avantages on pourroit tirer de leur exploitation?* a propoſé de nouveau le même ſujet pour l'année prochaine. Le Prix conſiſte en deux Médailles d'or, de trois cens livres chacune, données par le Duc d'*Harcourt*.

On a appris, par un Courier extraordinaire, que le Duc d'*Yorck*, frere aîné du Roi d'*Angleterre*, qui, en allant en *Italie*, étoit tombé dangereuſement malade à *Monaco*, y eſt mort le 17 de ce mois: Il s'appelloit *Edouard-Auguſte*, & étoit né le 25 Mars 1733.

De LONDRES *le 25. Septembre.*

Le 22, jour anniverſaire du couronnement de L. M. on a célébré cette époque au Palais de *S. James* avec beaucoup de magnificence.

Le 17 de ce mois, le Comte de *Rochefort* prit congé du Roi, & partit le lendemain pour retourner à la Cour de *Verſailles*, ſon départ ayant été accéléré par quelques nouvelles affaires.

Le Lord *Townshend*, qui à la mort de ſon frere avoit réſolu de ſe démettre de la charge de Viceroi d'*Irlande*, s'eſt laiſſé perſuader de la remplir, & ſe diſpoſe à partir inceſſamment pour *Dublin*.

Demain, les Directeurs & les Propriétaires de la Compagnie des *Indes* tiendront une grande Aſſemblée, dans laquelle il ſera propoſé entr'autres de prolonger le terme du payement de la rente annuelle, aſſignée au Lord *Clive*. La propoſition ne manquera pas d'être vivement combattue, puiſque l'on voudroit diſpoſer les parties à ne ſouſcrire à aucune augmentation de revenu en faveur de ce Lord, juſqu'à ce que la Compagnie ait reçu de nouvelles acquiſitions des émolumens qui la mettent en état de hauſſer le Dividende des Intéreſſés, & qu'elle ſoit ſûre du renouvellement de ſon Octroi; deux points également douteux & incertains.

Il n'y a juſqu'ici encore rien de décidé

cidé par rapport aux changemens dans le Miniſtere. On aſſure cependant qu'il ſera dans peu fixé, & que les Ducs de *Newcaſtle*, de *Bedford*, de *Northumberland* & de *Richmond*, le Marquis de *Rockingham*, les Comtes d'*Halifax*, de *Sandwich*, de *Gower* & de *Shelburne*, & MM. *Grenwille*, *Dowdeswell*, *Conway*, *Barré* & *Burke*, y ſeront compris.

Nos différends avec le *Portugal* ſont toujours ſur le même pié ; ce qui ne fait pas moins de tort à notre Commerce, que ſon excluſion des Isles *Françoiſes* & *Eſpagnoles* aux *Indes Occidentales*, ou la traite des *Negres* a paſſé entre les mains des *François*.

Dans l'Aſſemblée générale, tenue Mercredi dernier par les Directeurs & les Propriétaires de la Compagnie des *Indes*, on mit d'abord en déliberation la méthode que l'on ſuivroit, en conformité de l'Acte de la derniere Séance du Parlement, par rapport au Dividende ſur les Capitaux de la Compagnie. Il fut propoſé de le fixer à cinq pour Cent pour la demi-année au 25 Décembre prochain, & arrêté que la propoſition ſeroit décidée par ballotes le Vendredi ſuivant. Enſuite, les Directeurs repréſenterent à l'Aſſemblée les avantages que le Lord Clive avoit procurés au public en général & à la Campagnie en particulier. Sur quoi tous les Aſſiſtans autoriſerent les Directeurs à accorder à ce Lord, ou à ſon Repréſentant, une prolongation de 10 ans du terme aſſigné pour payement de ſa rente annuelle, à compter de l'expiration du tems actuellement fixé, pourvu que la Compagnie jouit des terres, d'où provient ladite rente pendant les 10 années d'augmentation.

M. *Hay*, ci devant Miniſtre à *Lisbonne*, en eſt de retour. Mardi dernier, il eut l'honneur de ſaluer le Roi, à qui il rendit compte de ſes Négociations. L'Envoyé du Bey de *Tripoli* ; ayant terminé auprès de cette Cour la Commiſſion dont il étoit chargé, ſe diſpoſe à partir pour retourner dans ſa Patrie, d'où il ſera envoyé en la même qualité à la Cour de *Coppenhague*.

On a reçu par un Exprès de M. *O-Hara*, Gouverneur ce *Senegambie*, des dépêches relatives a la ſituation actuelle des affaires dans cette partie de l'*Afrique* ; mais que l'on croit n'être gueres agréables.

La Cour reçut avant-Hier des Dépêches de Mr. *Lyttleton*, Miniſtre du Roi à *Lisbonne*. On dit, que les *Eſpagnols* & les *Portugais* ont réſolu d'expulſer de force les Jeſuites du *Paraguai*.

Hier, il s'eſt auſſi tenu une Aſſemblée générale de la banque, dans laquelle on a déclaré un Dividende de 2 & trois quarts pour cent pour la demi-année échuë ſur le Fonds capital le 10 Octobre prochain, payable le 15 du même mois. Cette augmentation d'un quart au Dividende a fait monter les Actions de la Banque de 10 à 12 pour cent.

De la HAYE *le 27 Septembre.*

Un Exprès, dépêché de *Bentheim*, a rapporté la nouvelle que le Prince *Stadhouder*, parti de *Loo* Mardi dernier à cinq heures du matin, étoit heureuſement arrivé l'après-midi du même jour à *Bentheim*, où S. A. S. avoit paſſé la nuit. Un ſecond Exprès, venu d'*Ipenbourg* le lendemain, a informé le Gouvernement que ce Prince avoit été reçu l'après-midi à *Oſnaburck* au bruit du canon, & que de-là il s'étoit rendu à *Ipenbourg*, Château appartenant à M. de *Buſch*.

M. le Duc de S. *Eliſabeth* Ambaſſadeur du Roi des *Deux Siciles* fait ſavoir à quiconque pourroit avoir quelque pretention à charge de S. Ex. des ſes offi-ciers ou des gens de ſa Livrée, relativement à ſon entrée publique ou au bal masqué qu'il a donné, ou bien de tout autre chef, de ſe préſentes à Son Hôtel en ville ou à la maiſon qu'il habite près des P. P. *Minimes* vulgairement *Paulains*, pour en recevoir le payement, qui ſera fait ſur le champ, & ce à commencer au 3. juſqu'au 15. de ce mois, après quel terme expiré, toutes prétentions ſeront par S. Ex. regardées commes nulles & inſuffiſantes.

De ROME *le 26 Septembre.*

On a vu ici à l'improviſte environ trente Jéſuites *Eſpagnols* en habit de Prêtre ſéculier : ils y ſont venus de *Corſe*, d'où la miſere & la détreſſe les ont obligés de partir, & ils ſe ſont logés chez divers particuliers de cette ville.

Le Cardinal *Antonelli*, Secrétaire des Brefs Apoſtoliques, eſt mort ici mardi dernier à l'âge de 70 ans, il avoit été revêtu de la pourpre en 1759 par Clément XIII, aujourd'hui régnant. Il vaque par la mort de cette Eminence ſept Chapeaux dans le ſacré Collége, & l'on n'eſt point ſans crainte ſur l'état où ſe trouvent actuellement les Cardinaux *Ferroni* & *Conti*.

De GENES *le 21 Septembre.*

Les deux Frégates du Roi *Catholique* qui avoient ſervi d'eſcorte aux Bâtimens de tranſport, à bord deſquels étoient les Jéſuites *Eſpagnols*, dont on a parlé dans le tems, & depuis peu revenues *d'Ajaccio* ſont dernierement parties d'ici pour retourner en *Eſpagne*.

Lundi dernier la Galere Capitaine de notre Flotte revint de *Corſe*, & rapporta que quantité de Jéſuites de la même nation avoient débarqué à *Bonifaccio* : on apprend de *Cadix* que la premiere diviſion de ces PP. expulſés de la *Havane* y étoit arrivée, & devoit inceſſamment être tranſportée en *Italie*.

On mande de *Naples*, qu'on venoit d'y publier un Edit, portant défenſe rigoureuſe à tous ſujets quelconques de faire aucune diſpoſition teſtamentaire en faveur de *main-morte*.

De STOCKHOLM, *le 18 Septembre.*

Un vaiſſeau nouvellement conſtruit, appartenant à la nouvelle Compagnie des *Indes*, & nommé le *Prince Guſtave*, eſt dans cette rade, prêt à mettre à la voile. Ce vaiſſeau, qui étoit deſtiné pour un vaiſſeau de guerre de 64 canons, eſt le plus grand qui ait fait voile d'un port de *Suede* pour la *Chine*. Le Prince *Charles*, qui s'applique ſérieuſement à la Marine, & qui y a déja fait de grands progrès, ſe rendit avant hier à bord de ce vaiſſeau, pour voir la différence de ſa conſtruction d'avec celle des autres.

Le prix du grain qui a été extrémement haut pendant le mois d'Août, eſt beaucoup baiſſé, la récolte ayant été aſſez abondante.

De VARSOVIE, *le 30 Septembre.*

Le Baron de *Düben*, Miniſtre Plenipotentiaire du Roi de *Suede*, eſt arrivé en cette Ville le 21 de ce mois.

Le 25 le Général Major Baron de *Goltz* Staroſte de *Graudentz* & Maréchal de la Confédération des Diſſidens eſt auſſi arrivé ici avec quelques Conſeillers de cette Confédération & une ſuite nombreuſe.

Le même jour 25, le Tribunal de la Confédération générale a été ouvert ſolemnellement en cette Capitale dans le Palais du Prince Maréchal de la Confédération générale, & le 26 l'union de la Confédération générale avec celle des Diſſidens s'eſt faite dans le même Palais. Le Prince Maréchal de la Confédération générale a témoigné à cette occaſion beaucoup de cordialité à MM. les Diſſidens & s'eſt ſervi dans ſon Diſcours des expreſſions les plus flateuſes, en les appellant *nos freres*.

Le 27, le Prince Primat a été ſacré en qualité d'Archevêque de *Gneſen*, avec les cérémonies accoutumées, dans l'Egliſe Collégiale & Paroiſſiale de cette ville, où le Roi, après avoir donné audience à M. le Baron de *Düben* & à MM. les Diſſidens, s'eſt rendu à 11 heures & demie, ce qui a augmenté la pompe de ce ſacre,

De

De BRUNSWICK *le 24 Septembre.*

On a publié ici depuis peu une nouvelle ordonance concernant la maladie des bêtes à *Cornes* qui continue encore a faire beaucoup de ravage en differens endroits de ce Duché.

De Manheim, *le 1 Octobre.*

Mgr. le Duc de *Deux-Ponts* eſt arrivé le 19 à *Schwetzingen*, d'où S. A. S. Electorale s'eſt rendue le 23 en cette ville avec la Ducheſſe de *Baviere* qui étoit arrivée depuis peu à ſon château. Après avoir vû avec cette Princeſſe la ſuperbe Bibliotheque nouvellement érigée, la galerie de peintures & le cabinet de curioſités naturelles, elle eſt retournée vers les 11 heures à *Schwetzingen.*

La Cour doit revenir Vendredi prochain en cette ville. La Muſique revient demain & la Comedie après demain. La Princeſſe *Clementine* partira Mardi prochain pour rétourner à *Munich* afin de s'y trouver à la Fête de *S. Maximilien.*

De FRANCFORT *le 3 Octobre.*

M. Niebur, Ingenieur *Danois*, qui en revenant de l'*Aſie* a paſſé par *Varſovie* & *Dreſde*, eſt arrivé à *Leipſic* le 25 du mois dernier,

De VIENNE, *le 10 Octobre.*

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* a paſſé la journée du 7 avec les incommodités ordinaires qui accompagnent l'éruption de la petite verole. Les boutons ſont fort nombreux au viſage & en même tems petits. Ils le ſont auſſi dans les extremités. La fievre eſt proportionnée à la force de la maladie & S. A. R. a fort peu dormi la nuit du 7 au 8.

La journée du 8 a été aſſez tranquille, quoique le nombre de boutons de petite verole ſoit grand dans le viſage, où ils confluent par tout. Dans les extrémités ils ſont moins nombreux, & plus ſéparés les uns des autres. La nuit du 8 au 9 a été aſſez tolerable; la fievre qui a continué encore, a été proportionnée au tems & à la grandeur de la maladie.

Aujourd'hui 10 Madame l'Archiducheſſe ſouffre les incommodités qui ſont inſeparables de la petite verole confluente: le viſage eſt fort enflé & rouge. S. A. R. a commencé hier au ſoir à être fortement en delire, ce qui a duré toute la nuit ſans ſommeil. Ce matin elle étoit un peu plus tranquille, & la reſpiration eſt d'ailleurs aſſez libre.

Le Prince *Clement* de *Saxe*, Evêque de *Freyſing*, *Ratisbonne* &c. eſt parti hier de *Schönbrunn* pour ſe rendre à *Munich.*

Le Prince de *Colloredo* Vice-Chancellier de l'Empire eſt très dangereuſement malade, & a été hier publiquement adminiſtré.

La mort de feuë S. A. R. Madame Marie Louiſe Gabriele Princeſſe de *Sardaigne* ayant été notifiée à la Cour I. & R. il a été déclaré que la Cour portera le deuil pour cette Princeſſe, & qu'il ſera confondu avec celui qu'elle porte encore actuellemént pour feuë S. M. l'Impératrice *Joſephe.*

Le Baron d'*Edelsheim* Conſeiller intime & Envoyé du Margrave de *Baden-Durlach* eſt arrivé depuis peu en cette Capitale & a eu le 27 du mois dernier ſes audiences de L. L. M. M, I. & R. A. à qui il a remis ſes lettres de creance, le 29 il a eu audience de Mgrs les Archiducs & de Meſdames les Archiducheſſes & le 30 il l'a eue à *Hetzendorf* de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Ducheſſe de *Saxe Teſchen.*

Dans la Gazette de l'ordinaire dernier art. de *Vienne* ligne 2. On a imrimé par erreur *Dimanche 4 de ce mois* au lieu de *Lundi 5 de ce mois.*

N. 82.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 14 OCTOBRE 1767.

De LISBONNE, *le 7 Septemrre.*

LE Roi a deſtiné la Préſidence du Conſeil, dit *d'Outremer*, au Comte *d'Acunha*, frere du Miniſtre & Secrétaire d'Etat de ce nom, & qui doit revenir inceſſamment de *Rio Janetro*, dont il étoit Gouverneur. Cette Préſidence avoit été ſupprimée il y a quelques années, & les Membres qui compoſent le Conſeil ont envoyé, le 5, une Députation à Sa Majeſté pour la remercier d'avoir rétabli la place dont il s'agit en faveur du Comte d'*Acunha*

De MADRID *le 15 Septembre*

Le Comte *d'Aguilar*, qui doit aller réſider à la Cour de *Turin* en qualité d'Ambaſſadeur du Roi, a eu, le 5 de ce mois, ſon audience de conge de Sa Majeſté & de la Famille Royale, & il eſt parti le lendemain. Cet Ambaſſadeur a dirigé ſa route par *Florence* pour y complimenter, au nom du Roi & des Infans & Infantes, la future Reine de *Naples* qui doit y paſſer.

De CADIX *le 11. Septembre*

La Frégate *Françoiſe la Sincere*, commandée par le Comte de *Durfort*, a relâché en cette Baye, le 3 de ce mois: elle vient de *Marſeille* & retourne à *Breſt*.

Ces jours derniers, la Frégate de guerre *Angloiſe l'Eole*, commandée par le ſieur *Venner*, appareilla de cette Baye pour ſe rendre en *Angleterre*.

Les

Les lettres d'*Algesiras* portent qu'il est entré de relâche en ce Port trois Chebecs de guerre *Espagnols* qui doivent passer, dit-on, de la Mediterranée dans l'Océan pour y croiser contre les Corsaires *Algériens*. Suivant le rapport de quelques Navigateurs, ces Corsaires continuent d'infester nos parages & se sont emparés depuis peu de jours d'un Navire qu'on croit être *Espagnol*.

De PARIS, *le 2 Octobre.*

Le quatre-vingt-unieme tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville s'est fait, le 25 du mois dernier, en la maniere accoutumée. Le lot de cinquante mille livres est échu au numéro 67628 ; celui de vingt mille livres au numéro 75410, & les deux de dix mille livres aux numéros 60223 & 70852.

Il paroît des Lettres-Patentes du Roi, en date du 24 Juillet dernier, & enregistrées à la Cour des Aides, le 19 Août suivant, par lesquelles Sa Majesté fixe ce qui doit être observé relativement aux Arrêts du 18 Mai 1767. Résultat du 2 Juin suivant & Arrêt en interprétation dudit Résultat, du 24 Juillet de ladite année, portant bail pour 12 années, de la régie des droits Domaniaux à François *Tessier* & ses cautions.

Le 22 du mois dernier, il y eut une distribution de Prix à l'Ecole Royale de Médecine Vétérinaire, au Château d'*Alfort* près de *Charenton*. Cette Ecole, qui a été établie par ordre du Roi sur le même plan que celle de *Lyon*, fut ouverte le premier Juillet dernier. Huit de ses Elèves se sont trouvés en état de se disputer le prix : ce sont les sieurs *Thiebaut* & *Brade*, envoyés par les Etats de *Bourgogne* ; le sieur *Perret*, de la Province du *Maine*, entretenu à l'Ecole par le Comte de la *Suze* ; le sieur *Bechmie*, du *Bourbonnois*, envoyé à l'Ecole par l'Intendant de *Moulins* ; le sieur *Flandrin* de *Lyon* ; le sieur *Cambrai* de *Valenciennes*, entretenu à l'Ecole par les Officiers Municipaux de cette ville ; le sieur *Soulie*, de *Brie*, entretenu à l'Ecole par le Bailli de *Champigneulles*, & le sieur *Prevôt*, de la ville de *Paris*, entretenu par ses parens. Le sieur *Bertin*, Ministre & Secrétaire d'Etat, & un grand nombre de personnes distinguées assisterent à ce Concours. Le sujet de prix embrassoit, 1. l'Anatomie en général ; 2. l'Hypostéologie ou l'Ostéologie du cheval, considéré généralement ; 3. la même partie considérée relativement à chaque os en particulier. On avoit renfermé toutes les questions que peut comporter cette matiere dans huit billets qui par la voie du sort échurent à chaque Elève. La séance de cette Ecole fut ouverte par un compliment analogue à la circonstance, prononcé par le sieur *Danguin*, Chef de la Brigade qui a concouru, lequel a été appellé de l'Ecole de *Lyon* où ses succès ont été souvent couronnés, pour concourir à l'établissement de l'Ecole de *Paris*. Le Concours a duré près de deux heures, pendant lesquelles les Elèves ont donné des preuves non équivoques de leur capacité sur la matiere qu'ils traitoient, l'assemblée ayant exigé quelquefois que l'Elève répondît lui-même à la question qu'il faisoit à son concurrent. Il fut assez difficile à l'assemblée de décider auquel de ces Elèves le Prix devoit être adjugé ; elle décida enfin que les sieurs *Flandrin*, *Thiebaut*, *Perret*, *Bechmie* & *Brade* en étoient également dignes ; le sort donna le Prix au sieur *Thiebaut* ; le sieur *Cambrai*, de *Valenciennes*, Elève âgé de treize ans, eut l'*Accessit*.

L'Académie Royale des Sciences Inscriptions & Belles-Lettres de *Toulouse* a proposé, dans sa séance publique de la *Saint Louis*, pour sujet du Prix de 1768, de *déterminer 1. les révolutions qu'éprouverent les Tectosages, la forme que prit leur Gouvernement & l'état de leur Pays sous la domination successive des Romains & des Visigoths ; 2. leurs loix & leur caractere sous la puissance des Romains.* Le Prix de 1768 a pour sujet de *déterminer les loix du retardement qu'éprouvent les fluides dans les conduits de toute espece.*

Et

Et celui de 1769 doit être *d'indiquer les moyens de reconnoître les contrecoups dans le corps humain & d'en prévenir les suites.*

Suite des Nouvelles de LONDRES, *du 25 Septembre.*

Le Duc & la Duchesse de *Northumberland*, qui sont arrivés de leur Château d'*Alnwick* le 14 de ce mois, ont eu le même jour l'honneur de saluer le Roi & la Reine à *Richmond*. Le Duc de *Marlborough* a été fort incommodé à son Château de *Blenheim*; mais il se trouve si bien rétabli, qu'il compte de revenir ici dans peu de jours.

Les affaires Ministériales, & celles qui feront l'objet des premieres délibérations du Parlement dans sa prochaine séance, excitent toujours une attention particuliere. Il se tient à ce sujet de fréquens Conseils à *S. James* & à *Richmond* en présence du Roi. On y a aussi examiné des Dépêches reçues cette semaine de *Varsovie* & de *Berlin*, ainsi que le rapport de M. *Hay*.

La levée des nouveaux droits & impôts établis dans les Colonies, & les obstacles que les *Anglois* y rencontrent de la part des *François* & des *Espagnols* ne continuent pas moins d'occuper le Ministere, qui travaille depuis quelque tems à de nouvelles Instructions pour les Gouverneurs dans ces Quartiers là. La Marine est pareillement un objet de son attention: on fait des dispositions, aux moyens desquelles on sera en état de mettre en mer une Escadre de 20 vaisseaux de guerre en moins de huit jours, en cas de quelque événement imprévu.

On voit par le nouveau calcul de notre Marine (dont on a parlé dans la Gazette du 30 Septembre) la différence de l'état où elle se trouvoit en 1708 & en 1762.

La Flote Royale consistoit, en 1708, au fort de la glorieuse guerre sous la Reine *Anne*, en 231 vaisseaux, dont 126 de ligne; savoir 7 du premier rang, 13 du second, 43 du troisieme, & 63 du quatrieme. Les autres consistoient en 39 du cinquieme rang, 27 du sixiéme, 7 Brulots, 7 Galiottes à bombes, 9 Yachts & 16 Brigantins & Alléges. Pour commander cette Flotte, il n'y avoit que 7 Amiraux, aucun suranné, point de Maîtres & Commandeurs, & le nombre de Capitaines & Commandeurs étoit modéré à proportion.

A la conclusion de la paix en 1762, la Flotte étoit composée de 152 vaisseaux de ligne, 116 des cinquieme & sixieme rangs, 62 Chaloupes, 7 Yachts, 1 vaisseau Hôpital, 8 Brulots, 2 vaisseaux de provision, & 6 Galiotes à bombes: ce qui fait en tout 354 vaisseaux. Il y avoit 50 Amiraux, savoir 30 actuels & 20 surannés: 329 Capitaines en poste, 159 Maîtres & Commandeurs, & 984 Lieutenans.

On écrit de *Madère*, que le Volcan dans l'Isle de *Teneriffe* a lancé dernierement des flammes & de la fumée en grande abondance, & que cette éruption se voyoit souvent à 35 lieues de distance.

De HANOVRE, *le 26 Septembre.*

Le Prince *Stadhouder* des *Provinces-Unies* arriva avanthier au soir à *Montbrillant*, Château voisin de cette ville, où il y eut une table de vingt couverts. Hier à sept heures du matin S. A. S. poursuivit sa route vers *Brunswich* pour arriver le 29 de ce mois à *Magdebourg*, le 30 à *Potsdam*, & le premier Octobre à *Berlin*, où, suivant l'opinion commune, la Cérémonie de son Mariage se fera le Dimanche suivant.

De la HAYE *le 30 Septembre.*

Des Lettres de *Brunswich*, en date du 26 de ce mois portent „que le Prince *Stadhouder*, étant parti d'*Ippenbourg* de grand matin, arriva le même soir à *Montbrillant* près de *Hanovre*; que S. A. S., en y descendant de Carosse, fut reçue par le Grand Maréchal de la Cour, le Baron de *Werpup*, les Ministres, le Feldt-Maréchal *Spörcke*, les Officiers-Géné-

Généraux & autres; que peu après son arrivée, Elle se mit à une table de 20 couverts, dont le Grand Maréchal fit les honneurs, & qui fut servie par les Officiers & les Domestiques de la Cour; que le 25 au matin, le Prince partit de *Montbrilland*, très-satisfait des honneurs, des politesses & des attentions qu'il avoit reçus de la part de la Régence de *Hanovre*; qu'en arrivant sur les frontieres des Etats du Duc de *Brunswich*, S. A. S fut complimentée de la part du Duc par le Baron de *Riedesel*, Colonel & Adjudant-Général; qu'Elle y trouva un Escadron de Carabiniers pour lui servir d'Escorte, & qui à une demi lieue de la ville fut relevé par un autre Escadron des Gardes du Corps du Duc, lequel escorta le Prince jusque dans la ville, où il entra au bruit du canon, pendant que toute la Garnison étoit rangée depuis la porte jusqu'au Château; qu'à la descente du Carosse, S. A. Sérénissime fut reçue par le Duc régnant, le Prince Héréditaire, le Prince *Léopold* & toute la Cour; qu'ayant été conduite dans les Appartemens qu'on lui avoit préparés, Elle s'y arrêta quelques momens & se rendit ensuite chez S. A. R. Madame la Duchesse, auprès de qui se trouverent Mesdames la Princesse Héréditaire, la Margrave-Douairiere de *Bareth* & la Princesse *Auguste*, fille cadette de Monseigneur le Duc„ Ces lettres ajoutent „que S. A. S. avoit été reçue par toute la Famille Ducale avec toutes les marques de joie, de tendresse & d'amitié, ainsi qu'avec tous les honneurs, dus à sa naissance & à sa dignité; qu'enfin Elle jouit de la santé & de la satisfaction les plus parfaites, & qu'avant d'arriver à *Brunswich*, ce Prince fit une visite au Duc *Ferdinand* à son Château de *Vechelde*, situé sur la route, de même qu'à Mad. la Duchesse *Therese*, Abbesse de *Gandersheim*, qui y étoit logée„.

De Lubeck, *le 29 Septembre.*

Mercredi dernier le Comte de *Moltke*, Président de l'Académie Royale de Peinture, Sculpture & Architecture, se rendit à l'Assemblée qui avoit été convoquée ce jour-là, & y annonça que le Roi voulant mettre son Académie sur un pied stable, lui avoit assigné un fond de onze mille Rixdallers par an, savoir, cinq mille destinés aux frais de cette Académie, ainsi qu'aux dépenses des voyages des Elèves tant à *Rome* qu'à *Paris*, & six mille pour être employés à former des pensions en faveur des Officiers & autres Membres de cette Académie qui se distingueront dans leur profession. On peut dire que c'est depuis cette époque qu'on compte sur la stabilité de cet établissement, qui pendant douze ans que le sieur *Saly* en a été Directeur, a fait de grands progrès.

De Hambourg *le 4 Octobre.*

Suivant les lettres de *Coppenhague* du 19 Septembre, il paroissoit une Ordonnance de la Chancellerie *Danoise* concernant la Milice de ce Royaume & les Recrues qui doivent être fournies, tous les ans, aux Régimens de nouvelle création Suivant le plan de composition réglé par cette Ordonnance, il sera fourni à chacune des seize Compagnies des Régimens d'Infanterie cinq cens hommes de Milice, c'est-à-dire, en tout huit mille, dont 1398 seront tirés du Duché de *Slesvik*. S. M. ordonne en même tems que le *Danemarck* fournira annuellement 580 hommes de Recrues, dont les levées se feront dans tout le Pays à proportion des revenus des terres; qu'aucun homme ne sera enrôlé au-dessous de quinze ans ni au-dessus de trente; que la taille de chaque Soldat sera au moins de 63 pouces, mesure du *Zelande*, & que le congé leur sera accordé après six ans de service.

De Fontainebleau, *le 30 Septembre.*

Le 27 de ce mois, l'Archevêque de *Damas*, Nonce du Pape en *France*, eut sa premiere audience particuliere de Leurs Majestés, dans laquelle il remit ses lettres de créance. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celle de la Famille Royale, par le sieur *la Live de la Briche*, Introducteur des Ambassadeurs.

N. 82.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 14 OCTOBRE. 1767.

De Florence *le 3 Octobre.*

Le Marquit de *Ligneville* ayant demandé à Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc ſa demiſſion de la place de général des poſtes du Grand Duche de *Toſcane*, Son Alteſſe Royale la lui a accordée, & lui a conſervé à titre de penſion les appointements attachés à cette place.

Les Chaſſeurs Royaux formés depuis le nouveau reglement, fait parmi nos Troupes, ont commencé depuis peu de jours leurs fonctions, qui ſont de porter les paquets du Cabinet au premier Miniſtre: quatre d'entre eux ſont alternativement & tous les jours de ſervice & doivent ſe trouver au Palais.

Dans une Aſſemblée de l'Académie *della Cruſca*, tenuë le 17 du mois paſſé, l'Abbé Comte de *Guaſco* a unanimement été reçû Membre de cette Academie.

Leurs Alteſſes Royales ont terminé hier 2 de ce mois leur s'éjour à la *Villa dell' Imperiale*, & ſont revenuës en cette Capitale.

De Genes *le 26 Septembre.*

On apprend de *Monaco*, que le Duc d'*Yorck*, mort le 17 de ce mois en cette ville, y a été expoſé publiquement, après avoir été embaumé, juſqu'au 20, que ſon corps a été tranſporté à bord d'un vaiſſeau de guerre *Anglois* pour être conduit à *Londres*.

Les nouvelles du Levant portent, qu'il y a eu dans la *Céphalonie* & à *Zante* un tremblement de terre conſidérable qui a renverſé quantité d'Edifices & fait périr beaucoup de monde.

Suivant les nouvelles de *Madrid*, les Procureurs des PP. Iéſuites, qui étoient reſtés en cette ville pour donner la ſpécification de ce qu'ils poſſédoient, en étoient partis pour *Carthagene*, pour être de là tranſportés en *Corſe*.

De Varsovie, *le 30 Septembre.*

Le Prince de *Radzivill*, Chanoine de *Gneſen* & de *Wilda* a été nommé par le Roi Grand Référendaire de la Couronne, & M. *Stempowski* Palatin de *Zarnow* & Commiſſaire de la Commiſſion de guerres, Quatiers-Maître général de la Couronne.

M. le Chambellan de *Kaiſerling* eſt arrivé de *Moſcovie* le 15 de ce mois, & apporté au général Major de *Goltz*, Maréchal de la Conféderation des Diſſidens, comme une marque de la confiance & de la bienveillance de S. M. envers lui l'ordre de *S. Alexandre* dont feu Mr. ſon frere avoit été decoré.

De HAMBOURG, *le 4 Octobre.*

Il y a des Lettres d'*Ecoſſe* qui portent qu'on a reſſenti une violente ſecouſſe de tremblement de terre dans l'Isle d'*Arran*, ſans cependant qu'elle ait cauſé aucun dommage conſidérable : ce qu'*il y a de remarquable*, à ce qu'ajoutent ces lettres, c'eſt que depuis ce tems tous les oiſeaux de mer ſe ſont retirés de cette Isle. Ce tremblement, ſuivant les mêmes avis, eſt arrivé dans le tems qu'on a obſervé en quelques endroits de l'*Ecoſſe* & de l'*Irlande* les mouvemens extraordinaires de la mer dont il a été parlé dans le tems, & qui ont également été remarqués à l'Isle de *Man*.

Suivant les lettres de *Berlin*, on voit depuis quelques jours dans le Palais de cette Capitale le Trouſſeau de la Princeſſe *Guillelmine*.

Le Prince *Stadhouder* ayant dû arriver le 28 du mois dernier à *Magdebourg*, le Roi de *Pruſſe* a nommé le Baron de *Lentulus*, Lieutenant Général de Cavalerie, pour aller recevoir S. A. S. dans cette derniere ville, & l'accompagner juſqu'à *Potſdam*.

De VIENNE, *le 14 Octobre.*

Madame l'Archiducheſſe a continué dans le delire toute la matinée du 10 juſqu'à midi, que S. A. R. a été plus tranquille & a demandé à être publiquement adminiſtrée des Sacrements de la S. Egliſe, qu'elle, a reçus en effet vers les cinq heures après midi avec la plus grande ferveur. La nuit ſuivante a été moins mauvaiſe que la précédente. Le 11 au matin les boutons du viſage étoient en pleine ſuppuration & les puſtules commençoient à s'élever de plus en plus dans les autres parties du corps. La fievre étoit au reſte toujours proportionnée à la maladie & la reſpiration aiſée.

La journée du 11 a été aſſez incommode : la fievre étoit forte ; le viſage très enflé & la reſpiration commençoit à être embaraſſée : cependant par l'application des remedes convenables S. A. R. a été bientôt ſoulagée & elle a paſſé une nuit aſſez tranquille.

Le 12 au matin le viſage étoit moins enflé; les bras commençoient à l'être à leur tour; la fievre étoit proportionnée au mal & la reſpiration & la deglutition étoient libres,

Hier matin S. A. R. Madame l'Archiducheſſe a continué dans le cours de la maladie avec les ſymptomes & incommodités ordinaires: le délire avoit totalement ceſſé; la reſpiration étoit libre; & la fievre bien forte; la tumeur du viſage eſt tombée ce jour là : les bras & les mains ſe ſont enflés ; la nuit du 12 au 13 a été aſſez tolérable, ſans être cependant abſolument tranquille.

La journée d'hier s'eſt paſſée avec les incommodités ordinaires dans la petite vérole confluente, & qui ne ſont pas legéres : cependant S. A. R. a eu par intervalles quelque repos : la nuit derniere a été plus tranquille que les précédentes. Ce matin on a trouvé que le viſage continuoit à ſe deſenfler : les bras & les mains étoient tendus encore ; les pieds & les jambes s'enfloient auſſi ; la fievre continuoit comme auparavant & la reſpiration étoit toujours libre.

Le Prince de *Colloredo* Vice Chancellier de l'Empire eſt depuis l'ordinaire dernier dans un état à donner de l'eſpoir de ſa gueriſon.

mouroient dans l'instant même.)"

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 17 OCTOBRE 1767.

Suite des Nouvelles de MADRID, *du 15 Septembre.*

LE Roi a ordonné un deuil de neuf jours à l'occasion de la mort de la Princesse *Marie Louise Gabrielle*, fille du Roi de *Sardaigne*, & un autre deuil de trois jours pour le décès du Prince de *Deux-Ponts*.

Le 5 de ce mois, le Paquebot le *Quiros*, parti de la *Havane* le 28 Juillet dernier, arriva au Port de la *Corogne* avec des dépêches pour le Roi & des Lettres pour les particuliers.

De CADIX *le 11. Septembre*

Depuis le 4 de ce mois, il est arrivé ici de différens Ports de l'*Amérique Espagnole* &, en dernier lieu de la *Havane*, six ou sept Navires *Espagnols*, chargés de différentes productions de ces Colonies, entr'autres, de sucre, de cacao, de cuir, de tabac, de bois de Campêche, de cuivre & de drogues médicinales. Ces Bâtimens sont *le Saint-Charles*, *le Faucon*, *la Vierge de la Mercy*, *le Bel-Indien*, *le Saint-François Xavier*, *la Sevillana* & un autre dont on ignore le nom. L'un d'eux est arrivé démâté de son mât d'artimon.

Le Navire *Espagnol la Crainte de Dieu* partit de ce Port, le 4, pour *Buenos Ayres* avec une cargaison de diverses marchandises. Il sera escorté, jusqu'à une certaine hauteur, par le Vaisseau de guerre de la même Nation *le Triomphant*

portent qu'on a reſſenti une violente ſecouſſe *omphant.* Ce drrnier ira joindre[illegible] d'*Arran*, ſans cependant qu'elle ait cauſé au-

ſuite le Vaiſſeau de guerre *la Princeſſe*, pour aller donner enſemble la chaſſe aux Corſaires *Algeriens* qui croiſent ſur ces parages & qui ſe ſont emparés dernierement de deux petits Bâtimens *Catalans* dont l'un, chargé de ſavon & de ſel pour la *Galice*, a péri ſur la barre de *Salé* où les Corſaires voulurent le faire entrer à cauſe du mauvais tems ; & l'autre avoit un chargement de cacao & de ſucre pour la *Biſcaye*, évalué cent mille écus : l'équipage de celui-ci a eu le bonheur de ſe ſauver à terre.

De TURIN, *le 23 Septembre.*

Il paroît un Edit du Roi, du 6 de ce mois, portant adouciſſement de la péine ci-devant infligée aux ſoldats déſerteurs & une amniſtie en faveur de ceux qui ont déſerté avant cette époque. Le Roi y renouvelle ſes ordres pour la ſaiſie des déſerteurs & établit les peines les plus ſéveres contre leurs fauteurs & ſuborneurs & contre ceux qui acheteroient leurs armes, chevaux, munitions ou tout autre choſe qui appartient à l'armement & à l'habillement des troupes. Suivant le même Edit, les Soldats d'Infanterie nationale & étrangere, de Cavalerie & de Dragons, coupables d'une ſimple déſertion ſans circonſtances aggravantes, ne ſeront plus condamnés dorénavant qu'à dix ans de galeres ; les Caporaux à quinze ans, & les Sergens aux galeres perpétuelles. Si les premiers déſertent étant de garde ou en faction, & ſi les Dragons & Cavaliers déſerteurs emmenent leur cheval, ils encourront la peine de quinze ans de galeres, & s'ils ſont en ſentinelle, lors de leur déſertion, ils paſſeront par les armes. Les Caporaux qui déſerteront étant de garde ou en faction, ſeront condamnés aux galeres perpétuelles : les Sergens dans le même cas paſſeront par les armes. Si les premiers déſertent d'un poſte ou détachement, ils paſſeront par cèdent, ſeront pendus. Les Brigadiers de Cavalerie & de Dragons, qui déſerteront ſans emmener leur cheval, ſeront condamnés à quinze ans de galeres, & s'ils l'emmenent, aux galeres perpétuelles : s'ils déſertent étant de garde ou en faction, même ſans leur cheval, ils paſſeront par les armes, & ils ſeront pendus, s'ils déſertent de quelque poſte ou détachement. Les Freres, Tambours & Trompettes ſeront ſoumis à la même peine que les ſimples Soldats, & ceux des Régimens Provinciaux, à cinq ans de galeres. Par les autres diſpoſitions de l'Edit, le Roi promet des récompenſes à ceux qui dénonceront les déſerteurs, fixe les conditions des congés par ſemeſtre, & oblige tous les déſerteurs à rentrer dans ſes troupes ou à fournir une recrue pendant le cours de Janvier prochain, s'ils ſont encore dans ſes Etats, & pendant le cours du mois de Mars ſuivant, s'ils en ſont ſortis, faute de quoi ils ne pourront jouir de l'amniſtie accordée par Sa Majeſté. Il eſt déclaré par le même Edit que ces diſpoſitions n'auront lieu que pendant la paix, & qu'en tems de guerre, la peine de mort continuera à être infligée aux déſerteurs.

De POITIERS, *lo 22 Septembre.*

On mande de *Parthenay* que, la nuit du 4 au 5 de ce mois, le tonnerre tomba au milieu d'un étang de la Paroiſſe de *Châtillon*. Le fermier de cet étang, qui n'en étoit pas éloigné, apperçut que la ſurface étoit couverte, dans toute ſon étendue, d'un flamme ſi épaiſſe, qu'elle déroboit l'eau à la vue. Lorſque cette flamme fut diſſipée, le fermier ne trouva aucune altération dans l'eau de ſon étang, & elle lui parut auſſi claire & auſſi pure qu'avant la chûte du tonnerre ; mais le lendemain, paſſant auprès de l'étang, il apperçut tous les poiſſons en mouvement à fleur d'eau. Les plus gros ſe hâtoient de gagner les bords,

&

mouroient dans l'instant même qu'ils y étoient arrivés; tous les autres poissons jusqu'aux plus petits sont morts successivement ainsi, & le 15 il n'en restoit pas un seul vivant. L'infection qu'ils répandoient à un quart de lieue à la ronde, étoit si insupportable, qu'on a été obligé de les retirer de l'étang & de les enterrer: il s'en est trouvé dix charges de chevall

De PARIS, *le 5 Octobre.*

Le 21 du mois dernier, à trois heures après-midi, le feu prit au Village du *Bourgeau*, Paroisse de *Selles* en *Berry*, Diocèse de *Bourgeau*. L'incendie commença dans la chaumiere d'une pauvre femme qui y étoit morte la veille; un vent de Nord assez violent porta, dans un instant, le feu d'une extrémité du Village à l'autre, & en moins de trois heures, plus de cent maisons furent entierement consumées par les flammes, sans qu'il fut possible de donner du secours aux habitans qui n'eurent que le tems de se sauver & d'emporter quelques-uns de leurs effets. Cet accident a réduit à la mendicité près de quarante familles qui ont perdu la plus grande partie de leurs meubles, leurs bestiaux, leurs provisions en grains, leurs fourages & les autres denrées qu'elles venoient de récolter.

Or vient de publier une Lettre de D. Emanuel d'*Amas*, Viceroi du *Perou*, au Roi d'*Espagne*, en date du 6 Septembre de l'année derniere, par laquelle il informe S. M. *Catholique* que les *Jésuites* tenoient dans la ville de *Lima* une Boutique, nommée *la Procure*, où résidoient tous les Procureurs de l'*Amérique Méridionale*; que l'on y conduisoit toutes sortes de marchandises, lesquelles se débitoient dans le pays; qu'ils avoient de pareils endroits dans les autres villes, afin d'y exercer un commerce général, & pour ainsi dire, exclusif: que ne payant aucune contribution & ne faisant aucuns fraix, ils vendoient à meilleur marché & argent comptant, tellement qu'il ne restoit aux Négocians laïcs que les dettes & les faillites de ceux qui achetoient à crédit. En un mot, les griefs contenus dans la lettre de ce Viceroi, joints à la difficulté qu'éprouva le Roi de *Portugal* lorsqu'il voulut réformer les *Jésuites*, auroient peut-être seuls suffi pour obliger Sa Majesté *Catholique* à se défaire d'un corps si peu religieux & si préjudiciable.

De LONDRES *le 29. Septembre.*

Avanthier, le Major *Wrottesley*, arriva à l'Hôtel de la Princesse de *Galles* avec la triste nouvelle que S. A. R. EDOUARD-AUGUSTE; Duc d'*Yorck* & d'*Albanie*, Vice-Amiral du *Pavillon bleu de la Marine Royale*, Comte d'*Ulster* en *Irlande*, Veneur du Parc de *Windsor*, Chevalier de l'Ordre de la *Jarretiere*, Membre de la Société Royale, &c. étoit mort à *Monaco* le 17 de ce mois.

Hier on apprit par un autre Exprès la mort de Son Altesse Royale MARIE, Princesse de *Hesse-Cassel*; fille de feu *George II*, & Tante du Roi régnant. Cette Princesse naquit le 22 Fevrier 1722; & épousa le 28 Juillet 1740 le Prince *Frederic*, Landgrave de *Hesse-Cassel*, dont elle laisse trois fils: savoir, *Guillaume*, Prince-Héréditaire, Vice-Roi de *Norwegue*; *Charles*, Lieutenant-Général au service de *Dannemarc*, & *Frederic*, Colonel d'un Régiment *Hessois*.

Aujourd'hui il s'est tenu au Palais de *S. James* un grand Conseil pour régler le Cérémonial du Dueil qui sera porté à l'occasion de ces deux événements. Tous les spectacles & amusemens publics sont suspendus.

Jusqu'ici, de quelque manière que l'on s'y soit pris, on n'a pu encore convenir des changemens à faire dans le Ministère.

Dans

Dans l'Assemblée-Générale de la Compagnie des *Indes*, tenuë avant hier, le Dividende de la demie-année, qui écheoira à la *Noël* prochain, a été fixé à 5 pour cent. On délibera ensuite sur quelques autres affaires, particulièrement sur un Mémoire de la part des Officiers & Matelots de la Flotte Royale, par lequel ils réclament le Présent, que leur avoit destiné le *Nabob* de *Bengale* lors de la dernière Révolution dans ce Pays-là; & on leur a promis d'y avoir égard incessamment. Hier, la Compagnie reçut de *Falmouth* un Exprès arrivé de *Bengale* à bord de la Chaloupe, le *Mercure*. On n'a encore publié rien de positif des Nouvelles, qu'il a apportées. On assure cependant qu'il apportoit à la Compagnie des avis que ses Troupes avoient remporté une victoire complette sur les *Maratres*.

Le 23 de ce mois, la Princesse Douairière de *Galles* dîna avec la Princesse *Louise Anne* chez la Princesse *Amélie*. Le 25 le Vicomte *Townshend* prit congé du Roi, pour se rendre à sa Vice Royauté d'*Irlande*. Le 26 le Général Major *Irwin* arriva ici de son Gouvernement de *Gibraltar*. Le 27 le Roi se rendit de *Richmond* au Palais de la *Reine*, où il se tint un Conseil de Cabinet. Le 28 on dépêcha des Messagers au Comte de *Hertford* & à plusieurs autres Membres du Conseil Privé absens, pour les rappeller en ville afin d'assister à des délibérations qui ne peuvent point souffrir de retard. La Princesse Royale entre aujourd'hui dans sa seconde année; Mais, à cause de la mort du Duc d'*York*, il n'y aura point de complimens.

On a entendu dernièrement par toute l'Isle de *Guernsey* un bruit extraordinaire souterrein, semblable à celui du tonnere éloigné; & ce bruit étoit accompagné d'un mouvement subit & irrégulier dans la Marée.

a ressenti une violente secousse. Charles cependant, Chancelier de la Cour, &c. a été enterré depuis peu à *Northampton*, les Comtes d'*Oxford*, de *Buckinghamshire*, le Lord *Walpole*, le Chevalier *Wodehouse*, Thomas de *Grey* & autres personnes de distinction ont mené le deuil. On va lui ériger un monument à *Westmünster*.

On mande de *Gibraltar* qu'on y a pris un très grand poisson, & qu'en l'ouvrant on lui a trouvé dans le ventre un paquet contenant quatre lettres enveloppées dans une espéce de lambeau, & adressées à différentes familles d'*Espagne*, d'où l'on conjecture qu'un vaisseau *Espagnol* sur lequel étoient ces lettres, avoit fait naufrage: des lettres des *Indes Occidentales* portent en effet que le vaisseau de guerre de cette nation *la Nuestra Senore del Carmin* ayant à bord un Régiment pour la *Nouvelle-Orléans*, a péri au Cap de *Corrientes*, & que la plûpart des soldats qui y étoient à bord ont été faits prisonniers par les *Indiens*.

Des Lettres de l'*Amérique-Septentrionale* portent que plusieurs *Jesuites* avoient trouvé moyen de se retirer du *Mexique* dans une des Colonies *Angloises*, emportant avec eux pour la valeur de deux millions, tant en argent comptant qu'en bijoux.

D' Altona *le 6 Octobre.*

La construction de la nouvelle Eglise de *Coppenhague* dans le quartier d'*Amalienburg*, commencée sous le régne de *Frederic V*, & qui sera toute bâtie d'un très beau marbre tiré des carrières découvertes depuis quelques années en *Norwège*, est poussée avec beaucoup de vigueur. Ce sera le temple le plus riche, le plus superbe, & le mieux ordonné qu'il y ait dans tout *le protestantisme*: on espére que l'édifice sera achevé en moins d'un demi-siécle.

N. 83.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 17 OCTOBRE. 1767.

De ROME *le 3 Octobre.*

Toute l'Escadre des Galéres de la Religion de *Malthe* est depuis peu arrivée à *Civita Vecchia* dans le plus brillant appareil, & doit dans quelque tems en remettre en mer pour se rendre à *Livourne*: plusieurs des Chevaliers de l'ordre qui sont à bord de cette Escadre s'étoient rendus en cette Capitale avec la permission du Prince de *Rohan* leur Général; mais il les en a subitement rappellés par une estaffette depêchée le 26 Septembre, parcequ'il a pris la resolution d'aller combattre deux Galliotes de *Tunis*, qu'il a appris se trouver dans les mers de *Sardaigne*.

Le Cardinal *Negroni* a été nommé à la place de Sécrétaire des Brefs Apostoliques, vacante par la mort du feu Cardinal *Antonelli*, laquelle menace d'être suivie de celle du Cardinal *Ferroni*, qui se trouve dangereusement malade.

De HAMBOURG, *le 9 Octobre.*

Suivant les lettres de *Berlin*, le Roi, les Princes & Princesses de *Prusse* & le Prince Fréderic de *Brunswick* y étoient arrivés le 2 au matin de *Potsdam*, Immédiatement après leur arrivée le Prince d'*Orange*. Stadhouder; qui étoit arrivé la veille à *Potsdam*, accompagné de quelques Officiers & Chambellans de la Cour, se rendit au Palais, où il fut reçu & complimenté par la Maison Royale, par la Noblesse, par les Officiers-Généraux, par les Ministres du Roi & par les Ministres Etrangers. A midi il y eut grand repas chez le Reine, où le Roi dîna avec la Maison Royale & le Prince *Stadhouder* & le soir il y eut souper & Bal en Domino chez Sa Majesté. La cérémonie du mariage du Prince *Stadhouder* doit avoir eu lieu hier 8.

De VIENNE, *le 17 Octobre.*

Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* ne passa point aussi bien qu'on auroit pû l'esperer la journée du 14. Vers les dix heures du matin Son Alteſſe Royale commença à être plus inquiete, elle se plaignit de douleurs qui tantôt affectoient une partie du corps, tantôt une autre, des anxietés les accompagnerent; la deglutition devint moins facile. La fievre fut forte, & les boutons se trouverent moins tendus aux mains & aux pieds. Cette situation continua pendant la nuit, qui suivit & donna des appréhensions, qui malheureusement ne se sont que trop réalisées. Les Symptômes augmenterent pendant la journée du 15 au point, que la violence & la malignité de la maladie ayant rendu inutiles tous les secours de l'art, Son Alteſſe

teſſe Royale expira le même jour au château de *Schönbrunn* entre les ſix & ſept heures du ſoir.

Cette Princeſſe ſe nommoit MARIE JOSEPHE GABRIELLE Elle étoit la cinquieme des Archiducheſſes, Filles de feue Sa Majeſté Impériale FRANCOIS I. de Très-Glorieuſe Mémoire, & de MARIE-THERESE, Impératrice Douairiere, Reine Apoſtolique de *Hongrie*, Reine de *Boheme*, Archiducheſſe d'*Autriche* &c.; & âgée de ſeize ans, ſix mois, vingt-ſix jours, étant née le 19 Mars 1751.

Les ſentiments de piété, de réſignation & de magnanimité que Son Alteſſe Royale a fait éclater pendant l'horrible & cruelle maladie qui l'a miſe au tombeau, ont pénétré d'édification, de ſenſibilité & d'admiration tous ceux, qui en ont été temoins, & ſa mort a été en un mot le tableau fidele de ſa vie. La Religion & la plus ſolide pieté formoient la baſe de ſon caractere: un jugement ſain, un eſprit droit & cultivé, une égalité d'ame, que rien ne troubloit, une douceur prévenante, une affabilité, une modeſtie même, qui en paroiſſant lui faire oublier la ſplendeur de ſa naiſſance & l'eclat de ſon rang, inſpiroit l'amour & augmentoit le reſpect, enfin le rare aſſemblage des vertus naturelles & acquiſes qui joint à une phiſionomie intéreſſante, en la rendant l'objet de la tendreſſe légitime de Son Auguſte Mere, lui merita l'affection la plus vive & la plus cordiale de ſes Auguſtes Freres & Sœurs & l'attachement le plus vrai & le plus reſpectueux de toutes les perſonnes qui avoient l'honneur d'être à ſon ſervice ou celui d'approcher d'Elle.

Fiancée le 8 Septembre dernier à FERDINAND Roi de *Naples* & des *Deux Siciles*, Elle auroit dû être mariée le 14 Octobre par procuration à ce Monarque, dont Elle eut ſans doute fait le bonheur en contribuant à la félicité de ſes peuples: mais celui qui tient entre ſes mains la vie & le ſceptre des Rois, a jugé à propos de l'enlever de ce monde au moment qu'Elle alloit regner, pour lui aſſurer la couronne de l'immortalité. En adorant les immuables Decrets de la Providence, le cœur maternel de *Marie Thereſe*, ce cœur ſi ſenſible, n'en eſt pas moins déchiré, Sa Majeſté I. & R. A. n'a, pour ainſi dire, pas quitté un inſtant Son Auguſte Fille depuis le premier moment de Sa maladie juſqu'à celui qui l'a Lui a ravie, & Sa Majeſté l'Empereur lui a de ſon côté rendu ſans relache tous les ſoins d'un Pere, d'une Frere & de l'ami le plus tendre, Meſſeigneurs les Archiducs & Meſdames les Archiducheſſes donnent de juſtes larmes à la perte d'une Sœur auſſi aimée & auſſi digne d'être regretée, & toute la Cour ainſi que toute la Ville partagent la triſte ſituation de leurs Majeſtés & de Leurs Alteſſes Royales, dans une circonſtance, qui rend, s'il eſt poſſible, plus touchant & plus douloureux encore ce fatal évenement.

Immédiatement après la mort de la défunte Princeſſe, Leurs Majeſtés Impériales & Royale Apoſtolique, & Leurs Alteſſes Royales Meſdames les Archiducheſſes *Marie-Anne* & *Amélie* ont quitté le ſéjour de *Schönbrunn*, & ſont rentrées en cette ville pour y paſſer l'hiver; de ſorte que toute la Cour y eſt maintenant réunie. Madame l'Archi-Ducheſſe, Ducheſſe de *Saxe-Teſchen* & le Duc ſon Epoux ſont auſſi arrivés dans le même tems de *Schönbrunn* au Palais de cette Capitale.

Le corps de feue Madame l'Archi-Ducheſſe a été mis hier 16 dans un cercueil de plomb, & expoſé enſuite ſuivant l'uſage dans la Chapelle du Château de *Schönbrunn*, où il reſtera juſques à demain au ſoir, qu'il ſera tranſporté de là dans l'Egliſe des PP. Capucins de cette ville pour être inhumé dans le tombeau de l'auguſte Maiſon d'Autriche.

N. 84.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 21 OCTOBRE 1767.

De LIVOURNE, *le 4 Octobre.*

Vendredi dernier vers les dix heures du soir quatre Galères jetterent l'ancre dans ces parages, & le lendemain matin au lever du soleil on reconnut le Pavillon *Malthois*, qu'elles avoient arboré, chacune de ces Galères salua alors de quatre coups de canon, & on leur rendit le salut par autant de coups tirés de la *Vieille Forteresse.*

La premiere de ces Galères, nommée la *Capitaine*, est commandée par le Chevalier d'*Ammoville*, *Lorrain*; la seconde, nommée la *Maitresse*, par le Chevalier d'*Ampierre François*; la troisieme, nommée le *S. Nicolas*, par le Chevalier *Fiaschi*, *Ferrarois*, la quatrieme, nommée la *Magistrale*, par le Chevalier de *Iocur Français*, & toute l'Escadre est aux ordres du Prince de *Rohan*. Lundi matin après les précautions ordinaires on donna pratique à ces Galères, qui étoient à l'ancre dans ce port. Le même jour vers les onze heures le Prince de *Rohan* fut mis à terre & salué à son entrée en cette Ville par plusieurs coups de canon; il la traversa à pied avec ses Officiers & une suite nombreuse, & il trouva sur la grande place un Détachement de nos troupes, tambours battans & drapeaux deployés. Il se rendit de là à l'Hôtel de M. de *Bertellet*, Consul de *France* & agent & Consul Genèral de la Réligion de *Malthe*, où le Gouvernement envoya une

une compagnie d'Infanterie & où notre Gouverneur accompagné de tous nos Officiers alla complimenter le Prince, lequel lui rendit immédiatement la visite.

Cette Escadre est venuë ici pour que le Prince de *Rohan* aille complimenter de la part de la Religion de *Malthe* leurs Altesses Royales.

De L'ORIENT, *le 29 Septembre.*

La Compagnie des *Indes* exposera en vente ici, le 9 Novembre prochain, suivant la maniere accoutumée, les Marchandises qui ont été rapportées par les vaisseaux *le Comte d'Artois*, venant des Isles; *le d'Argenson*, venant de *Pondichery*; *le Berryer*, *le Duc de Duras* & *le Duc de Penthievre*, venans de la *Chine*, & *l'Ajax* venant de *Bengale*, lesquels sont arrivés ici cette année. On attend encore les vaisseaux *le Marquis de Castries*, *le Massiac* & *le Condé*; le premier de *Bengale*, le second de *Pondichery*, & le troisieme de la côte de *Malabar*. La vente de leur cargaison se fera à la suite de celle qu'on vient d'annoncer.

De Fontainebleau, *le 7 Octobre.*

La Députation solemnelle du Parlement de *Bordeaux* qui avoit été mandée par le Roi, avec ordre de lui apporter la minute de l'arrêté de cette Cour, du 3 Juin dernier, a été introduite dans la Chambre de Sa Majesté, le 2 de ce mois à huit heures du soir. Les Députés, au nombre de six, ont été présentés à Sa Majesté par le sieur *Bertin*; Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département de la Province de *Guienne*, après avoir été conduits en la maniere accoutumée. Le Roi les a reçus dans son fauteuil & leur a dit: „Mon Parlement n'auroit pas dû adopter un arrêté tel que celui du 3 Juin dernier. Je me suis assez expliqué sur l'objet qui y a servi de prétexte, & je ne veux plus en entendre parler. Cet arrêté se ressent encore de ces erreurs que j'ai proscrites par ma réponse du 3 Mars 1766, & je ne souffrirai pas que l'on ose y donner atteinte. Vous allez entendre l'Arrêt que je viens de rendre en mon Conseil„.

Après lecture faite par le sieur *Bertin* de l'Arrêt du Conseil, qui casse & annulle ledit Arrêté, & ordonne que la Minute en sera cancellée, le Roi lui a dit: „Rayez la Minute de l'Arrêté, & écrivez en marge qu'elle a été rayée de mon ordre & en ma présence, en exécution de mon Arrêt de ce jour. „ Ce qui ayant été exécuté, Sa Majesté, à qui il avoit été rendu compte de l'Arrêt d'enrégistrement, fait par sondit Parlement, de son Edit du mois de Juin dernier, portant prorogation du second vingtieme, dans lequel Arrêt d'enrégistrement se trouve insérée une disposition concernant les Financiers; ainsi que de l'établissement fait à *Bordeaux* d'un Bureau de Police, par deux Arrêtés de ladite Cour, dit encore aux Députés ce qui suit. „J'ai trouvé très mauvais que dans une addition, totalement étrangere à l'Arrêt d'enrégistrement de mon Edit du mois Juin dernier, mon Parlement se soit livré à une déclamation indécente contre une portion de mes Sujets, à qui je dois ma protection lorsqu'ils rempliſſent leurs devoirs; & qu'il n'ait pas craint d'y annoncer des projets de résistance dont je ne le crois pas capable.„

„J'ai fort désapprouvé qu'il ait été établi, à perpétuité & sans ma participation, un Bureau de Police par des Arrêtés de mon Parlement des 14 & 15 Novembre 1763. Je lui ordonne de m'envoyer incessamment ces Arrêtés, & je lui défends de leur donner aucune suite, jusqu'à ce que je lui aie fait connoître mes intentions à ce sujet. Je veux que, suivant l'ordre & la regle, il ne soit statué qu'en la Grand'Chambre de mon Parlement sur les matieres de Police, dont la connoissance lui appartient, & non à l'assemblée des Chambres.

„Vous ferez récit à mon Parlement de tout ce qui vient de se passer, Je veux qu'il en soit fait registre & qu'il m'en soit rendu compte. Vous lui direz, de ma part, que c'est en

rendant avec assiduité, comme il le doit, la Justice à mes Sujets, qu'il méritera ma bienveillance. „

De PARIS, *le 10 Octobre.*

On assure que le très-fameux P. de la Valette, Jésuite, qui a été arrêté depuis quelque tems à *Lyon*, venant d'*Angleterre*, a été conduit ici & mis à la Bastille.

Le 11 de ce mois, le feu prit à une maison du Village de *Courgy*, Diocèse d'*Auxerre*, Election de *Tonnere*, & en moins de deux heures il réduisit en cendres treize Bâtimens parmi lesquels on compte sept granges remplies de grains de la récolte derniere,

De LONDRES *le 2. Octobre.*

Le Chambellan du Roi a ordonné que Dimanche prochain la Cour prendroit le deuil à l'occasion du décès du Duc d'*Yorck*, & le Grand-Maréchal a déclaré qu'en conformité aux intentions de Sa Majesté, Elle s'attendoit que tous ses fideles sujets suivroient cet exemple, à l'exception des Officiers de la Flotte & de ceux des troupes de terre, qui ne porteront qu'un crêpe noir au bras gauche par-dessus leurs uniformes. Le Roi ne disposera des titres d'honneur & des emplois de feu S. A. R. qu'après que son corps aura été transporté en cette ville, & inhumé parmi ses ancêtres dans l'Abbaye de *Westminster*. On dit que S. M. destine au Duc de *Cumberland* le Collier de l'Ordre de la *Jarretiere*, & que ce Prince sera dressé aux manœuvres de la Marine, afin de remplacer le feu Duc dans la Charge d'Amiral de la Flotte. On ajoute que le magnifique Hôtel d'*Yorck* sera donné au Duc de *Gloceſter*, & celui de ce Prince au Duc de *Cumberland*. On assure d'ailleurs que la nouvelle de la mort de Madame la Landgrave de *Hesse-Cassel* est destituée de fondement.

Le Roi se propose de faire bientôt une promotion d'Officiers-Généraux & d'Amiraux. On prépare en diligence à *Portsmouth* nombre de vaisseaux de guerra, destinés à aller relever ceux qui ont fini le tems de leur croisiere en répartitions étrangeres. On leve aussi dans les trois Royaumes des Recrues pour rendre complets tous les Régimens où il y a du vuide.

Le Duc de *Grafton*, le Comte de *Shelburn*, & M. *Conway* revinrent de la campagne le 29 du mois dernier, & le Comte de *Hertford* le 30 au soir. Quelques dépêches, que M. de *Mello*, Ministre de *Portugal*, avoit reçues de sa Cour, donnerent lieu à une Conférence qu'il eut hier avec M. *Conway*.

On croit que la nouvelle Assemblée du Parlement est fixée au 24 Novembre prochain; & que M. *Pitt* sera incessamment revêtu d'une des trois Pairies vacantes, qui sont *Morley*, *Arcy* & *Montlach*.

Les Actions de la Compagnie des *Indes* se soutiennent toujours sans aucune apparence de prochaine variation.

L'augmentation du dividende de la Banque a fourni à ceux qui en étoient instruits, l'occasion de faire des gains considérables, & l'on croit qu'il y aura encore un surcroît d'augmentation pour le 25 Mai prochain.

Les maladies ont règné avec tant de force sur la côte de *Sénegambie* en *Afrique*, que le Colonel *O-Hara*, Gouverneur-Général dans cette région, en ayant été dangereusement attaqué, fut contraint de passer dans l'une des Isles du *Cap-Verd* pour s'y rétablir. Au départ des derniers avis, les maladies étoient moins funestes, & les Commandans respectifs travailloient à remettre les choses sur l'ancien pied.

Des dépêches de fraîche date, reçues de l'*Amérique*, continuent d'être assez favorables. Elles portent que les Colonies en général s'étoient conformées à la réquisition du Roi, tant pour le logement & le nécessaire aux troupes que pour le payement de certaines impositions, établies par acte de la derniere séance du Parlement.

Il nous est arrivé dans le courant de la semaine passée 14 Bâtimens chargés de grain, savoir trois de *Hambourg*, trois

de

de *Hollande*, deux de *Livourne*, trois du *Détroit*, deux de *Naples* & un de *Dantzig*.

M. *Croſſ* vient de faire à *Wolwich* des expériences de poudre à canon, leſquelles ont réuſſi, mais qui ont été trouvées trop meurtrieres pour être adoptées : il place entre autres de la poudre ſous terre, & elle s'allume & la fait ſauter dans l'inſtant que quelqu'un paſſe par-deſſus : il en place de même ſous une porte, qui ſaute au moment qu'on l'ouvre, & il prétend ſans le ſecours de mêche ni de traînée en placer d'un côté de la *Tamiſe* ſous le plus gros bâtiment, & le faire ſauter, lui etant à l'autre rive.

Eliſabeth *Parker*, pauvre aveugle, qui dans ſa tendre jeuneſſe avoit été enlevée à ſes parens par deux mendiantes, & privée par elles de la vue, afin d'exciter la compaſſion du public, eſt morte ici depuis peu, âgée de 103 ans.

De la HAYE *le 7 Octobre.*

Avanthier il y eut ici des réjouiſſances par rapport à la célébration du mariage du Prince *Stadhouder* avec la Princeſſe *Guillelmine* de *Pruſſe*. Pluſieurs maiſons furent illuminées, ſans excepter le *Doele*, où les Officiers du *Drapeau blanc* s'étoient aſſemblés avec leurs épouſes.

De HANOVRE, *le 2 Octobbre.*

Dimanche dernier on commença dans toutes les Egliſes de cette ville à implorer du ciel par d'ardentes prieres l'heureuſe délivrance de la Reine de la *Grande Bretagne*, notre gracieuſe Souveraine. On attend dans une quinzaine de jours le Prince *Stadhouder* des *Provinces-Unies* de retour de *Berlin* à *Brunſwich*.

De HAMBOURG, *le 11 Octobre.*

Extrait des Nouvelles de Berlin, *du 6 Octobre.*

Dimanche dernier, jour fixé pour la célébration du mariage de S. A. R. la Princeſſe *Guillelmine* de *Pruſſe*, avec le Séréniſſime Prince d'*Orange*, *Guillaume V*, *Stadhouder* héréditaire des *Provinces-Unies*, cette ſolemnité fut publiée dans toutes les Egliſes de cette Capitale. Il y eut grand dîner chez le Roi. A ſix heures du ſoir les Princes & Princeſſes de *Pruſſe*, les Princes de *Wurtemberg* & de *Brunſwick*, la Nobleſſe des deux ſexes, les Généraux & autres perſonnes de diſtinction ſe rendirent en *Gala* au Château Royal, où la cérémonie du mariage devoit ſe faire. Le Prince *Stadhouder* en habit de drap d'argent portant les marques de l'Ordre de l'*Aigle noir*, que le Roi lui avoit données richement garnies de brillans, ſe rendit, accompagné des Princes de *Pruſſe*, de ſon appartement à celui de la Princeſſe *Guillelmine*, ſa future épouſe, où toute la Maiſon Royale s'étoit aſſemblée. Cette Princeſſe étoit également vêtue de drap d'argent, & portoit une couronne garnie de brillans ; elle étoit accompagnée des Princeſſes de *Pruſſe*, & quatre Dames de la Cour portoient la queue de ſa mante, le Roi s'étant rendu avec les Princes de *Pruſſe*, de *Würtemberg* & de *Brunſwick* dans la Sale, nommée la *Sale blanche*, où l'on avoit placé un dais très-riche, & qui étoit magnifiquement illuminée ; les futurs époux, accompagnés de la Reine & des Princeſſes de *Pruſſe*, s'y rendirent également. M. *Sack*, chef du Conſiſtoire, & premier Prédicateur de la Cour fit la cérémonie du mariage ; les anneaux nuptiaux furent échangés, & dans l'inſtant on entendit une décharge de douze piéces de canon placées dans le jardin à portée du Château, laquelle fut ſuivie de deux autres. Le Prince & la Princeſſe reçurent alors les complimens de félicitation de toute l'Aſſemblée. Il y eut enſuite Jeu, & à 10 heures grand ſouper dans la *Sale blanche*, où les nouveaux Epoux ſouperent à la premiére table, & la Cour à ſix autres.

N. 84.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 21 OCTOBRE. 1767.

De Florence *le 10 Octobre.*

Le Comte Erneſt de *Kaunitz-Rittberg* eſt arrivé ici le 2 de ce mois au ſoir, & eſt allé deſcendre à l'Hôtel du Comte de *Roſenberg*. Le 6 jour anniverſaire de la naiſſance de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie Anne*, Sœur de Mgr. l'Archiduc Grand Duc. La Cour a été en *Gala*, & il y a eu le ſoir appartement au Palais, après lequel Leurs Alteſſes Royales aſſiſterent au Theatre de la *via del Cocomero* à la repreſentation d'une Comédie *Italienne*.

Le Prince de *Roban*, Commandant Général de l'Eſcadre des Galères de *Malthe* étoit arrivé ici la veille de *Livourne* avec trois Capitaines & pluſieurs autres Officiers, Chevaliers de l'ordre qu'il eut l'honneur de préſenter à Leurs Alteſſes Royales, après avoir eu Audience d'Elles.

Le 9 au matin Monſeigneur le Grand Duc eſt parti de cette Capitale pour ſe rendre à *Livourne*, & y voir l'Eſcadre *Maltboiſe*.

De Porto-Ferrajo *le 4 Octobre.*

Par un Bâtiment arrivé dernierement ici nous avons appris qu'un Chebec *Corſe* aidé d'un Vaiſſeau de guerre *Maltbois* avoit attaqué & pris dans le Golfe de *S. Fiorenzo* un Bâtiment Infidelle, ſur lequel il avoit fait pluſieurs Eſclaves, leſquels avoient été conduits à *Malthe*.

On a auſſi appris qu'une Felouque *Corſe* partie la ſemaine derniere de *Capraja* s'étoit emparée de quatre petits Bâtiments *Genois*, qui alloient à la pêche du Corail, dont l'un avoit coulé a fond: mais dont le chargement & l'équipage avoient été ſauvés.

Suivant les nouvelles de *Calvi* cette Ville, ainſique la Citadelle d'*Ajaccio* auront de nouveau garniſon *Françoiſe* juſqu'à la fin du Traité de *Compiegne* & les Troupes *Genoiſes* doivent évacuer ces places juſqu'à ce tems.

De VIENNE, *le 21 Octobre.*

Le corps de feue Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* a été, ainſi qu'on l'a déja dit, expoſé le 16 de ce mois dans la Chapelle du Château de *Schönbrunn*: il étoit dans un cercueil placé ſur un lit de parade poſé ſur une eſtrade élevée de trois marches & entourée de quantité de cierges. Aux côtés du cercueil, couvert d'un poële d'étoffe or & noir, étoient les couronnes Royales & Archiducale & les marques de l'Ordre de la Croix étoilée ſur des carreaux de même étoffe. Toute la Chapelle étoit tendue de noir & garnie d'écuſſons aux armes de l'auguſte Maiſon d'*Autriche*. Quatre Gardes nobles *Allemands* & *Hongrois* étoient aux quatre angles de l'eſtrade & deux Dames de Cour, deux Chambellans, deux hommes de Chambre, tous en habit de deuil, ainſi que deux P. P. Auguſtins, deux P. P. Capucins & pluſieurs pauvres de l'Hôpital I. & R. qui étoient relevés d'heure en heure, prioient dans la Chapelle, où l'on a célébré pendant toutes les matinées des Meſſes à cinq Autels.

Dimanche 18, vers les ſix heures du ſoir le Curé de la Cour fit l'abſoute & leva le corps, qui fut tranſporté au char mortuaire par douze Chambellans, aidés par un pareil nombre d'hommes de chambre.

Le

Le Convoi funébre se mit alors en marche dans l'ordre suivant par le chemin qui conduit aux lignes de *Mätzleinstorf*, & des Grenadiers leurs armes renversées bordoient l'avenue du Château de *Schönbrunn* jusqu'à la Grille qui aboutit au chemin de *Hetzendorf*.

Un Detachement de Dragons ouvroit la marche, & ensuite venoient un Archer, connu sous le nom d'*Einspannier*. Un Carosse de la Cour, attelé de deux chevaux, dans lequel étoient les Fouriers de la Chambre, trois autres Carosses, attelés de même, dans lesquels étoient les hommes de chambre, & trois Carosses de la Cour, attelés de six chevaux, dans lesquels étoient des Chambellans. Chacun de ces Carosses étoit précédé de deux palfreniers à cheval, portans des flambeaux de cire blanche.

Deux Archers, nommés *Einspannier*, & deux Palfreniers à cheval, portans des flambeaux, précédoient ensuite le carosse à six chevaux, dans lequel étoit seul en grand deuil le Comte de *Schaffgotsch*, Grand-Maître de la maison de feue S. A. R. Les Valets de pieds, Coureurs & Hayducs de la Cour suivoient ce Carosse.

Le Char mortuaire étoit precédé des Pages de la Cour portans des flambeaux de cire blanche, les Archers Gardes & la Garde à pied marchoient aux deux côtés & des Gardes Nobles *Allemands* & *Hongrois* le suivoient à cheval.

Trois Carosses attelés de six chevaux dans lesquels étoient des Dames de la Cour I. & R. Trois autres Carosses à deux chevaux avec les femmes & Demoiselles de la Chambre de feuë Madame l'Archiduchesse. Chacun de ces carosses étoit encore précédé par deux palfreniers à cheval portant des flambeaux.

Une Compagnie de Grénadiers & un Escadron de Cavalerie fermoient la marche.

Ce Convoi etant entré par les lignes de *Mätzleinstorff* & ayant traversé le Faubourg nommé le *Wieden*, arriva un peu après les sept heures à la Porte d'*Italie*, au son de toutes les cloches de la Ville & des Fauxbourgs.

Depuis la barriere exterieure de cette porte jusqu'à l'Eglise des P. P. Capucins le passage étoit eclairé par une double rangée de fallots & bordé d'Infanterie, dont un Bataillon portant ses armes renversées & ayant les tambours couverts de crépe, occupoit la place en face de l'Eglise & battit aux champs à l'arrivée du Corps.

Le Cercueil, surmonté des Couronnes & des marques de l'Ordre de la Croix etoilée, fut transporté dans l'Eglise, précédé par les P. P. Capucins, par la musique & le Clergé de la Cour, par les Prélats mitrés & par le Cardinal Archevêque de cette Ville: douze Chambellans soutenoient le Poele qui couvroit le cercueil & il étoit suivi par le Comte de *Schaffgotsch* ayant un flambeau à la main, par les Dames de la Cour portans des Clerges & par les femmes & Demoiselles de la Chambre de la feuë Princesse. Les Ministres les Conseillers Intimes & les Chambellans de Leurs Majestés ainsi que les Dames de la Ville, les Gentils hommes de bouche, les Etats de la *Basse Autriche* & le Magistrat de *Vienne* s'étoient d'avance rendus à l'Eglise.

Lorsque le Corps y fut entré, son Eminence fit l'absoute, & il fut ensuite porté suivant l'usage par les P. P. Capucins & deposé dans le tombeau de l'Auguste Maison d'*Autriche*.

Lundi 19 de ce mois M le Baron de *Thüngen* & M. de *Moser* furent introduits avec les cérémonies accoûtumées dans le Conseil Impérial Aulique de l'Empire par S. Ex. le Comte d'*Ulfeld* Grand-Maitre de la Maison de L. L. M. M. I. & R. A.

Bey Johann Thomas Edlen von Trattnern, Kaiserl. Königl. Hofbuchdruckern und Buchhändlern auf dem Kohlmarkte im Großerischen Hause, wie auch in dessen Buchhandlung in Prag in der Altstädter-Jesuiter-Gasse, sind nebst andern folgende Bücher um beygesetzte Preise zu haben.

Wien den 23. Oct. 1767. Nro. XLII.

	fl.	kr.
Pragmatische Geschichte des Hauses Geroldseck, wie auch deren Reichsherrschaften Hohengeroldseck, Lahr und Mahlberg in Schwaben, 4. maj. Frankfurt 1766.	3	—
Neumann (Joh. Wilhelm) Principia processus judicii imperialis aulici hodierni cum differentiis processus Cameralis, 4. Francofurti 1755.	1	8
Moser (Friedrich Carl von) deutsches Hof-Recht, enthaltend eine systematische Abhandlung, 2. Theile, 4. Frankfurt 1761.	6	—
Moser (Wilhelm Gottfried) Grundsätze der Forst-Oekonomie, gr. 8. ibid. 1757.	2	15
Des Königs von Preussen Majestät Unterricht von der Kriegskunst an seine Generals, mit Kupfern, 8. Frankfurt, 1761.	1	—
Heineccii (Joh. Gottlieb) prælectiones academicæ in Sam. Puffendorffii de officio Hominis & Civis libros duos, 8. maj. Neapoli 1766.	—	24
——— ——— Historia Juris Civilis Romani ac Germanici, qua utriusque origo & usus in Germania ex ipsis fontibus ostenditur 8. maj. ibid. 1764.	—	34
Sind (F. B.) Der im Feld und auf der Reise geschwind heilende Pferdarzt, welcher einen gründlichen Unterricht von den gewöhnlichen Krankheiten der Pferde im Feld und auf der Reise, wie auch einen auserlesenen Vorrath der nützlichsten und durch die Erfahrung bewährtesten Heilungsmittel eröffnet, 8. Frankfurt 1767.	—	30
Riflessioni fisiologiche di Leopoldo M. Antonio Goldoni Bolognese, Lettore emerito di anatomia nell' università di sua Patria 8. maj. Venezia 1767.	—	30
Heineccii (Joh. Gottlieb) Elementa Juris Civilis secundum ordinem pandectarum 2. Tomi 8. maj. Neapoli 1764.	1	3
——— ——— Elementa Philosophiæ Rationalis & Moralis ex principiis admodum evidentibus justo ordine adornata; præmissa est Historia Philosophica, 8. maj. ibid. 1765.	—	20
Schoepflini (Joh. Daniel) Historia Zaringo-Badensis, 7. Tomi maj. fol. Carlsruhæ 1763.	42	—
——— ——— Tomus 7mus.	6	—
Maiers (Jacob Friedrich) Algebra zum Gebrauch hoher und niederer Schulen, gr. 8 Frankfurt 1761.	—	24
Mosers (Friedrich Carl) Abhandlung von den Europäischen Hof- und Staatssprachen, nach deren Gebrauch im Reden und Schreiben, 8. Frankfurt 1750.	—	30
Der geschickte und wohlerfahrne Conditor, oder Zuckerbecker, nebst einem ausführlichen Unterricht zur Pasteten- und Tortenbeckerey, zum Einmachen der Früchte und zu allen andern dazu gehörigen Künsten, wie auch einer Anweisung zum Tafeldecken, und Trenschiren, 8. Nürnberg.	1	—
Freundschaftliche Briefe von unterschiedenen Verfassern zur Vergnügung des Herzens, 8. ibid. 1767.	1	20
La nouvelle Pamela ou les véritables Mémoires de Marta, 2. Tom. 8. Londres 1767.	1	15
Reicharts (Joh. Jacob) vermischte Schriften, 6tes und 7tes Stück mit Kupfern, gr. 8. Frankfurt 1767.	45	—
Winslow (Jacob Benig.) Abhandlung von dem Bau und der Zergliederung des menschlichen Leibes, 1. Theile mit Kupfer, 8. Basel 1754.	4	—
Sammlung auserlesener zum Vortheil der Staatswirthschaft, der Naturforschung und des Feldbaues, 1ter Band gr. 8. Basel 1763.	2	—
Lettres de Madame du Montier recueillies par Madame le Prince de Beaumont gr. 12. Lyon 1767.	1	30
Exercices de Piété pour tous les dimanches & les fêtes mobiles de l'année par Croiset gr. 12. à Lyon 1764.	6	—
Lettres D'Emérance à Lucie par Mad. le Prince de Beaumont, 2. Tom. gr. 12. à Lyon 1765.	1	30

	fl.	kr.
Nouvelles Obſervations ſur les différentes méthodes de prêcher avec un recueil de tous les Prédicateurs qui ont prêché l'Avent & le Caréme devant leurs Majeſtés Louis XIV. & Louis XV. qui ne ſe trouvent nulle part gr. 12. Lyon 1757.	—	45
Die Hiſtorie des Kriegs zwiſchen den Preußen und ihren Bundsgenoſſen und den Oeſterreichern und ihren Bundsgenoſſen, von dem Einfalle in Sachſen an, bis zu dem 20ten des Monats Thebet im 5518. Jahr nach Erſchaffung der Welt, 6. Theile mit Kupfern, 8. 1758.	4	—
De Oberkamp (Fr. Joſ.) Collectio Diſſertationum inauguralium lugduno-batavarum quas auſpice Deo trino & uno excudi curavit, Tomus primus 4. Francofurti 1767.	1	15
Bellersheim (P. F. von) neue Methode irreguläre Feſtungen zu vertheidigen, zu verſtärken, und auf allen Seiten gleich ſtark zu befeſtigen, mit Kupfern, gr. 4. Frankfurt 1767.	1	45
Böhm (Andreas) gründliche Anleitung zur Meßkunſt auf dem Felde, ſamt zween Anhängen vom Waſſerwägen, und von der unterirdiſchen Meß- oder Markſcheidekunſt, mit Kupfern, gr. 4. Frankfurt 1759.	1	30
Diſſertationes ſive Quæſtiones Medicæ pariſinæ, 2. Tom. 4. Tubingæ 1767.	1	30
Böhmeri Juſti Henningii Doctrina de actionibus ad praxin hodierni & noviſſimam ordinationem proceſſus electoralis ſaxonici accommodata nona vice novis acceſſionibus notisque illuſtrata, 8. Francofurti 1756.	1	—
Mémoires de Madame la Baronne de Batteville ou la Veuve parfaite par Mad. de Beaumont, gr. 12. à Lyon 1766.	—	45
Le Maitre Italien ou la Grammaire de Veneroni, gr. 8. Frankfurt 1764.	1	15
Der neueſte und vollſtändigſte Briefſteller, welcher eine gründliche Anleitung, Briefe zu ſchreiben, als auch einen ſtarkern Vorrath auf allerley Fälle wohl ausgearbeiteter Briefe nach den beſten Muſtern vor Augen leget, deme beygefüget eine Anweiſung zur deutſchen Rechtſchreibekunſt, nebſt einem Franzöſiſch-Lateiniſch- und Deutſchen Zeitungs-Lexico und einem vollſtändigen Titularbuch verfertiget von Philander, 8. Frankfurt 1766	1	—
Moſer (Joh. Jacob) Deutſches Staats-Archiv, oder Sammlung derer neueſten und wichtigſten Reichs-Kreis, und anderer Handlungen, Deductionen, Urtheile der höchſten Reichs-Gerichte, Verträge, und andere Staatsſchriften und Urkunden, welche in denen Staats-Angelegenheiten des geſammten deutſchen Reichs ꝛc. 6. Jahrgänge 4. Hanau 1752. 57.	30	—
Allgemeines ökonomiſches Forſt-Magazin, in welchem allerhand nützliche Beobachtungen, Vorſchläge und Verſuche über die Wirthſchaftliche Policey- und Cameral Gegenſtände des ſämmtlichen Wald-Forſt- und Holzweſens enthalten ſind, geſammlet von einer Geſellſchaft 6. bis 10. Band, gr. 8. Frankfurt 1765. bis 67.	4	30
Der Menſch und die Welt, aus dem Franzöſiſchen überſetzt, 8. Nürnberg 1765.	—	30
Moſers (Joh. Jacob) Abhandlung von der deutſchen Landſtände Conventen ohne Landesherrliche Bewilligung, 4. 1765.	—	15
Beyträge zur Hiſtorie und Aufnahme des Theaters, 4. Stücke 8. Stutgard 1750.	1	—
Vollſtändige Abhandlung des geſammten Weinbaues und andern daraus entſtehenden Producten, nebſt einem Anhang von allen übrigen den Weinmangel erſetzenden Getränken, ingleichen von Eßigmachen und Brandweinbrennen, von dem Ertrag eines Weinberges, dem Weinhandel, und von den Weinbergsordnungen, 2. Bände 8. Frankfurt 1766.	2	30
Brünings (Chriſtiani) Compendium antiquitatum Græcarum e profanis ſacrarum collegit, naturali ordine diſpoſuit ad ſacrarum Literarum illuſtrationem, 8. maj. Francofurti 1759.	1	—
Neues Adreſs-Handbuch der Staaten in Europa, wie auch der Churfürſten und Fürſten des Römiſch-Deutſchen Reichs, nebſt der neueſten Genealogie der mittelbaren Reichs- auch ausländiſchen Fürſten und Grafen, gr. 8. Frankfurt 1767.	1	15
Nouveau Parlement ou Dialogues françois allemands, das iſt Franzöſiſch-Deutſche Geſpräche für die Anfänger aus dem Franzöſiſchen des Herrn Claude Mauger überſetzt 8. Nürnberg 1760.	—	15
Daube (Joh. Friedrich) General-Baß in drey Accorden, gegründet in den Regeln der alt- und neuen Autoren, nebſt einem hierauf gebaueten Unterricht, wie man aus einer jeden aufgegebenen Tonart, nur mit zwey Mittelsaccorden, in eine von den dreyundzwanzig Tonarten die man beachtet, gelangen kann, 4. Leipzig.	1	30
Manieys (Wilhelm) vollkommener Unterricht von Sack- und Schlag-Uhren, 12. Frankfurt.	—	8
Dialogue des Morts entre Mr. de Voltaire & de Boukingham, 8. 1766.	—	7

N. 85.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 24 OCTOBRE 1767.

De MADRID *le 22 Septembre*

Le Roi a nommé Miniſtre du Conſeil des Ordres Don Manuel-François *Pinel*, Gouverneur du Château Royal d *Aranjuez*, & a diſpoſé de cinq places de Corrégidor en faveur de Don Antoine *Pellizer y de la Torre* pour celle de la Ville d'*Olmedo*; de Don François *Ayerve Matheo y Aragon*; pour celle de l'Iſle *Canarie*; de Don Juan-Dominique de *la Cabada*, pour celle de la Ville d'*Alcala-la-Royale*; de Don Diegue Philippe de *Cifuentes*, pour celle de *Ronda*, & de Don Manuel Jordan de *Palacios*, pour celle de *Vivero*. Don Raimond d'*Eva* a obtenu en même tems une des places d'Alcade Mayor de *Cadix*; la même place à *Malaga* a été donné à Don Salvador *Hernandez*, & Don Joſeph *Gonzalez* a été nommé auſſi Alcade-Mayor de la Ville de *Vich* en *Catalogne*.

De CADIX *le 15. Septembre.*

Le Chebec François le *Séduiſant*, commandé par le ſieur de *Gravier*, Capitaine de Frégate, venant de *Toulon*, a relâché ce matin en cette Baye, ainſi que la Frégate de guerre *Danoiſe la Syrene*, qui arrive de la côte de *Sale*. Il eſt auſſi entré ce ſoir deux Vaiſſeaux de guerre *Eſpagnols* qu'on dit être le *Saint Janvier* & *le Saint-Nepomucene*, nouvellement conſtruits

au

au *Ferrol* & venant de *Cartagene du Levant*. On croit qu'ils ont à bord le Régiment de *Bruxelles*, Infanterie.

La Frégate de guerre *Hollandoise le Triton*, commandée par le sieur *Haack*, appareilla le 12 de ce mois pour *Amsterdam*.

De BORDEAUX, *le 28 Septembre.*

La sécheresse continue toujours dans cette province à un tel dégré, que l'on s'est vu obligé en quelques villes de poser des Gardes aux puits, de crainte qu'on ne les épuisât entierement. On n'en donne l'eau que par bouteille; encore s'estime-t-on heureux d'en avoir à si petit volume,

Il est arrivé en ce Port le Vaisseau la *Marquise de Chamilly*, le *Solide* & le *Comte de Clermont*, venant de *Saint-Domingue*; les *Aimables Roses* & la *Victoire*, partis de la *Martinique*; le *Formidable*, de la *Guadeloupe*, & le *Florissant*, du *Port-au-Prince*. Ces vaisseaux sont chargés de sucre, de caffé & d'indigo.

De Fontainebleau, *le 10 Octobre.*

Demain, le Roi prendra le deuil, pour onze jours, à l'occasion de la mort du Duc d'*Yorck*, frere du Roi d'*Angleterre*.

Le Roi a accordé le Gouvernement d'*Huningue*, vacant par la mort du Comte de *Guercby*, au Marquis de *Chauvelin*, Lieutenant-Général de ses Armées, Grand'Croix de l'Ordre de *Saint-Louis*, Maître de la Garde-Robe de Sa Majesté & ci-devant son Ambassadeur à la Cour de *Turin*; & le Gouvernement de *Dieppe*, vacant par la mort du Comte de *Mailly*, Marquis de *Nesle*, au sieur de *Tourville*, Maréchal de Camp, Commandant d'un Bataillon dans le Régiment des Gardes *Françoises*.

De PARIS, *le 12 Octobre.*

Le Roi ayant agréé les offres qui ont été faites par les Commissaires Provinciaux & Ordinaires des Guerres, de remettre une somme dans la caisse des revenus casuels, sçavoir, six mille livres pour chaque Commissaire Provincial, & quatre mille livres pour chaque Commissaire ordinaire, moyennant lequel paiement leurs Offices, qui ont été creés héréditaires & assujettis depuis à la Polette, seroient à l'avenir exempts de ce droit & de ceux de mutation; & possédés à vie comme Charges militaires, & les quittances de finances seroient converties en brevets de retenue; Sa Majesté a rendu en conséquence une Déclaration, du 20 Août 1767, qui a été enrégistrée à la Chambre des Comptes de cette Ville le 29 du même mois.

Anne-Léon de *Montmorency*, Marquis de *Fosseuse*, Maréchal de Camp, Menin de feu Monseigneur le Dauphin, fils d'Anne-Léon de *Montmorency*, premier Baron de *France* & premier Baron *Chrétien*, Chef des Noms & Armes de sa Maison, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, Chevalier d'Honneur de Madame, Gouverneur des Ville & Château de *Salins*, & de feue Anne-Marie Barbe de *Ville*, née Baronne Libre de l'Empire, épousa le 6 de ce mois, Anne-Françoise Charlotte de *Montmorency Luxembourg*, fille aînée de feu Anne-François de *Montmorency Luxembourg*, Duc de *Montmorency*, Brigadier des Armées du Roi, Colonel du Régiment de *Touraine*, & Capitaine d'une des Compagnies des Gardes du Corps en survivance, & de Louise-Pauline-Françoise de *Montmorency-Luxembourg* de *Tingry*, mariée en secondes nôces à Louis-François de *Montmorency*, Colonel du Régiment de *Touraine* & Brigadier des Armées du Roi. La Bénédiction nuptiale leur a été donnée dans la Chapelle de l'Hôtel du *Luxembourg* par l'Archevêque de *Paris*, en présence du Curé de *Saint-Roch*; après cette cérémonie, le nouvel époux

époux a pris le nom de Duc de *Montmorency*, en conséquence de la permission que le Roi lui en avoit donnée.

Extrait d'une Lettre de Constantinople. *du 7 Septembre.*

Les grandes chaleurs ont occasionné des maladies à *Karagatsch* où est la maison de plaisance du Grand Seigneur: Sultan *Selim* y ayant été attaqué de la fievre, Sa Hauteſſe est revenue le 21 du mois dernier à son Serrail de la Ville avec toute la Famille Impériale.

On a conduit ici de la *Cannée* une Barque dont un Chebec *Algérien* s'est emparé. Le Corsaire prétend que ce Bâtiment est *Génois*, quoiqu'il porte Pavillon *Anglois*, qu'il ait un Passeport du Roi de la *Grande-Bretagne*, expédié à *Mahon*, & qu'il soit réclamé par l'Ambassadeur d'*Angleterre*. En attendant que la Porte ait tous les éclaircissemens nécessaires pour décider cette affaire, elle a fait mettre en sequestre à l'Arsenal la Barque & l'équipage.

Suite des Nouvelles de Londres, *du 2 Octobre.*

La Ducheſſe de *Dorset* est partie avant-hier pour *Knowle* dans le Comté de *Kent*, sur l'avis qu'elle avoit reçu par un Exprès, que le Duc son fils y étoit dangereusement malade.

L'Ambassadeur de *Maroc* passant le 27 en Caroſſe sur la hauteur de *Tower*, les chevaux s'effrayerent de la violence d'un choc, le Cocher fut renversé de son siege, &, si ce n'eût été la prompte assistance de quelques passans, l'Ambassadeur eût roulé de la hauteur avec son Caroſſe & ses chevaux.

Quoique les avis de l'*Amérique Septentrionale* continuent d'être assez favorables, les Colonies s'étant en général conformées aux intentions du Roi; il s'en faut bien qu'on puiſſe se tranquilliser entiérement à leur sujet. Divers motifs, parmi lesquels est l'impossibilité de donner nos Manufactures à si bas prix que les Etrangers, vu les taxes dont nous sommes chargés, & la cherté des provisions, ont porté les habitans de ces contrées à établir des Manufactures parmi eux. Le Roi & le Parlement peuvent à la vérité faire des loix pour prohiber l'établiſſement de ces sortes de Manufactures dont on peut se pourvoir dans la mere patrie; mais en ce cas-là, attendu qu'on a déja défendu d'importer des Manufactures étrangeres dans nos Colonies, à moins que ce ne soit pour les exporter, le peuple de ce pays-là ne pensera-t-il pas avoir lieu de se plaindre de n'être pas traité en sujets du Roi très-libres? & ne seroit-il pas très-capable de penser, sinon de dire, qu'un peuple qui a droit de se plaindre, & à qui l'on ôte jusqu'à l'espérance d'obtenir un redreſſement légal, a une espèce de droit naturel à se rebeller?

On écrit de *Quebec* que le nouvel établiſſement formé par le Gouverneur *Rogers* à *Michelinackinac* fait des progrès très-rapides, & qu'il s'y trouve déja environ cinq à six mille Colons blancs, sans compter les *Indiens* & les Négres.

De la Haye *le 11 Octobre.*

Il arriva ici avant-hier un Exprès de *Berlin*, avec l'agréable nouvelle que le 4 de ce mois, à six heures & demie du soir, le Prince *Stadhouder* & la Princeſſe *Guillelmine* de *Pruſſe* avoient reçu avec beaucoup de magnificence la Bénédiction nuptiale en préſence de Leurs Majestés, de toute la Famille Royale, des Miniſtres d'Etat, de ceux des Puiſſances étrangeres, des Officiers-Généraux & de la principale Nobleſſe.

Hier au matin, le Général *Bigot* Grand-Maître de la Maison de Son Alteſſe Séréniſſime, notifia l'accompliſſement de ce mariage à M. *Berghuis*, Préſident de semaine à l'Assemblée des Etats-Généraux de la part de la Province de *Groningue*, ainsi qu'au Préſident du Conseil d'Etat & au Conseiller-Penſionnaire *Steyn*. Après cette notification, L. H. P. & le même Conseil tinrent

rent à cette occasion une Assemblée extraordinaire.

Les Villes de *Groningue*, *Doesbourg*, *Niekerk* & *Stevenswerth* ont célébré par des réjouissances la célébration du mariage de Monseigneur le Prince *Stadhouder*.

De FRANCFORT, *le 16 Octobre.*

Suivant les nouvelles de *Geneve*, des lettres arrivées il y a peu de tems en cette ville, portent que la réponse du Duc de *Choiseul* étoit parvenue à *Soleure*, d'où elle avoit été envoyée à *Zurich*. Le Ministre du Roi *Très-Chrétien* déclare dans cette réponse que Sa Majesté persiste absolument dans la résolution prise à *Arau*. Ce Ministre invite les louables Cantons à envoyer incessamment leurs Plénipotentiaires à *Soleure* pour y travailler de concert avec le Chevalier de *Beauteville* à former une décision sur les différends des *Genevois*, comme étant le moyen unique & convenable pour rétablir l'ordre & la tranquillité dans la République, & il espere, dit-il aussi, qu'elle produira son effet, auquel cas Sa Majesté retirera ses troupes & rouvrira la liberté du commerce. Au lieu que dans le cas contraire les louables Cantons doivent user des moyens qu'ils ont en leur pouvoir pour mettre cette décision a exécution, suivant l'obligation qu'ils ont contractée par la garantie de 1738, à défaut de quoi Sa Majesté Très-Chrétienne y pourvoiroit elle même.

On a des avis de *Zurich*, que le Magistrat de ce Canton a eu peu d'égard au Mémoire que les Représentans ont dernierement donné, & que cependant les *Genevois* ont déja nommés des Plénipotentiaires pour *Soleure*.

De HAMBOURG, *le 14 Octobre.*

Suivant les lettres de *Dannemarck*, on y avoit appris de *Skalholt* en *Irlande* que pendant le cours de l'année derniere il y avoit eu dans cet Evêché 274 mariages, 1288 naissances, dont 645 de garçons, & 643 de filles, & 1188 morts, savoir 612 hommes & 576 femmes. De sorte que le nombre des naissances y avoit surpassé de cent celui des morts.

On mande en même tems de *Coppenhague* que la Reine de *Dannemarck* avançoit heureusement dans sa grossesse, laquelle avoit été publiquement déclarée à la Cour, qui en même tems avoit ordonné à cette occasion des prieres publiques dans toutes les Eglises.

Selon les avis de *Stockholm*, du 26 du mois dernier, le Prince Héréditaire étoit depuis huit jours à une Terre à portée d'*Upsal*, pour assister aux manœuvres d'une partie du Régiment du même nom. Pendant ce tems S. A. Royale s'est rendue plusieurs fois à *Upsal*, pour présider à l'Assemblée de l'Académie de cette ville. La Princesse Héréditaire étoit cependant restée à *Eckholmsund*, d'où elle avoit rendu quelques visites au Prince son Epoux.

Selon ceux de *Berlin*, du 10 de ce mois, tous les Régimens d'Infanterie qui y étoient en garnison, les Escadrons de Gardes, les Gens d'armes & le Régiment de Houssards avoient marché la veille vers les 9 heures du matin dans les environs de *Tempelhof*, vis à-vis de la porte de *Halle*, où l'on avoit conduit 15 piéces de canon. Le Roi, le Prince d'*Orange*, le Prince de *Prusse*, les Princes *Henri* & *Ferdinand*, le Prince Eugene de *Wurtemberg*, les Princes Frédéric & Guillaume de *Brunswick* s'y étoient rendus à cheval avec les Officiers Généraux Une partie des troupes occupa le village de *Tempelhof*, qui fut attaqué par l'autre avec beaucoup de célérité. Après ces manœuvres le Roi revint au château de *Berlin* accompagné des Princes, & dîna avec la Maison Royale chez la Reine.

N. 85.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 24 OCTOBRE. 1767.

Suite des nouvelles de LONDRES *du 2 Octobre.*

Le Duc d'*Yorck* eſt extrêmement regretté ici ; quantité de pauvres honteux perdent dans S. A. R. un Bienfaicteur qui pourvoyoit à leur ſubſiſtance, & ce Prince a toujours cherché à recompenſer dans tous les Etats le mérite & ſur tout le mérite modeſte.

Nous apprenons de *Ruſſie* que l'Imperatrice va introduire dans tous ſes Etats le *nouveau Stile* & abroger le vieux, qui n'avoit plus lieu que dans ſon Empire.

On nous mande d'*Irlande*, que le Docteur OB . . n qui a fait un voyage en *Allemagne* & qui depuis peu en eſt revenu dans ce Royaume, a dernierement fait chanter dans la grande chapelle catholique de *Dublin* un *Te Deum* ſolemnel pour rendre grace à Dieu de la Gueriſon de S. M. l'Imperatrice Reine: Cette Auguſte Princeſſe, ajoute t'on, dont les vertus, la magnanimité & l'humanité ont pénétré dans les endroits les plus reculés de l'Univers meritoit bien de la part de l'*Irlande*, dont pluſieurs ſujets ſont a ſon ſervice dans les grades les plus élevés, cette marque de la reconnoiſſance la plus vive & la plus reſpectueuſe

De Manheim, *le* 11 *Octobre.*

Vendredi dernier Mgr. l'Electeur & Madame l'Electrice ſont revenus de *Schwetzingen* en cette ville, ainſi que Madame la Ducheſſe de Baviere que le debordement des rivieres a empéché de reprendre la route de *Munich*.

De THORN, *le 8 Octobre.*

Suivant les dernieres nouvelles de *Varſovie* le Primat de *Pologne* s'eſt rendu à la Cour pour y prêter le ſerment d'uſage en ſa qualité de premier Prince & Senateur du Royaume: ce Prelat étoit en caroſſe tant en allant qu'en retournant de même que quantité d'Evêques qui l'accompagnoient & l'on portoit la croix devant lui ainſi que le Baton de Maréchal, qui l'étoit par M. le Maréchal de *Lipski*, Chevalier de l'ordre de l'Aigle blanc & Palatin de *Lentzye* qui le precédoit à cheval.

Suivant le mêmes avis toutes les Troupes, à l'exception des Régiments de Gardes à pied & à cheval du Roi, ont prêté ſerment aux deux Confédérations générales, mais on n'en a pas exigé des Generaux & Officiers qui l'avoient prêté aux Confédérations des Diſſidens.

De GENES *le 5 Octobre.*

Deux Frégates *Venitiennes*, qui etoient dans notre port, en ont depuis peu fait voile pour *Livourne* avec deux navires marchands de leur nation, auxquels elles ſervent d'eſcorte.

Deux de nos felouques armées en courſe ſont dernierement revènuës ici de *Corſe* conduiſant avec elles un petit Bâtiment des ſoulevés qu'elles avoient pris allant charger du grain & qui avoit ſix hommes d'équipage : nous avons appris par cette occaſion que les Jeſuites *Eſpagnols* partis en dernier lieu de notre port avoient tous debarqué à *Ajaccio*, où les Vaiſſeaux qui les avoient eſcortés, ſe trouvoient encore. Il nous eſt arrivé ces jours-ci cinq Bâtiments *Hollandois* & *Danois* chargés de différentes marchandiſes.

De VIENNE, *le 24 Octobre.*

Madame l'Archiducheſſe *Eliſabeth* a commencé à ſe trouver indiſpoſée vers le ſoir de Lundi dernier 18 de ce mois : mais ſon Alteſſe Royale ne s'eſt cependant point plainte ce jour là & le lendemain Mardi elle a eſſayé de même de vaincre l'incommodité, dont elle ſe ſentoit attaquée : parcequ'elle deſiroit d'aſſiſter aux obſéques anniverſaires de feuë Sa Majeſté l'Empereur *Charles VI.* de Très Glorieuſe Mémoire Son Auguſte Ayeul, ce qu'elle a en effet exécuté.

La nuit du Mardi au Mercredi a été fort incommode : Madame l'Archiducheſſe a ſenti de grandes douleurs de reins : cet état a continué pendant la nuit qui l'a ſuivie, & vers le matin du 22 on a commencé à decouvrir au viſage quelques grains de petite verole.

La journée du 22, & la nuit du 22 au 23, ſe ſont paſſées avec moins d'incommodités que les précédentes, & l'éruption a continué : Le 23 au matin le nombre des boutons n'etoit point exceſſif : mais comme les maux de reins ſe faiſoient toujours ſentir, quoiqu'avec diminution, on en jugea qu'on devoit s'attendre à une éruption copieuſe.

La journée d'hier a été comme celle du 22. Madame l'Archiducheſſe l'a paſſée avec les incommodités inſéparables de l'éruption, qui, ainſi qu'on l'avoit prevû, eſt devenuë plus copieuſe tant au viſage que ſur le tronc du corps & ſur les mains, la nuit derniere a été plus tranquille, & ce matin on a decouvert quelques grains de petite verole ſur les extrêmités inférieures.

Les 19 & 20 de ce mois on a célébré dans la grande chapelle du palais I. & R. de cette Ville les Vigiles & l'anniverſaire de feuë S. M. I. *Charles VI.* de Très Glorieuſe Mémoire, auxquelles la Cour a aſſiſté.

Le même jour 20 on a chanté les Vigiles pour le repos de l'ame de feuë Son Alteſſe Royale Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* : elles ont été ſuivies le lendemain par un ſervice ſolemnel auquel le Cardinal de cette Ville a chanté la Meſſe, & la Cour a encore aſſiſté à ces offices.

On avoit élevé dans la Chapelle un Catafalque entourré de quantité de Cierges & orné d'Inſcriptions analogues à ce triſte évenement.

Pendant ces jours toutes les cloches de la Ville & des Fauxbourgs ont ſonné à pluſieurs repriſes.

Le 22. On a encore célébré dans la même chapelle un ſervice ſolemnel pour le repos de l'ame de feuë S. A. R. en ſa qualité de Dame de l'Ordre de la *croix étoilée*, & ſa Majeſté I. & R. A. y a aſſiſté avec leurs Alteſſes Royales Mesdames les Archiducheſſes *Marie Anne*, *Marie Chriſtine*, *Amélie* & *Charlotte*.

L'Ambaſſadeur du Roi des *Deux Siciles* a auſſi aſſiſté à toutes ces cérémonies funebres.

La Cour à pris à l'occaſion de la mort de feuë Madame l'Archiducheſſe un deuil de Six Semaines.

N. 86.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 28 OCTOBRE 1767.

De LISBONNE, *le 22 Septembre.*

L'Inquisition a célébré, Dimanche 20 de ce mois, la cérémonie publique connue sous le nom d'*Auto da Fé* ou *Acte de Foi*. Ce Tribunal a fait paroître douze hommes & trois femmes, dont aucun n'a été condamné à mort. Le banissement, le fouet & les galeres sont les seules peines qu'on y ait infligées aux coupables. Cet *Acte de Foi* ne s'est point fait avec la solemnité qu'avoient eue les précédens. On n'y a pas mené les penitens en Procession dans les rues & on ne les a point conduits dans l'Eglise de *Saint Dominique*; on leur a seulement fait la lecture de leurs fautes & de leurs sentences, dans une Salle particuliere de l'Inquisition. Comme cette Salle étoit petite, il n'y a assisté que fort peu de monde. Les trois Sécrétaires d'Etat s'y sont trouvés, avec quelques autres personnes de distinction.

Le premier coupable qui a paru étoit un Prêtre, Commissaire du Saint Office, qui, pour des vengeances personnelles, avoit abusé de sa place: on la lui a ôtée, & on l'a condamné à un banissement de deux ans & à la réparation du tort qu'il a fait à diverses personnes. Les autres coupables étoient des gens de la lie du Peuple, dont quelques-uns ont troublé le Ministere du Saint Office, d'autres ont tenu des discours impies & hérétiques; quel-

quelques autres ont épouſé deux femmes, & d'autres enfin ſe ſont livrés à des ſuperſtitions ridicules. Les trois femmes avoient ſuppoſé des inſpirations & des révélations.

Il y a eu, le même jour, un combat de taureaux où le Roi & la Famille Royale ont aſſiſté. Après ce combat : Leurs Majeſtés ſont allées au Theatre public de la rue des Comtes.

Hier, jour anniverſaire de la naiſſance de l'Infante Dona *Marie-Dorothée*, il y eut gala à la Cour; Leurs Majeſtés & toute la Famille Royale allerent, l'après-midi, à *Quelus*, maiſon de plaiſence de l'Infant Don *Pédre*, où ce Prince fit repréſenter un Opéra *Italien*, après lequel on tira un beau feu d'artifice.

Le Frégate Françoiſe *la Biche*, commandée par le ſieur Thomas *Dorves*, eſt entrée ce matin dans le *Tage*, venant de *Cadix*.

Le Chevalier de *Naillac*, *François*, & le Comte de *Zinzendorf*. *Autrichien*, ſont arrivés ici il y a quelques tems & ont eu l'honneur d'être préſentés à Leurs Majeſtés & à la Famille Roïale.

De MADRID *le 29 Septembre*

Le Cardinal *Pallavicini*, ci-devant Nonce du pape en cette Cour, a profité des premiers jours de ſa convaleſcence pour ſe rendre à *Saint-Ildefonſe* & y prendre congé du Roi & de la Famille Royale; mais Sa Majeſté l'a diſpenſé de l'audience particuliere d'uſage, & l'a reçu différentes fois, de maniere à ne lui cauſer ni fatigue ni incommodité.

De TOULON *le 4 Octobre.*

La Barque du Roi l'*Hirondelle*, commandée par le ſieur de *Souillac*, Lieutenant de Vaiſſeau, eſt partie d'ici pour aller remplacer dans le Levant deux de nos Chebecs qui croiſent dans ce parages.

De Grenoble *le 8 Octobre.*

La nuit du 31 Août dernier au 1er Septembre, le feu prit dans un grenier à foin d'un particulier de la Paroiſſe de *Vigneaux*, auprès de *Briançon*, & réduiſit en cendres vingt maiſons. On a eu le bonheur de ſauver les Beſtiaux qui y étoient renfermés, & perſonne n'a péri: mais tous les meubles & les denrées ont été la proie des flammes; ce qui réduit les propriétaires à la mendicité.

De Bourges, *le 7 Octobre.*

Un citoyen de la ville de *Sancerre*, qui n'a point voulu ſe faire connoître, vient de donner un exemple de généroſité qui mérite d'être rendu public. Il a dépoſé une ſomme de ſix cens livres pour diſpenſer de la corvée les ſexagenaires & les habitans pauvres de cette même ville. Le ſieur *Dupré de Saint-Maur*, Intendant de cette Généralité, touché de cet acte de bienfaiſance, a diſpenſé de la corvée les habitans de *Sancerre*, non-ſeulement pour l'année 1767, mais encore pour celle de 1768. Il a donné en même tems des ordres pour que les ſix cens livres dépoſées ſoient employées par adjudication à la conſtruction du chemin, auquel les habitans de *Sancerre* devoient contribuer.

Le 2 du mois dernier, le feu prit dans un des Fouxbourgs de la ville de *Selles* en *Berry*, & les flammes firent des progrés ſi rapides, qu'en très-peu de tems plus de cent quarante maiſons furent réduites en cendres, ainſi que les meubles & les récoltes qu'elles contenoient.

De PARIS, *le 16 Octobre.*

Il paroît quatre Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi.

Le premier, du 6 Septembre 1767, fixe les droits de contrôle des différens actes que les Provinces, les villes & les Communautés du Royaume paſſeront avec leurs créanciers en conſéquence de l'Edit du mois de Juin 1766, relativement à la réduction de l'intérêt, portée par ledit Edit.

Par le ſecond, du 8 du même mois, Sa Majeſté ordonne que l'amende de deux cens livres prononcée pour cauſe de fauſſe déclaration ou eſtimation dans les actes ſujets au contrôle, ſur le pied de la valeur des biens, demeurera encourue par les parties qui prendront de fauſſes qualités dans

De

les contrats de mariage & autres actes dont les droits de contrôle & d'insinuation doivent être perçus relativement aux qualités des Contractans.

Le troisieme, du 12 du même mois, fixe des dispositions relatives à la regle & au recouvrement des droits domaniaux dont *François Tessier* a été mis en possession par Arrêt du 9 Juin dernier.

Il est ordonné par le quatrieme, du 27 du même mois, à tous Dépositaires des deniers, meubles & effets des nommés *Thibault de Chanvalon*, *Nermand* & de *Rique*, d'en faire leurs Déclarations.

Une Lettre de *Brest* porte que l'on y avoit freté pour le compte du Roi un Navire marchand, destiné à transporter à la *Guadeloupe* un Détachement d'environ 500. hommes du Régiment de *Normandois*. Cette Lettre ajoute qu'il étoit arrivé dans le Port de ladite Ville la Frégate l'*Inconstante*, commandée par Mr. de *Troujoli*, Capitaine de Vaisseau, laquelle ramenoit des Isles de *St. Pierre* & *Miquelon 80. Acadiens*, qui composoient 15. familles. On dit que le Ministere ne s'est determiné à faire repasser ces familles en *France* que parce qu'elles étoient réduites à la derniere misere, & qu'elles éprouvoient toutes sortes de difficultés de la part des *Anglois* au sujet de la pêche de la morue.

De LEIDE, *le 13 Octobre.*

Ceux de Mrs. les Professeurs de notre Université, qui sont chargés de l'Administration du Legs de feu Mr. *J. Stop*, ont tenu aujourd'hui leur Assemblée ordinaire, pour prononcer sur les Dissertations; qui leur ont été adressées en réponse à cette Question, proposée au mois de Février de l'année passée: *Peut on tirer de l'idée d'un Etre, qui existe nécessairement & qui possede les attributs qu'on a demontrés lui appartenir nécessairement, une preuve* a priori *de son existence actuelle?*

Ayant jugé, que cette Question a été le mieux resoluë dans une Dissertation, qui a pour Déviſe; *Indagatio verum tum maximarum, tum etiam occultissimarum, habet oblectationem;* on a trouvé à l'ouverture du Billet cachété, qui y étoit joint, que l'Auteur en étoit Mr. *Jean Levinus Goedenius*, Citoïen de *Brême*, demeurant à *Stade*; & on lui a en conséquence adjugé le prix, qui consiste en une Médaille d'or de la valeur de 250 Florins, Argent de *Hollande*.

Mrs. les Administrateurs ont aussi jugé, que trois autres Dissertations méritent d'être imprimées, outre celle qui a été couronnée. La premiere a pour Devise la Sentence *Grecque*, *connois-toi toi-même*; Celle de la seconde est *Nemo sine Numine felix*. La troisième est caracterisée par quatre vers tirés de l'*Anti-Lucrece*, dont le premier est.

Quæ tenet æternum propriis a viribus ævum.

Si les Auteurs de ces trois Dissertations souhaitent, qu'on publie leurs noms, ils sont priés de le faire savoir, avant le commencement de l'année prochaine, à Mr. le Professeur *Ewald Hollebeek*, Sécrétaire actuel du Legs. Après ce terme, s'ils n'ont point jugé à propos de se faire connoître, les Billets cachetés, qui contiennent leurs noms, seront brûlés sans être ouverts, ainsi qu'on en a agi à l'égard de tous les autres Billets, appartenant aux Dissertations, qu'on ne fera pas imprimer.

De la HAYE *le 14 Octobre.*

Dimanche dernier on rendit ici dans toutes les Eglises de publiques actions de graces au sujet de l'accomplissement du mariage du Prince *Stadhouder*. Le lendemain, l'agréable nouvelle de cet événement fut annoncée au public, dès les six heures du matin, par plusieurs décharges de 21 piéces de canon & par le son de toutes les cloches, pendant que les Drapeaux *Orange* voltigeoient au gré des vents sur les tours de la grande Eglise & de l'Eglise neuve. Ce jour-là, le Général-Feld-Maréchal Duc de *Brunswick* donna à cette occasion un splendide festin aux Membres des Hauts-Colléges, aux Ministres étrangers & à la principale Noblesse.

De

De HAMBOURG, *le 17 Octobre.*
Extrait des Nouv. de Varsovie, *du 4 Oct.*

M. *Grabowski*, Maréchal de la Confédération des Dissidens de *Lithuanie* est arrivé ici depuis quelque tems avec les Conseillers de cette Confédération & plusieurs Conseillers de celle des Dissidens de *Pologne*. Les Députés du Duché de *Courlande* & du Cercle de *Pilten* qui ont accédé à celle des Dissidens de *Lithuanie*, s'y étant aussi rendus, & ces deux Confédérations réunies n'en formant plus qu'une seule, elles ont été invitées en commun par la Confédération générale nationale également réunie avec celle de *Lithuanie* à comparoître devant elle par députés à effet d'y porter & d'y fixer leurs demandes, & M. le Maréchal a réglé & décidé d'un concert commun & unanime que cette démarche pouvoit actuellement avoir lieu.

M. de *Goltz*, Maréchal de la Confédération des Dissidens de *Pologne*, lequel devoit signer les instructions de ces Députés, étant dans ces circonstances arrivé de la Diéte de *Prusse*, & M. de *Kayserling*, Deputé de *Thorn* en *Moscovie* en étant de même de retour; les Confédérations de *Thorn* & de *Sluck*, composées en entier de membres *Evangéliques* des deux Confessions, & invitées par la Confédération générale, toute composée de Catholiques, ont, en vrais freres, comparu le 16 Septembre par Députés à son Assemblée & ont trompé par là l'opinion contraire & généralement reçue. Ces Députés étoient M. *Koniski*, Evêque de *Mobilow*, Grec ancien, le Lieutenant-Général *Grabowski*, & MM. *Zimiencki*, de *Howen* & *Derschau*; Les deux derniers de la part de la *Courlande* & de *Pilten*. Ils ont été reçus à l'entrée de la Sale de l'Assemblée de la Confédération générale par deux Conseillers de cette Confédération qui les ont conduits jusqu'au Prince de *Radzivil* son Maréchal, & placés sur des siéges à la droite d'une table à laquelle ce Prince étoit assis avec ses Conseillers. M. *Koniski* demanda le premier la permission de parler; il commença debout sa harangue, ce qui fut observé aussi par les autres Orateurs; il s'assit ensuite & parlant en latin, il rappella succinctement combien il étoit heureux de voir que des freres jouissoient entr'eux par cette réception d'une égalité parfaite: après quoi il recommanda à l'assemblée la justice de la cause des Dissidens, en marquant le desir qu'il avoit qu'elle fut traitée & terminée à l'amiable.

M. de *Grabowski*, Lieutenant-Général, parla ensuite avec beaucoup d'éloquence & de solidité en langue *Polonoise*. M. *Zimiencki* prit après lui la parole; il remit en même tems à l'Assemblée les instructions signées par les deux Maréchaux des Dissidens, & le Prince de *Radzivil* répondit à chacun de MM. les Députés avec la plus grande cordialité, les traitant de freres, & les assurant que dès le moment de l'arrivée des Députés de la Confédération réunie & générale de *Lithuanie*, lesquels étoient en chemin, on commenceroit à traiter l'objet des demandes des Dissidens, & qu'il espéroit voir terminer heureusement cette affaire, dans laquelle on ne s'écarteroit en rien des regles de la justice.

M. de *Howen* remit ensuite à ce Prince, en le complimentant, une lettre dont il étoit chargé pour lui de la part du Duc & de la Noblesse de *Courlande*, & les Députés qui furent reconduits dans le même ordre qu'ils étoient venus, se rendirent de là à l'Hôtel du Prince *Repnin*, Ambassadeur de *Russie*.

Suivant les dernieres nouvelles de *Berlin*, le Prince d'*Orange* a vu le 10 le château de *Charlottenbourg*, d'où il est revenu dîner chez la Reine. Le Prince Ferdinand de *Prusse* a donné le même soir aux nouveaux Epoux un magnifique souper suivi d'un Bal que le Roi a honoré de la présence.

Le 11, après avoir dîné; Sa Majesté, accompagnée de sa suite ordinaire, s'est rendue à *Potsdam*. Vers le soir la Cour & les autres personnes de distinction ont pris congé du Prince & de la Princesse d'*Orange*, & toute la maison Royale a soupé chez la Reine.

Le 12, après avoir pris congé de la Maison Royale, le Prince & la Princesse d'*Orange* sont partis à 8 heures du matin pour la *Hollande*.

N. 86.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 28 OCTOBRE. 1767.

De ROME *le 10 Octobre.*

Il eſt dernierement arrivé à l'embouchure du *Fiumicino* une Barque venant de *Patras* en *Morée* avec un chargement de riz & d'autres denrées; mais comme elle n'étoit point munie de lettres de ſanté, elle a été miſe en ſequeſtre, & ſon équipage a été conduit au *Lazareth* de *Civita Vecchia* pour y faire une rigoureuſe quarantaine.

La Ville de *Spolete* a encore eſſuyé les 26 & 27 du mois dernier diverſes ſecouſſes de tremblement de terre, & pour comble de malheurs, il y eſt ſurvenu le 28 un violent orage accompagné d'un vent terrible, qui a beaucoup endommagé quantité d'edifices dans leur toiture.

Le Pape a diſpoſé de la maniere ſuivante de différens emplois, que poſſedoit feu le Cardinal *Antonelli*. Le Cardinal *Caſtelli* a été nommé Préfet des Etudes de la *Propaganda*; le Cardinal *Calini* Préfet des Indulgences & des Ses. Reliques, & le Cardinal *Serbelloni* Protecteur de tout l'Ordre des *Auguſtins*.

De COPPENHAGUE *le 6 Octobre.*

Le Baron de *Bernſtorf* a remis, le 1 de ce mois à tous ſes Payſans des villages de *Gierſtofre*, *Vangede* & *Ordrupe* les Corvées, qu'ils devoient faire au village de *Bernſtorf*. Il a en même tems donné à ces Payſans des lettres, qui confirment la proprieté héréditaire & abſolue de leurs terres. On ne peut ſe repreſenter la joie, que cette conduite a cauſé à 42 familles de ces villages: mais l'accroiſſement qui en reviendra à l'agriculture, payera en partie M. de *Bernſtorf* de ſon humanité.

De HAMBOURG, *le 19 Octobre.*

Suivant les lettres de *Varſovie* du 7 de ce mois, la Diéte extraordinaire y a commencé le 5. Le Roi s'eſt rendu ce jour-là vers midi à l'Egliſe & y a aſſiſté à la Meſſe, qui a été célébrée par l'Evêque de *Culm*. le Sermon ayant été prononcé par M. *Zorawski*, Chanoine de *Warmie*. Après l'Office Divin la Diete s'eſt ouverte à 2 heures après midi. S. M. a déclaré, qu'Elle accédoit à la Confédération générale, & que cette même Diete devoit être dirigée par le Prince de *Radzivil* en ſa qualité de Maréchal. Ce Prince, en qualité de Maréchal de la Confédération générale de *Pologne*, & le Comte de *Brzoſowsky* en qualité de Maréchal de la Confédération générale de *Lithuanie* ont alors baiſé la main du Roi, qui étoit ſur ſon trône, & ils ſe ſont enſuite placés ſur des ſieges à dos, quoique les Maréchaux de la Diete n'aient d'ordinaire que des Tabourets. Le Prince de *Radzivil* a prononcé après cela un Diſcours éloquent. dans lequel, après avoir loué les éminentes qualités du Roi, il a dit, que le meilleur moyen de limiter la Diete ſeroit d'élire avant tout des Députés munis de pleins pouvoirs pour traiter avec le Prince de *Repnin*. Il a remis alors un projet par écrit pour être lu, afin de mieux inſtruire les Etats de tout ce dont il ſeroit queſtion. Suivant ce projet; il étoit néceſſaire d'élire des Députés, auxquels on donneroit des pleins pouvoirs pour traiter avec le Prince de

Repnin, ou autres Ministres nommés par la Cour de *Russie*, sur le rétablissement des loix & libertés, ainsi que sur les droits & prérogatives des Grecs & Dissidens, & de faire pendant le cours de la Diete confirmer le total par les Etats, quand même quelques Sénateurs & Nonces seroient absens; pouvoir qui seroit de plus donné au Primat avec neuf Sénateurs & dix huit Nonces, pour le tout être cependant confirmé ensuite encore par la *Russie* & ses Alliés.

Ce projet a excité de grands mouvements & l'Evêque de *Cracovie* ayant après quelques difficultés obtenu la permission de parler, Il a dit. Que suivant la loi portée par la derniere Diete tout projet quelconque devoit être communiqué trois jours d'avance: Il a cependant consenti à ce qu'on nommat des Commissaires pour traiter avec l'Ambassadeur de *Russie* des plaintes des Dissidens: mais à condition que ces Commissaires feroient leur rapport aux Etats, qui ensuite décideroient à cet égard. Il a ajouté que ce qui concernoit la liberté & la Religion, ne devoit nullement être décidé à la pluralité des suffrages: mais par leur unanimité, & s'addressant enfin au Roi, il l'a exhorté de prouver non par des discours, mais par des effets, qu'il étoit véritablement Roi orthodoxe.

M. *Rzewoski* Palatin de *Cracovie* s'est également distingué par son zèle pour la Religion, pour laquelle il a offert de sacrifier tous ses biens & de repandre jusqu'à la derniere goute de son sang, & la dessus le Roi à limité la séance au lendemain 6.

Ce jour 6. le Prince de *Radzivil* a de nouveau proposé le projet qu'il avoit donné la veille: le Maréchal de la couronne a dit que le Prince Primat & les Nonces avoient reçu, le premier une Bulle & les autres un Bref du Pape pour être lûs, enfin après beaucoup d'oppositions il a été conclu qu'on feroit imprimer & communiquer aux Nonces le projet, dont il étoit question, & la séance a été fixée au Lundi suivant.

Quelques avis ultérieurs de *Varsovie* portent, que la Diete alloit être suspendue, & que l'Evêque de *Cracovie* & quelques autres Evêques & personnes de distinction avoient été enlevés par des Detachements de Troupes *Russes*. Le tems nous apprendra la verité ou la fausseté de cette nouvelle.

De VIENNE, *le 24 Octobre.*

L'éruption de la petite vérole a continué pendant la journée du 24. Ce période de la maladie de Madame l'Archiducheſſe *Elisabeth* a été terminé ce jour là, & l'autre a en conséquence commencé le 25. Les boutons sur le visage & sur la poitrine sont en assez grand nombre, & la combinaison de toutes les circonstances de la maladie depuis son commencement jusqu'à ce jour 25, a fait juger aux Médecins que son cours ultérieur ne se passeroit point sans danger.

La journée du 25 s'est passée dans les incommodités ordinaires de la suppuration commencée; les boutons ont grossi, le visage s'est enflé, & la fievre a été proportionnée à la maladie: pendant la nuit du 25 au 26 S. A. R. n'a dormi que peu & par intervalles.

La journée du 26 a été fort incommode, la petite vérole étant en pleine suppuration au visage, ce qui en a fait enfler toutes les parties: Madame l'Archiducheſſe a dormi la nuit par intervalles, & la fievre étoit le 27 au matin plus forte que celle du jour précédent.

La journée d'hier a été accompagnée des incommodités inséparables de la suppuration de la petite verole, qui est très nombreuse, & la nuit derniere a cependant été moins inconmmode que la précedente. Ce matin la fievre étoit comme hier & au reste la suppuration continuë.

N. 87.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 31 OCTOBRE 1767.

De PARIS, *le 19 Octobre.*

DEs lettres de *Poitiers* portent que, le 4 de ce mois, vers les deux heures après-midi, on essuya à *Montmorillon* un ouragan des plus violens, qui avoit sa direction de l'Ouest à l'Est. Il a fait écrouler des murs, a découvert les toits, & renversé les cheminées & les charpentes de plusieurs maisons situées sur la riviere de *Gardemple*, dont les eaux ont éprouvé des coups de vent si furieux que des vagues se sont enlevées à quinze pieds de hauteur avec un bruit considérable & de maniere à laisser voir à découvert le fond de la riviere. L'ouragan dans toute sa direction a arraché une grande quantité de gros arbres & brisé les branches de ceux qu'il n'a pu déraciner: tous les noyers de la plaine de *Civaux*, sur les bords de la *Vienne*, ont été entierrement déracinés & brisés.

Fr. Armand-Louis-Joseph *Foucault* de *Saint Germain-Beaupre*: Chevalier Grand-Croix de l'Ordre de *Saint Jean de Jerusalem*, ci-devant Ministre de son Ordre aux Pays Bas, Commandeur de *Beauvoir-lès-Abbeville*, Grand Prieur d'*Aquitaine* & Doyen des Brigadiers des Armées du Roi, est mort en cette Ville, le 13 de ce mois dans la quatre-vingt-huitieme année de son âge.

François-Louis de *Salignac*, Marquis de la *Mothe-Fenelon*, Lieutenant-Gé-

Général des Armées du Roi & ci-devant Gouverneur & Lieutenant-Général des Isles du Vent de l'*Amerique*, est mort, le 11 de ce mois, au Château d'*Acheres* près *Toury*, âgé de quarante-cinq ans.

De LONDRES, *les 9. 13 & 16 Octobre.*

Dimanche dernier, 4 de ce mois, la Cour & toute la Nation prirent le deuil pour la mort de S. A. R. le Duc d'*Yorck*, si universellement regretté pour ses qualités personnelles, & dont la perte touche si vivement la Princesse *Amélie*, que l'on désespere de sa vie.

Le Mercredi suivant, le Roi étant en son Conseil, rendit une Ordonnance, qui prorogeoit au 24 Novembre prochain la convocation du Parlement de ce Royaume. S. M. a accordé la Charge de Chancelier & Sous-Trésorier de l'Echiquier, vacante par le décès de M. Charles *Townshend*, au Lord *North*, fils du Comte de *Guilford*. Par cette nomination l'Emploi de l'un des Adjoints-Payeurs des troupes, que rempliſſoit ce Lord conjointement avec M. *Cooke*, devient vacant.

M. *Stanley*, nommé Ambassadeur à *Petersbourg*, est revenu ici de *Versailles* le 13, & le Chevalier *Gray*, qui a séjourné quelque tems en *France*, doit en être parti pour *Madrid* en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. M. *Littleton* a, dit-on, fait de grands progrès dans les objets de Commerce auprès de la Cour de *Lisbonne*, & l'on ne doute nullement que ses Négociations n'aient un heureux succès.

Le Capitaine *Gordon*, principal Ingénieur du Roi, a parcouru en un an les extrémités *Septentrionales* & *Méridionales* de l'*Amérique*; d'autres Officiers ont aussi pénétré fort avant dans l'*Ouest*, soit pour en fixer les justes bornes, soit pour découvrir si quelques unes de nos rivieres ont quelque communication avec la mer du *Sud*.

On mande de la *Nouvelle Yorck* que les Isles de *S. Thomé* & de *Ste. Croix* y avoient été déclarés Ports-francs par le *Danneman*; que les vaisseaux de toutes nations y auroient un libre accès sans aucunes restrictions, & qu'ils ne seroient assujettis qu'au paiement de certains droits d'entrée très-modiques.

Jeudi dernier, le Roi & la Reine reçurent au Palais de *S. James* les complimens de condoléance sur la mort du Duc d'*Yorck*. On prépare à l'Hôpital Royal de *Greenwich* une Chambre funebre, dans laquelle sera exposé sur un Lit de parade le corps de feu ce Prince, pour être ensuite transféré à l'Abbaye de *Westminster* & déposé dans le caveau de ses ancêtres.

Le Roi a nommé Veneur du Parc & de la Forêt de *Windsor* le Duc de *Cumberland*, à qui le public destine le cordon vacant de l'Ordre de la *Jarretiere*. S. M. a aussi résolu d'accorder des Emplois ou Pensions aux Officiers & Domestiques de feue S. A. R.

M. *Durand*, chargé des affaires de *France*, eut le 11 une Conférence avec M. *Conwey*, Secrétaire d'Etat, à qui il fit part de quelques Dépêches essentielles, reçues de sa Cour. On assure qu'il s'y est agi des moyens de prévenir les démêlés entre les vaisseaux & bâtimens des deux Nations dans les Isles aux *Indes Occidentales*.

De quelque tranquillité que l'on paroisse jouir dans l'*Amérique Septentrionale*, les affaires n'y sont cependant pas dans une situation moins épineuse. Le même esprit y regne toujours; & il paroît, qu'il sera bien difficile de faire goûter dans ces Colonies un projet qu'on médite, & au moyen duquel on pourroit y lever 7 à 800 mille livres sterl. par an, quoiqu'on dise que ce projet est arrangé de façon à n'avoir à craindre aucune opposition de leur part: car on mande entre autres de la *Nouvelle-Angleterre*, que les habitans de *Boston* en célébrant la journée du 24 Août sous l'arbre, qu'ils nomment *arbre de leur liberté*, y avoient fait, le verre à la main, les vœux suivans.

Que

Que toute Chambre de Repréſentans en Amérique *défende avec vigueur ce qu'elle a ſagement reſolu.*

Union, ſtabilité & fidélité parmi les fils de la liberté en Amérique.

Que tout homme qui, en cas de danger, ne défend point la cauſe de ſon pays ſoit l'objet conſtant du mépris univerſel des fils de la vertu & de la liberté!

*Que le jour, qui verra l'*Amérique *plier ſous l'eſclavage, ſoit le dernier de ſon exiſtence*

Suivant les dernieres nouvelles du *Canada*, on y avoit depuis peu eſſuyé un orage ſi violent, qu'il avoit renverſé ou endommagé conſidérablement pluſieurs édifices, & qu'il n'étoit reſté que deux clochers de trente-trois, qui étoient dans la ville de *Montreal*.

Comme nonobſtant la plus abondante moiſſon & la quantité prodigieuſe de toutes ſortes de grains importés de l'étranger, les bleds ont renchéri dans tous les marchés publics. Il en a réſulté de grands murmures parmi le peuple en général, parce qu'il ſe perſuade qu'il doit y avoir des Magaſins qui regorgent de cette denrée.

Dans un grand Conſeil que le Roi tint le 10 de ce mois, on délibéra, dit-on, ſur les moyens de prévenir pendant l'hiver prochain la cherté des vivres, & s'il ne conviendroit pas de défendre dès-à-préſent la diſtillation juſqu'à ce que les grains ſe vendent à un prix modique; mais on n'apprend pas qu'on ait encore rien décidé à cet égard: on y eſt au reſte convenu de quelques réſolutions à propoſer au Parlement à ce ſujet.

Le 1. de ce mois, il s'eſt tenu à *Edimbourg* une aſſemblée des Pairs *d'Ecoſſe*, dans laquelle le Duc de *Gordon* & le Comte de *Strathmore* ont été élus pour remplir, dans la chambre Haute du Parlement de la *Grande Bretagne*, où il doit y avoir toujours ſeize Pairs d'*Ecoſſe*, les places vacantes par la mort du Comte de *Hyndford* & du Comte de *Murray*.

De la Haye *le 18 Octobre.*

Les Dames, nommées pour compoſer la Cour de la Princeſſe Royale, Epouſe du Prince *Stadhouder*, partiront d'ici dans peu de jour pour *Loo*, où elles attendront l'arrivée de Leurs Alteſſes Royale & Séréniſſime. On apprend de *Dort*, *Delft*, *Gouda* & de differentes autres Villes qu'à l'occaſion de leur Mariage, on y avoit fait des Réjouiſſances publiques.

De Thorn, *le 14 Octobre.*

Suivant les lettres de *Varſovie* du 10 de ce mois, toutes les terres, appartenantes à l'Evêque de *Cracovie* ſont occupées par des troupes *Ruſſes*, & 500 Houſſards de la même nation ont pris leurs quartiers à *Willanow*, château ſitué à un mille de *Varſovie*, & appartenant au Prince *Czartoriski*, Palatin de *Ruſſie*; il eſt auſſi arrivé un aſſez grand nombre de troupes *Ruſſes* dans les environs de cette Capitale, il y a de plus toujours une Compagnie entiere qui eſt de garde au palais du Prince de *Repnin*, Ambaſſadeur de S. M. I. & 1500 Grenadiers & fuſiliers dans les jardins de ce palais, ſans compter les Coſaques & autre Cavalerie qui en ſont à portée.

De Hanovre, *le 18 Octobre.*

On mande de *Londres* que le Roi de la *Grande-Bretagne* a donné au Prince Ferdinand de *Brunſwick* 2000 livres ſterl. de penſion ſur l'établiſſement d'*Irlande*, en compenſation des prétentions que S. A. S. avoit ſur l'*Angleterre*.

De Manheim *le 20 Octobre.*

Par une Ordonnance de Monſeigneur l'Electeur, le cours des nouvelles piéces de trois Kreutzer, portant l'inſcription 48, & l'Ecu de conveution de l'an 1767, frappés au coin du Duc de *Wurtemberg* & trouvés trop légers & non conformes au pied de la convention, a été prohibé dans tous les Etats de S. A. S. Elect.

De

*D'*ALTONA *le 21 Octobre.*

Le 31 Août dernier, l'Académie Royale de peinture, Sculpture & Architecture de *Coppenhague* tint une assemblée, dans laquelle les Membres qui la composent résolurent de faire frapper, à leurs frais, en l'honneur du Comte de *Moltke*, leur Président, une Médaille d'or dans le coin que le sieur *Adzer* venoit de finir pour son morceau de réception.

Le 3 du mois suivant, l'Académie en Corps se transporta chez ce Président pour lui présenter cette Médaille, & le sieur *Saly* lui adressa, au nom de cette Compagnie dont il est Directeur, un Discours relatif à la circonstance. Le 8, le Comte de *Moltke* présenta au Roi la Médaille des Décennales de l'Académie, morceau de réception du sieur *Wolff*, & rendit compte à Sa Majesté de l'état de cette Académie. Le 9, il fit assembler ce Corps pour lui déclarer qu'il avoit obtenu du Roi en faveur de l'Académie une rente perpétuelle de 5000 Ecus, & une autre de 6000 pour quinze pensions honoraires & permanentes, dont six, de 300 Ecus chacune, sont destinées aux plus habiles Artistes de l'Académie; six, de 600, aux plus habiles des Officiers de la Compagnie, & trois, de 200, aux veuves des plus habiles Officiers-Artistes du même Corps. A l'issue de cette assemblée, le Comte de *Moltke* donna un dîner splendide aux Membres qui la composoient. Le 13, l'Académie en Corps se rendit de nouveau chez son Président, & le Directeur lui adressa, au nom de la Compagnie, un Discours où il exprima vivement les sentimens de reconnoissance dont elle étoit pénétrée pour les bienfaits du Roi. Le 18, ce Corps tint une nouvelle assemblée dans laquelle le Président fit la distribution des Prix qui avoient été adjugés aux Eleves le 6 Avril dernier. Il exhorta, à cette occasion, la Jeunesse à se rendre digne de plus en plus des graces du Roi, & il annonça en même tems que Sa Majesté, par une nouvelle faveur, faisoit présent à son Académie de cent soixante Dessins de plusieurs grands Maîtres. L'Académie, pénétrée de tant de bienfaits, pria le Comte de *Moltke* de témoigner au Roi sa vive & respectueuse reconnoissance. La séance se termina par l'élection du Directeur, & les voix se réunirent en faveur du sieur *Saly* qui rempliſſoit déjà cette place & qui fut continué pour trois ans.

De HAMBOURG, *le 22 Octobre.*

Suivant les lettres de *Potsdam* du 15 de ce mois, le Prince & la Princesse de *Prusse*, & le Prince & la Princesse d'*Orange* y arriverent le 12 vers midi. Le Prince d'*Orange* vit le 13 le château de *Sans Souci*, & le lendemain à une heure après midi il se remit avec la Princesse son épouse en route vers la *Hollande*, en passant par *Brandebourg*, *Magdebourg* & *Brunswick*. Le Prince de *Prusse*, accompagné du Lieutenant-Colonel de *Pirch* a dû les suivre jusqu'à cette derniere ville.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire, & Imprimeur de la Cour, dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Chloe und Doris, eine *Idylle* auf den Tod der Durchlauchtigsten Erzherzogin MARIE-JOSEPHE, von der Frau von R*** à 3 kr.

Dictionnaire portatif des Arts & Métiers, contenant en abrégé l'histoire, la description & la police des Arts & Métiers, des Fabriques & Manufactures de France & des pays étrangers; 2 vol. in 8. *Paris*, 1766. 4 fl.

Histoire de la Maison de Stuart sur le trône d'Angleterre. Par M. Hume, 3 vol. gr. in-4. *Londres*, 1767. 10 fl.

Histoire de Miss Osmond, ou les freres, traduite de l'Anglois, par M. de Puisieux, 2 vol gr. 12. *Amsterdam*, 1766. 1 fl.

N. 87.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 31 OCTOBRE. 1767.

De ROME *le 17 Octobre.*

La Convention faite en 1759 entre le S. Siege & la République de *Veniſe* pour l'extradition réciproque des malfaiteurs vient d'être renouvellée pour l'eſpace de cinq ans.

Nous avons trois Cardinaux aſſez dangereuſement malades: le Cardinal *Ferroni*, le Cardinal *Creſcenzi* & le Cardinal *Serra*.

Le *Tibre* s'étant ſubitement débordé, cette inondation a cauſé aux campagnes voiſines des dommages très conſidérables, & l'impétuoſité des courans a renverſé quelques digues & emporté quelques moulins.

De FLORENCE *le 18 Octobre.*

Les mines de Cuivre de *Montanto* promettent de jour en jour plus d'abondance: on en a déjà tiré une quantité conſidérable, & l'on a découvert une nouvelle mine de même eſpece à *Monte di Olio* à peu de diſtance de celle de *Montanto*, laquelle paroît être très-riche,

De Livourne *le 14 Octobre.*

Le 28 du mois dernier il arriva dans notre rade deux chebecks de Guerre *Napolitains* chacun de 20 canons & de 160 hommes d'équipage: ils ont tranſporté le Marquis de *Malaspina* Chevalier de *Malthe* & fils du Grand Ecuyer de S. M. *Sicilienne* lequel va à *Florence*.

Le 11 vers le ſoir Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc arriva ici accompagné du Comte de *Roſenberg* & des Comtes de *Thurn* & de *Goes*, & S. A. R. alla deſcendre à ſon Palais, où Elle fut ſur le champ complimentée par notre Gouverneur à la tête de tous les Officiers & enſuite par le Prince de *Roban* Général des Galères de *Malthe*, par les Chevaliers de cet Ordre & par M. *Raina* Lieutenant Colonel Commandant deux Vaiſſeaux de Guerre *Venitiens*, ainſi que par les Officiers de ces Vaiſſeaux. Mgr. le Grand Duc ſe rendit enſuite au Port & arrivé au port de la *Saſſaia* il paſſa à bord de la Capitaine des Galères de *Malthe*, qui ainſi que toutes les autres de l'Ordre étoient très bien illuminées: on avoit formé ſur la Capitaine une Sale richement meublée & ornée avec magnificence laquelle s'étendoit depuis le grand mât juſqu'a la chambre de poupe, & on y avoit placé un orcheſtre nombreux. Dans la chambre de poupe étoit une table à laquelle S. A. R. a ſoupé avec les Seigneurs de ſa Cour & avec le Comte de *Kaunitz Rittberg*, le Prince de *Roban*, le Vice Commandant

dant des Galères *Maltboiſes*, le Commandant & les Vice Commandans des Vaiſſeaux *Venitiens*, le Comte de *Schouvalou* & quelques autres perſonnes de la premiere diſtinction. Il y avoit dans la Sale qu'on avoit pratiquée différentes autres tables, qui formoient en total cent couverts ponr M. M. les Chevaliers de *Malthe* & autres perſonnes de diſtinction & Mgr. le Grand Duc n'eſt retourné à ſon Palais que vers les deux heures après minuit.

Le 12 vers le 11 heures du matin ce Prince s'eſt encore rendu au port pour y examiner toutes les Galères, & étant de nouveau monté ſur la Capitaine, il en a obſervé attentivement la ſtructure intérieure: & vû manœuvrer M. M. les Chevaliers, & tout ce qui en formoit l'équipage. S. A. R. à vû enſuite la Frégate, qui depuis peu a été ici lancée à l'eau. Elle a été continuellement ſaluée par le canon des Galères de *Malthe* ainſi que par celui des deux Vaiſſeaux *Venitiens*, de là Elle eſt allée diner chez le Marquis *Bourbon de Monte* notre Gouverneur, & Elle eſt enſuite repartie vers les quatre heures après midi pour *Florence*.

De Portoferrajo *le 10 Octobre.*

Des avis certains de *Corſe* nous apprennent que dans le port de l'*Iſle rouge* province de *Balagna* on arme un gros Bâtiment pris ſur les *Génois* avec 14 canons, auxquels on en ajoute dix autres pieces, & que ce Bâtiment ainſi armé doit enſuite ſe joindre au chebeck du Comte *Peres* revenu depuis peu du levant avec lequel il remettra en mer pour faire des courſes ſur les *Africains* & ſur les *Génois*. D'autres diſpoſitions que les *Corſes* font encore, indiquent qu'ils veulent mettre leurs forces de mer ſur un pied plus reſpectable qu'il n'a été juſqu'ici.

De Vienne, *le 31 Octobre.*

Madame l'Archiducheſſe *Eliſabeth* a paſſé la journée du 28 comme les précédentes, c'eſt-à-dire parmi les ſouffrances inévitables dans une petite vérole auſſi nombreuſe qne celle dont S. A. R. eſt attaquée, & dont la maturation ne donne pas un pus louable ; mais plutôt une ſéroſité de moindre conſiſtence.

Cette Princeſſe a cependant ſoutenu ces jours difficiles avec beaucoup de conſtance & de courage: la nuit du 28 au 29 a été aſſez tranqnille & la fievre a encore continué à être la même.

Le tems critique & dangereux de la petite vérole étant arrivé, ce jour 29, S. A. R. deſirant de donner un témoignage marqué de ſa piété, qui fait ſon partage, Elle s'eſt faite adminiſtrer publiquement vers les quatre heures après midi.

La maladie a pendant cette même journée continué ſon cours ordinaire & la nuit s'eſt paſſée aſſez tranquillement.

Le 30 au matin la fievre & la ſuppuration continuoient: les extrémités du corps étoient tumefiées, & comme les forces ſe trouvoient encore ſuffiſantes, l'eſpérance qu'on avoit, ſe ſoutint.

La journée d'hier 30, s'eſt encore paſſée dans les incommodités qui accompagnent la maladie. La fievre a été la même, & la tuméfaction des pieds & des mains a continué. La nuit derniere a été paſſable, S. A. R. ayant dormi par intervalles : l'eſpoir ſe ſoutint par ces circonſtances.

N. 88.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 4 NOVEBMRE 1767.

De GENES *le 17 Octobre.*

ON mande de *Madrid* que pour témoigner son estime au Cardinal *Palavicini*, ci devant Nonce en *Espagne*, le Roi *Catholique* avoit ajouté au Présent ordinaire de son portrait enrichi de Diamans, une canne à pomeau d'or enrichi de même de fort beaux brillans, qui avoit été remise à cette Eminence, lorsqu'elle prit congé de Sa Majesté.

Des avis de *Lisbonne* portent, que les Négocians *Anglois* y étoient dans une sorte de consternation depuis l'ordre donné à des Commissaires par Sa Majesté *très Fidelle* de visiter en tout tems les magazins des Négocians de la *Grande Bretagne* établis dans ces Royaumes, & depuis l'augmentation des Droits d'entrée & de sortie imposés sur leur marchandises.

Il est arrivé depuis peu dans notre Port sept Navires *Hollandois* faisant partie du convoi *Espagnol*, qui a transporté des Jesuites à *Ajaccio*, & un Vaisseau de guerre *Anglois* venant de *Cadix* & de *Gibraltar*.

Des frontieres de la Savoie, *le 17 Octobre*

Jeudi dernier 15 de ce mois, quelques citoyens & bourgeois représentans la ville de *Geneve*, se rendirent chez MM. les Bourguemaitres de cette ville & demandan-

manderent l'heure pour le lendemain, afin de leur remettre de la part de la Généralité des représentans de nouvelles remontrances. M. le premier Bourguemaitre la fixa au 15 à 8 heures du matin, & sur la réponse qu'il étoit impossible que l'Ecrit fut achevé pour ce tems, il la détermina à 2 heures après midi du même jour, Hier à une heure après midi la Généralité s'assembla dans ses cercles, & se rendit de l'endroit où elle s'étoit assemblée, au *Bel-Air*, d'où elle marcha deux à deux, au nombre de 1026 membres, ayant ses 24 représentans à la tête, à l'Hôtel-de-Ville; MM. les Bourguemaîtres les y attendoient dans la grande Sale. Les remontrances furent remises à M. le premier Syndic, après quoi tout ce corps retourna deux à deux par une porte opposée à celle de l'entrée. On se promet que cette démarche produira de bons effets pour appaiser les troubles qui regnent dans cette République, dont le bonheur influe aussi sur ses voisins.

De Paris, *le 23 Octobre.*

Elisabeth-Louise de *Boullongne*, épouse de Paul Gallucio, Marquis de *L'hospital*, premier Ecuyer de Madame *Adelaïde*, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées, &c. & l'une des Dames de Madame *Adelaïde*, est morte en son Château de *Châteauneuf-sur-Cher*, en *Berry*, le 15 de ce mois, âgée de quarante-six ans.

Extrait *d'une Lettre écrite, le 4. Août dernier, par le Consul de France, résidant à l'Isle de Zante, dans la Mer de Grece.*

Depuis le 14. Juillet dernier jusqu'à ce jour, on a senti d'intervalle en intervalle de très-vives secousses de tremblemens de terre dans cette Isle & dans celles du voisinage. L'Isle de *Cefalonie* a été jusqu'à présent la plus maltraitée. La plûpart de ses Bourgs & Villages sont déjà presqu'entierement détruits & une grande partie des habitans y a péri. Ce matin, à la pointe du jour, on a senti ici une nouvelle secousse plus violente encore que les précédentes. Elle a répandu la consternation dans la Ville; toutes les maisons y ont été endommagées & plusieurs se sont écroulées; les Eglises sur tout ont le plus souffert. Comme depuis le commencement des secousses on a pris la précaution de dresser des tentes le long du rivage & de passer les nuits sur des bateaux ou dans les bâtimens qui sont ancrés à la rade, cette derniere secousse a fait périr & a blessé peu de personnes. On a appris, quelques heures après, par des paysans qui se sont réfugiés ici, que tous les Villages situés au couchant de l'Isle avoient extrémement souffert, & que la plus grande partie des maisons qui composent celui d'*Yeracavia* étoient entierement détruites. Il y a lieu de craindre que la secousse d'aujourd'hui n'ait achevé de détruire l'Isle de *Cefalonie*. On fait ici des prieres publiques & des processions solemnelles pour obtenir du ciel la fin de ce terrible fléau,

Suite des Nouvelles de Londres, *du 16 Octobre.*

Hier le Roi & la Reine ont quitté le séjour de *Richmont*, & sont revenus avec les jeunes Princes & la Princesse Royale en cette ville pour y passer l'hiver.

Le Comte de *Welderen*, Envoyé extraordinaire des Etats-Généraux des *Provinces-Unies*, revint ici avant hier de la *Haye*, où il a été faire un tour; & ce Ministre, ainsi que le Comte de *Malzahn*, Envoyé extraordinaire du Roi de *Prusse*, ont notifié hier à Leurs Majestés & à la Famille Royale le mariage du Prince d'*Orange* avec la Princesse *Wilhelmine* de *Prusse*.

La Frégate la *Montréal*, qui a à bord le corps de feu le Duc d'*Yorck*, n'est pas encore arrivée, & on l'attend avec impatience. La Cour a ordonné de suspendre les préparatifs pour l'enterrement

ment

ment de S. A. R. jusqu'à ce qu'on ait reçu avis certain de l'arrivée de cette Frégate. Feuë S. A. R. étoit si chérie de la Noblesse & de toute la Nation, qu'il a été résolu de lui ériger une statue dans *Berkley-Square*: aux dépens de plusieurs personnes riches qui offrent de fournir les deniers nécessaires à cet effet. Si S. M. est si sensible aux honneurs rendus par le Prince de *Monaco* au feu Duc d'*Yorck*, son frere, que non contente de lui en avoir marqué sa satisfaction, Elle se propose de lui faire remettre un présent considérable. La Princesse de *Galles* a aussi écrit de sa propre main à ce Prince une Lettre pleine de remercimens & de témoignages de reconnoissance.

La grande quantité de chevaux qu'on emmene d'ici à *Embden* pour la *Prusse*, jointe à la prodigieuse augmentation des caroſſes, voitures & de chaises de poste, les a fait renchérir; de sorte que depuis 20 ans le prix en est haussé de plus de 40 pour cent. Il en périt d'ailleurs beaucoup par la vîtesse avec laquelle on voyage maintenant, vu qu'on fait 100 milles de chemin dans le tems que ci-devant on en auroit à peine fait 40 ou 50.

La convocation du Parlement d'*Irlande* aura lieu à *Dublin* le 20 de ce mois. Cette Assemblée recevra de toutes les villes du Royaume des Mémoires pour obtenir que sa durée soit fixée à 7 ans. D'ailleurs, il est à craindre que suivant les dispositions actuelles des esprits, il n'y survienne de vives contestations par rapport aux mesures que le nouveau Viceroi est chargé de proposer.

Les lettres de *Boston* dans la *Nouvelle-Angleterre* portent que l'Assemblée Provinciale, qui devoit se tenir le 2 Septembre dernier, avoit été prorogée par le Gouverneur au 14 du courant, n'y ayant eu aucunes affaires à ajuster pour le service du Roi. Ces Lettres ajoutent que l'on s'y occupoit à régler la répartition des troupes dans les différentes Colonies pendant l'hiver prochain, & que malgré les défenses contre l'entrée de certaines marchandises des Colonies de la Couronne dans les Isles *Françoises* & *Espagnoles*, les Vaisseaux & Bâtimens *Anglois* continuoient d'y apporter quantité de celles, dont l'importation leur étoit encore permise.

Les Actions de la Compagnie des *Indes* ont haussé ces jours ci jusqu'à 271 pour cent, & se soutiennent encore avec peu de variation. Au reste, les arrangemens du Lord *Clive* & les apparences que l'on jouira longtems des avantages qui ont résulté de la derniere révolution dans l'*Indostan*, tout cela joint à la certitude que pendant trois ans il ne sera rien changé au système actuel de la Compagnie, sont de puissans motifs pour maintenir ses Actions sur un bon pied.

La Compagnie de la pêche du hareng a eu cette année un succès si extraordinaire, qu'outre plusieurs chargemens de ces poissons, arrivés dans les ports de ces Royaumes, il s'en est fait de grands envois à différens pays de l'*Europe*.

Le nommé Roger *Gill*, Cordonnier de profession, est depuis peu mort à *Winbourn* en *Dorsetshire* à l'âge de 67 ans. Cet homme ruminoit comme le bœuf. Dans les derniers tems de sa vie il déjeûnoit rarement; son dîner étoit d'ordinaire entre midi & une heure; il mangeoit beaucoup & fort avidement, & mâchoit peu; il ne buvoit jamais durant le repas: mais une heure ensuite il avaloit environ une pinte de biere telle qu'il pouvoit la trouver; il ne prenoit jamais de liqueur forte à l'exception d'un peu de *Punch*. Il commençoit d'ordinaire à ruminer une demie heure ou trois quarts d'heure après avoir mangé, & quelquefois cela arrivoit plus tard, alors il remâchoit successivement tous les morceaux qu'il avoit avalés, & cette opération duroit au-delà d'une heure; quand elle étoit quelquefois suspendue, il sentoit de grands maux de cœur & des détresses, qui ne se passoient qu'en fumant du tabac. Enfin le 10 Juin dernier cette faculté de remâcher ayant en-

entieremant ceſſé, il commença à ſentir des douleurs horribles, & elles ne l'ont point quitté juſqu'à ſa mort.

Georges *Wilford* eſt mort le 13 de ce mois à l'âge de cent ans accomplis à *Penny Bridge* dans le Comté de *Lancaſtre*. Il y a trois ans qu'il mourut dans le même endroit un nommé Jacques *Robert*, âgé de 113 ans, & il s'y trouve actuellement en vie un nommé Guilleaume *Rogers*, âgé de 105 ans, qui ſe porte très-bien.

De la HAYE *le 21 Octobre.*

M. *Bigot*. Grand-Maître de la Maiſon du Prince *Stadhouder*, les Chambellans & les Dames d'honneur de Madame la Princeſſe partent aujourd'hui pour *Loo*, où Leurs Alteſſes Royale & Séréniſſime arriveront mardi prochain.

On travaille ici à de grands préparatifs pour la réception du Prince *Stadhouder* & de Madame la Princeſſe, ſon Epouſe. On dit qu'à l'arrivée de L. A. R. & S. au Château de *Loo*, Elles y ſeront complimentées par une Députation de la part des Etats de *Gueldres*, de *Friſe* & de *Groningue*. On ajoute que le 28 ou le 29 de ce mois, Elles iront faire un tour à *Soeſtdyk*; qu'Elles y recevront les Complimens d'une autre Députation, & qu'enſuite Elles ſe rendront ici par le chemin d'*Utrecht*.

Les Etats de la Province de *Friſe* ont rendu à *Leuwarde* un Placard, par lequel ils avertiſſent tous & un chacun des Habitans des Villes & de la Campagne que le jour, auquel le Prince & la Princeſſe d'*Orange*, feront leur entrée à la *Haye*, ils ayent à illuminer les frontiſpices de leurs maiſons depuis les ſept juſqu'à onze heures du ſoir, ſauf aux Magiſtrats des Villes reſpectives de la Province de régler la maniere dont ſe feront les illuminations, ainſi que de fixer le nombre des ſalves d'Artillerie, &c.

De Francfort, *le 27 Octobre.*

On a inventé à *Minden* une nouvelle machine pour battre le grain: au moyen de laquelle on peut battre dans les plus courtes journées plus de 14 *Wiſpel*, (meſure de 24 boiſſeaux) de grain dans un jour, tandis que deux des meilleurs batteurs n'en batteroient pas 4 Wiſpel pendant le même eſpace de tems. La Chambre Royale des guerres & des Domaines a fait publier cette invention, & s'eſt offerte de procurer la deſcription detaillée de cette machine qui agit au moyen d'une roue que des bœufs ou l'eau peuvent faire tourner.

Suivant les nouvelles de *Berlin*, le Prince d'*Orange* étoit arrivé le 15 avec la Princeſſe ſon épouſe à *Magdebourg*, d'où il avoit continué le 16 ſa route ſur *Brunſwick*.

On apprend de *Gotha* que la Ducheſſe de ce nom y étoit morte le 22 de ce mois à 4 heures du matin, dans la 57 année de ſon âge.

De HAMBOURG, *le 24 Octobre.*

Suivant les lettres de *Peterſbourg*, il y a eu un incendie à *Aſtracan* qui a réduit en cendres plus de mille maiſons.

Suivant celles de *Stockholm*, comme il y aura le 28 Janvier prochain un ſiecle que l'Académie de *Lund* en *Scanie* eſt établie, cette Académie, de l'agrément du Roi, célebrera cette époque le 23 Juin prochain, jour de la fête de Sa Majeſté: pour la rendre plus ſolemnelle, l'Académie a aſſigné une ſomme de 2400 écus, monnoie de cuivre pour de nouveaux habits de cérémonie au Recteur, ceux dont elle ſe ſert actuellement & qui ne ſont preſque plus portables, ayant été donnés à l'Académie par la Reine Douairiere *Hedwige Eleonore*, & étant par conſéquent vieux de près de cent ans.

N. 88.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 4 NOVEMBRE. 1767.

De FLORENCE *le 24 Octobre.*

Un Courrier depêché de *Vienne* & arrivé ici le 21 de ce mois vers les ſept heures du matin à apporté la triſte nouvelle de la mort de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſepbe*, Sœur de Mgr. l'Archiduc Grand Duc, morte le 15 au ſoir au château de *Schönbrunn*. Cette nouvelle a repandu à la Cour & à la Ville la plus grande conſternation, & leurs Alteſſes Royales en ont été le plus ſenſiblement affectées. Le 22 au ſoir on a chanté dans la chapelle du Palais les vigiles pour le repos de l'ame de feuë S. A. R., & elles ont été ſuivies le lendemain d'un ſervice ſolemnel, & toute la Cour a aſſiſté à ces cérémonies funebres, qui ſe ſont faites avec beaucoup de pompe.

En exécution d'un ordre de Mgr. le Grand Duc daté du 20 Août dernier il a été notifié le 20 de ce mois à tous conſuls des Arts & de l'Univerſité qu'à l'avenir tous medecins & chirurgiens immatriculés qui auront des pretentions pour des viſites ou pour des cures de malades, devront dans le terme de trois ans en produire la note affirmée par devant les Tribunaux competans,

Les differends qui ſubſiſtoient entre cette Cour & celle de *Rome* étant terminés à leur ſatisfaction reciproque, M. *Archinto*, Nonce du Pape auprès de Mgr. le Grand Duc après avoir remis le 16 copie de ſes lettres de créance à M. le Comte de *Roſenberg*, a eu le 18 une audience particuliere de S. A. R. à qui il les a preſentées en original, & ce Prelat a enſuite été conduit à celle de Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe. Les Armes du S. Pere & celles de *Toſcane* ont été en conſequence placées au deſſus de la Porte de ſon Hôtel, & ce Miniſtre de ſa ſainteté aura dans peu ſes audiences publiques.

Un Detachement de 50 hommes d'Infanterie eſt parti le 22 au matin pour la *Villa dell' Ambrogiana*: ou leurs Alteſſes Royales veullent aller paſſer quelques jours.

On mande de *Borgo S. Lorenzo* qu'il eſt tombé dans ces Cantons le 12 de ce mois une pluye ſi abondante que les Ruiſſeaux & les petites rivieres qui ſe ſont debordées & jointes aux torrens qui tomboient de *l'appennin*, ont couvert toute la contrée de *Magello*, & y ont cauſé des dommages inexprimables, les habitans n'ayant pas même eu le tems de ſauver leurs denrées, qui ainſi que pluſieurs ponts, pans de murs &c. ont été emportées par la violence des eaux.

De Livourne *le 20 Octobre.*

Le Prince de *Roban* Général des Galères de *Malthe* s'étoit embarqué le 14 de ce mois pour aller en *France*: mais le Bâtiment sur lequel il étoit, a échoué par les vents contraires en revenant ici le 16, & ce Prince a pris le même jour le parti de se rendre par terre à sa destination.

On a beni ici le 17 avec les cérémonies ordinaires les Drapeaux du Régiment *Royal Toscanne*.

Le 19 la Frégate l'*Aigle* revint de *Porto Ferrajo* en ce Port & le même jour les quatre Galères de *Malthe* en partirent pour retourner à cette *Isle*.

De Portoferrajo *le 25 Octobre.*

Nous apprennons que M. *Buttafuoco*, *Corse* de Nation & Colonel au service de S. M. T. *Chretiene* est depuis peu arrivé dans cette Isle chargé d'affaires de la plus grande conséquence. Immédiatement après son arrivée à *Corse*, il s'y est tenu un grand conseil, auquel le Général *Paoli* a assisté avec les principaux de la Nation & à l'entrée duquel tous avoient preté serment de garder le plus grand secret sur les objets qui s'y traiteroient on soupçonne cependant qu'il s'y est agi d'un accommodement avec la Republique de *Genes* lequel doit avoir pour base l'abandon de toutes les places de la *Corse* de la part de cette Republique. Après ce Conseil le Général *Paoli* a pris par la *Balagna* la route d'*Algajola*.

De Vienne, *le 4 Novembre.*

Madame l'Archiducheſſe *Eliſabeth* a paſſé à peu près comme la précédente la journée du 31 Octobre: juſqu'à minuit la nuit a été un peu inquete: mais S. A. R. a enſuite dormi par intervalles. Le 1 de ce mois au matin cette Princeſſe s'eſt trouvée beaucoup ſoulagée, ce qui a augmenté l'eſpoir qu'on avoit conçû, & toute cette journée a été aſſez tranquille.

Quoique Madame l'Archiducheſſe ait peu dormi la nuit ſuivante, elle s'eſt encore ſentie beaucoup ſoulagée à ſon reveil: les boutons du viſage ſe deſſechoient: au reſte & la tumeur des bras & des mains commença à tomber.

La journée du 2 s'eſt encore paſſée avec aſſez de tranquillité: les boutons ont continué à deſſecher ſur le viſage, & ceux des extrêmités ont commencé à paroître vouloir ſe deſſecher de même: les incommodités de ce periode de la maladie ont empêché néanmoins que le ſommeil fut auſſi tranquille qu'on l'auroit deſiré pendant la nuit de ce jour au 3.

La journée d'hier a été aſſez bonne; l'appetit a commencé à revenir, & S. A. R. a dormi tranquillement pendant la plus grande partie de la nuit derniere.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire, & Imprimeur de la Cour, dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Chloe und Doris, eine *Idylle* auf den Tod der Durchlauchtigſten Erzherzogin MARIE-JOSEPHE, von der Frau von R*** à 3 kr.

N. 89.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 7 NOVEMBRE 1767.

De MADRID *le 15 Octobre*

NOs Campagne, souffrant déjà beaucoup par la secheresse de l'Eté, Nous avons la satisfaction de voir neiger depuis trois jours.

On vient de recevoir des nouvelles de l'*Amerique* par le Paquebot le *Grimaldi* arrivé au Port de la *Corogne* le 8 de ce mois, & qui partit de la *Havane* le 23 Août. Par les lettres qu'il a apportées du Continent, on a appris que le 25 Juin on avoit occupé avec la plus grande tranquillité & secret toutes les Maisons des Jesuites dans le Royaume du *Mexique*, & que le Vice-Roi avoit déja fait partir nombre de ces Religieux pour se rendre de leurs Colléges respectifs au Port de la *Vera-Cruz* ou tous devront s'embarquer pour l'*Espagne*. Nous nous flattons que dans Nos possessions plus éloignées, & dont Nous ne pouvons encore rien sçavoir, on se sera servi des mêmes mesures pour procéder à l'exécution des ordres du Roi.

On est informé que le Paquebot le *Colon*, parti de la *Havane* le 15 Août dernier, avec les paquets destinés pour la Cour & le public, est arrivé, le 28 du mois dernier, à *Finisterre*.

De LONDRES, *le 23 Octobre.*

On est encore dans la même incertitude par rapport au Ministere. En attendant, il se répand tous les jours différens bruits sur la situation de nos affaires avec la *France*, *l'Espagne*, *le Portugal*, &c.

&c. On parle auſſi de nouveaux établiſſemens, pendant que l'on a de la peine à gouverner ceux qui ſont déja formés, & à conſerver ces avantages, ſur leſquels la Nation a fondé cette ſupériorité, qu'il lui paroît bien difficile de maintenir. Cette fameuſe Fabrique de *Spital-fields*, autrefois ſi conſidérable, tombe chaque jour de plus en plus dans le dépériſſement. Nombre de Tiſſerands s'aſſemblerent il y a quelques jours devaut les Maiſons de leurs Maîtres, & y commirent quelques excès, parce qu'on avoit baiſſé le prix de leur labeur. Le 15 de ce mois, ils détruiſirent l'ouvrage & quelques métiers de ceux qui s'étoient ſoumis à la réduction. Un Détachement des Gardes, qu'on y envoya de la *Tour*, diſperſa les mutins: cependant les dommages déja cauſés montoient à plus de 1000 livres ſterling. Les troubles recommencerent le 17. au ſoir; on caſſa, on briſa, on détruiſit, & les débris furent jettés dans les rues. Les Maîtres prétendent ne pouvoir pas payer davantage; & les Ouvriers diſent, qu'en travaillant à ſi bas prix ils ne ſont pas en état de nourrir leurs familles Les uns & les autres donnent pour raiſon de leur impuiſſance la cherté des vivres & en général des premiers beſoins. On croit cependant que la diſpute eſt appaiſée entre les Maîtres & les ouvriers, les Maîtres les ayant depuis fait chercher & leur ayant payé la ſemaine qu'ils avoient perdue à ne pas travailler, & promis en outre qu'ils ſeroient à l'avenir payés comme par le paſſé.

Les vaiſſeaux, le *Nottingham* & le *Pigot*, qui reviennent de *Bengale*, ſont attendus inceſſamment dans nos Ports. Le premier a déja relâché dans celui de *Kinſale* en *Irlande*: il apporte des dépêches, qui pourront influer ſur le cours des Actions de la Compagnie des *Indes*. Elles commençoient un peu à baiſſer; mais elles ont repris faveur le 22.

Hier il arriva un Courier de *Hanovre*, & la Cour reçut en même tems quelques autres dépêches d'*Allemagne* & de *la Haye*. Il en eſt auſſi arrivé de l'*Amérique*, qui ont donné lieu à des entretiens parmi le Miniſtere, & à des Aſſemblées dans le département du Commerce, auxquelles on a appellé les Agens des Colonies.

Il eſt tombé en *Irlande*, en *Ecoſſe*, & dans le *Nord* de l'*Angleterre* beaucoup de neige & de groſſes pluies, qui y ont cauſé de très-grands dommages. Nous apprenons entre autres par pluſieurs lettres particulieres, que le 8. de ce mois au matin, les eaux des rivieres du Pays de *Galles*, ſur-tout dans la partie Septentrionale de cette Province, ſe ſont débordées tout-à-coup & qu'elles ſe ſont élevées à plus de ſeize pieds au-deſſus de leur hauteur ordinaire. Ce débordement a fait beaucoup de ravages dans les campagnes: il a entraîné un grand nombre de maiſons & detruit des chauſſées & des canaux: mais heureuſement peu de gens ont péri, quoique dans pluſieurs endroits un grand nombre de perſonnes aient été obligées de monter ſur des arbres pour n'être pas emportées par le torrent. On ne cite encore parmi les morts qu'un homme à cheval qui a été enlevé de deſſus une chauſſée, près de *Warrington* & noyé avec ſon cheval. On attribue cette inondation à une pluie très abondante qui avoit duré deux jours & n'avoit ceſſé que la veille du débordement.

Quatre vaiſſeaux de *Bordeaux* & 3 de la *Rochelle* ont été enlevés près de *Louisbourg* par l'Eſcadre de M. *Palliſer*, qui les a conduits à *S. Jean*.

On écrit de *Barcelone* qu'au de là de 120. Familles de juifs, dont pluſieurs fort riches, ſe ſont embarquées dernierement avec leurs effets pour l'Iſle de *Corſe*.

Suivant les lettres de *Normandie* l'inconſtance de J. J. *Rouſſeau* ne lui a pas permis de s'établir en *Auvergne*. Il eſt revenu dans la premiere de ces provinces, où il a repris ſon travail litteraire, qu'il diſoit avoir ſacrifié à la Botanique, & il s'occupe actuellement à la continuation, de ſon dictionnaire de Muſi-

que

que, dont le commencement doit deja être sous presse. Ce livre sera probablement fort exact, fort profond, très critique, peu intelligible, & de fort peu d'usage.

De la HAYE *le 25 Octobre.*

La Princesse de *Nassau-Weilbourg*, qui accoucha d'un Prince mort le 22 au soir, se porte aussi bien que puisse le permettre son état.

Le Feld-Maréchal Duc de *Brunswick* est parti hier matin pour *Loo*, où S. A. S. attendra le Prince & la Princesse d'*Orange*, qui, après s'être arrêtés depuis le 16 au soir jusqu'au 21 à *Brunswick*, ont dû arriver ce jour-là au Château de *Montbrillant* près de *Hanovre*, le 22 à *Diepenau*, le 23 à *Osnabrug*, le 24 à *Bentheim*, & aujourd'hui à *Twickelo*, d'où L. A. S. & R. se rendront demain à *Loo*.

On a reçu de *Vienne* la fâcheuse nouvelle, que l'Archiduchesse *Josephe* y mourut de la petite vérole le 15 entre 6 & 7 heures du soir.

De MANHEIM *le 25 Octobre.*

Jeudi dernier l'Académie Electorale des Sciences & Belles-Lettres tint son Assemblée publique. M. le Professeur *Schöpflin* en qualité de Président honoraire ouvrit la séance par un Discours en langue latine. M. *Lamey*, Secrétaire perpétuel notifia ensuite les raisons pour lesquelles l'académie ne pouvoit encore cette fois ci distribuer aucuns prix, & proposa de nouveau, cependant avec quelques changemens, les mêmes questions pour l'année 1769. savoir.

Y a t-il quelque chose dans la nature, dont on peut se servir également comme du *Cobolt* pour faire le bleu, & sur tout celui dont on a coutume de se servir pour la porcelaine? Comment le nomme-t'on, & comment doit on le preparer?

Le Duché de *Franconie* sur le *Rhin* existoit-il avant l'extinction de la race *Carlovingienne* en *Allemagne* jusqu'au regne des Empereurs de *Souabe* ou de *Hohenstau?* & quel étoit-il?

L'Académie a mis sur la premiere de ces questions un double prix de deux Ducats. Les Mémoires sur les deux questions doivent être envoyés avant la fin de Juillet de ladite année.

M. *Lamey* répéta les plus petites questions sur la plantation des arbres la plûpart fruitiers & utiles dans le Palatinat, & sur l'acquisition de la meilleure & la plus abondante laine des brebis, dont l'Académie attend des preuves avant Pâques de l'année prochaine. La séance fut terminée par la lecture de quelques ouvrages.

De HANAU, *le 25 Octobre.*

S. A. R. Madame la Princesse, épouse du Prince Charles de *Hesse Cassel* est accouchée hier entre 11 heures & midi d'une Princesse.

De THORN, *le 22 Octobre.*

Voici dans un plus grand détail ce qui s'est passé à la Diete de *Varsovie*, dans la séance du 6 de ce mois.

Après quelques mouvemens concernant la lecture d'un second projet proposé par le Prince Maréchal de la Confédération générale concernant les pleins pouvoirs législatifs en faveur de peu de personnes; M. *Golejowsky*, Nonce de *Podolie*, représenta très-vivement le déplorable état du Royaume, & dit qu'au reste il ne savoit si c'étoit au patriotisme de son Palatinat, à la bonté des troupes *Russes*, à la forteresse de *Kaminiec* ou au voisinage des *Turcs* que devoit être attribuée la liberté avec laquelle la Diete s'étoit terminée dans ce même Palatinat, tandis que dans toutes lës autres contrées il n'y avoit eu aucune Diete libre, que toutes s'étoient tenues les armes à la main, & qu'on avoit même empêché la noblesse indépendante d'y paroître; de quoi on voyoit un exemple dans M. *Czacki*, Echanson de la Couronne, qui continuoit d'être détenu dans ses terres, il ajouta qu'il cessoit cependant de s'étonner de tout ce qui s'étoit ainsi passé, en considérant qu'il n'y avoit plus de sûreté près du trône même.

Il

Il en cita pour preuve ce qui est arrivé à M. *Kosukowsky*, qui joignoit à ses autres titres celui de Conseiller de la Confédération générale, & conclut que la liberté étoit également bannie de la Diete générale, puisqu'on vouloit abandonner à un petit nombre de personnes le pouvoir législatif, sans qu'une autre put y participer ni exposer ses sentimens patriotiques, d'où il étoit aisé de prévoir l'extinction totale de la liberté; ce qui néanmoins ne pouvoit l'empêcher de parler, puisqu'il ne vouloit rien posséder, & qu'il ne se soucioit point de la vie, s'il ne devoit plus vivre dans une patrie libre.

M. *Sarnacki*, Nonce de *Prusse*, insista sur la communication préalable pendant trois jours, avant que le projet fut mis en délibération, & cela suivant la décision de la dérniere Diete à laquelle ses instructions étoient conformes, & d'autant plus que ce projet paroissoit être très dangereux pour la liberté & pour la Religion.

M. *Pac*, Nonce de *Iroki* & Grand Notaire de *Lithuanie*, parla dans le même sens, & ajouta qu'on pouvoit lire le projet concernant les pleins pouvoirs, mais qu'on ne pouvoit jamais consentir à laisser aux Députés celui de rien conclure.

M. *Kosciesza Zaba*, Nonce de *Wilda* parla aussi à peu près le même langage, mais en même tems il conseilla de faire attention aux circonstances présentes.

M. *Rzewusky*, fils du Palatin de *Cracovie*, & Nonce de *Podolie*, dit que depuis l'an 1764, personne ne reconnoissoit plus en effet la patrie; que non-seulement les loix des tems heureux & passés étoient abrogées, mais qu'on faisoit tous les ans des changemens à celles qui leur succédoient; qu'on vouloit que la législation n'appartint plus à tout le corps de la Noblesse, & qu'on prétendoit faire décider à la pluralité les affaires d'Etat, tandis que leur décision étoit par la derniere Diete attribuée à l'unanimité, choses auxquelles il ne pouvoit consentir & auxquelles son devoir étoit de s'opposer.

Enfin le Prince *Poniatowski*, Chambellan de la Couronne & Nonce de *Zackroczim*, après avoir loué le zele & les sentimens patriotiques de ceux qui venoient de les faire éclater, dit qu'il falloit considérer, qu'il étoit nécessaire de se régler selon le tems & les circonstances; qu'au reste la loi portée par la derniere Diete ne parloit que des Dietes ordinaires & réglées, & ne comprenoit nullement les Dietes extraordinaires & confédérées, de quoi cependant il ne vouloit point traiter dans ce moment, qu'au surplus il étoit de l'avis du Nonce de *Prusse*, c'est-à-dire, que le projet dont il étoit question & proposé le 5, comme concernant réellement des matieres très importantes, fut laissé pendant quelques jours en délibération; & que quant à celui qui concernoit le pouvoir législatif, il avoit avec l'autre tant de connexion qu'il s'attendoit que M. le Nonce de *Prusse* & tous les autres Seigneurs consentiroient à ce qu'il fut aussi lu pour être imprimé avec le premier, afin d'être communiqués ensemble pour déliberer sur iceux.

Il y eut encore quelques difficultés à cet égard; mais l'Evêque de *Cracovie* s'étant levé, l'Assemblée opina que la lecture du second projet ne signifioit rien, pourvu qu'on l'imprimât & qu'il fut distribué pour être mis en délibération avec l'autre, & il n'y eut plus d'obstacle à la lecture, après laquelle le Prince Maréchal promit qu'on alloit procéder à l'impression, pour que délibération s'ensuivit. Sur quoi le Roi manda le Ministere près de sa personne, & afin que le tout fut mûrement pesé, & put parvenir à une heureuse issue, Sa Majesté limita la séance au 12.

On rendra compte l'Ordinaire prochain de ce qui s'est passé dans cette séance & dans celles du 14 & du 16: dans cette derniere la Diete extraordinaire qui ne dure suivant l'usage que 14 jours, a été prorogée au 2 Novembre.

N. 89.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 7 NOVEMBRE. 1767.

De ROME *le 24 Octobre.*

Le Comte de *Kaunitz-Rittberg* Ambaſſadeur de la Cour Imperiale & Royale à celle des *Deux-Siciles* a paſſé ici le 20 de ce mois ſans preſque s'y arrêter, pour ſe rendre à ſa deſtination.

Le Baron de *S. Odille* Miniſtre de *Toſcane* a couru dernierement riſque de la vie, ſes chevaux ayant pris le mors aux dents, & ſon cocher ayant été renverſé de ſon ſiége: mais il ne lui eſt heureuſement arrivé aucun accident: on l'a cependant ſaigné par précaution.

Le Cardinal *Ferroni* a été publiquement adminiſtré Dimanche paſſé des Sacrements de la S. Egliſe: mais on apprend que le Cardinal *Serra* ſe porte mieux.

Le 22 au ſoir on a appris par un courier depêché de *Vienne* au Cardinal Alexandre *Albani* la triſte nouvelle de la mort de S. A. R. Madame l'Archiduchеſſe *Joſephe* fiancée au Roi des *Deux-Siciles*.

On apprend de *Naples* qu'il eſt ſurvenu au mont *Veſuve* une éruption extraordinaire & ſoudaine dont la lave qui s'eſt dirigée vers le Palais de *Portici*, a obligé le Roi & toute ſa Cour de quitter ſubitement ce ſéjour: au depart du Courrier tout étoit dans la crainte des ſuites de ce facheux évenement.

De Fontainebleau, *le 24 Octobre.*

Le Régiment du Roi, Cavalerie, traverſa cette Ville, le 16 de ce mois, pour ſe rendre à *Lille*, où il va en garniſon; & dirigeant ſa marche vers *Melun*, où il devoit coucher ce jour-là, il paſſa au rendez-vous de chaſſe du Roi & s'y forma en bataille. Sa Majeſté paſſa ſur le front de ce Régiment & temoigna au Duc de *Charoſt*, Meſtre-de-Camp de ce Corps, ſa ſatisfaction ſur la maniere dont il étoit tenu. Monſeigneur le Dauphin, Monſeigneur le Comte de *Provence* & Monſeigneur le Comte d'*Artois*, étant venus ſe promener au même endroit, quelques momens après le départ du Roi, le Régiment ſe forma de nouveau en bataille, & défila devant ces Princes pour continuer ſa route.

Le ſieur *Payen*, Procureur du Roi au Bureau des Finances de la Généralité de *Metz* & d'*Alſace*, Membre de la Société Royale des Sciences & Arts de la même Ville, a eu l'honneur de préſenter au Roi, le 20 de ce mois, un Livre de ſa compoſition, intitulé: *Eſſai ſur les Moulins de Soie & Deſcription du Moulin propre à ſervir à l'organſinage & à toutes les operations du tord de la ſoie.*

De PARIS, *le 26 Octobre.*

Charles-Godefroid Louis de la *Tour-d'Auvergne*, Chevalier de *Bouillon*, fils de Godefroird-Henri de la *Tour-d'Auvergne*, Prince de *Turenne*; & de Louiſe-Henriette-Gabrielle de *Loraine*, Princeſſe de *Turenne*, eſt mort au Château de *Navarre*, près d'*Evreux*, le 23 de ce mois, âgé de dix-huit ans.

De HAMBOURG *le 30 Octobre.*

L'Ambaſſadeur de *Ruſſie* en *Pologne* a fait publier la pièce ſuivante au ſujet de l'enlevement de differens Seigneurs *Polonois* par les Troupes de S. M. I.

DECLARATON

De l'Ambaſſadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire de l'Imperatrice de Ruſſie aux Etats unis & Confederes de Pologne & de Lithuanie.

Les Troupes de Sa Majeſté Imperiale ma Maitreſſe, qui ſont amies & alliées avec la Republique Confédérée, ont arrêté l'Evêque de *Cracovie*, l'Evêque de *Kiovie*, le Palatin de *Cracovie* & le Staroſte de *Dolin*, parceque dans leur conduite ils n'ont pas eu devant les yeux la dignité de S. M. I., & qu'ils ont tâché de noircir la pureté de ſon deſintereſſement ſalutaire & de ſes vuës amicales pour la République. Comme la Confédération générale & réunie de *Pologne* & de *Lithuanie* eſt ſous la protection de S. M. l'Imperatrice, le ſouſigné lui en donne avis, en l'aſſurant le plus expreſſement & le plus ſolemnellement de la continuation de la haute protection, comme auſſi de l'aſſiſtance & du ſoutien de S, M, I. dont la Confédération générale doit jouir pour le maintien des loix & des libertés de la *Pologne* & pour l'extirpation de tous les abus qui ſe ſont gliſſés dans la forme du Gouvernement & qui ſont contraires aux loix fondamentales du Royaume. S. M. ne cherche que le Bien-être de la République & Elle ne ceſſera point de lui prêter du ſecours pour parvenir à ce but ſans enviſager de ſa part aucun avantage puiſqu'elle n'en deſire d'autre que la ſureté, le bonheur & la liberté de la Nation *Polonoiſe*, ainſi que cela eſt déjà clairement exprimé dans les declarations de S. M. I., qui garantit à la République ſes poſſeſſions actuelles ainſi que ſes loix, la forme de ſon Gouvernement & les prérogatives d'un chacun en particulier. Fait à *Varſovie* le 14 Octobre 1767.

NICOLAS PRINCE REPNIN.

De VIENNE, *le 7 Novembre.*

Tout s'eſt ſoutenu dans le mieux le 4 & le 5 de ce mois. Madame l'Archiducheſſe *Eliſabeth* a continué à ſe ſentir de l'appetit; la nuit du 4 au 5; le ſommeil a été long & tranquille; les forces ſe ſont trouvées bonnes le lendemain & tout dez ce tems a indiqué une heureuſe fin de la maladie: & S. A. R. continuë aujourd'hui d'avancer heureuſement vers ce terme.

Les ſpectacles, qui avoient été ſuſpendus depuis le jour, que cette Princeſſe a été adminiſtrée, ont été rouverts, celui du Theatre *Allemand* Mardi dernier & celui du Théatre près de la Cour aujourd'hui.

Le Deuil que la Cour porte pour feuë S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* ſera diminué d'un degré pendant les 14 jours prochains à commencer au jour de demain, on prendra en conſéquence l'eſilé avec l'épée & les boucles d'argent ou d'autre metal & le Deuil que la Cour portera pour feuë S. A. R. Mgr. le Duc d'*Yorck*, ſera confondu avec celui de feuë Madame l'Archiducheſſe.

Jeudi dernier Sa Majeſté l'Empereur a donné avec les cérémonies accoûtumées à M. le Baron d'*Erthal*, Prevôt de l'Egliſe Cathedrale de *Würtzbourg* & muni des pleins pouvoirs du Prince Epéque de *Fulde* l'Inveſtiture de la Principauté de ce nom. Le Prince de *Colloredo*, Vice-Chancellier de l'Empire a reparu pour la premiere fois depuis ſa maladie à cette fonction.

N. 90.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 11 NOVEMBRE 1767.

Suite de l'Article de THORN, *concernant les nouvelles de* Varsovie.

Dans l'intervalle du 6 au 12 Octobre, il s'est tenu plusieurs Conferences provinciales, & le Prince Primat a rassemblé chez lui successivement tous les représentans des Provinces pour apporter aux affaires toutes les facilités possibles.

Le Prince *Radzivil*, Maréchal de la Confédération générale de *Pologne*, qui avoit obtenu des Décrets de contumace du Tribunal de la Confédération de *Lithuanie* contre le Prince *Czartoriski*, grand Chancelier de ce Duché, contre le Vice-Chancelier *Przezieçki* & contre plusieurs autres Seigneurs a aussi donné dans cette conjoncture une preuve éclatante de sa magnanimité & de son amour pour le bien public: après s'être désisté de tous ces Décrets, portés également contre le Staroste de *Samogitie*, & contre le Grand-Tresorier de *Lithuanie*, pour qu'ils pussent avoir séance & voix à la présente Diete, il a fait la même chose à l'égard du Grand-Chancelier & du Vice-Chancelier de *Lithuanie*, & cela d'une maniere très-touchante, il s'est rendu lui-même chez le Grand-Chancelier, il l'a assuré de son amitié & lui a dit qu'il se déportoit de la contumace, afin qu'il pût être utile à la patrie par sa sagesse, son expérience & ses conseils salutaires, ajoutant que tout ce qui le concernoit en son particulier, devoit être oublié,

pour

pour que le bien général n'en souffrit point, & qu'il ne falloit plus penser qu'à agir de concert & d'une maniere amicale. En effet, les deux Chanceliers de *Lithuanie* ont assisté à la séance du 12.

Cette séance fut ouverte par un Discours que prononça le Prince *Radzivil*, & par des conseils que le Roi donna pour porter à une fin salutaire les projets sur lesquels on délibéroit.

L'Evêque de *Kiovie* prit là-dessus la parole & attaquant fortement la Confédération des *Dissidens*, ainsi que leurs prétentions, il dit, que les..... libertés qu'ils demandoient, ressembloient à celles auxquelles l'archi-Hérétique *Beze* avoit donné le même nom, ajoutant que ni pour le present, ni pour l'avenir, il n'accepteroit jamais ce projet, & que personne ne pouvoit en conscience se charger de pareille députation; on n'a d'autre vuë, dit il encore, que la ruine générale, le nouveau temple établi à *Varsovie* en est une preuve ainsi que l'établissement de celui contre lequel l'Evêque de *Cracovie* s'est récrié dans la précédente Diete, & cela est encore démontré par l'affreux traitement qu'ont essuyé M. *Czacki*, arrêté sur ses terres, & M. *Kozukowsky* arrêté ici dernieremeut, & qui auroit eu un Sort semblable à celui de *Habacuc*, s'il avoit eu des Anges pour conducteurs. La pluralité des voix ne peut plus décider ici, continuat-il, & si elle le pouvoit, il seroit très possible qu'elle y opérât des changemens semblables à ceux qui sont arrivés en *Angleterre*. Ce projet au reste & tout ce qui pourroit être négocié à cet égard, devroit du moins être mis en rapport; & là-dessus ce Prélat s'emporta contre ceux qui traitoient de fanatique le zèle qu'il montroit, & dit qu'il ne lui restoit d'autre parti que de prier pour ceux qui à l'exemple des Géants vouloient assaillir le ciel de l'Eglise, il pria le Roi d'y tenir la main, en disant que le trône & les bonnes graces du monarque lui étoient indifférentes, quand il s'agissoit de la Religion, & en lui faisant faire attention que les prédécesseurs immédiats de Sa Majesté, quoiqu'ils ne fussent point nés Catholiques, n'auroient jamais permis ce qu'on voit aujourd'hui; il rapporta ensuite la prédiction faite à *Agrippine*, mere de *Neron*, que celui qu'elle enfanteroit lui coûteroit la vie, & dit que malgré tous ses talens le Roi ne pouvoit mériter aucune admiration, ni posséder aucune vertu, si dans les circonstances présentes il ne montroit qu'il est un Prince pieux, & qu'il ne devoit jamais s'attendre à être aimé, si ses projets tendoient à détruire la liberté & introduire le despotisme. Quelle guerre cruelle & civile n'en pourroit il pas résulter, ajouta-t-il! une guerre semblable à celle que l'*Angleterre* vit entre les maisons d'*Yorck* & de *Lancastre*, & nommant alors les principaux Seigneurs tués dans douze batailles qui s'étoient données pendant cette guerre, il conclut son Discours par assurer qu'il ne consentiroit jamais à aucune des choses qu'on exigeoit maintenant, non plus qu'au projet dont il étoit question.

Le Roi parla ensuite & dit que l'esprit & la prudence ne brilloient jamais mieux que lorsqu'on se trouvoit au milieu des dangers; qu'il avoit cherché en tout tems & même dans les circonstances présentes à procurer le bien être de la Patrie & à détourner d'elle tout ce qui pouvoit lui être nuisible; qu'il en appelloit à cet égard à la postérité; que la conduite qu'il avoit tenue dans la derniere Diete, pouvoit en servir de preuve; mais que la Nation s'étoit réservée la liberté de décider pour elle même, & que c'étoit de-là qu'étoient nées les circonstances dans lesquelles on se trouvoit. Si l'on considere cependant, ajouta ce Prince, ce qui s'est fait quand la Nation s'est confédérée, on verra que le contenu du projet se trouve dans les points, même de sa Confédération: les Députés qu'elle a envoyés à *Moscou*, y ont été relativement envoyés. Tous les Palatinats, Provinces & Districts n'ont-ils pas demandés eux-mêmes que le

Ma-

Maréchal de la Confédération générale le fut auſſi de la Diete ? & ne réſulte-t-il pas de-là une obligation naturelle; que les Etats confédérés & maintenant aſſemblés à la Diete, doivent ſuivre l'acte de confédération générale & les points dont ils ont chargé leurs Députés munis de lettres de créance pour l'Impératrice de *Ruſſie*, d'où Sa Majeſté conclut à ce qu'il fut fait lecture de ces lettres en ce qu'elles contenoient les objets ſur leſquels on devoit actuellement décider.

Le Secrétaire de la Diete procéda à cette lecture : il fut enſuite demandé par qui ces lettres de créance avoient été ſignées, & répondu qu'elles l'avoient été par le Prince Maréchal & par les Conſeillers de la Confédération générale: L'Evêque de *Cracovie* dit là-deſſus que les confédérations ne pouvoient rien établir de fixe & de permanent, & que par conſéquent on pouvoit dans une Diete changer tout ce qu'elles avoient fait, parce que c'étoit le République aſſemblée qui y agiſſoit: que d'ailleurs il falloit avouer que ce n'étoit point à une confédération à former des lettres de créance, puiſque ces ſortes de lettres ne contiennent point d'inſtructions, & ſe bornent à demander par leur contenu qu'il ſoit ajouté foi à ceux qui en ſont munis : il inſiſta de plus à être inſtruit par le Roi du contenu des inſtructions données par Sa Majeſté à M. *Pſarski*, envoyé à *Moſcou*, lors du *Senatusconſilium*, afin que les Etats en fuſſent également informés, & dit qu'il ne concevoit pas au reſte à quoi il ſervoit de perdre des tems en tenant des Dietes, puiſque perſonne n'y étant libre, & ne pouvant y parler librement, tout devoit s'y faire enſuite d'ordres rigoureux : ſur quoi il demanda qu'il fut nommé une Députation de la part de tous les Etats au Prince *Repnin*, pour ſavoir de lui s'il avoit des pleins pouvoirs qui portaſſent d'arrêter des hommes libres, tels que MM. *Czacki* & *Koſuckowski*, s'il n'étoit pas permis de tenir une Diete libre, & s'il falloit qu'elle ſe conformât aux ordres qu'on lui donnoit, & qui toujours étoient favorables à celui dont ils émanoient, & ne l'étoient jamais à la Nation. Il ajouta qu'à la vérité il étoit prêt à donner ſon ſuffrage ſur ce qui avoit été propoſé : mais qu'il falloit au préalable que la députation, dont il venoit de parler, eut lieu, & que le Prince *Repnin* répondit ſur ſon objet poſitivement & cathégoriquement, ſans quoi il s'oppoſeroit, lui Evêque, à ce qu'on donnât aucun ſuffrage, & à ce qu'il fut traité du projet : & ayant demandé là-deſſus l'opinion de l'Aſſemblée, elle fut unanimement du même avis.

Le Roi reprit alors la parole en diſant que ce n'étoit pas la premiere fois qu'il étoit plus ſalutaire de refuſer que d'accorder une demande ; qu'il proteſtoit devant Dieu qu'il avoit fait tout ce qui étoit en lui pour le bien de la patrie, & qu'il prévoyoit cependant que tout iroit de mal en pis, à la honte de la Nation, ſi l'on n'avoit pas la prudence de ſe conformer au tems & aux circonſtances; S. M. termina encore enſuite ce Diſcours en concluant que comme les Conférences tenues juſqu'alors avoient été infructueuſes, il falloit les prolonger durant trois jours, pour y traiter d'objets auſſi importans à la ſolution deſquels il apporteroit de ſon côté toutes les facilités poſſibles: & là-deſſus il limita au 16 la prochaine ſéance.

La ſuite l'Ordinaire prochain.

De CADIX *le* 2 *Octobre.*

La ſemaine derniere, on embarqua ſur un Paquebot *Anglois* les Jeſuites qui ſont arrivés dernierement de la *Havane* & quelques autres qui étoient reſtés malades au Port *Sainte-Marie*. Ce Paquebot mit ſur le champ à la voile pour *Cartagene du Levant* où il doit tranſporter ces Religieux qui ſe trouvent au nombre de quarante ou environ. Ces jours-ci, il en eſt revenu neuf de *Gênes*, à bord d'un Navire *Anglois* où ils ſont encore. Le Gouverneur de cette Ville a refuſé de recevoir ce Navire & en a informé la Cour.

Les

Les Flûtes *Françoises le Gros Ventre*, commandée par le sieur de *Roquefeuille* de *Montperou*, & *la Nourrice*, par le sieur de *Mittou*, relâcherent en cette Baye, le 26 & le 30 du mois dernier. Ces Bâtimens, dont le premier vient de *Bayonne* & le second de *Rochefort*, remettront incessamment à la voile pour *Toulon*.

Le Paquebot *Notre Dame de Pillar*, de la Compagnie de *Barcelone*, arriva de *Cumana* en cette Baye le 29. du même mois. Il étoit chargé, pour le compte de la Compagnie, de 5200 piastres fortes; 1341 fanegues de cacao, 239 quintaux, & demi de bois de Campêche, 75 arrobes d'huile de bois & de 4290 cuirs en poil; &, pour le compte des Particuliers, de 2284 piastres fortes en argent, 25 fanegues de cacao & 4 arrobes & demie d'huile de bois.

Suite des Nouvelles de LONDRES, *du 23 Octobre.*

Le Général Major *Irwin*, qui est revenu depuis peu de son Gouvernement de *Gibraltar*, a été avant-hier à *St. James*, où il a eu l'honneur d'être presenté au Roi, qui lui a fait un accueil très-gracieux.

La Somme, assignée à l'Escadre *Angloise* par le Nabob de *Bengale*, sera payée par la Compagnie des *Indes* aux Officiers & Equipages de cette Escadre au mois de Mars prochain. Le *Pigot*, Vaisseau de cette Compagnie, qui revient de *Bengale*, est arrivé à *Spithead*. On attend encore trois autres de ses Vaisseaux qui reviennent de l'*Inde* & de la *Chine*.

On a renvoïé au Printems prochain l'exécution du Plan pour rendre plus commodes & plus spacieuses les avenuës de la Chambre des *Communes*.

On dit que dans la promotion, que le Roi se propose de faire bientôt dans la Marine, Sa Majesté créera Contre-Amiraux de la Flotte les Chefs d'Escadre *Howe*, *Pallifer*, *Byron* & *Harvey*, qui se sont fort distingués pendant la derniere guerre. En attendant, on travaille vigoureusement à la construction de plusieurs Vaisseaux de Ligne, & à en radouber d'autres, afin d'entretenir les forces navales sur un pied respectable.

On mande de *Lisbonne* que le Commerce de la Factorie *Angloise* semble y reprendre une nouvelle activité, & qu'à juger de certaines démarches du Gouvernement, on avoit lieu d'esperer que les obstacles, qui ont subsisté jusqu'ici, ne tarderoient pas à être levés. Quant à certaines Affaires particulieres entre cette Cour-ci & celle de *Versailles*, elles sont à peu près réglées; de sorte qu'au moyen des arrangemens, concertés de part & d'autre, le Commerce des deux Nations aux *Indes-Occidentales* n'y sera plus exposé aux inconveniens qu'il a éprouvés depuis quelque tems.

De la HAYE *le 29 Octobre.*

Le Prince de *Nassau Weilbourg* est revenu ici avant-hier matin de *Loo*, où, le Prince & la Princesse d'*Orange* y étant arrivés le 26 à 3 heures après-midi, on avoit tiré un grand Feu d'artifice vers les 7 heures du soir. Leurs Alt. S. & R. arrivent aujourd'hui à *Soestdyk*; & demain, Elles continuëront leur route pour se rendre ici par *Utreckt* & par *Leide*, où on leur fera à leur passage tous les honneurs dûs à leur naissance.

Le Baron de *Reischach*, Envoyé-Extraordinaire de L. M. Imp., a reçu de sa Cour un Courier avec la triste nouvelle que S. A. R. Madame l'Archiduchesse MARIE-JOSEPHE, fiancée au Roi des *Deux Siciles*, étoit morte de la petite verole à *Schönbrunn* le 15 de ce mois, vers les sept heures du soir.

Il arriva ici Dimanche dernier une Députation de la part des Etats de la Province de *Groningue*, chargée d'une Commission extraordinaire auprès du Prince *Stadhouder* & de Madame la Princesse son Epouse.

Nota. *On a imprimé, par erreur dans la Gazette de l'ordinaire dernier, Article de* Manheim *vers la fin.* Un double prix de deux ducats, *lisez* un double prix de deux medailles de cinquante ducats chacune.

N. 90.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 11 NOVEMBRE. 1767.

De MADRID *le 13 Octobre.*

Mercredi dernier, le Roi & les Infants revinrent du Palais de *Saint Ildephonſe* à celui de *Saint-Laurent de l'Eſcurial*, où Don George *Juan*, Ambaſſadeur du Roi à la Cour de *Maroc*, alla, le 8, rendre compte à Sa Majeſté du ſuccès de ſa miſſion.

Don François Paſchal de *Bonanza*, Exempt des Gardes du Corps, vient d'être nommé par le Roi Gouverneur du Château Royal d'*Aranjuez*.

De L'ORIENT, *le 19 Octobre.*

Le 15 de ce mois, le feu prit à un monceau de paille au Vilage de *Karamezel*, Paroiſſe de *Ploemur*, près de cette Ville. Les flammes ſe communiquerent aux maiſons voiſines, & l'incendie fut ſi violent qu'il réduiſit en cendres tout le Village qui conſiſtoit en trente maiſons. Les habitans ont perdu tous leurs meubles & effets, ainſi que les grains de la derniere récolte.

Des frontieres de la Savoie, *le 25 Octobre.*

Les Membres du Magiſtrat de *Geneve*, qui depuis quelque tems avoient quitté cette Ville, y ſont revenus & ont aſſiſté le 23 à une aſſemblée du Conſeil. Les Cantons de *Zürich* & de *Bern* ont ratifié le 21 l'ouvrage qui avoit été ſigné le 15 à *Soleure*, & l'on s'attend qu'il ſera bientôt publié à *Geneve*. Les Remontrances que les repreſentans des bourgeois ont faites dernierement, ſont déjà imprimées.

De Fontainebleau, *le 28 Octobre.*

Leurs Majeſtés, ainſi que Madame *Adelaide* & Meſdames *Victoire*, *Sophie* & *Louiſe*, ſont parties hier de cette Ville pour *Choiſy*. Demain, la Reine & Meſdames ſe rendront à *Verſailles*, où le Roi n'arrivera que le 30. Aujourd'hui; Monſeigneur le Dauphin, Monſeigneur le Comte de *Provence* & Monſeigneur le Comte d'*Artois* ſont partis d'ici pour aller dîner à *Choiſy* & arriver le même jour à *Verſailles*.

Dimanche dernier, le Roi s'étant rendu ſur la terraſſe du Tibre, où le quartier des Gendarmes de la Garde de ſervice étoit aſſemblé & rangé en bataille, ayant à ſa tête le Maréchal Prince de *Soubiſe*, le Prince de *Guemené* & les Officiers Supérieurs; Sa Majeſté, à cheval, & accompagnée du Prince de *Condé* & du Maréchal d'*Eſtrees*, reçut le Prince de *Guemené* Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de ſa Garde en ſurvivance du Maréchal Prince de *Soubiſe*, & le fit reconnoître par la Compagnie en cette qualité. Le Maréchal d'*Eſtrées*, à cheval & l'épée au côté, fit prêter en même tems au Prince de *Guemené*, qui étoit auſſi à cheval, le ſerment de fidélité au Roi.

Le Cardinal de *Luynes*, Archevêque de *Sens*, a fait, le 23 de ce mois, la bénédiction de la quatrieme cloche de l'Egliſe Royale & Paroiſſiale de *Saint Louis* de cette Ville, en préſence du ſieur *Meynier*, Curé de la Paroiſſe. Cette cloche a été nommée par Monſeigneur le Dauphin & Madame Sophie, *Louiſe-Auguſte Sophie-Philippine-Eliſabeth Juſtine*.

De PARIS, *le 30 Octobre.*

Le Comte de *St. Florentin*, ayant écrit une Lettre circulaire à l'Académie d'Architecture, par laquelle il lui enjoignoit au nom du Roi de se raſſembler & de recevoir, ſans conſéquence pour l'avenir, M. de *Wailly* dans la premiere Claſſe, les Académiciens ſe ſont conformés avec beaucoup d'empreſſement aux ordres de Sa Majeſté; tellement que cette Académie reprendra, après la *S. Martin*. ſa forme & ſes exercices ordinaires, mais on croit que les deux Claſſes n'en feront plus qu'une.

M. *Vaucher* de *Rochebulon* vient d'ouvrir à *Bordeaux*, avec l'agrément de l'Intendant & des Jurats de cette ville, une Souſcription pour faire jouir le public d'un moyen qu'il a imaginé pour l'arroſement des prairies. Ce moyen conſiſte en une machine, qui avec peu de vent peut pomper dans les puits les plus profonds, ou puiſer dans les foſſés, ruiſſeaux & rivieres plus de cent barriques d'eau par heure, & l'élever à telle hauteur que l'on deſire. Elle pourra coûter depuis cent juſqu'à ſix cent livres, ſuivant ſa grandeur, l'étendue du terrein à arroſer, & la ſituation plus ou moins favorable. Le même Méchanicien propoſe une Souſcription pour des Moulins d'une nouvelle conſtruction, qui, agiſſant ſans vent, ni eau, peuvent rendre par heure environ un quintal de farine tamiſée & blutée. Il s'annonce auſſi pour avoir le moyen de remédier aux inconvéniens réſultans du défaut d'eau dans les Moulins déja exiſtans.

Le quatre-vingt-deuxieme tirage de la Loterie de l'Hôtel de Ville s'eſt fait le 26 de ce mois, en la maniere accoutumée. Le lot de cinquante mille livres eſt échu au numéro 82559; celui de vint mille livres au numéro 83895, & les deux de dix mille livres aux numéros 88000 & 90410.

De LEIDE, *le 28 Octobre.*

Avanthier, la Régence fit publier que le jour auquel le Prince *Stadhouder* paſſeroit par cette Ville avec Mme. la Princeſſe ſon Epouſe pour ſe rendre à la *Haye*, il y auroit non ſeulement Réjouiſſances publiques & illuminations; mais que la Bourgeoiſie paroîtroit ſous les armes. Au reſte, le Magiſtrat a preſcrit aux Habitans certains arrangemens, propres à prévenir tout accident & tout de ſordre.

De HAMBOURG *le 31 Octobre.*

Suivant les dernieres nouvelles de *Varſovie* le fameux projet, qui a cauſé tant de debats à la Diette, a enfin été mis en état après quelques legers changements, & ſigné par le Roi de *Pologne* & par les Maréchaux des deux Confédérations. S. M, a en conſequence nommé une Députation pour traiter avec l'Ambaſſadeur de l'Imperatrice de *Ruſſie*, & l'aſſemblée de la Diette qui d'abord devoit être *ad tempus bene viſum*, a été fixée au 1. Fevrier 1768.

Reb. *Beckmans* veuve de N. *Schütz*, née en 1663 dans le Duché de *Lunebourg* eſt morte ici depuis peu après une maladie de trois jours à l'âge de 104 ans: elle avoit été mariée deux fois, & avoit eu de ſon premier mariage un fils & cinq filles, dont elle a vû 54 enfans leſquels l'ont renduë biſayeule de cinq autres.

De VIENNE, *le 11 Novembre.*

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Eliſabeth* continuë d'avancer heureuſement dans ſa convaleſcence.

On a exécuté hier pour la premiere fois au Théatre près de la Cour *Don Quichotte* Ballet Pantomime du Sr. *Nov rre*, Ce Ballet a eu tant pour l'enſemble que pour les details, les habits & les decorations les plus juſtes applaudiſſements.

N. 91.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 14 NOVEBMRE 1767.

Suite des nouvelles de Varſovie.

L'Evêque de *Cracovie* ſe rendit le 13 aprés midi à la Confédération *générale* & tâcha d'y ramener les opinions à ſes principes; mais le Prince Primat qui y entra immédiatement après que celui-ci ſe fut retiré, fit tous ſes efforts pour y inſpirer des ſentimens contraires à ceux de l'Evêque.

Cependant les troupes de *Ruſſie* ayant été renforcées dans les environs de *Varſovie*; l'Evêque de *Kiovie*, l'Evêque avec le Palatin de *Cracovie*, petit Général de la Couronne, & le Staroſte de *Dolin* ſon fils, furent arrêtés par des Officiers *Ruſſes* la nuit du 13 au 14, & tous furent ſous bonne eſcorte tranſportés de l'autre côté de la *Viſtule*.

Immédiatement après leur arrêt toutes les avenues de *Varſovie* furent occupées par des troupes qui ne permirent à perſonne d'y entrer ni d'en ſortir, à l'exception de celles qui y apportoient des vivres & des denrées.

Le 14 Octobre tous les Grands & toute la nobleſſe s'aſſemblerent chez le Prince Primat pour délibérer ſur les moyens de faire rendre la liberté aux arrêtés; & ce même jour il fut remis à la confédération générale une déclaration du Prince *Repnin*, dans laquelle étoient exprimés les motifs de leur arrêt fondés ſur ce qu'ils avoient manqué à l'Impératrice ſa Souveraine.

En attendant les Grands & les nobles aſſem-

assemblés chez le Primat, avoient résolu qu'il seroit fait une Députation à Sa Majesté, pour la prier de s'employer à faire remettre les prisonniers en liberté : cette députation eut lieu le lendemain 15. Le Roi promit qu'il feroit tout son possible à cet égard, & nomma l'Archevêque de *Lemberg*, le Staroste de *Samogitie* & le Palatin de *Kalisch*, pour faire à ce sujet près de l'Ambassadeur de *Russie* les démarches nécessaires. Entretems, M. *Zamoyski*, Grand-Chancelier de la Couronne vint chez le Roi, & remit les sceaux entre les mains de Sa Majesté, en se démettant en même tems de son emploi, parce que dans de pareilles circonstances il desiroit de n'avoir plus aucune part au Gouvernement.

Les Députés rapporterent que le Prince *Repnin* s'en tenoit à la déclaration qu'il avoit donnée à la confédération générale au sujet des personnes enlevées, & dans laquelle il avoit en même tems & au nom de l'Impératrice sa Maîtresse assuré la République du maintien de sa liberté, & de la part que S. M. I. prenoit à son bien être. Le Roi prit là-dessus la parole, & dit, en s'adressant aux Députés : „ Voilà ce qui arrive quand la prudence & le véritable amour de la patrie ne réglent point suivant le tems & les circonstances les conseils & les démarches. C'est d'ailleurs, ajouta ce Prince, transgresser en tout point ce qu'on doit à la Patrie, & aller directement contre le patriotisme, que de retirer ses conseils & ses services, quand elle se trouve dans des circonstances critiques : c'est peu d'être au gouvernail d'un vaisseau, quand le vent est favorable & la navigation heureuse ; mais travailler & assister quand le gros tems menace ; demeurer alors au timon ; donner des avis fidéles, constans & solides, voilà le véritable patriotisme. Je vous l'avoue cependant, continua t-il, il m'est, dans les présentes circonstances venu une fois dans l'idée de descendre du trône & de vivre loin du trouble en repos & en tranquillité ; mais mon devoir & mon amour pour la patrie m'ont déterminé à me sacrifier plutôt que de réduire par là le Royaume à l'état le plus malheureux Plût à Dieu, dit il encore en terminant ce Discours ; que tous pensassent ; comme moi, & qu'un chacun voulut peser mûrement les choses & ne point s'opiniâtrer à vouloir rendre possible ce qui ne l'est point, tout pourroit en ce cas prendre peut-être encore une tournure favorable. „

Dans la seance du 16, on prit connoissance de la réponse du Prince *Gallizin*, Vice Chancelier de *Russie* au Discours que M. *Pociey* avoit prononcé le le 27 Septembre à *Moscou* au nom de tous les Députés.

Le Prince Primat parla pour la premiere fois dans cette séance en sa qualité de Primat, & représenta entre autres que les affaires n'avançant qu'avec beaucoup de lenteur, il croyoit qu'il étoit nécessaire de proroger de 14 jours (c'est à dire au double du tems qu'elle doit durer) la présente Diete extraordinaire ; on lut ensuite un plan de ce Prélat, tendant à faciliter l'affaire des projets, sources de tant de débats.

Les fils & les parens des Seigneurs arrêtés parlerent ensuite de la maniere la plus touchante en leur faveur, & représenterent vivement leurs services & leur zéle pour la patrie. Le Staroste *Drohobicky*, Nonce de *Chelm* dit à ce propos, qu'il étoit inoui de voir traiter ainsi des victimes innocentes, qui n'avoient jamais manqué de respect, ni au Roi, ni à l'Impératrice de *Russie*, & que Dieu, la Religion, la liberté & l'honneur devoient également intéresser les Etats à faire relâcher ces hommes patriotiques Il fut même demandé qu'on députât à l'Impératrice de *Russie* pour cet effet. M. *Poninski*, Nonce de *Kalisch* insista sur ce qu'avant tout on prit en considération le plan donné par le Primat, & sur cela M. *Sagorski*, Nonce de *Volhynie* dit, que le Roi devant approuver ce qui partoit d'un cœur pur & sincere „ il ne faisoit point de difficulté

té de représenter à Sa Majesté combien il paroissoit horrible de traiter en criminels des Nonces & des Sénateurs qui n'avoient donné avec ingénuité que des conseils pour le bien de la patrie; événement, dont l'histoire ne fournissoit point d'exemple & qu'on voyoit arriver dans un Etat libre à l'égard de ses membres les plus considérables, non accusés, non entendus & non condamnés & qui menaçoit la sûreté d'un chacun. Divers autres Nonces employerent à peu près les mêmes raisons: il fut dit que se taire en cette occasion, c'étoit être traître à la patrie, & les choses parvinrent à un si grand point de vivacité, que le Maréchal de la Diete ne put parvenir qu'à peine à calmer la rumeur & le bruit qui se faisoient: on proposa cependant de nouveau de délibérer préalablement sur le plan du Primat: à cette proposition, le tumulte recommença, & le Roi reprenant enfin la parole, dit, qu'il voyoit avec peine les places vacantes de ces Sénateurs; qu'il desiroit ardemment leur retour; qu'il joignoit sa douleur à la douleur générale, & qu'il souhaitoit que l'opiniatreté de plusieurs membres fut vaincue par-là; que c'étoit cette opiniatreté qui gâtoit tout, & qu'il étoit à desirer que toutes les vues & tous les sentimens fussent dirigés sur ce qu'il étoit le plus salutaire de pratiquer dans le moment présent. Qu'au reste il consentoit à la prorogation de la Diete, & à l'envoi de Députés au Prince *Repnin* pour conduire à une fin heureuse les projets qui étoient l'objet de tant de débats, & que le Maréchal de la Diete demandât en conséquence si elle y donnoit son consentement. Cette demande se fit à trois reprises réitérées sur chacun de ces deux objets, & la réponse affirmative & unanime s'ensuivit sur l'un & sur l'autre. La Diete fut donc prorogée au 2 Novembre, & on nomma les Députés suivans: De la part du Sénat l'Evêque de *Cujavie*, le Palatin de *Polaquie* & celui de *Livonie*: de la part de la Noblesse, les Nonces de *Posnanie*, de *Soebaczew*, de *Cracovie*, de *Chelm*, de *Wilda* & de *Kauen*, Après quoi la prochaine séance fut limitée au 17, & renvoyée ce jour-là au 19, parce que les Députés n'étoient point encore en état de faire à la Diete aucune proposition relative aux projets.

Dans la séance du 19, M. *Mlodjejowski*, Evêque de *Premislau*, fut nommé Grand Chancelier du Royaume, & le Roi lui remit en conséquence les grands Sceaux, & les petits furent de même remis par S. M. à M. *Borch*, nommé à l'emploi de Chancelier que possédoit ci-devant le même Evêque de *Premislau*. Après cette cérémonie le Prince Primat demanda qu'il fut rendu compte de ce qui s'étoit passé chez le Prince *Repnin*, concernant la modification des projets, & il fut remis en conséquence par l'Evêque de *Cujavie* une note qui en contenoit le détail.

La suite de ces nouvelles l'Ordinaire prochain.

De CADIX *le 2 Octobre.*

Hier, le Gallion *Espagnol le Matamoros* est arrivé du *Pérou*, chargé pour le compte des Négocians, de 189,076 piastres fortes en or monnoyé & travaillé, & de 731,468 piastres fortes en argent monnoyé & travaillé; indépendamment de 7035 fanegues de cacao; 1727 arrobes de cascarille; 50 quintaux d'étaim; 120 arrobes de laine de vigogne, & 20 quintaux de cuivre grené.

De LONDRES, *les 27 30 Octobre.*

Avanthier 25, jour anniversaire de l'Avénement du Roi au Trône, S. M. reçut au Palais *St. James* les Complimens de la Maison Royale, des Ministres Etrangers & de la principale Noblesse. Il y eut à cette occasion de grandes Réjouissances à la Cour & dans la Ville. La Princesse *Amélie* est partie pour *Bath*, afin d'y rétablir sa santé.

Vendredi dernier le Roi, étant en son Conseil, rendit une Ordonnance, par laquelle S. M. informée que le bled s'étoit vendu pendant deux jours consécutifs au-dessus de 43 schelings par quartier, mesure de *Winchester*, défendoit expressément, de l'avis de son

Conseil,

Conseil, la distillation de froment en substance ou en farine, sans même en excepter le son ; & cela jusqu'à l'expiration de 14 jours après la Convocation de la prochaine Séance du Parlement, conformément à la teneur d'un acte de la 33e. année du précédent Regne.

Des Lettres, reçues par les Vaisseau de la Compagnie des *Indes* arrivés en dernier lieu de *Bengale* & datées du Camp de *Rogamondrie* le 16 Decembre dernier, portent qu'une Armée de Cavalerie *Maure* menaçoit les frontieres des Provinces *Angloises* ; mais que le Différend ayant été ajusté à l'amiable, l'Ennemi s'étoit retiré.

Les affaires Ministériales sont toujours dans la même situation, sans que l'on y voie encore les moïens de se fixer à un sistème permanent. Les Partis en attendant continuënt de briguer la faveur du Public.

La Frégate du Roi, le *Montréal*, qui a à bord le Corps du Duc d'*Yorck*, a paru avant-hier 28 à la hauteur de *Portsmouth*, tirant un coup par minute : la Frégate, la *Tweed* : à ce nommée, répondit au signal, & le *Montréal* reçut ordre de continuër sa route vers la *Tamise*.

Hier, 29 il y a eu de grandes Conférences parmi les Ministres, & aujourd'hui il se tient un grand Conseil à *St. James* en présence du Roi.

De Dublin, *le 20 Octobre.*

Le Vicomte *Townshend*, notre nouveau Vice-Roi, qui s'étoit embarqué à *Holy Head* le 13. à une heure après midi, arriva ici le 14. au matin : Son Excellence fut reçuë & complimentée à son debarquement par le Lord Maire, les Aldermans, les Shérifs, & le Commun Conseil. L'Infanterie de notre Garnison s'étoit rangée en double haie, & Son Excellence, accompagnée par un Escadron, se rendit en la manière accoutumée en la Chambre du Conseil, où, après qu'on eut fait la lecture de sa Commission, Elle prêta le serment d'usage. Les Seigneurs Régens lui remirent ensuite l'Epée d'Etat au bruit d'une décharge de l'Artillerie du Parc, à laquelle la Garnison répondit par une Salve de sa mousquéterie. Apres cette cérémonie, Mylord *Townshend* passa dans la Grand'Salle, & y reçut les complimens sur son arrivée.

Le 16. le Corps de Ville résolut unanimement de présenter sa Franchise à Son Excellence dans une Boëte d'or, & au Lord *Frédéric Campb ll*, son principal Sécrétaire, dans une Boëte d'argent.

En conséquence d'une Requête de quelques Membres du Commun-Conseil, les Lord Maire, Shérifs, Communes, &c. de cette Ville ont pris le même jour 16 de ce mois la Résolution suivante : Savoir ; „ Que cette Assemblée est d'opi- „ nion, qu'il seroit du plus grand avan- „ tage de ce Roïaume en général & de „ cette Ville en particulier, qu'on ob- „ tint une Loi pour limiter la durée des „ Parlemens sous des qualifications „ convenables : Qu'il conviendroit à „ cette Ville de prendre toutes les me- „ sures constitutionales pour procurer „ une pareille Loi ; Et que le Lord „ Maire, les Shérifs, le Tréforier, les „ Intendans des Ouvrages, les Alder- „ mans *Percival Hunt*, *Geale*, *Barton*, „ & *Thomas Backall*, & huit Commu- „ nes à nommer par leur propre As- „ semblée, ou cinq d'entre toutes ces „ Personnes, dont deux seront le Lord „ Maire & l'un des Shérifs, soient nom- „ més par la Présente pour former un „ Committé, qui considérera & prépa- „ rera une Requête à présenter à cet „ effet au Parlement sous le sceau de „ cette Ville.

Aujourd'hui 20, les deux Chambres se sont assemblées & l'ouverture du parlement s'est faite avec les cérémonies accoutumées.

De Vienne, *le 14 Novembre.*

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Elisabeth* avance toujours heureusement dans sa convalescence.

Le deuil que la Cour porte à l'occasion de la mort de feue S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Josephe*, & celui qu'elle porte en même tems à l'occasion de feue S. A. R, Mgr. le Duc d'*Yorck*, seront changés demain 15 pour la troisieme fois, & finiront le 28 de ce mois.

N. 91.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 14 NOVEMBRE. 1767.

D'UTRECHT *le 1 Novembre.*

Vendredi dernier vers les huit heures & demie du matin, le Baron d'*Ablaing*. & le Baron de *Thuyll de Serooskerken*, l'un des deux Bourguemaîtres Regens de cette Ville, accompagnés du Sécretaire Baron de *Milan-Viſconti*, ſe rendirent, au nom des trois Ordres de l'Etat, en deux Caroſſes à ſix chevaux au *Gild-Brug* ſur le chemin du *Bilt* pour y recevoir le Prince *Stadhouder* & Madame la Princeſſe ſon Epouſe, L. A. R. &. S. arriverent à la Porte *Blanche* au ſon de toutes les cloches, & y trouverent une partie de la Garniſon, rangée en haye ſur leur paſſage. Elles allerent, accompagnées d'un brillant Cortège, deſcendre à la Chambre des Etats, où le Baron d'*Ablaing* préſenta la main à la Princeſſe & la conduiſit juſqu'au haut de l'eſcalier. L. A. R. & S. y furent reçues par les Baronnes d'*Ablaing* & de *Zuylen*, ainſi que par Mme. *Kien*, Epouſe du Bourguemaître Regent. Le Magiſtrat, les Officiers de la Garniſon & la principale Nobleſſe eurent auſſi l'honneur de ſaluer le Prince & la Princeſſe. Enſuite, L. A. R. & S. entrerent dans une Salle, où l'on avoit préparé un Déjeûné Pendant ce tems-là, les Compagnies Bourgeoiſes ſe rangerent dans les rues qui leur avoient été aſſignées. A dix heures du matin, le Prince & la Princeſſe prirent Congé de L. N. P. & furent reconduits dans le même ordre juſqu'à l'Eſcalier, où le Baron d'*Ablaing* donna encore la main à Madame la Princeſſe & la conduiſit juſqu'à ſon Caroſſe. Le Prince y étant entré, L. A. R. & S. ſuivies d'un Détachement de Cavalerie, des Gentilshommes & des Officiers de leur Cour, arriverent à 11 heures à la Porte *St. Catherine*, où étoit placée une autre partie de la Garniſon, & continuerent de là leur route pour la *Haye*.

De LEIDE, *le 1 Novembre.*

Avanthier, le Prince *Stadhouder* arriva ici l'après-midi, accompagné de Mme. la Princeſſe ſon Epouſe, & eſcorté par différens Détachemens de Gardes-Dragons. En conſéquence de l'Ordonnance du Magiſtrat, une ſalve de canon avertit les Compagnies Bourgeoiſes de ſe raſſembler ſous les armes vis-à-vis des maiſons de leurs Officiers reſpectifs. Enſuite elles marcherent au *Doele*, & y attendirent le ſecond ſignal, lorſqu'au ſon du carillon & des cloches elles allerent, tambour battant, ſe ranger en différens endroits pour ſe réunir en haye. Seize Quartiers maîtres furent détachés pour ſervir d'Eſcorte au Caroſſe du Prince depuis la Porte de *Hoogewoerdt* juſqu'à la Porte *Blanche*.

A trois heures le canon, les cloches & les trompettes ſe firent entendre pour la 3me. fois. Le ſoir, l'Hôtel-de Ville, décoré de Drapeaux orange fut illuminé ainſi que l'académie: tous les particuliers ſe ſont d'ailleurs empreſſés à l'envi de témoigner de leur côté par des illuminations l'allegreſſe que leur inſpire le mariage de L. A. R. & S.

De la HAIE, *le 1 Novembre.*

Le Prince *Stadhouder*, & Madame la Princeſſe ſon Epouſe arriverent vers les quatre heures trois quarts heures du ſoir à la Maiſon de plaiſance,

nommée l'*Oranje-Saal*. Y furent reçus par le Duc de *Brunſwich*, le Prince de *Naſſau-Weilbourg* & la Nobleſſe, ainſi que par le Corps des Officiers de cette Garniſon.

Hier, une Députation des Etats de *Hollande*, une autre des Etats-Généraux & les autres Colleges Souverains qui réſident ici, ſe rendirent ſucceſſivement à l'*Oranje-Saal*. Le Prince *Stadhouder*, à la tête des principaux Officiers de ſa Maiſon, reçut leurs Complimens au bas du perron, pendant que les *Cent-Suiſſes* bordoient l'eſcalier, & que la Garde ſous les armes rendoit les honneurs militaires. Le même jour, les Miniſtres Etrangers complimenterent Leurs Alteſſes qui vers le ſoir, vinrent ici faire une viſite à la Princeſſe de *Naſſau-Weilbourg*, laquelle continue de ſe rétablir de ſes couches.

Le jour de l'Entrée publique de L. A. R. & S. en cette Ville n'eſt pas encore fixé.

Il eſt arrivé ici deux Députations, l'une de la Province de *Friſe*, & l'autre du Pays de *Drenthe*, toutes deux chargées de Commiſſions auprès du Prince *Stadhouder*.

De Paris, *le 2 Novembre.*

Le 27. du mois dernier, l'Académie de *Saint Luc* a fait, ſuivant l'uſage la diſtribution des Prix de Sculpture & de Deſſin, à ceux des Eleves qui les ont merités. Le premier a été accordé au ſieur *Devers*, Sculpteur; le ſecond, au ſieur *Mouchet*, Peintre, & le troiſieme, au ſieur *Deiſeine*, Sculpteur. Ces Prix, qui conſiſtent en trois Médailles, leur ont été remis par le ſieur *Moreau*, Procureur du Roi au Châtelet de *Paris*, en l'abſence du Marquis de *Paulmy-d'Argenſon*, Miniſtre d'Etat & Ambaſſadeur de Sa Majeſte auprès de la République de *Veniſe*, Protecteur de cette Académie.

Les inſtructions données aux Eleves qui ont été admis dans le Ecoles Vérétinaires, ayant deja procuré aux Cultivateurs, en pluſieurs Provinces du Royaume, des ſecours très-efficaces contre les maladies des beſtiaux; l'Ecole Royale Vétérinaire de *Paris*, établie au Château d'*Alfort* près de *Charenton*, s'eſt déterminée, d'après le vœu de pluſieurs perſonnes, à donner de nouvelles Leçons publiques & gratuites ſur les Principes & la Pratique de la Médecine, relativement aux animaux: l'objet de ces Leçons eſt de faciliter à des fils de Laboureurs, de Fermiers & de Maîtres Maréchaux, ainſi qu'à leurs Compagnons, Apprentifs & autres, les moyens d'acquérir des lumieres certaines ſur cet objet. Elles ſeront ouvertes le Dimanche 22 de ce mois à dix heures & demie du matin, immédiatement après l'Office de la Paroiſſe. Ceux qui voudront y être admis, ſe feront inſcrire les Mercredis chez le ſieur *Bourgelat*, Commiſſaire Général des Haras, Directeur & Inſpecteur Général des Ecoles Vetérinaires du Royaume, rue *Sainte Apolline*, & tous les jours de la ſemaine, excepté le Jeudi, chez le ſieur *Fragonard*, Directeur Particulier de l'Ecole Vétérinaire du Château d'*Alfort*.

De Hambourg *le 6 Novembre.*

Les dernieres nouvelles de *Varſovie* portent que les Troupes de *Ruſſie* qui bloquoient pour ainſi dire cette Ville, ſe ſont retirées le 20 & le 21 au delà de la *Viſtule* & alloient ſe mettre en quartier. Ces lettres ajoûtent que quantité de Seigneurs *Polonois* partent ſucceſſivement de la même Ville pour n'y revenir que vers la fin de Janvier prochain & qu'en attendant les Conférences chez l'ambaſſadeur Prince *Repnin* ont du commencer le 4 de ce mois.

N. 92.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 1767.

Suite des nouvelles de Varſovie.

Le Secrétaire de la Diete lut (dans la même ſéance du 19 Octobre) la note remiſe par l'Evêque de *Cujavie*, laquelle contenoit dix articles en forme d'interrogations ſur des changemens a faire aux projets; mais il fut répondu négativement ſur chacun de ces articles, parce que la Nation ayant une fois demandé à S. M. I. ce qui étoit contenu dans les projets, & aſſuré qu'elle l'exécuteroit. Perſonne de cette même Nation actuellement aſſemblée en Diete ne pouvoit s'oppoſer à une choſe conforme au deſir & à l'offre qu'elle avoit faite étant confédérée, à moins de s'oppoſer en même tems à l'Impératrice de *Ruſſie*, de ſe déclarer ennemi de la Patrie & d'être traité en cette qualité.

Le Palatin de *Polaquie* avoua là-deſſus, qu'il étoit vrai que le Prince *Repnin* étoit reſté inébranlable ſur ce qui venoit d'être lu: que le Primat & quelques autres membres qui avoient également aſſiſté à la Conférence, avoient été témoins que les Députés n'avoient rien pu obtenir de plus; qu'il n'y avoit d'aſſiſtance à eſpérer que du Ciel; que pour lui, Palatin, il étoit toujours prêt à verſer ſon ſang, s'il pouvoit être utile à la patrie; mais qu'il croyoit que comme il n'y avoit plus de changement à attendre, ce ſeroit nuire de plus en plus à la Religion & à la liberté que de former de nouvelles oppoſitions, qui ſeroient

roient impuiſſantes, tandis qu'on pourroit peut-être encore ſe tirer d'embarras par un acquieſcement, & eſpérer que lors de l'acceptation générale il ſe pourroit qu'on apportât quelque remede à l'un ou à l'autre point. Il demanda enſuite qu'on fit lecture du projet, qu'on pouvoit, ajouta-t-il, nommer modifié, & conclut à ce que les Etats donnaſſent leur réſolution ſur cet objet, en remettant en même tems au Secrétaire de la Diete les projets d'acte de limitation & des pleins pouvoirs, pour que lecture en fût également faite. Le Staroſte de *Samogitie* demanda qu'on allât préalablement aux ſuffrages, ce qui fut refuſé : cependant le Roi appella auprès de ſa perſonne ce Staroſte qui garda enſuite le ſilence, & on fit la lecture des deux projets, dans leſquels on trouva les modifications ſuivantes.

Que quoique la ratification dût ſe faire par les Etats, lorſqu'ils ſe raſſembleroient en Diete, fixée au premier Févr. 1768, au lieu qu'elle avoit d'abord été limitée *ad tempus beneviſum*, le traité ſe concluroit cependant *ſalva approbatione comitiorum*, & que le nombre des Députés pour y travailler, ſeroit porté à ſoixante & dix, pris d'entre la nobleſſe & d'entre les Sénateurs, indépendamment du Primat, qui en ſeroit le Préſident.

Après cette lecture le Prince Maréchal de la Diete demanda ſi le conſentement étoit général, & le mot de *Zgoda* prononcé trois fois, l'en aſſura : les projets furent donc ſignés, les Députés nommés, & la Diete renvoyée au nom du Roi par le Grand-Chancelier au premier Février prochain.

De VERSAILLES, *le 4 Novembre.*

Le premier de ce mois, fête de la *Touſſaint*, le Roi, accompagné de Monſeigneur le Dauphin, de Monſeigneur le Comte de *Provence*, & de Monſeigneur le Comte d'*Artois*, ainſi que de Madame *Adelaïde*, & de Meſdames *Victoire*, *Sophie* & *Louiſe*, aſſiſta à la Grand-Meſſe dans la Chapelle du Château. L'Evêque de *Meaux* officia, & la quête fut faite par la Comteſſe de *Bercheny*, Dame de Meſdames. La Reine & Madame aſſiſterent au Service Divin dans la Tribune de la Chapelle. L'après midi le Roi & la Famille Royale entendirent le Sermon ; prononcé par l'Abbé de *Beauvais*, Grand Vicaire de *Noyon*, déſigné pour prêcher l'*Avent*.

Le ſieur *Bezout*, de l'Académie Royale des Sciences, eut l'honneur de préſenter au Roi, le premier de ce mois, & le 2 à Monſeigneur le Dauphin le *Cours de Mathematiques* qu'il a compoſé pour l'uſage des Gardes des Pavillons & de la Marine.

De PARIS, *le 6 Novembre.*

L'objet que le Roi a eu principalement en vue, en faiſant un Traité de paix avec le Roi de *Maroc*, a été de procurer aux Sujets & aux Bâtimens *François* la liberté de la mer, & la ſûreté de la navigation & du commerce. Sa Majeſté ayant deſiré que les Négocians & Navigateurs fuſſent inſtruits des articles & conditions qui ont été inſérés dans ce Traité, relativement à ces deux points, le Miniſtere a jugé à propos d'en publier le précis ſuivant :

Les principaux articles portent une entiere liberté de commerce pour les Bâtimens & ſujets de *France*, dans les Ports & pays de la domination de *Maroc*, leur donnent faculté de prendre, ſans oppoſition, les vivres, proviſions, agrêts & autres choſes de ce genre, dont ils pourroient avoir beſoin, en les payant ſeulement au prix courant ; leur laiſſent la liberté d'entrer & ſortir deſdits Ports à leur gré & ſans contrainte, & d'emporter les effets & marchandiſes non vendues ſans payer les droits de Douane, qui ne ſeront exigés que pour celles qui auroient été vendues, & ſtipulent qu'aucun Capitaine *François* ne ſera tenu de rien charger à ſon bord, ni d'entreprendre aucun voyage contre ſa volonté. Il eſt expliqué que les Conſuls de *France* ſeuls pourront diſpoſer des effets & ſucceſſions des *François*, en cas de mort, ainſi que de tout ce qui aura rapport au ſauvetage des

Bâti-

Bâtimens naufragés, dont il n'y aura que les effets qui auront été vendus, ſujets à acquitter les droits de Douane. Il eſt convenu en même tems que ces droits ne ſeront pas fixés à un taux déterminé, afin de ne mettre aucune différence entre les Nations étrangeres qui ont de ſemblables Traités; mais que les *François*, en ſe conformant à cet égard aux droits de Douane établis dans le *Maroc* pour les Sujets & pour les étrangers, ne les payeront que ſur le même pied & de la même maniere que la Nation la plus favoritée,

Pour la reconnoiſſance des bâtimens en mer, il eſt ſtipulé que les Corſaires armés ſous Pavillon de *Maroc*, ne pourront arrêter ni viſiter aucun Bâtiment *François*, & ſe borneront à exiger la repréſentation du paſſeport de l'Amirauté, que le Capitaine ſera tenu d'exhiber, leſdits Corſaires devant être munis d'un modele en blanc pour pouvoir le confronter; que d'autre part il ſera délivré aux mêmes Corſaires un Certificat du Conſul *François* pour le faire reconnoître aux Capitaines *François*.

En cas de guerre de la *France* avec d'autres Nations, la protection du territoire & la loi des vingt-quatre heures, obſervée entre les Puiſſances de l'*Europe*, aura lieu à *Maroc* pour les *François*. Ils jouiront également d'un terme de ſix mois pour ſe retirer avec leurs effets, ſi jamais il arrivoit une rupture entre la *France* & le *Maroc*,

Le libre exercice de la Religion eſt accordé aux *François*, & leur Conſul ſera ſeul Juge en premiere inſtance, des différends qui ſurviendront entr'eux: en cas de diſcuſſion avec les *Maures*, l'Empereur de *Maroc* ſeul, ou des Officiers préposés par ce Prince, en connoîtront, à l'excluſion des Cadis ou Juges locaux.

Les *François* ſont expreſſément affranchis de fournir aucune munition de guerre, poudre, armes & autres choſes généralement quelconques, ſervant à l'uſage de la guerre, & Sa Majeſté leur défend d'en faire aucun objet de commerce ou de donatives.

On a eu avis que le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes *le Caſtries* eſt arrivé de *Bengale* au Port de l'*Orient*. L'ouverture de la vente de la Compagnie eſt toujours fixée au 9 de ce mois, comme on l'a déja annoncé.

Il paroit trois Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi.

Le premier, du 10 Septembre dernier, *continue pendant dix années, à compter du premier Janvier 1768, la perception des 4 ſols pour livre, outre & par deſſus la portée des taxes de la Capitation.*

Par le ſecond, du 27 du même mois, le Roi *nomme des Commiſſaires pour aſſiſter aux tirages des lots attribués aux Actions de la Caiſſe d'Eſcompte.*

Le troiſieme, du 30 du même mois, *en ordonnant l'exécution de celui du 31 Juillet dernier, concernant le commerce des Noirs à la Côte d'Afrique, exempte les Négocians des Ports de* Saint-Malo, *du* Havre & *de* Honfleur, *du droit de dix livres par tête de Noirs, qu'ils porteront aux Iſles & Colonies* Françoiſes.

Le Gouvernement veut, dit-on, anéantir les Privileges excluſifs des différens Corps de marchands & Métiers, comme nuiſibles au Commerce. Ce projet paroît ſe confirmer par la publication d'une Brochure, intitulée: *Conſidérations ſur les Compagnies, Sociétés & Maîtriſes*, où l'on prouve que l'établiſſement des Corps de Métiers, bien loin d'avoir eté utile au Commerce & à l'induſtrie, leur a été au contraire très-funeſte, tant par les Réglemens qui empêchent le Manufacturier de conformer ſa fabrique au goût du Conſummateur national ou étranger, que par la fixation d'un nombre des Apprentiſs à un ſeul, la longueur de l'apprentiſſage & du compagnonage, la différence qu'on y fait des Etrangers aux fils de Maîtres & le prix coûteux des fraix de réception à la Maîtriſe. L'Auteur de cette Brochure démontre auſſi que les ſecours pécuniaires, que les Corps de Métiers ont donnés à l'Etat, lui ſont plus préjudiciables qu'avantageux, parce

que

que toutes les sommes, fournies par l'industrie, non seulement l'énervent & la découragent; mais même augmentent nécessairement le prix de nos ouvrages, en diminuent la consommation & nous mettent dans l'impossibilité de soutenir la concurrence de l'Etranger.

Le Comte du *Châtelet Lomont*, Ambassadeur auprès de la Cour de *Londres*, vient d'être nommé Colonel-Lieutenant & Inspecteur du Régiment du *Roi*, Infanterie.

Suite des Nouvelles de LONDRES, *du 30 Octobre.*

Des Dépêches que la Cour a reçues de la part du Vicomte *Townshend*, Vice-Roi d'*Irlande*, ont fait l'objet de quelques Conseils, tenus ces jours ci à *St. James*, où il y eut cercle avanthier, & ensuite Conseil privé. Le Duc de *Newcastle*, qui avoit été au Cercle, s'est rendu tout de suite à sa Terre de *Claremont*. M. *Mello* de *Castro*, Envoyé Extraordinaire du Roi de *Portugal*, a eu ce jours-là une longue Conférence avec M. *Conway*, Secrétaire d'Etat, sur des Dépêches qui lui étoient venues de sa Cour.

La Cour a appris de *Bath*, que le Comte de *Chatham* est entierement rétabli de son indisposition: il se propose de donner toute son attention aux affaires publiques, & d'assister assidument aux délibérations du Parlement dans sa prochaine séance pour en accélérer l'expédition. Il est survenu si peu de changemens aux affaires générales, qu'il n'y aura que des affaires ordinaires à régler. L'article le plus important, & qui sera d'abord mis sur le tapis, est celui des vivres & des denrées: il s'agira de concerter des mesures plus efficaces pour faire cesser les clameurs, en assurant l'abondance par la suppression de tout ce qui tend à faire renchérir les Provisions.

Pour ajuster les différends si nuisibles à la Manufacture de *Spitalfields*, quelques-uns des Maîtres ont offert leurs efforts pour procurer à la prochaine séance du Parlement un Bil, par lequel *il ne seroit plus permis aux Maîtres d'avoir au delà de deux Apprentifs, au lieu de 15 à 20 de l'un & de l'autre sexe, que plusieurs Maîtres ont actuellement.*

On assure que le Gouvernement a résolu de faire un établissement au-delà des Monts *Apalaches*, sur les bords de l'*Ohyo*, dans le pays des *Illinois*, situé entre le 36e & le 37e degré de latitude Septentrionale D'un autre côté, comme on a reconnu que la proximité de certaines Tribus de Sauvages pouvoit être de la plus grande utilité, le Gouverneur de la *Pensylvanie* a eu ordre de tracer, à peu de distance de *Philadelphie*, une certaine étendue de terrein pour servir de domicile aux Sauvages alliés, & faciliter par ce moyen le commerce dans les differentes parties du Continent.

De la HAYE *le 4 Novembre.*

Lundi dernier, les Conseillers-Députés, la Chambre des Comptes Provinciale & de la Généralité, les Cours de Justice & le Magistrat se rendirent à l'*Oranje Saal* pour y complimenter le Prince *Stadhouder* & Madame la Princesse son Epouse. Le même jour, la Députation de la Province de *Frise* s'acquitta de ses félicitations envers Leurs Altesses Royale & Sérénissime.

Il est encore arrivé ici deux Députations, l'une de la Province de *Guelre*, & l'autre de la Province d'*Overyssel*: chargées de complimenter le Prince *Stadhouder* & Madame la Princesse son Epouse.

L'Entrée publique de L. A. S. & R. se fera le 9 de ce mois à 11 heures du matin: le soir, il y aura des Illuminations générales, & les jours suivans des Bals & autres Fêtes.

D'AMSTERDAM, *le 5 Novembre.*

On mande de *Constatinople* en date du 1er. du mois dernier que le 27 & le 28 Septembre un violent incendie réduisit en cendres au Fauxbourg de *Pera* 40 à 50 Maisons, entre autres les Hôtels des Ambassadeurs de la République des *Provinces-Unies*, de *Russie* & de *Naples*. Quelques autres avis ajoutent que l'Hôtel du Ministre de *France* avoit été endommagé par cet accident.

N. 92.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 18 NOVEMBRE. 1767.

De LISBONNE, *le 13 Octobre.*

Il y eut gala à la Cour, le 21 du mois dernier, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'Infante Donna *Marie-Dorothée.* Leurs Majestés & la Famille Royale se rendirent le même jour à *Quelus* où Elles dînerent, & où l'on représenta, le soir, un Opéra. Le 28, Elles assisterent, pour la derniere fois, au Spectacle d'un combat de Taureaux.

Avant-hier, le Roi & la Famille Royale sont revenus de *Mafra*, & le soir on a représenté un Opéra *Italien* sur le Théatre de la Cour, dont la Salle a été agrandie. Les principaux Négocians de chaque Factorie, ainsi que plusieurs autres Particuliers qui n'avoient pas eté admis jusqu'à présent à ce Spectacle, ont eu la permission d'y assister.

De FLORENCE *le 27 Octobre.*

Monseigneur l'Archiduc Grand Duc voulant se regler suivant ce qui se pratique à *Vienne* par rapport au Deuil, ne le portera pour feuë Madame l'Archiducheſſe *Josephe* que pendant six semaines, au lieu de le porter pendant douze, ainsi qu'il avoit été annoncé d'abord.

Pour pourvoir d'autant mieux à l'avancement des Sciences, S. A. R. vient d'accorder à la pluspart des Professeurs de l'Université de *Pise* une augmentation d'appointements, & Elle a nommé M. *Laguſius* son premier Medecin, Professeur honoraire de Medecine pratique en cette Université.

De Portoferrajo *le 25 Octobre.*

On apprend que depuis peu une Galliote Barbaresque poursuivie par deux Galliotes *Genoises* avoit voulu se refugier dans la mer de *Corse* près de l'endroit nommé la *Paludella* & qu'après avoir là detruit leur Bâtiment, les infidelles s'étoient jettés à terre dans l'espoir de se sauver ainsi des mains des *Genois;* mais que des payſans *Corses* qui obéïssent au Général de *Paoli*, qui s'en étoient apperçus, les avoient serrés de si près qu'il les avoient obligés a se renfermer au nombre de quarante dans une espèce de ferme, autour de laquelle on a mis des gardes avec ordre de ne pas les en laisser sortir avant qu'ils y ayent fait quarantaine, après quoi ils seront esclaves: on prétend, qu'il y a parmi ces quarante hommes quelques *Chrétiens* pris il y a peu de tems sur un Bâtiment *Napolitain.*

Suite des nouvelles de LONDRES *du 30 Octobre.*

Des lettres de *Lisbonne* portent qu'il est survenu aux *Indes* quelques Différends entre les *Espagnols* & les *Portugais.* Ces lettres ajoutent que le Roi T. F. a fait depêcher au Comte de la *Lippe* un Exprès pour presser ce général de se rendre à sa Cour; qu'on doit former aux environs de *Lisbonne* un camp considerable & que tous les Officiers absens par congé ont ordre de rejoindre incessamment. On ignore à quoi tendent toutes ces dispositions militaires: on prétend savoir neanmoins que les Jesuites se sont saisis au *Paraguai* de mines d'or appartenantes à la Couroune de *Portugal*; qu'on a déjà fait transporter dans cette Province en trois différentes fois un renfort de près de dix mille hommes & qu'on a pris la resolution de chasser à tout prix ces Peres de cette Province.

Le 26 au soir on a depêché d'ici un Courier extraordinaire à M. *Mitchell*, Ministre de cette Cour à celle de *Berlin*.

Une veuve nommée *Hecking* est morte le 20 à *Chertsey* en *Surry* à l'âge de 100 ans accomplis & laisse un Bien de vingt mille livres sterling.

Le 21 il est aussi mort à *Wilchurch* en *Shropshire* une nommée Elisabeth *Harwood* à l'âge de 102 ans. Son mari qui est un Pâtre, est âgé de 98 ans & paroît par sa constitution devoir vivre encore plus longtems que sa femme.

De Stralsund *le 29 Octobre.*

Plusieurs Vaisseaux ont ici beaucoup souffert du dernier ouragan, & differens Bâtiments qui étoient à *Wittow*, à l'Isle de *Rügen*, ont perdu leurs ancres sans que depuis on en ait eu des nouvelles.

De Hanau, *le 7 Novembre.*

La Princesse, dont S. A. R. Madame la Princesse Epouse du Prince Charles de *Hesse-Cassel* est dernierement accouchée, a été baptisée au Château en présence de toute la Cour & a été nommée *Marie-Sophie-Frederique*. Outre L. L. A. A. S. & R. Mgr. & Madame les Landgraves regnans, elle a eu pour parreins & marraines le Roi & la Reine *Caroline Mathilde*, les deux Reines Donairieres de *Dannemarck*, & le Roi de la *Grande Bretagne*.

De Hambourg *le 7 Novembre.*

M. de *Nieburg* Lieutenant Ingénieur au service du Roi de *Dannemarck* est arrivé le 4 de ce mois à *Altena* de retour des longs voyages, qu'il a faits par ordre de S. M. *Danoise*.

Des lettres des bords de l'*Oder* portent que l'Evêque de *Cracovie* & les autres Seigneurs *Polonois*, enlevés par les Troupes de *Russie*, devoient être transportés à *Riga*, où il y a eu depuis peu dans un des Fauxbourgs de cette Ville un incendie, qui a réduit en cendres huit maisons, & qui a mis dans le plus grand danger le reste de ce Fauxbourg.

De Vienne, *le 18 Novembre.*

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Elisabeth* continuë à se porter de mieux en mieux.

Mr. François de *Testa*, noble Patricien de *Pise* en *Toscane*, Chambellan de L. L. M. M. I. & R. Apostolique, vient d'être élevé au rang de Comte par S. M. l'Impératrice Reine.

On a représenté ici pour la premiere fois Samedi dernier une Comédie *allemande* de M. *Lessing*, intitulée *Mina de Barnhelm*. Cette pièce, qui déjà avoit eu beaucoup de succès en différentes villes d'*Allemagne*, a été extrêmement suivie ici, & y a eu les plus grands applaudissements aux trois représentations consécutives, qu'on en a données.

Le Baron de *Bretlach*, Chambellan, Conseiller d'Etat, Général de Cavalerie, Colonel propriétaire d'un Régiment de Cuirassiers au service de LL. MM I. & R. A., Gouverneur d'*Ostende*, &c. est mort ici le 15 dans la cinquante-huitieme année de son âge. Le Régiment vacant par cette mort, a été donné au Comte *Caramelli*, Général-Major.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire, & Imprimeur de la Cour, dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Amor im Rosengarten, ein Traum auf die Genesung der Durchlauchtigsten Erzherzogin *Elisabeth* an Ihrem Namenstag herausgegeben, von . . . . . das Stück à 7 kr

N. 93.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 21 NOVEMBRE 1767.

De MADRID, *le 21 Octobre.*

La Société Royale, dite *des Amis de la Patrie*, a tenu ses seances annuelles ordinaires depuis le 18 Septembre jusqu'au 29 en la ville de *Marquina*, Province de *Biscaye*. Les 19 22, 23, 26 & 28, il y eut seances; dans lesquelles on lut une Dissertation sur la Société & sur le Patriotisme, une autre sur la régularité des Edifices, une troisieme sur le droit des gens, & une sur l'éducation de la jeunesse. Le dernier jour, on rendit compte des Observations, Mémoires & Ecrits qui avoient été rassemblés pendant l'année. On fit aussi un Examen public de sept jeunes Eleves, dont le premier, âgé de onze ans, fut interrogé sur le Blason; le second, âgé de sept ans, sur l'Histoire sacrée; le troisieme, âgé de onze ans, sur la Géographie & le Gouvernement actuel de la Province de *Guipuzcoa*; le quatrieme, âgé de douze ans, sur la Géographie universelle; le cinquieme, âgé de quinze ans, sur les principes de la Jurisprudence; le sixieme, de même âge, sur la Géométrie & les Elémens de l'Algebre; & le septieme, âgé de douze ans, sur l'histoire de la premiere guerre *Punique*, sur l'explication de la Sphere & l'usage du Globe. Cette Société avoit destiné pour prix de cette année une médaille d'or de la valeur de mille Réales à celui qui enseigneroit la méthode la plus facile & la moins dispendieuse pour battre le grain; mais comme,

comme les Mémoires ſont arrivés trop tard, on n'a encore pu adjuger ce prix. Actuellement on procéde à l'examen de ces piéces, & on en rendra compte au public.

L'Académie Royale de Chirurgie, établie à *Cadix*, tint auſſi ſon aſſemblée générale au mois de Septembre dernier, pour la diſtribution des prix fondés pour chaque année. De 63 diſciples trois étoient malades, & les 60 autres furent examinés ſur toutes les parties de l'*Oſtéologie*, de l'*Anatomie*, de l'*Hienne*, de la *Pathologie*, de la *Therapeutique* & des opérations. Il s'en trouva 34 qui mériterent le titre de *bons*, & ſept celui d'*excellens*; mais trois ſurpaſſerent tous les autres, ſavoir, *Auguſtin Euſebe Fabre*, *Emanuel Sanz*, & *Thomas Prieto*, qui prononcerent des Diſſertations publiques. On adjugea aux deux premiers les récompenſes promiſes, qui ſont des places de premier & de ſecond Chirurgiens des Armées de S. M.

De LISBONNE, *le 13 Octobre.*

Il paroît un Edit du Roi, par lequel Sa Majeſté défend à tous ſes Sujets indiſtinctement d'accepter des Lettres d'Affiliation de la part de la Société des Jeſuites; & ordonne à ceux qui ſe ſont engagés dans quelque Aſſociation avec elle, d'y renoncer. Le Roi exige, par le même Edit, qu'on n'ait aucun égard à la Bulle de la Cour de *Rome*, du 10 Septembre *1766*, commençant par ces mots: *Animarum ſalute.*

De ROME *le 6 Novembre.*

Le Courier de *Naples* a rapporté que depuis pluſieurs jours l'éruption du *Mont Veſuve* avoit entierement ceſſé, & que le calme avoit ſuccédé à la conſternation, qui regnoit en cette Ville.

Les Jeſuites *Eſpagnols*, qui ſont en *Corſe*, y étant privés des livres propres à leurs occupations & manquant également de ce qui eſt neceſſaire pour la célebration des Saints Offices, ils ſe ſont à cet effet addreſſé au Général de leur Societé, qui leur a envoyé ce dont ils avoient beſoin à l'un & à l'autre de ces égards.

Le Cardinal *Ferroni* eſt à toute extrêmité.

L'Edit ou Réglement concernant les biens Eccléſiaſtiques publié par la République de *Veniſe* le 10 Septembre dernier fait ici beaucoup de bruit: en voici la teneur.

On avoit pourvu, par pluſieurs Loix, & entr'autres par les Ordonnances de ce Conſeil, en date du 24 Septembre 1333 & du 31 Décembre 1536, & par le Règlement du Sénat, du 26 Mars 1605, à empêcher que les biens-fonds de cette Ville & de notre Etat ne paſſaſſent aux Eccléſiaſtiques ou ne fuſſent employés à des œuvres pies, par legs, donations, obligations, aliénations, ou autres voies; on a ordonné à ce ſujet que leſdits biens-fonds ſeroient vendus, & qu'on en appliqueroit le revenu aux Fondations pieuſes. Mais l'expérience ayant fait connoître que la ſageſſe de ces Loix ne produiſoit point l'effet important que l'on s'étoit propoſé, & qui conſiſte à maintenir, dans les differens Corps, cette proportion ſi néceſſaire à la tranquillité & au bon ordre de tout Gouvernement, & de conſerver les biens dans les familles des Laïques, qui ſont la baſe principale des forces & du bonheur de tout Souverain; la prudence du Sénat l'a porté à rendre, le 12 Avril 1766, une Ordonnance pour arrêter le torrent dont le cours rapide entraîne & a déja englouti les biens de tant de Laïques, & pour empêcher que le Service de Dieu & le bien de la Nation ne ſouffrent de l'agrandiſſement énorme des Etabliſſements Eccléſiaſtiques & des Fondations pieuſes

I. Il eſt ordonné que, ſans déroger aux Loix qui ne ſe trouveront pas directement oppoſées à la Préſente, les fonds, biens, capitaux, rentes ſur la Monnoie, fruits, cens, revenus & émolumens fixes, de quelque nature qu'ils puiſſent être, leſquels ſont au-

jour-

jourd'hui poſſédés par les Sujets Laïques, ne puiſſent à l'avenir (ſous quelque forme que ce ſoit, de teſtament, codicile, legs, ſucceſſion, donation entre-vifs, contrats, loyer, conſolidation, rentes, tant perpétuelles que rachetables ou à vie, convention, tranſaction, échange, acquêts, amphithéoſe, prélation, Billets même paſſés pardevant le Procureur de *S. Marc* les grandes confrairies, les Communautés de Prêtres ſeculiers ou autres Commiſſaires, Perſonnes & Colleges Laïques ou de toute autre maniere imaginable, ſans en excepter aucune) être, ſans une permiſſion du Sénat expediée en la maniere, qui ſera énoncée dans l'Art. VII. laiſſés, donnés, vendus, cédés & employés en œuvres pies, ni être appliqués à aucunes Egliſes, Benefices, Communautés, Maiſons religieuſes Commanderies & Titres d'Ordres Militaires, Colléges Eccléſiaſtiques, Freres, Moines, Religieux, Clercs réguliers, Prêtres réguliers, Seminaires, Confréries, Conſervatoires, Congrégations & autres Fondations pieuſes & aſſociations de dévotion, ſous quelque nom qu'elles ſoient introduites, ou qu'elles aient obtenu la permiſſion de s'introduire.

La ſuite l'Ordinaire prochain.

De PARIS, *le 9 Novembre.*

Il paroît deux Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi, en date du 30 du mois dernier.

Par le premier, le Roi regle ce qui doit être obſervé par tous ceux qui exercent ou qui voudront exercer dans toutes les Villes du Royaume, autres que celle de *Paris*, Fauxbourgs deſdites Villes, & Bourgs, des profeſſions de commerce, arts & métiers qui ne ſont point établis en Jurande; & les privileges dont ils jouiront en payant la finance ordonnée par Sa Majeſté. Le même Arrêt renferme un état détaillé & circonſtancié qui fixe cette finance relativement aux diverſes profeſſions de commerce, arts & métiers, & aux differentes Villes, Fauxbourgs & Bourgs du Royaume, au-deſſus de 250 feux, où elles ſeront exercées. Quant à ceux qui les exerceront dans les Villes & Bourgs de 250 feux & au deſſous, Sa Majeſté les diſpenſe de payer aucune finance; il leur eſt ordonné de ſe faire ſimplement enrégiſtrer au Greffe de la Juriſdiction à qui la Police en appartient, enrégiſtrement auquel il ſera procédé ſans frais.

Le ſecond Arrêt exempte de la finance fixée par l'état annexé à l'arrêt du 13 Septembre dernier, les loueurs de chevaux & ceux qui ne tiennent que des Chambres garnies; modere la finance de ceux qui tiennent des maiſons & corps de logis entiers pour louer en chambres garnies & proroge les delais accordés pour le payement de la dite finance, à tous ceux qui ſont compris au dit état.

De LONDRES, *le 3 Novembre.*

Hier vers le midi, la Reine accoucha heureuſement d'un Prince. Le même jour, le corps du feu Duc d'*Yorck* fut debarqué à *Greenwick* & tranſporté à *Weſtminſter*, où il reſte aujourd'hui expoſé ſur un lit de parade juſqu'à ce ſoir, qu'il ſera inhumé.

La Cour eſt fort ſatisfaite des Adreſſes que les deux Chambres du Parlement d'*Irlande* ont fait préſenter au Roi en conſéquence du Diſcours prononcé par le Lord *Townshend*, Viceroi du pays, à l'ouverture de cette Aſſemblée.

Des Lettres de la *Nouvelle-Yorck* portent que l'on y croyoit généralement que la riviere navigable, découverte dernierement à l'*Oueſt*: ſe décharge dans la mer du *Sud*, entre le 50 & le 69e dégrés de latitude, par la preſqu'Ile de *Californie*.

Du 4.

La Cour fut nombreuſe avant-hier à *S. James*, où le Roi fut complimenté ſur l'accouchement de la Reine & la naiſſance du Prince dont Elle a été délivrée.

La Princeſſe Douairiere de *Galles*, & le Prince *Henri*, troiſieme fils du Roi, ſe trouvent fort incommodés.

Quel-

Quelques incidens, survenus à *Charles-Town* dans la *Caroline Méridionale*, & qui paroissent menacer l'autorité souveraine, excitent de nouveau l'attention du Gouvernement : ils sont occasionnés par le refus qu'ont fait quelques Vaisseaux de se pourvoir à la Douane des papiers nécessaires.

De la HAIE, *le 8 Novembre.*

L'arc de-triomphe, que le Magistrat de cette ville a fait construire sur le *Princesse Gragt*, à l'occasion de l'entrée publique du Prince *Stadhouder* & de Madame son épouse, est bâti suivant l'ordre *Corinthien*. Il a 64 pieds de haut sur 50 de large, étant d'un rouge clair & marbré de verd. Les colonnes, chapiteaux, bases, figures & autres ornemens sont en marbre blanc. En front & au-dessus de la principale bordure paroissent les armes de L. A. Royale & Séréniſſime avec leurs Supports, & plus haut, deux Génies qui soutiennent une guirlande de roses. Du côté de l'*Oueſt*, on remarque un jeune *Hercule* dans une niche, surmonté d'un bas-relief avec deux Génies, tenant chacun près d'un autel un flambeau allumé. Dans une seconde niche vers l'*Eſt* est placée *Minerve*, ayant pareillement au-dessus d'elle des Génies qui préparent des guirlandes. Des deux côtés au dessus d'une espece de parapet se voient encore des Génies, dont les uns font des offrandes sur un autel, tandis que les autres se livrent à la joie. Au-dessus de ce parapet sont quatre statues, qui représentent l'*Abondance*, l'*Himen*, l'*Amour* & la *Paix*. Ici regnent deux Galeries, l'une de 17 Arcades, appuyées sur des pilastres à 23 pieds de long, & l'autre longue de 36 pieds, en a 38 dans sa largeur. Au haut de celle-ci on distingue les armes du Magistrat, accompagnées de la *Prudence* & de la *Justice*, ainsi que des Génies qui jouent d'instrumens de musique sur les aîles. Enfin cet édifice a en tout 260 pieds d'étendue.

Un second Arc de triomphe, que l'on a construit au *Buitenhof*, a 72 pieds de long sur 38 de large, & environ 60 de hauteur. Ce superbe édifice appuye sur 12 colonnes arrondies & sculptées. Les corniches ou pilastres, les bases & autres accompagnemens d'ordre *Dorique*. Le cercle mitoyen de la porte est couvert d'une coupe, sur laquelle repose une figure dorée, représentant la *Renommée* qui sort des nues & sonne de la trompette. Des deux côtés, un peu au dessous de la coupe, paroissent les armes de L. A. R. & S. A droite & à gauche des deux portes latérales de l'arc se voient des obéliſques, ornés de leurs chiffres couronnés. L'Edifice est garni de 12 Orangers naturels, en cuves à cercles dorés, & de quatre vases dorés de même. Enfin, on lit sur la frise des cordons de chapiteaux, ainsi que sur les portes, des vers en *Hollandois*, à la gloire & à la prospérité des deux illustres époux. Lors de l'entrée de L. A. R. & S. en cette ville, ces deux Arcs de triomphe seront éclairés le soir de plusieurs milliers de lampions.

De LEIDE, *le 10 Novembre.*

L'entrée publique de Mgr. le Prince *Stadhouder* & de Madame la Princesse son épouse, s'est faite hier à la *Haie* avec toute la pompe convenable. On a célébré aussi cet événement à *Haerlem* & à *Amſterdam* par le son des Cloches & la décharge de l'Artillerie des remparts.

De HAMBOURG, *le 11 Novembre.*

Suivant les lettres de la *Pomeranie Suedoiſe* du 27 Octobre, la commission Royale continuoit à y vaquer aux affaires publiques. Elle a entr'autres reçu depuis peu de *Suede* des remises considérables, destinées à retraire les Domaines Royaux, qui étoient hypotéqués, cette opération devoit bientôt commencer, & l'on prétend que les contrats d'hypotéque seront changés en contrats de ferme. On doit même en avoir déja dressé les points : qui, à ce qu'on assure, sont tels que des fermiers qui n'auront pas de grands biens : mais qui seront laborieux, pourront prendre à ferme des terres Royales, & y bien trouver leur compte.

De NAPLES *le 27 Octobre.*

Le 19 de ce mois le *Mont Veſuve* ſe creva avec un fracas épouvantable, & en peu d'Inſtans on le vit tout entouré de feu & d'une fumée noire & epaiſſe : en deux heures de tems le feu étoit déjà parvenu juſqu'à *Boſco* & *Ottajano*. La nuit ſuivante il ſe fit de pluſieurs bouches de nouvelles éruptions accompagnées d'un fracas plus horrible encore, ce qui dura juſques vers les dix heures du matin : la lave ſe diviſa alors en deux branches, l'une ſe dirigea vers les *Camaldules* de *la Torre* & l'autre du côté *del Salvatore*, & après avoir rempli la valée de cette montagne, elle ſe porta ſur *Reſina* & ſur tout ſur l'Egliſe. Quelque tems enſuite il y eut encore une nouvelle éruption avec un bruit terrible, & le feu qui étoit près de *Pugliano*, le traverſa, & parvint à *la Barra* au deſſus du Palais *Monteleone*. Ce deſaſtre qui a continué juſqu'au 22, & qui a été accompagné de tremblements de terre, principalement à la *Torre del Greco*, *Reſina* & *Portici*, a engagé le Roi à quitter ce dernier endroit pour revenir en cette Ville, où quantité de Nobleſſe & d'autres perſonnes ſe ſont également refugiées. On a fait pendant ce tems des prieres publiques pour fléchir le Ciel, & il s'eſt enfin laiſſer toucher par les vœux réunis de plus de deux cent milles perſonnes.

On ignore encore au juſte le dommage qu'à cauſé cette éruption la plus terrible qui ſoit arrivée de mémoire d'homme. Cette Ville a été remplie de tourbillons de cendres, & les flammes du *Veſuve* l'ont éclairée de maniere, qu'on y voyoit la nuit auſſi clair qu'en plein jour.

Le Roi ayant reçu dernierement la triſte nouvelle de la mort de feuë Madame l'Archiducheſſe *Joſephe*, ſa future Epouſe, ce Prince n'a vû perſonne pendant trois jours, & il a été ordonné, que la Cour prendroit à cette occaſion un deuil de trois mois.

On a publié ici depuis peu & communiqué, ſuivant l'uſage, une déciſion ſouveraine du Roi à l'occaſion des R.R.P.P. Jeſuites en voici la teneur.

En conſéquence de la Conſultation de la Chambre Royale du 31 Août 1767 ſur la déciſion du Point général d'incapacité de tous colleges & maiſons des R. R. P. P. Jeſuites à pouvoir acquerir & poſſeder, ſuivant la demande ſoutenuë dans les allegations de l'Avocat D. Gaëtan *Celani* en defenſe de la Cauſe de D. Pierre *Renzi* de *Sora* contre les R. R. P. P. de cette maiſon.

Le Roi ayant mûrement conſidéré tout ce que la Chambre Royale lui a repreſenté par la conſultation du 31 Août 1767 à l'occaſion des recours pris par D. Pierre Marie *Renzi* pour faire exclure la maiſon des P. P. Jeſuites de *Sora* de l'hérédité de Jean Baptiſte *Renzi*, oncle du demandeur ; S. M. eſt demeurée convaincuë par les motifs allegués par cette Chambre, tant des raiſons particulieres excluſives de la maiſon de *Sora*, qui n'ayant d'écoliers que de la Compagnie propre, eſt improprement nommée Collége, que des raiſons générales également excluſives de toutes acquiſitions de la part des autres maiſons, entant qu'elles ſont contraires à l'idée du St. Fondateur, qui a ſubſtantiellement preſcrit la pauvreté & approuvé toutes les maximes que la même Chambre a expoſées ſur l'incapacité d'acquerir, dans laquelle ſont les maiſons profeſſes, tous les Colléges ſemblables à celui de *Sora* & toute la Compagnie de Jeſus. Veut S. M. en conſequence que telle incapacité ſoit obſervée nonobſtant toute alteration quelconque, qui poſterieurement a été faite aux premieres Loix de l'Inſtitut, & j'ai ordre d'Elle de vous en prévenir pour l'intelligence & la regle du Conſeil. *Du Palais le 10 Octobre 1767.* (Signé) *Charles de Marco.*

De FLORENCE *le 8 Novembre.*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc & Madame l'Archiducheſſe Grand Ducheſſe après avoir dîné le 3 à la villa *dell'Ambrogiano*, en revinrent le ſoir en cette Ville. Le lendemain la Cour fut en grand *Gala* à l'occaſion de la Fête de *S. Charles*, dont le Roi *Catholique* porte le nom, ainſi que l'Infant Prince des *Aſturies* & le Prince & la Princeſſe de *Lorraine*.

Des frontieres de la Savoye, *le 3 Novembre.*

On voit maintenant la déciſion des Puiſſances mediatrices à l'égard de la ville de *Geneve*. Les articles eſſentiels de cette déciſion ſont :

1. L'Election du Syndic devra ſe faire tous les ans, & cela les trois premiers Dimanches du mois de Janvier. Le premier Dimanche on propoſera huit membres du petit Conſeil ; en cas qu'ils ne ſoient pas agréables au Conſeil général, on en préſentera huit autres le Dimanche ſuivant ; & ſi ces derniers étoient encore dans le même cas, le Conſeil général ſera obligé le troiſieme Dimanche d'élire un d'entre tous les membres du Conſeil, leſquels lui auront été préſentés.

2. Le droit négatif reſtera inconteſtablement au petit Conſeil.

3. Les repréſentations ou remontrances pourront ſe faire comme ci-devant par une ou pluſieurs perſonnes. au cas que la République ne trouve pas avantageux d'en fixer un certain nombre.

4. Les vingt-quatre Commiſſaires & les aſſemblées politiques ſeront annulés dès le moment que cette déciſion aura été rendue publique, ſans que ſous aucun prétexte on puiſſe les rétablir.

5. On fera un recueil général de tous les Edits & Réglemens de la République, faits depuis l'an 1738, dans lequel la préſente déciſion ſera incorporée comme loi.

6. La déciſion ſera, ſuivant l'uſage, publiée & affichée dans les places, & ceux qui voudroient l'empêcher, ſeront châtiés & traités comme perturbateurs de la tranquillité publique.

Le 26 du mois dernier, les vingt-quatre Commiſſaires ont convoqué les cercles de la Bourgeoiſie, & ont demandé la démiſſion de leur emploi.

Hier les deux cens ſe ſont aſſemblés, ſuivant la coutume, à *Geneve*. Environ 20 perſonnes inviterent le plus fortement le Conſeil à s'accommoder avec les repréſentans : mais on ne ſait pas encore l'impreſſion que cette propoſition a faite.

De THORN, *le 29 Octobre.*

Suivant les dernieres lettres de *Varſovie*, le Prince de *Radzivil*, Maréchal de la Confédération générale étant allé à *Biala*, d'où il ne doit revenir que le 5 du mois prochain ; l'ouverture des Conférences fixée au 4. pourroit bien être renvoyée au 8 du mois prochain.

Cependant on a publié deux réſolutions de la Confédération générale. Par la premiere il eſt ordonné que l'argent aura cours dans tout le Royaume, ſuivant ce qui a été ordonné par la Diete de l'an 1766, & ſuivant les univerſaux que la Commiſſion du tréſor a fait publier à cet égard, conformément à la réſolution de la même Diete.

La ſeconde ordonne que dans les cauſes judicielles perſonne, à l'exception des Maréchaux & Conſeiliers des Confédérations, ne ſera exempt de la Juriſdiction des Tribunaux & autres Juriſdictions, quand même cette perſonne ſeroit confédérée.

De VIENNE, *le 21 Novembre.*

Sa Majeſté l'Impératrice Reine eſt allée hier matin pour quelques jours à *Presbourg*, & Sa Majeſté l'Empereur accompagne ſon auguſte mere dans ce voyage.

N. 94.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 1767.

Suite de l'Edit ou Réglement de la République de Veniſe *concernant les Eccleſiaſtiques.*

II. Leſdits biens, fruits, rentes foncieres ou capitaux & rentes ſur la Monnoie ne pourront de même en aucune maniere, dans aucun tems & dans aucune quantité, être affectés, ſous aucun titre, cauſe ou nom, auxdits corps & perſonnes Eccléſiaſtiques, ou bien à des œuvres pies, leſquelles doivent être toutes regardées comme énoncées & compriſes dans la préſente Loi.

III. A ces fins déclarons nuls, de nul effet & ſans aucune valeur, toute diſpoſition, piece, teſtament & écrit qui n'auroient pas encore eu leur effet & ſe trouveroient contraires à la préſente déliberation. Dans cette même loi ſont compriſes les diſpoſitions faites en faveur des Eccleſiaſtiques pour n'avoir effet qu'après l'extinction des héritiers laïques, ce Conſeil abolifſant, par ſon autorité ſouveraine, tout appel, action prétention de qui que ce ſoit & qui ſeroit contraire à la préſente déliberation.

IV. Comme les Eccléſiaſtiques ne doivent point ſe mêler des affaires temporelles, toujours oppoſées à l'objet ſublime de leur établiſſement, voulons déſormais qu'aucun Eccléſiaſtique ni Religieux, de quelqu'état & qualité qu'il ſoit, ne puiſſe être en aucune maniere ou ſous aucun prétexte établi Commiſſaire, Adminiſtrateur & Gardien de quelque eſpèce que ce ſoit de ſucceſ-

ſucceſſion, legs, perſonne, famille & corps laïque, ni prendre geſtion ou adminiſtration de rentes laïques, excepté les ſeuls cas dans leſquels tout autre moyen manquant, la néceſſité forceroit un Eccléſiaſtique de ſe charger des affaires de ſes pere & mere, freres, ſœurs, nubiles ou veuves, & enfans mineurs deſdits freres & ſœurs, après cependant que dans tous les cas il en aura été pris connoiſſance par le Juge compétent. Cette Loi aura encore ſon effet dans les cas des adminiſtrations qui ſeroient préſentement ſubſiſtantes, laiſſant à la prudence du Sénat le ſoin de pourvoir de la maniere qu'il jugera la plus convenable à la bonne adminiſtration de ces lieux ou œuvres pies qui, par la préſente déclaration, ſe trouveroient privés d'Aſſiſtans & de Directeurs. Le Sénat aura auſſi le pouvoir de diſpoſer de leurs biens, d'en donner à ceux qui n'auroient pas ſuffiſamment de quoi ſatisfaire aux inſtituts, legs & pieuſes fondations, & de faire un partage moins diſproportionné entre les Eccléſiaſtiques, en ſe chargeant de l'embarras & du ſoin de l'adminiſtration de leurs revenus, & les appliquant aux objets pieux & charitables de leur inſtitution.

V. Les défenſes faites ci deſſus relativement à l'emploi & à l'hypothéque des biens-fonds auront auſſi lieu pour le mobilier, c'eſt-à-dire pour les eſpeces, argent, joyaux, meubles ; marchandiſes, & autres effets & matieres, avec cette ſeule différence, qu'en fait de mobilier, chacun ſera libre d'en faire un legs ou donation, à titre d'œuvre pie, juſqu'à la concurrence de la dixieme partie dudit mobilier, pourvu toutefois qu'elle n'excede pas cinq cens ducats au cours de la place, lequelle ſomme ſera toujours donnée en argent comptant, & pour une fois ſeulement.

La ſuite l'Ordinaire prochain.

De PARIS, *le 9 Novembre.*

On voit ici maintenant l'Arrêt ſuivant du Conſeil d'Etat touchant les Ordres Religieux.

Vu par le Roi étant en ſon Conſeil, l'Arrêt rendu en icelui le 3 Avril de la préſente année, par lequel le Roi auroit ordonné que par les Supérieurs majeurs des différens Ordres Religieux de ſon Royaume il ſeroit dans trois mois pour tout délai envoyé aux ſieurs Commiſſaires, nommés pour l'exécution de l'Arrêt, du 23 Mai 1766, tous Mémoires & éclairciſſemens néceſſaires ſur les avantages, le tems, la durée & la forme des Chapitres qui pourroient être employés à conſtater l'état actuel des conſtitutions, déclarations & ſtatuts de chaque Ordre, pour ſur le vu du tout être par Sa Majeſté, de l'avis deſdits ſieurs Commiſſaires ordonné ce qu'il appartiendroit, à l'effet de réunir en un ſeul & même cerps, pour chacun deſdits Ordres, leſdites conſtitutions, déclarations & ſtatuts, y faire intervenir en cas de changement ou d'innovation l'autorité du ſaint Siege, & être expédié ſur le tout les lettres en tel cas requiſes & accoutumées : & Sa Majeſté s'étant fait rendre compte, tant des conſtitutions, déclarations, ſtatuts & réglemens de la Congrégation de Saint-*Vanne*, Ordre de S. *Benoit*, que des Mémoires envoyés aux ſieurs Commiſſaires, ſoit par le Préſident, ſoit par aucuns des Religieux de ladite Congrégation : elle auroit reconnu que les conſtitutions n'en avoient point encore été autoriſées par elle, ſuivant les formes uſitées dans le Royaume, & qu'avant qu'elles fuſſent remiſes ſous ſes yeux pour y recevoir ladite autoriſation, il étoit néceſſaire qu'elles fuſſent revues & examinées par le Chapitre général de ladite Congrégation, & qu'en conſéquence ce ſeroit faire éprouver à ladite Congrégation les effets les plus ſenſibles de ſa protection que de la mettre inceſſamment en état de procurer à ſes conſtitutions la conſiſtance & l'autenticité qui peuvent leur être néceſſaires, & à elle-même par un corps de loix, clair, précis & inalterable, un rempart aſſuré contre l'indiſcipline & l'inſtabilité

A quoi voulant pourvoir, oui le rap-

rapport, & tout conſideré *le Roi étant en ſon Conſeil*, & de l'avis des ſieurs Commiſſaires nommés pour l'exécution de l'arrêt du 23 Mai 1766, a ordonné & ordonnne, que dans le Chapitre ordinaire de la dite Congregation, qui doit ſe tenir la quatrième ſemaine d'après pâques de la prochaine année 1768, & que S. M. veut être tenu dans l'Abbaye de *Montierender* de la dite Congrégation, en préſence du ſieur Archevêque de *Touloufe* & du ſieur Abbé regulier de l'Abbaye de *Beaulieu*, ordre de premontré, que S. M. a commis & commet à cet effet, il ſoit pris toutes meſures & deliberations néceſſaires pour mettre lesdites Conſtitutions en état d'être préſentées à S. M. & revêtuës, s'il y a lieu, de lettres patentes en la forme ordinaire.

Ordonne pareillement S. M. que pendant la tenuë du dit Chapitre il ſera dreſſé un état de tous les Religieux, dont chacun des Monaſteres de la dite Congregation ſe trouvera compoſé après la tenue dudit Chapitre; comme auſſi un état général des revenus, charges & dettes du Régime, & de tous les Monaſteres de ladite Congrégation, ainſi que de tous les bénéfices dont jouit ladite Congrégation, tant à titre d'union que ſur la tête d'aucuns des Religieux; & ſeront leſdits états, enſemble les déliberations qui ont été priſes par ledit Chapitre, le procès-verbal des ſéances dudit Chapitre, & généralement tout ce qui y aura été fait ou arrêté en préſence du ſieur Archevêque de *Touloufe* & du ſieur Abbé de *Beaulieu*, ou de l'un d'eux en l'abſence de l'un ou de l'autre, remis aux Commiſſaires établis pour l'exécution de l'Arrêt du 23 Mai 1766, pour ſur leur avis être ſtatué par S. M. ainſi qu'il appartiendra. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, S. M. y étant, tenu à *Fontainebleau*, le 11 Octobre 1767.

Signé. PHELIPEAUX.

De LONDRES, *le 6 Novembre*

Mardi dernier au ſoir, on fit à *Weſtminſter* les Obſeques du feu Duc d'*Yorck* avec les mêmes cérémonies qui avoient été obſervées lors des funérailles du feu Duc de *Cumberland*, à l'exception que le Duc d'*Yorck*, étant du Département de la Marine, huit Amiraux, au lieu d'autant de Généraux, ſupportoient le Poële dont le Cercueil étoit ſurmonté. Les Lords *Boſton*, *Bruce*, *Botelourt* & *Deſpencer* tenoient quatre coins du drap mortuaire. Le Duc de *Grafton*, comme menant le deuil, ſuivoit immédiatement le Corps, ſoutenu d'un côté par le Duc de *Northumberland*, de l'autre par le Duc de *Montague*; & les Chevaliers *Rodney*, *Saunders* & *Hardi*, le Vice-Amiral Duc de *Botton*; les Chevaliers *Hawke*, *Corniſh*, *Pococke* & *M. Frankland* ſupportoient le Pavillon.

Ce Prince avoit vingt mille livres ſterling de revenu annuel, ſavoir 9000 du Roi ſon frere, 8000 de l'Etat & 3000 ſur *l'Irlande*.

Suivant les lettres de *Norwich*, capitale du comté de *Nortfolk*, les Tiſſerands s'y étoient aſſemblés le 26 Octobre dernier en différens quartiers, & avoient arrêté toutes les voitures pour empêcher le tranſport d'aucun de leurs ouvrages juſqu'à ce qu'on employât pluſieurs d'entr'eux, qui au nombre de quelques cens étoient ſans ouvrage: d'un autre côté il y avoit parmi ceux qui ont des terres à ferme, de grandes plaintes ſur ce que les villages ſont ſi dépourvus de monde par le métier de Tiſſerand, qu'ils ne peuvent trouver de quoi faire battre le bled de la derniere récolte.

Les nouvelles de *Terreneuve* portent que la pêche de la morue y a été très-chétive cette année, & au point même que pluſieurs bâtimens *Anglois* & *François* ont été obligé de revenir avec la moitié de leur chargement.

On apprend de *Lisbonne* que le Roi T. F. a donné ordre de lever avec toute la promptitude poſſible deux mille matelots pour ſervir à l'équipage de pluſieurs vaiſſeaux de guerre; & le bruit s'eſt répandu ici qu'il doit dans peu y arriver de *Portugal* une perſonne de la premiere diſtinction, chargée d'affaires de la plus grande importance.

Le

Le nommé *Morgan James*, Fermier, eſt depuis peu mort au village de *Langenny* en *Breconshire*, à l'âge de cent huit ans: il a été marié pendant quatre-vingt ans, & ſa veuve eſt encore en vie.

Suivant les lettres de *Dublin* la Chambre des *Communes* a permis, qu'on lui remît les Chefs d'un Bil pour *limiter la durée des Parlements*, & ceux d'un Bil pour l'expédition des Commiſſions des Juges avec la clauſe *quamdiu ſe bene geſſerint* (auſſi longtems qu'ils ſe conduiront bien.) Le Docteur *Lucas*, Mr *Flood*; & Mr. *Guillaume Ponſonby*, ſont charges de dreſſer le premier, & le ſecond ſera dreſſé par Mr. *Barry Maxwell*, Mr. *Stewart*, & le Chevalier-Baronnet *Lucius O-Brien*.

De la HAIE, *le 11 Novembre*

Hier, le Prince *Stadhouder* aſſiſta à l'Aſſemblée de L. H. P. Demain, S. A. S. donnera dans les Appartemens de la *Vieille-Cour* un ſuperbe feſtin & Bal, auquel ſont invitées les perſonnes du premier rang.

L'entrée publique, que L. A. R. & S. firent en cette ville lundi dernier entre les dix & onze heures du matin, a été d'une magnificence extraordinaire. Voici l'ordre de la marche. Le Lieutenant-Colonel van *Viſſeren*, Major de la Cour, à cheval. Quatre Détachemens de Cavalerie & autant d'Infanterie. Deux Eſcadrons des Gardes-Dragons. Trois des Gardes à cheval. Un Piqueur à cheval. Les Chaſſeurs deux à deux. Les Fauconniers. Un Sous-Ecuyer, tous à cheval. Six chevaux de main. Les *Valets de ſelle*. Un Sous Ecuyer à cheval. Dans le premier Caroſſe étoient deux Gentil hommes de la Chambre. Dans le ſecond quatre. Dans le troiſieme quatre Chambellans. Dans le quatrieme le Grand-Maître, le Grand-Ecuyer & le Grand Echanſon. Aux portieres de ces Caroſſes, attelés chacun de ſix chevaux, marchoient deux Domeſtiques à livrée, & deux Palfreniers à côté des chevaux. Un Sous-Ecuyer à cheval. Deux Timballiers & 12 Trompettes. Le Fourrier de la Cour avec les Hallebardiers. Deux Maures, quatre Coureurs & 28 Domeſtiques. Le Gouverneur des Pages, ſuivi de ſix d'entre eux à cheval. Les Adjudans-Généraux du Prince. Le cinquieme Caroſſe, auſſi à ſix chevaux, étoit occupé par L. A. R. & S., ayant deux Pages debout ſur l'avant-train, les *Cent Suiſſes* de chaque côté & quatre Palfreniers près des chevaux. Un Eſcadron des Gardes-du-Corps. Dans le ſixieme Caroſſe ſe trouvoient les Baronnes de *Dankelman* & de *Schwerin*. Dans le ſeptieme les Baronnes de *Rheden* & de *Larrey*. Dans le huitieme les Dames *Bigot* & *Bylant*. Ces trois derniers Equipages, également attelés de ſix chevaux, étoient accompagnés de deux valets à livrée, & d'un pareil nombre de Palfreniers. Deux Eſcadrons des Gardes-Dragons fermoient le Cortege.

Lorſque Leurs Alteſſes Royale & Séréniſſime arriverent à l'Arc-de-triomphe, conſtruit ſur le *Princeſſe Gragt*, Elles le paſſerent au ſon d'une très-belle muſique, & y reçurent du Magiſtrat les Complimens, auxquels L. A. répondirent en termes fort gracieux. Les Officiers de la Bourgeoiſie, rangés ſous les armes près de l'Arc, ſaluerent de l'eſponton & du Drapeau le Prince & la Princeſſe, à qui les Régimens d'Infanterie de la Garniſon, qui en ordre de bataille ſur le *Plein* gardoient libres les endroits pour le paſſage du Cortege, rendirent les honneurs militaires.

Pendant la journée, le canon tira par intervalles, les Cloches ſonnerent & le carillon ſe fit entendre de tems à autre. Le ſoir, L. A. parcoururent les principales rues pour en examiner les illuminations & décorations, parmi leſquelles on diſtinguoit celles de la Maiſon-de Ville; des Hôtels du Duc de *Brunſwick*; du Prince de *Naſſau Weilbourg*: du Chevalier *Yorke*, Ambaſſadeur de la *Grande-Bretagne*, & du Conſeiller-Penſionnaire *Steyn*, ſans parler d'autres illuminations dignes d'admiration, comme celles le long des deux *Vyverberg*, de la petite Iſle du *Vivier* & de l'Arc-de triomphe ſur le *Buitenhof*. Enfin, le circuit du *Vivier* de la Cour étoit garni de 81 Arcs de triomphe, illuminés juſqu'à leur baſe ſur l'eau, & l'édifice dans la petite Iſle conſiſtoit en une Salle octogone, éclairée de tous côtés, & dont le milieu étoit orné d'une couronne de toutes ſortes de couleurs.

N. 94.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 25 NOVEMBRE. 1767.

De MADRID *le 29 Octobre.*

On à publié & affiché dans les différens quartiers de cette Ville l'Ordonnance ſuivante.

„ Par Ordre du Roi, &c. Sa Majeſté informée que contre ce qui a été preſcrit par la Royale Pragmatique Sanction, du 2 Avril dernier, qui a ordonné l'expulſion des Religieux de la Compagnie de Jeſus, tant de ces Royaumes que des *Indes*, il s'y en étoit introduit un grand nombre, tant Prêtres que Lais, ſur tout à *Gerone* & à *Barcelone*, ſans aucune permiſſion du Roi & ſous prétexte ſeulement d'avoir obtenu leur *Dimiſſoria* de la Cour de *Rome* ou de leur Général, rendit, le 8 de ce mois, une Ordonnance par laquelle il eſt défendu qu'aucun de ces Religieux n'entrât dans ces Royaumes ſans un ordre ou permiſſion de Sa Majeſté. En conſequence, le Roi a ordonné par la Préſente que quiconque de ces Religieux contreviendra, à cet egard, à la Royale Pragmatique Sanction, encourra, comme proſcrit, la peine de mort s'il n'eſt pas dans les Ordres Sacrés, &, s'il y eſt, ſera condamné à une priſon perpétuelle, de l'avis des Ordinaires, ou à d'autres peines proportionées; que ceux qui auront aidé ou coopéré à l'entrée de ces Religieux dans ces Royaumes, ſeront ſoumis aux peines portées par ladite Royale Pragmatique; qu'on réputera comme telles toutes perſonnes, de quelqu'état & condition qu'elles ſoient, qui, ſçachant l'arrivée d'un ou de pluſieurs deſdits Religieux, n'en informeront pas ſur le champ les Magiſtrats du lieu, de maniere que ſur leur avis on puiſſe procéder à la détention de ces Religieux, s'emparer de leurs papiers & prendre toutes les informations & les meſures néceſſaires à cet égard; & afin que perſonne n'en ignore, la préſente Délibération Royale ſera publiée par ban, & il en ſera affiché des Exemplaires dans tous les endroits accoutumés de cette Capitale. „

A Madrid, le 21 Octobre 1767.

De FLORENCE *le 8 Novembre.*

On apprend de *Corſe* que les Officiers *Génois* qui ont été pris à *Capraja*, ſont traités par les Ordres du Général *Paoli* avec toute ſorte d'humanité: ils ſont logés dans un monaſtére de la Province de *Caſinca*, ils peuvent à leur gré ſe promener & chaſſer dans toute l'Isle; mais on leur a en même tems ſignifié, que s'ils cherchoient à profiter, pour ſe ſauver, de la liberté qu'on leur laiſſe, ils ſeroient irremiſſiblement punis, s'ils étoient repris.

De VERSAILLES *le 11 Novembre.*

Le 8 de ce mois, la Ducheſſe de *Montmorency* a été préſentée à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale par la Maréchale de *Luxembourg*, & a pris le Tabouret chez la Reine, en conſéquence du Duché femelle de *Montmoren-*

ey que le Roi lui a permis d'apporter en dot au Marquis de *Fosseuse*, son mari, qui a pris le nom de Duc de *Montmorency*, immediatement après la célébration de son mariage,

Sa Majesté a nommé à la charge de Lieutenant-de-Roi au Gouvernement de *Vincennes*, vacante par la mort du sieur de *Guyonnet*, le Chevalier de *Rougemont*, Lieutenant-de-Roi au Gouvernement de *Belle-Isle* en-Mer.

De PARIS, *le 18 Novembre.*

On a calculé que les chiens consument seuls en *France* plus de 100000 livres de pain par jour, tandis qu'il y a un nombre infini de personnes qui en manquent. Et l'Auteur de ce calcul propose de soumettre tous ces animaux, excepté les chiens de chasse, ceux de cour, ceux des bergers, & quelques autres nourris pour l'utilité de leurs maîtres, à une certaine taxe, pour forcer ceux qui les entretiennent à en diminuer le nombre ou à payer certaine taxe afin d'en pouvoir soulager les pauvres.

De HAMBOURG *le 13 Novembre.*

L'Imperatrice de *Russie* en qualité de Tutrice du Duché de *Schleswig-Hollstein* voulant rétablir la splendeur de l'Université de *Kiel* a remplacé par des hommes capables les chaires de Professeurs qui étoient vacantes depuis quelque tems & a fait d'autres arrangemens propres à augmenter le nombre des Etudians.

Suivant les lettres de *Mietau* on y avoit appris de *Tuckum*, qu'il étoit arrivé en ce dernier endroit des avis certains que le violent ouragan qu'on a essuyé a la fin d'Octobre avoit fait perir sur les côtes de *Cux* & de la *Livonie*, cinq Vaisseaux dont un à échoué près de *Ferfetzem*, à 2 lieues d'*Angern*, un près de *Ragezem*, un près de *Dondangen*, un près de *Riga*, & un près de *Felixberg*. Celui qui a échoué près de *Ferfetzem* est un gros Bâtiment *Hollandois* à trois mâts, lequel avoit un chargement très considerable de chanvre, outre une grande quantité de potasse.

Selon les nouvelles de *Malmoe* en *Suede* du 16 Octobre la recolte sur tout en orge y a été si abondante cette année: que de mémoire d'homme on ne se souvient pas d'en avoir vû de semblable.

Les nouvelles de *Varsovie* portent que le Nonce du Pape qui n'y avoit pas obtenu encore son audience publique lors de l'enlevement des Evêques & des Senateurs, n'a plus voulu l'avoir depuis ce tems, dans la crainte d'exposer sa personne & son caractere à quelque insulte: & qu'on partoit au reste de faire le procès à l'Eveque de *Cracovie* comme criminel d'Etat. Ces nouvelles ajoûtent que la plus part des Troupes *Russes* sont en quartiers dans les terres des Seigneurs qui ne pensent pas comme on desireroit qu'ils pensassent.

De FRANCFORT *le 17 Novembre.*

Suivant les lettres de *Maestricht* du 11 de ce mois, 600 hommes de Cavalerie *Françoise* étoient arrivés le 8 dans les Fauxbourgs & dans les environs de *Liege*, & l'on attendoit encore de jour à autre un plus grand nombre de mêmes Troupes dans differens autres endroits de ce Pays.

Un Bâteau de *Coblence* a eu le 12 de ce mois le malheur de faire naufrage contre les écueils nommés *Unckelstein*, entre cette Ville & *Cologne*. Ce Bâteau étoit, chargé de marchandises & de plusieurs passagers, & il a péri 5 personnes par cet accident arrivé, par la rupture du cable que tiroient les chevaux en remontant le *Rhin*.

De VIENNE, *le 25 Novembre.*

Sa Majesté l'Empereur est revenuë Dimanche dernier au soir de *Presbourg* en cette Ville & Sa Majesté I. & R. A. en est arrivée hier.

N. 95.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 28 NOVEMBRE 1767.

Suite de l'Edit ou Réglement de la République de Veniſe concernant les Eccleſiaſtiques.

VIENNE. Nous exceptons de cette Loi pour le préſent les diſpoſitions faites en faveur des filles à marier, de la Maiſon de piété des Cathecumenes, de la Confrerie des pauvres honteux de *S. Antonin* de cette ville, de toutes les Confréries des pauvres de la Capitale & des Maiſons, tant de la ville que de la terre ferme & de l'Etat, qui, ſous quelque nom que ce ſoit, ſont deſtinées à recevoir les pauvres, comme auſſi les Hôpitaux exiſtans à *Veniſe* & dans les villes & terres de l'Etat, pour les Enfans-Trouvés, les Orphelins de pere & de mere, & les malades. Tous les lieux ſuſdits & toute fondation en faveur des filles à marier ſeront d'ailleurs ſujets à la Loi de 1605; le Sénat conſervant toujours le pouvoir de faire par la ſuite ſur ces mêmes maiſons & ſur tous les autres lieux pieux laïques de l'Etat, de même que ſur les fondations dont il eſt parlé dans les autres Articles, tels Réglemens & Ordonnances qu'il jugera plus conformes au vrai bien de la Nation, à la charité envers les pauvres & à la droite & bonne adminiſtration de ces mêmes lieux, comme auſſi de fixer le tems & d'établir les moyens les plus propres à en aſſurer la vente, à condition toutefois que le produit de ces ventes ſera employé uniquement pour le bien de ces mêmes lieux, & que

qui

qui que ce soit ne pourra à l'avenir exercer le droit de prélation, tant sur les biens-fonds laissés jusqu'à présent pour des œuvres pies, que sur ceux qui pourroient par la suite être cédés à ces mêmes lieux, ainsi que sur les fondations privilégiées; l'intention de la République étant que les acquéreurs de ces biens ne puissent être troublés dans leur acquisition, & que par ce moyen on arrête le cours des fraudes qu'on a coutume de commettre, sous le nom spécieux de prélation, dans les ventes de cette nature.

VII. Cependant, comme dans certains cas il peut se trouver des motifs qui engagent la piété publique, en considération des besoins réels de quelque Eglise, ou en faveur de quelqu'autre circonstance, à trouver convenable que l'on accorde quelque facilité & que l'on dispense de la rigueur de la présente Loi, il sera permis au même Sénat de pouvoir le faire après les informations préalables du College des dix Sages sur les dixmes à Rialte, avec la formalité d'un seul Réglement qui ne pourra être rendu que de l'avis des quatre cinquiemes du Collége & du Sénat, formalité prescrite par le Décret du même Sénat, du 23 Mars 1714, déclarant au surplus que lorsque dans le courant de l'année, à compter du jour de la présentation de la premiere Requête, on n'aura point obtenu la dispense, la demande sera regardée comme non-avenue, & que l'on ne pourra plus être admis à y revenir.

La fin pour l'Ordinaire prochain.

De CADIX *le 20 Octobre.*

Il est arrivé en cette Baye, depuis le commencement de ce mois, environ quatre-vingt Bâtimens marchands de diverses Nations. La plus grande partie vient de différens Ports de l'*Europe*, & quelques-uns arrivent de l'*Amérique*, entr'autres, le Gallion *Espagnol le Toscan* parti de *Lima* avec 1044958 piastres en or & argent, 19620 arrobes de cacao, 4140 de casçarille, 2163 quintaux de cuivre, 266 de coton & 54 arrobes de laine de Vigogne.

Les Vaisseaux de guerre *Espagnols le Saint-Janvier* & *le Saint-Jean Nepomucene* firent voile de cette Baye, le 7 de ce mois, pour retourner au *Ferrol*, lieu de leur département.

Le même jour, la Frégate *Française la Sincere*, commandée par le Comte de *Durfort*, appareilla pour retourner à *Brest*, &, le 15, le Chebec *le Séduisant*, de la même Nation, & la Frégate de guerre *Angloise l'Aquilon* appareillerent, l'un pour *Brest*, & l'autre pour la Méditerranée.

De VERSAILLES, *le 14 Novembre.*

Hier, la Cour a pris le deuil pour douze jours à l'occasion de la mort de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Josephe*.

De PARIS, *le 16 Novembre.*

Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, en date du 30 Octobre dernier, dont voici la substance;

Quoique le Commerce en gros, qui constitue le vrai Négociant, soit une profession si honorable qu'elle peut être exercée par la Noblesse, même sans dérogeance, cependant plusieurs de ceux qui s'y adonnent, essuyent journellement des contestations relativement aux priviléges, droits, libertés & prérogatives dont doit jouir un Etat qui mérite autant de faveur par les richesses qu'il attire dans le Royaume, que par l'abondance qu'il y maintient, & une des principales causes qui y donne lieu, est que la plûpart des simples Commerçans, confondant leurs état & qualité, suffisamment estimables d'ailleurs, avec celle des Négocians, prétendent devoir être rangés dans la même classe & jouir des mêmes priviléges: Sa Majesté, voulant remédier à ces inconvéniens, ordonne par le présent Arrêt, qu'en conséquence des Edits de Décembre 1581 & Avril 1597, il sera expédié des Lettres à tous ceux qui exer-

exercent ou voudront exercer à l'avenir le commerce en gros, tant au-dedans qu'au dehors du Royaume, soit *François* ou étrangers, & qui se présenteront pour en obtenir, en payant la finance qui sera réglée par les Roles arrêtés au Conseil, Tous Banquiers, Manufacturiers & ceux qui font leur commerce en magasins, vendant leurs marchandises par balles, caisses ou pieces entieres & qui n'auront point de boutiques ouvertes ni aucun étalage ou enseignement à leur porte ou maison, seront censés & réputés Négocians en gros, conformément à l'Edit de Décembre 1701. Ceux qui auront obtenu lesdites Lettres & les auront fait enregistrer selon la forme prescrite par l'Arrêt, pourront exercer toute sorte de commerce en gros, encore que la nature dudit commerce exigeât qu'ils tinssent des magasins, & Sa Majesté veut & entend qu'ils soient réputés vivans noblement, aient rang & séance en cette qualité dans les assemblées de Ville & autres, & jouissent de tous les honneurs & avantages qui y sont attachés, spécialement de l'exemption de la Milice pour eux & pour leurs enfans, & du privilége de porter l'épée dans les villes & dans leurs voyages, les armes nécessaires pour leur sûreté: Sa Majesté se reserve d'ailleurs d'accorder, chaque année, deux Lettres particulieres d'anoblissement à ceux d'entr'eux qui se seront distingués dans leur profession. Les Marchands & Commerçans en détail qui voudront quitter leur profession pour embrasser le commerce en gros, pourront obtenir lesdites Lettres, à la réserve de ceux qui auroient fait faillite, pris des lettres de répit ou fait contrats d'atermoiement avec leurs créanciers. Sa Majesté ordonne par le même Arrêt que sur la finance desdites Lettres il en sera déduit un tiers à ceux qui auroient été reçus dans des corps ou Communautés établis en Jurande, & à ceux qui auroient pris des Brevets ou Quittances de finances en tenant lieu pour des professions, arts & métiers non établis en Jurande, la somme qu'ils auroient payée pour l'obtention desdits brevets ou quittances de finances.

L'ouverture du Parlement s'est faite le 12 de ce mois, avec les cérémonies accoutumées. Le sieur de *Maupeou*, premier Président, a assisté avec toutes les Chambres, à la Messe solemnelle qui a été célébrée à cette occasion, & à laquelle a officié l'Abbé de *Sailly*, Chantre de la Sainte Chapelle, & Aumônier de feue Madame la Dauphine.

De LONDRES, *le 13 Novembre.*

Plus le tems de l'ouverture du Parlement approche, plus les conseils & les conférences se multiplient : il a entre autres été résolu dans une assemblée tenue le 6 de ce mois, qu'il seroit présenté dès les premieres séances à la Chambre des Communes de la part du Lord-Maire & de la Bourgeoisie une Requête, tendant à représenter à cette Chambre: „que le prix exorbitant du grain & de toutes autres sortes de provisions force à solliciter la Chambre à donner l'attention la plus sérieuse à la misere des pauvres industrieux, dont la situation, tandis qu'elle excite la compassion pour ceux qui en souffrent immédiatement, doit faire craindre les suites qui en résulteront pour les Manufactures, le commerce & la population, & enfin pour les biens fonds du Royaume; que quoiqu'une gratification modérée pour l'exportation, lorsque les grains sont abondans & à bon marché, puisse être nécessaire pour encourager la culture, on soumet à la sage considération de la Chambre, *si la gratification qu'on accorde aujourd'hui n'est pas trop forte, & ne passe pas le prix mitoyen, que le Manufacturier & l'Artisan devroient en payer, & auquel l'honnête Fermier pourroit le vendre; si cette gratification ne tend pas à porter l'exportation au delà de ce que l'on peut épargner sur ses propres besoins; & si, lorsqu'on encourage trop la production d'une sorte de provisions, la culture des autres n'en diminue pas à proportion, de maniere à les rendre*

rares

rares, & *à en faire hauſſer le prix*: qu'on reconnoît avec beaucoup de gratitude la ſageſſe & la bonté du Parlement dans les Actes paſſés à la derniere Seſſion pour *défendre l'exportation & accorder l'importation des grains, & pour en reſtreindre la diſtillation*; mais que l'on craint, qu'au cas que, pendant la préſente exigence on laiſſe expirer ces ſalutaires loix, on ne ſoit fruſtré de l'effet de leurs bonnes intentions: car, comme la gratification, accordée à l'exportation par l'acte de la premiere année du règne de *Guillaume* & *Marie*, n'eſt pas reſtreinte en termes exprès au bled & au grain du crû de la *Grande-Bretagne*, on a lieu de ſoupçonner qu'on a retenu du marché une grande partie de cette denrée importée dernierement dans le Royaume, dans l'eſpérance de pouvoir bientôt la réexporter avec l'avantage d'une gratification: „ A ces Causes. &c. On a nommé, pour dreſſer cette Requête, 12 Aldermans & 24 Communes.

Le Lord Maire & la Bourgeoiſie ont auſſi formé une Adreſſe pour complimenter le Roi ſur la naiſſance du Prince ſon quatrieme fils, & lui témoigner la part qu'ils prennent à la mort du Duc d'*Yorck*, l'aîné des freres de Sa Majeſté.

Une partie de l'Eſcadre de l'Amiral *Palliſer* eſt rentrée à *Spithead*, & a amené 30 *François*, dont les Bâtimens ont été ſaiſis pour avoir paſſé les bornes preſcrites pour la Pêche. M. *Durand*, à qui ces *François* en ont porté plainte, ſe diſpoſe à préſenter à la Cour un Mémoire à ce ſujet.

Le Roi a envoyé en préſent au Prince de *Monaco* pluſieurs chevaux *Hanoviens* d'une rare beauté, auxquels le Duc de *Gloceſter* en avoît ajouté ſix des plus beaux du feu Duc d'*Yorck*, ſon frere. On prépare le Palais de *Sommerſet* pour ce Prince, qui eſt attendu ici, & dont la reception ſera fort diſtinguée en conſidération des honneurs qu'il a fait rendre à feu S. A. R. pendant ſa maladie, & à ſon décès.

On apprend de *Bath* que le Comte de *Chatham* y eſt de nouveau fort mal.

De la Haye, *le 15 Novembre.*

Mercredi dernier, le Chevalier *Yorke*, Ambaſſadeur-Extr du Roi de la *Grande-Bretagne*, eut avec le Comte de *Waſſenaer Twikelo*, Préſident de ſemaine à l'Aſſemblée de L. H. P. une Conference dans laquelle il lui notifia que la Reine étoit heureuſement accouchée d'un Prince. L'après-midi, le Préſident, accompagné de ſix Meſſagers d'Etat, ſe rendit en Caroſſe chez l'Ambaſſadeur pour le complimenter ſur cet agréable Evenement de la part des Etats Généraux.

Jeudi dernier, S. A. S donna le ſoir dans les Appartemens de la *Vieille-Cour* un ſuperbe Feſtin, ſuivi d'un Bal, auquel aſſiſterent pluſieurs centaines de perſonnes de diſtinction des deux ſexes. L. A. R. & S. ſe rendirent environ les 3 heures après-midi à la *Vieille-Cour*, où Elles dînerent. Le ſoir, l'Edifice fut illuminé: & ſans le mauvais tems, il y auroit eu des illuminations en différens autres endroits.

N. S. les Etats de *Hollande* & de *Weſtfriſe* ont continué leur Aſſemblée le 14 de ce mois, & ſe ſont ſéparés juſqu'à nouvelle Convocation. Mrs. les Députés des Colléges d'Amirautés & ceux, qui ont rempli auprès du Prince *Stadhouder* des Commiſſions de la part des Provinces de *Gueldre*, *Zelande* & *Groningue*, ſont retournés chez eux.

Le Prince *Stadhouder* a aſſiſté aux Délibérations de Leurs Nobles & Grandes Puiſſances, ainſi qu'à celles du Conſeil d'Etat.

Vendredi dernier, L. N. & G Puiſſances diſpoſerent de la Charge de Receveur-Général de *Hollande* & de *Weſtfriſe*, vacante par le décès de Mr. *Govert* de *Slingelandt*: Seigneur de *Lint*, en faveur du Baron Nicolas de *Boetzellar*, Seigneur de *Dubbeldum* & Bourguemaître de la Ville de *Leyde*, lequel prêta hier ſerment en cette qualité.

Aujourd'hui, la Cour a pris le deuil à l'occaſion de la mort de l'Archiducheſſe *Joſephe*.

De MADRID *le 30 Octobre.*

Le Chevalier *Gray*, Ambaſſadeur Extraordinaire de Sa Majeſté *Britannique* en cette Cour, eut, le 22 de ce mois, ſa premiere audience particuliere du Roi à qui il remit ſes lettres de créance. Il étoit accompagné par le Marquis d'*Ovieco*, Introducteur des Ambaſſadeurs, qui le conduiſit, le même jour, à l'audience des Princes & Princeſſes de la Famille Royale.

Sa Majeſté vient d'accorder au Prince Manuel de *Salm*, Exempt de la Compagnie *Flamande* des Gardes du Corps, le Régiment d'Infanterie de *Brabant*, vacant par la mort de Don Boniface *Deſcalci*: Don Pedre *Teiſſier*, Lieutenant-Colonel du meme Régiment, a obtenu en même tems le grade de Colonel.

De GENES *le 7 Novembre.*

Le Prince de *Monaco*, qui a dernierement été inſcrit au livre d'Or de la Nobleſſe de cette République, a envoyé à M. *Gaſtaldi*, l'un des Sécrétaires d'Etat une très belle tabatiere d'or & 60 Louis pour être diſtribués aux Chanceleries du Sénat.

M. *Gnecco*, Commiſſaire de guerre & de marine de S. M. *Cath.* a fait Lundi dernier voile d'ici vers la *Corſe* à bord d'un Bâtiment portant pavillon *François*, pour preparer dans cette Isle des logements & tout ce qui eſt néceſſaire pour un nouveau tanſport de Jeſuites qui doit y arriver d'*Eſpagne*.

On mande d'*Antibes*, qu'il eſt paſſé par cette Ville un Courier chargé de Depêches de la Cour de *France* pour le Comte de *Marboeuf* commandant en *Corſe* les Troupes du Roi T. C.

Les dernieres lettres de *Naples* diſent qu'il y avoit dans ce Port au délà de 60 Bâtiments de tranſport prêts à faire voile ſous l'eſcorte de deux Frégates, ſans qu'on put cependant pénétrer leur deſtination. Ces lettres ajoûtent que l'éruption du *Mont Veſuve* avoit entierement ceſſé.

De la Suiſſe *le 14 Novembre.*

On prétend qu'il y a ſous preſſe à *Geneve* un Ecrit du Conſeil concernant la conduite qu'il a tenue envers les repréſentans depuis l'an 1763.

Les 24 Commiſſaires ou repreſentans la Bourgeoiſie n'ont pas encore eu leur demiſſion, ainſi que cela auroit dû ſe faire en ſuite du 4e. point de la déciſion des Puiſſances mediatrices: cependant l'acte de cette demiſſion eſt déjà dreſſé. Il paroit maintenant que toutes les Troupes *Françoiſes* vont ſe retirer des Environs de *Geneve*, une partie de ces Troupes étant déja marchée vers *Gex* & le reſte devant, à ce qu'on prétend, les ſuivre Dimanche prochain.

De THORN, *le 12 Novembre.*

Suivant les nouvelles de *Varſovie*, du 5 de ce mois, le Comte de *Mniſzech*, Maréchal de la Couronne & de la Cour, s'eſt démi de cet emploi dans une déclaration par écrit, qu'il a remiſe à cet effet à MM. les Chanceliers. On croit que cette place ſera donnée à M. *Wielopolsky*, Maréchal de la Confédération de *Cracovie*.

On aſſure qu'on a vu paſſer par *Wilda* les Seigneurs qui ont été enlevés par des troupes *Ruſſes*, & que leur route eſt dirigée ſur *Munde*.

Les Conférences ou négociations avec le Prince de *Repnin*, ont été entamées le 4. Tous les Députés nommés pour y aſſiſter ſe ſont aſſemblés chez le Prince Primat; ce Prince s'eſt rendu avec eux chez l'Ambaſſa-

deur de *Ruſſie*; mais dans cette premiere ſéance tout s'eſt borné à produire les pleins pouvoirs de part & d'autre, & à convenir que les ſéances ſe tiendroient alternativement chez cet Ambaſſadeur & chez le Prince Primat, les mardis, jeudis & ſamedis de chaque ſemaine; qu'on y traiteroit en premier lieu des affaires des Diſſidens, & que les Miniſtres des Puiſſances Proteſtantes, qui ont remis à la Répnblique des Déclarations de leur Cour, y ſeroient invités ainſi que les Maréchaux & quelques Conſeillers des Confédérations des Diſſidens de *Thorn* & de *Sluck*.

Les Députés de la Confédération Nationale qui ſont à *Moſcou*, y ſont traités comme Miniſtres *Polonois* : ils y ont chacun leur Hôtel particulier, leur équipage & 1200 Roubles par mois.

Le Miniſtre d'*Angleterre* auprès du Roi & de la République de *Pologne* ayant fait part de la mort du Duc d'*Yorck*, frere du Roi ſon Maître, la Cour a pris à cette occaſion un deuil de 14 jours.

De HAMBOURG *le 18 Novembre.*

S'il faut ajouter foi à pluſieurs lettres de *Varſovie*, on y parle plus que jamais d'une alliance offenſive & défenſive entre la République de *Pologne* & l'Empire de *Ruſſie*, laquelle doit faire partie des nouvelles conſtitutions fondamentales, qui ſeront rédigées par forme de Traité, de concert avec l'Ambaſſadeur de *Ruſſie*; & on y aſſure même déja, qu'en vertu de cette alliance & de la garantie de la forme du Gouvernement qui ſera donnée par la *Ruſſie*, elle fournira un corps de ſes troupes qui ſeront à la ſolde du Roi, & ſéjourneront en *Pologne*, où il ſera pourvu à leur entretien par des contributions en vivres & en fourrages.

L'inoculation de la petite verole ſemble de plus en plus prendre faveur: le Roi de *Pruſſe* a appellé à cet effet à *Berlin* pluſieurs Inoculateurs *Anglois*, qui doivent commencer inceſſamment leurs operations ſur des ſujets qui ſeront tirés de la maiſon des *Orphelins*; on s'eſt de même déterminé à *Stralsund* à faire inoculer quantité d'enfans, & l'on y a obſervé que depuis ce tems les ravages que la petite verole faiſoit, ont beaucoup diminué en cette Ville, perſone de ceux qui ont été inoculés n'y étant mort, tandis que cette terrible maladie y cauſoit auparavant une grande mortalité.

De FRANCFORT *le 21 Novembre.*

Suivant les lettres de *Hollande* la Province de ce nom a fait preſent à la Princeſſe Epouſe de Mgr. le Pr. *Stadhouder* d'un revenu annuel de 20000 florins. Celle de *Gueldre* lui a donné une ſomme de 100 mille florins & celle d'*Utrecht* une de 30 mille. La Province de *Frieſe* lui a remis une obligation de 100 mille florins à 4 pour cent d'interêt. Celle d'*Over-Yſſel* lui a donné une ſomme de 4000 Ducats & l'on ignoroit encore ce que celle de *Groningue* avoit determiné. Quant à la Province de *Zeeland* elle auroit voulu imiter les autres : mais en coeſidération de l'épuiſement où elle ſe trouve, le Prince *Stadhouder* l'a priée de n'en rien faire.

De VIENNE, *le 28 Novembre.*

La Cour quitte demain le Deuil qu'elle a porté pendant ſix ſemaines à l'occaſion de la mort de feuë S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſephe*.

Le Comte de *Sedlnitzky* de *Choltitz* a ſoutenu publiquement le 25 de ce mois des Theſes de Droit univerſel ſous les auſpices de S. M. I. & R. A. Mr. de *Rieger* Conſeiller aulique & profeſſeur a préſidé à ces Theſes, auxquelles le Comte de *Cavriani* Conſeiller d'Etat & grand maître de la maiſon de Madame l'Archiducheſſe *Amelie* a aſſiſté en qualité de Commiſſaire de la Majeſté, laquelle a fait remettre enſuite au Comte de *Sedlnitzky* une chaine d'or avec une medaille à ſon effigie.

N. 96.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 2 DECEMBRE 1767.

Fin de l'Edit ou Règlement de la Republique de Veniſe *concernant les Eccleſiaſtiques.*

VIII. S'Il par la ſuite on trouve des biens & effets entre les mains des Eccléſiaſtiques & main morte contre la diſpoſition de la préſente Loi, entendons qu'ils paſſent ſur le champ au fiſc public, & le Collége des dix Sages, les Avogadors du Commun, & les repréſentans qui en ſeront la découverte & l'exécution, auront 15 pour 100 ſur le capital du produit de la vente, laquelle ſomme de 15 pour 100 du capital ſera répartie entre les Officiers reſpectifs, ſuivant l'uſage preſcrit par les loix.

IX. On déclare que dans les cas douteux, & lorſque la préſente Loi aura beſoin de quelque interprétation, elle devra être expliquée favorablement pour le laïque, de ſorte qu'il profite de l'interprétation la plus avantageuſe & la plus étendue.

X. L'exécution de cette même Loi eſt ſpécialement recommandée au Collége ſuſdit des dix Sages, & les Avogadors du commun ſont chargés de faire des perquiſitions, ſuivant les Us & Coutumes du Senat, contre ceux qui voudroient la tranſgreſſer ou s'y ſouſtraire: dans ces perquiſitions ils ſeront aidés par un des plus habiles Notaires de leur dépendance, & le plus ancien des Avogadors ſera particulierement chargé de veiller ſur cet objet & de rapporter le réſultat de ſes perquiſitions à ce même

Sénat

Sénat qui se servira de toute son autorité pour faire exécuter celles de leurs délibérations qu'il trouvera justes & convenables.

XI. Enfin les Notaires publics, les Chanceliers des Tribunaux & tout autre Ministre de quelque Conseil, Collége & Magistrat, qui auroient demandé quelque pièce, ou écrit un seul acte contraire à la presente disposition, seront, sçavoir les Officiers des Conseils & Colléges par leurs Chefs, & les Notaires publics & Officiers de Magistrat & Tribunaux par les Conservateurs des loix, & les Avogadors du Commun, déclarés incapables d'exercer à l'avenir les fonctions notariales ou aucun emploi, dont ils seront depouillés sur le champ, & il ne pourront être remis dans l'exercice de leurs charges respectives, sans la Solemnité & la réunion des voeux necessaires pour dispenser quelqu'un de la présente loi &c.

De Rome, *le 14 Novembre.*

Il s'est tenu Mardi dernier une Congrégation particuliere, composée des Cardinaux *Cavalchini*, de *Rossi*: J Fr. *Albani*, *Castelli*, *Boschi* & *Rezzonico* avec M. *Garampi* en qualité de Sécrétaire. On croit que cette Congrégation a eu pour objet les affaires présentes de *Pologne*, qui interessent si vivement le S. Siége.

M. *Aspurù*, Ministre d'*Espagne* en cette Cour, a remis dernierement au Pape une lettre du Roi *Catholique*, par laquelle ce Monarque remercie Sa Sainteté par les expressions les plus vives de la Justice qu'elle a renduë à D. Jean *Palafox* en portant le Decrêt diapprobation de fâme de Sainteté de ce Venérable Serviteur de Dieu.

Relation détaillée de la derniere éruption du Mont-Vesuve.

Le 15 Octobre dernier le *Vesuve* commença à donner des signes d'une éruption prochaine en jettant à une grande hauteur des pierres qui rouloient ensuite du sommet de la montagne jusqu'aux deux tiers de sa hauteur: la fumée n'étoit point considerable, & avoit plustôt l'air d'une matiere fluide qui se montra sans diminution jusqu'au 18.

Le 19 à 12 heures une fumée épaisse qui s'élevoit en Colonne verticale, parut au haut de la montagne, & une partie de cette fumée, poussée par le vent, s'étendit jusqu'à *Naples*, où elle repandit une odeur de souffre. Dans la petite plaine, nommée *Atrio del Cavallo*, située entre le *Monte di Somma* & le *Vesuve*, on observa aussi de la fumée & l'on entendit des bruits souterreins, mais peu forts. A 5 heures on vit sortir une lave de feu de l'*atrio del cavallo*, laquelle se dirigea vers *Resine*, se précipita en une demie heure de tems à la distance de plus de 400 pieds de long sur 600 de large, & arrivée sur le bord d'un vallon, nommé *fossa grande*, s'y déchargea & le combla. Cette lave sortoit d'une ouverture qui s'etoit faite à l'*atrio del cavallo* sur la pente du *Vesuve*, & non loin de celle de l'an 1751 il sortit encore d'autres lavea, La nuit on entendit des mugissemens continuels & épouvantables qui paroissoient sortir des entrailles de la montagne, & des matieres enflammées étoient presque sans interruption poussées avec impétuosité & accompagnées de bruits les plus effrayans, ce qui engagea le Roi à abandonner *Portici* pour se rendre au Palais de *Naples*, où il fut suivi par toute sa Cour.

Le 20 jusqu'à 2 heures le mugissement continua de la même maniere, la lave étant sortie de la *fossa grande*, dirigea son front sur la terre de *San Iorio*, & à 4 heures elle étoit déja arrivée à un mille de distance de cette terre, où sont situées les maisons de campagne de la principale noblesse, desquelles on s'empressa de sauver les meubles & effets les plus précieux: la lave couvrit cependant beucoup de vignobles, ruina quantité d'arbres fruitiers, & poursuivit sa direction en coulant avec rapidité. Elle avoit environ 300 pieds de largeur, & dans son milieu elle formoit

une

une espece de fil plus rapide que ses flancs. Toute la montagne étoit d'ailleurs couverte d'une fumée très-épaisse, & de tems en tems on en voyoit s'élancer des rayons enflammés & dardés comme des fléches.

La nuit du 20 au 21 on entendit de nouveaux bruits plus affreux, & tous les édifices tremblerent dans *Naples*, de maniere que le peuple dans la plus grande consternation rempliſſoit les places & les rues en invoquant le Très-Haut & en le priant de détourner le fléau qui le menaçoit, le ciel qui étoit couvert de nuages épais & la lueur qui réfléchiſſoit du volcan augmentoit encore l'horreur de cette nuit.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*)

De Bordeaux, *le 1. Novembre.*

Les Deputés du Parlement de cette ville, qui avoient été mandés à *Verſailles*, en ſont de retour. On croit que le Régiment *Royal-Corſe*, qui a traverſé cette Province, va s'embarquer pour l'*Amérique*, pluſieurs Officiers d'Artillerie s'étant auſſi rendus à *Rochefort* pour le même objet.

Notre Académie avoit demandé aux Naturaliſtes une graine qui pût ſuppléer à la diſette du pain de froment dans un tems de famine. M. de *Metivier* a fait faire du pain avec la graine de *pied de veau*, lequel s'eſt trouvé d'une bonne qualité. On peut le mêler avec le ſeigle, ou le manger tout pur, & il ne ſeroit plus queſtion que de multiplier cette plante, d'ailleurs aſſez commune.

De Londres, *le 13 Novembre.*

Mercredi dernier le Lord Maire, les Echevins & le corps de la Bourgeoiſie de cette ville ſe rendirent en grand cortége au Palais *S. James*, & y préſenterent leur adreſſe de félicitation & de condoléance au Roi, qui les admit à l'honneur de leur baiſer la main.

Le Comte de *Chatham* ſe rétablit de ſa rechute, & ſe diſpoſe à revenir inceſſamment de *Bath*, afin de donner ſes ſoins aux affaires publiques qui exigent ſa préſence en ſa qualité de premier Miniſtre.

Pluſieurs Provinces de ce Royaume ont pris la réſolution de ne donner leurs ſuffrages à la prochaine élection générale d'un nouveau Parlement qu'à ceux qui s'engageront volontairement à employer tous leurs efforts pour obtenir la révocation de l'acte qui limite la chaſſe du gibier aux poſſeſſeurs des fiefs inclusivement.

On travaille à un Mémoire, contenant l'état actuel de toutes les Manufactures établies dans les Colonies de la Couronne en *Amérique*, & il doit être remis au Parlement, afin qu'il prononce ſur celles qui dans leurs principes ou dans leurs effets peuvent nuire à celles de la *Grande-Bretagne*.

Le *Devonshire*, vaiſſeau de la Compagnie des *Indes*, eſt arrivé de *Bombay* aux *Dunes*. Douze autres vaiſſeaux de la Compagnie prennent actuellement leurs cargaiſons ſur la *Tamiſe*, & ſe préparent à faire voile pour leurs deſtinations dans l'*Inde* & à la *Chine*.

Il regne ici parmi les chevaux une maladie épidémique, qui eſt une eſpéce de catharre, accompagné d'inflammation; la plûpart des chevaux en guériſſent cependant par certains médicamens qu'on leur donne aux premiers ſymptomes.

De Hambourg, *le 20 Novembre.*

Suivant les lettres de *Suede*, le Sénat s'eſt aſſemblé le 2 à *Stockholm*, & a fait ce même jour l'ouverture de ſes ſéances. Tous les Senateurs ſe ſont trouvés à cette aſſemblée à l'exception du Comte de *Löwenhielm*, qui eſt indiſpoſé, & du Comte de *Horn*, qui eſt arrivé le 9 en cette capitale, où L. A. R. le Prince & la Princeſſe héréditaires ſont revenues le 3, & où elles ont été ſuivies le 5 par le Roi, par la Reine & par toute la Famille Royale.

Le Gouvernement emploie tous ſes ſoins pour remédier au mauvais état dans lequel ſe trouvent les poſſeſſeurs de mines, & cinq Sénateurs avec le College des mines & quelques Conſeillers du Collége de Commerce travaillent de concert à trouver les moyens néceſſaires à cet effet.

Les

Les affaires de *Pologne* traînant plus en longueur qu'on ne l'avoit cru, le Baron de *Duben*, Ministre de cette Cour à *Varsovie*, a eu ordre d'y rester jusqu'à la fin de la Diete, quoique le tems de sa mission fut limité à trois mois.

On a publié depuis peu en *Suede* une Ordonnance Royale en vertu de laquelle le prix du papier timbré sera haussé de 50 pour 100, à commencer au premier Janvier prochain.

De Francfort, le 24 Novembre.

Le droit d'aubaine ayant été abrogé entre les Sujets de S. M. T. C., & les Bourgeois, Citoyens & habitans, tant de cette ville que de son territoire; notre Magistrat a fait publier & afficher par tout où besoin est, l'Arrêt de S. M. T. C. à cet égard, & le Placard du Sénat de cette ville, relatif à cette affaire.

Il y a eu le 13 de ce mois au fauxbourg de *Mulhausen*, nommé le fauxbourg de *Sainte Marguerite*, un incendie qui y a réduit trois maisons en cendres.

AVERTISSEMENT.

On notifie par la présente à un chacun de la part de la Députation du crédit des Etats des pays héréditaires d'*Allemagne*, établie par Sa Majesté I. R. & A.

Qu'ensuite du §. 1. de l'Edit I. & R. du 31 Janvier 1763, & d'autres Ordonnances postérieures, on a brûlé publiquement le 6 Août 1763, & le 17 Avril 1766, des obligations à Coupons d'emprunt à 6 pour 100 d'intérêt & de celles remboursables à 6 & à 5 pour 100, portant en tout 20,302,095 florins, desquelles diverses sortes d'obligations on a donné dans les différens tems le détail dans les feuilles publiques.

Comme on a de nouveau retiré depuis ce tems un nombre considérable de semblables obligations à coupons dont une partie à 6, à 5 & à 4 pour 100, on a pris également la resolution de les brûler publiquement. Voici le detail de ces obligations.

Celles à 6 pour 100, du 1 Juillet 1761.

432	de 1000 florins, faisant la Somme de	432000
465	. . 500	232500
491	. . 250	122750
6780	. . 100	678000
32099	. . . 25	802475
		2267725

Celles à 5 pour 100, du 1. Fevr. 1763.

8231	de 120 florins, faisant	987720
16475	. . . 60	988500
69315	. . . 30	2088450
153386	. . . 15	2300790
		6365460

Celles à 4 pour 100 du 1. Août 1763.

2	de 120 florins, faisant	240
15047	. . . 30	451410
131647	. . . 15	1974705
		2426355

On brûlera en conséquence le 7 Décembre prochain avec les cérémonies & l'ordre accoutumés sur le glacis entre la porte de la Cour & celle des *Ecossois* toutes cesdites Obligations à Coupons avec les quittances de leurs intérêts, qu'on a retirées & payées argent comptant, lesdites Obligations portant en tout la somme de 11059540.

Vienne, le 28 Novembre, 1767.

N. 96.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 2 DECEMBRE. 1767.

De FLORENCE *le* 15 *Novembre.*

Le 12 de ce mois la Cour a été en grand *Gala* à l'occasion du jour anniversaire de la naissance du Prince des *Asturies*, qui est entré ce jour là dans la vingtieme année de son âge.

Le Corps des chasseurs s'étoit rendu la veille au Vieux Palais, & y avoit prêté entre les mains du Comte de *Goes*, qui le commande, serment de fidelité à S. A. R.

Le Chevalier *Mann*, Envoyé extraordinaire du Roi de la *Grande Bretagne* à notre Cour, lui ayant notifié la mort du Duc d'*Yorck*, il a été intimé à tous les Departements qu'elle porteroit le Deuil pour ce Prince avec celui qu'elle a pris pour feuë S. A. R, Madame l'Archiducheſſe *Joſepbe*

Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe continuë d'avancer heureuſement dans Sa Groſſeſſe.

De Portoferrajo *le* 20 *Novembre.*

On a appris par le Patron d'un Bâtiment, arrivé ici de *Corſe*, qu'il s'eſt tenu le 5 de ce mois à *Corte*, capitale de cette Isle, une Aſſemblée générale, mais dont on ignoroit encore le reſultat à ſon depart, quoiqu'on conjecturât néanmoins, qu'il s'y étoit agi de renouer les négociations entre la République de *Genes* & les Mécontens, afin de tâcher de terminer les differends, qui ſubſiſtent entre les deux Nations avant le 6 Août de l'année prochaine, terme auquel eſt fixée la garde des places *Corſes* par les Troupes *Françoiſes*, & après lequel il eſt très dangereux que les armes ſeules ne décident du Sort de l'Isle. En attendant les Nationnaux continuent à faire ſans relache des préparatifs de guerre, qui indiquent qu'ils la pouſſeront avec plus de vigueur que jamais, ſi on ne parvient point à une pacification: on leur compte déjà actuellement cent cinquante pièces de canon, y compris celles de l'armement de mer, & il leur en arrive tous les jours de nouvelles, ſans qu'on ſache néanmoins de quelle part. Ces préparatifs au reſte ne leur font point perdre de vuë l'établiſſement des ſciences en *Corſe*, il s'eſt entre autres établi à *Corte* un Collége ou plutôt une Univerſité, dans laquelle onze Profeſſeurs enſeignent publiquement les Humanités & differentes ſciences, & l'on a publié dans la même Ville un Edit exhortatoire aux Parents d'envoyer à ces leçons leurs enfans & les jeunes gens en qui ils trouveroient le plus de diſpoſition, en leur promettant même qu'il ſeroit au beſoin ſuppléé par la caiſſe publique aux dépenſes néceſſaires à l'egard de ceux qui ſeroient hors d'état de les faire, ſur tout par rapport aux Mathématiques, & que les ſecours s'étendroient indiſtinctement à tous ceux, dont les peres ſont morts pour le ſervice de la Patrie.

De HAMBOURG *le 21 Novembre.*

Voici le projet d'Acte préſenté à la Diete de *Pologne* & ſigné enſuite par les Etats dans une de leurs Séances.

„ Les Etats de la Couronne & du Grand-Duché de *Lithuanie* s'étant unis par une Confédération Générale pour ſoutenir les libertés Nationales, réformer les vices & les abus, & concourir à tout ce qui peut paroître néceſſaire au bien de la Patrie, & cette démarche patriotique ayant été appuyée par Sa Majeſté l'Imperatrice de Toutes les *Ruſſies*, ſincere amie & alliée de la Nation, leſdits Etats pénétrés de reconnoiſſance pour les preuves que Sa Majeſté Imperiale a données du généreux intérêt qu'Elle prend au bonheur de la République & à la conſervation de la liberté *Polonoiſe*, ainſi que pour les témoignages non équivoques de ſon amitié & de ſon bon voiſinage, ont envoyé à cette auguſte Princeſſe une Ambaſſade ſolemnelle, chargée de lui préſenter leurs ſinceres remercimens & de lui demander la continuation de ſes ſecours & de ſa haute garantie pour la conſervation immuable des droits & prérogatives de chaque Citoyen, & de la Conſtitution de la République. Les mêmes Ambaſſadeurs ont été chargés d'aſſurer en même tems Sa Majeſté Imperiale qu'on rendroit la juſtice due aux Grecs Déſunis & aux Diſſidens, nos Confreres & Concitoyens, dont cette Souveraine, ainſi que ſes autrres Alliés, s'eſt déclarée l'appui, conformement aux Traités. Mais, pour mieux prouver à Sa Majeſté Imperiale combien les Etats actuellement aſſemblés en Diete ſont reconnoiſſans de ſes généreux ſecours & déſirent d'en obtenir, tant qu'il en ſera beſoin, la continuation, ainſi que celle de ſa haute garantie pour la conſervation perpétuelle des libertés nationales, des loix & de la forme du Gouvernement *Polonois*, nous, les Etats ſuſdits, nous conſacrons, par le préſent Acte, ces ſentimens de reconnoiſſance & y renouvellons les demandes déjà faites à Sa Majeſte Impériale.

De CLAGENFURT, *le 26 Novembre.*

Le 21 de ce ce mois à midi quinze minutes nous avons reſſenti ici une aſſez violente ſecouſſe de tremblement de terre, & le 23 nous en avons eſſuyé deux autres, mais beaucoup moins fortes, qui non plus que la premiere n'ont cependant cauſé aucun dommage notable: les mêmes ſecouſſes ſe ſont auſſi fait ſentir à *Gratz* & en d'autres lieux de la *Styrie*.

De VIENNE, *le 2 Decembre.*

Lundi dernier 30 Novembre & Fête de *S. André*, Patron de l'Ordre de la *Toiſon d'or*, l'Empereur & Meſſeigneurs les Archiducs revêtus du grand habit de l'Ordre ainſi que les Chevallers ſe rendirent vers les onze heures du matin à l'Egliſe des R.R. P.P. Auguſtins de cette Ville. Après y avoir aſſiſté au Service Divin, S. M. I. revint au Palais, où elle dina en public dans le grand Salon avec L. L. A. A. R. R. . Ce Monarque & ces Princes étoient ſous le Dais, & les Chevaliers au nombre de vingt-quatre eurent, ſuivant l'uſage, l'honneur de dîner avec S. M. I. dans la même Sale à une table placée en face & à peu de diſtance du Dais.

Depuis le 20 juſqu'au 23 Novembre le Barometre a monté ſi haut ici qu'il eſt très rare de le voir aux degrès, où il a été: le 20 à midi il étoit à 28 pouces 8 lignes, & a dix heures du ſoir à 28 & 9. Le 21 il ſe trouvoit à 28 & 8 & les jours ſuivans il a continué d'être à peu près au même degré; le tems étoit cependant fort nebuleux & très humide pendant ces journées & l'on a remarqué que c'eſt pendant celles du 21 & du 23 que les ſecouſſes de tremblement de terre ſe ſont fait ſentir en *Carinthie* & en *Styrie*.

N. 97.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 5 DECEMBRE 1767.

Suite de la Relation de la derniere éruption du Veſuve.

Quoique les bruits ſouterreins ceſſaſſent le 22 au matin, les deux tiers de la montagne continuerent d'être couverts d'une fumée noire & très épaiſſe, qui couvroit non ſeulement les campagnes : mais cette capitale même. La lave de l'occident couloit en deux branches très rapides & larges de 80 pieds. Vers les 11 heures du matin les mugiſſements recommencerent & augmenterent la terreur du peuple à la vûë d'une pluye de lave qui tomba en forme de grains dont les plus grands avoient juſqu'à une ligne & demie de diametre & les moindres le tiers d'une ligne. En deux heures de tems la terre en fut couverte à la hauteur d'un pouce ; le ſoleil paroiſſoit comme ſi on l'eut regardé au travers d'un verre coloré, & le jour avoit l'air du créſpuſcule de la nuit. Le peuple, l'Archevêque à la tête, marcha alors en proceſſion au pont de *Sebeto*, où eſt la Statuë de St. *Janvier*, protecteur de cette Ville, en pouſſant vers le Ciel des cris & des gemiſſements les plus pitoyables. Peu de tems après la pluie, dont on vient de parler, ceſſa & au bout de quelque intervalle encore les mugiſſements diſcontinuerent. Les laves continuerent néanmoins : mais elles diminuerent auſſi ſenſiblement.

Le

Le 23 elles s'arrêterent, & n'étant plus pouſſées par de nouvelles matieres leur maſſe commença à ſe ſéparer: on obſerva que pendant la nuit il étoit tombé une pluye de cendre à la hauteur de trois lignes.

Le même jour la montagne commença à être debarraſſée de la fumée qui l'entourroit & on vit qu'elle jettoit à ſon ſommet de groſſes maſſes, qui rouloient juſqu'à ſa baſe. L'une de ces maſſes quoique vuë à près de ſix cens pieds de diſtance parut être d'une toiſe & demie cubique.

Le 24 la montagne qui nous avoit été cachée pendant cinq journées entieres, reparut à nos yeux ſans aucune fumée, & l'on vit alors que le petit Mont s'étoit diviſé en deux parties. L'exploſion continuoit au reſte encore de ſix en ſix ou de dix en dix minutes, & l'on voyoit des eſpèces d'éclairs accompagnés d'un bruit ſemblable au tonnere ſortir du ſein du gouffre qui s'étoit formé. Toutes les laves s'arrêterent enfin entierement durant la nuit, de ſorte qu'il n'en coula plus en aucune façon le 25 & qu'elles conſervoient même peu de chaleur, puiſque le Thermometre qu'on y plaça ne monta que de deux degrés : mais dans l'Intervalle il étoit tombé une pluye de ſable ſur toutes les Campagnes, & le vent en avoit pouſſé à *Naples* une partie ſi conſiderale qu'elle en couvrit les ruës à la hauteur de 3 lignes. Ce fut par là que ſe termina cette terrible éruption qui a cauſé aux fruits de la terre de très grands dommages & qui ſans l'aide du Très Haut, auroit pû nous être bien plus funeſte encore.

De MONTPELLIER, *le 30 Octobre.*

Le ſieur *Haguenot*, Maître des Comptes, Aſſocié de la Société Royale des Sciences de cette ville, Profeſſeur Royal & Doyen de la Faculté de Médecine de la même ville, voulant concourir au progrès de cet art, & faciliter les connoiſſances des jeunes Médecins & Etudians, qui manquent ſouvent des livres néceſſaires pour les acquérir, vient d'établir ici dans l'Hôtel-Dieu une Bibliothéque publique, compoſée de Livres de Médecine : il a aſſigné pour cet effet un revenu annuel, deſtiné à l'entretien & à l'augmentation de cette Bibliothéque, à laquelle il a joint la ſienne propre.

De PARIS, *le 20 Novembre.*

Dans l'Aſſemblée que l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres tint le 13 de ce mois, le ſieur *le Beau*, Secrétaire perpetuel, ouvrit la ſéance par annoncer que l'Académie n'ayant pas été ſatisfaite des Mémoires qu'elle a reçus pour le concours du prix qu'elle devoit diſtribuer cette année, elle a jugé à propos de remettre ce prix pour la *Saint Martin* de l'année 1769. Le ſujet eſt d'examiner *Quels furent les noms & les attributs divers de Saturne & de Rhee chez les differens peuples de la Grece & de l'Italie ? Quelles peuvent être l'origine & les raiſons de ces attributs ?* Le ſieur *le Beau* annonça enſuite que l'Académie propoſoit pour ſujet du prix qu'elle diſtribuera à Pâques 1769, d'examiner *quelles ont été depuis les tems les plus reculés juſqu'au quatrième ſiecle de l'Ere Chrétienne, les tentatives des differens peuples pour ouvrir des canaux de communication, ſoit entre diverſes rivieres, ſoit entre deux mers differentes, ſoit entre des rivieres & des mers, & quel en a été le ſuccès ?* Après cette annonce, le ſieur *de Guignes* lut un Mémoire *ſur l'incertitude des douze premiers ſiecles des annales & de la Chronologie Chinoiſes.* L'Abbé de la *Bleterie* fit la lecture d'une Préface qui doit être miſe à la tête de ſa traduction de *Tacite*, & l'Abbé *Belley* donna l'explication d'une cornaline antique, du Cabinet du Duc d'*Orleans*. La ſéance fut terminée par une Diſſertation *ſur la Société des Publicains*, par le ſieur *Bouchard*.

De LONDRES, *le 13 Novembre.*

L'adreſſe que le Lord Maire & le corps de la Bourgeoiſie de cette ville préſenterent dernierement au Roi, étoit conçue en ces termes:

SIRE,

„ Nous, les fideles ſujets de V. M.,

le

le Lord-Maire, les Echevins & Bourgeois de la Cité de *Londres*, assemblés en Conseil, heureux d'approcher en toute occasion de Votre Personne Royale & de la congratuler conformément à notre devoir, demandons la permission de vous exprimer, SIRE, la vraie satisfaction que nous ressentons de l'heureuse délivrance de la Reine & du surcroît ultérieur de Votre Famille Royale par la naissance d'un autre Prince. Nous ne pouvons que nous intéresser vivement à chaque événement qui touche l'illustre Maison de *Hanovre*, sous le doux gouvernement de laquelle les sujets de la *Grande-Bretagne* ont joui, pendant plus d'un demi-siècle, de tous leurs droits Civils & Ecclésiastiques, ainsi que d'un cours de prospérités, inconnu en aucun tems de même durée avant cette époque Permettez-nous, SIRE, de Vous témoigner aussi nos sinceres regrets à l'occasion de la mort si déplacée du Duc d'*Yorck*, frere de V. M.; Prince dont les éminentes qualités ont rendu sa mémoire si chere à tous vos fideles sujets, & sa perte si sensible à la Famille Royale. Plaise à la divine Providence conserver V. M., & nous accorder la grace que jamais aucun de Vos descendans: SIRE, ne nous manque pour être le soutien de notre heureuse constitution „.

Le Roi fit à cette Adresse la reponse suivante:

„Je vous remercie de cette humble Adresse & de la satisfaction que vous témoignez au sujet de l'accroissement de ma Famille. Ces témoignages de votre affectueux attachement ne peuvent que m'être agréables. La Religion & les franchises de mon peuple ont toujours été & seront à jamais les constans objets de mes soins & de mon attention. J'estimerai pour l'un de mes premiers devoirs d'inspirer les mêmes principes à ceux qui pourront être mes successeurs. J'envisage votre condoléance sur le triste événement de la mort du Duc d'*Yorck* comme une nouvelle preuve de votre attachement pour ma personne & ma famille, & embrasse cette premiere occasion de vous en faire mes remercimens „.

La Chambre des Communes du Parlement de *Dublin* a ordonné le 31 du mois dernier qu'on lui remît un état des Pensions assignées actuellement sur l'établissement civil de ce Royaume, en distinguant chaque partie sous son vrai titre, soit de Pension, soit d'annuité, ou incidens avec leur montant annuel, la date des Patentes du Roi ou des ordres du Gouvernement qui les ont établies, & le terme pour lequel ces pensions, ces annuités ou incidens ont été respectivement accordés.

Le 2 de ce mois, la Chambre a ordonné, qu'on lui remît copie des ordres ou instructions donnés aux Officiers de la Trésorerie, ou à quelques-uns d'eux, enjoignant de ne point payer de pensions, lorsqu'il y auroit des arrérages dûs aux établissemens civil ou militaire, ou tendant en quelque sorte à ordonner ou insinuer que les Officiers civils ou militaires sur les établissemens de ce Royaume eussent la préférence, en fait de paiement, sur les Pensionnaires: & qu'on informât la Chambre, si pareils ordres ou instructions existent actuellement, sinon en quel tems ils ont discontinué.

Le Prince *Guillaume*, troisieme frere du Roi, est entierement rétabli de son indisposition.

Le Comte de *Bukingham* & le Comte d'*Eglington* se sont démis de leurs emplois de Gentilshommes de la Chambre du lit du Roi, & ont été remplacés par le Duc de *Roxburgh* & le Lord *Bottetourt*. On prétend que le Comte de *Chatham*, dont la santé est de jour en jour meilleure, sera de nouveau revêtu d'une charge de Secrétaire d'Etat.

Hier il arriva une Malle de la *Nouvelle York*. On a appris par les lettres qu'elle a apportées, qu'une maladie épidémique a enlevé un grand nombre de chevaux dans ces Colonies, & qu'il a péri plusieurs vaisseaux par différens ouragans qu'on y a essuyés, & qui y ont

causé

causé d'autres grands dégâts. D'un autre côté, la moisson en général y a été fort abondante. La Petite-Vérole, qui, lorsqu'elle se manifestoit dans les Bourgs des *Indiens*, y faisoit ordinairement de grands ravages, leur est moins funeste à présent que des Médecins *Anglois* ont introduit l'inoculation parmi eux. Quelques-uns de ces Médecins ont fait fortune par ce moyen. Le Docteur *Ferguson*, *Ecossois*, qui a passé quelques mois dans le pays des *Six Nations*, en est revenu chargé de présens.

De la HAYE, *le 18 Novembre.*

Aujourd'hui on a publié, au son du tambour, la Sentence du Haut Conseil de guerre contre le Major de *Strobte*, du 2me. Bataillon du second Régiment d'*Orange-Nassau*, qui a été condamné & cassé comme un infâme calomniateur, & banni pour toujours de la République, ayant faussement accusé le Lieutenant-Colonel Baron de *Manteuffel* de falsification.

AVERTISSEMENT.

On notifie par la présente à un chacun de la part de la Députation du crédit des Etats des pays héréditaires d'*Allemagne*, établie par Sa Majesté I. R. & A.

Qu'ensuite du §. 1. de l'Edit I. & R. du 31 Janvier 1763, & d'autres Ordonnances postérieures, on a brûlé publiquement le 6 Août 1763, & le 17 Avril 1766, des obligations à Coupons d'emprunt à 6 pour 100 d'intérêt, & de celles remboursables à 6 & à 5 pour 100, portant en tout 20,302,095 florins, desquelles diverses sortes d'obligations on a donné dans les différens tems le détail dans les feuilles publiques.

Comme on a de nouveau retiré depuis ce tems un nombre considérable de semblables obligations à coupons dont une partie à 6, à 5 & à 4 pour 100, on a pris également la resolution de les brûler publiquement. Voici le détail de ces obligations.

Celles à 6 pour 100, du 1 Juillet 1761.

432	de 1000 florins, faisant la Somme de.	432000
465	. . 500	232500
491	. . 250	122750
6780	. . 100	678000
32099	. . . 25	802475
		2267725

Celles à 5 pour 100, du 1. Fevr. 1763,

8231	de 120 florins, faisant	987720
16475	. . . 60	988500
69 15	. . . 30	2088450
153386	. . . 15	2300790
		6365460

Celles à 4 pour 100 du 1. Août 1763.

2	de 120 florins, faisant	240
15047	. . . 30	451410
131647	. . . 15	1974705
		2426355

On brûlera en conséquence le 7 Décembre prochain avec les cérémonies & l'ordre accoutumés sur le glacis entre la porte de la Cour & celle des *Ecossois* toutes cesdites Obligations à Coupons avec les quittances de leurs intérêts, qu'on a retirées & payées argent comptant, lesdites Obligations portant en tout la somme de 11059540.

Vienne, le 28 Novembre, 1767.

N. 97.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 5 DECEMBRE. 1767.

Suite du projet d'Acte presenté à la Diete de POLOGNE &c.

„ Et, comme tout ce qui sera décidé, sous sa haute garantie, à la présente Diete, pour la liberté de la Nation & le soutien des loix, doit avoir une durée perpétuelle, & être, par conséquent, établi réciproquement & de concert avec cette auguste amie de la République, qui s'intéresse si généreusement à notre bien-être; nous nommons Députés pour cet effet (NN.) en leur donnant à tous en général plein-pouvoir absolu de négocier, conclure & signer le Traité par lequel nous souhaitons que tous les abus qui se sont glissés dans la République, soient réformés & que les loix, la forme du Gouvernement & la liberté Nationale soient à jamais établies, d'une maniere inalterable, sous la haute garantie de Sa Majesté Impériale: nous voulons en même tems que, sous cette même garantie, les Grecs Désunis & les Dissidens, nos Confreres & Concitoyens, de quelqu'état & condition qu'ils soient, obtiennent, conformément aux Traités, toute la satisfaction qui leur est due, sans prejudicier néanmoins en rien à la Religion dominante (la Catholique Romaine), suivant la teneur de la Déclaration de Sa Majesté l'Impératrice de Toutes les *Russies*. En vertu de ce présent Acte & conformément au pouvoir absolu que nous donnons à Messieurs nos Députés, nous les autorisons à traiter, conclure & signer avec l'illustrissime Prince *Repnin*, Ambassadeur de *Russie*, ou avec ceux que Sa Majesté Impériale jugera à propos de nommer & autoriser pour cet effet, en traitant en même tems, discutant & se concertant à l'amiable avec des Députés des Confédérations de *Thorn* & de *Sluck*. Nous protestons d'accepter, sans restriction, tout ce que nosdits Députés auront statué & de ratifier, dans le terme par eux fixé & convenu, les arrangemens qu'ils auront faits, ainsi que leurs signatures, le tout en tant qu'ils se seront conformés au contenu & à l'esprit du présent Acte; &, afin qu'ils puissent agir comme Plénipotentiaires de notre part & de celle de la République, avec l'Ambassadeur de *Russie*, ou ceux que Sa Majesté Impériale nommera & autorisera pour cet effet, nous voulons que le présent Acte soit signé par nous & par les Marechaux des Confédérations générales. Nous désirons, en outre, que chacun de ces Députés aient un plein-pouvoir séparé & conçu dans le même esprit, signé par nous & notre Ministere & muni des sceaux des deux Nations, plein pouvoir dont nous joignons ici un modele pour en donner connoissance aux Etats actuellement assemblés en Diete, & dont l'echange sera fait avec l'Ambassadeur de *Russie* ou ceux qui auront été commis & autorisés par Sa Majesté Impériale pour conclure ledit Traité. Lorsque tous ces arrengemens auront été faits, de la maniere indiquée par le présent Acte, nous décidons comme une chose que nous avons jugée utile, qu'afin de donner assez de tems pour la consommation de l'ouvrage ci-dessus énoncé, la Diete présente sera remise au 11. Février prochain: en conséquence, tous les Membres qui la composent, avertis

pour ce tems par nos lettres circulaires que nous adreſſerons aux Grods ſix ſemaines avant la repriſe de la Diete, ſeront obligés de s'aſſembler ici de nouveau au terme que nous venons de fixer. Et quoique nous comptions ſur tout le zele patriotique des Deputés & que nous ſoyons bien convaincus que le bien public ſera leur principal objet, cependant dans le cas où ſur quelques points leurs ſentimens ne ſe trouveroient pas entierement d'accord, nous ſouhaitons qu'une affaire de cette nature ſoit décidée par la pluralité des voix, *ſalvâ approbatione in omni*, à la Diete future. Nous arrêtons & exigeons que tous leſdits Députés en général & chacun d'eux en particulier ne puiſſent, ſous aucun prétexte, excepté dans le cas d'une véritable maladie, s'abſenter du lieu convenu & des heures aſſignées pour leur travail. Si cependant par une neceſſité abſolue, quelqu'un d'eux eſt forcé de s'abſenter, il ſera tenu d'en obtenir de nous une permiſſion par écrit & de revenir au terme preſcrit & énoncé dans cette permiſſion; & à la premiere ſéance à laquelle il aſſiſtera, il ſera obligé de ſigner, ſans aucune excuſe, les Articles du Traité convenus en ſon abſence, à l'unanimité ou à la pluralité des ſuffrages. Enfin, dans le cas où pluſieurs Deputés viendront à s'abſenter des conférences, en vertu de la permiſſion ſuſdite, ceux qui y reſteront, pourvu qu'ils ſe trouvent au nombre de quatorze ſeulement, outre le Primat, comme Préſident, ſçavoir un Evêque, trois Sénateurs, un Miniſtre & neuf Nonces, auront le pouvoir abſolu de tout ſtatuer, en l'abſence des autres, qui a leur retour, ſeront obligés, ainſi qu'on vient de le dire, de ſigner les Articles arrêtés; & ſi quelqu'un des abſens agit contre ce qui eſt preſcrit à cet égard par le préſent Acte, il s'expoſera à perdre toutes ſes charges & toute ſon activité. Dans les cauſes Civiles, les Députés jouiront de la ſuſpenſion de tous leurs procès juſqu'à la concluſion entiere du Traité en queſtion. „

De CADIX *le 30 Octobre.*

Hier, le Navire *Eſpagnol la Thetis*, qui revient de *Honduras* & de la *Havane*, arriva en cette Baye ayant à bord quarante-deux Jeſuites de *Guatemala*, & chargé de 300 ſurons de tabac en poudre, 78, 845 piaſtres; 66 marcs d'argent travaillé, 12 marcs d'or, 1258 ſurons d'indigo, 34 caiſſons de rocou & 401 caiſſes de ſucre. Les Jeſuites qui ſont ſur ce Navire ſeront débarqués ici, d'où on les fera partir vraiſemblablement pour l'*Italie.*

De VERSAILLES *le 21 Novembre.*

L'Académie Royale de Chirurgie préſenta, le 15, à Sa Majeſté, le IV. Volume de ſes Mémoires;

Le 17, les ſieurs Gautier *Dagoty*, pere & fils, ont gravé & imprimé en couleurs, en préſence du Roi, le portrait de Sa Majeſté. Cette opération s'eſt faite en cinq tours de preſſe & en ſix minutes de tems, & le tableau eſt ſorti fini avec toutes ſes couleurs. Le Roi a daigné faire enſuite à l'Auteur & à ſes cinq fils, qui tenoient chacun un cuivre de diverſes couleurs, pluſieurs queſtions relatives à leur Art. La gravure de ce portrait eſt faite d'après le tableau peint par le fils aîné du ſieur Gautier *Dagoty*, lequel a ſuivi la compoſition du ſieur Michel *Vanloo* & a fini la tête d'après Sa Majeſté même en pluſieurs ſéances. Cette eſtampe va paroître inceſſamment.

De VIENNE, *le 5 Decembre.*

Le Comte de *Neny*, Chef & Préſident du Conſeil privé à *Bruxelles* a été nommé Conſeiller actuel d'Etat de Leurs Majeſtés I. & R. A. & a prêté hier en cette qualité entre leurs mains le Serment qui eſt d'uſage.

N. 98

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 9 DECEMBRE 1767.

De ROME, *le 20 Novembre.*

Le Cardinal *Ferroni* eſt mort ici Dimanche dernier 15 de ce mois à l'âge de ſoixante-quatorze ans; il avoit été revêtu de la pourpre en 1753 par le feu Pape *Benoît XIV.*

De MADRID, *le 10 Novembre.*

Mercredi dernier, la Cour fut en gala au Château Royal de *Saint Laurent*, à l'occaſion de la Fête de *Saint Charles* dont le Roi & le Prince des *Aſturies* portent le nom. Sa Majeſté & Son Alteſſe Royale reçurent, à cette occaſion, les complimens des Grands du Royaume, ainſi que des Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers & de la principale Nobleſſe.

Le Comte de *Colloredo*, Ambaſſadeur de Leurs Majeſtés Impériales & Royale, reçut, le 2 de ce mois, un courier de *Vienne*, qui lui apporta la triſte nouvelle de la mort de l'Archiducheſſe *Joſephe*. La Cour a pris le deuil à cette occaſion pour trois ſemaines.

De CADIX *le 3 Novembre.*

Le Galion *Eſpagnol la Famoſa* eſt arrivé du *Perou* en cette Baye, le 31 du mois dernier. Sa cargaiſon conſiſte en 700, 000 piaſtres, tant en or qu'en argent, 895 quintaux d'étaim, 14, 873 arrobes de cacao, 2402 quintaux de cuivre en barre, 1320 arrobes de caſcarille, 122 cuirs en poil, 335 cuirs tannés & un canon de bronze, du calibre de vingt-quatre, fondu au *Chili*.

La

La Frégate de guerre *Angloise le Liverpool*, commandée par le Capitaine *Brathwaite*, eſt arrivée de *Terre Neuve* en cette Baye, le 11. de ce mois, avec ſept Bâtimens marchands de la même Nation venant de la même Isle, chargés de morue & faiſant partie d'un convoi eſcorté par le *Liverpool* & deſtiné pour différens Ports de l'*Europe*.

De VERSAILLES, *le 25 Novembre.*

Le Marquis d'*Entruigues-Latis*, étant ſur le point de ſe rendre à *Mayence* où il va réſider en qualité de Miniſtre Plénipotentiaire du Roi auprès de l'Electeur, a eu l'honneur de prendre congé, le 22, de Leurs Majeſtés & de la Famille Royale. Il a été préſenté au Roi par le Duc de *Choiſeul*, Miniſtre & Sécétaire d'Etat ayant le Département des Affaires Etrangeres.

L'Academie Royale des Sciences préſenta au Roi, le 22, les Mémoires de l'année 1764, qui comprennent les Arts *du Meûnier*, *du Vermiſſelier* & *du Boulanger*, par le ſieur *Malouin*; celui *du Facteur d'orgues*, par le Pere *Boloyé*; celui *du Corroyeur*, par le ſieur de la *Lande*, & ceux *du Perruquier* & *du Paulmier*, par le ſieur de *Garſeau*.

Les ſieurs de *Caſſini* & de *Montigny* ont préſenté à Sa Majeſté les 81e. & 82e. Feuilles de la Carte de *France*: la premiere comprend les villes de *Loches*, & une partie du *Berry* & de la *Tourraine*; & la ſeconde les villes d'*Avranches*, de *Vire* & de *Domfront*.

Le ſieur *Buy de Mornas*, Géographe du Roi, a eu auſſi l'honneur de préſenter à la Famille Royale les cinq premieres Cartes du IVe. volume de ſon *Atlas Hiſtorique & Géographique*.

De PARIS, *le 27 Novembre.*

Dans l'Aſſemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, tenue le 14 de ce mois, le Marquis de *Courtenvaux* a lu un Ecrit, intitulé: *Vérification de quelques Inſtrumens deſtinés à la recherche des longitudes en mer*; & l'Abbé *Nollet* en a lu un qui a pour titre: *Expériences ſur la poudre à canon employée dans ſes différens états*. Le ſieur *Tenon* a fait enſuite la lecture d'un Mémoire *ſur la prévoyance avec laquelle la ſtructure des dents a été économiſée pour fournir aux beſoins de la maſtication, tant dans les hommes que dans les animaux*. Le ſieur *Ferrein* a lu un Ecrit *ſur les Principes & ſur une nouvelle Theorie de la Medecine*. Le ſieur *Cadet* a lu un Mémoire *ſur le borax*, dans lequel il a fait voir par de nouvelles expériences, que le cuivre eſt un des principes eſſentiels du borax, que le ſel ſédatif qu'on en retire n'eſt point tout formé dans le borax, comme on le croyoit, & que l'acide marin eſt le véritable acide du borax. L'Abbé *Chappe* a terminé la ſéance par la lecture du projet de ſon voyage à la mer du Sud pour obſerver le paſſage de *Venus* ſur le Soleil en 1769.

Il paroît deux Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi.

Le premier, du 11 Octobre dernier, ſubroge le ſieur *Fedeau de Marville* aux fonctions dont étoit chargé le ſieur de *Fontanieu*, relativement à la liquidation des papiers du *Canada*.

Par le ſecond, du 14 du même mois, Sa Majeſté autoriſe le ſieur de *la Rochette*, prépoſé à la liquidation des papiers du *Canada*, à payer aux particuliers dénommés dans l'état annexé à la minute de cet Arrêt les ſommes pour leſquelles chacun d'eux y eſt compris, & ce en reconnoiſſances garnies de trois coupons d'intérêt ſeulement.

Dimanche dernier, l'Archevêque de cette ville bénit pontificalement les deux Chapelles collatérales de l'Egliſe Paroiſſiale de *Saint Roch*, qui ſont ſous l'invocation de *Saint Denis* & de *Sainte Genevieve des Ardens*, & portent les noms, l'une de Monſeigneur le Dauphin & l'autre de Madame la Dauphine. L'Archevêque de *Bourges*, l'ancien Evêque de *Frejus*, les Evêques d'*Arras*, de *Saint Pol de Leon*, de *Condom*, de *Troyes*, d'*Avranches* & de *Sidon* ont aſſiſté à cette cérémonie, qui s'eſt faite dans le cours de la proceſſion avant la Grand-Meſſe. Le Tableau de la prédi-

cation

cation de *Saint Denis*, composé par le sieur *Vien*, & celui du miracle des *Ardens*, par le sieur *Doyen*, lesquels ont été dernierement exposés au Sallon du *Louvre*, & qui étoient destinés pour ces deux Chapelles, y sont actuellement placés & y font un trés-bel effet.

Les progrès sensibles que fait chaque jour le goût de la Physique, ont multiplié dans cette Capitale les établissemens propres à faciliter au Public l'étude de cette science. Indépendamment du cours public de Physique expérimentale que l'Abbé *Nollet*, de l'Académie des Sciences, fait actuellement au Collége de *Navarre*, le Sr *Brisson*, membre de la même Académie, en commencera un incessamment dans son Cabinet de Machines. Le Sr *Sigaud* de la *Fond*, Maître de Mathématiques, de la Société Royale des Sciences de *Montpellier* & de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres d'*Angers*, en ouvrira un le 7 du mois prochain, dans son Cabinet; & le sieur *Allard*, des Académies d'*Angers* & d'*Auxerre*, en commencera un autre le 12 du même mois chez lui. Le sieur *Valmont de Bomare*, Censeur Royal, Maître en Pharmacie, & Membre de plusieurs Académies de l'*Europe*, commencera aussi deux cours d'Histoire naturelle.

Marie-Marguerite *Noel* est morte dernierement à *Laon*, dans la cent troisiéme année de son âge, après avoir constamment joui de la meilleure santé.

De LONDRES, *le 20 Novembre.*

Le peuple devient plus mécontent que jamais à cause de la cherté des vivres. Il a menacé de mettre le feu à bien des provinces de ce Royaume. & de massacrer plusieurs personnes soupçonnées d'être la cause de cette cherté: on en est même déja venu aux voies de fait dans le Comté de *Northampton*. Le peuple y a brûlé quatre maisons à *Kettering* & deux à *Willingbourg*; & il a déclaré qu'il réduiroit ces deux places en cendres, si le prix du bled ne baissoit incessamment.

On croit que le Roi rendra incessamment une Ordonnance, par laquelle il sera défendu de distiller aucune sorte de grains jusqu'à 14 jours après la convocation du Parlement.

Les possesseurs des terres ont à cette occasion témoigné combien ils desiroient que le Parlement, en réduisant la taxe sur les terres, qui est actuellement de 3 Chelins par livre sterling, à 2 Chelins, contribuât à mettre le Fermier en état de donner ses denrées à meilleur marché; mais on doute que le Gouvernement y donne les mains, parce qu'il se trouveroit, dans ce cas, obligé d'augmenter la dette Nationale par un emprunt plus considérable pour le service de l'année prochaine.

Les Dépêches de *Dublin* portent que les Délibérations Parlementaires y continuoient avec beaucoup d'ordre & de modération; que l'on y avoit dressé un Bill, tant à l'effet de régler les métiers & les manufactures que pour maintenir les franchises de ladite ville; que l'on avoit ordonné de remettre à l'Assemblée le projet d'un Acte qui auroit pour but l'établissement d'une Milice Nationale sur le même plan & aussi avantageuse que celle d'*Angleterre*, qui, pour être complette, devroit monter à 32 mille hommes, suivant la répartition faite pour chaque Province respectivement, mais celle d'*Irlande* ne sera que d'environ 20 mille hommes.

Avant hier, il y eut grand Cercle, & ensuite Conseil-Privé à *S. James*: Le Conseil, auquel assista le Comte de *Northington* avec les autres Grands Officiers de l'Etat, dura jusqu'à 4 heures après midi. Mr. *Durand*, Ministre de *France*, a présenté ce jour là au Comte de *Shelburne*, Sécrétaire d'état, un Mémoire concernant la saisie de plusieurs Bâtimens *François* employés à la Moruë sur les Bancs de *Terre Neuve*. On dépêcha le même jour un Exprès au Chevalier *Gray*, Ambassadeur du Roi à *Madrid*, en réponse aux Dépêches que la Cour avoit reçuës de sa part. On en a reçu hier de

fort

fort intéreſſantes de la part de Mr. *Littleton*, Envoyé Extraordinaire du Roi à *Lisbonne*. Il ſemble, que les difficultés y augmentent, au lieu de diminuër.

Le Comte de *Chatam* eſt attendu pour aſſiſter à un grand Conſeil, qui ſe tiendra pour motiver le Diſcours, par lequel le Roi fera l'ouverture de la Séance du Parlement le 24 de ce mois. En général, il ne paroit pas, qu'on s'attende à voir prendre dans cette Séance les arrangemens propres à faire ceſſer les clameurs qu'excite en particulier la cherté, dont la ſource, à ce qu'on prétend, doit être retracée dans l'Adminiſtration. C'eſt ce qui a donné lieu à inviter les principaux Habitans des Provinces, du Royaume à s'aſſocier par voye de Souſcription, pour donner l'excluſion, au prochain renouvellement de la Chambre des *Communes*, à tout Candidat, qui ne s'engagera point ouvertement à faire tous ſes efforts pour *limiter le nombre de Gens en place, qui pourront avoir Séance dans la Chambre*; pour *rétablir les Parlemens triennaux*; & pour *nommer à chaque Séance un Committé, qui examinera ſoigneuſement les Comptes publics.*

De THORN, *le 19 Novembre.*

Les ſéances ayant été réglées dans la premiere qui s'eſt tenue le 4 de ce mois à *Varſovie*. Le Prince Primat fit inviter formellement à celle du 7, les Envoyés des Puiſſances qui s'intéreſſent pour les Diſſidens, comme auſſi les Maréchaux des mêmes Diſſidens en les requérant d'y amener quelques uns de leurs Conſeillers.

Le 7, on s'aſſembla dans le Palais de *Saxe*, qu'occupe encore le Primat. Ce Prélat ouvrit la ſéance en annonçant le ſujet & le deſſein de cette aſſemblée: il parla enſuite de l'empreſſement que la nation témoignoit d'aſſiſter ſes freres Diſſidens, & il invita en conſéquence ceux-ci à produire leurs prétentions pour être amicalement terminées. Le Prince *Repnin* dit alors que l'intention de l'Impératrice ſa Souveraine étoit qu'on leur rendit juſtice; que S. M. I. étoit convaincue du fondement de leurs prétentions, & que tout ſe réduiſoit aux points ſuivans.

1. Au libre exercice de Religion, ſelon le ſens le plus ample. 2. A l'entiere exemption de toute juriſdiction Eccléſiaſtique. 3. A un traitement abſolument égal à tous égards entre les Eccléſiaſtiques de part & d'autre. 4. A une entiere & parfaite égalité par rapport aux contributions des terres & biens. 5. A une égalité abſolue en tous points, & pour tout état concernant les honneurs, prérogatives & franchiſes. 6. A une judicature mixte pour terminer les différends entre les ſujets de diverſe Religion en matiere Eccléſiaſtique. Il ajouta que ces ſix points contenoient la ſubſtance des demandes des confédérations des Diſſidens qui en les étendans en avoient formé vingt articles, leſquels furent remis à la Conférence, & après quelques débats à des Commiſſaires de la Religion *Catholique* pour être examinés par eux. Leur travail n'ayant point été achevé à la ſéance du 10. Il fut arrêté que pour accélérer les affaires, on nommeroit en attendant l'aſſemblée du 17 une eſpèce de *comitté* compoſé de l'Evêque de *Kiovie*, de quelques Aſſeſſeurs, pris d'entre les Commiſſaires de *Pologne* & de quelques-uns des Aſſeſſeurs des Confédérations, & l'on eſpere que par ce moyen les affaires ſeront terminées le 17 à la ſatisfaction commune.

*D'*ALTONA *le 30 Novembre.*

Le Roi de *Dannemarc*, qui depuis ſon avénement au trône a pris la réſolution d'abolir la ſervitude des payſans dans tous ſes Etats, vient d'établir une commiſſion qui doit travailler à trouver les moyens convenables à cet effet. En attendant le Directoire des guerres par un ordre qu'il a donné le 25 Octobre dernier, a deja ôté le privilége en vertu duquel les Officiers de la milice de *Norwege* ont eu juſqu'à préſent la liberté de traiter en ſerfs les ſujets enrôlés & de s'en ſervir ſans diſtinction pour les corvées & autres travaux.

De LISBONNE, *le 3 Novembre.*

Les principaux effets de la cargaiſon du Vaiſſeau de guerre *Portugais le Saint-Sebaſtien*, qui eſt venu de *Rio Janeiro* en ſoixante & onze jours, & qui entra dans ce Port le 28 Octobre dernier, conſiſtent en 22 coffres pleins d'or, dont 4 pour le Roi & 14 pour le commerce. Chaque coffre contient communément 500, 000 creuzades; ainſi les 22 coffres font 11, 000, 000 de creuzades, ou 27, 500, 000 livres tournois. Il a apporté de plus un coffre de diamans de 3, 000, 000 de creuzades, faiſant 7, 500, 000 liv. tournois; & tant en argent qu'en poudre dor, & autres effets 1, 000, 000 de creuzades, ou 2, 500 000 livres, ce qui forme un total de 37, 500 000 livres tournois. Ce Vaiſſeau, de ſoixante-quatre pieces de canon, a été conſtruit à *Rio Janeiro*, ainſi qu'une Frégate qu'on attend inceſſamment.

De FLORENCE *le 28 Novembre.*

Le 15 de ce mois Fête de *S. Leopld*, dont Mgr. l'Archiduc Grand Duc porte le nom, il y eut grand *Gala*, baiſe main & diner public à la Cour, & cette journée fut d'ailleurs celébrée par pluſieurs decharges d'artillerie & par le ſon des cloches.

Nos troupes ont le même jour changé d'uniforme: elles portoient depuis l'an 1753 habit blanc, parements rouges, elles ſont maintenant en habits bleus, & on a donné aux fuſiliers des eſpèces de caſques au lieu de chapeaux: les Officiers n'ont plus auſſi d'eſponton, mais ils marchent l'épée à la main à la tête de leur Troupe.

Dans ſa ſeance du 11 de ce mois l'Académie d'Agriculture de cette ville a propoſé la queſtion ſuivante pour ſujet du prix établi par S. A. R., lequel conſiſte en une medaille d'or de 25 Ducats.

„ La *Toſcane* eſt elle ſuſceptible d'une plus grande multiplication de „ beſtiaux propres a fournir à la culture de ſes différens terreins? Quels „ ſont les moyens à employer pour parvenir à ce but? comment peut on „ augmenter dans le même pays les pâturages tant naturels qu'artificiels? „ Quelles ſont les plantes, les herbes, les feuilles que l'expérience a de„ montré propres à ſuppléer au defaut des prairies & des paturages ordi„ naires? Et en cas de cette multiplication quel commerce de beſtiaux „ peut on faire tant dans l'interieur du pays que ſur ſes confins & chez „ l'Etrangeer?

Les Mémoires peuvent être en *Italien*, en *Latin* ou en *François*, d'une écriture liſible, & ne doivent gueres outrepaſſer une heure de lecture; ils doivent être adreſſés ſous le couvert de S. Ex M. le Comte de *Roſenberg*, premier Miniſtre & Préſident de l'Académie, à Mr. l'Abbé *Montelatici* Sécrétaire de la même Académie, & ils ſeront reçus juſqu'à la fin de Decembre 1768. L'auteur les marquera d'ailleurs d'une deviſe ſans y mettre ſon nom qu'il enverra ſeparement dans un billet cacheté, ſur le deſſus duquel il ecrira la même deviſe qui ſera au bas de ſon Mémoire.

Le 24. Jour anniverſaire de la naiſſance de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe, qui eſt entrée ce jour là dans la vingt troiſieme année de ſon âge, la Cour a encore été en grand *Gala*, & cette journée a été célébrée comme celle du 15.

S'il faut en croire aux avis venus de *Corſe* par la voye de *Portoferrajo*, les affaires entre les *Genois* & les mécontents de cette Isle paroiſſent plus que jamais ſe brouiller, la République refuſant abſolument de s'en tenir au projet du Traité de l'an 1763 rélativement à la poſſeſſion des places & à la liberté à laiſſer aux Inſulaires, de ſorte qu'il ſemble que les armes

ſeules décideront de ces points. Des avis ulterieurs portent que les *Corſes* établiſſent une ville dans l'*Isle rouge*, à deux milles de diſtance de l'*Algajola*, où il n'y avoit ci devant qu'une eſpèce de halle pour ſervir de retraite aux Beſtiaux, & qu'on y travailloit actuellement avec beaucoup de vivacité à un grand Hôtel de ville, ce qui faiſoit naturellement ſuppoſer qu'on y établiroit un Magiſtrat provincial.

De HAMBOURG *le 30 Novembre.*

Des avis reçus de *Pologne*, portent que les Evêques de *Cracovie* & de *Kiovie* ont été tranſportés à *Wilna*, où ils ſont traités avec beaucoup d'égards & conformément à leur caractere.

Ces avis ajoutent que l'affaire des Diſſidens eſt terminée, ſous la réſerve néanmoins de l'approbation de la Rèpublique, par vingt articles qui ont été arrêtés & ſignés dans les Conférences; qu'on prétendoit de plus que 40 mille hommes de Troupes *Ruſſes* reſteront dans le Royaume aux frais de la République pour la ſûreté de l'accompliſſement de ces points; qu'on aſſuroit encore qu'à l'avenir l'Armée de la Couronne ſeroit compoſée auſſi de 40 mille hommes de troupes réglées, & qu'on faiſoit même déja des préparatifs en conſéquence.

De VIENNE, *le 9 Decembre.*

Suivant les lettres du *Tyrol* du 22 du mois dernier le Pays nommé *Etſchland*, à peine remis des inondations dont il avoit beaucoup ſouffert, vient d'en eſſuyer une nouvelle des plus affreuſes. Après une pluye abondante, qui a continué depuis le *16* juſqu'au 19 Novembre dans la partie meridionale du Comté, toutes les rivieres & les ruiſſeaux ſe ſont debordés, ceux qui deſcendent des montagnes, ont entrainé avec la plus grande rapidité dans les vallées des pierres d'une groſſeur étonnante, & renverſé les ponts, les maiſons & les Egliſes: des parties entieres de montagne ſe ſont écroulées; L'*Adige* s'eſt exceſſivement debordé & le Pays s'eſt trouvé ſous l'eau depuis une montagne juſqu'à l'autre; la miſere a été générale & il n'a pas été poſſible d'y apporter du remede; il n'eſt reſté aux habitans d'autre parti à prendre que celui de ſe ſauver ſur les hauteurs, d'où ils ont vû le triſte ſpectacle de la deſtruction de leurs vignes & de leurs demeures.

Le bourg de *Neumarck*, bâti il y a 500 ans, dans l'endroit, où étoit le bourg *Enn* ou *Enna* que les Romains appelloient *Endidæ*, & qui anciennement avoit été entierement detruit par un debordement, a preſque eu le même ſort cette fois ci. Trente-Sept perſonnes qui s'y étoient refugiées dans la petite Egliſe de *St. Antoine*, y ont été enſevelies ſous ſes ruines, le *Villbach* l'ayant renverſée de fond en comble. La petite riviere de *Lavis* a rompu une grande digue de pierres & pénétré dans les belles campagnes de *Trente*, où elle a cauſé de très grands dommages & là *Verſina* autre petite riviere ayant auſſi dans le même tems forcé ſes digues, ſon cours s'eſt rapproché de *Trente*. Il n'eſt pas reſté une pierre de la petite Egliſe de notre Dame ſituée près du pont. Les Capucins & les Religieuſes ont été obligés de ſortir de leurs monaſteres & pluſieurs autres Bâtiments ont été entrainés par les eaux. On attendoit avec crainte d'apprendre ce qui eſt arrivé aux habitans de l'*Etſchland* ſuperieur, & du *Val Venoſte*, dont la communication encore interrompuë par l'inondation entre *Botzen*, *Terlan* & *Meran* a empêché d'avoir des nouvelles: le grand chemin entre *Brixen* & *Botzen* qui avoit auſſi été entierement rompu, venoit d'être retabli après deux journées de travail, les chemins d'entre *Neumarck* & *Trente* exigent plus de tems pour leur reparation, on y travailloit cependant avec vigeur & il manquoit d'ailleurs en differens endroits pluſieurs perſonnes, dont on ignoroit le ſort.

N. 99.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 12 DECEMBRE 1767.

De Madrid, *le 10 Novembre.*

Le Conseil, s'étant assemblé extraordinairement, le 20 du mois dernier, au sujet de quelques prétendues Prophéties & Révélations fanatiques sur le retour des Jésuites expulsés de ce Royaume, a décidé qu'il seroit adressé, en son nom, aux Prélats Diocésains & Supérieurs Réguliers des Couvens de Réligieuses, d'où se répandent ces prétendues Prophéties, la Lettre circulaire qui s'en débite publiquement au Bureau de la Gazette de cette Ville, & dont voici la traduction.

„ Le Conseil ayant reçu différens avis secrets concernant de prétendues Prophétiers & Révélations fanatiques de quelques Religieuses sur le retour des Jésuites, & étant informé, d'après le rapport de deux Fiscaux, des especes de séditions qui se sont élevées dans leurs Cloîtres, il a recnonu que toute cette fermentation n'étoit excitée dans leurs esprits que par les instigations de quelques uns de leurs Directeurs Spirituels, attachés aux Maximes & à la Doctrine des Jésuites expulsés qui dirigeoient la conscience de ces Religieuses avant la publication de la Pragmatique Sanction du 2 Avril dernier. „

„ Cette profanation, non-seulement trouble la tranquillité desdites Religieuses, en introduisant chez elles la division & l'esprit de parti, & en les por-

portant à se mêler des affaires de Gouvernement absolument étrangeres à la foiblesse de leur sexe, ainsi qu'à la retraite & au recueillement de la vie monastique; mais elle tend encore à répandre dans le public des idées contraires à la tranquillité & d'autant plus faciles à accréditer, qu'on a peine à se persuader, à moins d'en être évidemment convaincu, que des Ministres de l'Evangile osent abuser de la fonction de diriger les consciences pour semer la sédition dans le cœur & l'esprit de leurs Pénitentes.

On peut dire, à la louange des Supérieurs Réguliers, que les Couvens qu'ils dirigent, prouvent que les abus de cette nature ne sont pas fréquens - mais ils le sont dans les monasteres dirigés actuellement par les Ordinaires & qui l'étoient ci-devant par les Jésuites, ou dans ceux qui, lorsque ces Religieux existoient encore dans le Royaume, cherchoient à se diviser à leur instigation. „

„ Le Conseil voulant détruire cette horrible abomination introduite dans le Sanctuaire; accorder toute la protection due aux régles & à la vie Monastiques, & faire usage de l'autorité suprême de Sa Majesté pour arrêter, dans ses Royaumes, le cours de ces abus détestables, s'est assemblé extraordinairement le 20 de ce mois, & a décidé qu'il seroit envoyé à tous les Prélats Diocésains & aux Supérieurs Réguliers des Ordres une lettre circulaire, par laquelle il leur seroit enjoint très expressément de travailler avec zele à proscrire de si pernicieuses doctrines, à détruire tout fanatisme dans les Couvens de Religieuses, & à ne pas permettrre qu'il s'y introduise, au lieu de Pasteurs vigilans, des loups qui dispersent les brebis; le Conseil ne doutant point qu'ils n'en écartent promptement les personnes suspectes & capables d'abuser de la crédulité des Religieuses, & n'y en placent d'autres dont la prudence & la doctrine puissent assurer l'obéissance, la fidélité & le respect dus à la Majesté Divine & humaine, en purgeant les Cloîtres de la fermentation excitée par des esprits inquiets, & en inculquant dans le cœur des Religieuses toute la vénération que méritent les projets du Souverain & de son Gouvernement, à qui Dieu a donné le pouvoir de régir les peuples en son nom. „

„ Le Conseil m'ordonne de vous faire part de cette décision, afin qu'elle soit exécutée le plus parfaitement & avec le plus de ponctualité qu'il sera possible: & comme elle intéresse également l'Etat & la Religion, & qu'il est à supposer que le Conseil, attentif à tout ce qui se passe, ne pourroit voir avec indifférence la moindre négligence à cet égard, il espere que vous seconderez de si justes mesures. Vous lui donnerez, par ma voie, avis du reçu de la présente, en lui envoyant en même tems une copie en forme, de l'Ordre, Edit ou Lettre Pastorale que vous adresserez, sans le moindre retard, aux Couvens de Religieuses de votre District, & à toutes autres personnes qu'il appartiendra. „

„ Dieu vous conserve, ainsi que je le desire, pendant plusieurs années. „

A Madrid, le 23 Octobre 1767.

Des frontieres de la Savoye, *le 21 Nov.*

L'élection d'un Auditeur qu'on a coutume de faire à *Geneve*, n'a pas eu lieu: mais elle a été renvoyée jusqu'à la décision des affaires qui agitent cette République: cependant les représentans de la Bourgeoisie se sont rendus aujourd'hui chez le Syndic pour lui demander la cause du délai de cette élection & de celle du Lieutenant Général; à quoi il leur a été répondu que toutes les affaires doivent rester *in statu quo* jusqu'à l'entiere décision des différends, telle étant la déclaration que le Ministre plénipotentiaire de *France* avoit donnée lorsqu'il a quitté *Geneve*.

De Genève *le 24 Novembre.*

Nous attendons aujourd'hui la décision des Puissances garantes sur nos différends, laquelle doit nous être apportée

tée par M. *Richard*, Secrétaire de M. le Chevalier de *Beautewille*, Ambaſſadeur de *France*.

De VERSAILLES, *le 28 Novembre.*

Demain, la Cour prendra le deuil pour quatre jours, à l'occaſion de la mort de la Ducheſſe de *Saxe-Gotha*.

De PARIS, *le 30 Novembre.*

Le quatre vingt troiſieme tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville s'eſt fait le 25 de ce mois en la maniere accoutumée. Le lot de cinquante mille livres eſt échu au numero 11272; celui de vingt mille livres au numéro 2993, & les deux de dix mille livres aux numéros 7764 & 17013.

Il paroît deux Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi.

Par le premier, du 27 Octobre 1767, Sa Majeſté excepte la réunion à ſon Domaine ordonnée par les Arrêts de ſon Conſeil, du 18 Mai dernier, les Offices de Contrôleurs & Viſiteurs des poids & meſures & autres y mentionnés, créés & établis, ou qui ont dû l'être dans les villes, bourgs & endroits dépendans des Juriſdictions & Domaines de l'apanage du Duc d'*Orleans*, de ſes Terres patrimoniales & de celles tenues en engagement par lui ou par le Duc de *Chartres* ſon fils pour, par le Duc d'*Orleans*, jouir des droits attribués à ces Offices par leurs Edits de création; à la charge par lui, de réunir aux différens Domaines de ſon apanage, de ſes Terres patrimoniales, & de celles qui ſont tenues en engagement, leſdits Offices & droits qui y ſont attribués, en rembourſant aux propriétaires les finances qui pourront leur être dûes: Sa Majeſté le ſubrogeant en tant que de beſoin, à ſes droits; & à condition que le Duc d'*Orleans* payera annuellement, par forme de ſupplément, la ſomme qui ſera fixée ſur les produits de la premiere année deſdits droits, lequel ſupplément annuel ſubſiſtera pour tout le tems qu'il plaira à Sa Majeſté de faire faire la perception deſdits droits dans ſon Royaume.

Le ſecond, du 14 Novembre 1767, ordonne que ceux des Négocians en gros, auxquels il aura été accordé des Lettres, demeureront exempts de Guet & de Garde, & qu'ils ne pourront être augmentés à la capitation & à l'induſtrie pour raiſon & ſous prétexte deſdites Lettres.

Extrait d'une Lettre de Soleure, *du 22 Novembre.*

On mande de Pays des *Griſons* que, le 14 de ce mois, le Bourg de *Zitzers* a été preſqu'entierement réduit en cendres par un incendie. Les flammes ont fait des progrés ſi rapides qu'elles ont conſumé, dans l'eſpace de cinq heures, près de trois cens bâtimens, tant maiſons que granges, écuriers, greniers & preſſoirs, remplis d'une grande quantité de denrées de toute eſpece. L'Egliſe des Catholiques & la Douane ont été réduites en cendres. On ne peut évaluer encore les pertes immenſes qu'ont faites les habitans de ce Bourg. Une ſeule maiſon de commerce perd plus de quatre-vingt mille florins, & le Sécrétaire-Interprete de Sa Majeſté *Très-Chrétienne* auprès des *Griſons*, a vu périr dans les flâmmes la plus grande partie de ſa fortune.

De LONDRES, *le 27 Novembre.*

Le 24 les deux Chambres du Parlement ſe ſont aſſemblées à *Weſtminſter* enſuite de la convocation du Roi, & & S. M. s'eſt rendue l'après-midi avec les cérémonies accoutumées à la Chambre Haute, où après y avoir mandé les Communes, Elle a ouvert la ſéance par le Diſcours ſuivant

MYLORDS ET MESSIEURS,

„ J'ai trouvé bon de vous convoquer en cette ſaiſon pour que mon Parlement eût tout le loiſir de délibérer ſur les différens objets du ſervice public, qui exigent ſon attention; ſans avoir beſoin de continuer la ſéance au delà du tems le plus convenable à mon peuple, pour l'élection d'un nouveau Parlement. Je ne doute nullement que les mêmes conſidérations ne vous engagent à éviter avec ſoin dans vos Délibérations tout

délai

délai inutile. Dans la situation actuelle des affaires au-dehors, il n'y en a point qui me donne sujet de craindre de votre part aucune interruption de la tranquillité publique, ni aucun obstacle à fixer toute votre attention sur les points qui intéressent le bien-être intérieur & la prospérité de mon peuple. Parmi ces objets il n'en est point qui demande plus de vigilance & d'attention que celui qui regarde le haut prix du bled, que ni les loix salutaires, rendues dans la derniere séance du Parlement, ni le produit de la derniere moisson n'ont pu réduire à un dégré de diminution, capable de procurer dans cette calamité un soulagement suffisant à la partie la plus indigente de mon peuple. La durée du tems que vous avez été dans vos terres respectives, doit vous avoir mis en état de juger si l'on pouvoit prendre des mesures ultérieures, propres à parvenir à une fin si desirable.

MESSIEURS de la CHAMBRE des COMMUNES.

„ Je donnerai ordre à des Officiers de remettre devant vous les Etats pour le service de l'année prochaine. Les preuves que j'ai eues de vos constantes dispositions à m'accorder les subsides qui seront jugés nécessaires pour la sûreté, l'intérêt & l'honneur de la Nation, me dispensent d'ajouter des exhortations sur cet article, & je ne doute point que les mêmes considérations publiques ne vous portent à continuer avec une ardeur égale vos efforts pour la diminution de la dette Nationale, tandis que de mon côté je ne négligerai aucun soin de contribuer, autant que possible, à atteindre cet objet le plus essentiel, en employant avec économie les subsides que vous accorderez.„

MYLORDS & MESSIEURS,

„ La nécessité d'augmenter la tranquillité générale pour le grand objet de maintenir la force, la réputation & la prospérité de ce pays, doit toujours être présente à vos yeux. Vos délibérations rendront ce dessein plein de succès, si vous vous efforcez de cultiver l'esprit de concorde parmi vous. Je concourrai à tout ce qui pourra accroître le bonheur de mon peuple, c'est sur quoi vous pouvez toujours compter, & qu'en cela je serai toujours empressé à encourager l'union parmi ceux qui desirent l'avantage de leur patrie.„

Le 25 de ce mois, les *Seigneurs* présenterent leur adresse au Roi, & s'ajournerent à aujourd'hui. Les *Communes* en committé résolurent de continuer pour un tems limité la *défense de l'exportation du bled, &c. & de l'extraction de petits vins & essences du froment*, &c. On résolut en même tems de renouveller *la permission d'importer des grains, &c. de nos Colonies* Américaines, ainsi que de *toutes les parties de l'*Europe *avec exemption de droits*,

Le 26, les *Communes* allerent presenter leur Adresse au Roi, & proposerent à leur retour d'accorder un Subside à Sa Majesté ; & il fut arrêté d'examiner cette proposition aujourd'hui.

Le Chevalier de *Macartney*, dont l'indisposition avoit donné lieu à son rappel, doit retourner à *Petersbourg* en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire ; & M. *Stanley*, qui étoit désigné pour le remplacer auprès de ladite Cour, remplira une Charge importante dans le Ministere, au cas qu'il y survienne du changement.

On assure que les griefs de nos Négocians résidens en *Portugal*, loin de diminuer, comme on avoit paru s'en flater, augmentent, de maniere qu'un d'eux ayant sollicité la réparation d'un dommage à lui causé, sa demande avoit non seulement été rejettée, mais qu'il avoit encore été menacé des galeres, s'il ne restoit tranquille.

On mande de *Cambridge* que la maladie épidémique, qui fait tant de ravage parmi les chevaux, a infecté presque toutes les Ecuries de cette ville, & que depuis peu plusieurs palfreniers & autres personnes qui les soignent, ont eté attaqués de la même maladie.

On assure que la quantité d'eau-de-vie qui se consume dans le district appartenant à la ville de *Londres*, monte par an à 252000 gallons (à 4 pintes) par an.

N. 99.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 12 DECEMBRE. 1767.

De ROME, *le 28 Novembre.*

On a appris Dimanche dernier au ſoir par des avis particuliers de *Naples*, que le Vendredi précédent 20 de ce mois vers une heure de nuit pluſieurs Officiers Royaux s'étoient tranſportés aux Maiſons & Colleges des R. R. P. P. Jéſuites à effet d'y dreſſer un inventaire des meubles & effets qui s'y trouvoient, & qu'après cette opération tous les Jéſuites de cette Capitale, au nombre de plus de cinq cens, avoient été mis dans des caroſſes & tranſportés ſous l'eſcorte d'un Gros de Cavallerie à *Pozzuolo*, où on les avoit fait deſcendre au Monaſtére du *Mont-Carmel* pour être enſuite embarqués. Ces avis ajoûtent, que la même Conduite doit avoir été obſervée le même jour à l'égard de tous les Jéſuites des Etats du Roi des *Deux Siciles.*

Le P. *Franellini* Jéſuite, qui avoit été nommé Exécuteur teſtamentaire du feu Cardinal *Ferroni*, s'eſt excuſé d'accepter cette charge comme incompatible avec les fonctions multipliées de l'emploi de Procureur Général de ſa compagnie, dont il eſt revêtu.

De HAMBOURG *le 10 Decembre.*

Suivant pluſieurs avis & lettres particulieres arrivées de *Varſovie* les affaires des *Diſſidens* y ont été terminées à leur avantage par les Points ſuivants, qui, nous ont été envoyés comme arrêtés & ſignés, à ce qu'on nous mande, dans les conférences ſous la reſerve de l'approbation des Etats de la République de *Pologne.*

I. Les Confédérations de *Thorn* & de *Seluzk* faites par les Grecs non unis & les *Diſſidens* en vuë de ſe faire retablir dans leurs anciens droits, tant pour le Spirituel que pour le Temporel, ſont approuvées & declarées legitimes.

II. On abroge à jamais les Statuts & Edits de *Jagellon* des années 1424 & 1429 portés contre les heretiques: de même que les Decrets de *Janus*, Prince de *Mazovie* de l'an 1526 & tous les Réglements faits contre les Grecs non unis & les *Diſſidens* dans les Conſtitutions de 1713, 1733, 1736, 1764, 1766 avec les reſerves y énoncées au préjudice du libre exercice de leur Religion.

III. Les Séculiers ſeront deſormais appellés *Grecs Orientaux* ou *Diſſidens non unis* ou bien *Evangeliſtes* & jamais *heretiques*, *Schiſmatiques* ou *deſunis*. Les Eccleſiaſtiques ſeront nommés *Paſteurs*, *Prêtres* ou *Miniſtres de la parole de Dieu* & jamais *Pſeudo-Evêques*, *Pſeudo-Miniſtres* ou *Predicans*. Quant aux maiſons érigées à la gloire de Dieu elles ſeront qualifiées d'*Egliſes* & non de *Synagogue*. On dira *Foy*, *Religion* ou *Confeſſion* & jamais *Secte* ou *Hereſie*.

IV. Il ſera permis aux Grecs non unis & Diſſidens de reparer leurs Egliſes, Ecoles ou Hopitaux dans toute l'étenduë du Royaume de *Pologne* & du Grand Duché de *Lituanie*, ſans qu'il ſoit beſoin de permiſſion de la part du Clergé *Catholique.*

V. Par tout où la Communauté des Diſſidens ou bien la libéralité des Poſſeſſeurs voudront ſe charger de l'entretien d'un Paſteur, il leur ſera permis de bâtir de nouvelles Egliſes, d'ériger des hopitaux & des Ecoles & d'y avoir la libre faculté dans le ſens le plus ample, d'exercer tous les actes de pieté d'ordonner des prêtres, d'adminiſtrer les Sacrements & de prêcher en quelque langue que ce ſoit. Dans les villes & endroits, où il ſe trouve des Grecs non unis ils y auront la même liberté.

VI. Les Diſſidens & Grecs non unis pourront établir des Conſiſtoires & tenir des Synodes pour y décider les affaires rélatives au Dogme & à la diſcipline, les cas de divorce y compris, ſans que le Clergé *Catholique* puiſſe s'y mêler, particulierement dans la ville de *Leſno* dans la Grande *Pologne*.

VII. Aucuns Diſſidens ni Grecs non unis, ſéculiers ou Eccleſiaſtiques ne ſeront cités au Conſiſtoire *Catholique* ni au Tribunal *Compoſiti Judicii*.

VIII. Le Clergé *Catholique* ne pourra exiger des Diſſidens ni des Grecs non unis la moindre redevance ſous le titre de Droits de l'Etole ni autre quelconque.

IX. L'Evêché de la *Ruſſie Blanche*, les Archimandrites de *Sluczk*, de *Wilna*, de *Minſck*, de *Pinſck*, de *Breſte*, de *Jablouczim*, *Bielsk*, *Droyciks* & autres Monaſtéres & Egliſes dépendans du Metropolitain de *Kiow* appartiendront à jamais à la Religion Grecque orientale.

X. Les Diſſidens & Grecs non unis pourront librement faire imprimer des livres concernant les devoirs de leur culte, mais ſans y inſerer néanmoins des expreſſions contraires à la Charité Chretiennne ou injurieuſes au culte des Catholiques: à cet effet tous les Ecrits qui ſont contraires à la douceur du Chriſtianiſme ſont caſſés & annullés.

XI. Les mariages ſeront libres entre les Catholiques & les Grecs non unis & les Evangeliſtes, les Garçons nés d'un mariage mixte ſeront élevés dans la Religion du Pere, les Filles dans celle de la Mere, exceptés les cas de quelque accord particulier. La Cérémonie du mariage ſera faite par un Prêtre de la Religion de l'Epouſe & à ſon refus il ſera permis à un Prêtre de la Religion de l'Epoux de la ſuppléer quand même il ſeroit Diſſident.

XII. Les Grecs non unis & les Diſſidens ne ſeront point obligés à chomer les Fêtes de l'Egliſe Catholique ni à aſſiſter à ſes proceſſions & autres cérémonies.

XIII. Les Séminaires & Ecoles des Grecs non unis, actuellement ſubſiſtants, comme *Mobiloff*, & les autres à établir dans la ſuite pour l'éducation de la Jeuneſſe ne ſeront inquietés par qui que ce ſoit, & les Prêtres Grecs, leurs Familles, Monaſtéres, Eccleſiaſtiques & Serviteurs d'Egliſes ne ſeront jamais cités que pardevant leurs Evêques Grecs non unis & leur conſiſtoire, excepté les cauſes territorielles (*cauſis terreſtribus*) ſuivant le Statut du Grand Duché de *Lithuanie*.

Les Grecs non unis & les Diſſidents ne pourront en aucune façon être forcés à changer de Religion: les contributions politiques ſeront de maniere egale impoſées aux Grecs non unis, aux Diſſidens & aux Catholiques.

Les privileges accordés par les Rois aux villes habitées par les Grecs non unis ſeront conſervés & les Egliſes & Monaſtéres qui leur ont été ôtés, leur ſeront rendus après verification faite par les judicatures mixtes (*judicia mixta.*)

(*La ſuite l'Ordinaire prochain.*)

N. 100.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 16 DECEMBRE 1767.

De Grenoble *le 17 Novembre.*

UN particulier du *Briançonnois*, en labourant sa terre, a trouvé un petit coffre de fer, rempli d'environ trois cens pieces d'or & d'argent frappées sous les regnes des Empereurs Romains; comme il n'en connoissoit ni la valeur ni le mérite, il les a vendues au poids à un Orfevre de *Gap*.

De Pontoise, *le 28 Novembre.*

Un accident extraordinaire a répandu ici la consternation parmi les habitans & les suites en sont encore allarmantes. Cette ville est située de maniere que deux de ses rues sont dominées par un roc de pierre vive; sur la croupe du roc sont établis des jardins, des maisons & même deux Eglises; le bas est occupé par des bâtimens. Dans la nuit du 24 au 25, à trois heures du matin, il s'est détaché du roc, avec un fracas horrible, un banc de cinquante pieds de longueur sur trente pieds de hauteur & dix-huit à vingt pieds de largeur. Tous les appentifs qui se trouvoient au-dessous ont été fracassés par la chûte de cette masse de rocher. Trois maisons ont été enfoncées, & l'accident auroit été funeste à un grand nombre de personnes, s'il l'écroulement ne se fût fait à trois reprises dans l'espace de quatre à cinq minutes. Les particuliers qui habitoient ces maisons, avertis par le bruit de la premiere chute, ont eu le tems de se sauver : un seul Compagnon Taillandier

dier s'eſt trouvé pris ſous les décombres. qui ſoutenoient une pierre d'une groſſeur énorme. Le lit dans lequel il étoit couché a été briſé; mais on eſt parvenu à retirer cet homme, qui n'a eu que quelques bleſſures aux jambes. Les habitans de tout ce quartier ſont dans les plus vives inquiétudes, parce que la ſuite de ce banc paroît ſe détacher. Sa chute ſeroit d'autant plus à craindre que l'extrémité de l'Egliſe Paroiſſiale de *Saint Pierre* porte ſur cette partie du roc que rien ne ſoutient. Une autre partie du même roc, haute de quatre pieds ſur quinze pieds de profondeur, menace d'une ruine très-prochaine: elle entraîneroit avec elle le mur d'appui d'une terraſſe qu'elle ſupporte. M. de *Sauvigny*, Intendant de la Généralité de *Paris*, informé de cet événement, a envoyé auſſi-tôt ſur les lieux M. *Guillaumot*, Ingénieur, qu'il a chargé de prendre les meſures les plus promptes pour prevenir ou du moins diminuer, autant qu'il ſera poſſible, les accidens qui réſulteroient de la chute de l'autre partie du roc.

De PARIS, *le 4 Decembre.*

On apprend par des lettres particulieres de *Madrid* que le Conſeil Suprême de *Caſtille* a jugé en dernier lieu pluſieurs priſonniers qui ont été arrêtés à l'occaſion de la révolte de l'année derniere; l'un d'eux, nommé *Navarro*; ci-devant Secrétaire de l'ancien Gouverneur du *Paraguai*, a été interrogé pendant trois jours à portes ouvertes, & a dépoſé pluſieurs faits graves à la charge de quelques *Jéſuites*. L'inſtruction du procés s'imprime actuellement à *Madrid*. Sa Majeſté *Catholique* a bien voulu accorder la vie à *Navarro* & à ſes complices, qui ont ſeulement été condamnés à travailler aux mines.

Extrait d'une Lettre écrit de COPPENHAGUE, *le 24 Novembre.*

„ La Commiſſion qui a été nouvellement établie par le Roi de *Danemarck*, a principalement pour objet d'abolir la ſervitude à laquelle les payſans ſont encore aſſujettis dans la plûpart des provinces de ce Royaume, & de leur donner l'entiere propriété de leurs perſonnes & de leurs terres. Depuis pluſieurs ſiécles, il ſont privés de ces deux biens, & leur ſervitude, quoique beaucoup plus légere que celle du payſan *Polonis*, n'a pas laiſſé de produire ſon effet inévitable, c'eſt-à-dire la dégradation de cette claſſe intéreſſante & nombreuſe de la Nation, le découragement, la perte de l'induſtrie, la pareſſe & enfin une dépopulation ſenſible. L'affranchiſſement des payſans de ce Royaume, qui a été quelquefois tenté & toujours deſiré par les vrais patriotes, les politiques éclairés & les amis de l'humanité, avoit rencontré juſqu'ici des obſtacles qu'on avoit crus inſurmontables; il étoit réſervé à un Monarque qui réunit en lui tous ces caracteres, de reprendre ce projet ſalutaire, & de le conduire à ſa perfection. „

De LONDRES, *le 27 Novembre.*

Les Pairs s'étant rendus en Corps au palais *St. James* le 25, y préſenterent l'adreſſe ſuivante & dirent, après le préambule qui eſt d'uſage.

„ Nous remarquons, SIRE, avec reconnoiſſance le tendre intérêt que Vous prenez à votre Peuple, en ce que Vous aſſemblez votre Parlement dans une ſaiſon, qui en même tems qu'elle convient à vos Sujets, nous donne le loiſir de déliberer ſur les differentes branches du ſervice public, qui exigent notre principale attention. Nous demandons à V. M. la permiſſion de l'aſſûrer que nous ſouhaitons ardemment de nous prêter à l'accompliſſement de ſon gracieux deſſein, en évitant dans nos Délibérations tout delai ſuperflu. La continuation de la tranquillité générale nous cauſe une veritable joye, & nous ſommes fermement réſolus de donner, dans un tems ſi favorable à de pareilles conſidérations, notre ſérieuſe attention à tous les objets

jets qui peuvent le plus intéreſſer le bien-être intérieur & la proſpérité de de votre Peuple. Oui, SIRE, nous ne manquerons pas d'employer tous nos efforts pour adoucir la calamité qu'endurent les Pauvres par le haut prix du bled, s'il eſt poſſible de trouver des expédiens propres à parvenir à un but auſſi deſirable. Que V. M. nous permette de la féliciter, ſur l'heureuſe delivrance de la Reine & ſur la naiſſance d'un Prince, & daigne recevoir nos ſinceres aſſurances de la ſatisfaction que nous reſſentons à chaque dégré de bonheur qui arrive à ſa Famille, en même tems que nous conſidérons chaque augmentation dans ſon Illuſtre Maiſon comme une ſûreté ultérieure de nos Libertés eccleſiaſtiques & civilles. Vous nous permettrez, SIRE, de Vous faire nos Complimens de condoléance ſur la mort de S. A. R le Duc d'*Yorck*, & de témoigner à V. M. combien nous ſommes ſenſibles à la perte d'un Prince, dont les vertus & les éminentes qualités, ont diſtingué la vie, & dont le ſouvenir ſera le plus précieux à la Poſtérité. V. M. peut être aſſurée qu'étant pleinement convaincus de la néceſſité d'entretenir la tranquillité actuelle pour le maintien de la force, de la réputation & de la proſpérité de ce Pays, nous contribuerons volontiers de notre côté au ſuccès des meſures qui ſeront jugées les plus efficaces pour parvenir à cette fin, & que dans cette vûe nous tâcherons de cultiver cet eſprit d'harmonie & d'union que V M. par un effet de ſes ſoins paternels pour le bonheur de ſon Peuple, nous a ſi gracieuſement recommandé; union dont dépendent eſſentiellement la réuſſite de nos Conſeils & l'avantage public.

Le Roi fit à cette Adreſſe la Réponſe ſuivante.

MYLORDS,

Votre diligence à pourvoir aux ſervices publics, jointe à votre unanimité & à votre promptitude ſi néceſſaires dans cette conjoncture, ainſi que les diſpoſitions où vous êtes de profiter de la préſente tranquillité générale pour accroitre la proſpérité intérieure de mon Peuple, me ſont extrêmement agréables. Je compte ſur vos aſſûrances que vous travaillerez à ſoulager les Pauvres dans la calamité qu'ils ſouffrent par le haut prix du bled, & vous remercie, tant pour la joye que vous exprimez au ſujet de l'augmentation de ma Famille-Royale, que pour la part que vous prenez à la douleur que Je reſſens à l'occaſion de la perte inopinée de feu mon Frere le Duc d'*Yorck*.

Le lendemain 26, les Communes préſenterent auſſi en ces termes leur adreſſe au Roi.

„ Permettez-nous, Sire, de reconnoître avec des ſentimens de la plus vive gratitude la bonté de V. M. & ſes égards pour les beſoins de ſon peuple, en convoquant ſon Parlement dans cette ſaiſon, & qu'à cet aveu nous joignions des aſſurances que nous tâcherons de profiter de l'occaſion, que le tems d'une heureuſe paix & de tranquillité, nous procure pour faire tout ce qui dépendra de nous, afin d'effectuer les meſures qui tendront le plus efficacement à l'augmentation du bien-être public & de la proſpérité générale. Nous ſommes également ſenſibles au ſoin paternel de V. M, touchant celles qu'Elle a déja priſes pour ſoulager la calamité des pauvres, ainſi que de la ſageſſe Royale avec laquelle elle recommande à la conſidération de ſon Parlement cet important objet. Nous ne manquerons pas d'apporter dans nos Délibérations toute l'attention poſſible aux meſures que nous jugerons propres à atteindre ce but, également grand & deſirable. C'eſt avec une joie ſincere que nous oſons féliciter V. M. ſur la naiſſance d'un Prince, & Vous aſſurer, *S.re*, que nous regardons, comme un

accroiſ-

accroiſſement au bien-être & à la proſpérité de cette Nation, chaque aggrandiſſement de votre Illuſtre Maiſon, ſous le doux & ſage Gouvernement de laquelle nos Libertés Eccléſiaſtiques & Civiles ont été ſi heureuſement maintenues & protégées. C'eſt encore avec avec une égale douleur que nous réfléchiſſons ſur la perte prématurée du Duc d'*Yorck*, frere de V. M.; le zele ardent qu'il fit paroître de bonne heure pour la défenſe de ſa Patrie, le montra digne de la race héroïque dont il deſcendoit, & les éminentes vertus qui éclaterent dans les événemens les plus ſecrets de ſa vie doivent rendre à jamais ſa mémoire chere à tous ceux qui ont eu le bonheur d'approcher de ſa perſonne. Accordez-nous, *Sire*, la permiſſion d'aſſurer humblement V. M. que les Membres de cette Chambre, devenant avec autant de zele que d'allegreſſe les Repréſentans d'un peuple affectionné & reconnoiſſant, ſont prêts à accorder les Subſides néceſſaires au maintien du Gouvernement de V. M., au ſoutien de l'honneur & à l'avancement de l'intérêt de ce pays, ainſi qu'à l'affermiſſement réel de la ſûreté publique. Notre déférence pour la recommandation de V. M., & le devoir indiſpenſable auquel nous ſommes engagés envers ceux que nous repréſentons, excitent notre ſérieuſe attention ſur le grand objet de la diminution de la dette Nationale, intimément perſuadés que rien ne peut contribuer plus efficacement à ajouter un luſtre réel à la dignité du Gouvernement de V. M., ou donner une force ſolide & durable à ces Royaumes. Dans ces vuës & dans ces ſentimens, nous tâcherons de travailler au ſervice public avec une parfaite & prompte unanimité, & de mériter par nos travaux ſinceres & infatigables pour le bien général la confiance avec laquelle il a plu à V. M. de s'en repoſer ſur nous, ne doutant pas que ſuivant ſes gracieuſes diſpoſitions, Elle ne confirme & ne perfectionne ce que notre zèle aura pu nous dicter pour l'avantage permanent & la proſpérité de ſon peuple.

Le 25, les *Communes* arrêterent qu'elles ne recevroient point de Requêtes pour des affaires particulieres après le 16 Janvier prochain. On lut enſuite & on approuva l'Adreſſe, que la Chambre ſe propoſoit de préſenter au Roi; & il fut unanimement réſolu d'envoyer un Meſſage de félicitation à la Reine ſur la naiſſance du Prince dont Sa Majeſté eſt accouchée depuis peu. Après cela on examina les Actes concernant le prix du bled & autres denrées; & l'on prit des réſolutions qui furent rapportées & approuvées le lendemain, avec ordre de dreſſer des Bills en conſéquence. Ces réſolutions portent:

„ I. Qu'on renouvellera avec quelques changemens l'acte de la derniere ſéance, par lequel il eſt *defendu pour un tems limité d'exporter le bled, les grains, la farine, le pain, le Biſcuit & l'amidon, & d'extraire de petits vins & des eſſences du froment & de la farine de froment*„.

„ II. Qu'on renouvelle auſſi les diſpoſitions contenues dans pluſieurs actes de la derniere ſéance, pour permettre *l'importation du froment en grains & en farine* des Colonies de l'*Amerique*; pour tolérer celle du *froment en grain & en farine*, de *l'orge en nature & en farine*, & des *legumes* de toutes les parties de l'*Europe*, ainſi que l'*importation* du *ſeigle* & de l'*avoine en grain & en farine*; de même que partie d'un acte paſſé dans la même ſéance pour la libre *importation* du *Riz* des Colonies de l'*Amerique Septentrionale*; le tout avec exemption du droit d'entrée.„

„ III Qu'à l'*importation* du *Riz* dont on vient de parler, on payera le droit déja établi en ce cas.„

Le Prince nouveau-né ſera baptiſé au Palais *St. James* Lundi prochain, jour anniverſaire de la naiſſance de la Princeſſe de *Galles*. On quittera le Deuil, & il y aura Réjouiſſances à la Cour, mais ſans Bal.

N. 100.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 16 DECEMBRE. 1767.

Fin des Articles arrêtés & ſignés dans les conferences de Varſovie.

XIV. On établira un Tribunal mixte (*judicium mixtum.*) compoſé en nombre égal de perſonnes de la Religion Catholique Romaine & Diſſidente: le Préſident en ſera alternativement Catholique & Diſſident, & l'Evêque non uni de la *Ruſſie Blanche* le ſera comme il eſt expliqué ci après.

Ce Tribunal jugera ſans appel tous les Griefs & procès des Diſſidens, commencés depuis la paix d'*Oliva*, & quant aux Grecs non unis, ceux qui ont été commencés depuis l'an 1686.

Il décidera auſſi tous les procès, qui ſurviendront à l'avenir entre les Catholiques, les Grecs non unis & les Diſſidens, leſquels auront leur origine dans la Religion. Toute Ordonance de ce même Tribunal ſera inſerée comme loi immuable dans les Conſtitutions de la Couronne ſelon le plan, qui va ſuivre.

Le Tribunal mixte ou (*judicium mixtum*) devra être compoſé de ſept perſonnes des Religions Catholique, Non unie & Diſſidente; Chacune d'elles choiſira un Préſident de ſa croyance, ils préſideront alternativement pendant quatre mois, & l'Evêque de la *Ruſſie Blanche* Grec non uni ſera Préſident né pour les quatre derniers mois de l'année.

On y jugera les procès, qui concernent la Religion, & notamment ceux qui regarderont la paix des Diſſidens, leſquels pourront être intentés réciproquement par les Catholiques, les Grecs non unis & les Diſſidens & provenir de haine, de perſécution, de calomnie, ou de quelque violence faite aux Egliſes, Ecoles & perſonnes du Clergé, comme auſſi les cas du Droit de Patronat & ceux des cauſes pendantes & non jugées juſqu'ici de même que les procès touchant les biens enlevés à différentes Familles par des ordonnances ou Decrets contraires aux conſtitutions de 1627, 1633, 1638, 1648 enfin ce Tribunal décidera ſur tout ce qui a rapport aux violences faites aux Diſſidens depuis le Traité d'*Oliva*; & aux Grecs non unis depuis l'an 1686.

XV. Les Grecs non unis & les Diſſidens nobles auront dans leurs terres héréditaires le même Droit de Patronat, qu'ont les Catholiques: ils préſenteront cependant dans les Egliſes Catholiques des Prêtres de cette Religion, de la même maniere que les Catholiques devront en préſenter dans les Egliſes Grecques ou Diſſidentes ſituées dans leurs Terres qui ſoient de ces Religions, à la reſerve néanmoins du Grand Duché de *Lithuanie* ou les Fondateurs ont cédé au ſynode Evangelique le Droit de préſentation du Paſteur.

XVI. Les Couvents & Fondations ſécularisées depuis la reformation devront à toûjours reſter dans le même état, & les changements faits après la paix d'*Oliva* ſeront remis dans l'état où les choſes étoient avant la guerre, terminée par cette paix.

XVII. On declare les Grecs non unis & les Diſſidens capables de tous emplois de la Couronne de *Pologne* & du Grand Duché de *Lithuanie* &

Provinces y annexées: ils pourront remplir les dignités de Senateur & de Miniſtre, les charges & Offices de la Couronne & des Provinces, les Nonciatures, les Députations aux Tribunaux & telles autres Commiſſions, que ce puiſſe être, jouir de toutes les graces de Sa Majeſté, comme Fiefs, Staroſties de Jurisdiction, & ſans Jurisdiction, terres Royales & Jurisdictions Provinciales, en un mot ils auront en égalité parfaite avec les Catholiques toute activité, tant dans le civil que dans le militaire, & participation à tous les benefices de l'Etat.

XVIII. Les Bourgeois & Payſans Grecs non unis & Diſſidens jouiront, ainſi que les Catholiques, du droit de Bourgeoiſie, Magiſtrature dans les villes, & poſſeſſions héréditaires, & il leur ſera libre de demeurer partout où bon leur ſemblera, de trafiquer & établir des fabriques & chercher leur profit d'une maniere convenable à leur état.

XIX. La Religion Grecque, non unie ou Diſſidente ne ſera point pour les etrangers un empêchement d'obtenir l'indigenat de *Pologne*, & les Grecs non unis & Diſſidens ſeront admis à la nobleſſe *Polonoiſe* ſans obligation de changer de religion, leſquels articles regardent auſſi les cas paſſés.

XX. Tous les points de ce Traité ſeront inviolablement obſervés comme loi ſtable & perpétuelle, & quiconque oſeroit y porter atteinte, devra être regardé comme perturbateur du repos public & ennemi de la Patrie.

De Soleure *le 23 Novembre.*

Sa Majeſté *Très-Chrétienne* & les Louables Cantons de *Zurich* & de *Berne* ayant ratifié le jugement que leurs Miniſtres Plénipotentiaires ont rendu le 15 Octobre dernier ſur les diſſentions de la Republique de *Geneve*, ces Miniſtres viennent de l'adreſſer au Conſeil de cette Republique pour le faire publier & executer. Voici la Copie de ce jugement.

„ Le concours de tous les Ordres de l'Etat & le vœu preſqu'unanime de tous les Citoyens & Bourgeois de *Geneve*, aſſemblés en Conſeil Général, à ſanctionner comme loi fondamentale de la République le Réglement de la Médiation de 1738, faiſoit eſpérer aux Puiſſances garantes de ce Réglement qu'elles n'auroient jamais lieu d'exercer la garantie qui y eſt ſtipulée & qui fut jugée convenable pour prévenir le retour des troubles & aſſurer à la Ville de *Geneve* une tranquillité parfaite. „

„ Cependant, à l'occaſion de diverſes repréſentations commencées en 1763, & ſucceſſivement accumulées & ſoutenues par un grand nombre de Citoyens & Bourgeois, juſqu'au mois de Janvier 1766, malgré les réponſes motivées du Conſeil; le Conſeil Général ayant rejetté ſept fois conſécutivement les Sujets préſentés par les Petit & Grand Conſeils pour remplir les places de Lieutenant & de Procureur Général en Novembre & Décembre 1765; & ledit Conſeil Général ayant perſiſté dans de ſemblables refus au commencement de 1766 pour l'élection des Syndics; le Petit Conſeil prévoyant les ſuites funeſtes de ces diſſentions, & ne trouvant de reſſource, pour les faire ceſſer, que dans l'invocation de la Garantie, en implora le bénéfice le 6 Janvier 1766; ſur quoi les Puiſſances garantes ayant eſtimé que la demande du Conſeil étoit légale & bien fondée, envoyerent leurs Miniſtres Plénipotentiaires à *Geneve*, ſçavoir:

„ Sa Majeſté *Très-Chrétienne* le très-Illuſtre & très-excellent Seigneur le Chevalier de *Beauteville*, Lieutenant Général des Armées du Roi, Grand' Croix de l'Ordre Royal & Militaire de *Saint-Louis*, Gouverneur de *Saint-Omer*, ſon Ambaſſadeur prés le Corps *Helvétique*, Ligues *Griſes* & République de *Valais*.

(*La ſuite l'Ordinaire prochain.*)

N. 101.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 19 DECEMBRE 1767.

De ROME *le 4 Décembre.*

UNe partie des Jéſuites expulſés de *Naples* a été pouſſée ſur les confins de l'Etat Eccléſiaſtique & debarquée enſuite ſur ces rivages & cent ſoixante & quinze autres de ces P. P. venant également de la même Capitale ont été debarqués ſur celui de *Caneto* & conduits de là à pied à *Terracina*. Sur ces nouvelles il s'eſt tenu Samedi dernier une Congrégation particuliere, compoſée des Cardinaux *Cavalchini*, J. Fr. *Albani*, *Stoppani*, *Rezzonico*, de *Roſſi*, *Caſtelli*, *Fantuzzi*, *Boſcri*, & *Torregiani* avec M. *Garampi* en qualité de Sécrétaire & *Durani* avocat Fiſcal de la Chambre. On ne ſait point encore quel en a été le réſultat: mais on a depêché Lundi matin en toute diligence un courrier à *Naples* avec des depêches pour le Nonce de ſa Sainteté en cette Cour.

On vient apprendre que les Jeſuites arrivés, ainſi qu'on l'a dit, à *Terracina*, avoient été envoyés de cette ville à celle de *Piperno*, éloignée de quatre lieuës de la premiere.

De VERSAILLES, *le 5 Décembre.*

Le Roi ayant mandé ici le premier Préſident & deux Préſidens du Parlement de *Paris*, Sa Majeſté leur a dit:

„ J'ai ordonné, par mon Edit du mois de Décembre 1764, qu'il ſeroit procédé à la liquidation des dettes arrié-

arriérées & exigibles, & les dépenſes qu'avoit occaſionnées la derniere Guerre, ne me permettant pas d'eſpérer qu'elles puiſſent être acquittées en argent, j'ai annoncé, par mon Edit, qu'elles le ſeroient en contrats. En attendant, j'ai penſé qu'il étoit de ma juſtice de ne pas laiſſer languir ceux de mes Sujets dont les créances ſeroient plus promptement conſtatées, & j'ai voulu qu'il leur fût donné proviſoirement des reconnoiſſances produiſant intérêts, afin de leur procurer ſur le champ les moyens de ſatisfaire à leurs engagemens perſonnels. Je ſuis enfin parvenu à la liquidation totale de ces dettes; ainſi les differentes reconnoiſſances qui ont été remiſes dans les mains des créanciers doivent être actuellement converties en contrats.

„ Je me ſuis fait repréſenter, pour y parvenir, les états & borderaux néceſſaires pour en connoître l'objet & l'emploi; & j'adreſſe en conſéquence à mon Parlement un Edit pour déterminer l'exécution pleine & entiere de mes vues à ce ſujet. J'ai eu ſoin de conſerver dans leur nature originaire ceux des effets au porteur qui ont été délivrés pour de l'argent verſé en mon Tréſor Royal dans les beſoins de mon Etat.

„ J'ai réſolu de faire connoître, en même tems, mes intentions ſur les fonds deſtinés aux rembourſements annuels des dettes par la Caiſſe d'Amortiſſement. Le bon ordre de mes finances exige maintenant que la partie du fonds d'amortiſſement qui doit être employée à diminuer le nombre des effets au porteur, le ſoit, en ſuivant l'ordre de création de cette nature de dettes. J'ai fixé tout ce qui concerne un objet ſi important par une Déclaration que j'adreſſe auſſi à mon Parlement.

„ Je ſuis perſuadé qu'il ſentira combien il eſt eſſentiel, dans une matiere qui intéreſſe autant le crédit public, qu'il ſe hâte de terminer, ſans délai, ſes déliberations, en me donnant une nouvelle preuve de ſon zele par l'enrégiſtrement de mon Edit & de ma Déclaration.

De PARIS, *le 7 Décembre.*

Le Roi a rendu un Edit par lequel Sa Majeſté ordonne la converſion en contrats des annuités de 1757 & coupons deſdites annuités, des effets, des emprunts de 50 millions & d'*Alſace*, des reconnoiſſances données par le Sr de *Gagny* ſur celles délivrées par le Sr *Nouette* & les Tréſoriers des Colonies & des reconnoiſſances données pour les dettes du *Canada*, qui ne ſeront point ſortis en rembourſement, ſoit aux précédens tirages, ſoit à celui qui ſe fera au mois de Janvier 1768. Le rapport de ces effets ſe fera au ſieur de *Gagny*, dans le délai de deux ans, à compter du 1er Janvier 1768. Les contrats de conſtitution ne pourront être moindres de 500 liv. de capital, & la rente qu'ils contiendront ſera au même taux que l'intérêt des effets convertis, & aſſujettie à la retenue du dixieme d'amortiſſement comme l'étoient leſdits intérêts. Les porteurs des effets autres que ceux ci deſſus énoncés, continueront de jouir de la faculté ou de les conſerver en nature ou de les convertir en contrats, à leur choix, comme auparavant.

Sa Majeſté a fait publier auſſi une Déclaration qui, nonobſtant la diminution de trois millions, qui doit avoir lieu en 1768 & 1769, d'après les diſpoſitions de l'Edit de Décembre 1764, ſur les fonds que le Roi s'eſt engagé de faire verſer dans la Caiſſe des Amortiſſemens, ordonne néanmoins que les fonds à employer aux rembourſemens qui ſeront faits pendant chacune des deux années, du 1. Avril 1768 au 1. Avril 1769; & du 1. Avril 1769 au 1. Avril 1770, ne pourront être moindres de dix-ſept millions.

Tous les effets à rembourſer ſont diviſés en trois claſſes; la premiere comprend les rentes ſur les Aides & Gabelles à 4 pour 100 de 1758, les rentes à 3 pour 100 de 1760, & 1761,

les

les rentes à 5 pour 100 sur les cuirs de 1759, les rentes à 3 pour 100 sur les Postes de 1751, les annuités de 1757 & coupons desdites annuités, les effets des emprunts de 50 millions & d'*Alsace*, les reconnoissances *Nouette*, Colonies & *Canada*. Les Fonds destinés aux remboursemens de la premiere classe, seront le sixieme du produit annuel de ceux affectés à la libération des dettes de l'Etat par l'Edit de Décembre 1764, & en outre les arrérages & intérêts des effets & contrats à rembourser.

La seconde classe comprend les autres rentes sur les Aides & Gabelles, les rentes & intérêts sur les tailles, les augmentations de gages & autres objets employés dans les Etats du Roi, les taxations sur le Trésor Royal, les cautionnemens des Fermes, les rentes de liquidation d'Offices municipaux & autres qui n'auroient pas été désignées nommément par ladite Déclaration. Les fonds de la seconde classe seront le douzieme du produit annuel de ceux affectés par l'Edit de Décembre 1764 à la libération des dettes de l'Etat & les arrérages ou intérêts de ceux desdits objets qui seront remboursés.

La troisieme classe comprendra les contrats & effets au porteur sur la caisse des amortissemens de 1749, les billets des 3e & 4e Loteries Royales, les 2 s. pour liv. & les Actions des Fermes. Les fonds de la troisieme classe seront le surplus des fonds dont le 6e & le 12e ont été affectés aux deux premieres classes, & les arrérages ou intérêts de ceux desdits contrats & effets qui seront remboursés.

Le tirage des contrats & effets compris dans les deux premieres classes se fera comme à l'ordinaire; & à l'égard des objets compris dans la troisieme classe, il n'en sera fait aucun tirage; mais il sera procédé quartier par quartier au remboursement successif de tous lesdits objets, soit qu'ils aient été conservés en nature ou convertis en contrats, suivant l'époque de leur création & l'ordre des numéros qui leur ont été donnés en exécution de l'Edit du mois de Décembre 1764, en commençant par les effets & contrats d'amortissement créés en 1749, & les billets de la troisieme Loterie Royale de 1755; & les contrats dans lesquels aucuns desdits billets auroient pu être convertis, le remboursement desquels effets sera entierement consommé avant le 1 Juillet 1770.

Le Comte de *Saulx Tavannes*, Chevalier-Commandeur des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, Chevalier d'honneur de la Reine, se rendit, le premier de ce mois, au Couvent des Cordeliers où, revêtu du manteau & Collier des Ordres du Roi, il présida, en qualité de Commissaire desdits Ordres dans la présente année, au Chapitre des Chevaliers de *Saint Michel*, avec lesquels il assista à la Grand'Messe de *Requiem* qu'on célébre tous les ans pour le repos de l'ame des Rois, Princes & Chevaliers de l'Ordre, défunts. Les Chevaliers étoient en manteau avec leur habit des cérémonies de deuil. Avant le Service divin le Comte de *Saulx* reçut Chevaliers le sieur *le Gendre*, Ingénieur, Inspecteur-Général des Ponts & Chaussées du Royaume. & le sieur *Daprès de Manevilette*, Capitaine des Vaisseaux de la Compagnie des *Indes*, auteur *du Neptune Oriental*, & Correspondant de l'Académie des sciences.

De LONDRES, *le* 4 *Décembre.*

Le 27 du mois dernier, la Chambre des *Seigneurs* arrêta, qu'elle prendroit l'état de la Nation en considération le 8 de ce mois, & que tous les Pairs seroient sommés de s'y rendre ce jour-là.

Les *Communes* travaillerent aux moyens de faire baisser le prix toujours exorbitant des grains, & résolurent de permettre, pendant quelque tems, la libre importation du froment en nature & en farine, venant de l'*Afrique*. Cette résolution fut approuvée le lendemain, que l'on continua de travailler à la même affaire.

On

On a proposé dans cette Chambre de faire des recherches pour découvrir l'auteur d'un certain Ecrit, contenant une doctrine séditieuse & dangereuse, tendante à blesser l'honneur & l'autorité souveraine de la Couronne, & à introduire un changement au système du Gouvernement de ces Royaumes, &c. Il y a eu des débats sur la maniere de procéder à faire ces recherches : mais enfin l'affaire a été suspendue pour six mois.

Le Parlement d'*Irlande* a été occupé ces jours-ci d'une discussion importante. On y a fait la récapitulation de toutes les dépenses générales civiles & militaires & de toutes les pensions sur l'établissement du Royaume, aussi bien que des revenus en général du pays, afin de constater les justes facultés de la Nation, & jusqu'à quel point il sera possible de maintenir son crédit, & de liquider la dette qu'elle a contractée pendant la derniere guerre, & qui forme un objet de 675 mille livres sterling.

Les *Communes* résolurent le 1. de ce mois de permettre l'*importation des provisions salées de toutes les espéces, pendant un tems limité, avec exemption de droit.*

Cette résolution fut approuvée le jour suivant ; & après avoir fait d'ultérieurs progrès sur les moyens de soulager le peuple à cet égard, la Chambre en committé, prit les résolutions suivantes ; savoir que *l'on emploieroit pendant l'année 1768 seize mille Matelots, y compris 4287 hommes de troupes marines, sur le pied de 4 livres sterling par homme pour chaque mois, y compris la dépense de l'Artillerie.* Cet article est pareil à celui de l'année derniere, & forme un objet de 832 mille livres sterling.

Le 3, les *Communes* lurent pour la troisieme fois, & passerent le Bill pour *défendre l'exportation des Bleds*, & celui pour *en permettre l'importation*, dont les *Seigneurs* firent sur le champ la premiere & la seconde lecture.

On croit qu'on mettra un prix sur l'importation des grains, & que cela se fera avant les fêtes de *Noël*.

Le 29 du mois dernier au soir, plus de 50 Tisserands s'assemblerent en corps & marcherent aux quartiers de *Long-Alley*, *Moorfields* & autres, pour chercher ceux de leurs camarades qu'ils trouveroient travailler au prix réduit, & par-tout où ils trouverent de l'ouvrage, ils le détruisirent.

Anne *Simey*, Sagefemme, est morte depuis peu dans la Paroisse de *Newbrough*, proche de *Hexham*. âgée de plus de 127 ans. Quelques mois avant sa mort, elle exerçoit encore sa profession.

De Stockholm, *le 24 Novembre.*

Le Roi tint hier Chapitre ordinaire de ses Ordres : S. M ne fit point de promotion dans celui du *Seraphin* & ne nomma point de Commandeurs des deux autres : mais Elle créa 120 Chevaliers de l'Ordre de l'*Epée*, dans lequel il n'y avoit pas eu de promotion depuis l'an 1761, parmi ces 120 Chevaliers sont compris tous les Capitaines aux Gardes, tout les Caporaux de la Gar. de du corps, & un ou deux Officiers de chaque Régiment. S. M. a aussi nommé plusieurs Chevaliers de l'Ordre de l'*Etoile polaire.*

Trois Députés de la Banque se sont rendus le 13 à la terre du Baron d'*Ackerhielm* pour lui présenter une médaille d'or du poids de 60 Ducats, en reconnoissance des sages conseils concernant les affaires de la Banque, par lui donnés en 1747, & qui ont depuis occasionné sa démission de l'emploi de Sénateur, & l'ont engagé à vivre dans ses terres, éloigné des affaires d'Etat.

De Francfort, *le 6 Décembre.*

On a reçu à *Amsterdam*, le 30 du mois dernier. la fâcheuse nouvelle que le vaisseau de la Compagnie des *Indes* l'*Elisabeth-Dorothée*, qui revenoit des *Indes-Orientales*, a péri la nuit du 28 du mois dernier à la hauteur de *Patten* dans la *Nord-Hollande* avec toute sa cargaison qui étoit très-riche, & tout son équipage à l'exception de quatre à cinq personnes.

N. 101.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 19 DECEMBRE. 1767.

Suite du jugement rendu le 15 Octobre par les Miniſtres Plénipotentiaires des Puiſſances garantes ſur les Diſſentions de la Republique de Géneve.

La République de *Zurich*, les illuſtres & magnifiques Seigneurs Henry *Eſcher de Keſſiken*, Statthalter, & Jean Conrad *Heydegger*, Tréſorier, tous deux du Petit Conſeil;

„ La République de *Berne*, les illuſtres & magnifiques Seigneurs Frédéric *Sinner*, ancien Banneret & Tréſorier du Pays *Allemand*, & Beat-Sigiſmond *Ougſpurger*, ancien Banneret & Tréſorier du Pays de *Vaud*, tous deux du Petit Conſeil leſquels, d'un commun accord & autoriſés à cet effet par nos Souverains reſpectifs, ſçavoir faiſons. „

„ Qu'étant arrivés dans la Ville de *Geneve* au mois de Mars 1766, „ après avoir déclaré dans notre Publication du 2 Avril ſuivant: Qu'étant „ chargés par les Puiſſances garantes de leurs pleins pouvoirs aux fins d'e- „ xaminer impartialement les queſtions qui ont agité la République en di- „ viſant ſes Citoyens, & de chercher les moyens d'y rétablir une tran- „ quillité durable, nous commençâmens par faire autoriſer tous les Ci- „ toyens & Bourgeois ayant droit de ſuffrage à ſe préſenter devant nous, „ ou ſeuls ou pluſieurs enſemble, pour nous donner toutes les informa- „ tions & nous faire telles repréſentations relatives aux objets de notre „ miniſtere qu'ils jugeroient convenables: étant diſpoſés & nous étant fait „ une loi de peſer attentivement tout ce qui nous ſeroit préſenté de vive „ Voix ou par écrit, de l'examiner avec l'impartialité la plus exacte, en- „ tendant en juger, non par le nombre des perſonnes qui nous les pré- „ ſenteroient, mais uniquement ſur les regles du droit & de l'équité.

„ Que non contens de cette invitation ſolemnelle, déſirant d'écarter les prétextes mêmes de plaintes, & de faciliter aux Citoyens & Bourgeois repréſentans les moyens de nous inſtruire de leurs griefs & de leurs intentions, nous tolérâmes la nomination des Commiſſaires autoriſés à nous remettre, au nom de tous, les mémoires & éclairciſſemens qu'ils jugeroient néceſſaires.

„ Qu'ayant été requis par le Conſeil de vouloir bien examiner les „ repréſentations des Citoyens & Bourgeois & ſes réponſes, rechercher „ quelle a été toute ſa conduite; voir s'il mérite les imputations qui lui „ ont été faites: cette réquiſition nous ayant paru fondée ſur la juſtice „ la plus exacte, nous déclarâmes, le 25 Juillet 1766, dans un Ecrit, re- „ mis au Conſeil pour être imprimé & diſtribué; qu'après avoir examiné „ attentivement les repréſentations des Cttoyens & Bourgeois & les ré- „ ponſes du Conſeil, ainſi que les divers Mémoires à nous remis à ce ſu- „ jet, & pris les informations néceſſaires ſur la conduite du Magnifique „ Conſeil depuis la Médiation de 1738, nous avions clairement reconnu:

„ Que le Magnifique Conſeil ayant entendu & exécuté les loix, conformément à ce qui s'étoit pratiqué avant 1738, n'a fait que ſuivre la „ regle qui lui étoit preſcrite par l'Article XL de la Médiation: que, loin „ d'avoir donné des ſujets de plaintes légitimes par des innovations, il nous „ paroiſſoit au contraire ne s'être point écarté des devoirs ſacrés d'un „ Magiſtrat fidele; que ſon adminiſtration a été légale, integre, moderée „ & paternelle: qu'il s'eſt montré conſtamment animé du deſir le plus ſincere de procurer le bien public & particulier, ce qui eſt évidemment „ prouvé par l'état floriſſant de la République, &c. &c. &c.

„ Que dès-lors les Puiſſances garantes qui pouvoient ſans doute ſe borner à aſſurer l'exécution du Réglement de 1738, préférerent, par l'intérêt affectueux qu'elles n'ont ceſſé de prendre à la République, la fonction préalable de Médiation à l'éxercice de la garantie. Que nous ne crûmes pas devoir nous permettre de nouveaux ſyſtémes, ſouvent démentis par l'expérience & d'ailleurs étrangers aux engagemens de nos Maîtres. Mais qu'ayant pris pour baſe du Réglement qu'il s'agiſſoit de faire, celui de 1738, également réclamé par tous les Ordres de l'Etat comme une Loi ſalutaire & fondamentale: ce ne fut qu'après avoir examiné, avec l'attention la plus impartiale, les différens Mémoires qui nous avoient été remis; après avoir peſé équitablement les prétentions reſpectives, étudié l'eſprit de la Conſtitution & les cauſes des méſintelligences qui avoient agité la République, que nous formâmes ce plan:

„ Que cet ouvrage important ayant été l'objet de notre application infatigable pendant pluſieurs mois, nous parvinmes enfin à dreſſer un projet de conciliation dans lequel, en cherchant à ſatisfaire les Citoyens ſur les objets de leurs demandes compatibles avec un bon gouvernement, nous ſongeâmes encore à leur procurer des avantages qu'ils n'avoient pas demandés. C'eſt dans cette vue que nous leur propoſâmes un nouvel ordre dans l'élection du Deux Cens qui leur y aſſuroit un nombre conſidérable de places: ce projet leur offroit de nouvelles ſûretés ſur les empriſonnemens & ſur les affaires traitées au Crimlnel: en même tems qu'il leur ménageoit l'entrée dans le Deux Cens, il en augmentoit les prérogatives, & mettant ce Conſeil dans une abſolue indépendance du Petit Conſeil, il devenoit le Cenſeur de cette Puiſſance exécutive dont les Citoyens paroiſſoient être ſi fort allarmés.

(*La ſuite l'Ordinaire prochain.*)

De Florence, *le* 5 *Décembre.*

Madame l'Archiducheſſe Grande-Ducheſſe s'étant ſentie le 28 du mois paſſé un peu indiſpoſée, S. A. R. fut ſaignée vers le ſoir. ce qui produiſit un ſi bon effet, qu'Elle ſe porte depuis ce tems très-bien & qu'Elle avance le plus heureuſement dans ſa groſſeſſe.

De Thorn, *le* 3 *Décembre.*

Suivant les lettres de *Varſovie* du 26 Novembre, les affaires des Diſſidens étant terminées le 21 dans les Conférences qui ſe ſont tenues avec le Prince *Repnin*, ce Prince a propoſé qu'il fut traité des points qui concernent l'Etat, relativement à la demande de la Confédération Nationale, & qu'on s'aſſemblat en conſéquence le 24: mais les Commiſſaires de la République demanderent un délai qui leur fut accordé, & ce n'a été que le 26 que l'on a dû s'aſſembler pour traiter ces objets.

N. 102.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 23 DECEMBRE 1767.

De Strasbourg *le 26. Novembre.*

Le 23. de ce mois, on a publié à ſon de trompe, dans tous les carrefours & dans les principaux quartiers de cette ville, une Ordonnance des Préteurs, Conſuls & Magiſtrats qui, en conſéquence de la Déclaration du Roi, du 3. Août 1764. défend, ſous les peines le plus rigoureuſes, à toutes perſonnes, de quelque ſexe, âge, état & condition, & de quelque Nation & Religion qu'elles puiſſent être, Etrangers, Sujets du Roi, ou habitans de ladite Ville, de mendier dans ſon enceinte, ni dans les Villages & Lieux ou ſur les toutes de ſa dépendance, publiquement ou en ſecret, de nuit ou de jour, ſans aucune exception de Dimanches, Fêtes ou Solemnités, pour quelque cauſe & prétexte que ce ſoit, à commencer du 1 Janvier prochain.

Cette Ordonnance eſt le réſultat d'un Réglement général de Police qui a pour objet, non-ſeulement de détruire la mendicité dans toutes ſes branches & ſes racines, mais encore de pourvoir à tous les beſoins des miſérables dévoués par oiſiveté ou par libertinage, ou réduit par la néceſſité à cette profeſſion. On en a diviſé le nombre en quatre claſſes dont on a déjà pris les ſignalemens. Les pauvres que l'âge & les infirmités mettent abſolument hors d'état de travailler, ſeront reçus dans l'Hôpital des Bourgeois qui eſt très-

con-

considérable & pourvu de fonds suffisans, pour y être logés, nourris & entretenus convenablement, au moyen des nouveaux secours qui seront ajoutés aux fonds de cet Hôpital par l'administration générale : ceux qui sont valides & propres à quelque genre de travail que ce soit, seront logés dans un Bâtiment considérable qu'on a construit à côté de la Maison de Force qui sera nommé l'*Hôpital des Pauvres* : ils y seront tous occupés à des ouvrages utiles, proportionnés à leur capacité & à leur force, de maniere qu'en les garantissant de l'oisiveté, on procurera un bien-être à ceux d'entr'eux qui se distingueront, en leur donnant une partie du produit de leur travail : les jeunes gens au-dessous de seize ans & les enfans des Mendians seront envoyés aux Administrateurs de l'Hôpital des Enfans-Trouvés, où ils seront élevés comme les Orphelins de cette maison & apprendront un métier ou une profession qui leur procurera la maîtrise *gratis*, dès qu'ils seront en état de l'exercer : enfin les pauvres honteux domiciliés, qui, moyennant quelques secours, peuvent subsister chez eux sans mendier, & qui forment la quatrieme Classe, recevront des aumônes proportionnées à leurs besoins, & prises sur les fonds du même Hôpital, qui, par les arrangemens qui ont été pris, paroissent assurés & suffisans pour un établissement aussi vaste qu'avantageux. Toutes les dispositions de ce Réglement, qui a été dicté par l'humanité la plus éclairée, paroissent en garantir le succés.

De VERSAILLES, *le* 9 *Décembre.*

Le 22. du mois dernier, les sieurs *Paillasson* & *Potier*, Experts-Ecrivains-Jurés & Membres de l'Académie Royale d'Ecriture, eurent l'honneur de présenter à Sa Majesté, dans son Cabinet, deux Tableaux sous glace, de quatre pieds dix pouces de hauteur chacun. Le premier représente l'Empereur *Auguste*, enseignant à ses petits fils à former sa signature : l'objet de ce Tableau est de représenter les Alphabets des anciens Peuples. Dans le second, qui représente le Roi recevant les hommages de l'*Ecriture* présentée par la *France*, on a décrit tous les Alphabets qui ont été d'usage en *France* depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à nos jours & ils sont distingués siecle par siecle. Les Auteurs de ces deux Tableaux dont le dessin est en traits d'Ecriture, ont eu l'honneur d'en expliquer le sujet à Sa Majesté, qui les a fait placer dans sa Bibliotheque à *Versailles*.

De PARIS, *le* 11 *Decembre.*

Le tirage de la Loterie de l'Ecole-Royale Militaire s'est fait le 5. de ce mois. Les numéros, sortis de la roue de fortune, sont 40, 85, 16, 15, 83. Le prochain tirage se fera le 5 Janvier 1768.

Mr. de *Sartine*, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police, vient de perfectionner encore l'établissement utile qu'il a formé dans cette Capitale pour procurer des secours prompts & efficaces dans les cas d'incendie. Il a augmenté & porté à cent dix hommes la Compagnie des Gardes Pompes, qui n'étoit ici devant que de soixante. Indépendamment de douze Corps-de-Garde placés dans les différens quartiers de cette Ville, où l'on trouvera jour & nuit les secours les plus prompts, il y a encore dix-huit autres dépôts de pompes & sept dépots de voitures d'eau pour les incendies. Les endroits où sont placés ces Corps-de-Garde & ces dépôts sont indiqués au public par un avis imprimé.

On a fait à *Versailles*, le 22. du mois dernier, en présence du Roi, l'essai de trois pompes à incendie, de nouvelle construction, dont deux sont destinées pour le Port de *Brest*. Sa Majesté a paru satisfaite de la supériorité qu'elles ont eue sur trois autres d'ancienne construction, tant pour l'élévation de leur jet, que pour l'abondance de leur produit.

De

De Florence *le 12. Decembre.*

Dans l'assemblée de l'Academie d'Agriculture qui s'est tenuë le 2. de ce mois, M. *Targioni Tozzetti* membre de cette même Academie y montra divers essais d'huile de saine, & lut un mémoire sur la maniere de l'en extraire & sur l'utilité qui en resulteroit pour la *Toscane*, qui en se servant de cette huile pour la bruler, diminueroit la quantité d'huile d'olive qui s'y consume, & pourroit en proportion augmenter l'exportation de cette derniere.

David *Rava*, Juif de *Livourne* venu ici au mois d'Août dernier pour s'y faire instruire dans la Religion Chrétienne, a été baptisé & confirmé le 10. de ce mois par l'Archevêque de cette ville, qui lui a ensuite administré la S. Eucharistie. Il a eu pour parrein le Chevalier & Prieur *Geri della Rena*, lequel lui a donné les noms de *Pierre-Damas*, *Marie Gaspar Martin*.

La femme d'un payſan, nommé Thomas *Bacci* est accouchée il y a deux mois près de *Volterra* de trois garçons, qui se portent encore actuellement très bien; elle en nourrit deux, & le troisieme est en nourrice. On a remarqué, que pendant sa grossesse cette femme n'a pû supporter d'autre aliment, que de la Bouillie à l'eau, & qu'elle avoit sur tout la plus grande averſion pour le vin.

Le R. P. Joseph Marie *Vaſeſchi* de *Fuizzano* est mort dernierement au Monastere des PP. Augustins de *Galeata* en *Romagne*, à l'âge de cent & huit ans; il étoit depuis près de soixante & dix ans Prieur de ce monastere, il étoit très sobre & mangeoit peu, sa principale refection consistant depuis soixante ans en un petit verre de vin de liqueur, qu'il prennoit le matin, & dans lequel il trempoit du pain, il a encore dejeuné de cette maniere le jour de sa mort.

De Livourne, *le 9 Décembre.*

On travaille ici avec beaucoup de diligence par ordre de Mgr. l'Archiduc Grand Duc à achever les deux nouvelles Frègates, qui sont sur nos chantiers, & qui doivent être incessamment lancées à l'eau Celle qui y a eté lancée, il y a quelque tems, est maintenant lestée & prête a faire voile.

De Portoferraio *le 7. Decembre.*

Des Lettres arrivées de depuis peu de *Corse* portent qu'on armoit dans le Port de *Maciniaio* une Grosse Galère, construite depuis environ quatre ans, mais non encore lancée à l'eau. Cette Galere doit, dit on, se joindre au chebeck, que commande le Comte *Perez*, à une *Polaque* de 24. pièces de canon, & à quelques autres Bâtimens pour former de concert une Escadre destinée à une entreprise secréte, & qu'on assure devoir être très importante. Au reste l'accommodement entre les *Genois* & les *Corses* parroissoit suivant les mêmes lettres plus éloigné que jamais, parceque la République prétend retenir la *Bastia* & *S. Florenzo*, & ne céder que *Bonifaccio*, la Citadelle d'*Ajaccio* & *Calvi* aux insulaires, qui de leur côté veulent avoir toutes les places & ont declaré qu'ils n'entendroient jamais à aucun Traité sans cette condition préalable.

Les avis qu'on a encore reçus depuis ce tems, confirment les nouvelles précédentes, & ajoûtent que les *Corses* pensent le plus serieusement à l'établissement d'une marine respectable; qu'il venoit de leur arriver un gros chebeck construit à *Malte* & qu'ils y avoient achetté, & qu'il s'uniroit à l'Escadre qui doit incessamment mettre à la voile sous le commandement du Comte de *Perez*, *Corse* de nation, & homme d'une valeur & d'une capacité reconnuës. On sait de plus qu'il est arrivé dans l'Isle plusieurs constructeurs & qu'on va y travailler à des vaisseaux de haut bord.

De

Suite des Nouvelles de LONDRES, *du 4 Decembre.*

On écrit de la *Jamaique* que le *Moro* vaisseau de guerre *Espagnol* de 90. canons construit en entier de bois de cedre & de mahogany, avoit depuis peu été lancé à l'eau à la *Havane*, où deux autres vaisseaux de ligne, se trouvoient déja fort avancés.

On mande de *Rochefort*, que deux fregattes de 30. canons & une galliotte à bombes y étoient arrivées dernierement de *Genes*, où l'on travailloit à 4. autres de même rang.

Hier, on fit rapport aux Pairs que leur Message de félicitation à la Reine sur la Naissance d'un Prince avoit été présenté, & que S. M. y avoit répondu en ces termes:

Je remercie la Chambre des Pairs de cette nouvelle preuve de son devoir envers le Roi & de son attention pour ma Personne.

Le même jour les communes furent informées que cette Princesse avoit repondu à leur message sur le même objet

Le devoir que vous temoignez au Roi en cette occasion, & votre attention pour ma Personne exigent mes sinceres remercimens. Mes voeux tendront toujours à la prosperité de cette Nation.

De HAMBOURG, *le 13 Décembre.*

Suivant les lettres de *Stockholm*, après des pluyes, qui ont duré sans interruption pendant six semaines, il est tombé le 30 Novembre dernier pour la premiere fois de cette année une très grande quantité de neige dans ce pays-là & le tems s'y est mis à la gelée, de maniere qu'en vingt quatre heures toutes les routes se sont trouvées propres à aller en traineaux.

On mande de *Coppenhague* que M. *Niebuhr*, Lieutenant Ingenieur au Service du Roi de *Dunnemarck* a eu le 30 du mois passé sa premiere audience du Roi son maître dans laquelle il lui a rendu compte d'une partie des voyages qu'il a faits par ses ordres & que le lendemain il a eu l'honneur de diner avec Sa Majesté.

L'Academie Royale des Sciences & belles Lettres de *Berlin* a reçu dans son assemblée du 3. de ce mois une marque signalée de l'affection de l'Imperatrice de *Russie* envers elle. Cette Princesse a fait remettre au Comte de *Solms*, Ministre Plenipotentiaire du Roi de *Prusse* en *Russie* un livre in octavo, en langue *Russe*, relié en drap d'or & contenant tout ce qui s'est passé jusqu'ici dans l'ouvrage intéressant de la nouvelle Législation, en chargeant ce Ministre de l'envoyer à l'Academie Royale de *Berlin* comme une marque de son souvenir & un temoignage de son estime particuliere pour cette Academie, grace dont S. M. I. n'a encore honoré aucune autre. M. le Professeur *Formey* Secretaire perpetuel qui a reçu ce présent des mains du Comte de *Fincken-stein*, à qui M. le Comte de *Solms* l'avoit envoyé, l'a remis à l'Academie qui a été le plus sensiblement touchée de cette Grace: le même M. *Formey* a lû ensuite la minute de la lettre de remerciment à S. M. I., laquelle a été approuvée & signée. Cet évenement l'un des plus intéressant pour l'academie & le plus digne d'être transmis à la posterité, sera consacré dans ses annales.

De VIENNE, *le 23 Décembre.*

Christophle Baron d'*Angern* Général d'Infanterie & Colonel proprietaire d'un Régiment au Service de Leurs Majestés I. & R. A. est mort ici le 21 de ce mois à l'âge de soixante & huit ans.

AVIS.

On trouvera demain 24 chez le maître des Loges des Spectacles *Alceste* Tragedie-Opera telle qu'elle a été dediée à Sa Majesté l'Impératrice Reine Apostolique par M. de *Calsabigi*; & Samedi prochain on trouvera chez le même maître des Loges & à la Sale des Spectacles la même pièce avec les changements y faits pour les représentations, dont la premiere sera ce jour Samedi.

N. 102.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 23 DECEMBRE. 1767.

Suite du jugement rendu le 15 Octobre par les Miniſtres Plénipotentiaires des Puiſſances garantes ſur les Diſſentions de la Republique de Géneve.

„ Ce projet modifioit particulierement le droit attribué au Conſeil des Vingt-Cinq par le Réglement de 1738, de décider des repréſentations des Citoyens : il inſtituoit des Tribunaux nombreux & momentanés, compoſés de tous les Ordres de l'Etat, il en excluoit les trois quarts du petit Conſeil, dans toutes les affaires où il pouvoit être ſoupçonné d'avoir un intérêt de Corps; il les remplaçoit par autant de ſimples Citoyens qui devenoient ainſi, non-ſeulement les témoins des égards dus à leurs repréſentations, mais qui, par un ordre inconnu dans la République, étoient encore admis à ſiéger dans les Conſeils & à juger ces repréſentations avec eux.„

„ C'eſt ainſi que nous deſirions prévenir par nos bons offices l'exercice „ de la garantie ſtipulée par le Reglement de 1738. „

„ Spécialement chargés par nos Maîtres de maintenir dans ſon intégrité, l'indépendance de la République, nous avons cherché dans notre „ projet de conciliation tous les moyens de la mettre, pour l'avenir, à „ portée de ſe pacifier elle même & de ſe paſſer du ſecours des garants de „ ſa conſtitution.

„ Ce projet approuvé par nos Souverains reſpectifs ayant été porté ſucceſſivement aux différens Conſeils, la ſageſſe de ſes vues n'échappa „ point au Magnifique Conſeil, & malgré les reſtrictions qu'apportoit ce „ projet à un grand nombre de ſes prérogatives, il n'heſita pas à donner „ une nouvelle preuve de ſes ſentimens patriotiques en l'acceptant unanimement : il fut reçu, avec le même empreſſement, par le Conſeil des „ Deux-Cens; mais les Repréſentans l'ayant rejetté dans le Conſeil général aſſemblé le 15 Décembre 1766, nos Maîtres inſtruits de la réjection „ du plan de conciliation qu'ils avoient approuvé & propoſé, nous ordonnerent de nous retirer de la ville de *Geneve* pour procéder, de concert „ à la détermination du véritable ſens des Articles conteſtés dans le Réglement de 1738, & à un jugement définitif de la part des Puiſſances garantes, exigeant que toutes choſes reſtaſſent *in ſtatu quo*, juſques à ce „ moment.

„ C'eſt en conſéquence de cette Déclaration & en vertu de l'Acte de garantie contenu dans le Réglement de 1738, & ſanctionné par les différens ordres de l'Etat : après le plus mûr examen & avec la plus grande impartialité, que nous prononçons définitivement comme ſuit.„

„ Article Premier. *Déclaration ſur le ſens de l'Article II. & du § ſecond „ de l'Article III. du Réglement de mil ſept cens trente-huit.*

„ Que le droit attribué au Conſeil Général dans le Paragrafe ſecond „ de l'Article III. du Réglement de 1738, de rejetter, en tout ou en partie, les Sujets qui lui ſont préſentés, ne peut s'etendre au-delà des bornes preſcrites par l'Article II. du même Réglement, où il eſt dit expreſſément que les Syndics ne pourront être pris que dans le Conſeil des „ Vingt-Cinq : que, par conſéquent, le Conſeil Général ne pourra, ſous „ quelque prétexte que ce ſoit, ſe diſpenſer d'élire annuellement les Syn-

„ dics dans le nombre des Membres actuels & éligibles du Petit Conseil: „ d'où il résulte que si, dans ladite élection qui doit se faire chaque année „ dans le tems fixé par l'Edit, il arrivoit que le Conseil Général eût re- „ jetté tous les Membres actuels & éligibles du Petit Conseil; ou que, „ sans les avoir tous rejettés, il n'en restât plus assez à présenter pour „ qu'on pût en nommer deux pour chaque place qu'il y auroit à pour- „ voir, tous les Membres actuels & éligibles seront présentés ensemble au „ Conseil Général pour qu'il choisisse entr'eux le nombre nécessaire pour „ faire ou compléter l'élection.

„ Art. II. *Déclaration sur le sens de l'Article VI.*

„ L'Article VI. du Réglement de 1748, ayant statué que rien ne pourra „ être porté au Conseil des Deux-Cens qu'auparavant il n'ait été traité & „ approuvé dans le Conseil des Vingt-Cinq; & qu'il ne sera rien porté au „ Conseil Général qui n'ait été auparavant traité & approuvé dans le Con- „ seil des Deux-Cens: ce seroit bouleverser la Constitution, jetter la Ré- „ publique dans le trouble & dans le désordre, donner au Conseil Géné- „ ral la faculté de disposer de tous les droits & pouvoirs attribués par la „ Loi aux autres Conseils, & de se les adjuger à lui même; le rendre „ maître de toutes les affaires & indépendant de tous les autres Conseils, „ que de forcer le Petit Conseil à porter aux Conseils Supérieurs les Ré- „ présentations qu'il désapprouve.

„ Et, pour déterminer à jamais le sens d'une Loi déjà si claire & si „ précise, Nous prononçons que le Petit Conseil a le droit de rejetter les „ Représentations, ou de les approuver, ou de les porter aux Conseils Su- „ périeurs, selon qu'il le juge convenable.

„ Art. III. *Déclaration sur le sens de l'Article VII.*

„ L'intention de la Médiation de 1738, en confirmant, par l'Article „ VII, aux Citoyens & Bourgeois le droit de faire des représentations, n'a „ pas été que lesdits Citoyens & Bourgeois puissent étendre ce droit au delà „ de ce qui est porté par l'Edit du 26 Mai 1707.

„ En conséquence de quoi, nous prononçons que les représentations que „ les Citoyens & Bourgeois, conformément à l'Edit de 1707, remettront aux „ Syndics ou au Procureur Général pour les faire parvenir au Petit Conseil, „ ne pourront être portées que par un, ou plusieurs Citoyens: laissant d'ailleurs „ à la République le soin d'en déterminer le nombre d'une maniere plus précise.

„ Art. IV. *Déclaration sur le sens de l'Article XLII.*

„ L'Article XLII. ayant ordonné qu'il seroit fait un Code Général im- „ primé qui renfermeroit tous les Edits & Réglemens afin que chacun con- „ nût les Loix de l'Etat, & s'y soumît avec plus de docilité; nous esti- „ mons que le Conseil auroit dû faire ce Code incontinent après la Média- „ tion de 1738: en conséquence de quoi nous prononçons:

„ Qu'il sera procédé incessamment à l'exécution du susdit Article XLII, „ & que, pour cet effet, les Petit & Grand Conseils feront un Code géné- „ ral imprimé de tous les Edits sanctionnés par le Conseil Général depuis „ 1568: bien entendu que l'explication donnée aujourd'hui du Réglement de „ 1738 en fera essentiellement partie.

„ Et, pour les Réglemens, nous prononçons que les Petit & Grand „ Conseils, chacun pour ceux qui émanent de leur autorité, les feront „ imprimer à la suite dudit Code, afin qu'ils soient connus, observés & „ exécutés: n'entendant déroger aux droits desdits Conseils, chacun selon „ sa compétence & l'usage, de faire par la suite auxdits Réglemens les „ changemens que le tems & les circonstances pourront rendre convena- „ bles & nécessaires.

(*La Fin l'Ordinaire prochain.*)

N. 103.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 26 DECEMBRE 1767.

De ROME *le* 12 *Décembre.*

Ordre du Roi des DEUX SICILES *lequel a precede l'expulsion des Jesuites de ses Etats & Domaines.*

En conformité de l'avis unanime proposé par cette *Jointe* dans la consultation du 25. de ce mois, exhorté de plus par de personnes Ecclésiastiques recommandables par leur caractére & considerées generalement dans le Public, par leur pieté & leur doctrine, & engagé enfin par d'autres motifs également justes, graves & urgens qui m'ont determiné à pourvoir à la tranquillité & à la sureté publiques ainsi qu'au bien & à l'avantage de peuples qui me sont les plus chers j'ai usé de la puissance œconomique, absoluë & suprême que le Très Haut a mise entre les mains des Souverains pour gouverner les Sujets que sa Divine Providence a confiés à leurs soins paternels & j'ai résolu comme je resous, veux & commande que tous les Prêtres, Diacres & Sous-Diacres de la Compagnie de *Jesus*, ainsi que les Freres Lais de la même Compagnie qui voudront en retenir l'habit & en suivre l'Institut soient expulsés & pour jamais exclus de tous mes Domaines des *Deux Siciles* & de tous autres lieux appartenans à ma Souveraineté. J'ai également resolu & veux & commande que tout le Temporel de la même Compagnie dans mes Domaines

nes soit saisi pour en être fait par moi l'usage que je trouverai juste & convenable.

Et la Prudence, la capacité, & l'attention à mon Royale service de vous Don Etienne Prince de *Campo-fiorito*, Capitaine general de mes armées, Colonel des Gardes Royales *Italiennes*, Chatelain proprietaire de mon Chateau Royal de *Castel-Nuovo* & mon Conseiller d'Etat, m'etant connuë & ayant des preuves claires de votre fidelité & de votre attachement ainsi que de celui de votre Famille pour Nous & pour notre Couronne, je vous donne à vous pour l'exacte exécution de ma presente resolution Royale pleine & privative faculté & tout mon pouvoir le plus ample & extraordinaire pour que vous puissiez donner les ordres nécessaires & conformes aux Instructions formées par la même *Jointe*, approuvées de moi & vous communiquées en mon nom Royal par mon Secretaire & Conseiller d'Etat; & agir comme vous jugerez le plus convenable pour l'exécution la plus assurée, la plus prompte & la plus tranquille de cette même resolution. Je veux & commande donc que non seulement les Tribunaux suprêmes, autres Magistrats & Chefs tant civils que militaires de la Capitale executent ponctuellement vos ordres concernant la dite expulsion: mais même qu'on execute ceux qui seront par vous dirigés à quelque partie que ce soit de mon armée, & de mes forces de terre & de mer ainsi qu'aux Presidents & audiences des Provinces de ce Royaume, aux Gouverneurs & autres personnes quelconques, ayant jurisdiction ordinaire & extraordinaire ou part dans le Gouvernement des lieux particuliers du Royaume, y compris le Tribunal de la Douane de *Foggia* & toute autre jurisdiction privilegiée, qui est censée être ici nommée & exprimée; ce qui doit s'entendre aussi pour les ordres que vous dirigerez au Vice Roi de *Sicile*, ainsi qu'à tous autres Magistrats quelconques & Gouverneurs des places & lieux de ce Royaume, lesquels tous auront à vous obéir sans retardement & sans replique sous peine de mon indignation Royale à encourir par ceux qui n'obéiront pas promptement.

J'ordonne encore & commande aux Peres Provinciaux, Recteurs & autres Superieurs de la Compagnie de Jesus de se conformer ponctuellement de leur part à tout ce qui leur sera ordonné, les assurant que suivant ma volonté ils seront traités dans l'exécution avec la plus grande décence, attention, humanité & aide conformement à mes intentions Royales.

Je me confie en votre zèle & j'espére que tout sera exactement exécuté & que vous ferez en conséquence les dispositions convenables, en les accompagnant de copies de mon présent Ordre Royal signé de ma main scellé de mon scel secret & contre-signé de mon Secretaire & Conseiller d'Etat, auxquelles copies signées de vous je veux qu'il soit ajouté même foi & même force qu'à l'Original.

Donné à Naples *le 31 Octobre 1767.*

Signé. FERDINAND = Bernard TANUCCI = le General Prince de CAMPOFIORITO.

On pretend au reste, que le Roi des *Deux-Siciles* a déjà fait des dispositions, au sujet des maisons & Colléges ci devant occupés à *Naples* par les Jesuites. Leur maison Professe doit, dit on, être donnée aux Religieux reformés, qui habitent les Monastéres de la *Trinité*, & de *Ste. Croix du Palais*. Le Grand Collége vieux est destiné à des Maitres & Professeurs Séculiers, qui continueront d'y enseigner *gratis*. Le Collége de *St. Xavier* & celui de *St. Joseph à Chiaja* seront érigés en Paroisses Séculieres; le Noviciat sera cédé aux Peres *Dominicains*, qui donneront en revanche leur Couvent *Del Monte di Dio*, pour être uni au Quartier

ou

ou Casernes de *Pinofalcono*; le Collége *Del Carminello* passera aux Grands Carmes dont la maison sera unie au Château qui porte le même nom, & le Collége des Nobles continuera d'avoir les mêmes exercices qu'auparavant: mais sous la direction d'un Delegué de la part de la jurisdiction Royale.

Le tems nous apprendra si ce qu'on dit à cet égard, est fondé.

De GENES *le 6 Decembre.*

Samedi dernier notre Archevêque alla complimenter sur le retablissement de sa santé & sur son retour en *Italie* le Cardinal *Pallavicini* ci-devant Nonce du Pape auprès du Roi d'*Espagne* lequel est arrivé ici de *Madrid* le 27. du mois dernier, & doit en partir ces jours-ci pour *Novi*, où il passera une partie de l'hyver.

Le 30. du même mois deux de nos felouques armées en guerre sont revenües en ce port de la course qu'elles ont faite dans le mers de *Corse*, & ont rapporté que l'assemblée Générale tenuë depuis peu par les mécontens de de cette Isle, s'étoit séparée sans qu'il eut été possible de pénétrer ce qui y avoit été traité.

Il nous est arrivé cette semaine six Bâtiments de diverses nations avec des chargements de grains & de différentes marchandises.

L'Inconstance de la saison & l'intemperie de l'air occasionnent ici des fievres & des Catharres, qui emportent beaucoup de monde.

De PARIS, *le 14 Decembre.*

Le Roi voulant encourager & favoriser les progrès de l'industrie dans les differens Corps d'Arts & Métiers, & procurer à ceux qui s'y destinent, toutes les facilités nécessaires pour étendre leurs connoissances & perfectionner leurs talens, vient d'établir dans cette Capitale une Ecole gratuite de Dessin, par des Lettres-Patentes données à *Fontainebleau*, le 20. Octobre dernier, & enrégistrées au Parlement, le 1. de ce mois. Le Roi avoit déjà permis l'ouverture d'une Ecole dans laquelle on enseignoit gratuitement les Principes élémentaires de la Géométrie Pratique, de l'Architecture & des différentes parties du Dessin, en faveur des jeunes gens qui se destinent aux Arts Méchaniques & aux différens Métiers. Sa Majesté, informée des bons effets qui résultoient de cet Etablissement, a bien voulu en étendre encore l'utilité, en l'honorant particulierement de sa protection & en lui donnant une forme plus solide. En consequence, Elle ordonne par les presentes Lettres que l'Ecole gratuite de Dessin, déjà ouverte à l'ancien College d'*Autun*, & celles qui s'établiront ici successivement pour le même objet, seront réunies sous le titre d'*Ecole Royale Gratuite* & administrées sous l'inspection du Lieutenant-Général de Police de cette Capitale. Lesdites Lettres-Patentes contiennent plusieurs dispositions relatives à cet Etablissement.

De LONDRES, *le 11 Décembre.*

Le 4 de ce mois, les *Communes*, après avoir fait la seconde lecture du Bil, pour *permettre l'importation libre de toutes sortes de Provisions salées*, en renvoïérent l'ulterieur examen en Committé à hier. Après quoi la Chambre en Committé sur *les moiens de lever le Subside* résolut: „ Que les Droits, sur „ la *Drèche*, le *Mum*, le *Cidre*, & le „ *Poiré*, seroient continués depuis le „ 23 Juin 1768 jusqu'au 24 Juin 1769. „ Ces Droits sont évalués à 750 mille Livres Sterling par an. Il fut arrêté de continuër demain les délibérations sur le même sujet. On reprit ensuite en Committé l'examen des Actes de la dernière Séance concernant les *Blés* & les *Denrées*; Et il fut résolu „ d'é- „ tablir un Committé pour discuter „ les Loix rélatives au taux du Pain, „ & de permettre pour un tems limité „ l'im-

„ l'importation du *Blé d'Inde* avec exem-
„ tion de Droit. „

Le 7 le Roi se rendit en Parlement, & donna son Consentement Royal au Bil, pour *interdire l'exportation des Blés*, & au Bil, pour *tolérer l'importation des Blés & des Denrées.*

Les *Seigneurs*, qui avoient résolu de prendre ce jour-là en considération l'état de la Nation, ont renvoyé cette affaire au 19 Janvier prochain.

Les *Communes* ont approuvé les Résolutions prises le 4 au sujet *des Provisions salées*, & ont ordonné d'en dresser un Bil. Elles ont ensuite délibéré en Committé sur le *Subside*, & résolu d'accorder.

416403 Livres Sterling, 11 Sols, pour *l'ordinaire de la Marine pendant l'année* 1768.

„ Qu'il seroit employé 17253 Hom-
„ mes de Troupes effectives, com
„ pris 2460 Invalides pour Gardes,
„ Garnisons, &c. dans la *Grande-Bre-*
„ *tagne* en l'année 1768. „

606221 Livres Sterling, 12 Chelins, 10 Sols & sept huitièmes pour *l'entretien de ces Troupes.*

369950 Livres Sterling, 4 Chelins, 9 Sol & sept huitièmes, pour *l'entretien des Troupes dans les Plantations en* Amérique, *en* Afrique, *à* Minorque &c. *pendant l'année 1768.*

7226 Livres Sterling, 17 Chelins, 2 Sols & demi, pour *subvenir à la différence de la solde des Troupes sur l'établissement de la* Grande-Brétagne *& sur celui d'*Irlande, *pour six Regimens d'Infanterie, employés dans l'Isle de* Mann, *à* Gibraltar, *dans l'Isle de* Minorque, *& aux Isles de l'*Amérique, *pendant l'année. 1768.*

12237. Livres Sterling 7 Chelins 3 Sols pour *la Solde des Officiers Generaux & de l'Etat major en 1768.*

5227. Livres Sterling 14 Chelins pour *la Solde entiere de l'année 1768 aux Officiers reformes avec les dixiemes Compagnies de plusieurs Bataillons reduits de 10 à 9 Compagnies.*

159328. Livres Sterling 11 Chelins 6 Sols pour *la depense du Bureau d'Artillerie.*

68944. Livres Sterling 12 Chelins 11 Sols pour *depenses extraordinaires du même Bureau en 1767 auxquelles il n'avoit pas été pourvû.*

Le 9 de ce mois, les *Communes* lurent pour la troisième fois & passérent le Bil; pour *permettre l'importation de la Viande & du Beurre salés.* La Chambre en Grand-Committé sur *les moiens de lever subside* résolut ensuite de *continuer pendant l'année 1768 la Taxe de 3 Chelins par Livre Sterling sur les Terres*, &c. Cette Taxe est évaluée à 1500 mille L. St. par an.

Le 10 on approuva cette Résolution; & il fut ordonné d'en passer un Bil. La Chambre ordonna aussi de porter un Bil, pour *mieux regler les procedures des Assemblees generales de la Compagnie des* Indes.

Dans une grande Assemblée des Possesseurs de Fiefs & autres principaux Habitans de la *Nouvelle-Angleterre*, tenuë à *Boston* le 28 Octobre dernier, il a été résolu de supprimer les *importations de bien des articles de luxe & de superflu, ainsi que de plusieurs articles du necessaire que l'on peut procurer dans la Province même; & d'encourager les Manufactures de la Province, y avancer l'Industrie, l'Oeconomie, & le Commerce, prevenir la sortie du Comptant, acquitter les Dettes, dans lesquelles la Province se trouve plongée*, &c. Comme ces arrangemens regardent directement les Fabriques d'*Angleterre*, ils seront d'autant plus les objets de l'attention du Ministére.

Le Bil pour limiter à 7 ans la durée du Parlement d'*Irlande* a passé dans la Chambre des Communes de ce Royaume qui en a aussi passé un second pour imposer une taxe de 4 chelins par livre sur toutes les Pensions & Emplois civils & militaires possedés par des personnes non residentes dans le Royaume, ou qui en seront absentes pendant un tems à fixer.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 26 DECEMBRE. 1767.

Fin du jugement rendu le 15 Octobre par les Miniſtres Plénipotentiaires des Puiſſances garantes ſur les Diſſentions de la Republique de Geneve.

„ Art. V. *Declaration relative aux Articles 25 & 26.*

„ Auſſi-tôt après la publication de ce Prononcé, les Commiſſaires chargés par les Citoyens & Bourgeois Repréſentans de remettre à l'illuſtre Médiation leurs divers Mémoires, ſeront & demeureront ſupprimés; ſans qu'à l'avenir on puiſſe en établir d'autres, ſous quelque prétexte & dénomination que ce ſoit: réduiſant au ſurplus de nouveau toute aſſemblée ou cercle au diſpoſitif de l'Article XXV. du Réglement de 1738.

„ Un exemplaire authentique du préſent Prononcé ſera adreſſé aux Syndics & Conſeil de la Ville de *Geneve*, avec charge d'en faire faire la publication ſuivant l'uſage; de l'enregiſtrer & de l'annexer au Réglement de 1738; pour, ſon contenu, être exécuté de point en point; & ſervir de regle, tant relativement aux conteſtations préſentes, qu'à celles qui pourroient encore ſurvenir: Enjoignant à tous & un chacun, au nom de nos Souverains reſpectifs, de s'y conformer; ſous peine, contre ceux qui s'y oppoſeroient, d'être regardés comme perturbateurs du repos public & pourſuivis comme tels.

„ Après la publication du préſent Prononcé, il n'y aura plus d'obſtacle à ce qu'il ſoit procédé aux diverſes élections ſuſpendues à notre réquiſition du 2 Mai 1766: exhortant au ſurplus les divers Conſeils à pourvoir inceſſamment aux charges dont la Conſtitution leur a confié & commis l'election ſuivant le vœu de la Loi, l'Us & Coutume.

„ Et, comme Sa Majeſté *Très-Chretienne* & les deux Républiques de *Zurich* & de *Berne*, en accordant la Garantie du Réglement de 1738, n'ont eu d'autre but que de procurer à la République de *Geneve* une paix durable, ſans toucher ni préjudicier à ſon indépendance & à ſa Souveraineté: A ces Cauſes, nous ſouſſignés Miniſtres Plénipotentiaires de Sa Majeſté *Très-Chetienne* & des Républiques de *Zurich* & de *Berne*, agiſſans, en vertu de nos pleinspouvoirs, promettons, au nom de nos Souverains, reſpectifs, de maintenir & garantir l'exécution des Déclarations ci-deſſus énoncées; & ce, en la forme & de la maniere ténoriſées dans l'Acte de Garantie du Réglement de 1738: confirmant au ſurplus à chacun des Ordres qui compoſent le Gouvernement de *Geneve*, ſes droits & attributions particulieres, provenant de la Loi fondamentale de l'Etat, & nommément du Réglement de 1738, que nous confirmons & garantiſſons de nouveau en tout ſon contenu. En foi de quoi nous avons ſigné quatre Exemplaires du préſent Prononcé, & y avons appoſé le ſceau de nos Armes: nous réſervant l'approbation de nos Souverains reſpectifs pour en fournir & rapporter, en bonne & due forme, leurs Ratifications; pour, leſdites Ratifications, être reſpectivement échangées dans l'intervalle d'un mois, à compter du jour de la ſignature des Préſentes, ou plutôt ſi faire ſe peut. Fait à *Soleure*, le quinzieme jour d'Octobre mil ſept cens ſoixante-ſept.

„ (L. S.) LE CHEV. DE BEAUTEVILLE.
„ (L. S.) ESCHER DE KEFFIKEN.
„ (L. S) J. C. HEIDEGGER.
„ (L. S.) F. SINNER.
„ (L. S.) B. SIG. OUGSPOURGUER.

De NAPLES *le 8 Décembre.*

On a publié ces jours passés en cette Capitale un Ordonnance du Roi dans laquelle il est énoncé que pour la tranquillité, la sureté & la felicité de ses peuples S. M. s'est vuë dans la necessité de se conformer à l'avis unanime donné par la jointe des abus dans sa représentation du 25 Octobre dernier, ainsi qu'au sentiment d'autres personnes également distinguées par leur Caractére Ecclésiastique, par leur pieté & par leur Doctrine, & qu'en faisant en conséquence usage du pouvoir œconomique, suprême, & independant qu'elle tient immédiatement de Dieu, & qu'il a inséparablement uni à la Souveraineté pour le Gouvernement de ses sujets, Elle veut & commande que la compagnie dite de JESUS soit à toujours abolie & excluë à perpétuité des Royaumes des *Siciles*.

Sa Majesté ordonne à cet effet I. Que tous les individus de ladite Compagnie, Prêtres, Diacres, & Sous-Diacres, soient expulsés des *Siciles*, de même que tous les Clercs, Novices & Lais, qui voudront continuer à en porter l'habit, & à en suivre l'Institut.

II. Ordonne de même S. M. que les les expulsés ne puissent jamais revenir dans ses Royaumes, sous peine d'être traités de criminels de leze Majesté, quand même ils seroient sortis de leur Ordre par permission formelle du Pape, quand même ils en auroient quitté l'habit, & quand même ils seroient passés dans un autre Ordre.

III. Ordonne pareillement & commande S. M. que tous les biens temporels de la même Compagnie, tant meubles qu'immeubles, revenus, & autres effets quelconques soient occupés en son nom Royal, en se reservant d'en faire l'usage qu'elle estimera, suivant sa pieté Royale & son amour pour ses peuples, le plus utile & le plus convenable au bien public.

IV. Ensuite de sa Clémence Royale S. M. declare & enjoint qu'il sera assigné à chacun des Jesuites ses sujets, qui sont dans les ordres sacrés, six Ducats par mois leur vie durant, pour leur entretien hors de ses Royaumes, à quelle fin chacun d'eux devra constituer son parent le plus proche, & à ce capable, pour demander cette pension viagere qui lui sera payée par le Tresor Royal, duquel un chacun la recevra: n'entend cependant point S. M. que les Novices, Clercs & Lais qui après sa presente declaration auront voulu suivre la compagnie, soient compris dans cet acte de sa Clemence Royale; conformement à ce qui est prescrit par les §. §. X. XI. & XXVI. des *Instructions* & que S. M. veut être exactement observé.

V. Le Roi ordonne & commande que cette pension viagere assignée, soit censée sur le champ éteinte pour tous les individus au moment que quelqu'un d'eux, ou autre de leur compagnie, soit en son nom exprès, soit sous un nom feint, ou bien toute autre personne quelconque même hors de la compagnie auroient écrit, ou impugné sous le titre d'apologie ou sous tout autre sa presente détermination Royale: ordonnant & commandant à cet effet S. M. à tous & un chacun de ses sujets, sous peine d'encourir son indignation Royale, de ne point écrire sur la presente resolution, quand même ce seroit pour la louer & l'approuver, à moins qu'ils n'en ayent d'Elle l'ordre exprès.

VI. Nul des sujets de S. M. Ecclésiastiques ou seculiers, ne pourra demander des Lettres de confraternité de cette compagnie sous peine d'être traité comme criminel de leze Majesté, & tous ceux qui en ont été anterieurement munis, devront sous la même peine les présenter dans l'espace d'un mois aux chefs des Tribunaux de cette Capitale, aux Commissaires de la campagne, aux Présidens des Provinces ou aux Gouverneurs des lieux respectifs, lesquels tiendront secrets les noms de ceux qui les leur rapporteront & remettront ensuite ces lettres à la Sécrétairerie Royale d'Etat.

N. 104.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 30 DECEMBRE 1767.

De MADRID *le 25 Novembre.*

Le Conseil a fait adresser à tous les Archevêques, Evêques & autres Prélats de ce Royaume une lettre circulaire, en date du 6 du mois dernier, laquelle contient plusieurs détails relatifs à une lettre qui a été écrite, le 15 Avril 1766, par l'Evêque de *Cuença*, au Confesseur du Roi & qui étoit remplie de plaintes contre le Gouvernement de Sa Majesté & de son Ministere & contre le Confesseur lui-même. Cette lettre circulaire, qui est imprimée, commence par la copie d'une Cédule adressée par le Roi à l'Evêque de *Cuença* au sujet de la lettre de ce Prélat

Voici la traduction de la Cédule de Sa Majesté.

LE ROI.

Révérend Pere en Jesus Christ Evêque de Cuença, *Membre de mon Conseil.*

„ Mon Confesseur, pour l'acquit de sa conscience & de la mienne, m'a communiqué la lettre que vous lui avez écrite dans un transport de votre zèle. Vous dites dans cette lettre que ce Royaume est perdu par la persécution de l'Eglise; que vous avez prédit cette perte; mais que la vérité n'est point parvenue à mes oreilles, quoique mon Confesseur ne fût pas le seul organe dont vous vous étiez servi pour me la faire entendre

dre. Je vous assure que toutes les disgraces qui pourroient m'arriver dans ce monde seroient moins sensibles à mon cœur, que le malheur des Peuples que Dieu m'a confiés; que je les aime comme mes enfans & que je ne désire rien plus ardemment que leur avantage, leur soulagement & leur prospérité. Mais ce qui m'afflige le plus, c'est que vous disiez à mon Confesseur que l'Eglise est persécutée dans mes Etats Catholiques; que ses biens sont pillés, ses Ministres outragés, & ses immunités foulées aux pieds. Je me glorifie d'être le Fils aîné d'une si sainte & si bonne Mere: aucun titre ne me fait plus d'honneur que celui de Catholique: je suis prêt à répandre mon sang pour le soutenir; mais, puisque vous dites que la lumiere n'est point parvenue à mes yeux, ni la vérité à mes oreilles, je voudrois que vous me fissiez connoître en quoi consiste cette persécution de l'Eglise, dont je ne suis point informé, en quelles occasions ses biens ont été pillés, ses Ministres outragés & ses immunités sacrées foulées aux pieds? De quel autre canal que celui de mon Confesseur vous êtes-vous servi pour m'éclairer, & quels sont ces motifs si justes qui vous obligent d'écrire? Vous pouvez vous expliquer librement en suivant la droiture de vos intentions & votre pieuse franchise, sur tout ce que vous dites que cette matiere grave exige, afin que je puisse le bien examiner & approfondir, & satisfaire, comme je le dois, à l'obligation que Dieu m'a imposée. J'attends de votre attachement pour moi & du zèle qui vous anime, que vous me ferez particulierement connoître vos griefs contre mon Gouvernement, ses manques de piété & de religion & les torts qu'il peut avoir causés à l'Eglise; car je n'ai rien tant à cœur que de prendre des mesures sages & prudentes, & de rendre à l'Eglise & à ses Ministres le respect & la vénération qui leur sont dus. „

A Aranjuez, le 9 Mai 1766.

(*Signé*) MOI LE ROI.

Et plus bas, *Manuel* DE RODA. Ensuite est écrit. *C'est la copie de la Cédule de Sa Majesté, ce que je certifie.* (Signé) *Don Ignace-Esteban* DE HIGAREDA.

On donnera l'Ordinaire prochain la suite du contenu de la lettre circulaire.

De Portoferraio *le 13 Decembre.*

Suivant les nouvelles de *Corse* les mécontens de cette Isle travaillent de plus en plus à augmenter leurs forces, & l'on sait positivement qu'ils ont occupé le Fort *Moro*, situé à quelque distance d'*Ajaccio*. Ce Fort est à l'entrée d'un Port, nommé le *Velino*, qui est un des plus beaux d'*Italie*, & qui se trouve au milieu de la Province *della Rocca*, lieu le plus riche & le plus fertile de la *Corse*. On apprend de plus que les *Corses* construisent près du même Port un second Fort pour plus grande sureté des Bâtiments & pour la défense du Bourg.

On apprend de *Longone* que le Gouvernement y a reçu des Depêches de la Cour de *Naples*, par lesquelles elle l'instruit qu'une partie des Jesuites qui sont renvoyés des *Deux-Siciles*, doivent arriver à *Piombino*, à *Marciana* & dans les terres annexées à l'Isle de l'*Elbe*, & qu'on travailloit en conséquence dans ces endroits aux preparatifs nécessaires à cet effet.

Suite des Nouvelles de LONDRES, *du 11 Decembre.*

On croit que l'exportation du bled restera prohibée pendant une année, & que l'importation de toute sorte de grains

grains d'*Amérique*, libre de tout impôt, ſera accordée pour le même eſpace de tems, & celle de toute autre part pour un tems limité. On dit pareillement qu'on accordera l'importation libre de tout impôt, de toute ſorte de proviſions, de quelque partie du monde qu'elles viennent, & l'on ajoute que l'on défendra de faire de l'amidon & de la poudre de farine, ce qui feroit grand bien aux pauvres qui ont beſoin de pain.

De Francfort, *le 22 Décembre.*

On apprend de *Munich* que la convention ſuivante entre le Roi *Très-Chrétien* & l'Eléćteur de *Baviere* a été publiée le 9 de ce mois dans tous les Etats de S. A. S. E.

ART. I. Le Roi *Très-Chrétien* déclare que le droit d'aubaine n'aura plus lieu à l'avenir dans les différentes Provinces du Royaume à l'égard des ſujets de l'Electeur de *Baviere*; & S. A. Electorale déclare de ſon côté que le droit de rétorſion ou autres ſemblables droits ſeront de même abolis à l'avenir dans ſes Etats à l'égard des ſujets de S. M. *Très Chrétienne.*

ART. II. Les ſujets de l'Electeur de *Baviere* établis en *France* ou qui y habitent ſeulement depuis quelque tems auront en conſéquence à l'avenir pleine liberté de diſpoſer de tous leurs biens par teſtament, donation ou autrement en faveur de qui bon leur ſemblera, & leurs héritiers, ſujets *Bavarois*, demeurans en *Baviere* ou en *France*, auront droit de recueillir les hérédités tant celles leur dévolues *ab inteſtat*, que celles par teſtament & autres diſpoſitions, & de poſſéder en conſéquence les biens-meubles ou immeubles, droits & prétentions qui en proviendront, ſans avoir beſoin à cet effet de lettres de naturaliſation ou de permiſſion particuliere, leſdits ſujets *Bavarois* devant jouir en cela généralement des mêmes faveurs que ceux de S. M. T. C. *& vice verſa.*

ART. III. En vertu des articles précédens les ſujets de part & d'autre, leurs héritiers légitimes ou autres perſonnes ſuffiſamment autoriſées pour pourſuivre leurs droits, comme Procureurs, Mandataires, Tuteurs ou Curateurs, pourront gerer & défendre ſans exception tous les biens leurs dévolus dans les Etats reſpectifs ſoit *ab inteſtat* ou par teſtament, ou par autre diſpoſition légitime, tranſporter les biens meubles où ils voudront, adminiſtrer ou faire valoir les immeubles ou les vendre & en diſpoſer de toute autre maniere ſans qu'on leur apporte à ce ſujet le moindre empêchement, pourvu qu'ils en donnent quittance valable & qu'ils aient dûment produit leurs titres de propriété; dans tous ces cas néanmoins ils devront ſe conformer aux loix, formalités & droits, auxquels les propres ſujets de S. M. T. C. & de S. A. E. ſont ſoumis dans les Etats & Provinces reſpectifs, où les hérédités ſeront dévolues.

ART. IV. S'il arrivoit des procès & des différends ſur la validité du teſtament ou d'autres diſpoſitions, ils ſeront terminés par les Juges ordinaires ſelon les loix, réglemens & coutumes du lieu où la diſpoſition a été faite ſous quelque domination que ce ſoit des parties contractantes, deſorte que ſi leſdits actes ſont munis des formalités & conditions requiſes dans les lieux où ils ont été faits, ils ſeront auſſi valables dans les Etats de l'autre partie contractante; quand même ſemblables actes y ſeroient ſoumis à plus de formalités & à d'autres différens réglemens que dans les pays où ils ont été faits.

ART. V. Concernant les droits, nommés *Abzug* ou *Nachſteuer*, ou de tout autre nom, & qui concernent une hérédité, ou des biens-meubles, ou le prix des immeubles qui en proviennent & qui ſortent du pays, on obſervera à cet égard de part & d'autre les loix, ſtatuts & coutumes de chaque endroit: mais

mais comme on a mis pour base de cette convention l'égalité & la réciprocité des sujets respectifs, on est convenu & on a résolu que lorsqu'une hérédité sera dévolue à un sujet *Bavarois* dans les Etats de S. M. T. C., ce sujet n'y sera pas plus favorisé & n'y payera pas moins qu'un sujet *François* à qui il seroit dévolu une hérédité en *Baviere*, & ainsi *vice versâ*.

ART. VI. La présente convention doit avoir son effet non seulement à l'égard des hérédités qui échéront à l'avenir aux sujets respectifs, mais même à l'égard de celles qui leur sont présentement dévolues dans l'un ou l'autre pays des parties contractantes, à moins que ces hérédités n'eussent déja été remises à ceux qui, en vertu des précédens réglemens en auroient déja pris la gestion, lesquels réglemens ne doivent avoir lieu à l'avenir qu'à l'égard des hérédités qui lors de la présente convention ont déja été remises & prises en possession.

ART. VII. Et comme le principal objet du Roi *Très-Chrétien* & de l'Electeur de *Baviere* est de favoriser le Commerce réciproque, ils s'obligent mutuellement à donner les mains à un Traité de Commerce pour l'avantage de leurs sujets respectifs.

Cependant S. A. S. Electorale promet de ne point imposer sur les marchandises & manufactures *Françoises* des droits plus forts que sur les marchandises & manufactures des autres Nations, & en revanche S. M. *Très Chretienne* s'engage de son côté de faire jouir dans son Royaume le Commerce des sujets *Bavarois* du même traitement dont y jouissent les Nations les plus favorisées.

ART. VIII. La présente convention sera ratifiée par le Roi *Très Chrétien* & par l'Electeur de *Baviere*, & les ratifications seront échangées dans le terme de six semaines ou plutôt s'il est possible, & pendant le terme de six semaines après l'échange elle sera publie & enregistrée dans la forme la plus solemnelle & usitée en pareils cas aux judicatures respectives & de suite mise en pleine exécution.

A Munich, le 14 Août 1767.

FCLARD. Le Comte de BAUMGARTEN FRAUENSTEIN.

De VIENNE, *le 30 Decembre.*

Le Prince Charles-Auguste de *Deux-Ponts*, fils aîné du feu Prince *Frederic*, est arrivé hier au soir en cette capitale.

On vient de rendre public ici un nouveau réglement pour les deuils, que la Cour portera à l'avenir, & à commencer au 1 Janvier 1768.

Ils seront désormais divisés en sept classes. On portera ceux de la premiere pendant six mois, dont les deux premiers en grand deuil & en pleureuses, les deux autres sans pleureuses, & les deux derniers en petit deuil.

Ceux de la seconde classe seront portés pendant trois mois de la même façon que ceux de la premiere, mais ils changeront de mois en mois,

On portera pendant six semaines ceux de la troisieme, mais sans pleureuses, & en habits de drap ou de camelot à boutons & à boutonnieres; le changement se fera au bout de quatre semaines, & le petit deuil sera de quatorze jours.

Ceux de la quatrieme classe seront aussi de six semaines, mais on prendra le petit deuil au bout de quatorze jours pour le porter pendant quatre semaines.

Les deuils de la cinquieme classe dureront quatorze jours, moitié en deuil ordinaire & moitié en petit deuil.

Ceux de la sixieme seront de douze jours, & le changement s'en fera au bout de six.

Enfin ceux de la septieme & derniere classe se porteront en petit deuil & sans changement pendant huit jours.

Ce réglement se trouve détaillé chez J. T. de Trattnern, Imprimeur de la Cour, au prix de 10. kr.

N. 104.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 30 DECEMBRE. 1767.

De FLORENCE *le 19 Décembre.*

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe qui a été pendant quelques jours incommodée d'un gros Rhume, eſt maintenant entierement retablie & a reçu à cette occaſion les compliments de ſa Cour ainſi que des Miniſtres étrangers & de la principale Nobleſſe.

Le Comte de *Roſenberg* qui a auſſi été incommodé d'un Rhume accompagné de fievre, maladie qui regne beaucoup ici, en eſt également abſolument retabli.

De Livourne *le 16 Décembre.*

La Tartane le *St. Jean Baptiſte* commandée par le Capitaine Nicolas *Bernard*, *François* laquelle étoit partie de *Marſeilles* avec un riche chargement de Caffe, de ſucre, d'indigo &c. deſtiné pour *Civita Vecchia* & *Palerme*, a péri le 13 de ce mois ſur les bancs de *Vada*: tout l'équipage a eu le bonheur de ſe ſauver: mais on n'en retire que peu de marchandiſes qui ſont conduites en ce Port, où il eſt arrivé depuis le 9 de ce mois juſqu'à aujourd'hui 29 Bâtiments de differentes Nations chargés de diverſes marchandiſes.

De VIENNE, *le 30 Decembre.*

L'entrepriſe des Spectacles de cette Capitale a rouvert le 26 de ce mois les Théatres, qui ſuivant l'uſage avoient été fermés pendant les derniers jours de l'Avent.

On a donné pour la premiere fois & avec le plus grand ſuccès à la Sale près de la Cour *Alceſte* Tragedie Opera en *Italien* par M. de *Calſabigi* déjà très avantageuſement connu dans la République des lettres par d'autres ouvrages eſtimés. Ce ſeroit faire perdre des beautés, au poeme dont on parle, que d'en donner l'extrait il merite d'être lû en entier & l'on ſe contentera d'en indiquer le ſujet, tel qu'il a été traité par l'auteur.

Admete Roi de *Pherès* en *Theſſalie* & Epoux d'*Alceſte* touchant à ſa derniere heure, Apollon que ce Prince avoit accueilli, lorſqu'il étoit exilé du Ciel, obtint des *Parques* qu'il éviteroit la mort, pourvû qu'il ſe trouvât quelqu'un qui voulut s'y livrer pour lui: *Alceſte* eſt aſſez genereuſe pour ſe devouer en ſa place: mais Apollon pour témoigner ſa reconnoiſſance au Roi de *Pherès* lui rend cette épouſe cherie.

On voit que l'auteur a ſuivi le plan de la Tragedie d'*Eurypide*, Intitulée *Alceſte* & qu'il ne s'en eſt ecarté qu'en ſubſtituant Apollon à Hercule que le célebre Tragique Grec fait deſcendre aux enfers pour en ramener *Alceſte*.

Le Chevalier *Gluck*, en mettant cette pièce en muſique a donné une nouvelle preuve de ſon genie & de la ſupériorité de ſes talents, le Spectacle en eſt d'ailleurs pompeux tant par les chœurs chantans & danſans que par la beauté des habits & l'élegance des décorations, la De. *Bernaſconi* chargée du role d'*Alceſte* l'a rempli avec une nobleſſe, une dignité un

interêt, & une expreſſion qui lui ont attiré les plus juſtes applaudiſſements. Le Sr. *Tibaldi* chargé du role d'*Admète* les a partagés, & tous les acteurs en général en ont été trouvés dignes.

Ce Spectacle a été ſuivi d'un nouveau Ballet de la Compoſition du Sr. *Noverre*, qui de même a compoſé ceux qui ſont liés à la pièce, & ce Ballet qu'il a intitulé *les petits riens* pourroit ſeul faire ſa reputation, ſi déjà elle n'étoit faite. C'eſt dabord une montagne groupée par quantité de payſans & de payſanes qui en deſcendent & danſent une contredanſe extrêmement variée & deſſinée avec tout l'art poſſible. Des ſeuls, des pas de Deux & de quatre y ſuccedent & forment des tableaux dans le genre Anacréontique ou dans celui de l'Idylle. Tantôt c'eſt l'*Amour* qui vient dans ces lieux Champêtres pour s'y amuſer; il ſe cache derriere un buiſſon; il y imite le chant du roſſignol, trois bergeres attirées par ces ſons viennent avec des filets qu'elles tendent dans le deſſein d'attraper l'oiſeau melodieux; le buiſſon tombe & le Dieu de *Cythere* eſt pris ſous les rets & mis en cage pour le punir de ſa malice; il implore envain la pitié des bergeres, elles rient de ſa captivité: l'une d'elles le ſiffle comme une linotte: mais bientôt il rompt ſa priſon, ce qui amene un pas de quatre entre les bergeres & lui; tantôt c'eſt l'Amour qui danſe avec la plus jeune de ces Bergeres (la Dlle. *Delſin* agée de près d'onze ans & vrai prodige à ſon âge) & qui veut lui inſpirer de la tendreſſe; elle reſiſte; il feint d'adreſſer ſes vœux à une autre bergere & la premiere piquée de cette préference arrache les ailes au petit volage, qui tombe à ſes genoux & forme avec elle un pas de Deux exécuté dans la plus grande perfection: tantôt c'eſt un dépit amoureux entre un Berger & une Bergere, qui jettent dédaigneuſement les préſents qu'ils ſe ſont faits mutuellement, & qui marquant ſeparément toute l'envie qu'ils auroient de ſe raccommoder, le ſont enfin par l'Amour: tantôt c'eſt en Bergeries la Scène de l'*Oracle* ou *Lucinde* conduit *charmant* en leſſe, & en même tems celle de *Zeneide* couverte du maſque qui la cache aux yeux de ſon amant, & qu'ici il detache adroitement, temérité qui excite d'abord le courroux de la bergere, mais qu'elle lui pardone bientôt; tantôt c'eſt un pas de quatre, dans lequel un berger & une bergere s'amuſent aux depens d'un *Baſtien* & d'une *Baſtiene*, qu'ils font ſemblant de vouloir ſéparer, & qui ſe réuniſſent toujours: une couronne de fleurs eſt préſentée à *Baſtien* par la Bergere, tandis qu'un bouquet eſt offert à *Baſtiene* par le Berger: ces dons les tentent; ils les prennent, mais ce n'eſt que pour s'en parer mutuellement: les bergers en affectent du courroux; ils ſe ſaiſiſſent avec impetuoſité l'une de *Baſtien* & l'autre de *Baſtiene*, qui tombant à leurs genoux & les flechiſſant par leurs larmes ſont enfin réunis & en expriment à leur maniere toute leur joje. Apres ce pas de niais ſupérieurement danſé par le Sr. *Picq* & la De. *Trancart* les payſans ſe reuniſſent aux Bergers & aux Bergeres ainſi qu'à *Baſtien* & à *Baſtiene*, l'Amour ſe mêle à la fete & le Ballet ſe termine par une ſeconde contredanſe auſſi très bien deſſinée vers la fin de laquelle les payſans vont former de nouveaux groupes ſur la montagne.

Ce Ballet a eu un ſuccès prodigieux: l'exécution en a été parfaite & le Sr. *Simonet*, la De. *Binetti*, le Sr. *Caſelli* & la Dlle. *Deſcamps* y ont auſſi merité de juſtes applaudiſſements.

La pluſpart des Couriers ordinaires de l'Empire & celui de France *ne ſont point encore arrivés.*